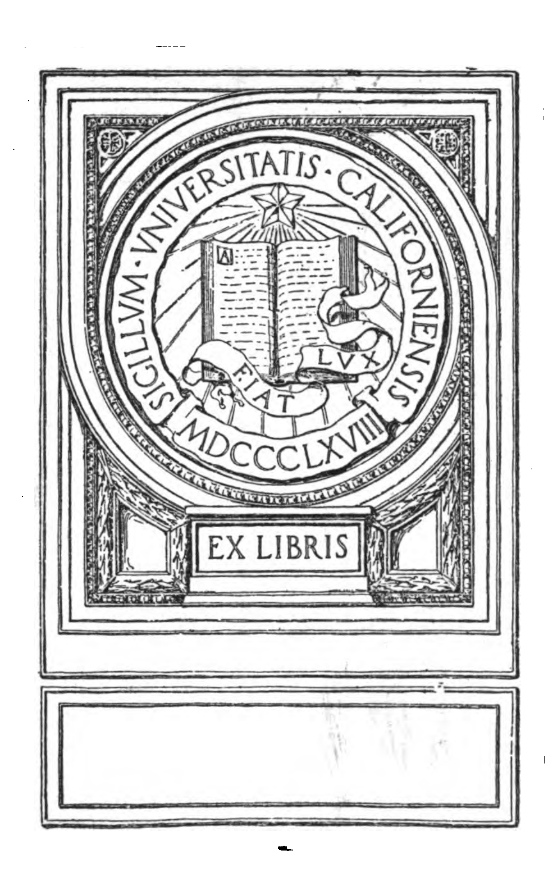
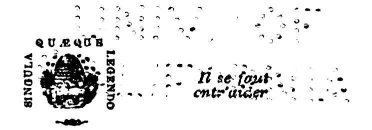

UC-NRLF
B 4 091 506
Digitized by Google


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX



L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DE LA LITTÉRATURE,
D'ART, D'ÉRUDITION ET D'HISTOIRE, OFFRES ET DEMANDES,
ÉCHANGES, LISTE ET COMPTE RENDU DES VENTES PUBLIQUES, ACQUISITIONS
ET MOUVEMENT DES BIBLIOTHÈQUES, DES ARCHIVES,
DES COLLECTIONS ET DES MUSÉES

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES,
GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

ANNÉE 1897

DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS

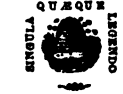
L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

5 et 7, RUE CLAUDE-VELLEFAUX, 5 et 7

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 Juillet 1897.

XXXVIe Volume. — N° 767

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 19

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Jean de Monluc fut-il seize fois ambassadeur? — C'est ce qu'affirme feu le Dr Ulysse Chevalier, dans ses *Annales de Romans*, ouvrage posthume (Valence et Paris, 1897, p. 155, note 1), mais dont je doute beaucoup. Les prétendues seize ambassades, même en y comprenant de simples missions, doivent, ce me semble, se réduire à une petite dizaine tout au plus. Qu'en pense-t-on ici? Et pourquoi ne dresserait-on pas, d'après les documents officiels, une liste, par ordre chronologique, des services diplomatiques rendus à l'État par cet évêque de Valence dont la langue, disait-on, valait autant que l'épée de son illustre frère, le maréchal Blaise de Monluc? PH.

—

Quel était le prix de vente de la Louisiane? — On sait que Napoléon, ne sachant que faire de la Louisiane, la vendit aux Etats-Unis (1802-1803) avec moins de formalités qu'un particulier vend un de ses champs.

Barbé-Marbois, ministre du trésor public, fut le signataire du traité qui adjugeait la Louisiane, pays plus grand et plus beau que la France, pour la modique somme de quinze millions de dollars. (Consultez Barbé-Marbois, *Histoire de la Louisiane*, Paris, 1828).

Le *Larousse* et, avant lui, Ph. Le Bas disent que l'indemnité fut de quatre-vingt millions de francs, soit seize millions de dollars. — Voir aussi *Grande Encyclopédie*, article de M. E. Babelon : « États-Unis. — Formation territoriale ».

Cet écart de cinq millions aurait-il, par hasard, existé? La probité de Barbé-Marbois a-t-elle été mise en doute, lors de sa disgrâce, malgré ses pleurs et ses protestations d'innocence : « J'ose espérer que Votre Majesté ne m'accusera pas d'être un voleur? »

Napoléon, avant d'être empereur, aurait-il manigancé un petit Panama?

A. DIEUAIDE.

—

Les pertes du 4e bataillon des mobiles de la Loire-Inférieure pendant la bataille de Buzenval. — Dans son livre sur la *Défense de Paris*, le général Ducros, à la page 165, donne comme pertes du 4e bataillon des mobiles de la Loire-Inférieure, commandant de Lareinty, — qui s'installa dans la villa Zimmermann, le jour de la bataille de Buzenval, et y résista aux attaques des Prussiens jusqu'au lendemain trois heures de l'après-midi, — 18 officiers et 325 soldats disparus.

Il n'y aurait eu ni un tué, ni même un blessé!

N'y a-t-il pas là un oubli du général Ducros, et l'un des survivants du bataillon pourrait-il fixer les historiens sur ce sujet?

A. D.

—

Madame de Marchais. — L'*Intermédiaire*, si obligeant toujours et si informé, me pourrait-il fournir de multiples et prompts renseignements et anecdotes sur cette femme célèbre du siècle dernier? Eugène Asse, dans une note aux *Lettres de Mlle de Lespinasse*, dit : « E.-J. de Labade, née en 1735, morte le 14 mars 1808. » La date de la naissance doit être inexacte, car elle jouait en 1748, au théâtre des Petits-Cabinets de Mme de Pompadour. Or, si elle était née en 1735, elle aurait eu 13 ans quand elle jouait, dansait et chantait à ce théâtre, ce qui est impossible. Je demande donc la rectification.

Je demande aussi si l'on peut voir quelque part son portrait et quels peintres l'ont fait, si elle eut des enfants et ce qu'ils sont devenus ? Enfin des traits de son caractère, des historiettes à la Tallemant, pouvant la montrer telle qu'elle était. A. C.

—

Sociétés dont l'origine est lointaine. — L'*Echo de Paris* du 15 mai publie l'entrefilet suivant :

Le Cercle des Carabiniers de Paris, la plus ancienne Société de Tir au fusil du monde entier, — sa fondation date de 1665, — donne ce soir son banquet annuel.

La Société des Arquebusiers de Luxembourg a été fondée en 1402 ; elle possède encore la charte de sa fondation. Dans cinq ans, elle fêtera le 500me anniversaire de sa fondation.

Je demande si d'autres sociétés de tir peuvent se vanter d'une origine plus ancienne ? D. de Luxembourg.

—

Les sirènes :

Où trouvera-t-on un animal terrestre aussi industrieux que cette sirène qui parut en Hollande sur la fin du siècle passé, et qui apprit en peu de temps à filer ? Car les sirènes ne sont pas de pures fables ; on en a vu en divers pays, et une des plus fameuses est celle que Philippe, archiduc d'Autriche, amena à Gênes l'an 1548.

(*Entretien d'Ariste et Eugène*, par le Père Bouhours, 1673, page 37.)

Où pourrait-on puiser des détails sur ces deux sirènes du xvie siècle, dont l'existence ne faisait pas doute à la fin du xviie ? Albert Marie.

—

Priolo (Benjamin). — Indépendamment de la note du *Larousse* concernant ce personnage, peut-être quelque collaborateur pourrait-il me donner d'autres renseignements biographiques ?

E. Gandouin.

—

Neuf-Brisach. — Quel est le nom du premier gouverneur établi par Louis XIV dans cette place forte ?

L'ex-Car.

Le bossu d'Arras. La belle cordelière. — Quels sont les noms exacts des personnages ainsi surnommés ?

Lhioreau.

—

M. Sandoz, pasteur protestant à Besançon. — Je trouve dans un *tract* imprimé à Londres en 1846, mention d'un M. Sandoz, pasteur protestant à Besançon en 1841. Cette indication est-elle exacte ? Y eut-il un pasteur de ce nom dans cette ville, à la date donnée ?

Arch. Cap.

—

Le cold-cream. — Quel est l'inventeur du cold-cream ?

Avec quoi fabrique-t-on le cold-cream ?

A. C.

—

Guillotinés anonymes. — On ignore le nom véritable de Campi. A-t-on pu retrouver celui de Jean-Paul, qui fut exécuté le 16 juin 1828, pour avoir assassiné un ancien notaire et qui se refusa toujours à laisser établir son identité, parce qu'il ne voulait pas, disait-il, « déshonorer sa famille » ? Rip-Rap.

—

Les trois dames de Crèvecœur. — Lorsqu'Henri II, roi de France, continuant la guerre contre Charles-Quint, vint en 1554 assiéger la petite ville de Bouvignes, près Dinant-sur-Meuse, la tradition rapporte que trois dames (les épouses de trois chevaliers), qui s'étaient réfugiées dans la tour de Crèvecœur, située au sommet de la montagne, se précipitèrent du haut du donjon sur les rochers plutôt que de tomber vivantes entre les mains de leurs vainqueurs. Mlle Fanny Coor, devenue depuis la femme du sculpteur G. Geefs, exposa au salon de Liège, en 1836, un tableau, reproduit par la gravure, représentant cette scène.

Je serais très heureux de savoir ce qu'est devenu ce tableau. Mes démarches, à son sujet, n'ont pas abouti jusqu'à ce jour.

Un grand connaisseur en œuvres d'art m'assure qu'un peintre français a également traité le même sujet. Quelqu'aimable intermédiairiste peut-il me renseigner sur le nom de ce peintre et sur son tableau ? Alfred Henri.

Molliens. — Je lis dans l'*Histoire littéraire*, par M. Petit de Julleville (Armand Colin, éditeur), au tome II, article le *Reclus de Molliens* : « Reclus de Molliens (Aisne). »

On avait jusqu'à présent pensé qu'il s'agissait de Molliens (Somme).

A quoi faut-il attribuer cette nouvelle identification ? DARBEZ.

—

Microlépidoptères. — Un aimable collègue voudrait-il bien me renseigner sur les méthodes et ouvrages suivis en France pour la détermination des microlépidoptères ? A. H.

—

La cire d'Espagne. — A quelle époque faut-il faire remonter l'invention de la cire d'Espagne ? D'après l'*Histoire des insignes faulsetez et suppositions* de Francesco Fava..., 1608, elle était déjà en usage à cette époque et même, d'après un auteur allemand, Beckmann, il existe, dans les archives de la cour d'Anspach, un diplôme de 1574, cacheté en cire d'Espagne rouge. Grâce aux encouragements de Mme de Longueville, puis de Louis XIII, un marchand de Paris, nommé Rousseau, mit à la mode ce moyen de fermeture de la correspondance et parvint ainsi à amasser une fortune assez considérable. EREUVAO.

—

Essarts communaux. — Dans la montagne des Vosges, les communes sont propriétaires de terrains appelés « essarts », dont la jouissance a été depuis longtemps attribuée, moyennant une redevance annuelle, aux habitants possédant des maisons ou des fermes. Lors d'une vente d'immeubles, il n'est pas rare de voir insérer sur les affiches et dans l'acte de vente, à la suite de la désignation, la clause suivante : « Avec le droit de jouissance ou de culture sur les essarts communaux y annexés ».

Quelle est l'origine de ce droit de jouissance ou de culture ? Quelle est sa nature ? A-t-il été publié un livre de droit traitant des essarts communaux ? Où pourrait-on trouver des renseignements ? YSEM.

—

Exercice libre de la médecine et de la pharmacie. — Y a-t-il des pays où les exercices de la pharmacie et de la médecine sont libres ? Lesquels ? Et quels sont ceux également où la vente des remèdes secrets est autorisée ?

En Italie, par exemple, un couvent vend un remède secret anti-goutteux dont on n'a jamais pu avoir la formule « garantie exacte », malgré de nombreuses analyses. DOM.

—

Protocole. — L'usage des cours maintient au souverain « détrôné », (mais non « abdicataire ») d'un pays ami, le rang auquel il avait droit dans les cérémonies publiques, au temps de son pouvoir.

En outre, dans ces cérémonies, les Majestés, Altesses Sérénissimes, etc., prennent rang d'après leur titre (Empereur, Roi, Prince, etc.) et quelques autres considérations, telles que l'importance de la nation qu'elles gouvernent, leur ancienneté dans la souveraineté, etc.

Ceci posé, quelles places relatives devrait attribuer à sa table, en repas officiel de cour, un souverain qui recevrait le même jour, par l'une de ces inadvertances que commettent parfois les monarques eux-mêmes, la majesté détrônée et le chef de l'Etat républicain qui se serait privé de ses impériaux services ? A. MYTAV.

—

Le châtiment des blasphémateurs. — Un des lieutenants de don Carlos, le général Lizarraga, disait, dans sa proclamation du 28 mai 1874, publiée par le *Cuartel-Real* :

... « Les volontaires de cette division devront se rappeler que nos sages ordonnances châtient le blasphème avec une juste et terrible rigueur, car l'article I de nos lois pénales dit :

« Celui qui blasphèmera le saint nom de Dieu, de la Vierge et des Saints, sera immédiatement saisi et châtié, la première fois, par la peine honteuse du bâillon qu'il devra porter dans le quartier, deux heures le matin et deux heures le soir, huit jours de suite, attaché à un poteau ; et s'il se rend coupable de récidive, il aura immédiatement la langue traversée avec un fer rouge par la main du bourreau ; et il sera ignominieusement chassé du régiment, après décision préalable du Conseil de guerre. »

Ces dispositions pénales furent-elles jamais appliquées dans l'armée de don Carlos, où, par parenthèse, on jurait beaucoup ? Etaient-elles spéciales aux

nsurgés? Ou bien faisaient-elles partie du Code criminel espagnol?

Elles rappellent les fameuses ordonnances de Saint-Evrin, qui punissaient également du fer rouge la langue des blasphémateurs et que Louvois devait remettre en vigueur dans l'armée.

ALPHA.

—

L'inspiratrice du poème des « Caresses » de Jean Richepin. — Un de nos collaborateurs saurait-il le nom (ou la qualité) de la femme qui inspira le poème des *Caresses* de M. Jean Richepin? Cette femme existe-elle encore? Ou seulement exista-t-elle jamais?

Etait-ce là une muse réelle ou purement imaginaire? W. ROWER.

—

Victor Hugo et Stésichore. — Dans une pièce de vers de l'*Année Terrible* : « Sur une barricade, au milieu des pavés », pièce admirable, — Victor Hugo, s'adressant au héros, un gamin sublime, lui dit :

La gloire au front te baise; ô toi si jeune [encore!
Doux ami, dans la Grèce antique, Stési- [chore
T'eût chargé de défendre une porte d'Ar- [gos.

Qui est ce Stésichore?

Il y eut un poète grec de ce nom, originaire de Sicile ; on n'a conservé de lui que des fragments, et je ne vois point qu'il y soit question d'Argos.

A quoi les vers que je viens de citer font-ils allusion? ALBERT MARIE.

—

Citations latines à rapatrier :

Ab assuetis non fit passio.
Abrenuntio Satanas.
Ab ungue leonem.
Abusus non tollit usum.
Abscondit opus artificem.
Acta est fabula.
Ad majorem Dei gloriam.
Ad metam non loqui.
Ad nauseam.
Adversus hostem fit justificatio crimen.
Adversus negantem non est disputandum.
Ægyptum docuit Babylon, Ægyptus Achivos.
Aliquid in concussum.
An vivere tanti est?
Beneficium latronis non occidere. (*Cicéron?*)
Bibimus papaliter. (A tort attribué à Benoît XII.)
Bis dat qui cito dat.
Caligat in sole.
Causæ copia minimum nocet.
Comedia deteriores, tragœdia meliores quam nunc sunt imitari conantur,
Contraria contrariis.
Corruptio optimi pessimo.
Cujus est solum, ejus est usque ad cœlum.
Cum hoc, ergo propter hoc.
Cum res animum occupavere, verba ambiunt. H. TRIM.

—

Biographie de caricatures anglaises. — Existe-t-il un catalogue bibliographique des caricatures anglaises, imprimées pendant la Révolution et l'Empire et de celles, en particulier, dirigées contre Napoléon? Le nombre en doit être considérable, à en juger par celles que l'on entrevoit de temps en temps chez les marchands d'estampes du quartier de l'Institut. N.

—

Un livre à renseigner. — Certains journaux s'amusent à proposer, à leurs lecteurs des questions dans le genre de celle-ci :

« Quelle est la princesse qui fut surnommée la muse de la raison et le Boileau des femmes? » ou encore comme celle posée dans notre *Intermédiaire* (XXXV, 96) à propos du capitaine Brûle-Bancs, ou, enfin, demandent de qui sont telles ou telles paroles prétendûment historiques, par exemple : « Quelle est la duchesse qui écrivit ce billet à La Fayette, après une représentation de la Comédie-Française, en 1790 :

Permettez-moi de vous offrir le premier fruit de la Révolution qui soit arrivé jusqu'à moi?

Je ne demande pas la solution de ces questions à mes collègues de l'*Intermédiaire*, mais je leur demanderais volontiers de m'indiquer un ouvrage qui me permettrait de les résoudre.

UN ŒDIPE EMBARRASSÉ.

—

« De potu Calido ». — Quel est l'auteur de ce traité sur les boissons chaudes, publié dans les vingt premières années du XVIIe siècle? Quelle est la date précise de la publication, le format du volume (une plaquette probablement), et le lieu d'im-

pression? Pourrait-on joindre à ces diverses indications une rapide analyse du traité? Nous avons le bonheur d'avoir pour collaborateurs de savants médecins et je me persuade que plusieurs d'entre eux connaissent et voudront nous faire connaître le *De potu Calido*. PH.

—

Le nord dans l'ouest et par le midi. — Je possède un exemplaire sur japon d'un livre paru sous ce titre, ayant pour sous-titre : *Souvenirs du voyage présidentiel à La Rochelle* 1890, 1891. In-18, Lenègre, imprimerie Lenègre, 30 pages, figures La dernière page, non chiffrée, porte : Typographie de E. Plon, avec ces lignes :

Le midi est le pays d'origine de l'auteur et illustrateur de la présente notice,

Pourrait-on me dire si ce personnage ne fait qu'un avec Lenègre, du *Monde illustré*, nommé page 8, et, dans le cas contraire, quel est l'auteur? A combien ce petit livre, sur le regretté Carnot, a-t-il été tiré? NAUROY.

—

Metz. — Collectionnant les ouvrages sur Metz, je désirerais connaître les noms et adresses des collectionneurs sur Metz.

Pourrait-on me dire ce qu'est devenue la bibliothèque de feu Prost, l'un d'eux? NAUROY.

—

Un manuscrit de Bossuet à retrouver. — Je dirais que je vais poser un problème impossible à résoudre, si le mot impossible était bon français quand il s'agit des chercheurs de l'*Intermédiaire*.

Voici le problème à résoudre :

Découvrir le manuscrit de Bossuet qui a servi à faire la publication suivante :

Deux lettres inédites de Bossuet, Paris, J.-B. Pélagaud, imprimeur-libraire, 5, rue de Tournon, 1863. Brochure in-8° de 15 pages.

Le seul renseignement donné par l'éditeur littéraire est une note au bas de la première page du texte et ainsi conçue : « La reproduction de ces lettres inédites est formellement interdite. »

A la page 15, je trouve cette mention : « Besançon, imprimerie de J. Bonvalot. »

La première lettre ne porte aucun nom de lieu ou de personne et n'a aucune date. La seconde porte à la fin ce qui suit : « A M....ard, 14 novembre 1701. »

La première est un plan d'études ecclésiastiques supérieures ; le destinataire songe un peu, semble-t-il, à se faire prêtre. La seconde est un plan d'étude de saint Augustin et commence par féliciter le destinataire de s'être « donné à l'Eglise. »

Pélagaud, le premier que j'ai interrogé, m'a renvoyé à Bonvalot qui ne m'a jamais répondu.

Je n'ai trouvé aucune indication ni sur le destinataire de ces deux lettres, ni sur les lettres elles-mêmes, soit dans les *Mémoires*, soit dans le *Journal* de l'abbé Ledieu.

J'ai consulté inutilement quelques ecclésiastiques de Meaux, MM. Gasté et l'abbé Lebarq, le P. de la Broise et bien d'autres, par exemple, les deux archivistes de Besançon. L. F. D.

—

Sur le mot impressionabilité. — Ce mot, dont le moindre défaut est d'avoir la longueur d'une aune et qui est si difficile à prononcer, doit-il être maintenu dans la circulation? Je ne le pense pas et je crois que les gens de goût, que j'ai l'honneur d'avoir ici pour collaborateurs, proscriront avec moi un néologisme — qui donc en a été le malencontreux introducteur? — que l'Académie française n'admettra pas. Ce qui me fortifie dans mon indignation contre l'anti-française expression, c'est la protestation que je trouve dans un récent article de M. Ch. Lévêque (de l'Institut) sur la *psychologie des sentiments* (*Journal des Savants* de mars 1897, p. 136) :

Je proposais de substituer au mot de sensibilité (au sujet de certaines plantes telles que le *Drosera*, le *Mimosa pudica)*, inexact et contradictoire, le mot d'impressibilité. On aurait eu ainsi une série de termes issus d'un même radical, *impression, impressible*, *impressibilité;* et je désirais, sans trop l'espérer du reste, que la langue française fût débarrassée du mot *impressionabilité*, aussi lourd et démesuré que mal formé.

Puisque nous en sommes à la philologie et au *Journal des Savants*, je dirai que, dans le cahier qui suit celui que je viens de citer, on trouvera un remarquable article de M. Michel Bréal intitulé : *Qu'appelle-t-on pureté de la langue?* L'éminent critique qui — nul ne l'ignore — n'a pas moins d'esprit que de savoir, s'y moque d'une façon très amusante des

néologismes à la mode. Voici une tirade que je recommande à ceux qui emploient, mal à propos et en pédants ridicules, certains termes scientifiques (p. 199 du numéro d'avril 1897) :

Je veux parler de cette prose bizarre qui déguise sous des substantifs abstraits les choses les plus ordinaires de la vie : un *dynamisme modificateur de la personnalité*, une *individualité au-dessus de toute catégorisation*, une *jeunesse qui sentimentalise sa passionnalité*. L'impropriété n'est pas toujours involontaire : elle est destinée à grandir les choses par l'exagération du langage, comme quand il est parlé des *impériosités du désir* ou de *célestes attentivités*... PH.

—

Cas de conscience grammatical. — Nombre de gens écrivent et font imprimer : « *ces quelques* mots », « *ces quelques* lignes ». L'usage suffit-il à autoriser cette combinaison d'un déterminatif et d'un indéfini — même après que l'Académie a sanctionné « *les quelques* » ? GRAMMATOCYPHON.

—

Un hangar. — Comment doit-on écrire et prononcer : un hangar ?

Les premières éditions du *Dictionnaire de l'Académie* disent : « Angar ou hangar. Angar serait plus rationnel d'après ses étymologies grecque et latine. »

Or, l'Académie règle notre langue ; elle en a le soin ; elle a donc voix prépondérante.

Il est vrai que l'édition de 1884 ne cite plus angar. Elle donne hangar, mais ne parle pas de son étymologie.

A l'infaillibilité de qui faut-il se rapporter ?

Du Cange croit que ce mot vient du bas latin *angarium*, dont les Belges ont fait angar.

Littré, à *angar*, renvoie au mot *hangar* et il se rallie à l'étymologie de Du Cange.

Le divin Bescherelle ne donne pas angar ; mais, à hangar, il déclare que ce mot vient du latin *angarium*, ou mieux du celtique *hon*, domicile, et *gard*, garde...

En ce cas, on devrait donc écrire : hangard !

Le *Lexique étymologique* de Jacob fait venir *angarius* du persan, mais *angarius* n'est pas *angarium*.

La Châtre copie Bescherelle ; Vorepierre ne donne pas d'étymologie ; enfin l'indispensable Larousse dit que, probablement, hangar vient de l'irlandais *angar*, étable, qui se rattache au persan *angora* ou *ungarwa*, bergerie, peut-être allié lui-même au sanscrit *angana*, cour.

Chevalier, ajoute Larousse, « rapporte hangar à l'élément germanique et il compare le danois *hoegeskuur*, hangar, à son dérivé *hoenge*, suspendu, les hangars étant des toits suspendus. »

O science !

A ces causes et les parties entendues, nous exposons à qui de droit :

Que la langue française tient énormément à se simplifier.

Or, la lettre *H* étant une surperfluité ;

Angar venant du grec, du latin, du sanscrit, du celte, du danois, du belge, du hollandais et même du français, d'après Bossuet, Boileau, Voltaire et autres membres de l'Académie française ;

Nous demandons et, au besoin, nous requérons qu'il plaise aux philologues de revenir au mot primitif : Angar ;

De bannir à tout jamais hangar, comme usurpateur et intrus ;

Et par conséquent d'obliger tous les citoyens à écrire et à prononcer comme les paysans du Jura qui disent invariablement *un nangar*, qui est la seule saine, bonne et légitime tradition.

Qu'en pensent les érudits ?

A. VINGT.

—

Etudes de patois. — Préparant un glossaire de patois, je serais heureux d'avoir les renseignements et avis suivants :

Quel est en ce genre (pour une contrée déterminée) l'ouvrage pouvant servir de modèle ?

Ne convient-il pas de donner à l'étymologie plus d'importance qu'à la phonétique ?

Doit-on faire entrer dans ce recueil les vieux mots, tels ceux employés par Rabelais et les mots détournés de leurs sens académique actuel ?

Quel plan pour chaque mot ?

Il s'agit de la Haute-Bretagne.

KARL FLOR.

—

Orthographes héraldiques. — En termes de blason, doit-on dire : *engreslure* ou *engrêlure ?* On dit généralement *engrêlée* et non *engreslée ;* alors pourquoi dit-on *fasce* plutôt que *face ?* Les uns écrivent *alésée*, les autres *alaisée*. Il n'y a pourtant pas là comme dans les cas précédents vieille et nouvelle orthographe. Puis on voit

tantôt *besans* et tantôt *besants*, tantôt *lis* et tantôt *lys*, alors qu'on admet généralement *lis* pour la fleur cultivée et *lys* pour la figure héraldique.

Si on doit conserver l'ancienne orthographe de *fasce*, *lys*, *besans* (au pluriel), *engreslure*, pourquoi ne pas dire *estoile*, *baston*, *cresté*, *teste*, *esperon?*

LA COUSSIÈRE.

—

Armoiries à déterminer. — Dans l'église de Montbarrois, canton de Beaune-la-Rolande (Loiret), se trouve un ancien vitrail représentant un chevalier agenouillé devant un prie-Dieu. Sur la draperie de ce meuble existe un écusson écartelé au 1 et 4, d'argent, au lion passant de gueules; au 2 et 3, d'or, à trois fasces ondées de sable.

A quelle famille peuvent appartenir ces armes? MARTELLIÈRE.

—

Armoiries de la Catalogne et du Roussillon. — Existe-t-il un armorial spécial à la Catalogne et au Roussillon?

Contient-il les armoiries des citoyens honorés ou bourgeois nobles (*burgeses hourats*) de Perpignan et de Barcelone, de cette noblesse spéciale à ces deux provinces, reconnue lors de la conquête du Roussillon et en dernier lieu, à la veille de la Révolution, par lettres patentes de Louis XVI, en février 1789, enregistrées au Conseil souverain du Roussillon, le 23 mars 1789?

Si non, où les trouver?

Un registre de rescrits, conférant cette noblesse, se trouve encore aux archives de Perpignan. Les noms des titulaires y ont été raturés, mais sont encore facilement déchiffrables, ce qui fait de ce registre un document curieux et précieux, digne de figurer à la Bibliothèque nationale, qui ne possède que peu de documents de ce genre en ce qui concerne le Roussillon (du moins à ma connaissance).

Possède-t-elle seulement les « Coutumes de Catalogne », lois et usages qui ont régi le Roussillon, avant comme après sa conquête par la France, jusqu'à la Révolution?

Si l'armorial demandé existe, est-il antérieur ou postérieur à 1650?

Un érudit en recherches héraldiques spéciales à ces provinces sus-nommées pourra-t-il me renseigner sur le nom de la famille à laquelle peuvent être attribuées les armes, qui existent encore sculptées grossièrement sur une pierre, ce qui explique pourquoi, en les blasonnant, je ne puis indiquer la couleur du champ et des figures?

De.... à la bande d..... accostée de deux griffons rampants, l'un en chef, l'autre en pointe; — à la bordure échiquetée d..... et d.....; — timbré d'un casque de chevalier.

L'écu est représenté attaché par des boucles. C'est ainsi qu'on représentait les écus avant l'invention des tenants.

Se trouve-t-il, parmi les lecteurs ou collaborateurs de l'*Intermédiaire*, quelque chercheur ou curieux de nationalité espagnole, de la province de Catalogne?

Existe-t-il un armorial des chevaliers de la Légion d'honneur, sous le premier Empire, ayant obtenu des lettres patentes de chevalier?

J'ai en ma possession une de ces lettres conférant le titre de chevalier; elle confère aussi des armoiries peintes sur le parchemin. Je suppose donc que toutes ces lettres patentes étaient semblables et que tous les chevaliers ainsi nommés avaient des armoiries.

Moynier, officier d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur vers 1813, a-t-il été titulaire d'un de ces brevets?

Si oui, quelles sont ses armoiries?

INCOGNITO.

—

Fourmi. — Quel était le bibliophile ayant pour marque de ses livres cette petite vignette de 3 centimètres de hauteur, représentant une fourmi écrivant sur une feuille de papier déroulée et posée sur un livre fermé?



Ne serait-ce pas une espèce d'ex-libris rébus? Et ne s'appellerait-il pas Fourmi, ou Fourmy? car ce nom n'est pas rare et il est encore porté par un assez grand nombre de personnes.

Question extraite des *Archives de la Société des Collectionneurs d'Ex-libris* (4me année, avril 1897). H. M.

Famille du Chemin de la généralité d'Alençon. — Les papiers des Du Chemin, seigneurs d'Avernes-sous-Exmes, ayant été brûlés en 1792, on demande :

1° Les familles du Chemin, de l'ancien bailliage d'Exmes sont-elles éteintes ?

2° Leurs filiations ?

3° Quelle petite-nièce de Jeanne Darc épousa un de leurs ancêtres, entre 1470 et 1580, pour que, en 1666, ceux de Saint-Pierre-la-Rivière aient pu être réanoblis par la Pucelle d'Orléans ?

4° Les duchés de Belleau sont-ils éteints ?

5° Quels rapports, du Chemin de la Morlière, lieutenant des forteresses du roi, et André du Chemin de la Morlière, prêtre de l'Oratoire, ont-ils, vers 1691, avec ces familles ?

6° Existe-t-il des descendants de De Baratte anobli par la Pucelle en 1666, habitant Fontaine-Bois-Halbout, près Falaise, et quelle petite-nièce de Jeanne Darc épousa-t-il ? Il portait les armoiries mêmes de la Pucelle.

RAOUL JANVAL.

RÉPONSES

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581 ; XVIII, 19, 394, 426, 456, 521 ; XXXIV, 243, 337, 628 ; XXXV, 11, 147, 341, 580). — Entendu à la Comédie-Française le 14 mai, dans *Frédégonde*, de M. Dubout, un beau vers, mais un vers surprenant :

Un lis qui parlerait avec la voix des roses !

D'autres alexandrins sont encore dignes de remarque dans cette pièce, mais il me faudrait le livret pour les relever, ma mémoire me faisant défaut.

FRÉCHAS.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722 ; XXXIV, 248, 339, 385, 630 ; XXXV, 17, 151, 342, 581).

A signaler :

La Terre, d'Elisée Reclus et *La Terre*, de Zola ;

Avril, de M. Piedagnel, et l'*Avril*, de P. Marguerittte. FRÉCHAS.

—

Du fouet comme moyen d'éducation (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 622, 683 ; XXIV, 557 ; XXX, 39 (Voir *Orbilianisme:* XI, 365 ; XVI, 264, 342) ; XXXII, 644 ; XXXIII, 33, 178, 253, 297, 370, 495, 553, 646 ; XXXIV, 10, 146, 290, 531 ; XXXV, 345, 582). — D'un article de M. Joseph Bertrand, de l'Académie française : *La vie d'un savant au* XVI[e] *siècle : François Viète* (*Revue des Deux-Mondes du 15 mai 1897*), j'extrais ceci :

François I[er], pour se faire un allié de Guillaume III de Clèves, prince fort déplaisant et mal famé, lui avait promis sa nièce Jeanne d'Albret. On la fouettait tous les matins sous les yeux de sa mère dont l'esprit « abstrait, ravi et extatique », comme dit un vers célèbre, descendait de ses hautes régions et qui sans demander si sa fille était hors de tutelle, lui déclarait que si elle ne disait oui, elle serait tant fessée qu'on la ferait mourir. Le mariage fut célébré contre son gré et vouloir.

Or, feu Gustave Desnoiresterres (*Intermédiaire* du 10 août 1889) prétend (XXII, 474) que Jehanne d'Albret était la *sœur* de François I[er], et que ce roi, ayant changé d'avis, lui fit épouser Antoine de Bourbon.

J'avais toujours cru que la sœur de François I[er] s'appelait Marguerite de Navarre.

Où M. Joseph Bertrand a-t-il pris qu'on la fouettait tous les jours devant sa mère ?

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Etymologies italiennes (XXII, 607, 717 ; XXXV, 583). — Dans cet article, sous la signature T. Pavot, il est dit que « l'anglais ne défigure presque jamais les mots qu'il emprunte aux langues étrangères ». Cela lui arrive pourtant quelquefois, et quelquefois d'une manière assez grotesque : ainsi de *Buffetiers*, *Buvetiers*, appellation *officielle* des gardiens de la Tour de Londres, — encore costumés comme au temps d'Henri VIII — on a fait dans le langage courant *beef-eaters* (mangeurs de bœuf), et, ces jours derniers, je trouvais ce dernier nom, tout au long, dans un mémoire très savant de sir Henry Howorth, inséré dans le *Smithsonian Report for 1894* (Washington, E. U. 1896).

HENRI JOUAN.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599 ; XXXII, 250, 329, 562, 650 ; XXXIII, 38, 300, 357, 694 ; XXXIV, 202, 301, 399, 816 ; XXXV, 158, 248, 388, 488, 584, 629). — A ajouter à la liste passablement curieuse les noms suivants : à Mar-

seille, près de la Bourse, la rue Pierre qui *rage!* (en provençal, le verbe *raja* signifie couler). Il s'agit d'une grande auge faite en pierre perméable à l'eau. Les gens qui ignorent le provençal ou le languedocien attribuent au mot *rage* le sens tout différent qu'il a en français.

A Toulouse, rue du *Puits-qui-parle*; il s'agit d'un puits sur le bord duquel on perçoit l'écho très sensible des cris ou paroles prononcées à haute voix.

A Nîmes, la rue dont la municipalité a changé le nom par trop naturaliste. Il y a quelques années encore, les bonnes gens du pays disaient la rue *Cag'en-Sol*, aujourd'hui : rue de la Madeleine.

A Toulouse, près de la basilique Saint-Sernin, la rue des *Treize-Vents*. Les indigènes toulousains donnent une explication absolument réaliste de ce nom bizarre. Il s'agit d'un p....arieur original qui avait parié de produire 14 vents retentissants et qui n'en réussit que 13.

A. P.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 76, 231, 258, 339, 362, 487, 653; XXXIII, 133, 260, 457, 505; XXXIV, 25, 303, 543, 633, 721, 773; XXXV, 488). — Du catalogue d'avril 1897 du libraire A. Claudin :

70340. *Cantatrice grammairienne (La)*. Genève, 1788, in-8°, dem.-rel. percal. d'amateur, tr. rouges. (Pierson). 10 fr. — Par l'abbé Barthélemy, né à Grenoble en 1759 et mort en 1815. — Ouvrage des plus singuliers, dans lequel toutes les règles de la grammaire sont en chansons, ainsi que les exemples. Il se termine par un modèle de lettres familières et badines tirées d'écrivains connus. Le livre est dédié à la comtesse de Beauharnais, tante de Joséphine. — Bel exemplaire.

ARCH. CAP.

—

Topographia Galliæ (XXXII, 237, 417, 496, 571; XXXIII, 13, 374; XXXV, 630). — Je suis, en effet, coupable d'avoir pris le Pirée pour un homme, et j'en fais publiquement mon *meâ culpâ*. Il est impardonnable, même sans savoir le hollandais, de n'avoir pas reconnu les radicaux *Koning* et *Vrank*. La vérité est qu'en faisant un tableau bibliographique à deux colonnes, j'avais inscrit *Topographia Galliæ* dans celle des titres des ouvrages et les deux autres mots dans celle des auteurs, ce qui était une abominable bourde.

Que celui qui n'a jamais commis une étourderie me jette la première pierre!

A. L.

—

Tutoiement et vouvoiement dans les armées (XXXII, 451, 732; XXXIV, 57, 503, 635; XXXV, 160). — L'anecdote suivante, que je relève dans la récente brochure du général Dragomirof, sur le *Soldat français*, corrobore ma réponse de naguère, au sujet du tutoiement dans l'armée. Je disais qu'on n'aurait guère raison de blâmer le soldat qui riposterait par la réciproque à l'officier qui l'aurait tutoyé. Voici ce que raconte le général Dragomirof :

Un jour, un officier se plaignit de ce qu'un soldat l'avait tutoyé. On interrogea l'homme inculpé :

— De quel droit avez-vous tutoyé votre supérieur? lui demanda le colonel.

— Mon colonel, parce qu'il m'a aussi tutoyé.

L'officier intervient et lui dit :

— Mais c'est par l'intérêt que je te porte.

Le soldat répond :

— Si c'est par l'intérêt que *tu* me portes, alors je ne *t*'en veux pas.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Sur une bibliographie anglaise (XXXII, 640; XXXIII, 235). — M. H. Boulet pourrait-il me donner une liste des ouvrages en question? Elle ne doit pas être bien considérable.

A. C.

—

Les errata des grands dictionnaires (XXXIII, 83, 209, 275, 289, 548; XXXIV, 28; XXXV, 352). — La *Grande Encyclopédie* fait naître Bourdon de l'Oise (François-Louis), ancien conventionnel, près de Compiègne, sans indiquer de date et le fait mourir, à Sinnamari en 1797.

Le *Dictionnaire de Larousse* contient les mêmes énonciations.

La *Nouvelle Biographie générale* de Didot dit qu'il était né de cultivateurs à Remi, aux environs de Compiègne, et qu'il mourut en 1797.

Dans les *Hommes illustres de l'Oise*, M. Ch. Brainne indique également Remi comme lieu de naissance de Bourdon de l'Oise et ajoute qu'il mourut à Sinnamari peu de temps après son arrivée à la Guyane.

La *Biographie des Contemporains* de Rabbe qui le qualifie de « l'un des plus

ardents coryphées de la Révolution », l'indique comme fils d'un cultivateur du village de Remy, près de Compiègne, sans donner aucune date.

Tous ces recueils ont commis une double erreur.

Bourdon de l'Oise n'était pas né à Remi, dans les environs de Compiègne, mais bien à Rouy-le-Petit, arrondissement de Péronne (Somme), le 11 janvier 1758, ainsi qu'il résulte de l'acte suivant, extrait des registres de la commune de Rouy-le-Grand :

Le douzième jour du mois de janvier 1758, a été baptisé, par nous curé soussigné, François-Louis, né le jour d'hyer de légitime mariage, fils de Robert Bourdon, receveur des Grand et Petit-Rouy, et de Marguerite Morise, demeurant en cette paroisse.....

Il fut déporté à Sinnamari où il arriva le 6 primaire an VI (26 novembre 1797) et où il mourut le 4 messidor suivant (22 juin 1798) d'une fièvre putride et maligne, d'après le récit de l'auteur des *Anecdotes secrètes sur le 18 fructidor* (p. 92). ALEXANDRE SOREL.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605; XXXIV, 170, 548, 721; XXXV, 23, 163, 439, 632, 727). — Je supplie M. Ch, Nauroy de nous donner les postérités au complet des enfants bâtards de Louis XV, avec détails biographiques. Si ces renseignements sont trop longs, qu'il les donne en plusieurs fois. Je comprends qu'il ne veuille pas reproduire dans notre revue tout ce qui a paru dans son curieux *Curieux*, mais une fois n'est pas coutume et il faut bien faire exception pour une question qui intéresse nos lecteurs. Quand je pense qu'il n'existe rien sur les fils illégitimes de ce roi! M. Charles Nauroy a fait là-dessus un travail; il ne nous en donne que des extraits; je le conjure de vouloir bien nous le faire connaître en entier. Pour les enfants numéros I, II, V, IX surtout, qu'il répare, le plus tôt possible, son omission volontaire. A. C.

—

Antiquité historique (Renseignements sur la plus haute) (XXXIV, 485, 631). — Les découvertes faites en Chaldée, à Tellô, depuis quelques années, par M. de Sarzec, ont fait connaître des monuments d'une haute antiquité, remontant aux origines de la civilisation, c'est-à-dire à cinq ou six mille ans, d'après M. Berthelot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. — Communication reproduite dans la *Nature* : « L'âge du cuivre en Chaldée » n° 1244, 3 avril 1897, p. 282. HOMÉROS.

—

Usage de sonner les cloches pendant les orages (XXXIV, 579; XXXV, 99, 201, 359, 396, 595, 635).— Voici ma petite contribution à la question.

Extrait des registres obituaires de la paroisse de Courpière :

Le septiesme septembre 1637 fust tué de la foudre Claude Rochier, estant dans le clochier : du mesme coup furent blessez avecq luy Anthoine Dulac et Estienne Brosse; et au mesme instant je soubzigné foisant les prières pour le temps devant la porte de l'esglise fus frappé au bras droict et jetté par terre dans l'esglise, et de mesme fust frappée la femme de Maistre Anthoine Delavigne; et ledict Rochier fust ensepvely le jour de Nostre Dame le huist (signé) CLERC, curé.

Extrait des archives de l'étude de Me Dunaud, notaire à Vollore-Ville (Puy-de-Dôme) :

Par devant maistre Dozat notaire, furent présents Louis Dumas, marguillier, Antoine Boutaud, James Poudrille jeune, Jean Broussegoutte, Annet Bertrand, Antoine Purisse et Jean Fougière, tous habitans de ce bourg dudit Vollore, lesquels de leur bon gré et volonté ont promis comme ils font par ces présentes de sonner les cloches de cette église lors et quantes il sera nécessaire pour détourner le mauvais temps qui nous menace et arrive journellement soit la nuit soit le jour, et pour ce faire ledit Louis Dumas a promis et sera tenu d'avertir les dénommés ci-dessus par le marlement des cloches qu'il fera comme il est de coutume, lequel sera aussi tenu de marler la cloche du orloge lorsque le mauvais temps le requerra; et ont entre eux accordé que lorsqu'il en manquera l'un d'eux de venir sonner après l'appel et marlement des cloches qui sera fait par ledit marguillier, il sera fait défaut à chaque défaillant suivant l'ancienne coutume, et pour lequel défaut le défaillant sera tenu payer la somme de sept sols six deniers; et moyennant quoi maitre François Peturet bailli de Vollore et Montguerlhe et Pierre Desclavelières marchand de la Burie en cette paroisse, luminiers de la grande fabrique et marguillerie de cette église, à ce présens, ont promis et se sont obligés, s'ils sont en charge audit temps, sinon ceux qui seront en leur lieu et place, de payer auxdits sonneurs susnommés la

somme de trente livres restant à payer de celle de soixante livres accoutumées payer, et ce pour la présente année qui a pris son commencement puis les fêtes de la Pentecôte dernière et finissant à pareil jour, payables lesdites trente livres restant au jour et fête de la Pentecôte prochain venant, et les autres trente livres parfaisant lesdites soixante livres pour la présente année ont été payées auxdits sonneurs puis le jour et fête de la Magdeleine dernière, terme accoutumé à payer, ainsi qu'ils ont dit et reconnu, et en ont quitté et quittent ledit sieur Peturet et ledit Desclavelières, et promis faire tenir quittes envers et contre tous; et au payement desdites autres trente livres lesdits sieurs Peturet et Desclavelières ont obligé leurs biens.....

Fait et passé à Vollore le neuvième août mil six cent quatre-vingt-treize (9 août 1693).

Les paroisses de Courpière et de Vollore sont limitrophes : l'accident de 1637, à Courpière, n'était certainement pas encore oublié en 1693; mais que peuvent les faits et les exemples contre l'usage, si peu fondé en raison qu'il soit?

ARVERNUS.

—

Goffe (XXXIV, 665; XXXV, 101, 306). — Le confrère S., à propos d'une discussion sur le mot, cite (XXXV, 103) et recommande le *Dictionnaire Delagrave*. Il m'obligerait beaucoup en me donnant le titre exact et le prix de librairie de ce dictionnaire. H.

—

Sur quelques néologismes d'un nouvel académicien (XXXV, 138, 403, 600). — On aurait, je crois, mauvaise grâce à reprocher, à un auteur de talent, certains néologismes. Une langue, en effet, sous peine de décadence, doit incessamment se rajeunir et se transformer; elle ne vit que de néologismes.

En cherchant bien dans les auteurs du XVII[e] siècle, qui cependant se piquaient d'être fort conservateurs, ne trouverait-on pas quelques expressions nouvelles consacrées depuis par l'usage?

Comparez la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* avec la dernière de 1879 et vous verrez de combien de mots nouveaux s'est enrichie la langue.

Nous serions certes tous fort embarrassés si, dans la conversation, nous devions nous en tenir à la langue de Vaugelas. Mais pour qu'un néologisme acquière droit de cité, il faut qu'il exprime clairement une idée que les termes anciens sont impuissants à rendre. Cependant s'il satisfait l'esprit, il doit avant tout satisfaire l'oreille. Aussi ai-je le droit de m'étonner que M. Paul Bourget, un artiste, ait créé le mot « mondial » qui sonne si mal à l'oreille.

MARTELLIÈRE.

—

Troglodytes (XXXV, 144, 373, 413, 503, 603, 732, 777). — Dans un îlot, situé tout près de la grève de Monastir (petite ville de Tunisie), se trouvent des habitations creusées dans le roc, habitées on ne sait quand.

OROEL.

—

L'U latin (XXXV, 196, 467, 549). — Pendant l'invasion de 1870, j'ai assisté, à différentes fois, à des messes que les aumôniers de l'armée allemande disaient dans les églises des villages où ils séjournaient. J'avais commencé l'étude du latin depuis quelques années et j'ai été bien étonné en entendant l'*u* se prononcer *ou*. Le prêtre disait : *Dominous vobiscoum* et les soldats assistants répondaient : *Et coum spiritou touo*.

Lorsque les Allemands évacuèrent le pays, le lycée rouvrit ses portes et je m'empressai de me renseigner près de mon professeur de troisième sur cette manière de prononcer le latin qui m'avait fortement intrigué. Sans hésitation aucune, il me répondit que la prononciation des Français était défectueuse et que non seulement en Allemagne mais encore en Italie et en Espagne, on avait conservé la vraie prononciation des Romains.

YSEM.

—

Cannes d'hommes célèbres (XXXV, 240). — Je possède une fort belle canne à pomme d'or, ayant appartenu à Louis XVI, qui la donna en juin 1791 à M. Guillmin de Savigny, avocat au parlement, en reconnaissance de son dévouement et de ses services. Je ne sais si cela peut intéresser E. M. A. T.

—

Noblesse anglaise (XXXV, 242). — Le meilleur armorial de la noblesse anglaise?

Je puis citer :

Peerage and Baronetage, par feu sir Bernard Burke, dernière édition, 1897.

The General Armory, du même auteur.

Abeyant, dormant and extinct Peerages, 1853, par sir Bernard Burke.
Burkes Landed Gentry, dernière édition, 1894, en deux volumes.
Walfords county families, 1897.

HUBERT SMITH.

—

Un patron pour les bicyclistes (XXXV, 281, 511, 608). — Je ne vois, pour ma part, aucun inconvénient à ce qu'on adopte sainte Catherine pour patronne. La *Vie des Saints*, en effet, nous apprend qu'elle devait être suppliciée au moyen d'une machine à deux roues reliées par une corde, et tournant avec rapidité. Mais comme une bicyclette ne pouvait être transformée en instrument de torture, Dieu permit que la chaîne se rompît. Seulement, les roues étaient garnies de pointes et de crochets, probablement pour gravir plus facilement les rampes rapides.

En outre, sainte Catherine était une jeune fille d'une instruction remarquable, et tout le monde sait que cette qualité est commune à tous les cyclistes. C'est donc encore une raison pour que nous nous placions sous son patronage. Mais il y a parmi les bicyclistes de nombreuses jeunes filles; je doute qu'elles consentent jamais à se mettre sous le patronage de cette sainte qui étend spécialement sa protection sur les vieilles filles.

M.

—

Langueyeur de porcs (XXXV, 283, 553, 608, 785.— Dans la série V[1] 427 des Archives nationales (année 1765) on trouve la « Provision de l'office d'Inspecteur, Contrôleur - Visiteur et Langoyeur de Porcs en la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris », accordée à Pierre-François Levesque, qui paye à cet effet pour 8e denier 38 livres 10 s., pour marc d'or 162 livres, pour sceau 80 livres et pour honoraire 48 livres 7 s.

DAUVERGNE.

—

Monomotapa (XXXV, 333).—Il paraît que le Monomotapa n'était point un empire, mais un chef de tribus, dans la vallée du Zambèse; du moins, M. H. Keane dit l'avoir prouvé en 1891. La Fontaine (et mille autres avec et après lui) aurait donc pris un homme pour le Pirée; c'est bien possible. De nos jours encore, l'Afrique est mal connue et la bévue du singe de la fable y fut rééditée, il y a dix-huit mois. Wali est le nom d'un petit pays; or « le gouverneur général des colonies de la côte occidentale d'Afrique répond au gouverneur de la Guinée qu'il approuve hautement les mesures prises à l'égard du nommé Wali (*sic*); il recommande qu'on ait pour lui toutes les attentions possibles, et qu'on passe un traité avec lui.

T. PAVOT.

—

Rues dites des Juifs (XXXIV, 334, 648; XXXV, 68, 301, 392, 443, 479, 539). — J'ai publié trois plaquettes sur les Juifs de Bretagne et d'Anjou. Voici les noms de rues ou de lieux que j'y ai relevés et qui les rappellent.

Ille-et-Vilaine :

Rennes. — Entre la rue du Cartage et la rue Le Bouteiller, existait une rue des Juifs, disparue en 1844, lors de la construction des quais de la Vilaine.

Saint-Malo. — La rue Châteaubriand portait avant 1848, le nom de rue des Juifs.

Côtes-du-Nord :

Il existait en 1658, dans la paroisse de Saint-Igneuc, canton de Jugon, arrondissement de Dinan, une pièce de terre nommée le Cimetière-aux-Juifs.

Morbihan :

La partie occidentale de la rue Notre-Dame, anciennement fermée de deux portes dont les vestiges subsistent, était la rue de la Juiverie.

Loire-Inférieure :

Nantes. — Rue de la Juiverie.

Ancenis. — Rue de la Juiverie.

Le Croisic. — Rue de la Juiverie.

Saint-Herblam. — Village de la Juiverie.

La Haie-Fouassière. — Il existe là un domaine appelé la Juiverie.

Les Sorinières. — Cette commune possède aussi un lieu dit la Juiverie.

Vendée :

Montaigu. — Rue de la Juiverie.

Mortagne-sur-Sèvre. — Rue des Juifs.

Fontenay-le-Comte. — Rue des Lombards.

Maine-et-Loire :

Angers. — Rue de la Juiverie.

Segré. — A 800 mètres des anciennes fortifications de cette ville, se trouve une terre dite des Juiveries.

Baugé. — Rue des Juifs.

Villebernier. — Cette commune possède un hameau du nom de Rue-Juive.

Jarzé. — Cette commune possède un hameau dit la Juiverie.

Mayenne :

Mayenne. — Il y a un quartier dit de la Juiverie.

Château-Gontier. — Rue des Juifs.

LÉON BRUNSCHVICG.

—

Cas de force majeure du service postal (XXXV, 377). — L'administration des postes est responsable des objets qui lui sont confiés, dans les termes de ses règlements publics et dans les mêmes conditions que tout voiturier ou commissionnaire de transports. C'est l'application des articles 1148 et 1784 du Code civil, 98 et 103 du Code de Commerce et il suffit de lire les commentaires de ces articles dans un traité de droit pour être renseigné sur la question.

Il appartient aux tribunaux de décider dans quels cas il y a force majeure; la loi ne pouvait prévoir ces cas ni les énumérer. Parmi les nombreux exemples dans lesquels les voituriers doivent être exonérés de toute responsabilité à cause de la disparition ou destruction des objets qu'ils avaient à transporter, on peut citer comme généralement admis par les tribunaux ou les auteurs, les cas de réquisition de l'autorité compétente, envahissement des locaux par l'ennemi, vol à main armée, naufrage, incendie, inondation.

YSEM.

—

Théodore de Neuhof (XXXV,378,703).— La vie de cet aventurier est racontée dans le *Conversations-Lexicon* (allemand) de 1819, d'une façon très différente, presqu'en tous points, de l'exposé donné aux pages 191 et 192 du *Magasin Pittoresque* de 1843. Je ne reproduirai pas ce dernier récit, qui est facile à retrouver. Mais voici l'analyse du récit allemand, dans laquelle je place entre guillemets ce qui diffère de l'historique donné par le *Magasin Pittoresque :*

Fils de « Léopold » de Neuhof, « capitaine de la garde de l'évêque de Munster », mort en 1695, le jeune Théodore « fit ses études d'abord au collège des Jésuites de Munster, puis à Cologne; il quitta cette ville à la suite d'un duel fatal à son adversaire, qui était de grande famille, et s'enfuit par Leyde et Utrecht à la Haye, où l'ambassadeur d'Espagne lui trouva une lieutenance dans un régiment faisant campagne en Afrique. Devenu capitaine, fait prisonnier dans une sortie de la garnison d'Oran, il fut conduit au Bey d'Alger, qui l'employa pendant dix-huit ans comme interprète et lui confia diverses affaires importantes et secrètes ». Les Corses révoltés contre les Gênois « ayant imploré le secours des souverains d'Alger et de Tunis, Théodore de Neuhof leur fut envoyé en 1736 avec deux régiments et des munitions de guerre ».

Bien accueilli par les Corses, élu roi, solennellement couronné de laurier, Théodore fit battre monnaie « d'argent et » de billon, fonda l'ordre de la Délivrance; puis quitta l'île le 11 novembre 1736 pour chercher du secours à l'étranger. Il y revint « l'année suivante » avec des munitions procurées par des négociants hollandais. En 1738, des troupes françaises vinrent « à son secours et avec leur aide il se maintint trois ans : ces auxiliaires étant partis en 1741, pendant une nouvelle absence de Théodore, de nouveaux troubles éclatèrent; son neveu, qu'il avait fait déclarer prince du sang, ne put les contenir; son cousin le baron de Drost n'y réussit pas non plus, bien que, arrivé dans l'île sur une felouque napolitaine, il eût été nommé chef militaire suprême ». Le roi Théodore qui était allé en Hollande, à Florence, à Venise, en Angleterre, revint en 1743, essaya de soutenir la lutte contre les Gênois, mais fut obligé de s'enfuir définitivement en Angleterre, où il fut incarcéré « et mourut en prison ».

Il serait curieux de savoir lequel des deux historiques, si profondément différents, est le véritable, ou se rapproche le plus de la vérité. V. A. T.

—

L'encre ancienne et moderne (XXXV, 381,740,787)— A mon humble avis, il est grand temps pour les pouvoirs publics de décréter quelque règlement pour la fabrication et l'emploi de l'encre. Bon nombre d'officiers ministériels, avoués, notaires, greffiers, se servent d'encres à base d'aniline, qui disparaissent en vieillissant. Dans la plupart des mairies de nos campagnes, depuis une vingtaine d'années, les actes de l'état civil sont écrits avec des encres de ce genre. Il en résulte qu'aujourd'hui ces actes sont difficilement lisibles et que sous peu les traces de l'écriture auront complètement disparu. Je feuilletais récemment des circulaires tirées sur des plaques de gélatine avec des encres à copier à base d'aniline et je remarquais que celles datant de sept à huit ans étaient déjà illisibles. On n'y

voyait plus que quelques pattes de mouche. Quant à celles datant de plus de vingt ans, il ne restait pas trace de quoi que ce soit sur le papier.

Il semble tout aussi nécessaire d'assurer l'existence des actes que leur validité et en s'occupant de cette question, nos législateurs feraient œuvre tout aussi intéressante que leurs prédécesseurs qui, lors de la confection des codes, prohibaient aux femmes d'être témoins aux actes de l'état civil, pour la raison, comme le disait le citoyen Thibaudeau, que ces actes étaient aussi importants que les testaments pour lesquels la loi le leur défendait déjà. — Il est bien évident qu'il importe tout d'abord d'assurer par des lois l'existence matérielle des actes et qu'il semble peu logique de réglementer *a priori* les conditions de forme, de sincérité et de validité de ces actes, si l'on n'a déjà pris les mesures nécessaires pour en sauvegarder l'existence et la conservation.

L'État ne pourrait-il pas fabriquer et livrer à la consommation de bonnes encres ? Lorsque pour équilibrer le budget il faut recourir à de nouveaux impôts, ne trouverait-on pas là, sans trop faire crier les contribuables, une source de revenus ? Nos poudres de chasse sont supérieures, quoi qu'on en dise, aux poudres étrangères et si le prix en est élevé, il est certain que le public préfère encore cet impôt à bien d'autres.

Ysem.

—

Origine du mot anglais book (XXXV, 381, 705, 741). — *Book* vient du mot allemand *buch*, qui lui-même n'est autre que *buche*, hêtre, à cause de l'ancien usage d'écrire sur de l'écorce de hêtre ou sur des planchettes amincies de ce même bois.

Buchstabe, en allemand, veut dire lettre de l'alphabet et dérive de *buche-stab*, bâton de hêtre, les runes ou écrits sacrés des ancêtres des Allemands et des Scandinaves étant gravés sur des bâtons de hêtre.

V. A. T.

—

Mouches (XXXV, 386, 707, 747). — On lit dans les *Souvenirs de la marquise de Créquy*, de 1710 à 1803, tome III, page 90.

La baronne (d'Andelot) avait sur la tempe un de ces grands emplâtres sympathiques en taffetas gommé qu'on faisait border avec des pointes d'acier ou de petits grenats, ce qui, de toutes les modes de la Régence, était sans contredit la plus extravagante (à mes yeux du moins).

V. A. T.

—

Curiosités poétiques (XXXV, 386). — J. Favre était en Algérie, plaidant contre Crémieux, quand il fit pour sa propre fille, dont il voulait fêter l'anniversaire, le quatrain suivant — qui, du reste, se trouve dans ses œuvres :

Dans ce bouquet anniversaire,
C'est par les fleurs que tes ans sont comptés ;
Et si j'avais voulu nombrer tes qualités,
J'aurais cueilli tout le parterre.

(V. l'*Illustration* du 8 mai 1897).

T. Pavot.

—

Corneille et M. de Bornier (XXXIV, 389). — Puisque sous ce titre on revient à une question de plagiats ou de rencontres qui, je le crois, a déjà occupé jadis mes confrères, mais qui peut provoquer encore bien des citations, je ferai quelques rapprochements de pensées, volontaires ou involontaires.

Saint-Simon a dit :

Un peu de seigneurie palpitait encore dans ce temps-là.

Victor Hugo :

Un peu de seigneurie y palpitait encore.

Voltaire :

C'est du nord aujourd'hui que nous [vient la lumière.

M. Claretie :

C'est du nord, à présent, que nous vient [l'espérance.

Mathurin Régnier :

Le péché que l'on cache est demi par- [donné.

Molière :

Et ce n'est pas pécher que pécher en [silence.

Chapelain en parlant de Jeanne d'Arc :

Elle se cherche en elle et ne se trouve [plus.

Racine a mis dans la bouche de Phèdre :

Maintenant je me cherche et ne me [trouve plus.

Saint-Amant admire :

..... sur les sillons,
Les ailes des gais papillons,

De mille couleurs parsemées,
Les croyant des fleurs animées,
Qui volent au gré des zéphirs.

Lamartine a reproduit cette image, que j'ai aussi rencontrée dans un poète espagnol :

Insectes bourdonnants, papillons, *fleurs* [*ailées*.

Dante :

Poscia più ch'il dolor pote il digiuno.

Le Tasse :

... Più ch'il timor pote lo sdegno.

On a attribué à de la jalousie le silence de Pétrarque à l'égard de Dante. Sous ce titre : *L'Invidia del Petrarca*, le *Giornale storico della letteratura italiana* (tome XIV) a publié un article où M. Scarano a réuni un grand nombre de vers de Pétrarque qui ont pu procéder de ceux de Dante... Mais en voilà assez pour aujourd'hui sur ce trop riche sujet.

POGGIARIDO.

—

Tendantieux (XXXV, 432). — Dans le *Journal* du 24 décembre 1895 : « Le ministre des affaires étrangères nous communique la note suivante :

Les bruits tendancieux concernant les éventualités de désagrégation ministérielle sont de pure imagination. »

Ce que je comprends, le voici : Le ministre, non seulement affirme que les bruits sont faux, mais encore il juge qu'ils sont publiés dans un esprit de propagande, « tendant à » la réalisation du fait annoncé. *Tendancieux* me semble être une variante du néologisme *tendanciel ;* qui a un caractère de tendance (Littré).

T. PAVOT.

—

Un livre à retrouver (XXXV, 475). — J'ajoute ceci aux détails envoyés il y a quelques jours :

L'exemplaire de Racine, imprimé au Louvre, par Pierre Didot l'aîné, unique exemplaire sur vélin, est entré à la Bibliothèque royale le 3 novembre 1847, vendu par M. Didot.

Il est ouvert dans la vitrine VI, inscrit dans la notice des objets exposés les mardis et vendredis.

291. — RACINE (Jean). *Œuvres*. Paris, imprimé au Louvre par Pierre Didot l'aîné, 1801, 3 vol. in-fol., sur vélin.

Exemplaire unique imprimé sur vélin.

Le *Racine* du Louvre est regardé comme un des chefs-d'œuvre de la typographie.

NYCTICORAX.

—

L'édition originale du « Napoléon » d'Edgar Quinet (XXXV, 477). — J'ai un exemplaire du *Napoléon* d'Edgar Quinet, mais le frontispice de mon exemplaire n'est pas tout à fait semblable à celui que M. Ulric R.-D. signale dans l'*Intermédiaire* du 20 avril, quoiqu'il porte la même date. En voici une description fidèle :

NAPOLÉON
POÈME
Par EDGAR QUINET
(Couronne)
PARIS
Ambroise Dupont, éditeur
7, rue Vivienne
M DCCC XXXVI

In-8°, 2 f. pour titre et faux-titre, XX, 420 p., 1 f. Sur le verso de cette feuille, il y a des notes explicatives au nombre de trois, qui occupent à peu près le tiers supérieur de la page. — Un fleuron étroit et toujours le même, orne l'entête de chacune des cinquante-deux pièces du volume.

Mon exemplaire est non rogné, et en bel état, broché. Aucune note n'indique qu'il soit une seconde édition, ni sur la couverture, ni sur le titre, ni dans la préface.

Je suis donc porté à croire, jusqu'à preuve du contraire, que j'ai un des rares exemplaires qui ont été sauvés de l'incendie.

J'ai acheté ce *Napoléon* à une vente à l'enchère à New-York, où il m'arrive quelquefois de faire des emplettes ravissantes.

RAOUL RENAULT.

—

Le gendre de l'acteur Préville (XXXV, 478 ; 825). — M. Ed. Biré est une victime, lui aussi, mais d'une faute d'impression, qui lui fait écrire de *Chamois* pour de *Charnois*.

Toutes les biographies donneront à C. L. les renseignements qu'il désire sur le gendre de Préville, Jean-Charles Le Vacher de Charnois, un écrivain qui rédigeait le *Journal des Théâtres* fondé par Lefuel de Méricourt, et qui était d'ailleurs un spécialiste en matière de théâtre.

PAUL EDMOND.

Le graveur Debucourt (XXXV,479,826). — Je puis signaler à M. C. de la Benotte une liste de gravures de Debucourt parue dans l'ouvrage *Les graveurs du* XVIIe *siècle*, par Portalis et Béraldi.

Au sujet de la gravure la *Promenade publique en 1792*, cet ouvrage donne les renseignements suivants :

Cette estampe ne forme pas le pendant de la *Galerie du Palais-Royal*, elle est de plus grande dimension.

Il serait superflu de faire l'éloge de cette pièce célèbre qui, à elle seule, comme on a remarqué justement, fera désormais la fortune du nom de Debucourt, mais ne l'a pas sauvé de l'oubli pendant un temps.

Il y a quarante ans, nous disait un ancien marchand d'estampes de la place du Carrousel, les épreuves de la *Promenade publique* se trouvaient en nombre dans les cartons ; on les offrait à l'acheteur pour cent sous, avant ou avec la lettre, indifféremment. Et l'on ne parvenait pas facilement à les vendre. De loin en loin, un client se décidait à emporter une épreuve, qu'il faisait ployer en deux, et utilisait comme « chemise » pour envelopper d'autres estampes.

Le *Guide de l'Amateur* de Bourcard donnera aussi d'utiles renseignements sur le prix de vente de cette gravure et le nombre de ses états et lui fera connaître qu'elle a été souvent pastichée et réduite, et même reproduite par M. Magnier.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Prix des drogues et ustensiles de chimie au XVIIe siècle (XXXV,481). — M. E. H. trouvera aux Archives départementales de la Seine, 30, quai Henri IV, un certain nombre de registres de droguistes, pharmaciens et apothicaires du XVIIIe siècle, faisant partie des archives de la juridiction consulaire de Paris.

LUCIEN LAZARD.

—

Manuel de droit à indiquer (XXXV, 482). — La loi du 11 germinal an XI sur les demandes en changement ou addition de nom a été savamment étudiée et commentée par M. Paul Tournade, avocat à la cour d'appel de Paris, actuellement procureur de la République à Versailles, dans une *Étude sur le nom de famille et les titres de noblesse*, éditée à Paris, en 1882, chez Cotillon et Cie, imprimeurs, 24, rue Soufflot.

YSEM.

Bella gerant alii (XXXV, 522). — Selon William Stirling, *La vie monastique de Charles V*, l'auteur de ce distique célèbre est Mathias Corvin, roi de Hongrie (1458-1490). (V. Buchmann, *Gefluegelte Wœrter*, édition de 1895, p. 444).

H. H.

***

— William Stirling dit dans son *Cloister Life of the Emperor Charles the fifth* (London, 1852, p. 2-3) :

Father and son being thus of one mind, the diplomatic campaign was opened in which the house of Austria was already famous,

et dans une note :

And so tersely celebrated in the epigram of Mathias Corvin : *Bella gerant alii. tu, felix Austria, nube*, etc.

Mais nous autres Hongrois, nous ne savions pas que Mathias Corvin fût l'auteur du distique célèbre. Notre grand roi ne versifiait jamais et dans son temps cette épigramme n'avait pas encore l'actualité, que lui donnèrent les bonnes fortunes matrimoniales de l'Autriche durant le XVIe siècle. Je crois plutôt que *Bella gerant alii* sont des vers de circonstance, glorifiant les mariages de Louis de Hongrie avec la princesse Marie, petite-fille de Maximilien Ier et de l'empereur Maximilien Ier avec la princesse Anne, sœur de Louis. On célébra ces deux mariages politiques à Vienne le 22 juillet 1515 ; et c'est alors que commença la liaison de la Hongrie avec les Habsbourg. L'auteur du distique est inconnu. On suppose pourtant que c'est l'empereur Maximilien Ier lui-même, qui était un bel esprit et versifiait en six langues. Mais l'épigramme est trop bonne pour le vieux dilettante couronné.

BÉLA DE TÓTH.

—

Sacher (XXXV, 522). — « Je ne sache pas » est parfaitement correct et légitime, et ne vient ni du verbe *sacher*, ni, suivant une autre plaisanterie faite antérieurement, et, si je ne me trompe, dans les colonnes même de *l'Intermédiaire*, du verbe *sachoir*, mais tout simplement du verbe *savoir*, pris dans sa forme subjonctive. En revanche, « nous ne sachons pas » est un grossier barbarisme ; il est toujours risqué d'étendre des tournures particulières, des idiotismes ; mais si l'on voulait, à la rigueur, plier celui-là aux

exigences spéciales du journalisme collectif, il faudrait au moins écrire : « Nous ne *sachions* pas... » Cette locution remonte à coup sûr beaucoup plus loin que Littré, que George Sand ou même que Châteaubriand. Je ne suis pas placé en ce moment pour remonter aux origines. Je puis citer de mémoire cette phrase du dialogue de Diderot, *Le Neveu de Rameau* :

Parbleu, je ne sache rien de si têtu qu'un philosophe.

M. Pavot exigerait, sans doute :

Il n'est rien de si têtu, que je sache, qu'un philosophe.

Je ne vois pas ce que la phrase y gagnerait en clarté, mais je vois bien ce qu'elle y perdrait au point de vue de la vivacité du tour. J'ajoute, d'ailleurs, avec certitude, que Diderot n'en avait pas plus l'étrenne que George Sand ou Châteaubriand, ni que Littré, qui était plus sujet à faire revivre des constructions de phrases du XVIe siècle, ou même du XVe, qu'à contracter les tics du jargon contemporain. G. I.

—

Lettres de l'évêque Soanen au baron du Guérin de Castellet (XXXV, 524). — Il y a deux éditions de la *Vie* et des *Lettres de Soanen*, parues la même année (1750) à Paris avec l'indication inexacte d'Amsterdam, s. n. auct,, pour dépister la police.

L'édition in-4° ne contient pas la correspondance adressée à Guérin de Castellet. Je ne possède pas et n'ai vu nulle part l'édition in-12. GRAYBEAR.

—

Ouvrage à désigner (XXXV, 525). — Consulter en première ligne : Natalis de Wailly, *Eléments de paléographie* (Paris, imp. Nat., 1838, 2 vol. in-4°) qui doit se trouver, édition ordinaire, à 20 fr. et peut-être moins ; et Prou (Maurice), *Manuel de Paléographie* (Paris, Picard, 1889, fort vol. in-8°), prix fort, 12 fr.

Tous les deux contiennent des facsimile. GRAYBEAR.

—

Noms s'écrivant avec une ou deux lettres (XXXV, 525). — Aux exemples donnés, j'ajouterai les noms de deux saints : Lô, en Normandie, et Ou, en Champagne ; puis Fô, un dieu chinois, et Io, la fille d'Inachus. C'est peu, mais je vois, citée dans la question, une famille qui s'appelait Aa, comme plusieurs cours d'eau, et je pense alors qu'on peut faire à la toponomastique les quelques emprunts suivants :

Ax (Ariège), Ay ou Aï (Marne), Bâ (fleuve d'Afrique), Bô (Calvados), Bu (Eure-et-Loir), By (Dombes), Eu (Seine-Inférieure), Fa (Aude), Gy (Haute-Saône), If (île de la Méditerranée), Is, ville submergée (Finistère), On (Egypte), Oo (Haute-Garonne), Pô (fleuve italien), Pé (Sarthe), Py (Pyrénées-Orientales), Ré (île de l'Atlantique), Ry (Seine-Inférieure), Ri (Orne), Sy (Ardennes), Ur (Chaldée), Ws, prononcé Us (Seine-et-Oise), Y (Somme). T. PAVOT.

***

— Voici quelques noms relevés sur l'*Annuaire de l'Armée française* ou sur les matricules du recrutement.

AT (Pierre), ouvrier lithographe, à Toulouse.
B (Jean), ancien militaire, à Verfeil (Haute-Garonne).
BÉ (Jacques), jeune soldat de la classe 1895, à Toulouse.
BÔ, ex-capitaine au 25e régiment territorial d'infanterie.
DA, capitaine au 74e régiment territorial d'infanterie.
GA, commandant de bureau de recrutement,
HÛ, sous-lieutenant de réserve au 113e d'infanterie.
HY, officier d'administration de réserve.

Il y a en outre un chef de bataillon portant le nom de : YGREC ; il ne serait pas étonnant que ce nom se soit écrit précédemment : Y. R. SALIGNON.

—

Tableaux de Louis Boilly (XXXV, 526). — Je puis indiquer à l'auteur de la question une charmante petite toile de Boilly qui est à Poitiers chez l'un de mes amis. On pourrait l'intituler : *Prends garde au chat !* Une jeune femme, assise devant une table sur laquelle on voit les restes d'un repas, est entourée de ses deux enfants ; l'un, une fillette, joue avec une tourterelle, l'autre, un petit garçon, tient sur son doigt un oiseau. Un chat semble guetter la petite bête et la mère le montre à son fils de l'air de dire : Prends garde ! Comme dans toutes les œuvres de Boilly, la peinture est un peu léchée, mais la

composition est charmante et la toile, du reste, est admirablement conservée.

Je possède, de Louis Boilly, un beau portrait du célèbre musicien Weber, superbe dessin au crayon noir, signé de son nom correctement écrit, signature aussi soignée, aussi finie que l'est le dessin lui-même. A. Y.

—

Le docteur Eguisier (XXXV, 527). — Je ne puis donner des renseignements directs sur le « bienfaisant » docteur Eguisier mais je puis indiquer que le fils de ce docteur a été élève interne du lycée d'Amiens, dans la période comprise entre 1856 et 1862. On pourrait dès lors trouver des renseignements sur le docteur Eguisier, son père, dans les archives du lycée d'Amiens ou dans celles du ministère de l'Instruction publique, si cet élève était boursier de l'Etat.

UN LECTEUR DE L'INTERMÉDIAIRE.

***

— Le docteur Eguisier a été reçu en 1837, à Paris. Il s'était occupé des maladies des femmes et demeurait rue de Provence, n° 56. Il était marié et père d'une fille. Il n'a jamais fait partie de l'Académie et il est mort sans fortune, quoique ayant inventé l'irrigateur qui porte son nom et qui a enrichi celui qui l'a fabriqué. Une notice importante sur ce médecin a été publiée dans le *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie*, par le Dr Caffe. Il faudrait consulter la collection de ce journal, à partir de 1859, où l'on trouvera cette notice complète et curieuse.

A. CORLIEU.

***

— Je ne possède aucun renseignement biographique sur le docteur Eguisier ; je puis cependant affirmer qu'il n'a jamais fait partie de l'Académie de médecine.

Mais, voici quelques indications bibliographiques qui ne sont pas, croyons-nous, sans intérêt :

1° Lettre du ministre de l'Instruction publique, en date du 23 mai 1846, avec envoi d'une notice sur l'irrigateur du Dr Eguisier. (*Bulletin de l'Académie de médecine*, 26 mai 1846, tome XI, p. 892).

2° Dépôt d'une caisse, contenant divers échantillons de l'appareil, inventé par le Dr Eguisier et nommé par lui irrigateur. (*Bulletin de l'Académie de médecine*, tome XIII, p. 1062).

3° Rapport de M. Thillaye sur un appareil nommé irrigateur, inventé par le Dr Eguisier. (*Bulletin de l'Académie de médecine*, 21 novembre 1848, tome XIV, p. 314). Dr RIRE.

—

Bibliographie (XXXV, 529). — Après m'être assuré *de visu* de l'exactitude des dires du collègue C. A., relatifs à la non existence, dans les recueils bibliographiques, de documents relatifs à l'édition de 1482 du *De vilitate conditionis humanæ* de Lothaire (Innocent III), je n'ai qu'un conseil à lui donner, s'adresser à « l'Inkunabelforscherinn » par excellence, Mlle Pellechet, à Louveciennes.

Peut-être, en dépouillant les 100,000 incunables de nos dépôts de France et de Navarre aura-t-elle trouvé quelque autre exemplaire?

J'ai, du reste, personnellement trouvé plusieurs incunables inconnus des bibliographes et lui en ai signalé.

GRAYBEAR.

—

De Limousin-Dalheim (Armoiries de la famille) (XXXV, 530). — Un peintre d'un véritable talent, bien qu'il n'ait exposé aux Salons que par boutades, étant la plupart du temps absorbé par la poursuite de procédés nouveaux, et qui est mort il y a peu d'années à Paris, s'appelait Jean d'Alheim; il était sujet russe. Il avait épousé une cousine et compatriote, qui a fait également de la peinture, et a exposé sous le nom de Mme Limouzin-d'Alheim. Cette indication ne paraîtra peut-être pas sans intérêt à M. Frebor. Je puis ajouter que c'est dans l'atelier de d'Alheim que j'ai rencontré, pour la première fois, il y a une quinzaine d'années, le dessinateur Willette, lequel encore débutant, y collaborait à des essais décoratifs. G. I.

—

Dates à déterminer (XXXV, 570). — On lit dans le *Curieux*, II, 137 :

Mlle Bartet, de la Comédie-Française, s'appelle en réalité Julie-Jeanne Regnault; elle est née à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 2, le 28 octobre 1854, de Charles-Ferdinand Regnault, employé, et Marie-Malvina Beck, époux.

(Archives de l'état civil de Paris).

NAUROY.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LETTRE DE VICTOR HUGO A M. VICTOR L.

Bruxelles, 26 janvier 1852.

Je suis bien touché, Monsieur, de votre gracieux et charmant envoi. Vous m'exprimez votre sympathie en termes qui me vont au cœur.

Quant au témoignage public auquel vous avez songé, permettez-moi de ne pas l'accepter. Le deuil où est plongé mon pays sous l'affreux gouvernement qui lui pèse, me défend d'accepter tout ce qui pourrait ressembler à un accueil de joie ou de fête. Tournez, je vous prie, les applaudissements que vous croyez me devoir en huées pour le Bonaparte. Pas de sérénade pour moi, mais un charivari pour lui. — En attendant le suprême et sérieux châtiment.

Recevez, avec tous mes remercîments, l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

VICTOR HUGO.

P. c. c. : YOURI.

LETTRE DU PRÉFET DE LA GIRONDE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Bordeaux, le 18 novembre 1832.

Le Préfet de la Gironde au Ministre de l'Intérieur,

Monsieur le Ministre,

Les rapports que je reçois de Blaye sont satisfaisans ; la ville et l'arrondissement jouissent d'une tranquillité parfaite, et l'on ne se douterait déjà plus que la citadelle renferme un prisonnier d'une aussi haute importance.

Madame la duchesse de Berry paraît toujours très satisfaite de son appartement ; elle a déclaré qu'il lui convenait si bien qu'elle eût choisi celui-là, si elle eût été libre de choisir. Elle a remis au Gouverneur une note de différens objets qu'elle réclame et qui lui seront fournis. Hier, en se promenant avec cet officier supérieur, elle s'informa si la dépense qu'elle occasionnait était à sa charge, et, sur la réponse qu'elle n'avait à s'occuper de rien et qu'elle pouvait demander ce qu'elle désirerait, elle a usé de cette liberté pour restreindre l'abondance de sa table, déclarant qu'elle aimait mieux quelques mets de son choix qu'un repas à plusieurs services. Elle semble trouver du plaisir à commander son dîné.

On me mande que la Princesse a grand besoin de repos et qu'elle paraît très souffrante ; que sa santé est dans un état de délabrement grave et qu'elle est souvent tourmentée de spasmes et de crampes nerveuses qui l'oppressent et la rendent très malade. Elle eut une crise très-forte avant-hier pendant la nuit, après avoir lu dans un journal que M. de Mesnard lui serait enlevé. Il fallut, pour la calmer, les assurances que lui

donna M. le Commandant de la citadelle qu'aucun ordre n'avait été donné à cet égard par le Gouvernement.

Elle a demandé à entendre la messe, le dimanche, dans ses appartemens. M. le Curé de Blaye a reçu, à cet effet, une autorisation provisoire de M. le Lieutenant-Général.

Les fenêtres de la façade de l'appartement de la Princesse étaient défendues par des demi-jalousies dormantes qui offusquaient la vue. Elle a désiré qu'elles fussent enlevées, préférant des barreaux de fer placés dans toute la hauteur de la fenêtre. Sa demande a été accueillie sur-le-champ.

M. le Lieutenant-Général Janin est de retour à Bordeaux depuis hier. M. le Colonel Gibon, aide-de-camp de M. le Ministre de la Guerre, retourne aujourd'hui à Paris. Avant leur départ de Blaye, ils ont fait, de concert avec M. le Gouverneur de la citadelle, la visite de la place, afin de reconnaître le fort et le faible des précautions prises.

Sur la demande du Colonel Chousserie, un avis a été inséré dans les journaux de Bordeaux, pour prévenir le public que personne ne pourra être admis auprès de la Princesse et de ses compagnons de captivité, sans un ordre de nous ou de M. le Ministre de la Guerre. Cette mesure était nécessaire, car les demandes commençaient à se multiplier. Les fanatiques du parti mettent une sorte de gloire à solliciter cette faveur, voulant faire considérer leurs démarches comme un acte de dévouement. C'est évidemment dans cette intention que quatre lettres m'ont déjà été écrites : la première, par un homme qui veut être cuisinier de la Duchesse ; la seconde, par le sieur Taffard de Saint-Germain, officier de l'ex-garde royale, qui demandait à être admis auprès de la Princesse, *ne serait-ce que comme domestique ;* la troisième, par des femmes de la Halle qui, jadis chargées de porter un berceau au Duc de Bordeaux, réclament aujourd'hui la faveur de servir alternativement auprès de la captive ; enfin la quatrième, par un prêtre qui demande à être aumônier des prisonniers. J'ai éloigné tous ces solliciteurs, en leur disant que l'organisation du service de la Princesse ne me concerne pas. Mais tous les hommes du parti voudront constater leur dévouement par une demande de cette nature; ce qui leur sera d'autant plus facile qu'ils ont la certitude d'un refus.

Le 16 de ce mois, c'est le sieur Taffard de Saint-Germain, dont il vient d'être question, et quelques autres individus qui se présentent à la porte de la citadelle, d'où ils sont évincés sur-le-champ et où ils laissent plusieurs lettres à l'adresse de la Princesse. Dans la journée, c'est un sieur Bertier (Léon-René), ex-carabinier, originaire de Thionville, qui débarque du bateau à vapeur et qui veut aussi faire sa visite à la citadelle; comme il est sans passeport, il est placé sous la surveillance de la police jusqu'à vérification de ses déclarations ; plus tard, c'est M. Beaupoil de Saint-Aulaire, ex-maire de Blaye, qui demande à être présenté à la Duchesse. Enfin, un autre personnage veut qu'on l'autorise à faire sonner, contre l'usage, tous les matins à l'heure de la messe, la grosse cloche de la paroisse, afin que Madame la Duchesse de Berry, à ce signal, puisse s'identifier avec les fidèles, etc.

Je le répète, Monsieur le Ministre, chacun voudra payer son tribut, et le pèlerinage de Blaye deviendra une obligation pour nos légitimistes. Déjà quelques-uns ont pris des passeports à la mairie, aussitôt qu'ils ont appris les rigueurs de la police. L'autorité mettra bon ordre à toutes ces petites intrigues.

Je suis, etc.

Le Préfet de la Gironde,
LE C[te] DE PREISSAC (1).

(*Archives nationales*, F. 7. 12,171. N° 5).

P. c. c. : NAUROY.

(1) Cette pièce doit être intercalée page 96 de mon livre : *La Duchesse de Berry*.

Administration et Gérance : MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Paris. — Imp. G. Lefebvre, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Juillet 1897.*

XXXVIe Volume. — N° 768

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 20

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX
FONDÉ EN 1864
CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Sceau secret. — Dans les *Dépenses de la cour du comte de Provence, Monsieur, depuis Louis XVIII, à Grosbois et à Brunoy* (1775-1776) je lis que 250 livres sont affectés à un grand « sceau » pour servir de « sceau secret ».

Au xve siècle, il paraîtrait que le Conseil du duc de Bourgogne possédait aussi un sceau secret.

Quel diable de sceau était-ce, un sceau secret?

Comment un sceau peut-il être secret?

Le comte de Provence employait-il son sceau secret pour sceller sa vengeance dans certaines lettres de cachet si expéditives qu'on aurait pu les appeler les missives de la colère des grands?

A. DIEUAIDE.

—

Abel Hugo. — Comment ce frère du grand poète fut-il appelé à visiter Neuf-Brisach, le chef-d'œuvre désert de Vauban et Huningue, la pauvre place forte démantelée? Il donne la note « vraie » sur ces deux villes dans sa *France pittoresque*. Etait-il, comme Gavard qui a laissé de Saverne des vues et des portraits lithographiés, employé à la carte d'état-major? Sa fin fut triste, je crois.

L'EX-CAR.

—

Le gâteau des Tuileries. — Je lis dans le recueil de Grille (*Autographes*, Paris 1859) tome I, 189 :

Quand M. de Montesquiou arriva au ministère de l'Intérieur, en 1814, il dit en jouant de son air aimable : « Nous avons la paix, nous n'avons plus besoin d'argent pour la guerre. Il faut distribuer aux civils les gratifications qu'on donnait aux militaires. »

Une ordonnance fut rendue en ce sens. Les fonds libres furent répartis. Les ministres eurent des dons de 100.000 francs par lettres closes du Roi ; les secrétaires généraux eurent 15, 20 et 25.000 francs ; les chefs de division eurent 10.000 fr.; les chefs de bureau eurent 1.000 fr. et ainsi de suite.

Tout le monde eut sa part de gâteau. MM. Guizot, Rolman, Barbier de Neuville, Faenhat et Teus furent traités de la sorte. C'était une bonne poêlée. On mangeait des beignets, on riait, on buvait le Champagne à la santé du bon Roi.

L'Empereur avait laissé les caves des Tuileries pleines d'or; mais quand il revint de l'île d'Elbe, tout était frippé.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette histoire ?

SIR GRAPH.

—

Mamelouk. — Quelle est l'origine du mot *mamelouk* dans le sens de partisan fanatique du pouvoir? BÉLA DE TÓTH

—

Une variante d'anecdote. — Vous connaissez, sans doute, l'anecdote suivante :

L'usage au Mogol est, pour saluer, de se courber fort bas. L'ambassadeur du roi de Perse refusant de rendre le salut de cette sorte à Chah-Jehan, empereur du Mogol, Chah-Jehan ordonna à ses guichetiers de tenir fermée la porte de la cour où l'ambassadeur passait quand il venait aux audiences, et de ne laisser ouvert que le guichet, par où personne ne pouvait passer qu'en se courbant beaucoup. La première fois que l'ambassadeur se présenta, il se vit dans l'alternative de passer par le guichet ou ne pas entrer; mais, se doutant de l'intention du Grand Mogol, il éluda ses prétentions en entrant à reculons et en passant le derrière au lieu de la tête en avant par le guichet : ce qui humilia plus que jamais l'empereur qui s'était proposé d'humilier l'ambassadeur.

Tout cela est bien connu. Mais connaît-on une variante de cette anecdote, où le rôle du Grand Mogol est tenu par Charles-Quint et celui de l'ambassadeur par François Ier, roi de France?

BÉLA DE TÓTH.

—

Gravure représentant Louis XVI et le duc d'Enghien. — Existe-t-il une épreuve de cette gravure, représentant Louis XVI recevant le duc d'Enghien au séjour des bienheureux, entouré d'un grand nombre de personnages, victimes de la révolution, avec une identification des victimes, c'est-à-dire avec une indication des personnes représentées ? LA COUSSIÈRE.

—

M. de Tourreil et la religion fusionienne :

M. de Tourreil est un fou religieux, d'un esprit agréable et doux, qui a vu Dieu, qui lui a parlé et en a reçu une mission. La scène a eu lieu dans un champ de folle avoine *(sic)*, à quatre heures du matin, aux environs de Meudon.

Cette annotation, mise par le bibliophile et historien A. Jubinal, au bas d'un autographe de M. de Tourreil (collection Jubinal, à la Bibliothèque municipale de Bagnères-de-Bigorre), me rend fort curieux de savoir quelque chose de plus sur le fameux auteur de la religion fusonienne. Où pourrait-on trouver quelques renseigements sur l'homme et l'œuvre ? TOPO.

—

Les Parnassiens. — Ce groupe de poètes qui publièrent leurs premiers vers de 1860 à 1865, appartient désormais à l'histoire littéraire. Beaucoup de ces poètes sont morts. Ce furent :

MM. François Coppée, de l'Académie française ; Sully-Prudhomme, de l'Académie française ; José-Maria de Heredia, de l'Académie française ; André Theuriet, de l'Académie française ; Anatole France, de l'Académie française ; Jules Lemaître, de l'Académie française ; Paul Bourget, de l'Académie française ; Georges Lafenestre, de l'Institut ; André Lemoyne, Auguste Lacaussade, Léon Dierx, François Fabre, Henri Cazalis (Jean Lahor), Charles de Pomairols, Catulle Mendès, Armand Silvestre, Louis Ratisbonne, Louis-Xavier de Ricard, Henri-Charles Read, Léon Valade, Albert Mérat, Albert Glatigny, Auguste Villiers de l'Isle-Adam, Paul Verlaine, Stéphane Mallarmé, Robert de la Villehervé, Emile Blémont, Gabriel Vicaire, Emmanuel des Essarts, Charles Grandmougin, Armand Renaud, Edouard Grenier, Paul Déroulède, Jean Rameau, Jean Aicard, Frédéric Plessis, Lucien Paté, Eugène Le Mouël, Jean Richepin, Maurice Bouchor, Edmond Haraucourt, Maurice Rollinat, Gabriel Marc, Gustave Le Vavasseur, Stéphen Liégeard, vicomte de Borrelli, vicomte Guernes, Louis Tiercellin.

Je demande le nom des autres et accueillerai avec moult reconnaissance et empressement les communications à leur endroit que voudra bien me faire l'admirable *Intermédiaire* par la plume de ses *savantissimi doctores*.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Mémorial de Sainte-Hélène. — 1° Quel en est l'auteur véritable ?

2° Est-ce un abbé de Châteauvieux ?

3° Quel était cet abbé et à quel titre aurait-il pris la plume?

4° Dès lors, quelle valeur historique accorder à ce *Mémorial* fameux ?

PHILIPPE.

—

Antoine Pascal, peintre de fleurs (1803-18..). — Un obligeant collaborateur pourrait-il nous donner quelques renseignements sur la vie et les œuvres de cet artiste, la date et le lieu de sa mort, et les ouvrages qui lui ont consacré une notice ? F. L. A. H. M.

—

Béranger, collaborateur de Landon. — Un libraire bien connu de la rue de Seine, dans son dernier catalogue mensuel de livres à prix marqués, de juin 1897, en annonçant, sous plusieurs numéros, des œuvres de Landon relatives aux beaux-arts, termine ainsi l'article consacré par lui aux *Annales du Musée*, en 25 volumes, de cet écrivain :

Collection complète. — Presque toutes les notices sur les beaux-arts ont été écrites par Béranger, le poète-chansonnier (*sic*).

Pourrait-on me dire sur quoi peut être basée une semblable assertion, toute nouvelle pour moi ?

Brunet, dans son long article, cependant bien détaillé, sur les œuvres de Landon (dernière édition du *Manuel du*

Libraire, 1862) n'en n'a pas soufflé mot, non plus d'ailleurs que Jules Brivois, dans sa *Bibliographie*, pourtant toujours si complètement et si minutieusement renseignée, de l'œuvre de Béranger, 1876.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette annotation de libraire ?

Ne serait-ce là, simplement, qu'une facette de plus, mais en strass, ajoutée par lui à son miroir, pour mieux tenter les alouettes ? ULRIC R.-D.

—

Le libraire A. Couard, l'un des naufragés de la « Méduse ». — Dans ma collection de toutes les éditions connues de la *Pancharis*, du poète Jean Bonnefons, de Clermont-en-Auvergne, se trouve ce petit volume :

La Pancharis ou *Les Baisers de Jean Bonnefons d'Auvergne*, traduction en vers, par M. F. T... (P.-François Tissot), Paris, chez A. Couard, libraire, l'un des naufragés de la *Méduse*. Palais-Royal, Galerie de bois, n° 258 ; 1818, 1 vol. petit in-12 de x-60 pages. (De l'imprimerie de Firmin Didot.)

Pourrait-on me donner quelques mots de biographie sur cet éditeur, « ancien naufragé de la *Méduse* » ?

Connaîtrait-on de lui d'autres publications portant, avec son nom, cette même désignation, toute particulière, d'ancien naufragé, et qui soient plus importantes que cette mince petite plaquette de la *Pancharis* ?

Le plancher de bois du Palais-Royal lui fut-il plus clément que les plaines liquides du perfide empire d'Amphitrite ?

ULRIC R.-D.

—

Le gril fleurdelisé de Charles VII. — A-t-il jamais été publié un dessin gravé ou lithographié, représentant le « gril circulaire fleurdelysé, tournant sur pivot, ayant appartenu à la cuisine de Charles VII et d'Agnès Sorel et trouvé dans les souterrains du château de Mehun-sur-Yèvre, il y a quelques années », dont a parlé, dans les termes ci-dessus, feu M. Pierquin de Gembloux, dans sa description des richesses du musée de Bourges (1840) ?

ULRIC R.-D.

—

Secrétaire du point d'honneur. — J'ai en ma possession, un exemplaire, en plusieurs volumes petit in-12, des œuvres du comte Antoine Hamilton, publiées sans aucun nom de lieu, de libraire, ni d'imprimerie, à la date de 1762, et sur les gardes intérieures de la reliure desquelles ont été collées, comme ex-libris, par un possesseur antérieur de l'ouvrage, des bandes de journal, imprimées en caractères de la fin du XVIIIe siècle et ainsi libellées :

Monsieur TROUSSEL DES GROUES
Secrétaire du Point d'honneur.

Pourrait-on m'expliquer quel était le genre précis des attributions d'un fonctionnaire ainsi dénommé ?

ULRIC R.-D.

—

Figaro. — Faut-il donner à ce mot la prononciation espagnole ?

OTTO STREITBERGER.

—

Histoire ou éloge historique du maréchal de Maillebois. — De qui est cette brochure in-12, qui ne porte ni lieu ni date d'impression ? P.

—

Pontoise est-elle une cité normande ? — Je viens de parcourir le *Dialogue fort plaisant et récréatif de deux marchands (l'un est de Paris et l'autre de Pontoise), sur ce que le Parisien l'avait appelé « Normand » ; ensemble déffinition de l'assiette d'icelle ville de Pontoise, selon les chroniques de France* (Lyon, B. Rigaud, 1573, in-8°.)

Mais comme je reste dans l'indécision sur la question de savoir si Pontoise, malgré sa proximité de la capitale, est ou non cité normande, je viens demander à cet égard, l'opinion des intermédiairistes assez courageux pour secouer la poussière des vieux textes. LECNAM.

—

Adèle Page, artiste dramatique et lyrique. — Où trouverai-je des documents concernant cette artiste, née à la Saulsotte, près de Nogent-sur-Seine (Aube)? Elle a joui d'une certaine célébrité entre 1855 et 1865. Elle a notamment créé, avec succès, Musette de la *Vie de Bohême*, et Banville lui a dédié un rondeau dans ses *Odes funambulesques*.

Merci d'avance à qui pourrait m'indiquer la date exacte de sa naissance et de sa mort, et me donner tous renseignements biographiques sur elle.

L. M.

—

La Dame de Montsoreau. — Merci au collaborateur qui voudra bien nous indiquer la date exacte de la première représentation de la *Dame de Montsoreau* (à l'Ambigu, vers 1858 ? ?) et le rôle qu'y tenait Antonin, de son véritable nom, Simon Pommier. F. L. A. H. M.

—

Mémoires de Louis XVIII. — Dans une conversation qui date du 20 février 1851, Tocqueville disait à Nassau William Senior que ces Mémoires avaient été écrits par quelqu'un « de parfaitement renseigné », ce qui impliquerait qu'ils ne furent pas rédigés par Louis XVIII. Et sur ce, je pose les questions suivantes :

1° Existe-t-il un ouvrage intitulé : *Mémoires de Louis XVIII ?*

2° Quel en serait l'auteur ?

3° Quelle valeur historique leur accorder ? PHILIPPE.

—

Jules Simon. — Je souhaiterais d'avoir, dans l'*Intermédiaire*, une liste aussi nombreuse que possible, d'articles écrits sur Jules Simon : homme politique, littérateur ou économiste. PHILIPPE.

—

Les peintres coloristes. — Pourquoi les peintres coloristes de tous les siècles sont-ils des pays les plus brumeux : la Hollande et Venise ? A. D.

—

Alexandre Lenoble. — Est auteur d'une notice sur le *Hortus deliciosum.*

En note, il dit que cette notice est extraite d'un mémoire présenté en 1829, au concours des antiquités et auquel l'Académie des inscriptions a accordé une médaille d'or. Est-ce que ce mémoire a paru et, en général, quelles sont les publications faites par Al. Lenoble ? P.

—

Un chien ingrat ·

On ne cite, dit Châteaubriand, qu'un seul chien célèbre par son ingratitude : il s'appelait Math, et son maître était, je crois, un roi d'Angleterre de la maison de Lancastre. L'histoire s'est plu à retenir le nom de ce chien ingrat, comme elle conserve le nom d'un homme resté fidèle au malheur. *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, chapitre premier.

Quel est le fait d'ingratitude attribué au chien Math ? Où cette histoire se trouve-t-elle racontée ?

ALBERT MARIE.

—

Depuis quand fait-on des généalogies de chevaux ? — Le *Petit dictionnaire de la Cour et de la Ville*, Londres, 1788, in-12, dit à l'article « Cheval » :

Les Arabes, comme on sait, ne connoissent point d'autre noblesse que celle de leurs chevaux, dont ils ont soin de conserver la généalogie. Cet usage a passé parmi nous, et désormais on ne verra plus de nobles cavaliers que sur de nobles chevaux.

Mes collègues connaisent-ils des généalogies de chevaux remontant au XVII° siècle ? A. DIEUAIDE.

—

Les eunuques peuvent-ils être prêtres ? — Dans le *Lévitique*, on exclut de l'autel tous les défauts corporels : les aveugles, les bossus, les manchots, les boîteux, les borgnes, les galeux, les teigneux, les nez trop longs, les nez camus. Il n'est point parlé des eunuques.

Un eunuque reconnu se présenterait pour être ordonné prêtre, aurait-il besoin d'une dispense ? A. DIEUAIDE.

—

Une pièce de vers et une chanson de 1839. — A la suite de l'émeute des 12 et 13 mai 1839, une commission d'instruction fut nommée par la Cour des Pairs.

Le *Moniteur* du 15 juin suivant contient le rapport présenté par M. Mérillou au nom de cette commission

J'en extrais les passages ci-après :

Dans le cours de l'année 1837, dit le rapporteur, on répandit une pièce de vers, imprimée dans le format in-4°, intitulée :

AU ROI

Cette pièce a trois épigraphes, dont celle-ci :

Recte occisus est (TACITE) et débute ainsi :

O vertu ! le poignard, seul espoir de la terre,
Est ton arme sacrée, alors que le tonnerre
Laisse régner le crime.....

Il faudrait copier en entier cette œuvre impie, si on voulait énumérer toutes les qualifications dont elle est susceptible; on se bornera à appeler l'attention sur les strophes suivantes :

Dans la quatrième, l'auteur célèbre la grandeur du peuple :

quand, brisant sa chaîne,
Au repaire des rois, il court donner l'assaut;
Qu'il aiguise, à leurs yeux, la hache ven- [geresse;
Que des débris du trône, en grondant, il [leur dresse
Un marchepied à l'échafaud.

Dans la neuvième strophe, on lit :

Demain le régicide ira prendre sa place
Au Panthéon avec les dieux.

Et dans la dixième :

Oui, quel que soit l'élu pour le saint homi- [cide,
. . . .
. . . .
De vols, d'assassinats eût-il flétri sa vie,
Il redevient sans tache et vierge d'infamie
Dès qu'il se lave au sang des rois!

La onzième revient sur Alibaud :

. . . . sous la guillotine,
D'énergiques adieux saluent la royauté,
Malgré l'arrêt de mort de juges fanatiques,
Mêle aux plus beaux rayons des âmes hé- [roïques
Son rayon d'immortalité.

La douzième salue les régicides :

. . . . . Pépin, Morey, sublime cul-de-jatte,
Champion qu'affranchit le nœud de sa cra- [vate,
Pléïade d'assassins, fils de la Liberté.

Voici la dernière strophe :

Et tous nous le jurons, en face de la France,
Nous, républicains purs, si malgré sa souf- [france
Le peuple trop longtemps marchandait ton [trépas,
Nous serons tes bourreaux! Nous avons de [la poudre
Et du plomb de Juillet assez pour nous ab- [soudre;
Louis-Philippe, tu mourras.

Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il nous donner le texte complet de cette pièce, ainsi que le nom de son auteur?

Je poserai également la même question pour une chanson qui doit dater de la même époque, et dont voici le refrain :

Amis, plaignons ce pauvre Louis-seize
Si méchamment mis à mort en janvier.

H. T.

La langue française est-elle une langue claire? — Les étrangers le contestent. Si la syntaxe, qui prohibe l'inversion, permet de saisir rapidement le sens général des phrases, les mots, en revanche n'ont pas toujours une signification bien nette. Surtout, chose étonnante, les mots appartenant à la langue des affaires. Exemples :

Louer, signifie aussi bien *prendre* à loyer que *donner* à loyer; c'est comme si *vendre* et *acheter* pouvaient s'employer indifféremment l'un pour l'autre. Toutes les autres langues ont des mots pour exprimer ces actes opposés : le latin a *locare*, prendre en location, et *conducere*, donner en location; l'anglais : *to hire* et *to let;* l'italien : *locare* et *affitare*, etc.

Acquitter. Le débiteur *acquitte* sa dette et le créancier *acquitte* sa facture. Quel gâchis!

Escompter. Une banque *escompte* des billets, c'est-à-dire *paie* ces billets avant l'échéance, moyennant un escompte. C'est le sens véritable. Cependant le langage usuel emploie ce mot dans le sens inverse : *se faire payer* d'avance. On *escompte* son avenir, une espérance, une promesse, etc.

Endosser, observation analogue. Proprement, c'est transférer une valeur à quelqu'un en inscrivant ce transfert sur le dos du billet. — On peut donc très bien dire : je *lui ai endossé* ma consommation, c'est lui qui la paiera. — Mais on dit aussi couramment : il a *endossé* la consommation, pour signifier le contraire.

J'invite les collaborateurs à allonger la liste.

Ce n'est pas difficile, malheureusement.

ALBERT MARIE.

—

Sur le mot mucre. — On lit dans les *Joies conjugales* de Gyp (18me édition, 1887, au chapitre intitulé : « Une chaumière et un cœur », p. 256 :

La paysanne ouvre les volets qui résistent et semblent collés par l'humidité, une violente odeur de renfermé prend à la gorge.

MONSIEUR. — Cristi ! Ce que ça sent le *mucre* ici !

MADAME. — Le *mucre !*... Déshabituez-vous donc de vous servir de mots incompréhensibles !...

MONSIEUR. — Mais je le comprends, moi, ce mot !... Ma grand-mère l'employait

toujours ! Je ne sais pas d'où il vient... J'ignore sa racine... Mais je le trouve expressif... Ça dit plus que moisi... Beaucoup plus !... Pourquoi ?... Je n'en sais rien, mais c'est comme ça !...

Comme « Monsieur, » je ne sais d'où vient le mot *mucre* et je prie les philologues de l'*Intermédiaire* de me l'apprendre.

PH.

—

Blictri. — Quelle chose est-ce? Prière de vouloir bien me dire le sens et l'étymologie de ce mot. Larousse n'en sait rien. B. DE T.

—

Monsieur le major. — Pourquoi appelle-t-on « monsieur » un médecin militaire ?

CHARLEC.

—

Bonjour, bonsoir. — Le soir, en abordant une personne, on lui dit : Bonsoir, et en la quittant, on se sert de la même expression. Le matin, on dit bien : Bonjour, en l'accostant ; mais en la quittant on ne dit plus : Bonjour. Pourquoi cette différence ? CAROLUS.

—

Une ancienne construction dans le passage Delorme. — Le passage Delorme, construit en 1811, s'élevait sur un terrain compris, au XVIe siècle, entre la rue du Faubourg-Saint-Honoré, en dehors de la muraille de Charles V et les écuries du nouveau palais construit par Catherine de Médicis, sur des terrains acquis en grande partie d'un sieur Legendre de Neufville de Villeroy.

Dans le terrain du passage Delorme, des travaux récents ont fait retrouver les débris d'une cheminée dont la sculpture porte l'empreinte très nette d'une exécution faite sous le règne de Louis XII ou dans la toute première année du règne de François Ier.

On demande si l'on peut fournir une indication plus précise sur le nom du propriétaire, l'âge et la nature de la construction existant sur ce terrain à l'époque indiquée. UN INTÉRESSÉ.

—

Date de naissance de Napoléon (Charles). — Où pourrai-je me procurer l'acte de naissance de Napoléon (Charles), fils de Louis Bonaparte et d'Hortense de Beauharnais, né en 1802, mort en 1807?

Merci d'avance au confrère qui voudra bien me renseigner.

C. DE LA BENOTTE.

—

Mazel-en-Vivarais. — Un aimable intermédiairiste veut-il me donner l'histoire de l'orthographe et l'étymologie de ce nom Mazel, et le premier souvenir de son usage ?

Trouve-t-on quelquefois *y* pour *z*. ou *Mayol* pour *Mazel?* Je désire arriver à connaître l'étymologie du nom *Mayol.*

ARTHUR MAYALL.

—

Quelle édition des œuvres (fausses) de Sappho a paru au XVIIIe siècle? — En 1805 et 1808, ont paru en Russie deux livres (61 pages et 63 p. in-8°), sous le titre : *Poésies de Sappho* (traduction).

Les deux livres sont une traduction du même original par deux différents auteurs. Les poésies sont précédées d'une biographie de Sappho, qui correspond complètement dans ces deux éditions, et est aussi une traduction. Quant aux poésies, elles consistent en 18 odes ou chants, une « Lettre de Sappho à Phaon » et de quinze petits chants. Quelques-unes des poésies rappellent la première ode de Sappho et quelques fragments plus petits qui nous sont restés de cette poétesse, mais la plupart sont de fantaisie.

Certaines « odes » portent un titre spécial, par exemple :

II. A la rose.
IV. Le songe.
VII. A Atisse.
IX. Mort de Philoxène.
X. A la jeune Atisse.
XV. Discours entre Alcée et Sappho.
XVII. Hymne à Vénus.
XVIII. A Phaon.

Dans aucun des deux livres n'est indiqué de quelle langue elles ont été traduites, mais il est plus que probable que c'est du français.

Quel est l'auteur de ces fantaisies?

Quelle édition française a été l'originale des traductions russes?

Pour éviter des erreurs, il faut encore indiquer que ces traductions ne sont pas faites sur J.-B. Grainville : *Hymnes de Sappho*. Paris, 1796 ou 1797, 12°, qui ne sont autre chose que cinq hymnes et

cinq odes, composés par don Vincenzo Impériali.

La fantaisie en question est tout autre chose. CATHERINE POLOVTZOFF.

RÉPONSES

« Le Roi boit », chanson d'Alexandre Ducros (XIII, 195). — Si, après dix-sept ans que la question a été posée (10 avril 1880), le collaborateur qui signait J. Cosinus habite encore notre globe sublunaire, peut-être sera-t-il bien aise de trouver ici le renseignement qu'il demandait.

Le Roi boit figure dans le volume de poésie intitulé *Les Etrivières*, paru en 1875, chez A. Lechevalier, éditeur, 61, rue Richelieu, page 42.

Cette pièce débute par les deux vers suivants que la *Parodie*, d'André Gill, avait remplacés (pourquoi?) par deux lignes de points :

Voici *les Rois*! c'est jour de fête!
A qui la fève? c'est à toi,...

EFFEM.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722; XXXIV, 248, 339, 385, 630; XXXV, 17, 151, 244, 293, 342, 437, 531, 581, 627, 812). — A propos de cette question, étudiée dans l'*Intermédiaire* avec tant de conscience, je demande ceci : que peut faire un auteur qui voit paraître un livre d'un autre, portant un titre qu'il a pris antérieurement? Peut-il faire un procès? A-t-il le droit d'exiger le changement titre? Sous quels prétextes? S'il est un inconnu et si son volume est célèbre, peut-il protester quand même?

Autres analogies à signaler :

Suzanne, de Léon Daudet (Charpentier), pris à Mme Léa Cresseden, auteur, elle aussi, d'une *Suzanne*.

Les mirages, de Pierre de Bouchaud (Lemerre), pris à M. Chaigneau, auteur d'un recueil de sonnets du même titre.

Mentionnons encore :

La Vierge, d'Alfred Vallette (Tresse et Stock); *Les Vierges*, de A. Rivoire (Lemerre).

Les Demi-Vierges, de Marcel Prévost (Lemerre); *Les Doubles-Vierges*, etc., etc.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

Anciennes forfanteries lors des sièges des villes (XXIX, 413, 679; XXX, 216; XXXV, 52, 295, 487, 628). — Les Anglais, qui avaient possédé Calais de 1347 à 1558, avaient tellement cru que cette ville était imprenable qu'on lisait sur le château cette inscription en vers :

Les Français à Calais viendront planter le [siège,
Quand le fer et le plomb nageront comme [liège.

C'est, du moins, ce que rapporte Bernard dans les *Annales de Calais*. Il ajoute que, au coin d'une rue, on avait affiché cette prédiction :

Le vent est nort;
Talbot est mort;
Calais est aux Anglois;
Il sera aux François
Avant qu'il soit les Rois.

JOIRE.

***

— Sur le rempart, près de la porte des Allemands, à Metz, l'on voit une ancienne sculpture représentant un quidam montrant son... derrière. L'EX-CAR.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 650; XXXIII, 38, 300, 357, 694; XXXIV, 202, 301, 399, 816; XXXV, 158, 248, 388, 488, 584, 629, 813). — A Grenoble :

Boulevard et porte des Adieux (parce qu'ils mènent au cimetière);

Rue des Beaux-Tailleurs;
— des Bons-Enfants;
— Brocherie;
— Fer-à-Cheval;
— des Fleurs;
— du Four;
— des Montagnes-Russes;
— des Prêtres;
— Pertuisière (là se trouvait une des portes de l'ancienne enceinte);
— Pierre-Pontées (un ruisseau passait là, que l'on franchissait au moyen de pierres placées dans son lit);
— des 400 Couverts;
— du Rendez-Vous;
— du Souvenir;
— Très-Cloîtres (trois couvents se trouvaient dans cette rue avant la Révolution);
— des Vieux-Jésuites (aujourd'hui rue J.-J.-Rousseau);



Place de la Cymaise ;
— Grenette ;
— aux Herbes;
— des Tilleuls (il n'y en a pas un seul);
Chemin des 120 Toises;
— de la Croix-Rouge ;
— des Glaires ;
— des Eaux-Claires ;
— du Grand-Châtelet;
— Jésus ;
Quai de la Graille (synonyme ou corruption de *traille*);
Quartier de la Femme-sans-Tête, dont un restaurant a gardé le nom.
Enseigne dans le quartier de la Croix-Rouge :

Halte-là ! Le bon vin et la fidélité
Fait le bonheur de la société. A. L.

***

— A Bordeaux :
Rue Esprit-des-Lois ;
— Bouquière (où se trouvait le marché aux chèvres) ;
— du Cancera ;
— du Cerf-Volant;
— Entre-Deux-Murs ;
— Maucoudinat (Mauvaise cuisine);
— du Maucaillou ;
— Peyreblanque ;
— des Piliers-de-Tutelle ;
— Pomme-d'Or ;
— Porte-Dijeaux (Porte des Juifs) ;
— du Serpolet;
— des Trois-Conils (Lapins);
— Tombe-l'Oly ;
— des Trois-Chandeliers :
— Victoire-Américaine ;
Chemin des Vivants;
Cours du Chapeau-Rouge. P. M.

***

— Je passe à notre collègue D. de Luxembourg le renseignement suivant, s'il peut lui plaire, — il ne s'agit plus de rues, mais de routes. — Sur la route de Montargis à Gien, à 6 kilomètres de cette dernière ville, sur la hauteur, point précis qui sépare le bassin de la Seine de celui de la Loire, le Dr Def..... a cédé sur sa propriété une petite parcelle au cantonnier de la route. Celui-ci y a construit son habitation et l'a si singulièrement orientée que les paysans l'ont appelée *la mal tournée*.

Sur la route de Gien à Dampierre est une autre hauteur surplombant la Loire, où en tout temps souffle un vent du diable; les ouvriers de la faïence qui la connaissent pour retourner chez eux, l'ont appelée *chie au vent*.

Sur la carte d'état-major vous pouvez vérifier ces deux endroits, ils s'appellent :
La mal tournée;
Chie au vent. Dr Guède.

***

Livre sur l'organisation de la justice avant 1790 (XXXIII, 208; XXXIV, 107). — Avant 1790, la France avait le bonheur de posséder 144 coutumes qui avaient force de loi. Un homme qui voyageait jadis dans notre beau pays de France changeait de lois presque autant de fois qu'il changeait de chevaux de poste.

Ce serait donc un travail surhumain que de donner une simple analyse de l'organisation de la justice avant 1790, surtout si l'on considère que chaque coutume avait ses commentateurs, lesquels étaient tous, cela va sans dire, d'un avis différent.

La jurisprudence s'était tellement perfectionnée, suivant en cela la progression constante des hommes de loi, que la coutume de Paris avait, en 1770, 26 commentateurs, sans compter le plaisant critique et auteur de la *Coutume de Paris*, en vers, qui n'avaient d'autre but que de mettre les juges à leur aise dans les cas diversement interprétés.

Le questionneur pourra prendre des renseignements utiles dans l'ouvrage suivant de Claude de Ferrière :

Corps et compilation de tous les commentateurs anciens et modernes sur la coutume de Paris. Paris, Robustel, 1714, 4 vol. in-folio.

Quel travail colossal et peut-être impossible pour les fureteurs qui voudraient connaître tous les usages locaux et ruraux que nos législateurs ont laissés, et pour cause, en vigueur; ils multiplient les procès et enrichissent le fisc.
A. Dieuaide.

—

Au moins ne t'avise pas de faire mourir un amiral dans l'eau douce! (XXXIII, 323, 662). — Mes collègues Henri Jouan et Wigg ont répondu que le mot était du maréchal de Vivonne, au passage du Rhin (1672) (son cheval ayant failli le faire tomber dans le fleuve), sans citer aucune source, comme il est de règle dans notre *Intermédiaire*, cette source émanât-elle d'un ana ou d'un almanach.

Dans un *Ménagiana* correct, publié à Amsterdam, 1789, je lis, tome III, page 119, l'anecdote qui suit, rapportée par Bernard de la Monnoie :

L'an 1672, au passage du Rhin, le cheval sur lequel il étoit monté, appelé à cause de sa couleur Jean le Blanc, fit à moitié chemin un faux pas qui faillit à jeter son maître dans la rivière. M. de Vivonne sans s'alarmer, lui donnant des deux : Allons, dit-il, Jean le Blanc, courage! voudrois-tu faire mourir en eau douce un général des galères ?

Ménage, à son tour, raconte, tome III, page 118, que le duc de Vermandois, amiral de France, et plusieurs autres seigneurs, se promenant un jour au bord du grand canal de Versailles, quelqu'un vint dire au duc, en lui montrant le navire qui était sur le canal : Allons, monsieur l'amiral, montez sur ce vaisseau, et nous faites voir ce que vous savez faire. Le duc de Vermandois ayant dit qu'il n'avait pas encore assez d'habileté pour cela, Ménage se serait approché et aurait dit : Messieurs, M. le duc de Vermandois n'est pas un amiral d'eau douce.

En 1672, on ne confondait pas le corps des galères et celui de la marine; leur réunion en un seul corps de marine n'a eu lieu que le 27 septembre 1748.

Le général des galères de Vivonne n'ignorait pas qu'il n'y avait qu'un seul amiral en France et il ne se serait pas permis de prendre cette dignité en s'adressant à son cheval au passage du Rhin. A. Dieuaide.

—

Première année d'un siècle (XXXIII, 331, 669; XXXIV, 220; XXXV, 16, 491, 632). — L'année dernière, un de mes amis, inspecteur de l'enseignement primaire, en tournée dans une commune rurale d'un de nos départements du centre, remarquant un jeune garçon à la mine éveillée, l'interrogea comme suit :

D. A quelle date commence l'année?
R. Au 1er janvier.
D. A quelle date finit l'année?
R. Au 31 décembre.
D. Combien y a-t-il d'années dans un siècle?
R. Cent.
D. Comment compte-t-on les années d'un siècle?
R. Depuis 1 jusqu'à 100.
D. Quel est le premier jour d'un siècle?
R. Le 1er janvier de l'année 1.
D. Quel est le dernier jour d'un siècle?
R. Le 31 décembre de l'année 100.

Le petit paysan avait résolu sans difficulté un problème qui, à la vérité, est très simple.

Je puis affirmer qu'il ne connaissait pas même le nom de M. Bertrand, de l'Académie des sciences. H. T.

—

Actes établissant les anoblissements par les charges (XXXIII, 527). — Un de nos collaborateurs pourrait-il m'indiquer où étaient enregistrées les lettres de nomination et les actes de cession des charges procurant la noblesse, telles que celles de secrétaire du Roi et de trésorier de France? Par qui étaient choisies les armoiries de ces anoblis et où ont-elles été enregistrées après la mort de d'Hozier? Existe-t-il encore des manuscrits à ce sujet ou bien ont-ils été tous brûlés dans l'incendie de la cour des comptes? Je crois qu'aucun ouvrage n'a été imprimé à ce sujet. A. L.

—

Livres n'ayant pas paru par suite de la destruction des manuscrits (XXXIV, 189, 471, 509, 640, 819; XXXV, 632). — J'ai toujours entendu dire que le manuscrit du 3e volume du *Calcul différentiel et intégral* de M. Joseph Bertrand, avait été brûlé par les communards. Cet important ouvrage, qui devait contenir la théorie des nombres, est, en effet, annoncé dans les catalogues de Gauthier-Villars, comme étant « sous presse ». Et cela depuis vingt-sept ans. Joire.

—

Vierge noire (XXXIV, 193, 513, 640; XXXV, 65, 169, 251, 300, 356, 442, 495, 539, 633, 729, 813). — Dans une ruette de Mende (Lozère), au-dessus d'une fontaine, dans une petite chapelle, ou pour mieux dire, sur un petit autel fermé par une vitre, est une Vierge noire, qui paraît de l'époque médiévale.

La statue de la Vierge du Puy-de-Dôme, qui fut brisée pendant la révolution, n'aurait été qu'une Isis de basalte, tenant son fils Horus sur ses genoux.

On lit dans les Commentaires de la Sainte-Ecriture, par le jésuite Corneille de La Pierre :

Beata Virgo quo ad colorem, fuit fusca et sub nigra, quales sunt Ægyptii et Palestini, quia sole torrentur. Id liquet ex imagine ejus à sancto Luca depictâ, quæ Romæ colitur.

Quant au bénédictin Rupert, qui commenta aussi les livres saints, il dit :

Beata Virgo nigra visa est cum à Joseph inventa est gravida... sed formosa fuit in veritate, quia concepit obumbrante Spiritu Sancto.

Ainsi s'expliquerait le *Nigra sum sed formosa* du *Cantique des Cantiques*.

Consulter le *Magasin pittoresque*, 1835, p. 341. OROEL.

—

Rues dites des Juifs (XXXIV, 334, 648; XXXV, 68, 173, 253, 301, 392, 443, 497, 539, 633). — A Vichy, un faubourg situé sur la route de Cusset, au-delà de la voie du chemin de fer, porte le nom de la Ville-aux-Juifs. Aucun document connu ne donne l'explication de cette dénomination. Y a-t-il eu là, au moyen-âge, une juiverie disparue ensuite, puisque les terrains du faubourg actuel ne sont bâtis que depuis le commencement de ce siècle? On sait toutefois qu'au XIII[e] siècle, les sires de Bourbon permirent aux Juifs de résider sur leurs terres. Ne pas confondre ces sires de Bourbon avec la maison capétienne de Bourbon dont l'auteur Robert, fils de saint Louis, comte de Clermont-en-Beauvoisis, épousa Béatrix, dernière héritière de cette maison féodale, qui lui apporta en dot le Bourbonnais et le Charollais. GAMMA.

—

Mots français d'origine espagnole ou celtique (XXXIV, 429, 657). — En ce qui touche la langue celtique, il faut presque en faire son deuil, car il n'en subsiste que quelques mots qui nous sont fournis par les inscriptions et les médailles et il ne faudrait pas croire que le bas-breton en soit le représentant fidèle. Au XVIII[e] siècle, cette erreur eut cours et l'illustre La Tour d'Auvergne, notamment, soutint que le français venait du bas-breton, en retrouvant, dans cette langue, des mots qui n'étaient, au contraire, que des emprunts faits au français. Il n'y a plus dissidence sur ce point dans la linguistique moderne. La *celto-manie*, comme l'appelait plaisamment Voltaire, alla jusqu'à admettre que le celtique était la langue parlée dans le Paradis terrestre, par Adam, Ève et le serpent. Comme l'a dit Brachet, ces divagations jetèrent, sur les études celtiques, un discrédit qu'elles ne méritaient pas.

En ce qui touche l'espagnol, je pense qu'il ne faut lui attribuer l'origine que des mots français dont une preuve historique peut justifier le passage dans notre langue ou dont l'origine ne se retrouve pas dans les langues-mères communes (grecque ou latine).

Ceci dit, c'est à tort que l'on ferait dériver le verbe *caser* de l'espagnol *casar*, alors que le bas-latin possède le verbe *casare*, donner en fief.

Il serait assez singulier que *lande* vînt de l'allemand *land*, alors que ce dernier mot n'a pas dans sa langue d'autre sens que celui de *terre cultivée* et que lande sert précisément à désigner une *terre inculte*. On dit, dans les Pyrénées, *lane* pour ce genre de terre, et nous trouvons en grec Λᾶνος, pierreux; l'anglais paraît avoir emprunté, à notre langue, son *lawn* qui signifie clairière, prairie, mais comment expliquer l'intercalation du *d?*

Ce fait n'est pas unique on disait aussi dans l'ancien français *genre* et *gendre* pour exprimer rejeton. La théorie qui consiste à considérer *bouquin*, *coquine*, *savate* et *canif* comme péjoratifs de mots étrangers, me paraît contestable. D'abord *savate* vient-il de *zapato* ou de l'italien *ciavatta* ou de l'arabe *sabata*, chausser, ou du dorien σαϐατας, savatier, de ἠπαομαι, raccommoder? *Canif* a bien pu former le diminutif *ganivette*, peu importe la taille des deux instruments, mais ne peut en venir; l'origine germanique paraît la vraie. *Bouquin* ne vient pas de l'allemand *buch* mais du néerlandais *Bœckin*; son introduction dans notre langue s'explique par l'importance des éditions hollandaises à une certaine époque. Quant à *coquin*, *coquine*, pourquoi les tirer de *Kœchin* et pas tout simplement du latin *coquus*, cuisinier? PAUL ARGELÈS.

—

Question d'étymologie à propos de Pharbitis (XXXIV, 571). — Larousse n'est pas le seul à donner à *pharbitis* l'étymologie grecque *pharbé*, couleur. C'est une erreur qu'il a prise dans la plupart des ouvrages de botanique, qui donnent l'étymologie de ce mot; les autres n'en disent rien.

Pharbe n'existe pas en grec, à plus forte raison n'y veut-il pas dire couleur.

Quant à faire dériver *pharbitis* de *farbe*, allemand, c'est absolument impossible, la transformation de l'*f* en *ph* ne s'expliquerait pas.

Le *pharbitis* est un sous-genre du *convolvulus*, ou liseron. L'espèce purgative analogue par ses propriétés au *jalap* et à la *scammonée*, que les Indiens appellent *kaladana*, paraît avoir été trouvée sur les bords du Nil, dans l'ancien nome de Pharbétis, à la boucle bubastique de ce fleuve; dès lors, l'étymologie serait bien le nom grec de cette ville : φαρβαῖθος, ou celui de ses habitants : φαρβαιθιτης.

PAUL ARGELÈS.

—

La femme du poëte Lamartine (XXXIV, 574, 823; XXXV, 200, 497). — Je suis surpris que personne n'ait songé à citer les articles publiés dans le *Correspondant*, intitulés : *Madame de Lamartine*, et signés de Charles Alexandre, l'ancien secrétaire de Lamartine; ils ont été réunis en volume.

Mme de Lamartine a publié, sous l'anonyme, un volume ainsi décrit par le *Catalogue annuel de la librairie française*, pour 1860, par Reinwald, p. 78 : *Explication familière des principales vérités de la religion*, in-12, A. Le Clère.

Pour le surplus, je renvoie à l'avant-dernier paragraphe de ma réponse sur *Le tombeau d'Elvire* (XXXIV, 297).

NAUROY

—

Départisse (XXXIV, XXXV, 100). — Il est peut-être bien osé de relever une faute chez Sainte-Beuve, mais il n'y a pas à se le dissimuler, elle y est. On ne peut dire : « Il est une pudeur d'aveu qui sied trop à une femme pour que jamais elle s'en *départisse* ».

Dès lors que le grand écrivain donnait cette forme à sa phrase, il fallait dire *départe*, ce qui eût été encore plus laid mais correct, si même il avait employé une tournure amenant l'imparfait du subjonctif, c'eût été *départît* et jamais *départisse* qu'il eût fallu mettre.

Départir se conjugue sur *partir*, l'un de ces quelques verbes de la seconde conjugaison qu'on est convenu d'appeler irréguliers, mais qui proviennent directement des formes correspondantes latines, les autres étant des *inchoatifs*. Or, dans ces derniers, on a ajouté au radical *is*, représentant le latin *esc* qui marque une augmentation graduelle de l'action exprimée par ce radical. C'est ainsi que *implere* est devenu *implescere*, *gemere gemescere*; aussi notre ancienne langue employait-elle : « ils *emplent* » pour : ils *emplissent*, « ils *gément* » pour : ils *gémissent*.

Les grammairiens, et Littré en particulier, qui font dériver *départir* et *répartir* de *partir*, admettent bien que *répartir* ne se conjugue pas absolument comme ce dernier verbe puisqu'on dit : « *Je répartis, je répartissais, que je répartisse*, alors qu'on dit : *je pars, je partais, que je parte*. Pourquoi en serait-il autrement de *départir ?...* Parce que jusqu'ici les grands écrivains se conformant à l'usage en ont jugé ainsi.

Peut-on accorder à Sainte-Beuve l'autorité suffisante pour donner à un verbe la forme *inchoative* qu'il n'avait pas?

Quoi qu'il en soit, il ne semble pas qu'il ait écrit le mot *départisse* intentionnellement; il aura été hanté par le mot *répartisse*; mais il faut ajouter que son *départisse* est plus agréable à l'oreille que *départe*, auquel il est substitué et que l'harmonie de la chute de la phrase a pu aussi lui faire illusion.

PAUL ARGELÈS.

—

Le Diable au XIXe siècle. — Diana Vaughan (XXXIV, 624, 833; XXXV, 32, 84, 636). — « C'est la fin d'une imposture » écrit notre confrère Effem. J'y consens volontiers, à la condition qu'il s'agisse de la fin de cette grande, de cette colossale imposture dont celle de Léo Taxil n'est qu'une bien pâle et bien innocente parodie, de cette audacieuse mystification qui a fait commettre tant de crimes, qui a servi de base à de si affreuses spéculations et qu'on nomme l'existence du diable et de ses suppots incubes et succubes en tant qu'êtres personnels; car enfin, on peut bien le dire entre nous, dans cette chère maison de l'*Intermédiaire*, où la vérité peut se montrer sans voiles et parler à haute voix, qu'est-ce que la fumisterie de Léo Taxil à côté de celle des éditeurs responsables de la création de Satan, de Lucifer et consorts du même charbon? Canaille, fripouille, ce Léo Taxil, tant qu'on le voudra, mais quel nom donner à ceux qui, par exemple, faisaient emprisonner à vie le capucin Roger Bacon, accusé d'avoir fait un pacte avec le diable?

Certes, c'était, à coup sûr, une jolie fumisterie que cette invention du palladisme, que ce débarquement des requins vomis par l'Enfer dans le port des loges maçonniques qui, du reste, n'ont pas en-

voyé le moindre fusilier marin pour leur courir sus; mais que dire de celle d'un prédicateur contemporain, pour ne citer qu'un fait en passant, contant, sans rire, la lugubre histoire de l'empire de Satan dans l'Extrême-Orient, etc. et terminant son discours par ces mots : *Diabolus regnat, diabolus vincit, diabolus imperat*?

A chacun selon ses œuvres, et ce sera justice. Le diable est blen fini et ce sera la gloire du XIXe siècle de l'avoir rendu à ses auteurs. LN G.

—

Ordre du Nichan-el-Anouar (XXXV, 5, 260, 597). — Le premier dictionnaire arabe venu donne le sens du mot *el Anouar*.

Le mot *nour*, au pluriel *anouar*, signifie exactement fleur; comme venant de la racine arabe *nar* (briller), avec le sens, à sa quatrième forme, de : resplendir, reluire, jeter de l'éclat, être en fleur.

On peut donc dire que *Nicham-el-Anouar* signifie : Ordre des Fleurs, ou, au figuré : Ordre de la Splendeur.

A ce propos, je me permets de remarquer que le sens du mot *nicham* et non *nichan*, serait traduit exactement non par ordre, mais par distinction, marque, comme venant de la racine arabe *nachim* (être tacheté), dont la deuxième forme veut dire : être en relief, rendre illustre.

C'est ainsi que le mot *nicham* est parfois employé pour signifier cible.

DE P.

—

Victor Hugo et Charles Lafont (XXXV, 43, 363, 761). — Je ne puis me résigner à croire que Victor Hugo ait, dans les *Pauvres gens*, fait œuvre de plagiaire, car le fait d'emprunter à un poète, et surtout à un obscur comme Charles Lafont, non seulement l'idée maîtresse d'un poème, mais encore son ordonnance et des vers presque entiers, ne nécessiterait pas d'autre qualification que celle de plagiat honteux et impardonnable.

Cela n'est point digne de Hugo. Si la touchante anecdote, racontée dans les *Enfants de la morte*, l'eût séduit et obsédé de telle façon qu'il n'eût pu résister à l'envie de traiter ce sujet à sa manière, il eût certainement, dans une note, indiqué la source où il avait puisé et probablement décerné à son confrère peu connu les éloges qu'il méritait.

Je persiste à penser qu'il doit exister un récit en prose qui leur a suggéré à tous deux, à l'insu l'un de l'autre, la même idée.

Je fais appel aux amis de chacun des deux poètes. Il y a là une question d'honneur et de justice à vider.

ALBERT MARIE.

—

Quel degré de parenté Hildis, mère de Rollon, avait avec Harald Haarfager de Norwège (XXXV, 50, 400, 646). — Si la chose peut intéresser M. Navoit, Hildis ou Hilda n'est que l'abréviation du prénom de la comtesse de Mœra; elle s'appelait, en réalité, Ragnhilda et, d'après des renseignements fournis par M. K. Fryxelli, de l'Université d'Upsala, était la fille de Rolf Névja.

Dans sa fameuse imprécation, elle fait allusion à son origine quand elle dit de Rollon : « Celui (de mes fils) qui porte le nom de mon père. » YOURI.

—

Le prénom Tanneguy (XXXV, 139, 371). — J'ai lu ou entendu, dans mon enfance, la légende armoricaine de saint Tanneguy, donnant la curieuse étymologie de ce nom. Si ma mémoire ne me trompe pas, un chevalier breton nommé Gurguy, mais dont j'ai oublié le nom de famille, aurait, à sa rentrée de la croisade, tranché la tête de sa femme, qu'il soupçonnait à tort d'infidélité. Partout où le sang de la victime rejaillit, et en particulier sur les murs du château, poussèrent immédiatement des giroflées rouges, bien que l'on fût alors en plein hiver. Le miracle, ajoutait le conteur, se voit encore dans les ruines du château, situé dans le Finistère, non loin de Landerneau, je crois. Toujours est-il que, devant ce prodige, Gurguy prit le froc et entra dans un monastère (peut-être bien Saint-Mathieu) où il fit grande pénitence. Or, un jour que saint Pol, évêque de Léon, était en prière, Gurguy lui apparut la tête couronnée d'une auréole de feu. En mémoire de ce fait, le saint évêque fit changer le nom de Gurguy contre celui de Tanneguy, mot dont le sens breton rappelle ce nimbe embrasé.

Il se pourrait que j'aie lu tout, ou, au moins, partie de ce récit, dans un ouvrage intitulé, je crois : *La Bretagne ancienne et moderne*, par Pitre-Chevalier; mais je ne donne cette indication que sous toutes réserves. DE P.

Les femmes témoins aux actes de naissance (XXXV, 145, 413, 455, 503, 604):

Du 27e jour du mois de frimaire, l'an onze de la République française.

Acte de naissance de Jules Polydor, né le 24 du courant, à minuit, au Palais du Gouvernement, pavillon Marsan, division des Tuileries, — fils de Jean-Léonor-François Lemarois, chef de brigade du 2e régiment de chasseurs à cheval, aide de camp du premier consul; et de dame Marie-Constance-Françoise Hopsomère, mariés à Gand le 1er frimaire an X. Le sexe de l'enfant a été reconnu être du sexe masculin.

Premier témoin : Napoléon Bonaparte, premier consul de la République française, demeurant au Palais du Gouvernement, âgé de .....

Second témoin : Dame Marie-Joseph Detäscher-Lapagerie, épouse du premier consul, demeurant audit Palais du Gouvernement, âgée de.....

Sur la réquisition à moi faite par Jean-Léonor-François Lemarois, père de l'enfant, qui a signé.

Signé : LEMAROIS.
BONAPARTE.
LAPAGERIE-BONAPARTE.

Constaté suivant la loi par moi, maire, faisant fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

Signé : HUGUES MONTARAN.

P. c. c. : LE GREFFIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

Nota. — L'âge des deux témoins est resté en blanc dans l'original.

***

Comme mon collègue C. H. G., j'ai souvent trouvé des femmes témoins dans des actes de mariage.

Je citerai celui du comte Lynch, l'ancien maire de Bordeaux et pair de France, marié en l'église Saint-Eloi de Bordeaux, le 12 décembre 1779, « avec Marie-Claire Le Berthon, fille de haut et puissant seigneur André-Jacques-Hyacinthe Le Berthon, baron de Podensac, etc., etc., et de Marguerite-Andrée de Pontac... M. Le Berthon, doyen de l'église Saint-Seurin, leur a imparti la bénédiction nuptiale dans la chapelle domestique de Tirelade, en présence de haut et puissant seigneur Messire André-Jacques-Hyacinthe Le Berthon, premier président, de Messire François-Benoît-Elisabeth Le Berthon, président à mortier, écuyer, frère de l'épouse, de Mlle de Pontac, de Messire Thomas-Michel Lynch, écuyer, père, de Messire Michel Lynch, écuyer, fils ». Suivent les signatures. Les « présents », nommés dans le corps de l'acte, étaient les témoins; leur nombre n'était pas déterminé.

P. M.
(*Club Bordelais.*)

—

Élections académiques (XXXV, 193, 417, 464). — Voici quelques détails au sujet d'élections de contemporains :

Ernest Legouvé, élu la 1re fois qu'il se présentait;
Emile Ollivier, élu à la 1re fois;
Duc d'Aumale, élu à la 1re fois;
Alfred Mézières, élu à la 1re fois;
Alexandre Dumas fils, élu à la 1re fois;
Jules Simon, élu à la 2e fois;
Gaston Boissier, élu à la 3e fois;
Victorien Sardou, élu à la 1re fois;
Duc d'Audiffret-Pasquier, élu à la 2e fois;
Edmond Rousse, élu à la 1re fois;
Sully-Prudhomme, élu à la 1re fois;
Victor Cherbuliez, élu à la 1re fois;
Mgr Perraud, élu à la 1re fois;
Edouard Pailleron, élu à la 2e fois;
François Coppée, élu à la 2e fois;
Joseph Bertrand, élu à la 1re fois;
Ludovic Halévy, élu à la 1re fois;
Léon Say, élu à la 1re fois;
Edouard Hervé, élu à la 1re fois;
Octave Gréard, élu à la 1re fois;
Comte Othenin d'Haussonville, élu à la 2e fois;
Jules Claretie, élu à la 1re fois;
Henri Meilhac, élu à la 1re fois;
Vicomte Eugène-Melchior de Vogüé, élu à la 2e fois;
Charles de Freycinet, élu à la 1re fois;
Pierre Loti, élu à la 2e fois;
Ernest Lavisse, élu à la 2e fois;
Vicomte Henri de Bornier, élu à la 9e fois;
Paul Thureau-Dangin, élu à la 3e fois;
Challemel-Lacour, élu à la 2e fois;
Ferdinand Brunetière, élu à la 5e fois;
José-Maria de Heredia, élu à la 1re fois;
Albert Sorel, élu à la 1re fois;
Paul Bourget, élu à la 1re fois;
Henry Houssaye, élu à la 3e fois;
Jules Lemaître, élu à la 1re fois;
Anatole France, élu à la 1re fois;
Marquis Costa de Beauregard, élu à la 1re fois;
Gaston Pâris, élu à la 3e fois;
André Theuriet, élu à la 3e fois;
Comte Albert Vandal, élu à la 1re fois;
Comte Albert de Mun, élu à la 1re fois;
Gabriel Hanotaux, élu à la 1re fois.

Je continuerai une autre fois.

A. C.

—

Un patron pour les bicyclistes (XXXV, 281, 551, 608; XXXVI, 23). — Au mois

de mars dernier, l'*Intermédiaire* insérait une note dans laquelle je proposais de donner un patron aux cyclistes.

Un saint et une sainte, saint Germain-la-Rouelle et sainte Catherine d'Alexandrie me paraissaient devoir se disputer les suffrages. M. Jouan, tout en reconnaissant les mérites de sainte Catherine, donna de bonnes raisons en faveur de saint Germain.

J'ai eu la curiosité de rechercher quel retentissement ces deux ou trois entrefilets avaient eu sur la presse et par suite sur l'opinion publique.

Le 15 avril, j'ai demandé à une agence de m'envoyer toutes les coupures de journaux qui parleraient du patron des bicyclistes.

Un journal du boulevard a ouvert un concours pour le choix de ce patron. Au 1er juillet, j'avais reçu près de 200 coupures de journaux français, anglais, italiens, allemands, qui ont traité cette question. La plupart de leurs rédacteurs ne se sont pas mis en grands frais d'imagination et ont purement et simplement copié les articles de l'*Intermédiaire ;* ceux, en assez grand nombre, qui ont cité l'invocation poétique de l'Hagiophile ont indiqué l'origine, les autres s'en sont généralement dispensés.

Quoi qu'il en soit, nous avons partie gagnée : la majorité des cyclistes a choisi sainte Catherine ; dans les journaux de sport, on la cite couramment comme une patronne connue. Bien mieux, un industriel a eu l'idée de faire une médaille destinée, dans son esprit, sans doute, à détrôner celle de saint Georges : il représente sainte Catherine, d'après le tableau de Crivelli, de la *National Gallery* de Londres. Dans le lointain, on aperçoit un cycliste se dirigeant vers un poteau indicateur et comme inscription on lit : « Sainte Catherine, protectrice des cyclistes ».

Toute médaille a un revers, le revers de la nôtre n'est pas heureux. On y voit une roue ailée, une palme et les mots « Saint Germain-la-Rouelle ».

L'industriel n'a pas voulu mettre un saint et une sainte, mais il a tenu à rappeler, sans doute, que saint Germain avait des partisans ; son nom, à côté d'une roue ailée, est placé là pour rappeler le désir de ses partisans et... leur défaite.

Et *nunc opheletes intelligite,* lecteurs et correspondants de l'*Intermédiaire*, vous avez donné une patronne aux cyclistes, comprenez votre puissance et usez-en pour la plus grande gloire des saints du paradis et le plus grand bien des érudits de notre humble planète.

L'HAGIOGRAPHE.

—

Le duel des généraux Destaing et Reynier (XXXV, 286, 651) :

Reynier est natif de Lausanne, âgé de 23 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, assez bien bâti et d'une bonne figure. Au premier abord, il a l'air stupide, mais on ne tarde pas à voir qu'il a du génie et qu'il est très instruit ; mais la difficulté qu'il a de s'exprimer, le fait souvent prendre pour un ignorant. Il faut le fréquenter plusieurs fois pour le connaître et le bien juger.

(*Mercure Français,* Paris, 1796, 29.)

Guérin a dessiné son portrait.

L'EX-CAR.

—

Le général Charbonnier (XXXV, 292, 652). — Pour être agréable au collaborateur Ln G., qui demande quelques détails sur ce général, je vais rapporter ce qu'en dit la duchesse d'Abrantès dans ses *Mémoires*. Le portrait qu'elle en trace est celui d'un soudard, dans toute l'acception du mot, analogue au général Macard dont parle Marbot :

..... Une personne bien amusante à entendre sur le général Charbonnier, c'était M. Diestrich, ce jeune officier spirituel, que j'avais rencontré à l'Opéra, le jour de la machine infernale. Il avait servi en Hollande, lorsque Vandamme s'y trouva, heureusement pour l'armée. Il servait dans son état-major. Un matin, on apprend que les Anglais ont débarqué. M. Diestrich est sur le champ envoyé au quartier général du général en chef, et c'était le général Charbonnier. Il le trouve à table, quoiqu'il fût à peine neuf heures, et déjà à moitié ivre.

— Mon général, dit-il, au général improvisé, les Anglais ont débarqué. Il est urgent de donner des ordres, veuillez me les remettre, et je repars à l'instant.

Le butor d'homme de guerre postiche regarda M. Diestrich avec des yeux déjà un peu troublés, et il lui dit :

— Es-tu bon patriote?

— Oui, mon général.

— Eh bien, mets-toi là, déjeune, et envoie-les... au diable.

M. Diestrich était jeune, il avait alors dix-huit ans, il était gai et rieur, et, certes, l'occasion était belle, mais il craignait le général Vandamme, qui aurait été capable

de lui faire sauter la tête, s'il avait failli dans quelque partie de son service. Il connaissait la gravité de la position et, tandis que le général en chef avalait des douzaines d'huîtres d'Ostende, il lui faisait un discours en trois points pour le déterminer à donner l'ordre à des régiments de marcher. Enfin, il allait se décider à laisser le général en chef pour chercher le chef d'état-major, lorsque Charbonnier, comme tous les ivrognes ayant une idée fixe, le rappela et lui dit :

— Reste là. Je vais te parler. Bois un coup.

— Merci, mon général. Il est de trop bonne heure; je n'ai encore ni soif ni faim.

— Comment! il est de trop bonne heure! J'ai donc tort de boire, moi et de déjeuner? Eh bien, tu n'es qu'un blanc-bec! Bois un coup, je te dis.

M. Diestrich but à sa santé, pour l'amadouer et se tirer de ses pattes; mais c'était plus facile à vouloir qu'à exécuter.

— Ainsi, dit le général, tu es bon patriote?

— Oui, mon général, très bon patriote; mais il n'est malheureusement pas question d'une chose aussi peu importante. C'est un objet bien grave qui m'amène. Le général Vandamme m'attend, et il m'attend exposé au feu de l'ennemi.

On était convenu d'une heure sans tirer, — on se battait déjà depuis le matin, — afin d'attendre le retour de M. Diestrich. Vandamme était un des hommes les plus braves qui fussent au monde, mais emporté, bouillant et capable de venir tuer le général Charbonnier. Ces réflexions se pressaient en foule dans la tête du jeune officier et le préoccupaient. Il espérait que le général Charbonnier sortirait enfin de table et que le café le dégriserait peut-être. De toute manière, il hâtait de ses vœux la sortie de table du général en chef. Tout à coup, il entend le canon et une vive fusillade; il fit un bond de dix pieds en l'air.

— Entendez-vous? entendez-vous? Au nom du ciel, mon général, appelez un de vos officiers, envoyez des ordres. Ah, mon Dieu! ah, mon Dieu!

— A qui en as-tu? Laisse-moi tranquille, toi et ta république. Laisse-moi faire mon déjeuner comme il convient à un général en chef...

— Mais, mon général...

— Ah! cela devient trop fort! Je te répète encore une fois de me laisser tranquillement pomper les huiles et chiquer les légumes.

— Mais, mon général, vous exposez l'armée aux plus grands malheurs.

— Brrr...! Et il se mit à chanter.

— La division du général Vandamme ne pourra pas tenir à elle seule. Elle sera forcée de quitter le terrain. Où voulez-vous que ses soldats trouvent un asile, s'ils doivent fuir?

— Ah! eux, en fuite!... eux!... Oh! que non pas, et puis d'ailleurs, laisse-les faire; les farceurs connaissent bien les chemins.

Au même instant, on entendit le galop précipité d'un cheval. Une minute, après le général Vandamme était dans la chambre faisant siffler son sabre aux oreilles de Charbonnier.

Il est difficile d'être plus beau que l'était à cette époque le général Vandamme. Cette tête régulièrement belle de perfection, de traits, cette belle chevelure bouclée, ces yeux flamboyants aussitôt qu'il était ému, cette belle tournure, cette main modèle, tout formait un ensemble complet à opposer à celui tant ignoble du général Charbonnier. Vandamme, justement irrité, était là, devant la bête brute et abrutie, faisant tourner son sabre autour de sa tête, en lui disant de se recommander à Dieu :

— C'est ta dernière heure, misérable! Comment! tu peux avoir l'âme assez lâche pour laisser massacrer tes camarades par des ennemis, et par des Anglais encore! Que tout soit réglé à l'instant même, que les troupes marchent... ou plutôt reste ici à cuver ton vin, l'armée n'a pas besoin de toi pour vaincre.

Et repoussant Charbonnier, qui alla tomber à l'extrémité de la chambre, il sortit avec Diestrich, et tous deux s'élançant sur leurs chevaux, ils furent rendus au milieu des coups de fusil, au moment où la canonnade s'engageait.

..... Lorsqu'il fut loin, Charbonnier qui était resté là où il l'avait jeté, commença peu à peu à se dégriser. Tout à coup, le canon est tiré à de si fréquents intervalles qu'il ne doute pas que l'armée tout entière ne soit aux mains. Au milieu de cette vie crapuleuse, de cette croûte épaisse qui lui bouchait tout passage à la moindre conception, il avait cependant conservé un peu de cette bravoure qui l'avait fait remarquer et nommer pour commander par l'un des proconsuls militaires. Il se plongea la tête dans une cuvette d'eau et, s'élançant sur son cheval, il courut au feu. Mais le général Vandamme avait tout réparé. Plus tard, lorsque l'ordre vint enfin nous retrouver, le premier consul rendit à chacun la justice qui lui était due. Charbonnier rentra dans son grade de chef de bataillon et fut fait commandant de place. C'était ce même général Charbonnier qui, recevant un jour une dépêche de la Convention et trouvant qu'il lui fallait attendre des ordres ultérieurs, a passé huit jours à chercher le village *Ultérieur* sur la carte.

Une autre fois, il devait partir d'Anvers pour aller je ne sais où, et il donnait des

ordres pour que sur la route on fît telle chose, surtout bien exécutée, et il faut remarquer que c'était pour de la cavalerie. Le commissaire des guerres qui recevait les ordres et suivait le doigt de Charbonnier sur la carte, lui demanda où il voyait une route.

— Comment, dit le général, vous ne voyez pas ce chemin ?

— Je ne vois rien du tout, mon général.

— Comment ! — et il frappa du pied, car il était colère, — comment, vous ne voyez pas cette route ? Elle est pourtant bien assez large, elle est superbe. Je suis sûr qu'elle a plus de cent pieds de large.

Je le crois bien, c'était l'Escaut !...

P. c. c. : LOUIS JOUTY.

—

Ida Saint-Elme (XXXV, 337, 688, 734). — M. C. de la Benotte, trouvera probablement réponse à sa question dans l'ouvrage suivant, critique très vive des pseudo-mémoires de la « Contemporaine » :

La « *Contemporaine* » *en miniature, abrégé critique de ses mémoires*, par L. de Sevelinges. Paris, Dentu, 1828, in-8°.

EFFEM.

—

Le patron des acteurs (XXXV, 385, 743). Saint Genest est le patron des comédiens. Acteur lui-même, il se convertit au christianisme en jouant une parodie du baptême devant Dioclétien. Il fut décapité par ordre de cet empereur le 26 août 286.

SEDANIANA

—

Passer par les armes (XXXV, 476, 824). — Littré, après avoir rappelé ceci : « Vous faites la railleuse, mais vous passerez par nos mains quelque jour. » (*Am. méd.*), ajoute : « On dit figurément : passer par les mains du bourreau ; être puni corporellement. Et de même : passer par les verges, par les armes. Exemple : Quelques troupes se sont rendues à discrétion et *ont passé* par le fil de l'épée ».

Passer, verbe intransitif, signifie donc *être puni ;* mais il s'emploie aussi au mode actif, ayant alors, semble-t-il, le sens de *traverser*. Ainsi, dans Larousse, on trouve : « Passer au fil de l'épée ; Tuer à l'arme blanche et Passer un soldat par les armes : le fusiller. »

T. PAVOT.

La date de naissance d'Armand Silvestre (XXXV, 478, 826). — Au *Livre d'or des Annales politiques et littéraires* (1893) figure M. A. Sylvestre, avec cette mention : « Né à Paris, en 1837. »

T. PAVOT.

—

Etats de services des officiers d'avant 1789 (XXXV, 618). — Les registres matricules des corps de l'ancienne monarchie existent aux Archives administratives du ministère de la guerre. Les consulter sur place, est difficile à obtenir ; mais on peut demander au ministre, qui l'autorise, la communication des renseignements désirés.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

*
* *

— Les officiers de l'ancien régime ont leurs dossiers individuels conservés aux archives du ministère de la guerre. J'ignore jusqu'à quelle époque remonte cette partie des archives. La communication en est faite avec une grande obligeance, sur demande adressée au ministre de la guerre, et invoquant de sérieux motifs, soit de famille, soit de recherches historiques.

J'ai reçu ainsi communication de trois dossiers :

1° Celui de Jacques-Auguste de Noguès, entré au service en 1734, à l'âge de neuf ans, comme enseigne au bataillon de milice de Saint-Gaudens, retraité en 1785 comme capitaine au régiment de Royal-Cravate et chevalier de Saint-Louis.

2° Celui de Yves-François de Coulon de Marchéville, lieutenant aux grenadiers de France, puis capitaine au régiment provincial de Nancy, chevalier de Saint-Louis du 17 mars 1790.

3° Celui du général de Lasalle, sous-lieutenant de remplacement le 19 juin 1786, à l'âge de onze ans, au régiment d'Alsace-infanterie ; démissionnaire en 1792, et recommençant le 20 février 1794 sa glorieuse carrière comme simple cavalier au 23° chasseurs à cheval.

Ces trois dossiers, sans être absolument complets, contiennent un grand nombre de renseignements intéressants.

ROBINET DE CLÉRY.

—

Les quatre chiens du roi (XXXV, 530). — Cette demande donne une nouvelle



version aux trois que nous allons vous signaler :

En décembre 1869, dans nos recherches à la librairie ancienne de MM. Schlesinger frères, éditeurs, 12, rue de Seine, ces messieurs eurent l'obligeance de nous communiquer un manuscrit généalogique où il en était parlé.

Première version :

DE CACQUERAY. — Le nom de cette famille, qu'il soit pris en Normandie, en Bretagne, en Picardie, en Allemagne où en Languedoc, n'est certainement pas un nom euphonique.

Pour parer à cet inconvénient, on a tout bonnement imaginé une tradition de descendance princière.

Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie, eut quatre fils naturels, qu'il dénomma comme quatre de ses chiens : Cacqueray, Bongards, Vaillant et Brossard.

Voilà l'origine des quatre familles normandes. Et le croire? Qui peut ou qui veut !

Seconde version :

La famille Cacqueray passe pour une des plus anciennes familles et des plus nobles de la Normandie.

On rapporte dans l'*Histoire de France, à l'usage de l'École militaire de Paris*, la tradition suivante :

Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre, ayant quatre fils naturels, il lui a plu de leur donner les noms de quatre de ses chiens, savoir :

Caqueray, Bongards, Vaillant et Brossard.

L'étymologie des trois derniers noms se comprend encore aujourd'hui ; quant à celui de Cacqueray, c'est le *scheisserig* des Allemands, prononcé en hollandais, qui a conservé plus de similitude et signifie un individu attaqué d'une indisposition momentanée.

Plusieurs membres de cette famille, émigrés, furent souvent choqués de l'hilarité que causait la prononciation de leur nom en Allemagne et en Hollande.

Troisième version :

La présente demande : « Nobles verriers du comté d'Eu ».

Maison CACQUERAY. — Ancienne noblesse de Normandie, qui se partagea en vingt-trois branches et qui tire son origine de Guillaume Cacqueray, écuyer, seigneur de la Folie en Valois, qui épousa, en 1470, Antoinette du Bosc de Radepont.

Les titres et les services de cette famille furent approuvés dans la recherche que l'on fit en 1669 et dans l'arbre généalogique dressé par le juge d'armes en 1720.

Elle a fourni beaucoup d'officiers dans l'armée de terre et de mer, plusieurs ont péri dans l'armée de Condé, à Quiberon, en Vendée et en Bretagne (Chouans).

Au commencement de ce siècle (XIXe), une branche était représentée par Édouard-Pierre de Cacqueray, vicomte de Saint-Quentin, né à Chartres, le 16 octobre 1790. Entré à l'École militaire de Fontainebleau en 1808, sous-lieutenant au régiment de cuirassiers en 1810, il fit les campagnes de 1811 et 1812. Officier d'ordonnance de l'empereur, il fut laissé pour mort à Wilna, pris par l'ennemi le 13 décembre 1812 ; il était chevalier de la Légion d'honneur. Rentré en 1814, il fut retraité pour blessures graves. Il épousa, en 1816, Louise-Charles de Mahnin, et il en eut :

1° Antoinette-Laurentine-Louise de Cacqueray, née à Eu, le 11 novembre 1817 ;

2° Louise-Marie-Théodore de Cacqueray, née à Eu, le 13 octobre 1820 ;

3° Louise-Amélie-Charlotte de Cacqueray, née à Eu, le 6 mai 1822.

Maison BROSSARD. — Cette famille, de Touraine, suivant un tableau généalogique historique imprimé à Tours en 1766, s'est établie en France en 1289 ; elle se divise en douze branches, et toutes ont pour auteur Antoine Ier, du nom de Brossard, né en 1289, fils naturel de Charles de France, comte de Valois, fils puîné de Philippe III, le Hardi, roi de France et petit-fils de saint Louis, et de Hélène de Brossard, son amie et concubine.

La branche qui s'est établie, en Normandie, avait pour armes :

D'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton d'argent en bande brochant sur le tout :

Devise : *Audenti succedit opus.*

Il y a comme membres dans l'*Etat présent de la noblesse*, 1868, Bachelin (de Florenne) :

Brossard (De), lieutenant-colonel en retraite, 105, boulevard de la Reine, à Versailles (Seine-et-Oise).

Bongards (Marquis de), au château de la Motte, par Eu (Seine-Inférieure).

Le Vaillant, nom très répandu en Normandie. J.-M. NAVOIT.

—

Le hottu (XXXV, 572). — Ce poisson s'appelle suivant les pays : nez, mulet,

alonge, aucon, siège, etc.; hotu est le nom qu'il porte en Lorraine, dans le Nord et aux environs de Paris.

Son vrai nom est Chondrostome nase (*chondrostoma nasus*); il est d'importation récente, n'ayant été acclimaté en France que vers la fin de l'Empire; sa valeur comestible est des plus faibles.

Le nase est, en effet, un véritable fléau de nos rivières, bien qu'il ne soit pas carnassier comme le brochet, mais il détruit le frai des autres poissons dont il fait sa nourriture de prédilection; on prétend même qu'il dévore les jeunes alevins en grande quantité.

Voir d'ailleurs, pour plus de détails, les ouvrages suivants :

De la Blanchère : *Dictionnaire général des Pêches*, 1885 (p. 538).
Dr E. Moreau : *Histoire naturelle des Poissons*, 1881 (p. 429).
Blanchard : *Les Poissons*, 1880 (p. 413).
Brehm : *Les Merveilles de la Nature*, 6me vol. « Les Poissons », éd. franç. trad. par Sauvage (p. 428). P. C. S.

***

— Hottu, ou bien houttu, est le nom d'un poisson fort commun dans la Meuse. Scientifiquement, il porte peut-être un autre nom. A. H.

—

L'armoire de fer (XXXV, 572). — L'armoire de fer découverte dans les appartements du roi, aux Tuileries, en 1792, n'était pas un meuble portatif; c'était un placard creusé dans la profondeur du mur et fermé par une porte de fer dissimulée derrière un lambris. Ce meuble légendaire ne peut donc se trouver à Dax, ou ailleurs, par la bonne raison qu'il n'a jamais existé. Je possède, à ce sujet, dans ma collection d'autographes, une lettre de Mademoiselle Adèle d'Orléans à son frère Louis-Philippe, qui donne les plus curieux détails sur la découverte de la fameuse cachette ; elle avait beaucoup intéressé M. Faucou, auquel je l'avais montrée, il y a quelques années; elle est datée du 20 Novembre 1792, le jour même de la découverte ; la princesse, alors âgée de quinze ans, revenait d'un long séjour en Angleterre avec Mme de Genlis, qui, dès son retour à Paris, s'était mise en relations suivies avec Pétion, maire de Paris, et avec Roland, ministre de l'Intérieur après le Dix-Août; on remarquera avec quelle âpreté la jeune princesse d'Orléans, docile élève de Mme de Genlis, se sert de l'expression « tous *leurs* projets » pour désigner les papiers du roi et de la reine et le curieux post-scriptum dans lequel elle annonce à son frère qu'on n'a rien trouvé d'important dans ce placard fermé par une porte de fer.

Et cependant, combien de documents plus ou moins historiques sont censés provenir des trouvailles faites dans la fameuse « armoire de fer » qui ne contenait probablement que des comptes de la maison du roi ! Mme de Genlis, bien renseignée comme elle l'était par Pétion et par les Roland, prodigieusement hostile à la Cour, n'aurait pas manqué de dicter à son élève pour son frère, à l'armée de Dumouriez, le récit de « toutes les horreurs » trouvées dans l'armoire royale si l'on y avait seulement découvert quelque chose de politique ; et maintenant, voici la copie de ces deux lettres originales :

Mademoiselle Adèle d'Orléans (Madame Adélaïde) à son frére Louis-Philippe, à Tournay (armée de Dumouriez).

De Paris, ce 20 novembre 1792.

Nous voilà donc dans notre patrie, mon cher frère, mais je ne jouis qu'imparfaitement du bonheur de revoir mon père, mon frère et nos amis, car j'ai bien peur que nous soyions obligées de les quitter encore une fois; quand aurons-nous la tranquillité? Notre mère est bien changée et d'une faiblesse affreuse; cela me désole! Nous espérions trouver ici le repos et le bonheur, mais il faudra peut-être se séparer et après une si longue absence, que c'est cruel !... Au moins, si nous sommes forcé *(sic)* de partir, nous aurons le bonheur de vous revoir car nous irons tout auprès du lieu où vous êtes maintenant; quelle consolation cela sera pour nous; vous pourrez peut-être passer quelque temps avec nous. Il y a un an et demi que nous ne nous sommes vus, que cela est long ! Nous avons diné aujourd'hui avec Pétion qui nous a appris une chose très singulière. Il est venu ce matin chez Mr. Roland, un serrurier qui lui a dit qu'il y avait dans la chambre du ci-devant roi, derrière le lambris, une porte de fer dont il avait la clef. Mr. Roland s'y est rendu sur le champ avec lui; il y a trouvé des liasses de papier; cela va sûrement compromettre encore beaucoup de personnes; on imagine que ce sont tous leurs projets; on ne sait pas d'autres détails. Mr. Roland y est encore; aussitôt que j'en saurai je vous les manderai; je ne fermerai cette lettre que demain, jour où notre sort doit être décidé.

Ce 21 novembre matin.

Il n'y a rien du tout de décidé, mon cher frère, mais nous croyons qu'il faudra partir, que cela est triste! Il y aurait deux mois que nous serions ici si mon père avait envoyé de l'argent de quoi payer nos dettes à Londres, car mon amie (Mme de Genlis) avait grande envie de partir, mais au reste cela ne fait rien car quand il y aurait deux mois que nous serions ici, ce serait la même chose; pour être en règle, il faut y être depuis le mois d'avril (date fixée par le décret de l'Assemblée pour le retour des émigrés). Notre mère est toujours bien faible; il ne lui faut pour la rétablir que de la tranquillité et je ne sais quand nous l'aurons. Adieu, mon cher frère, notre mère vous embrasse tous les deux de toute son âme ainsi que moi.

Adèle.

On a parcouru tous les papiers qu'on a trouvé (*sic*) hier chés le ci-devant roi; il n'y a rien du tout dedans; on ne comprend pas ce que cela veut dire; il y a sûrement quelques pièges là-dessous.

P. c. c.: Cte Beugnot.

—

Je te connais, beau masque! (XXXV, 574). — C'est le président du Parlement, très connu, A. de Harlay, qui est l'auteur de cette exclamation, fort souvent usitée depuis.

L'anecdote est tirée des mémoires de Saint-Simon, mais n'ayant pas l'ouvrage sous les yeux, je ne puis, à mon grand regret, indiquer le chapitre :

Les deux frères Doublet, tous deux conseillers au Parlement et dont l'aîné avait du mérite, de la capacité et de l'estime, avaient acheté les deux terres de Persan et de Cray, dont ils prirent les noms. Ils allèrent un jour à l'audience du premier président Harlay. Il les connaissait fort bien, mais il feignit de ne savoir qui ils étaient. A leur nom, le voilà courbé tout en révérences; puis se relevant et les regardant comme les reconnaissant avec surprise : — « Je vous connais, beaux masques », leur dit-il. Et il leur tourna le dos.

A. P.

—

Marguerite de Grignan (XXXV, 577). — Marguerite de Castellane d'Adhémar de Grignan, par conséquent tante du gendre de Mme de Sévigné, était la dixième enfant de Louis-François Adhémar, comte de Grignan, et de Jeanne d'Ancezune de Venejean.

Marguerite épousa, le 14 juillet 1630 Ange de Pontevès, seigneur de Buous, baron de Saint-Martin de Castillon.

A. C.

—

Tranquille comme Baptiste (XXXV, 577). — D'après MM. Rozan et Quitard, Baptiste serait le nom que l'on donnait jadis aux pitres, dont le rôle, dans les parades, était de rester impassibles sous une grêle de horions. De là le dicton appliqué à tout homme que rien ne peut émouvoir.

T. Pavot.

—

Réforme du calendrier en Angleterre (XXXV, 617). — La vraie date de l'adoption du calendrier grégorien en Angleterre, est 1752 et non 1751, comme le suppose M. Lecnam.

Le 3 septembre 1752 fut compté comme le 14.

Voir Larousse, art. « Calendrier », et Ch. Dreyss, *Chronologie universelle*, (lib. Hachette), année 1752, et plusieurs histoires détaillées de l'Angleterre.

A. P.

—

Maria Calderon (XXXV, 617). — Tous les mémoires du temps, les histoires de Philippe IV et de son fils naturel, très peu célèbre, don Juan d'Autriche, deuxième du nom, relatent les amours de la comédienne Marie Calderona et de Philippe IV; c'est sur ce sujet historique, bien vieux et épuisé, que mon collègue H. Lyonnet demande des renseignements.

La comtesse d'Aulnoy a rabâché ce sujet dans tous ses livres sur l'Espagne :

1° *Voyage d'Espagne*, Paris, 1691, 3 vol. in-12, et 1699.

2° *Mémoires de la Cour d'Espagne*, Paris, 1684, 2 vol. in-12; Lyon, 1693; Amsterdam, 1716.

3° *Nouvelles espagnoles*, Paris, 1692, 2 vol. in-12, La Haye, 1693.

Carey a revu et annoté les ouvrages de la comtesse d'Aulnoy : *La Cour et la ville de Madrid*, relation du *Voyage d'Espagne*, *Mémoires de la cour d'Espagne vers la fin du* XVIIe *siècle*, édition nouvelle, Paris, 1874-1876, 2 vol. in-8°.

Voir notamment les *Histoires de don Juan d'Autriche*, par Bremundano, Saragosse, 1673, in-f°, et par G. Leti, Cologne, 1679, 2 vol. in-4°, et Genève, 1686, in-12.

Dans l'histoire éditée à Genève en 1686 : *Vita di don Giovanni d'Austria*, on dit (page 5) :

..... qu'après ses couches, la Calderonna, âgée de dix-huit ans, rompit son commerce avec Philippe IV, qu'elle s'enferma dans un couvent et y prit l'habit de religieuse, avec la bénédiction du nonce du pape, Jean-Baptiste Pamphile, qui, depuis, fut le pape Innocent X.

Bayle, tome II (édition de 1820, p. 600), dit qu'il se souvient d'avoir lu dans quelque gazette de l'année 1678, que le marquis d'Agropoli, soupçonné d'avoir fait une comédie contre don Juan, fils de la Calderon, fut relégué à Oran.

Moreri, dernière édition, dit qu'on a la *Vie de la Calderona*, imprimée à Genève en 1686, contenant des particularités différentes de celles qu'on rapporte ailleurs.

Moreri, après avoir raconté que la Calderon, âgée de seize ans, était déjà maîtresse du duc de Medina de las Torres, quand elle le devint de Philippe IV, nous la montre lâchant le roi et revenant à son premier amant, puis recevant l'ordre du monarque jaloux de se retirer dans un monastère.

D'après la vie de la Calderon, celle-ci n'aurait pas eu d'autres inclinations que celle du roi ; on fait des éloges de sa personne :

Elle n'était pas fort belle, mais elle avait des gentillesses et des agréments incomparables et une voix charmante; dès la première fois, le roi en fut épris et voulut la voir dans sa chambre (ils vont vite les rois, en Espagne), où le duc d'Olivarez la fit conduire de nuit; elle n'en partit que le lendemain et laissa le prince si amoureux, qu'il la déclara sa favorite.

Quoi de plus banal que cette équipée amoureuse de Philippe IV, et cela fait partie de l'histoire nationale d'un peuple !

A. Dieuaide.

—

Œuvre de Théophile Gautier à retrouver (XXXV, 619). — *De Paris à Madrid* a reparu en 1865, dans le volume de Théophile Gautier, intitulé *Quand on voyage*, publié par la maison Michel Lévy. Cet ouvrage, épuisé aujourd'hui et devenu très rare, n'a pas été réimprimé dans les œuvres de son auteur faisant partie de la bibliothèque Charpentier.

Vicomte Spoelberch de Lovenjoul.

Article à retrouver (XXXV, 620). — En 1894, j'ai publié, sous ma signature, dans l'*Evènement*, un article, moitié histoire, moitié fantaisie, sous ce titre : *L'Homme aux 36 noms;* c'est de Napoléon Ier qu'il s'agit.

Les éléments de cet article font, du reste, partie d'un livre en préparation, qui paraîtra au commencement de l'hiver prochain, ayant pour rubrique : *Napoléon a-t-il été un homme heureux ?*

Il va sans dire que, dans ma pensée, la présente Note n'est en rien une réclame, mais seulement une réponse à la question posée par M. A. C.

Philibert Audebrand.

—

Portraits de l'abbé La Caille (XXXV, 621) :

1. Le Jeûneur pieux. Devaux, sc., in-4°, dans les *Illustres modernes* (1788, 2 vol. in-folio).
2. Landon, in-8° au trait, dans sa *Galerie historique*. (Collection Saubinet, à Reims.)

Note extraite de la *Biographie ardennaise*, par l'abbé Boulliot, Paris, 1830, t. I, p. 170.

H. Jadart.

—

L'oculiste Daviel (XXXV, 623). — L'oculiste Daviel, mort à Genève en 1762, fut enterré au village du Grand-Saconney, alors terre française.

M. le Dr Haltenhoff, oculiste à Genève, qui, en 1885, lui a fait élever un monument au cimetière du Grand-Saconney, pourrait donner des renseignements sur ce savant.

Plusieurs membres de la famille Daviel assistaient à l'inauguration du monument.

Voir la *Revue médicale de la Suisse romande* du 15 octobre 1884 et 1885.

R.

—

Mme Vigée-Lebrun (XXXV, 624). — Malgré qu'elle eût gagné plus d'un million, les pamphlets du temps la nommaient *la Gouine* de Calonne. L'ex-Car.

—

Le Syllabus (XXXV, 665). — Le titre officiel est : *Syllabus complecteus præcipuos nostræ ætetis errores qui notantur in*

allucotionibus, in encycliis aliisque apostolicis litteris summi Pontificis Pii IX.

Comme l'indique ce titre, que j'ai tenu à reproduire *in extenso*, le *Syllabus* n'est pas une encyclique ou un exposé de doctrines, mais un relevé d'extraits, d'allocutions, lettres, etc., extraits dont le sens ne peut être compris si on les isole de leur contexte.

L'ouvrage : *Les actes pontificaux cités dans l'Encyclique et le Syllabus du 8 décembre*, Paris, 1865, 1 vol. in-8°, me paraît répondre plus complètement que tout autre à la demande de renseignements de notre collaborateur J. Cap.

Je crois devoir ajouter que les erreurs condamnées par Pie IX sont présentées en général sous une forme absolue et qu'il ne faut pas croire que leur contre-pied représente la doctrine de l'Eglise.

La vérité sur ce point, comme sur bien d'autres, se trouve entre les extrêmes. A. E.

***

— Rien de plus facile, et je suis heureux de pouvoir donner cette satisfaction à mon confrère. Il n'a qu'à se procurer l'ouvrage dont voici le titre. Si cet ouvrage n'existe plus en librairie, il doit se trouver dans les grandes bibliothèques publiques :

LE SYLLABUS
et
l'Encyclique *Quanta curâ* du 8 déc. 1864
COMMENTAIRE
Théologique, canonique, historique, philosophique et politique
Et réfutation des erreurs qu'il condamne
par
Mgr F.-L.-M. MAUPIED
Prélat de la Maison de Sa Sainteté Pie IX,
Théologien au Concile du Vatican,
etc., etc., etc.
Bibliothèque de Tout le Monde,
Fondateur : M. Auguste Boisleux
Pour la France : à Tourcoing (Nord).
Pour la Belgique : à Mouscron.

Cet ouvrage de 424 pages, sans compter les lettres d'évêques et archevêques français et italiens qui sont en tête, est complet. Tout y est : texte latin, traduction française, commentaires et explications autorisés. Celui qui le lit peut ensuite parler du *Syllabus* en connaissance de cause.

Il a été publié en 1876.

Le texte du *Syllabus* se trouve encore, mais en français seulement et abrégé, à la fin de l'ouvrage, publié en 1883, chez Marpon et Flammarion, par M. Jules Roche, député, sous ce titre :

LE
BUDGET DES CULTES
LA SÉPARATION
DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT
et
LES CONGRÉGATIONS

Ce livre, véritable ouvrage de bénédictin libre-penseur, est devenu, lui aussi, presqu'introuvable en librairie.
F. S.

***

— L'Eglise catholique et ses papes, et je fais ici de l'histoire et non de la théologie, se croyant en possession de la vérité par la révélation, ont pris pour habitude de condamner certaines doctrines issues du domaine de la raison et, non contents de ces condamnations platoniques, il leur est arrivé d'en condamner les auteurs à des supplices plus ou moins variés, sans oublier les livres qui les contenaient.

Pie IX, faute de mieux, a, comme ses prédécesseurs, dans une encyclique célèbre, connue sous le nom d'*Encyclique Quantâ curâ*, publiée le 8 décembre 1864, rassemblé et renouvelé tous les anathèmes de ses prédécesseurs contre des maximes de philosophie qui sont aujourd'hui d'ordre courant et consacrées par l'esprit moderne ; il a eu de plus le soin de placer à la suite de son encyclique, un *Syllabus* ou résumé analytique de toutes les doctrines par lui réprouvées, proscrites et condamnées.

Le *Syllabus* est donc un résumé de tout ce que condamnent les papes et l'Eglise catholique, et de tout ce que doit condamner, sous peine de damnation éternelle, tout bon catholique, le pape étant infaillible.

La traduction de ce *Syllabus* intitulé : *Résumé renfermant les principales erreurs de notre temps qui sont signalées dans les allocutions consistoriales encycliques et autres lettres apostoliques de N. T. S. P. le Pape Pie IX*, a été publiée chez Adrien Leclere, imprimeur du pape à Paris, et reproduite dans nombre d'ouvrages ; rien n'est donc plus facile que de se la procurer.

Le *Syllabus* comprend dix paragraphes, divisés eux-mêmes en un certain nombre de versets :

Le 1er a trait aux erreurs du panthéisme, du naturalisme et rationalisme absolu.

Le 2e, du rationalisme modéré.

Le 3°, à celles de l'indifférentisme et du latitudinarisme, où on condamne ceux qui prétendent qu'on peut avoir bonne confiance dans le salut éternel de tous ceux qui ne vivent pas dans l'église du Christ.

Le 4°, condamne le socialisme, le communisme, les sociétés secrètes, les sociétés bibliques et les sociétés clérico-libérales.

Le 5°, les erreurs relatives à l'Eglise et à ses droits. Ce chapitre renferme la doctrine de la suprématie de l'Eglise sur les lois de l'Etat, et dit que c'est erreur de croire que l'Eglise n'a pas le droit d'employer la force, qu'elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect.

Le 6° traite des erreurs relatives à la société civile considérée soit en elle-même, soit dans ses rapports avec l'Etat. Dans ce chapitre, sont condamnées la plupart de nos lois françaises, et en particulier nos lois scolaires, ainsi que la doctrine de la séparation de l'Eglise et de l'Etat

Le 7° est consacré aux erreurs concernant la morale naturelle et chrétienne.

Le 8°, aux erreurs concernant le mariage civil.

Le 9°, aux erreurs sur le Principat civil du pontife romain.

Enfin, le 10° est la condamnation des erreurs qui se rapportent au libéralisme moderne. Il se termine par la condamnation formelle de ceux qui pensent que le pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne. C'est ce qu'on a nommé le : *Non possumus*, ou déclaration formelle d'incompatibilité entre l'Eglise catholique et la civilisation moderne. LN G.

—

La clef de la « Tristesse d'Olympio » (XXXV, 667). — Victor Hugo a aimé Léonie-Denise-Marie Thévenot d'Aunet, auteur de romans signés Léonie d'Aunet, mariée à Paris (IIme arrondt), le 23 juillet 1840, au peintre François-Thérèse Biard. Il était pair de France, et à ce titre, j'ai dû en parler dans mon travail sur les *Pairs de France*, dans le *Curieux*, quand il fut surpris dans un hôtel avec Mme Biard en 1845; voir à ce sujet A.-J. de Marnay (pseudonyme de Charles Reàd, suivant Lorenz), *Mémoires secrets*, 1875, in-8°, 234-8; les initiales vraies ont été remplacées par celles qui les précèdent. La fille de Mme Biard, Marie-Henriette, née à Paris, place Vendôme, n° 8, le 14 octobre 1840 (*sic*), est morte récemment, après s'être fait connaître en littérature sous le pseudonyme d'Etincelle. Voir l'*Intermédiaire* (XXI, 324, 407, 496). NAUROY.

—

Mystificateurs (XXXV, 669). — M. E. B. trouvera des renseignements curieux et précis sur P. Masson, autrement dit Lemice-Terrieux, dans l'un des numéros de la *Revue encyclopédique*, publiée par la maison Larousse, année 1896, à l'occasion de la mort du célèbre publiciste. Je n'ai pu, en ce moment, mettre la main sur le numéro de la *Revue* dans lequel j'ai lu ces détails. A la librairie Larousse, il sera facile de se procurer rapidement et exactement la livraison. A. P.

—

Pontevès Buous et du Puy Montbrun (XXXV, 668). — Des renseignements sur la généalogie de la famille du Puy Montbrun pourraient être demandés à M. Louis de Rocher de Labaume, demeurant au château de Chartroussas, commune de la Garde-Adhémar (Drôme), dont la mère était née du Puy-Montbrun. R. C.

—

A ma vie (XXXV, 720). — L'attribution à la princesse de Soubise, de cette devise avec ces armoiries, est une de ces *bourdes colossales* dont feu Guigard a émaillé l'*Armorial du bibliophile*.

Dans le journal *La Curiosité universelle*, du 30 mars 1891, nous avons fait justice de cette farce amoroso-héraldique en montrant :

1° Que les armes de la princesse de Soubise étaient non pas de France parti de Bretagne, mais de gueules à neuf macles d'or (Rohan), parti de Bretagne ;

2° Que la devise : « A ma vie » est aussi vieille que l'ordre de l'Hermine, qui date de Jean V ;

3° Enfin, que le blason, objet de cette question, se trouve dans et sur des volumes postérieurs à la mort de la princesse de Soubise ! Celui du collaborateur Dieuaide en est une preuve. Les livres portant ce blason sont tous des ouvrages imprimés en Bretagne, ou traitant de son histoire, ou donnés en prix dans les collèges de cette province.

Ces armoiries sont une marque d'origine et non de propriété, et les amours de Mme de Soubise n'ont rien à voir là-dedans ! Dr L. BOULAND.

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Auteurs et Critiques. — Au moment où une polémique vient de s'engager entre auteurs et critiques, il n'est pas sans intérêt d'examiner la nature des rapports qui existaient autrefois entre les uns et les autres. Ces rapports étaient empreints de courtoisie et de bienveillance, si nous en jugeons par les extraits suivants, tirés de la correspondance laissée par Hippolyte Lucas, l'ancien critique du *Siècle :*

Je viens de lire votre indulgent article sur mon dernier ouvrage, écrit Chateaubriand, et je m'empresse de vous en faire mes remercîments les plus sincères. Je n'ai pas traduit Milton par choix et par goût, mais par la triste raison qu'il est plus noble et plus sûr de recourir à la gloire qu'à la puissance.

Et il ajoute, en confessant modestement de légères erreurs de détail :

Votre remarque relative au vers épique anglais me semble juste, j'y ferai droit. En un travail si long, si fatigant, si ingrat, il est impossible que l'attention n'ait pas laissé échapper quelque contresens, mais une traduction mot à mot comme la mienne est un ouvrage stéréotypé. Aussitôt qu'on aperçoit une faute ou qu'on vous la fait aperçevoir, on la corrige sans être obligé de recommencer la composition.

Lamartine n'était pas moins modeste en écrivant :

J'ai lu avec reconnaissance l'article plus qu'obligeant, délicat et noble, dont vous avez gratifié mes faibles vers. Cet article a retenti dans un cœur sensible au goût élevé, mais plus sensible encore à la cordialité qu'on lui témoigne.

Victor Hugo apportait une coquetterie toute particulière dans ses rapports avec la critique. Un mot aimable accompagnait généralement l'envoi de ses ouvrages :

Il y a trois jours, vous écoutiez le poëte, voulez-vous maintenant écouter le poëme, Poëte et poëme se recommandent à votre belle intelligence et à votre cordiale amitié.

Ses remerciments étaient on ne peut plus flatteurs :

Merci pour vos trois bonnes et charmantes colonnes. Le public voit votre talent dans vos articles, moi j'y vois votre amitié.

Ou bien encore :

Vous êtes critique, comme vous êtes poëte, par la pensée, l'imagination et le cœur, vous avez le succès et vous le donnez, vous avez la générosité d'un riche qui partage. Mes deux géantes, comme vous les appelez, Marie Tudor et Lucrèce Borgia s'inclinent devant vous et vous saluent.

Rappelons ici deux lettres amusantes d'Alexandre Dumas et de Théophile Gautier :

Soyez assez bon pour me faire passer à la postérité, écrit le premier, en disant dans le *Siècle* que le voyage au Sinaï est le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre.

Un article ! un article ! dit le second, il faut s'entr'aider en poésie. Ne me méprisez pas, car vous avez la même infirmité que moi, *id est :* de rimer de trois lettres, plus ou moins, métier lugubre.

Alexandre Dumas fils est non moins ingénieux dans ses sollicitations, que dans ses remerciments :

Voici mon volume, écrit-il, si vous trouvez l'occasion d'en dire quelques mots, votre opinion lui fera du bien, vous voyez que, comme un fat, je suppose que votre opinion sera bonne.

Puis, dans une autre lettre :

C'est d'aujourd'hui seulement que je sais que l'article sur mon livre est de vous. Je me creusais la tête, je me demandais quel peut être cet ami inconnu. Il faut que je sois bien bête et bien ingrat pour n'avoir pas deviné. Je suis touché de votre sympathie, vous n'êtes pas de ceux que le succès met dedans, vous savez ce que valent les choses.

Léon Gozlan fait preuve d'esprit et de cœur :

Je vous envoie mon dernier né, si vous pouvez constater son existence, un de ces jours, vous ferez chose agréable au père et à l'enfant.

L'article paru, il s'empresse d'écrire :

Je ne dirai pas ma prière du matin sans vous avoir remercié pour tant de généreux éloges. Merci pour moi et pour le public. J'espère bien vous prouver un jour que chez moi le cœur et l'esprit ne sont pas logés à part.

Roger de Beauvoir mélange agréablement la prose avec les vers :

Un mot de vous, c'est la vraie monnaie de la gloire. Ce matin, vous m'avez fait

riche. Merci, en attendant que je me venge. Vous allez frémir en recevant la *Puerta del Sol*, cette semaine. Que mes volumes vous soient légers !

Mais vous aimez de Calderon
Les airs, la franchise et l'allure,
J'ai là-bas touché son armure,
Et je suis de son escadron.
Son armet vous va, mon poëte,
Et sa robe de chambre aussi;
Vous allez hériter de lui,
Car votre comédie est prête.

Une demande d'article est toujours chose délicate, de la part d'un critique; Cuvillier-Fleury tourne habilement la difficulté :

Vous avez bien voulu me promettre un mot de vous dans le *Siècle*. Un sentiment de discrétion que vous approuverez de la part d'un critique m'avait interdit de vous le demander, mais non pas de le désirer beaucoup. Je n'ai aucune impatience, je sais les obligations et les engagements que l'on contracte à la place que vous occupez si bien; je le sais par expérience, et je me reprocherais d'ajouter à vos ennuis. C'est bien assez de vous envoyer mes livres. Mais je ne veux pas que vous puissiez me croire indifférent à une promesse qui m'a laissé au contraire un vif sentiment de gratitude.

Sainte-Beuve savoure tout particulièrement l'éloge :

Je lis avec bien de la reconnaissance les gracieuses lignes que vous m'avez consacrées, j'y retrouve la preuve de cette bonne amitié qui ne s'est jamais démentie depuis tant d'années, j'y demeure d'autant plus sensible, que je ne suis pas gâté tous les jours.

Philarète Chasles est plein d'humour dans ses laconiques billets :

Avez-vous pû dire un mot, un seul, de mon Arétin? Etes-vous content? Quand travaillons-nous ensemble? Je veux, comme Buloz, le lettrophage, manger un peu de votre chair intellectuelle.

Emile Deschamps se préoccupe de sa candidature à l'Académie :

J'ai recours à vous pour dire dans le *Siècle* que je suis toujours candidat au fauteuil d'A. Soumet. On fait courir le bruit que je me retire, il n'en est rien. Je ne puis mieux m'adresser qu'à vous. Il est des hommes à qui l'on aime à devoir de la reconnaissance et des poëtes qu'on admire.

Arsène Houssaye trace d'une main légère ces quelques lignes :

Merci trois fois; vous avez lu mon livre avec les yeux d'un ami, et l'avez critiqué avec le cœur d'un poète. Si je n'étais l'homme du monde le plus occupé (c'est bien la peine), je serais allé vous remercier de vive voix.

Maxime du Camp cherche à toucher le cœur du critique en flattant l'amour propre de l'auteur :

Vous qui êtes un véritable Espagnol, vous appartenez à l'Orient par trop de points pour n'avoir pas droit à tout ce qui en parle. Je vous envoie quelques souvenirs de ces beaux pays-là, en vous disant à la façon du prologue antique : *Quæso ut accipiatis benignis auribus.*

Citons encore ce billet original d'un poète incompris :

Veuillez agréer l'hommage de mon volume de vers, je vous prie de vouloir bien m'éreinter, car je préfère l'éreintement au silence. LA RÉDACTION.

NOUVELLES

—

Le plan de Carthage. — On annonce, de la part de M. le capitaine de frégate Dutheil de La Rochère, que les sondages archéologiques sur la côte de Carthage vont commencer, conformément aux instructions du ministre de la marine. On se rappelle qu'il s'agit de dresser une carte à grande échelle de l'antique Carthage, et que l'Académie des Inscriptions prend une part directe à cette grande œuvre.

—

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 17, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Juillet 1897.*

XXXVIe Volume. — N° 769

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 21

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Notre-Dame-de-l'Epine. — Tous les archéologues connaissent la très belle église de Notre-Dame-de-l'Epine, but d'un pèlerinage séculaire et très fréquenté, non loin de Châlons-sur-Marne. La tradition en attribue la construction à un miracle : l'apparition de la sainte Vierge dans un buisson d'épines.

La *Petite légende dorée de la Haute-Bretagne*, publiée récemment par M. P. Sebillot, signale au Hirel, à la Lande du Désert, à Saint-Briac, la présence de chapelles fondées en souvenir de miracles semblables.

Connaît-on ailleurs d'autres sanctuaires rappelant Notre-Dame-de-l'Epine? Connaît-on un fait qui, au XIVe ou XVe siècle, aurait amené la diffusion du culte et des pèlerinages à Notre-Dame-de-l'Epine?

J. DE M.

—

Ecole militaire d'Effiat. — Nous serons très reconnaissant à l'obligeant collaborateur qui voudra bien nous donner quelques renseignements sur cette école et nous indiquer dans quels ouvrages on pourrait puiser.

Un supérieur de cette école militaire fut le P. Philibert Lombois, de l'Oratoire, qui en eut la direction de 1775 à 1787. Inutile de dire que nous accepterons avec grand plaisir ce que l'on voudra bien nous faire connaître sur lui et son séjour dans cette école.

F. L. A. H. M.

—

Dubois (du Haut-Rhin). — Ce conventionnel, qui eut le courage de ne pas voter la mort de Louis XVI, fut envoyé comme commissaire dans les îles Vénitiennes. Que devint-il après le 18 brumaire? On dit qu'il mourut en 1823. Est-ce lui qui figure à Colmar, en 1804, comme avoué?

L'EX-CAR.

—

Les livres d'ordres. — On sait que chaque compagnie d'infanterie ou chaque escadron de cavalerie a annuellement un livre d'ordres. D'un côté, sont les ordres de la division, de la place, etc., et de l'autre ceux du régiment. Que deviennent ces volumes à la fin de l'année?

Ils sont bien rarement cités.

J'ai en ce moment deux volumes in-folio de cent pages chacun, contenant les ordres de l'armée de Sambre-et-Meuse, du 13 mars au 16 juin 1795. Ce qui ferait six volumes par an, et il n'y a pas d'ordres de régiment inscrits!

Le siège de Luxembourg va du mois de mars au mois de juin.

Je demande si cette orgie d'écritures a duré tout le temps de la république et de l'empire?

L'EX-CAR.

—

Louis XIII et Cinq-Mars. — Un éditeur fort actif, M. Henri Gautier, publie une collection de *Récits des grands jours de l'histoire*, qui mérite de grands encouragements, car elle paraît devoir être très intéressante et elle est d'un merveilleux bon marché (15 centimes la livraison très soignée et même — qui le croirait? — illustrée). Mais, dans cette publication destinée à devenir populaire, il ne faudrait laisser passer aucune erreur. Or précisément le premier fascicule, qui contient la relation du vicomte de Fontrailles, sur le complot, la captivité et la mort de Cinq-Mars et de Thou, est gâté par ce racontar du directeur, M. Paul Gaulet (Préface) :

Le roi était revenu à Saint-Germain ; prévenu du jour et de l'heure de l'exécu-

tion, il regardait sa montre et répétait froidement : « Dans un tel temps, M. le Grand passera un mauvais moment (1) ». Ce fut toute l'oraison funèbre qu'il fit d'un homme qui avait été son ami.

Je le demande à mes chers collaborateurs, existe-il un seul témoignage sérieux en faveur de l'authenticité de cette cruelle parole? Tous les contemporains l'ignorent. Quel est donc l'anecdotier qui le premier a mis en circulation la pièce fausse? PH.

—

Guérison des écrouelles. — Les rois de France avaient, dit la tradition, le pouvoir de guérir les écrouelles par le simple attouchement.

Des guérisons ont-elles été, en effet, très authentiquement constatées?

Pourrait-on en citer des exemples?

C. DE LA BENOTTE.

—

Un fauconnier vénitien au service de la France. — Nous lisons à Venise, *Archivio dei Frari* (Lettere di Francia, II, 26), la lettre ci-dessous, adressée par le roi Louis XII « à nos très chers et grands amys les duc et conseil de Venise » :

Loys, par la grace de Dieu, roy de France, Cecille, Ihrlm et duc de Millan.

Très chers et grans amys le sieur Georges Guerigny, seigneur de St-Ampalyon, nous a fait dire et remonstrer que la seigneurie de Venize lui a osté et levé sa dite terre et seigneurie de St-Amalyon au moyen de quoi il est à présent par-delà à la poursuyte pour en avoir la délivrance. Et pour ce que nous désirerions bien luy subvenir et ayder en cest affaire en faveur de Francisque Guerigny, son fils, lequel est à présent occupé en notre service au fait de notre faulconnerye. A ceste cause nous vous prions ..... que en la meilleure et plus briefve expédition de justice que pourrez lui vueillez faire délivrer sadite terre et seigneurie et, en ce faisant, nous ferez plaisir bien fort agréable, et ainsi que vouldrions faire pour vous ou les votres en meilleure et plus grant chose. Très chers et grans amys nous prions notre Seigneur vous avoir en sa garde.

Donné à Loches le cinquième jour de février. LOYS.

Ce Guérigny appartient probablement à la famille vénitienne Quirini. Comment le savoir avec certitude? Sait-on si le sénat de Venise fit droit à la requête de son royal allié? Ce Guérigny s'est-il fixé en France et y a-t-il eu des enfants? La famille existe-t-elle toujours en France? Le nom est écrit ici Saint-Empalion et Saint-Emalion ; quelle est la vraie forme?

CAPO DI XL.

—

Sophie Rostopchine, comtesse de Ségur. — Larousse la fait naître à Saint-Pétersbourg en 1799 et mourir à Paris en 1874. Il dit à son sujet :

Fille du célèbre comte Rostopchine (1765-1826), gouverneur de Moscou lors de l'incendie de cette ville en 1812, elle épousa le comte Eugène de Ségur, fils du comte Octave-Henri-Gabriel de Ségur. Le comte Eugène, né en 1798, devint pair de France en 1830. La comtesse Sophie, douée d'un esprit aimable et cultivé, a écrit pour la jeunesse un grand nombre de livres, ornés pour la plupart de vignettes. Elle était la mère du prélat Louis-Gaston de Ségur, né en 1820 à Paris, mort dans cette même ville le 9 juin 1881, et du comte Anatole de Ségur, conseiller d'Etat, né en 1823 à Paris. Elle commença à écrire en 1857.

Je demande à l'*Intermédiaire*, toujours si au courant de tout, des détails sur la vie de cette femme de lettres, son salon, ses amis. Quelle fut sa postérité outre les deux fils prénommés? Où vécut-elle principalement? Comment se mit-elle à écrire si tard? Que sait-on de son enfance? Fut-elle heureuse ou malheureuse? Avait-elle de l'esprit? Peut-on citer de ses mots? Si quelques-uns de nos *savantissimi doctores* l'ont connue, ont-ils quelque chose à m'en dire? Tout cela, en vue d'un article que l'on m'a demandé sur elle, et où je voudrais faire revivre cette figure évanouie, une des plus distinguées du siècle, certes, parmi les femmes joignant la beauté au talent.

N'est-il pas inadmissible qu'on néglige la bienfaitrice qui charma nos déjà moult lointaines jeunesses et qui fait la joie de nos enfants?

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Maison natale de Molière. — Plusieurs journaux prétendent que deux maisons de la rue Richelieu portent des plaques indicatrices de la naissance de Molière et demandent à ce que la question du lieu exact de cette naissance soit enfin tranchée. Il y a certainement là à trouver un

(1) Il y a une variante : « fera une vilaine grimace »; les deux versions sont de même valeur.

solution digne de nos collaborateurs intermédiairistes. Espérons que les réponses ne se feront pas attendre.

PAUL ARGELÈS.

—

Jubé de Notre-Dame. — Le jour du *Te Deum* chanté pour la promulgation du Concordat (28 germinal an X), on lit dans les journaux du temps qu'à l'église Notre-Dame :

... deux tribunes séparaient la chaire de la nef : dans l'une, se trouvaient les femmes des ambassadeurs; dans l'autre, était la famille du premier Consul, etc.

Or, plusieurs auteurs ont répété, d'après les Mémoires de Mme d'Abrantès, semble-t-il, que Mme Bonaparte, sa belle-mère, ses belles-sœurs, avaient pris place dans le jubé qui, depuis, fut détruit.

Comment expliquer ce désaccord entre les deux relations? Il est vrai que la duchesse d'Abrantès n'y regardait pas à une erreur près.

Notre-Dame possédait-elle un jubé à cette époque?

C. DE LA BENOTTE.

—

Cartes de visite. — A quelle époque remonte l'usage, relativement récent, des cartes de visite? Qui les mit à la mode?

Les cartes de visite étaient, je le crois, remplacées jadis par le registre ouvert chez le concierge pour recevoir les noms des visiteurs venus en votre absence. C. DE LA BENOTTE.

—

Un compagnon de Napoléon Ier à l'île d'Elbe. — Le personnage désigné et décrit avec précision dans la notice ci-dessous a-t-il laissé des mémoires, souvenirs ou correspondances relatives au règne Elbois de Napoléon Ier? On sait par Pons (de l'Hérault), auteur de la présente notice, que Poggi était un grand amateur d'historiettes et qu'il en régalait Napoléon, dont ce goût pour le commérage affligeait et indignait ses plus sincères amis. Des mémoires de ce juge pourraient donc avoir de l'intérêt.

Jean-Côme Poggi est né en 1770, à Zevaco, canton de Talavo (Corse); il est également décédé à Zevaco le 20 juillet 1835.

Quoiqu'engagé dans les ordres sacrés, à l'époque de la Révolution française, il en adopta les principes politiques, et, en 1794, les partisans du général Paoli brûlèrent sa maison, ainsi que celles de deux de ses parents, pour le punir de sa fidélité à la France et de son hostilité au gouvernement anglais, auquel Paoli venait de livrer la Corse.

En 1797, M. Poggi fut nommé commissaire du gouvernement auprès du tribunal d'Ajaccio et; en 1804, il fut envoyé à Porto-Ferrajo en qualité de juge d'instruction.

L'Empereur l'y trouva en cette position en 1814, l'amena à Paris avec lui en 1815, et, après Waterloo, il le chargea de prendre chez le cardinal Fesch des documents dont celui-ci était dépositaire et de le rejoindre aux Etats-Unis, où ce monarque espérait pouvoir se retirer.

L'Empereur s'étant confié à la générosité anglaise, il ne fut plus permis à M. Poggi d'exécuter ses ordres ni d'aller le rejoindre à Sainte-Hélène, malgré ses demandes réitérées.

L'Empereur parlait souvent de M. Poggi à Sainte-Hélène, avec les compagnons de sa captivité, et il l'a inscrit dans son testament au nombre de ses légataires.

M. Poggi fut nommé chevalier de la Légion d'honneur sur le brick même qui ramenait l'Empereur de l'île d'Elbe en France; le décret porte la date du 26 février. M. Poggi a toujours vécu, depuis 1815, au sein de sa famille jusqu'au jour où il est mort.

Florence, mars 1844. L. G. P.

—

Louis XVIII et le « Miroir ». — Dans sa *Relation d'un voyage de Paris à Bruxelles et à Coblentz en 1791* (Paris, 1823), Louis XVIII se servit de la locution « monter et descendre de voiture ». Le journal *Le Miroir* reprocha cette faute à l'auguste écrivain, qui, blessé dans sa vanité, fit supprimer la feuille téméraire. Y a-t-il eu un jugement préalable et quel est le tribunal qui a prononcé la condamnation? LECNAM.

—

Jetons de jeu du duc de Lorraine. — Dans sa brochure, *Ferdinand de Saint-Urbain* (Nancy, 1867), M. Lepage nous apprend que, de l'examen des actes de la chambre des comptes de Lorraine, il résulte que le célèbre graveur en médailles a dû graver pour le jeu d'hombre du duc François III, en 1731, soixante jetons ayant chacun pour sujet une des métamorphoses des trois premiers livres d'Ovide, dont il donne la liste et la description; il ajoute que « ce travail est

resté tout à fait inconnu aux numismates et aux collectionneurs ».

Or, il y a quelques années, on trouvait à Paris, dans le commerce de la bijouterie de fantaisie, des broches, agrafes, épingles, formées de médailles, tantôt rondes, tantôt carrées, représentant des sujets des métamorphoses d'Ovide; le revers, bien inutile, puisqu'il est gâté par la soudure du système d'attache, montre Cybèle, assise à terre, ayant à ses pieds un lion et tenant sur ses genoux un médaillon, portrait d'Ovide; derrière elle, un obélisque sur le socle duquel on lit l'explication du sujet gravé de l'autre côté. Ces médailles, à cause de leurs deux côtés, ne paraissent pas avoir été faites pour être montées en bijoux; j'en possède deux qui appartiennent à la série du livre III et qui sont absolument conformes à la description donnée par M. Lepage; l'une, carrée, *Cadmus venge la mort de ses soldats*, indiquée comme portant le n° 4 de la série; l'autre, ronde, *Matelots changez en dauphins*, se rapportant au n° 14. Ces sujets ont donc bien été gravés. Comment se fait-il que, perdus pour les numismates, ils se retrouvent maintenant à l'état d'« articles de Paris »? J.-C. WIGG.

—

Le dessinateur Gravelot. — Si tout le monde, je crois, est d'accord sur le talent de l'artiste qui a rendu célèbre ce pseudonyme, il n'en est pas de même en ce qui concerne son véritable nom. Les uns le nomment Hubert-François Bourguignon; les autres, Hubert-François Danville. Qui a raison?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

La vache à Colas. — Quelque ophélète pourrait-il expliquer cette expression, fréquemment appliquée au protestantisme?

IATROS.

—

Disputer la chape de l'évêque. — Le cartulaire du chapitre de Sens renferme plusieurs chartes où l'archevêque de Sens et ses nombreux suffragants, parmi lesquels était alors l'évêque de Paris, reconnaissent, mais non sans contestation, qu'à leur première entrée dans l'église métropolitaine, ils devaient donner au chapitre la chape dont ils étaient revêtus.

Serait-ce de cet usage que serait venu le proverbe bien connu, mais mal expliqué dans les dictionnaires : « Disputer la chape de l'évêque »?

A. DIEUAIDE.

—

La ferme de la justice et du notariat à Clermont-Ferrand, en 1514. — Monteil, dans son *Traité de matériaux manuscrits*, Paris, 1836, analyse, tome II, page 341, le compte manuscrit des revenus du comté de Clermont d'Auvergne, en 1514 :

Dites-moi, Auvergnats! savez-vous qui, au temps de ce compte, étaient les juges de votre capitale? C'étaient un juge prévôt de la ville, et un juge prévôt forain. Savez-vous quelles preuves de science et de capacité on exigeait d'eux? les voici : « De la ferme de la prévosté du dict Clermont, baillée à Jehan Tournel, comme plus offrant et dernier enchérisseur, moyennant 114 livres parisis par an, etc... »

Suit la ferme de la prévosté foraine moyennant 18 livres parisis, et la ferme du notariat (!) moyennant 60 livres.

La ferme de la justice, passe encore, mais celle du notariat me surprend.

Il n'existait donc, en 1514, qu'un seul tabellion dans la capitale de l'Auvergne. Que sont devenues ses archives ou ses minutes? A. DIEUAIDE.

—

D'une définition du mois de mai. — Qui donc a dit le premier que le mois de mai est l'emblème des réputations usurpées, mot qui n'a jamais été plus vrai qu'en cette année, où le prétendu beau mois a été si pluvieux, si froid, si triste à tous les points de vue? On a souvent attribué la définition à Voltaire, et elle est vraiment assez jolie pour que l'attribution soit très vraisemblable. PH.

—

Sur deux citations faites dans un récent premier-Paris. — Je tire d'un remarquable article publié, le 18 mai dernier, sous ce titre : « Ce n'est pas possible », dans un grand journal très répandu, le passage suivant, où deux points me paraissent contestables :

On raconte, on dit, on affirme que les jeunes gens qui se trouvaient au Bazar de la Charité, quand l'incendie a éclaté, se sont empressés de fuir, et, poussés par le

désir de sauver leur peau, ont, pour s'ouvrir le passage, bousculé brutalement les femmes avec lesquelles ils fleurtaient (*sic*) (1) quelques minutes avant, oubliant, dans leur affolement, le précepte arabe qui dit qu' « il ne faut pas frapper une femme, même avec une fleur ».

Ce précepte n'est-il pas plutôt indien? Je l'ai vu citer souvent comme tel, et notamment par Michelet.

Les jeunes gens qui étaient au Bazar de la Charité appartiennent à la haute société française, c'est le dessus du panier, c'est le grand monde, c'est le « gratin ». Il y en a, peut-être, dont les ancêtres étaient à Fontenoy. Quelle belle attitude ils avaient, ceux-là, disant à leurs ennemis, sur le champ de bataille : « Messieurs, tirez les premiers ». S'ils s'étaient souvenus de leurs pères, les jeunes gentilshommes du Bazar de la Charité auraient dit à celles qui étaient en danger : « Mesdames, passez les premières ». On assure qu'ils ont passé les premiers, jouant des poings et de la canne, par les fenêtres vers lesquelles on se précipitait pour fuir, et que telle a été dans la circonstance leur façon de descendre des « croisés » (2).

Je croyais qu'il avait été prouvé que le fameux mot de Fontenoy n'a jamais été dit... que par les narrateurs de la bataille. Prière de me rassurer ou de me confondre. PH.

—

Tableau de Drak. — Un compte fourni par Jacob Bunel, peintre du roi de Navarre et conservé dans les archives des Basses-Pyrénées, porte, parmi les travaux exécutés par cet artiste en 1586, pour le compte du roi :

« Plus deux autres tableaux de Drak de grandeur commune », réglés à 12 écus, environ le même prix que divers portraits du roi.

Que veut dire cette expression « Drak » très lisiblement écrite dans le manuscrit?

M. P. Raymond, jadis archiviste des Basses-Pyrénées, a publié sans explication, en 1874, dans le *Bulletin de la Société des sciences de Pau*, la pièce où se trouve ce mot, dont nous voudrions connaître le sens exact. PALENSIS.

—

Vers sur l'égalité. — Dans l'ouvrage : *Questions sur l'Encyclopédie*, par des amateurs s. l. n. d., 1771. 9 vol. in-8°, je lis dans le 5e volume, article « Egalité » les vers suivants, sans nom d'auteur :

Un cheval ne dit point au cheval son confrère
Qu'on peigne mes beaux crins, qu'on m'étrille et me ferre;
Toi, cours, et va porter mes ordres souverains
Aux mulets de ces bords, aux ânes nos voisins.
Toi, prépare les grains dont je fais des largesses
A mes fiers favoris, à mes douces maîtresses.
Qu'on châtre les chevaux désignés pour servir
Les coquettes juments dont seul je dois jouir.
Que tout soit dans la crainte et dans la dépendance.
Et si quelqu'un de vous hennit en ma présence,
Pour punir cet impie et ce séditieux,
Qui foule aux pieds les lois des chevaux et des dieux,
Pour venger dignement le ciel et la patrie,
Qu'il soit pendu sur l'heure auprès de l'écurie

Mes collègues connaissent-ils le nom de l'auteur de ces vers, un précurseur, cela va sans dire, de la Révolution? A. DIEUAIDE.

—

Poésie culinaire. — N'existe-t-il pas une *Ode à l'Ail?* L'auteur devrait être un propriétaire de l'Agenais. Si cette ode existe, où a-t-elle été imprimée et à quelle époque? UN CURIEUX.

—

Les poches des capucins. — Chabot, dans son *Encyclopédie monastique*, Paris, 1827, raconte le plus sérieusement du monde l'histoire de chacune des douze poches des pères capucins :

Les deux Bractiales, la Confidente, la Pectorale, la Galerie, la Tape cul, la Friponne, la Nécessaire, la Guimbarde, la Commode, la Secrette, l'Abime ou le Gouffre.

Total douze poches capucinales.

(1) Dit-on *fleurter* ou *flirter?* Je trouve cette dernière forme dans le *Jardin secret*, de Marcel Prévost (p. 222) : « Enfin j'ai *flirté*, pour employer ce mot que les bourgeois sont en train d'emprunter aux mondains, avec la chose. Le mot est plutôt gentil, caressant, amusant; la chose est simplement tout l'adultère, sauf l'adultère même.

(2) Ce joli mot est-il un souvenir de la fameuse chanson où l'on voit les « croisés » passer par les « fenêtres »?

Je ne conteste pas l'existence des douze poches; mais pourquoi douze poches et des noms avec un sens mystique et caché?

A. DIEUAIDE.

—

C'est toujours la même chose pour changer. — Dans un recueil manuscrit du siècle dernier, se trouvent les vers suivants ?

Paix engendre prospérité ;
De prospérité vient richesse;
De richesse orgueil, volupté;
D'orgueil, injuste hardiesse,
Et bientôt guerre vengeresse.
La guerre engendre pauvreté,
Et pauvreté l'humble faiblesse;
D'humilité, revient la paix,
Tels se renouvellent sans cesse
Et renaissent les mêmes faits.

Mes collègues connaissent-ils d'autres variantes sur le même sujet?

A. DIEUAIDE.

—

Depuis quand a-t-on donné à Dieu des yeux, des pieds, des mains et une figure humaine? — Saint Clément, d'Alexandrie, rapporte ces vers de Xénophanes (*Stromates*, liv. V), ainsi traduits :

Grand Dieu, quoi que l'on fasse, et quoi [qu'on ose feindre,
On ne peut te comprendre, et moins encore [te peindre,
Chacun figure en toi ses attributs divers,
Les oiseaux te feraient voltiger dans les [airs,
Les bœufs te prêteraient leurs cornes me-[naçantes,
Les lions t'armeraient de leurs dents déchi-[rantes,
Les chevaux dans les champs te feraient [galoper.

On voit par ces vers de Xénophanes, que ce n'est pas d'aujourd'hui que les hommes ont fait Dieu à leur image.

Selon le même saint Clément, Orphée de Thrace, fort antérieur à Homère, représente Dieu assis, immobile dans les nuages, les pieds prenant la terre et sa main touchant à la fois aux rives des deux mers.

Connaît-on d'autres anciens poètes théologiens qui auraient prêté à Dieu des pieds, des mains et une figure humaine?

A. DIEUAIDE.

—

Jésus-Christ habillé en jésuite. — Les jésuites, pour balancer le crédit des jansénistes, firent graver, en 1724, une estampe de Jésus-Christ habillé en jésuite.

Il paraîtrait qu'un plaisant du parti janséniste mit ces vers au bas du portrait :

Admirez l'artifice extrême
De ces moines ingénieux,
Ils vous ont habillé comme eux,
Mon Dieu, de peur qu'on ne vous aime.

Les collectionneurs d'estampes de l'*Intermédiaire* connaissent-ils ou possèdent-ils un exemplaire du portrait de Jésus-Christ habillé en jésuite?

A. DIEUAIDE.

—

La mort sans phrases. — D'où vient cette expression?

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Petit crevé. — D'où vient cette expression?

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

RÉPONSES

Plaques de cheminée (Recueil illustré d'anciennes) XXXIII, 291, 629; XXXIV, 111; XXXV, 536, 773). — Quels sont les musées, les forges ou les amateurs qui ont réuni des collections de ces plaques?

Quand a-t-on commencé à se servir de ces plaques?

Quelle est la date la plus reculée constatée sur une plaque de ce genre? (La plus ancienne que j'ai eue sous les yeux porte la date de 1538.)

Ne pourrait-on pas envoyer ces collections à l'Exposition de 1900?

La réunion de plusieurs milliers de ces plaques, provenant des diverses régions de la France et de l'étranger, présenterait en tout cas un grand intérêt pour ceux qui s'occupent de l'étude de l'ornementation, du costume civil et militaire des siècles passés et de l'art du blason.

Ne serait-il pas désirable que notre cher *Intermédiaire* publiât des descriptions succinctes des collections qui existent?

Les plaques, qui forment ordinairement les seuls restes des habitations de nos devanciers, sont ordinairement vendues à des prix risibles aux marchands de vieille ferraille.

Les forges d'Eich, près de Luxembourg, possèdent une collection de près de 200 plaques.

Les forges de Colmar, Berg, Wecken et Weilerbach, les musées de Longwy et d'Arlon possèdent de beaux exemplaires.

Je me ferais un véritable plaisir de pouvoir en publier une courte description dans l'*Intermédiaire*.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Rues dites des Juifs (XXXIV, 193, 513, 640; XXXV, 65, 300, 356, 442, 539; XXXVI, 24, 59). — A Alençon, il y a la rue de la *Juiverie* et la rue des *Lombards ;* on sait que ceux-ci étaient en usure les dignes émules des fils d'Israël et ce nom se retrouve dans beaucoup de villes, en commençant par Paris.

ARCH. CAP.

—

Dante : Inferno VII, 1 (XXXIV, 521, 782; XXXV, 197, 394, 594). — M. Caponi s'écarte de la question originale. Il n'importe guère si Benvenuto Cellini a voyagé beaucoup ou s'il a voyagé peu. Il s'agissait, n'est-ce pas, de la signification du fameux *Papè Satan,* etc.? Que je me sois servi de l'expression « voyageur célèbre » en parlant de Cellini, c'est tout simplement un coup de plume. Il n'a voyagé que de Rome à Paris, soit; mais il n'a pu se défaire de sa célébrité d'auteur et de sculpteur, pas plus que de sa peau. C'est dans ce sens que j'ai marié l'adjectif et son substantif. Est-ce assez, mon cher collaborateur? Je suis désolé de ne pas vous signaler des « exploits ignorés qui feraient de Cellini le Stanley ou le Nansen de son époque », car je n'en connais aucun.

J. B. S.

—

Usage de sonner les cloches pendant les orages (XXXIV, 579, 863; XXXV, 99, 201, 359, 396, 595, 635; XXXVI, 20). — L'usage de sonner les cloches pendant les orages remonte à une époque déjà très ancienne, probablement à l'invention des cloches (IVe siècle), ou du moins à l'adoption, par l'Eglise catholique, des cloches comme moyen aisé d'appeler les fidèles aux offices divins. On en attribue l'usage à saint Paulin, évêque de Nole († 431) en *Campanie;* pays où, dit-on, furent inventées les cloches. En italien et dans le languedocien, *campana* signifie *cloche*.

Dans le rituel catholique, pour la bénédiction des cloches, il est formellement fait allusion au pouvoir attribué à la sonnerie des cloches pendant les orages, d'éloigner la foudre et de disperser la grêle et les ouragans.

Faut-il rappeler l'inscription célèbre, souvent reproduite depuis, et gravée sur bon nombre de cloches : *Vivos voco, mortuos plango, fulgura frango,* qui a fourni au grand poète Schiller l'inspiration de son fameux poème de la *Cloche*.

Quant à l'influence directe que peut avoir la sonnerie des cloches pendant un orage ou avant qu'il éclate, elle est très discutée. Les uns, parmi les physiciens, nient toute espèce d'influence, d'autres prétendent qu'elle est funeste.

Assistant un jour au cours de physique professé par M. Daguin à la faculté des sciences de Toulouse, j'eus occasion d'entendre le professeur parler précisément de cette influence attribuée à la sonnerie des cloches. Le savant professeur ne conclut ni pour ni contre cet usage. Il fit remarquer seulement à l'auditoire que si la statistique relevait plusieurs cas de personnes foudroyées en sonnant les cloches, cela était dû, d'après lui, à ce que les cordes étant mouillées et par suite bonnes conductrices du fluide électrique, le sonneur et les personnes qui se trouvaient auprès de lui ont été frappés plutôt que d'autres. Il paraît raisonnable d'admettre que la sonnerie des cloches pendant les orages ou avant qu'ils n'éclatent a eu pour but de convoquer les fidèles à l'église pour prier Dieu d'éloigner le fléau.]

M. l'abbé Cuquel vient de publier, à la librairie Téqui, Paris, 33, rue du Cherche-Midi, une brochure curieuse à plus d'un titre et bien documentée sur les *Cloches*. L'auteur traite avec de longs détails la question qui préoccupe M. H. Smith sur l'usage de sonner les cloches pendant l'orage. Cette petite brochure ne coûte que 25 centimes. Elle a été composée à l'occasion du transport à Paris de la grande cloche *la Savoyarde*, offerte à la basilique de Montmartre.

A. P.

—

Arsenal et arsenac (XXXIV, 667; XXXV, 106, 204, 307, 542). — Notre collaborateur qui signe T. Pavot a parfaitement raison en disant que le mot arsenal était usité avant l'emploi militaire de la poudre à canon, en Europe.

Mais s'il ne peut admettre l'étymologie que j'ai proposée de ce mot, je tiens pourtant à faire observer que le doute est également permis sur toutes celles qui nous ont été présentées.

La Curne de Sainte-Palaye (dans son *Glossaire de l'ancienne langue française*) lui-même, est loin d'être affirmatif sur ce point, quand il écrit (t. II, p. 196) au mot « Arsenal » :

L'opinion la plus vraisemblable sur l'étymologie est que ce mot a été formé de l'arabe *Dar-sendah*. Il est vrai, ajoute-t-il, qu'il faut en retrancher le D.

Je dirai : il faut alors changer aussi *dah* en *al?* Pourtant, si la chose est possible, n'est-il pas permis de remarquer que *Darsendah* renferme exactement le mot *Darser*. Or, la darse est, dans les ports de guerre ou autres, la partie des bassins réservée au radoub et au calfatage des navires, par la résine, la poix, le goudron, toutes matières inflammables et employées surtout sous l'action du feu.

Mais pour revenir à l'étymologie que j'ai proposée, sur le mot arsenal, comme dérivant en principe du vieux mot français (ou bas-latin) *ars*, participe passé du verbe *arser*, et que paraît vouloir repousser T. Pavot, je puis me demander comment il se fait alors que cette racine du mot arsenal se retrouve également dans la plupart des mots exprimant l'emploi ou l'action du feu? et cela de tout temps. Exemple : La Curne de Sainte-Palaye, *Glossaire*, vol. II, page 196 :

Arsenic. Poison brûlant, fort puissant,

Page 197 :

Arsili (Villehardoin). Espèce de barques. Peut-être serait plus vrai de dire que ces barques nommées *arsili* étaient des brûlots.

Même, si nous consultons le *Glossarium* (bas-latin) de Du Cange, nous trouvons, au tome Ier, lettres *AR*, le mot :

Arsena (*Armamentarium*), *vulgo* Arsenal, etc...

Est-ce que, pour l'armement des navires, dans les arsenaux, parmi l'armement militaire, outre les provisions et engins de destruction de toute espèce, n'ont pas toujours figuré les armes de *traict*, par conséquent les armes à feu, représentées, dès le VIIe siècle, par le feu grégeois (voir Sainte-Palaye et Du Cange) et par toutes les matières combustibles et destructives employées déjà à cette époque, etc.? celles-ci remplacées depuis par les poudres de guerre, canons, pierriers, etc., et tous les engins à feu, perfectionnés, jusqu'à nos jours, etc.

Page 198, nous trouvons :

Arsibilis (*cremabilis*).
Arsina (*ubi arsina est incendiarum*).

En un mot, sans vouloir imposer une opinion, qui jusqu'ici paraît contraire à celles qui auraient prévalu, opinion sur laquelle, je le répète, je n'ai aucune conviction, je me permets d'appeler à nouveau, et néanmoins, l'attention de nos excellents collaborateurs sur ce qui précède. Quant à moi, je continue à penser qu'il serait plus logique, au lieu d'aller chercher, pour le mot arsenal, une étymologie arabe ou autre, de la chercher dans le vieux français (ou le bas latin, ce qui est identique dans le cas), et où elle se trouve tout entière et suffisamment indiquée (le feu étant, en fait, comme l'âme de l'arsenal), par les mots *ars* et *arson* (ce qui représente le feu dans tous ses emplois) pour la racine du mot; et, pour sa terminaison, le vieux mot *hale*, *halle* (voir La Curne de Sainte-Palaye, vol. VI, lettre H), Hale :

... Halle de Paix, lieu où se tient la justice dans les villes, etc...

Je ne voudrais pas aller jusqu'à avancer que, s'il y avait des halles de paix, il s'ensuivît que l'arsenal fût une halle de guerre. Mais, enfin! s'il n'y a là qu'une coïncidence, en avançant que le mot arsenal est formé des deux vocables *ars* et *halle*, je ne crois pas manquer de logique. C'est sur quoi j'ai cherché à éveiller l'attention des érudits, dans une controverse qui paraît devoir devenir interminable. DUPLATRAS.

—

Famille Mayol de Luppé (XXXV, 92, 814). — Voici, d'après l'*Etat présent de la noblesse française*, publié par Bachelin-Deflorenne, Paris, 1887, 5e édit., in-8°, quelles sont les armes des Mayol de Luppé :

De sinople à six pommes de pin d'or, 3, 2 et 1. — Cimier : *un lion naissant d'or*. — Devise : *Deo et patriæ*.

Il ne semble pas que la noblesse de cette famille soit très ancienne. Les séries généalogiques de la bibliothèque nationale ne contiennent que très peu de documents sur elle. La pièce la plus explicite qu'on y trouve est une sorte de certificat ou de mémoire, rédigé en 1669 par les consuls de Bourg-Argental, dans lequel sont énumérés les services rendus par les différents membres de la famille. (Bibl. nat. *Carrés de d'Hozier*, vol. 123).

On peut voir encore, à la bibliothèque nationale, les dossiers conservés dans la série des *Pièces originales*, vol. 1904, et dans la série du *Nouveau d'Hozier*, vol. 231. Il n'y a rien dans ces documents qui soit de nature à prouver l'existence d'un rameau anglais de cette famille.

C. C. C.

—

Le parasite des livres (XXXV, 137, 403). — On demandait, il y a quelque temps, dans l'*Intermédiaire*, le meilleur moyen de préserver les bibliothèques des parasites. Il est certain qu'aujourd'hui les antiseptiques gazeux constituent le meilleur procédé à employer dans ce cas.

Un produit, actuellement, donne d'excellents résultats : c'est le formol (solution alcoolique de formaldehyde). On peut l'employer soit en pulvérisations en l'étendant d'eau ou d'alcool, soit, beaucoup mieux, en déterminant la production du formol gazeux au moyen d'une lampe formogène.

Cet appareil, dont le modèle le plus pratique et le plus actif est celui de Trillat, se compose d'une lampe métallique, munie d'une grosse mèche, surmontée d'une cheminée dans laquelle se trouve, juste au-dessus de la flamme de la lampe, un disque de toile de platine. On brûle dans la lampe de l'alcool méthylique (esprit de bois). Au contact de la toile de platine incandescente, il se produit du formol en grande quantité.

Il suffit donc d'allumer la lampe, de placer au-dessus de la flamme le disque de toile de platine, qui rougit. La flamme s'éteint alors, et la toile reste incandescente, le dégagement de formol se continue et peut durer pendant douze heures.

Si on place cette lampe dans une armoire ou dans une bibliothèque et qu'on l'y laisse quelques heures, on peut être assuré qu'on tuera tous les parasites. Si l'on prolonge un peu l'action, les vapeurs peuvent même pénétrer dans l'intérieur des livres et y détruire tous les parasites nuisibles.

C'est un très bon procédé qui, au point de vue des collections d'ethnographie et d'histoire naturelle, par exemple, nous a donné d'excellents résultats.

CAPITAN.

—

Descente en Irlande en 1796 (XXXV, 249). — Le journal du général Grouchy, commandant en second, a-t-il été imprimé? L'EX-CAR.

—

Un patron pour les bicyclistes (XXXV, 281, 511, 608, XXXVI, 23).—Pour les photographes, on a crié : Gare! à propos de sainte Véronique; pour les bicyclistes, ce serait maintenant l'occasion de crier : Cassecou! s'ils penchaient vers sainte Catherine. Non pas seulement parce que la roue, instrument de son supplice, est brisée, mais parce que la légende serait fausse de tout point. On lit, en effet, dans l'*Orme du Mail*, par A. France :

> Catherine d'Alexandrie n'a jamais existé. La preuve a été faite, au XVIIe siècle, par Jean de Launoy, docteur en Sorbonne, homme pieux et de bonnes mœurs.

T. PAVOT.

—

Bonaventure des Périers (XXXV, 329). — Ce travail a été fait déjà par M. Adolphe Chennevières : *Bonaventure des Périers, sa vie, ses œuvres*, publié chez Plon et Nourrit, prix 5 francs, in-8°. Notre collègue A. B. ferait bien, avant de se lancer dans son travail, de recourir à ce volume.

A. C.

—

Le jurisconsulte Taullier (XXXV, 336). — On a récemment demandé dans l'*Intermédiaire* des renseignements sur la descendance du jurisconsulte Taullier, né à Dol et mort à Rennes.

Que le demandeur me permette de lui répondre que le nom exact de ce jurisconsulte est : Toullier.

On n'a point perdu son souvenir dans son pays. Il y a, à Rennes et à Saint-Malo, une rue qui porte son nom.

On pourrait, je crois, pour plus amples détails, s'adresser à M. Orain, ancien conseiller de préfecture et directeur de la *Dépêche bretonne*, qui s'est fait une spécialité de l'historiographie départementale d'Ille-et-Vilaine. ED. J.

Folies et petites maisons (XXXV, 339, 693, 739). — Il est singulier qu'on ne songe pas à citer une « folie » qui mérite cependant d'attirer l'attention : le château du Maine, situé rue du Château, à Plaisance et près de l'avenue du Maine. Il fut la propriété du bâtard de Louis XIV, qui donna son nom à la chaussée du Maine. Aujourd'hui, il appartient à Mme veuve Couesnon, qui l'a transformé en maison de rapport. Bien que sans aucun style, il a un certain cachet, et sa position au milieu d'un assez grand jardin en fait un séjour agréable. X***.

***

— D'un travail en préparation sur le XIIe arrondissement, nous relevons pour cette fraction de Paris les habitations de plaisance, assez nombreuses, du XVIIe au XVIIIe siècle :

Pour mémoire, la Folie-Rambouillet, achetée aux héritiers de Mme de la Sablière par Hyacinthe-Guillaume de Martangy, et transformée par lui en jardins potagers; M. de Ménorval, dans un article sur les ambassadeurs turcs, y faisait descendre l'envoyé de la Porte, en 1721. A cette époque, l'hôtel de Rambouillet, séjour des ambassadeurs des puissances non catholiques n'existait plus : le dernier qui y fut était le baron Spaar, Suédois, en 1716; c'est pour cette raison que Mohammed Effendi fut logé à l'hôtel de Gournay (rue de Charenton, emplacement du marché Lenoir), habité par Richer de Rhodes, un des fermiers de la manufacture des chapeaux de castor établie dans le même hôtel. Hyacinthe Foullé de Martangy vendit le clos de Rambouillet, en 1719, à Jean Law pour moitié, par indivis avec les demoiselles Deprimereaux; Charles Amelot, président de la Chambre des enquêtes, en devint acquéreur après le désastre du financier en 1742; les possesseurs successifs par héritage sont : le ministre d'État J.-J. Amelot, neveu du précédent, en 1747; son gendre, Fleuriau d'Armenonville, 1751; Antoine-Jean Amelot de Chaillou, maître des requêtes ; dame Philiberte Amelot, veuve d'Amand Nompar de Caumont, marquis de la Force; Marie-Louise Amelot, épouse séparée du marquis de Roncherolles, 1766. Au 172 de la rue de Charenton, un vestige de l'hôtel subsiste, flanqué d'un urinoir.

Dans la même rue de Charenton, plus haut, à l'intersection de deux voies disparues : la rue des Trois-Chandelles et la rue des Quatre-Chemins, s'élevait la Folie-Pajot; elle était habitée par l'abbé Christophe Pajot, abbé commandataire de Saint-Jacques-de-Provins, conseiller de grand-chambre, et frère de Pajot d'Ons-en-Bray. Le percement de l'avenue Daumesnil éventra la maison située sur une hauteur, il en subsista une partie jusqu'en 1876; Emile de la Bedollière raconta, en 1874, une histoire de brigands ayant pour théâtre cette habitation (*Petit National*, 1874). Renseignements pris, au moment où se passe son récit la maison n'existait pas; nos recherches nous ayant fait découvrir que l'abbé Pajot l'avait acquise d'un carrier en 1718, et que celui-ci ne l'avait fait bâtir qu'en 1710 ; elle est indiquée sur le plan de la Grive.

En face Rambouillet, entre les rues Erard et Montgallet, M. de Nocé, qui avait épousé Mme de la Mesangère, fille de Mme de la Sablière, eut une maison visitée par le roi en 1719 (Dangeau). Il avait pour voisine la princesse Elisabeth de Lorraine, Mme de l'Epinoy (la Grive).

Ce fut la mode, vers la fin du règne de Louis XIV, d'avoir une maison à Bercy, sur le bord de la rivière, près du magnifique château des Nicolaï. Le duc de Chaulnes fit faire une « vigne » à l'instar de celles qu'il avait vues autour de Rome, occupée ensuite par Potier de Gesvres et Pajot d'Ons-en-Bray, directeur des postes et membre de l'Académie des sciences; l'ami de Réaumur y fut visité par le roi et par le czar Pierre-le-Grand. Après lui, M. de la Croix et le contrôleur Orry se partagèrent la maison; à cette époque, les petites maisons sont nombreuses à Bercy : Mme de Parabère, Mme de Maulevrier, Mme le Vayer, femme d'un maître des requêtes; le procureur Hébert, M. de Béthune, Hallé, commis au Trésor royal; l'abbé Anisson, le duc de Rohan, Paris de Montmartel. Le duc de Penthièvre dépensa cent mille francs au Petit-Bercy, toujours inondé, que le fermier général Beauregard avait acheté d'Orry. Rue de Reuilly, le marquis de Duras recevait les jeunes femmes envoyées par la Héquet.

Rue de Picpus, Ninon de L'Enclos eut un « vide-bouteilles »; y ont demeuré : le musicien Marais, successeur de Lully; M. de la Baume, maître des comptes; M. de Gourgues, maître des requêtes; plus tard, l'actrice Doligny, femme de Dudoyer; le conventionnel Villetard. Seul, du Ryer, l'académicien, était venu

habiter Picpus par économie. Au nº 4, une petite maison subsiste, occupée aujourd'hui par un entrepreneur de démolitions : elle appartenait à un certain Léonard Bounaud de Tranchecerf, écuyer et comte du Saint-Empire.

Le 11 septembre 1781, le gouverneur de Vincennes fit bail d'une maison, sise à la porte de Saint-Mandé, dite du Bel-Air, à Mgr le comte d'Artois, avec une bergerie et une ferme.

HENRI VIAL et GASTON CAPON.

—

Théodore de Neuhoff (XXXV, 378, 703; XXXVI, 25). — M. V. A. T. a demandé dans l'*Intermédiaire* des renseignements sur la numismatique du chef corse Théodore qui, en 1736, lutta contre les Gênois. Il avait pris le titre de roi de Corse.

Les renseignements fournis dans cette note semblent assez fantaisistes. En tous cas, voici ceux qu'on peut trouver dans les deux publications classiques qui traitent des monnaies obsidionales ou de nécessité.

Voici, par exemple, les indications qu'on trouve sur ce point dans le grand ouvrage de Duby (1786) :

Face : Pro Bono Publico RO. CE.
Soldi cinque, entouré d'une couronne.
Revers : T. R., au milieu de palmes entrecroisées. Au-dessous : 1736.

D'autre part, voici les indications contenues sur ce sujet dans le catalogue de la vente de Mailliet (1886) :

1º Guerre contre les Gênois, 1736. 20 sous.
TEODORO RE. DI CORSICA
en exergue autour d'une couronne.
Au revers : LIBERTAS. Chapeau sur une épée. Argent, inédite (vendue 25 fr.).

2º 5 sous. T. R. entre deux palmes, sans couronne, 1736.
Revers : SOLDI CINQUE, en deux lignes. Cuivre contremarqué. Rare. (Mailliet, pl. 28, 2, Duby, pl. 27, 8) (vendue 6 fr.).

3º 2 1/2 sous : SOL-DVE-M en trois lignes. Le reste semblable. Cuivre. Rare (Mailliet, pl. 28, 3) (vendue 3 fr. 50).

CAPITAN.

* * *

— Aventurier, né à Metz, vers 1690, fut page de la duchesse d'Orléans; lieutenant en France, employé à l'ambassade de Suède, sous Gœrtz, dans l'intrigue qui devait remettre les Stuarts sur le trône.

De retour en France, il spécula sur les effets de Law, mais il ne fit que des dettes, prit la fuite, erra longtemps et finit par être résident de Charles VI à Florence. La Corse luttait alors contre la tyrannie genoise. Neuhof sut persuader aux chefs rebelles qu'il pouvait les sauver, en intéressant à leur cause de grandes puissances, et se fit roi sous le nom de Théodore Ier, proclamé le 15 avril 1736, mais il fut forcé de s'enfuir au bout de huit mois. Il fit en 1738 et 1742, — quelques efforts pour reconquérir l'île, mais ne put réussir. Il se retira à Londres, où il finit par être atteint par ses créanciers, qui le retinrent sept ans en prison. Il y mourut.

LÉON LENÈGRE.

* * *

— M. de la Tour oublie de nous dire que dans l'assemblée où Neuhoff fit, devant plusieurs rois, le récit voltairien de ses malheurs, était aussi un jeune Westphalien de bonne famille, qui lui donna un diamant de mille sequins. Tous les porte-couronne présents furent stupéfaits de cette générosité : « Quel est donc, disaient-ils, ce particulier qui peut donner plus que nous tous réunis, et qui le donne ! »

M. Orsini a publié en 1895 ou 1896, à Montpellier, le testament du roi Théodore.

On pourrait consulter aussi, et je crois utilement, sur ce personnage intéressant, le capitaine-archéologue Espérandieu, de la Société des Antiquaires de France, qui a moult fouillé les archives corses.

CAPO DI XL.

— Voir pour la réponse : XXXI, 409.

P. CORDIER.

—

Noblesse utérine (XXXV, 382, 576, 742). — J'estime que A. E. ne répond pas exactement à la question en avançant qu'en Champagne la noblesse se transmettait par les femmes, avec les prérogatives qu'elle comportait. Pour la solution du problème, il faut déterminer la valeur du mot « noble ». Il semble que ce vocable était simplement synonyme de « notable ». Très fréquemment, pour tel ou tel bourgeois, marchand ou notaire, on faisait précéder son nom de l'épithète :

« noble homme ». Dans des actes, j'ai noté des paysans qui se qualifiaient de « nobles », parce qu'ils étaient issus de franches personnes ou de bourgeois du roi. Or, la femme franche donnait la franchise à ses enfants, et lorsqu'elle avait épousé un serf, ces enfants profitaient de la franchise en renonçant à ce qui pouvait leur provenir de leur père. On était gentilhomme par son père seulement; mais par sa mère on pouvait être franche personne, ce qui se traduisait par le mot « noble ». De là la prétendue noblesse utérine qui a toujours été contestée aux intéressés qui cherchaient à la transformer en gentillesse. J. de M.

⁂

— Dans le Barrois, la transmission de la noblesse par les femmes existait sous le nom de « Reprise maternelle », à des conditions qu'on trouve résumées dans un article de M. Fourier de Bacourt (*Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, mai 1896).

En Autriche, les anoblissements conférant la noblesse à la descendance masculine et féminine de l'anobli sont fréquents: de nombreux exemples pourraient en être cités. Robinet de Cléry.

⁂

— La transmission de la noblesse par les femmes avec ses conséquences, existe encore en Espagne. Elle existait en France non seulement en Champagne, mais dans le Béarn. On lira avec fruit un important article publié par M. de Mauroy, en tête de l'*Annuaire du Conseil héraldique* de 1891, intitulé: « La Noblesse maternelle ». La Coussière.

—

Chanson à retrouver (XXXV, 429, 708). — *Album de la Nouvelle Chanson*, 40e livraison, page 229 :

JEAN NOEL

OU LE RETOUR DU MARIN

—

POÉSIE de MERY — MUSIQUE d'ALFRED MUTEL

La musique se trouve chez E. Girod, éditeur, boulevard Montmartre, 16.

Jean Noël, matelot de Nantes,
A sa femme disait un soir :
J'ai vu des choses étonnantes,
Et je ne veux plus les revoir.
J'ai fait cinq fois le tour du monde
Sur des navires à trois ponts;
Je sais qu'il fait chaud à Golconde
Et qu'il fait froid chez les Lapons.

Hélas! de Singapour à Nantes,
Mes yeux n'ont rien vu de plus beau
Que ton enfant, lorsque tu chantes,
Pour l'endormir dans son berceau.

Vers le Sud, où le vent sommeille,
J'ai vu sur les deux horizons,
Les vaisseaux de la mer vermeille
Porter de l'or par cargaisons.
J'ai vu, dans l'Inde, des gondoles,
Où les esclaves du sérail,
Au lièu de goujons et de soles,
Pêchaient la perle et le corail.
Hélas! de Sing., etc.

J'ai vu la Chine, oui, je l'assure,
Elle est couverte de Chinois
Et de femmes dont la chaussure
Est une coquille de noix.
J'ai vu la Chine toute pleine
Des gros rubis de Bengalor
Avec des tours de porcelaine
Et des temples aux tuiles d'or.
Hélas! de Sing., etc.

Adieu la mer, je me débarque,
Mettons-nous à l'abri du vent;
J'étais sujet, je suis monarque
Entre ma femme et mon enfant.
Dans l'alcôve, après le voyage,
J'ai trouvé le plus doux climat,
Et sous le clocher du village,
On dort bien mieux qu'au pied d'un mât.

Béni soit Dieu qui nous rassemble
Auprès de notre enfant si beau;
Nous chanterons, le soir, ensemble,
Pour l'endormir dans son berceau.

P. c. c. : Ch. Forteau.

—

Les monstres humains baptisés (XXXV, 523). — Je ne saurais indiquer à notre collaborateur Dieuaide, des actes de baptême sous condition de monstres humains, mais je doute que ces actes puissent préciser avec certitude, la nature véritable de la monstruosité.

Les indications données à ce sujet par le rituel romain, dont les prescriptions sont appliquées par presque tous les prêtres du rite latin, intéresseront peut-être notre collaborateur.

Il prescrit une grande circonspection dans le cas où des monstres seraient présentés au baptême : il ordonne de consulter l'évêque à moins de danger de mort imminent.

Si le monstre n'a pas la face humaine, il ne doit pas être baptisé; s'il y a doute, il est baptisé sous condition en employant la formule : *Si tu es homo, ego te baptizo, etc.* A. E.

Descendance de Madame de Langeac (XXXV, 524), 673. — Antoinette de La Rochefoucauld de Langeac épousa un Châteauneuf-Randon ; ses descendants actuels sont Auguste-Gabriel et Jehan, comte et vicomte d'Apchier.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

De Limousin-Dalheim (XXXV, 530, XXXVI, 36).—Les armoiries de la famille de Limosin d'Alheim sont :

De sinople à une fasce d'or, bordée de sable, chargée d'un lion de gueules passant, accompagnée en chef de trois bezans d'argent, et en pointe d'un bezant et d'une étoile aussi d'argent, rangés en fasce. (D'Hozier.)

Le nom de Limosin est le patronyme, abandonné par Jean-Baptiste, émigré en Russie; Alheim est le nom d'une localité aux environs d'Hettange (Lorraine).

Cette famille est alliée, en Russie, aux familles Lvoff, Olénine, Diakoff, Bobrischeff-Pouchkine.

Par lettres patentes de 1760, le roi Louis XV a, non point conféré, mais reconnu le titre de baron à J.-B. de Limosin d'Alheim, dont l'un des auteurs, Charles de Limosin, a été créé baron du Saint-Empire, le 17 novembre 1540. En Russie, le titre a été reconnu par l'empereur Paul Ier. BAKOUNINE.

—

De qui le mot sur les tours de Notre-Dame? (XXXV, 569). — « Si j'étais accusé d'avoir volé les tours de NotreDame, je commencerais par me sauver ».

Cette boutade, rééditée par Dupin aîné, est du président Achille de Harlay, et lui fut inspirée par l'ordonnance sur la procédure criminelle.

T. PAVOT.

—

Le catalogue de la bibliothèque du duc d'Aumale (XXXV, 569). — M. Emile Picot a publié en 1890 la pièce suivante :

Catalogue du cabinet des livres de Chantilly. Spécimen rédigé par M. Emile Picot. Paris, Damascène Morgand, 1890, in-8°, 48 pages.

Ce spécimen contient la description de 31 livrets gothiques français de la plus grande rareté, avec la reproduction des bois des titres. C'est une merveille bibliographique, tant au point de vue de la rédaction que de l'impression, et comme le disait M. Tamisey de Larroque (*Revue critique*, 7 juillet 1890, p. 17) :

La haute valeur du *spécimen* publié par M. Emile Picot, permet, dès à présent, de déclarer que le *Catalogue du cabinet des livres de Chantilly* sera entièrement digne de cette admirable collection.

PAUL BERGMANS.

—

Genre de mort de Robert Bruce (XXXV, 569). — Ce vaillant guerrier écossais mourut dans son château de Cardross, le 7 juin 1329, à l'âge de 54 ans, par suite des travaux immenses dont il acceptait volontiers le fardeau pour gagner la liberté de sa patrie. Il était épuisé par la vie dure qu'il menait. Le cœur du vainqueur de Bannockborn repose dans les vénérables ruines de Melrose, tandis que son corps est enseveli à Dunfernline. Je ne connais pas d'auteurs qui le disent mort de la lèpre. Buconan (*Rerum Scoticarum Historia*, 1760), dit : *Morbo gravissimo ad dematutis molestios accedente*, mais n'indique pas le genre de cette maladie. J. B. S.

—

Praguerie (XXXV, 569). — Le mot « praguerie », quelque sens qu'on veuille lui donner, fait certainement allusion à la guerre sanglante provoquée par les hussites ou partisans de Jean Huss (1419-1434), qui était, à cette époque, synonyme d'insurrection. Cette révolte de courte durée (avril-août 1440), quoique promptement étouffée, eut néanmoins de fâcheux résultats en ce qu'elle entrava momentanément les réformes que s'efforçait d'opérer le roi, ainsi que la guerre avec les Anglais en leur permettant ainsi de reprendre l'offensive.

Par l'ordonnance du 2 novembre 1439, relative aux gens de guerre et rendue à Orléans, Charles VII, mieux conseillé, voulut mettre un terme aux exactions de tout genre que commettaient les « routiers ou écorcheurs », et se constituer une armée permanente qui fût à son entière disposition. Ces réformes ne pouvaient plaire aux chefs de bandes et aux seigneurs que la guerre rendait indépendants. Aussi, se liguèrent-ils contre le pouvoir qui voulait les soumettre. Les ducs de Bourbon et d'Alençon, les

comtes de Vendôme et de Dunois, la Trémoille, Chabannes et le bâtard de Bourbon se mirent à la tête de la rébellion. Le dauphin Louis, impatient de régner, n'hésita pas à s'y joindre. Sur les conseils du connétable de Richemont, Charles VII rassemble 400 lances et marche à l'ennemi. Il sauve Saint-Maixent, attaqué par les révoltés et ramène Dunois à son parti. Partout, dans le Poitou, dans le Béarn et l'Auvergne, la bourgeoisie se rallie au roi et prend les armes. Déconcertés dans leurs projets, les ducs de Bourbon et d'Alençon se soumirent. Le dauphin essaya en vain de lutter et dut aussi se soumettre (19 juillet 1440). Lorsqu'ils vinrent trouver le roi et demander grâce, Charles se contenta de dire à son fils :

Loys, soyez le bienvenu ; vous avez moult longuement demeuré ; allez vous-en en votre hostel pour aujourd'hui, demain nous parlerons à vous.

Et comme le lendemain le dauphin demandait au roi la grâce de ses complices, disant s'être engagé à eux, Charles VII lui répondit :

Loys, les portes vous sont ouvertes, et, si elles ne sont pas assez grandes, vous ferai abattre quinze ou vingt toises de mur pour passer où mieux vous semblera. Vous êtes mon fils, et ne pouvez vous obliger à quelque personne sans mon congé et consentement; mais, s'il vous plaît vous en aller, si vous en allez : car, au plaisir de Dieu, nous trouverons aucuns de notre sang qui nous aideront mieux à maintenir et entretenir notre honneur et seigneurie que vous avez fait jusques à ici.

Le bâtard de Bourbon fut pris, cousu dans un sac, et jeté à la rivière.

LOUIS JOUTY.

***

— Cette fameuse révolte, eut lieu en France sous Charles VII et en 1440, Louis XI (encore dauphin) y eut une part essentielle. La ville de Prague, qui était alors fameuse dans toute l'Europe par les désordres dont ses citoyens, hussites pour la plupart, l'avait rendue le théâtre lui donna un nom. Alexandre, bâtard de Bourbon, en fut le principal instigateur avec Jean d'Alençon et Louis de Bourbon. La Trémouille (ancien favori) et Dunois s'y mêlèrent aussi.

Le prétexte de l'insurrection était le bien public.

On devait s'emparer du roi et proclamer à sa place Louis XI. L'entreprise, mal conduite, échoua, après une prise d'armes, sans effusion de sang ; six mois suffirent pour y mettre fin. Alexandre fut noyé et le dauphin exilé se retira en Dauphiné. LÉON LENÈGRE.

—

Frappe, mais écoute (XXXV, 570). — Il ne paraît pas que le mot attribué à Thémistocle ait été inventé par des anecdotiers postérieurs.

Le mot est cité, d'après Hérodote et Plutarque, dans tous les auteurs d'histoire ancienne. Je rappelle simplement que ce fut à l'occasion des violentes discussions qui s'élevèrent entre les chefs des Grecs, pendant les guerres médiques.

Eurybiade, amiral de la flotte lacédémonienne, refusait de laisser ses navires, qu'il commandait, dans le détroit de Salamine. Thémistocle faisait valoir les raisons qu'il estimait bonnes. C'est alors qu'Eurybiade leva sur lui son bâton de commandement. Thémistocle désarma sa colère par son admirable sang-froid, en lui disant ces paroles, tant de fois citées depuis : « Frappe, mais écoute ».

Il y a dans les auteurs anciens quantité d'anecdotes de ce genre dont le fond historique est vrai, sans que, toutefois, nous puissions garantir la parfaite exactitude des détails, agrémentés après l'événement réel, par l'ingénieuse fantaisie ou le patriotisme des historiens grecs et romains. A. P.

***

— Ce mot est attribué à Plutarque, qui traduisit ainsi le texte d'Hérodote, dont voici les passages essentiels :

LVI. — Les Grecs à Salamine, quand on leur apprit le sort de l'acropole d'Athènes, furent tellement troublés que quelques-uns de leurs généraux, sans se soucier de résoudre la question débattue, coururent à leurs navires et déployèrent leurs voiles, comme pour prendre la fuite. Mais les autres décidèrent finalement que l'on combattrait en avant de l'isthme; la nuit vint, ils levèrent la séance et s'en allèrent à leurs vaisseaux.

LVII. — Alors, l'athénien Mnésiphile, dès le retour de Thémistocle. lui demanda ce qu'on avait résolu. Thémistocle lui apprit qu'il était arrêté que l'on conduirait la flotte vers l'isthme et qu'on livrerait ba-

taille devant le Péloponèse. « S'ils éloi-
« gnent les vaisseaux de Salamine, dit
« Mnésiphile, tu ne combattras plus pour
« une patrie, car ils retourneront chacun
« à sa ville; ni Eurybiade ni aucun autre
« mortel ne pourra les réunir; la flotte sera
« dispersée, et la Grèce périra par la faute
« de ses chefs. S'il en est encore quelque
« moyen, cours, et tente d'annuler votre
« délibération; fais tous tes efforts pour
« convaincre Eurybiade qu'il doit changer
« d'opinion et rester ici. »

LVIII. — Ce conseil plut extrêmement à Thémistocle, et, sans rien répondre, il se rendit au vaisseau d'Eurybiade; lorsqu'il y fut arrivé, il annonça qu'il avait à l'entretenir des intérêts publics; l'autre l'engagea à monter sur son navire, s'il voulait lui parler. Alors Thémistocle, s'asseyant auprès de lui, répète, en se l'appropriant, tout ce qu'il venait d'entendre de Mnésiphile; il y ajouta beaucoup d'arguments, jusqu'à ce qu'il eut entraîné Eurybiade à sortir de son vaisseau et à rappeler les généraux à l'assemblée.

LIX. — Lorsqu'ils furent réunis, avant qu'Eurybiade leur eut exposé pour quel motif il les avait convoqués, Thémistocle s'était déjà étendu en longs discours, car son ardeur l'emportait. Comme il pérorait, le général des Corinthiens, Adimante, fils d'Ocype, s'écria : « Thémistocle, aux jeux,
« ceux qui partent avant leur tour reçoi-
« vent du bâton. — Soit, reprit l'autre,
« mais ceux qui restent en arrière ne sont
« pas couronnés! »

(HÉRODOTE, livre VIII.)

P. c. c. : LOUIS JOUTY.

—

— On a dit aussi :

Ecoute, avant de répondre.
Prends garde, avant de frapper.
Méfie toi, car suis en garde.

Au moment de la première révolution, il y eut beaucoup de chansons où l'on s'exprimait ainsi dans des couplets patriotiques, montrant l'exaltation des gens et leur courage. LÉON LENÈGRE.

—

Dates à déterminer (XXXV, 570; XXXVI, 36) :

Mme Judic (Anna Damiens), actrice française, est née à Semur (Côte-d'Or), le 18 juillet 1850. Petite-nièce de M. Lemoine-Montigny, elle débuta au Gymnase, le 2 juin 1867. En 1868, elle signait un engagement de trois ans à l'Eldorado, et le directeur prenait, en même temps, comme régisseur général, M. Judic, qu'elle avait épousé le 25 avril 1867.

(*Dictionnaire biographique Bitard*)

T. PAVOT.

—

Le petit roi Jean Ier (XXXV, 571). — Ce n'est pas sans raison que Monmerqué a dit que l'histoire du petit roi Jean, Giannino Baglioni, existe à la bibliothèque Barbérina. D'après le manuscrit que possède cette bibliothèque, elle a été publiée en 1893 : *Historia del re Giannino di Francia* (à cura di Latino Maccari-Siena, tip. di Carlo Nava, 1 vol. in-8° de 199 pages). M. Bréhant, dans la *Revue contemporaine*, 2e série, t. XVII, année 1860, a publié un ample travail sur Giannino, non d'après l'histoire en question, mais d'après de nombreux documents tirés des archives de Girolamo Gigli et envoyés, au siècle dernier, par Sainte-Palaye à son confrère Bréquigny. Quant à l'histoire mise au jour par M. Maccari, elle a été l'objet d'un long article du comte de Puymaigre dans la *Revue des Questions historiques*, avril 1895. M. Rodocanachi s'est aussi occupé de l'aventurier siennois dans son livre : *Histoire de Rome de 1342 à 1354*, Paris, Lahure, 1888, page 398 et appendice page 437. Giannino fut un imposteur de bonne foi peut-être; son histoire, écrite au XIVe siècle, n'est pas du tout un roman et doit contenir beaucoup de faits véritables mêlés au récit d'une audacieuse intrigue. POGGIARIDO.

—

Le hottu (XXXV, 572; XXXVI, 74). — Hottu (*hôtu)*, est le nom wallon du poisson *Chondrostoma nasus*, Lin. (le Nase), habitant l'eau douce. En Belgique, il est très abondant dans la Meuse et la Sambre. Sa chair est peu estimée; son régime est, je crois, herbivore.

E. DE BERTAIMONT.

***

— Le poisson connu sous le nom de *hottu* (ou mieux *hotu*, avec un seul *t*) estle *Chondrostome* (*ou Nase*), *Chondrostoma nasus* (Val.). Il se rapproche du chevesne et du gardon, mais il en diffère surtout par sa bouche placée en dessous et ses lèvres munies d'une lame cartilagineuse (d'où le nom de chondrostome). C'est un poisson très médiocre, à chair molle et flasque, remplie d'arêtes. Le hottu nous est venu d'Allemagne, il y a

une dizaine d'années, et depuis quelque temps s'est prodigieusement répandu dans nos rivières. Là où il se trouve, il chasse tous les autres poissons et est un grand destructeur de frai. C'est pour nos eaux un véritable fléau, et il y a lieu de le détruire par tous les moyens.

La revue spéciale de pêche et de pisciculture, *Etangs et Rivières*, qui se publie à Paris, depuis 1888, renferme tous les documents désirables sur le hottu et en contient la figure. Cette revue a même donné, dans la série de ses lettres ornées, deux consonnes, H et N, dont le hottu et le nase, — c'est-à-dire le même poisson, — forment le motif principal. Voir, dans *Etangs et Rivières* de 1889 à 1897, n°s 32, 33, 69, 96, 128, 211, 212, 214, 220, divers articles sur le hottu. Voir également le *Conseiller du pêcheur*, n°s 58 et 72.

Les traités anciens d'ichtyologie française, tels que Blanchard, *Histoire naturelle des poissons d'eau douce de la France, etc.*, parlent également du hottu, mais sans grands détails. J. G.

—

Le peintre L. Somers (XXXV, 573). — Dans son *Dictionnaire historique et raisonné des peintres de toutes les écoles* (3e édit., 1883, t. II, p. 284), Ad. Siret lui consacre la petite notice suivante :

Somers (Louis-J.). E. Fl. 1813-1880. *Anvers*. Genre. — Elève de Braekeleer. — *Le plain-chant des moines*. Liège. — *Ecole de village*. Paul Bergmans.

Même réponse : A. H.

—

Je te connais, beau masque! (XXXV, 574; XXXVI, 77). — Nous avons en italien un *ti conosco mascherina* et ça vient d'un refrain fort en usage chez les noceurs du *bel paese*, pendant le carnaval dans les rues et dans les bals masqués (*veglioni*). Toutes les fois qu'on se trouve à côté de quelque dame masquée et que la dame semble offrir des apparences de beauté, on siffle le *ti conosco mascherina*, voulant signifier avec cela que le petit masque de velours ne peut cacher à l'œil perçant du persécuteur les traits de la belle, ou soi-disant belle inconnue. C'est un mot qui court d'un bout à l'autre de la péninsule et qui a donné lieu à de nombreux coups de couteau, et qui en donnera toujours. Naturellement, du sens propre on l'emploie au sens figuré dans le parler familier pour dire à quelqu'un que ses malices et ses fourberies ne nous trompent pas sur ses façons d'agir.

Dott. Luigi Venturini.

—

Une lettre de Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe (XXXV, 575). — La lettre en question est une lettre apocryphe.

Dans l'introduction placée en tête de l'ouvrage récemment publié par la Société d'Histoire contemporaine : *Lettres de Marie-Antoinette. Recueil des lettres authentiques de la Reine*, dû aux soins de MM. de Beaucourt et de la Rocheterie, il a été établi que toutes les lettres de Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe, au nombre de 46, et dont l'énumération détaillée est donnée, sont des lettres fabriquées.

Chose curieuse : à cette lettre, où la reine aurait plaisanté agréablement sur la franc-maçonnerie, on peut opposer une autre lettre — celle-ci authentique — adressée à l'empereur Léopold II (17 août 1790), dans laquelle on lit :

Prenez bien garde là-bas à toute association de francs-maçons. On doit déjà vous avoir averti ; c'est par cette voie que tous les monstres d'ici comptent arriver dans tous les pays au même but. Oh! Dieu garde ma patrie et vous de pareils malheurs!

***

— Verax a bien raison de dire qu'il faut se méfier des prétendues lettres de Marie-Antoinette. Celle qu'il cite ne méritait pas l'honneur d'être mentionnée par deux académiciens. Elle est incontestablement apocryphe, aussi ne la trouve-t-on pas dans les deux volumes intitulés : *Lettres de Marie-Antoinette, recueil des lettres authentiques de la reine, publié pour la Société d'Histoire contemporaine*, par Maxime de La Rocheterie et le marquis de Beaucourt (Paris, Alph. Picard, 1895-1896). Disons, du reste, avec les consciencieux et habiles éditeurs (Introduction, p. lv) que « toutes les lettres connues de la reine à la princesse de Lamballe sont des lettres fabriquées, qu'aucun historien sérieux ne saurait citer ». J'aime à rappeler qu'un de nos plus anciens collaborateurs, M. P. Ristelhüber, a combattu le bon combat contre Feuillet de

Conches dans les numéros du 25 mars et du 10 avril 1865. Le sagace critique est un de ceux qui ont le mieux mis en lumière l'audace des mystificateurs et la naïveté des mystifiés. PH.

—

Jolies pensées d'auteurs latins (XXXV, 575). — Plusieurs aphorismes ou sentences cités par M. B. ne sont pas d'origine latine, mais ont été empruntés à des auteurs grecs ou même d'une autre nationalité (hébreux, phéniciens, egyptiens, gaulois, etc.) et mis en vers élégants par les auteurs d'épigrammes : Martial, Catulle, Properce, Sénèque, Tibulle, Ovide, etc.

J'indiquerai à M. B. les sources où il pourra retrouver les sentences signalées.

Spiritus flat ubi vult est une sentence tirée de l'Evangile selon saint Jean, ch. III, v. 8. Jésus-Christ dit à Nicodème :

Spiritus spirat ubi vult; texte grec : Τὸ πνευμα ὅπου θελει πνει., etc.

Ablue peccata non solum faciem est la traduction latine d'une inscription célèbre, gravée sur le baptistère de la basilique Sainte-Sophie, de Constantinople, et qui était très ingénieuse.

Cette inscription, en lettres grecques, était conçue de telle façon que le sens de la phrase restait le même, quel que fut le sens dans lequel elle était lue par le visiteur qui entrait dans l'église. — Voici, en effet, le tour de force réalisé par l'auteur inconnu de l'inscription :

ΝΙΦΟΝ'ΑΝΟΜΗΜΑΤΑ'ΜΗ'ΜΟΝΑΝ'ΟΦΙΝ

(*Lava peccata, non solum faciem*)

Je désigne par un accent la fin de chaque mot, pris isolément. On remarquera que l'ordre des lettres est le même, quel que soit le côté par lequel on commence la lecture de l'inscription. Elle était tracée autour du baptistère, de forme circulaire. J'ignore s'il existe une autre inscription analogue à celle-ci.

Absens hæres non erit est, si je ne me trompe, une inscription qui se trouve fréquemment sur les tombeaux et qui signifie que le parent du défunt, absent, ne pourra hériter. Ordinairement les seules lettres initiales sont gravées sur le tombeau : A. H. N. E., qu'on interprète comme ci-dessus.

Tria damna sunt domus, etc.
Imber, mala femina, fumus.

Ces adages et d'autres analogues sont pour le fond empruntés aux textes bibliques, très remarquables sur les vertus et et les défauts des femmes, dont : le *Livre des Proverbes*, l'*Ecclésiastique* et le *Livre de la Sagesse*.

M. B. n'a qu'à se reporter dans une Bible aux chapitres qui traitent ce très intéressant sujet.

Qu'il me suffise de citer un texte de saint Thomas d'Aquin se rapportant à l'adage ci-dessus. Le grand génie qui, à ses heures, ne dédaignait pas l'ingénieuse plaisanterie, a écrit cette boutade malicieuse :

Trois choses chassent l'homme de sa maison : les gouttières, la fumée et la mauvaise humeur de sa femme.

C'est une allusion évidente à la sentence ci-dessus désignée.

In medio stat virtus, à rapprocher de la recommandation donnée à Phaéton par son père et ainsi formulée par Ovide (*Episode de Phaéton*) :

In medio tutissimus ibis.

A. P.

***

Sæpe summa ingenia in occulto latent, est de Plaute (*Capt.* 1, 2, 62).

Vita verecunda est, Musa jocosa, mihi, est d'Ovide (*Tristes* 2, 353).

Nulla dies sine linea, est un vieux proverbe attribué à Apelles, le célèbre peintre de l'antiquité.

D'après la Monnoye (*Ménagiana*), le poète latin Andrelinus, qui vivait au XVe siècle, en a fait le vers suivant :

Nulla dies abeat quin linea ducta supersit.

Quant aux pensées : *Tarde venientibus ossa ; Verba volant, scripta manent ;* et *In medio stat virtus*, ce sont autant de proverbes dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Larousse n'en indique aucune dans ses *Fleurs latines des dames*.

Les autres pensées doivent émaner de moralistes et de philosophes, mais je n'ai pu découvrir les passages où elles se trouvent. ALEXANDRE SOREL.

***

— *La Flore latine*, chez Larousse, 49, rue Saint-André-des-Arts, donne l'origine de *Nulla dies sine linea*. Pline rapporte qu'Apelles se livrait avec tant de zèle à son art, qu'il ne passait pas un jour sans toucher son pinceau.

Dans le même ouvrage se trouve l'explication d'autres proverbes :

Tarde venientibus ossa,
Verba volant, scripta manent,
In medio stat virtus,
mais l'auteur ne dit pas de qui.

BOOKWORM.

***

— *Nulla dies sine linea.*

Apelles avait une habitude à laquelle il ne manquait jamais ; c'était, quelque occupé qu'il fût, de ne pas laisser passer un jour sans s'exercer en traçant quelque trait, cette habitude a donné lieu à un proverbe. PLINE : H.N. (livre XXXV, 227).

Aurora musis amica, se trouve dans *Mercurius bilinguis,* 256, recueil cité par Binder : *Novus Thesaurus.*

In medio virtus, dans *Hoffmanni lusuum epigrammaticorum centuria,* VIII, Amstelodami, 1665 in-12, VI, 18.

RISTELHUBER.

***

— A la lecture de cette question, j'ai ouvert le manuscrit de mon *Abeille latine* dont l'*Intermédiaire* a parlé, il y a dix ans, et je retranscris ci-après les pensées intéressant notre collabo Bookworm, que j'y ai trouvées. Je me permets de citer *in extenso,* afin de donner une idée de la manière dont j'ai traité les trois mille et quelques citations que j'ai enregistrées dans ce travail (1).

Sœpe summa ingenia in occulto latent! (Plaute, *les Captifs,* act. I, sc. II, v. 165.) Souvent de grands génies sont cachés dans l'obscurité.

Nulla dies sine linea (2). Pas un jour sans quelque trait.

Un peintre ne doit jamais laisser passer un jour sans manier le pinceau, sans s'occuper de son art. « L'étude du dessin exige une attention de tous les instants, une persévérance infatigable : dessinez, jeunes élèves, et dessinez encore ; et puis allez, comme Prométhée, dérober le feu sacré qui doit animer vos esquisses. »

Ainsi parlait, après avoir cité le proverbe : *Nulla dies sine linea,* un avocat distingué, à la distribution des prix d'une école de dessin.

La maxime *Nulla dies...* signifie que ce n'est que par un travail assidu qu'on s'illustre dans les lettres et dans les arts. Elle est aussi applicable au prosateur et au savant, qu'à l'artiste.

Spiritus ubi vult spirat. (Saint-Jean, chap. III, vers 8.) L'esprit souffle où il veut. Nous ne nous donnons pas le génie ; c'est la nature qui le donne.

Verba volant, scripta manent. Les paroles s'envolent, les écrits restent.

Il est plus sûr de traiter par écrit que verbalement.

Le sens de ce proverbe rappelle le précepte d'Horace :

. . . . . *Nescit vox missa reverti.*
(*Art poétique.* v. 390.

Le mot publié ne peut être changé.

On peut entendre également ce proverbe sous un autre sens, qui a bien son importance : c'est qu'on ne saurait être trop prudent, lorsqu'on écrit, afin de s'éviter, par la suite, de fâcheuses histoires. Il suffit de se rappeler ce mot patibulaire, attribué à Richelieu ; mais dont le véritable auteur est Laubardemont ou Laffémas (1) : « Qu'on me donne six lignes écrites de la main du plus honnête homme, j'y trouverai de quoi le faire pendre » ; et même, sans remonter si loin, regarder autour de soi, car il est rare qu'on ne connaisse pas quelqu'un à qui ses écarts de plume n'ont pas joué de mauvais tour.

Nous croyons utile de consigner ici un gracieux passage de l'*Inconséquence du jugement,* de Diderot, *ad usum Delphinorum.*

« J'ai cent fois dit aux amants, écrit le collaborateur de d'Alembert : N'écrivez point ; les lettres vous perdront. Tôt ou tard, le hasard en détournera une de son adresse. Le hasard combine tous les cas possibles, et il ne lui faut que du temps pour amener la chance fatale. »

. . . . . *Nihil est ab omni*
Parte beatum.
(Horace, liv. II, od. XIII, v. 27-28.)

Il n'est point de bonheur sans mélange, de ciel sans nuage.

Nul bonheur sans nuage,
(LA FONTAINE.)

Virtus est medium vitiorum et utrinque reductum. (Horace, liv. I, ép. XVII, v. 9.)

(1) J'ajouterai en outre que la table de cet ouvrage sera publiée à part, sous le titre de *l'Esprit et la Sagesse des Latins.* Ce sera là le *répertoire français et alphabétique* de toutes les citations de l'*Abeille latine* sous forme de concordance, tout en constituant un inestimable recueil de pensées choisies.

(2) *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux* a recherché (1881-82) la source et le texte original de cette formule, qui a paru apocryphe à l'un des collaborateurs de cette très intéressante revue. « Il est sûr, du moins, dit-il, qu'elle ne se trouve pas dans Pline l'Ancien. Pline se borne à rapporter l'anecdote connue, sans s'appuyer d'aucune parole personnellement prononcée par Apelles. « Apelles fuit alioqui perpetua consuetudo, « numquam tam occupatam diem agendi, ut non lineam « ducendo exerceret artem : *quod ab eo in proverbium* « *venit.* » (XXXV. 10.) Il résulte bien de ce texte que, du temps de Pline, il existait un proverbe faisant allusion à la louable coutume d'Apelles ; mais quelle en était la teneur ? Comme on ne la rencontre dans aucun auteur ancien, il y a apparence que le texte a été fabriqué de toutes pièces par un compilateur moderne, probablement par Erasme lui-même, qui n'aura pas voulu perdre cette occasion d'enrichir ses *Chiliades.* »

(1) V. E. Fournier : *L'Esprit dans l'histoire,* 4e édit., 1882, p. 251.

La vertu tient le milieu entre deux vices et s'éloigne également de l'un et de l'autre.

« La complaisance et l'amitié diffèrent beaucoup de l'adulation rampante ; mais le vice a son contraire dans cette rusticité, dans cette sauvagerie choquante, qui veut se faire passer pour noble franchise et pour véritable vertu : *Virtus est...* »

« Peut-être avez-vous trop méprisé cette antique nation ; peut-être l'ai-je trop exaltée : ne pourrions-nous pas nous rapprocher... » : *Virtus...* (Voltaire).

Qui n'est que juste, est dur ; qui n'est que [sage est triste.
(VOLTAIRE.)

« Ce vers, écrit La Harpe, est de toute vérité au théâtre comme dans le monde ; la vertu, même en remplissant les devoirs les plus rigoureux, ne doit pas être déparée de cette sensibilité qui la rend intéressante. » La Harpe aurait pu ajouter : *Virtus est medium...*

Faut de la vertu, pas trop n'en faut,
L'excès partout est un défaut.
(MONVEL, l'*Erreur d'un moment*, sc. 1.)

HENRI ISSANCHOU.

—

Tranquille comme Baptiste (XXXV, 577 ; XXXVI, 78). — En italien, nous avons *Quieto come un S. Giovanni Battista*, et ça vient de nos grands peintres de la Renaissance et des siècles suivants, qui ont toujours peint la *Sacra Famiglia* avec l'inévitable cousin de Jésus, tout petit, en compagnie d'un agneau et comme absorbé dans une attitude de contemplation et de béatitude.

Il faut savoir encore que, dans toute l'Italie, surtout chez le peuple, au-dessus du lit nuptial, on place presque toujours une estampe, une héliographie de la *Sacra Famiglia*, qui est neuf cents fois sur mille une copie d'un de nos grands maîtres. Par conséquent, ce *leit motif* du petit saint Jean est un des plus connus chez nous, où les Raphaël, les Vinci, les Correggio règnent encore en souverains dans la conscience nationale, épars dans des milliers d'estampes, de gravures, etc. Le mot susdit est commun surtout à la campagne et, dans nos classiques, on commence à le rencontrer chez Vasari, et chez les nouvellistes du XVI[e] siècle, comme Grazzini, le Bandello, etc., etc.

DOTT. LUIGI VENTURINI.

—

— D'après Charles Rozan (*Petites ignorances de la conversation*), l'on aurait grand tort de se mettre en frais d'érudition pour découvrir le Baptiste qui a donné le premier un grand exemple de silence et de calme. Ce surnom de saint Jean, qui est devenu un des prénoms les plus populaires, est souvent donné aux niais et aux queues-rouges, dont le rôle, dans les parades, est de rester imperturbables sous le feu des soufflets, des coups de pied et des injures : il ne serait pas impossible que la comparaison vînt de là.

BOOKWORM.

— Voir l'*Intermédiaire* du 10 juin 1874.

GUSTAVE FUSTIER

—

La Saint-Barthélemy et le vicomte d'Orthez (XXXV, 617). — Cette question a été traitée dans le *Courrier de Bayonne* des 25 avril et 3 septembre 1852. D'après le résumé de ces articles, publié dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, tome I[er], 1852-1853, p. 208-211, 488-490, il résulte que la lettre d'Adiram d'Aspremont, vicomte d'Orte, et non d'Orthez, a été inventée par l'abbé de l'Ecluse, éditeur des *Mémoires de d'Aubigné*. Un rapport sur les archives de Bayonne, publié en 1850, par M. Huillard-Bréholles, dans le *Bulletin du Comité historique*, p. 166-168, prouve que le caractère du vicomte d'Orte a été étrangement défiguré et que sa lettre doit être rejetée à juste titre par la critique moderne. PALENSIS.

*
* *

— Ereuvao trouvera une réponse très développée à sa question dans un article fourni jadis à la *Revue des questions historiques* (en une des premières livraisons), par notre collaborateur Tamizey de Larroque, lequel avait retrouvé dans les manuscrits de la bibliothèque nationale la lettre par laquelle Adiram d'Aspremont, vicomte d'*Orthe* (et non d'Orthez), ne s'opposait nullement aux ordres de Charles IX, tout au contraire. La *lettre énergique et courageuse* dont parle Ereuvao a été forgée par d'Aubigné, qui en a forgé bien d'autres, imitant ainsi presque tous les historiens de l'antiquité qui ont prêté à leurs héros tant de discours imaginaires. PH.

—

P.-E. Herbin de Halle (XXXV, 618). — Le questionneur aurait dû ajouter à la liste des biographies qui ne citent pas le nom de Herbin de Halle, et *Larousse* et la *Grande Encyclopédie*.

P. E. H... N. ex-C. de G. et Herbin de Halle sont-ils deux personnages différents?

Les *Tablettes biographiques des écrivains français*, par N. A. G. D. B, Paris, 1810, fait collaborer Herbin (P. F.) et non F. E. à la *Statistique générale et particulière de la France*.

Le *Moniteur universel* du 13 novembre 1813, page 1269, analyse la *Description topographique et statistique de la France*, par Peuchet, Chanlaire et Herbin, employé à l'administration des forêts.

C'est seulement en 1823 que la *Biographie des contemporains* d'Arnault attribua, à Herbin (P.-E.), les *Conquêtes des Français en Egypte*.

La *Statistique des gens de lettres*, Paris, 1837, répète ce qu'a dit d'Arnault.

En consultant le catalogue de la bibliothèque de la marine, je lis les ouvrages suivants, sous le nom d'Herbin de Halle:

N° 1233. *Petit Mémorial statistique et administratif des forêts du royaume*, 1825-1828 et 1834.
N° 1234. *Petit Manuel forestier*.
N° 3015. *Des bois propres au service des arsenaux de la marine*. Paris, 1813.
Le traité du cubage des bois. Paris. 1813, par P.-E. Herbin de Halle, auteur de différents ouvrages.

En consultant ces livres, l'éditeur ou le libraire certainement désigne les ouvrages d'Herbin, employé à l'administration des forêts,devenu Herbin de Halle.

Le *Journal typographique* publié par P. Roux, 2ᵉ année, 10 thermidor an VII, analyse des *Conquêtes des Français en Egypte*, intéressant sous tous les rapports. Pour me faire admettre qu'Herbin soit l'auteur des *Conquêtes*, il faut d'abord prouver que ce dernier a suivi l'armée en Egypte, sa présence me semble indispensable pour connaître les faits et les événements rapportés immédiatement après la campagne.

L'administration des eaux-et-forêts a dû conserver les notes de service de son employé. A. Dieuaide.

—

L'abbé de Grécourt, illustré par Eisen (XXXV, 619). — Je possède un tome IV des œuvres de Grécourt. Il porte le titre suivant, en rouge et en noir:

Supplément de Grécourt ou collection de différentes pièces dont partie ci-devant confondues dans toutes les éditions de ce poëte, sont redonnées ici plus correctes; et partie publiées pour la première fois. Tome quatrième. A Luxembourg, 1761.

Ce volume a la planche des trois grâces qui, dans l'exemplaire que possède notre confrère Ulric R.-D., est le troisième volume. La gravure est avant la lettre.

Je possède également les quatre volumes de l'édition de 1764, bien conformes sous tous les rapports à la description qu'en donne notre confrère, et où la planche des trois grâces accompagne le tome III.

Je dois ajouter que la vignette du tome IV est beaucoup plus belle, comme épreuve, dans l'édition de 1761 que dans celle de 1764.

L'exemplaire de notre confrère peut donc être un exemplaire de choix, mais les planches, et surtout les vignettes, sont loin d'être du premier tirage.

Normand.

—

Couleur de la reliure des livres (XXXV, 621). — Depuis longtemps je ne fais plus relier, et mon exemplaire unique des *Contes* de Perrault, édition de l'Imprimerie impériale (1864), avec les deux figures refusées, est toujours tel que je l'ai acheté à l'hôtel Drouot, préparé pour la reliure; mais je ne vois pas, dans ma bibliothèque, qu'aucune couleur soit spécialisée en fait de reliure.

Il est bien vrai que les *Heures nouvelles dédiées aux princes*, 1704, in-64, Michel Vaugon, sur le Pont-aux-Changes, à l'Image Saint-Michel, 60 millimètres sur 41, sont reliées en noir, avec clous et fermoir d'argent, ainsi que les *Devotes prières, escrites et burinées après le naturel de la Plume par P. Moreau, mᵉ écrivain juré à Paris*, in-32, sans date (vers 1632), Jean Henault, rue Saint-Jacques, à l'Image Saint-Raphaël, volume curieux par ses gravures et le portrait de Louis XIV enfant.

Mais le *Racine* à la Cathédrale de la vente Champfleury, est relié en rouge, comme la majorité de mes livres; comme les *Emaux*, de Petitot; le *la Bruyère*, de Jules Didot; le *Voltaire* microscopique, du même; le catalogue Ary Scheffer, aux armes du cardinal Bonaparte; la *Guia de foresteros* pour 1864, aux armes royales d'Espagne; et la *Bible* polonaise, de 1846, aux armes d'un cardinal.

Mais le vert a été choisi par Napoléon III pour la reliure d'un livre militaire, et Curmer affectionne le vert pour

un livre d'heures, sans dédaigner le grenat pour une *Imitation*.

Gruel-Engelmann ont relié eux-mêmes, quand ils étaient, 10, rue Royale-Saint-Honoré, mon *Paroissien romain, d'après les imprimés français du* XVe *siècle*, 1858, in-12, figures sur bois, et la reliure, fort remarquable, est en cuir brun avec figures sculptées.

Thouvenin a relié en grenat, avec mosaïque rouge, mon *Histoire de Henri IV*, par Péréfixe, et, en brun, à la cathédrale, mon *Plutarque*.

Capé a relié en brun, avec ornements rouges, mon *Tite-Live*, de 1678.

Louis Janet a relié, en brun, mes *Annales romantiques,* avec une grande finesse dans les ornements antiques.

Tout cela constitue une belle anarchie.

NAUROY.

—

— J'ai conservé précieusement dans ma bibliothèque le « Catalogue de livres rares et curieux, anciens et modernes, et d'une précieuse collection de livres de l'école romantique, composant la bibliothèque de M. Noilly (Paris, V^e Ad. Labitte, 1886) », qui contient une délicieuse préface de M. Em. Paul, où je relève le paragraphe suivant qui répond, presque, à la question de notre confrère, qui montre son intérêt, tout au moins :

Les ouvrages importants, et ils sont nombreux, sont recouverts de belles reliures en maroquin, exécutées principalement par deux de nos plus habiles artistes parisiens, Marius Michel et Cuzin. A ce propos, nous devons faire remarquer que M. Noilly s'est toujours attaché, pour les ouvrages qu'il a fait relier, à harmoniser autant que possible la teinte du maroquin avec le sentiment du texte. Ainsi le bleu a été choisi pour les romans intimes; le vert, pour les voyages et les romans champêtres; le La Vallière, pour les mémoires et la correspondance; le jaune ou le citron, pour les *ouvrages spéciaux*, les satires, les épigrammes, les parodies; le violet, pour les ouvrages religieux; l'orangé, pour les ouvrages sur les mœurs; le fauve, pour les sujets populaires; le rouge, pour la poésie, les beaux-arts, le théâtre, l'histoire, les biographies et les romans à tendance de réforme sociale.

JOIRE.

*
* *

— Il n'existe, à proprement parler, ni usage, ni mode pour la reliure des livres. Tout dépend du goût et de la fantaisie des éditeurs ou des possesseurs de bibliothèques. A l'exception des ouvrages érotiques ou scatologiques qui paraissent voués au jaune, les couleurs spéciales ne semblent pas s'imposer chez les autres. Celle qui domine presque partout est le rouge, par la raison toute simple qu'elle est la plus solide et, avouons-le, fait le meilleur effet dans une bibliothèque. Cependant, je reconnais que c'est une bonne chose que d'affecter une couleur particulière à chaque genre d'ouvrages. C'est ainsi que pour la *Révolution*, j'ai adopté le demi-chagrin rouge; pour mes livres sur *la chasse*, le La Vallière foncé, qui rappelle le fauve; pour tout ce qui a trait aux *Parlements*, au *barreau*, etc., etc,, je prends le vert, et pour ma collection sur *Jeanne d'Arc*, le bleu de mer avec l'écusson de l'héroïne; mais, je le répète, le La Vallière, le vert et le bleu de mer passent vite, aussi bien que le violet; le rouge seul reste.

ALEXANDRE SOREL.

—

De l'influence du chant sur le temps (XXXV, 621). — La voix de *fausset*, ou voix de tête, est celle que prennent certains chanteurs pour pouvoir donner les notes élevées qu'ils ne peuvent articuler au moyen de la voix de poitrine, ce qui ne veut pas dire que cette voix soit fausse. Il est cependant certain que lorsqu'on sort de son registre ordinaire, on émet plus facilement des sons discordants.

Quant à la plaisanterie qui consiste à faire taire la personne qui chante faux, en lui disant qu'elle va faire pleuvoir, il est difficile d'en déterminer l'origine. Peut-être est-ce une allusion au chant peu mélodieux des grenouilles. On sait aussi que certains oiseaux à la voix désagréable chantent à l'approche de la pluie. Je citerai notamment le canard, et une mésange connue sous le nom populaire de « serrurier », les deux notes de son cri imitant le bruit de la lime sur le fer.

Mais il est parfaitement inexact de dire que les personnes qui chantent faux annoncent la pluie. Malgré le grand nombre de théâtres et de boîtes à musique, nous avons de très longues périodes de sécheresse.

J'ai la singulière faculté de ne pouvoir émettre trois notes sans qu'il y en ait au moins deux d'atrocement fausses, et je ne me suis jamais aperçu que la pluie ait suivi mes couacs. Il devrait pleuvoir tous les jours de l'année. MARTELLIÈRE.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LETTRE DE H.-FR.-XAVIER DE BELZUNCE DE CASTEL-MORON, ÉVÊQUE DE MARSEILLE.

Monsieur,

J'ay l'honeur de vous envoier la copie de l'acte que le s[r] Camoin a fait signifier à mon official, et la copie de la lettre de cachet qui le reléguoit à Apt, vous verrés qu'elle luy a esté signifiée dans les formes, l'exploit en fait foy. Si vous désirés l'original, Monsieur, j'aurai l'honeur de vous l'envoier, il est à mon greffe. Après cette signification ce prestre vint à Marseille consulter s'il devoit obéir ou non : des pères de l'Oratoire luy conseillèrent de ne pas obéir, mais un procureur nomé Pignatel luy aiant représenté qu'il se perdroit, il prit le parti d'obéir à M. de Saint Florentin et à son Eminence pour faire des représentations sur l'injustice d'un ordre manifestement surpris et sur la difficulté qu'il auroit pour subsister, après quoy il alla à Aix où des conseils aparement l'ont entretenu dans une désobéissance qui prouve bien que ie n'ai pas eu de tort de demander la punition de prestre entesté et hardi à l'excès. M. le Comte de Saint Florentin m'aiant escrit sur la subsistance de ce prestre, je luy répondis ce que j'ay l'honeur de vous répéter ici, Monsieur, que le bénéfice de la messe de l'aube d'Alauch, que ce prestre possède en titre, luy vaut environ deux cent trente livres dont il jouit actuellement, que si on estoit obligé de pourvoir au service on auroit le soin de luy laisser pour subsister au moins les cent cinquante livres attribuées aux secondaires pour leur congrue, il en a la suffisament surtout à N.-D. du Lau ou M. l'Evêque d'Apt et moy avons prié de l'envoier comme dans un lieu ou il fait moins cher vivre, ou il ne pourra faire aucun mal, et ou il sera plus aisé de le faire rentrer dans son devoir qui est tout ce que ie veux.

Le s. Ricourt son procureur pour faire signifier l'acte à mon official demeure à Marseille dans une maison qui fait le coin au dessus des magasins des Carmes déchaussés, on pourra peut-être savoir de luy où ce prestre est caché.

J'ay l'honeur d'estre avec bien du respect, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

F. HENRI, *Ev. de Marseille.*

Il est vrai, Monsieur, que le Pape veut me donner le Pallium, le consentement qu'il a fait demander au Roy a rendu cette affaire publique et on l'a desbitée comme finie, mais bien des difficultés sur une grâce quasi sans exemple et à laquelle ie ne m'attendois pas, ont suspendu l'exécution, peut-être même n'aura-t-elle pas lieu. Je ne l'ai pas demandée et je la verroi disparoitre sans beaucoup de chagrin.

A Marseille le 25 juil. 1731.

P. c. c. : C. DE LA BENOTTE.



TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Mosaïque gallo-romaine de Gaubert, près de Terrasson. — Le *Journal de la Dordogne* a annoncé la découverte à Gaubert, près de Terrasson, d'une intéressante mosaïque gallo-romaine : on procède, en ce moment, à son enlèvement.

Ces délicats travaux sont exécutés par des ouvriers italiens, spécialistes dans ce genre d'opérations, sous la direction de M. Joachim Gallone, mosaïste à Angoulême, chargé aussi de la reconstitution et de la restauration de la mosaïque, lorsqu'elle pourra prendre la place qu'on lui destine dans le musée de la ville de Périgueux.

Le marquis de Fayolle, conservateur du musée, est, depuis quelques jours, à Terrasson, avec quelques membres de la Société archéologique du Périgord, pour surveiller la bonne exécution des travaux sur le point, aujourd'hui, d'être terminés.

L'enlèvement s'effectue de la façon suivante : on enduit une feuille de papier fort, de 50 centimètres carrés environ, d'une solution de gomme arabique, on l'applique sur la partie du pavage que l'on veut enlever : l'adhérence se produit quand le papier devient sec ; on l'enlève avec précaution en faisant passer une truelle sur le béton qui supporte la mosaïque, et l'on voit tous les petits cubes de marbre et de pierre rester collés au papier. On procède de même pour enlever les parties suivantes. Chaque morceau de papier porte un numéro qui permettra plus tard de reconstituer la mosaïque dans son ordonnance première sur un béton qui sera composé à cet effet.

—

Le Musée des Antiques à Alger. — M. Jules Cambon, gouverneur général de l'Algérie, vient d'installer à Mustapha, près d'Alger, un musée des antiquités, dont les collections s'enrichissent tous les jours. Cherchell, notamment, a fourni une série d'œuvres remarquables : une statue colossale de femme, dont le musée de Berlin a fait faire récemment un moulage, reproduction d'une figure de l'Erechtheion ; une colonne carrée d'une ornementation délicate que la Renaissance a pastichée si souvent ; une tête de 80 centimètres de hauteur, probablement Helios ; divers fragments d'architecture d'un réel intérêt ; une stèle en marbre, d'une assez bonne exécution du premier siècle, représentant, nous apprend l'épigraphe, un cavalier dalmate de la 7e cohorte. En outre, M. J. Cambon fait amener à Mustapha une certain nombre de mosaïques d'une grande valeur artistique et historique. Le musée des antiquités algériennes est donc, dès à présent, un des plus importants établissements de ce genre qui existent en France et rivalise avec celui du Bardo, près de Tunis. Enfin, grâce à M. Xavier Charmes, directeur au ministère de l'instruction publique, on s'occupe à préparer, avec la collaboration de M. R. Cagnat, membre de l'Institut, une remarquable section de moulages des œuvres romano-africaines qui ne pourraient être transportées au nouveau musée.

—

Longévité des astronomes. — L'*Intermédiaire* s'est jadis occupé (XXV, 278, 531) de la longévité des hommes d'état et il a demandé aussi quel était le métier qui conservait le plus et faisait vivre le plus longtemps. Le *Journal des Débats* du jeudi 8 juillet 1897, publiait l'information suivante qui intéressera certes nos collègues et qui mérite d'être conservée :

L'astronomie est une science précieuse : elle fait vivre vieux. La moyenne de la vie pour les astronomes dépasse singulièrement la moyenne de la vie pour les hommes ordinaires : on en jugera par cette liste, qui ne se rapporte pas seulement aux astronomes proprement dits, mais à tous les savants qui ont appliqué à l'étude de l'astronomie les mathématiques ou la physique : il suffit de toucher à l'astronomie si peu que ce soit, pour devenir octogénaire. En tête de la liste vient un centenaire : Fontenelle ; l'auteur de la *Pluralité des mondes*, né en 1657, mourut en 1757. Il est suivi de près par une femme, Caroline Herschell, sœur du grand Herschell ; elle ne se contenta pas d'aider son frère ; elle découvrit, elle-même, sept comètes, publia divers catalogues d'étoiles. Elle mourut à 98 ans. Cassini est mort en 1847 à l'âge de 97 ans. Sir E. Sabine, décédé en 1880, avait 94 ans. De Mairan, mort en 1773, avait 93 ans. Une autre femme astronome, Mary Somerville, atteignit 92 ans. L'Italien Santini et l'Anglais Sharpe moururent à 91 ans. Viennent ensuite cinq nonagénaires, dont Thalès de Milet, sur lequel il vaut peut-être mieux ne pas insister ; puis de Humboldt, Airy, Robinson et Long. Parmi ceux qui ont dépassé 80 ans, nous citerons : Roger Bacon, Newton, Herschell, Halley, qui reconnut le premier la périodicité des co-

mètes ; Olbers, Nasmyth, Daniel Bernouilli, Jean Bernouilli, Schwabe, Brewster, Barlow, Wallis, Gautier, Biot, de Lisle, de la Hire, etc., etc. Ils sont trop, et nous ne pouvons faire ici qu'un faible emprunt à la formidable liste que publie la *Revue scientifique*. Mais nous avons cité assez de noms pour qu'on voie clairement qu'observer les étoiles, hiver comme été, à toute heure du jour et de la nuit, constitue le régime le plus hygiénique qui soit au monde. JULES C.

—

Le mot de Cambronne. — Sous ce titre vient de paraître dans la *Petite Gironde* du 16 juin dernier, un article fort intéressant de M. le colonel Denis. C'est une réponse à une lettre de M. Dayot, inspecteur des beaux-arts, insérée dans le même journal, lettre où on lisait « qu'il fallait respecter certaines légendes héroïques, et qu'il serait quasi criminel, aujourd'hui surtout, de chercher à éteindre les auréoles dont s'illuminent les fronts des marins du *Vengeur*... de Cambronne, etc. ».

Le colonel Denis déclare qu'il ne veut certainement pas tenter de diminuer la gloire de ce dernier, et il ajoute :

Mais comme, si l'on est entièrement d'accord pour porter aux nues son admirable courage et son héroïque ténacité, il s'est créé, à propos des paroles qu'il a prononcées en refusant de se rendre, deux légendes fort différentes, consacrant, la première, une phrase sublime, et l'autre, un simple mot « superbe » (superbe, si l'on veut !) mais naturaliste, il est permis, je crois, et peut-être intéressant, de rechercher où est la vérité.

Le colonel, après avoir rappelé en quelques lignes, ce qui se passa le 18 juin 1815, raconte l'histoire de la « question » de la réponse de Cambronne à la sommation : Rendez-vous ! L'exposé est très bien fait et la discussion est suivie de la conclusion que voici :

Il est donc à peu près impossible de démêler la vérité au milieu de ces assertions différentes et contradictoires, émanant de sources autorisées, et que mes lecteurs apprécieront ; aussi je préfère me résumer en disant que Cambronne n'ayant pas jugé opportun de se prononcer, je trouve plus sage de faire comme lui.

Le prudent colonel cite, dans les trois colonnes de son article, un grand nombre de témoignages, notamment ceux de Léon Brunschwieg, du député Penières, de Casimir Delavigne, du maréchal Soult, de Victor Hugo, de Cuvillier-Fleury, du grenadier Duleau, de Viel-Castel, du général Mellinet, de Roussin, le mari de la fille adoptive de Cambronne, de Lamartine, de Charras, de Rogeron de la Vallée, de l'abbé Denon, etc. Il est regrettable que le colonel Denis n'ait pas cité notre cher *Intermédiaire* où la question « Cambronne » a été tant de fois discutée. Omettre un recueil où plus d'une centaine de communications sur ce sujet ont été insérées, c'est comme si, en énumérant les officiers d'un régiment, on supprimait tout bonnement... le colonel. PH.

—

Les cigares chez les Romains. — D'après une des plus anciennes revues anglaises, le *Gentleman's Magazine*, une peinture ancienne, découverte à Pompéi, représente des légionnaires romains le soir d'une bataille sous le climat brumeux de la Bretagne ; ils se consolent de leur éloignement de la patrie en laissant envoler au-dessus de leurs têtes des spirales de vapeur s'échappant de leurs roseaux enflammés. Ce n'était assurément pas du tabac ou herbe à Nicot qu'ils fumaient ainsi, mais de la laitue. En effet, les Romains en connaissaient parfaitement les propriétés narcotiques et ils en fumaient les feuilles préalablement desséchées dans des espèces de roseaux ou de pipes : ils trouvaient dans cette opération, au dire de Dioscoride et de Pline, un véritable plaisir. Gallien ne craint pas de se montrer aussi affirmatif, et il recommande l'utilisation de la laitue qui procure le sommeil, l'apaisement et le repos absolu pendant la nuit.

—

Obernai (Alsace-Lorraine) (XXXV, 711). — M. Ristelhuber parle d'un vitrail attribué à Jean Baldung, contemporain et émule d'Albert Dürer. Le peintre en question s'appelle Hans (Jean) Baldung Grien (Hans Baldung sont deux prénoms, le nom de famille est Grien) et il est excessif de dire que ce peintre, qui, d'ailleurs, est assez intéressant, a été un émule du grand Dürer.

O. BERGGRUEN.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Août 1897.*

XXXVIe Volume. — N° 770

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. 1re Année — N° 22

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Plain. — Il existe en France, dans des départements éloignés les uns des autres, des localités dites du Plain, au Plain : Saint-Germain-du-Plain (Saône-et-Loire); Saint-Georges-du-Plain, Saint-Remy-du-Plain (Sarthe); Angoville-au-Plain (Manche). Je serais bien aise d'apprendre d'où vient cette appellation. J'ai trouvé que Plains dans Manneville-ès-Plains, Guetteville-ès-Plains, Saint-Riquier-ès-Plains est le nom d'un petit canton du pays de Caux (Seine-Inférieure), situé entre les deux rivières de Dun et de Durdent, dans lequel sont bâtis ces villages, mais rien ne m'a renseigné pour Plain.

EFFEM.

—

Le personnage de Trivellin prince. — Dans une lettre datée de 1675, l'auteur dit qu'il ne veut pas jouer le personnage de « Trivellin prince ». Quel est le sens de cette expression?

A. DE ROCHAS.

—

Epitaphe de la reine d'Utopie. — On trouve, dans les *Poésies latines* de Dolet, la pièce suivante :

REGINÆ UTOPIÆ

Falso crimine damnatæ et capite mulctatæ Epitaphium.

Quid? quod tyrannus crimine falso damnatum
Me jussit occidi, minus mejam laudas?
Necnon velut turpe maledicta suffundis?
Nullæ nota turpis sum, ob acceptum vulnus.
Nimirum honesta turpido est sine culpa
Mori, et innocentem cedere aliquando fatis.

Cette souveraine d'Utopie, accusée faussement et décapitée, était la malheureuse reine provisoire et de rencontre, Anne de Boleyn, la favorite, puis la victime d'Henri VIII.

Il fallut du courage au jeune imprimeur lyonnais pour entrer dans la mêlée et proclamer ainsi l'innocence de celle qu'on avait outragée pour la perdre. Il avait alors vingt-cinq ans; il arrivait à Lyon, et déjà il montrait cette audace qui le perdit.

On parlait beaucoup de Dolet, ces jours-ci. Pourquoi, à son sujet, n'a-t-on pas rappelé cette épitaphe vengeresse? Pourquoi, amis ou ennemis, n'ont-ils jamais, ou presque jamais, cité ces vers hardis qui honorent le pendu de la place Maubert?

A. VINGT.

—

Der Sedan-Tag. — Il y a quelques années, à l'occasion de la fête de Sedan (*Sedan-Tag*), une mascarade, où figuraient des voyous déguisés en soldats français, en zouaves notamment, parcourut les rues d'une ville d'Allemagne, sous les huées de la populace.

Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me rappeler le nom de la ville dans laquelle s'est produite cette scène odieuse et lâche et le journal dans lequel je pourrais en retrouver la relation?

E. ROCHEVERRE.

—

Guerre de Portugal (1833-1834). — Ayant entrepris quelques recherches sur la campagne de don Miguel en Portugal, je serais bien reconnaissant à ceux de nos confrères qui pourraient me fournir des renseignements à ce sujet. Les renseignements qui seraient personnels à don Miguel, n'en auraient que plus d'intérêt pour moi.

Les descendants des officiers étrangers, ayant servi dans l'armée légitimiste, pour-

raient avoir quelques souvenirs de la guerre; mais je n'ai pu entrer en relations jusqu'ici qu'avec un bien petit nombre d'entre eux. Voici, d'après l'album du colonel Dubreuil, les noms de ceux de ces officiers dont je ne connais pas la famille actuelle :

MM. le général baron Grival; le brigadier vicomte de Bourdais; le colonel Dubreuil; le Dr Huy; de Lamothe; de Lagracinière; de Verdun; de Lagiraudière; Vassart de Saint-Germain; Delvigne; de Vallais; d'Averton aîné; Thomassin; Roujoux; de Montfrand; d'Angoville; d'Averton jeune; de Rat; de Chevanne; Sabatier; Spitalier; de Kersabiec, Auguste; Diot; de Saint-Maurice; de Laulne; de Lardemelle; de Banes; de Camboury (ou Cambourg); du Cau; de Beauregard; Rousseau; de Lauzon; Maurin; Servat; de Saint-Hilaire; Beauchamp; de Kersabiec, Amédée; Prévost; Rubichon; du Doré; Rousselot; Dissart; Notreuil; Lévesque; Gaslain; Chesnel; Ripoche.

Je serais très heureux que les descendants ou héritiers de ces officiers, voulussent bien me communiquer les renseignements qu'ils possèdent.

Mis DE CHAUVELIN.

—

Les enfants nés du mariage de Marie-Louise avec le comte de Neipperg. — Je viens de lire l'ouvrage très attachant et très documenté de M. H. Welshinger sur le *Roi de Rome*. (Plon, Nourrit et Cie, 1897). On y peut lire à ce sujet :

Pages 273-274 :

Le docteur Antomarchi, lequel a recueilli, à Sainte-Hélène, le dernier soupir de Napoléon, se rend à Parme, suivant le désir de celui-ci, pour y voir Marie-Louise (octobre 1821). Neipperg lui répond que Marie-Louise n'est pas en état de le recevoir. Néanmoins, Antomarchi peut la voir, le soir même, au théâtre, où l'on jouait la *Cenerentola*; il la trouve « maigre, abattue, défaite, portant les traces des chagrins qu'elle avait essuyés ».

Et l'auteur ajoute :

Ce n'étaient pas les chagrins qui l'avaient ainsi changée, ni les pleurs qu'elle donnait à la mémoire de Napoléon, mais les suites d'une récente et mystérieuse grossesse qu'Antomarchi ignorait.

Page 294, à la fin du renvoi :

Les trois enfants nés de l'union secrète de Marie-Louise et du comte de Neipperg, étaient : le prince de Montenuovo et deux filles, dont l'une épousa le comte de San-Vitale.

Page 307 :

Le 22 février 1829, le comte de Neipperg..... mourait en laissant deux enfants de son mariage morganatique, plus deux enfants de son mariage avec la comtesse de Neipperg : le comte Alfred de Neipperg, qui, devenu chambellan de l'Empereur, épousa une fille du roi de Wurtemberg, et le comte Erwin de Neipperg, qui fut capitaine des trabans, conseiller privé, et membre à vie de la chambre des seigneurs d'Autriche.

Lequel des trois enfants adultérins était donc mort?

Et de plus, serait-il possible d'avoir quelques détails sur ces enfants? Quelle fut leur existence?

Il y a là un point d'histoire — des coulisses de l'histoire — qui me paraît intéressant et de nature à exciter la curiosité de mes savants collègues de l'*Intermédiaire*. L. BAILLET.

—

Un article de J.-J. Weiss sur Gambetta. — Un de nos collaborateurs pourrait-il indiquer dans quel journal et à quelle date exacte de novembre 1868, J.-J. Weiss décrivait Gambetta, plaidant pour Delescluze, dans l'affaire de la souscription du monument de Baudin. M. Alfred Barbou en cite quelques passages dans son ouvrage : *Le grand patriote Gambetta* (p. 58). Je l'ai vainement cherché dans le *Journal de Paris*, dont J.-J. Weiss était rédacteur en chef. J. D.

—

Le peintre Charles Dervent. — Il y a bien longtemps (je crois que c'est dans le n° 184 ou 185) que l'*Intermédiaire* a signalé une erreur qui se trouverait dans la *Notice des tableaux du Louvre*, de Fréd. Villot, où il est dit que Claude Lorrain fut employé pendant plus d'un an par Charles Dervent, peintre du duc de Lorraine, alors qu'il s'agirait de Claude Deruet ou Dervet (le peintre ami de Callot, qui a fait son portrait et celui de son fils, dans une eau-forte bien connue). Des éditions récentes de la *Notice du Louvre* continuent à mentionner Charles Dervent.

Est-ce négligence? ou la rectification était-elle erronée? J.-C. WIGG.



Maladies récentes. — Est-vrai, comme le prétendent quelques-uns, que notre époque est plus fertile en maladies que le moyen-âge? Quelles seraient, en ce cas, les maladies nouvellement inféodées chez nous et pourquoi nos aïeux n'en étaient-ils pas frappés? Appendicite, typhlite, pérityphlite, cancers : quand ces maladies ont-elles, pour la première fois, paru et quelles personnes en ont été les premières atteintes?

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Tableau de du Grymo. — Quel était cet artiste qui signait « Du Grymo », en 1605, un panneau sur bois représentant la *Bénédiction de Jacob?* La peinture est naïve, mais ne manque pas de finesse.

Je serais reconnaissant des éclaircissements qu'on donnerait sur ce peintre qui paraît peu connu. HUSSON.

—

Les peintres Cleef. — Je possède un tableau sur cuivre représentant sainte Thérèse percée d'une flèche de l'Amour divin. La sainte Famille est au complet dans cette scène, et les anges sont très finement peints. Je relève la signature « Cleef » sur le tableau; serait-ce Jean van Cleef, de l'Ecole flamande? Les autres Cleef paraissent d'une époque plus reculée; Jean van Cleef a-t-il signé quelque tableau? HUSSON.

—

Heimweh. — Je possède un exemplaire du livre intitulé : *Le Régime des passeports en Alsace-Lorraine*, par Jean Heimweh, 1890, in-18, A. Lahure. Je l'ai acheté *non coupé*, malgré l'hommage suivant qu'on lit sur le faux-titre : « A Monsieur Tolain, sénateur, respectueux et chaleureux hommage. J. Munier. » Et, plus bas : « A titre de document. » Pourrait-on me dire les prénoms de M. Munier, la date et le lieu de sa naissance, et s'il a signé autre chose de son nom?

NAUROY.

—

Deux romans de Barbey d'Aurévilly. — Jules Barbey d'Aurévilly annonçait, dans sa préface de l'*Ensorcelée*, deux romans sur la chouanerie : *Un Gentilhomme de grand chemin* et *Une Tragédie à Vaubadon*. Ces deux romans ont-ils paru et sous quels titres?

Barbey d'Aurévilly, né en 1811 à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), est mort à Paris, chez les frères de Saint-Jean-de-Dieu, en 1891, si je ne me trompe.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Margot La Fée. — D'Assoucy a parlé deux fois de ce personnage; d'abord dans ses *Aventures :*

Quand trop ardent à tenir parolis
Un beau joueur a perdu sa finance....
Ne court-il pas, et les jours et les nuits
Pour attrapper quelques maravédis?
Dans cet état, croyez-vous que Morphée,
Tous ses pavots et son duvet
Puisse arrester sur son chevet,
Dans les bras de Margot la Fée
Un joueur qui n'a pas une pièce tappée
Pour s'acheter un pain mollet?

Puis, dans ses rimes redoublées, il fait ainsi parler la Samaritaine :

Je n'étois pas si défroquée
Du temps que messieurs les laquais
Et mes paladins sans haquets
Pour moi quittaient Margot la Fée,
Cartes et dés et bilboquet.

Quelle est la personne dont le nom revient deux fois sous sa plume? Ce nom a ceci de particulier, que c'est encore par lui que l'on désigne dans une partie des Côtes-du-Nord, un groupe de fées locales assez bien conservé dans la mémoire du peuple, puisque j'ai pu réunir plus de vingt récits qui racontent leurs gestes. P. S.

—

Formule du mariage dans la liturgie anglicane :

I take thee from this day forward for better, for worse, for richer, for poorer, in sickness, in health, to love and to cherish till death us depart.

A quelle époque remonte cette formule? A qui est-elle attribuée? C'est fort joli :

Tu es mienne de ce jour, tu partageras mon bonheur, mon malheur, riche ou pauvre, suivant le moment, malade ou bien portant, tu m'aimeras et me chériras jusqu'à ce que la mort nous sépare.

BOOKWORM.

—

L'Eglise et l'inceste. — Pourrait-on me dire sur quelles raisons, autres que les

raisons physiologiques, s'appuie l'Eglise pour condamner et déclarer incestueuses toutes relations charnelles entre membres d'une même famille, lorsque le degré de parenté qui les unit est trop rapproché.

UN CURIEUX.

—

La paresse. — Je serais curieux de connaître les raisons, philosophiques et peut-être aussi physiologiques, qui ont déterminé l'Eglise à déclarer la paresse le plus grave des sept péchés capitaux.

UN CURIEUX.

—

Chanter plus haut que son luth. — D'où vient cette expression étrange, appliquée au poète qui veut enfler sa voix et se hausser jusqu'à l'épopée, alors qu'il est fait pour écrire des sonnets?

J. C.

—

Concierge (Étymologie du mot.) — Le mot est ancien, on le sait, et les fonctions sont très importantes aujourd'hui, encore qu'elles aient subi quelques changements quant à la nature des titulaires de l'emploi qui, au moyen-âge et même jusqu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, étaient choisis pour les demeures et châteaux royaux de la noblesse. On assure que dans un document médiéval qu'on n'a pu retrouver à mon intention, ce terme de « concierge » serait traduit en basse latinité par celui de *comes cereus*, c'est-à-dire le « comte » ou l'officier préposé au luminaire, aux chandelles de cire, aux cierges. A l'inverse de ce qui est arrivé au *Comes stabuli* ou « officier de l'étable, » devenu le titre de la plus haute fonction militaire de l'ancienne monarchie, le Connétable, son collègue des « cires » ou des « cierges, » aurait décru jusqu'à ne plus être de nos jours que le modeste gardien de la porte d'un immeuble. Quelqu'un connaîtrait-il le document signalé plus haut et pourrait-il l'indiquer?

GAMMA.

RÉPONSES

Invention de la guillotine (II, 516, 604; V, 80, 140, 382, 458, 637; IX, 612, 697; X, 15, 78, 715, 748; XXII, 131; XXV, 427; XXXV, 676). — On trouve la représentation d'une machine à décapiter dans les ouvrages suivants :

Petri de Natalibus (*Catalogus sanctorum*). Venetiis, 1506, in-f°.
Hortulus animæ, Wittemberg, 1548, in-4° (fig. de Lucas Cranach).
Ach Bocchii symbolicarum quæstionum de universo genere. Bononiæ, 1574, in-4° (fig. de Bonasone).

J.-C. WIGG.

—

Village de Talibert (V, 375). — Je reçois de M. J. S., notaire à Saint-Pons-de-Thomières, les lignes suivantes qui répondent à une question posée, il y a vingt-huit ans, par Th. Th. :

Il n'existe dans le département de l'Hérault aucun village, hameau ou même ferme portant le nom de Talibert; je puis vous en donner l'assurance.

EFFEM.

—

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581; XVIII, 19, 394, 426, 456, 521; XXXIV, 243, 387, 628; XXXV, 11, 147, 341, 435, 485, 580, 726, 772; XXXVI, 15). — Dans le prospectus, fort élégamment illustré, d'une de nos grandes compagnies de chemins de fer, je trouve la phrase suivante :

La banlieue est bientôt franchie, et Meaux apparaît sur la droite, à l'ombre de sa cathédrale (1). On pense, malgré soi (2), à l'éloquent évêque qui l'a illustrée, au courageux Bossuet, qui ne craignit point, en présence même du roi Louis XIV, de dire fièrement : « Dieu seul est grand ! »

Et ce prospectus est répandu à profusion. S'il tombe sous les yeux d'un professeur d'histoire de quelque université allemande, ce qu'il va s'ébaudir entre deux bocks !

A. MYTAV.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722; XXXIV, 248, 339, 385, 630; XXXV, 17, 151, 244, 293, 342, 437, 531, 581, 627, 812; XXXVI, 15, 53) :

L'Obstacle, roman de Th. Bentzon, publié naguère dans la *Revue des Deux-Mondes* et ensuite en volume chez Calmann-Lévy, et *L'Obstacle*, pièce en 4 actes, en prose, d'Alphonse Daudet, jouée jadis au Gymnase, publiée en volume chez Marpon et Flammarion (collection Guillaume illustrée), et qui figure au tome II du *Théâtre Complet*, d'Alphonse Daudet (Charpentier, éditeur).

(1) Faut-il que ce monument soit grand, pour ombrager toute une ville !

(2) Pourquoi, malgré soi ?

Les Jeunes, par Henry Lavedan (Calmann-Lévy), et *Les Jeunes*, par René Doumic (Perrin).

L'Eternelle Chanson, de Paul Jousset (Jouaust), *L'Eternelle Chanson*, de Jules Arnolf (Lemerre), et l'*Immortelle Chanson*, de Paul de Tournefort (Lemerre).

Vie manquée, de Th. Bentzon (Lévy), *Vie manquée*, de ***, et *Vie manquée*, de Pierre de Bouchaud (Lemerre). Je ne comprends pas comment le premier auteur n'a pas réclamé.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Vers tragiques ridicules (XXVI, 81, 343, 417, 539, 659; XXVII, 215, 332, 451, 532, 614; XXIX, 59, 146, 423; XXXI, 52; XXXIV, 249, 581; XXXV, 52, 628). — Je trouve dans un fascicule de revue, paru récemment en Italie, où je voyageais le mois dernier, ce vers de M. Auguste Dorchain :

A nul autre en malheur égal ou compa-[rable.

C'est le pendant de l'ineffable :

Quoi qu'il advienne ou qu'il arrive

de feu Scribe. JULES C.

—

Noms bizarres de rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 690; XXXIII, 38, 300, 357, 694; XXXIV, 202, 301, 399, 816; XXXV, 158, 245, 388, 448, 584, 629, 813; XXXVI, 16, 54). — Il y a à Toulouse, comme à Carcassonne, une rue du *Poids-de-l'Huile*.

J'ai connu à Bordeaux une rue du *Puits-Bagne-Cap*, proche parente, sans doute, de notre rue du *Puits-qui-Parle*, du quartier du Panthéon ?

J'ai vu dans ma jeunesse, à Marseille, à droite, en allant au port, en descendant la Cannebière, une rue *Traverse-du-Cul-de-Bœuf*, conduisant à une place du même nom, voisine du quai de l'*Isle-du-Cul-de-Bœuf*.

J'ignore si ces dénominations subsistent encore, mais il y aurait là, ce me semble, pour la municipalité de Marseille, une bonne occasion de débaptiser rue, place ou quai pour leur donner des noms de concitoyens célèbres.

Et pourquoi pas celui d'un marchand de denrées coloniales, qui s'illustra à Paris, il y 65 ans déjà, en fondant, boulevard des Capucines, nº 11, et rue du Bac, nº 104, le « Bazar Provençal » : J. Aimes (prononcez : *Aïmès*), dont la solennité... et la littérature firent la joie de tous ceux qui pénétrèrent dans ces temples de l'épicerie.

Nous ne saurions résister au plaisir de transmettre à la postérité l'une de ses réclames, choisie entre mille !

J. Aimes annonçait ainsi, entre autres articles de son commerce :

« Le Miel aromatique vierge » (en jolis pots vernis de Provence, à 5 fr. 50 et 1 fr. 75 le demi-baril), celui que les abeilles puisent dans le calice des fleurs suaves, et notamment dans celui de la royale fleur du Lys, qui se reproduisant et se multipliant chaque année dans les vallées et sur les coteaux de Provence, doit nécessairement posséder un arome qui le rend supérieur à celui qui provient des fleurs fades du Nord. Cette nourriture saine, salutaire à l'enfance, douce et bienfaisante pour l'âge mûr, possède toute la vertu du miel sauvage si vanté qui, jadis, soutenait, dans les grands jeûnes et l'abstinence, les anachorètes dans les déserts.

Enfin ! c'est le miel dont la saveur tenta le prince Jonathas de rompre le jeûne que le roi Saül, son père, avait commandé sous peine de la vie...

Gustans gustavi paululum mellis,
Et ecce morior.

Et que d'autres emprunts du même goût nous pourrions faire aux denrées coloniales et à la littérature du célèbre J. Aimes qui, dans ses réclames, passe du roi Saül au bon roi René, et accommode le tout à l'huile et aux olives !

Mais il ne faut pas abuser des meilleures choses et surtout de la patience de ses lecteurs, si tant est que l'on soit lu ?

EDOUARD PÉLICIER.

—

Synonymes d'être paresseux (XXX, 433; XXXIV, 448; XXXV, 18, 678). — J'ai quelquefois entendu dire d'un paresseux « qu'il était venu au monde un dimanche ». J.-C. WIGG.

—

D'où vient le surnom de « Zéphyrs » donné aux bataillons d'Afrique ? (XXX, 638; XXXI, 618; XXXII, 160; XXXV, 727). — Pour égayer les soirées, quelque peu tristes dans les solitudes africaines, les chasseurs des bataillons d'infanterie légère d'Afrique (créés en 1832), organisent des séances théâtrales, où tout est mis à contribution pour faire des costumes.

Un soir, une romance fut chantée, dont le refrain était :

Volez, volez, zéphyrs joyeux.

Cette chanson eut un succès fou, elle fut si souvent reprise dans les marches, que les deux qualificatifs de la fin, donnés, comme surnom, aux chanteurs, furent peu à peu appliqués à tous les chasseurs.

Pendant une représentation au camp d'El-Arouch, occupé par le 3e bataillon, les Bédouins firent une irruption soudaine : Vite aux armes !

On ne prit pas le temps d'endosser l'uniforme et, d'acteurs redevenus soldats, les chasseurs, les uns habillés en femmes, les autres sous les accoutrements les plus bizarres, coururent sus aux Arabes. Ceux-ci, étonnés des nouveaux costumes de nos soldats, furent repoussés avec de grandes pertes.

On en parle encore dans les gourbis.

Capitaine Paimblant du Rouil.

***

— Peut-être cette explication a-t-elle été donnée dans des numéros qui précèdent. Le nom est dit venir de l'expression « voler comme le zéphyr », calembour qui pourrait avoir une part de vérité, en rappelant que le bataillon d'Afrique trouvait des recrues parmi les prisonniers pour offenses de droit commun libérés.

Il y a analogie avec « pioupiou », car, en dépit de l'insulte et de l'injustice, il y en a qui veulent que ce dernier vienne du cri des poussins escamotés par les soldats, ou bien d'y voir la dérivation du grec Ποῦς pied, d'une racine sanscrite voulant dire « aller », d'où l'instrument avec lequel on va, puis l'homme qui le porte ou qui s'en sert. A. G. C.

—

Isis gauloise (XXXI, 119, 303, 450; XXXV, 438). — Où paraît la *Curiosité* citée par M. T. Pavot? Effem.

—

Graux (XXXI, 313, 304; XXXV, 533, 773, 813). — M. Edme de Laurme ne fait-il pas erreur en faisant dériver le mot roman (patois, dit-il) *grau*, de *grah*, prendre? Dans le provençal et le catalan, *grau* signifie échelon, gradin; il vient du latin *gradus*, avec la signification d'échelle, d'escale, d'où le mot : *Échelles du Levant.* Le Grau-du-Roi, près d'Aigues-Mortes, c'est « l'escale » où s'embarqua saint Louis : y voir un endroit où « l'eau étend sa griffe » me paraît un peu tiré par les cheveux. La Coussière.

—

Changement de sens du mot « excentrique » (XXXI, 434). — Suivant Littré, « excentrique », pris au figuré, est un néologisme d'origine anglaise. Depuis quelle époque en usons-nous de la sorte? Il me semble bien que, dans son discours du 23 février 1790, Mirabeau ne donne pas au terme toute l'intention qu'on y met aujourd'hui. Il parle de moyens excentriques et il ajoute aussitôt : « hors de » la Constitution. C'est tout à fait le sens propre du mot. Mais, après tout, avec l'acceptation actuelle, l'idée-mère se maintient encore. Un homme excentrique est celui dont les manières sont « en dehors » des habitudes reçues. Seulement, l'épithète comporte toujours le blâme et c'est en cela, surtout, que sa physionomie est nouvelle, car elle était tout autre en Angleterre.

M. Sarcey (V. *Le mot et la chose*) met en scène un Anglais qui, venu à la cour de France (1710), nous juge un peuple de perroquets et de singes (*imitatores, servum pecus*). L'insulaire rencontre un gentilhomme qui partage ses idées frondeuses, et que tout le beau monde trouve du dernier ridicule. Pour lui, il le félicite de son attitude, de son *eccentricity :*

Venez chez nous, lui dit-il, vous verrez que chacun pense, parle et agit sans se soucier de l'opinion d'autrui. Le ridicule n'y saurait atteindre un honnête homme; nous ne savons pas même ce que c'est que le ridicule. Pour vous autres, l'*eccentricity* n'a pas de sens, mais, « quand vous aurez coupé le cou à l'un de vos rois », quand vous aurez pris l'habitude de voter vous-mêmes vos impôts, et d'écrire dans les gazettes, vous nous emprunterez peut-être le mot et la chose.

L'emprunt s'est fait, mais l'excentricité, que l'Anglais estimait une qualité, n'a jamais, en France, qualifié que les plus singuliers travers. T. Pavot.

—

Surnoms de villes (XXXI, 683; XXXIII, 132, 215; XXXV, 296). — Le *Journal de Montmédy* du 21 mai nous apprend que le village de Gesnes, canton de Montfaucon, est surnommé le « Pot de chambre de la Meuse ». L'ex-Car.

Le sonnet d'Arvers (XXXII, 313, 471, 535, 611, 678; XXXIII, 185). — Je ne sais pas pourquoi l'on dit « le sonnet d'Arvers » alors qu'il faudrait dire « les ». Il y a, en effet, un autre sonnet d'Arvers, tout aussi joli que le premier. Le voici. Je n'hésite pas à le transcrire, bien que quelqu'un ait dit que l'*Intermédiaire* n'était pas une anthologie. Mais outre que la pièce est courte, il me semble qu'elle est injustement dédaignée ici :

SONNET A MON AMI R...
(Extrait de *Mes Heures perdues*)

J'avais toujours rêvé le bonheur en ménage
Comme un port où le cœur trop longtemps [agité
Vient trouver à la fin d'un long pèlerinage
Un dernier jour de calme et de sérénité;

Une femme modeste, à peu près de mon âge,
Et deux petits enfants jouant à son côté,
Un cercle, peu nombreux, d'amis du voisi- [nage
Et de joyeux propos dans les beaux soirs [d'été.

J'abandonnais l'amour à la jeunesse ardente,
Je voulais une amie, une âme confidente
Où cacher mes chagrins qu'elle seule aurait [sus.

Le ciel m'a donné plus que je n'osais pré- [tendre.
L'amitié, par le temps, a pris un nom plus [tendre,
Et l'amour arriva qu'on ne l'attendait plus.

P. c. c.: UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Sébastien Bottin (XXXII, 529; XXXII, 167, 296, 651; XXXIII, 95). — Après que Bottin eut été destitué de ses fonctions de secrétaire général du département du Bas-Rhin, le général Lecourbe — le Bayard français — le choisit, le 8 mars 1800, pour son secrétaire particulier. Il partit de Strasbourg pour rejoindre le quartier général de l'armée à Zurich, et suivit le général pendant toute la campagne.

Au Concordat, il se mit en règle en priant le Légat de le faire rentrer dans la vie civile et en reconnaissant ainsi son mariage. Ce sont de petits détails oubliés par ses historiens.

A une fête donnée par les canonniers sédentaires de Lille, le 4 décembre 1805, Bottin, remplaçant le préfet malade, porta un toast à l'artillerie française, puis, plus tard, un second :

Au beau sexe :

Sa présence égaie la société, adoucit les mœurs, embellit la vie...; Canonniers, faites le bonheur de vos épouses, préparez celui de vos amantes... »

On ne pouvait pas être plus galant.

L'EX-CAR.

—

Armoiries et devise des Riomet de Dorette (XXXIII, 290, 628; XXXIV, 410; XXXV, 438, 631). — *Dorette.* Seigneurie située dans la paroisse de Brenat. Elle a donné son nom à une ancienne famille connue depuis Guillaume de Dorette ou Dourette, vivant en 1382. Elle passa, en 1670, à la maison Riomet qui la tenait encore en 1723. (Abbé Sorbier : *Les Fiefs d'Auvergne et du Velay*). EFFEM.

—

Plaques de cheminées (XXXIII, 291, 629; XXXIV, 111; XXXV, 536, 773; XXXVI, 100). — J'ai acheté, à Caen, il y a vingt-cinq ans, une grande plaque de cheminée, parfaitement intacte, mesurant environ : hauteur 0m 85, largeur 1m et représentant les forges de Vulcain. Le musée du Havre en possède une semblable dont l'angle supérieur droit fait défaut.

Elle mériterait d'être reproduite dans le recueil illustré dont parle M. Ulric R.-D. en son intéressant et spirituel article, peut-être y est-elle déjà je serais heureux d'être renseigné à cet égard.

ÉDOUARD PÉLICIER.

***

— Les plus belles plaques de cheminées que je connais, sont — à part de belles plaques gothiques du musée de Nancy — celles qui se trouvent publiées dans l'ouvrage de L. Bickell : *Die Eisenhütten des Klosters Haina und der dafürthætige Formenschneider Philipp Soldau von Frankenberg*, Marburg, 1889. Ce sont des plaques avec figures et ornements de la Renaissance, pour la plupart du couvent de Haina, dessins et formes (modèles) de Philipp Soldau de Frankenberg.

D'autres belles plaques se trouvent au musée de Worms, au musée de Strasbourg, etc. R. FORRER.

—

Eglises rondes (XXXIV, 95, 370, 506, 637, 735; XXXV, 63, 167, 248, 442, 729). — Consulter : *Les édifices circulaires et les dômes*, par E. Isabelle, Paris, 1853-1855, in-f°, et : *Parallèle des Salles rondes de l'Italie*, par le même, Paris, 1863, in-f°.

J.-C. WIGG.

Vierge noire (XXXIV, 193, 513, 640; XXXV, 65, 169, 251, 300, 356, 442, 495, 539, 633, 729, 813; XXXVI, 58). — Il existe dans l'église de Mézières (Ardennes) une Vierge noire, à laquelle est consacrée l'une des chapelles de gauche, derrière le chœur. Dans la voûte de cette chapelle se voit une bombe qui, après avoir crevé le toit et la voûte, est restée arrêtée dans la maçonnerie où elle paraît comme suspendue miraculeusement. Cette bombe date d'un bombardement que subit Mézières en 1815. C'est, dit-on, la Vierge noire qui l'a arrêtée et maintenue dans cette position. Je crois pouvoir affirmer que, depuis, quelques solides crampons ont été ajoutés, de manière à préserver les fidèles du danger qui pouvait résulter d'un équilibre aussi instable. Cette légende a, comme on le voit, quelqu'analogie avec le miracle de Hal, rapporté par M. Emile Tandel dans l'*Intermédiaire* du 20 avril dernier. Mais pourquoi, le 1er janvier 1871, la Vierge noire s'est-elle lassée de faire des miracles et n'a-t-elle pas tendu sa tunique pour y recevoir les obus allemands qui ont détruit la ville de Mézières et gravement endommagé l'église elle-même? Certes elle eût fait ce jour-là une abondante récolte.

H. D.

***

— Saint-Romain (Ardèche) possède, dans une antique chapelle, une Vierge noire qui attire un grand concours de pèlerins. EFFEM.

***

— Ceux que la question intéresse, d'une façon sérieuse, devront consulter les procès-verbaux des réunions de la Société archéologique du Périgord, insérés dans le *Bulletin* de cette Société pour la présente année 1897, aux pages 80 et 84. On y lira l'opinion de M. le chanoine Brugière qui cite celle de Rupert (bénédictin décédé en 1125) « Virgo nigra visa est cum à Joseph inventa est gravida »; puis celle du marquis de Fayolle, correspondant du ministère des Beaux-Arts, parlant d'un article du *Magasin pittoresque* disant, en 1835, que les Vierges noires ne sont que des figurines d'Isis, importées au moyen-âge; il ajoute des considérations très intéressantes sur la « matière » dont on fabriquait les vierges à cette époque reculée.

LA COUSSIÈRE.

Bustes de Napoléon Ier (XXXIV, 330, 609; XXXV, 68, 252, 678). — Une bonne histoire à propos d'un de ces bustes en plâtre, un souvenir de l'empire sans doute échappé au brisement officiel de 1814. Un avocat d'Arlon, nommé Koch, né à Luxembourg, donna en mourant en 1867 à sa ville natale le buste du premier consul qui décorait son appartement. Le notaire qui fit part de ce don à la ville, eut la bêtise de dire que le buste n'avait aucune valeur. Le magistrat luxembourgeois croyant voir une ironie à l'adresse de la ville dans le don, accepta le legs le 9 octobre 1869, mais pour en faire don à un neveu du testateur.

Ainsi, par la sottise du tabellion arlonnais, la ville de Luxembourg fut privée d'un buste officiel de Paris, représentant Bonaparte qui méritait bien d'être autrement traité. (Dr NEYEN. *Biographie luxembourgeoise, 1876*).

—

La Marseillaise (XXXIV, 432, 821):

Veillons au salut de l'Empire!

J. R. pense que l'on pourrait retrouver l'air... et les paroles sans doute?

Rien de plus facile: la *Petite bibliothèque Diamant*, Paris, L. Boulanger, éditeur, contient les quatre couplets précédés du portrait de Napoléon coiffé du petit chapeau, entouré de trophées, drapeau surmonté de l'aigle... puis le titre: *Le Salut de l'Empire*, et une note bonne à reproduire:

Choisie par Napoléon Ier comme chant dynastique, évidemment à cause du premier vers, cette pièce, qui est de Boy, était connue sous la République, sous les noms de *Chant national* ou *Chant de la Liberté*. Les paroles indiquent d'ailleurs suffisamment ses tendances, et il est facile de voir que le mot « Empire » est employé dans l'acception générale d'Etat.

EDOUARD PÉLICIER.

—

La femme du poète Lamartine; son pays d'origine (XXXIV, 574, 823; XXXV, 200, 497; XXXVI, 61). — Que M. C. L. veuille bien, s'il le peut, rechercher une rare petite plaquette de 48 pages in-8°, publiée par M. F. Mugnier, à l'imprimerie Bottero, à Chambéry, en 1884, et intitulée:

Le Mariage d'Alphonse de Lamartine. — Chambéry. Aix-les-Bains, 1820. (Extrait, tiré à part, du t. XXII des Mémoires et Documents édités par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Notre confrère trouvera dans cette brochure très documentée, écrite dans un esprit de redressement de la vérité historique analogue à celui des quatre volumes de M. Edmond Biré sur la vie et les œuvres de Victor Hugo, le relevé détaillé d'une foule d'erreurs volontaires de Lamartine, relatives à sa propre biographie. Parmi les documents justificatifs de la fin, l'auteur y a donné des copies *in extenso* :

1° de l'acte de baptême de Alphonse-Marie-Louis Delamartine (*sic*), du 22 octobre 1790, né hier, ville de Mâcon, paroisse de Saint-Pierre ;

2° du contrat de mariage entre « Messire Alphonse-Marie-Louis De La Martine, chevalier (*sic*) et Mademoiselle Marianne-Eliza Birch, l'an 1820, le 25 may, à Pugnet, paroisse de Saint-Pierre de Lemenc, territoire de Chambéry » ;

3° de l'acte de mariage des susdits conjoints, célébré le 6 juin 1820, dans la chapelle du gouverneur de Chambéry, paroisse de Maché.

Le passage suivant, extrait textuel du contrat de mariage précité, est, en ce qui concerne la future épouse, Madame de Lamartine, très explicite :

Marianne-Eliza Birch, fille majeure de M. Willam-Henry Birch, en son vivant major-commandant au service de S. M. Britannique, née dans la ci-devant province de Languedoc, baptisée dans la paroisse de Soho, à Londres, demeurant à Chambéry depuis deux ans environ, et de Madame Christina-Cordelia Réessen, veuve du dit M. William-Henry Birch, fille de défunt M. Jones Réessen, sa mère née et domiciliée à Londres, aussi demeurant à Chambéry depuis environ deux ans.

A. de Lamartine avait, alors, 29 ans et demi. Quant à Mlle Birch, elle était majeure et née à une époque où la France n'était pas encore divisée par départements — (dans la ci-devant province de Languedoc) —; elle devait donc, à très peu près, être de l'âge de son mari.

Mme de Lamartine mourut à Paris, rue de la Ville-l'Evêque, je crois, assistée à ses derniers moments par l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, le jeudi 21 mai 1863.

Son illustre époux ne lui survécut que six ans. Il s'éteignit, lui, dans sa soixante-dix-neuvième année, en son chalet du Bois-de-Boulogne, près de Paris, le lundi 1er mars 1869.

Dieu, dans sa bonté, épargna ainsi à son grand cœur de patriote, le triste et navrant spectacle de l'invasion allemande et des horreurs du règne de la Commune !

Ulric R.-D.

—

Quels sont les romans célèbres qui ont eu le plus d'éditions? (XXXIV, 822; XXXV, 395, 730). — Une erreur s'est glissée dans la dernière réponse : *Notre-Dame de Lourdes*, par Lasserre, n'est point un roman, et le fort tirage de cet ouvrage religieux a eu lieu, non pas avant la guerre, mais après. Oroel.

—

Troglodytes (XXXV, 144, 373, 413, 603, 732, 777 ; XXXVI, 22). — J'ai vu, il y a quelques années, dans les environs immédiats de Laon, de ces habitations souterraines. Leur nom local « les Creuttes » est significatif. Elles s'échelonnent le long d'une route sur laquelle s'ouvrent leurs façades, taillées à pic sur une tranchée faite dans le versant de la colline. Les cheminées débouchent en pleins champs, au ras du sol, ce qui est pittoresque. Un Vieux Corrigeur.

***

— Puisqu'on met le Périgord sur le tapis, j'engage vivement ceux que la question intéresse à consulter les tables (décennales jusqu'en 1894, annuelles depuis lors) du *Bulletin de la Société archéologique* de cette province, non pas pour les abris sous roche, mais pour les « cluseaux », souterrains habités, fréquents en Dordogne, et très étudiés par les archéologues de ce département.

La Coussière.

***

— La description des habitations de la Dordogne, de l'Oise, du Puy-de-Dôme, etc., donnée ici, ne diffère pas beaucoup de celle du *Sacro Monte* de Grenade, dont il me semble ne pas avoir été fait mention. Là, il ne s'agit plus de quelques habitations isolées, mais de toute une ville creusée sous le sol. Tous les voyageurs en Espagne en ont parlé. Ce sont les fameuses *cuevas* creusées dans le roc, et habitées par toute une population de *gitanos*. On peut en embrasser l'ensemble — les *cuevas* étant reconnaissables aux

trous noirs des portes d'entrée perdus dans les cactus — du haut de l'une des tours de l'Alhambra.

On a fait grand bruit autour de ces *cuevas*. Alexandre Dumas et Théophile Gautier en ont parlé. Les guides, Joanne ou autres, disaient que l'on ne pouvait s'y aventurer sans « quelques risques ». On racontait des danses étranges... Dans de telles conditions, tout voyageur à peine arrivé à Grenade demande à aller visiter *las cuevas*.

Il faudrait rétablir la vérité : ces cavernes, creusées sous le sol, forment autant de maisons dont les intérieurs sont, ma foi, assez bien tenus. Il y a là de magnifiques batteries de cuisine qui s'alignent le long des murs, mais cette curiosité est, dans l'état actuel, le gagne-pain des *gitanos*, leur « truc » vis-à-vis des naïfs, rien de plus.

A peine vous êtes-vous aventuré dans le vieil Albaycin, que vous êtes assailli par d'effrontées gitanes couleur chocolat, qui vous mettent de force une fleur à la boutonnière, vous offrent de petits objets en cuivre, faits par elles, et veulent vous entraîner vers une des *cuevas* pour vous en faire voir l'intérieur... tout ceci, sans sous-entendu aucun, car si les gitanes sont voleuses et menteuses, elles passent pour être vertueuses. Tous les *gitanos* se marient ou se croisent entre eux. Votre porte-monnaie seul — les gitanes ont les doigts si habiles — peut courir quelque risque s'il est placé trop en évidence. Il ne faut pas tenter les gens ! D'autres, enfin, vous harcèlent pour vous dire la « buenaventura », ou encore « qu'une belle Señora de Grenade se meurt d'amour pour vous », ce qui n'engage pas à grand'chose et satisfait toujours l'amour-propre. Nous voilà bien loin des « risques » dont parlait le guide.

Survient alors le « Capitan ». Le Capitan, vêtu comme Fra Diavolo, vient vous demander si vous voulez voir danser les gitanes. — Le grand jeu ou le petit jeu ? — Ai-je besoin de vous dire que ces danses sont à l'usage presque exclusif des Anglais, que ces effrontées se moquent de vous, et que si vous consentez à aligner les vingt francs réglementaires entre les mains du Capitan, on vous danse n'importe quoi, tandis que la tribu frappe en cadence dans les mains. C'est à l'une de ces danses que M. René Bazin raconte avoir assisté. Mais ces audacieux coquins ne supposant pas qu'on pût les comprendre, au lieu de crier « olé ! olé ! » pendant la danse, comme c'est l'usage, criaient, pour se moquer des voyageurs, le nom d'une station voisine : « Bobadilla, dix minutes d'arrêt ! ».

Telles sont les impressions que j'ai rapportées chaque fois que j'ai visité *las cuevas* de Grenade : des habitations souterraines fort anciennes, fort curieuses, mais devenues un prétexte pour exploiter les gogos. Ce qui n'empêche pas que vous rencontrerez encore des gens qui vous raconteront le plus sérieusement du monde qu'ils ont couru des dangers en allant là ! H. LYONNET.

—

Mémoires du duc de Lauzun (XXXV, 190, 459). — Il a déjà été question de ces *Mémoires*, que Lacour a publiés de nouveau sous le second empire. La famille en obtint la suppression. — J'ai signalé qu'une chanoinesse de Frau-Loutre, près Sarrelouis, se nommait Zu Rhein et non Surin. Elle se distingua par son énergie à sauver le mobilier de l'abbaye, lors de de la fermeture des couvents.

L'EX-CAR.

—

Calcul des générations successives (XXXV, 329, 655). — Le nombre des générations n'est pas énorme depuis J.-C., par exemple, ou depuis une date un peu arriérée de notre histoire.

M. Faraguet, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, l'a démontré par un calcul fort simple, que je reproduis ici :

Prenons par exemple, dit-il, la naissance et la vie du Christ, et admettons pour témoin de ces événements un individu, âgé de 20 ans à cette époque, qui aura pu recueillir *de visu* tous les faits relatifs à l'existence du Christ.

Supposons maintenant qu'il ait vécu au delà de 80 ans, et qu'à cet âge précis, à l'an 60 de notre ère, il ait transmis la tradition à un autre individu alors âgé de 20 ans, puis, que celui-ci ait fait de même, et ainsi de suite jusqu'à l'époque actuelle.

Pour savoir combien d'existences ainsi mises bout à bout, en se croisant de 20 ans, seraient nécessaires pour la transmission orale depuis la naissance du Christ jusqu'à nos jours, il suffit donc de faire la division du millésime 1896 par le nombre 60 ; et comme le quotient de l'opération est 31 avec un reste de 36, on en déduit qu'il suffit pour cela de 32 générations (1).

(1) *Almanach prophétique pour 1896.*

On peut, avec ces données, établir le tableau suivant :

Si le premier individu a eu 80 ans en l'année			60
Le deuxième a eu 80 ans 60 après, c'est-à-dire en			120
Le 3e a eu 80 ans en			180
Le 4e	id.		240
Le 5e	id.		300
Le 6e	id.		360
Le 7e	id.		420
Le 8e	id.		480
Le 9e	id.		540
Le 10e	id.		600
Le 11e	id.		660
Le 12e	id.		720
Le 13e	id.		780
Le 14e	id.		840
Le 15e	id.		900
Le 16e	id.		960
Le 17e	id.		1020
Le 18e	id.		1080
Le 19e	id.		1140
Le 20e	id.		1200
Le 21e	id.		1260
Le 22e	id.		1320
Le 23e	id.		1380
Le 24e	id.		1440
Le 25e	id.		1500
Le 26e	id.		1560
Le 27e	id.		1620
Le 28e	id.		1680
Le 29e	id.		1740
Le 30e	id.		1800
Le 31e	id.		1860
Le 32e aura donc 80 ans en			1920

La supposition, émise par M. Faraguet, de la vie d'un homme s'étendant au delà de 80 ans, est très admissible.

Si nous en croyons nos actuaires contemporains, les personnes aujourd'hui âgées de 80 ans peuvent espérer voir leur existence se prolonger au-delà d'un siècle.

Voici le détail des chances de survie à différents âges que nous donnent les tables des compagnies d'assurances :

Age.	Années de survie.
80	4.5
84	3.4
87	2.8
89	2.4
91	2.1
93	1.8
94	1.6
95	1.5
96	1.4
97	1.3
98	1.2
99	1.1
100	1.1

Supposons qu'un homme de 80 ans consulte ce tableau; il verra qu'il peut espérer vivre jusqu'à 84 ans 5.

Si, avant d'avoir atteint ses 84 ans, il se réfère de nouveau à ce tableau, il verra qu'il a des chances d'arriver à 87 ans 4. En continuant, cela le transportera au delà de la centaine. Ainsi soit-il, pour ceux qui aiment la vie.

H. T.

—

La Ceinture de la Vierge (XXXV, 330, 655). — Un de nos plus célèbres écrivains disait, dernièrement, dans une de nos grandes revues, qu'il avait fait le vœu d'aller, à Nazareth, visiter la grotte « où naquirent Marie et Joseph, le père et la mère du Sauveur ».

Marie et Joseph, les deux cousins, seraient donc nés à Nazareth! et dans la même grotte?

Cette phrase relève-t-elle de la poésie ou de l'histoire?

Voilà que notre confrère A. P. déclare dans l'*Intermédiaire* du 20 mai 1897 « qu'on ignore le lieu et l'époque de la mort de la sainte Vierge », et je croyais, moi-même, qu'on ignorait complètement aussi non-seulement le lieu et la date de sa mort, mais le lieu et la date de sa naissance, comme ceux de la naissance et de la mort de saint Joseph.

Qu'en pensent les intermédiairistes?

A. Vingt.

—

Rapin (XXXV, 331, 432, 659, 682, 786). — Le nom propre Rapin, signature d'un tableau, au Salon de 1886, ne peut avoir paru singulier que parce qu'il servait, depuis longtemps déjà, comme sobriquet dans les ateliers de peinture. Ce que j'ai dit du terme « rapin », je l'ai emprunté à un article publié en 1860. La comparaison des dates ci-dessus ne permet donc pas d'accepter — dans les conditions présentées par M. Charlec — que rapin soit un mot d'origine historique.

T. Pavot.

***

— L'explication donnée par le collaborateur Charlec est inadmissible. Le mot « rapin », pour désigner un élève peintre, était déjà en usage près d'un demi-siècle avant la naissance du très estimable paysagiste Alexandre Rapin, et Balzac en fait usage dans son roman *Un Début dans la vie*. Les chercheurs d'étymologie ne

devraient pas oublier que Rapin étant un nom de famille, c'est l'origine de celui-ci qu'il faut étudier. Or, le Dictionnaire de Brachet nous apprend qu'en Normandie on appelle rapin les gens qui vont marauder, *rapiner* dans les champs. Je suis donc très tenté de croire que, dans l'atelier de quelque peintre normand, on aura donné ce nom par plaisanterie à un gamin, petit clerc de la peinture, pour son adresse à faire disparaître les reliefs et à finir les bouteilles. L'appellation aura fait fortune et se sera appliquée de proche en proche aux grands élèves barbus et chevelus à tous crins de la période romantique. On dit, en effet, le « genre rapin » pour qualifier ces façons un peu bohêmes et hirsutes auxquelles les peintres ont à peu près renoncé depuis une trentaine d'années. H. C.

—

Un auteur à découvrir (XXXV, 333). — Je ne vois guère, comme titre rappelant le *Roman de mes fredaines*, que celui de *Felicia* ou *Mes fredaines*, le livre licencieux du chevalier Andréa de Nerciat. Seulement cet ouvrage parut en 1778 et en 1784, et non en 1751, date reproduite par l'éditeur Henry Kistemaeckers, de Bruxelles.

D'ailleurs, je ne trouve pas, dans Barbier, le *Roman de mes fredaines*.

FLAUGONZO.

—

Andouilles contre-révolutionnaires (XXXV, 334). — Ces andouilles-là sont proches parentes des « végétaux aristocratiques » conspués par le farouche Euloge Schneider, à Strasbourg.

Hermann, le directeur du jardin botanique de la ville, couvait d'un œil paternel des orangers et des palmiers, qu'il avait « sinon plantés et vus naître », comme l'arbre cher au poète, du moins entourés des soins les plus assidus. Euloge Schneider se chargea de le ramener « aux véritables principes ».

— Citoyen, lui dit-il, ton jardin n'est plein que d'aristocrates. Tu vas me faire le plaisir de les expulser. Ce qu'il nous faut, aujourd'hui, dans les jardins de la République, c'est du chanvre pour habiller nos soldats et des pommes de terre pour les nourrir. D'E.

—

Bel-Esbat (XXXV, 338, 690). — Le sieur Bel-Esbat, en 1588, ne devait pas être le gendre du chancelier de l'Hôpital, Robert Hurault, mais bien plutôt le fils de ce dernier, Michel Hurault de l'Hôpital, lequel avait ajouté à son nom celui de sa mère Magdelaine de l'Hôpital, et était, à cette époque, maître des requêtes de l'hôtel et gendre du célèbre Guy du Faur de Pibrac, l'auteur des *Quatrains*.

J.-C. WIGG.

⁂

— Belebat n'est assurément pas le nom du propriétaire, mais bien la désignation de la propriété; il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à lire les *Mémoires de l'Estoile*, à la même date :

Le jeudy cinquieme jour de may (1588) huit jours avant les barricades, se dressa une entreprise contre le roy (Henri III) de Mme de Montpensier qui donna ce jour a diner a 5 ou 6 cuirasses en une maison nommée le Bel-Esbat hors la porte Saint-Antoine a main gauche, qui devoient surprendre le roi venant du bois de Vincennes, accompagné seulement de quatre ou cinq grands laquais et un gentilhomme ou deux. Ils devoient faire rebrousser son carrosse en toute diligence vers Soissons, et incontinent donner l'alarme et partout disant que les huguenots avaient pris le roy et l'avaient emmené et lui voulaient couper la gorge, afin d'avoir occasion de se ruer chaudement sur les politiques ; comme ils eussent fait, les massacrans et tous ceux du party du roy, non seulement a Paris mais sur toutes les villes liguées, auxquelles on avait donné le mot. Mais le Clerc m'ayant révélé en grand secret cette entreprise, je fus trouver S. M. au bois de Vincennes qui en étant avertie envoya incontinent querir cent ou six vingt chevaux à Paris, qui l'accompagnèrent, qui fut le vendredy au soir auparavant les barricades ; et sitot qu'ils virent partir les dites troupes pour aller quérir le roy chacun des dits hommes qui étaient en ladite maison du « Bel-Esbat » se retirèrent tout doucement chacun en son quartier. (Procès-verbal du nommé Nicolas Poussin, lieutenant en la prevoté de l'Isle de France.)

De Thou dit, de son côté : « La maison de Belébat, nommée la Roquette »; il n'y a donc aucun doute, cette maison fut ainsi désignée par ses familiers, et de Thou est bien placé pour le savoir, puisque sa sœur Anne a épousé Philippe Hurault, seigneur de Cheverny; c'était à l'époque une magnifique demeure ayant plusieurs corps d'hôtel et dépendances, cour, jardin, bois, garennes, fontaines et sources, cours d'eau, regards, ferme et dépendances; elle était habitée, en 1578,

par Philippe Hurault, chevalier, seigneur de Cheverny et de la Roquette. Une délibération de l'échevinage parisien, du 6 janvier de 1578, nous apprend que le seigneur de la Roquette (censive de Charonne), ayant subi des pertes considérables à cause de la canalisation défectueuse :

Le prevost des marchands et échevins s'obligent à lui livrer et entretenir à perpétuité aux frais et dépens de la dite ville, la conduite des tuyaux de plombs de 10 lignes de diamètre d'eau a prendre aux réservoirs publics les plus proches de la Roquette (Belleville).

La Roquette passa dans les mains des propriétaires suivants, pour arriver au vendeur définitif des dames hospitalières :

La femme de Philippe Hurault de Cheverny est Anne de Thou, fille de Christophe de Thou, premier président, dont la descendance est : Philippe Hurault, évêque de Chartres ; Louis Hurault, conseiller du roi, et Charlotte-Catherine Hurault de Villequier, mariée en premières noces à François d'O, gouverneur de Paris. Elle épousa, en secondes noces, Jacques d'Aumont, seigneur de Chappes, qui, par suite d'une transaction avec ses beaux-frères, devint seul propriétaire de la maison ; ils instituèrent comme légataire universelle : Catherine Hurault, veuve de Virginal d'Escoubleau, marquis d'Alluye, laquelle se remaria avec Antoine d'Aumont, marquis de Nolay, gouverneur du Boulonnais, combattant à Rouen en 1591, blessé à Yvetot, et estropié des suites de sa blessure ; veuf de Catherine Hurault, le 13 avril 1615, morte, sans enfants, à 32 ans, à la Roquette, près Paris (Anselme et du Fourny), il épousa Louise-Isabel d'Angennes, fille du marquis de Maintenon, qui enterra son mari à l'âge de 73 ans, et vécut ellemême jusqu'à sa 79e année (1666), le corps d'Antoine d'Aumont était dans la chapelle des Pénitents de Picpus †; un contrat, passé par eux le 15 avril 1617, faisait propriétaire : Jeanne Bauchon, fille d'un président au présidial de Reims, épouse de Thomas Morant, baron du Mesnil-Garnier, conseiller du roi, qui, à la mort de sa femme, hérita de la Roquette et convola de nouveau avec Françoise de Vieuxpont ; lui et sa seconde femme sont les vendeurs du domaine à Jacques Bordier, fondé de pouvoir des Dames hospitalières de la Charité-Notre-Dame, établies place Royale.

L'acte de vente porte : « situé à Paris, au lieu dit : la Roquette, ci-devant la Rochette, auparavant *le Pressouer d'Or* et Popincourt »; cette dénomination précède donc la Rochette, par corruption : Roquette ou Raquette, la fleur n'a rien à faire dans cette étymologie.

Dans cette liste de propriétaires de la Roquette, nous voyons figurer l'élément ligueur, favorable, par conséquent, à l'aventureux projet de Mme de Montpensier ; il est certain que l'appellation gracieuse « Bel Esbat » n'a été connue que des contemporains ; la destination religieuse du domaine suffisait aussi pour faire oublier au XVIIe siècle que la Roquette était ainsi désignée à la fin du XVIe siècle ; les religieuses ayant acquis cette demeure magnifique en 1636, ne s'y transportèrent d'une façon définitive qu'en 1690 ; eurent, pendant ce laps de temps, de nombreux procès à soutenir, notamment au sujet de la concession d'eau consentie perpétuellement au seigneur de Cheverny, en 1578.

En 1700, elles avaient pour voisins, à gauche, le maître de pension du Catel, dans le mur du pensionnat mitoyen avec le couvent, une porte était percée ; suivant une convention avec les religieuses, en récompense de ses bons offices et de 250 livres, du Catel avait le droit de conduire ses élèves à la messe et aux offices religieux dans la chapelle conventuelle.

Le domaine de la « Muette » enclavé dans celui de la Roquette de toute part, sauf par devant, avait été vendu, en 1615, par Catherine Hurault, femme d'Antoine d'Aumont, à messire Charles Malon, sieur de Bercy, conseiller du roi, avec la faculté pour le vendeur de pouvoir circuler librement autour des murs ; les religieuses en reprirent possession plus tard. H. VIAL et G. CAPON.

—

Folies et petites maisons (XXXV, 339, 693, 739 ; XXXVI, 107) :

C'est aux environs de Paris, à Bagnolet et surtout à Saint-Cloud, qu'étaient les rendez-vous de noble débauche... Saint-Cloud n'était tout entier qu'un village de plaisance, rempli de l'un à l'autre bout de petites maisons bien mystérieuses et bien ombragées, sortes de charmants réduits, moitié guinguette, moitié villa, et qu'en ce temps, en style bourgeois, on appelait

« maisons de bouteille..... » (F. Michel et Fournier : *Histoire des hôtelleries, cabarets, courtilles...* Paris, Delahays, 1859, II, p. 280-281).

P. c. c. : GUSTAVE FUSTIER.

—

Théodore de Neuhoff (XXXV, 378, 703; XXXVI, 25, 109). — L'histoire de Théodore et des rois assemblés n'est-elle pas une invention de Voltaire, qui place la scène à Venise? X.

—

Existe-t-il des membres de l'Académie française qui se soient désignés dans leurs ouvrages comme membres de l'Institut? (XXXV, 383). — Le titre d'académicien ne convient qu'aux membres de l'Académie française. Les membres des autres académies doivent être dits « de l'Institut » et c'est pourquoi le confrère Ph. a tort d'appeler « académicien » M. Emile Picot, qui est de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (XXXV, 570). On ne devrait pas commettre cette erreur à l'*Intermédiaire*. JULES C.

—

Elections académiques (XXXV, 193, 417, 464, 650, 748). — Parmi les académiciens les plus jeunes d'autrefois, il convient de citer le duc de Richelieu (1696-1788), élu membre de l'Académie à 24 ans, en 1720.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Le gendre de l'acteur Préville (XXXV, 478, 825; XXXVI, 30). — C'est bien M. de Charnois (et non de Chamois), le gendre de Préville qui fut massacré à l'Abbaye. Le collaborateur C. L. trouvera dans n'importe quelle biographie les détails qu'il désire sur le continuateur du *Journal des Spectacles*, très connu d'ailleurs des spécialistes.

Par contre, voici sur sa femme, des renseignements presque ignorés, que nous avons trouvés dans les *Mémoires Secrets* du 1er décembre 1785 :

Depuis l'enlèvement de Mme de Charnois par le marquis de Permangle, on n'en avait pas entendu parler. Voici la suite de son histoire. Il paraît que le bruit que ce galant avait fait courir sur le départ de cette dame pour jouer la comédie en Russie était faux et répandu à dessein de dépayser le mari. Elle avait pris l'état d'actrice, mais s'était tenue sans doute dans les royaumes voisins de France. Elle y était rentrée cette année, et venait de débuter à Toulon avec un grand succès, lorsqu'un exempt l'a arrêtée dans la nuit par ordre du roi, sous prétexte de la ramener dans la maison de son père, mais en effet pour la conduire aux Madelonnettes, où elle a été rasée, revêtue d'un habit de bure et réduite à la vie dure et humiliante des filles renfermées en ce lieu. Elle est restée ainsi quelques mois.

Enfin, on a représenté à M. le lieutenant de police qu'il était bien cruel, de la part du mari ou du père, de traiter ainsi une femme dont tout le crime était d'avoir suivi le mauvais exemple de son mari, d'avoir cherché à se procurer une existence qu'il lui ôtait, enfin d'avoir joué la comédie que jouaient son père et sa mère.

L'humanité de M. Lenoir a été touchée de ces représentations; mais ne pouvant par lui-même rien changer à l'ordre du roi, il a pris le père Préville du côté de l'intérêt et lui a fait concevoir que sa fille lui coûterait moins cher dans un couvent plus honnête où elle a été transférée peu de temps avant la retraite du magistrat.

H. QUINNET.

—

Descendance de la marquise de Langeac (XXXV, 524, 673; XXXVI, 113). — La famille de Langeac, illustre maison que l'on croit issue des comtes de Gévaudan, souche des comtes de Toulouse, a été éteinte pendant la Révolution.

EFFEM.

—

Réforme du calendrier en Angleterre (XXXV, 617). — L'*act* ou loi pour la réforme du calendrier anglais fut présenté pour la première fois en 1585, mais la répugnance intolérante des protestants n'en permit l'adoption que 167 ans plus tard, sous Georges II. Cette loi, passée en 1751, retranchait onze jours, en établissant que le lendemain du 2 septembre 1752 compterait pour le 14 du même mois. Une autre réforme fut adoptée en même temps : la coutume était de faire commencer l'année le jour de l'Annonciation (25 mars); on en retrouve encore la trace dans la compilation des budgets anglais qui fixent au 31 mars la terme de l'année financière, mais en réalité l'année civile commence, pour les Anglais comme pour nous, le 1er janvier, depuis 1752. HUNOT.

⁂

— Je lis dans le *Manuel de diplomatique*, de Giry :

L'Angleterre et l'Irlande conservèrent jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, avec le terme du 25 mars comme point de départ, l'usage du calendrier julien. Ce ne fut qu'en 1751 qu'un acte du Parlement décida qu'à dater de 1752 l'année commencerait au 1er janvier, et que, pour la ramener au nouveau style, on passerait du mercredi 2 septembre au jeudi 14 septembre 1752. Ce n'est donc qu'à partir de ce moment qu'il y a concordance entre la chronologie anglaise et la nôtre.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

L'abbé Grécourt, illustré par Eisen (XXXV, 619; XXXVI, 127). — Je possède un exemplaire relié des œuvres de Grécourt, avec figures, « avant la lettre », par Eisen, et gravées par C. Bacquoy. En tête de l'ouvrage se trouve le portrait de l'auteur, par J.-B. Garand, avec la mention : J.-B.-Joseph Willart de Grécourt, ætat. 46. Voici, du reste, le titre de l'ouvrage, imprimé en rouge et noir :

Œuvres diverses de Grécourt, nouvelle édition, augmentée des Philomatres, de la Bibliothèque des damnés, etc., avec figures, à Amsterdam, chez Arkstée et Markus, libraires, 1762.

JACQUES DURAND.

—

Couleur de la reliure des livres (XXXV, 621; XXXVI, 128):

On va vendre, ces jours-ci, la bibliothèque d'un bibliophile, qui avait fait relier ses livres en harmonisant autant que possible la teinte du maroquin avec le sentiment du texte. Ainsi, le bleu avait été choisi pour les romans intimes; le vert, pour les romans champêtres et de voyages; le citron, pour les satires, les épigrammes; le fauve, pour les sujets populaires; le rouge, pour les romans à tendances de réforme sociale.

(Journal des Goncourt, VII, 110*)*.

P. c. c. : GUSTAVE FUSTIER.

—

De l'influence du chant sur le temps (XXXV, 621; XXXVI, 130). — C'est la proposition directement inverse qui doit être prise en considération. De l'influence « du temps sur le chant. » Il est très probable que l'humidité de l'air exerce son influence sur les cordes vocales de l'homme ou du moins de certains hommes. Quant à la voix des animaux cela est certain et a été observé depuis longtemps. Non seulement la variation de la pression barométrique varie à l'approche de la pluie, mais encore la saturation de l'air par la vapeur d'eau exerce une influence notable sur certaines catégories d'animaux chanteurs, surtout chez les oiseaux. On peut donc dire en plaisantant que tel ou tel va « faire pleuvoir ».

Voici des textes de Virgile qui font allusion à cette croyance des anciens empruntée à des observations populaires.

Dans les *Géorgiques :* livre 1er, v. 361 :

Cum medio celeres revolant . . . .
Clamoremque ferunt ad littora, etc.
V. 378. Et veterem in limo *ranæ cecinêre querelam.*
V. 388. Tùm cornix plenâ *pluviam vocat* improba voce.

Au contraire, le retour du beau temps et la cessation de la pluie est indiquée très clairement par les cris et les chants des oiseaux, v. 410 à 423.

Il est infiniment probable, en effet, que l'état hygrométrique variable de l'atmosphère exerce son influence sur les cordes vocales des oiseaux et les oblige, d'une façon inconsciente à modifier leur chant.

A. P.

—

Femme du monde (XXXV, 621). — Ce n'est pas seulement sous Louis XVI que les commissaires et inspecteurs de police désignaient, en langage administratif, « femme ou fille du monde », la prostituée. La collection des procès-verbaux contenue dans l'ouvrage : *La chasteté du clergé dévoilée*, Paris, 1790, 2 vol. in-8, la désigne sous les mêmes noms depuis 1750.

Les agents de police qui, probablement avaient des mœurs, ne pouvaient décemment dire une p... femme à tout le monde, ils ont cependant employés d'autres expressions aussi malsonnantes : fille publique, fille libre, de mauvaise vie, de débauche, d'amour, de joie, de prostitution et raccrocheusé.

Vol. 1er, page 30, 30 juillet 1756 :

Françoise Baslon, dite Dubuisson, femme du monde, à la compagnie de Marguerite Bourlier, dite Manon, fille de débauche, âgée de dix-huit ans, ci-devant pensionnaire chez la Delaunay, aussi femme du monde. »

On ne confondait pas la femme du grand monde avec la femme du monde, ce n'est

qu'en approchant de l'époque révolutionnaire que le mot grand est disparu, l'abbé Feraud le fait remarquer dans son *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, 1787, article « Monde » :

On dit surtout, depuis quelque temps, le monde absolument pour le grand monde.

A. DIEUAIDE.

***

— Ce fut sous le règne de Louis XV que les femmes galantes furent désignées, pour la première fois, sous le nom de filles ou femmes du monde.

ALPHA.

—

Souverains colonels honoraires (XXXV, 622). — Sous l'ancien régime, je n'ai pas connaissance de souverains colonels honoraires de régiments appartenant à des pays étrangers. Ces échanges de politesses entre monarques ont commencé en 1813. Les Prussiens donnèrent alors le nom d'Empereur-Alexandre et d'Empereur-François à deux régiments de leur garde à pied; naturellement, les souverains russe et autrichien ne restèrent pas en reste et ripostèrent par des politesses semblables. L'empereur Alexandre envoya des soldats chanteurs à son régiment prussien et ces soldats, en uniforme de la garde russe, existèrent pendant un certain temps, dans ce régiment, attachés à la musique. D'autres rois de la Sainte-Alliance se firent des politesses du même genre en échangeant des grades honoraires de colonels dans leurs armées respectives.

On comprend que Louis XVIII n'ait pas été invité à devenir colonel russe ou anglais. Il lui eût été impossible d'accepter. D'autre part, il était inadmissible qu'un régiment français prît un nom ennemi. Les souverains qui se sont succédé en France sont donc demeurés étrangers à ce genre d'amabilités entre monarques, encore usuelles dans le reste de l'Europe monarchique. En 1815, à la seconde restauration, Wellington reçut le titre de marquis de Brunoy; seul il fut gratifié d'un titre français. COTTREAU.

—

L'oculiste Daviel (XXXV, 623; XXXVI, 80). — Si H. D. le désire, je lui communiquerai le récit de la cérémonie qui eut lieu en mémoire de l'oculiste français au Grand-Saconnex, près Genève, le 8 octobre 1885; plus une courte notice sur Daviel, par le Dr Haltenhoff. Enfin, quelques lettres et brochures, relatives à Daviel.

H. D. connaît sans doute ce qui s'est dit, en 1891, à La Barre et à Bernay (Eure), à l'occasion des tardifs monuments érigés en faveur du célèbre docteur. E. DE BUDÉ.

—

Mme Vigée-Lebrun (XXXV, 624). — Les brochures du temps qualifient cette artiste célèbre de « Gouine de Calonne ». Celui-ci avait perdu, à Metz, sa jeune femme au bout de quelques années de mariage. Elle est enterrée dans une des églises de la ville et D. Dieudonné donne son épitaphe. L'EX-CAR.

—

Bohême (XXXV, 624). — Beaumarchais, qualifié « un bohême » par un de ses amis, se voyait appliquer une épithète bien connue déjà. M. Darmesteter, en effet, relève l'emploi du terme dans ce passage de Fénelon :

C'est une vie de bohêmes, et non pas de gens qui gouvernent. (*Mémoires sur la situation déplorable de la France en 1710.*)

T. PAVOT.

—

La France sous la Restauration (XXXV, 666).— Je lis dans l'ouvrage de Stendhal, *Promenades dans Rome*, édition Michel Lévy, tome Ier, p. 27, en note n° 2 :

Il faudrait peut-être des siècles à la plupart des peuples de l'Europe pour atteindre au degré de bonheur dont la France jouit sous le règne de Charles X. Note de 1829.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Descendance des Gaillard de Longjumeau (XXXV, 665). — Le représentant de la famille, ancien officier supérieur, commanda un bataillon de mobiles pendant la campagne de 1870-71, fut porté à l'ordre du jour, etc., etc.

La généalogie de La Chesnaye-des-Bois n'est que faute sur faute.

Denis, premier des Gaillart, dit « le preux », maître de l'hôtel du roi, ne fut jamais seigneur de Longjumeau, mais de Puteaux-sur-Seine, du chef de sa femme Antoinette de Rueil.

Ce Denis n'était pas né du mariage de Michel Gaillart, chevalier de l'ordre

d'Orléans, par brevet de mars 1498, seigneur et baron de Longjumeau, etc., panetier et gentilhomme de la chambre du roi, etc., et de Souveraine de Vallois d'Orléans-Angoulême, légitimée de France par lettres royales de 1521; déjà reconnue par son père, dès sa naissance, elle fut pensionnée par son frère, le duc d'Angoulême (plus tard François Ier, roi de France), dotée par la reine Louise de Savoie, sa mère, lors de son mariage, qui se fit devant elle, au château royal d'Amboise, en présence de membres de la cour.

Il y eut de ce mariage, contracté avec l'autorisation du souverain alors régnant, un fils unique et trois filles, qui épousèrent :

1° Le chevalier de Rouvroy de Saint-Simon, plus tard duc de ce nom;

2° Thomas de Balzac, aïeul d'Honoré de Balzac ;

3° Hector de Saint-Blaise.

Le fils unique de cette union, aussi nommé Michel, dont les descendants seuls ont le droit d'écarteler les armes de France, épousa Louise d'Ailly-Nesle de Soires, qui apporta en dot les baronnies de Courcy et d'Escrennes, fille de Jean d'Ailly, seigneur de Soires, baron de Marigny, descendant de Robert III d'Ailly et de Marguerite de Pecquigny, vicomtesse d'Amiens, et de son épouse Bernarde de Salazar, châtelaine de Las, baronne de Chasseney, dont la grand'mère était Marguerite de la Trémouille, dont de Saint-Fargeau est le grand-père maternel, Etienne d'Anglure, de la maison de Châtillon-Saint-Paul, des comtes de Blois, de la race capétienne, et maternellement des sires de Choiseul, des comtes de Dreux, aussi de la maison de France.

On voit que le sang royal de France coule par plusieurs sources dans les veines de ceux qui, de nos jours, peuvent remonter à cette origine.

De cette union de Michel et de Louise d'Ailly de Soires naquirent quatre fils. La postérité de l'aîné, Nicolas, est seule représentée de nos jours; celle des trois autres fils ne dura que trois ou quatre générations; ils avaient épousé des demoiselles de Mottier de La Fayette, Le Monie de Vaux; Benjamin, le puîné, officier, fut tué jeune sans postérité.

Quant aux filles, sœurs de Nicolas, l'aîné des fils et qui, chef de la branche aînée, continua la postérité, objet de la question de l'*Intermédiaire*, elles épousèrent des gentilshommes du nom de Montmorency, de Grailly, de Boubers, de Louvigny, de Nesle-d'Aumale, de Marolles, de Putot-de-Sentenay, dont la descendance existe encore.

P. C. L. N.

—

Le Syllabus (XXXV, 665; XXXVI, 80). — Le *Dictionnaire Larousse* donne la traduction complète du *Syllabus*, d'après l'abbé Le Noir. UN JEUNE CHERCHEUR.

* * *

— Le *Syllabus* est un recueil de diverses propositions blâmées par Pie IX, dans plusieurs documents, lettres aux évêques ou aux princes, lettres apostoliques, encycliques, allocutions consistoriales, etc.

Après chacune, est indiqué le document pontifical qui l'a visée.

Ces propositions sont réparties en dix paragraphes.

Ce document, renfermant *præcipuos nostræ ætatis errores*, forme une suite, mais non une partie intégrante, de l'encyclique *Quantâ curâ*, du 8 décembre 1864, qui proscrit solennellement des erreurs de même nature.

Il en est un appendice et, en quelque sorte, un résumé des pièces justificatives, avec renvoi aux sources. SENSIM.

* * *

— La librairie Sandoz et Fischbacher a publié :

Le Syllabus et l'encyclique, texte officiel et quelques notes, d'après la traduction officielle publiée en 1865 par M. Marilley, évêque de Lausanne et Genève.

La 5e édition porte la date de 1877.

J.-C. WIGG.

—

Vie de bâton de chaise (XXXV, 665).— M. Larchey cite de Huysmans (1879) : « ... et le soir, ça fait des noces de bâtons de chaise. » Et il explique que c'est une allusion au tapage des viveurs qui cassaient volontiers, après boire, le mobilier des cabinets particuliers. On a dit ensuite : une vie de bâtons de chaise, pour : une vie à tout casser. T. PAVOT.

—

— L'expression « vie, noce de bâton de chaise » fait allusion au tapage des

viveurs qui cassaient et cassent volontiers, après boire, le mobilier des restaurants et cabinets particuliers.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

— Dans le jargon des saltimbanques : jambe et bâton de tremplin (Lucien Rigaud, Ollendorff, 1881, *Dictionnaire d'argot moderne*).

Une vie de bâton de chaise serait donc une vie de saltimbanque.

BOOKWORM.

—

L'origine et l'étymologie du nom si répandu de Martin (XXXV, 666). — Rien de plus aisé à indiquer que l'origine et l'étymologie du nom de Martin. C'est un diminutif du nom, si célèbre parmi les Romains païens, du dieu Mars. *Martinus* est le diminutif de Mars, le dieu de la guerre. L'Eglise honore, le 31 janvier, une sainte Martine, romaine d'origine, martyrisée vers l'an 226, sous le règne d'Alexandre Sévère et sous le pontificat du pape saint Urbain. Quant à saint Martin, le célèbre évêque et thaumaturge des Gaules, qui vécut pendant le IVe siècle et fut évêque de Tours, il portait le nom de Martinus, petit Mars, et on sait qu'à l'âge de quinze ans il s'enrôla dans les armées de Constantin ou de son fils.

Il n'est pas de saint dont la popularité ait été si grande. M. Martin ne s'étonnera pas si le nom qu'il porte est si répandu en France, quand je lui aurai appris qu'il existe, en France seulement, plus de 4,000 églises dédiées à Dieu sous le vocable de saint Martin.

M. A. Martin me permettra-t-il de lui rappeler que l'abbé du monastère auquel il fait allusion — perdit non point son âne, mais son monastère qui portait le nom de Asellus (ablatif Asello) en Italie— parce qu'il avait mal ponctué l'inscription bizarre placée sur la porte de son abbaye.

Ces deux vers étaient ainsi formulés :

Porta patens esto.
Nulli claudaris honesto.

Le moine, assez ignorant, avait écrit :

Porta patens esto nulli.
Claudaris honesto.

Ponctuation qui changeait complètement le sens du distique et fut la cause que le pape priva le moine Martin de la juridiction de son abbaye.

D'où le proverbe : Pour un point (mal placé) Martin perdit son âne, c'est-à-dire son abbaye d'Asello.

Je ne me porte nullement garant de l'authenticité de cette historiette — mais elle est très connue.

A. P.

*
* *

— Question déjà traitée dans l'*Intermédiaire* (voir XXVIII, 124, 311, 389).— Le mot de Martin paraît dérivé, comme *martulus* (marteau), d'un radical oublié *mar*, *mart* ou *marc*, qui signifierait un instrument servant à frapper. Il se serait ensuite appliqué par extension à ceux qui se servaient de ces instruments et du marteau en particulier. Martin signifierait donc un ouvrier frappeur ou forgeron, d'où le verbe martiner, qu'on emploie encore pour dire : frapper un tonneau pour en faire sortir la bonde, d'où encore le martinet des forges et celui dont on se sert pour battre les vêtements et infliger des corrections aux enfants ; d'où, encore, le martinet et le martin-pêcheur, oiseaux qui frappent avec leur bec et s'en servent comme d'un pic pour faire un trou dans un tronc d'arbre ; d'où martin-bâton, c'est-à-dire le bâton ou trique servant à frapper sur un animal ou sur une personne pour la corriger. L'ours Martin pourrait être l'ours dont se servent les bateleurs, et entre les pattes duquel ils mettent le bâton autour duquel ils le font danser, et dont ils le frappent le plus souvent. On dit aussi qu'il y aurait là un souvenir de cette légende qui veut qu'un ours, ayant dévoré l'âne du saint de ce nom, celui-ci força l'ours irrespectueux à prendre sur son dos le fardeau que portait l'âne et à l'accompagner à Rome.

Le proverbe : Pour un point Martin perdit son âne, ne viendrait-il pas, lui aussi, d'une légende d'après laquelle saint Martin, ayant perdu tout son argent en faisant des parties avec un meunier, chez lequel il s'était réfugié, mit son âne comme enjeu et le perdit pour un point? D'âne d'évêque, le baudet devint ainsi âne de meunier.

Maintenant, quant à ce qui concerne cet autre proverbe que, partout où il y a du martin, il y a de l'âne, il peut s'expliquer par ce fait qu'on ne parle jamais de saint Martin sans parler de l'âne, son inséparable compagnon. D'autre part, on pourrait dire qu'étant donnée la cruelle et stupide habitude qu'ont encore nombre

de gens de ne pouvoir conduire un âne sans le rouer de coups, il s'ensuit que ces martins, c'est-à-dire ces imbéciles frappeurs et leur victime ne feraient qu'un, je veux dire seraient aussi ânes les uns que les autres. Ln G.

*
* *

— Cette question, déjà posée, a provoqué deux réponses (XXVIII, 311, 389). Dans la seconde, M. Vitrier repoussait ma tentative de rattacher Martin à *marteau*; il préférait *Mars*, se rangeant à l'avis de plusieurs linguistes. Ses raisons ne m'ont pas convaincu; je pense toujours que l'étymologie est, ici, dans l'idée d'un instrument de percussion. — M. Larchey attribue à *Mars* les noms de Martin, et Martinet, son définitif. Mais *martinet* (pilon et fouet) paraît à MM. Brachet et Darmesteter, venir de *marteau*. J'ai donc, tant par autrui que par moi, quelque raison de croire que Martin — de même que Martel et Marcel (XXXI, 585) — ne dérivent pas de Mars.

Dans La Fontaine, l'âne vêtu de la peau du lion est reconduit au moulin à coups de trique, et son maître, qui le daube, se nomme Martin. L'ours, exhibé en public, est toujours muni d'un solide gourdin, et, par pléonasme, on le désigne ainsi : Martin-bâton. T. Pavot.

—

Comte et comtesse de Saint-Vallier (XXXV, 667). — Jean de la Croix de Chevrières, comte de Saint-Vallier, marquis d'Ornacieux, qui épousa, en 1642, Marie de Sayve, était le fils aîné de Félix de la Croix de Chevrières, comte de Saint-Vallier et de Claude de Chissé.

Marie de Sayve était la fille unique de Jacques de Sayve, président à mortier au Parlement de Bourgogne et de Barbe Giroud. Vicomte de Grouchy.

*
* *

— Jean de la Croix, comte de Saint-Vallier et marquis d'Ornacieux, était premier fils de Félix de la Croix, sieur de Chevrières et de Chantemerle, baron de Serve et de Clérieu, conseiller au Parlement de Grenoble, puis avocat général au grand conseil et maître des requêtes. Il avait épousé, par contrat, le 11 juillet 1610, Claudine de Chissé, fille de Michel, baron de la Marcousse, et de Claudine de Montainard.

M. A. trouvera dans l'ouvrage : *Nobiliaire de France*, par Saint-Allais, t. VIII, p. 220 et 221, des renseignements très complets sur ce personnage, et que le manque de place m'empêche de copier textuellement.

S'il le désire, je puis lui en faire parvenir la copie.

Marie de Sayve était, toujours d'après cet ouvrage, la fille unique et héritière de Jacques de Sayve, sieur d'Echigée, de Chamblanc, Conseigneux et Caissey, président à mortier du parlement de Dijon. Un Jeune Chercheur.

—

Paris (XXXV, 668). — On pourrait écrire une brochure assez volumineuse sur les étymologies proposées pour la ville si célèbre qui s'appelait *Lutetia* en latin, traduction corrompue du mot *Louteʒia*. Qu'il me suffise de dire au « Jeune Lecteur » que les plus savants étymologistes donnent au nom de Paris une origine égyptienne.

Les armes de Paris sont un vaisseau flottant; or, le mot *Paris* ou *Baris* est une abréviation de *Bar-Isis*, vaisseau d'*Isis*. On est certain que le culte de la célèbre déesse égyptienne avait été transporté, au moins dès le Ier siècle, de l'Egypte dans les Gaules; et, en outre, la corporation des *Nautæ Parisii*, matelots parisiens, existait dès le IIe siècle de notre ère.

Le Jeune Lecteur trouvera des renseignements plus étendus dans les nombreuses monographies de Paris qui ont été publiées depuis cinquante ans. Voir : *Dictionnaire Larousse*, article « Paris »; *Paris à travers les siècles*, par Gourdon de Genouilhac; *Histoire de Paris*, par T. Lavallée; etc., etc. A. P.

*
* *

— Après la destruction de la ville d'Is, en Bretagne, on appela la capitale de la France, en souvenir de la cité du roi Grallon, Par-Is (ville semblable à Is; ville pareille à Is; ville qui est l'égale d'Is). H.

—

Mystificateurs (XXXV, 669). — Sur Lemice-Terrieux (1849-1896), voir un très long article de M. Gauthier-Villars, publié dans le numéro 137 de la *Revue encyclopédique Larousse*, 18 avril 1896. T. Pavot.

Même réponse : Un Jeune Chercheur.

Chanson des Départements (XXXV, 669). — Dumersan et Ségur l'ont publiée dans le deuxième volume de leurs *Chansons populaires et nationales de la France*. L'auteur est inconnu. SIR GRAPH.

—

Bibliographie complète des œuvres d'André Theuriet, de l'Académie française (XXXV, 671). — En consultant Lorenz, voici quelques titres que je ne trouve pas mentionnés dans la liste :

Le Legs d'une Lorraine, 1871, Lemerre.

Nouvelles : Bigarreau, *La Saint-Nicolas*, 1884, Lemerre.

Bracelet de Turquoises, 1890, Charpentier.

Contes de la Forêt, 1888, Charpentier.

Contes de la Vie de tous les jours, 1887, Lemerre.

Josette, 1888, Lib. des Bibliophiles.

Ronde des Saisons et des Mois, 1891, Westhauser.

Rose-Lise, 1894, Lemerre.

UN JEUNE CHERCHEUR.

⁂

— Consulter le *Catalogue de soixante-dix aquarelles et dessins de Emile Adam*, vente du jeudi 3 décembre 1891, in-8°, 24 pages, papier teinté, reproduisant sur bois dix-neuf des figures de l'édition illustrée du *Secret de Gertrude*, publiée par G. Boudet. NAUROY.

⁂

— Cette bibliographie est impossible à faire d'une façon complète, et cela pour deux raisons :

La première, c'est que beaucoup de livres de Theuriet ont été réimprimés plusieurs fois sous d'autres titres et qu'il y a là matière à confusion. Ainsi, il existe deux romans de lui : *Madame Véronique* et le *Secret de Gertrude*, qui ont été réunis en un seul volume : *Gertrude et Véronique*. On pourrait croire que ce dernier ouvrage est un nouveau roman : pas du tout, c'est la réunion en un volume, des deux autres. Autre exemple : en 1894 parut de M. Theuriet un roman, *Rose-Lise*. Or, ce roman avait paru sous le titre de *Mauvais ménages*, en 1882, avec la *Revanche du mari*. — De même l'*Abbé Daniel* paru, en 1893, dans la collection Lemerre illustrée, avait jadis été compris dans *Nouvelles intimes*. Et *Bigarreau* a été repris dans un recueil de *Nouvelles*, de la collection Lemerre elzévirienne. Les *Contes tendres*, les *Contes de la vie intime*, les *Contes des soirs d'hiver*, les *Contes pour les jeunes et vieux* ont tous paru dans d'autres volumes sous d'autres titres. Ainsi, *Un miracle* et *Saint-Enogat*, parus d'abord chez Charpentier, avec *Toute seule*, ont paru dans un de ces recueils de contes chez Lemerre, tandis que *Toute seule* était réunie à la *Maison des deux Barbeaux*. Tout cela est bien compliqué et fait qu'il est impossible, quand paraît un recueil de contes de l'éminent académicien, de distinguer la part nouvelle de la part déjà éditée ailleurs.

La seconde raison qui rend impossible la liste complète des œuvres de M. Theuriet est celle-ci : qu'il a publié dans des journaux, revues, magazines, énormément de choses qui n'ont jamais été republiées en volume. Le *Théâtre de campagne*, de chez Ollendorff, contient dans sa seconde série la *Vieille maison*, comédie en un acte, en prose, de M. André Theuriet, de l'Académie française (2 hommes, 2 femmes), et il contient, dans sa quatrième série, les *Fraises*, comédie en un acte en prose, de M. André Theuriet, de l'Académie française (4 hommes, 1 femme). Ces deux pièces réunies avec *Jean-Marie*, *Raymonde* et les *Deux Barbeaux* pourraient aisément former un volume de *Théâtre complet*. Pourquoi ce volume n'a-t-il pas encore paru ?

Nombre de contes de l'éminent académicien : *La Caille*, *Maggie*, *Philomène*, *Respect humain*, *Doris* et tant, tant d'autres, n'ont pas été réunis en volume. Pourquoi ?

Enfin, M. Theuriet écrit tous les quinze jours dans le *Journal*, depuis des années, des articles d'actualité sur des livres qui viennent de paraître, sur des promenades, des statues, des souvenirs de voyage : *Les Chansons du Poitou*, *Sur les routes de Lorraine*, *Plages normandes*, *les Platanes*, *Les Arbres de Paris*, *Rives bénies*, *Pour les chiens*, *Pour les forains*, *Les Deux Rives*, etc., etc. Pourquoi ces articles ne sont-ils pas réunis en volume comme ceux de Coppée ? M. Theuriet pourrait aussi nous donner annuellement son *Franc-Parler*. Pour ces raisons, j'estime que la liste complète de tout ce qu'a écrit l'éminent académicien est impossible à dresser.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LES FAUX ASSIGNATS

Le conseil militaire de l'armée catholique et Royale de Bretagne, authorisé par Monseigneur le comte d'Artois lieutenant général du Royaume, en vertu des pouvoirs à lui confiés par Monsieur, Régent de France, pénétré de la nécessité de pourvoir d'une manière efficace et invariable aux frais immenses qu'exigent l'équipement, armement, habillement, subsistances, solde, etc., des hommes qui se réunissent en foule sous les drapeaux de la Religion et du Roy et voulant de plus assurer, tant à ceux qui feront triompher une aussi belle cause qu'aux pères, mères, femmes et enfants de ceux qu'une mort glorieuse ou des infirmités prématurées empêcheraient de subvenir à leurs besoins, des moyens de subsister, indépendans de tous les événements qui pourraient survenir,

Considérant que la création d'un papier monnaye légitimement émis et dont le remboursement soit assuré, est le plus sûr moyen d'y parvenir,

Qu'au souverain légitime seul appartient d'émettre une telle monnaye en circulation ; que durant la minorité du Roy l'exercice de la souveraineté est entre les mains des princes français dont il a reçu l'autorisation,

Que néanmoins, dans la crise terrible qui agite la France, la confiance des peuples étant ou trompée ou forcée, un papier monnaye qui ne porterait pas tous les signes apparents d'une ressemblance parfaite avec celui que les *Rebelles* repandent avec tant de profusion pour soudoyer des crimes, envahir les propriétés et prolonger la durée de leur usurpation, n'atteindrait pas le but qu'il se propose et exposerait les fidelles sujets du Roy qui s'empresseraient de le recevoir, à de nouvelles vexations, à de nouveaux supplices.

Arrête :

ARTICLE 1er

Il sera établi une manufacture d'assignats en tout semblables à ceux qui ont été émis ou qui le seront par la suite *par la soi-disant Convention des Rebelles*; ces assignats porteront un caractère secret de reconnaissance pour que le remboursement en soit fait *à bureau ouvert* aussitôt que les circonstances le permettront. Tous les fidelles sujets du Roy porteurs du *papier monnaye des Rebelles* seront admis à en faire l'échange contre ces assignats en affirmant que les sommes qu'ils porteront en échange leur appartiennent véritablement.

ART. 2

La manufacture autorisée par leurs altesses royales Monsieur et Mgr le comte d'Artois sera de ce jour et désormais exclusivement employée au service de l'armée catholique et royale; les assignats qui y seront fabriqués seront à fur et à mesure, et sans aucune réserve, versés entre les mains des commissaires du conseil militaire pour être portés sur la côte de Bretagne et être introduits en France par cette seule voye.

ART. 3

MM. l'abbé de Calonne et de St-Morys, préposés à la manufacture des princes, continueront de l'être à celle-ci, dont ils auront exclusivement la direction et la manutention, ainsi qu'à l'exécution de toutes les dispositions du présent, en tout ce qui concernera les opérations de l'extérieur ; le premier en qualité de commissaire civil de la dite armée catholique et royale, le second en sa qualité d'intendant général.

A l'effet de quoi il leur sera délivré les sommes suffisantes pour faire les premières avances et par suite les sommes nécessaires pour continuer cette opération sans interruption, desquelles sommes ils tiendront un registre particulier où ils feront inscrire le nombre et la somme des assignats qui composeront chaque envoy qui sera fait en France.

Art. 4

Comme cette gestion doit être purement de confiance, que la nature des services de M. l'abbé de Calonne et de M. de St-Morys, la position actuelle des choses, leur zèle connu pour la cause de la Religion et du Roy et le désintéressement dont ils font preuve ne permettent pas de leur assigner un traitement particulier, il sera prélevé indépendamment de tous les frais de fabrication généralement quelconques une somme suffisante pour entretenir honorablement leur maison ; cette somme sera à leur discrétion et sans aucune comptabilité que celle de la confiance ; il en sera de même à l'égard de toutes les autres opérations ; tous les comptes seront reçus en masse et sans détail.

Art. 5

La quantité d'assignats que produira cette fabrication devant excéder la proportion des besoins journaliers de l'armée, le surplus sera converti dans l'intérieur, soit en numéraire, soit en marchandises dont le produit formera une caisse particulière destinée à venir au secours des parents de ceux des royalistes qui auront péri dans le cours de la guerre et à conserver des capitaux au profit de ceux qui survivront. Pour y parvenir les produits des échanges qui se feront en France seront directement adressés à MM. l'abbé de Calonne et de St-Morys.

Les marchandises seront échangées par eux le plus avantageusement qu'il sera possible, et les sommes qui en proviendront, ainsi que le numéraire, seront placées sur la banque d'Angleterre.

Art. 6

Lorsque l'état de cette caisse sera assés considérable pour pourvoir abondamment à la première destination, MM. de Calonne et de St-Morys seront autorisés à employer une partie du produit pour venir au secours des émigrés français qui à raison de leur âge ou de leurs infirmités ne pourraient pas suppléer pour leurs besoins à ceux qu'ils reçoivent des gouvernements étrangers.

Art. 7

N'importe quelle ait été l'issue de la guerre, les capitaux appartenant à l'armée catholique et royale seront répartis entre ses membres dans la proportion qui sera réglée par le conseil de manière que la portion qui devra appartenir à MM. de Calonne et de St-Morys sera la même pour chacun d'eux que celles qui seront attribuées aux premiers généraux de l'armée.

Art. 8

Le conseil militaire déclare que sa confiance sans bornes pour MM. de Calonne et de St-Morys exigeant la plus grande latitude de pouvoirs, il n'est entendu par aucun des articles ci-dessus, circonscrire en aucune manière les opérations que ces messieurs croiront devoir être utiles à la cause commune, ni leur opposer aucune nécessité de recourir à l'autorité du conseil dans les circonstances imprévues qui pourraient se présenter, s'en rapportant pleinement à leur honneur pour tout ce que leur zèle pour la Religion et pour le Roy leur aura fait juger convenable et bon, ainsi que pour le secret inviolable qui doit être gardé sur toutes les affaires relatives à l'armée.

Fait et arrêté le 20 septembre mil sept cent quatre-vingt-quatorze, l'an second du règne de Louis XVII.

Signé : Le Cte Joseph de Puisaye,
Général en chef.

Par le Conseil :
Signé : J. DONDONIS.

Nous soussignés déclarons accepter les dispositions ci-dessus et promettons sur notre honneur de les exécuter en tout ce qui nous concerne.

Fait le 5 octobre 1794.

Signé : L'abbé de Calonne et De St-Morys.

P. c. c. : Nauroy.

(*Archives de la Préfecture de police.*)



TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Les dolmens du Japon. — Les dolmens sont fort nombreux en Asie ; on en trouve même au Japon. Un savant anglais, M. W. Gowland, a fait une étude spéciale sur les dolmens et tumulus japonais, dont la revue *Archæologia* publie les résultats et qui donne d'intéressants renseignements sur l'état de civilisation des peuples qui élevaient ces monuments mégalithiques. Les deux faits les plus saillants, c'est que les dolmens japonais contiennent des objets en fer, et qu'on y pratique l'inhumation. Le défunt était étendu tout habillé ; les armes de guerre et de chasse, les mors et harnachements de cheval étaient placés à côté de lui. On trouve généralement des sabres, des pointes de lance et de flèche, souvent plaquées de cuivre revêtu d'or, des bracelets et des anneaux d'argent ou de cuivre doublé d'or. Quelquefois, mais rarement, on recueille des cuirasses et des casques de fer. Très souvent on rencontre des perles de verre, de stéatite, de cristal de roche, de jaspe, etc. La céramique est surtout représentée par des assiettes recouvertes, des tasses, des vases à provisions, dont beaucoup en forme de tonneau. A l'extérieur des tumulus, quelques figures, plus ou moins grossières, représentent les serviteurs et les chevaux qui, dans des temps très anciens, prétend-on, étaient enterrés avec le chef. Quant aux dates de ces monuments, M. Gowland rapporte approximativement les premiers dolmens au commencement de notre ère, et les derniers au VIIe siècle. Ceux qui les ont bâtis sont les ancêtres des Japonais d'aujourd'hui. Ils semblent avoir quitté le continent asiatique et la presqu'île de Corée longtemps avant ces époques ; mais ce n'est qu'alors qu'ils réussirent à repousser les aborigènes à l'extrémité nord du pays. En résumé, l'âge des dolmens, au Japon, est caractérisé par une civilisation déjà très avancée, et l'époque où ils furent élevés est certainement plus récente que la période correspondante en Europe.

(*Journal des Débats*, 24 juillet 1897).

—

La taille des grands hommes. — **La note** suivante, que je détache d'un journal (*Le Figaro*) me paraît devoir intéresser nos ophélètes et être digne de l'insertion dans l'*Intermédiaire* ;

GRANDE TAILLE

Bruce, 1m93 ; Burke, 1m 77 ; Carlyle 1m80 ; Cromwell, 1m 78 ; Darwin, 1m 83 ; Dumas fils, 1m 78 ; Lincoln, 1m86 ; Pierre-le-Grand, 2m 05 ; Walter Raleigh, 1m 83 ; Walter Scott, 1m 83 ; Shelley, 1m 80 ; Thackeray, 1m 93 ; Washington, 1m 90.

Doivent également être compris dans la même catégorie, bien que leur taille n'ait pas été mesurée avec une exactitude rigoureuse :

Arago, Beaumarchais, Bismarck, Bolingbroke, Bonington, lord Brougham, Jules César, Champollion, Charlemagne, Clive, Christophe Colomb, Condorcet, Corot, Delacroix, Dumas père, Flaubert, Froude, Gilbert, Gœthe, E. de Goncourt, Guillaume-le-Taciturne, Humboldt, sir Henry Irving, Lamartine, Lavoisier, Lessing, Li-Hung-Chang, Longfellow, Mazarin, Millet, Mirabeau, Moltke, Musset, Pétrarque, Poussin, Puvis de Chavannes, Richelieu, Ruskin, Schiller, Schopenhauer, Sheridan, Sterne, Taine, Le Tasse, Tennyson, saint Thomas d'Aquin, Tourguéneff, Volta, Wordsworth.

TAILLE MOYENNE

Lord Beaconsfield, 1m 75 ; lord Byron, 1m 74 ; Dickens, 1m 75 ; Gladstone, 1m 73 ; Bulwer Lytton, 1m 75 ; Stuart Mill, 1m 73 ; Rossetti, 1m 75 ; Swift, 1m 73 ; Voltaire, 1m 70 ; Wellington, 1m 70 ; Zola, 1m 70.

Doivent également être classés dans cette catégorie :

Bacon, Beaudelaire, saint Bernard, lord Burleigh, Camoëns, lord Chesterfield, Chopin, Confucius, Dante, Heine, Lagrange, Linné, Luther, Guy de Maupassant, Michel-Ange, Renan, Sydney Smith, Spinoza, Verlaine, Watteau.

Sont douteux, mais paraîtraient plutôt devoir être classés parmi les hommes de petite taille :

Alexandre-le-Grand, saint François d'Assise, Newton et Edgard Poe.

PETITE TAILLE

Balzac, 1m63 ; Beethoven, 1m63 ; W. Blacke, 1m52 ; saint François-Xavier, 1m 37 ; Kant, 1m 53 ; Meissonier, 1m 53 ; Napoléon, 1m57 ; Nelson, 1m 63 ; Thiers, 1m 60 ; Wilberforce, 1m 60.

Doivent être compris dans la même classe :

Albert-le-Grand, Aristote, Auguste, Beccaria, Bentham, l'amiral Blake, Louis Blanc, Brunelleschi, Calvin, Chamfort, Comte, Condé, Descartes, Drake, Dryden, Erasme, Faraday, Fromentin, Gibbon, Giotto, Warren Hastings, Hoggarth, Horace, Képler, Lalande, Lamennais, Larrey, Laud, Locke, Lulli, Luxembourg, Macaulay, Charles Martel, Mélanchthon, Mendelssohn, Milton, Montaigne, Montesquieu, Mozart, Philopœmen, lord John Russell, Spencer, Tamerlan, Voiture, Wagner, Walpole

P. c. c. : J. C.

Trajan dans la mythologie slave. — M. Leger, professeur de langue slave au Collège de France, a communiqué, le 25 juin dernier, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un mémoire sur « l'empereur Trajan dans la mythologie slave ».

Les expéditions de Trajan sur le Danube avaient, dit ce savant, laissé une très vive impression chez les peuples balkaniques. Des localités et des monuments portent encore son nom.

Chez les Serbes, chez les Russes et chez les Bulgares, Trajan — sous le nom de Troïan — est devenu un dieu païen.

Diverses légendes, qu'on retrouve d'ailleurs chez Testes et Bertrandon de la Broquière, lui prêtent des aventures fantastiques et des attributs analogues à ceux des Satyres ou du roi Midas.

—

Sur un mot de Mgr Dupanloup. — On m'a raconté — et le narrateur tenait la chose d'un témoin auriculaire — que Mgr Dupanloup, étant évêque d'Orléans, eut, dans sa cathédrale, un entretien très animé avec un inspecteur des beaux-arts au sujet d'une réparation que le dit inspecteur n'approuvait pas. Aux pressantes observations du prélat, le représentant du ministère répondait invariablement : « L'art l'exige ! l'art l'exige ! ».

A la fin, le grand évêque, dont la patience n'était pas la vertu principale, s'écria :

— Eh bien ! monsieur, si l'art l'exige, « l'art est un imbécile ! ». PH.

NÉCROLOGIE

L'*Intermédiaire* a fait récemment une perte cruelle en la personne d'un de ses plus anciens et fidèles collaborateurs, M. A.-E. Pichard, décédé à Chaingy (Loiret), dans sa soixante-huitième année. Depuis de longues années, il faisait à notre journal de savantes et nombreuses communications, toutes frappées au coin de l'érudition la plus solide, du meilleur goût et du bon sens le plus sûr. Empruntant à une biographie parue, à l'occasion de la mort de M. Pichard, les détails suivants sur sa vie, nous voulons que nos colonnes gardent ainsi la mémoire de cet excellent homme :

Entré dans l'Université, après d'honorables débuts au Havre et au lycée Louis-le-Grand, et un séjour de peu de durée en Corse, où il était chargé de l'inspection des écoles de l'arrondissement de Sartène, M. Pichard fut attaché au cabinet de M. Duruy, dont il devint bientôt l'un des plus appréciés collaborateurs.

Le tact que M. Pichard montra dans les délicates affaires auxquelles il se trouva mêlé alors et la haute expérience qu'il avait acquise le désignèrent, au départ du ministre, pour la direction du bureau du contentieux du ministère et, plus tard, quand M. Gréard, l'éminent vice-recteur de l'Académie de Paris, entreprit la grande réforme de l'organisation scolaire de la ville, il n'eut pas, pour la conduire à bonne fin, d'auxiliaire plus utile et plus dévoué.

Normand d'origine, et avec une apparence de bonhomie qui n'était pas sans charme, M. Pichard cachait une très profonde pénétration d'esprit, une science des hommes et des choses qui rendait son concours particulièrement précieux. Il fut l'un des membres actifs de la Commission de Statistique et composa un certain nombre d'ouvrages élémentaires accueillis avec faveur. Aux côtés du regretté Defondon, il écrivit des articles remarquables dans le *Manuel général* de la librairie Hachette à laquelle il donna, en outre, un Code annoté dont le succès s'accroît à chaque nouvelle édition.

Au secrétariat de la Faculté de Droit dont il fut longtemps titulaire, M. Pichard eut maintes fois l'occasion de rendre des services de diverse nature que bien des promotions d'étudiants n'ont certainement pas oubliés, et le personnel entier de l'Ecole, qui l'entourait de son affectueuse estime, applaudit à la mesure qui, l'heure de la retraite sonnée, l'attachait indéfiniment à la Maison par l'honorariat.

M. Pichard était chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique et décoré de plusieurs ordres étrangers.

Pendant les six mois qui se sont écoulés depuis le début de notre direction de l'*Intermédiaire*, les relations fréquentes et empreintes de la meilleure cordialité qui s'étaient établies entre le défunt et nous, nous font un devoir de dire hautement ici quel précieux collaborateur a perdu en lui l'*Intermédiaire* et de saluer sa mémoire par ces quelques lignes.

J. GIRARD DE RIALLE.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux, Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Août 1897.*

XXXVIe Volume. — N° 771

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 23

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Quel fut l'exécuteur de Louis XVI? — Je pensais, comme tout le monde, que le bourreau Sanson avait fait glisser le couperet sur la tête de « Louis Capet », jusqu'au jour où me tomba sous les yeux cette curieuse note — probablement un rapport de police :

Affaire particulière.

RAPPORT du 16 mars 1838.

Le sieur Sanson, l'exécuteur des hautes œuvres, qui existait lors de l'exécution de Louis XVI, est décédé en 1806.

Son fils, Henry, exécuteur actuel et depuis 1795, demeure rue des Marais-du-Temple, n° 31 *bis*. Le fils assure que ce ne fut pas son père qui exécuta Louis XVI, mais bien des inconnus; que son père resta simple spectateur de cette exécution pour laquelle, lui Henry, avait, souvent, été inquiété sous la Restauration, et il n'aime pas qu'on lui rappelle cette sanglante affaire.

Cet autographe, si curieux, appartient à M. Georges Cain, l'aimable et érudit conservateur du musée Carnavalet. Son authenticité ne paraît pas douteuse. Alors que signifie?... PONT-CALÉ.

—

Date et lieu de la mort de la comtesse de Boufflers. — Dans ses *Lundis*, Sainte-Beuve a consacré à la comtesse de Boufflers-Bouverel, née Marie-Charlotte-Hippolyte de Campet de Saujon, une remarquable étude où il exprime : 1° le regret que les lettres de Gustave III à la comtesse soient perdues; 2° son étonnement de ce que la date et le lieu du décès de l'amie du prince de Conti soient absolument inconnus. Une bonne fortune a mis entre des mains amicales une copie authentique de ce qui est resté des lettres de Gustave III, et qui seront publiées: cette copie date de 1801, époque où la comtesse de Boufflers, âgée de 76 ans, disparaît. On avait pensé qu'elle mourut au château des Alleus, qui appartenait à sa belle-fille: il n'en est rien. Espérons que d'aimables et érudits chercheurs nous viendront en aide. GARAMUS.

—

Mademoiselle Balicourt. — Dans son ouvrage sur *Marivaux*, paru chez Hachette, M. Gaston Deschamps mentionne (page 29) une actrice de ce nom que Larousse fait mourir en 1743, débuter, en 1727, à la Comédie-Française, dans le rôle de Cléopâtre, et l'année suivante ressusciter par son talent la *Médée* de Longepierre, dédaignée depuis trente-quatre ans. Mlle Clairon, paraît-il, cherche à la déprécier dans ses *Mémoires* (qui, d'ailleurs, on le sait, ne sont pas d'elle). Elle joua dix ans avec succès, ajoute-t-il. Je demande d'autres détails sur elle, particulièrement des anecdotes. Je ne suppose pas que M. Deschamps l'ait confondue avec Mme Bellecour, quoique ce journaliste ait la spécialité des confusions comme l'a prouvé l'incident de l'an dernier relatif à certain sonnet attribué par lui à Verlaine. A. C.

—

Sur un ambassadeur anglais en 1619.— Comment s'appelait le personnage qui représentait la cour d'Angleterre auprès de la cour de France en septembre 1619? A ses nom et prénoms, prière de joindre un rapide *curriculum vitæ suæ*. PH.

—

Sur le canonnier de la Revue des Deux-Mondes. — Dans la livraison du 1er août 1896, M. Robert de la Sizeranne, s'occupant de l' « Esthétique des batailles »,

nous montre (p. 12) un « canonnier qui, ayant le bras coupé par un boulet, le ramassa, le mit dans la gueule du canon et l'envoya à l'ennemi ». Ce héros, presque rival de Cynégire, n'est-il pas purement légendaire? S'il a réellement existé, s'il a « opéré lui-même », comment s'appelait-il? Quand vivait-il? Sur quel champ de bataille s'est-il si magnifiquement servi du bras qu'il n'avait plus? PH.

—

Us et coutumes diplomatiques. — En 1791, la Porte emprisonnait encore, paraît-il, les ambassadeurs des puissances qui lui déclaraient la guerre. A quelle époque la politique ottomane renonça-t-elle à cette violation du droit des gens? PAUL EDMOND.

—

Des erreurs judiciaires. — Il semble, à entendre nos publicistes, que la France a seule le triste privilège des erreurs judiciaires. L'antique légende du tribunal de Venise prouve déjà le contraire. Et ne serait-il pas intéressant de rappeler quelques-unes de ces... aberrations de la justice étrangère, ne fût-ce, par exemple, qu'en Angleterre, ce pays où l'on pend encore si allègrement? D'E.

—

Rivarol duelliste. — Rivarol, dit Norvins dans son *Mémorial*, ne refusait jamais de se battre, mais donnait toujours l'adresse de son frère.

Est-ce bien vrai? SIR GRAPH.

—

Emile de Girardin correspondant de la Russie. — Est-il exact que le motif pour lequel Emile de Girardin fut emprisonné onze jours, en 1848, sur l'ordre du général Cavaignac, fut une correspondance secrète, vraie ou supposée, du publiciste avec la Russie? ALPHA.

—

La famille Dosne. — Le beau-père de M. Thiers avait-il un lien de parenté avec le notaire Dosne, rue du Roule, chez qui Mme Geoffrin constitua une pension viagère sur la tête de Morellet et sur la sienne?

J'ai connu des Dosne, appartenant à la famille de M. Thiers, qui vivaient et vivent encore dans le pays chartrain.

H. QUINNET.

Histoire de saint Majan et fondation de la ville de Lombez. — D'aprè la tradition, saint Majan aurait, au VIe siècle, fondé la ville de Lombez et évangélisé les habitants idolâtres de la contrée. Cette tradition est confirmée par une notice manuscrite dont l'original n'existe plus, mais dont une copie est à l'église de Lombez. Malheureusement, elle n'a pas d'authenticité.

Saint Majan, religieux bénédictin, élevé à l'épiscopat au siège d'Antioche, aurait repris le froc pour faire un pèlerinage à Rome et à tous les lieux saints d'Italie et d'Espagne. Au retour du pèlerinage de Saint-Jacques, il aurait trouvé le pays de Lombez inculte, couvert de forêts et de marais, infesté de reptiles et de bêtes sauvages, habité par des idolâtres, et s'y serait fixé pour évangéliser ces derniers et défricher le sol dans leur intérêt.

De son vivant et après sa mort, de nombreux miracles auraient attesté sa sainteté, à tel point que, sous le règne de Louis-le-Jeune, en 840, des religieux bénédictins de l'abbaye de Villemagne, au diocèse de Béziers, seraient venus vénérer ses reliques et les auraient furtivement enlevées pour les transporter dans leur monastère.

Les habitants de Lombez ont une grande vénération pour ce saint, et cependant une grande obscurité règne sur son histoire. Sa vie n'aurait même pas été insérée dans l'œuvre des Bollandistes. Cependant, de la notice manuscrite citée ci-dessus, il résulte que l'histoire de saint Majan, écrite en latin, aurait existé, puisque l'auteur s'y réfère à plusieurs reprises.

On désirerait savoir si cette histoire existe quelque part, s'il existe des documents au point de vue historique ou religieux pour élucider la question de la fondation de la ville de Lombez et l'évangélisation des habitants du pays par saint Majan et au point de vue de la canonisation du saint. A. BOYER.

—

« A Béranger », poésie du collégien Henri de Rochefort. — Dans la *Revue de France* de janvier 1897, Paris, in-8°, page 131, il est parlé d'une pièce de vers que Henri de Rochefort-Luçay, alors élève au lycée Saint-Louis, à Paris, adressa, en 1848, à Béranger.

Ces vers et la lettre de remerciements que l'illustre et bienveillant chansonnier écrivit, comme réponse, au jeune lycéen

furent, en leur temps, publiés dans la *Pomme de Pin*, petit recueil littéraire, depuis longtemps déjà passé de vie à trépas.

La lettre de Béranger à H. Rochefort n'a point, que je sache, été recueillie, ni même mentionnée dans la *Correspondance de Béranger,* réunie par Paul Boiteau, Paris, Perrotin, 1860, 4 forts volumes in-8°.

Pourrait-on encore la retrouver et nous faire également connaître ces tout premiers vers de la jeunesse du célèbre pamphlétaire ? ULRIC R.-D.

—

Où et quand sont morts les deux marquis de Tourny, intendants de la généralité de Bordeaux ? — On lit avec étonnement dans la *Statistique générale du département de la Gironde*, par Edouard Feret (tome III, *Biographie*, 1889, p. 602, article « Tourny » :

Le père et le fils moururent à la fin de 1760.

Est-il possible que, dans la ville même qui doit tant à la mémorable administration des deux Tourny, on se soit contenté de renseignements aussi vagues ? Il était si facile de s'en procurer de très précis ! Ce sont ces renseignements très précis que je viens demander à mes collaborateurs, surtout à mes collaborateurs bordelais, tant au sujet de la date des deux décès, qu'au sujet du lieu (Paris, sans doute) où moururent les deux intendants.

PH.

—

Sur le mot extérioriser. — Je n'avais pas le plaisir de le connaître avant d'avoir lu le *Jardin secret*, de Marcel Prévost, où je l'ai cueilli dans cette phrase de la page 130 :

A quoi me sert d'être tellement plus artiste, plus vibrante ! Elle comprend plus loin que moi, et elle sait « extérioriser » ses idées.

Je demande si le mot avait été déjà employé. Je demande, en outre, quel accueil il faut faire au nouveau venu.

PH.

—

Maison de Beaumarchais. — Dans l'*Eclair* du 19 juin, M. de Ménorval, parlant de la statue de Beaumarchais érigée le dimanche 16 mai, au carrefour de la rue Saint-Antoine et de la rue des Tournelles, signale les différents logis que cet homme de lettres occupa dans Paris.

En 1787, dit-il, il habite rue Vieille-du-Temple, à l'hôtel de Hollande, et il se rend acquéreur des terrains situés entre les rues Amelot, d'Aval (Daval) et de la Roquette. C'est là qu'il fit construire, au milieu d'un vaste jardin, la maison où il mourut et où il fut inhumé, dans un des bosquets, le 19 mai 1799.

Tous les historiens de Paris disent, en effet, que Caron de Beaumarchais se rendit acquéreur, le 26 juin 1787, de terrains situés près de la porte Saint-Antoine et qu'il s'y fit bâtir un hôtel par Lemoine et tracer un jardin par Bellanger. Mais, en dépit de cette unanimité, je ne saurais admettre une telle assertion sans exprimer quelques doutes, que je prie mes collègues de l'*Intermédiaire* de m'aider à éclaircir. Le 14 mai 1610, à la nouvelle de l'assassinat de Henri IV, le vieux Sully, malade à l'Arsenal, se leva en hâte et monta à cheval pour se rendre auprès du roi qu'on ne croyait que blessé.

Or, estoit-il arrivé que tous vos gens, voyans que vous estiez mal disposé et ne vous habilliez point, s'en estoient allez à la ville, les uns d'un costé, les autres de l'autre, si bien qu'ils n'estoient que deux ou trois à l'Arsenac ; mais avant que vous fussiez à cheval, le bruit de la blessure du Roy s'estant espandu partout, les y avait quasi tous ramenez et infinis autres, tellement que, devant que vous fussiez près du logis de M. de Beaumarchais, vous aviez plus de cent chevaux, votre troupe grossissant tousjours à mesure que vous alliez par les ruës, tous les plus speciaux serviteurs du Roy se venans joindre à vous pour sçavoir ce qu'ils avoient à faire. » (*Œconomies royales*, chapitre CCV).

Le logis dont il vient d'être question appartenait au financier Beaumarchais, qui, ayant réalisé une fortune considérable sous Henri III et Henri IV, s'était fait construire une maison à l'italienne, en carré long, accompagnée d'un vaste jardin. Cette propriété me semble avoir été située le long des remparts, à côté de la porte Saint-Antoine, derrière ce grand bastion triangulaire qu'on appelait le Grand-Boulevard et qui occupait une bonne partie de la place de la Bastille actuelle. Elle est indiquée pour la première fois, je crois, dans le plan de Bullet et Blondel (1670-1676), qui ne la dénomment point ; mais Nicolas de Fer

(1697) l'appelle le Jardin. Pendant le combat du 2 juillet 1652, où Turenne serra de si près le prince de Condé dans le faubourg Saint-Antoine, ce dernier eut une courte entrevue avec M[lle] de Montpensier dans une maison voisine de la Bastille, mais située certainement en dehors de la ville ; or, je ne vois près de la Bastille qu'une maison qui remplît alors ces conditions, celle du Jardin. N'est-ce pas cet immeuble que Caron acheta, et qu'il fit ou reconstruire ou agrandir ? Certainement Caron avait pris le nom de Beaumarchais bien antérieurement à l'acquisition de ladite propriété ; mais n'acheta-t-il pas celle-ci précisément parce qu'elle avait appartenu au financier de ce nom ? Je suis désireux de savoir ce que vaut mon hypothèse.

Autre question, mais incidente. M. de Ménorval qui, comme il convient, a indiqué pour l'érection de la statue de Beaumarchais la placette de la rue Saint-Antoine, aurait dû se souvenir, ce me semble, du véritable emplacement de la maison du célèbre écrivain et réclamer qu'elle se dressât au pan coupé des boulevards Beaumarchais et Richard-Lenoir. C'était là sa vraie station, non loin de la plaque rappelant le souvenir de son hôtel qui tomba sous la pioche, pour laisser passer le canal Saint-Martin.

ADRIEN MARCEL.

—

Boulevard du Crime. — Tout le monde sait que l'ancien boulevard du Temple était plaisamment appelé « boulevard du Crime » à cause des effrayants et terribles mélodrames représentés, à une certaine époque, dans les nombreux théâtres dont il était bordé. Mais si la cause de cette appellation est connue, son origine l'est-elle aussi ? Je serais bien reconnaissant qu'on voulût bien me renseigner sur l'écrivain, le journal, l'individu quelconque, qui, le premier, a employé cette pittoresque qualification.

ADRIEN MARCEL.

—

La montre de Vergniaud. — Quand Charles Nodier fit paraître son ouvrage des *Souvenirs, épisodes et portraits*, qu'il avait dédié au banquier Laffitte (on sait que cette dédicace fut l'acquittement d'une dette de reconnaissance), il ne négligea pas d'envoyer ce livre à Jouy, qui était un des représentants les plus considérables du parti libéral dans l'entourage de Laffitte et de Dupont de l'Eure. Jouy fut enthousiasmé à la lecture de l'ouvrage que Nodier lui avait offert ; il adressa les éloges les plus sincères à l'auteur, et il y joignit le présent d'une petite montre d'or qui avait appartenu à Vergniaud, et dont ce malheureux girondin ne s'était séparé que peu d'instants avant de monter dans la fatale charrette :

C'est une relique, lui disait Jouy, mais vous êtes digne plus que personne de la porter, puisque vous honorez si bien le saint martyr de la liberté que cette relique nous rappelle.

Or la montre de Vergniaud, que Nodier avait reçue avec des transports de joie, Nodier l'échangeait deux jours après contre un livre rare qu'il convoitait et qu'un bibliophile ne lui eût pas cédé à prix d'argent.

Jouy n'en saura rien, d'ailleurs ! disait-il en racontant le fait à quelqu'un qui lui semblait digne de le comprendre, c'est un service que Vergniaud m'a rendu, et je ne touche pas le livre que je lui dois, sans donner une larme de pieux souvenir à sa mémoire.

Quelque amateur de reliques historiques pourrait-il nous renseigner sur le sort de la montre de Vergniaud ?

PONT-CALÉ.

—

Documents sur la Salette à retrouver. — Pourrait-on nous dire entre quelles mains se trouve aujourd'hui une collection, en cinq gros volumes petit in-4°, de « tous les *documents relatifs aux miracles de la Salette : journaux, brochures, estampes, médailles intercalées dans des feuillets de carton par un habile relieur* (sic) », qui faisait partie de la bibliothèque de Fossé-Darcosse ? Y aurait-il, dans tout ce fatras, les éléments d'une publication intéressante ? P. C.

—

Sainte-Beuve licencié ès-lettres. — Le lundi 22 décembre 1828, Sainte-Beuve écrivait à M. Loudierre, ancien professeur de rhétorique, ami et condisciple de Sainte-Beuve au collège de Charlemagne, avec lequel il est resté lié toute sa vie :

Il faut que, d'ici à un mois, je me fasse recevoir licencié ès-lettres pour notre chaire en expectative ; et, afin que l'obs-

tacle ne vienne pas de moi, toi qui es licencié, dis-moi avec précision les exercices qu'on t'a fait faire. Je sais qu'on a maintenant un thème grec au lieu d'une version. Mais les autres exercices sont les mêmes. Y a-t-il interrogation de vive voix ou seulement composition à loisir? Réponds-moi tout de suite, si tu peux. Dis-moi aussi sans flatterie ce que tu crois que j'ai à faire, surtout pour le grec. (*Correspondance de Sainte-Beuve*, tome I, p. 14).

Qu'est-il advenu de ce projet de l'illustre critique ? PONT-CALÉ.

—

Famille Bois-l'Abbé de Maricourt. — Je serais reconnaissant d'avoir quelques notes et renseignements sur cette famille à propos d'un marquis Bois-l'Abbé de Maricourt qui serait mort en émigration ?
Cte ROBERT SOUS-RICARD.

—

Lofki. — Quelle est la signification de ce nom, donné au chien favori de l'empereur de Russie ? P. K.

—

Pensums bizarres. — Je me rappelle avoir été condamné à conjuguer dix fois, en guise de pensum, le verbe : « Je baille en classe avec un sans-gêne incroyable. » Une autre fois, je dus copier 1500 lignes en quatre jours. Une autre fois, je fus condamné à manger à genoux au réfectoire pendant dix jours de suite. Je demande à nos collègues de faire appel à leurs souvenirs et de me dire à quelles punitions saugrenues ils furent soumis pendant leur enfance ? J. C.

—

Parodies récentes. — Nous avons eu récemment *Cléopâte ... d'Italie*, parodie de la *Cléopâtre* de Sardou et le *Dieu votant*, parodie de la *Walkyrie*. Pourrait-on m'en citer d'autres ? J. C.

—

Le dîner de l'Homme qui bêche. — Faisant en ce moment, pour une revue, un article sur les dîners de Paris, je m'aperçois que j'ai omis l'un des principaux, celui de « l'Homme qui bêche », offert par l'éditeur Alphonse Lemerre aux meilleurs auteurs de sa maison. Je n'ai aucun détail sur ce dîner et je demande à l'*Intermédiaire* de m'éclairer à cet égard. Si personne ici n'est en mesure de me donner les renseignements dont j'ai besoin, M. Alphonse Lemerre ne pourrait-il le faire ? Je demande : la date de ce premier dîner, la liste des fondateurs, les noms des membres qui en ont fait partie, y compris les morts et — si le dîner dure encore — les noms des membres actuels, les conditions à remplir pour faire partie du cénacle et le lieu des réunions. L'*Intermédiaire*, qui s'est jadis occupé du dîner Bixio, ne me refusera pas cela. J. C.

—

Habitudes saugrenues. — Il est de règle de supprimer le mot « Monsieur » quand on parle d'un grand homme décédé.

Pourquoi quelques intermédiairistes s'obstinent-ils à écrire : M. Scribe, M. Molé, M. Nisard, M. Thiers, M. Guizot, M. Pasteur, M. Renan, M. Taine, M. Cuvillier-Fleury, alors que ces personnages sont morts depuis des années ? Notre confrère G. Monval, par exemple, écrivait encore récemment : M. Empis, M. Arsène Houssaye, M. Edouard Thierry, M. Paul Lacroix, M. Edouard Fournier, M. Victor Fournel, etc., etc. Je ne comprends pas. A ce compte, pourquoi ne pas dire : M. Piron, M. Gresset, M. Destouches, M. Rousseau ? Jusques à quand cela va-t-il durer ? J. C.

—

Le général Belliard. — A-t-il laisse des mémoires ?

Un confrère obligeant pourrait-il me dire s'il a été fait un travail quelconque sur lui. NEDJMA.

—

Constitution d'Athènes. — Barthélemy Saint-Hilaire n'a-t-il pas publié une plaquette, imprimée à Tours, je crois, et contenant la traduction de cet ouvrage récemment retrouvé d'Aristote ?

N'existe-t-il pas de lui une brochure contenant des remarques critiques sur le même sujet ?

Merci pour le renseignement, qui me serait fort utile. VANVINCQ-RENIEZ.

—

Gegenschein. — M. W. Common dit, dans un discours prononcé devant la Société astronomique de Londres, que M. le professeur Emerson Barnard a donné une preuve de sa sagacité « par l'observation qu'il a faite, en 1883, du

« Gegenschein ». Ce phénomène a été reconnu pour la première fois, il y a nombre d'années, par un astronome allemand. Sa cause est encore ignorée et peu d'astronomes en ont été témoins.

Qu'est-ce que le Gegenschein? Une apparence singulière présentée à certaines époques par la lumière zodiacale? Merci au confrère astronome qui voudrait prendre la peine de me renseigner.

L. Vanvincq-Reniez.

—

Sémantique. — Le *Journal des Débats* du 26 juin 1897 dit que ce mot a été forgé et proposé par M. Michel Bréal dans un très remarquable article publié le 15 juin par la *Revue des Deux-Mondes*. M. Michel Bréal voudrait désigner par ce mot de « sémantique » la science de la signification des mots pour l'opposer à la phonétique.

Il me semble déjà l'avoir rencontré il y a longtemps, peut-être dans le *Journal des Savants*. Pourrais-je savoir d'un obligeant confrère si mes souvenirs sont exacts?

L. Vanvincq.

—

Cyrano (de Bergerac) est-il Parisien? — Vers 1873, Aug. Vitu, au cours d'une conférence sur Cyrano de Bergerac, faisait cette révélation, quelque peu stupéfiante, que l'auteur du *Voyage dans la Lune* n'était pas du Périgord, comme la tradition l'avait toujours accrédité, mais était Parisien.

Cette conférence a-t-elle été publiée, et dans quel journal ou revue? Sur quels arguments s'appuyait l'érudit écrivain, à qui nous devons de si précieuses contributions aux biographies de Molière et de Villon, pour ne citer que ces deux?

Un Ami de Paris.

—

Le feu, signe de bonheur. — *Une superstition de M. de Montespan.* Je retrouve, dans mes notes, cet extrait :

Le feu prit un jour chez les enfants du roi à une poutre. Mme Scarron le manda à Mme de Montespan afin d'avoir du secours, Mme de Montespan lui manda, pour toute réponse, qu'elle se réjouissait du feu parce que c'était signe de bonheur. (Bibliothèque du Louvre. Ms 325, *Mémoires de Mlle d'Aumale*, fol. 142).

Dans les recueils de folk-lore, a-t-on relevé cette bizarre superstition?

Pont-Calé.

—

Manuscrits inédits de Bossuet. — Il y a quelques mois, un journal, d'ordinaire bien informé, annonçait la découverte par le bibliothécaire du séminaire de Saint-Sulpice, d'un manuscrit inédit de Bossuet, contenant le second traité sur les *Etats d'oraison*, que l'on croyait perdu.

D'après une note de la *Semaine religieuse*, de Langres, il existerait dans ce diocèse plusieurs lettres inédites de l'évêque de Meaux. Elles sont la propriété d'un descendant du président de Simony : celui-ci était le cousin germain de Bossuet par sa mère Marguerite Mochet, fille de Claude Mochet-d'Azu, avocat au parlement de Bourgogne et collègue de Bénigne Bossuet, le père du grand orateur.

Ces lettres écrites au président de Simony auraient un caractère plutôt familial que public. Le journal religieux de Langres estime cependant que leur mise au jour, « outre l'intérêt qui s'attache nécessairement à la moindre ligne sortie de cette plume éloquente, aurait au moins le bon résultat de mettre en relief un des traits, peu connus, du caractère de Bossuet : son dévouement délicat et assidu pour ses parents ».

Existe-t-il d'autres manuscrits inédits du célèbre prélat? Entre quelles mains? N'en existe-t-il point qui traite de questions touchant à la médecine ou à la physiologie?

Pont-Calé.

—

Gaspard Monge et son journal intime de l'expédition d'Egypte (1798). — Au mois de mai dernier, à l'hôtel Drouot, j'ai pu acquérir, par commission, un fort intéressant autographe. C'est un fragment, composé de quatre pages pleines in-4°, d'une écriture très serrée, formant le commencement d'un journal de l'expédition française en Egypte, écrit *propria manu*, chaque jour, par l'illustre savant Gaspard Monge, l'un des membres de cette expédition, à l'intention de sa femme, alors demeurée en France.

Daté ainsi : « A bord de la *Courageuse* » (la frégate, partie de Civita-Vecchia, et sur laquelle se trouvaient, avec Monge, le général Desaix et les officiers de son état-major), ce journal commence

au départ de la division navale, le 8 prairial an VI et se continue jusqu'au 12 prairial (du 27 au 31 mai 1798).

Cette pièce, interrompue brusquement tout au bas de la quatrième et dernière page, est remplie de détails intimes, d'observations curieuses, écrits dans un style charmant et plein d'abandon, et tout disposé ainsi pour donner aux lecteurs un vif désir d'en connaître la suite.

Il ne se trouve point de lettres de Monge, dans la collection des six à sept volumes ou plaquettes in-8°, de lettres de membres de l'expédition d'Egypte, interceptées par la croisière anglaise et imprimées, à l'époque, sur les originaux, tant en anglais qu'en français, à Londres et à Paris, — non plus que dans le gentil et coquet petit volume (réimpression choisie), publié par M. Lorédan Larchey, à Paris, en 1866, dans la « Bibliothèque originale », à couvertures escargots de René Pincebourde (in-16, sur hollande).

D'autre part, le volume édité anonymement, mais si consciencieusement documenté, de M. Ed.-Fr. Jomard : *Souvenirs sur Gaspard Monge et ses rapports avec Napoléon*. Paris, E. Thunot, 1853, VI, 174 pages, grand in-18, ne mentionne nulle part ce journal de Monge. Et pourtant, M. Jomard était un grand égyptologue et un grand érudit : conservateur distingué de la bibliothèque royale, ancien membre de l'expédition d'Egypte, ancien collègue de Monge à l'Institut du Caire, l'un des principaux directeurs de la grande *Description de l'Egypte*, cette superbe publication du règne de Napoléon, etc.

Son silence seul indiquerait déjà que ce journal lui était resté absolument inconnu : ce document est donc fort rare?

Pourrait-on, aujourd'hui, me dire si la suite de cette correspondance de Monge avec sa femme, pendant l'expédition d'Egypte, en cas qu'elle soit toute parvenue à destination, a été conservée par la famille, ou si le fragment que je viens de recueillir est tout ce qu'il en subsiste actuellement? ULRIC R.-D.

—

L'ode sur la mort du duc d'Enghien, d'Eugène Hugo. — Dans une collection, réunie par moi, de brochures, portraits, documents imprimés et manuscrits sur la triste exécution du duc d'Enghien (1804), j'ai placé une ode sur la mort de cet infortuné prince, manuscrit autographe de 7 pages, petit in-4°, contenant vingt-sept strophes et signé, en toutes lettres, par son auteur : Eugène Hugo.

Ce poète, frère de Victor Hugo, né vers 1801, mourut en mars 1837, à la maison de Charenton, où l'avait, a-t-on dit, conduit une malheureuse et fatale passion contractée par lui pour sa propre belle-sœur, Mme Adèle Hugo, femme du grand poète.

Une note imprimée, découpée d'un catalogue de vente d'autographes et collée sur la chemise qui renferme mon manuscrit, apprend que cette pièce « est l'original de l'ode qui valut à son auteur un prix de l'Académie des Jeux floraux ».

Cette ode a-t-elle, en son temps, été imprimée à part? La trouve-t-on intégralement reproduite, soit dans le *Conservateur littéraire*, soit dans d'autres recueils de la première période de l'époque romantique? ULRIC R.-D.

—

Le cordonnier de M. Viger. — Je lis dans le *Petit Temps*, n° 655, du 27 juin, les paroles suivantes de M. Viger :

On a cité un cordonnier qui, en se livrant au trafic des acquits à caution, ne gagnait pas moins de 25,000 francs par an !

M. CHARLES ROUX. — Si c'était vrai, je me ferais cordonnier tout de suite. (*On rit.*)

Est-ce vrai? — Prière de citer le nom de ce cordonnier...

Il est à présumer que ce cordonnier, s'il existe, ne cordonne plus depuis longtemps : il doit être cordonnier, tout juste comme M. Barnato était clown.

Et, si mon hypothèse est fondée, je fais mon compliment à M. Viger sur la valeur de ses arguments. EUMÉE.

—

Famille Menon, de l'ancienne élection d'Alençon. — Existe-t-il des descendants de François Menon, sieur de Saint-Quentin, et de François Menon, sieur de Turbilly, à la chapelle Montligeon, en 1666, région de Mortagne, et quelles étaient les armoiries de cette famille?

PONTIS.

—

François des Moullins, gouverneur de Marseille. — Où trouverai-je des renseignements sur ce personnage mort, en 1662, à Marseille? Où fut-il enseveli? Son cœur fut transporté à Alençon, sa ville

natale et déposer dans l'église des Capucins transformée en caserne avec le couvent dont elle faisait partie.

ARCH. CAP.

—

Leconte de Lisle est-il ressuscité? — Dans un journal que, charitablement, je ne nommerai pas, je lis, à propos des fêtes d'Orange :

Moins touchantes, mais plus lugubrement tragiques qu'*Antigone*, les *Erynnies* l'emportent, au point de vue littéraire, sur la pâle traduction donnée par Meurice et Vacquerie de l'œuvre d'Euripide. Les vers de Leconte de Lisle (*sic*) — « qui était venu, dit-on, à Orange pour voir jouer sa pièce » sur la scène radieuse et unique qui lui était offerte — perdent, dans la bouche des artistes du Théâtre-Français, leur sculpturale froideur.....

Saluons donc un revenant dans le grand poète, dans le grand poète vraiment « immortel ».

PH.

—

ERRATA

(XXXVI, 51), ligne 44, *au lieu de :* « Date de naissance de Napoléon (Charles) », *lire*: « Acte de naissance de Napoléon-Charles ».

(XXXVI, 93), ligne 9, *au lieu de :* « Deux tribunes séparaient la chaire de la nef », *lire :* « Deux tribunes séparaient le chœur de la nef. »

RÉPONSES

Du fouet comme moyen d'éducation (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 622, 683; XXIV, 557; XXX, 39 (V. *Orbilianisme :* XI, 365; XVI, 264, 342); XXXII, 644; XXXIII, 33, 178, 253, 297, 370, 495, 553, 646; XXXIV, 10, 146, 290, 531; XXXV, 345, 468, 852; XXXVI, 15). — Le comédien Dazincourt disait, dans une heure de mélancolie : « Qu'est-ce que la vie? Le fouet, l'indigestion et l'apoplexie !... »

Dazincourt fut donc souvent fouetté ? Comment se fait-il que M. Monval ne nous l'ait pas dit?

Je serais reconnaissant à nos collègues s'ils peuvent me dire où l'on peut trouver, à Paris, cette *Discipline à l'école*, dont ils m'ont tant parlé.

JULES C.

—

— Je ne voudrais pas abuser de la patience des nombreux *savantissimi doctores* de l'*Intermédiaire*, mais je tiens à répondre à une erreur capitale commise par notre collègue M. Boullet. Ce dernier semble croire dans l'*Intermédiaire* du 30 octobre 1896, qu'on soumet les enfants à ce châtiment dans le but d'humilier leur jeune fatuité. Or, j'ai lu dans les meilleurs auteurs, notamment dans Fernand Nicolay : *Les Enfants mal élevés*, qu'en réalité on fouette les enfants uniquement pour reporter ailleurs et faire descendre plus bas le sang qui, dans les moments de colère, afflue à la tête, et que c'est dans un but de décongestion qu'on a recours à la fessée.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Liste des tombes des soldats français à l'étranger (XXVI, 205; XXVII, 135, 194; XXXIV, 135, 194, 854). — J'ai vu dans le cimetière de Bade, non loin de la statue du fossoyeur de Fredrich, la modeste tombe de Henri de Sirejacques, né à Étain, ancien colonel de hussards, décédé le 6 février 1835, et de sa femme Marie Simon de Villeneuve, née à Tréguier, décédée le 10 septembre 1829, l'un à 84 ans, l'autre à 68.

L'EX-CAR.

—

Jean Passerat (XXVII, 530; XXVIII, 34). — Comment se fait-il que, dans l'*Histoire de la Littérature française*, en 8 volumes, publiée par l'éditeur Armand Colin, sous la direction de L. Petit de Julleville, son nom ne soit pas prononcé?

JULES C.

—

Inventions anciennes et modernes (XXXIV, 89, 459, 735; XXXV, 63, 248, 354, 441). — Voir à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, un catalogue spécial d'ouvrages relatifs à l'histoire du progrès, qui a eté mis à la disposition du public le 3 juin 1897 et sera graduellement augmenté.

A. R.

—

Définitions de la beauté (XXXIV, 90, 592) :

Socrate définissait la beauté une tyrannie de peu de temps.

Une principauté établie par la nature (Platon).

La beauté du corps donne plus d'agrément à la vertu (P. Bonhours).

La beauté est plus en imagination qu'en réalité, elle est dépendante des goûts.

Beauté romaine, celle dont l'air est grave et majestueux, et qui a de grands traits, un grand front, le nez un peu grand, la bouche médiocrement ouverte et les lèvres bien rebordées.

Beauté grecque, une personne qui a tous les traits petits et mignons, le nez un peu retroussé et l'air badin, vif et enjoué.

La beauté des femmes tartares est de n'avoir point de nez; celle des Indiennes d'avoir de longues mamelles et de longues oreilles, celle des Mores d'être noires et camuses. (Trevoux).

Il serait curieux de lire, à ce sujet, tout ce qui a été dit dans l'*Intermédiaire* sous le titre : « Beauté du diable ».

Aristote répondait à cette question : Laissons faire cette question à des aveugles.

Ninon de Lenclos disait que c'est une lettre de recommandation dont le crédit n'a pas de durée.

La beauté n'est qu'un piège tendu à la raison (Levis).

La beauté est une foi et une prière.

Si Dieu a mis de belles femmes sur la terre, c'est afin que les hommes crussent en lui, par l'amour d'elles (Alph. Esquirol).

Voir *L'Amour, les Femmes et le Mariage*, par Adolphe Ricard; Garnier, éditeur, 1881. BOOKWORM.

—

Une mitrailleuse au XVIIe siècle (XXXIV, 440). — L'*Intermédiaire* dit, à propos d'une machine d'artillerie, sorte de mitrailleuse inventée par le sieur Couvreux, arquebusier du roi, et éprouvée devant Sa Majesté avant 1651 :

Il ne paraît pas qu'on se soit plus occupé de l'invention du sieur Couvreux que, de nos jours, des inventions de M. Turpin.

Cette indifférence apparente provenait sans doute de ce qu'autrefois, on se préoccupait plus de restreindre les moyens de destruction employés à la guerre que de les multiplier. Que mes confrères me permettent de citer en entier, à ce sujet, le passage suivant, que je viens de lire dans la *Vie du maréchal comte de Lowendal*, par le marquis de Sinety, son petit-fils, ouvrage rare, qui ne se trouve que dans un petit nombre de bibliothèques publiques et particulières :

On rapporte, dans la *Biographie universelle*, qu'il (Lowendal) rejeta l'offre de l'artificier Torré, qui croyait avoir trouvé le feu grégeois et lui proposait de s'en servir dans ses opérations. Il trouvait sans doute qu'il y avait assez de moyens de destruction connus.

Un chimiste, nommé Dupré, avait inventé un feu si dévorant qu'on ne pouvait l'éteindre, l'eau lui donnait une nouvelle activité. Quand on se fut assuré qu'il pouvait détruire une flotte ou une ville sans préservatifs possibles pour elle, Louis XV accorda une gratification à l'auteur de cette découverte à la condition de la tenir secrète. En cette occasion, le roi se montrait encore d'autant plus généreux que c'était au moment d'une guerre funeste, pendant laquelle les Anglais bravaient la France dans ses ports. UN LECTEUR.

—

Bonnets de la Liberté à bords des bâtiments de guerre français (XXXV, 41, 315, 501, 641). — Une loi du 14 août 1792 avait prescrit à tous les fonctionnaires de prêter un nouveau serment, dont la formule ne contiendrait plus le mot de roi. Les marins n'étaient pas exceptés de cette obligation et devaient jurer, en présence des municipalités, d'être « fidèles à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ». Les chefs de la flotte avaient décidé que l'on profiterait de cette prestation de serment pour inaugurer à bord des vaisseaux un « bonnet de la Liberté », c'est-à-dire ce bonnet phrygien, qui, depuis le début de la Révolution, servait d'insigne aux « patriotes » les plus purs.

Le bonnet rouge était, en effet, devenu un emblème officiel depuis une autre loi du même 14 août (1), portant que « le sceau de l'Etat serait surmonté du bonnet de la Liberté ». Dès lors, les navires devaient être ornés de cet emblème, de ce symbole de l'ère nouvelle qui venait de commencer.

L'escadre de Brest eut la primeur de son installation. Le 23 août 1792, tous ses bâtiments se mirent en fête, tirant, dès le matin, des salves d'artillerie, pavoisant leurs mâtures et distribuant aux équipages une double ration de vin. L'ex-comte de Latouche-Tréville, ou mieux le citoyen Latouche, capitaine de vaisseau commandant le *Languedoc* et chef de division, écrivait le lendemain au ministre, Monge, que la fête s'était

(1) Notre collègue H. T. dit que cette loi ou décret est du *13 août ;* quelques lignes plus loin, il écrit : « Après la promulgation de la loi du *15 août* 1792... », bien qu'il s'agisse évidemment de la même loi ou décret, comme il appelle indifféremment le document législatif en question.

passée « à la satisfaction de tous les vrais amis de la patrie ».

Le bonnet rouge fut officiellement inauguré sur les vaisseaux de Toulon quelques jours après l'avoir été à Brest. La cérémonie eut autant de pompe et causa la même allégresse dans le Midi que dans le Nord. Le commandant des forces navales de la Méditerranée, le contre-amiral Truguet, n'avait rien négligé pour que cette inauguration eût un caractère de fête.

J'ai lu avec intérêt, lui écrivait le ministre, le procès-verbal de ce qui s'est passé en rade de Toulon, les 2 et 3 septembre, à l'occasion de l'inauguration du bonnet de la Liberté à bord du vaisseau commandant et de tous les bâtiments dont le roi vous a confié le commandement. Je me suis hâté d'en adresser copie à l'Assemblée, à qui je n'ai pu laisser ignorer le civisme pur et éclairé dont vous êtes animé, et je ne doute pas qu'elle partage avec moi l'émotion satisfaisante que m'a causée le récit de cette fête, où le zèle et le bon esprit régnaient également.

A l'Exposition navale de Londres, en 1891, on pouvait voir deux de ces bonnets, provenant des dépouilles de deux frégates prises par les Anglais, l'une, la *Cléopâtre*, le 19 juin 1793, l'autre, l'*Unité*, en 1796. C'étaient de grandes carcasses de fer-blanc, mesurant environ 80 centimètres de diamètre, recouvertes naturellement de peinture rouge, avec un gland peint en blanc et une cocarde tricolore sur le côté. D'après les indications du catalogue de cette exposition, ces bonnets se trouvaient en tête de mât, mais telle n'était pas leur place habituelle. Généralement, ils formaient le principal ornement de la dunette. Parfois, ils étaient faits simplement de bois peint en rouge, et se vissaient sur le mât d'artimon, c'est-à-dire au mât le plus voisin de l'arrière, partie noble de tout vaisseau.

Je compte pouvoir fournir prochainement à notre collègue Cottreau des renseignements sur les deux derniers paragraphes de sa communication relative à la question traitée. FRÉGATON.

—

Samuel Bernard était-il d'origine juive? (XXXV, 144, 371, 545, 731). — Que le père du célèbre financier eût été protestant, c'est possible, mais je le crois très volontiers d'origine israélite. Il est difficile, en effet, d'examiner soit le portrait de Rigaud, exposé en 1874 au palais de la présidence de la Chambre des députés, soit seulement la très belle gravure qu'a exécutée le burin de P. Drevet, sans retrouver, dans le personnage représenté, les traits les plus caractéristiques du type sémitique. H. C.

***

— Je pense comme le capitaine Paimblant du Rouil, et la nombreuse postérité de Samuel Bernard, dont j'ai parlé dans le tome Ier du *Curieux*, pourrait, en effet, dire le dernier mot à ce sujet.

NAUROY.

—

Les femmes témoins aux actes de naissance (XXXV, 145, 413, 455, 604). — Les droits civils de la femme, inscrits dans la loi du 20 septembre 1792, supprimés par décret du 11 mars 1803, réclamés trois fois par la Chambre des députés (1887, 1889, 1891) ont, enfin, été reconnus par le Sénat. Sa commission spéciale s'est ainsi prononcée (17 juin 1897) :

Proposition ayant pour objet d'accorder aux femmes le droit d'être témoins dans les actes de l'état civil et les actes instrumentaires, en général.

T. PAVOT.

—

Elections académiques (XXXV, 193, 417, 464, 650, 748; XXXVI, 66, 163). — Dans la notice biographique que G. Servois a placée en tête de son édition des *Œuvres complètes de La Bruyère* (Hachette, 1865, 3 vol. in-8° et un album; collection des *Grands Ecrivains de la France*), je trouve sur les candidatures académiques de l'auteur des *Caractères*, des renseignements curieux.

C'est en 1691 que La Bruyère (qui était né en 1645) songea pour la première fois à l'Académie. Deux immortels, Villayer et Benserade, étaient morts à ce moment; ils furent remplacés, l'un en avril, l'autre en novembre. Le fauteuil de Villayer échut à Fontenelle, vieux candidat qui briguait pour la cinquième fois les suffrages de l'illustre compagnie. On ne sait si La Bruyère se présentait contre lui (2 avril 1691).

Mais il était certainement candidat au fauteuil de Benserade, au remplacement duquel l'Académie pourvut quelques

mois plus tard. Se trouvaient en présence : La Bruyère, Pavillon et Tourreil. La candidature de Pavillon fut mise en avant par Paul Tallemant, lors de la discussion des titres de La Bruyère et de Tourreil. Pavillon obtint une majorité de dix-huit voix, contre sept à l'auteur des *Caractères* (22 novembre). Le 1er décembre suivant, l'élection de Pavillon fut définitivement ratifiée. Parmi les sept voix qui avaient été fidèles à La Bruyère, il faut citer Racine, Boileau, Bossuet, Régnier-Desmarais et Bussy-Rabutin.

Paul Tallemant, en faisant surgir au dernier moment la candidature de Pavillon, donna comme raison principale qu' « une place dans la célèbre compagnie lui convenait extrêmement, puisqu'il n'était guère occupé ». Il faut avouer que cette raison n'était qu'à peine suffisante, et l'élu lui-même, dans son discours de réception, ne put s'empêcher de faire remarquer aux Immortels « à quels hommes ils l'avaient préféré ».

Le 19 janvier 1692, nouvelle élection en remplacement de Michel Le Clerc : Tourreil, candidat évincé à la fois précédente, est nommé. Dans son discours de réception, il s'excusa, lui aussi, d'avoir été préféré à des concurrents plus illustres. Toutefois, la candidature de La Bruyère à ce fauteuil ne saurait être prouvée.

En mars 1693, on procéda au remplacement de Pellisson, décédé : Fénelon fut élu.

Deux nouvelles vacances se produisirent alors par suite du décès de Bussy-Rabutin et de l'abbé de La Chambre. Plusieurs concurrents se trouvaient en présence. Finalement, on s'arrêta à la solution suivante : l'abbé Bignon succèderait à Bussy-Rabutin et La Bruyère à l'abbé de La Chambre (jeudi 14 mai 1693). La Loubère était candidat, mais le vieil abbé Tallemant étant mort le 6 mai précédent, on lui fit comprendre que s'il se retirait pour le moment, on le dédommagerait plus tard en lui donnant cette nouvelle place. Ce qui fut dit fut fait dans la suite.

A propos de l'élection de La Bruyère, on fit courir l'épigramme suivante :

Quand, pour s'unir à vous, Alcippe se présente,
Pourquoi tant crier haro?
Dans le nombre de quarante
Ne faut-il pas un zéro?

On se répétait aussi celle-ci :

L'Académie enfin a reçu La Bruyère,
Elle pourra s'en repentir.
Mais qu'importe? Il est bon que pour nous divertir,
Elle ait toujours un Furetière.

Le *Chansonnier Maurepas* (tome VII, p. 441) ajoute :

Il eut beaucoup de peine à être reçu à l'Académie française. C'était un homme peu connu avant qu'il eût fait imprimer une deuxième traduction des *Caractères* de Théophraste, avec *Les Caractères ou les mœurs de ce siècle*, de manière qu'il lui fallut jouer quantité de ressorts pour entrer dans cette compagnie.

Le *Mercure galant* dit que La Bruyère ne fut élu « qu'à l'aide des plus fortes brigues qui aient jamais été faites ». C'est assez inexact. Car si La Bruyère qui, dans son livre, avait portraicturé bon nombre de « personnes considérables de la ville et de la cour » et s'était fait par là même beaucoup d'ennemis, ne fut élu que grâce à l'intervention énergique de Pontchartrain, rien ne prouve que l'auteur des *Caractères* ait demandé à Pontchartrain d'intervenir pour lui.

La réception officielle eut lieu le 15 juin, au Louvre. Les deux nouveaux élus prononcèrent leurs discours le même jour. L'abbé Paul Bignon commença ; puis ce fut le tour de La Bruyère, dont la harangue fut jugée, dit le *Mercure*, « disertement au-dessous de rien ». Ce compte rendu du *Mercure* est d'ailleurs à lire en entier. Il est reproduit dans l'édition de La Bruyère de G. Servois (t. III, première partie, p. 192-195). On présume qu'il est l'œuvre de Thomas Corneille, et que peut-être Fontenelle et Visé y ont collaboré. C'est une exaltation ridicule de l'abbé Bignon, « aussi modeste qu'il est distingué par le savoir », et une diatribe virulente contre La Bruyère « dont le livre n'obtint tant de succès que parce qu'il était un ramassis d'injures contre le prochain ».

La Bruyère publia son discours en 1693, à part, et l'année suivante, il le joignit à une nouvelle édition des *Caractères*. Il se vengea de Fontenelle en composant son caractère de *Cydias*.

La Bruyère étant mort dans la nuit du 10 au 11 mai 1696, n'appartint que trois ans à l'Académie.

André Foulon de Vaulx.

—

Localités à découvrir (XXXV, 235, 508). — Tous ces noms sont estropiés. En voici

trois que, sans grande recherche, je trouve dans le *Dictionnaire des Postes* (italien) :

Groos-Fathenau *sera* Grosfalkenau, dans la Prusse occidentale.
Greben *peut être* Grebenau ou Grebenstein, dans la Hesse.
Bauden et Randten *seront* Rauden et Raudten, en Silésie.

Quant à Groos-Drewitz, il y a tant de localités dont le nom commence par Groos, que je ne sais à laquelle m'arrêter. ARCH. CAP.

—

Editorial (XXXV, 334, 683, 787). — Je demande pardon à M. Pavot. Le mot *editorial* n'est pas en « intime relation avec éditeur », qui se dit en anglais *publisher*, mais avec *editor* qui veut dire le directeur ou rédacteur en chef d'un journal. Donc *editorial* signale une expression d'opinion de la part du journal. « An editorial » veut dire, en effet, un article de fond, ce qu'on appelle, dans un anglais un peu plus pur, un « leading article ».

J. PENDEREL-BRODHURST.

—

Daubigny (Jean-Louis), élève du Prytanée de Saint-Cyr (1802) (XXXV, 336, 687). — Notre collègue Ulric R.-D. nous demande si Jean-Louis Daubigny, élève en 1802, à Saint-Cyr, ne serait pas le frère aîné du paysagiste, Charles-François Daubigny, né en 1817. Il n'a pas songé qu'en admettant que l'élève de Saint-Cyr fût âgé de 20 ans en 1802, il existerait un écart de 35 ans avec le paysagiste, ce qui, probablement, ne s'est jamais vu entre deux frères.

Jean-Louis Daubigny ne serait-il pas le fils de Jean-Louis Daubigny, né à Saint-Just (Oise), ou, selon M. Destrem, à Nesle (Somme), en 1754, déporté après l'affaire du 3 nivôse an IX, en vertu du sénatus-consulte du 14 nivôse suivant, à Cayenne où il est mort le 1er septembre 1804? A. DIEUAIDE.

—

Ida Saint-Elme (XXXV, 337, 688, 734; XXXVI, 71). — On lit page 184, n° 437, d'un catalogue publié par Techener, Paris, 1861, sous le titre de : *Mélanges curieux et anecdotiques tirés d'une collection de lettres et documents historiques ayant appartenue à M. Fossé d'Arcos :*

Saint-Elme (Ida), la Contemporaine, née vers 1778, morte en 1845. 2 pages in-f° du 29 juin 18 , à M. le comte d'Argout, ministre du commerce, pour réclamer une pension :

« Mes ouvrages, livrés aujourd'hui à 1,200 exemplaires, ont mis au moins un million en circulation, dont 400,000 francs venus de l'étranger.

P. c. c. : ÉDOUARD PÉLICIER.

***

— La fameuse courtisane est morte à l'âge de soixante-dix-huit ans, le jeudi 22 mai 1845, dans une maison de charité de Bruxelles. GEORGES BERTIN.

***

— En décembre 1831, le libraire Moutardier publia une brochure de trente pages, intitulée : *Mot sur la brochure de la « Monarchie élective de M. de Chateaubriand »*, par « la Contemporaine ».

Voici un extrait du *post-scriptum* qui termine cette brochure d'Ida Saint-Elme :

Je reçois, à l'instant, quelques observations sur ma brochure qui m'y font ajouter ces lignes ; on m'engage à ne pas m'exposer à de terribles représailles attaquant le « géant » de la littérature, l'homme qu'un poète patriote a nommé une « étoile de notre beau ciel bleu », et on m'assure que j'y perdrais mon temps et que je ferai grand tort à ce qu'on veut bien m'accorder de « célébrité ».

Étrangère à toute crainte et bien que je ne regarde M. de Chateaubriand ni comme un « géant », ni comme une « étoile », c'est le respect pour un beau talent, et le sentiment de mon infériorité sous ce rapport, qui me font un devoir de n'attaquer que l'homme politique et la versatilité d'opinions du noble vicomte ; et trop impressionnée encore de véritables grandeurs, les épithètes de « grand homme » et d' « homme illustre » ne m'en imposent jamais que justement appliquées. Je ne crains donc rien en attaquant M. de Chateaubriand et publiant ma brochure qui ne contient ni calomnie, ni mensonge ; je sais que toutes vérités ne sont pas toujours bonnes à dire ; mais, comme je le dis dans mes derniers volumes, ce n'est pas la faute de ceux qui les disent...

Cette brochure est ornée d'un portrait d'Ida Saint-Elme, dessiné d'après nature par Charavel, lithog. Boisson, à Marseille ; au-dessous on lit ces fières paroles reproduites en fac-simile :

Je sens qu'être libre est le premier des biens.

Ce portrait représente la Contemporaine en costume masculin : habit noir,

gilet blanc, col de chemise très élevé et très évasé, laissant à découvert la plus grande partie du cou, cravate à bouts flottants, nouée à la Colin. Cheveux courts.

Je possède un autre portrait d'Ida (*la Contemporaine en 1828*) dessiné par Devéria et gravé sur acier par J.-M. Fontaine. Dans ce portrait, Ida est coiffée d'un chapeau forme lucarne, surmonté d'un énorme voile qui lui descend sur les épaules. Ses cheveux sont relevés en bandeaux bouffants appliqués sur les tempes. Elle est vêtue d'une robe à rayures, serrée par une ceinture à large boucle; et, jeté par dessus la robe, d'un mantelet descendant jusqu'à la taille.

On sait que M. Napoléon Ney a publié, en 1895, une édition refondue des *Mémoires d'une Contemporaine*. Cette édition renferme, entr'autres, un portrait d'Ida Saint-Elme, en 1820, dessiné par Capazza, d'après Grevedon. H. T.

—

Théodore de Neuhoff (XXXV, 378, 703; XXXVI, 25, 109, 163). — L'*Intermédiaire* a posé diverses questions au sujet de Théodore de Neuhoff, cet aventurier qui fut un moment roi de la Corse. Je n'ai pas de renseignements particuliers à donner sur lui, mais j'ai lu récemment dans la *Revue hebdomadaire* (n° du 10 avril 1897), un article de M. Paul Gaulot, intitulé : « Un essai de royauté en Corse (1736). L'aventure du baron de Neuhoff», qui contient d'intéressants détails et répond à la question posée par notre confrère Lecnam sur l'ordre de chevalerie créé par Neuhoff pendant sa royauté éphémère. T. L.

—

Quel est le père du hannetonnage? (XXXV, 425, 750). — Notre collaborateur T. Pavot dit, avec raison, que « Romieu n'inventa ni la chose, ni le nom. » Le hanetonnage officiel date, en effet, de la fin du siècle dernier; et le nôtre, qui fête si volontiers les centenaires, pourrait bien célébrer celui-là. Ce fut le gouvernement directorial qui prit l'initiative de cette mesure de préservation agricole; et, coïncidence assez piquante, ses circulaires eurent le même sort que celle de Romieu. Elles furent criblées d'épigrammes par les journaux de l'opposition qui ne pardonnaient rien à la « Pentarchie »; et le ministre Benezech, signataire du document, devint bientôt le point de mire de tous les quolibets réactionnaires. C'est ainsi que le *Menteur* de 1796 (n° 43) écrivait :

Le ministre Benezech, jaloux, comme ses collègues, de montrer qu'il poursuivra les ennemis de la patrie partout où il les rencontrera, et sous quelque forme de travestissement qu'ils se présentent, vient de déclarer une guerre sérieuse aux hannetons. Il invite tous les citoyens, voire même les femmes et les enfants, à leur courir sus; et, dans une circulaire adressée aux habitants de la campagne, il leur apprend, à ce sujet... ce qu'ils savaient avant lui...

PAUL D'ESTRÉE.

—

Propreté sous Louis XIV (XXXV, 429, 793). — Un de nos collègues disait (XXXIV, 345) que le Roi-Soleil n'avait jamais pris de bain. M. A. Claude (20 juin 1897) prétend que Louis XIV usa de la baignoire, mais une seule fois dans son existence. Cependant les *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf* (IV, p. 43) me font croire que ce chiffre unique a été dépassé.

Le baigneur La Vienne devint valet de chambre du roi; quand Louis XIV veut être informé d'un fait, il cause avec lui *pendant le bain :* « Ça, La Vienne, dit Sa Majesté, quand elle se fut assise dans sa baignoire... T. PAVOT.

—

Un « lapsus calami » de Victor Hugo (XXXV, 430, 795). — M. Paul Argelès ne répond pas complètement à la question que j'avais posée à l'*Intermédiaire*, relativement à ce vers des *Rayons et des Ombres :*

Où toute soif s'épanche...

Il indique que l'édition Lemerre donne « étanche » ainsi que le sens le demande, mais quatre autres éditions, de dates différentes, donnent « épanche » et parmi elles, l'édition Hetzel-Quantin, qui a la prétention d'être la reproduction des manuscrits originaux. Il paraît difficile de conclure d'une édition contre quatre autres, et il reste intéressant de rechercher le manuscrit ou l'édition originale pour savoir si l'on se trouve en présence d'une coquille ayant échappé aux correcteurs, ou d'un lapsus ayant échappé au poète. C'est ce que je demande à

M. Paul Argelès, s'il en a les moyens, ou à tout autre chercheur de l'*Intermédiaire*, de vouloir bien faire pour moi.

A. Brispot.

—

La fleur des pois (XXXV, 433, 796). — A Bois-Colombes, 17, rue des Bourguignons, existe un serrurier du nom de Lafleur des Pois. Serait-il un descendant des princes de Poix? X.

—

Deux héroïnes de Nattier (XXXV, 473). — A. C. pourra trouver les renseignements qu'il demande dans les *Mémoires de Saint-Simon*, le *Journal de Barbier*, les *Mémoires du duc de Luynes et du marquis d'Argenson*, etc., etc.

Alpha.

—

Battu de l'oiseau (XXXV, 474, 823). — Les garçons maçons se servent pour monter le mortier, d'un seau, d'une auge et encore pour le mortier solide... de l' « oiseau ».

Ce dernier, d'une simplicité primitive, doit être d'un usage fort ancien. Le seau et l'auge se portent indifféremment sur une épaule ou sur la tête, l'oiseau se place à califourchon sur les deux épaules, les jambes en avant. Il se compose de deux planches égales, assemblées par la base formant angle droit et complétées par deux branches qui sont les jambes de l'oiseau.

Celui qui, du matin au soir, a monté et descendu les échelles avec l'oiseau chargé de mortier, peut à la fin de la journée en être « rebattu ».

C'est là l'explication qui m'a été donnée dans ma jeunesse, de l'expression « battu de l'oiseau » familière à ma plus vieille amie. Edouard Pélicier.

—

Familles Aimery et de Gouyon du Verger (XXXV, 483). — Bretagne, *Gouyon* ou *Goyon* :

I. Lancelot de Gouyon, seigneur de Vaurault et de Villegouray, fut fait capitaine garde-côte à Fréhel, près Saint-Malo, le 11 avril 1577, mort en 1587; époux de Renée Lambert, dont il eut seize enfants, treize fils et trois filles.

II. Le onzième fils fut Christophe Gouyon, seigneur du Verger, vivait encore en 1629; allié à Marie d'Argentré, dont il n'eut pas d'enfant.

II. Et le douzième fils fut Jacques de Gouyon, seigneur de Saint-Martin, qui épousa Julienne Launay, dame de Launay-Combats, de la Bourdonnaye et de la Coudraye, dont il eut :

III. Gilles de Gouyon, seigneur de Combats-Launay et de la Coudraye, épousa Marie Goujon, dame d'Artois, dont le second fils

IV. René de Gouyon, seigneur de la Coudraye, baptisé le 21 juillet 1611; épousa Tristanne de Couespelle, dont il eut deux fils :

V. Jude de Gouyon, né en 1643, seigneur de Verger, « héritier du titre de son grand-oncle Christophe Gouyon, seigneur du Verger, qui vivait en 1629, sans enfants de Marie d'Argentré. » Voir ci-desus.

V. Mathurin de Gouyon, né le 25 mai 1654.

Ces deux derniers, ainsi que leur père, René de Gouyon, seigneur de la Coudraye, furent maintenus dans leur noblesse en 1669. J.-M. Navoit.

—

Bourguignons salés (XXXV, 524, 833). — Ce dicton remonte plus haut que Charles VII.

Dès les temps gallo-romains, et plus anciennement peut-être encore, la Saône amenait au grand marché gaulois, au confluent de la Saône et du Rhône, les denrées de la Séquanie et des provinces voisines.

Quand ces provinces furent appelées Bourgogne, les crocheteurs et portefaix d'Enydunum se prévenaient en se disant: « Voilà un convoi bourguignon qui arrive », et on accourait le décharger.

C'étaient des vins, des bois, des fourrages et des fruits.

Mais un produit était particulièrement envoyé de la Séquanie, et attendu par provinces du midi : c'étaient les porcs salés de la Séquanie.

Dès les temps primitifs, les montagnards du Jura élevaient d'immenses troupeaux de porcs dans leurs vallées et dans leurs grandes forêts de chênes. Ils utilisaient les salines de leur pays pour préparer des convois de salaisons qui, moitié s'arrêtaient à Lyon, moitié descendaient plus bas.

Jaloux de cette richesse, les Eduens, maîtres de Chalon et de Mâcon, voulurent établir des droits de péage sur cette précieuse marchandise. Les Séqua-

nais résistèrent, et, plus faibles, appellent les Allemands à leurs secours. Les Eduens firent venir les Romains, et la Gaule fut conquise.

Depuis lors, quand les salaisons passaient, les riverains de la Basse-Saône, disaient, ainsi que les portefaix lyonnais : « Ce sont les Bourguignons salés qui descendent. »

Les convois signalés n'amenaient ni bois, ni vins, ni bétail, ni fourrages ; c'étaient les *Bourguignons salés*. Et l'appellation injurieuse resta comme tout ce qui est mauvais.

De là des rixes, des haines et des inimitiés entre le haut et le bas pays.

Plus tard, quand les armées de Charles le Téméraire essuyèrent leurs défaites cruelles, les populations du royaume, railleuses et sans pitié, appliquèrent aux vaincus de Granson et de Morat ce sobriquet populaire, en y ajoutant une queue venimeuse ; de là le dicton si connu : « Bourguignon salé, l'épée au côté, la barbe au menton, saute Bourguignon. »

Mais alors la tradition primitive se perdit, et ce ne fut plus que dans la région lyonnaise, où elle était née, qu'elle fut conservée et qu'on se souvint de ce qu'avaient été, sur la Saône, les *Bourguignons salés*.

En venant par le chemin de fer, ils ont perdu leur nom. A. VINGT.

—

Vernis Martin (XXXV, 527). — Voir l'*Intermédiaire* : I, 178, 236 ; II, 79.

EDME DE LAURME.

—

Le Dr Eguisier (XXXV, 527 ; XXXVI, 35). — A propos de ce « bienfaiteur », ainsi que le qualifie M. H., nous est-il permis de raconter un petit fait qui se rattache à son nom, et surtout à son invention ?

... La femme d'un ministre célèbre ayant fait acheter pour son propre usage, sur les fonds de son département, un irrigateur du Dr Eguisier, on raconte que le référendaire chargé de présenter le rapport à la cour sur les comptes du ministère en cause, déclara qu'il y avait lieu de réclamer au conservateur du matériel le certificat de prise en charge de cet « instrument de jardinage. »

Se non e vero !

EDOUARD PÉLICIER.

Mirliton (XXXV, 529). — Les mirlitons auxquels il est fait allusion par Mme de Chastenay ont gardé leur réputation à Forges-les-Eaux. Ce sont, si j'en crois les souvenirs de mon enfance, des cornets de pâte feuilletée dans lesquels on a insinué délicatement une crème cuite, et comme dans ce pays de Normandie, le beurre, les œufs et la crème sont exquis, c'est une combinaison parfaite pour le palais. LE MAS ST-ANDRÉ.

***

— Petite patisserie roulée, contenant de la crème (Darmesteter).

T. PAVOT.

—

Narcotiques (XXXV, 573). — A défaut de renseignements sur la composition des somnifères, je signale à M. Pitrez le nouveau « vol au narcotique », dont parle l'*Autorité* du 3 juin dernier, et je m'associe à lui pour demander aux intermédiairistes toxicologues des éclaircissements sur cette intéressante question.

J. BOURGEOIS.

—

Vapeurs (XXXV, 574). — Définition du temps :

Le *Dictionnaire de l'Académie* donnait cette définition en 1718 :

On appelle *vapeurs*, dans le corps humain, les fumées qu'on dit qui s'élèvent de l'estomac ou du bas-ventre vers le cerveau... Maladie dont l'effet ordinaire est de rendre mélancolique, quelquefois même de faire pleurer, et qui resserre le cœur et embarrasse la tête.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Ouvrages sur le règne de Henri IV (XXXV, 625). — Je me suis beaucoup occupé du règne du bon et grand Henri IV et je n'ai pas trouvé de meilleur guide que le consciencieux et honnête Poirson. Si l'on joint à ses quatre volumes, le recueil des *Lettres missives*, publié par Berger de Xivrey et Guadet dans la collection des documents inédits, on a là deux sources aussi sûres qu'abondantes.

Qu'il me soit permis d'ajouter que je forme les vœux les plus vifs pour la prompte et heureuse publication des documents manuscrits et inédits sur notre cher Henri IV, que M. S. de M. a la bonne fortune de posséder et dont il tirera certainement le meilleur parti.

PH.



Papier à lettres (XXXV, 673). — Pour avoir, sur le papier d'une lettre, les empreintes des timbres de la poste, on pourrait, avant de la mettre sous enveloppe, la placer entre deux feuilles de papier à décalque. Les employés de commerce garnissent de cette façon les pages de leurs carnets, ce qui leur permet, en même temps qu'ils inscrivent la commande, d'en avoir une copie.

T. PAVOT.

***

— Il y a quelque trente-cinq ans, on mit en vente du papier à lettres dont l'enveloppe tenait à la feuille destinée à l'écriture. L'annonce était accompagnée dans les journaux d'une vignette représentant un avocat en robe montrant une lettre avec cette légende : « Pas de date certaine, procès perdu. » Il me souvient parfaitement d'avoir vu ce papier et même d'en avoir fait usage par curiosité.

L'innovation ne prit pas ; il me semble pourtant qu'elle méritait de vivre. Et, en effet, l'usage de la presse à copier, très général aujourd'hui dans le monde des hommes d'affaires, officiers ministériels et négociants, ne rend pas inutile le procédé dont je viens de parler. Si l'avoué, par exemple, a toujours son registre à copier, le client n'en a presque jamais.

Le système essayé vers 1862 est employé souvent pour les billets de décès qui, à la vérité, sont envoyés non clos, mais il n'y a aucune impossibilité à obtenir une enveloppe faisant corps avec le papier et facile à fermer. H. C.

***

— Il est bien simple de s'assurer de la conservation des timbres de la poste en ne se servant pas d'enveloppes, comme on le faisait généralement jadis, et comme quelques personnes le font encore.

CÉSAR BIROTTEAU.

***

— Oui, il y avait, en 1865, un système de papier-enveloppes répondant à la question de notre confrère. L'inventeur le recommandait par une réclame à deux vignettes ; dans la première, un facteur déclarait qu'une lettre sans enveloppe viole la politesse; dans la seconde, un avocat prononçait qu'une lettre sans timbre manque de valeur juridique.

Quant à l'exécution, qui résolvait le problème, elle ressemblait assez à ce qui se fait actuellement pour les avis mortuaires. Une des feuilles du papier à lettres, plus large que l'autre, se rabattait de manière à former enveloppe. Je doute que ce système, ingénieux conciliateur de la politesse et du code, ait obtenu un grand succès. Pour ma part, je n'en ai jamais vu qu'un exemplaire en circulation. SENSIM.

—

Le poète J.-B. Daumier, de Marseille (XXXV, 674). — La *Biographie des Hommes vivants* (Michaud, 1816) ne donne aucun renseignement sur sa famille et se borne à dire que ce vitrier, « sans avoir fait aucune espèce d'études, « et par la seule inspiration de la nature, « a composé un assez long poème sous « le titre : *Un Matin de Printemps*, » dans la préface duquel il annonce qu'il a en portefeuille plusieurs ouvrages du même genre.

Ces ouvrages, dont nous trouvons l'indication dans le *Catalogue général de la Librairie française*, de Chéron, étaient :

Philippe II, tragédie en cinq actes et en vers. Paris, imp. de Patris, 1819, in-8°.

Les Veilles poétiques. Paris, Aug^te^ Boulland, 1823, in-18. J.-C. WIGG.

***

— Le *Catalogue de Soleinne* indique, tome II, n° 2708 :

Les Veilles poétiques, par J.-B. Daumier (de Marseille). Paris, Auguste Boulland, 1823, in-18. On y trouve : *Philippe II*, trag. 5, a. V. (déjà imprimée à Marseille, en 1819).

Le catalogue doit faire erreur au sujet de l'impression de cette pièce faite à Paris, par Patris, et non à Marseille ; il ajoute :

Philippe II fut lu et applaudi dans les principaux salons de Paris, quand l'auteur, vitrier à Marseille, quitta son état et sa ville natale pour venir chercher la gloire à Paris. Il est mort pauvre et ignoré, malgré un véritable talent et un noble caractère.

Dans sa biographie (1822), Arnault se demande si le poème : *Un matin du printemps*, de Daumier, mérite des éloges et si ces éloges lui sont dus comme vitrier-poète ou comme poète-vitrier.

« On parle beaucoup, dit le *Moniteur* du lundi 20 novembre 1815, du talent poétique de M. Daumier, vitrier à Marseille. Sans avoir reçu aucune espèce d'instruc-

tion littéraire, cet enfant de la nature (*sic*, de la Cannebière s'entend), guidé par la lecture de Racine et de Delille, écrit en vers avec un goût, une pureté qui feraient honneur à des académiciens. M. Daumier, privé des dons de la fortune, a trouvé dans la bienveillance de M. Anisson-Duperron, les moyens nécessaires pour faire imprimer son poème : *Un matin du printemps*. Il a eu l'honneur de le présenter au Roi, qui a daigné lui promettre sa protection spéciale. »

La protection, toute spéciale du bon roi Louis XVIII, n'aura probablement pas empêché le vitrier-poète d'aller mourir à l'hôpital. A. Dieuaide.

—

Diane de Caumont (XXXV, 676). — Les généalogies de la maison de Caumont, qu'on trouve partout, apprennent que, le 26 avril 1637, Charles-René du Puy de Tournon, marquis de Montbrun en Dauphiné, épousa Diane de Caumont, deuxième fille d'Henri Nompar, duc de la Force, marquis de Castelnau et de Marguerite d'Escodéca de Boisse. Celui-ci était fils et non époux de Charlotte de Gontaut-Biron. La Coussière.

* * *

— Diane de Caumont la Force qui épousa, le 26 avril 1637, Charles-René du Puy, marquis de Montbrun, était la seconde fille et le sixième enfant de Henri Nompar de Caumont, maréchal de camp en 1638 (second fils du maréchal de France), marquis de Castelnau, duc de la Force et pair de France, après la mort de son frère aîné, Armand et de Marguerite d'Escodéca (épousée en 1602), dame de Boisse, fille d'Armand, baron de Boisse, et de Jeanne de Bourzolles.

V. A. T.

* * *

Oui, c'est certain, aussi certain que possible, Diane de Caumont était fille de Henri Nompar de Caumont, marquis de Castelnau, puis troisième duc de la Force, et pair de France après la mort de son frère aîné (Armand Nompar de Caumont), arrivée le 16 décembre 1675. Elle était fille, non d'une Gontaut-Biron, mais de Marguerite d'Escodeca, dame de Boisse, fille de Armand, baron de Boisse et de Jeanne de Bouzolles. Rappelons que Armand et Henri de Caumont sont les deux fils aînés du célèbre maréchal-duc de la Force, Jacques Nompar de Caumont, lequel celui-la avait épousé une Gontaut-Biron. Diane est la petite-fille de ces deux époux. J'ajoute que son mariage avec Charles-René du Puy de Tournon, marquis de Montbrun, est du 26 avril 1636. Notre collaborateur trouvera la preuve assurée de tout ceci dans la plupart de nos grands recueils généalogiques et particulièrement dans la *France protestante* (III, 889 à 897).

Ph.

—

Famille des Marins de Chigy (XXXV, 676). — Perrone des Marins, veuve, en 1649, de Hugues de Rabutin, seigneur de Champvigy et Chigy, était fille de Louis des Marins, sieur de Villeneuve-sur-Bellot (Seine-et-Marne) et de Montgenost (Marne). C'est donc dans les armoriaux champenois, que je n'ai pas en mains, qu'il faut rechercher les armes des des Marins. Bibl. Mac.

* * *

Chassavant (XXXV, 713). — Au dictionnaire de M. Darmesteter, on trouve le composé « Chasse-avant », mot vieilli des XVIIe-XVIIIe siècles, désignant l'employé chargé d'activer, de surveiller les travaux des ouvriers, D'Aubigné (*Histoire universelle*) a usé de ce terme au sens figuré :

Cela s'exécute tellement quellement par les mains des soldats qui avaient pour chasse-avant les cannonades.

T. Pavot.

—

Voyage de Napoléon dans le Midi (XXXV, 713). — J'ai parcouru le *Journal typographique* de Dujardin Sailly, année 1808, et je n'ai vu aucune relation particulière imprimée du voyage de Napoléon dans le Midi.

Mon collègue E. D. trouvera dans le *Moniteur* les articles suivants concernant ce voyage (année 1808) :

Page 370 Départ de Paris.
— 389 Arrivée à Bordeaux.
— 410 Visite sur les bords de la Garonne.
— 417 Manœuvre du 108e régiment d'infanterie.
— 425 Visite de plusieurs établissements.
— 439 Arrivée à Bayonne.
— 443 Séjour à Bayonne et au château de Marrasc.
— 459 Visite du prince des Asturies.

— 463 Revue du 14° régiment provisoire de ligne.
— 479 Revue d'un escadron des chevau-légers polonais.
— 500 Visite du roi et de la reine d'Espagne à Bayonne.
— 507 Revue de la garnison de Bayonne
— 520 Lettre au prince des Asturies.
— 524 Députation de la ville de Bordeaux.
— 539 Charles IV cède tous ses droits.
— 574 Revue du 1er régiment de cavalerie portugaise.
— 588 Départ pour Saint-Jean-de-Luz.
— 628 Députation des Grands d'Espagne.
— 636 Députation du conseil de Castille.
— 667 Adresse de la Junte et de la ville de Madrid.
— 669 Hommage de soumission du cardinal de Tolède.
— 770 Hommage de la Junte espagnole.
— 903 Fête de la Saint-Napoléon.
— 926 Réception du corps diplomatique.

Voir aussi les pages 926, 979, 1029, 1013, 1041 et 1042.

A. Dieuaide.

—

Le poète Denis Coppée du XVIIe siècle (XXXV, 714). — Dans l'*Echo du Public*, 15 mai 1897, sur la question d'une parenté avec son homonyme, né à Huy (Belgique) en 1570 ou 1580, l'auteur du *Passant* a répondu qu'il ne connaissait rien de lui, sinon qu'il était mort assassiné.

Est-il, ou non, mon ancêtre? Mon bisaïeul Coppée était un cultivateur des environs de Mons. Si l'on peut établir ma parenté avec Denis Coppée, j'en serais bien aise, mais pas plus fier.

Sommes-nous pas cousins, cousines?
Sommes-nous pas cousins trétous?

comme dit la vieille chanson.

T. Pavot.

— Même réponse : Effem.

***

— Il n'y aurait rien d'invraisemblable à ce que le poète flamand soit un des ancêtres du poète actuel. On lit dans la *Jeune France* (numéro du 1er septembre 1880) sous la signature de M. Georges Rodenbach :

Né en 1842, il (François Coppée) habitait un cinquième étage avec sa famille, qui n'avait même pas cette *aurea mediocritas* dont parle Horace. Son grand-père était Flamand et avait obtenu la naturalisation en France. Chose curieuse : il y avait déjà un Coppée qui s'était distingue en Belgique, au XVIIe siècle, comme poète.

Gustave Fustier.

—

Deux vers de La Fontaine à reproduire (XXXV, 715). — Les *Contes de La Fontaine* publiés dans le travail: *Les Grands Ecrivains de la France*, donnent ce qui suit, t. IV, p. 291 :

On lit dans l'édition de Paris, 1669, à la fin de ce conte, cette sorte de proverbe imprimé en lettres italiques :

Baise ta servante en un coin
Si tu ne veux baiser ta femme dans un [jardin.

Il a été retranché dans les textes postérieurs, excepté dans celui de 1679, in-12 (Lyon, chez François Larchier) et dans l'édition stéréotype d'Herhan (Paris, 1803, in-12) qui a substitué « en » à « dans » pour faire de la deuxième ligne un vers. Comme nous ne pouvons attribuer cette addition à La Fontaine, mais plutôt à quelque imprimeur mauvais plaisant, nous nous contentons de citer en note ce dicton insipide et plat.

Un Jeune Chercheur.

***

— A ne point reproduire, eût-il mieux valu dire. Mais, baste! l'*Intermédiaire* en a donné de bien plus roides encore!

On les trouvera, ces deux vers, réimprimés en italiques, tout à la fin du conte de la *Servante justifiée*, dans l'édition du *La Fontaine* de la Bibliothèque elzévirienne, tome II, 1857, page 90.

Ils forment la conclusion du conte :

Baise ta servante en un coin
Si tu ne veux baiser ta femme en un jardin.

Une note de bas de page du volume cité dit que ce singulier conseil ne se trouve que dans la seule édition de 1669.

Ajoutons, sans crainte de nous tromper, que la suppression qui en fut faite, sur la demande de l'auteur, n'a rien en soi qui puisse occasionner le moindre deuil.

Truth.

—

Les almanachs de Troyes (XXXV, 715). — *Vid.* les deux ouvrages suivants :

1° *Les Anciens Almanachs illustrés, Histoire du Calendrier depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, par Victor Champier. 1 vol. in-folio de 139 pages, orné de 50 pl. grav. imprim, en noir et

en couleur, hors texte et de nombreuses reproductions photograv, imprim. dans le texte. Paris, Frinzine, édit. 1886.

2° *Les Almanachs français, Bibliographie, Iconographie*, par John Grand-Carteret. 1 vol. gr. in-8° de 960 pages, imprimé sur deux colonnes, donnant la description de 3633 volumes, chacun ayant sa numérotation, 15 pl. hors texte et 306 vign. imprimées dans le texte. Paris, J. Alisié, édit. 1896 ; imprimé par Monnoyer, du Mans. UL. R.-D.

*
* *

— Mais le travail de M. Grand-Carteret a dû paraître dans les *Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Troyes*, qui sont envoyés dans toutes les Sociétés savantes de la République, où personne ne les dérange... comme les autres, du reste. L'EX-CAR.

*
* *

— Ce nom de Lavinet est inconnu parmi les nombreux éditeurs troyens du XVIIe siècle.

Je crois qu'il faut lire : Larivey.

Pierre Larivey est, en effet, le premier en date et, après Nostradamus, le plus célèbre des astrologues qui figurent sur les almanachs de Troyes. On l'appelait *le Jeune* pour le distinguer de son oncle, Pierre Larivey, chanoine de la collégiale de Saint-Etienne de Troyes, et l'auteur bien connu des *Comédies facétieuses*.

Né à Troyes vers 1592, P. Larivey le Jeune publia, dans le format petit in-8°, vers 1618, chez Jean Oudot le Jeune, son premier *Almanach avec grandes prédictions*, ainsi que ses *Prédictions et pronostications générales* pour 19 ans, de 1624 à 1642, et de 1625 à 1643.

Son *Almanach* « diligemment calculé » pour l'an de grâce 1628... 1632, parut in-f° (placard), chez Claude Briden, ainsi que ses *Prédictions et pronostications générales* pour 19 ans, etc., depuis l'an de grâce 1639 jusqu'à l'année 1657, petit in-8°; et les mêmes, de 1642... à 1670.

En 1623, Cl. Chastelard avait publié à Lyon : *Six Centuries de prédictions de P. Larrivey*, cy-devant nommé Claude Morel, in-12.

Troyes lui dut en partie la vogue qu'elle a eue longtemps pour les almanachs. Son nom se répandit au loin et lui survécut, et l'on trouve encore aujourd'hui les *Almanachs de Pierre La Rivey le jeune, troyen*, dans le midi de la France, à Marseille, Orange, Avignon, Montpellier, Draguignan, Carpentras, etc.

Voir, au surplus, l'excellente *Etude sur les almanachs et les calendriers de Troyes* (1497-1881), publiée par M. Emile Socard dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, tome XLV, p. 217-375. GEORGES MONVAL.

*
* *

— M. John Grand-Carteret a publié en 1896, chez Alisié, éditeur à Paris, un fort volume in-8° de 848 pages, intitulé : *Les Almanachs français, Bibliographie, Iconographie*, etc.

Malheureusement le nom de Lavinet ne figure pas à la table alphabétique des noms des auteurs et éditeurs d'almanachs : il aura été ignoré de M. Carteret. LA COUSSIÈRE.

*
* *

— Quelle grave préoccupation a pu m'empêcher de répondre à cette question, posée déjà par son auteur le 20 juillet 1892 et notée alors par moi ? Je croyais cependant bien l'avoir fait. Il faut croire que non.

Pour moi, Lavinet est sûrement le nom mal écrit de Pierre Larrivey, le plus célèbre des astrologues troyens. J'ai étudié assez à fond le sujet pour être certain qu'il n'y en eut pas du nom de Lavinet, qui ne se trouve même pas dans les registres d'état civil locaux. A la vérité, on y trouve bien une famille Lavinette (1630-1640), mais ses membres n'ont pas fait parler d'eux.

Voir sur le personnage :

Etude sur les almanachs et les calendriers de Troyes (1497-1881, par M. Emile Socard (*Mémoires de la Société académique de l'Aube*, année 1881 ; tirage à part, 1882).

Note sur les Astrologues troyens, par Louis Morin (*Bulletin du Bibliophile*, 15 janvier 1897 ; tirage à part.)

L'ouvrage de M. John Grand-Carteret : *Bibliographie et iconographie des almanachs français ou publiés en français* (1600-1893), a dû paraître chez J. Alisié, 8, rue Bonaparte, fin 1893 et 1894.

Je possède de nombreux documents inédits sur les almanachs de Troyes, leurs auteurs et leurs éditeurs ; si M. de Rochas s'en occupe à quelque point de vue, je me mets à sa disposition pour éclairer ses recherches.

LOUIS MORIN.

Comment on remplace les cloches pendant la semaine sainte (XXXV, 719). — Dans un village (La Palud) du département de Vaucluse, les offices du jeudi saint, ainsi que ceux du vendredi saint, étaient annoncés, vers 1865, par les enfants de chœur qui parcouraient les rues munis de crécelles ; quelques-uns étaient porteurs de maillets servant à frapper aux portes des habitations.

En outre, pendant ces offices, à certains moments que je ne puis plus préciser, les enfants de chœur, le sacristain se rendaient à la porte de l'église où ils frappaient avec leurs maillets ; les fidèles restés à l'intérieur de l'église frappaient de même sur les bancs, car il était de règle de se munir de maillets pour assister à ces cérémonies.

Ce vacarme prenait le nom de « faire ténèbres ».

Je ne sais si ces coutumes, qui nous amusaient fort, sont encore en usage ; en tout cas, je crois pouvoir assurer qu'à l'époque dont je parle elles étaient assez répandues en Provence.

Sur cette question, j'en grefferai une autre, relative également aux pratiques de la semaine sainte.

A la cérémonie du samedi saint, le clergé bénit une grande cuve d'eau, où chacun peut venir puiser.

Je me souviens que les enfants de chœur prenaient le bénitier portatif avec le goupillon, une cruche d'eau prise dans la cuve en question et s'en allaient dans l'après-midi visiter les campagnes environnantes pour bénir les fermes et donner de l'eau bénite aux fermiers qui n'avaient pu s'approvisionner à l'église ; parfois, la cruche vide était bien remplie dans un ruisseau voisin, mais la foi sauve.

En échange de cette eau bénite, les enfants de chœur recevaient œufs, saucissons, menue monnaie, etc.

Pratique-t-on ou a-t-on pratiqué cette coutume dans d'autres pays ?

SALIGNON.

∴

— On observe encore, dans quelques bourgs du Calvados, l'usage signalé par notre confrère D. de Luxembourg, mais en se contentant de jouer de la crécelle aux principaux carrefours.

Pour les maillets, avec lesquels les enfants frappent lors de l'extinction du dernier cierge, à la fin de l'office des ténèbres, l'usage m'en paraît général, là où cet office se chante solennellement.

D'après la règle du bréviaire, l'officiant lui-même donne le signal en frappant un léger coup sur son livre ou sa stalle. Il indique ainsi la fin de la cérémonie.

Seulement, dans notre pays, les enfants se livrent à cet exercice dans le bas de l'église seulement, sous la surveillance du suisse, qui limite la durée du tapage.

Cela me remet en mémoire la méprise d'un archéologue du commencement de ce siècle.

Il avait découvert une charte obligeant je ne sais quelle famille ou corporation à fournir au chapitre cathédral de Lisieux les maillets nécessaires *ad pulsandum tenebras*.

Et le digne savant de partir en guerre contre l'obscurantisme d'un temps où l'on prétendait disperser à coups de maillet les brumes et ténèbres précurseurs de l'aurore.

Il fallut qu'un confrère entreprît une vraie leçon de liturgie pour dissiper les ténèbres de sa traduction.

Fut-il même absolument convaincu ?

SENSIM.

∴

— A Jarnac (Charente) existait la même coutume que celle que signale M. D. de Luxembourg, à Luxembourg.

L'instrument était absolument semblable à celui qu'il décrit, et la mesure était la même : « pan, pan-pan-pan-pan » ; l'appel était identique.

Le nom de l'instrument faisant les sonneries de bois était « traquet », ou « traquenard ».

Cet usage a cessé à Jarnac au décès du curé doyen Cognet, vers 1874. Mais les instruments délaissés existent encore à la sacristie de l'église paroissiale Saint-Pierre de Jarnac.

Cet ancien usage datait de temps immémorial. Mais n'oublions pas que le 15 septembre 1485, Jacques Chabot, baron de Jarnac, épousait Madeleine de Luxembourg, fille de Thibaut, duc de Luxembourg. Le rapprochement est des plus curieux, mais s'explique très naturellement.

JARNAC.

—

Cardinaux de la famille de Montigny (XXXV, 721). — Il n'y en a pas.

L'EX CAR.

Le peintre Valentin (XXXV, 721). — La Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, dans son tome XXVI (1888), p. 319, a publié, sous la signature de M. L. Ollivier, avocat à Saint-Brieuc, une biographie complète du peintre Valentin.

Pour se la procurer, s'adresser à M. Anne-Duputal, bibliothécaire-archiviste de la Société, rue du Port, à Saint-Brieuc. G. F.

—

Louis XIII et Cinq-Mars (XXXVI, 90). — L'*Intermédiaire* du 30 juillet contient un article dans lequel le signataire Ph., tout en louant la publication de la maison Henri Gautier : *Récits des grands jours de l'Histoire*, me donne l'excellent conseil de « n'y laisser passer aucune erreur », et ajoute que « le premier fascicule qui contient la relation du vicomte de Fontrailles sur le complot, la captivité et la mort de Cinq-Mars et de de Thou, est gâté par ce racontar du directeur (c'est moi-même) :

Le roi était revenu à Saint-Germain ; prévenu du jour et de l'heure de l'exécution, il regardait sa montre et répétait froidement : « Dans un tel temps, M. le Grand passera un mauvais moment. » Ce fut toute l'oraison funèbre qu'il fit d'un homme qui avait été son ami.

M. Ph. ajoute :

Je le demande à nos chers collaborateurs, existe-t-il un seul témoignage sérieux en faveur de l'authenticité de cette cruelle parole? Tous les contemporains l'ignorent. Quel est donc l'anecdotier qui, le premier, a mis en circulation la « pièce fausse »?

Si M. Ph., au lieu de s'adresser à « ses chers collaborateurs », s'était tout simplement adressé à moi, je lui aurais répondu : « Prenez dans la collection Michaud et Poujoulat (*Mémoires pour servir à l'Histoire de France*) le tome V de la 3e série ; vous y trouverez les « Mémoires du marquis de Montglat, mestre de camp du régiment de Navarre, grand-maître de la garde-robe du roi et chevalier de ses ordres », et, à la page 131, 2e colonne, vous lirez cette phrase :

Le Roi était à Saint-Germain lors de cette exécution, et, sachant le jour et l'heure qu'on les (Cinq-Mars et de Thou) devait faire mourir, il regardait sa montre et disait : « Dans un tel temps, M. le Grand passera mal son temps », ne se souvenant plus de l'amitié qu'il lui avait portée, et sans aucun sentiment de compassion.

Je me permettrai d'ajouter que le marquis de Montglat était un contemporain, puisqu'il est né vers 1610 et mort en 1675, ce qui contredit un peu l'affirmation de M. Ph. : « Tous les contemporains l'ignorent », et ce qui pourra épargner à ses chers collaborateurs la peine de chercher l'origine de la « pièce fausse ».

PAUL GAULOT.

—

Sophie Rostopchine, comtesse de Ségur (XXXVI, 92). — La comtesse de Ségur a eu, de son mariage avec Eugène, comte et marquis de Ségur, d'autres enfants que ceux mentionnés par le *Larousse*.

A côté du marquis actuel, il y a son frère, le comte Edgard de Ségur-Lamoignon, qui est aussi un publiciste très distingué, ancien secrétaire d'ambassade et ancien député.

Du même mariage sont nées : Sabine de Ségur, qui a vécu saintement dans l'ordre de la Visitation ; Mme Fresneau, femme du sénateur de ce nom, sœur jumelle de la précédente ; la baronne de Malaret ; enfin la vicomtesse de Simard de Pitray. H. DE L.

—

Les poches des capucins (XXXVI, 98). — On a beaucoup écrit, plus à mon avis que le sujet ne le comportait, sur les poches des capucins. Chabot, que je n'ai pas sous la main, n'aura fait que reproduire en partie les facétieuses élucubrations de l'auteur anonyme de la *Lettre sur l'origine, l'habit, le génie et la manière de vivre des Pères capucins*, à Cologne, chez Nicolas Tuvache, 1742.

Ce pamphlet (il ne mérite que ce nom) énumère seize poches au lieu de douze, avec des noms un peu différents. J'ai également dans mes cartons une note manuscrite du siècle dernier qui décrit treize poches (mauvais nombre !!!)

Que mon confrère (que Dieu aide) ne se creuse donc pas la tête pour savoir le pourquoi des douze poches et de leurs noms. Le nom comme le nombre ont varié avec les auteurs et leur génie inventif. Je ne sais pas si les capucins des siècles passés portaient autant de poches ; aujourd'hui, elles ne sont plus connues que de ceux qui, comme moi, aiment les bouquins et les paperasses.

UN CAPUCIN INTERMÉDIARISTE.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Lettre d'un inconnu a Madame la duchesse de BOUILLON

Du dimanche, 26 avril (1643).

Le Sr Vautier medecin que M. le Cardinal a longtemps tenu a la bastille, a merité pour ses remedes qu'il a donné au roy, le brevet de premier medecin de Mgr le daulphin: le roy qui avoit la barbe et les cheveux blancs, les a faict remettre en noir et ne veut plus de remedes que de dieu pour sa santé, et refuse ceux des medecins: il a faict enfin M. du hallier mareschal de France: M. le grand maistre (que quelques uns appellent le petit maistre) s'est excusé au roy de bailler sa demission de la lieutenance du Roy de bretagne pour M. le marquis de givré, si ce n'est que M. de Vandosme baillat la sienne pour ce gouvernement de peur de perdre l'un et l'autre. M. le prince est accusé depuis peu d'avoir donné du soupcon à la Royne de la personne de Mgr frere du roy ce qui a faict redoubler quelques jours les gardes a St Germain, mais cela s'est appaisé. l'on a donné passeport pour le corps du Cardinal Infant en france a la charge de bailler celuy de Madame que M. de fontanies Lalaudray va en may querir: le roy donna hyer la collation a la royne a Madame la princesse et aux dames et a ses deux enfants nos princes et mangea des fritures contre le gré des medecins aussy eut il la fiebvre la nuict: i'ay oublié que le roy a nommé M. du hallier le mareschal de l'hospital dont il porte le nom: et dict que c'estoit la dernière action de roy qu'il croyait faire: M. de Vandosme a refusé la charge de grand escuyer, pour son fils, M. de beaufort a charge de bailler sa demission du gouvernement de bretagne qu'on ne luy veult pas laisser a cause de ses pretentions l'on parle de le bailler a M. le duc d'aniou; Madame la duchesse d'eguillon a faict oster le corps de feu M. le Cardinal, et tout ce qu'elle avoit de meilleur dans le petit luxembour, on croit qu'elle a bien faict tant il y a apparence de quelque rumeur: l'on ne baille plus de chevaux de poste qu'avec ordre et grande peine, i'ay aussy oublié a vous mander que Mgr frere du roy s'est piqué de ce qu'il n'a pas tenu Mgr le daulphin disant qu'il n'a pas esté baptizé de la part du pape et de la Royne d'Angleterre, et par consequent que c'estoit a luy a le tenir. Madame la duchesse de guise est arrivée avec ses enfants nous avons conté auiourd'huy quatorze princes males de ceste maison de lorraine: le roy dict on, n'a pas eu bonne nuit ie prie dieu qu'il le conserve, ce sont tous miracles que voir et ouir ce qu'il faict et dict.

Du mercredy 29.

Mgr le frere du roy s'est mis devant le roy a genoux pour le supplier de prendre un peu de rubarbe: il a respondu qu'il aymoit autant la mort: les medecins craignent les treize et quatorse de ceste lune: l'on nous asseure qu'on a porté le corps de feu M. le Cardinal dans la bastille. Madame la duchesse d'esguillon a pris des gardes du prevost de l'isle et en attend du roy: les pères jesuistes sont menacés, mais c'est

des gens de peu : nos ennemys ne bougent et attendent de profitter de nos desordres le prince Thomas a quitté Ast avec un blocquus et s'en va à Tortonne. On publie un arrest de la Cour portant deffence sur peine de la vie de mesfaire ni mesdire des peres Jesuistes.

M. de mauvoys intandant a faict une revelation au roy de soixante quaques d'argent de dix mil escus chacune et le roy sçait tout l'argent caché de feu M. le Cardinal, vous voyé par tout ce que ie vous ay mandé que les morts et les vivans ne trouvent pas de place de seureté ny pour se cacher, au lieu de quoy il arrive tous les jours des personnes illustres exilés et Madame la duchesse de guise ayant esté receue avec joye et larmes M^rs nos Ministres l'ont visité une heure apres a St Germain et aujourd'huy i'ay conté huict princes dans sa chambre a l'hostel de guise, dont Monseig^r en estoit un ; ie vous puis asseurer que pendant vingt ans feu M. le Cardinal ne nous en a pas faict voir autant ensemble et a la fois, ie ne parle point des mareschaux de france, chevalliers de l'ordre et autres officiers qui y estoient, si bien que ie ne songe plus qu'a faire la cour. Ie ne puis oublier que les Italiens au depart de Madame et de Mad^lle de guise nous ont accusé de folie puisque nous avions chassé la vertu et la beauté parlant de la mère et de la fille ie croit vous avoir mandé que M^r desmery faict le voyage d'Allemagne pour la paix en la place de Mr de Chaviny : j'oubliay a vous dire qu'apres la reception de Madame de guise M. du pontcourlé heritier de feu M. le Cardinal fust hué dans le chasteau de St Germain de telle sorte que ie ne croy pas qu'il y retourne.

Du samedy 2 May.

L'on parle de faire M. le duc de longueville cinquieme ministre ce que ie ne croy pas, et de faire quatre nouveaux ducs sçavoir M. le mareschal de vitry, M. Deliancour, de tresme et de mortemart. Vous avé sceu qu'on attribue la meilleure santé du roy a une poudre faicte des os de St Raimond.

A la suite de cette lettre ou chronique anonyme de la Cour et de la Ville, vient, d'une autre écriture à grands jambages, l'envoi suivant :

Madame,

Lon ma assure que ie ferois plaisir a vostre altesse en labsance de Mons^gr le duc de luy faire part de mes relations ié voulu luy doner ce divertissemant et lassurance de mon très humble service.

La suscription, de cette même écriture, est ainsi conçue :

A Madame, Madame la duchesse
de Boulion, à Turene.

(Communiqué par Armand Delpy).

P. c. c. : J. G. R.



TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous empruntons à notre excellent confrère de Londres, *Notes and Queries*, la lettre suivante du comte d'Orsay qui, à titre de curiosité, nous paraît intéressante pour nos lecteurs :

LETTER OF COUNT D'ORSAY. — The following letter from the amiable and talented leader of London society, who seemed capable of doing anything, and yet seems to have done so little, has not, I believe, been already printed. And his letters seem far from common, for he probably had not added letter-writing to his many other qualifications. It is addressed to Sir Harris Nicolas, the well-known historical writer :

« Gore House, 26 Decr. [1842].

« MON CHER SIR H. NICOLAS, — Je pense que votre ami peut être éclairé sur ce point sur la famille Grimaldi. Je vous envoye la note que j'ai reçu de mon beau-frère le Duc de Gramont. C'est la branche de Benevent que, nous embarasse, car il n'y a aucun doute que les Grimaud descendent des Grimaldi princes de Monaco dont un donna son nom à un Gulfe dans le Département du Var que l'on nomme maintenant Gulfe Grimaud. On prétend aussi que tous les Grimaldi descendent de Grimoald, qui a joué un grand rôle sous le Roi Childebert. Enfin j'espère que grace à vous, he will seem to ground the Grimaldi's Clowns and all. Vous avez une bonne mémoire je vous renvoye la lettre qui en est une preuve évidente. Au revoir. Mille amitiés de la part de Blessington. — Votre très sincère,

Cᵉ D'ORSAY. »

Count d'Orsay was born 1801, and died 1852; he fled to Paris in 1849. D. J.

BIBLIOGRAPHIE

D'Aix en Aix (promenade pittoresque, sentimentale et documentaire), par Félix M. Régamey. — Ouvrage orné de 200 dessins d'après nature et de 20 reproductions. — Préface d'*Ernest d'Hervilly*. — Flammarion. — In-18 de IX-304 p.; 3 fr. 50.

Cette promenade, de Savoie en Allemagne, en passant par la Suisse et les bords du Rhin, pour finir en Belgique, à laquelle Félix Régamey nous convie, est de celles qu'on ne saurait faire avec un meilleur guide.

« Promenade pittoresque, sentimentale et documentaire », dit le titre. Pittoresque, à coup sûr; pourrait-il en être autrement avec un artiste, grand voyageur, qui a vu beaucoup et s'efforce de bien voir. Sentimentale aussi, et surtout, parce que ses observations ne doivent rien à personne, lui sont bien personnelles et vont souvent à l'encontre du sentiment général, et même, si son observation manque parfois de bases profondes et repose sur une circonstance fortuite, il ne croit pas devoir priver le lecteur, dûment averti, de sa confidence. Il ne dit pas « à tel endroit toutes les femmes sont rousses » mais, « tel jour, à telle heure, c'est ainsi que je les ai vues ».

Certains renseignements : itinéraires, heures de train, notes d'hôtel, etc., que l'aspirant touriste, pourra consulter avec fruit, constituent la partie documentaire de l'ouvrage; et l'on n'y trouvera rien qui puisse le faire exclure de la table de famille, ce qui n'est pas sans doute, pour éveiller l'intérêt d'une certaine catégorie de lecteurs; mais il ne faut tromper personne, et l'on peut croire qu'il en résultera assez d'autres pour lui faire un sort. Et encore ceci : malgré tout le bien que l'auteur peut dire des choses vues de l'autre côté du Rhin, il est permis d'espérer qu'on ne lui reprochera pas de les avoir trop exaltées, et qu'on ne se méprendra pas sur la nature de ses sentiments. Le devoir est de ne pas dissimuler certaines vérités, si dures qu'elles soient, à dire et à entendre.

L'artiste auteur, infidèle pour un jour à son cher Japon, a semé ces pages d'observations sagaces, de fugitives impressions bien personnelles et de plus de 200 dessins d'après nature faisant corps avec le texte qu'éclaire une préface du fin poète Ernest d'Hervilly.

—

Senlis et ses environs. — Intermédiaire (XXXV, 615). — Je serais reconnaissant à l'auteur de l'article sur ce livre, de me dire si, dans les planches et figures, se trouve la reproduction du sceau de la mère supérieure de l'hospice de Senlis.

Possesseur de cette petite relique, j'avais cru devoir la faire connaître aux artistes et amis des monuments qui s'étaient occupés de Senlis et je me fis un plaisir d'en porter plusieurs empreintes à l'un d'eux, qui semble n'y avoir prêté aucune attention.

Dans l'espoir d'être plus heureux avec l'auteur du livre *Senlis et ses environs*, j'ai recours à l'*Intermédiaire* pour lui faire savoir que je tiens à sa disposition une empreinte du sceau en question, qui, au point de vue de l'histoire locale et de l'art, est digne de l'attention des érudits. EDOUARD PÉLICIER

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux, Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Août 1897.*

XXXVIe Volume. — N° 772

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 24

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Saint Bernard et les médecins de Montpellier. — J'ai lu quelque part que, selon un récit de saint Bernard, un archevêque, en l'année 1153, alla se faire soigner à Montpellier « où il dépensa avec les médecins ce qu'il avait et ce qu'il n'avait pas ». Pourrait-on me dire le nom du prélat et le nom de son archevêché ? Pourrait-on me dire en quel passage des œuvres de saint Bernard il est question de cette victime « écorchée » par la rapacité des médecins de Montpellier, victime à laquelle il devait tant coûter de lire, dans sa Bible, les fameux mots : *Honora medicos ?* Ph.

P. S. — Question recommandée au spirituel auteur des *Morticoles*.

—

Mort de personnages célèbres. — L'*Intermédiaire* vient de publier une relation sérieuse de la mort de Mirabeau. A ce propos, peut-on lui demander des détails sur les morts d'illustres personnages ?

Les dictionnaires sont souvent brefs à cet endroit. J. C.

—

Vendre du vin à l'olus. — Le *Petit dictionnaire de la cour et de la ville*, Londres, 1788, 2 vol. in-8°, contient un article curieux sur les *Aides*, d'où j'extrais ce qui suit :

Je ne sais pourquoi on lui a donné le nom d' « Aides », si ce n'est qu'elle aide beaucoup à ruiner le pauvre vigneron. Le tissu des manœuvres de cette régie est un labyrinthe, et ses termes inintelligibles. Si vous portez une bouteille de bon vin à un malade, et que le commis des aides vous rencontre, il ne vous aidera pas à secourir le pauvre malade ; mais il vous fera payer une bonne amende, comme ayant vendu votre vin à l' « olus ».

Que voulait dire pour les rats de l'époque, cette expression singulière : « Vendre du vin à l'olus »?

A. Dieuaide.

—

Régiments désignés sous un nom de femme. — Je lis dans l'*Essai sur les femmes*, de l'académicien Thomas, Paris, 1772, in-8° ; page 162, qu'il y eut un régiment créé sous le nom de « Mademoiselle » et que Monsieur écrivait à des femmes qui avaient suivi sa fille à Orléans : « A mesdames les comtesses, maréchales de camp dans l'armée de ma fille contre le Mazarin. »

On sait qu'il a existé un « régiment de la reine » dans des temps où il n'existait pas de reine.

Les régiments ont été originairement désignés par un nom de province ou nom d'homme, en connaîtrait-on de désignés sous des noms de femmes ?

A. Dieuaide.

—

Saint-André-des-Arts. — Un arrêté préfectoral en date du 19 août 1864, ordonne ce qui suit :

L'avenue ouverte entre la place Saint-Michel et la place Saint-André-des-Arts, prendra le nom de boulevard Saint-André.

Signé : Haussmann.

Pourquoi Saint-André tout court pour un boulevard et Saint-André-des-Arts pour la rue et la place ?

Au mot « Saint-Andéol » l'*Encyclopédie catholique* dit que l'ancienne église de Saint-André-des-Arcs, à Paris, reconnaissait saint Andéol pour son premier patron.

D'après le *Dictionnaire des rues et des monuments de Paris*, de Lazare, Saint-Andéol devint Saint-Anden, Saint-Andri, Saint-André et l'emplacement où fut construit l'église appelé Laas, lequel devint par corruption Lias, Ars, Arcs, Arts.

La *Dissertation sur les bibliothèques*, Paris, 1758, in-12, indique, page 16, Saint-André-des-Arcs ; d'un autre côté, Hesselin, dans son *Dictionnaire de la France*, Paris, 1771, cite, tome V, page 174, la rue Saint-André-des-Arts.

A. Dieuaide.

—

Forme du serment des prêtres. — Dans l'ancien droit, avant la Révolution, lorsque les prêtres avaient à prêter serment en justice, ils prêtaient ce serment en portant la main *ad pectus*, c'est-à-dire sur la poitrine, alors que les autres personnes le prêtaient en levant la main droite, suivant la forme actuellement usitée. Pourquoi cette différence? Quelle était l'origine de cette coutume ? Ysem.

—

Le voyageur Commerson. — Je serai très reconnaissant à l'obligeant collaborateur qui voudra bien me fournir quelques renseignements sur ce voyageur ou m'indiquer à quelles sources je pourrai puiser. Neugierig.

—

Marie Van Dick. — On demande des détails sur cette personne qui fut mariée en 1672 à Régnier de Graaf. Etait-elle fille du grand peintre Van Dyck? Sinon, était-elle sa parente? J. C.

—

Adrien Chabot. — On voudrait des renseignements sur ce personnage; dates de naissance et de mort et liste de ses ouvrages, dont quelques-uns avaient naguère paru dans la *Revue des Deux-Mondes*. L'avenir ne retiendra certes pas ce nom. Avant qu'il soit tout à fait effacé de la mémoire de ses contemporains, l'*Intermédiaire* ne pourrait-il, tout au moins, lui consacrer quelques mots ?

J. C.

—

Le duc de la Châtre. — Je remercie d'avance ceux de nos confrères qui me donneront des détails sur ce personnage, immortalisé par Largillière en un portrait qui se trouve au Louvre.

Larousse n'en parle pas. Est-ce à lui, ou au marquis de la Châtre, que Ninon de Lenclos adressa l'exclamation si libre: « Ah ! le bon billet ! »

Un Intermédiairiste enragé.

—

Un Anglais exploité par la France. — Le fait peut paraître invraisemblable; mais le voici, tel que je le trouve, dans le *Journal de Madame Cradock en France* (1784), traduit par Mme Delphin-Baleylguier :

Nous découvrîmes (dans une visite à la manufacture de Sèvres) que cet homme était un habile ouvrier anglais, auquel on avait persuadé, par l'appât d'une forte récompense, de venir en France, d'y dévoiler quelques secrets de son métier. Mais, lorsqu'on sut que, d'après les lois anglaises, ce traître ne pourrait plus rentrer dans sa patrie, non seulement on ne lui tint compte d'aucune promesse, mais on abusa même de son talent et de son travail.

De qui Mme Cradock veut-elle parler? et à quels secrets de fabrication fait-elle allusion? Je sais bien qu'au siècle dernier les gouvernements européens ne se gênaient en aucune façon pour se dérober réciproquement leurs procédés industriels, et que, par contre, ils avaient un tel souci de conserver leur propriété, bien ou mal acquise, qu'ils édictaient les pénalités les plus sévères contre leurs nationaux assez indélicats pour exporter ces mêmes procédés. La France ne se faisait pas faute d'attirer ainsi, pour le plus grand profit de ses fabriques et de ses manufactures, des ouvriers, des artistes, des inventeurs étrangers. Elle les récompensait largement; elle les pensionnait; nous en avons constaté maintes fois la preuve officielle; mais nous n'avons jamais vu qu'elle eût manqué à ses engagements, comme l'affirme si nettement Mme Cradock. Rip-Rap.

—

Gardes d'honneur. — Dans un recueil de lettres de faire-part de décès, je trouve le qualificatif « ancien garde d'honneur », mis à la suite du nom (anobli et comtifié), d'un ancien négociant de la rue de Saintonge, à Paris, mort en 1883 à... (chef-lieu d'arrondissement, Seine-et-Marne), où il s'était retiré.

Je me demande de qui et de quoi le défunt pouvait bien avoir été « garde d'honneur »?

Je sais ce qu'étaient les « gardes du corps », les « chevau-légers », les « cent-suisses » de l'ancienne monarchie, les « cent-gardes » du second Empire, les « pages de la grande et de la petite écurie » du Roi, les « cadets-gentilshommes » de Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, etc., etc., de même que je sais également ce que sont aujourd'hui les « gardes nobles » du pape.

Mais jusqu'à ma trouvaille de l'intéressant billet de faire-part en question, j'ignorais absolument qu'il ait même existé jamais un corps dit des « gardes d'honneur »!

Ce qualificatif me faisant rêver, j'en demande l'explication aux savants collaborateurs de l'*Intermédiaire*, car honteux de cette lacune dans mon instruction, j'ai le très vif désir de la combler au plus tôt.

Pour compléter autant que possible ma découverte, je serais heureux aussi d'être fixé sur les « quartiers » et les « preuves de noblesse » que devaient nécessairement produire « MM. les gardes d'honneur »? MONTFAUXEL.

—

Les Ségur : armoiries, devise et chanson. — Je lis à la page 4 du tome I du *Journal du maréchal de Castellane*, en bas, la phrase suivante :

La jolie chanson du vicomte de Ségur, dont le refrain est :

Vivent les dragons!
Ils sont sans façons
Et sans cérémonie, etc.

Existe-t-il quelque part trace de cette chanson, paroles et musique? Je serais heureux de pouvoir consulter le volume des ouvrages de Ségur ou quelque recueil des chansons du temps où cela se trouve. Pourrait-on m'indiquer également quelles étaient les armoiries et la devise des Ségur.

Le vicomte de Ségur était le second fils du maréchal de Ségur, ministre de la guerre sous Louis XVI. Il commanda le régiment de dragons de ce nom, après son frère, de 1785 à 1788.

DE BÉNEAUVILLE.

—

Croix hosannière. — Je serais infiniment obligé au collaborateur qui voudrait bien m'apprendre ce qu'on entend par « Croix hosannière » ou « Croix hosanne ». D'après le *Guide du Voyageur à Poitiers*, il en existe plusieurs dans le département de la Vienne, notamment aux cimetières de Saint-Cyr (XIIe siècle), Cissé, Lussac-les-Châteaux... F. M.

—

La famille Say. — Connait-on l'origine de cette famille dont Jean-Baptiste Say, né à Lyon en 1767, fut le premier membre à se faire remarquer? Y a-t-il lieu de croire que sa famille était anglaise d'origine, se rapportant au régicide William Say qui, à la restauration des Stuarts, s'est réfugié sur le continent? Son sort n'a jamais été connu. Est-il possible qu'il se soit fixé avec sa famille en France où il était libre de suivre le culte calviniste? Déjà sous Cromwell, William Say avait été suspect à cause de son austère presbytérianisme. Mais c'était la position qu'il occupait au procès du roi qui l'avait fait excepter de l'amnistie générale.

LIONEL ROBINSON.

—

« Mémoires » de Mme de Brancas et « Souvenirs » de Mme de Volude (Comment compléter les)? — Tout le monde connait les *Mémoires de la duchesse de Brancas* sur Louis XV et Mme de Chateauroux, réimprimés chez Jouaust en 1865. Malheureusement M. de Lauraguais ne possédait plus que des fragments de ce petit chef-d'œuvre de sa grand'mère, à l'époque où il les dédiait à Mlle Arnould, son amie. Voici ce qu'il dit :

Ayant retrouvé, parmi de vieilles paperasses échappées à trois visites domiciliaires, ainsi qu'à d'autres recherches encore plus dangereuses, de la part de mon cher neveu Bufile Brancas, un brouillon de ce fragment historique, je l'ai remis au net tel que vous allez le lire.

D'autre part, on trouve dans les *Souvenirs du comte de Montgaillard* publiés par M. Clément de Lacroix (Paris, Ollendorff, 1895) la mention suivante à la page 76 :

Le comte de Lauraguais, depuis duc de Brancas (c'est le neveu Bufile) avait vendu, à un libraire de Bruxelles, un manuscrit de faits, notes, anecdotes, etc., sur la cour de Louis XVI (XVI ou XV?) formant environ deux volumes ; ils allaient être livrés à l'impression, après les événements de 1815 ; mais la police parvint, à prix d'argent, à

obtenir du libraire la cession et la vente du manuscrit : que de révélations curieuses et importantes dont l'Histoire eût profité.

La duchesse de Brancas est morte à Paris, paroisse Saint-Sulpice, le 7 juin 1763, à l'âge de 87 ans. M. de Montgaillard aurait pu se tromper en écrivant XVI au lieu de XV; en tous cas serait-il possible de retrouver, dans quelque carton poudreux d'un ministère, le manuscrit signalé?

Un autre petit chef-d'œuvre à compléter, c'est l'ouvrage publié par le baron de la Morinière, à Evreux en 1869, sous le titre :

Souvenirs d'émigration de Mme la marquise de Lage de Volude, dame de S. A. R. Mme la princesse de Lamballe, 1892-94. Lettres à Mme la comtesse de Montijo.

M. de la Morinière ne possédait que la deuxième partie des *Souvenirs*, la première pourrait peut-être se retrouver dans les archives du duc d'Albe, arrière petit-fils de cette comtesse de Montijo, à moins qu'ils n'aient péri dans l'incendie des Tuileries. En tout cas, tout ce qui est sorti de la plume de la délicieuse Mme de Volude mériterait d'être publié. COMTE S. P.

—

A quel âge se sont mariés les grands hommes? — Le peintre Puvis de Chavannes se marie à soixante-douze ans. Le conteur Catulle Mendès aux environs de la soixantaine. A ce propos, et puisque les journaux se sont beaucoup occupés de l'affaire, peut-on savoir quel âge avaient les grands hommes les plus célèbres quand ils convolèrent en justes noces? Et par grands hommes, j'entends aussi les petits. JULES C.

—

Charles IX chez son armurier Ziem. — Tableau d'Eugène Isabey (Salon de 1859) lithographié par M. J.-J.-A. Laurens. Que sait-on sur cet armurier Ziem, est-il français, dans quels ouvrages le trouve-t-on cité et que peut-il avoir de commun avec Félix Ziem, le peintre de Venise et de l'Orient? F. L. A. H. M.

—

Saint-Simonisme. — « J'ai côtoyé le Saint-Simonisme », m'a dit Xavier Marmier, peut-être le jour où il me répétait complaisamment les paroles de Sainte-Beuve : « Marmier, ami fidèle, qui a trompé bien des femmes ».

M. Troubat pourrait-il me dire si, dans les notes de Sainte-Beuve, en figure quelqu'une sur Enfantin, dont il voulait s'occuper?

Pourrait-on me dire quels rapports ont eus avec le saint-simonisme les personnes nommées dans la citation suivante :

Pourquoi Coignet, Hébert, Cabanel, Gleyre, Mme O'Connell, Pérignon, Appian, Roubaud m'écoutent-ils, quand je leur parle peinture ou sculpture? (P. Enfantin, *La Vie éternelle*).

Pourrait-on me donner les prénoms, dates de naissance, indication de postérité, s'il y a lieu, concernant « les deux jeunes et très jolies sœurs » de Michel Chevalier, qui furent aussi saint-simoniennes? NAUROY.

—

Les femmes adultères déshabillées au Temple. — Goncourt, dans son *Journal* (où tout n'est pas parole d'Evangile), raconte (t. IX, p. 178) que le peintre Tissot aurait découvert un texte des *Testaments* avec des renseignements inédits sur la vie intime à Jérusalem au temps de Jésus-Christ, et il dit :

Une notule, au sujet de la femme adultère, nous apprend que les femmes adultères étaient habituellement déshabillées au Temple, mais qu'elles ne l'étaient pas, quand leur corps était trop beau, de peur d'exciter les jeunes lévites.

Quelque historien sérieux indique-t-il cette coutume, et (c'est là le point le plus intéressant) la réserve apportée afin que la punition ne devînt point, pour les jeunes prêtres, une excitation à défaillance? M. L.

—

Anciennes traductions française et allemande du Don Quichotte. — Quelque intermédiairiste connaîtrait-il une traduction française de *Don Quichotte de la Manche*, antérieure à celle de 1614, de Paris, qui jusqu'à ce jour, passe pour être la première édition française du chef-d'œuvre de Cervantes?

Je désirerais aussi savoir si quelqu'un a jamais vu la première édition allemande du même ouvrage signalée par Brunet et d'autres bibliographes comme ayant été imprimée en 1621, à Cotten.

UN ABONNÉ.

Les jeunes filles d'autrefois. — Sous ce titre, l'éditeur Ollendorff publie une collection de mémoires. C'est ainsi, par exemple, qu'il nous a donné le *Journal d'une Elève de Port-Royal* (Charlotte de Pomponne à Madeleine de Louvois), les *Souvenirs d'une Bleue élève à Saint-Cyr*, (Marguerite-Victoire de Maisonfort à Geneviève de Colombe), etc. Je voudrais savoir par nos *savantissimi doctores* de l'*Intermédiaire*, si ces souvenirs ont été imaginés par des auteurs, comme par exemple, les *Confessions de l'abbesse de Chelles* de feu Mathurin de Lescure (Dentu), ou si ce sont de réels mémoires, nullement apocryphes et d'une indiscutable authenticité. Auquel cas, je demande quelques renseignements biographiques sur leurs auteurs.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Etudes contemporaines. — Je possède une étude de Georges Bell sur Gérard de Nerval, Lecou 1855, précédé du titre général : *Etudes contemporaines*. Sur le verso de la couverture, il est dit que les *Etudes* sont partagées en quatre grandes séries. Ces séries ont-elles paru?

P.

—

Le baron Haussmann, poète. — Furetant sur les quais, en 1892, je trouvai, dans une boîte à dix centimes, une série de plaquettes, luxueusement tirées sur simili-japon — sans nom d'imprimeur. Ce n'étaient rien moins que les œuvres poétiques du grand préfet de la Seine. J'en pris deux collections, l'une desquelles j'offris à la Bibliothèque nationale ; ce qui me valut de M. l'Administrateur une lettre de remerciements :

Grâce à vous, me dit M. Delisle, nous pouvons inscrire, non sans étonnement, dans notre division poétique, des productions d'un de nos contemporains dont le nom est célèbre à des titres bien différents.

Ces poésies sont au nombre de huit:

1. *Confession d'un lion devenu vieux*. s. l. n. d.;
2. *Saint-Girons*. Nice, 15 mars 1876 ;
3. *Regrets fidèles*. Cestas, octobre 1876 ;
4. *Les Fleurettes*. Paris, juin 1882 ;
5. *Dans les bois*. Cestas, octobre 1882 ;
6. *A propos d'Alfred de Musset*. Cestas, octobre 1884 ;
7. *Le joli sentier*. Clagny, juillet 1885.
8. *L'Infini*. s. l., 2 juin 1887.

Evidemment, la collection n'est pas complète. Quelqu'un de nos aimables collaborateurs connaît-il d'autres poésies du célèbre administrateur et voudra-t-il nous aider à compléter cette liste ?

EFFEM.

—

Marat, auteur dramatique. — A deux reprises, dans son curieux ouvrage sur *Marat inconnu*, M. le docteur Cabanès donne à croire que Marat aurait abordé le théâtre, mais sans succès.

Page 10, extrait de l'*Histoire de la Société française sous la Révolution*, de Goncourt :

... Le morceau est d'une facture brutale (il s'agit d'un fragment d'article paru dans l'*Ami du Peuple*), mais comme il est énergiquement brossé !.... Les chiffonniers de l'histoire, les exhumateurs des papiers de garde-robe n'ont voulu y découvrir « que la rancune médiocre du médecin sans pratique, de l'écrivain sifflé, de l'inventeur méconnu. »

Page 12, citation de Taine, *Revue des Deux-Mondes*, 1884 :

... Pendant trente ans, Marat a roulé en Europe ou végété à Paris, en nomade et en subalterne, écrivain sifflé, savant contesté, philosophe ignoré.....

Ecrivain sifflé.... Qu'est-ce à dire ? Marat aurait-il composé des pièces de théâtre ? Si oui, quelles sont ces pièces ?

L'affirmation n'a rien qui puisse nous surprendre, étant donné l'extraordinaire activité cérébrale de « l'Ami du Peuple ».

L. BAILLET.

—

L'Académie de Metz. — *La Moselle administrative*, publiée par M. Edouard Sauer, archiviste de la préfecture, avec l'autorisation de M. Paul Odent, préfet, 8e année, 1869, Metz, J. Verronnais et Alcan, donne, page 194, la liste des membres de l'Académie de Metz à cette date ; j'y lis notamment le nom de M. le comte de Puymaigre, place Saint-Martin, 3, un des plus anciens collaborateurs de l'*Intermédiaire* et des plus estimés à tous égards. Pourrait-il me donner la liste des morts et de leurs successeurs, avec leur adresse ?

NAUROY.

—

Physionotrace. — Je possède le cuivre, fort bien conservé, d'un portrait sans légende autour duquel on lit ceci, gravé à

l'eau-forte : « Dessi. et Gra, par Bouchardy, succ. de Chrétien in. du physionotrace, Palais-Royal, n° 32, à Paris ». Le portrait représente un homme aux yeux vifs, au menton fin, à la physionomie spirituelle; il ne porte aucun numéro d'ordre, aucune lettre de série; il ne faut donc pas le chercher dans le catalogue reproduit ici d'après l'exemplaire Christophle. Il a été gravé, je possède deux exemplaires de la gravure en noir et en couleur, plus celui que je viens de faire tirer. Pourrait-on me donner la date de la planche, le nom du personnage représenté? Est-ce Bouchardy lui-même?

L'*Almanach des 25,000 Adresses*, de 1841, porte quatre Bouchardy : l'auteur de *Gaspardo le Pêcheur*, un rentier, plus :

1° Bouchardy, peintre en miniature, Palais-Royal, galerie de Valois, 116;

2° Bouchardy, peintre en portraits, rue Neuve-des-Petits-Champs, 33.

NAUROY.

—

Jehan du Seigneur et le romantisme. — Le *Conseiller du Bibliophile*, journal dirigé par M. C. Grellet, bibliophile, et où Octave Uzanne fit ses débuts dans la bibliographie fantaisiste (voir, à ce sujet, le catalogue de sa vente), donnait dans son numéro de novembre 1876, un extrait des notes que M. Maurice du Seigneur avait recueillies sur son père, en vue d'une publication qui était sur le point de paraître, sous le titre de : *Jehan du Seigneur et le romantisme*, et qui devait être ornée de gravures exécutées d'après les médaillons sculptés par Jehan du Seigneur.

Sait-on pourquoi cette publication n'a pu avoir lieu? Ce même *Conseiller du Bibliophile* donnait dans son numéro de juin 1877, un portrait de Philothée O'Neddy (Théophile Dondey), gravé à l'eau-forte par Lalauze, d'après le médaillon de Jehan du Seigneur. Depuis, la revue *Le Livre* a publié, dans ses numéros d'avril 1882 et février 1883, les médaillons de Gérard de Nerval et de Petrus Borel. Je possède, en outre, les portraits de Théophile Gautier et de Gérard de Nerval, lithographiés par Ch. Lebrun, d'après Jehan du Seigneur, sur chine, avec l'indication : tiré à 25 exemplaires.

Existe-t-il une reproduction des autres médaillons que Jehan du Seigneur avait exposés au Salon de 1833, réunis dans un seul cadre, sous le titre de : *Camaraderie?*

J. D.

Le « Jeu des enfants à la toilette », tableau de Charles Coypel. — Pourrai-je savoir où se trouve en ce moment cette toile et dans quel musée on peut l'admirer?

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Dessins de Granet à retrouver. — Le peintre François-Marius Granet, qui fut attaché, en qualité de dessinateur, à l'armée républicaine, pendant le siège de Toulon, en 1793, a dû laisser un certain nombre de dessins ou d'aquarelles relatifs à cet épisode de la Révolution. L'un d'eux, représentant l'incendie de l'arsenal et de la flotte française, brûlés par les Anglais dans la nuit du 18 au 19 décembre, fut par lui donné (c'est lui-même qui nous l'apprend), au capitaine Khrom, commandant le vaisseau *Le Timoléon*. Quelqu'un saurait-il ce que sont devenues ces œuvres de jeunesse de notre grand peintre d'histoire?

Z. Y. X.

—

« Le Cimetière d'Ivry », par Poujol. — J'ai trouvé, dans un lot de gravures, une eau-forte, sur chine volant, d'Edouard May, datée de 1833, sans légende, portant l'indication manuscrite suivante : *Le Cimetière d'Ivry*, tome II. — D'autre part, je trouve dans le catalogue Champfleury, estampes, sous le n° 390, une eau-forte d'Edouard May, pour le *Cimetière d'Ivry*, par Poujol (?), 1833.

Un intermédiairiste obligeant pourrait-il me donner quelques renseignements bibliographiques sur cet ouvrage à vignettes qui n'est signalé ni par Asselineau, ni par Champfleury. J'ai feuilleté, en outre, nombre de catalogues sans succès.

J. D.

—

Le graveur E. Ulm (1866). — En tête du petit volume de M. Lorédan Larchey : *Correspondance intime de l'Armée d'Egypte*, Paris, 1866, in-16, de la « Bibliothèque originale » de René Pincebourde, tiré sur peau de vélin et sur des papiers de trois sortes : chine, chamois et hollande, se trouve une charmante petite eau-forte-frontispice, signée E. Ulm, imprimerie Delâtre, Paris, laquelle, même, a été placée, au nombre de trois épreuves, de couleurs différentes, noire, bistre et sanguine, dans les exemplaires de luxe

de cette publication. Cette petite planche représente, sous une tente improvisée à l'ombre d'un palmier, dans le désert, un jeune officier, assis sur un tronc d'arbre et écrivant, en s'appuyant sur un tambour, une lettre que lui dicte un fantassin, grognard de l'armée d'Egypte, posé debout devant lui et s'avançant, un pied chaussé et l'autre nu, la main tendue, pour mieux expliquer le sens que doit avoir sa missive. Dans le fond, tout au loin, devant les Pyramides, on voit passer, monté sur un dromadaire, le général Bonaparte que guide un Arabe.

Pourrait-on me donner quelques renseignements sur l'auteur de cette eau-forte? Connaîtrait-on, de lui, d'autres œuvres plus importantes que celle-ci? Sa signature d'artiste : E. Ulm, est-elle, par elle-même, un pseudonyme ou un nom véritable? J'avoue, humblement, ne l'avoir point trouvé cité, ce nom, dans ma collection des Livrets du Salon, notamment depuis l'année 1866.

ULRIC R.-D.

—

Un Montaigne, avec « ex-dono » autographe de l'auteur. — Sait-on entre quelles mains se trouve actuellement conservé l'exemplaire des *Essais* de Montaigne, édition de 1588, in-4°, portant un envoi autographe, écrit à l'encre noire, en plusieurs lignes, et qui fut adressé par l'auteur lui-même à Antoine Loisel, le célèbre jurisconsulte, précieux volume qui faisait partie, en dernier lieu, de la riche bibliothèque de feu M. le comte de Lignerolles, de la Société des Bibliophiles français, et dont a parlé l'érudit montaigniste, le docteur Payen, pages 12 à 14, du premier supplément, placé à la fin de sa brochure n° 4 : *Recherches sur Montaigne (Documents inédits)*, Paris, Techener, 1856, 68 pages in-8° raisin, avec 10 planches de *fac-simile* et vues lithographiées, et deux suppléments paginés séparément?

ULRIC R.-D.

—

Un avocat éloquent. — Messieurs, s'écriait un jour un avocat, nous venons vous demander justice de l'outrage le plus sanglant. Nous avons été frappé... où? Si nous étions poète nous vous apprendrions que nous avons été foudroyé sur la double cîme. Si nous étions géographe, nous vous plaindrions d'avoir été blessé à la mappemonde. Philosophe, nous vous démontrerions que nous fûmes assailli *a posteriori*. Joueur, nous affirmerions qu'on nous a donné un atout sur l'as de pique. Bibliophile, que nous avons été endommagé au *verso*. Numismate, que nous avons été maltraité sur le revers de la médaille. Général, que nous avons été attaqué à l'arrière-garde. Architecte, que nous avons été dégradé à l'opposé de la façade. Carrossier, que nous avons subi un choc sur l'arrière-train. Charcutier, que nous avons reçu un horion dans le gras-double. Armurier, que nous avons été atteint dans la région de la culasse.

Mais nous ne sommes qu'un bon bourgeois sans prétention et sans rhétorique. Nous avouerons donc, tout simplement, que nous avons attrapé un coup de pied dans la 17e lettre de l'alphabet.

Quel était cet avocat?

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Le Cacique et les Caïmans de l'Ecole normale. — On sait qu'à l'Ecole normale le premier de chaque promotion est décoré du titre de *Cacique* et que les surveillants y sont appelés des *Caïmans*.

Quelle est l'origine de ces deux expressions?

E. J.

—

Ce qui est bon à prendre est bon à garder. — D'où vient cette expression?

J. C.

—

Préparation d'Hamech. — Peut-on savoir ce que c'était? Il paraît que ce remède était souverain et qu'il était fort usité. Peut-on savoir quelles personnes il a guéries? Est-il encore en usage?

JULES C.

—

Cruzelle. — On donne ce nom à une sorte de pâtisserie rappelant un peu le biscuit de soldat. D'où vient ce mot qui doit dater du moyen-âge?

NEUGIERIG.

—

Peut-on dire la messe en huit ou neuf minutes? — Je lis dans l'*Ecole de l'homme*, Londres, 1759, tome 1er, page 85 :

Que d'aisances dans la religion catholique! Qu'elle est commode à Paris! On dit des messes à toute heure. Il y a comme de la rivalité entre les prêtres, à qui s'en

acquittera avec plus de promptitude. C'est le père Bonaventure qui dit la messe à onze heures et demie en huit minutes. C'est un Petit-Père qui la dit en neuf à midi précis.

Je sais qu'une messe dite à la hâte s'appelle « messe de chasseurs », mais elle doit durer au moins vingt minutes.

A. DIEUAIDE.

—

Sermons sur la guerre et le jeu. — Je lis dans un manuscrit du XVIIIe siècle, contenant des analyses de livres, la réflexion suivante à propos du livre de Dusaulx : *De la passion du jeu*, Paris, 1779, in-8°.

On a remarqué comme une singularité qu'aucun prédicateur n'ait fait un sermon contre la guerre, ce crime qui contient tous les crimes, et qui ne peut être excusé que par la nécessité d'une juste vengeance. C'est une singularité bien plus remarquable que parmi tant de traités de morale qui ont pour objet d'attaquer tel ou tel vice, telle ou telle passion, il ne s'en trouve pas un spécialement dirigé contre le jeu.

Connaît-on des sermons imprimés sur la guerre et le jeu ?

A. DIEUAIDE.

RÉPONSES

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722 ; XXXIV, 248, 339, 385, 630 ; XXXV, 17, 151, 244, 293, 342, 437, 531, 581, 627, 812 ; XXXVI, 15, 53, 144) :

Voyageuses, de Laurent-Pichat (1844), et *Voyageuses*, de Paul Bourget, de l'Académie française (1897).

La Sibylle, de Laurent-Pichat, et *Sibylle*, d'Octave Feuillet, de l'Académie française.

L'Etincelle, comédie en un acte en prose, de Henri Meilhac, de l'Académie française, jouée au Vaudeville en 1861, et *L'Etincelle*, comédie en un acte en prose, d'Edouard Pailleron, jouée au Théâtre-Français en 1879.

Il y a encore :

La Cosaque, de Paul Féval, et un roman du même titre, publié, naguère, en feuilleton dans le *Journal*, et, ensuite, en volumes, chez Charpentier, par M. Armand Silvestre. Celui-ci avait d'abord orthographié son titre comme Féval ; mais, l'existence du roman antérieur lui ayant été signalée, il l'écrivit ainsi : *La Kosake* (*sic*).

La Vie à Paris, de Paul Féval, et *La Vie à Paris*, de M. Jules Claretie, de l'Académie française.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Situation sociale des apothicaires (XXXI, 42, 214, 256, 298, 378). — Notre collaborateur, M. Henri de Mazières, pourrait-il me dire sur quels documents s'appuie son allégation au sujet de Mme de Pompadour et me citer des preuves de ce qu'il affirme? Qu'entend-il par *un luxueux étalage?* Cela est-il bien prouvé ? Il obligerait fort son collègue.

JULES C.

—

Denture ou dentition (XXXIII, 601 ; XXXIV, 132). — Passe encore pour M. Zola, qui n'est *que* candidat à l'Académie française, mais M. Jules Lemaître, qui en est ! Je lis dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er juillet 1897), à propos du rôle de Mme Duse dans la *Dame aux Camélias :* « Ce n'est point l'éclat banal des « dentitions » de théâtre encerclées de carmin ». C'est une faute d'usage que je trouve aussi ridicule que celle de déclarer à une dame, au lieu de sa flamme, son inflammation.

E. B.

∴

— Je ne comprends pas, je l'avoue, les pointes de nos collègues de l'*Intermédiaire* contre M. Emile Zola. Le plus puissant de nos romanciers d'aujourd'hui doit bien rire dans sa barbe, quand il voit ses ennemis s'arrêter à de pareilles vétilles pour le chicaner. Je suis persuadé que l'Académie regrettera son erreur à l'égard de ce grand écrivain, comme elle doit regretter de s'être privée de Molière, de Balzac, de Flaubert et de Gautier. Un des plus farouches détracteurs de M. Zola, M. Jules Lemaître, de l'Académie française, a écrit dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er juillet, 1897 page 218 : « La dentition de la Duse... ». Pourquoi reprocher à M. Zola un terme qu'on ne songe pas à reprocher à M. J. Lemaître ?

Heureusement que la postérité est là pour tout mettre à son rang. Elle ne s'inquiète pas de savoir si l'on fut ou non de l'Institut. Le nom de Zola vivra, alors que seront oubliés bien des académiciens d'aujourd'hui, que le caractère de cette revue, ennemie de toute polémique de ce genre, m'empêche de nommer.

JULES C.

Singulières figures admises dans les églises (XXXIV, 333, 611; XXXV, 172, 495, 594, 720, 813). — Ces figures ne sont pas dues à la seule fantaisie, au seul caprice de l'artiste. Les sculpteurs du moyen-âge les créèrent selon la tradition, les sources saintes et conformément aux lois de la symbolique chrétienne :

Tout le monde sait aujourd'hui, écrivait, en 1847, Mme Félicie d'Ayzac, que des monstres et beaucoup d'animaux réels, furent jadis, pour nos aïeux, autant d'allégories notoires qui exprimèrent, sur les églises où l'on voit encore leurs images, tantôt des allusions bibliques et des traditions légendaires, tantôt des spécifications des différents dons de la grâce, certaines vertus, certains vices...

Mais ce qui est moins connu, sans doute, c'est l'introduction progressive, à travers cette symbolique empruntée aux livres sacrés, de nombreux animaux « hybrides », où, réunissant divers membres pris à différentes espèces, et, par là, devenus des signes résumant en un seul les sens assignés à plusieurs...

Généralement, ces figures symboliques sont la matérialisation des péchés et des vices : l'*Orgueil*, l'*Hypocrisie*, la *Luxure*, la *Calomnie*, la *Sensualité*, la *Gourmandise*, etc...

Comme ces corps de malfaiteurs, que les potences féodales échelonnaient le long des chemins pour intimider les pervers, les passions exposées ainsi au front (et à l'intérieur) de ces saints édifices y étaient signalés à la réprobation publique.

P. c. c. : Effem.

—

Dans quelles revues, dans quels journaux parurent, à l'origine, les romans célèbres? (XXXIV, 485, 753; XXXV, 77, 256) — Citons encore :

Voyageuses, de Paul Bourget, de l'Académie française, dans *Cosmopolis*.

Hélène, d'André Theuriet, de l'Académie française, dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Boisfleury, d'André Theuriet, de l'Académie française, dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Parmi les œuvres d'Emile Pouvillon :

Césette, dans le *Temps*.

L'Innocent, *Jean-de-Jeanne*, *Chante-pleure*, *Les Antibel*, *Bernadette de Lourdes*, *Mademoiselle Clémence*, *L'Image*, dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Le Roi de Rome, dans la *Revue de Paris*.

Pays et paysages, *Petites âmes* et *Nouvelles réalistes*, dans divers recueils et journaux (*Figaro*, *Revue de Paris*, etc.).

X.

—

La Chaise (Armes et famille du P. de) (XXXIV, 765; XXXV, 212, 775). — On a dit qu'une sœur du P. de la Chaise, avait été abbesse du couvent de Notre-Dame de Cusset, très ancienne abbaye que l'on assurait avoir été fondée par un carolingien, et qui exerçait des droits seigneuriaux sur cette ville du Bourbonnais. Ayant eu occasion de m'y rendre, j'ai pu, grâce à la bienveillance du maire et à l'obligeance des employés de la mairie, faire des recherches dans les archives municipales. Je n'y ai trouvé, relativement à Marie-Catherine de la Chaise, que l'important document suivant que j'ai transcrit, en en conservant soigneusement l'orthographe :

Extrait du plus ancien registre de l'Etat civil de Cusset (1700-1712) :

Marie-Catherine de la chaise d'eaix, abbesse de cette ville de Cusset, âgée de environ soixante et trois ans, est décédée le septième mars et a été inhumé *(sic)* le huitième mil sept cent et un, presant les deux vicaire de cette parroisse qui ont signé.

De la Chaise, curé, Mareschal, vicaire, Bouruet, vicaire.

D'après un tableau des abbesses qui existe dans ces archives, Geneviève de la Chaise d'Aix, sa nièce, lui succéda, 1701-1758. Celle-ci dût mourir ailleurs qu'à Cusset, car son acte de décès ne figure pas sur les registres de cette ville.

G. R.

—

Pédagogie (Exercices de mémoire) (XXXIV, 769). — Voir à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris les textes imprimés des *Collections du progrès,* série E, n° 22, série P, n° 95-9, et série P, n° 115-10.

A. R.

—

Puysieux (XXXV, 190, 461). — Mme de Genlis, née du Crest Saint-Aubin, avait deux filles légitimes; c'est la cadette qui était mariée au comte de Valence.

a) L'aînée, Charlotte-Jeanne Brûlart, née le 4 décembre 1765 + 1787, épousa, le 18 avril 1780, Charles-Ghislain-Antoine-François de Paule, marquis de la Wœstine et de Becelaere.

Dont : Anatole-Charles-Alexis, marquis de la Wœstine et de Becelaere, grand-cordon de la Légion d'honneur, nommé général sur le champ de bataille de Waterloo; colonel, général de brigade, puis de division, président du comité de cavalerie sous la monarchie de Juillet, enfin commandant des gardes nationales de la Seine, lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851.

b) Edmée-Nicole-Pulchérie Brûlart, la fille cadette de Mme de Genlis, naquit à Paris, le 11 mars 1767; elle épousa, le 3 juin 1784, Jean-Baptiste-Cyrus-Marie-Adélaïde de Timbrune-Thiembronne, comte de Valence, pair de France en 1814. Elle divorça et mourut à Paris, le 31 janvier 1847, laissant deux filles :

1° Louise-Philippine-Séraphine-Félicité de Fimbrune (morte à Rome, le 13 janvier 1828), mariée à Antoine-Philippe-Fiacre-Guislain de Vischer, baron de Celles, comte de l'Empire, 1809; puis, sous le gouvernement des Pays-Bas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rome; puis naturalisé français et mort à Paris, le 1er novembre 1841; laissant deux filles : Pulchérie-Félicité-Ghislaine, femme de Henri-Louis-Espérance des Acres, vicomte de Laigle, et Edmée-Charlotte-Antoinette-Ghislaine, † 1856, femme d'Auguste Nompar, comte de Caumont la Force, sénateur en 1852, qui prit le titre de duc à la mort de son neveu. Ses enfants furent la comtesse de Raigecourt et Bertrand de Caumont.

2° Rosamonde de Timbrune, mariée, en 1815, avec Etienne-Maurice, comte Gérard, maréchal et pair de France sous Louis-Philippe. Cte S. P.

—

Calcul des générations successives (XXXV, 329, 655; XXXVI, 156). — Un peu trop d'additions! Lepère et l'enfant vivent simultanément et le fils peut n'avoir que 25 ans de moins que son père. On compte généralement 4 générations par siècle, il me semblerait plus juste d'adopter, pour moyenne, 7 pour deux siècles. Je me suis amusé à établir la filiation suivie d'un assez grand nombre de personnes descendant directement de Charlemagne, par les femmes s'entend. J'ai toujours trouvé entre 37 et 39 générations. Pour saint Louis, c'est entre 25 et 20 générations.

Cte S. P.

Anciennes écoles de médecine d'Avignon (XXXV, 336, 687). — M. le docteur Victorin Laval est, bien certainement, le plus autorisé pour répondre à cette question. De ce sujet, il a fait une étude approfondie. Je ne viens donc que signaler à Nigrinus un ouvrage très intéressant et, par cela même, trop peu connu, sur les anciennes écoles de l'inclyte cité papale : *Chronologie des docteurs en droit civil de l'Université d'Avignon*, par E. de Teule, Paris, Em. Lechevalier, 1887, gr. 8°.

Dans cet ouvrage, très documenté, le savant auteur — que la mort vient de ravir à ses nombreux amis — traite de l'Université d'Avignon, des écoles publiques existant avant sa fondation, et cite, en notes, de plusieurs ouvrages sur la matière, que le questionneur sera peut-être bien aise de connaître et qui l'aideront dans ses recherches.

C'est pourquoi je me permets de lui en recommander la lecture.

Un Ataxin.

—

Ida Saint-Elme (XXXV, 337, 688, 734; XXXVI, 71, 207). — Qu'il me soit permis de compléter, en la rectifiant ici, la note trop succincte que j'ai précédemment donnée sur un petit portrait de la belle Ida, lithographié par Léon Noël d'après Devéria (XXXV, 689).

Cette petite estampe, comme l'indique du reste sa légende, n'est qu'une reproduction (réduite et retournée) du grand portrait original dessiné et lithographié par Devéria. Paris, impr.-lithog. Lemercier, 1833, in-folio.

Léon Noël, dans sa réduction, a seulement légèrement adouci et comme mignardisé les traits du modèle. Le dessin de Devéria, lui, a bien autrement de caractère et, vraisemblablement aussi, plus d'exactitude dans l'expression de la vérité.

Dans ce portrait, sous un reste de solide beauté, Ida Saint-Elme conserve encore son air martial de belle grenadière, qui lui valut, près de tant d'illustres généraux et de grands officiers des armées de la République et de l'Empire, de si nombreux et si constants succès.

Debout, à mi-corps, le coude gauche appuyé sur un socle, la Contemporaine est là représentée, presque de face, la taille bien cambrée, serrée dans un corsage à grandes rayures fleuries, à larges manches à gigot, la tête coiffée d'un élégant

turban retenu par une bride nouée sous le menton. De grosses boucles de cheveux blonds encadrent son visage énergique, un peu dur mais expressif. Ses mains, ramenées par devant, près de la ceinture, sont chargées de bagues, et ces bagues, en leur langage intime, vous ont tout comme un air de dire, en bon français : *Nulla dies sine... bacca*.

Le fac-simile autographié, signé et daté, est le même, pour ces deux lithographies. Celui de la petite reproduction a été seulement un peu réduit de dimension.

Il existe, de la même Ida Saint-Elme, deux autres beaux portraits lithographiés, également in-folio :

1° Par R. Hennon-Dubois, à Paris, chez Chaillou-Potrelle, édit. Impr.-lithog. de Mlle Formentin. Buste, de face, légègèrement tourné à gauche. La tête, — environ quarante-cinq ans, — est coiffée d'un grand bonnet à ruches, orné de coques de rubans à petits liserés foncés, avec brides assorties nouées sous le menton. La robe, unie, de couleur sombre, ornée d'un col à grands revers, est ouverte sur la poitrine et serrée à la taille par une ceinture.

Un fac-simile autographié, de quatre lignes, et non signé, est imprimé audessous du portrait.

2° « *Ida Saint-Elme, auteur des Mémoires d'une Contemporaine, lithographiée d'après nature à l'âge de 50 ans, époque de son départ pour l'Égypte* » (sic).

Le texte du fac-simile autographié, mais signé cette fois, est le même que celui de la planche qui précède, mais l'écriture, bien que de la même main, en est différente. A. Grévedon del., 1828. Impr. Lemercier. — Lithograph. de A. Cheyère, rue Pierre-Sarrazin, n° 2, Paris.

Buste, de face, légèrement tourné à droite, coiffure à turban, grand col plissé et tuyauté à double rang, robe de mousseline avec manches à gigot plus foncées que la robe. Ceinture serrant la taille.

Ce portrait, bien vivant encore, est celui d'une ancienne « belle femme » sur le retour.

Peut-être bien pourrait-on trouver aussi, de la Contemporaine, un quatrième beau portrait lithographié, in-folio, et un autre, petite réduction grand in-8°, également lithographiée, de ce même grand portrait, dans les deux suites de l'*Iconographie des Contemporains, depuis 1789 jusqu'en 1830*, Paris, Delpech, 1823-1832, in-fol. et grand in-8°.

Mais j'écris le présent article, au bord de la mer, en Bretagne, loin de toute bibliothèque : il m'est matériellement impossible d'y vérifier ce détail. Je l'indique donc seulement aux iconophiles, sans leur en garantir aucunement l'exactitude.

On connaît encore, d'Ida Saint-Elme, deux autres petits portraits, mais de moindre valeur que les précédents :

L'un, lithog. in-8°, avec cette légende autographiée : *Je sais qu'être libre est le premier des biens*, dessin, d'après nature, par Charavet. Lithog. de Boisson, à Marseille. Buste, de face. L'héroïne y est représentée vêtue d'un habit d'homme, les cheveux courts disposés comme ceux d'un homme. Large col rabattu, grosse cravate nouée et retombant négligemment sur le gilet dont l'étoffe, légèrement soulevée, laisse deviner la rondeur des seins.

L'autre, publié dans la *Biographie universelle*, tome LXXX, page 306, petite lithogr. de Fourquemin, in-8°. Buste, de face, regardant à droite. Large chapeau-calèche recouvert d'un long voile, retombant de chaque côté, et laissant voir la figure découverte. Une pèlerine recouvre les épaules et la robe est serrée à la taille par une ceinture.

Dans la nouvelle édition, revue et réunie en un seul volume in-8° de xxxv-438 pages, avec préface de Napoléon Ney, des *Mémoires d'une Contemporaine*, Paris, Ernest Flammarion, sans date (1895), on trouve trois reproductions, réduites, gravées par L. Capazza, des portraits de Devéria, de Grévedon et de Charavet (habit d'homme) signalés ci-dessus, et aussi une petite gravure au trait de la *Femme couchée*, d'après le marbre de Lemot, sculpté en 1802, à Chaillot, pour le général Moreau (l'un des fervents adorateurs du modèle).

Cette statue qui est, en effet, un portrait, sculpté d'après nature et de grandeur naturelle, d'Ida Saint-Elme, fait songer, par son manque de costume, à la fameuse *Femme mordue par un serpent*, de Clésinger, laquelle aussi est un portrait.

Les amateurs de beau nu ont, devant de telles œuvres, si supérieurement traitées, l'une et l'autre, de quoi se délecter tout à leur aise.

Mais ce qui, peut-être encore, le plus sûrement, demeurera des traits d'Ida

Saint-Elme, pour la postérité, c'est le beau médaillon que David d'Angers sculpta d'elle, en 1834. Tête nue, cheveux relevés, avec de grosses boucles frisées retombant sur le côté. Le cou, entouré d'un foulard ne laissant voir qu'un petit bout de col. Superbe profil, plein d'expression et d'un grand caractère.

Un exemplaire en bronze en est conservé, sous le n° 315 du cadre septième des médaillons de David, au Musée David, à Angers. Un autre se peut voir, à Paris, à l'Hôtel Carnavalet, dans la collection des médaillons de David (bien moins complète que celle d'Angers, malheureusement), en l'une des salles du rez-de-chaussée du Musée de la Ville de Paris.

Il ne fut pas donné à tout le monde de se voir entrer, vivant, dans la galerie des contemporains de l'illustre statuaire. David avait l'horreur du banal. Il était, de plus, d'une nature altière, et ses convictions politiques lui firent trop souvent repousser comme modèles des personnages qui, à tous égards, eussent hautement mérité l'honneur d'être agréés par lui. Son refus catégorique d'admettre parmi eux le roi de Naples, Joachim Murat, et la reine Caroline, sa femme, est resté dans toutes les mémoires. Et, cependant, dans cette galerie de purs républicains, on y voit, aux tout premiers rangs, figurer le général en chef Bonaparte (un pur chef-d'œuvre), et l'Impératrice Joséphine, en grand costume de cour, le diadème au front! Marie-Louise, elle (la triste Mme de Neipperg, du duché de Parme), n'y brille que par son absence.

David, le grand et passionné David, oublia trop qu'il taillait, pour l'avenir, dans le marbre et dans le bronze, et que les gros petits riens de la politique ne sont plus, même un grain de poussière au bout d'un siècle, quand s'est éteint, dans son linceul, le dernier survivant de ceux qui les avaient vus naître!

ULRIC R.-D.

—

Assistance publique (XXXV, 384, 742). — Nos propres journaux nous critiquent si souvent qu'il me sera peut-être permis de dire que l'assistance en France y est sans doute moins bien organisée qu'en Autriche, où l'on a trouvé moyen de transformer graduellement le vagabond et le déclassé en ouvrier utile, mais qu'elle est bien supérieure à celle de presque tous les autres pays. L'assistance de voisin à voisin, entre pauvres gens, n'est-elle pas d'ailleurs dans les habitudes nationales? Allez dans les pays plus au nord, par exemple, vous serez étonné de constater la différence qu'il y a à ce sujet entre les mœurs de populations si voisines.

La *Société française de bienfaisance* de Londres, avec des ressources des plus limitées est une organisation tout-à-fait supérieure. Nous engageons vivement les amis de la sociologie à en étudier le fonctionnement, qui fait l'admiration de voisins, pourtant experts dans les importantes questions de ce genre.

Ce qui scandalise beaucoup de personnes chez nous, c'est plutôt l'immense trafic qui échappe à tout contrôle sérieux (les contrôleurs attitrés étant souvent les bénéficiaires) et qui fait de l'assistance en faveur des étrangers, par leurs propres nationaux, une industrie recherchée et lucrative.

La loi française n'y peut rien, pour ainsi dire; la loi étrangère autant à peu près. Et si quelque réclamations se produit on entend dire : « Vous empêchez le peu de bien qu'on veut essayer de faire ». Au fait, une fraction de pourcentage arrivant à destination ou à une clientèle spéciale, c'est encore quelque chose.

LEVALLOIS.

—

Œuvres de Napoléon, imprimées par H. Balzac (XXXV, 427, 753). — Le ministre actuel des affaires étrangères prépare, en collaboration avec M. Georges Vicaire, l'histoire de l'imprimerie de Balzac, dont l'existence éphémère soulève, au point de vue bibliographique, de petits problèmes peut-être moins simples que ne le croit M. Dieuaide. C'est ainsi que j'ai pu décrire, dans ma *Bibliographie des impressions microscopiques*, sur mon exemplaire, le *Choix d'Anecdotes*, 1827, 2 vol. in-32, librairie ancienne et moderne, le tome I imprimerie C. Farcy, le tome II imprimerie H. Balzac, et tous deux ont 512 pages!

NAUROY.

—

Femmes pairs de France et gouverneurs de provinces (XXXV, 432, 754, 817) :

AIGUILLON, duché-pairie érigé en faveur de Madeleine de Vignerot, veuve d'An-

toine de Beauvoir de Grimoard du Roure, pour elle et ses héritiers et successeurs, tant mâles que femelles, tels qu'elle les voudrait choisir, par lettres données à Saint-Germain-en-Laye, en janvier 1638, registrées 19 mars 1638.

Elle mourut le 7 avril 1675, après avoir testé en faveur de Marie-Thérése de Vignerot, qui devint duchesse d'Aiguillon, se fit religieuse et mourut en 1705.

MONTPENSIER (Henriette-Catherine), duchesse de Joyeuse, comtesse du Bouchage, veuve de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, pair de France, obtint la continuation (1608) de la pairie du duché de Montpensier, en faveur de sa fille Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, de Châtellerault et de Saint-Fargeau, qui épousa (1626) Gaston, duc d'Orléans, et en eut une fille unique, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, pair de France (la grande Mademoiselle); Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, épousa en secondes noces (1611) Charles de Lorraine, duc de Guise, et transmit le duché-pairie de Joyeuse à ses enfants du second lit.

RETHELOIS : MAZARINI, duché-pairie (1663) et LA MEILLERAYE, duché-pairie, passés par les Durfort et les d'Aumont dans la maison de Monaco.

LA VALLIÈRE, duché-pairie érigé (1667) en faveur de Louise-Françoise de la Baume le Blanc de la Vallière et de Marie-Anne, légitimée de France, sa fille.

BEAUFORT, duché-pairie érigé (1597) en faveur de Gabrielle d'Estrées et de César Monsieur, son fils.

MERCŒUR-PENTHIÈVRE (ETAMPES), (ce dernier duché sans pairie), furent l'apanage de Françoise de Lorraine, femme de César, duc de Vendôme. Penthièvre lui venait de sa mère, Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre, femme de Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur.

HALLWIN, duché-pairie apporté par Anne de Hallwin à son second mari, le maréchal de Schomberg.

ARTOIS. Mahaud d'Artois, veuve d'Othon, comte de Bourgogne, était, de son propre chef, comtesse d'Artois, pair de France. Elle remplit même l'office de pair au sacre de Philippe V, roi de France

FLANDRES. Jeanne, comtesse de Flandres, pair de France, † 1244. Sa sœur, Marguerite II, comtesse de Flandres, pair de France.

EPERNON, duché-pairie auquel les filles étaient appelées, etc., etc.

On peut consulter le *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, par M. de Courcelles. Paris, 1820, 5 vol. in-8° (tome Ier, p. 222); on trouve la liste complète des duchés-pairies enregistrés. Quelques-uns de ces duchés pouvaient passer aux femmes. Consulter le P. Anselme pour les généalogies. Le titre de duc de La Rochefoucauld a passé par les femmes à des branches collatérales de la même maison. Cte S. P.

—

Passer par les armes (XXXV, 476, 824). — Je ne suis pas de l'avis de M. le capitaine Paimblant du Rouil; s'il y a certainement un devoir douloureux à remplir pour le peloton d'exécution, je trouve en définitive dans cette manière de faire mourir un soldat une sorte d'image de la guerre, du péril couru sur les champs de bataille, qui ennoblit le supplice. Les braves commandent eux-mêmes le feu et ne souffrent pas qu'on leur bande les yeux; tout cela a sa grandeur et vaut cent mille fois mieux que la hideuse guillotine avec son ligotement, sa toilette et sa mécanique.

Quant à en revenir aux exécuteurs attitrés de François Ier, ce serait odieux. Quelle place auraient ces bourreaux dans l'armée? H. C.

—

Miston (XXXV, 476). — Voyez ce mot au *Glossaire du pays blaisois*. R. R.

—

Réforme du calendrier en Angleterre (XXXV, 617, 825) :

Les Etats protestants conservèrent l'ancien calendrier jusque bien avant dans le XVIIe siècle, et l'Angleterre ne se conforma au nouveau qu'en 1752. MAIGNE.

P. c. c. : T. PAVOT.

—

Descendance des Gaillard de Lonjumeau (XXXV, 665; XXXVI, 168). — Ils paraissent éteints, quant aux mâles; mais, d'Anne Gaillard (fille de Michel et de Souveraine, bâtarde d'Angoulême) et femme de Thomas de Balzac, descendent (par

les Mouchy-Montcavrel, les Mailly-Nesle, les Arenberg), S. M. l'impératrice d'Autriche, S. M. la reine de Naples, l'héroïque et infortunée duchesse d'Alençon, enfin tous les ducs et duchesses en Bavière. La nièce d'Anne de Balzac, Bernardine Gaillard (fille de Michel et de Louise de Sains-Marigny) épousa Jean de Montmorency, sieur de Bours. Ses descendants sont nombreux. Je trouve entre autres (par les Melun-d'Epinoy, les Bournonville, les Noailles, Mme la comtesse de Toulouse et le duc de Penthièvre), tous les princes d'Orléans et plusieurs princes des maisons d'Autriche, Saxe-Cobourg et Wurtemberg.

Cte S. P.

—

Le comte et la comtesse de Saint-Vallier (XXXV, 667; XXXVI, 173). — Jean de la Croix, sieur de Chevrières, etc., nommé garde des sceaux de Savoie par Henri IV, pendant l'occupation de cette province, ambassadeur, président à mortier, enfin évêque de Grenoble, mort en mai 1619, avait été marié le 7 septembre 1577 avec Barbe d'Arzac (fille de Joachim d'Arzac et de Claudine de Costaing de Persignan), morte en 1594, il fut père, entre autres, de :

Félix de la Croix, sieur de Chevrières et Chantemerle, baron de Serve et Clerière, comte de Saint-Vallier et de Val, conseiller au Parlement de Grenoble, puis avocat général, enfin maître des requêtes, † 23 novembre 1627, laissant de Claudine de Chissé (fille de Michel, baron de la Marcousse et de Claudine de Montainard), entre autres :

Jean IV de la Croix, sieur de Chevrières, Chantemerle, etc., comte de Saint-Vallier et de Val, marquis d'Ornacieux, président à mortier au Parlement de Grenoble, conseiller d'Etat, mort en 1680.

Ce Jean épousa, le 29 avril 1642, Marie Sayve (*alias* de Sayve), fille unique et héritière de Jacques Sayve, sieur d'Echigey, Chamblanc et Couchey en partie, président au Parlement de Dijon en 1615, et de Barbe Giroux, fille de Benoît Giroux, président à mortier.

Consulter Saint-Allais, édition Bachelin Deflorenne, t. VIII, p. 221. Pierre Palliot : *Le Parlement de Bourgogne*, Dijon, 1649, 1 vol. in-f°, enfin d'Arbaumont : *Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon*, Dijon, 1880, in-8°.

COMTE S. P.

Grangeneuve le Girondin (XXXV, 716). — Voir :

TAINE. *Origines de la France contemporaine*, t. III, p. 111, 467, et t. IV, p. 54, 58.

RABBE, VIEILH DE BOISJOLIN ET SAINTE-BEUVE. *Biographie universelle et portative des contemporains*.

Sur l'affaire Jouneau (alias Jonneau). voir plus spécialement :

BIRÉ (Edmond). *La légende des Girondins*, nouvelle édition in-12, Paris, Perrin, 1896, p. 116, 117.

Et sur le bonnet rouge :

BIRÉ, même ouvrage, p. 75, 76 et *Légendes révolutionnaires*, in-8°, p. 114, Paris, Champion, 1893. VEREPIUS.

—

Les « quarante-six printemps » d'un couplet de vaudeville (XXXV, 716). — Dans la pièce *Le Coiffeur et le Perruquier*, Scribe fait chanter par le frère et la sœur un couplet qui se termine comme suit :

ELLE.

Je n'ai compté jusqu'ici, je m'en vante,
Que des printemps.

LUI.

Le fait est clair!
Mais au total quand on en a cinquante,
Ça peut déjà compter pour un hiver.

EFFEM.

—

Dans quel sens tournent les aiguilles d'une montre? (XXXV, 718). — Dire que les aiguilles d'une montre vont aussi bien de droite à gauche que de gauche à droite équivaut à dire que les astres font leur révolution aussi bien de l'est à l'ouest que de l'ouest à l'est, alors que l'astronomie enseigne le contraire. Il est évident que tout point qui décrit un cercle va alternativement de gauche à droite et de droite à gauche ou réciproquement, et cependant personne ne confondra ce qu'on appelle « tourner de gauche à droite » avec ce qu'on appelle « tourner de droite à gauche ». Les expressions n'ont, la plupart du temps, dans le langage courant, qu'une valeur de convention et ne renferment pas toujours l'exactitude requise par les traités de philosophie pour constituer des définitions parfaites. Elles naissent de l'observation; or, les yeux se trouvant placés sur la partie antérieure du corps, c'est en regar-

dant devant soi que l'homme apprécie la direction du mouvement.

La définition de la giration de l'objet pris en lui-même peut donc s'établir ainsi.

Le mouvement giratoire de gauche à droite est celui qui s'opère par tout point ou objet qui, placé devant l'observateur, s'élève à sa gauche ou s'en éloigne pour s'abaisser vers sa droite ou s'en rapprocher. Le mouvement de droite à gauche s'opère en sens inverse.

Prenant l'observateur par rapport à lui-même, il tournera de gauche à droite si, se mouvant devant lui, il maintient sa gauche sur la ligne de la circonférence décrite, sa droite restant du côté du centre. Il tournera de droite à gauche, s'il fait l'inverse. PAUL ARGELÈS.

***

— Les aiguilles d'une montre marchent de gauche à droite. C'est de toute évidence si — logiquement — vous vous supposez placé au centre du cadran, et suivant de l'œil l'extrémité libre d'une aiguille. La direction est alors si nettement déterminée qu'on en a fait l'application au tourbillon des cyclones, à la spirale des solénoïdes, à l'enroulement des vrilles végétales; autant de révolutions autour d'un point où est censé se tenir l'observateur. Donc, pas d'erreur possible quand on nous dit que tel mouvement circulaire a lieu dans le même sens — ou dans un autre sens — que les aiguilles d'une montre; et nous n'avons pas à nous inquiéter des cadrans à venir (?) qui, sans raison valable, pourraient être gradués à l'inverse des nôtres.

T. PAVOT.

***

— Les aiguilles d'une montre tournent constamment de gauche à droite, quelle que soit la position occupée par le cadran par rapport à l'observateur.

Ce sont les aiguilles qui tournent : il faut donc voir le chemin parcouru et la trace qu'elles laisseraient si leur pointe était garnie d'un crayon traçant sur le cadran une piste, une circonférence, toujours dans le même sens : de gauche à droite.

Supposons un cadran assez grand pour qu'un homme puisse y marcher et passer successivement devant chacune des douze divisions :

Pour passer par tous les points parcourus par les aiguilles, en partant d'un point midi, quand il aura fait un tour complet, l'homme aura-t-il cessé un seul instant de tracer un cercle à main droite? son côté droit ne sera-t-il pas tout le temps à l'intérieur du cercle? cela n'est-il pas vrai aussi de la division correspondant à trois jusqu'à celle correspondant à neuf heures? Il n'y a aucun changement de direction. Il en est de même pour une aiguille parcourant le cadran d'une montre. Seulement, l'observateur qui regarde le cadran faisant face au zénith « la voit » se diriger vers sa gauche (à lui observateur), de trois heures à neuf heures... mais l'aiguille tourne constamment dans le même sens.

Par conséquent, dire d'un cyclone qu'il tourne sur lui-même dans le même sens que les aiguilles d'une montre, c'est dire qu'il tourne de gauche à droite.

L. N.

***

Le château du Raincy (XXXV, 718). — Cette magnifique habitation, aujourd'hui disparue, avait remplacé, au XVIIe siècle, un prieuré de bénédictins dépendant de l'abbaye de Tiron, au Perche. Elle fut élevée, sur les plans de Louis Levau, premier architecte de Louis XIV, par Jacques Bordier, auquel elle coûta, dit l'abbé Lebeuf, 4,500,000 livres. Après Bordier, le château fut acquis par la princesse Palatine, dont les héritiers le vendirent à Sanguin, marquis de Livry. Le duc d'Orléans l'acheta en 1750. A la Révolution, il devint naturellement propriété nationale, puis appartint successivement à Sanguin de Livry, descendant des précédents possesseurs; à Perrin, ex-entrepreneur des jeux; au fournisseur Ouvrard. A la Restauration, le Raincy revint à la famille d'Orléans. Sous le règne de Louis-Philippe, le château fut démoli; on en peut voir les ruines sur le bord de la route qui conduit à Livry.

EFFEM.

***

— *Vid.* au mot Livry-en-Launoy, le *Dictionnaire de toutes les Communes de la France,* de A. Girault de Saint-Fargeau, 3 vol. in-4°, 1845, avec gravures hors texte et planches d'armoiries en couleur, tome II, page 360.

UL. R.-D.

***

— Jacques Bordier, intendant des finances, secrétaire d'Etat, fit construire

le château du Raincy vers la moitié du XVIIe siècle, dont l'architecte fut le célèbre Louis Leveau. Les jardins ont été dessinés par Le Nôtre et les peintres Le Brun, Ponier et Dufresnoy procédèrent à l'ornementation intérieure. Les héritiers de Jacques Bordier le vendirent à la princesse Palatine qui le conserva jusqu'à sa mort. Le marquis Sanguin de Livry en fit l'acquisition en 1764, et en 1769, il passa entre les mains du duc d'Orléans jusqu'en 1793 où il devint propriété nationale.

En 1797, il fut acheté par M. Ventujol qui le céda, l'année suivante, à un descendant du marquis de Livry. Les bâtiments d'habitation furent démolis, en grande partie, en raison de leur état de délabrement et reconstruits dans un autre style. En 1801, le marquis de Livry le vendit à M. Caroilles-Destillières qui le céda, en 1806, au célèbre munitionnaire Ouvrard; mais celui-ci n'ayant pu le payer, il retourna à son vendeur. En 1812, Napoléon en fit l'acquisition. A la rentrée des Bourbons, il fut rendu au duc d'Orléans. En 1852, à la suite du décret qui confisqua les biens des d'Orléans, le château fut détruit. Pour plus de détails, l'Inconnu pourra consulter l'ouvrage de MM. Chavard et Stemler, intitulé *Recherches sur le Raincy*, joli volume orné de nombreuses planches et tiré à 250 exemplaires numérotés.

PAUL PINSON.

* * *

— Si l'on en croit d'Argenville (*Voyage pittoresque des environs de Paris*), ce château a été bâti par Le Veau pour l'intendant des finances Bordier, et appartenait, vers 1755, au marquis de Livry, premier maître d'hôtel du roi; une vingtaine d'années plus tard, il appartenait au duc d'Orléans (Philippe-Egalité) qui y serait allé dîner le jour de l'exécution de Louis XVI. CÉSAR BIROTTEAU.

—

L'ordre de l'Ecu-vert à la Dame Blanche (XXXV, 721). — Effem trouvera toute satisfaction dans le très joli volume intitulé : *La Dame blanche, chronique des Chevaliers à l'écusson vert*, par M. Brès, s. d. (1828), in-18, Lefuel, avec morceaux de musique gravés et gracieuses eaux-fortes de Montaut. Mon exemplaire, relié à la cathédrale, — la reliure est remarquable et de Lefuel lui-même, — a les eaux-fortes coloriées. Effem y trouvera page 32 les statuts de l'ordre en question, en date du « dimanche des Rameaux, onzième jour d'avril de l'an quatorze cent », commençant ainsi : « A toutes Dames et Damoiselles » et signés des treize chevaliers qui « prirent pour devise un Ecusson d'or, émaillé de vert, sur lequel était peint en émail le portrait d'une jeune Dame, d'une blancheur égale à celle des lys, et dont le front était couvert d'un voile blanc. Cet écusson était placé au milieu de chaque bouclier et sur une plaque d'or que les chevaliers portaient à leur bras droit, et qu'ils ne devaient jamais quitter pendant la durée de la nouvelle institution. » NAUROY.

—

Pensez à moi (XXXV, 722) :

Pensez à moi, ou le Charme des souvenirs, in-24, de 3 feuilles 3/4, avec 4 gravures. Imprimerie de Firmin Didot, à Paris.— A Paris, chez Louis Janet, rue Saint-Jacques, n° 59. Prix, broché, 4 francs.

Il y a des exemplaires reliés dans les prix de 5 à 30 francs.

(Extrait de la *Bibliographie de la France* du samedi 18 octobre 1828.)

A. DIEUAIDE.

—

Demoiselle et famille Della Faille (XXXV, 722). — Je me rappelle un roman ou plutôt une nouvelle sur ce sujet, publiée, il y a bien longtemps ,sous ce titre : *Mademoiselle de La Faille.* Ce nom avait perdu sa tournure italienne. J.-C. WIGG.

* * *

— Dans la *Gazette des Tribunaux* des 1er et 2 janvier 1843, une chronique rapporte les aventures invraisemblables de Mlle de Lafaille et de M. de Garan, ainsi que le procès étrange qui en fut la suite. Il est indiqué dans cette chronique que les faits qu'elle raconte sont empruntés à un mémoire de Me de Comiras, avocat au Parlement de Paris.

Au sujet de l'histoire de Mlle de Lafaille, une polémique fort vive s'engagea entre la *Gazette des Tribunaux* et Frédéric Soulié, qui l'accusa de plagiat (consulter la *Gazette* des 1er, 2, 19, 21, 23, 27 janvier 1843). Il fut dit, dans un des articles parus alors, que le compte rendu du procès de Mlle de Lafaille se trouvait dans les *Causes célèbres*, de Gayot de Pitaval. Je ne l'y ai point découvert, pas

plus que dans les *Causes célèbres*, de Des Essarts. Mais je dois reconnaître que mes recherches n'ont pas été très méticuleuses.

Dans un numéro (de février 1843), le *Charivari* a publié une grande caricature, signée : Ch. Jacques, représentant Frédéric Soulié, la *Gazette des Tribunaux*, le théâtre de la Gaîté... se disputant le cadavre d'une femme. Au-dessous est cette légende :

Je veux ma Lafaille !... J'aurai ma Lafaille !... Vous n'aurez pas ma Lafaille !... Voulez-vous lâcher ma Lafaille !... Je vous dis que c'est ma Lafaille à moi ! etc.

M. LAILLER.

—

Crébillon fumait-il la pipe ? (XXXV, 724). — Notre collègue César Birotteau peut lire dans les *Mémoires* du célèbre aventurier Jacques Casanova, tome II, page 181 (édition Rozez), la preuve suivante :

Crébillon était un colosse ; il avait six pieds : il me surpassait de trois pouces. Il mangeait bien, narrait plaisamment et sans rire ; il était célèbre par ses bons mots, était un excellent convive ; mais il passait la vie chez lui, sortant rarement, ne voyant presque personne, parce qu'il avait presque toujours la pipe à la bouche et qu'il était environné d'une vingtaine de chats, avec lesquels il se divertissait la plus grande partie du jour.

Pendant une année entière, j'allai chez M. Crébillon trois fois par semaine, et j'appris, avec lui, tout le français que je sais ; mais il m'a toujours été impossible de me défaire des tournures italiennes.

Dr A. GUÈDE.

***

— Je me permets de rappeler à César Birotteau que Crébillon ne vint s'asseoir au fauteuil de Racine qu'en 1731 ; l'« académicien » ne pouvait donc « fumer sa pipe » sous Louis XIV, qui avait « cassé la sienne » seize ans plus tôt.

G. MONVAL.

—

Mailli. « Esprit des croisades », Paris, 1780 (XXXV, 725). — Jean-Baptiste Mailly, auteur de l'ouvrage suivant : *L'Esprit des croisades ou Histoire politique et militaire des guerres entreprises par les chrétiens contre les mahométans*. Dijon, 1778-80, 4 vol. in-12 ; traduit en allemand, Leipzig, 1782, 2 vol. in-8°, et en abrégé par J.-C.-P. Majer, Berlin, 1780, 2 tomes in-8°, est bien connu par les pièces de poésie, lettres, discours et mémoires insérés dans le journal encyclopédique : *L'Année littéraire*, *les Mercures*, et surtout dans le recueil des mémoires de l'académie de Dijon.

Je prie mon collègue Mayall d'ouvrir le *Larousse* ou n'importe quelle biographie pour les renseignements d'usage.

Mailly se donnait les titres suivants :

Ancien professeur d'humanités ; professeur d'histoire au ci-devant collège Godran, à Dijon ; pensionnaire de la ci-devant académie de cette ville, sa patrie.

Nos collègues de Dijon doivent connaître ou posséder les éloges imprimés sur leur compatriote académicien.

A. DIEUAIDE.

***

— Dans la biographie générale publiée par Firmin Didot, je lis :

Mailly (Jean-Baptiste), historien français, né le 16 juillet 1744, à Dijon, où il est mort le 26 mars 1794. Libraire, comme l'avait été son père, il prit rang, en 1770, parmi les professeurs du collège Godran, de Dijon, où il fit admettre l'enseignement de l'histoire, et parmi les membres les plus laborieux de cette ville. Au mois de janvier 1776, il fonda la première feuille périodique qu'ait eue la Bourgogne.

L'ouvrage sur les croisades est inachevé ; il ne contient que la première croisade et il a été traduit en allemand.

UN JEUNE CHERCHEUR.

***

— Jean-Baptiste Mailly, historien, ancien professeur d'humanités, professeur d'histoire au collège Godran, et pensionnaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon ; né à Dijon, le 16 juillet 1744, mort dans cette ville, le 26 mars 1794. (Quérard, *France littéraire*, V, 445.)

Ces simples données suffiront sans doute à Arthur Mayall pour la direction de ses recherches. LE ROSEAU.

—

Une lettre à cheval (XXXV, 725). — Quel rapport y a-t-il entre la plus noble conquête de l'homme et une attitude ou une lettre arrogante ? Nous le saurons en consultant le passé.

Au moyen-âge, les chevaux de combat, plus grands que les autres et bardés de fer, ne devaient pas être fatigués mal à

propos. Aussi, l'écuyer les menait-il en main, et on ne les enfourchait qu'au moment de l'action. Alors, dans le langage courant, monter sur ses grands chevaux signifia : se disposer à la lutte, et cette expression nous sert encore, appliquée aux gens tout prêts à batailler.

On disait aussi : parler à cheval à quelqu'un, allusion aux rudes défis que s'adressaient les chevaliers dans les joutes et les tournois. A la place de *parler*, mettons *écrire une lettre*, nous aurons, ici et là, le même sens pour des locutions que traduit assez bien la formule actuelle : le prendre de haut avec quelqu'un; le traiter de haut en bas. T. PAVOT.

—

Le peintre F. Ziem (XXXV, 725). — M. Jules Claretie avait publié chez l'éditeur Victor Havard, à Paris, de 1880 à 1885 inclusivement, en six volumes grand in-18, dont quelques exemplaires tirés, pour les fanatiques de mon genre, sur grand papier de Hollande, un choix fort judicieusement établi, de ses meilleures causeries, imprimées par lui d'origine, hebdomadairement, sous le même titre que celui de ces volumes : *La Vie à Paris*, dans les colonnes du journal *Le Temps*.

Albert Wolff, dans les dernières années de sa vie et que les lauriers de M. Claretie empêchaient de dormir, sans doute, fit éditer chez le même Victor Havard, de 1884 à 1888, dans le même format grand in-18, et en six volumes également, dont quelques-uns, de même toujours que pour les précédents, tirés sur grand papier de Hollande, un choix pareillement raisonné de ses plus brillantes chroniques de têtes de page du *Figaro*.

Ces volumes que relie ensemble ce titre courant : *Mémoires d'un Parisien*, portent tous, en vedette, chacun son titre propre : *La Gloire à Paris*, *La Capitale de l'Art*, *La Gloriole*, *L'Ecume de Paris*, etc.

Dans un septième volume, également paru chez Havard : *Albert Wolff, histoire d'un Chroniqueur parisien*, par Gustave Toudouze, le célèbre collaborateur du *Figaro* s'était même un peu autobiographié lui-même.

Ces six volumes, que je me permets de recommander tout spécialement aux lettrés et aux chercheurs qui aiment à apprécier à leur valeur des articles, tout à la fois « enlevés » et bien documentés, ne renferment point toutes les chroniques d'Albert Wolff. Beaucoup d'entre elles, et des meilleures, de celles surtout des dernières années de son existence, si brusquement interrompue par une mort quasi-foudroyante, ne s'y retrouvent pas. Je viens, par exemple, de compulser avec soin ces volumes; l'article sur F. Ziem, recherché par M. F.-L.-A.-H. M., malheureusement pour lui, n'en fait aucunement partie.

Devrai-je ajouter, encore, qu'il est bon, parfois, de se méfier d'Albert Wolff, — en tant que critique d'art, justes Dieux! Point autrement. — L'impartialité, dans l'expression de son sentiment, n'ayant pas toujours été, chez lui, d'une indépendance, ni d'une impeccabilité absolues. Témoin, ce petit fait, que je tiens de mon vieil ami Jean Gigoux, le peintre d'histoire, mort récemment, et qui fut aussi l'ami et le camarade de Bonnat et de Meissonier.

Albert Wolff, qui avait le goût des tableaux et possédait même, dans son appartement de la rue Laffitte, une petite galerie d'œuvres, pour la plupart, bien choisies, nourrissait, depuis fort longtemps, l'ambitieuse envie de voir entrer dans sa collection, mais « à l'œil », s'entend, un tableautin de Meissonier et une petite toile de Bonnat.

De pareils dons, dans sa pensée, illustrés surtout d'*ex-dono* autographes des auteurs, eussent été pour l'aider à se bien poser de par le monde.

Wolff, d'origine étrangère, tudesque, affirmaient les malintentionnés, comptait à son actif, dans la presse parisienne, un assez joli stock d'ennemis. Son talent, reconnu de tous, avivait encore plus leur haine à son égard. Aussi, célibataire et boulevardier, vivait-il toujours un peu sur la défensive, et beaucoup pour le dehors, pour « l'effet à produire », surtout.

Comme, en la circonstance, ces deux maîtres, malgré les instances réitérées de l'écrivain, continuaient à demeurer, chacun de son côté, vis-à-vis de lui, tout à fait durs d'oreille, celui-ci, pendant plusieurs années consécutives, commit la maladresse, au moins singulière, étant donnée la renommée universelle de ces grands artistes, de « faire le silence » sur leurs œuvres, dans ses comptes rendus annuels des Salons.

Il est aisé de s'imaginer combien cette petite conspiration, toute profondément calculée qu'elle fût de sa part, dut être d'un piètre effet, comme résultat direct

obtenu, sur d'aussi illustres « victimes ». A la longue, crurent-elles seulement, jamais, devoir « s'exécuter »?

Ce point, même, est demeuré plus que douteux.

Dans tous les cas, le catalogue imprimé de la vente après décès de M. Albert Wolff (Mannheim, expert, Paris, du 6 au 8 avril 1892), plaquette, petit in-8° de 35 pages que j'ai là, sous les yeux, reste absolument muet en ce qui concerne, aussi bien leurs deux noms, que celui du peintre F. Ziem. ULRIC R.-D.

—

Un admirateur de Sappho (XXXV, 726). — De toutes les poésies qui illustrèrent Sapho, on sait qu'il ne nous est parvenu que deux odes : *Hymne à Vénus* et *Ode à une maîtresse*, imprimées séparément à Londres, 1733, in-4°, avec les notes de Christian Wolffius; ceux à qui le grec n'est pas familier peuvent juger de la beauté de l'original par la belle traduction d'une de ces pièces donnée par Boileau-Despréaux (*Traité du sublime*) :

Heureux qui près de toi, pour toi seule [soupire ! etc.

Dans un exemplaire des *Poésies de Sapho*, Londres, 1810, in-18, je lis ce qui suit :

Aucune ode de Sapho n'est aussi célèbre, aucune ne prête aux grâces et à la poésie de sentiment autant que celle-ci; je n'ai cependant pas osé y toucher après un si grand maître que Boileau.

Le poète du livre minuscule, cité par mon collègue Friso, ne peut être que Boileau. A. DIEUAIDE.

***

— Cette question reproduit, presque mot pour mot, celle posée, tome XXXV, colonne 337, à laquelle M. T. Pavot a répondu, le 30 mai, colonne 688. X.

—

Roture et roturier (XXXV, 726). — La dernière édition du *Dictionnaire étymologique*, de Ménage (1750), contient, au mot « roture », la transcription d'une lettre de Besly, avocat à Fontenay-le-Comte, à M. du Puy, conseiller d'Etat, sur l'origine des mots « roture » et « roturier » :

Le président Fauchet dérive le mot de *rusticus*. Pierre de Saint-Julien le tire de « rompre ». La dernière opinion me semble plus conforme à la vérité...

De *ruptura* a esté fait *roupture* et *roupturier*; et puis, par succession, on a délaissé d'y insérer le *p*, en conformant l'escriture à la voix : ainsi qu'on n'escrit plus *escript* et *escripture*...

De ce mot « route », proprement pris pour « terre rompue et labourée », fut fait « routier » pour « laboureur ». Et tout ainsi que les Latins se servent d'une mesme diction pour signifier la chose, le lieu et la personne, comme en *custodia*, pour la prison, le prisonnier et la garde; aussi « route » vint à signifier la terre rompue et celui qui la rompoit. Voila pourquoy « route » et « routier » vont indifféremment l'un pour l'autre dans Froissard et ailleurs.....

A cette occasion, on trouve toujours en tous les anciens livres *rupta* pour route et *ruptarii* pour routiers; avec le *p* charactéristic.

L'article « roture » comprend huit colonnes in-f° dans Ménage, tous les étymologistes y sont cités.

Au mot « bordelage », la *Grande Encyclopédie du* XVIIIe *siècle* dit que c'est un terme de droit coutumier qui signifie une sorte de « tenure en roture », usité dans le Nivernais.

Le *Dictionnaire de droit* de Ferièrre, Paris, 1755, ne fait pas de distinction entre les « roturiers » ou « vilains » :

Les roturiers composent le troisième ordre des trois Etats de France; ils sont bourgeois ou vilains; le nom de vilains était celui que l'on donnait aux roturiers qui possédoient des héritages tenus en vilenage, c'est-à-dire chargés de rente ou de champart; c'est pourquoi on les appelloit vilains. (Loysel, liv. I, tit. 1, règle 8.)

A. DIEUAIDE.

***

— « Roturier », aujourd'hui opposé à « noble », est un dérivé de roture qui est le latin *ruptura*, proprement action de rompre, de briser la terre. De là, le sens de sol défriché, que possède le mot dans une charte du XIe siècle. Il désigna, par la suite, tout établissement rural soumis à une redevance; puis, toute terre d'héritage qui n'était pas noble. Ces explications, données par M. Brachet, m'ont toujours paru suffisantes; s'il en est de meilleures, je les accepterais volontiers. T. PAVOT.

—

Rue des Marmousets (XXXV, 763). — Dans la Cité était une rue tirant son nom



de l'hôtel des Marmousets, bâti vers la fin du XIIe siècle. On prétend qu'il s'y passa, en 1387, une aventure qui est rapportée par divers historiens, mais dont l'authenticité n'est nullement établie. Voici le fait :

Un barbier et un pâtissier tenaient boutique à côté l'un de l'autre et la cave du barbier était attenante à celle du pâtissier dont on estimait fort les pâtés qu'il préparait lui-même car, malgré la vogue qu'il avait su acquérir, il n'avait qu'un seul apprenti pour manipuler la pâte, sous prétexte de cacher le secret de l'assaisonnement des viandes.

Son voisin, le barbier-baigneur-étuviste, méritait sans doute aussi la faveur du public car, bien qu'on vît peu de monde entrer chez lui, il paraissait avoir de nombreux clients pour la saignée; souvent on pouvait remarquer devant sa porte un ruisseau de sang, contrairement aux ordonnances qui enjoignaient aux barbiers de jeter ce sang à la rivière.

Un soir, des cris perçants sortirent de la boutique du barbier, chez lequel on avait vu entrer un écolier qui venait d'Allemagne.

Soudain, cet écolier reparut, se traînant avec peine sur le seuil, tout saignant, le cou sillonné par de larges blessures. On entoura le blessé, on l'interrogea et il raconta comment le barbier, après l'avoir fait asseoir pour le raser, lui avait tout à coup donné un coup de rasoir qui lui entama la chair. Il avait crié, s'était débattu, et à grand peine était parvenu à détourner les coups de la lame tranchante, à saisir son ennemi et à le précipiter dans une trappe ouverte à côté de lui.

Le foule frémissant d'horreur à ce récit, pénétra dans l'ouvroir du barbier et ne vit rien que du sang à terre, la trappe étant refermée; alors on descendit dans la cave et on trouva le pâtissier occupé à dépecer le corps du barbier! Cet homme avoua que c'était lui qui avait eu la pensée de s'associer avec le barbier pour assassiner les gens : lorsque quelqu'un venait se faire raser, le barbier le plaçait sur la trappe, lui portait un coup de rasoir à la gorge et le précipitait dans la cave où son complice prévenu achevait la victime et la dépeçait pour en faire des pâtés. « C'est ainsi qu'il composait ses pâtés, meilleurs que les autres, dit le P. Dubreul, d'autant que la chair de l'homme est plus délicate, vu la nourriture. »

La maison fut abattue et l'on éleva à sa place une pyramide expiatoire. Nous considérons cette légende comme une fable; les registres du Parlement de Paris sont muets à cet égard et nous n'avons trouvé nulle trace officielle de l'événement. Quoi qu'il en soit, une pyramide élevée au centre d'une petite place carrée existait, et ce lieu appartenait, en 1535, à Pierre Belut, conseiller au Parlement, car il adressa une requête au roi qui, en janvier 1536, donna des lettres patentes qui lui permirent d'y faire bâtir et réédifier une maison pour être habitée ainsi que les autres maisons de Paris, « nonobstant, ajoutent-elles, ledit prétendu arrêt, sentence du prévôt de Paris, condamnation de l'hôtel de notre dite ville et autres quelconques qui, sur ce, pourraient être intervenues; auxquels arrêts, sentence de condamnation, avons de notre autorité dérogé et dérogeons par les présentes, et sur ce, imposons silence perpétuel à notre procureur présent et à venir. »

Piganiol de la Force qui rapporte aussi le fait, tout en le mettant en doute, ajoute : « Quoiqu'on ne trouve nulle part ni information, ni arrêt, qui parlent de ce prétendu crime, il ne s'ensuit nullement qu'il soit faux, car dans les crimes atroces et extraordinaires il a toujours été d'usage, et il l'est encore aujourd'hui (1765), d'en jeter au feu les informations et la procédure, pour ne point les rendre croyables. »

Ce qui est certain, c'est que cette histoire, vraie ou fausse, a de fortes racines dans la croyance populaire et, dit à son tour le bibliophile Jacob : Il ne fallut pas moins de la formule royale : « Car tel est notre bon plaisir », pour que les murmures du peuple ne se changeassent pas en voies de fait contre l'œuvre des maçons, quoique la rue des Marmousets fût grandement transformée par cette place vide et cette pyramide en ruines. La rue des Marmousets ne portait autrefois ce nom que jusqu'à la rue de la Licorne; le bout donnant dans la rue de la Cité faisait partie de la rue des Oublieurs. Elle fut supprimée, en 1867, lors des travaux pour la construction du nouvel Hôtel-Dieu.

LOUIS JOUTY.

***

— Dans le très curieux et très bel ouvrage que la Ville de Paris a publié sous le titre de *Paris à travers les âges*, et qui contient l'historique des vieux mo-

numents et des anciens quartiers de Paris, avec texte illustré de nombreuses gravures, il est question de la rue des Marmousets. Une première gravure reproduit cette rue en 1865, au moment où elle allait disparaître. Une seconde retrace une cour entourée de divers bâtiments et dans laquelle, à l'un des angles, est une vieille tour à pignon; au-dessous de cette gravure on lit : « Cour de la maison habitée au xiv[e] siècle par le fabricant de pâtés de chair humaine, rue des Marmousets ».

Ces deux gravures, dont les originaux doivent être au Musée Carnavalet, sont accompagnées du texte suivant :

La rue des *Marmousets* prenait à la rue de la Juiverie et finissait au cloître Notre-Dame, au coin de la rue de la Colombe. Elle devait ce nom à une maison désignée dans les anciens titres : *Domus Marmosetorum*. Cette rue et la porte du cloître devant laquelle elle débouchait sont indiquées dans les Cartulaires de Notre-Dame sous cette dénomination : *Vicus et porta Marmosetorum.*

On appelait Marmousets, on le sait, les figurines grimaçantes et grotesques sculptées parfois sur le portail des églises et sur la façade des hôtels, et c'était sans doute à une maison décorée de cette façon que la rue avait dû son nom.

A cette rue se rattache une vieille légende qui a longtemps terrifié les imaginations de nos pères et qui, nous nous en souvenons tous, nous a été contée quand nous étions enfants.

Un pâtissier, prétendait-on, s'était entendu avec un barbier dont la boutique touchait la sienne. Dès qu'un client étranger au quartier entrait chez le barbier, on le faisait asseoir poliment, puis soudain, il disparaissait par une trappe qui communiquait avec la boutique du pâtissier. On égorgeait le malheureux et on confectionnait avec sa chair des pâtés savoureux que tout Paris se disputait.

Dubreul rapporte ce fait en affirmant que la maison de l'assassin fut rasée, avec défense de bâtir à cette place; mais Jaillot se montre incrédule pour cette histoire et prouve que François I[er], par lettres patentes du mois de janvier 1536, permit à M[e] Pierre Bœlut, conseiller au Parlement, de faire bâtir à cet endroit.

L'autorisation donnée par François I[er] ne démontre pas cependant qu'un crime, exagéré peut-être par les récits populaires, n'ait pas jadis été commis en ce lieu.

ROBIN.

—

Sergent de justice (XXXV, 770). — Littré dit :

Anciennement, officier de justice chargé des poursuites judiciaires; on dit aujourd'hui huissier. Il y avait les « sergents à verge » qui avaient le droit d'être jurés priseurs et vendeurs de biens; les « sergents à cheval » qui allaient exploiter à la campagne; les « sergents royaux » qui dépendaient d'une juridiction royale; les « sergents fieffés » qui faisaient les exploits pour les droits des seigneurs.

Ces huissiers ou sergents du Châtelet de Paris ont attribution de toutes leurs causes, tant civiles que criminelles, devant le prévôt de Paris ou ses lieutenants généraux, civils et criminels, par lettres patentes des rois Charles V et Jean II, confirmées par Louis XIV en 1672. (*Traité des matières criminelles*, par Guy du Rousseaud de la Combe, avocat au Parlement, 1744, p. 160).

M. LAILLER.

—

Priolo (XXXVI, 3). — M. Gandouin pourra consulter utilement la conférence de M. Charles Normand à la Société historique, publiée dans le *Bulletin du Cercle Saint-Simon* (t. II, 1884, p. 220). C'est ce qu'il y a actuellement de plus complet sur ce personnage. L. F.

—

Metz (XXXVI, 9). — Les papiers et manuscrits laissés par M. Aug. Prost viennent d'entrer à la Bibliothèque nationale (manuscrits). Ils seront communiquées aux travailleurs dès que le classement et la reliure en seront terminés.

R.

—

Armoiries de la Catalogne et du Roussillon (XXXVI, 13). — Les armes des personnes et communautés du Roussillon ont été enregistrées, comme celles des personnes et communautés des autres provinces de France, dans l'*Armorial général*, qui a été fait, en vertu de l'édit de 1696, et dont l'original est conservé à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits. Elles se trouvent dans le tome I[er] des deux volumes consacrés au Languedoc, pages 1415-1491.

Les noms de personnes ont été relevés dans la table de L. Paris (*Indicateur du grand Armorial général de France* (Paris, Bachelin-Deflorenne, 1865, 2 vol. in-8°), et les noms de villes dans celle de M. Ulysse Robert (*Indicateur des armoiries des villes, bourgs, villages... contenues dans l'Armorial général de d'Hozier*, Picard, 1879, in-8°). C. C. C.

ARCHIVES
DES
AFFAIRES ETRANGÈRES
CORRESPONDANCE POLITIQUE :
Portugal.—Tome 22.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

UNE MISSION SCIENTIFIQUE EN CHINE SOUS LOUIS XIV

f° 85.

LE ROI A M. DE SAINT-ROMAIN, SON AMBASSADEUR EN PORTUGAL

Versailles, 17 décembre 1684.

. . . .

Comme j'ai chargé les Jésuites qui vont à Macao et dans la Chine de faire des recherches des plus curieux livres chinois et pour faire des observations astronomiques, comme aussi des longitudes et latitudes et des déclinaisons de l'aimant, mon intention est que vous demandiez pour eux au Roi de Portugal un passeport et je m'assure que ce prince ne fera pas de difficulté de les accorder.

Sur ce, etc......

Ibidem:
f° 182

SAINT-ROMAIN AU ROI DE PORTUGAL

Sire, *21 janvier 1685.*

J'ai reçu ordre par le dernier courrier de France de donner part à Votre Majesté de la résolution que le Roi, mon maître, a prise d'envoyer par mer un ambassadeur à l'Empereur de Siam pour répondre aux courtoisies et avances de ce prince et que, profitant de cette occasion, il fera embarquer dans le même vaisseau de guerre quatre Jésuites français avec deux compagnons pour passer de Siam par Macao dans la Chine. La commission de ces quatre religieux est d'observer dans leur route, par mer et par terre, les longitudes des principaux lieux, les déclinaisons et variations de l'aiguille, et tout ce qui peut servir à rectifier et perfectionner nos cartes et notre navigation, et de faire dans l'Orient et dans la Chine une recherche exacte de toute sorte de livres curieux pour la bibliothèque du Roi, mon maître. J'ai charge aussi de dire à Votre Majesté qu'ils ont un ordre précis de tenir une bonne correspondance avec vos sujets en quelque lieu qu'ils se rencontrent, d'avoir pour les prélats portugais toute la déférence et soumission qui leur est due, et de concourir aux occasions avec les Portugais pour maintenir et conserver les intérêts et droits du Portugal ecclésiastiques et séculiers. Le Roi mon maître ne doute pas que Votre Majesté ne désire aussi, de son côté, que ses sujets en Orient ne donnent à ces bons religieux le secours et l'assistance dont ils pourraient avoir besoin pour l'accomplissement de leur voyage et de leur commission ; et afin qu'ils en puissent être informés, le Roi mon maître m'a ordonné de demander (comme je fais avec respect et confiance) à Votre Majesté un passeport pour ces quatre religieux et leurs deux compagnons, en la forme la plus ample et la plus favorable qu'il se pourra. Le vaisseau qui portera à Siam l'Ambassadeur de France avec les quatre Jésuites doit partir précisément dans la fin du mois de mars ; et je supplie très humblement Votre Majesté de vouloir bien donner ordre que l'expédition de ce passeport soit prompte et qu'on me le délivre incessamment et avant que Votre Majesté parte pour Salvatezze.

Les noms des quatre Pères Jésuites sont :
Jean de Fontenay ;
Guy Taschard ;
Joachim Bouzet et
Claude de Visdelou, qui auront deux compagnons avec eux.

Ibidem:
f° 180

SAINT-ROMAIN AU ROI

Sire, *Lisbonne, 13 février 1685.*

. . . .

Dans l'audience que j'eus pour l'affaire des Capucins français au Brésil, je fis encore souvenir le Roi de Portugal du passeport que je lui avais demandé pour les quatre Jésuites qui vont à la Chine, et pour le convaincre qu'il n'y avait aucun inconvénient pour le Portugal à l'accorder, je lui dis que ces Pères ne prétendaient pas d'entrer dans la Chine qu'après en avoir obtenu la permission de l'Empereur chinois ; que de Siam ils

iraient à Macao ou en quelque autre lieu sur les frontières de la Chine, que de là ils donneraient avis de leur arrivée et du sujet de leur voyage au Père Verbiest, Jésuite et Président des Mathématiques dans la Cour de l'Empereur de la Chine et qu'ils attendraient au même lieu la réponse du Père Verbiest et la permission et les ordres de l'Empereur chinois pour entrer dans ses Etats et se rendre à sa cour, mais cela n'a pas empêché qu'après plusieurs consultations on ne se soit excusé de donner ce passeport sous un prétexte bien impertinent, comme le verra Votre Majesté par la copie ci-jointe de la lettre que m'a écrite sur ce sujet le secrétaire Pero Sanchez Farinha, et de la réponse que je lui ai faite.

Les quatre Jésuites n'ont aucun besoin du passeport du Roi de Portugal pour aller de Siam à Macao, où toutes les nations de l'Europe, religieux et autres et même Castillans des Philippines entrent librement et sans aucun passeport. J'ai adressé les lettres de recommandation que le Père Pommereau a obtenues pour les quatre Jésuites à l'Intendant de Marine à Brest pour les leur rendre en main propre et le Père Pommereau assure qu'elles leur serviront autant pour Macao que le passeport du Roi de Portugal même.

. . . .

Je dois encore dire à Votre Majesté au sujet du passeport de Portugal pour les quatre Jésuites que le Père Pommereau qui en a demandé en diverses occasions du temps de M. d'Oppède, impute ce refus au ressentiment que les Portugais ont du nouvel établissement dans l'Inde des vicaires apostoliques qui sont de vrais Evêques et ils s'en prennent à nous parce que ces vicaires apostoliques sont Français. Les Portugais prétendent que le droit de patronage appartient à leur roi dans tout l'Orient, et que les Papes n'y ont jamais pourvu à aucun Evêché qu'à la nomination de leurs Rois même du temps des Castillans, et ils ont des provisions de ce temps-là et des Evêchés de l'Inde à la nomination du Roi Philippe comme Roi de Portugal.

. . . .

Ibidem: f° 186

COPIE DE LETTRE DU SECRÉTAIRE DES GRACES, PERO SANCHEZ FARINHA, A L'AMBASSADEUR DU ROI, AU SUJET DU PASSEPORT DEMANDÉ POUR QUATRE JÉSUITES.

Exmo Senhor

Sa Majesté que Dieu garde ayant vu les deux papiers que V. Exc. me donna après lui avoir parlé au sujet du passeport pour faire passer quatre Jésuites à la Chine, m'a ordonné de dire à V. Ex. qu'ayant fait examiner cette matière, on a trouvé que la jalousie que les Chinois ont de l'entrée des étrangers dans leur pays est telle, que l'on pouvait craindre avec raison que venant à savoir que les religieux pour lesquels V. Ex. demande le passeport sont envoyés par un Prince aussi puissant que l'est S. M. T. Ch. leur crainte s'augmenterait à tel point qu'elle pourrait les porter non seulement à refuser à ces religieux l'entrée dans leur pays, mais même à interdire aux Portugais le commerce qu'ils ont à Macao, choses de si grande conséquence pour toute la chretienté et particulièrement pour les sujets de cette Couronne que Sa Msj^té^ espère que le Roi T. Ch., en sera persuadé. On envoye ordre au Vice Roi dans l'Inde de faire, et de tenir la main qu'on fasse, dans tous les lieux de la domination du Portugal, toute sorte de bons traitements aux sujets de S. M. T. Ch., comme la bonne correspondance et l'amitié qu'il y a entre les deux Couronnes le demandent. Dieu garde V. Exc. plusieurs années.

Du Palais, le 2 de février 1685, etc.

Ibidem: f° 188

RÉPONSE DE L'AMBASSADEUR DU ROI A LA LETTRE DU SECRÉTAIRE DES GRACES, PERO SANCHEZ FARINHA.

Monsieur, *9 février 1685.*

J'ai reçu votre lettre du deux de ce mois. Elle fait bien mention des deux mémoires que je vous donnai le vingt un de Janvier après avoir parlé au Sérénissime Roi Dom Pedro, mais elle ne m'apprend l'intention de S. M. de Portugal qu'à l'égard du passeport pour les quatre Jésuites. Ceux que S. M^té^ a consultés sur ce sujet auraient été apparemment d'un autre avis, s'ils avaient considéré que ces quatre Jésuites ne prétendent pas d'entrer dans la Chine qu'après en avoir reçu la permission de l'Empereur chinois : Je le dis à S. M^té^ dans ma seconde audience que j'ai prise sur ce sujet, et qu'ils iraient de Siam sur les frontières de la Chine à Macao ou ailleurs, que de là ils écriraient au Père Verbiest Jésuite et Président des Mathématiques dans la Cour de Pekin, et qu'ils attendraient sa réponse et l'ordre de l'Empereur pour entrer dans la Chine et aller à Pekin.

P. c. c. : J. G. R.

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Une anecdote au sujet de Pierre Dupont. — Le *Petit Journal* a publié dernièrement un article fort intéressant sur Pierre Dupont, le chansonnier populaire, à qui la ville de Lyon va, paraît-il, élever un monument. Il cite sa fameuse chanson des *Bœufs* et les titres d'autres chefs-d'œuvre.

Il est peut-être intéressant aussi, à ce propos, de rappeler un épisode de la vie du poète et la délicieuse inspiration à laquelle il a donné lieu.

Pierre Dupont arrivant à Paris se présente chez Victor Hugo à qui il est recommandé.

La porte est consignée et réduit à laisser sa carte, notre chansonnier y ajoute ces simples vers :

Si tu voyais une anémone,
Expirante et près de mourir,
Te demander comme une aumône
Une goutte d'eau pour fleurir,
Si tu voyais une hirondelle
Un jour d'hiver te supplier,
A ta vitre battre de l'aile,
Demander place à ton foyer,
L'hirondelle aurait sa retraite,
L'anémone sa goutte d'eau.
Pour toi que ne suis-je, ô poète !
Ou l'humble fleur ou l'humble oiseau.

Victor Hugo ravi, fit, paraît-il, courir après le sollicitant qu'on arriva à rattraper et lui obtint une place à l'Imprimerie Royale. M. Félix Duquesnel, auteur de l'article précité paraît ignorer cet épisode certainement digne d'être relaté.

PAUL ARGELÈS.

—

La panade en Crète.— Extrait du *Journal de l'expédition de M. de la Feuillade pour le secours de Candie par un volontaire,*

à Grenoble, chez JEAN NICOLAS,
marchand libraire, rue du Palais.

MDCLXIX

Il est bon de vous dire en passant que l'on traite les malades et les blessés, en Candie et presque dans tout le Levant, d'une manière assez extraordinaire, à notre égard, mais qui est pourtant commode et de peu de dépense, car il ne faut, pour eux, ny viande, ny œufs, ny bouillons, ny sirop, ny gelée; au contraire, l'usage de ces choses leur est mortellement dangereux; on ne leur donne pour toute nourriture qu'un certain breuvage qui se fait avec de l'eau et des miettes de pain fort menues que l'on fait bouillir sur le feu jusqu'à ce que les parties de la mie de pain soient tellement mêlées avec celles de l'eau qu'elles ne fassent plus ensemble qu'une liqueur un peu épaisse et trouble qu'ils appellent de la « panade ». Il la faut prendre toute chaude comme un bouillon. Ce breuvage n'est pas, à la vérité, très agréable à avaller, ny fort propre à donner des forces au corps, et l'on voit mesme que tous ceux qui en usent sont extrêmement faibles et abatus; mais il leur procure aussi cet avantage, qu'ayant une fois perdu la fièvre, il ne leur faut ensuite que très peu de jours pour rétablir leur santé et leur embonpoint. » (p. 103).

A. DE ROCHAS.

—

Autographes de l'ancienne Egypte. — M. Grenfell, d'Oxford, vient de publier la traduction de divers manuscrits découverts en Egypte. Certains d'entre eux nous fournissent des détails intéressants sur la vie privée et publique et l'état de la civilisation dans la vallée du Nil antérieurement au septième siècle de notre ère. C'est ainsi qu'une douzaine de reçus pour « droits sur la bière » prouvent que, dès le premier siècle avant Jésus-Christ, les impôts dont cette boisson était grevée fournissaient à l'Etat des revenus considérables. Dans une autre lettre, le paysan Didyme et sa femme Isis préviennent l'autorité militaire que leur fils Anoubas vient d'atteindre sa quatorzième année et qu'il se présentera incessamment au bureau de recrutement. Une lettre écrite en 237 après Jésus-Christ nous révèle les inquiétudes d'un « maire de village » très préoccupé de faire célébrer avec éclat la « fête du bourg ». Il s'adresse au directeur d'une « Académie de Musique » de la ville voisine : « Envoie, je te prie, dans notre village la danseuse Thaïs et une de ses collègues. Elles resteront chez nous quinze jours. Elles toucheront un salaire de 36 drachmes par jour et recevront, en outre, quotidiennement trois boisseaux d'orge et quinze pains. Trois ânes seront mis à leur disposition pour le voyage d'aller et de retour. Porte-toi bien. » Enfin une lettre privée datant de l'an 81 avant Jésus-Christ nous montre un fils priant son père, en passage à la ville, de lui acheter des papyrus, des plumes et de l'encre.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Septembre 1897.*

XXXVIe Volume. — N° 773

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. 1re Année — N° 25

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Dieu et mon droit. — Je désirerais savoir :

1° Quelle est l'origine de cette devise, qui figure sur les armes de l'Angleterre ;

2° Et pourquoi elle est énoncée en français ? L. BAILLET.

—

Les disciplines d'Anne d'Autriche. — Dans le troisième volume, récemment paru, de l'ouvrage ayant pour titre : *Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours*, M. de Ménorval, parlant de la maladie à laquelle succomba Louis XIII, le présente (page 267) comme « abandonné des siens, tué à petit feu par des médecins imbéciles, montrant aux mercenaires qui le soignent les bras amaigris d'un roi de France ». Et il ajoute :

Anne d'Autriche n'ose plus l'approcher et le fait assurer qu'elle n'a jamais pris part aux intrigues ourdies contre lui. *En l'état où je suis*, répond-il, *je dois lui pardonner, mais je ne puis la croire.*

A ce propos, M. de Ménorval consigne en note ce qui suit :

Anne d'Autriche entretenait une correspondance secrète avec son frère, le Cardinal-Infant, gouverneur des Pays-Bas. Retirée, en 1637, au Val-de-Grâce, elle s'y croyait en pleine sécurité : une religieuse lui remettait ses lettres et un agent, nommé La Porte, se chargeait de transmettre les réponses à Bruxelles. Le cardinal de Richelieu, dont la police était fort bien faite, découvrit tout par l'intermédiaire d'un capucin. Le chancelier Seguier reçut l'ordre d'aller au monastère fouiller les meubles, les cassettes, l'oratoire de la reine de France. Il n'y trouva que des disciplines, et Anne répondit qu'elle avait toujours su concilier l'amitié due à son frère avec les intérêts de l'Etat.

Est-ce qu'Anne d'Autriche se donnait ou se laissait donner la discipline ? Telle est la question que suggère la note ci-dessus reproduite. Un de nos confrères serait-il à même d'y répondre ? AL. PIC.

—

Les livres imprimés en or et les livres argentés sur tranche. — Je possède un livre, imprimé en or, intitulé :

The golden lyre, specimens of the poets of England, France, Germany, and Italy, edited by John Macray, London, 1829, in-18, J. D. Haas, printed by Howlett and Brimmer, gold-printers to the society of arts.

Chaque page est glacée et imprimée seulement au recto ; de plus, elle forme un feuillet séparé ; le volume est cousu et non broché. La France est représentée par Boileau, Delille, Lamartine, Lebrun, Millevoye, J.-B. Rousseau, Soumet et Voltaire ; je fais des excuses à Racine Corneille, Molière, La Fontaine et Victor Hugo. Connaît-on d'autres volumes imprimés en or ?

Je possède un livre intitulé :

Calls from on High to the Workers below, verses by Charlotte Murray, s. d. in-18, figures.

A la dernière page, on lit : « The art lithographic publishing New-York, the artistic lithographic company London, printed at the Works in Munich » ; à la première page, on lit ces mots manuscrits : « To grandmama from May », Pourrait-on me dire la date de ce volume et le chiffre du tirage ? Les tranches sont argentées, quoique le livre soit broché ; connaît-on d'autres livres argentés sur tranche ? NAUROY.

La comtesse de Hatzfeldt — Je possède un album de vues de Berlin et Potsdam, gravées à Leipzig, avec l'ex-libris de la comtesse Max de Hatzfeldt; c'est elle, sauf erreur, qui a été l'amie de Lassalle, l'agitateur socialiste. Connaît-on d'autres livres lui ayant appartenu ?

NAUROY.

—

Le général de brigade Berthemy. — Chef d'escadrons lors de la chute de Napoléon Ier et créé par lui chevalier de l'empire, a-t-il été fait baron?

Les chevaliers de l'empire ont-ils été autorisés régulièrement à un moment ou à l'autre à prendre le titre de baron?

S. EMARNE.

—

Madame Bernard de B... — Quel est son nom? Elle est auteur de brochures en vers de quelque mérite, notamment de : *Fleurs de charité*, 1 vol. in-8°, Paris, 1861. Elle a publié une autre brochure à Avignon dont je ne retrouve pas le titre.

Pourrait-on le dire ainsi que ce qui concerne l'auteur? DE M.

—

Comtesse A. L. — Qui est cet auteur qui a publié le livre suivant : *Fables et poésies polonaises*, traduites et publiées par la comtesse A. L., 2e édition, Cracovie, Paris, Dentu (1873 est la date de la 1re édition).

DE M.

—

Bévues des auteurs. — Dans *La canne de M. de Balzac*, Mme de Girardin attribue à Béranger « la belle chanson » :

Dis-moi, soldat, dis-moi, t'en souviens-tu?

Béranger a réuni là les deux genres : la profondeur dans le sentiment et la légèreté dans l'esprit (p, 189, C. Lévy, 1885).

Mme de Girardin connaissait très personnellement Béranger. Elle était fort moqueuse. Est-ce une erreur ou une malice? ALBERT MARIE.

—

Sur le mot « inouïsme ». — Ce mot est-il bien français? Je le trouvai récemment dans un de ces articles flamboyants, échevelés, que la jeune littérature nous prodigue, pour nous « épater ». Le critique, louant dans une prose frénétique un livre probablement très médiocre, ne craignait pas de dire : C'est palpitant d'intérêt, c'est ruisselant d'inouïsme. Palpitant d'intérêt est déjà pas mal risqué, car enfin un livre ne peut guère palpiter et c'est seulement le lecteur très impressionné qui a des palpitations. La locution est donc impropre. Mais que dire de cet « inouïsme » qui « ruisselle » (?) N'est-ce pas un comble? Et ne faut-il pas se garer comme de la peste de ce néologisme, surtout ainsi accommodé? PH.

—

Une épopée inconnue : La Louiseiziade. — Notre collaborateur, M. André Foulon de Vaulx, dans un article fort intéressant qu'il publia naguère dans l'*Intermédiaire* sous ce titre : *Les rois de France au théâtre*, signalait à la fin de son étude diverses épopées. Parmi celles-ci figuraient une *Cloviade* et une *Louiseiziade*. (?) Ce dernier titre me laisse rêveur. Notre distingué confrère m'obligerait en m'en parlant avec quelque détail. J. C.

—

La superstition dans l'antiquité. — Chacun sait que la superstition était excessive chez les Romains. Le mot *mortuus* leur répugnait dans la conversation. Avaient-ils perdu un ami? Ils ne disaient pas *mortuus est*, mais bien *vixit* ou *fuit*. Pour eux, le chiffre XVII était un nombre néfaste, malheureux, parce qu'en changeant l'ordre de ces lettres numérales on trouvait le mot VIXI, j'ai cessé de vivre.

Les Grecs étaient-ils aussi superstitieux? Il serait intéressant d'en citer des exemples et aussi de poursuivre la nomenclature des principales superstitions romaines, principalement de celles que nous conservons encore, dans certaines classes de notre société moderne, malgré l'éloignement des temps. LECNAM.

—

Un mot de Henri IV et les loches frites. — Dans *le Diogène français ou les facétieux discours...* (MDCXVII, in-8o) il est parlé des loches frites, friture à la mode depuis que Henri IV pour répondre à cette rodomontade de l'ambassadeur d'Espagne : « Votre Paris danserait dans notre Gand », lui avait dit : « J'ai une Loche (il parlait de cette ville de Touraine et de sa grosse tour) si grosse et si grande que

tout le beurre d'Espagne ne suffirait pas pour la frire. » Cette anecdote est-elle bien authentique et a-t-elle été relatée dans des mémoires contemporains d'Henri IV?

LECNAM.

—

Chevalier de la Barre. — En 1776 a été brûlé, à Abbeville, pour avoir soit disant brisé un crucifix, etc..., le chevalier François de la Barre : Il était né à Ferolles-Attilly (Seine-et-Marne), en septembre 1745, sa mère étant décédée en 1755, et son père étant « absent pour dissiper sa douleur « (*sic* dans l'acte de décès), on perd la trace du chevalier, qui fut recueilli vers 1770 par sa tante Feydeau de Brou, abbesse de Willancourt :

Pourrait-on savoir où et par qui fut recueilli le chevalier de la Barre à son départ de Ferolles? Avait-il des frères? Que sont devenus leurs descendants? On serait reconnaissant de tous renseignements sur les origines de cette famille et sur le sort de ses descendants.

GADEB.

—

Mandement (division territoriale). — Le mot de « mandement », dans le sens de division territoriale, a été, je crois, usité en France au XVIIIe siècle et s'était même conservé en Savoie où, jusqu'à l'annexion, on a appelé, paraît-il, « mandement » la circonscription administrative dénommée canton en France.

Pourrait-on m'indiquer les provinces où le mot mandement était employé avec cette signification spéciale? Elle n'est pas mentionnée dans Littré. SED EGO.

—

Louis XVI, restaurateur de la liberté française. — M. de Bormes. — Je désirerais avoir quelques renseignements sur un baron de Bormes qui, au mois d'août 1789, dans une lettre au député Gaultier de Biauzat, ne craignit pas de critiquer le titre de « restaurateur de la liberté française » donné à Louis XVI par l'Assemblée nationale. Voici la lettre :

A M. de Biozat, député de Clermont-Ferrand, à l'Assemblée nationale à Versailles.

Je ne sais, Monsieur, si je ne suis pas trop hardi de critiquer un terme que l'Assemblée a déjà approuvé dans celui de « restaurateur de la liberté française » qu'elle donne au roi. Je ne trouve pas ce terme convenable pour exprimer la grandeur des sentiments de la nation envers le roi. Ce terme me paraît trop trivial pour le sujet ; il me semble ne convenir qu'aux restaurateurs du Palais-Royal qui, en donnant de bons consommés, rétablissent les forces de ceux qui vont chez eux y payer leur écot.

Il me semble que le véritable terme unique, qui conviendrait par préférence, serait celui de « régénérateur de la liberté français », ce terme ne pouvant convenir qu'à une signification sublime et digne du sujet.

Je m'en rapporte là-dessus à vos lumières et à celles de l'Assemblée nationale, si vous jugez à propos de lui faire part de ma réflexion ; et j'ai l'honneur d'être, etc.

LE BARON DE BORMES.

A Paris, rue de la Roquette,
Ce 22 août 1789.

Il est bon de remarquer que le députe Gaultier de Biauzat faisait partie du comité qui fut chargé d'établir le texte des différents articles acclamés en principe dans la nuit du 4 août 1789.

FRANCISQUE MÈGE.

—

Edits, Déclarations, Lettres patentes, Arrêts du Conseil. — Sous l'ancien régime, les actes et décisions du gouvernement étaient qualifiés de différents noms : Edits, Déclarations, Lettres patentes, Ordonnances, Arrêt du Conseil.

Pourrait-on préciser les différences qui existaient entre ces diverses décisions royales? Quoiqu'ayant des noms distincts, ces décisions avaient-elles toutes la même force coactive ? SED EGO.

—

Gorle. — Page 10, de *La Bonne Dame de Nohant*, par Lapaire et Roy, on lit : « une chouette qui ulule dans la gorle ».

Je comprends *ulule*, je ne comprends pas *gorle*. Est-ce du berrichon ou du berriaud ? P.

—

Une duchesse d'Orléans. — Dans ses *Souvenirs sur le second Empire*, Viel-Castel, dont il ne faut accepter les commérages que sous bénéfice d'inventaire, fait en ces termes l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans, cette Allemande, qui fut la bru de Louis-Philippe et la mère du comte de Paris :

« Mauvaise femme liée avec tous les rouges de Londres. »

Cette princesse était morte quelque temps après l'attentat d'Orsini.

C'est la première fois que j'entends parler des intrigues politiques de la duchesse d'Orléans avec la colonie des exilés français à Londres pendant le second Empire. Cette imputation ne doit-elle pas être rangée parmi toutes les calomnies qui discréditent les *Mémoires* de Viel-Castel ? PAUL EDMOND.

—

La police des grands chemins sous Napoléon Ier. — Dans la correspondance de Vanderbourg, publiée par la *Nouvelle Revue rétrospective*, en 1887, je lis à la date de 1809 :

Il est bien triste de ne pouvoir aller des Ormes à Poitiers sans malencontre.

Et l'éditeur ajoute :

Les diligences et les voitures étaient souvent, à cette époque, arrêtées par les malfaiteurs.

Comment le grand empereur, qui était alors à l'apogée de sa puissance et qui faisait pour ainsi dire la police de l'Europe, ne pouvait assurer celle de la France ! On eût compris encore cette anarchie de la grande route au lendemain des Chauffeurs et des compagnons de Jéhu. Mais en 1809 ! Nous connaissons la triste épopée de Mme Aché, qui ut guillotinée à cette époque pour vol à main armée. Eut-elle en France, à la même date, beaucoup d'imitateurs ?

SIR GRAPH.

—

Le pillage des archives de la Bastille. — Il est certain que le précieux dépôt des archives de la lieutenance générale de police fut saccagé, moins peut-être par les vainqueurs du 14 Juillet 1789 que par les contemporains intéressés à les faire disparaître ou à se les approprier. On le constate tous les jours. Morellet connut, au lendemain de ce pillage, son dossier, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une fiche dans les papiers de l'Arsenal, classés par M. Frantz Fünck-Brentano. Manuel consulta, pour son livre, les archives de la Bastille et en cite plusieurs pièces qu'il dut garder ; car on ne les retrouve plus dans les dossiers actuels. Il découvrit même — c'est, du moins, Brissot que l'affirme — toute une correspondance du pamphlétaire Théveneau de Morande, devenu, par la suite, agent secret du gouvernement français. Ces ettres sont-elles perdues ? D'E.

Bout-coupé. — On lit dans les *Nouveaux samedis* de M. de Pontmartin (sixième série, p. 112) :

Il ne tiendrait qu'à nous de chercher et de trouver les ancêtres de nos petits-crevés, de ces « bouts-coupés » dans cette jeunesse romaine du siècle d'Auguste et de Tibère, assidue dans les théâtres, dans les cirques, dans les bains publics, dans les mauvais lieux....

D'après le sens général de la phrase, il est évident que « bout-coupé » est pris comme synonyme de jeune homme élégant et débauché, de « gommeux », de « pschuteux ». Jusqu'ici je ne connaissais que deux acceptions de « bout-coupé » : celui de cigare, qu'il a dans la langue familière, et celui de juif qui appartient au langage trivial, pour ne pas dire ordurier.

En aurait-il donc une troisième, celle que semble nous donner la critique de la *Gazette de France ?*

GUSTAVE FUSTIER.

—

Papillonne. — Qui s'est, pour la première fois, servi de ce joli mot qui peint si bien ce qu'on a nommé aussi « la folle du logis ? »

N'est-ce point Fourier ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Argot. Les docteurs ès-argot. — Dans son feuilleton dramatique (Journal *le Temps*, n° du 26 juillet 1897), M. F. Sarcey écrit :

M. Michel Bréal m'écrivait l'autre jour : « Savez-vous d'où vient la locution : Poser un lapin ? » — Je le savais, ou je croyais le savoir. Car on n'est jamais sûr de rien en argot, et surtout dans l'argot contemporain. Je lui ai donné ma solution qui lui a paru fort acceptable. — Mais, a-t-il ajouté dans sa réponse, je vais la soumettre à « l'homme de France qui est le plus ferré sur les questions d'argot. »

Un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner, non point l'explication proposée par M. Sarcey (il l'a insérée autrefois dans le journal le *XIXe Siècle*), mais le nom de « l'homme de France qui est le plus ferré sur les questions d'argot », d'après M. Bréal.

Je sais plusieurs personnes qu'intéressent ces questions et je place au premier

rang M. Marcel Schwob, qui a fait paraître sur l'argot, des études absolument remarquables. (V. *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. VII, 2ᵉ et 3ᵉ fascicules ; Paris, Bouillon, 1890, 1891).

M. Timmermans ne doit pas être non plus oublié et il est indispensable à ceux qui étudient l'argot d'avoir lu et relu ses deux ouvrages : *L'argot parisien, étude d'étymologie comparée*, grand in-8°, Paris, Klincksieck, 1892. — *Étymologies comparées de mots français et d'argot parisien, entièrement inédites et précédées d'un essai de synthèse du langage*, grand in-8°, première livraison, Paris, Klinknieck, 1896. A côté de ces deux maîtres, je placerai en première ligne MM. Lorédan, Larchey, puis Francisque Sarcey, Richepin, Oscar Méténier, Virmaître, Georges Delesalle, Hector France, Paul Alexis, Bruant, Vial et Capon (pardon à ceux que j'oublie), mais, encore un coup, quel est « l'homme de France le plus ferré sur l'argot? » A qui M. Michel Bréal s'adresse-t-il quand il a du doute sur un mot d'argot, quand il veut connaître l'étymologie d'une locution populaire ou triviale?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Mensur. — En quoi consiste la coutume universitaire allemande dénommée la « mensur » ? Ce mot ne figure pas au *Larousse*. HABEL.

—

Bibliographie clérico-galante. — L'auteur. — Sait-on le nom de l'auteur de *Bibliographie clérico-galante* par l'Apôtre bibliographe. Paris, 1879.

HABEL.

—

« Mémoires d'une demoiselle de bonne famille », rédigés par elle-même. — Je possède cet ouvrage :

Mémoires d'une demoiselle de bonne famille, rédigés par elle-même. — Revus, corrigés, élagués adoucis et mis en bon français, par Ernest Feydeau, Londres, 1877.

Or, ni les deux articles que le *Larousse* consacre à Feydeau, ni celui de l'*Encyclopédie Lamirault*, ne mentionnent cet ouvrage. Serait-il plus connu sous un autre titre? Ou aurait-il été attribué faussement à Ernest Feydeau?

HABEL.

Le docteur Hettinger. — Je désirerais quelques renseignements biographiques sur le docteur allemand Hettinger, auteur d'une apologétique estimée.

HABEL.

—

Date de naissance de Brantôme. — Le *Larousse* donne comme date de naissance de Brantôme : vers 1527. L'*Encyclopédie Lamirault* indique : vers 1540. Quelle de ces deux dates est la plus exacte?

HABEL.

—

Un emploi du mot « contre ». — Peut-on écrire : Paiement comptant « contre » escompte de tant pour cent?

Ou ce « contre » est-il fautif, et doit-on plutôt énoncer : Paiement comptan « avec » escompte de tant pour cent?

HABEL.

—

Dictionnaire de Bescherelle. — Quelles sont les dates de ses diverses éditions?

HABEL.

—

Littérateur et écrivain. — Quelle différence de sens y a-t-il entre ces deux mots? HABEL.

—

Ne pas valoir les quatre fers d'un chien. — D'où vient cette expression usitée dans l'Orléanais, pour désigner une chose sans valeur ou une personne qui au moral ne vaut pas cher?

MARTELLIÈRE.

—

« Un Provincial à Paris ». — Pourrait-on me donner, avec quelques détails, mais bien exactement s'il est possible, le nom de l'auteur du volume anonyme suivant, sur lequel ne se trouve absolument rien, dans les trois éditions successives des deux *Dictionnaires des Anonymes* différents de Barbier et de Edmond de Manne :

Un Provincial à Paris, pendant une partie de l'année 1789. A Strasbourg, de l'Imprimerie de la Société typographique avec les caractères de Jacob, et se trouve à Paris, chez La Villette, libraire, Hôtel de Bouthilliers, rue des Poitevins, (sans date), 1 vol. in-8° de VIII, 259 pages. L'impression soignée, tirée sur un papir vergé fin, résistant et très blanc.

Il est assez peu supposable qu'un ouvrage orné d'un titre semblable et surtout aussi élégamment édité, ait pu passer absolument inaperçu, à l'époque de sa publication ULRIC R.-D.

—

Origine des pétards. — A quand remontent les pétards tirés les jours de fête ? Datent-ils des feux d'artifice ? Qui les mit les premiers à la mode ? Quelques anecdotes sur les pétards ne seraient pas pour me déplaire.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Double-sept. — Je possède un jeu de dominos « de poupée » en ivoire, du temps de Louis XVI, dans sa boîte en ivoire ; il contient le double-sept et la série des sept. Pourrait-on me dire quand les sept ont disparu de ce jeu, cher aux gens paisibles ? NAUROY.

—

L'opale. — On lit dans le *Gaulois* du 3 juillet 1897 :

L'opale, cette belle pierre irisée qui semble porter en elle tous les feux du soleil, avec les reflets des glaces du pôle, et à laquelle un préjugé déjà ancien attribuait une influence fatale, paraît devoir retrouver les faveurs de la mode à la suite du soixantenaire de la reine Victoria.

En effet, c'est parmi toutes les gemmes celle que Sa Très Gracieuse Majesté honore d'une préférence spéciale...

Voici donc l'opale tout près d'être réhabilitée. Nous citerons, néanmoins, ce trait. Lorsque Pie IX accepta d'être parrain du prince impérial, il lui envoya un reliquaire fait d'une large opale entourée de brillants. Quelques personnes superstitieuses de l'entourage impérial en furent péniblement impressionnées.

Que pense-t-on ici de cette vertu de de l'opale ? Je possède des bibelots en opale, des broches, un baguier, un collier, des épingles à cheveux et même des boutons de manchettes, qui ne me quittent guère ; c'est dire que j'adore l'opale et ses reflets obscurs ou brillants tour à tour. D'autre part, toutes les personnes, dont j'ai eu à me plainde ou qui simplement me gênaient, sont mortes misérablement. NAUROY.

—

Un fils naturel d'Helvétius. — Dans sa notice sur Helvétius, Lemontey parle d'un petit-fils naturel du philosophe qu'il connut octogénaire en 1823. Ce descendant, par la main gauche, d'Helvétius a-t-il laissé de la famille ? ALPHA.

—

Les cœurs célèbres. — Dans son numéro du 12 janvier 1797, la *Quotidienne* affirme que le cœur d'Henri IV fut brûlé en grande pompe sur la place de la Flèche par le révolutionnaire Thirion. — Est-ce exact ? RIP-RAP.

—

Livre sur les conventionnels. — Qui a édité l'ouvrage suivant et où pourrait-on se le procurer ? *Vie politique de tous les députés à la Convention nationale pendant et après la Révolution*, par Robert, avocat.

Quel est le prix de cet ouvrage ?

M. Robert s'occupe-t-il des conventionels jusqu'à la fin de leur vie, ou seulement jusqu'à la cessation de leur vie politique ? LA COUSSIÈRE.

—

Fabliau à retrouver. — Je voudrais connaître le sujet du fabliau *Le Bon Temps* dont nos collègues m'ont souvent parlé. Notre humoristique confrère qui signe « Un Intermédiairiste enragé » des notes pleines de verve et d'entrain serait tout aimable de me satisfaire. J. C.

—

« Les étapes du costume féminin ». — Notre collègue Hélio pourrait-il me dire si le livre qu'il nous annonçait naguère sous ce titre comme devant incessamment voir le jour, a paru, et où ?

J. C.

—

Scatologie. — Quelle est l'étymologie de ce mot ? De quand date-t-il ? Où le rencontre-t-on pour la première fois ? Le dictionnaire de l'Académie l'a-t-il adopté ? Que veut-il dire au juste ?

Qu'est-ce que c'est que la *Bibliothèque scatologique* dont on parle quelquefois ici ? Pourrait-on me citer quelques ouvrages scatologiques ? Me résumer quelques contes scatologiques ? Me dire ce que c'est que le club des scatologues ?

D'avance merci, chers et savantissimes docteurs.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

La légende de Morteville. — On a représenté, au mois d'août dernier, à Bussang, un drame en trois actes, intitulé *Morteville,* par M. Pottecher. Ce drame est tiré d'une vieille légende vosgienne conservant le souvenir d'une ville disparue et de populations demeurées sauvages dans leurs montagnes jusqu'au XVIIe siècle. Nos collaborateurs de l'Est pourraient-ils nous faire connaître en détail la légende de Morteville et les traditions et documents relatifs à ces populations sauvages?

UN FOLKELORISTE.

—

Sur le mot négociantisme. — Lacombe, l'ancien instituteur et l'ancien escroc, le bourreau bordelais, l'homme de sang, qu'un de nos collaborateurs a si bien appelé un « tigre en carmagnole », a-t-il inventé ce mot, comme il avait inventé le crime de « négociantisme », crime qui faisait immanquablement tomber les têtes que leurs propriétaires ne pouvaient racheter dans les grands prix?

PH.

—

Le cadran de 24 heures. — A quelle époque et chez quelle nation a-t-on commencé à diviser la journée en vingt-quatre heures.

CHARLES DE PRINS.

RÉPONSES

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581; XVIII, 19, 394, 426, 456; XXXIV, 243, 337, 628; XXXV, 11, 147, 341,580; XXXVI, 15, 144).— De M. Emile Pouvillon, dans *Pécaire* (extrait de son recueil de contes intitulé : *Petites Ames*) :

Page 172 : Ginibre est un honnête aveugle.

Page 180 : Ginibre envoya un regard mélancolique à la bouteille vide.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Reliure en peau humaine (XII, 295; XXIX, 299). — Dans son *Journal* (II, 28), M. de Goncourt parlant d'un Anglais excentrique auquel il a été présenté par Paul de Saint-Victor, et rend ainsi compte d'une conversation qu'il a eue avec cet original :

Oui, dit l'Anglais, pour ce volume j'attends une peau, une peau de jeune fille... qu'un de mes amis a eue... On la tanne... C'est six mois pour la tanner... Si vous voulez la voir, ma peau?... Mais c'est sans intérêt. Il aurait fallu qu'elle fût enlevée sur une jeune fille vivante....

P. c. c. : GUSTAVE FUSTIER.

—

Analogies de titres de livres XVIII, 616, 722 ; XXXIV, 248, 339, 385, 630; XXXV, 17, 151, 342, 581 ; XXXVI, 15, 53, 144, 247). — Je trouve encore l'analogie suivante :

La Veuve, par Octave Feuillet, de l'Académie française (roman publié naguère chez Lévy, après avoir paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, et *La Veuve*, comédie de Henri Meilhac et Ludovic Halévy, de l'Académie française, paru chez Lévy aussi, après avoir été jouée au Gymnase. J. C.

—

Du fouet comme moyen d'éducation (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 622, 683; XXIV, 557; XXX, 39 (Voir *Orbilianisme* : XI, 365; XVI; 264; 342); XXXII, 644; XXXIII, 33, 178, 253, 297, 370, 495, 553, 646; XXIV, 10, 146, 290, 531 ; XXXV, 345, 582; XXXVI, 15, 199). — Je pensais n'avoir plus rien à dire sur ce sujet. Si j'interviens de nouveau, c'est uniquement pour rectifier plusieurs assertions qui me paraissent être erronées. Notre confrère, Un Intermédiairiste enragé, a demandé, dans le numéro du 10 juillet, où M. Joseph Bertrand, de l'Académie française, avait vue que Jeanne d'Albret, à qui François Ier voulait faire épouser Guillaume III, duc de Clèves, était fouettée tous les matins sous les yeux de sa mère, qui voulait ainsi la contraindre à consentir à ce mariage.

Il convient tout d'abord de rappeler que Jeanne d'Albret, qui était la fille de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, sœur aînée de François Ier, avait rédigée des protestations contre l'union que son oncle entendait l'obliger à contracter. Une de ces protestations qui figure, sous la date du mois d'octobre 1544, à la suite des *Nouvelles lettres de la Reine de Navarre adressées au roi François Ier son frère*, publiées en 1842, par M. Génin pour la Société de l'Histoire de France, commence ainsi :

Moi, Jehanne de Navarre, continuant mes protestations que j'ay cy-devant faictes

esquelles je parsiste, dis et declaire et proteste encoires par ceste presente que le mariage que l'on veult faire de moy au duc de Clesves est contre ma volonté; que je n'y ay jamais consenti et n'y consentiray, et que tout ce que je y pourray faire ou dire par cy-après, dont l'on pourroit dire que je y auroie consenti, ce sera par force, oultre mon grey et vouloir, et pour craincte du Roy (de France), du roy mon père et de la royne ma mère, que m'en a menassé et faict foueter par la baillyve de Caen, ma gouvernante, laquelle par plusieurs fois m'en a pressée par commandement de la royne ma mère, me menassant que, si je ne faisois, au faict dudit mariage, tout ce que ledit Roy voudroit et que si je ne m'y consentoit, je serois tant fessée et maltraictée que l'on me ferait mourir. et que je seroie cause de la perte et destruction de mes père et mère et de leur maison.

S'appuyant sur les termes de cette protestation, M. Génin y a vu la preuve que Jeanne d'Albret avait consenti à son mariage avec le duc de Clèves « uniquement parce que sa mère la faisait fouetter tous les jours ». (Note insérée à la page 236 de l'édition ci-dessus citée.) M. Alexandre Bertrand ne se serait-il pas basé sur le contenu de cette note pour émettre une assertion identique?

M. Génin n'a pas été le seul à parler des nombreuses fustigations infligées à la fille de Marguerite de Navarre. Dans un livre ayant pour titre : *Le Mariage de Jeanne d'Albret* (1877), M. le baron de Ruble, à propos de la résistance opposée par cette princesse à l'union qu'on voulait lui faire contracter, déclare, p. 103, que :

Pour réduire le caractère si ferme, les prières, les menaces furent inutiles. On l'épouvanta. . Rien de plus, la reine fit fouetter sa fille par la dame de Lafayette. L'infortunée jeune fille fut tellement fessée et maltraitée qu'elle croyait qu'on la ferait mourir. Ce fut à ce prix que Marguerite obtint le consentement de sa fille.

Faut-il induire du texte de sa protestation que Jeanne d'Albret ait été fouettée « tous les jours » pendant un certain laps de temps? J'ai peine à l'admettre, et je serais plutôt porté à croire qu'après avoir reçu le fouet des mains de sa gouvernante, et cela sur l'ordre même de la reine de Navarre, elle dut céder devant la menace qui lui était faite d'être tellement fessée et maltraitée qu'elle en mourrait.

Quoiqu'il en soit, le mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves fut célébré à Châtellerault le 14 juin 1541. Le soir, selon le récit de Nicolas de Bordenave, auteur d'une *Histoire de Béarn et de Navarre*, publiée en 1873 par la Société de l'Histoire de France :

... L'espoux fut mené en la chambre et au litc de l'espousée, auquel il mit l'un pié seulement en la présence de l'oncle et des père et mère de la fille et de tous les plus grands seigneurs et dames de la cour, qui ne bougèrent de là qu'ils n'eussent mis dehors le povre espous pour aller coucher ailleurs.

Trois ans après, le 12 octobre 1545, le pape Paul III signait un bref prononçant la dissolution de ce mariage que Jeanne n'avait consenti à contracter que par violence et dont le duc de Clèves n'avait pu obtenir la consommation.

Etant née le 7 janvier 1528, Jeanne d'Albret avait 13 ans et 5 mois lorsqu'elle fut, contre son gré, mariée au prince Guillaume III. Outre que M. Gustave Desnoiresterres s'est trompé en la désignant (numéro de l'*Intermédiaire* du 10 août 1889) comme étant la « sœur » de François Ier, il a commis une double erreur en déclarant, d'une part, qu'elle venait d'attraper ses 17 ans lorsque ses parents lui annoncèrent qu'ils l'avaient destinée au duc de Clèves, et, d'autre part, qu'après en avoir pris son parti elle en était quitte pour la peur du fouet et de M. de Clèves, ce qui voulait dire qu'elle n'avait point reçu les verges pour sa résistance à épouser celui-ci et que le mariage n'avait pas été célébré.

De plus, d'après M. Desnoiresterres :

François Ier, qui avait été le promoteur du mariage, consentit à ce que sa *sœur* (au lieu de sa nièce) épousât Antoine de Bourbon, et Jehanne s'exécuta sans se faire prier ni fouetter.

C'est là encore une assertion inexacte. Le mariage de la fille de Marguerite de Navarre avec le prince Antoine fut célébré à Moulins le 20 octobre 1548. Or, François Ier qui, à la vérité, désirait cette union, était mort le 31 mars 1547, laissant pour successeur au trône son fils Henri II. On sait que c'est du susdit mariage que naquit, en 1553, Henri III, roi de Navarre, qui sous le nom d'Henri IV, devint roi de France en 1589.

Al. Pic.

—

Vers tragiques ridicules (XXVI, 81, 343, 417, 539, 659; XXVII, 215, 332, 451,

532, 614; XXIX, 59, 146. 223; XXXI, 52; XXXIV, 249, 581; XXXV, 52, 628; XXXVI, 145).— Entendu à la Comédie-Française, dans la *Frédégonde* de Alfred Du Bout:

Vous, lever une armée! Ah! levez donc un [homme!

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Les Sociétaires de la Comédie-Française aux XVIIe et XVIIIe siècles (XXVIII, 90). — J'en avais jadis demandé la liste à notre obligeant collègue Monval. Je suis parti en voyage et, à mon retour, en feuilletant l'*Intermédiaire*, je n'ai pas trouvé la réponse à la question. Je me permets d'insister auprès de lui pour qu'il me donne cette liste : il me rendrait grand service. La liste a beau être longue, comme il s'agit d'une simple énumération, il me semble que *l'Intermédiaire* peut bien la reproduire. Y aurait-il deux cents noms, cela peut tenir en une colonne. A. C.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605; XXXIV, 170, 548, 721; XXXV, 23, 163, 439, 632, 727; XXXVI, 19). — Dès 1760, Mme du Hausset écrit:

Le roi donnait 10,000 à 12,000 livres de rentes à chacun de ses enfants. Ils héritaient les uns des autres à mesure qu'il en mourait, et il y en avait sept ou huit de morts.

Ce qui concorde avec les indications de Parent de Rasan dans Dussieux (*Maison de Bourbon*, 2e édition) :

... Plusieurs enfants morts en bas âge, sans avoir eu de position définie.

Parent de Rosan doit également être écouté, quand il parle de:

... Quelques enfants dont Louis XV fixait l'état en mariant leur mère dès que la grossesse était constatée, et en couvrant ainsi leur naissance du pavillon marital au moyen d'une forte dot.

Les charmants *Mémoires* de Dufort de Cheverny laissent peu de doutes sur des faits jusqu'ici soupçonnés :

Les plus jolies femmes de Paris, soit par ambition, soit par vanité, soit par l'espérance d'en tirer quelque utilité, ne se refusèrent pas au ministère de Lebel (premier valet de chambre). On savait que le roi répondait exactement à une jolie femme qui voulait lui écrire. (*Mémoires*, 1886, I, 260).

A mesure que la mort de Louis XV s'est éloignée, les révélations se sont faites plus précises. La *Correspondance secrète* de Lescure (1866, I, 17) dit à la date du 6 février 1777:

Les sœurs de père (de l'abbé de Bourbon), qui sont au nombre de cinq, et de mères différentes, se trouvent dans une position assez critique : le feu Roi leur avait assigné pour chacune une somme de 400,000 livres, dont la rente leur serait payée jusqu'à leur nubilité, auquel terme le capital devait leur être remboursé pour qu'elles pussent se marier. Le moment est arrivé, et ces filles trouvent des maris honnêtes...

Bachaumont renchérit (XXX, 14) à la date du 14 octobre 1785 :

On assure qu'il y a plus de trente enfants de cette espèce, auxquels le feu Roi, par son testament, a assigné des fonds. C'est un M. de Lage de Chaillou, ancien notaire, aujourd'hui administrateur général des postes, qui est chargé des pensions, entretien et éducation de cette nombreuse famille. Il était autrefois sous l'inspection de M. Bertin, le ministre; on ne sait si c'est encore colui-ci ou un autre qui suit l'accomplissement des volontés du testateur.

Enfin Soulavie écrit sous le Consulat (*Mémoires... sur la cour de France*, 1802, 237-52) :

M. de Sartines et M. Bertin, surintendans des plaisirs du prince, savent seuls quel est le nombre de ces enfants, et ce qu'ils coûtent à l'Etat. D'abord on les élevait dans des collèges ou dans des couvens, et on avait le plus grand soin de les tenir dans l'incertitude sur leur origine aux yeux du public. Ils passaient pour être les enfans de très riches Américains, qui les envoyaient en France pour y recevoir une éducation. Quant aux mères, elles ignoraient parfaitement ce que leurs enfans devenaient; mais ils ressemblaient si bien et presque sans exception à leur père...

Leur éducation finie, on place les garçons dans les régimens ou dans l'église. Les filles sont élevées dans les couvens, y font profession, ou bien on les marie, ainsi que les mères, en leur faisant une dote suffisante....

Il reste, dans le sein de la République française, plusieurs des enfants de Louis XV, reconnus pour tels, ainsi que plusieurs autres enfans issus de M. le duc d'Orléans (père d'Egalité), envers lesquels la République ne peut être que libérale et juste. On a observé qu'un très petit nombre des enfans de nos princes, nés hors du mariage, avait quitté la terre française, et que ceux qui y étaient restés avaient enduré leurs malheurs avec courage, avec philosophie...

Le premier en date des enfants naturels de Louis XV paraît être Vintimille du Luc, surnommé le Demi-Louis.

Charles-Emmanuel-Marie-Madelon de Vintimille, marquis du Luc, naquit au château de Versailles, le 2 septembre 1741, de Pauline-Félicité de Mailly de Nesle (août 1720, 10 septembre 1741), qui avait épousé, le 28 septembre 1739, Jean-Baptiste-Félix Hubert, comte de Vintimille du Luc (Mme du Hausset, *Mémoires*, 100, 215; duc de Luynes, *Mémoires*, X, 108; III, 483, 467, 478; d'Argenson, *Mémoires*, III, 286, 366, 369, 383, 385; IV, 37; Goncourt, *La duchesse de Chateauroux et ses sœurs*, 413; *Catalogue de la vente de tableaux du feu comte du Luc*, 22 et 23 décembre 1777, Julliot et F.-C. Foullain). Nommé maréchal des camps et armées du Roi en 1780, il possédait des biens à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), dans le Languedoc, le Rouergue et le Var; il émigra sous la Révolution. Voici, sur lui, un rapport de la sûreté générale (*Archives nationales*) :

Le 24 juin 1808.

Vintimille Duluc (Charles-Emmanuel-Marie Madelon), émigré amnistié, en surveillance à Fontainebleau, demande à se rendre à Paris, pour de là aller s'établir à Versailles. Le 2e division n'a rien qui s'oppose au succès de cette demande. On propose à S. E. d'autoriser en faisant continuer la surveillance.

Par le ministre, autorisé.

Le 8 juillet 1811, Vintimille du Luc, demeurait à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), il était certainement mort en 1828. Il avait épousé Marie-Marguerite-Madeleine-Adélaïde de Castellane, morte à Paris (Saint-Eustache), le 29 mars 1770, à vingt-quatre ans, d'où :

1° Charles-Félix René ci-après;

2° Adélaïde-Pauline Constantine, née à Paris (Saint-Eustache), le 4 janvier 1767, ci-après :

3° Candide-Dorothée Louise, née à Paris (Saint-Eustache), le 14 décembre 1767, mariée au comte du Muy, pair de France (voir mes « Pairs de France », dans le *Curieux*, I, 236), mort sans postérité.

La vie de Charles-Félix René est racontée par les pièces suivantes (*Archives nationales*) :

An XII.

Vintimille, dit Duluc.

Il a été au service de l'Autriche, puis général à Naples. Il commandait sous Damas, lorsque ce dernier fut battu par le général Miollis. Il a été aussi chef des insurgés et a joué tous les roles jusqu'à celui d'espion. Il est présentement à Paris.

En 1793, il y avait, à Turin, un comte de Vintimille qui était chef des émigrés (Dossier de Puivert, N° 124. Déclaration de l'abbé Rougier).

Le 18 décembre 1805, Charles-Félix René écrit au ministère de la police :

Né colonel propriétaire dans mon pays, il m'a fallu devenir officier de fortune en pays étranger. J'ai commencé simple dragon, j'ai fini général. J'ai donné ma démission après le 18 brumaire et suis rentré en France... Ayant près de quarante ans, je ne suis plus d'âge à recommencer l'état de soldat...

Elevé à l'Ecole militaire de Paris (1779-81), je suis entré au régiment de Royal Corse dont mon père était propriétaire....

Charles-Félix René est mort à Naples entre 1806 et 1811 ; voir sur lui : *Le marquis de Vérac et ses amis*, par le comte A. de Rougé, 1890, in-8°, 119-20. Il avait épousé Marie-Gabrielle Artois de Lévis, née le 12 octobre 1765, fille du maréchal de Lévis, décapitée, à Paris, le 1er thermidor an II, d'où :

1° Anne-Charlotte Gabrielle, morte à Paris (1er) le 8 janvier 1810, mariée à Louis-Espérance Desacres, marquis de l'Aigle, né, à Tracy-le-Val, le 10 novembre 1809, marié à Paris (2e), le 21 septembre 1835, à Elisa-Henriette Sartoris, née à Putney, près Londres, le 13 août 1815, d'où Robert Espérance, comte de l'Aigle, né à Carlepont (Oise), le 21 novembre 1843, député de l'Oise (1885), marié à Louise Greffulhe, sa cousine, d'où Charles et Jeanne-Marie, morte au château de Francport, près Compiègne, le 20 juin 1886, à douze ans;

2° Marie-Françoise-Célestine, née à Paris le 26 juin 1787, morte à Paris le 1er juin 1862, mariée : 1° à Paris (10e) le 23 avril 1811 à Jean-Henri-Louis Greffulhe, créé comte en 1818, pair de France (*Curieux*, I, 239) ; 2° à Paris (11e), le 4 mars 1826, à Philippe Paul, général, comte de Ségur (1), pair de France (*Curieux*, II, 74). Elle a eu du mariage Greffulhe : 1° Jeanne-Joséphine-Marie ci-

(1) Henri-François, comte de Ségur, père du maréchal de Ségur, épousa (1718) Philippe-Angélique de Froissy, fille naturelle du Régent et de la Desmares, morte en 1785 ; voir sur elle le livre de leur descendant : *Le maréchal de Ségur*, par le comte de Ségur, 1895, in-8°, 22-6.

après, née à Paris, le 25 février 1812; 2° Louis-Charles, comte Greffulhe, pair de France, mort en octobre 1888 (*Curieux*, I, 240), marié à une La Rochefoucauld, d'où : Henri-Jules-Charles-Emmanuel, né à Paris le 26 décembre 1848, député de Seine-et-Marne (1889), marié à Paris (7e), le 21 septembre 1878, à Marie-Josèphe-Anatole-Louise-Elisabeth de Riquet de Caraman, née le 11 juillet 1860, arrière-petite-fille de Mme Tallien; Jeanne-Marie-Louise, née à Paris le 20 mars 1850, morte à Paris en mars 1891, mariée à Paris (8e), le 17 juin 1868, à Auguste-Louis-Frédéric, prince d'Arenberg, né à Paris le 25 septembre 1837, d'où : Aline-Jeanne-Marie, née le 15 avril 1869; Pierre-Charles-Louis, né le 14 août 1871 et Louise-Charlotte, née le 23 novembre 1872; Louise-Amélie-Antoinette ci-dessus, née à Paris le 5 juin 1852, mariée à son cousin Robert des Acres de l'Aigle; 3° Urbain-Alexandre-Henri, né à Saint-Georges-Hanover-Square, comté de Middlesex (Angleterre), le 30 juillet 1815); 4° Henri-Adrien, mort à Paris le 9 avril 1879, à soixante-quatre ans, sénateur inamovible. Jeanne-Joséphine-Amélie Greffulhe ci-dessus a épousé à Paris (1er) Paul-Charles-Louis-Philippe, comte de Ségur, né à Paris le 25 avril 1809, mort à Paris en janvier 1886, député de Seine-et-Marne, fils du général de Ségur ci-dessus et de sa première femme, née Legendre de Luçay, d'où : 1° Louis-Philippe-Charles-Antoine, né à Paris le 22 décembre 1838, marié à Paris le 6 mars 1866 à Henriette-Jeanne-Marie-Thérèse Périer, sœur de l'éphémère président de la République; 2° Juliette-Marie-Célestine, mariée à Paris (1er) le 21 avril 1853 à Roger-Louis-Paul-Alexandre de La Rochefoucald, duc d'Estissac, d'où : 1° Alexandre-Jules-François-Philippe, né le 20 mars 1854, marié en 1883 à une Mortemart; 2° un fils, né en juin 1860; 3° Marie-Brigitte-Paule-Geneviève, née le 20 octobre 1855, mariée à Paris (7e) le 28 mai 1878 à Louis-Jean-Octave, comte de Kergorlay, fils de Jean-Florian Hervé, pair de France (*Curieux*, I, 365); 4° Pauline-Charlotte-Joséphine, mariée à Paris le 21 février 1881 à Ghislain Werner, comte de Mérode; 5° Amélie-Jeanne-Joséphine-Marie, mariée le 12 mars 1880 à François-Hermann Ghislain de Mérode, d'où un fils né le 9 mars 1881; 6° Hélène-Thérèse-Philippine-Marie, mariée en 1886 à Louis-Armand-Joseph-Jules de Maillé de la Tour-Landry, duc de Plaisance.

3° Fidèle-Henriette-Joséphine de Vintimille du Luc, née à Paris le 16 janvier 1789, morte à Paris le 29 décembre 1864, mariée à Paris (10e) à Alexandre-Louis-Robert, comte de Girardin (1).

Adélaïde-Pauline-Constantine de Vintimille du Luc, plus haut mentionnée, vivant encore en 1828, épousa, en 1786, Henri, marquis de Lostanges de Saint-Alvère, mort à Londres, en 1807, d'où :

1° Armand-Joseph-Henri Armand, né à Paris le 22 novembre 1787, mort à Périgueux le 20 octobre 1848, d'où : 1° Henri-Charles-Gabriel-Marie, né le 25 janvier 1831, mort en décembre 1890; 2° Gabriel-François-Marie, née à Périgueux le 24 février 1837; Pauline-Armandine-Joséphine-Marie, mariée, en 1847, à de la Guérinière; 4° Marie-Stéphanie-Pauline; 5° Aglaé-Joséphine-Marie.

2° Charles-Louis-Arthur, chef de bataillon, né le 25 septembre 1789, marié en 1825 à Elisabeth-Louise de Turpin de Crissé, d'où : 1° Adélaïde-Louise-Aglaé, mariée en 1846 au comte E. de Kerautem, d'où Henriette, mariée en 1889 à Henri Chauchart du Mettay; 2° Cécile-Caroline-Marie. mariée en 1848 au comte Hersart de Buron;

3° Charlotte-Pauline-Henriette, née à Paris le 25 septembre 1786, hôtel de Lostanges, rue de la Magdeleine, morte à Périgueux le 16 février 1815, mariée à Saint-Germain (Seine-et-Oise), en 1812, au comte de Taillefer, d'où Suzanne-Thérèse-Henriette-Isabelle, mariée au comte Louis de Lestrade.

(*A suivre*). NAUROY.

—

Pontevès de Buous, et du Puy Montbrun (XXXV, 668; XXXVI, 84. — L'abbé d'Expilly (*Dictionnaire géographique et historique de la Gaule et de la France*, édition 1766), dit que Charles, marquis de Montbrun, fils de Jean, qui avait épousé Diane de La Force, était père de Jacques, aïeul de François, marquis de Montbrun, qui d'Anne Le Bret, décédée en décembre 1741, a Anne du Puy Montbrun, née en 1728.

Voir sur cette famille le tableau généalogique ci-contre :

(1) Père d'Emile de Girardin (*Curieux*, II, 289); il l'avait eu de Adélaïde-Marie Fagnan, morte le 6 septembre 1851, mariée à Joseph-Jules Dupuy, conseiller à la Cour de Paris, mort le 22 novembre 1842.

1. **Pontevès de Buous (de)** (Pompée),
seigneur de Buous, l'un des plus grands guerriers de son siècle; chevalier de l'ordre du roi; commanda la Provence, en 1595, pendant l'absence du duc d'Epernon, qui en était le gouverneur.
Il épousa, 23 novembre 1589, Marguerite de la Baume de la Suze.

2. **Pontevès de Buous (de)** (Ange),
seigneur de Buous, baron de Saint-Martin-Castillon, Viguier de Marseille, 3 mars 1621; Epousa : 1° Honorade de Castellane, dame de Salernes ; 2° le 24 juillet 1636, Marguerite de Castellane Grignan.

Pontevès de Buous (de (Anne),
mariée, le 27 septembre 1620, à de Riquetti, marquis de M 4e ancêtre paternel du célèbre 1789. Né le 9 mars 1749, mo 1791.

1er mariage

3. **Pontevès de Buous (de)** (Marguerite),
mariée, le 22 octobre 1639, à Louis de Galléan, baron des Issarts.

4. **Galléan des Issarts (de)** (Marguerite),
marié, le 11 février 1665, à Henri Palamède de Forbin, seigneur de la Fare. Les descendants ont pris le nom des Issarts et sont représentés, aujourd'hui, par le marquis Forbin des Issarts, au château des Issarts, à Villeneuve-les-Avignon (Gard), Avignon, Vaucluse et à Paris, avenue Gabriel, 38.

2e mariage

Pontetevès de Buous (de) (Louis),
marquis de Buous, baron de Saint-Martin.
Enseigne des gendarmes de la reine mère, Anne d'Autriche d'Espagne.
Elu premier consul d'Aix, 1661.
Marié, le 22 juillet 1664, à Barbe-Marie de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier (voir 1, degré 2).

Pontevès de Buous (Jean-François),
marquis de Buous.

Mariés en.........................

5. **Pontevès de Buous (de)** (Elzéar),
marquis de Buous, premier consul à Aix-Provence, 1742.

Pontev

Mariée à Maxi le Blanc, con le 3 novembre la célèbre M Louis XIV, déc

PUY DE MONTBRUN (DU)
(Charles),
seigneur de Montbrun, dit le Brave-de-Montbrun, se rendit redoutable, sous les règnes de Charles IX et de Henri III, dans le parti des protestants du Dauphiné, dont il prit le commandement; au pont de Montereau, en 1575, il fut blessé et pris; traduit devant le Parlement de Grenoble, fut décapité en 1575. Sa mémoire fut réhabilitée, en 1576, par le traité de paix. Epousa Justine Alleman.

PUY DE MONTBRUN (DE)
Jean, dit Alleman,
marquis de Montbrun, fut fait conseiller, par brevet du 10 juin 1612; c'est en sa faveur que les terres de Montbrun, Terrassières et Saint-André furent érigées en marquisat, par lettres du mois de février 1620. Général de cavalerie en Languedoc, 1622; épousa Lucrèce de la Tour.

PUY DE MONTBRUN (DU)
(Alexandre),
marquis de Saint-André, lieutenant général et gouverneur du Nivernais en 1648. Ayant servi avec distinction l'armée du Piémont, il croyait pouvoir prétendre au bâton de maréchal. Il était protestant : le cardinal de Mazarin s'y opposa. Il quitta le service de France, et passa à Venise, où il fut généralissime de l'armée. Mort le... Marié à Louise-Madeleine de Salins, dont il a deux filles.

PUY DE MONTBRUN DE SAINT-ANDRÉ
(Louise-Alexandrine-Cornélie).

PUY DE MONTBRUN DE SAINT-ANDRÉ
(Charlotte).

PUY DE MONTBRUN (DU)
(Charles-René),
marquis de Montbrun, lieutenant général des armées; mort le ....; marié, le 26 avril 1637, à Diane de Caumont la Force, sœur de la comtesse de Lauzun, voir 3e degré, 2e noces, dont un fils.

PUY DE MONTBRUN (DU)
(Jacques),
marquis de Montbrun.

Mariés le 22 avril 1658.

PUY DE MONTBRUN (DU),
marquise de Saint-Auban, fut mère des marquises de :

6. **DE LA FAYE.**

DE MONTMOYRAC.

DE BINARD.
Cette dernière possédait, au siècle dernier, la terre de Montbrun.

...homas
...beau ;
...un de
... avril

... DE BUOUS (DE)
...moiselle),
...lien-Henri de la Baume
... de la Vallière, mort
...736, l'un des neveux de
... de Lavallière, sous
...ée à Paris, le 6 juin 1710.

Rue des Marmousets (XXXV, 763; XXXVI, 270). — C'est Jacques du Breul, religieux de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, qui semble avoir parlé le premier, dans le *Théâtre des antiquités de Paris*, 1612, p. 111, de la légende sanglante du barbier de la rue des Marmousets. Voici en quels termes il la raconte :

C'est de temps immémorial que le bruit a couru qu'il y avait en la Cité de Paris, rue des Marmousets, un pâtissier meurtrier lequel ayant occis en sa maison un homme, aydé à ce par un sien voisin barbier faignant raser la barbe; de la chair d'iceluy faisoit des pastez qui se trouvèrent meilleurs que les aultres, d'autant que la chair de l'homme est plus délicate, à cause de la nourriture, que celle des aultres animaux. Et que cela ayant été descouvert, la Cour de Parlement ordonna qu'oultre la punition du patissier, sa maison seroit razée, et oultre ce une pyramide ou colonne érigée au dict lieu, en mémoire ignominieuse de ce détestable faict; de laquelle reste encore part et portion en la dicte rue des Marmousets.

Jaillot, qui fait autorité pour l'histoire des rues de Paris, a déclaré dans ses *Recherches sur Paris* (t. Ier, p. 87), qu'il ne croyait pas devoir faire mention de la tradition rapportée par du Breul, parce que cette histoire ne lui paraissait appuyée sur aucune preuve. En effet, en 1536, Pierre Belut, conseiller au Parlement, obtint l'autorisation de faire rebâtir sur l'emplacement de la maison du pâtissier et la décision rendue à cet égard porte que la dite maison :

... *cent ans et plus est demeurée inhabitée* au moyen de certain arret *que l'on dict avoir esté* des le dict temps donné contre le détempteur d'icelle, pour aucuns cas et crimes par luy commis, *duquel ne se trouve toutes fois aucune chose par escript*, et soubs couleur du dict prétendu arrêt, aussi, du commun bruict de la dicte ville, qui est que la dicte place doit à toujours demeurer inhabitée, etc., etc.

Piganiol de la Force (*Description historique de la Ville de Paris*, t. Ier, p. 440), ajoute :

Quoiqu'on ne trouve nulle part ni information, ni arrêt qui parlent de ce prétendu crime, il ne s'ensuit nullement qu'il soit faux; car dans les crimes atroces et extraordinaires, il a été toujours d'usage et il l'est encore aujourd'hui, d'en jeter au feu les informations et la procédure pour ne point les rendre croyables.

Cette mesure était souvent appliquée aux procès de sorcellerie et de bestialité, ainsi que j'ai eu l'occasion de le rapporter (*Procès contre des animaux et insectes suivis au moyen-âge*, Paris, 1877, p. 13); mais il n'en était pas de même pour les crimes ordinaires, si monstrueux qu'ils pussent paraître.

D'après Poirier dit le Boîteux, ce n'est pas la rue des Marmousets, mais bien celle des *Deux-Hermites*, qui aurait été témoin de cet épouvantable forfait. Voici, en effet, comment il s'exprime dans l'*Origine et les antiquités de Paris :*

Puis rue des Deux-Hermites
Proche des Marmousets
Fut deux âmes maudites
Par leurs affreux effets.
L'un barbier sanguinaire,
Patissier téméraire
Découvert par un chien.
Faisant manger au monde
Par cruauté féconde
De la chair de chrétien.

Expliquant ce que Poirier vient de dire, le chevalier du Coudray raconte à son tour, dans ses *Nouveaux Essais historiques sur Paris*, que la dernière pratique rasée par le barbier avait un chien qui ne quittait pas la porte de la maison où était entré son maître. La femme de ce dernier, voyant la persistance de l'animal à rester à cet endroit, avertit la police, qui fit une perquisition chez le barbier et trouva dans sa cave le corps de sa dernière victime.

Afin de perpétuer le souvenir du chien en question, on sculpta son image sur une borne, devant la maison reconstruite au coin de la rue des *Deux-Hermites* et de celle des *Marmousets*. Je me rappelle avoir été voir ce qu'il en restait avant que les deux rues ne disparussent par suite de l'expropriation de tout cet îlot de la cité.

Edouard Fournier a résumé, dans ses *Chroniques et Légendes des rues de Paris*, cette fameuse histoire, à laquelle il ne croit pas autrement. Tout s'est probablement résumé dans la maladresse réelle ou simulée d'un barbier moyen-âgeux, qui aura fait une forte entaille dans le cou d'une de ses pratiques, et comme il était voisin d'un pâtissier, l'imagination populaire aura inventé le reste; mais d'un coup de rasoir, plus ou moins volontaire, à la chair à pâté, il y a loin; et les recherches qu'on tenterait pour trouver des preuves à l'appui de cette légende, seraient complètement superflues.

Alexandre Sorel.

Les accents (XXXV, 763). — Bien que Littré enseigne que les accents aigu, grave et circonflexe n'ont pas en français la même destination absolue qu'en grec où ils notent la syllabe qui a l'accent tonique ou désignent les nuances de cette intonation, il n'en est pas moins vrai que l'accent grave se place généralement sur la voyelle qui a conservé l'accent tonique latin. On sait qu'en français l'accent tonique se place sur la dernière syllabe du mot si elle est masculine et sur l'avant-dernière si la dernière est féminine ou muette. En latin, l'accent tonique se plaçait sur l'avant-dernière syllabe ou pénultième si elle était longue et sur l'antépénultième si la pénultième était brève. Or, le mot *règle* venant du latin *regula* et l'accent tonique étant dans ce dernier mot sur la syllabe *re*, il reste en français sur cette syllabe à laquelle l'accent grave donne toute l'importance résultant de la contraction qui s'est opérée par la chute des deux voyelles finales. *Régler* vient au contraire de *regulare* qui portait l'accent tonique sur l'avant-dernière syllabe; la première syllabe française perd donc son importance et prend le simple son *é* avec l'accent aigu. De même pour *règne* qui vient de *regnum* et *régner* de *regnare*. Je reconnais que la différence entre *règlement* (accent grave) et *réglementer* (accent aigu) se justifie moins. Notons d'abord que règlement ne vient pas de *regulamentum* qui n'existe pas en latin, mais bien du mot français *règle* dont il a conservé l'accent; dès lors, les lois de mutation cessent de s'appliquer et le génie de notre langue, livré à lui-même, a dû, par une nécessité toute naturelle, en raison de la longueur du nouveau dérivé, abandonner l'importance conservée dans le premier au radical pour la rendre selon l'usage ordinaire, à la dernière syllabe.

Paul Argelès.

—

Conventionnels pensionnés (XXXV, 763). — Le milliard des émigrés fut l'assiette au beurre où émigrés et régicides puisèrent. Pour sa part, le fils d'Egalité toucha 16,169,714 fr. 67 c., non compris les indemnités en litige et liquidées depuis et non compris le prix des propriétés non vendues, et qui furent rendues. Est-il permis de connaître ce que toucha le prince de Condé — le duc de Bourbon — qui se pendit ou fut pendu *ad libitum ?*

L'ex-Car.

— Il faut consulter deux publications officielles (1817 et 1828), les recueils des pensions qui se trouvent à la Bibliothèque nationale à la lettre L; ces recueils in-4° fourmillent de fautes d'impression et d'erreurs de classement; ils sont, du reste, incomplets. Ainsi, on n'y trouve pas ce que j'appellerai les pensions occultes, par exemple, les secours donnés à Tallien, au sujet desquels j'ai publié des documents, pages 103 à 105, de mon livre : *Révolutionnaires*.

Le recueil des pensions de 1817 mentionne (I, 512) une pension de 335 francs « à titre de secours » au nom de Marie-Elisabeth-Angélique Bentabole, veuve Palis, née à Landau (Bas-Rhin), demeurant à Metz; le conventionnel Pierre Bentabole était mort à Paris, le 22 avril 1798, suivant Rabbe.

La famille du conventionnel Gensonné a été mentionnée par moi ici même (XXXIV, 293).

Nauroy.

—

Les œufs défendus en carême (XXXV, 763).— Il faudrait citer en entier le *Traité des jeûnes* du père Thomassin et la question ne me paraît pas en valoir la peine. Tout le monde sait que, jadis, on s'abstenait de manger non seulement des œufs, mais aussi du poisson, du beurre et du lait.

Je lis ce qui suit dans les *Instructions générales en forme de catéchisme*, imprimées par ordre de M. Charles-Joachim Colbert, évêque de Montpellier, Paris, 1702, in-4° (page 358) :

On est obligé à suivre l'ordre du diocèse où l'on se trouve, et à observer l'abstinence ou les jeunes qui y sont commandez.

Par exemple, une affaire véritable me conduit au diocèse de Nîmes un jour des Rogations, qui sont des jours d'abstinence dans le diocèse de Montpellier, et non en celui de Nîmes : je puis sans scrupule manger de la viande à Nîmes. Je suis en voyage, et je trouve sur ma route des lieux où il est permis de manger des œufs en carême, quoique cela soit défendu dans le diocèse de ma résidence ; je suis là de bonne foi ; je puis manger des œufs.

Les diocèses sont administrés comme des préfectures : là, on interdit la pêche des écrevisses ou la chasse aux alouettes; là, on l'autorise; là, l'œuf est un aliment gras; plus loin, c'est tout le contraire; de telle sorte, que le jeûne imposé à Ver-

sailles, par exemple, doit être moins rigoureux qu'à Nantes ou à Vannes, pays où la tradition du jeûne s'est conservée presque intacte. A. DIEUAIDE.

***

— A l'époque, peu lointaine, où l'on faisait maigre tous les jours de carême, même le dimanche, l'Eglise, par esprit de mortification, défendait l'usage des œufs pendant la semaine sainte; pour cette même raison elle les prohibe le vendredi saint, de même que l'assaisonnage au beurre et à la graisse dans plusieurs diocèses, le lait de même et ses composés, tels que le fromage. Aussi, jadis, le jour de Pâques arrivé, était-on heureux de s'offrir des œufs, colorés souvent, d'où l'usage des œufs de Pâques. OROEL.

—

Sergent de justice (XXXV,770; XXXVI, 273). — La *Nouvelle Introduction à la Pratique*, par M. Claude-Joseph de Ferrière (2 v., Paris, Joseph Saugrain, 1745), contient, au mot sergent, la plupart des renseignements demandés. Le *Répertoire de Jurisprudence générale* de Dalloz, au mot huissier, s'explique également sur le rôle des sergents de justice et précise les incompatibilités, devoirs, privilèges, etc. On y trouve que les clercs tonsurés ne pouvaient être nommés sergents (ordonnance du 23 octobre 1425). — Ils devaient « être purs lays,ou mariés, ou continuellement portant habit rayé ou party » (ordonnance d'octobre 1485). — Leurs fonctions étaient incompatibles avec les « emplois de geôlier, guichetier, archer de maréchaussée, solliciteur de procès, cabaretier » (ordonnance de 1670, déclaration du 28 mars 1720).

Somme toute, les sergents étaient les officiers de justice du dernier degré. Ils exerçaient les mêmes fonctions que les huissiers, il n'y avait de différences entre eux que dans le titre. Pour les cours souveraines; on se servait du mot huissier, pour les autres juridictions royales, tantôt du mot huissier, tantôt du mot sergent; pour les justices subalternes du mot sergent. YSEM.

***

Les « sergents de justice » ou « sergents huissiers », pour les désigner du double titre dont on les qualifiait, remplissaient l'office de commissaires seigneuriaux délégués aux inventaires et aux saisies.

C'est pourquoi, on les appelait quelquefois encore « officiers de la justice et Seigneurie de...... etc., etc. »

De là vint l'habitude, entre gens de la même seigneurie, de nommer le « sergent-huissier » par pure et simple abréviation: « l'officier ».

Il est bon d'attirer l'attention sur cette expression usuelle dont on retrouve la trace dans quelques-uns des anciens actes paroissiaux qui ont formé l'état civil actuel, ou dans quelques vieilles pièces de tabellionage, car il ne faudrait pas qu'on se méprenne à ce sujet, en lui prêtant un sens ou une valeur qu'elle n'avait pas.

La charge de ergsent-huissier était à vie; les titulaires devaient avoir vingt-cinq ans révolus et fournir un cautionnement de deux cents livres.

« Nul ne peut être huissier ou sergent, s'il ne sait écrire son nom », est-il contenu dans une ordonnance de janvier 1563.

Ces fonctionnaires très subalternes, on le voit, et recrutés dans les rangs du peuple, il serait superflu de s'appesantir sur ce point, avaient leurs insignes distinctifs.

« Ils portaient une plaque sur laquelle étaient gravées les armes de France et du seigneur », d'un modèle à peu près analogue, sans doute (?), à celles de nos modestes gardes-champêtres ou des simples gardes particuliers des domaines privés.

Dans les opérations de leur exercice, ils se présentaient armées d'une « verge » qu'ils tenaient à la main et dont ils touchaient ceux auxquels ils avaient attribution de « faire exploit de justice » et ceux-ci étaient « tenus d'y céder sans résister » de même qu'aujourd'hui il nous faut également obéir au bâton du gardien de la paix ou « sergent de ville » moderne. (1).

Ainsi l'action des sergents-huissiers revêtait un caractère aussi policier que judiciaire.

Agents de la force publique, ils n'accomplissaient leur épineuse et délicate

(1) Ce rapprochement détermine d'une manière absolument précise l'origine primitive et réelle de l'épithète de « sergent » que, malgré leurs divers changements d'étiquette, la coutume a conservée à nos aimables préposés au bon ordre. Ce serait une erreur, en effet, d'en rechercher la source comme on pourrait le faire à première vue, dans leur rang d'anciens sous-officiers de l'armée. Ce qui le prouve, c'est que le premier grade de leur hiérarchie est celui de brigadier, que la logique de cette analogie ferait alors assimiler à celui de simple caporal.

mission qu'accompagnés de « recors assermentés » et si le besoin s'en faisait sentir, ils pouvaient requérir « les habitants des villes et des villages » pour obtenir d'eux aide et assistance afin « d'assurer l'exécution des arrêts de la justice. (1). »

Suivant toutes les apparences, le cas n'était pas sans se produire de temps à autre et la conclusion ou du moins la supposition la plus plausible permet d'admettre que dans maintes circonstances ils furent obligés de réclamer qu'on leur prêtat main-forte.

Les mesures de vexation plus ou moins sévères qu'ils avaient à mettre en œuvre n'étaient pas en effet de nature à leur attirer les sympathies universelles et le pied d'égalité et parfois même d'infériorité sur lequel ils se trouvaient vis-à-vis de ceux qu'il leur incombait d'actionner ou de poursuivre n'était pas fait non plus pour inspirer beaucoup de considération ni donner un grand prestige.

Soumis et subordonnés à la « petite basoche » dont ils ne faisaient que recevoir et transmettre les ordres, ces minuscules embryons de la magistrature n'auraient pu vivre des maigres appointements de leur emploi, tout-à-fait intermittent d'ailleurs aussi pour se suffir, étaient-ils réduits à recourir à quelque métier manuel.

On les choisissait donc parmi les artisans, les laboureurs ou les manouvriers recommandables, dans les conditions d'âge voulues, et suffisamment lettrés pour signer leur nom ; le seigneur restant libre, bien entendu, de pourvoir comme il l'entendait au cautionnement exigé.

Entre autres, exemples, nous avons rencontré dans une commune du canton de Lagny (Seine-et-Marne) celui de deux générations successives pendant lesquelles le père et le fils sont qualifiés l'un après l'autre, (le premier de 1601 à 1634, le second de 1634 à 1653) « vigneron, concierge du château de...... et sergent de la justice de cette seigneurie. »

Un sentiment de délicatesse, qu'on appréciera, nous porte à ménager la susceptibilité de certains intéressés et nous empêche de donner des indications plus amples et plus directes. Si même, nous nous permettons cette allusion discrète, ce n'est que pour citer à l'appui de notre thèse un fait qui ne semble pas avoir été exceptionnel ou isolé.

(1) Les passages ci-dessus guillemetés sont empruntés à l'ouvrage de M. F.-A. Delestre, ancien maire de Donnemarie : *Histoire de la province du Montois, comprise dans les cantons de Bray, Donnemarie et Nangis, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne)* Nogent-sur-Seine, imprimerie et lithographie de Garreau et Roveau, 1849-1850 (T. I, p. 231; T. II, p.p. 51, 66, et 70.)

Il est évident que le cumul d'un sergent-huissier, à la fois concierge du château de sa seigneurie, s'est présenté à plusieurs reprises et dans ce cas, on se l'imagine, du moins, comme une chose très naturelle et tout-à-fait légitime, le noble châtelain faisait gracieusement et généreusement avance ou mieux encore remise et dispense du cautionnement au cher et féal concierge de son château, surtout s'il l'honorait d'assez de confiance pour se décharger sur lui d'une partie de l'administration de ses biens, ce qui, paraît-il, aurait eu lieu dans la circonstance que nous visons.

Les explications qui précèdent répondront surabondamment, nous en avons l'espoir, aux questions du comte Etienne Le Charretier de Lieuvillers. Elles établissent d'abord avec netteté le rôle et la situation sociale des sergents de justice et démontrent ensuite avec non moins de clarté que cette position était incompatible avec la qualité de gentilhomme.

Ce dernier point, du reste, est tranché d'autre part d'une manière très précise et très limpide aussi, dans l'ouvrage si péremptoire du comte de Sémainville : *Le Héraut d'armes* où l'on peut lire (2e vol., p. 99), qu'un mari même roturier participait aux titres honorifiques de sa femme noble, pourvu qu'il ne fût pas homme de bas étage et de condition sordide, c'est-à-dire d'une profession dérogeant à la noblesse, tel qu'un artisan, un sergent, un domestique, un valet, fût-ce même un maître d'hôtel.

La compétence de M. de Semainville en la matière rend, on le sait, ses avis décisifs.

JEAN D'AUFFRIQUES-MONTIGNY.

***

— Je copie, sans commentaires, le *Dictionnaire historique de la France*, par Ludovic Lalanne ; M. le comte de Lieuvillers conclura lui-même :

La désignation de sergent (*serviens*) était employée au moyen-âge dans la très large acception de servant. Elle s'appliquait particulièrement aux gentilshommes qui servaient à la guerre sous la conduite des chevaliers bannerets et qui

depuis devinrent écuyers. Plus tard, on réserva ce nom à deux espèces d'officiers, confondus à l'origine, mais bientôt distincts, qui remplissaient les fonctions, les uns de nos huissiers, les autres de nos gendarmes. Ce fut seulement en 1376, par ordonnance de Charles V, que les sergents d'armes cessèrent d'instrumenter ; et les sergents de justice retinrent longtemps de leur ancienne profession un costume tout militaire. Ces derniers se divisaient en deux classes, celle des sergents à pied ou à verge, qui avaient pour mission spéciale de porter les assignations et les significations et de prêter main-forte à la justice, celle des sergents à cheval qui s'occupaient de lever les amendes et d'arrêter les malfaiteurs.

Les seigneurs avaient leurs sergents comme le roi. Ces officiers se livraient à tant d'actions que ce ne fut qu'un cri dans le royaume contre eux, au XIVe siècle ; aussi le roi Jean en réduisit-il le nombre à quatre là où ils étaient vingt. Leurs salaires furent fixés à 3 sols par jour pour les sergents à cheval et à 18 deniers pour les sergents à pied.

P. c. c. : EFFEM.

—

Jean-Baptiste Mac-Mahon, M. Fleuret (XXXV, 770). — Notre confrère trouvera à ce sujet de curieux renseignements dans l'ouvrage du docteur Cabanès : *Le Cabinet secret de l'histoire* (1re série, Les origines du maréchal de Mac-Mahon. les Mac-Mahon médecins, pages 173-198). Il y verra la confirmation des dires de M. Masson et des détails curieux sur le procès dont il fait mention. La longueur de ces documents m'empêchent de les reproduire ici. LOUIS JOUTY.

***

— Je me permets de signaler à l'auteur de la question le chapitre, très documenté, que j'ai consacré aux *Origines du maréchal de Mac-Mahon*, dans mon *Cabinet secret de l'histoire*, tome I. Outre une généalogie très détaillée de la famille de l'ex-président de la République, que je dois à une obligeante communication, j'ai exposé dans tous ses détail le procès auquel il est fait allusion dans la note de l'Inconnu, insérée dans l'*Intermédiaire* du 20 juin 1897. DOCTEUR CABANÈS.

—

Identité des Gaulois et des Germains (XXXV, 770). — La question a été posée et résolue par César, Strabon, Ammien Marcellin, etc., en ce sens que les Gaulois et les Germains ont toujours été considérés comme formant des races différentes. La confusion ne peut venir que de ce que certains rameaux gaulois sont le produit d'immigrations des pays transrhénans,tels que les Kimbri ou Cimbres et même les Belges qui formaient avec les Celtes indigènes l'ensemble gaulois. Cicéron, parlant de l'invasion des Cimbres, dit de la façon la plus formelle que Marius a vaincu les Gaulois. Salluste énonce que le consul Cæpion, défait par les Cimbres,le fut par les Gaulois, Diodore de Sicile attribue à des Gaulois les triomphes des Cimbres. Enfin, le bouclier cimbrique de Marius portait la figure d'un Gaulois.

Au surplus,la philologie,en comparant le celtique, le grec, le latin, le slave, le gotique, le sanscrit, a reconnu que ces langues forment six rameaux d'un même tronc et qu'elles viennent toutes de la langue aryenne parlée il y a six mille ans sur les bords de l'Oxus; comme la filiation des langues prouve la filiation des peuples, il est certain qu'entre le quarantième et le vingtième siècle avant notre ère, la famille de peuples connu sous le nom d'Aryens quitta la Bactriane et les plateaux de l'Asie centrale pour se diriger vers l'Europe et,par la séparation successive de ses principales tribus,forma les Celtes, les Germains, les Slaves, les Grecs et les Latins. Mais chacun de ces peuples a conservé sa langue et son caractère propres bien qu'ayant une origine, commune, de même que plusieurs individus conservent chacun leur personnalité bien qu'issus de la même mère et du même père. PAUL ARGELÈS.

—

Les prénoms Fiacre et Fulcrand (XXXV, 771). — Le prénom de Fulcrand ou Fulcran (au féminin Fulcrande) a toujours été et est encore très répandu à Lodève et dans les environs. La cathédrale de Lodève est sous le vocable de saint Fulcrand, ancien évêque de cette ville : c'est la raison de l'affection des Lodévois pour ce prénom, qui n'a d'ailleurs rien de bizarre dans le Bas-Languedoc où nous le rencontrons fréquemment.

Ce prénom, comme bien d'autres, est devenu un nom de famille qui n'est pas très rare. GÉO.

— Fulcrand XVe, évêque de Lodève, (949-1006), est particulièrement honoré dans sa ville épiscopale et la dévotion à sa mémoire s'est étendue hors des limites du Lodévois, dans les départements de l'Hérault et de l'Aveyron, surtout. Le nom de Fulcrand est, encore de nos jours, très répandu à Lodève et j'ai connu à Bédarieux et à Saint-Affrique des personnes qui avaient reçu de leur parrain ce prénom peu commun. EFFEM.

—

Faire Charlemagne (XXXV, 771). — Je ne puis trouver à cette façon de parler d'autre origine qu'une allusion à la mort de Charlemagne, arrivée au moment de la plus grande puissance d'occident. Charlemagne garda toutes ses conquêtes jusqu'à la fin et quitta le jeu de la vie sans avoir rien rendu du fruit de ses victoires. Le joueur qui se retire les mains pleines fait comme Charlemagne; il « fait Charlemagne ». Note sur le *Dictionnaire français*, Genin.

Voir Charles Royan, *Petites ignorances de la Conversation*, Ducrocq, éditeur. BOOKWORM.

Même réponse : T. PAVOT.

***

— A ce propos, voici ce que dit M. Didier Loubens dans un très intéressant ouvrage qui a pour titre : *Les proverbes et les locutions de la langue française, leurs origines*, etc. :

C'est une expression consacrée par les joueurs; elle est employée quand l'un d'eux se retire du jeu avec tout son gain et sans donner de revanche. C'est une allusion à Charlemagne qui sut garder toutes ses conquêtes et qui quitta le jeu de la vie sans en avoir rendu une seule...

Il était donc bien naturel que, partant de là, on ait pris le nom de Charlemagne, comme nom de guerre, puis, par indication, comme terme de jeu, puisque l'un des quatre rois du jeu de cartes porte le nom de Charlemagne. L. BAILLET.

Même réponse : POLOMO.

—

Fumiste (XXXV, 771). — L'application de cette expression à une catégorie d'individus (variété des hâbleurs) a été proposée pour la première fois, à ma connaissance, dans un article du *Journal Amusant* de l'une des années scolaires 1859-60, 1860-61, 1861-62.

L'auteur de l'article, déterminait par des exemples l'espèce de gens auxquels conviendrait cette appellation.

Fut-il le premier auteur de cette proposition ? L'expression était-elle déjà usitée dans un cénacle particulier? Il est certain qu'elle n'était pas d'un usage courant à cette époque et ne l'est devenue que beaucoup plus tard.

Je ne l'ai entendu employer en province, avec quelque fréquence, que vingt ans après. MALPEYTRACH.

***

— Trompeur, mystificateur, mot à mot : homme qui fait fumer les gens.

Fumer, fumer sans tabac.

Bouillir d'impatience, qui bout fume. J'ai cent mille fois, étant au bivouac, fumé sans tabac. (Duverny.) Ma femme à la mode va se conformer et cela va me faire fumer. (Metay.) Fumer, se battre. (Grandval.)

Renseignements tirés du *Dictionnaire d'argot historique* (Dentu, 1878). BOOKWORM.

***

— Fumiste, pris au sens de farceur, de mauvais plaisant, pourrait bien venir d'un vaudeville de Varner, Duvert et Lausanne, intitulé la *Famille des Fumistes* et joué en 1840, au Palais-Royal.

Dans cette pièce en effet, un des personnages, Jérôme, fils du fumiste Lefèvre, parlant à plusieurs reprises des bons tours qu'il joue et qu'il appelle des farces de fumiste. GUSTAVE FUSTIER.

***

— L'*Intermédiaire* s'est occupé des fumistes, XII, 578, 635, 554; XIII, 47; XIV, 369; XV, 644, 722; XXII, 324, 382, 441. EFFEM.

—

Descendance des grands hommes de la Révolution (XXXV, 772). — Robespierre n'a pas laissé de postérité, Saint-Just non plus, Marat non plus.

Barras n'a pas, que je sache, laissé de postérité; M. Wilfrid de Fonvielle est son petit-neveu par sa grand'mère maternelle (Gubernatis, *Dictionnaire international des écrivains du jour*, 1889, 970; *Mémoires* du chevalier de Fonvielle, 1824, III, 335).

L'acte de décès du conventionnel Legendre, que j'ai publié dans le *Curieux* I, 240, a été reconstitué par le greffe de Pontoise, peut-être pour le mariage de Louise-Sophie Legendre, en 1810, avec ou à (*sic*) Groslay; le *Matin* du 24 novembre 1896 lui donne comme descendant L. Legendre, conseiller honoraire à la Cour de cassation, ex-conseiller général de l'Eure, mort à Saint-Michel-des-Préaux (Eure), mais il semble avoir confondu avec le géomètre Legendre.

J'ai parlé de la postérité de Santerre, dans le *Curieux*, II, 110; elle est encore très probablement représentée.

J'ai parlé de la postérité de Pache dans le *Curieux*, II, 117; elle est aussi très probablement représentée. Pache avait épousé Marie-Marguerite Valette, morte en 1786, « fille adoptive de la comtesse de La Marck » suivant Chuquet (*Jemmapes*, 1890, in-18°, 135, note); son gendre Xavier Audouin a publié l'*Histoire de l'administration de la guerre*, 1811, 4 vol. in-8°.

Mirabeau a laissé une postérité dont j'ai parlé dans le *Curieux*, II, 90.

La postérité de Tallien est mentionnée dans mon livre *Révolutionnaires*, pages 108-110.

La postérité de Fouquier-Tinville dont j'ai parlé dans le *Curieux*, I, 347, est peut-être encore représentée, je n'affirme rien.

La postérité du conventionnel Le Bas, dont j'ai parlé dans le *Curieux*, II, 156, serait encore représentée par un petit-fils, « avoué à Bourges, naguère » et un arrière-petit-fils « épicier près de la Madeleine », suivant le *Gaulois* du 3 septembre 1887; c'est à contrôler.

J'ai parlé de la postérité de Babeuf dans Le *Curieux*, II, 219.

Pour les Girondins, voir ma note ici même (XXXIV, 292).

Le *Gaulois* du 3 septembre 1887 dit encore, dans son article signé Souvenance, qu'un descendant de Rewbell « occupe un grade élevé dans l'armée »; que l'arrière-petit-fils de Merlin (de Douai) est Edmond Tarbé des Sablons, fondateur du *Gaulois*; que le fils (?) de Panis est directeur d'une office d'annonces, place de la Bourse, à Paris.

La postérité de Lafayette est très nombreuse, voir le *Curieux*, II, 122. Consulter sur lui: *Lafayette in Œsterreich, eine historische Untersuchung*, von Max Büdinger, dans les *Comptes rendus de la section de philosophie et d'histoire de l'Académie impériale des sciences*, Wien, octobre 1878, pages 227-296.

Sur la postérité de Danton, voir le *Curieux*, II, 160.

Sur la postérité de Camille Desmoulins, voir le *Curieux*, I, 46, 232.

Je dirai tout bas à l'oreille des lectrices de l'*Intermédiaire*, et elles ne le répèteront pas, que l'abbé Sieyès a laissé postérité dans le sud-est de la France.

Les *Débats* du 22 juillet 1888 mentionnent comme vivants:

Le baron Edouard Mounier, petit-fils de Mounier; A.-Edouard Portalis, directeur du *XIX° Siècle*, arrière-petit-fils de Mounier; André Réal, procureur de la République à Meaux, arrière-petit-fils d'André Réal.

S'il faut en croire le *Dictionnaire de Lot-et-Garonne*, 1894, in-8°, Philippe Le Bas (de l'Institut), a laissé pour petit-fils M. Philippe Dauzon, né à Pau le 1er août 1860, député d'Agen en 1893, fils d'Eugène Dauzon, qui fut proscrit le 2 décembre et condamné à mort par les prussiens quand il était préfet de Mézières, sous le gouvernement de la Défense nationale; en 1895, M. Philippe Dauzon demeurait avenue des Champs-Elysées, 123.

D'une lettre que m'a adressée M. Ernest Hamel et d'une conversation que j'ai eue avec lui, j'extrais ceci:

La veuve de Le Bas, le conventionnel, s'était remariée à l'adjudant-major Le Bas, frère de Philippe. De ce second mariage, elle eut Charles Le Bas, mort depuis 1870, sous-bibliothécaire de l'Université, et une fille, Mme Vautrin, près de laquelle elle mourut à Rouen en 1859. Son fils, Philippe, eut plusieurs enfants de sa femme, dont il était séparé à la fin; il vivait alors avec une maîtresse, d'où un fils, dit Le Bas, employé au Mont-de-Piété.

NAUROY.

—

Chanson à retrouver (XXXV, 772). — La « vieille chanson » en question est encore, à l'heure qu'il est, en vente chez Ikelmer et Cie, boulevard Poissonnière, 4.

Cette chanson fait partie de la collection des *Chansonnettes militaires*, et forme le n° 6 de la 1re série, sous ce titre: *Les Jolis Soldats*. Seulement le texte indiqué par notre confrère n'est pas exact. Ainsi, ce n'est pas: « Un bri-

gadier, c'est une rose » ; mais bien : « un grenadier », ce que les amateurs prononcent : « un guernadier »; d'autre part le couplet du « sapeur » n'est pas du tout celui qu'on rappelle, mais celui-ci :

Un sapeur est bien respectable,
Sincère à son gouvernement.....

Au surplus, les chansons de ce genre ont été si souvent modifiées, au gré, sans doute, de ceux qui les chantaient en public, et c'est avec ces modifications qu'elles ont fait leur chemin dans le monde; exemple, la *Chanson du capitaine*, où on a changé jusqu'à l'air.

L. DE LEIRIS.

—

Le prix de vente de la Louisiane (XXXVI, 1). — Cette question a été indirectement résolue dans l'*Intermédiaire* du 30 mars 1894, à propos de « l'intégrité de Talleyrand », fort mêlé à la question « argent » dans cette affaire.

La Louisiane avait été cédée à l'Espagne par le traitée de 1763; le traité de Saint-Ildephonse (1800) nous la rendait. Au mois de septembre de la même année, Victor en avait bien été nommé capitaine général, mais l'occupation ne s'en fit jamais. En mars 1803, Bonaparte la vendit aux Etats-Unis. M. Thiers (*Consulat et Empire*, IV, p. 320) place dans la bouche du premier consul les paroles suivantes :

Mon parti est pris, je donnerai la Louisiane aux Etats-Unis. Mais comme ils n'ont aucun territoire à nous céder en échange, je leur demanderai une somme d'argent pour payer les frais de l'armement extraordinaire que je projette contre la Grande-Bretagne. »

Ces paroles semblent de fantaisie, elles ont tout au moins le tort de trop faire souvenir du *Bourgeois Gentilhomme :*

Lui, marchand! Tout ce qu'il faisait, comme il se connaissait fort bien en étoffes, il allait en choisir de tous les côtés, les faisait apporter chez lui et en donnait à ses amis pour de l'argent.

La négociation fut menée rapidement à Paris par M. de Marbois, ministre du Trésor et M. Monroë, qui venait justement d'arriver en Europe pour régler, avec les Anglais, la question du droit maritime, et, avec les Français, la question du transit sur le Mississipi. On tomba d'accord sur 80 millions; comme chez les prêteurs aux fils de famille, on commença par n'en devoir toucher que 60, — car on attribuait 20 millions au commerce américain, comme indemnité de ses pertes, du fait de la France, pendant les dernières guerres. Les frais de négociations s'élevèrent à 6 millions; il n'en restait plus que 54! La maison de banque Hope offrit de faire l'avance de deux fois 27 millions, en deux annuités. Il y eut encore quelque léger courtage!

M. Geoffroy de Grandmaison a donné les détails diplomatiques de ces cession et rétrocession entre l'Espagne, la France et les Etats-Unis dans son livre : *L'ambassade française en Espagne pendant la Révolution* (chap. VII, 1 vol. in-8°, librairie Plon). J'en détache le passage suivant :

Des ouvertures furent faites à l'Espagne dès le mois de juillet 1800. On reprenait des idées très répandues dans les chancelleries françaises bien avant 1789; le Comité de salut public avait songé, lui aussi, mais pour des motifs bien différents de la gloire et de l'avantage colonial de la patrie : il voulait avoir une terre éloignée, lieu d'exil tout prêt pour y recevoir des adversaires politiques qu'il comptait déporter; il était disposé à acheter, ce qu'il appelait avec cynisme « un exutoire nécessaire ».

Ce dernier point a été traité par M. Sorel (*Revue historique*, tome XII).

DOCTEUR PHILIPPE.

—

Les Sirènes (XXXVI, 3). — Je me demande si l'on ne trouverait pas quelque chose sur les « Sirènes » du trop crédule père Bouhours dans un traité spécial d'un écrivain dont la naïveté justifie souvent ceux qui prétendent que l'homme ressemble à son nom, je veux parler de l'abbé Nicaise, l'antiquaire bourguignon, un des hommes et des auteurs les plus « curieux » du XVIIe siècle. On voit que le mot est pris ici dans ses deux sens. Le traité en question est intitulé : *Les Sirènes ou Discours, sur leur forme et figure* (Paris, 1691, in-4°). PH.

—

M. Sandoz, pasteur protestant à Besançon (XXXVI, 4). — Les *Rapports de la Société Biblique protestante de Paris*, de 1824 à 1830, mentionnent comme membre du comité auxiliaire de Besançon, M. Sandoz, second pasteur de ladite église. Ne possédant pas le rapport annuel de 1841, je ne puis vérifier s'il y figure.

V. A. T.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LETTRE DE SALIE HANOUM, FAVORITE DU SULTAN MOHAMED IV, A UNE DAME DE LA COUR D'ANNE D'AUTRICHE, REINE DE FRANCE (1653)

La choisie et le cabinet où les dames prennent le conseil Dame favorite, que la fin de ses jours soit heureuse en la présence de laquelle après les saluts il se fait sçavoir comme vostre lettre escrite pour marque d'affection estant arrivée Elle nous a fait connoistre que vous estes dans les bonnes graces de la Reine parfaitement renommée entre tous les princes de la religion du Messie mère de l'Empereur de France l'ancien amy de la Sublime porte, que la fin de ses jours soit comblée de bonheur comme aussy outre ce que vous m'escrivés de la renommée de nostre vertu et de l'amitié que vous avés pour nostre hautesse nous avons reconnû que vous estes aimée de deux autres grandes Reines ainsy ayant l'amitié de trois reines et souhaitant encore la nostre nous vous y recevons avec cordialité, et pour cela s'est escrite la présente lettre et envoyée par devers vous affin qu'estant arrivée vous scachiés que vous estes parvenûe à l'amitié de quatre Reines et que tandis que de vostre part vous continüerés de désirer celle de nostre hautesse. Elle vous sera conservée avec fermeté tant pour l'amour de la haute Majesté de la Reine mère qu'a cause de vostre estre plus gentil que la rose : il se voit aussi dans vostre lettre remplie de perles que si nous voulons quelques gentillesses et beaux ouvrages de france qu'en le faisant sçavoir vous tiendrés à honneur de nous rendre ce service, mais tout ce que nous désirons n'est autre chose sinon que vous soiés comblée d'honneur et de santé et que vous demeuriés toujours constante dans l'amitié.

Au commencement de la Lune de Schaban 1063.

Vostre parfaite amie
SALIÈ.

Archives des Affaires Étrangères : *Turquie*, tome V, Pièce 527.
Traduction du temps ; la pièce suivante, 528, est la lettre originale en turc.

P. c. c. J. G. R



TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Une anecdote au sujet de Pierre Dupont (XXXVI, 279). — Cette anecdote est charmante, mais elle a une suite qui ne l'est pas moins, et dont M. Paul Argelès ne parle pas.

Deux ou trois ans plus tard, et comme les chansons de Pierre Dupont, devenues populaires, avaient pris leur vol à travers la France entière, le poète, dans un sentiment de reconnaissance, adressait, à Victor Hugo, ces vers, non moins émus que les précédents :

Sous ton regard, douce rosée
Depuis, l'anémone a fleuri,
L'hirondelle a vu ta croisée
Offrir à son aile un abri.

Ton foyer est plein d'étincelles,
Ta vitre pleine de lueurs;
L'hirondelle y chauffe ses ailes,
L'anémone y donne ses fleurs.

En échange de cette aumône,
Reçois à chaque renouveau,
Tous les parfums de l'anémone,
Toutes les chansons de l'oiseau !

L'histoire figure en entier dans les *Souvenirs et Anecdotes* des frères Lionnet (Ollendorff, 1888), p. 87.

L. BAILLET.

Les papyrus de Behnesa, l'ancienne Oxyrhynchus. — Nous avons déjà parlé dans « *Les discours de Jésus-Christ*, (XXXV, 472) » d'une découverte de papyrus faite l'hiver passé par MM. Grenfell et Hunt, travaillant en Egypte pour le compte de la Société « Egypt Exploration Fund ». C'est dans le village moderne de Behnesa, situé sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Oxyrhynchus, que les explorateurs ont fait une trouvaille qui, comme volume et comme importance, ne peut se comparer qu'à celle d'Arsinoé, faite il y a une quinzaine d'années et qui a formé la belle collection de l'archiduc Rénier.

MM. Grenfell et Hunt sont tombés sur ce qui était évidemment un dépôt d'archives et de pièces officielles ; la grande majorité des documents consiste en contrats, lettres, testaments, comptes et autres pièces de ce genre ; en particuliers les 150 rouleaux complets qui ont été laissés au musée de Ghizeh, sont des contrats de l'époque des empereurs byzantins. Tout le reste, qui a rempli 280 caisses envoyées en Angleterre, se compose de fragments dont plusieurs ont une grande valeur, parce que, pour écrire ces documents officiels, qui pour nous n'ont pas un grand intérêt, on s'est servi de revers de papyrus qui portaient de l'autre côté des textes littéraires ou religieux.

Il va sans dire qu'il faudra des années pour faire le dépouillement complet du contenu de ces 280 caisses ; mais, depuis qu'elles sont arrivées en Angleterre, on y a déjà fait des découvertes importantes ; beaucoup d'Homère, dont on avait déjà trouvé précédemment, du Thucydide, de l'Aristophane et du Démosthène, cinq strophes inédites qui sont probablement de Sappho, et des fragments d'un ouvrage chronologique parlant de la seconde moitié du IVe siècle avant J.-C.

Mais ce qui dépasse en intérêt les fragments de littérature classique, c'est ce qu'on a déjà trouvé dans le domaine de la littérature religieuse, et qui fait espérer qu'on en trouvera encore davantage ; c'est d'abord presque tout le premier chapitre de saint Matthieu, écrit au IIIe siècle, et surtout deux pages des *Logia* ou paroles de Jésus-Christ, un recueil comme on sait qu'il en a existé plusieurs, et qui peut avoir été connu d'un ou deux des évangélistes. Ces deux pages sont écrites en lettres onciales du commencement du IIIe siècle. Elles viennent d'être publiées en fascicules par MM. Grenfell et Hunt, qui font remarquer que ce texte ne peut être ni ce qu'on a appelé l'*Evangile des Egyptiens*, ni l'*Evangile des Hébreux*, mais que c'était une collection de paroles de Notre Seigneur, faite par un chrétien plus ou moins judaïsant. Les deux pages retrouvées ne contiennent que huit des paroles de Notre Seigneur, encore sont-elles incomplètes ; à la huitième, il ne reste que deux mots. En voici la traduction :

1. ... et alors tu verras clairement comment chasser la paille qui est dans l'œil de ton frère.

   Voir, dans saint Luc, la fameuse parabole de la poutre et de la paille dans l'œil du prochain.

2. Jésus dit : Si vous ne jeûnez point à l'égard du monde, vous ne trouverez point le royaume de Dieu, et si vous ne gardez point le sabbat, vous ne verrez point le père.

3. Jésus dit : Je me suis tenu au milieu du monde, et j'ai été vu d'eux dans ma chair; et je les ai tous trouvés ivres, et je n'ai trouvé aucun d'eux altéré, et mon âme s'afflige sur les fils des hommes, car ils sont aveugles dans leur cœur.

A rapprocher du passage de saint Jean (I) : « Et mon âme s'afflige sur les fils des hommes, parce qu'ils sont aveugles dans leur erreur ».

4. ... (*détruit*) on ne discerne que les mots : « mendicité ».

5. Jésus dit : Partout où ils sont... seul, je suis avec lui. Lève la pierre, et là tu me trouveras, fends le bois, et là je suis aussi.

Paraphase de la parole : « Là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux ».

6. Jésus dit : Un prophète n'est point reçu dans son pays, et un médecin n'opère point de guérison sur ceux qui le connaissent.

Saint Luc a donné la première partie de cette *Logia*, dont nous avons fait le proverbe : « Nul n'est prophète dans son pays ».

7, Jésus dit : Une ville bâtie sur un rocher élevé, et bien établie, ne peut ni tomber, ni être cachée.

Voir la même idée dans saint Matthieu, plus brièvement exprimée.

8. ... devant toi.

Il faut espérer que, dans la considérable trouvaille de Behnesa, on trouvera d'autres passages, qui viendront, comme ceux-ci, corroborer les Evangiles.

—

Les végétariens en Amérique. — Nous sommes loin de blâmer ceux qui réduisent ou suppriment la viande de leur alimentation; c'est affaire d'hygiène et de tempérament, et les arthritiques, habitants des villes ou gens sédentaires qui ne « brûlent » pas tout ce qu'ils consomment, peuvent se bien trouver de ce régime. Mais, l'esprit anglo-saxon, très porté vers toute constitution de secte, surtout aux Etats-Unis, aurait, au dire de la *Revue britannique*, transformé en quelque sorte en religion ce qui n'est au fond qu'une question de goût et de santé.

En Amérique, où le végétarisme a fait, ces dernières années, d'innombrables recrues, on classe les adeptes en trois groupes principaux. Ceux qui ne repoussent point les légumes accommodés au gras, transigent avec des œufs et capitulent devant le poisson, ceux-là sont flétris de l'épithète, en tous lieux infamante, de *modérés*. Car ils sont les tièdes que toute religion réprouve plus que de francs ennemis. Les *avancés* proscrivent de leur régime non seulement le poisson et les œufs, mais tout ce qui, directement ou non, provient d'un animal; le lait et le beurre ne leur semblent pas moins funestes que le bouillon et le jus de viandes; ils les remplacent par l'huile d'olive ou de noix qui donne à leurs mixtures yankees un vague relent de cuisine provençale. Mais ce n'est encore là que du végétarisme d'amateurs : les *exaltés* vont beaucoup plus loin. Partant de ce principe que le singe est, de tous les mammifères, celui dont la constitution présente avec la nôtre le plus d'analogies, ils en infèrent que la nourriture qui convient le mieux à l'homme doit être celle de son aïeul probable. C'est pourquoi, ayant constaté que le singe ne boit pas en mangeant, qu'il se nourrit de fruits secs ou frais à l'exclusion de tous légumes, ils ont fondé, à New-York, la Société d'alimentation naturelle, *Natural food Society*. Cette secte, créée depuis six ans à peine, s'est livrée à une telle propagande, a fait répandre la bonne parole par des conférenciers au teint si frais et si florissant qu'elle a recruté, dans les Etats de l'Union, des milliers d'adhérents. Ils vivent de noix, de cerises, d'amandes, de raisins; chose incroyable pour des Américains, ils s'abstiennent de boisson. Les farineux leur inspirent une haine farouche; car ils les accusent d'engendrer les maladies nerveuses et de « hâter l'ossification du système, ce qui est le symptôme précurseur de la mort ». Leur aversion pour le légume en général est si grande que, pour faciliter aux néophytes la période de transition, ils préfèrent leur permettre momentanément un régime mixte de viande et de fruits.

*La Direction de l'*INTERMÉDIAIRE *serait infiniment obligée à ses abonnés et collaborateurs de vouloir bien accompagner leurs communications, soit de leur carte de visite, soit de leurs nom et adresse lisiblement écrits.*

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux, Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Septembre 1897.*

XXXVIe Volume. — N° 774

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 26

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Académie de politique en 1712. — La *Gazette journalière*, journal anglais du vendredi 15 au 26 février 1712, donne la traduction d'une lettre insérée dans la *Gazette d'Amsterdam*, et qui est conçue en ces termes :

De Paris le 12 février 1712.

On confirme que le Roi a résolu d'établir une nouvelle académie de Politique, dont M. le marquis de Torci, ministre et secrétaire d'Etat sera le Protecteur... Ils auront aussi d'habiles maîtres pour leur apprendre toutes les sciences et pour les instruire dans tous les Traités d'alliance, de Paix ou de commerce... On tirera de cette académie les secrétaires d'ambassade, qui pourront s'élever peu à peu à de plus grands emplois.

La Politique du cardinal de Richelieu rendit la France la terreur de toute l'Europe. Les ministres d'Etat, que cette nation a fournis depuis quelques années l'ont rendue au contraire l'objet du mépris et de la raillerie de ses voisins.

Ce projet du Roi-Soleil a-t-il été mis reellement sur le tapis ?

A. DIEUAIDE.

—

J.-A. de Castellane, évêque de Mende. — On demande à quelle branche de la famille de Castellane il faut rattacher le dernier évêque de Mende, massacré à Versailles le 9 septembre 1792. On désire connaître sa filiation durant les six générations précédentes. Pour aider dans cette recherche, voici son acte de baptême :

Extrait des registres de catholicité de l'église paroissiale Saint-Saturnin du Pont-Saint-Esprit.

Le 11 septembre 1733 est né et a été baptisé au Pont-Saint-Esprit Jean-Amand, fils de messire Ange-Henry de Castellane et de dame Catherine de Sobs. Le parrain a été messire François-Henry de Castellane et la marraine a été mademoiselle Louise de Restaurand de Lirac, illettrés à cause de leur bas-âge, le père absent. Signé Ranquet, curé, le chevalier de Sobs.

Jean-Amand de Castellane-Villaudrie fut aumônier du Roi, vicaire général de Reims et sacré évêque de Mende, le 14 février 1768.

E. B.

—

L'abbé de Grandmaison. — Au tome Ier (p. 404) des *Souvenirs* du baron de Barante, il est question d'un abbé de Grandmaison, aumônier des armées royales de la Vendée, qui aurait pris des notes sur les événements. Ces notes ont été remises à M. de Barante, vers 1810, et elles lui servirent, paraît-il, pour la rédaction des *Mémoires* de Mme de la Rochejaquelein :

1° Où sont ces notes ?

2° Quel était cet abbé de Grandmaison?

Dr PHILIPPE.

—

La Vierge nourrice. — Le professeur A. Collignon rendant compte, dans les *Annales de l'Est,* Nancy, 1894, 208, 221, d'un bouquin rarissime sur le fameux pèlerinage de Maria Zell en Styrie, par le Nancéien Henri Joly, Trèves, 1655, dédié aux princes Ferdinand et Charles (depuis le célèbre Charles V), fils du duc Nicolas-François de Lorraine, traduit ce que dit en latin l'auteur, aumônier de l'Electeur de Trèves, aux jeunes princes :

Embrassez le sein de Marie et têtez comme de jeunes chevreaux ses mamelles jusqu'à ce que le jour se lève et les ombres s'évanouissent ; jusqu'à ce que, dis-je, votre race pieuse fleurisse au loin, se perpétue et s'illustre dans le duché héréditaire de vos ancêtres (la Lorraine).

Ainsi, en 1655, on avait encore en honneur la *Virgo nutrix,* et sa statue était

l'objet d'un grand pèlerinage sur la côte pittoresque de Sion. A la Révolution, on la brûla et une statue banale remplaça la célèbre *Virgo nutrix*.

Le miracle cistercien de la Vierge, lançant de son lait à saint Bernard, se voit non loin de Sion, sur un vitrail de l'église de Vézelise (on voit encore cette scène sculptée à Saint-Benoît-en-Woëvre), et, malgré que les Pères de l'ordre de Cîteaux eussent défendu de relater ce miracle, il avait encore créance il y a deux siècles.

A Nancy, la Vierge de Bonne-Nouvelle (statuette du XIII[e] siècle) est une ancienne *Virgo nutrix*. On lui a enlevé le sein; mais une estampe du siècle dernier représente la statuette telle qu'elle était. A Metz, la *Virgo nutrix* est encore intacte dans un curieux petit bas-relief du transept de droite de l'église Saint-Martin. J'ai vu, dans le temps, bien des tableaux où des barbouilleurs avaient peint en bleu ou en rouge ce qui faisait tant peur à ce bon monsieur Tartuffe.

Mais quand la représentation de la *Virgo nutrix* disparut-elle de nos églises? Quelques pèlerinages italiens la possèdent encore, mais je ne me souviens pas de l'avoir vue à Rome. L'EX-CAR.

—

Un mot de Sully... renouvelé des Grecs. — On lit dans l'*Esprit de tout le monde* (*joueurs de mots*), par un écrivain qui, parlant d'esprit, est plein de son sujet, Lorédan Larchey (1892, p. 32) :

Retenu par la présence d'une amie, Henri IV avait fait défendre sa porte. Soupçonnant la vraie cause de cette invisibilité, Sully attendit en observateur dans les environs, et ne tarda point à voir sortir une dame vêtue de vert. Il se présenta aussitôt, et le roi l'accueillit en disant qu'il avait eu un accès de fièvre :

— Elle m'a quitté tout à l'heure seulement, dit-il.

— En effet, riposta Sully, je viens de la voir passer : « elle était verte. »

La même historiette se retrouve dans Plutarque et le héros est Antigone, un de ceux dont on a dit :

Soldats sous Alexandre et rois après sa [mort.

Moins heureux que l'homme qui possédait un Plutarque « à mettre les rabats », je n'ai plus rien des œuvres du philosophe de Chéronée et je prie que l'on me dise en quel endroit des dites œuvres se trouve l'anecdote... réchauffée après plus d'un grand millier d'années.

PH.

—

La comtesse de Lichtenau. — Sous ce titre : *L'an VIII et l'an IX de la République d'après les archives de la sûreté générale*, j'ai publié, dans le tome II du *Curieux*, des documents concernant surtout les biens nationaux et la situation religieuse en France à cette époque ; on y lit ceci :

9 vendémiaire an IX.

Départements réunis Rhin et Moselle. Citoyen Shée, commissaire général Mayence. Le lieutenant de gendarmerie de Bonn a arrêté, le 30 fructidor, dans sa commune, deux étrangers sans passeports, se disant et paraissant en effet, l'un Auguste Schulter, âgé de 27 ans, fils du secrétaire du prince évêque d'Hildesheim, natif de Wolffen, pays de Münster.

L'autre, déguisée en homme, Marianne, née de la Marche, âgée de 20 ans, fille naturelle du feu dernier roi de Prusse et de la comtesse de Lichtenau, mariée depuis deux ans au comte de Stolberg, qu'elle avait quitté, fatiguée de ses mauvais traitements et de ceux de sa famille; arrêtée et enfermée dans un château-fort, avec une gouvernante; évadée, après 7 mois de détention, par les soins de M. Schulter, auquel elle paraît en témoigner beaucoup de reconnaissance ; désirant se retirer en France ou en Batavie, pour y être à l'abri de toute nouvelle persécution.

Pourrait-on me dire ce qu'est devenue la postérité de la comtesse de Lichtenau et si elle existe encore? Je connais ses *Mémoires*, traduits par J.-F.-G. P., 1809, in-8°, NAUROY.

—

Une princesse de Bourbon. — Maze-Censier dit dans *Les fournisseurs de Napoléon I*[er], 1893, in-8°, page 170, d'après la *Correspondance* de Napoléon (XXI, 221) :

Un décret daté de Fontainebleau, 16 octobre 1810, accorde une pension de 30,000 fr. à M[me] Hyacinthe-Dominique de Bourbon, religieuse au couvent de Saint-Dominique, à Rome.

Qu'est-ce que c'est que cette princesse et quand est-elle morte? NAUROY.

—

Le grand Condé traité d'étourdi. — Le 23[e] discours du *Spectateur*, traduit

de l'anglais, Amsterdam, 1719, raconte que le chevalier de Fourilles, lieutenant-général du grand prince de Condé, n'avait pas une bonne opinion de ce dernier, et qu'ayant reçu un coup mortel à la bataille de Seneffe, donnée en 1674, il s'écria :

Je voudrais bien vivre une heure de plus, pour voir comment cet étourdi se tirera d'affaires.

Les derniers mots du chevalier de Fourilles sont rapportés d'une manière un peu différente dans l'*Histoire du prince de Condé*, 2e édition, Cologne, 1695, page 483.

Les rédacteurs du journal anglais le *Spectateur* ont-ils mal traduit ou amplifié la phrase du chevalier de Fourilles, qui devrait être classée dans les mots historiques ? A. DIEUAIDE.

—

Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé. — Il était fils du vainqueur de Rocroy. Né en 1643, il mourut en 1709. Il joua un rôle dans la Fronde, combattit avec son père pour les Espagnols, rentra en grâce avec lui, le suivit en Franche-Comté, en Hollande, au Rhin, et lui sauva la vie à Séneffe. En 1663, il épousa Anne de Bavière, princesse palatine. On voudrait des renseignements sur ce triste sire qui laissa mourir sa mère en prison et qui en fut puni, d'ailleurs, par sa fin lamentable. JULES C.

—

Un enfant prodige. — On désire connaître le nom d'un enfant appartenant à une famille de la Picardie, qui, à huit ans, fit, à Amiens, une conférence sur les mathématiques. Cette conférence, donnée vers la fin du XVIIIe siècle, fut très remarquée.

Devenu grand, il fut nommé ambassadeur en Hollande; mourut assez jeune, sans avoir donné ce que promettait une une précocité aussi exceptionnelle.

SENEX.

—

Le comte Dumas, intendant de la Grande-Armée (1812). — Je lis dans un récit de l'occupation de Moscou par les troupes françaises :

L'intendance de l'armée avait été confiée à un officier dont le nom est célèbre parmi les écrivains de notre époque. Le comte Dumas, etc., etc.

L'auteur a voulu faire allusion, sans nul doute, au père d'Alexandre Dumas. Or je vois d'autre part, dans un article que consacre M. Henry Houssaye au général Alexandre Dumas (*Figaro*, 21 juillet 1897), que Dumas, premier de la dynastie, le général en chef de l'armée des Alpes, le *Schwarzer Teufel* (le Diable noir), comme l'appelaient les tyroliens, mourut obscurément à Villers-Cotterets, le 26 février 1807. Quel était donc alors ce comte Dumas, intendant de la Grande-Armée à Moscou, en 1812 ?

H. LYONNET.

—

Le peintre Augustin Dussauce (1801-1870). — Elève de Mathis et de Deroche, il a exposé, depuis 1825 environ, un grand nombre de fleurs et de fruits, ainsi que quelques portraits. Il a probablement fait de la peinture décorative. Nous serons très reconnaissant de renseignements plus complets sur sa vie et son œuvre et de la nomenclature de ses envois au Salon. F. L. A. H. M.

—

Mlle Doligny. — Elle est née à Paris, le 30 octobre 1746 et morte dans la même ville le 10 mai 1823. On voudrait des renseignements sur sa vie. Elle fut, dans toute l'acception du mot, une honnête femme. Elle répondit au marquis de Gouffis, qui en était éperdument épris : « Je m'estime trop pour être votre maîtresse et trop peu pour être votre femme. »

A. C.

—

A propos de Mlle Sainval ou Saint-Val, l'aînée (1743-1830), et de Mlle Sainval, la cadette (1752-1836). — Cette célèbre actrice débuta à la Comédie-Française le 5 mai 1766 dans le rôle d'Ariane. Le 12, le 14 et le 17, elle joua Alzire; le 21, Aménaïde. Je lis dans une biographie d'elle qu'un accident malencontreux et fort naturel interrompit ses débuts et qu'elle dut rester plusieurs mois impotente. Quel était cet accident ?

Sa sœur débuta à la Comédie-Française le 27 mai 1772 dans le rôle d'Alzire, Elle joua *Inès de Castro* et *Zaïre* (6 juin), *Iphigénie en Tauride* (10 et 20 juin), *Iphigénie en Aulide* (le 24 juin). Et elle aussi tombe souffrante et ne peut reparaître que le 10 février 1773 dans le rôle d'Ariane. Cette coincidence n'est-elle

pas étrange? Quel est donc ce mystérieux accident qui, à quelques années de distance, interrompit la carrière dramatique des deux sœurs? A. C.

—

Vélites. — Qu'entendait-on exactement par « corps de vélites » sous le Premier Empire, et en quoi les vélites différaient-ils des grenadiers?

H. LYONNET.

—

Sophie Gay. — Quelles sont les familles où sont entrées les filles de cette femme célèbre en son temps? Etait-elle jolie ou belle? E. GANDOUIN.

—

Sigl. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur le journaliste Sigl, qui dirige une feuille catholique et antiprussienne, paraissant à Munich?

A. G.

—

Cercueils. — Dans les premiers siècles de notre ère, on s'est servi de pierre calcaire, de tufeau, de grès, etc., pour la confection des cercueils enfouis sous terre. A quel moment cet usage a-t-il disparu et a-t-on adopté le bois pour y déposer les cadavres? Je ne trouve pas ce renseignement dans l'*Abécédaire ou rudiment d'archéologie* de Caumont. (Architecture religieuse). LECNAM.

—

Statues des guerriers illustres de France. — En 1818, le gouvernement de Louis XVIII avait décidé, par une ordonnance datée du mois de janvier, que douze statues en marbre de Carrare, représentant les guerriers les plus illustres de la France, seraient commandées aux meilleurs artistes du temps pour être placées dans Paris. Je désirerais avoir la nomenclature de ces statues et les noms des artistes choisis pour les exécuter. Je crois que ces statues, qui ornèrent pendant quelques mois le pont de la Concorde, sont celles qui se trouvent de nos jours dans la grande cour d'entrée du palais de Versailles. En augmentant le chiffre de 12, qui est trop modeste, on pourrait, à l'occasion de l'Exposition de 1900, mettre à l'épreuve le talent de nos sculpteurs en leur commandant de nouvelles statues ornementales. LECNAM.

Un galand. — Au XVIIe siècle on donnait le nom de « galand » ou « galant » à un nœud de ruban que les femmes portaient alors sur la poitrine. En 1634, la mode de cet ornement était en pleine faveur. Corneille, dans une de ses premières pièces, jouée à cette époque, met en scène une suivante, à qui un valet parle ainsi :

Si tu fais ce coup-là, que ton pouvoir est [grand!
Viens, je te veux donner tout à l'heure un [galant.

(*La Galerie du Palais*. act. IV, sc. XV.

Le beau « galand de neige » que Gros-René rend à Marinette dans le *Dépit amoureux* (acte IV, sc. IV) se trouve ainsi expliqué. Mais d'où nous vient cette expression, sur laquelle on jouait souvent? Arrivait-elle d'Italie avec la mode de cet ornement féminin? EREUVAO.

—

« La chasse au tir », poème imprimé par H. Balzac. — Poème en cinq chants. Paris, chez Victor Thiercelin et Urbain Canel. Sur le verso du faux-titre, et aussi sur la première page de la couverture imprimée : « Imprimerie de H. Balzac ». Paris, 1827, 1 vol. in-8° de 131 pages, publié anonymement. Couverture illustrée, titre entièrement gravé et cinq gravures hors texte, petits portraits en pied de chasseurs, sans aucun nom de dessinateur ni de graveur. (De la composition de l'Auteur du Poème, dit la Préface.) Fleurons et culs-de-lampes typographiques variés, au commencement et à la fin de chacune des pièces dont est composé ce volume.

Sait-on qu'elle est l'auteur de cet ouvrage (texte et illustrations) qu'on ne trouve point mentionné dans les trois éditions différentes des deux *Diction. des Anonymes* de Barbier et d'Edmond de Manne? ULRIC R.-D.

—

Bousculeur ou bousculateur? — J'ai lu les deux. Que doit-on dire? J. C.

—

Beau. — A quelle époque exactement s'est-on, pour la première fois, servi du mot beau, pris au sens d'homme recherché dans sa toilette et régentant la mode?

GUSTAVE FUSTIER.

Tant il y a que... — Je relève dans un article d'Emile Faguet, critique dramatique du *Journal des Débats :* « Tant y a... ». Est-ce correct? Ou doit-on écrire : « tant il y a »?

On ne commencera jamais une phrase par : *Y a* au lieu de : *Il y a.* Alors?

J. C.

—

La singularité du nom de bâtonnier des avocats. — On sait que le nom de bâtonnier vient de ce que, les avocats et les procureurs s'étant réunis dans la confrérie de saint Nicolas, le bâton du saint était mis en dépôt chez le chef de la confrérie, et, comme les procureurs n'hésitaient pas à reconnaître la supériorité des avocats, c'était chez le chef de l'ordre que le bâton était remis.

Du moment que les avocats ont cessé de faire partie de la confrérie, le nom de bâtonnier aurait dû être remplacé par un autre plus convenable, tel que celui de président que porte le chef de l'ordre des avocats aux conseils et à la cour de cassation; mais l'habitude l'a emporté sur ce qu'on pourrait appeler les convenances. On dirait, non que le chef de l'ordre régente ses collègues le bâton levé, mais qu'il est investi de quelque commandement ayant pour signe un bâton.

On a dit que ce titre de bâtonnier n'avait pas été admis partout et qu'à Rouen, notamment, il fut remplacé par celui de syndic.

Pourquoi ce terme de bâtonnier, qui forme aujourd'hui un non-sens ridicule, a-t-il été rejeté par les avocats normands?

Que pensent nos collègues étrangers du bâtonnier et du bâtonnat? Ont-ils des mots aussi barbares chez eux?

A. Dieuaide.

—

Baroscope. — Quelle est la construction de cet instrument? Quel en est l'inventeur? A quelle époque remonte-t-il?

E. Gandouin.

—

Deux mots semblables dans un nom de lieu. — Dans les Deux-Sèvres, arrondissement de Niort, se trouve le chef-lieu de canton Frontenay-Rohan-Rohan; dans la Loire-Inférieure, canton de Pornic, une commune se nomme Saint-Michel-Chef-Chef, etc.

Existe-t-il des noms d'hommes comprenant deux mots semblables?

Pourquoi deux fois Rohan-Rohan et deux fois Chef-Chef?

A. Dieuaide.

—

L'épée et non le fleuret, en usage dans les duels. — Pourquoi des duels toujours à l'épée, et jamais au fleuret démoucheté? Pourtant le fleuret est une arme plus familière que l'épée à la plupart des duellistes.

A. G.

—

Catulle Mendès (Le nom de). — Catulle Mendès est-il un pseudonyme? Dans l'affirmative, quel est le nom véritable de cet écrivain?

A. G.

—

M. Lugné-Poë. — Le nom du directeur du Théâtre-de-l'Œuvre, M. Lugné-Poë, est-il un pseudonyme?

A. G.

—

Caractéristique de « la fuite » dans le duel. — A propos du récent duel Catulle Mendès-Lugné-Poë, on a beaucoup répété la formule : « Rompre n'est pas fuir. »

Je demande aux escrimeurs ce qu'il faut que le duelliste fasse pour que sa reculade soit vraiment de la fuite.

A. G.

—

Armoiries de familles belges non titrées. — Y a-t-il des livres, et, s'il y en a, quelque intermédiairiste voudra-t-il bien me les signaler, qui donnent des renseiments définitifs sur les familles non titrées belges, portant des armoiries.

J'ai parcouru une dizaine de livres et bibliographies généalogiques, et je n'ai pu trouver des renseignements que sur les familles titrées; cependant Rietstap donne les armoiries d'une foule d'autres familles brabançonnes et flamandes et dont on cite les noms assez souvent parmi les alliances de la haute aristocratie belge.

Un des ouvrages que j'ai consultés est *La Belgique héraldique, recueil complet de toutes les maisons nobles reconnues de la Belgique*, par Poplimont. Assurément, si en Belgique (comme en Angleterre), les familles titrées sont les seules reconnues nobles, ce recueil est assez complet; si, au contraire, la petite noblesse,

ce qu'on appelle en Angleterre « gentry », est classée avec eux, comment arrive-t-il que quelques familles seulement s'y trouvent ? PUTEANUS.

—

Armoiries à déterminer. — Prière à un de nos aimables confrères de vouloir bien nous indiquer de quelle famille peuvent bien provenir les armoiries dont le détail suit :

D'or à une tour crénelée à trois crénaux de... accompagnée en chef de deux étoiles de... orné de ses lambrequins, timbré d'un casque taré de face, couronné, un lion issant armé d'une épée, la pointe en haut.

D'après des renseignements vagues, elles appartiendraient à une famille probablement lorraine, apparentée d'assez près aux derniers Valois, rois de France. BARON DE NOVAYL.

—

Signature double (Question de préséance dans une). — Quand deux signatures sont placées sur une même ligne, quelle est celle à laquelle appartient la préséance ? Autrement dit : Quelle est la place la plus honorable, celle qui accuse une prééminence quelconque sur sa voisine ? Est-ce la droite ? Est-ce la gauche ?

Pour expliquer ce que ma question peut avoir d'obscur, je prendrai un exemple :

Dans une convocation adressée par le bureau d'une Société savante, musicale ou autre, où règne l'usage de faire signer ces sortes de documents par son Président et par son Secrétaire, le nom du Président, à qui appartient évidemment la place d'honneur, doit-il être écrit ou imprimé à gauche :

Le Président, X..... *Le Secrétaire,* Y.....

ou bien à droite :

Le Secrétaire, Y..... *Le Président,* X.....

Il est évident qu'en principe, la droite est toujours et partout la place d'honneur ; mais, dans le cas où deux noms se trouvent sur la même ligne — étant donné que nous lisons de gauche à droite — le nom qui doit avoir la priorité ne doit-il pas être inscrit à la gauche du lecteur, puisque c'est celui-là qui sera lu le premier ?

Ayant vu les deux cas se présenter, je demande s'il y a une règle quelconque, ou, cette règle n'existant pas, si l'on pourrait en trouver les éléments dans le protocole des chancelleries ou dans les traditions des diverses administrations.

Il ne s'agit pas ici, bien entendu, de signatures de contrôle ; dans ce cas, c'est toujours la plus éminente qui se trouve la dernière ; mais alors elles ne se mettent pas sur la même ligne, au moins dans les documents imprimés ; elles sont superposées. Ma question s'applique uniquement aux doubles signatures, placées sur une même ligne d'impression, ainsi que l'indique l'exemple ci-dessus. LE BESACIER.

RÉPONSES

Rouget de Lisle est-il l'auteur de la « Marseillaise » ? (I, 147, 203, 216, 398, 313, 342 ; II, 286 ; III, 111 ; XXXIV, 771 ; XXXV, 483, 577, 809). — La *Marseillaise* n'est pas exécutée de nos jours, telle que l'a écrite Rouget ; la différence est sensible dans la mélodie et surtout dans l'accompagnement. Cf. *Cinquante chants français,* mis en musique par Rouget de Lisle. Le chant 23 est précédé de la note suivante :

Je fis les paroles et l'air de ce chant à Strasbourg, dans la nuit qui suivit la proclamation de la guerre, à la fin d'avril 1792 ; il était intitulé d'abord *Chant de l'armée du Rhin.* Il parvint à Marseille par la voie d'un journal constitutionnel rédigé sous les auspices de l'illustre malheureux Diétrick. Lorsqu'il fit son explosion, quelques mois après, j'étais errant en Alsace, sous le poids d'une destitution encourue à Huningue, pour avoir refusé d'adhérer à la catastrophe du 10 août, et poursuivi par la proscription immédiate qui, l'année suivante, dès le commencement de la Terreur, me jeta dans les prisons de Robespierre, d'où je ne sortis qu'après le 9 thermidor. (R. de L.)

Ajoutons que, parmi ces cinquante chants, il en est plusieurs qui respirent le plus pur royalisme ; le *Chant du Jura,* surtout. EFFEM.

—

Quand finit le XVIIIe siècle ? Quand a commencé le XIXe ? (VI, 38, 111 ; XV, 737 ; XVI, 25, 58, 147 ; XVII, 75 ? XXIV, 35, 190, 204, 499 ; XXXV, 15). — **Première année d'un siècle (XXXIII, 331, 669 ;**

XXXIV, 220; XXXV, 15, 491, 632).— La question est bien résolue et depuis longtemps, aussi n'est-ce qu'à titre de curiosité que je reproduis la lettre suivante. M. Vuillart, souhaitant une bonne fin d'année à l'un de ses amis, le jeudi, dernier jour de l'an 1699, écrivait :

Il y en a qui prennent ce nouvel an pour le premier d'un siècle nouveau; mais il me parait bien plus naturel de le prendre pour le dernier de celui-ci. Car l'on n'est point persuadé qu'on soit payé de cent écus qui seraient dus si l'on n'en a reçu que 99 et on voudrait le centième pour avoir la somme complète. Ainsi... Et ce sera conséquemment 1701 qui sera la première année du XVIII[e] siècle de l'Eglise.

(Sainte-Beuve : *Nouveaux Lundis*, IV, 3[e] éd. p. 144, en note.)

P. c. c. : GUSTAVE FUSTIER.

—

Le calendrier républicain (XXIX, 693; XXXII, 325, 647; XXXIII, 692; XXXIV, 249, 493, 719; XXXV, 52, 151, 388.) — Rétif de la Bretonne, ce grand remueur d'idées, avait projeté la réforme du calendrier grégorien :

« On sait, dit-il, (1) que j'avais proposé de faire commencer l'année au 21 ou 22 décembre, au moment du solstice d'hiver. Je proposais de changer les noms des mois, de les égaler les uns aux autres, etc. »

Les noms donnés aux mois par Rétif étaient les suivants :

Primobre, du 22 décembre au 21 janvier.
Duobre, du 22 janvier au 21 février.
Triobre, du 22 février au 21 mars.
Quartîle, du 22 mars au 21 avril.
Quintîle, du 22 avril au 21 mai.
Sextîle, du 22 mai au 21 juin.
Septembre, du 22 juin au 21 juillet.
Octobre, du 22 juillet au 21 août.
Novembre, du 22 août au 21 septembre.
Décembre, du 22 septembre au 21 octobre.
Unzobre, du 22 octobre au 21 novembre.
Douzobre, 22 novembre au 21 décembre.

Fabre d'Eglantine eut évidemment connaissance de ce projet, dans lequel il puisa peut-être l'idée de donner à chaque trimestre de l'année une désinence différente.

En tous cas, Rétif déclare que les noms donnés par le nouveau calendrier (celui de Fabre) sont plus heureux que les siens. Cela est de toute évidence.

H. T.

(1) *Les Nuits de Paris, ou le Spectateur nocturne* T. XVI.

Noms bizarres de rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 650; XXXIII, 38, 300, 357, 694; XXXIV, 202, 301, 399, 816; XXXV, 158, 244, 388, 458, 584, 629; XXXVI, 16, 54, 145). — Dans une petite ville picarde, la patrie même de Calvin, Noyon, se trouvait, il y a bien des années, une rue du *Trou d'Amour*. Je dois dire qu'on l'a depuis longtemps débaptisée.

UN INTERMÉDIARISTE ENRAGÉ.

***

— En réponse à la demande de M. Thomazin, je lui communique la copie d'un article paru dans l'*Avenir Républicain* d'Issoudun du 14 octobre 1894, et dû à l'un de mes meilleurs amis :

L'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* donnait dernièrement une liste amusante des rues dont les appellations paraissent aujourd'hui singulières, pour ne pas dire plus. Dans cette liste Issoudun fait une bonne figure avec ses « rues du Boucher gris, de la Truie qui file, de Tous les Diables, des Champs d'Amour, et son impasse Ah ! Ah ! »

Il est toutefois regrettable que la personne qui a donné ces indications n'ait pas révélé les noms des rues Georges Sand, Condorcet et Jeanne d'Arc qui ne manquaient pas non plus de saveur.

Ces vieilles appellations ont un attrait tout spécial et si l'on en recherchait l'origine, peut-être trouverait-on des choses fort intéressantes pour l'histoire du pays.

Très curieux de vieilleries, mon attention a été tout particulièrement attirée par le nom « impasse Ah ! Ah ! » qui, sans compter les indigènes, fait sourire bien des étrangers, et j'ai fini par en découvrir, non sans peine, la véritable étymologie.

Qui se permet aujourd'hui de lire la *Métromanie de Piron* ? C'est là cependant que se trouvent ces vers révélateurs :

Je gage mes oreilles;
Qu'il est dans quelqu'allée à bailler aux [corneilles,
S'approchant pas à pas d'un *haha* qui [l'attend,
Et qu'il n'apercevra qu'en s'y précipi- [tant.

Qu'était-ce donc qu'un *haha* ?

Eh ! bien, on appelait *ha-ha* une ouverture pratiquée, au niveau des allées d'un jardin, dans le mur, afin de prolonger la vue de la campagne. Cette ouverture avait, en dehors, un fossé qui empêchait de passer outre, Mais, si on s'y précipitait, ah ! ah ! V. G.

Quel est le livre imprimé qui a atteint le chiffre le plus élevé aux ventes publiques ? (XXXII, 242, 425, 496, 574; XXXIII, 97, 184, 304, 339, 506). — Après le psautier de 131,400 francs, voici une bible qui a été vendue 100,000 francs, à Londres, le lundi 5 juillet 1897. Elle appartenait au comte Ashburnham qui l'avait payée 85.000. Cette bible, sur vélin, ornée de 123 lettrines enluminées, et dont les marges sont richement décorées, est l'édition princeps du premier livre exécuté avec caractères de métal par Gutemberg et Fust, de 1450 à 1455.

T. PAVOT.

—

Quelles sont les causes de la ruine de l'Espagne (XXXII, 478; XXXIII, 462, 619; XXXIV, 109, 305, 403, 497, 633; XXXV, 20) :

« Cervantès ne veut pas encore entrevoir la décadence commençante de cette monarchie œcuménique; il a gardé l'orgueil et les préjugés d'un Espagnol de vieille race chrétienne; il bénit « notre saint roi Philippe » qui, par haine du Musulman d'Afrique, a proscrit le Musulman d'Espagne, et porté *par cet acte stupide*, un coup mortel à la fortune de la péninsule. »

Voir le feuilleton littéraire du *Journal des Débats* du 21 juillet 1897. Article de M. Emile Gebhard « à propos d'études récentes sur le *Don Quichotte*. »

P. c. c. : VANVINCQ.

—

Rues dites des Juifs (XXXIV, 334, 648; XXXV, 68, 301, 392, 443, 479, 539; XXXVI, 24, 59, 101). — Il existe depuis le XIIIe siècle, à Lincoln, une maison dite *Jew's House* et avec cette inscription écrite au-dessus de la porte. Elle se trouve sur la colline au sommet de laquelle la grande cathédrale de Lincoln s'élève J. B. S.

—

Goffe (XXXIV, 655; XXXV, 101, 306; XXXVI, 21) :

Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, précédé d'un traité de la formation de la langue française et contenant : la prononciation figurée des mots, leur étymologie, leurs transformations successives, avec renvoi aux chapitres du traité qui les expliquent et l'exemple le plus ancien de leur emploi; leur sens propre, leurs sens dérivés et figurés dans l'ordre à la fois historique et logique, de leur développement; des exemples tirés des meilleurs écrivains, avec indication de la source des passages cités par MM. Adolphe Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, et Arsène Darmester, professeur de littérature française du moyen-âge et d'histoire de la langue française à la Faculté des lettres de Paris, avec le concours de M. Antoine Thomas, chargé du cours de philologie romane à la Faculté des lettres de Paris.

Cet ouvrage est publié en 30 fascicules du prix de 1 franc chacun. Il parait un fascicule tous les deux mois. On souscrit d'avance à l'ouvrage complet au prix de 30 francs..., etc., etc.

J'ai reçu il y a un mois environ le fascicule 21 — Négromance — Panicule.

L. VANVINCQ.

—

Le prénom Tanneguy (XXXV, 139, 371; XXXVI, 64). — L'étymologie proposée par M. de P. est curieuse, si l'on veut, mais il serait plus curieux encore qu'elle fût acceptée.

1° Tanguy étant une abréviation, n'est pas plus en état d'expliquer Tanneguy que Mion et Noële ne rendraient compte de Marion et Natalie.

2° Avec Tanguy, on peut bien dire que le sens de *tan* est *feu*, mais *guy* passé sous silence, la signification de l'ensemble reste un problème.

3° Enfin, ce mot Tanguy n'a certainement pas été créé par le premier évêque de Léon, au bénéfice d'un châtelain pénitent, revenu des Croisades. Comme croisé, en effet, ce bon seigneur ne peut être rentré dans ses domaines que de 1096 à 1099, au plus tôt. Or, à ce moment saint Pol ne vivait plus, étant né en 492.

T. PAVOT.

—

Les femmes témoins aux actes de naissance (XXXV, 145, 413, 455, 503, 604; XXXVI, 204). — Le dimanche 11 juillet 1897, a eu lieu l'inauguration, dans la petite ville de Brèches (Indre-et-Loire), d'un monument élevé à la mémoire de Velpeau.

Voici l'acte de naissance de l'illustre chirurgien, d'après l'original existant encore à la mairie de Brèches :

Aujourd'hui le trente fleurial l'an troisième de la république françoisse en la

maison commune de breche, devant nous offissier publice soussigné aete présente un enfant male par le citoïen Marien Velpot maréchale à la brèche, j demeurant lesquels a déclaré que l'enfant presant sappelet Marien Velpot qui étet net de hier à dix heures après-midi en cet municipalité qu'il est son fils et celui de Anne Millet son légitime épouze demeurant au mesme domicile la dit déclaration ele presant acte d'angistremant on été en présance de François Millet tisseran demeurant à Sent père de chevillé et de Marie pillet fille aussi demeurant à Sent père de Chevillé majeur témoin à cet efait don acte les déclaran et témoin on signé avec nous.

F. MILLET MARIEIN VELPO.
M. PILLET LÉON CAILLOU.
offissier public.

Sent père désigne dans cette pièce Saint-Pierre de Chevillé, commune de la Sarthe. située entre Saint-Christophe et Château-du-Loir.

On remarquera l'orthographe ultra fantaisiste de ce document; et l'on observera en même temps qu'un des témoins signataires de l'acte de naissance était une « fille majeure », Marie Pillet.

Velpeau avait apporté une modification dans l'orthographe de son nom.

H. T.

—

Serment de Bernadotte (XXXV, 185, 504).— D'après M. Brémond, dans l'*Hygiène pour tous*, un jour que le roi de Suède était souffrant, son médecin lui déclara qu'à moins d'une saignée, il ne répondait pas de sa vie. « Je veux bien — dit alors le monarque — mais, auparavant, jurez-moi de ne révéler à personne ce que vous allez voir sur mon bras ». Le docteur donna sa parole, et Bernadotte, retroussant la manche de sa chemise, découvrit ce tatouage : un bonnet phrygien, avec cette devise : « Mort aux Rois ».

L'inscription datait
Du temps où Bernadotte,
Soldat et sans-culotte,
De sa peau se... fichait.

T. PAVOT.

—

Coulanges-la-Vineuse (XXXV, 193, 546). — En attendant que V. M. ait réponse topique à sa question, je me permets de lui signaler le fait suivant qui n'est pas sans analogie avec celui qui l'intéresse. Je l'ai trouvé dans le *Dictionnaire du Haut et du Bas-Rhin*, par Jacques Baquol, Strasbourg, 1849, in-16, page 353 :

En 1451, le vin était tellement abondant en Alsace, qu'on l'employait au lieu d'eau dans le ciment des bâtiments ; il en entra, dit la chronique, une assez grande quantité dans les murailles de l'église de Thann.

P. c. c. EFFEM.

—

L'U latin (XXXV, 196, 467, 549, XXXVI, 22). — De 1850 à 1853 et, sans doute, depuis, l'*U* latin était prononcé *ou*, tant aux offices religieux qu'aux exercices de classe, à la maison de l'Assomption de Nîmes, collège libre, fondé par l'abbé d'Alzon. ROBINET DE CLERY.

—

Sur un mot d'un diplomate (XXXV, 240). — Un diplomate anglais enseigne dans le *Spectateur*, Amsterdam, 1720, tome III, page 358 :

Le maître du langage doit leur enseigner le stile propre à un ministre dans les cours étrangères. Afin même qu'ils possèdent à fond le stile politique, ils doivent s'en servir entre eux, avant qu'ils soient emploïez aux afaires du dedans ou du dehors. Par exemple, si l'on demande quelle heure il est, l'autre lui doit répondre indirectement, ou détourner la question, s'il est possible. Si on le prie de changer un louïs d'or, il faut qu'il demande du temps pour y réfléchir. Supposez qu'on veuille savoir de sa bouche, si le roi est à Versailles ou à Marli, il ne doit en informer que tout bas et à l'oreille. Si on lui demande ce qu'il y avoit de nouveau dans la dernière gazette, il doit répondre qu'il ne l'a pas encore lûe : ou s'il ne veut pas s'expliquer si nettement, il doit froncer le sourcil, ou hausser l'épaule gauche. A. DIEUAIDE.

—

Un Patron pour les bicyclistes (XXXV, 281, 511, 608; XXXVI, 23, 66, 106) :

Quand les bécanes font fureur,
Sur les pistes,
Les cyclistes
L'ont, tous, en une égale horreur,
Cette Patronne du coureur
Qui s'appelle :
Sainte-Pelle.
La douceur n'est pas sa vertu :
Plus d'un brave
Qui la brave,
Roule sur un caillou pointu,
Et l'étreinte
De la Sainte
Se grave, en noir... sur son *tutu!*

ULRIC R.-D.

Deux vers attribués à Boileau (XXXV, 322.) — Les deux horribles vers cités par le *Dictionnaire Larousse* au mot « veuvage » comme étant de Boileau, ne se trouvent décidément pas dans les œuvres de ce poète.

C'est un article de plus pour la liste des *errata* des grands dictionnaires.

ALBERT MARIE.

—

Rapin (XXXV, 331, 432, 659, 682, 786; XXXVI, 158). — Mon collègue Charlec nous dit que le mot « rapin » est d'origine historique et qu'il viendrait d'Alexandre Rapin mort le 24 novembre 1889: il nous raconte que dès ses premiers envois au Salon (1886), il se fit remarquer par la bizarrerie de sa signature, que l'on prit longtemps pour un pseudonyme et que son nom, qui paraissait un défi jeté au public, est resté depuis, avec un sens ironique, comme synonyme d'élève de peinture.

Alexandre Rapin a débuté au Salon de 1867 par un *Sous bois* qui attira l'attention des artistes. Il a reçu une médaille de 3ᵉ classe en 1875, et une médaille de 2ᵉ classe en 1877; a été nommé membre du jury en 1880 et membre du comité des artistes, en 1881.

Nous sommes loin de 1886 et je me demande où mon collègue a lu ou entendu la définition fantaisiste qu'il nous donne sur le mot rapin.

Le *Dictionnaire universel* de Boiste, 12ᵉ édition, (Paris-Didot, 1847) dit au mot « Rapin » : jeune élève dans les arts, terme d'atelier (ironie familière).

Radonvilliers dans son *Enrichissement de la langue française*, (Paris, 1845) indique des mots nouveaux, tels que rapinable et rapinisme, formes nouvelles du mot rapine d'où pourrait bien être sorti le mot rapin.

Les avoués, avocats, tabellions disent en parlant de leurs clercs amateurs : « les attrape-science ». Pourquoi les peintres ne diraient-ils pas des élèves qui rapinent leur talent et parfois leur modèle : « des rapins » ?

A. DIEUAIDE.

—

Réformation de la noblesse en Bretagne (XXXV, 378, 702). — Oui, il existe un recueil des arrêts de la réformation de la noblesse de Bretagne en 1668.

Il consiste en copies manuscrites du XVIIIᵉ siècle; presque toutes les familles bretonnes l'avaient. J'en ai un exemplaire et j'en connais plusieurs. Ils sont plus ou moins complets.

Le mien commence le 26 septembre 1668 et va jusqu'au 24 décembre 1675.

Il y a le nom des familles, les armoiries, la date de la maintenue et le nom du rapporteur.

Puis après, les amendes des condamnés par évêchés (400 livres et 100 livres pour les désistés), la taxe des maires, échevins, greffiers de Nantes (1000 livres), la taxe des anoblis révoqués et maintenus (1000 livres).

Je possède aussi un état (imprimé) des noms de ceux qui ont été déboutés par arrêt de la Chambre de Bretagne, — du 17 octobre 1668 au 24 mars 1671. Cahier petit in-4° de 76 pages, sans lieu ni date.

Je suis à la disposition de la personne intéressée pour plus amples renseignements, si elle le désire.

P. DE FARCY.

—

L'encre ancienne et moderne (XXXV, 381, 740, 787; XXXVI, 26). — Voici une recette de la fin du XVIIᵉ siècle pour fabriquer l'encre à écrire. Cette recette est insérée au folio 1, verso, d'une liève de la seigneurie de Farges en Haute-Auvergne, années 1686 à 1688 :

Secret pour faire l'encre reluisante. — Faut mettre le vin dans un pot de terre vernissé afin qu'elle ne boive l'encre. Faut une livre de gales et une quarte de vin, le meilleur qu'on pourra trouver, le plus pur, et le faire consumer pendant 24 heures, sans toutefois permettre qu'elle bouille, y entretenant toujours une bonne chaleur. Après, y faut mettre du couperose jusqu'à ce qu'on jugera qu'elle soit assez noire. Tant plus y a de galles et tant mieux elle reluit. Il faut que la galle soit pilée à moitié. (*Inventaire sommaire des Archives départementales du Cantal, antérieures à 1790.* Série E. Liasse 94) SED EGO.

—

Deux familles des Roys (XXXV, 382, 741). — Il existait, et peut-être existe-t-il encore, à Lyon, un chanoine du nom de Binet des Roys. LOUIS BRUN.

—

Mouches (XXXV, 386, 707, 747; XXXVI, 27). — Voici quelques extraits du *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie*, par Jal :

Abraham du Pradel, dans son livre des adresses de la Ville de Paris, dit : « La

bonne faiseuse de mouches demeure rue Saint-Denis « à la perle des mouches ».

La Fontaine, dans la fable troisième du IVe livre montre l'usage de la mouche par les femmes qui s'en servaient pour être plus jolies.

Les actrices qui jouent les pièces de Molière ont renoncé, depuis la Révolution de 1793, à mettre des mouches; la collection Bonnard montre plusieurs comédiennes du XVIIe siècle et quelques grandes dames parées de mouches, que portaieut aussi les hommes qui dansaient dans les ballets. Pourquoi, dans les portraits peints du XVIIe siècle, ne voit-on jamais de mouches sur la figure des femmes? Parce que si en réalité, elles étaient un attrait pour la femme « allant en conquête », elles étaient des taches dans la peinture « les artistes n'avaient garde de les reproduire dans leurs portraits ». UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Battu de l'oiseau (XXXV, 474, 823; XXXVI, 711). — Je retrouve un exemple de cette expression dans les *Dernières semaines littéraires* de M. de Pontmartin (Paris, Michel Lévy, 1864, p. 44).

Il (Louis Veuillot) était alors au premier rang des vainqueurs, oracle d'un parti puissant, bien en cour, mis en relief par d'illustres cajoleries. Il est aujourd'hui vaincu, proscrit, « battu de l'oiseau ».

P. c. c. : GUSTAVE FUSTIER.

—

Bella gerant alii (XXXV, 522; XXXVI 32). — Au lieu de *alii*, ne faut-il pas lire *fortes*. *Aliis* se trouve répété dans le second vers. En y comprenant l'élévation de la Lorraine à l'Empire, voici la paraphrase qu'en a donné le comte de Soyecourt :

Ce qu'on n'obtient de Mars qu'avec travail [et peine,
Je l'obtins de Vénus, la blonde souveraine,
Qui, grâce aux doux bienfaits du lien con- [jugal,
Me fit produire un roi qui n'eut jamais [d'égal (1).
Puis, deux siècles passés, ma race tout [entière
N'ayant plus pour soutien qu'une jeune [héritière,
Les sceptres qu'autrefois je reçus de l'amour,
Mon cœur reconnaissant les transmit à son [tour.

EFFEM.

(1) Charles-Quint, sur les états duquel le soleil ne se couchait jamais.

Sacher (XXXV, 522; XXXVI, 32). — On lit dans la *Grammaire française philosophique et pratique*, de Léger Noël, 1865, 2e part., p. 600 :

Des trois temps que sert à former le participe présent *sachant*, il n'y a, dans le verbe *savoir*, que le présent du subjonctif qui soit formé régulièrement. Ce verbe fait à l'impératif : *sache, sachons, sachez*. Ces irrégularités supposent l'existence antérieure d'un double participe présent : *Sachant*, dont dérive le présent du subjonctif et *savant*, dont dérivent l'imparfait et le pluriel du présent de l'indicatif; comme d'un double indicatif présent, que reproduit l'impératif, et qui subsiste encore dans ces expressions dubitatives : *Je ne sache pas; que je sache*.

« Je ne sache pas qu'il y ait eu des hommes blancs devenus noirs ».

(BUFFON).

La supposition, émise par Léger Noël, de l'existence ancienne de deux participes présents du verbe *savoir*, est exacte.

Littré, à l'historique de ce verbe donne les exemples suivants de l'emploi des des deux participes :

XIIe siècle :

« Ils mandèrent maçons vaillans,
Bons ouvriers et bien *sachans*.»

AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 57.

XVIe siècle. — Phaéton, ne *sçavant* ensuyvre la line écliptique.

RABELAIS, *Gargantua*, II, 2.

Le verbe *sacher* n'existe pas.

H. T.

—

Noms s'écrivant avec une ou deux lettres (XXXV, 525; XXXVI, 33) :

MM.

Zo, artiste peintre, mention honorable au dernier Salon (1897).

PY, publiciste, ancien rédacteur en chef de l'*Avenir* de Rennes.

Bo, membre de la Convention Nationale, député de l'Aveyron.

MMmes

Do, receveuse des postes au Perthus (Pyrénées-Orientales).

AM, employée des postes, à Paris, bureau de la rue d'Amsterdam.

Do, avocat à la cour d'appel de Paris, 7, rue Scribe.

Voilà quelques noms qui donneront une première satisfaction à notre distingué collègue et ami A. Dieuaide.

LÉON BRUNSCHVIG.

— A ajouter à la liste : Sy, instituteur à Ostove (commune de Zutkerque) vers 1883. Sa famille habite, je crois, aux environs de Bruges. VANVINCQ.

—

Le Docteur Eguisier (XXXV, 527 ; XXXVI, 35. 213). — Puisque M. A. Corlieu possède le *Journal des Connaissances médicales*, pourrait-il me donner quelques extraits de l'article de Caffe. Je vais partir pour la campagne et ne pourrais faire les recherches. Il obligerait ainsi, j'en suis sûr, notre collègue A. C.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Les quatre chiens du roi (XXXV, 530 ; XXXVI, 72). — M. Navoit m'apprend que les Brossard descendent de Saint Louis ; aux renseignements qu'il donne, d'après l'*Etat présent de la noblesse*, de Bachelin (1868), un livre plus qu'imparfait sur lequel j'en pourrais dire long, les questions d'argent y ayant jouéun grand rôle, il faut ajouter la généalogie d'une branche des Brossard au XIXe siècle, telle que je l'ai donnée dans le *Curieux*, II, 217 (article intitulé : « Les enfants naturels du père de Philippe-Egalité »). NAUROY.

* * *

— La réponse à cette question n'est pas difficile à faire. Dans la contrée que j'habite, elle est bien connue et fait partie de l'histoire du pays, car c'est là que de tout temps ont résidé les membres des quatre familles vulgairement appelées, dans la forêt de Lyons « les nobles quart de chiens », familles bien connues de tout temps par leur constant dévouement à la famille royale.

La tradition du pays rapporte que le roi Charles IX, qui aimait beaucoup la forêt de Lyons, qu'il repeupla de cerfs (comme on peut le voir dans son *Traité de Vénerie*), y bâtit un château à Charleval (le val de Charles), tout près de la forêt, au confluent de l'Andelle et de la Lieurre. Le château est maintenant détruit, mais les chenils royaux existent encore et il y a peu d'années qu'on en a enlevé les cheminées, qui ont été transportées à Paris, aux Beaux-Arts, à ce que je crois. La première pierre du château, avec l'inscription : *Carolus IX posuit*, existe encore et se trouve dans le parc du château de Rosay, au centre de la forêt de Lyons.

Charles IX établit, dans la forêt de Lyons, les premières verreries créées en France et anoblit les familles qui en prirent la direction. La dernière de ces verreries, celle de Laudel, n'a cessé de travailler qu'il y a une quinzaine d'années.

Suivant la tradition du pays, Charles IX donna aux premiers verriers qu'il anoblit les noms de ses quatre chiens favoris : Bongars, Brossard, Le Vaillant et Cacqueray, familles qui ont presque toutes des représentants ou des propriétés dans le pays, surtout dans la forêt de Lyons.

Certains descendants de ces familles, qui n'ont pas prospéré, se trouvent encore dans la forêt parmi les ouvriers, et il m'est souvent arrivé, en demandant son nom à un bûcheron de cette forêt, qu'il me réponde, en se redressant : « Je suis un noble quart de chiens, je m'appelle (par exemple) de Brossard, de Boutencourt, etc. Beaucoup de Le Vaillant habitent encore la forêt ou les pays environnant. Ces familles ont donné aux anciennes armées royales beaucoup de militaires qui revenaient au pays, capitaines et chevaliers de Saint-Louis.

Pendant la Révolution, les Cacqueray (entre autres) avaient vingt-deux membres de leur famille à l'armée de Condé. Ceux qui étaient restés dans le pays, y fondèrent une association (dont Barras parle dans ses Mémoires), celle des Fils légitimes, recrutée parmi les verriers de Lyons et les réfractaires refugiés dans la forêt et firent, pendant toute la Révolution, une guerre acharnée aux agents de la République, pillèrent les caisses des percepteurs et les malles-postes qui portaient des fonds de l'Etat. L'autorité osait à peine pénétrer dans la forêt de Lyons ; cependant, plusieurs furent enfermés dans les prisons de Rouen, principalement celui de la verrerie des Routieux, qui donnait souvent asile au fameux Le Pelletier, qui fut décapité et dont la tête est conservée au musée d'Evreux.

Les postes avancés de la petite armée des fils légitimes étaient au vieux château de Crescenville, proche la forêt et occupé alors par un nommé Desvaux, garde de la famille de Pomereu.

Outre cette bande, dite des « Fils légitimes », il se forma, dans le pays, une bande, dite des « Chauffeurs », qui n'avait rien de commun avec la première, vrais brigands qui arrêtaient toutes les dili-

gences, forçaient les maisons et brûlaient les jambes des propriétaires pour leur faire avouer où était leur argent. Cette bande avait comme chef un nommé Leroux, qui résidait à Paris, et dont j'ai vu, jadis, la sœur, retirée à Gisors, beaucoup plus tard.

Si l'on veut avoir des détails sur tous ces faits qui se sont passés à cette époque-là, dans la forêt de Lyons et l'arrondissement des Andelys, je suis tout prêt à indiquer à la personne que cela intéresserait, où elle pourra trouver beaucoup de documents sur tous ces faits. On y verra plus de deux cents lettres de Fouché et de Réal; Fouché disant que cet arrondissement lui donne plus de mal que tout le reste de la France. On y verra que plus de cinquante individus de ces bandes furent pris et exécutés. On peut y voir aussi, entre autres choses curieuses, toutes les fiches portant le nom, le signalement et les signatures de presque tous les chefs et officiers chouans de l'armée de Frotté, lorsqu'ils firent leur soumission, à Evreux, devant le général Desvaux (je ne suis plus sûr du nom). Hingant de Saint-Maur en fut exempt, ses blessures le rendant intransportable. On sait qu'il fit sa retraite de Pacy-sur-Eure sans laisser surprendre sa troupe et ayant les deux bras brisés.

Pour me résumer, les quatre chiens ou les nobles quart de chiens, comme on les appelle ici, datent de Charles IX, furent gentilshommes verriers, furent toujours fidèles à la royauté, fournirent constamment d'excellents officiers aux armées royales. Leurs descendants sont des plus nombreux et des plus estimés.

C[te] LE COUTEULX DE CANTELEU.

—

Jolies pensées d'auteurs latins (XXXV, 575, XXXVI, 121). — Malheureusement, je ne puis répondre à la question intéressante de Bookworm que sur deux de ces jolies pensées. Les voici :

Nulla dies sine linea.

Saint Augustin en est l'auteur. J'ai adopté ces mots comme devise littéraire :

Spiritus flat ubi vult.

N'est-ce pas une variante des paroles du Seigneur à Nicodème :

Spiritus (ou *ventus*) *quo vult spirat.*

J'espère que d'autres collaborateurs diront de qui sont les autres. Je m'y intéresse vivement J. B. S.

La Saint-Barthélemy et le vicomte d'Orthez (XXXV, 617; XXXVI, 126). — La vicomté d'Orthe (mieux Orte), sise aux confins de la Gascogne, dans l'angle formé par la réunion du gave de Pau, grossi du gave d'Oléron, avec l'Adour, avait Peyrehorade pour chef-lieu. Orthevielle et Saint-Etienne-d'Orthe, conservent le nom de ce fief, dont était possessionnée la famille d'Aspremont.

Depuis des siècles, les d'Aspremont se succédaient dans le gouvernement de la ville de Bayonne. En 1572, le gouverneur se nommait Adiram (1) d'Aspremont, vicomte d'Orte. Homme dur, plus enclin à la répression qu'à la clémence, il ne devait avoir aucune sympathie pour les protestants qui, quoi qu'ils en disent, n'ont pas toujours été victimes (cf. *Mémoires de Condé*). Le meurtre du sire de Fumel accompli avec un raffinement de cruauté inouïe ; le massacre des prêtres et religieux d'Orthez, que les religionnaires lançaient, du haut d'une tour, dans la rivière « trouvant un cruel plaisir à voir ces victimes se débattre dans leurs longues robes noires avant d'atteindre le gave, qui coule à une très grande profondeur, et à immoler celles qui, par un effort désespéré, essayaient à la nage de regagner la rive » (2) ; la profanation des restes du magnifique Gaston Phœbus, dont le crâne servit de boule au jeu de quilles.... n'étaient point de nature à attendrir le cœur de ce rude soldat.

---

(1) Eugène Garay de Montglave, bayonnais, auteur de la monographie de Bayonne dans l'*Histoire des Villes de France*, (II, 433) et Jean-François Samazeuilh, de Nérac, historien régional, l'un et l'autre en situation d'être bien renseignés, donnent ce prénom au gouverneur de Bayonne.

Le *Dictionnaire historique* de Ludovic Lalanne le nomme, il est vrai, Adrien, mais un ouvrage qui — entre autres erreurs ! — fait naître Cyrano à Bergerac, attribue à Bouchardy, — né en 1810 ! — l'invention du physionotrace, déjà connu à la fin du XVIII[e] siécle, (L'*Intermédiaire*, IX, XI, XIII, XIV), n'est pas pour nous une autoriré suffisante.

(2) Nous ne résistons pas au plaisir de citer l'acte héroïque d'un humble moine :

« Un cordelier d'Orthez célébrait la messe au moment où Montgommery emportait la place. Saisi de frayeur en entendant les cris des ennemis victorieux, il consomme à la hâte le sacrifice, descend promptement de l'autel, emportant le calice qu'il a surtout à cœur de soustraire à la profanation ; mais au moment où il croit l'avoir sauvé, il se trouve face à face avec des soldats qui lui font la chasse dans la ville. En cette occurence, il ne voit plus qu'une ressource : le Gave coule au pied du couvent ; il s'y précipite, le vase sacré dans les mains. Le courant l'emporta ; du Gave, il passa dans l'Adour, et ne s'arrêta qu'au lieu où cette rivière se joignant à la Nive, baigne les murs d'un couvent de Cordeliers à Bayonne. Là, le généreux martyr, recueilli pieusement par des frères de son ordre, trouva pour son corps des funérailles, et un sanctuaire pour le calice que retenaient encore ses mains crispées. » Charles Cassou : Orthez. (*Histoire des Villes de France*, I, 449).

Adiram d'Aspremont, comme tous les gouverneurs de province, reçut les instructions de la Cour; y répondit-il par la lettre dont Agrippa d'Aubigné est le seul à parler ?

La majeure partie des biographes — on sait qu'ils se copient mutuellement, — s'appuyant sur le témoignage unique de l'écrivain protestant, affirment l'authenticité de sa lettre au roi; les savants n'y croient pas. Je citerai, d'après Samazeuilh, *Bulletin de la Société d'agriculture... d'Agen*, 1859 :

1° L'abbé Caveirac, qui dans sa *Dissertation sur la Saint-Barthélemy* (1758), s'inscrit en faux « contre un acte dont aucun contemporain n'a parlé, qui a échappé aux recherches de M. de Thou, que cet historien n'a pas osé adopter malgré sa bonne volonté pour les huguenots et ses mauvaises intentions contre Charles IX » et ajoute : « Il est permis de présumer que s'il (de Thou) eût pu faire fond sur une telle pièce, on la retrouverait au moins dans l'édition de Genève, de 1620 ; »

2° Aubert de Vitry, qui dans son *Eloge de Sully*, couronné par l'Institut, reproche à l'abbé de l'Ecluse de s'être permis d'insérer dans le remaniement des *Economies* la lettre apocryphe du vicomte d'Orte;

3° Huillard-Breholles, membre du comité historique du ministère de l'Instruction publique qui, dans un rapport fait en 1850, sur une communication de M. Genestet de Chairac, de 218 lettres de rois et reines de France, conservées aux Archives de Bayonne, assure que la lettre attribuée au vicomte d'Orte « est rejetée par la critique moderne ».

Ce n'est pas tout : En 1853, le *Courrier de Bayonne* proposa l'érection d'un monument au vicomte d'Orte. M. de Montglave écrivit au journal qu'il convenait d'examiner préalablement si le vicomte d'Orte méritait cet honneur. M. Buissaut intervint; une polémique s'en suivit dont le récit se trouve dans le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme* de cette époque. Nous n'en retiendrons que la conclusion de Garay de Montglave, bayonnais, fils de bayonnais, élevé aux premières fonctions municipales :

« La lettre du vicomte d'Orte, n'ayant pas été retrouvée, ni en province, ni dans les grands dépôts de Paris, doit être considérée comme apocryphe et de l'invention de d'Aubigné ». EFFEM.

Voyage de Napoléon dans le Midi (XXXV, 713; XXXVI, 218). — Je signale le volume suivant, fort intéressant :

Campagnes de Lyon en 1814 et 1815 ou *Mémoires sur les principaux événements militaires et politiques qui se sont passés dans cette ville et dans quelques contrées de l'Est et du Midi de la France, à l'occasion de la restauration de la Monarchie française, pour servir à l'histoire générale du temps présent*, par Guerre, avocat, de l'Académie de Lyon. — Lyon, 1816, in-8° de XIV, 324 pages, broché.

LOUIS BRUN.

—

Comment on remplace les cloches pendant la Semaine Sainte (XXXV, 719; XXXVI, 223). — A Lyon, pendant la Semaine Sainte, on se sert d'une énorme raquette (à Lyon, on dit « raquette », ce qui correspond peut-être à la crécelle dont on parle dans l'*Intermédiaire*); mais cela ne se pratique qu'à la cathédrale de Saint-Jean. LOUIS BRUN.

—

Le peintre F. Ziem (XXXV, 725). — L'article d'Albert Wolff sur M. Ziem datait, je crois, du mois de septembre 1882. Je ne suis pas très sûr de l'exactitude de ce renseignement, mais je suis à même de parler du sujet que traitait Albert Wolff : l'échec de Ziem à la Société des aquarellistes.

Ziem avait été présenté par Eugène Lami et Madeleine Lemaire. Quelques jours avant le vote, Lewis Brown vint trouver Ziem et lui fit observer que les deux aquarelles remises par lui, Ziem, à la Société (de même que dans les anciennes corporations, il fallait présenter un chef-d'œuvre) n'étaient pas du format prescrit par les statuts. Ziem ne tint pas compte de cette observation. Ce ridicule détail fut-il la cause de l'échec de Ziem ? Une voix lui manqua pour être admis.

Il est beaucoup plus probable que les sociétaires, qui presque tous ne faisaient que de la gouache, furent très heureux de ne pas avoir à redouter le voisinage d'un artiste dont les aquarelles étaient de véritables eaux-fortes en couleur, dont les hachures — ces hachures qui ne se retouchent pas — rappelaient les beaux plans de l'art de Ghiberti. Ces messieurs comprirent que la lourdeur de leur genre était dénoncée, rendue apparente, par la présence de ce rival. Ils craignirent pour les placards de leur lavis.

Ziem retira ses deux aquarelles qui furent vendues trois mille francs l'une.

LUC DE VOS.

***

— D'après Larousse, il serait né à Beaune (Côte-d'Or), le 25 février 1821.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Duvoisin a-t-il été nommé évêque de Saint-Flour? (XXXV, 769). — Il est exact que le *Moniteur universel*, du 17 mai 1808, n° 138, p. 344, porte que « par décret rendu à Bayonne, le 11 mai 1808, Sa Majesté a nommé évêque de Saint-Flour, M. Duvoisin, l'un de ses aumôniers.»

Mais, c'est une erreur matérielle de nom qu'il serait facile de rectifier, en cherchant dans un autre document, qui fut nommé, à cette date, évêque de Saint-Flour.

Duvoisin, nommé évêque de Nantes en 1802, mourut à ce poste en 1813, sans l'avoir jamais quitté. Il avait été désigné pour l'archevêché d'Aix, par décret du 23 octobre 1810 (*Moniteur universel*, du 23 octobre 1810, n° 296, p. 1164), et son successeur à l'évêché de Nantes, M. Favre, curé de Saint-Laurent de Paris, avait même été nommé par le même décret. Mais Duvoisin refusa l'avancement dont dont il était l'objet, il préférait Nantes, comme il le dit dans une lettre, à sa sœur, que je possède dans ma collection, et le curé de Saint-Laurent fut promu ailleurs.

Ce qui prouve que les tables du *Moniteur*, quelque précieuses qu'elles soient, ne sont pas à l'abri de l'insuffisance et l'erreur.

LÉON BRUNSCHVIG.

—

Fumiste (XXXV, 771). — La question d'origine fut tirée au clair dans un journal disparu depuis longtemps déjà, le *Courrier de Vaugelas*, et l'explication décisive a, d'ailleurs, été enregistrée par l'*Intermédiaire* (XIV, 369). La locution vient d'une pièce jouée au Palais-Royal en 1840, la *Famille du fumiste*, par Varner, Duvert et Lausanne. Un des personnages se livre constamment à des facéties triviales, et s'en excuse en répétant : « C'est une farce de fumiste. »

Quant à l'historique souhaité par M. Sign, il semble que ce soit celui des mystifications, et il n'y a pas tout à fait synonymie.

G. I.

Le prix de vente de la Louisiane XXXVI, 1, 321).— Les historiens parlent de 80 millions. Quel que soit le chiffre exact, il est certain que l'intégrité de Barbé-Marbois n'a jamais été mise en doute. Ce qui amena sa disgrâce, en 1806, fût de s'être laissé duper, dans l'affaire de la « Compagnie des négociants réunis », par des spéculateurs audacieux à la tête desquels était le célèbre Ouvrard. M. Mollien qui lui succéda, comme ministre du Trésor, découvrit qu'au lieu de 73 millions dûs à l'Etat, comme on le croyait, il s'agissait de 142 millions! C'est à la suite de cette affaire que fût établi, dans les caisses publiques, le système de comptabilité en partie double, système emprunté à la comptabilité commerciale. Du reste, en 1808, Barbé-Marbois fût nommé premier président de la Cour des Comptes et plus tard sénateur. Les reproches visaient donc sa simplicité et non son intégrité. On sait, au surplus, que l'Empereur détestait les agioteurs et les tripoteurs de toute espèce. Quant à la cession de la Louisiane, elle avait pour but de nous assurer l'amitié des Etats-Unis en leur abandonnant un territoire qu'il devenait difficile de garder dans la prévision de la guerre dont nous menaçait l'hostilité permanente de l'Angleterre.

LOUIS JOUTY.

—

Mme de Marchais (XXXVI, 2).— Il y a erreur évidente quant à la date de naissance; c'est 1725 qu'il faut lire et non 1735; d'autant plus que c'est dès 1747 que Mme de Marchais, née de Laborde, et apparentée à Mme de Pompadour, débuta sur le théâtre des Petits-Cabinets. La plupart des mémoires et des correspondances sur la seconde moitié du XVIIIe siècle parlent avec plus ou moins de détails du salon qu'elle tenait au pavillon de Flore, comme maîtresse du comte d'Angiviller, directeur des bâtiments, qu'elle épousa ensuite. Dans les attributions du comte d'Angiviller se trouvait le jardin du roi, ce qui lui donnait de grandes facilités pour offrir à ses amis des fleurs, des fruits, des graines rares, etc. On voit donc deux raisons à la fois qui avaient amené Horace Walpole à donner à Mme de Marchais le surnom de Flore. Mme du Deffand, sans doute pour faire sentir qu'au début du règne de Louis XVI elle ne trouvait plus l'héroïne

tout à fait printanière, changeait ce surnom en celui de Pomone.

C'est dans les *Mémoires* de Marmontel que M. A. C. trouvera les renseignements les plus développés sur le salon de Mme de Marchais; il y pourra joindre un passage intéressant des *Mémoires sur M. Suard*, par Garat. Enfin, puisqu'il est friand d'historiettes, il en rencontrera à souhait, surtout sur les manies de la vieillesse de Mme d'Angiviller, à ce dernier nom, dans la biographie Michaud. L'article, très amusant et peut-être poussé un peu à la charge, est de Villenave.

Ducis, à la veille de la Révolution, fut l'hôte des d'Angiviller; mais sa correspondance n'offre sur leur compte aucune anecdote piquante; il n'était pas médisant de nature. G. I.

—

Priolo (Benjamin) (XXXVI, 3, 274). — Notre collaborateur trouvera divers détails intéressants sur Priolo dans les *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française*, qui font partie de la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France* (2 vol. in-4°). L'éditeur de cette correspondance a donné deux recueils de lettres inédites de Priolo dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*. Il s'est encore occupé de ce personnage en rendant compte de la thèse pour le doctorat ès-lettres de M. le professeur Normand, consacrée à l'éloquent historien.

J'ai entendu dire qu'un ancien conservateur des Eaux et Forêts (en Nivernais) avait préparé une traduction française du texte de l'*Histoire des premières années du règne de Louis XIV* (Paris, 1662). Je désirerais fort savoir où en est le projet de publication de cette version qui paraissait faite par une soigneuse et habile main. Ph.

***

— La *biographie universelle* de Michaud donne beaucoup plus de détails biographiques sur ce personnage que le *Dictionnaire Larousse*.

Un Jeune Chercheur.

***

— Pour obtenir sur ce personnage une biographie plus détaillée que celle donnée par Larousse, il n'y a qu'à compléter l'histoire de sa vie écrite par lui-même, et aussi son *Histoire de la France* dans laquelle il joua un rôle des plus actifs. Ce Priolo fut un homme très intelligent, un lettré avec un esprit aventureux.

Il devint successivement soldat, diplomate et savant. On le trouve mêlé à tous les événements importants de son temps et lié avec les hommes célèbres de cette époque troublée.

Il était d'extraction italienne et arrière-petit-fils d'un doge de Venise, Antonio Priuli. Une aventure romanesque amena son père en France, qui s'y maria après avoir embrassé les idées de la Réforme; mais les guerres religieuses le ruinèrent. Aussi son fils, notre héros, Benjamin Priolo connut-il la misère dès l'enfance. Soit vocation ou nécessité, de bonne heure il s'adonna à l'étude de la philosophie et de l'histoire ancienne. Il connut, et eut pour maîtres, les premiers savants de son siècle, parmi lesquels le légiste Protius.

Le fameux duc de Rohan, le gendre de Sully, après la paix faite avec le cardinal Richelieu, ayant été chargé par Venise de la défense et des intérêts de cette République, eut l'idée d'appeler Priolo auprès de lui pour l'aider dans ses entreprises, et pour lui confier diverses missions à l'étranger, surtout en Espagne. Mais la mort de son terrible protecteur, survenue en 1638, mit fin à sa carrière diplomatique et lui laissa le loisir de se marier en Suisse, où il vécut quelques années, les meilleures de sa vie a-t-il dit, au sein de sa famille et dans l'étude de l'antiquité latine.

Le duc de Longueville, qui l'avait connu chez les Condé, le prit à son service et au congrès de Munster il devint son secrétaire. En route, il rencontra un cardinal Barberini, neveu du pape de ce nom, qui le décida à abjurer la foi protestante.

Sa conversion toute fraîche ne l'empêcha pas de se jeter dans le parti des princes, et cela pour plaire au grand Condé dont le génie le fascina toujours. A la suite de la bataille des Dunes il fut traité en rebelle, ses biens confisqués et chassé de France.

Si plus tard Louis XIV lui pardonna, il n'oublia jamais son passé, et comme beaucoup de ses compagnons de la Fronde, que Mazarin avait désignés au jeune roi, il fut tenu loin des affaires, et sa carrière active terminée pour toujours. Alors il recommença sa vie studieuse jusqu'à sa mort qui arriva en 1667. Il avait 65 ans.

Il a laissé de nombreux écrits, parmi lesquels sa propre histoire et l'histoire de la Fronde très lue par ses contemporains.

Cet homme d'une très grande activité d'esprit, de connaissances variées, d'une indépendance de jugement et de caractère alors rares, séduisit par ses qualités les personnages de son temps, et même Mazarin qui le détestait.

A. CLAUDE.

***

— Sur Benjamin Priolo, on consultera avec fruit les *Lettres de Benjamin Priolo* publiées par M. Tamizey de Larroque, dans le livre IV (1877) des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. Ces lettres abondamment annotées contiennent une foule de détails. La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, cet utile complément des *Archives*, donne aussi *passim* des détails. A.

—

Sociétés dont l'origine est lointaine (XXXVI, 3). — Les corporations d'Archers, d'Arquebusiers se confondent, le plus souvent sous le même nom; mais la date 1402 paraît bien être la plus anciennes pour les « Arquebusiers » proprement dits. On retrouve ces associations à Lagny en 1432, à Châlons-sur-Marne en 1437, à Chambéry en 1442, à Genève en 1474, etc.

M. D. de Luxembourg trouvera des renseignements dans les ouvrages suivants :

L. A. DELAUNAY. *Etude sur les anciennes compagnies d'Archers, d'Arbalétriers et d'Arquebusiers*. Paris, Champion, 1879, in-4°.

V. FOUQUE. *Recherches historiques sur les corporations des Archers, etc*. Paris, Dumoulin, 1852, in-8°.

A. JANVIER, *Notice sur les anciennes corporations d'Archers, etc., des villes de Picardie, etc.* Amiens, 1855, in-8°,

Et dans nombre d'autres ouvrages que je pourrai lui indiquer.

Comme il cite le « Cercle des Carabiniers de Paris », continuation de l'ancienne « Compagnie royale de l'Arbalète et de l'Arquebuse de Paris », il pourra consulter, si cela l'intéresse, l'essai de monographie que j'ai publié dans l'ouvrage de MM. Lermusiaux et Tavernier : *Pour la Patrie! Origine, histoire, but, fondation et constitution des Sociétés de Tir en France et à l'étrunger*. Paris, 1886, gr.in-8°, pages 727-754. M. BOYMOND.

Le cold-cream (XXXVI, 4). — Je ne saurais dire qui a inventé le cold-cream, mais il est certain que la préparation ainsi appelée est ancienne et que le mot lui-même est ancien.

A la fin du siècle dernier, la préparation anglaise dite cold-cream était connue depuis longtemps en France. En 1790, Beaumé dit qu'il en existe de nombreuses modifications; il en donne une formule qui, traduite dans le système métrique, est la suivante :

Huile d'amandes douces	30 grammes
Blanc de baleine.......	2 —
Cire blanche..........	2 —
Eau commune.........	24 —
Beaume de la Mecque..	0.6 (facul.)

A cette époque, la préparation en question était appelée « pommade ou crême pour le teint ».

C'est vers 1830 ou 1840 que le *cold-cream* (crême froide) a été introduit en France. Vers 1850, la formule la plus usitée comprenait :

Huile d'amandes douces	150 grammes
Blanc de baleine.......	35 —
Cire blanche..........	15 —
Eau de roses..........	30 —
Eau de Cologne.......	8 —
Teinture de benjoin....	1 —

La préparation a été inscrite au *Codex* en 1866 ; elle y a été maintenue dans la dernière édition, en 1884. La formule officielle est la suivante :

Huile d'amandes douces	215 grammes
Cire blanche..........	30 —
Blanc de baleine.......	60 —
Eau de roses..........	60 —
Essence de roses......	0.30 ou 10 g.
Teinture de benjoin....	15 —

En faisant varier les proportions des divers ingrédients, on peut arriver à des formules très différentes; mais les éléments constitutifs restent les mêmes.

IATROS.

—

Les trois dames de Crèvecœur (XXXVI, 4). — Le tableau de Mme G. Geefs représentant les trois dames de Crèvecœur, est en la possession du général de Villiers, à Bruxelles. Il l'a acheté lui-même à Mme Geefs.

Nous remarquerons que les courageuses châtelaines devaient être munies de jarrets d'acier pour avoir pu se jeter dans la Meuse du haut de leur tour. Elles ont, sans doute, voulu dépasser le cheval

Bayard dans son élan afin que Bouvignes ne soit pas jaloux de Dinant.

CRAMANT.

—

La cire d'Espagne (XXXVI, 5). — La cire à cacheter est, dit-on, originaire de l'Extrême-Orient, d'où les Portugais en importèrent la préparation dans leur pays, vers la seconde moitié du XVIe siècle. Quoique cette opinion ne repose sur aucun texte bien précis, il paraît, du moins, établi que l'usage de la cire à cacheter était déjà très répandu à Lisbonne en 1560; de là le nom de « Cire de Portugal » qu'on lui donnait anciennement. On l'appela aussi, un peu plus tard, « Cire d'Espagne », parce que ce furent les Espagnols qui en approvisionnèrent pendant longtemps, les autres peuples de l'Europe. (V. *Dictionnaire classique des Inventions et Découvertes*).

T. PAVOT.

—

Molliens (XXXVI, 5). — Il y a quatre Molliens, savoir :

Molliens-le-Petit, près Blargies (Oise);

Molliens-en-Beauvoisis, canton de Formerie (Oise);

Molliens-aux-Bois (Somme);

Molliens-Vidame (Somme).

Il n'y en a pas dans le département de l'Aisne.

V. A. T.

—

Citations à rapatrier (XXXVI, 7). — D'après MM. Quitard et Loubens : *Bis dat qui cito dat* est une pensée de Sénèque.

La devise des allopathes : *Contraria contrariis curantur*, est la traduction d'un aphorisme d'Hippocrate.

Ne pas voir en plein midi : *Caligare in sole* est un proverbe de Quintilien.

T. PAVOT.

*
* *

— *Abrenuntio satanas* : cette locution se trouve sur la médaille dite de Saint-Benoît, et forme partie également de la liturgie baptismale de l'Eglise anglicane.

Ad majorem Dei gloriam est la devise des Jésuites.

Cum hoc ergo propter hoc. N'est-ce pas une corruption du *post hoc, ergo propter hoc ?* — une locution sophistique de logique.

J. B. S.

—

Victor Hugo et Stésichore (XXXVI, 7). — Thucydide, dans son premier livre de *la Guerre du Péloponèse* parle d'un Stésagore qui défendit, sans succès d'ailleurs, non Argos, mais Samos, contre l'armée de Périclès, dont Thucydide lui-même était l'un des chefs en sous-ordre. Victor Hugo aurait pu mettre Stésagore aussi bien que Stésichore, mais avec Samos au lieu d'Argos, le vers eut été faux.

V. A. T.

—

Bibliographie de caricatures anglaises (XXXVI, 8). — L'ouvrage de M. Grand Carteret, *Napoléon en images*, (estampes en anglais), pourrait peut-être donner quelques indications utiles.

UN JEUNE CHERCHEUR.

*
* *

— Le nombre des caricatures anglaises dirigées contre la Révolution et l'Empire est fort grand. Les principaux maîtres du genre sont : Gillray, Rowlandson et Cruikshank. Napoléon est le plus attaqué et, dès le Consulat s'ouvre contre lui une campagne que la mort seule terminera. Citons parmi les principales de Gillray : *The Plum Pudding in danger*, où John Bull et Bonaparte se partageant l'empire du monde; *Le roi George et Bonaparte*, charge tirée de Gulliver ; *Bonaparte, 48 heures après son débarquement; La grande procession du couronnement*, œuvre satirique des plus curieuses ; *La vallée et l'ombre de la mort*; *Le festin de Balthasar.* Il en existe un grand nombre d'élèves et d'imitateurs de Gillray, dont l'exécution ne rachète pas d'ailleurs la vulgarité. Cruikshank, émule de Gillray, en a fait qui peuvent aller de pair avec les siennes. Citons entre autres : *La première entrevue de Napoléon et de Marie-Louise ; L'abdication : L'arrivée à l'île d'Elbe*, etc.

LOUIS JOUTY.

—

Metz (XXXVI, 9, 274). — M. Nauroy consultera avec fruit, une excellente notice sur la vie et les œuvres de Prost, récemment parue (il y a quelques mois à peine) par M. Emile Michel, membre de l'Institut. On annonce la prochaine publication d'une notice beaucoup plus développée par un autre savant, ami du très regretté Prost, M. A. de Barthélemy, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. J'ai eu l'honneur d'être en relations avec Prost et je puis affirmer *de visu* qu'en lui, dont le cœur brûlait de patrio-

tisme, le caractère fut toujours à la hauteur du savoir et du talent. Ph.

—

Un hangar (XXXVI, 11). — C'est par le latin *angaria* (service de transports, puis maréchalerie, et enfin abri pour les chariots), que la plupart de nos linguistes expliquent le français Hangar, jadis écrit *angar*. La forme actuelle a donc une initiale H qui n'existe pas dans le radical choisi. En conséquence, M. A. Vingt demande que l'on supprime cette lettre qu'il juge parasite. Mais ici, s'agit-il bien d'une prosthèse ? Voici ce qui m'en fait douter. Le latin *angaria* est calqué sur un mot grec dont la première voyelle est marquée d'un esprit rude, *aspiré*, et cela justifie peut-être notre consonne H également aspirée dans Hangar.

T. Pavot.

—

Etudes de patois (XXXVI, 12). — C'est à M. Karl Flor à nous gratifier d'un ouvrage qui puisse servir de modèle pour les provinces autres que la Haute-Bretagne. Je le supplie de donner à l'étymologie beaucoup plus d'importance qu'à la phonétique, mais je le supplie plus vivement encore de n'admettre que des étymologies sérieuses, incontestables, et où n'interviendraient aucunes vagues ou fantaisistes indications, où seraient absolument négligées, par exemple, les origines sanscrites. Oui, cent fois oui, il faut faire entrer dans le recueil les vieux mots, les mots employés par le grand Rabelais et les autres écrivains renommés de son temps. C'est de tels rapprochements que l'intérêt et la lumière jaillissent à flots devant les lecteurs émerveillés et reconnaissants. Ph.

∴

Consulter le *Glossaire du pays blaisois*, par Adrien Thibault. Blois, 1893, chez tous les libraires et chez l'auteur.

R. R.

—

Armoiries de la Catalogne et du Roussillon (XXXVI, 13, 274). — La question eût dû être scindée en trois ou quatre. Je ne réponds qu'à un de ses nombreux paragraphes.

L'*Armorial du 1er Empire*, par le vicomte A. Révérend (annoncé, du reste, sur la couverture de l'*Intermédiaire*), fait mention des lettres patentes de « Chevalier de l'Empire », que M. Incognito semble confondre avec les « Chevaliers de la Légion d'honneur »; la croix ne conférait certes pas des armes. Moynier, officier d'artillerie, ne reçut donc aucune concession d'armoiries.

La Coussière.

—

Famille du Chemin, de la Généralité d'Alençon (XXXVI, 15). — 1° J'ai tout lieu de croire que les diverses branches de la famille du Chemin, de l'ancien bailliage d'Exmes, sont éteintes.

2° Comme descendant direct, en ligne féminine, de la branche de Saint-Pierre-la-Rivière, dont la ligne masculine est depuis longtemps éteinte, je possède la filiation très complète de cette famille : elle est trop considérable pour pouvoir être insérée dans l'*Intermédiaire,* mais je me ferai un plaisir d'en laisser prendre communication à M. Raoul Janval, ainsi que des quelques titres de famille qui peuvent l'intéresser.

3° Pierre du Lys, frère de Jeanne d'Arc, épousa, à Orléans, Jeanne de Pouille ; ils eurent, entre autres enfants, Catherine du Lys qui devint femme de François de Villebresme, receveur du domaine d'Orléans. Une de leurs filles, Marie de Villebresme du Lys épousa Jacques Le Fournier, receveur des tailles en l'élection de Caen ; de cette union naquirent : Robert Le Fournier, baron de Tournebu, Charles Le Fournier, sieur de Boistenon et deux filles, dont l'une épousa N. Patrix, conseiller au Parlement, et l'autre, Jeanne, épousa Lucas du Chemin, sieur du Féron, par contrat passé à Caen, le 18 juillet 1517.

L'anoblissement conféré à la famille de la Pucelle d'Orléans par chartes royales de décembre 1429, fut confirmé par Henri II, au mois d'octobre 1550, en ce qui concerne spécialement Robert Le Fournier et son neveu, Lucas du Chemin, sieur de Semilly, lieutenant du bailliage de Saint-Lô, fils du sieur du Féron.

La maintenue de noblesse des du Chemin de Saint-Pierre-la-Rivière est du 22 mai 1667 : je ne possède qu'un extrait du jugement de M. de Marle où il n'est pas fait allusion au réanoblissement de 1666, dont parle M. Raoul Janval. Je désirerais d'autant plus vivement, avoir le texte de ce réanoblissement de 1666, qu'il établirait avec certitude le degré de pa-

renté entre Lucas du Chemin, sieur du Féron et l'auteur de la branche de Saint-Pierre-de-la-Rivière, Christophe du Chemin. Ce dernier vint s'établir vers 1520, à Saint-Léger-des-Arrassis et obtint en 1522 un arrêt de maintenue de noblesse, dont malheureusement je ne connais pas le texte.

4° Les du Chemin de Belleau (et non les duchés de Belleau) ont eu postérité masculine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; je les crois éteints actuellement.

5° L'auteur de la branche des du Chemin de la Morlière est Jean, frère de Christophe, dont je viens de parler.

6° La famille de Baratte, ou Barat, devait son anoblissement à l'alliance qu'elle avait contractée avec une des petites-filles de Jacques Le Fournier du Lys. Je ne sais s'il existe encore des repré- de cette famille.

F. DE MALLENOUE.

—

Sceau secret (XXVI, 41). — Anciennement, on appelait lettres « royaux » celles que la Chancellerie expédiait au nom du roi. Elles étaient ou « patentes » ou « closes ». Les premières étaient scellées, au bas de la feuille, du grand sceau de l'Etat. La lettre close était contresignée par un secrétaire d'Etat, et cachetée d'un sceau dit « de secret ».

A propos de « signet », M. de Laborde nous apprend que le sceau authentique était apposé aux lettres patentes, et le sceau de secret aux lettres closes. (Le signet (ou sinet) était, le plus souvent, un anneau porté au doigt et avec lequel on signait le courant.)

Ainsi, le sceau secret doit s'entendre le « sceau de secret », parce que la lettre était close.

T. PAVOT.

*
* *

— Il suffisait d'ouvrir un ouvrage de sigillographie ou simplement le dictionnaire de Littré pour être renseigné. Littré, en effet, dit :

Sceau secret ou substantivement le secret, petit sceau pour les lettres et expéditions particulières.

Et le *Dictionnaire de Sigillographie*, par Chassant et Delbarre :

Bien que le revers d'un grand nombre de sceaux porte pour légende *sigillum secretum* ou *secreti*, les sceaux secrets et les contre-sceaux pouvaient néanmoins être distincts. Le sceau secret est opposé au sceau public...

Les sceaux secrets étaient employés seulement pour les lettres closes et pour les lettres de finances. Ils étaient suspendus quelquefois au-dessus du grand sceau. La garde en était confiée aux chambellans.

Quant aux lettres de cachet, voici ce qu'en dit Soyecourt :

La lettre de cachet était plutôt employée contre la noblesse que contre le peuple; elle n'était pas à la disposition du premier libertin titré...

La lettre de cachet sauva plus d'un grand nom du déshonneur; elle pécha souvent par l'indulgence, et un homme d'esprit disait alors que, si la lettre de cachet était supprimée, beaucoup de gens ne sortiraient de prison que pour être pendus.

EFFEM.

*
* *

— Outre le grand sceau, il y avait dans l'ancienne monarchie un sceau du secret, que les rois et les princes de la famille royale apposaient à leurs actes. On portait à leur suite le sceau du secret dans une bourse richement brodée, comme on le voit par le compte des argentiers des rois de France. Il ne devait être apposé qu'aux lettres closes, comme le prouve des lettres de Charles de Normandie, régent de France en 1353 (*Ordonnance des rois de France*, t. III). Une ordonnance de 1339, qui se trouve dans le même recueil, a également pour but de prévenir l'abus que l'on faisait du sceau secret.

Dans son ouvrage sur les sceaux, édité chez Quantin, M. Lecoy de la Marche, a reproduit, page 56, le sceau secret de Philippe-le-Bel qu'il considère comme le type du genre (1312).

E. M.

—

Mamelouk (XXXVI, 42). — On sait que, pendant l'occupation de l'Egypte par les Français, le général Bonaparte prit à son service des cavaliers mamelouks qui le suivirent en France et formèrent, depuis 1804, une compagnie de la garde de l'Empereur. Ils lui étaient tout dévoués, à l'égal de Roustan. Aussi M. Larchey donne-t-il *mamelouk* comme synonyme de fervent bonapartiste, et cite une phrase où le mot s'entendait encore ainsi en 1888. Il se peut qu'on l'applique, aujourd'hui, aux fanatiques partisans du régime actuel, ou d'un pouvoir quelconque. C'est un cas analogue à celui de Seïd francisé par Voltaire en *séide*.

T. PAVOT.

M. de Tourreil et la religion fusionienne (XXXVI, 43). — Consulter :

1° Benoit Malon, *Exposé des doctrines socialistes*, vers 1870, in-18, Le Chevalier.
2° L. de Tourreil, *Doctrine fusionienne, lettre apostolique à Mme Schen, comtesse de Brassac*, 1897, 12 pages in-8°, publiés par l'héritier de Tourreil, M. Choque, 70, rue Turbigo, à Paris.

Nauroy.

—

Gravure représentant Louis XVI et le duc d'Enghien (XXXVI, 43). — Oui, cette gravure existe. Quand à « l'indication des personnes représentées », elle forme une gravure à part dans laquelle les portraits de ces personnes ne sont tracés qu'au trait. Chacune de ces indications porte un chiffre de renvoi auquel il suffit de recourir pour trouver le nom de la personne représentée.

Otto Friedrichs.

—

Béranger, collaborateur de Landon (XXXVI, 44). — Que mon collègue Ulric R.-D. veuille bien ouvrir le Larousse, article Béranger, et il lira ce qui suit :

A vingt-cinq ans, Béranger obtint un modeste emploi chez le peintre Landon, qui lui fit rédiger le texte de son musée, recueil de dessins des statues et tableaux du Louvre.

E. G. de Montglave, dans son article sur Béranger (*Dictionnaire de la Conversation*) dit qu'il ne rédigea que cinq volumes des *Annales du Musée*.

La collaboration de Béranger au texte des *Annales du Musée* est indiquée dans toutes les biographies.

En sortant de chez Landon, Béranger obtint, dans les bureaux de l'Université, une place de commis-expéditionnaire, ce qui prouverait que le poète-chansonnier n'était guère satisfait du travail matériel que lui avait procuré Landon.

A. Dieuaide.

* * *

— Notre excellent collaborateur, M. Ulric R.-D., se montre trop sévère pour « le libraire bien connu de la rue de Seine », qui, dans son dernier catalogue mensuel, en annonçant une Collection complète des *Annales du Musée*, de Landon, ajoute que « presque toutes les notices ont été écrites par Béranger, le poète-chansonnier. »

Cette assertion est parfaitement exacte. Que M. Ulric R.-D. ouvre la *Biographie Didot*, article « Landon »; il lira :

On sait que Béranger travailla au texte qui accompagne les gravures des *Annales*.

Et, article « Béranger » :

En 1805, Béranger, recommandé à Landon, fut employé par lui pendant deux ans à la rédaction des *Annales*. Ses articles, bien que noyés dans cinq volumes et sans signature, se font reconnaître à la précision pittoresque des descriptions, à l'appréciation profondément sentie de certaines œuvres, et à cette sorte de communion intime qui dénote l'inimitable poète.

Mais j'ai mieux encore : c'est le témoignage de Béranger lui-même. Voici l'intéressant passage que j'extrais de ses *Mémoires :*

A vingt-cinq ans, j'eus enfin ce que j'avais toujours souhaité, un modeste emploi. J'entrai dans les bureaux du peintre Landon, où je rédigeai le texte de son *Musée*. C'est un recueil de dessins au trait des tableaux et statues des galeries du Louvre. si riche alors du fruit des nobles et loyales conquêtes, quoi qu'en puisse dire Wellington, qui eût dû réserver ses leçons de morale pour les spoliateurs de l'Inde... Lié avec plusieurs peintres, il me fut facile de remplir ma nouvelle tâche; j'y achevai de perfectionner mon goût pour les arts plastiques, grâce aux conseils de Landon, qui ne manquait ni de tact, ni de savoir. Les dix-huit cents francs de cette place, joints aux mille francs de l'Institut, me procurèrent les plus douces jouissances de la richesse, car je pus aider mon père et secourir ma pauvre grand-mère, la veuve du bon vieux tailleur, dont les assignats avaient complété la ruine.

E. de Ménorval.

—

Mémorial de Sainte-Hélène (XXXVI, 64). — Notre collègue Philippe demande à l'*Intermédiaire* si ce ne serait pas un certain abbé de Châteauvieux l'auteur véritable du *Mémorial de Sainte-Hélène*, et notre Portier vigilant ne s'est pas aperçu que le questionneur avait confondu cet ouvrage avec le *Manuscrit de Sainte-Hélène* (1817, in-8°), qui fut attribué à Benjamin Constant, puis à Mme de Staël, puis à tant d'autres, et qui, finalement, était dû à la plume de Lullin de Châteauvieux, lequel n'en reconnut la paternité qu'en 1841. A. Dieuaide.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Une lettre de GEORGE SAND sur le Saint-Simonisme (1835)

Ne pouvant vous remercier séparément, permettez, frères, que je vous remercie collectivement, en m'adressant à Vinçard. Vous avez eu, pour moi, de la sympathie et des bienveillances pleines de charme et de bonté. Je ne méritais pas votre attention, et je n'avais rien fait pour être honorée à ce point.

Je ne suis point de ces âmes fortes et retrempées qui peuvent s'engager par un serment dans une voie nouvelle; d'ailleurs, fidèle à de vieilles affections d'enfance, à de vieilles haines sociales, je ne puis séparer l'idée de République de celle de régénération. Le salut du monde me semble reposer sur nous pour détruire, sur vous pour rebâtir.

Tandis que les bras énergiques des républicains feront la ville, les prédications sacrées des Saint-Simoniens feront la cité. Je l'espère ainsi; je crois que mes vieux frères d'armes devront frapper de grands coups et que vous, revêtus d'un sacerdoce d'innocence et de paix, vous ne pouvez tremper, dans le sang des combats, vos robes lévitiques. Vous êtes les prêtres; nous sommes les soldats. A chacun son rôle, à chacun sa grandeur et ses faiblesses; le prêtre s'épouvante parfois de l'impatience belliqueuse du soldat, et le soldat, à son tour, raille la longanimité sublime du prêtre.

Soyons tranquilles pour l'avenir; nous tomberons tous à genoux devant le même Dieu, et nous unirons nos mains dans un saint transport d'enthousiasme, le jour où la vérité luira pour tous; la vérité est une. Ces temps sont loin; nous avons, je le pense, des siècles de corruption à traverser, et, tandis qu'il arrivera, souvent encore, à votre phalange sacrée, de chanter dans des solitudes sans écho, il nous arrivera peut-être bien à nous autres de traverser en vain la mer Rouge et de lutter contre les éléments, le lendemain du jour où nous croirons les avoir soumis. C'est le destin de l'humanité d'expier son ignorance et sa faiblesse par des revers et par des épreuves. Votre mission est de la ranimer par des conseils et de lui verser le baume de l'union et de l'espérance.

Accomplissez donc cette tâche sacrée, et sachez que vos frères, ce ne sont pas les hommes du passé, mais ceux de l'avenir. Vous avez eu un seul tort en ces jours-ci, un tort grave à mes yeux, et je vous le dirai dans la sincérité de mon cœur, parce que je vous aime trop pour vous cacher une seule des pensées que vous m'inspirez. Vous avez cherché à vous éloigner de nous; ce tort, nous l'avons eu à votre exemple, et les deux familles, les enfants de la même mère, de la même idée, veux-je dire, se sont divisés sur le champ de bataille. Cette faute retardera la venue des temps annoncés; elle est plus grave chez vous, qui êtes des envoyés de paix et d'amour, que chez nous, qui sommes des ministres de guerre, des glaives d'extermination. Quant à moi, solitaire

jeté dans la foule, sorte de *rapsode*, conservateur dévot des enthousiasmes du vieux Platon, adorateur des hymnes du vieux Christ, admirateur indécis et stupéfait du grand Spinoza, sorte d'être souffrant et sans importance qu'on appelle un poète, incapable de formuler une conviction et de prouver autrement que par des récits et des plaintes le mal et le bien des choses humaines, je sens que je ne puis être ni soldat, ni prêtre, ni maître, ni disciple, ni prophète, ni apôtre; je serai pour tous un frère débile, mais dévoué.

Je ne sais rien, je ne puis rien enseigner; je n'ai pas de force, je ne puis rien accomplir; je puis chanter la guerre sainte et la sainte paix, car je crois à la nécessité de l'une et de l'autre.

Je rêve, dans ma tête de poète, des combats homériques que je contemple, le cœur palpitant, du haut d'une montagne, ou bien au milieu desquels je me précipite sous les pieds des chevaux, ivre d'enthousiasme et de sainte vengeance. Je rêve aussi, après la tempête, un jour nouveau, un lever de soleil magnifique, des autels parés de fleurs, des législateurs couronnés d'olivier, la dignité de l'homme réhabilitée, l'homme affranchi de la tyrannie de l'homme, la femme de celle de la femme, une tutelle d'amour exercée par le prêtre sur l'homme, une tutelle d'amour exercée par l'homme sur la femme, un gouvernement qui s'appellerait *conseil* et non pas *domination*, *persuasion* et non pas *puissance*. En attendant, je chanterai, au diapason de ma voix, et mes enseignements seront humbles, car je suis l'enfant de mon siècle; j'ai subi ses maux, j'ai partagé ses erreurs, j'ai bu à toutes ses sources de vie et de mort; et, si je suis plus fervent que la masse pour désirer son salut, je ne suis pas plus savant qu'elle pour lui enseigner le chemin. Laissez-moi gémir et prier sur cette Jérusalem qui a perdu ses dieux et qui n'a pas encore salué son Messie.

Ma vocation est de haïr le mal, d'aimer le bien, de m'agenouiller devant le beau. Traitez-moi donc comme un ami véritable; ouvrez-moi vos cœurs, et ne faites point d'appel à mon cerveau : Minerve n'y est point et n'en saurait sortir. Mon âme est pleine de contemplation et de vœux, que le monde raille, les croyant irréalisables et funestes. Si je suis porté vers vous d'affection et de confiance, c'est que vous avez en vous le trésor de l'espérance et que vous me le communiquez, au lieu d'éteindre l'étincelle tremblante au fond de mon cœur.

Adieu! Je conserverai vos dons comme des reliques; je parerai la table où j'écris des fleurs que les mains industrieuses de vos sœurs ont tissées pour moi. Je relirai souvent le beau cantique que Vinçard m'a adressé, et les douces prières de vos poètes se mêleront dans ma mémoire à celles que j'adresse à Dieu chaque nuit. Mes enfants seront parés de vos ouvrages charmants, et les bijoux que vous avez destinés à mon usage leur passeront comme un héritage honorable et cher.

Tout mon désir est de vous voir bientôt et de vous remercier par l'affectueuse étreinte des mains; toute à vous de cœur.

GEORGES SAND (1)

P. c. c. : NAUROY.

(1) Sur George Sand, consulter *le Curieux*, tome II, et l'article de *la Revue du Progrès* de Bordeaux, de 1869, intitulé : *Mademoiselle de la Quintinie*.

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

La puissance économique et sociale des États-Unis. — Un écrivain américain a récemment publié dans la *Revue des Revues* un article illustré sur la prospérité économique et sociale de son pays. Peut-être les chiffres qu'il donne sont-ils groupés avec quelque... " exagération " si mathématique que soit la statistique, ce n'en est pas moins parfois une science (?) un peu fantaisiste, et M. W. G. Jordan pourrait bien être un " marseillais " transatlantique, dit le *Journal des Débats*.

Quoiqu'il en soit, le soleil ne se couche point, dit-il, sur les Etats-Unis; quand il est six heures du soir sur les côtes de l'Alaska, il est neuf heures trente-six du matin à East-Port, dans l'Etat du Maine. Le territoire de l'Union est égal à la superficie de l'Europe, moins l'Italie et la Turquie, et un seul de ses Etats, le Texas, pourrait offrir à la population du monde entier quatre fois l'espace dévolu aux habitants de New-York. « On pourrait, en effet, transporter au Texas l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande et le pays de Galles, et y joindre par dessus le marché l'Italie et le Portugal; il resterait encore assez de place pour établir tout autour une large promenade circulaire de laquelle les Américains pourraient venir contempler ce morceau d'Europe. » Les 11,483,318 maisons privées des Etats-Unis, alignées sur deux rangs, formeraient une rue qui ferait deux fois le tour du globe. Le trafic intérieur du pays (24 fois plus important que celui d'exportation) dépasse le trafic de l'univers entier; il est 6 fois plus considérable que le commerce extérieur de l'Angleterre. Une seule ligne de chemins de fer, la Pensylvania, transporte annuellement plus de tonnes de marchandises que tous les navires de la Grande-Bretagne réunis. Les forêts américaines sont sans rivales dans l'Univers. Elles couvrent 500 millions d'acres et pourraient approvisionner à la fois l'Europe et l'Amérique. Les mines de charbon couvrent une superficie presque égale à la surface totale de la France; le charbon extrait en 1895, rangé sur 15 mètres de largeur et 3 mètres de haut, irait de New-York à San-Francisco. La production manufacturière des Etats-Unis, comparée à celle de l'Angleterre, est dans la proportion de 7 à 4; les salaires sont plus élevés en Amérique que partout ailleurs et, sur le bénéfice net, 45 o/o sont attribués au travail.

L'Amérique est le second pays pour la production de l'or, le premier pour celle du blé; « si l'on pouvait mettre dans une gigantesque balance, d'un côté toute la population des Etats-Unis, de l'autre tout le blé produit par le sol national, ce dernier poids serait le *quadruple* du premier ».

Les chemins de fer américains représentent 44 o/o des réseaux du monde entier; mis bout à bout, ils feraient sept fois le tour du globe; en un an, les trains de voyageurs accomplissent un parcours triple de la distance de la terre au soleil. Enfin, le système scolaire est, aux Etats-Unis, plus perfectionné que partout ailleurs; la partie de la population qui reçoit l'instruction y atteint 33 o/o, tandis qu'en Allemagne et en France elle ne dépasse pas 19 et 15 o/o. Les bibliothèques *scolaires* y sont, à elles seules, plus riches que toutes les bibliothèques *scolaires et publiques* de l'Europe. Enfin, l'épargne a pris, en Amérique, un développement inouï : 1 habitant sur 14 possède un livret de banque dont la valeur moyenne est de 1,855 francs; en 1895, les dépôts atteignaient 9 milliards, c'est-à-dire, prétend l'auteur, plus que les dépôts réunis de l'Angleterre, de la France, de la Russie, de l'Italie, de l'Espagne, des pays scandinaves et de la Suisse.

—

Une mission scientifique en Chine sous Louis XIV (XXXVI, 275). — Les deux compagnons des quatre pères jésuites mentionnés dans la lettre du 21 janvier 1685 de M. de Saint-Romain au roi de Portugal et dont les noms n'y sont pas donnés, étaient : le P. Louis Le Comte qui, plus tard, à son retour en France, fut le confesseur de la jeune duchesse de Bourgogne, et le P. Jean-François Gerbillon, lorrain, qui fut interprète de l'empereur Kang-hi et de la cour de Pékin et prit part à la rédaction du traité dit de Nertchinsk (1689) entre la Russie et la Chine. H. C.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Septembre 1897.*

XXXVIe Volume. — N° 775

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — **1re Année** — N° 27

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Les frères de la Rose-Croix. — Dans le XXIe discours du *Spectateur anglais*, tome IV (1720), il est question de la secte des Frères de la Rose-Croix, qui se distinguait en ce sens que les membres prétendaient toujours à de nouvelles découvertes, qu'ils ne devaient jamais communiquer au reste de l'humanité.

L'auteur du discours trouve étrange une maxime bizarre, qu'on a soutenue dans des écoles, et qui est exprimée dans un ancien vers latin, qui nous dit que « la science d'un homme n'est rien, s'il la communique à un autre ».

Connaît-on cette secte des Frères de la Rose-Croix, ou d'autres sectes ou écoles dont la science acquise et les découvertes ne devaient jamais être communiquées au dehors?

A. Dieuaide.

—

Cour des Miracles. — Où pourrais-je trouver des renseignements sur la Cour des Miracles? Je connais les ouvrages des historiens Sauval et Pierre Matthieu, et je ne parle pas de *Notre-Dame de Paris;* mais après?

Gustave Fustier.

—

Louis XV et la Pompadour. — Je contestais dernièrement l'authenticité d'un mot de Louis XIII sur le supplice de Cinq-Mars. Aujourd'hui, j'ai bien envie de démentir ceux qui racontent que Louis XV, voyant tomber la pluie sur le cercueil qui emportait au cimetière Mme de Pompadour, s'écria d'un ton gouailleur : « La marquise aura mauvais temps pour son dernier voyage ». Je me souviens d'avoir lu — je ne sais où — une réfutation solide de cette historiette. Pourrait-on me souffler le nom de l'érudit qui a, un jour, démoli le funèbre récit? Pourrait-on du même coup résumer ses arguments?

Je me demande si ce n'est pas l'autenr de l'*Esprit dans l'histoire*, notre toujours regretté collaborateur Edouard Fournier, qui a nié qu'un gentilhomme comme Louis XV se soit permis une plaisanterie aussi macabre et aussi inconvenante. Et, à ce propos, quand donc nous donnera-t-on une édition très augmentée, *adjuvante* la collection de l'*Intermédiaire*, de l'ingénieux et curieux travail de Fournier?

Ph.

—

Place Louis-le-Grand. — Je possède une jolie petite médaille en argent, signée Barre, représentant au droit une statue de Louis XIV à cheval, avec ces mots : Louis-le-Grand, et au dos un lion tenant une épée avec cette légende : « 4 novembre 1825. Place-Louis-le-Grand ». Pourrait-on me dire à quelle place correspond actuellement la place Louis-le-Grand et ce qu'est devenue la statue de 1825?

Nauroy.

—

La garde royale italienne à Moscou en 1812. — Annotant en ce moment le *Journal* d'un adjudant-major de la garde royale italienne, qui pourrait me donner des renseignements sur ses compagnons d'armes (1812) :

Le colonel Moroni;

Le chef de bataillon Bastida;

Les capitaines Dalstain, Rossi, Ferretti;

Les lieutenants Guidotti, Monfrini, Bakler;

Le lieutenant Pierre, du 28me chasseurs (italiens, sans doute);

Que sont-ils devenus? Ont-ils laissé des descendants? H. LYONNET.

—

Guastatori. — Que signifie au juste ce mot italien? Je lis dans un récit militaire: « L'ajudant-major escorté par les *guastatori* précéda le bataillon. » Est-ce un synonyme de *sapeurs?* En ce cas, quelle différence y a-t-il entre les *zappatori*, sapeurs, de *zappa*, sape, — le mot est le même — et les *guastatori*, déjà nommés? H. LYONNET.

—

L'abbé Surrugues. — Quel était cet abbé Surrugues, aumônier de la colonie française à Moscou en 1812? — N'a-t-il pas laissé un ouvrage ou des notes concernant la campagne de Russie de 1812? Est-il revenu en France avec l'armée? Qu'est-il devenu? H. LYONNET.

—

M. de La Rochejaquelein. — Dans mon livre *les Secrets des Bonaparte*, j'ai publié sous ce titre: *les Débuts du second empire*, une série de rapports de la police secrète; on y lit notamment ceci:

26 avril 1853.

La brochure de M. de La Rochejaquelein contient la note suivante:

« Je me rappellerai toute ma vie l'impression profonde que firent sur moi, en 1828, les paroles du feu roi de Prusse. Il m'avait fait l'honneur de m'inviter à dîner à Potsdam. Après le dîner, je regardais une carte sur laquelle étaient des plans de places fortes. Le roi s'approche de moi et me dit malignement, malgré son sérieux habituel et sa grande bonté: « Vous regardez le « plan de vos trois places importantes: « Metz, Strasbourg et Besançon; nous « avons fait, en 1815, une grande faute « en ne les prenant pas; mais, si l'occa- « sion se présente jamais, nous serons « moins maladroits. » Je répondis au roi, avec émotion: « J'espère, sire, que cette « faute est irréparable. »

Pourrait-on me dire s'il a été publié en Allemagne ou ailleurs un document analogue? NAUROY.

—

Peine de mort. — La peine de mort est-elle abolie dans d'autres pays que la Suisse et la Belgique?

Comment se font les exécutions ailleurs qu'en France, en Angleterre, en Espagne et aux Etats-Unis?

Quels sont les appointements du bourreau, pour lui, ses aides, ses déplacements? VICOMTE GOD.

—

Madame de Carignan. — Qu'était-ce que cette femme du siècle dernier?

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Whist. — Quel est donc le véritable nom de l'écrivain distingué qui signe de ce pseudonyme de si remarquables articles de tête de page, dans le journal *le Figaro?* ULRIC R.-D.

—

Un fils de Louis XVI. — Feu l'abbé Bossuet racontait que le père du comte de Falloux, l'auteur de l'*Histoire de Louis XVI*, était fils de Louis XVI. Qu'en pense-t-on? NAUROY.

—

Le Sr Prévost, gravé par Le Mire. — Dans son ouvrage en cours de publication: *les Menus et Programmes illustrés*, M. Léon Maillard reproduit une gravure de Le Mire, du XVIIIe siècle, représentant l' « Académie pour les armes, tenue par le Sr Prevost, rue des Mauvais-Garçons, la première porte cochère à gauche, en entrant par la rue de Bussy ».

Le « Sr Prevost » en question est-il un maître d'armes célèbre? Que sait-on sur lui? A. G.

—

Le peintre Coquelet-Souville. — Merci à l'obligeant collaborateur qui voudra bien nous donner quelques renseignements biographiques sur cet artiste, dont le lieu d'origine nous est inconnu, et qui travaillait en Bourgogne au milieu du siècle dernier. F. L. A. H. M.

—

Les artistes Historical, Taurel, Lienne, Del Ryo, Balerchon. — Dans un inventaire d'objets d'art de la fin du XVIIIe siècle, je trouve mentionnés:

Gravure: *Mère dans son ménage, contemplant son enfant dans le sommeil*, par Historical.

Marine, peinte sur toile, par Taurel.

Tableau peint sur bois, paysage de Lienne.

Paysage peint sur bois, de Del Ryo.

Tableau-gravure de Ramey. La *Tempête*, de Balerchon.

Sait-on qui sont ces artistes : Historical, Taurel, Lienne, Del Ryo, Balerchon ?

D'une façon générale, quel est, au point de vue des lieux et dates de naissance ou décès des peintres, le dictionnaire le plus exact, celui auquel on peut se fier ?

Dans l'inventaire précité, je rencontre aussi « un multipliant ovale ». Serait-ce une sorte de kaléïdoscope ?

BIBL. MAC.

—

Gravure à expliquer. — Dans la chapelle d'Holyrood, deux personnages, en grandes redingotes, offrent au comte de Chambord, enfant, un sabre oriental ; — à droite, la duchesse de Berry ; au second plan, à gauche, un musulman en turban ; à terre, un étendard turc. — En exergue : novembre 1830.

A quel épisode se rapporte cette lithographie, de qui est-elle ? Est-elle rare ?

VILLEFREGON.

—

La cathédrale de Strasbourg.— M. Ristelhuber pourrait-il me dire l'auteur de la *Notice sur la cathédrale de Strasbourg*, huitième édition, Strasbourg, 1867, in-18, C.-F. Schmidt et J.-G. Grucker, imprimerie G. Silbermann. 35 pages, 5 figures sur acier ? NAUROY.

—

Livres liturgiques. — Les livres ont leur destinée qui, parfois, est de trouver asile sur les rayons d'une bibliothèque éloignée du lieu où et pour lequel ils ont été édités, alors qu'il n'en existe aucun exemplaire là où il serait utile de les consulter.

Quel est le bibliophile ou le dépôt qui possèderait le *Bréviaire des diocèses de Clermont et de Saint-Flour*, imprimé à Paris, en 1528 ou en 1529, par Jehan Petit (cité par le chanoine Dufroisse), que je n'ai jamais rencontré, et le *Missel* des mêmes diocèses imprimé à Clermont par Jean Durand, en 1554, dont j'ai vu quelques exemplaires, tous dépourvus de leur titre ou frontispice ? J. A. D.

—

D'un livre sur Henri IV. — De qui est le livre intitulé : *Henri IV jugé par ses actes, par ses paroles, par ses écrits*, par l'auteur de l'*Histoire de Louis XIV*, publié à Lille, chez Lefort, en 1857, in-12 de XII-140 p. ? PH.

—

Jules Sandeau paresseux. — Dans une étude qu'il consacrait naguère, voilà tantôt, je pense, une bonne dizaine d'années, à Jules Sandeau, M. Ferdinand Brunetière reprochait à son personnage d'avoir, par paresse, recopié dans son roman de *Valcreuse* une page de *Mlle de Kérouare* et dans la *Maison de Pénarvan* une page de *Valcreuse*.

Pourrais-je savoir de quelles pages il s'agit et peut-on me dire si d'autres auteurs ont fait la même chose ? X.

—

Schultze et Müller. — Jules Claretie, dans le *Figaro* du 25 juillet dernier, écrit : « Schultze et Müller, les vieux bourgeois légendaires de Berlin ».

Pourrait-on me donner quelques renseignements sur ces deux types berlinois ? A. G.

—

Mot et vocable. — Quelle différence de sens y a-t-il entre ces termes ?

A. G.

—

Gyp. — Une amie de Gyp m'a dit que la série de ses trois romans dialogués : *Monsieur Fred*, *Monsieur le duc* et *Madame la duchesse*, n'était autre chose que l'histoire du neveu de l'auteur. Est-ce que, par hasard, les autres romans dialogués de Gyp seraient aussi des romans à clé ? NAUROY.

—

Sur un mot de Sainte-Beuve. — Sainte-Beuve a-t-il jamais dit qu'il aurait cédé tout son talent pour être beau comme un Cent-garde ? Je demande de sérieuses références. PH.

—

Sur une boutade de Maupassant. — « Trois choses déshonorent un écrivain : la *Revue des Deux-Mondes*, la décoration de la Légion d'honneur et l'Académie française. »

Cette boutade de Maupassant a-t-elle jamais été dite ? A qui ? Et dans quelles circonstances ? A. C.

Le « Monde dramatique ». — M. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob) dans une annotation du Catalogue dressé pour la vente des livres composant la bibliothèque de feu Armand Dutacq, — vente qui a été faite par Techener, le 6 avril 1857 et jours suivants, — dit, à propos du *Monde dramatique* (Paris, 1835, 7 vol. grand in-8°, vendu 36 francs) :

Cette charmante revue fut fondée par Gérard de Nerval, avec ses spirituels amis de la jeune Bohême. Gérard avait hérité d'une centaine de mille francs; il était amoureux d'une jolie cantatrice qui ne soupçonnait même pas l'amour anonyme qu'elle avait inspiré; ce fut pour mettre un journal de théâtre au service de cette belle et bonne personne que Gérard dépensa la plus grande partie de son héritage à publier le *Monde dramatique*, où il a inséré un si grand nombre de morceaux de critique littéraire, qui n'ont pas encore été recueillis dans ses œuvres. Cette collection sera un jour très recherchée, quand on saura ce qu'elle renferme.

Quelle valeur faut-il attribuer à cette note?

Je ne crois pas me tromper en disant qu'aucun article n'est signé de Gérard de Nerval ni de ses initiales. Les articles non signés sont-ils de lui; a-t-il pris un pseudonyme?

Le même Bibliophile Jacob, dans un article fort intéressant (*Intermédiaire*, V, 46) donne la liste des ouvrages de Gérard de Nerval, rédigée par ce dernier peu de jours avant sa fin tragique; il n'y est point question du *Monde dramatique*, et le Bibliophile Jacob s'en étonne d'autant plus que c'était lui qui, suivant ses propres expressions, avait eu l'honneur de conduire Gérard par la main dans la carrière littéraire; d'où il faut tirer la conséquence que le bibliophile Jacob devait être mieux informé que qui que ce soit au courant des productions littéraires de Gérard.

Fort bien; mais tout cela ne nous dit pas quels sont les articles de Gérard dans le *Monde dramatique*. Il y en a, il serait puéril de le nier, mais quels sont-ils?

Le bibliophile Jacob avait incontestablement raison, en disant que le *Monde dramatique* serait un jour très recherché. En effet, la collection complète (10 vol.) est introuvable; on rencontre assez fréquemment les sept premiers volumes plus ou moins incomplets, quelquefois huit. L'exemplaire Noilly (8 vol.) a été vendu 282 francs en 1886. Il avait été établi par Léon Sapin, qui s'est fait une spécialité de tout ce qui concerne le théâtre.

LE GREFFIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Les incorrections de M. Zola. — Quels sont les solécismes les plus graves et les observations les plus fausses qui ont été relevés dans les ouvrages de M. Emile Zola? LOUIS-ABEL.

—

Termes singuliers à expliquer. — J'extrais du livre de M. Siméon Luce, *Pendant la guerre de Cent ans*, les singularités qui suivent :

La bibliothèque d'Ashburnham Palace possède un manuscrit de Froissart interpolé par un copiste breton des environs de Saint-Malo, armagnac déterminé, Raoul Tainguez. Les qualifications données par lui aux bourgeois sont certainement injurieuses, mais fort difficiles à entendre. Qu'on en juge :

« Cestui (Jacques Arteveld) *tuffe* et *guielier* estoit entré en grande fortune. »

Ailleurs, il substitue le mot *tuffe* au mot *bourgeois* employé par Froissart :

Les dessus dits *tuffes* de Louvain furent tous honteux...

A propos de la Jacquerie et de sa répression :

Plusieurs villains, *tuffes* et *guieliers* des villes champêtres...

Et plus loin :

Si commencèrent (les nobles) à decoupper ces méchants villains, *tuffes*, *guieliers*, *bomules* (l'écriture est fort régulière et on ne peut songer à lire *homules*, *homuli*, *homunculi*), *termulons*, *tacriers*, *craffeurs*, *manados*, *cratimaz*, *petaux* et *gars loubas*, et les tuoient et occioient sans pitié.

On peut rapprocher *tuffe* de *tartuffe*, mais quel est exactement le sens de cet autre mot : *guieliers?* Serait-il une allusion aux pauvres diables qui vont cueillir le gui ? *Petaux* peut se comprendre et *tacriers* est voisin de tacre, qui est tantôt le taret du bois, tantôt le vulgaire cafard, mais les autres mots?

J'en suis à me demander même s'ils ont vraiment un sens et s'il n'y a pas là des mots forgés par l'auteur pour exprimer sa haine; je ne sais s'il n'y a pas de ces épithètes baroques et dépourvues de sens dans Rabelais. En tous cas, il s'en

rencontre dans de plus anciens ouvrages, notamment dans le *Grand mystère de saint Martin*, par Andrieu de la Vigne, qui est de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie. Peu importe, d'ailleurs, la date précise que je ne retrouve pas dans ma mémoire, c'est, en tous cas, une œuvre appartenant au cycle du moyen-âge.

Qui sait donc s'il y a plus de sens dans ces appellations bizarres que dans les figures grotesques prodiguées par le moyen âge à la pierre de ses graves cathédrales ?

En tous cas, j'avoue ma complète impuissance et fais appel à tous les linguistes de l'*Intermédiaire*. H. C.

—

Petite pluie abat grand vent. — Ce dicton populaire me paraît avoir de sérieux rapports avec le vers latin suivant :

Imbre cadunt tenui răbidissimă flamina [*venti*.

On lit aussi *rapidissima*.

Ce vers est certainement d'un auteur classique, mais j'ignore lequel. Je l'ai vainement cherché dans Virgile, dans Lucrèce, dans le *Trésor d'Estienne* (édition Gessner), dans Freund, dans des dictionnaires. Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer où je pourrais le rencontrer? P. B.

—

Boubouilleur. — On lit dans le *Journal des Goncourt* (I, 23) ?

Le meilleur des hommes et le marchand le plus paresseux, le plus flâneur, le plus « boubouilleur », le plus incapable de tirer un gain d'une chose qu'il vend.

Je crois bien entendre le sens de « boubouilleur » en le traduisant par « brouillon », mais suis-je dans le vrai?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Une phrase de Théophile Gautier. — Dans la *Biographie nationale des contemporains*, d'Ernest Glaeser, nous trouvons dans l'article consacré à l'éminent peintre Félix Ziem, la phrase suivante de Théophile Gautier, écrite en 1860, et qui nous semble un peu confuse :

Ce grand maître de la couleur a plus de mirage et de variétés orientales que Turner, le génie radieux de la lumière et de la forme enveloppée, font, des toiles de Ziem, une des plus émouvantes forces d'art.

Un de nos collègues de l'*Intermédiaire* nous rendrait un véritable service en nous donnant la phrase en question, complète et plus compréhensible qu'elle n'est cidessus.

Prière aussi de nous dire dans quel ouvrage de Th. Gautier elle se trouve. Nous en donner les indications bibliographiques habituelles, titre exact, format, nombre de pages, etc.

Tous nos remerciements à qui voudra bien nous renseigner.

F. L. A. H. M.

—

Se monter le coup. — Les *Annales politiques et littéraires* du 8 août 1897 contiennent un article de F. Sarcey sur les *Félibres*, où je lis ceci :

..... Je crois que messieurs les Félibres se font illusion sur leur force d'expansion et sur leur puissance. L'argot possède une locution pittoresque pour exprimer l'idée que j'ai de leur campagne : ils se montent le « cou. »

Je sais bien qu'on dit « se pousser du col », locution très voisine de celle employée par Sarcey. Mais Lorédan Larchey, dans les *Excentricités du langage*, Alfred Delvau, dans le *Dictionnaire de la langue verte*, écrivent « coup » et non « cou. »

« Monter le coup, se monter le coup ». *Quid ?* J. LT.

—

Les poignées de main révélatrices du caractère. — Est-il vrai que notre caractère se révèle jusque dans notre façon de donner une poignée de main? Quelles sont les observations les plus curieuses qui ont été formulées sur les poignées de main ? A. G.

—

Pharamond avait-il sa cour à Blois en l'an 420 ? — Je lis dans le tome II, page 33, du *Spectateur*, traduit de l'anglais, Amsterdam, 1719, la copie d'une conversation que Pharamond avait eue avec Eucrate (!) sur le chapitre des duels, et celle d'un édit que le roi donna pour les défendre.

L'édit contre les duels commence ainsi :

Pharamond, Roi des Gaules, à tous bons et fidèles sujets, salut. D'autant qu'il est

venu à notre connaissance Roïale, qu'au mépris de toutes les loix, divines et humaine, la coûtume s'est introduite, parmi la noblesse et les gentilshommes de ce Roïaume (!), etc., etc.

L'édit se termine :

Donné à notre cour de Blois le 8 de Février 420 et la seconde année de notre règne.

On sait que l'histoire de la ville de Blois ne remonte guère, avec certitude, au delà du VIe siècle, et que celle de Pharamond ne repose que sur de vagues traditions.

Mes collègues Blésois pourraient-ils me dire si Pharamond a eu sa cour à Blois ?

A. DIEUAIDE.

—

Le « Pentamerone » de Gian-Battista Basile. — Quelques-uns de nos lecteurs d'Italie pourront peut-être me faire connaître s'il existe des éditions modernes, en italien classique, de ce recueil de contes, écrit au XVIIe siècle, en dialecte napolitain, par le chevalier Gian-Battista Basile, et si l'on possède une biographie un peu détaillée de cet auteur. Je possède la traduction allemande du *Pentamerone*, par Félix Liebrecht (2 volumes in-8o, Breslau, 1846), la traduction anglaise de John Edward Taylor, ainsi que la récente édition de celle-ci abrégée par Miss Helen Zimmern (1 vol. petit in-18, Londres, 1893), mais je désirerais avoir une bibliographie italienne de l'œuvre du conteur napolitain.

PACHT.

—

La légende de Domfront. — Quand j'allais, autrefois, passer tous mes étés en Normandie, j'ai souvent entendu, quand le train s'arrêtait à la gare de Domfront, sur la petite ligne de Caen à Flers, des voyageurs, mes voisins, dire, par manière de plaisanterie :

Domfront, ville de malheur,
Arrivé à midi, pendu à une heure,
Pas le temps de dîner !

Quelle peut donc bien être l'origine de ce malicieux et irrévérencieux dicton ?

TRUTH.

—

Légendes et traditions des châteaux de France. — Je prie les aimables correspondants de l'*Intermédiaire* de bien vouloir m'indiquer les ouvrages dans lesquels je pourrais trouver les légendes et traditions se rapportant aux châteaux historiques de France.

EDME DE LAURME.

—

Généalogie de la famille de Rocquart. — On désirerait savoir s'il a été publié ou s'il existe en manuscrit une généalogie de la famille *de Rocquart* qui portait : « de gueules au pairle d'or soutenant un chevron enlacé du même ».

Cette famille est de l'Angoumois.

M. S.

—

Acte mortuaire du dernier Royer ou Le Royer, en Amérique. — En Pensylvannie (Etats-Unis), se trouvent les villes de Royer-Town, Royer-Bridge, Royer-Fort. Une légende, peut-être, en attribue la propriété primordiale à un Royer ou Le Royer venu aux Etats-Unis avant La Fayette.

La légende serait-elle une vérité, et la propriété de ces endroits aurait-elle dû revenir à un Royer, au commencement de ce siècle, mort, dit-on, à Saint-Louis. Ce Le Royer serait-il un membre inconnu jusqu'ici des Le Royer de Rouvencestre, seigneurs de Sept-Forges, Juvigny, La Brissolière, et serait-il parent d'une ancienne famille Potier de Mortain, des Potier de la Livarderie du Fougeray ?

Je serai infiniment reconnaissant au confrère qui pourra procurer l'acte mortuaire du dernier Royer ou Le Royer, en Amérique.

FITZ ROYER.

—

L'odeur des pierres d'évier. — Existe-t-il un produit chimique, qui permette de nettoyer une conduite de pierre d'évier et d'en rendre l'odeur agréable et respirable, cette odeur sentant le chou pourri ?

Les nettoyages faits à l'eau bouillante et carbonate ne sont pas suffisants pour la faire disparaître.

E. GANDOUIN.

RÉPONSES

Analogies de titres de livres XVIII, 616, 722 ; XXXIV, 248, 339, 385, 630 ; XXXV, 17, 151, 244, 293, 342, 437, 531, 581, 627, 812 ; XXXVI, 15, 53, 144, 247, 294). — Aux pièces de théâtres citées par l'*Intermédiaire* et ayant pour titre l'*Obstacle*, il

faut ajouter une jolie petite scène à deux personnages de Berr de Turrique.

Le *Mariage de Juliette* était le titre d'un ouvrage d'Hector Malot avant d'appartenir au charmant et léger petit volume de Marcel Prévost. A. B.

—

Du fouet comme moyen d'éducation (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 622, 683; XXIV, 557; XXX, 39 (Voir *Orbilianisme :* XI, 365; XVI, 264; 342); XXXII, 644; XXXIII, 33, 178, 253, 297, 370, 495, 553, 646; XXIV, 10, 146, 290, 531; XXXV, 345, 486, 582; XXXVI, 15, 199, 294). — Nos confrères : Un Intermédiairiste enragé et MM. Alfred Picard, Bouvard et H. Boulet, ont jadis bataillé dans l'*Intermédiaire* au sujet des mots «fouetter» et «fesser». Les explications, jusqu'ici données, n'ont pas été très exactes et il importe de s'arrêter à une solution. J'ai interrogé, à ce sujet, un professeur de lycée parisien (qui m'a prié de ne pas le nommer) et nous avons trouvé ceci, après avoir longuement discuté ensemble :

« Fesser » doit se dire de la correction appliquée avec la main; « fouetter » de la correction infligée avec les verges ou le martinet. On ne dira donc pas d'un bambin, fustigé avec une verge, qu'il a été fessé, mais fouetté et, d'un gamin frappé avec la main qu'il a été fouetté, mais bel et bien fessé. D'ailleurs, il convient d'ajouter que si ce châtiment est usité dans les familles, même de nos jours (et je le croirais assez, avec MM. Boulet, Bouvard et Picard), c'est appliqué « avec la main ». Sauf les cas d'exception, fréquents, d'ailleurs, chez les gens du bas peuple qui frappent leurs enfants avec des tringles de fer, des souliers, etc. (enfants martyrs). Sauf ces cas-là, dis-je, on corrige dans les familles les bébés avec la main : je dis dans les familles des « gens du monde ». Voit-on un membre de l'aristocratie fustigeant son fils avec des courroies? Cela se fait chez les ivrognes. Oui! Mais chez les gens « select » la verge, elle-même, a fait son temps. On corrige de la main... jusqu'au jour où la main, elle-même, ne châtiera plus. Je suis, en cela, de l'avis de Montaigne, mon grand auteur favori : « Cette peine abjecte, corruptrice, n'est pas digne de notre civilisation raffinée. »

JULES C.

* * *

Voir à la Bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris les textes imprimés des *Collections du Progrès*, série P, nº 21-2 (texte de Grégoire) sur un maximum de quarante coups de fouet, après l'établissement du christianisme). A. R.

—

Jean Passerat (XXVII, 530; XXVIII, 34; XXXVI, 200). — Le nom de Jean Passerat est cité plusieurs fois dans le tome III (XVIᵉ siècle) de l'*Histoire de la langue et de la littérature française* publiée chez Armand Colin et Cⁱᵉ sous la direction de Petit de Julleville. On le trouvera là où il est tout naturel d'aller le chercher, c'est-à-dire dans les pages consacrées à la *Satyre Ménippée*, dont Passerat fut l'un des auteurs (voir pages 581, 582, 583). Dans ce même tome III, on le trouvera mentionné encore dans la bibliographie du chapitre V (*La poésie après Ronsard*. Voir page 260).

UN ANONYME.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 650, XXXIII, 38, 300, 357, 694; XXXIV, 202, 301, 599, 816? XXXV, 158, 243, 388, 488, 584, 629, 813; XXXVI, 16, 54, 145, 342.

Strasbourg : rue *Brûlée*.

Mons : rue *Petit-trou-Oudard*.

Verviers : rue *Crapeaurue*.

Bruxelles : rue *Sergent-Marée*, près la place Annessens.

Muno : chemin de l'*Egalité* (Le chemin conduisant au cimetière).

Sainte-Cécile : *Maljouys*.

Saint-Mard : rue de *Vicheaurue*. Ce nom viendrait-il de Vicheux, Vecheux, en wallon blaireau?

Les localités de Muno, Sainte-Cécile et Saint-Mard se trouvent dans l'arrondissement de Virton.

EMILE TANDELL.

—

— Blois possède une rue appelée rue *Retrousse-Pénil;* ce qu'il y a de bizarre c'est qu'à l'autre extrémité de cette rue, le nom est inscrit ainsi : *rue Rebrousse-Pénil*.

Cette rue est au bas de la ville, près du port, elle est fort étroite.

E. GANDOUIN.

* * *

— Il existe à Chatillon-sur-Chalaronne la rue des *Juifs*, la rue des *Fers-*

à-Chat, la rue de l'*Ecu*. Je serais heureux de savoir d'où viennent ces différentes appellations. NEUGIERIG.

—

L'idée de patrie existait-elle avant la Révolution ? (XXXI, 204 ; XXXII, 211, 292, 564 ; XXXIII, 479 ; XXXIV, 51, 721 ; XXXV, 346), — Voir :

Dissertations pour être lues (?); *la pre-première, sur le vieux mot de patrie ; la seconde, sur la nature du peuple,* par l'abbé Coyer, La Haye, 1755, in-8°.

J.-C. WIGG.

—

Sébastien Bottin (XXXI, 528, 634, 696 ; XXXII, 166 ; XXXIII, 95, 337, 418, 537 ; XXXVI, 149). — Dans le *Bulletin des Libraires*, 1er juillet 1897 :

Un érudit a découvert le véritable inventeur du Bottin. Ce serait tout simplement le père de Montaigne, qui fut maire de Bordeaux de 1536 à 1554. Ce gentilhomme aurait conçu le plan d'un recueil d'adresses. Le sieur Laffémas de Humont essaya, d'après cette idée, de lancer les *Adresses utiles*, en 1608. L'entreprise échoua et Théophraste Renaudot la reprit un peu plus tard.

C'est en 1623 — dit M. Maigne, — que Renaudot fonda, sous le nom de *Bureau d'adresses*, le premier office de publicité qu'il y ait eu en France, et Blegny publia, en 1690, son *Livre commode des adresses*, première ébauche de l'*Almanach du Commerce* de notre époque.

Aux renseignements biographiques déjà donnés sur Sébastien Bottin (1764-1853), il est bon de joindre cette note de M. de Jouy (l'*Hermite en Province*) :

Bottin a été destitué, en 1815, des fonctions de secrétaire-général du département du Nord... On a vu, pendant douze ans. Bottin ne songer qu'au bien qu'il pouvait faire. C'est ainsi que pour faire adopter la vaccine lorsque tous les citoyens semblaient la repousser, dans le Nord, lui-même s'est fait inoculer la vaccine en présence d'une assemblée nombreuse d'hommes de toutes classes qu'avaient réunis les médecins.

T. PAVOT.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 76, 231, 258, 339, 362, 487, 653 ; XXXIII, 133, 260, 457, 505 : XXXIV, 25, 303, 543, 633, 721, 773 ; XXXV, 488 ; XXXVI, 17) :

Géographie rimée et chantante de la France et de ses colonies, Paris, 1842, in-8°, par J. Bécherand, licencié en droit, ex-maître de pension de l'académie de Paris, etc. Cela commence par le département du Nord, sur l'air « Quand l'Amour naquit à Cythère ».

Au département du Nord, Lille,
Puis, vient Dunkerque, port de mer :
Est sur l'Escaut, Cambrai la ville,
Dont le produit n'est pas amer ;
Sur l'Helpe, Avesnes et Marolles,
Et sur la Scarpe on voit Douai ;
Pour finir en peu de paroles,
Vient Valenciennes, sans délai.

J.-C. WIGG.

—

Les Antipodes (XXXII, 443 ; XXXIII, 25). — Voir à la Bibliothèque de la Chambre de Commerce de Paris les textes imprimés des *Collections du progrès*, série P, n° 19-2 et n° 101-61, pour les textes de Cicéron et de son contemporain Géminus. A. R.

—

Tutoiement et vouvoiement dans les armées (XXXII, 451, 732 ; XXXIV, 54, 503, 635 ; XXXV, 160 ; XXXVI, 18). — En 1795, les *soldats* étaient toujours désignés sous le nom de « volontaires ». Lorsque le général en chef ou le général de brigade (Jourdan et Le Courbe) ou d'autres avaient à leur signifier des ordres, ils les traitaient de « mes chers camarades ». Les officiers se tutoyaient par ordre plus ou moins ; mais quand les commissaires des guerres ou leurs agents écrivaient aux généraux, on est toujours sûr de voir le *tu*.

Dans les lettres de P.-L. Courier, Bonaparte est tutoyé. Augereau, qui le rencontre en Provence, lorsqu'il partait pour l'île d'Elbe, lui dit *tu*. Ce qui fut fort remarqué.

Mais je demande quand les « chers camarades » furent nommés simplement soldats ? L'EX-CAR.

—

Les errata des grands dictionnaires (XXXIII, 83, 209, 375, 289, 548 ; XXXIV, 28 ; XXXV, 352 ; XXXVI, 18). — « Eugène Lami ou Lamy », dit le bon Vapereau. Détrompons-le. « Louis-Eugène Lami, né à Paris, quai de l'Ecole, n° 6, le 22 nivôse an VIII (12 janvier 1800), fils d'Alexandre Lami et de Marie-Louise-Sophie Nazon, mariés à Paris depuis vingt-trois ans ». (*Archives de l'état-civil*). Lami demeurait, en 1828, rue des Marais-Saint-Germain, aujourd'hui rue Visconti. n° 17, dans la même maison que « Balzac, imprimeur, et Delaroche, pein-

tre » (*Almanach parisien* de 1828). Il est mort à Paris, rue Cambon. n° 41, le 18 décembre 1890, laissant une veuve et un fils, Frédéric, marié en 1888, à Marie Guillaume. Après sa mort, on a fait une vente, pour cette vente, un catalogue intéressant, que j'ai. NAUROY.

—

Chiffres romains (XXXIII, 173, 479). — Voir à la Bibliothèque de la Chambre de Commerce de Paris les textes imprimés des *Collections du progrès*, série A, n° 331, sur les inventeurs de l'écriture numérale en Phénicie et en Grèce.

A. R.

—

Plaques de cheminée (Recueil illustré d'anciennes) (XXXIII, 291, 629; XXXIV, 111; XXXV, 536, 773; XXXVI, 100, 150). — Le Musée archéologique d'Arlon, province de Luxembourg, possède une collection de près de cinquante de ces plaques de cheminée, dont quelques-unes remontent au XVIe siècle.

Dans ce pays-ci, comme dans le grand-duché de Luxembourg et en Lorraine, on les appelle vulgairement « Taques. »

Emile TANDEL.

⁂

— On ne saurait croire combien il existe de belles et curieuses plaques de cheminée chez nos particuliers, en France. Mais, faute d'appeler l'attention sur elles, elles sont inconnues et, souvent, méprisées. J'en ai vu maintes fois de bien intéressantes, avec des armoiries. Une belle publication sur les plaques de cheminée offrirait de l'intérêt et serait, certainement, fort goûtée. Mais il faudrait obtenir, par la photographie, puis donner en photogravure, ces vieilles images léguées par nos pères. Il me semble que presque tous nos vieux châteaux et antiques maisons bourgeoises avaient jadis des plaques de cheminée, aux armoiries des propriétaires. J'ai vu des plaques de cheminée de la fin du XIVe siècle, ainsi que je vais le dire.

Au château de Saint-Amant-Tallende (Puy-de-Dôme), à M. le comte de La Tour-Fondue, il existe une plaque de cheminée aux armes du cardinal de Murol, timbrée de son chapeau ; ce cardinal est mort vers 1399. Au musée de Clermont-Ferrand, il y a une belle plaque aux armes de la maison de Montrognon (une croix ancrée, surmontée de deux chiens de chasse tirant un os et ornées de fleurs); je crois qu'elle provient de la commanderie des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, à Montferrand, où l'on voit aussi, sur une cheminée du commencement du XVe siècle, un blason avec la croix ancrée des Montrognon. La plaque précédente m'a paru de 1400 environ; elle a sa pareille, à Montferrand (Puy-de-Dôme), chez M. D.-B. Vidal, propriétaire, résidant rue la Rodade.

A Aurières (Puy-de-Dôme), il y a, dans le vieux logis de M. le docteur Tardieu, mon frère, deux plaques de cheminée à citer : I° celle de la maison collégiale de Beaune (Côte-d'Or), de 1530 environ, qui provient de cette maison collégiale et qui est très grande. Elle porte des armoiries à trois fleurs de lys (celles de France), et d'autres armoiries à un lion grimpant (celles de la collégiale de Beaune?). Dans ce même logis d'Aurières, on voit une autre plaque aux armes de la maison de Girard (trois vases, deux et un avec des fleurs de girardes, armes parlantes), de l'an 1585 environ.

J'ai aperçu, il y a peu d'années, à Clermont-Ferrand, placées sur la rue, devant un magasin, deux ou trois curieuses plaques de cheminée, que l'on voulait vendre et que l'on aurait payées peu de chose.

M. Grange, marchand antiquaire à Clermont-Ferrand, avait compris l'intérêt qu'offrent les plaques de cheminée anciennes et m'en avait parlé diverses fois. Il a lui-même possédé de beaux spécimens à Clermont-Ferrand; d'autres marchands en conservent, et, certes, ceux-ci n'ont pas beaucoup de connaisseurs et d'amateurs. Celui qui, en Auvergne, récolterait de vieilles plaques, ferait en ce moment une moisson peu coûteuse et abondante. AMBROISE TARDIEU

⁂

— Si, depuis qu'elle bouleverse les vieux quartiers des deux rives, la ville de Paris s'était réservé, dans les cahiers des charges, les objets d'art et de curiosité provenant des maisons détruites par les démolisseurs elle posséderait aujourd'hui une collection incomparable de plaques de cheminée. L'a-t-elle jamais fait? J'en doute. Le percement de la rue de Réaumur a, livré par centaines, des plaques, dont beaucoup du XVIe siècle, que l'on a vu empilées dans un chantier. A qui appartiennent-elles ?

La ville de Paris a eu, une fois de plus, la facilité de créer, sans bourse délier, un musée incomparable. L'a-t-elle fait?

H. C.

*
* *

— D'après M. le baron de Rivières, dans le Midi, où il n'y a pas de forges, on se sert de plaques en grès. Mais l'usage a presque disparu.

En Lorraine, la plus ancienne plaque connue est celle du roi René Ier, d'Anjou (1431-1480). On en voit quatre variétés chez M. Clairier, à Toul, le plus ancien collectionneur lorrain; il possède 93 plaques, dont beaucoup du XVIe siècle, entre autres une Léda des plus réalistes; chez M. C. Berveiller, le grand collectionneur de Metz, on en trouve 68 (Armoiries des Busselot-Gauvain, Jugement de Paris, Esculape, etc.). Dans la cour de l'hôtel de la *Ville de Paris*, il y en a une vingtaine (Officier suisse avec la grande épée, etc.). Mais la plus grande collection se trouve chez le beau-frère du baron Stumm, aux forges d'Halberger-Werk, près Saint-Jean-Saarbrück. Je ne le connais pas, mais je le visiterai.

Quelques amateurs ont formé des albums. Les épreuves photographiques de l'album de M. C. Berveiller sont remarquables par la beauté et le relief des sujets.

Les plaques qui ont rapport à la ville de Metz sont assez rares. Citons quatre variétés des armoiries de la ville, dont deux avec la Pucelle, une aux armes du cardinal de Montmorency, dernier évêque avant le Concordat, avec le bonnet de prince d'empire et l'épée de souveraineté (ma collection); Hellot, abbé de Saint-Symphorien (1610), le marquis de Creil, intendant, 1720-1754 (très joli, au-dessus d'une porte, rue des Allemands), le duc d'Epernon, gouverneur du pays..., et c'est tout ce que je connais à Metz.

Les plaques méritent d'être collectionnées. Mais elles tiennent de la place.... C'est leur seul défaut. On peut les placer, comme Clairier, à Toul, dans un porche, un jardin-cour; mais tout le monde n'a pas un porche, un jardin-cour, et un corridor est bien vite occupé.

J'oubliais de citer, à Metz, une plaque aux armoiries inconnues, datée 1570; elle est admirable de dessin, elle se trouve place Royale, dans la cour du n° 5, maison voisine de l'ancien Conseil de guerre.

Je ne puis qu'approuver l'idée de notre collaborateur de Luxembourg.

Va pour l'Exposition de 1900!

L'EX. CAR.

—

Première année d'un siècle (XXXIII, 331, 669; XXXIV, 220; XXXV, 16 491, 632; XXXVI, 57, 341).. — Consulter : *Dissertation sur le commencement du siècle prochain et la solution du problème sçavoir laquelle des deux années 1700 ou 1701, est la première du siècle*, Paris, 1699, in-12°. J.-C. WIGG.

—

Définitions de la beauté (XXXIV, 90, 592; XXXVI, 200). — Je me permets de faire remarquer que les définitions de la beauté, comme celles de la vie qui ont été aussi données par l'*Intermédiaire*, ne sont pas des définitions, mais des comparaisons, des images, des mots plus ou moins spirituels, des réflexions morales, rien de plus. Il faudrait, ce que je ne me charge pas de faire, exprimer par une formule scientifique ce qu'est l'essence abstraite de la beauté. Je ne prends pas non plus pour des définitions dans le sens exact du terme la nomenclature des caractères particuliers de la beauté féminine chez les différents peuples. Je demande, non des mots sur la beauté, mais une formule exprimant abstraitement et indépendamment des formes contingentes, ce que l'homme entend par le beau et la beauté. Je ne sais si ce que je demande est possible et ne crois pas que l'on ait dit mieux que Platon : « Le beau est la splendeur du vrai », c'est-à-dire la manifestation du vrai voilé communément par les formes adventices. En ce sens, la beauté féminine serait la réalisation parfaite dans un être particulier de l'équilibre des membres, des traits et des organes. H. C.

—

Vierge noire (XXXIV, 193, 513, 640; XXXV, 65, 169, 251, 300, 365, 442, 495, 539, 633, 729, 813; XXXVI, 58, 151). — A propos de la vierge noire de la cathédrale du Puy, signalée par notre collaborateur A. P., et dont parle également Millin (*Magasin pittoresque*, 1835), dans une note indiquée par Orsel, George Sand disait dans *Le marquis de Villemer*, chap. VII :

... Une divinité de l'antique Egypte, rapportée, dit-on, de la Palestine, par saint

Louis, est l'idole que la Révolution a brisée après des siècles de vénération. On a inauguré une nouvelle vierge noire, il est avéré qu'elle est apocryphe et qu'elle fait moins de miracles que l'ancienne. Heureusement, on a conservé dans le trésor de la cathédrale les cierges que portaient les anges lorsqu'ils descendirent du ciel pour placer eux-mêmes la figure d'Isis sur l'autel. On les montre à la vénération des fidèles. E. M.

***

— M. V. Vincent pourrait-il donner la description de la vierge noire de Chartres, comme il le proposait fort aimablement (XXXIV, 513). VICOMTE GOD.

***

— Les commentaires cités par M. Oroel en faveur de l'opinion qui attribuait à la Sainte-Vierge la couleur noire ou même très brune, sont de tout point fantaisistes et ne reposent sur aucun fondement. Le bénédictin Rupert et le jésuite Cornélius à Lapide, se sont faits les échos de l'opinion connue de leur siècle. Ce n'est que de longs siècles après la mort de la Sainte Vierge, que l'idée est venue aux commentateurs ou auteurs mystiques chrétiens d'appliquer, par manière métaphorique, aux qualités morales et physiques de la mère du Christ, certains passages du livre hébreu des Cantiques.

Je ferai remarquer, en outre, que le mot hébreu (*chekorâ*), que l'on traduit par *nigra* (noire), signifie aussi bien triste ou affligée. On sait combien l'hébreu est pauvre en fait d'adjectifs. Les traductions des hébraïsants les plus autorisés admettent l'interprétation, très rationnelle d'ailleurs, du fameux passage en question (Cant. I, 4) : *Tristis* ou *afflicta sum sed formosa, filiæ Jerusalèm*, etc. « Je suis triste, affligée, fille de Jérusalem, mais belle », et le terme qui suit, traduit par *ideo* (c'est pourquoi), peut aussi bien être traduit, malgré cela nonobstant : *le Roi m'a aimée*, etc. *Ideo dilexit me rex et introduxit me in cubiculum suum*.

Enfin, pour les catholiques croyants, je donnerai un argument absolument nouveau, mais décisif, et dont je garantis la parfaite exactitude.

Une de mes tantes, qui était fort brune, eut la curiosité féminine d'interterroger un jour la célèbre voyante Bernadette de Lourdes, pour lui demander si la Sainte Vierge, qu'elle avait vue jusqu'à quinze fois, et pendant longtemps, était blonde ou brune, en reçut cette réponse remarquable, faite sans hésitation aucune :

« Elle était blonde, madame. »

Voilà une réponse qui mettra fin peut-être à une discussion intéressante pour plusieurs, fastidieuse pour bien d'autres.

A. P.

P. S. — Le texte hébreu que j'ai sous les yeux porte simplement : *âni chekorâ venahârâ*. « Je suis noire (ou triste) et belle... »

—

John Taylor, poète anglais (XXXIV, 436, 702). — John Taylor fut surnommé le poète de l'eau (the water poet), simplement parce qu'il avait été apprenti chez un marinier de la Tamise (a waterman). Taylor servit aussi sur la flotte du comte d'Essex, au siège de Cadix (1596). Ce poète, assez médiocre, attirait surtout l'attention, à cause de son premier état. Il était aussi poète politique, et ses satires contre les « Têtes rondes » firent quelque bruit. Il mourut en 1654.

LECNAM.

—

Colonel au bras droit fracturé (XXXIV, 478, 746; XXXV, 176, 303, 443, 497, 540, 770). — Sous cette rubrique, l'*Intermédiaire* a parlé du général Cafarelli et de sa famille, dont plusieurs membres ont occupé des situations en vue.

Le général, dit « La jambe de bois », avant de mourir à Saint-Jean-d'Acre, avait recommandé ses neuf frères et sœurs à Bonaparte. L'un d'eux, Charles-Ambroise, né au Falga (Haute-Garonne), le 15 janvier 1758, était chanoine de Toul, en 1789. En 1800, à l'organisation préfectorale, nommé préfet de l'Ardèche par Napoléon, il fut bientôt envoyé à la préfecture du Calvados. Là, il conquit la vénération de ses administrés. Homme de bien, doublé d'un lettré, Cafarelli fit paraître des travaux remarqués dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de Caen*. Sa fugue, hors du giron de l'Eglise, ne lui en avait pas fait oublier certaines obligations ; durant son passage dans la carrière administrative, il n'omit jamais la lecture quotidienne du bréviaire. De concert avec l'évêque de Bayeux, il détermina la division ecclésiastique du département. Les Caennais donnèrent son nom à la promenade qui suit la rive

gauche de l'Orne, en aval de l'embarcadère des paquebots du Havre. Les cacophonies bruyantes de l'Ecole des tambours de la garnison troublent maintenant le calme des grands arbres, à l'ombre desquels le préfet-chanoine venait peut-être dire ses dévotions.

En 1809, à l'occasion de la recrudescendance de la chouannerie dans la région, des mesures violentes furent ordonnées, au cours desquelles eut lieu le meurtre du baron d'Aché. Cet acte de la police impériale causa une indignation générale. Cafarelli, qui se montra noblement en cette occasion, flétrit les policiers ; mais sa conduite l'envoya en disgrâce à la préfecture de l'Aube et le fit destituer lors des Cent-Jours. La Restauration, qui ne lui pardonnait pas de s'être sécularisé, ne le replaça pas.

Rentré dans la vie privée, nommé membre et secrétaire du conseil général de la Haute-Garonne, il reprit la règle et l'habit religieux et devint curé du Falga, où il était né. Il mourut en 1826.

Parmi les frères du général, on compte encore un évêque et un amiral.

Le bibliothécaire de Caen, Gaston Lavalley, a publié, dans le *Bonhomme normand*, un intéressant roman sur l'affaire d'Aché, où il est question du préfet Cafarelli. A la suite de ce meurtre politique, le capitaine de gendarmerie Foison ayant été décoré : « On ne veut plus de la Légion d'honneur, depuis qu'on la donne à Foison », dit-on alors. Le mot fit fureur.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Bonnets de la Liberté à bord des bâtiments de guerre français (XXXV, 41, 315, 501, 641 ; XXXVI, 202).— Je retrouve dans un des anciens suppléments du *Figaro*, 7 janvier 1893, un très intéressant article de M. Marc Landry, qui a pour titre : « Origine et histoire du bonnet phrygien », et dont je détache ce qui suit :

Le 14 août (1792), quatre jours après la déchéance de la royauté, le bonnet rouge devint un emblême officiel. Une loi votée à cette date portait en effet, que « le sceau de l'Etat serait surmonté du bonnet de la liberté »,..

En vertu de cette loi du 14 août et d'autres mesures qui prescrivaient de faire disparaître « tous les monuments restés de la féodalité », les chefs de la marine décidèrent que les navires de l'Etat seraient ornés du bonnet phrygien, symbole de l'ère nouvelle qui venait de s'ouvrir.

Le 23 août à Brest et les 2 et 3 septembre à Toulon, les escadres inaugurèrent avec pompe, l'installation à leur bord de ces fameux bonnets. Salves d'artillerie, pavoisement des mâtures, distribution d'une double ration de vin aux équipages, rien ne manqua pour donner de l'éclat à ces cérémonies. Et le ministre de la marine assurait les chefs de ces escadres de « l'émotion satisfaisante que lui avait causée le récit de ces fêtes où le zèle, le bon esprit et le civisme le plus pur et le plus éclairé régnaient également ».

A l'exposition navale de Londres, en 1891, on pouvait voir deux de ces bonnets, provenant des dépouilles de deux frégates prises par les Anglais, l'une, la *Cléopâtre*, le 19 juin 1793, l'autre, l'*Unité*, en 1796. C'étaient de grands bonnets de fer-blanc, recouverts entièrement de peinture rouge, avec un gland peint en blanc et une cocarde tricolore sur le côté.

Ce dernier point notamment valait, je crois, la peine d'être cité.

L. BAILLET.

—

Victor Hugo et Charles Lafont (XXXV, 42, 363, 761 ; XXXVI, 63).—Victor Hugo semblerait décider une telle question lui-même. Dans le *Journal des Goncourt*, ces mémoires qui, selon Magnard « suent l'authenticité » (Voyez la préface, du tome V).

A la page 243, du tome V, se trouve une conversation d'Hugo :

Hugo se met à dire qu'il vient de lire les vraies *Mémoires* de d'Artagnan. Et, là-dessus, il déclare « que s'il n'avait pas pour habitude de ne rien prendre aux autres, jamais il n'a été plus tenté par l'appropriation d'une histoire, et le désir de lui donner une forme d'art que par un épisode, dont Dumas ne s'est pas servi ».

Sur la page vis-à-vis (242), une anecdote académique a quelque chose d'analogue.

A. G. G.

—

Les de Raymond de Bernarin (XXXV, 286, 513). — En tout premier lieu, j'ai un arriéré de remerciements à régler envers Negindub ; bien que j'aie mis un certain temps à l'en assurer, je lui sais, en effet, un gré tout particulier d'avoir eu l'amabilité de prêter une oreille attentive à ma question. J'ai, d'ailleurs, fait mon profit des indications qu'il a eu l'amabilité de me transmettre et, entre autres renseignements, j'en ai retiré la

persuasion que mon interrogation n'était point conçue en termes assez clairs.

Jean de Raymond (alias de Remon, de Reumont, etc.), décédé à Namur le 13 janvier 1671, s'était allié à Jeanne de Bernorin (ou Bernarin).

D'où provenaient ces de Bernarin, voilà ce qu'il m'intéressait surtout de connaître.

Or, j'ai inutilement recherché leur trace en Belgique. J'ai bien rencontré, il est vrai, parmi les feudataires des comtes de Hainaut, certain Pieron de Bermeraing (cartulaire de Walcourt, 13 octobre 1390), et ailleurs un Baudouin de Bermerain (chartrier des comtes de Namur, 4 mai 1393), mais il est difficile de voir plus qu'une simple assonnance entre ces noms patronymiques.

Mon excellent ami le marquis de l'Estourbeillon m'avait engagé à porter de préférence mes investigations du côté du Dauphiné ou du Bas-Languedoc.

Je m'en remets à l'omniscience de l'*Intermédiaire* pour que le *fiat lux* ne tarde point à retentir. JEAN D'EVE.

—

Théodore de Neuhoff (XXXV, 378, 703; XXXVI, 25, 109, 163, 209). — L'abbé Girolami de Cortona, dans sa *Géographie générale de la Corse* (grand in-8°, Ajaccio, 1833, 351 pages, Joseph Pompéani, imprimeur), explique parfaitement la numismatique de la Corse ; le roi Théodore émit, en 1736, des pièces d'argent et de cuivre ; c'étaient : scudo (écu de 6 francs), mezzo scudo (demi-écu), cinque soldi (5 sous), due soldi e mezzo (2 sous 1/2).

Neuhoff a fait reparaître, en Corse, les véritables armes données à ce pays plusieurs siècles auparavant : D'argent à une tête de Maure de sable et pour exergue : Corsica. — Cette tête de Maure est tirée des armes de la maison d'Aragon, que le pape avait, en 1296, revêtue du titre de roi de Corse.

Aujourd'hui on vend beaucoup, à Ajaccio, comme souvenirs du pays, outre les célèbres gourdes corses, des épingles de cravates de forme ronde, portant sur émail blanc une tête de Maure noire, bandée, à hauteur du front, d'un ruban de couleur, et au-dessous, en lettres d'or, le mot « Corsica ».

Baron MAXIME TRIGANT DE LA TOUR.

***

— Je cherche des renseignements sur la femme de Neuhoff.

Le marquis d'Argens, auteur des *Enchaînements de l'amour et de la fortune*, ou *Mémoires du marquis de Vaudreville*, La Haye, 1736, in-12, dédia son roman à Sa Majesté Madame Théodore de Newhoff, postulante reine de Corse.

Il résulte de l'épître dédicatoire, que Sa Majesté (*sic*) était irlandaise de nation ; qu'elle avait épousé, en Espagne, le baron de Neuhoff et qu'elle fut délaissée, ainsi que la princesse, sa fille, à Paris.

A Paris, la postulante reine de Corse, et la princesse, se livrèrent, naturellement, pour vivre, à la mendicité, et l'auteur de la dédicace les engage à partir pour leurs Etats :

Un peuple obéissant vous attent à genoux,
Sous un ciel plus heureux et plus digne de vous.

« De quelque façon que tourne l'affaire « qu'il a entreprise, Votre Majesté a du « pain pour le reste de ses jours, et que le « roi Théodore agira aussi prudemment « en Corse qu'il agît autrefois en Espagne, « lorsqu'aïant reçu de l'argent pour lever « un régiment, il décampa sans prendre « congé des ministres. »

« Il est beau qu'un mortel jusqu'au ciel « s'élève ; il est beau même d'en tomber. »

La postulante reine de Corse et la princesse, sa fille, m'intéressent autant que Théodore de Neuhoff.

Que devinrent-elles ? A. DIEUAIDE.

—

L'Encre ancienne et moderne (XXXV, 381, 740, 787 ; XXXVI, 26, 348). — L'Etat fabricant d'encre !... Ah ! n'est-ce pas assez qu'il nous vende fort cher du papier timbré, utilisable comme buvard, et des allumettes ininflammables.

L'Etat fabricant d'encre !... Vous voulez donc, ophélète Ysem, la ruine des Blanzy-Poure et la fortune des Faber ? avec l'encre de l'Etat....; six mois ne seraient pas écoulés que le crayon aurait partout remplacé la plume !

Avez-vous songé à quelles recherches se livreraient les préposés aux impôts pour découvrir des matières premières de prix vil qui nous seraient vendues — après manutention sommaire — au prix du diamant ?

Quelle foi robuste vous avez, pour croire un instant que l'Etat puisse livrer quoi que ce soit d'à peu près bien. — Vous me citez la poudre.... Oui, mais ce n'est pas le Gouvernement qui l'a inventée !

Tandis que les allumettes!... Fumez-vous, cher collaborateur? Pourriez-vous nombrer les accès de fureur dont vous fûtes redevable aux petits morceaux de sapin incombustibles dont l'Etat a le monopole? Ce serait bien pis pour l'encre. Nous pourrions peut-être utiliser ce liquide pour noircir nos escarpins; quant à écrire, n'y comptez pas.

Moi, je crois avoir trouvé le joint! J'emploie l'encre de Chine liquide de B....... aîné. Cela coûte un peu plus cher, mais mieux vaut augmenter de quelques francs ses frais de bureau que de faire appel à l'Etat. Hélas! il n'a que trop de propension à monopoliser. La centralisation et le monopole : c'est ce qu'il appelle liberté. EFFEM.

—

Noblesse utérine (XXXV, 382, 576, 742; XXXVI, 110). — Il n'est pas dans l'esprit de l'*Intermédiaire* d'ouvrir ses colonnes à des discussions personnelles entre ses collaborateurs. Cependant, je crois devoir faire remarquer que les observations de M. J. de M., au sujet de ma note sur la noblesse utérine, ne concordent pas avec les renseignements très nets insérés à la suite de l'article de M. de M.

J'indiquerai seulement comme sources des indications que j'ai données, l'article « Noblesse » du *Dictionnaire historique de la France*; l'article précédent, « Noble homme », fait remarquer, comme l'indique M. J. de M., que les nobles hommes ne devaient pas être confondus avec les gentilshommes.

A. E.

—

Curiosités poétiques (XXXV, 386; XXXVI, 28). — M. Rochefort avait seize ans quand il concourut pour les Jeux floraux avec le sonnet suivant :

A la Vierge.

Toi que n'osa frapper le premier anathème,
Toi qui naquis dans l'ombre et nous fis [voir le jour,
Plus reine par ton cœur que par ton dia-[dème,
Mère avec l'innocence et Vierge avec l'a-[mour,

Je t'implore, là-haut, comme ici-bas je [t'aime,
Car tu conquis ta place au céleste séjour,
Car le sang de ton fils fut ton divin bap-[tême,
Et tu pleuras assez pour régner à ton tour.

Te voilà maintenant près du Dieu de lu-[mière;
Le genre humain courbé t'invoque la pre-[mière;
Ton sceptre est de rayons, ta couronne est [de fleurs.

Tout s'incline à ton nom, tout s'épure à ta [flamme,
Tout te chante, ô Marie! et pourtant quelle [femme,
Même au prix de ta gloire, eût bravé tes [douleurs?

∴

— Monselet cite le mathématicien Barême, qui composait des quatrains « en partie double », et indiquait lui-même ce qu'il avait voulu faire :

Lisez séparément, chacun de ces quatrains.
Ils font voir que l'argent est un bien né-[cessaire,
Mais étant lus, de suite, ils ont un sens [contraire.

Pour et Contre l'argent.

C'est être homme de bien
D'aimer l'argent et l'or,
Qui ne l'estime rien
Il se fait un grand tort.

De fuir l'or et l'argent
On n'est pas raisonnable;
Se peut dire admirable
Qui va le ménageant.

Pour avoir l'autre sens, lire les deux quatrains mis côte à côte. T. PAVOT.

—

Quel est le père du hannetonage (XXXV, 425, 750; XXXVI, 209). — Coco Romieu n'est pas le premier qui ait paperassé contre les hannetons, les chenilles et autres animaux nuisibles à la culture. En parcourant le *Diarum de Murbach*, 1894, publié par A. et A. Ingold, je trouve, à la date du 3 février 1731 :

Des chenilles, et encore des chenilles! C'est le don, croit-on, que nous laissa une vieille sorcière, à laquelle les Bernois firent payer cher ses artifices; car ils la rôtirent sur un bûcher. De son côté, l'intendant d'Alsace partit en guerre contre ces bestioles malfaisantes et en décréta l'extermination. Pensez donc que, pendant trois ans, ces vilains petits êtres ne discontinuèrent pas de ravager nos jardins et nos vergers. L'EX-CAR.

—

Le poète Pierre Rosset (XXXV, 435, 820). — Le Pietro Rosseto, auteur d'une *His-*

toire de Gaëte (en italien), publiée à Naples, en 1675, et cité, col. 820, est-il bien le même que le poète latin, mais français, qui est mort avant 1534 et dont tous les ouvrages ont été publiés à Paris?

J.-C. WICA.

—

Deux héroïnes de Nattier (XXXV, 473; XXXVI, 211). — Mlle de Beaujolais était la fille du Régent. M. A. C. consultera avec fruit, sur elle, *les Filles du Régent*, par Edouard de Barthélemy (Didot, in-8°). Quant à Henriette de Bourbon-Condé, je ne la connais pas.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Le gendre de l'acteur Préville (XXXV, 478, 825; XXXVI, 30, 163). — Par suite de documents originaux, qui sont actuellement entre mes mains, je puis donner sur la descendance du célèbre acteur des Français, Préville, des renseignements authentiques qu'on ne trouvera, que je sache, nulle part ailleurs, aussi exacts et aussi complets.

Pierre-Louis Dubus, dit Préville, né à Paris, le 19 septembre 1721, mort à Beauvais (Oise), le 27 frimaire, an VIII (18 décembre 1799), âgé de 78 ans et 3 mois, eut, en 1750, à Lyon, où il était alors directeur-acteur du Grand-Théâtre, de l'une de ses jeunes pensionnaires, âgée seulement de 19 ans, Mlle Madeleine-Angélique-Michelle Drouin, née au Mans, le 17 mars 1731 (Le *Dictionnaire critique de Biographie*, de Jal, dit 1734, par erreur), morte à Senlis (Oise), le 18 floréal, an II (7 mai 1794):

1° Une fille, Marie Dubus, qui fut baptisée à Lyon, en l'église Saint-Vincent, le 1er juillet 1750.

Cette enfant ne fut légitimée que quatre mois après sa naissance, par suite du mariage de ses parents, célébré le 31 octobre 1750, à Paris, en l'église Saint-Laurent. — A 22 ans, elle épousa, à Paris, le mercredi 25 novembre 1772, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, François-Guesdon, né le 25 mai 1736, alors intéressé dans les affaires du roi et qui devint, par la suite, payeur-général du département de l'Oise, à Beauvais.

Ce sera chez eux, vingt-sept ans plus tard, rue du Lion-Rampant, à Beauvais, que viendra s'éteindre, en sa vieillesse, Préville, en 1799, après la mort de sa femme et de ses autres enfants, dont les noms vont suivre.

Préville, en 1753, quitta Lyon pour rentrer à Paris. Il débuta au Théâtre-Français, le 20 septembre; puis, le 20 octobre de cette même année, y fut reçu comme pensionnaire du roi. — Mme Préville, elle, n'y fut reçue qu'en 1757.

Ce fut à Paris que naquirent leurs trois autres enfants :

2° Claire-Louise-Alphonsine Dubus, née rue des Fossés-Saint-Germain, le 11 juillet 1755, et qui eut pour parrain le comte de Valbelle et pour marraine Mlle Clairon, la célèbre tragédienne. Elle mourut, je crois, dans son plus bas âge. Je n'ai pu trouver, sur elle, aucun autre renseignement plus précis.

3° Angélique-Marie Dubus, née le 23 novembre 1758. Elle eut pour parrain Ch.-G. Le Normand d'Etiolles (le mari de l'illustrissime marquise de Pompadour) et prit pour époux, en premier mariage, Jean-Charles Levacher de Charnois, homme de lettres, né à Paris vers 1750, mort à Paris dans les massacres révolutionnaires de la prison de l'Abbaye-Saint-Germain, le 2 septembre 1792. — Cette union, mal assortie et restée sans enfants, fut, pour elle, comme l'a ci-dessus établi ((XXXVI, 163) notre confrère M. H. Quinnet, par son intéressant extrait des *Mémoires secrets*, une véritable vie d'enfer.

Aussi, juste après neuf mois et huit jours de veuvage (le délai légal actuel, art. 228 du *Code civil*, est de *dix mois pleins*), Mme Levacher épousa-t-elle, en secondes noces, le 10 juin 1793, en la cathédrale de Senlis, Jacques Esneau, de dix ans moins âgé qu'elle (Le *Dictionnaire critique de Biographie*, de Jal, dit J. Esnerm, par erreur et, de plus, ne souffle pas mot du premier mari), né à Issoudun-en-Berry, le 9 août 1768, alors pharmacien à l'hôpital militaire de Senlis, fils de J.-B. Esneau, maître-apothicaire et l'un des échevins de la ville d'Issoudun, et de Jeanne Brunet. — Les nouveaux époux s'établirent marchands-merciers, à Paris, place des Victoires, n° 16. Ce fut là que, deux ans et quatre mois après ce second mariage, mourut Mme Angélique Esneau, le 7 vendémiaire, an IV (Le *Dictionnaire critique de Biographie*, de Jal, dit le 9, par erreur), mardi 29 septembre 1795. — M. J. Esneau, devenu veuf, se remaria et, après avoir vendu son fonds et s'être établi pharmacien, « rue du Faubourg-An-

toine, n° 226, division des Quinze-Vingts », se retira par la suite dans son pays natal, à Issoudun, où il mourut, petit rentier, veuf sans enfants, en premier mariage de Angélique-Marie Dubus, et, en secondes noces, de Euphrasie Bourgeois, le 6 février 1843, âgé de 74 ans.

J'eus moi-même, plus d'une fois, dans mon extrême petite jeunesse, l'occasion de le voir et de l'approcher. C'était un petit homme vif, alerte et resté jeune d'allure et de caractère, sous ses cheveux blancs. Il aimait à fredonner les ariettes de son temps et avait religieusement conservé, dans sa demeure, une quantité de curieux souvenirs de son existence parisienne d'autrefois.

J'ai, entre autres objets historiques provenants de sa succession, outre de très beaux et très fins portraits originaux, peints, dessinés ou sculptés, de Préville et de Mme Préville (on sait que les bons portraits de Préville sont fort rares) et de superbes éventails anciens venant de Mme Préville; une charmante tête de fillette, de grandeur naturelle, au pastel, d'Angélique-Marie Dubus, leur fille (Mme Levacher de Charnois, plus tard Mme Esneau), et aussi une jolie miniature sur ivoire de la même, à vingt-cinq ans. Cette dernière est le portrait en buste, de face, d'une jeune dame brune, aux grands yeux noirs un peu langoureux, élégamment coiffée d'un foulard de soie de couleur rouge et bleu foncé, posé et noué négligemment par dessus de grands cheveux bouclés. Son ensemble n'a, en soi, rien qui puisse, à nos yeux, expliquer le souvenir de l'emprisonnement forcé de cette aimable femme aux Madelonnettes.

J'ai aussi, de la même provenance, une autre petite miniature sur ivoire, très fine d'exécution : Elle représente une jeune et jolie religieuse à sa toilette, cornette en tête, le corsage entr'ouvert et laissant voir une gorge admirablement modelée. La petite coquette tient à la main un miroir et s'y contemple avec complaisance, tandis qu'un affreux petit singe, juché sur son épaule, lui tend en grimaçant un démêloir.

Cette mignonne œuvre, si délicatement traitée, ne fut-elle, primitivement, dans la pensée de son auteur, quelque artiste, sans doute, ami de la maison Préville, rien autre chose qu'une petite malice vengeresse? Ce vilain magot, si singulièrement assis sur cette blanche épaule de nonnette, ne serait-ce point... ce premier mari, d'une humeur si grincheuse et si vindicative, et dont la perte, tout horrible qu'elle ait été, ne dut certes jamais causer, chez sa veuve, d'autres expansions de regrets que des larmes de joie ?

4° Antoine Dubus, le dernier des quatre enfants, né rue Guénégaud, le 9 avril 1760, mourut le 27 février 1791, à 31 ans, chez ses parents, à Senlis, ville où ceux-ci, dès 1786, avaient pris leur résidence après leur retraite du théâtre, et où Préville, en 1788, « Citoyen français », comme lui-même aimait à se qualifier, fut nommé officier de l'Election et, en 1791, membre de la Municipalité.

Mais tous ces honneurs civiques devaient, pour lui, être de courte durée : La mort successive d'Antoine, son seul fils (1791), de sa femme (1794), et de sa fille Angélique (1795), lui porta un tel coup qu'un soir de cette même année, le pauvre père, très affaissé déjà, devint subitement fou, sur le théâtre même, pendant une dernière représentatation d'adieux donnée par lui. — Sa fille aînée, Mme F. Guesdon, le recueillit alors chez elle, à Beauvais, où il demeura dans un état d'enfance presque absolu jusque à sa mort (1799).

Pendant ses années de retraite passées à Senlis, Préville était resté toujours en relations d'amitié ou de camaraderie avec une foule d'artistes et de gens de lettres. Sa maison, pour eux, était un petit cénacle. Ami des arts et connaisseur éclairé, il était même devenu, sur le tard, pour occuper les loisirs que lui laissait la vie de province, collectionneur de tableaux et d'objets d'art.

Ses deux filles, après le décès de leur mère (1794), et par suite du triste état de décrépitude où était tombé leur père, se partagèrent, de son vivant, les souvenirs de famille. — M. Esneau, lui, quand vint à mourir sa femme, Angélique-Marie Dubus-Préville, put garder, en vertu d'une entente avec ses co-héritiers, puis conserva toujours, par devers soi, tout ce que lui laissa sa succession.

A sa mort, il le transmit à son neveu, l'érudit docteur Gachet, d'Issoudun, et celui-ci, lui-même, en 1884, m'en fit don, par testament.

C'est là ce qui explique comment, après plus d'un siècle écoulé, ces curieux et intéressants portraits historiques, n'ayant jamais passé dans aucune vente ni par

les mains d'aucun marchand, peuvent, encore aujourd'hui, ne point être connus du public. ULRIC R.-D.

—

Paris (XXXV, 668). — Il serait un peu long de reproduire toutes les propositions d'étymologie faites au sujet du mot Paris. Le nom de la déesse Isis semble y être contenu et l'explication la meilleure, à mon sens, serait celle de M. Bosc, insérée dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 10 avril 1897, page 438.

T. PAVOT.

—

Pontevès Buous et du Puy Montbrun (XXXV, 668; XXXVI. 34, 302).— Le Dictionnaire de Moréri, édition de 1759, lettre P, p. 636, donne des détails biographiques intéressants sur Le Puy de Montbrun, décapité à Grenoble.

De même, la *Nouvelle Biographie française*, publiée par Firmin Didot, t. 36, p. 142. UN JEUNE CHERCHEUR.

***

— D'après la *France protestante* de MM. Haag frères, Jacques du Puy-Montbrun, mort en 1715 dernier rejeton mâle de la branche de Montbrun, « avait épousé, en 1658, sa cousine Charlotte, qui ne lui donna qu'une fille, Louise-Alexandrine-Cornélie, mariée, en 1699, avec Jean-François Elzéar de Pontevès, comte de Buous. »

Les deux autres dames, au sujet desquelles M. S. de M. pose la question, doivent être, soit : Espérance du Puy, comtesse de Montbrun-Ferrassières et épouse du comte de Dohna, fille de Jean du Puy-Montbrun, seigneur de Ferrassières, dit le comte de Montbrun, né vers 1598, maréchal de camp en 1642, époux d'Antoinette de Poinsart, fille d'Antoine de Poinsart et de Marie Reypier, soit deux des neuf filles de René Dupuy de Montbrun (branche de Villefranche), né vers 1602, maréchal de camp le 15 juillet 1649, qui, de Isabeau de la Forêt-Colignat, dame de Jonchères, épousée par lui en 1640, eut, outre trois fils (Charles, Jean et Hector), Isabeau, femme de N. Achshausen, conseiller intime de l'électeur de Hesse; Lucrèce, mariée à Alexandre de la Tour du Pin; Uranie, réfugiée en Allemagne où elle se maria; Justine; Renée; Madelaine, femme de Charles d'Albon, sieur d'Espenel; Olympie, épouse de N. de Blacons; Marguerite; Louise. Total : neuf. V. A. T.

Rue des Marmousets (XXXV, 763; XXXVI, 270, 307). — C'est, dit-on, vers 1436, sous Charles VII, que, dans la rue des Marmousets, un barbier et un pâtissier exercèrent une horrible industrie. Le premier égorgeait ses clients, le second en faisait des pâtés « meilleurs que les autres, — dit le P. Dubreuil, — d'autant que la chair de l'homme est plus délicate à cause de la nourriture ». La maison des meutriers fut abattue. Telle est la légende.

Cent ans plus tard, l'emplacement était la propriété de Pierre Belut, conseiller au Parlement, qui obtint de François Ier, en janvier 1536, la permission de faire construire sur la partie *vuide*. Mais Jaillot, qui parle de cette autorisation, déclare que l'histoire d'une maison, démolie comme ayant été un théâtre de crimes, ne lui paraît appuyée sur aucune preuve.

Quelle était donc la maison disparue de cet endroit où Belut voulait bâtir à nouveau ? A ce propos, M. Heuzey (*Curiosités de la Cité de Paris*) pense que l'on peut répondre par la citation suivante :

Dans cette rue des Marmousets, Louis VI, (1108-1137) avait fait abattre, de son autorité, une maison qui appartenait au chanoine Duranci, elle saillait trop, à son gré, et gênait peut-être le passage. Le chapitre de Notre-Dame réclama ses privilèges et immunités; le roi reconnut son tort, consentit de payer une amende et permit qu'il en fût fait mention dans les registres du chapitre. T. PAVOT.

***

— Un détail très complet de l'histoire demandée.

Je trouve dans les *Drames judiciaires*, de Ch. Dupressoir, publiés en 1848 par livraisons, à la Librairie ethnographique :

Le pâtissier s'appelait Pierre Miquelon, le barbier Barnabé Cabard.

Ils demeuraient sur le mont Saint-Hilaire, près de l'église Sainte-Geneviève, et furent roués en 1415, puis pendus à la Croix du Trahoir, en punition de l'assassinat d'un jeune étudiant aragonais, nommé Julio de Pontarbo, que Cabard avait égorgé en le rasant :

Le prévôt de Paris, auquel ils avaient été dénoncés par un serrurier nommé Gomire, avait trouvé dans la cave de Pierre Miquelon huit ou dix cadavres accrochés le long des murs; à ces corps, on avait enlevé des tranches de chair... La cave du barbier

Cabard communiquait avec celle du pâtissier Miquelon, et celui-ci venait prendre, à même le corps des hommes assassinés par son voisin, les chairs nécessaires à la confection de ses pâtés, dont la succulence et le goût exquis amenaient chez lui tant de chalands. V. A. T.

—

L'auteur des « Mémoires posthumes du général de Custine » (XXXV, 766). — Le *Dictionnaire historique*, du général Beauvais, revu et augmenté, pour la partie bibliographique, par Barbier, auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, Paris, 1826, dit à l'article « Custine » qu'une nouvelle édition des *Mémoires du général Custine* a été faite et publiée par Ladvocat, Paris, 1824, in-8°. Une troisième édition aurait été publiée, en mai 1831, sous ce titre : *Mémoires du général Custine sur les guerres de la République*, précédés d'une notice sur le général Dumouriez, in-8° de 26 feuilles 1/4, imp. de Constant Chantpie, à Saint-Denis ; à Paris, chez Philippe.

Le *Moniteur* de l'an III, page 98, analyse les *Mémoires posthumes de Custine*, publiés à Francfort, mais ne cite pas de nom d'auteur ou de rédacteur.

Barbier a lu dans une biographie quelconque que quelques officiers restèrent fidèles au général Custine et, notamment, son chef d'état-major Baraguay-d'Hilliers, qui le défendit courageusement et fut emprisonné pendant un an pour cet acte généreux ; il n'en fallait pas plus à Barbier pour attribuer à Baraguay-d'Hilliers la rédaction des *Mémoires posthumes de Custine*. Baraguay-d'Hilliers fut arrêté avec Custine, et conduit à Paris en novembre 1793 ; il est resté en prison jusqu'au 27 juillet 1794 et rentra immédiatement au service, comme chef d'état-major de l'armée de l'intérieur sous Menou ; je me demande à quelle époque il aurait pu composer ou rédiger les deux volumes de *Mémoires* publiés à Francfort, en 1794.

On sait que Custine fils avait servi d'aide-de-camp à son père, et qu'il fut, à son tour, décrété d'accusation sur le rapport de Robespierre, et exécuté le 4 janvier 1794 ; il paraîtrait, d'après la *Biographie moderne*, imprimée à Leipzig, en 1807, que Custine père, avant de mourir (27 août 1793), aurait écrit à son fils pour lui recommander sa mémoire ; cela seul, me ferait supposer que Custine fils a rédigé les *Mémoires* de son père. Que mon collègue Ulric R.-D. veuille bien réfléchir sur les relations, très étroites, qui existaient entr'eux et me donner son avis.

A. Dieuaide.

* * *

— L'auteur est, non pas Baraguay-d'Hilliers, mais un émigré anonyme : cf. A. Chuquet, *l'Expédition de Custine*, Paris, Plon, p. 47, note 2. A. C.

—

Mucha (XXXV, 767). — M. A. Mucha a exposé, du 16 février au 10 mars 1897, à la galerie de la Bodinière, toute une série de ses œuvres, au nombre de 107. Elles étaient recommandées par une lettre de Mme Sarah Bernhardt. J'y ai particulièrement remarqué une belle composition, représentant Maximilien Ier sur les pentes de la Martinswand, près d'Innsbrück, sauvé d'une mort certaine par un chasseur des montagnes, tandis que, de la vallée de l'Inn, le curé de Zirl, portant le Saint-Sacrement, lui donnait une dernière absolution. Robinet de Cléry.

* * *

— Mucha (L. Deschamps, directeur de la *Plume*, m'a affirmé que ce n'est pas un pseudonyme) est, aujourd'hui, âgé de 37 ans : il est tchèque. Son œuvre, très considérable, très intéressante et originale, n'est guère connue que depuis son affiche pour *Gismonda* (portrait de Sarah Bernhardt dans un de ses costumes de cette pièce). Il avait, auparavant, illustré divers ouvrages, notamment les *Contes des Grand'Mères*, de Marmier. Il a dessiné, depuis : Trois autres portraits de Sarah Bernhardt (affiches pour *Lorenzaccio*, la *Dame aux Camélias* et le festival Sarah Bernhardt). — Un des menus pour le banquet de ce festival, — Une carte d'invitation, toujours pour Sarah Bernhardt. — Une couverture pour le *Figaro illustré*. — La couverture du « numéro-Noël » 1896 de l'*Illustration* et deux compositions pour ce numéro. — Quatre panneaux décoratifs (les Quatre saisons). — Quatre compositions (les Quatre saisons, différentes des précédentes) pour un calendrier-réclame. — La couverture pour la « Samaritaine », etc., etc.

En préparation, illustrations d'*Iloée*, etc.

Il m'est difficile de m'étendre davantage, car je crains d'encombrer nos colonnes. M. Nauroy trouvera certainement tous

les détails désirables sur cet artiste vraiment remarquable dans le numéro (197, 30 juin 1897) de la *Plume*, qui lui est consacré et contient des reproductions et la liste complète de son œuvre. Il pourra aussi, s'il habite Paris, aller visiter dans les locaux de la *Plume*, 31, rue Bonaparte, le Salon des Cent, qui expose actuellement l'œuvre de Mucha. Il pourra s'y convaincre que le calendrier n'est pas la seule pièce intéressante.

La *Plume* a donné, l'an dernier, une notice sur Mucha et a reproduit déjà, au fur et à mesure de leur apparition, un certain nombre de ses compositions. — Voir aussi un article de Cerfbeer, avec portrait et illustrations, dans le *Magasin pittoresque* (1er mars 1897). GEO.

—

Duvoisin a-t-il été nommé évêque de Saint-Flour? (XXXV, 769; XXXVI, 357). — Ce n'est pas Duvoisin, mais François-Amable de Voisins qui fut nommé, par décret impérial du 11 juillet 1808, évêque de Saint-Flour et mourut, le 14 février 1809, sans avoir reçu ses bulles et sans avoir été sacré. Il ne compte donc pas dans la chronologie des évêques de Saint-Flour. Il appartenait à une très ancienne famille du Languedoc et était curé de Saint-Etienne-du-Mont quand il fut appelé à l'épiscopat.

Quant à Duvoisin (Jean-Baptiste), il fut nommé évêque à Nantes, le 5 juillet 1802, et mourut sur ce siège sous la Restauration. C. D. C.

***

— François Devoisin, nommé évêque de Saint-Flour (1808), mort avant d'avoir été installé, et J.-B. Duvoisin, évêque de Nantes (1er août 1802-1817), sont deux personnages distincts. A. VERNIÈRE.

—

Chanson à retrouver (XXXV, 772; XXXVI, 320):

Le sapeur est une forteresse
Que l'on prend difficilement,
Mais, en matière de tendresse,
Il triomphe indéfiniment.
Pour lui la femme est une brèche,
Le mari un ouvrage à cornes...
Oui, voilà le sapeur français.

Extrait de l'*Argot de l'X*, par Albert Lévy et G. Pinet, E. Testard, éditeur, 18, rue de Condé, 1894.

L'air n'est pas reproduit dans cet ouvrage. J'ai bien souvent chanté et entendu chanter ce couplet, ainsi que deux autres relatifs, l'un à l'artilleur « fidèle à sa pièce », l'autre au bigor (artilleur de marine).

Ils sont peu décents. L'*Argot de l'X* ne les donne pas. V. A. T.

—

Descendance des grands hommes de la Révolution (XXXV, 772; XXXVI, 318). — Louis-François Duport du Tertre, ministre de la justice en 1790, guillotiné en 1893. (Voir le *Bouillet*.)

M. Duport du Tertre, né le 29 janvier 1857, est contre-maître à l'atelier de perçage-poulierie de l'arsenal de la marine à Rochefort. V. A. T.

—

« De potu calido » (XXXVI, 8). — Nous connaissons trois ouvrages correspondant à la question posée.

1° JOSEPHUS CASTALIO. *De frigido et calido potu apologeticus in quo Senecæ Tranquillii, Plauti et Martialis, loca aliter atq. a Lipsio accepta sunt explicantur. Item Horatii, Vergilii, Athenei, Platonis, Aristotelis adversus Pierum Cassianum.* Romæ, in-4°, 1607. — Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, n° 6850 du catalogue.

2° FREINSHEIMIUS. *Dissertatiuncula de calido potu.* Argentorati, in-8° de 56 pages, 1636. — Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, n° 33,518.

3° OVICENTIUS BUTIUS. *De potu calido et frigido. De calido, frigido, ac temperato antiquorum potu, et quo modo calida in delitiis uterentur.* Romæ, in-4° de 69 pages, 1653. — Bibliothèque Sainte-Geneviève, T. 4°, 192.

Les ouvrages de Castalio et de Butius sont de simples commentaires, avec force citations, des auteurs anciens dans les livres desquels on peut découvrir quelque passage relatif aux boissons chaudes ou froides; de tels écrits n'ont aucune importance scientifique ou littéraire. Tout en faisant aussi à l'érudition greco-latine une part excessive, suivant le goût de l'époque, l'ouvrage de Freinsheimius est beaucoup plus sérieux. Il se divise en trois livres et en plusieurs chapitres, de la façon suivante :

I. — *De calido potu apud antiquos.*

1. — *Græci calida usi in potu in deliciis.*
2. — *Calida Romanis in usu in deliciis.*

3. — *Calida vino mixta. Vinum calidum frigida temperatum.*
4. — *Thermopolia.*
5. — *Supellex thermopatica.*
6. — *Ambigua quædam auctorum loca examinata.*
II. — *De origine calidi potus.*
III. — *Usus calidi potus.*

IATROS.

***

— Voici la description bibliographique de quelques-uns des ouvrages publiés au XVIIe siècle, sur l'usage des boissons chaudes dans l'Antiquité :

1° *Risposta di Piero Cassiani al discorso sopra il bever fresco nuouamente stampato in Roma. All' illvstrissimo, e renerendiss. Signore il Signor Cardinale Aldobrandini Camerlengo di S. Chiesa, etc.* In Bologna, presso Vittoria Benacci, 1603 Con Licenza de'Superiori. In-8°.
40 pp. (les six premières non chiffrées) y compris le titre. Bibliothèque Mazarine, 28829, 3e pièce.

2° *De calidipotvs apvd veteres ouVSV. Ad illvstriss. et reverendiss. D. Io. Antonivm Abbatem Fachenetvm protonot. apostol. etc. Pieri Cassiani Epistola.* Bononiæ (Bologne) Apud Victorium Benatium.MDCVI (1606). Superiorum permissù. Pet. in-4°.
4 ff. n. ch. y compris le titre. — Bibliothèque nationale. T.-c. 25, 15. Bibliothèque Mazarine 18203, 4e pièce.

3° *Iosephi Castalionis I. C. de frigido et Calido potv Apologeticus in quo Senecœ Tranquilli, Plauti et Martialis loca aliter. atq. a Lipsio accepta sunt explicantur. Item Horatij, Vergilij, Athenei, Platonis et Aristotelis adversus Pierum Cassianum. Ad illustrissimum et Reverendiss. Domimum D. Robertvm Belarminivm S. R. E. Cardinalem. Svperiorvm permissvm.* Romæ, apud Gulielmum Facciottum. MDCVII (1607). In-4°.
32 pp. (la dernière blanche) y compris le titre. Bibliothèque Mazarine, 18203, 5e pièce.

4° *Vincentii Bvtii medici, atqve philosophi. De calido, ac temperato Antiqvorvm potv et quo modo calida in delitijs vterentvr. Ad Eminen. principem Camillvm Card. Pamphilivm.* Romæ, ex-typographia Vitalis Mascardi, MDCLIII, 1653. Svperiorvm permissiv. In-4°.
1 f. (titre rouge et noir); 3 ff. n. ch. (dédicace, vers « Ad auctorem » et *Imprimatur*); 69 pp.; 6 ff. n. ch. (Index); et 1 f. blanc.
On en trouvera une réimpression de ce traité dans le tome XII du « *Thesavrvs Antiquitatvm romanarvm congestus a Joanne Georgio Gracvio, Accesserunt variœ et accuratœ tabul œœneœ.* Lugduni Batavorum (Leyde) et Trajecti ad Rhenum (Utrecht), apud Petrum Vander AA et Franciscum Halmam, MDCXCIX (1699), in-fol.

On peut également consulter, sur ce sujet, la *Bibliographie des Sciences médicales* de M. Alphonse Pauly (Paris, Tross, 1874, in-8°) et la *Bibliographie gastronomique* de M. Georges Vicaire (Paris, Rouquette, 1890, gr. in-8°).

TAILLEVENT.

—

Louis XIII et Cinq-Mars (XXXVI, 90, 225). — Je demande humblement pardon à mes lecteurs en général, à M. Paul Gaulot, en particulier, d'avoir dit que tous les contemporains ignorent ce prétendu mot de Louis XIII sur le supplice de son ancien ami. J'aurais dû me contenter de dire : presque tous ses contemporains. Le témoignage unique de Montglat doit-il prévaloir contre le silence des autres mémorialistes, sans parler de l'invraisemblance choquante de l'historiette? J'en appelle sur ce dernier point au bon sens de mes lecteurs, ou, du moins, de presque tous mes lecteurs. Que de choses, du reste, il y aurait à dire sur l'autorité des *Mémoires* de Montglat! Excellents au point de vue militaire, ils sont souvent suspects au point de vue anecdotique. N'oublions pas qu'ils ont été publiés pour la première fois au XVIIIe siècle, plus de cinquante ans après la mort de l'auteur. Que de modifications et d'enjolivures peuvent être apportées à un manuscrit qui a dormi pendant un bon demi-siècle! plus prudent que le jour où j'ai trop généralisé au sujet des « contemporains », je ne ferai pas un jugement téméraire sur l'édition des *Mémoires*, mais le cas me rend quelque peu rêveur. Je supplie mes chers collaborateurs — pourquoi M. Gaulot ne veut-il pas que j'aime des hommes, pour la plupart, très aimables? — de m'aider à prouver à mon contradicteur que ma cause négative vaut mieux que sa cause affirmative. Ils pourront lui rappeler que je ne suis pas le premier à contester l'odieux racontar? N'ai-je pas été devancé par Edouard Fournier qui a été un critique si judicieux en plusieurs des pages de son *Esprit dans l'Histoire?* On trouverait facilement d'autres sceptiques et je crois que si l'on mettait ici la question aux voix, le nombre des suffrages exprimés en faveur de l'assertion de M. Gaulot — un peu trop susceptible et un peu trop ironique (entre nous), serait

tout au plus aussi grand que le nombre des contemporains qui ont raconté la sinistre anecdote. Ph.

—

Mensur (XXXVI, 289). — Dans une chronique de M. Ernest Beauguitte, secrétaire de la rédaction de *La Lanterne*, je lis ceci :

La « mensur » est le nom spécial dont on désigne, en Allemagne, le duel entre étudiants. La « mensur » est réglée par un code spécial dont quelques articles sont assez curieux. En principe, il y a « mensur » lorsqu'un différend, de quelque ordre que ce soit, éclate entre étudiants de la même corporation ou de deux corporations vivant en bons termes.

Dans les grandes universités allemandes, à Heidelberg, par exemple, il y a des jours de « mensur ». La maison de combat, à Heidelberg, appartient aux étudiants eux-mêmes; elle est située en dehors de la ville, sur une des rives du Neckar, à un des versants de la Philosophenhoehe, sur la route qui mène à Neckargemünd, ce village charmant où le consul de Grèce, comme un simple mastroquet, vend du vin de son pays. A. M.

—

La Légende de Morteville (XXXVI, 293). — Tel est le titre du second drame qui a été représenté, pour la première fois, le 23 août 1896, et redonné le 15 août 1897 :

Une ville industrieuse et puissante, fondée par une colonie d'étrangers pour exploiter les mines de métal qui abondaient dans les Vosges, vit en sécurité au milieu des montagnards à demi sauvages, toujours en guerre les uns contre les autres, immobilisés par d'antiques coutumes dans une existence grossière et dans leurs luttes intestines. Le passage nécessaire et douloureux de ces êtres barbares à un état de civilisation plus avancé constitue le sujet du drame.

Touché de pitié pour leur sort, Laurent, fils du chef de la ville, Hagon, vient parmi les chasseurs et les charbonniers de la Rougegoutte pour leur enseigner des lois plus humaines et une vie meilleure. Accueilli d'abord avec défiance, il parvient à s'imposer à eux et à leur chef, Martin Bromerre; il leur apprend à vivre en paix et à cultiver la terre. Mais son œuvre est combattue par son propre père, Hagon, qui voit dans l'entreprise de Laurent une chimère dangereuse pour la sécurité de sa ville et de son Etat. D'accord avec une vieille femme, à demi-folle et à demi-sorcière, qui lui sert d'entremetteuse, et avec le marchand de peaux, Grèche, dont il exploite la cupidité et la jalousie, Hagon suscite une révolte parmi les montagnards. Mais les événements dépassent ses prévisions et emportent ceux qui pensaient les diriger. Dans un accès d'ivresse, les montagnards, excités par l'appétit nouveau du bien-être et des richesses, se ruent sur la ville pour la piller, après avoir frappé de leurs épieux ferrés Laurent, qui voulait les retenir. Eux-mêmes, ils sont anéantis par les armées de Hagon, prévenu de leur descente par la femme de Grèche, Claudine, qui, éprise de Laurent, a voulu le venger. Décimés, sanglants, ils recherchent celui par qui ils ont été dénoncés, et, convaincus par les habiles insinuations de Grèche, ils accusent de cette trahison la jeune femme de Martin, Thérèse. Celle-ci, d'un mot, pourrait se disculper en dénonçant Claudine; mais l'amour lui a enseigné le sublime sacrifice dont Laurent était venu prêcher la loi. Elle se tait, et Martin Bromerre, pour venger son honneur de mari et de chef, tranche d'un coup de hache la tête de sa femme.

L'apparition armée et menaçante de Hagon, venu trop tard pour sauver son fils, révèle à Martin l'innocence de Thérèse. Emportant le cadavre de Laurent qui expire dans ses bras avec un dernier cri de pitié pour ses bourreaux, Hagon menace les montagnards de les anéantir tous avant la nuit. Mais une nouvelle catastrophe confond sa dureté et détruit sa vengeance. Claudine accourt, les yeux hagards, portant un petit enfant étranger dans ses bras. Elle annonce que la ville n'est plus. Une digue à demi ruinée, qui retenait au-dessus des mineurs les eaux refoulées de la montagne, s'est rompue sous les coups de la folle et d'un vieillard effrayant, sorti, pour venger les siens, de la forêt où il vivait retiré, Siméon Bromerre, l'ancien chef du village. Il ne reste plus rien de cette cité orgueilleuse, et les survivants de la ville morte viennent à genoux, dans leurs habits de fête, implorer un asile chez leurs ennemis. L'appel suppliant à l'oubli et à la concorde, que fait entendre Claudine, touche enfin ces cœurs durs. Martin, le premier, donne l'exemple du pardon ; il épargne la vie du traître Grèche, qu'on lui a livré. Il brise son bâton de commandement et se retire dans la forêt, près de son grand-père, en annonçant à ses compagnons que le temps est venu d'une autre justice et en les invitant à former une nouvelle race. Hagon, frappé dans son fils et dans sa ville, abdique aussi son pouvoir et tend la main au vieux bûcheron Longène, en signe d'alliance, tandis que Claudine et tous les assistants réconciliés vont jeter les branches et les fleurs de l'automne sur les restes des deux martyrs « dont la mort acheta la paix et dont l'exemple a enseigné l'amour ». E. B.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Lettre de Jacques DE FLESSELLES, Intendant de Bretagne (1), au Duc DE CHOISEUL, ministre des affaires étrangères et de la marine.

À Rennes, le 13 février 1767.

Monsieur,

La cloche et la sonnette de la Garnison du Château du Taureau étant cassées depuis près de deux ans, M. de Loo, commandant en cette place, m'a marqué que comme elles avoient été fournies par M. Hocquart, ci-devant intendant de la Marine de Brest, il s'étoit adressé à M. de Clugny son successeur, pour le prier de vouloir bien les remplacer, mais qu'il lui avoit répondu ne le pouvoir faire. Cet officier m'a écrit pour me prier d'y pourvoir ; il prétend que ces cloches sont absolument nécessaires, tant pour sonner les heures et relever les sentinelles, que pour donner avis à la ville de Morlaix de l'entrée des vaisseaux dans la rade et de leur sortie. Je lui ai mandé que s'agissant d'une dépense extraordinaire, je ne prendrais point sur moi de l'ordonner et qu'il faloit qu'il m'envoyat un état estimatif.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous adresser copie de celui qu'il vient de me faire passer et de vous prier de me marquer si vous approuverez que je fasse faire cette dépense, qui ne montera qu'à environ 60 livres, parce qu'on se servira du métal des cloches cassées pour faire les nouvelles.

Je suis avec beaucoup de respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Flesselles.

P. c. c. : C. De la Benotte.

1) Né en 1721, tué le 14 juillet 1789, à Paris, dont il fut le dernier Prévôt des marchands.

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Une lettre de J.-J. Weiss. — Le *Journal des Débats*, du 10 septembre dernier, a publié, sous ce titre et en la faisant précéder d'une petite note explicative, la lettre suivante du maître écrivain et du fin lettré qui fut J.-J. Weiss. Les lecteurs de l'*Intermédiaire*, qui sont tous des amateurs éclairés de bonne langue française, ne seront sans doute pas mécontents d'avoir et de conserver ces conseils de style :

Un de nos amis, M. R..., nous communique une lettre intéressante, que J.-J. Weiss lui écrivit, il y a dix-neuf ans, et qui contient de précieux conseils sur l'art d'écrire. M. R... était, à cette époque, correspondant du *Journal des Débats* à Londres.

La famille de M. R... était unie à J.-J. Weiss par une ancienne et étroite amitié. Ce fut le père de M. R... qui servit d'intermédiaire entre M. A.-E. Horn, directeur du *Journal de Saint-Pétersbourg*, et J.-J. Weiss, de même que, plus tard, ce fut notre collaborateur qui décida J.-J. Weiss à prendre le feuilleton dramatique du *Journal des Débats*.

La collaboration de J.-J. Weiss au *Journal de Saint-Pétersbourg* ne fut pas très longue, au vif regret de bien des lecteurs; M. Weiss y mena une campagne très vive contre M. Thiers; le *Journal de Saint-Pétersbourg*, qui n'est pas une feuille obscure ni inconnue, passait pour officieux; des influences diverses furent mises en jeu et les correspondances, dont le prince Stirbey a extrait récemment quelques pages fort intéressantes pour la *Revue de Paris*, cessèrent.

68, rue Mazarine.

15 novembre 1878.

Cher Monsieur,

Je lis toujours vos correspondances du *Journal des Débats* avec beaucoup de plaisir et de profit. Voulez-vous me permettre, dans l'intérêt même de mon plaisir, de vous adresser une observation que m'a suggérée leur lecture assidue ? Je crains qu'avant de les envoyer vous ne preniez pas la peine de les relire avec assez de soin. Il s'y glisse ainsi des négligences de composition et de tour qui en déparent le ton général, simple et familier. Ces négligences ne sont rien par elles-mêmes. Il est bien facile d'y remédier. Encore faut-il y penser.

Sans vous en apercevoir, vous abusez de la copulative *et*. Les *et* et les *mais* sont une plaie. Vous êtes à l'abri des *mais;* coupez-les, s'il le faut, radicalement; ne craignez point de les remplacer par des points et par des virgules; votre style en sera tout de suite allégé et clarifié; les *et*, trop nombreux, ne sont pas seulement inutiles et embarrassants; ils rendent le style obscur en réunissant des propositions qui, quelquefois, sont contradictoires ou qui ne sont nullement la suite l'une de l'autre. Les *et* ne sont bons et nécessaires qu'entre les adjectifs, les attributs d'un même sujet et les mots régis par un même verbe ou adverbe. Défiez-vous aussi des phrases trop longues et trop bourrées de détails divers; elles ne conviennent pas beaucoup au journalisme. Enfin, faites-vous dans la tête, avant chaque correspondance, un plan, si possible, paragraphe par paragraphe, de ce que vous voulez dire; quand vous l'aurez conçu, ne vous laissez pas distraire par le courant de la plume. Autrement, vous vous exposez à entremêler l'une dans l'autre des idées différentes ou même disparates. Vous devez faire d'autant plus attention à ce dernier point qu'étant très apte à la politique et y pensant beaucoup, vous mettez souvent dans vos correspondances plus d'idées que vous n'en pouvez développer, faute d'espace et de temps. Une idée claire à l'homme compétent qui la conçoit, même une idée très simple, n'est souvent pas saisie du public incompétent, si on ne la lui explique pas avec quelque étendue. Où l'étendue manque, et dans le journal elle manque souvent par la force des choses, il y faut suppléer par un grande rigueur de méthode et de plan.

Le séjour prolongé dans un pays autre que celui dont on écrit la langue est un danger qui s'ajoute à la rapidité nécessaire qu'un correspondant de journal met à écrire. Dans un milieu étranger, on est porté à oublier ou à omettre assez souvent le mot propre et à se contenter de l'à peu près, qui vient sous la plume. Il vous arrive, par exemple, de dire : « Une exception fortunée » au lieu d' « *une exception sérieuse* », qui serait, sinon plus juste, du moins plus dans les habitudes de la langue. Il est indispensable de combattre énergiquement cette mauvaise influence du milieu. Il n'y a pour cela qu'un moyen, c'est d'opposer à la langue anglaise qui retentit constamment à vos oreilles la pratique assidue de bonnes lectures en français. Vous lisez nécessairement beaucoup pour votre plaisir et votre instruction, il faut lire aussi *en manière d'exercice*.

Cette gymnastique de style consisterait à lire et à relire chaque matin, même au besoin de se réciter à haute voix certaines pages favorites d'auteurs classiques. Les auteurs ou ouvrages qui conviennent le mieux pour former et affermir le style d'un écrivain politique sont : les sermon-

naires, de préférence Bourdaloue et Massillon, les ouvrages critiques de Fénelon (*Lettre à l'Académie*, *Dialogues sur l'éloquence*), les principaux morceaux critiques de Diderot, les controverses de Jean-Jacques Rousseau (*Lettre à d'Alembert* et surtout *Lettres de la Montagne*), les écrits historiques de Voltaire, les lettres de Voltaire et de Rousseau, La Bruyère et Paul-Louis Courier, les belles scènes de Racine et de Corneille. Ce serait aussi un très bon exercice, de lire de temps en temps en latin :

1° Quelques discours ou passages de discours de Cicéron;

2° Un discours de Bismarck ou une dépêche de Palmerston, soit dans l'original, soit dans une bonne traduction française.

Voilà bien des choses, plus de choses sans doute que vous n'avez le temps d'en lire. Vous choisirez là-dedans ce qui est à votre convenance. Le certain est que chaque matin, pendant une demi-heure ou deux, il faut commercer avec les modèles, afin de se tenir l'oreille et la main constamment habituées au son pur et au pur tour de la langue française.

Vous me pardonnerez ces conseils que vous ne demandez pas; vous les mettrez sur le compte de mes sentiments affectueux pour vous et de l'intérêt que je prends à tout ce que vous écrivez. Vous avez l'esprit sûr et réfléchi, vous l'avez surtout, et c'est bien rare, très politique. Ne laissez pas se gâter le style que vous pouvez mettre au service de votre esprit et de vos idées. Le style n'est que l'instrument; mais le fond le plus précieux n'est bien mis en œuvre que si l'instrument garde sa précision et sa souplesse.

Veuillez recevoir l'expression de mes sentiments bien dévoués.

J.-J. Weiss.

—

L'*Histoire locale des Arrondissements de Paris*. — Passy et Auteuil ont une Société d'histoire et d'archéologie locales.

Montmartre a également sa Société, plus, son Musée. Le quartier Latin s'est piqué d'émulation et veut avoir le sien. Une Société d'archéologues s'occupe de réunir statuettes, médailles, objets divers trouvés dans des fouilles, présentant un intérêt historique. L'endroit où seront installées ces collections n'est pas encore choisi. Les organisateurs vont demander l'assistance de la Ville.

—

Une idée aérostatique. — Le professeur Kaiseur vient de publier à Vienne une brochure dans laquelle, après avoir prouvé que des aigles ont assez de force pour tirer un ballon, il indique combien il faudrait de ces oiseaux, suivant les dimensions de l'aérostat, ensuite comment on devrait les dresser, les atteler et les diriger. (*Journal de Metz*, 30 prairial an X (19 juillet 1802).

Il est probable que l'idée de ce bon professeur n'a pas fait son chemin, malgré que ce n'était pas un poisson d'avril.

L'ex-Car.

BIBLIOGRAPHIE

—

Les Choses naturelles dans Homère, par le Dr A. Kums. (1 vol. in-8°. — Félix Alcan, éditeur, Paris).

L'auteur s'est proposé de mettre en relief la justesse et la profondeur d'observation du grand poète et l'universalité de ses connaissances pour son temps. Il montre chez lui une prodigieuse observation de la nature, s'étendant des phénomènes les plus grandioses qui se manifestent sur la terre, dans la mer et dans l'air aux détails les plus délicats de la vie intime ; ce qui la caractérise, c'est l'exactitude. Quant à l'explication des phénomènes, Homère ne semble pas l'avoir recherchée, sinon exceptionnellement.

M. Kums a donc ainsi dégagé de ces chefs-d'œuvre, déjà si attrayants aux points de vue psychologique, mythologique, historique et généalogique, un tableau des connaissances scientifiques au temps d'Homère. Ce nouveau point de vue ne peut manquer d'intéresser non seulement les hellénistes et les anciens humanistes, mais encore tous ceux qui aiment à suivre l'évolution des progrès de l'esprit humain et s'intéressent à l'histoire des sciences.

*La Direction de l'*Intermédiaire *serait infiniment obligée à ses abonnés et collaborateurs de vouloir bien accompagner leurs communications, soit de leur carte de visite, soit de leurs nom et adresse lisiblement écrits.*

Administration et Gérance :
Madame la Générale A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux, Paris.



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Octobre 1897.*

XXXVIe Volume.

—

N° 776

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série.

—

1re Année

—

N° 28

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Mariage de Jean des Vignes. — Tallemant des Réaux emploie cette locution dans l'historiette de M. de Senecterre, et les éditeurs de 1834, MM. de Monmerqué, de Châteaugiron et Taschereau, ajoutent en note :

On disait proverbialement : « Faire le mariage de Jean des Vignes ou des gens des vignes, tant tenu, tant payé. »

Voyez l'*Etymologie ou explication des proverbes français*, par Fleury de Bellingen. La Haye, 1656, page 68.

On lit dans les *Proverbes en rimes ou Rimes en proverbes*, de Le Duc, Paris, 1664, in-12 :

Mariage de Jean des Vignes,
On en a mal aux eschines.

Peut-être, au lieu de renvoyer à des ouvrages; qui sont sans doute des raretés bibliographiques, les éditeurs très informés de 1834 auraient-ils pu nous donner l'explication que le plus grand nombre des lecteurs ne pourra jamais aller chercher aux sources indiquées? Quelque érudit et obligeant confrère, comme il en est tant à l'*Intermédiaire*, ne pourra-t-il pas, grâce aux références indiquées, donner le sens de cette expression proverbiale, qui devait être d'un usage courant au XVIIe siècle?

Le texte de Tallemant des Réaux ne permet même pas de supposer ce que pouvait être un mariage de Jean des Vignes.

H. C.

—

Jean Tardif. — Sait-on à quelle famille appartenait Jean Tardif, conseiller au Châtelet, pendu, en 1591, par la faction des Seize avec le président Brisson et Larcher?

On le dit natif de la Basse-Normandie. N'appartiendrait-il pas plutôt aux Tardif de Touraine, comme une vieille généalogie manuscrite le prétend?

LEFEBVRE.

—

Eglise Saint-Yves. — Je désirerais avoir des renseignements sur les sépultures que contenait l'ancienne église ou chapelle Saint-Yves, au quartier Saint-Benoît.

Merci d'avance à qui voudrait bien soit me les procurer, soit m'indiquer la source où les puiser.

P. DU GUÉ.

—

L'ordre de la Très-Sainte-Trinité. — Au sujet de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité, il m'a été répondu que l'aumônier de Louis XVIII, Jean Hüe, avait été le dernier secrétaire de l'ordre.

Où se trouvent, depuis sa mort, les papiers, titres et documents, concernant l'ordre? Un obligeant intermédiairiste voudrait-il me le dire?

UN IMPATIENT ABONNÉ.

—

Diadoque. — Voici un mot mis à la mode par la récente guerre gréco-turque.

Le diadoque, c'est le prince royal de Grèce; mais quelle est l'étymologie de ce mot?

J. LT.

—

Définition du mot religion. — Sans entrer dans la moindre discussion religieuse ou autre, je viens demander quelles sont les définitions les plus connues du mot religion et, si je ne me trompe, il doit y en avoir un fort grand nombre; je connais, par exemple, celle de E. Quinet :

Une religion, c'est l'idéal vers lequel tend une nation et qu'elle réalise de plus en

plus dans ses institutions civiles et politiques.

La religion, dit Bouillet, dans son *Dictionnaire des Sciences et des Arts*, c'est le culte qu'on rend à la divinité.

Il ne faudra pas chercher beaucoup pour en trouver des centaines d'autres et ce sera peut-être un service rendu à nous tous que de pouvoir comparer toutes ces formules. LN G.

—

Pièces de cinq francs frappées par la Commune? — Comment reconnaît-on ces pièces de monnaie? TH. CZ.

—

Le thaler de Marie-Thérèse ayant cours en Afrique. — On sait que le véritable étalon monétaire, en Éthiopie, est le thaler de Marie-Thérèse; que pour avoir cours il doit porter la date de 1780; que les marchés principaux, pour ces thalers, sont Trieste, Alexandrie, Tripoli, Massaouah et Zanzibar. L'Autriche aurait seule le droit de les frapper et elle en aurait fabriqué récemment pour plusieurs millions sur la demande des Anglais et des Italiens.

Connaît-on l'histoire ou l'origine de l'introduction du thaler de Marie-Thérèse en Afrique? A. DIEUAIDE.

—

La première carte portant le nom de l'Amérique. — Je lis ce qui suit dans le *Catalogue Tross*, année 1885, page 3:

Jusqu'à présent on supposait que la première carte portant le nom d'America était celle qui accompagnait l'ouvrage de Camers en 1520. C'est sur une carte gravée sur cuivre, en 1514, par L. Boulanger d'Albi que l'on trouve la plus ancienne mention du nouveau continent.

Le catalogue indique que cette carte a été reproduite par le procédé Pilinski (Prix: 8 francs).

Pourrait-on me donner quelques renseignements sur L. Boulanger d'Albi, pour me permettre de vérifier ce que dit le *Catalogue Tross?*

A. DIEUAIDE.

—

Un éditeur d'anthologie. — En 1821 paraissait, à la Librairie historique, dans la collection de pièces importantes relatives à la Révolution française, un recueil intitulé: *Poésies Révolutionnaires et contre-révolutionnaires*. Un exemplaire, qui est depuis assez longtemps en ma possession, porte, sur la garde du premier volume, cette annotation manuscrite: « Publié par Ed. Chassériaux ». Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce personnage. Je me suis bien demandé si ce n'était pas une transcription fautive du nom d'Eschassériaux, mal déchiffré sur un autre exemplaire; mais je ne vois nul indice qu'un membre de cette famille se soit livré à des travaux de ce genre.

D'autre part, Barbier est muet.

Quelqu'un d'ici, comme disait Gastibelza, est-il en mesure d'éclaircir ce problème? G. I.

—

Impressions multiples de pièces de la Révolution. — Certaines pièces de la période révolutionnaire ont été l'objet de nombreuses réimpressions presque simultanées. C'est le cas, notamment, de pièces émanant des Jacobins de Paris ou recommandées par le Comité de correspondance et qui étaient reproduites par les soins des sociétés affiliées. De même, des documents imprimés et envoyés aux départements par ordre de la Convention étaient de nouveau livrés à l'impression par les directoires pour en faciliter la diffusion. Je serais reconnaissant aux collaborateurs qui pourraient me signaler de ces éditions locales pour les écrits concernant le département d'Eure-et-Loir et ses représentants, notamment pour ceux-ci:

Lettre de J. Pétion à ses commettants, du 18 juillet 1791. (La Bibliothèque nationale en possède quatre éditions, deux de Paris, deux sans lieu ni date, parisiennes aussi probablement. J'en connais une de Chartres, imp. Lacombe, et une de Caen, imp. Chalopin.)

Adresse des membres du département d'Eure-et-Loir à la Convention nationale, du 1er décembre 1792. (La Bibliothèque nationale a une réimpression de Troyes; j'en connais une de Douai, imp. Marlier.)

Opinion du citoyen Pétion sur le Roi. (Je connais une édition d'Angers, imp. Mame, 20 pages in-4°.)

Fourcade et Gonchon, citoyens sans-culottes de Paris, à des citoyens d'Eure-et Loire (sic). (J'en sais une édition de Douai.)

Le représentant du peuple Fremanger à qui voudra bien le lire, 16 vendémiaire

an III. (La Bibliothèque nationale en a deux éditions, l'une de Caen et l'autre sans lieu.)

Il peut avoir été fait également des réimpressions du *Discours sur l'affaire du Roi*, par Pétion (8 pages in-8°) et des opinions sur la même affaire, de Loiseau, (de Châles (*sic*) pour Chasles), de Sergent, etc.

Des indications bibliographiques bien précises m'obligeraient. G. I.

—

Préfets. — Ces agents de l'Etat placés dans chaque département, tiennent leur origine de la loi du 28 pluviôse an VIII.

Leurs attributions, fort nombreuses, sont indiquées dans les lois, les traités de droit ou les monuments de jurisprudence administrative, et nous ne demandons pas qu'on veuille les énumérer.

Ce que nous demandons à nos collaborateurs, c'est d'indiquer les ouvrages, mémoires, revues, publications quelconques qui, depuis le commencement du siècle, ont traité des préfets en général ou de certains de ces fonctionnaires restés célèbres, de Jean Debry, par exemple, à Rambuteau et Poubelle, sans vouloir en citer d'autres, ce qu'il serait aisé de faire.

Certains ont laissé une renommée particulière, comme Romieu, sur qui on a publié plusieurs anecdotes; d'autres ont eu un nom dans les arts, dans la littérature, ou bien ont continué dans la diplomatie ou la politique des carrières brillantes.

Nous demandons s'il y a des monographies les concernant, des recueils de portraits, des pamphlets, etc, etc.

Plusieurs villes chefs-lieux ont marqué de façon ou d'autre le souvenir de l'administration de certains préfets, soit en donnant leur nom à des voies publiques, soit même en élevant à leur mémoire des monuments de quelque importance.

Nos révolutions politiques, de 1815 au 4 septembre et au 16 mai 1877, ont souvent renouvelé tout le personnel des préfets, et ces fonctionnaires nouveaux n'ont pas toujours su plaire à leurs administrés.

De l'an VIII jusqu'à la lettre de Paul-Louis Courier, demandant au préfet de laisser les paysans danser en rond, jusqu'à l'arrêté de cet autre préfet qui défendait à son fils de sonner de la trompe, il est possible de recueillir bien des souvenirs intéressants, historiques, anecdotiques ou simplement burlesques.

Chaque département a, sur ce sujet, ses petites histoires, et nous demandons à nos collaborateurs d'en rassembler le plus possible. OMER TAILLEBOIS.

—

Une œuvre perdue d'Ulric Guttinguer.— Dans son intéressante étude, insérée dans le tome X, *Causeries du Lundi,* et consacrée à *Saint-Martin, le philosophe inconnu,* Sainte-Beuve parle de ses *Pensées choisies,* publiées par Ulric Guttinguer. Où et quand cet opuscule a-t-il donc paru? Il n'en existe aucune trace dans aucun des grands recueils bibliographiques connus, tels que Barbier, Quérard, Otto Lorentz, etc. La *Bibliographie de la France* ne l'a pas indiqué non plus, que nous sachions.

Peut-être quelque compatriote de Guttinguer pourra-t-il éclaircir ce point obscur? CHARLES DE LOVENJOUL.

—

Le nom de Fleurant. — Un de nos collaborateurs prétend, dans l'*Intermédiaire* du 10 juillet 1884 (XVII, 394), que Fleurant, le personnage de Molière, a existé à Lyon, rue Saint-Dominique. Eudore Soulié était de cet avis. Il croyait même à l'existence de M. Dimanche. Fleurant a-t-il vraiment existé? En ce cas, je suis assoiffé de détails sur son compte.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Un fils de Cyfflé, peintre de batailles.— Les divers biographes de P.-L. Cyfflé, le spirituel sculpteur-céramiste lorrain, ont passé très légèrement sur les dernières années de sa féconde carrière, consacrées, comme l'on sait, à l'établissement d'une nouvelle manufacture (laquelle n'eut, d'ailleurs, qu'une existence tout éphémère), à Hastière, localité peu distante de Givet, mais située sur le territoire belge. De même, ils n'ont guère suivi la trace des descendants laissés par l'artiste. Au nombre de ceux-ci, il doit pourtant s'être trouvé un peintre, dont aucun recueil ne fait mention, il est vrai, mais que son père, dans sa correspondance, se plaisait à représenter comme doué de qualités sérieuses. Témoin ce double extrait que je détache de lettres inédites qui sont en ma possession :

J'ay payez 120 livres qui revenoit à Couturier notre peintre que j'ay remersié il y a douze jours.... Mon fils y suplaye; il peint bien.... (Hastière, 14 septembre 1788.)

.... Mon fils a lhonneur de vous assurer ses respects, il et (est) à faire le dessin de la bataille ou M. le marquis de Chasteler, a reçue huit coup d'aigonettes; il s'en tire avec honneur; il va faire la campagne prochaine avec se seigneur pour desiner tous se qu'il se passera en grande affaires; il a la table de M. le marequi, logé, chaufé, éclairé et payé.... (Bruxelles, 1er février 1794.)

Quelqu'obligeant intermédiairiste ne pourrait-il me donner de plus amples détails sur la vie de cet artiste, ainsi que sur les ouvrages qu'il aurait laissés?

JEAN D'EVE.

—

Sur le mot « altruisme ». — Dans une récente et intéressante brochure de M.R. Vavasseur, avocat à la Cour d'appel de Paris et maire du IIe arrondissement, intitulée : *Qu'est-ce que la bourgeoisie?* je trouve (p. 2) une tirade contre le mot « altruisme » :

... Un mot inventé, ou peut-être importé par nos psychologues, car il sent le pédantisme germain, pour l'opposer à notre vieux mot latin, l'égoïsme...

Ai-je raison de croire que le néologisme ne nous vient pas d'outre-Rhin et qu'il a pris naissance chez nous, ayant eu pour père le fondateur du positivisme, le philosophe Auguste Comte?

PH.

—

Un traité de Réaumur à retrouver. — Toujours accueillant envers les plus ignorés d'entre ses confrères, interrompant volontiers ses géniales recherches pour venir en aide à quiconque se réclamait d'études communes (une manière d'aménité qui semble l'apanage des esprits supérieurs), l'illustre Réaumur eut, entre autres, une correspondance assez suivie avec un inventeur, du nom de de Wausoul-Noël, qui avait nourri le projet de fonder, à Namur, une manufacture de porcelaines. Dans une lettre que l'éminent physicien adressait à ce dernier, sous la date du 23 juillet 1735, il est fait allusion, en ces termes, à un traité que je voudrais pouvoir consulter :

Vous pouvez, au reste, être tranquille sur la partie que vous m'avez confiée de votre secret; je n'en ferai pas encore citôt mention ni en public, ni en particulier; il n'a pas falu moins de pénétration que vous en avez pour avoir pu saisir avec tant de jugement, ce qui nous avoit depuis si longtemps échappé. Ce ne sera donc que quand on fera imprimer mes expériences sur la porcelaine que je me trouverai engagé à parler des votres; et c'est ce qui ne sera pas encore de citôt, me trouvant obligé de finir mes autres traitéz, qui ont commencés à paraitre il y a un an...

N'y aurait-il point quelque intérêt à être renseigné sur une découverte qui valait à son auteur, de la part d'un maître tel que Réaumur, ce débordement de congratulations :

Vous me faites l'honneur de me demander mes conseils, Monsieur; je ne puis que vous donner celui de différer le moins qu'il sera possible un établissement qui ne peut être que très utile à l'Europe, et que je souhaite qui vous le doit à vous en particulier. Si vous n'avés point chez vous les agrémens que vous mérittéz, ne balancez plus à profitter des offres du cardinal-ministre, et vous ne tarderez point d'être en état d'exécuter les louables projets que vous avez formez...

Ce traité de Réaumur sur la porcelaine a-t-il paru; sinon le manuscrit en a-t-il été conservé et où pourrait-on en prendre connaissance?

JEAN D'EVE.

—

Le corsaire Thurot. — Un obligeant collègue nous rendrait service en nous faisant connaître s'il est question de Thurot dans l'ouvrage de E. Ducéré : *Les Corsaires sous l'ancien régime*, 1 vol. petit in-4°.

Une notice sur ce vaillant corsaire bourguignon, parue dans l'*Almanach du Petit Bourguignon* de 1896, dit que « Voltaire fit en quelques lignes l'oraison funèbre du célèbre marin ».

On nous rendrait également service si on pouvait nous donner le texte de cette oraison funèbre, ou tout au moins nous indiquer dans quel volume des œuvres de Voltaire elle se trouve. Mille remerciements.

F. L. A. H. M.

—

Biographie des 750 représentants de l'Assemblée législative, élus le 13 mai 1849, par deux journalistes. — Tel est le titre d'un in-18, publié par Pagnerre, en 1849. L'Avertissement est signé : « E. C. de M., journaliste ». Quels sont les noms?

Page 62, à l'article Jules Leroux, on lit :

Son nom a retenti il y a quelques années dans un procès en séparation de corps où en reconnaissance d'état, qui a fait beaucoup de bruit, et à l'occasion duquel Mme George Sand et M. Pierre Leroux ont publié un mémoire.

Pourrait-on donner la description bibliographique de ce mémoire?

Page 206, à l'article Pierre Leroux, on lit :

Il est l'auteur de l'article de la loi électorale qui interdit la dignité de représentant du peuple aux hommes condamnés pour adultère.

Est-ce bien vrai?

Page 79, l'article du général Le Flô me rappelle qu'en 1868, M. Jules Kergomard, son neveu, m'a dit que le général avait écrit ses mémoires. Quand paraîtront-ils?

NAUROY.

—

Pseudonyme « Apoux ». — Quel est l'aquafortiste qui se cache sous ce pseudonyme « Apoux »? Il a publié plusieurs suites de gravures chez le libraire Joly, quai Saint-Michel.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Neuf-Brisach. — Quel est le blason de cette place forte? Malte-Brun lui donne à tort les armoiries de Vieux-Brisach.

L'EX-CAR.

—

Le coût du Dictionnaire de l'Académie française. — Le *Dictionnaire néologique* de Pantalon-Phoebus, Amsterdam, 1756, in-12, a comme suite, la réception de l'illustre messire Christophle Mathanasius à l'Académie française et le discours de remerciment, sorte d'apologie du dictionnaire : de ce soleil, de çe phénix, de cette huitième merveille du du monde, de cet enfant porté douloureusement pendant 60 ans dans les flancs académiques, et aussitôt rentré dans le ventre de sa mère, pour y prendre une nouvelle nourriture (2e édition) pendant 20 autres années.

Dans les remarques, page 315, je lis un curieux calcul sur les cinq semaines employées par les académiciens pour décider si la lettre A est non seulement une voyelle, mais encore un substantif masculin, il résulte qu'il y a eu quinze séances et une rétribution en jetons de 1,800 francs.

Approximativement, à 100,000 francs près, qu'a bien pu coûter la confection du *Dictionnaire de l'Académie?*

A. DIEUAIDE.

—

Est-il juste que le contumace soit toujours condamné? — On sait que le maximum de la peine est presque toujours appliqué au contumace par la Cour d'assises, sans jury et sans avocat.

Dans l'ordonnance de 1670, tit. 10 et 17, il n'est point dit que faute de preuves l'accusé sera renvoyé; notre code criminel ne résout pas la difficulté de savoir si l'on doit condamner le contumace quand le crime n'est pas prouvé.

Toute la famille Sirven fut condamnée à Toulouse, en 1761, par contumace, et cependant son innocence était évidente.

Nos législateurs ont-ils cherché à faire abolir cette jurisprudence qui ne devrait exister que dans un code de sauvages ou d'Iroquois? A. DIEUAIDE.

—

Sur une boutade d'Edmond About et de Jules Lemaître. — Edmond About disait à un critique en lui envoyant un livre :

Parlez-en, mais ne le lisez pas ; cela vous influencerait.

Jules Lemaître disait à un autre :

Je m'étais toujours promis, étant jeune, de lire, dans la seconde moitié de ma vie, les ouvrages dont j'aurais parlé peu dans la première.

Cette boutade de deux célèbres académiciens est-elle historique? Ou, comme la plupart des « mots », n'a-t-elle jamais été prononcée? A. C.

—

Gustave Doré et Alexandre Dumas. — On raconte une foule d'anecdotes très intéressantes à propos de ces deux hommes. Merci aux intermédiairistes qui voudront bien me renseigner.

NEUGIERIG.

—

Eclairage des villes pendant la nuit. — La question a été posée pour les Romains (II, 196). On n'y a pas répondu. Aujourd'hui, je généralise. A quelle époque commença-t-on à éclairer les grandes villes? EDME DE LAURME.

Jouer au bauches. — D'où vient cette expression? NEUGIERIG.

—

Crasset :

Chandelière et chandèle et huile qui est (chère,
La lampe et le crasset et la lanterne entière.

Cet extrait du *dit du Ménage* nous apprend que l'huile était chère au XIII[e] siècle. A quelle époque fut-elle assez bon marché pour que le peuple pût s'en servir comme éclairage? EDME DE LAURME.

—

Pavage des rues. — De quand date le pavage des rues? EDME DE LAURME.

—

T. G. C. — On trouve dans le calendrier d'anciens bréviaires manuscrits ces trois lettres, T. G. C., inscrites à la date de certaines fêtes. Je serais bien redevable à celui qui me donnerait le sens de cette abréviation. J. A. D.

—

Un peuple n'a que le gouvernement qu'il mérite. — Quel est l'auteur de cette maxime profondément juste? P. PONINS.

—

La définition du pêcheur à la ligne. — « La ligne est un engin commençant par un imbécile et finissant par une bête ». Quel est l'auteur de cet aphorisme aussi injuste que cruel pour les pêcheurs? PAUL PINSON.

—

Blagueur. — D'aucuns prétendent que ce mot a été forgé par le célèbre P.-J. Prudhon, et que c'est lui qui l'a fait entrer dans notre langue. Est-ce vrai? PAUL PINSON.

—

Les amours du « tétreau » ou « sourdeau ». — Le *Figaro* du 24 août contient un article sur la chasse en Sibérie, tiré des notes de M. Edgar Boulangier. Dans cet article je lis, au sujet des amours d'un oiseau que l'auteur appelle le *tétreau* ou *sourdeau*, grand coq des bois, qui pèse jusqu'à 30 livres, la description suivante :

A un certain moment, convenu avec les femelles, le mâle s'abat sur le sol et y répand une bave que celles-ci viennent se disputer. Cette bave, qui les féconde une fois consommée, elles s'envolent sur les arbres voisins, où elles donnent les signes de la plus vive jubilation.

Quelque collaborateur zoologiste pourrait-il me confirmer cette histoire, qui me paraît bien extraordinaire, me donner le nom scientifique de cet étonnant oiseau, et, en même temps, me dire si cette manière de fécondation a jamais été décrite par un observateur scientifique, aussi si elle se retrouve chez d'autres oiseaux? WAS.

RÉPONSES

Hoche est-il mort empoisonné? (III, 199, 309; VIII, 392, 466, 503, 687; IX, 307). — Non, dit M. le D[r] Cabanès dans un article très documenté, publié par la *Revue des Revues* du 1[er] octobre dernier. Le regretté Edouard Fournier avait fait la même réponse dans l'*Intermédiaire* (VIII, 687), diagnostiquant une affection mortelle du larynx, d'après une photographie de cet organe, conservé avec le cœur de Hoche dans une fiole d'esprit-de-vin à Notre-Dame de Versailles. Mais l'examen médical de la question de la mort de Hoche fait par M. le Dr Cabanès nous paraît avoir donné un résultat décisif. Hoche n'a pas été empoisonné, comme on l'avait voulu faire entendre, et il s'est encore moins suicidé, comme le veut M. Déroulède dans son drame joué en ce moment à la Porte-Saint-Martin.

C'est, du reste, cette dernière hypothèse qui a fait remettre la question à l'ordre du jour, et contre laquelle a protesté, par une lettre au *Gaulois* (du 24 septembre), M. le marquis des Roys, petit-fils de Hoche, et dont nous extrayons le passage suivant :

L'historien a le droit de juger à son point de vue les événements et le rôle des hommes qui y ont pris part. Le poète jouit de privilèges encore plus grands. Les descendants d'un personnage historique n'ont que des devoirs, et le plus grand pour eux est de veiller à ce qu'une légende ne vienne pas amoindrir sa mémoire.

Pour la première fois, le général Hoche est accusé de s'être suicidé.

Ni les récits de M[me] Hoche, ma grand'mère, qui a voulu me raconter, après soi-

xante ans de veuvage et avec une émotion dont je ressens encore la douleur communicative, les derniers moments de son mari, ni les souvenirs de sa sœur, Mme de Belle, qui se trouvait à Wetzlar, auprès d'elle, ni ceux des anciens aides de camp et des officiers de l'armée de Sambre-et-Meuse qui avaient été témoins de cette mort et que j'ai encore connus, n'ont jamais fait allusion au suicide.

Le procès-verbal de la maladie et de la mort de Hoche, rédigé par Poussielgue, médecin attaché à sa personne, ne permet pas de penser à cette hypothèse. Les nombreuses biographies, même celles publiées à l'étranger, les discours qui ont été prononcés aux cérémonies funèbres qui ont eu lieu après sa mort, ne laissent soupçonner rien de semblable. Jamais, jusqu'ici, on n'a dit que Hoche était sorti de la vie volontairement.

Les traditions conservées dans sa famille sont autres. Un jour viendra peut-être où on pourra les faire connaître.

M. des Roys signale, dans cette lettre, le procès-verbal de Poussielgue. Déjà, un de nos collaborateurs, H. I., l'avait indiqué dans l'*Intermédiaire* (IX, 307); c'était la pièce capitale du débat, et c'est elle que le Dr Cabanès a enfin retrouvée à la Bibliothèque de la Chambre des députés dans les circonstances suivantes:

En parcourant l'ouvrage de feu H. Maze, dit-il, sur *Les généraux de la République*, cette note, perdue au bas d'une page, avait retenu notre attention : « Nous avons le procès-verbal de l'autopsie (de Hoche); il porte la signature de neuf médecins, chirurgiens et pharmaciens, ainsi que celle de l'adjudant-général Simon; il est certifié exact par Daultannes, chef d'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse. *(Pièces sur Hoche et Moreau.* — Bibliothèque de la Chambre des députés). »

Dans son article, M. le Dr Cabanès ne fait qu'analyser ce procès-verbal de Poussielgue, qu'il se propose de publier *in extenso* plus tard, mais il a fait mieux. Discernant déjà dans cette pièce les symptômes d'une maladie de poitrine, il l'a communiquée au Dr Debove, professeur à la Faculté de Médecine, dont voici l'avis motivé que nous n'hésitons pas à reproduire ici :

Il nous paraît résulter de la lecture du rapport de Poussielgue, que Hoche est mort de phtisie pulmonaire.

On n'a aucune raison de croire à un empoisonnement, parce que la mort est survenue subitement, mais dans le cours d'une maladie chronique, et que rien, ni dans les symptômes observés, ni dans les lésions décrites, ne permet de croire à l'intervention d'un agent toxique.

Hoche avait une maladie chronique intéressant l'appareil respiratoire. Les premiers symptômes remontent à l'expédition d'Irlande. « Au retour de l'expédition d'Irlande, dit Poussielgue, il fut sujet à des crampes de poitrine, révélées par une toux effroyable qu'il en rapporta. » Il souffrait souvent d'un fort rhume, et lorsqu'il consulta pour la première fois Poussielgue (trois mois avant sa mort), celui-ci prescrivit des bains, et le général objecta qu'il n'en pouvait prendre à cause de son catarrhe. Il se soignait cependant fort mal ou plutôt ne se soignait pas du tout, ce qui explique la marche rapide de la maladie. « Sept mois s'écoulèrent ainsi depuis que ses crampes de poitrine s'étaient déclarées jusqu'au moment où il prêta quelque attention à son catarrhe. En ce moment, mon service m'amena à Wetzlar, où se trouvait le général. Je le vis plusieurs fois et je fus très étonné de l'entendre tousser très fortement sans que la moindre bruit lui échappât. Je m'informai alors plus succinctement de sa santé, et j'appris qu'il souffrait depuis longtemps d'un catarrhe qu'il négligeait... ; la respiration se faisait avec difficulté ; elle était accompagnée d'un bruit sourd dénotant ; une agglomération de muscosités dans la trachée artère et dans les bronches... ; les expectorations consistant en glaires plus ou moins épaisses, paraissaient provenir d'un épanchement trop abondant de l'humeur qui, dans l'état ordinaire, sert à maintenir leur flexibilité aux organes respiratoires. »

Rien d'étonnant qu'avec un malade si peu décidé à se soigner, supportant si courageusement sa maladie et se surmenant, la maladie ait eu une marche rapide. De temps en temps, des crises de suffocation venaient cependant rappeler au malade qu'il est des limites aux forces humaines, et qu'on ne peut, par un effort de volonté, surmonter tous les symptômes d'une maladie. Telle fut la crise de dyspnée du 13 août. Nous apprenons qu'une fois cette crise passée, « la toux persistait avec des expectorations abondantes, surtout le matin, ce qui n'empêche pas le général de se livrer avec soin à ses occupations, de se donner du mouvement et de fréquenter la société... ; la toux continuait mais sans l'incommoder ».

On provoqua une consultation, à laquelle prirent part les docteurs Müller et Wendelstadt. « On fut unanime à reconnaître qu'un trop grand relâchement des glandes de la trachée artère et de ses ramifications, occasionnant une agglomération excessive de sécrétions muqueuses, donnait à redouter pour un temps plus ou moins prochain une issue fâcheuse. »

Plus tard eut lieu une consultation avec le docteur Thelenius et, cette fois, le mot *phtisie* se trouve dans la consultation écrite qui fut rédigée. « La durée du catarrhe menace de se transformer en *phtisie pulmonaire.* »

Malgré l'avis des médecins, Hoche continue à se surmener et refuse de prendre aucun repos. Il se rend à Francfort et nous lisons dans le *Procès de la maladie :* « La journée de voyage fut pluvieuse, l'air humide, et sa respiration devint de plus en plus difficile ». Il était d'ailleurs impossible de lui faire aucune observation ; déjà, à cette époque, il ne supportait de sang-froid aucune contradiction ; je lui donnais raison en tout ; ce fut dans ces dispositions que nous arrivâmes à Francfort ».

Le malade continue à tousser ; il a des sueurs la nuit et il survient une seconde crise de suffocation. Il sort de cette crise, mais l'expectoration est toujours abondante et des filets de sang étaient mélangés aux produits expectorés.

Cette situation s'aggravant toujours, on propose une nouvelle consultation ; le général répond qu'il ne veut plus voir de médecin, ni français, ni allemand. Il faisait d'ailleurs aussi bien, étant donné qu'il se refusait à suivre leurs prescriptions.

Il semble bien consentir à prendre des médicaments, mais il ne veut en aucun prix entendre parler de repos.

Cependant il finit par céder. Les médecins vinrent, examinèrent la situation et remirent la consultation au lendemain ; mais, dans la nuit, le général succombait à une crise de suffocation.

L'autopsie fut faite et l'on constata que les poumons étaient « noirs, altérés dans leur constitution, particulièrement le poumon gauche. Le poumon droit était adhérent et particulièrement la plèvre costale ».

Il y avait une ulcération de la trachée qui nous paraît être une ulcération tuberculeuse, d'après le photographie (prise en 1859) que nous avons sous les yeux.

Notre conviction est que Hoche a succombé à une phtisie pulmonaire. Il avait un catarrhe chronique, des expectorations purulentes, par moment des hémoptysies, une toux persistante, des accès de suffocation, des altérations pulmonaires constatées à l'autopsie.

On peut objecter que les signes cliniques et que les résultats de l'autopsie ne donnent pas des preuves indiscutables. Cela est vrai, mais la phtisie pulmonaire, avant Laënnec, était une maladie difficile à diagnostiquer cliniquement et même anatomiquement.

Dans le cas du général Hoche, la maladie a eu une marche rapide, mais le malade faisait, pour ainsi dire, tout ce qu'il fallait pour l'aggraver, n'écoutant aucun conseil, ne prenant aucun repos. Il a, comme un vaillant soldat, lutté jusqu'au bout, mais il ne pouvait sortir victorieux de cette lutte par trop inégale.

Y a-t-il rien de plus concluant ? Ajoutons, avec le Dr Cabanès, que dans un livre de famille de M. Dechaux, beau-père du général, on lit ces lignes :

Le 2e jour de l'an complémentaire de l'an V républicain, est mort à Wetzlar, le général Hoche d'une *maladie de poitrine négligée.*

Enfin, une lettre publiée au *Moniteur*, où jusqu'ici personne ne l'avait été chercher, complète le dossier ; elle est du propre beau-frère de Hoche :

Le général de division, commandant en chef l'armée de Sambre-et-Meuse, au Directoire exécutif. Au quartier général à Wetzlar, le troisième jour complémentaire de l'an 5 de la République française.

Citoyens,

... Jeté sur un grand théâtre, Hoche a employé toutes ses facultés pour remplir le rôle éminent qu'il était destiné à jouer ; il les a usées à force de travail. Les contrariétés qu'il a éprouvées lors de son emprisonnement sous le règne de Robespierre, les fatigues extraordinaires qu'il s'est données dans les départements de l'Ouest pour pacifier ce pays, le mauvais succès de l'expédition d'Irlande et les dangers qu'il courut sur mer, les accusations portées contre lui à la tribune nationale par les derniers conspirateurs, l'ardeur qu'il a mise à les confondre, tout cela a épuisé ses forces et ranimé avec des symptômes effrayants, il y a environ un mois, un rhume et une oppression de poitrine. que déjà il avait éprouvés à Brest, mais qu'il avait alors trop négligés. Tous les secours de l'art n'ont pu le sauver. Depuis sept ou huit jours il éprouvait de temps en temps des crises de suffocation qui ne se calmaient qu'à force de soins et après des souffrances inouïes, et la moindre occupation produisait une de ces crises. Enfin, hier sur les dix heures du soir, après avoir passé une journée assez calme, s'être même occupé de quelques affaires, ses souffrances redoublent ; une suffocation horrible lui fit perdre connaissance, et après six heures de douleurs qu'on ne peut dépeindre, il mourut dans mes bras...

Demain son corps sera ouvert, afin de détruire les bruits d'empoisonnement qui se sont déjà répandus.

Après-demain, il partira de Wetzlar avec toute la pompe convenable, pour être transféré à Coblentz, où il sera enterré à côté du général Marceau, dans le fort de Petersberg.

Salut et respect. DEBELLE.

La cause nous paraît définitivement jugée. Hoche n'a pas été empoisonné, il s'est encore moins suicidé; il est mort phtisique. Qui désormais prétendra le contraire, ne fera que répéter des contes de bonnes femmes et des propos d'ignorants. G. R.

—

Figures singulières admises dans les églises (XXXIV, 333, 611; XXXV, 172, 495, 594, 729, 813). — La porte principale de l'église d'Aix-la-Chapelle, celle dite du « Loup » doit son nom à un loup en bronze placé sur un pilier à droite de cette porte. Selon la tradition, le diable ayant fourni les fonds nécessaires pour achever l'église, avait exigé qu'on lui livrât le premier individu qui y entrerait. Le magistrat de la ville tourna la difficulté en y faisant lancer un loup et le diable tout penaud dût se contenter de cette maigre pitance. Cette légende se retrouve un peu partout : le Pont du Diable en Suisse, etc.

A la cathédrale de Strasbourg dans la chapelle Saint-Michel qui y attenait, on voyait, jusqu'en 1525, une statue, haute de deux aunes, représentant Hercule, dit Kriegsmann, le dieu de la Guerre.

Dans l'église de Sarrebourg (Lorraine), ancienne église collégiale, il y a des stalles du style flamboyant bien conservées, dont les parcloses sont ornées de figures grimaçantes : singes, loups, ânes, couverts du capuchon de moine, souvenir de l'animosité qui régnait entre le le clergé séculier et le clergé régulier dans le cours du moyen-âge. L'EX-CAR.

—

Élections académiques (XXXV, 193, 417, 464, 650, 748; XXXVI, 66, 163, 204). — J'ai rappelé récemment avec quelle difficulté La Bruyère fut élu à l'Académie française. Je demande à nos confrères la permission de revenir sur cette même question et de leur remémorer les péripéties de la candidature académique de Marivaux, m'aidant en cela du livre de M. Gustave Larroumet, qu'il est impossible de ne pas consulter, quand on s'occupe de l'auteur des *Fausses Confidences* (1).

D'Alembert, qui lui consacra un de ses *Eloges historiques*, nous dit expressément : « Il n'avait jamais songé à briguer, peut-être même à désirer cette faveur. Il jugeait ainsi certains de ses prédécesseurs : Ces parvenus de la littérature, mieux pourvus d'adresse pour usurper que de titres pour obtenir, ont eu le secret que je ne pourrai jamais apprendre d'employer à leur petite fortune de bel esprit plus de bons amis que de bons ouvrages. »

Plus de bons amis que de bons ouvrages! N'y a-t-il pas, de nos jours, et sans vouloir nommer personne, bon nombre de candidats qui pourraient prendre cela pour eux?

En 1732 (Marivaux était né en 1688), l'abbé d'Olivet écrit au président Bouhier que jamais il ne votera pour l'auteur de la *Surprise de l'Amour* et du *Jeu de l'Amour et du Hasard*, « à moins qu'il n'abjure son diabolique style ». Mais Marivaux ne s'était pas mis officiellement sur les rangs. Il s'agissait de pourvoir alors au remplacement de M. de Metz. L'élection eut lieu le 3 janvier 1733.

En 1736, Dubuisson écrit au marquis de Caumont (8 juin) :

MM. de Mirepoix et de La Chaussée sont destinés à remplacer MM. Portail et Mallet à l'Académie française. A l'égard de M. de Marivaux, qui y prétendait, il est exclu par une raison que je tiens d'un des membres glorieux de cet illustre corps. Le voici mot à mot : « Notre métier est, à l'Académie, de travailler à la composition de la langue et celui de M. de Marivaux est de travailler à la décomposer; nous ne lui refusons pas de l'esprit, mais nos emplois jurent l'un contre et l'autre cette différence lui interdira toujours l'entrée de notre sanctuaire ».

Marivaux ayant pris ardemment parti pour les Modernes avec La Motte, dans leur fameuse querelle avec les Anciens, avait contre lui les nombreux traducteurs de classiques grecs et latins, traducteurs qu'il se refusait à compter pour des écrivains. De plus, il avait contre lui les évêques et les abbés, ayant tourné en ridicule, dans ses sermons, les faux dévots et ayant protesté énergiquement contre la façon inique dont on forçait les vocations dans les couvents. On ne lui pardonnait pas d'avoir été sincère.

Il avait heureusement pour lui, son amie Mme de Tencin, active et remuante alliée au duc de Richelieu, et qui devait lui acquérir, par ses agissements, bon nombre de partisans (1).

(1) *Marivaux, sa vie et ses œuvres*, par Gustave Larroumet, de l'Institut, 1 vol. Hachette. La première édition parut, in-8°, en 1882; la seconde, revue et un peu modifiée, in-12, en 1894.

(1) Bouhier fit aussi beaucoup pour lui.

A peine, en 1742, eut-on annoncé la mort du secrétaire perpétuel de l'illustre compagnie, l'abbé Houtteville, Mme de Tencin se prépara à la bataille et se donna « de grands mouvements », dit un contemporain, pour faire réussir son ami. Il avait pour lui Mme de Lambert (par conséquent Fontenelle et le président Hénault). Mais cette dernière ne semble pas avoir joué un rôle très militant dans cette affaire.

Le grand concurrent de Marivaux était Voltaire, rival terrible, qui se prêtait, pour parvenir, à tous les compromis. Voltaire avait malheureusement beaucoup plus offensé la religion que Marivaux, et le clergé académicien préféra encore voter pour celui-ci que pour celui-là.

Il faut lire, dans le livre de M. Larroumet, les luttes interminables auxquelles cette concurrence donna lieu, les lettres de Mme de Tencin aux uns et aux autres, et ses efforts pour détacher de Voltaire le duc de Richelieu qui lui avait d'abord promis sa voix. Rien n'était plus comique que la situation du duc, tiraillé d'un côté par Mme de Tencin, de l'autre par Mme du Châtelet, laquelle avait fait succéder Voltaire à Richelieu dans ses bonnes grâces.

On peut donc dire que c'est presque uniquement Mme de Tencin qui fit l'élection de Marivaux. Elle eut lieu en décembre (le 10 pour le premier scrutin; le 24 pour le second, suivant l'usage du temps); Marivaux obtint l'unanimité des 22 votants et son élection fut approuvée par le roi. Voltaire ne passa qu'en 1746.

Le public et les journaux, outrés, furent terribles. Chansons, épigrammes, couplets satiriques furent impitoyablement déchaînés. On écrivait : « Il eût fallu nommer M. de Marivaux à l'Académie des sciences, comme inventeur d'un idiome nouveau, puisqu'il ne connaît pas la langue française ».

Pour couronner ses travaux
Fontenelle met Marivaux
A la célèbre Académie.
N'a-t-il donc tant vécu que pour cette [infamie?

Il fut reçu le 4 février 1743 avec le duc de Nivernois. La salle était brillante. On y voyait bon nombre de grandes dames et de comédiennes, Mlles Sylvia, Francinia, Gaussin, Quinault, Dangeville. Inutile d'ajouter que Mme de Tencin était de la fête avec Mmes du Diffaud, Geoffrin, du Bocage, Lallemant de Bez.

L'archevêque de Sens, Languet de Gergy (celui-là même auquel, en 1753, succéda Buffon quand il prononça son *Discours sur le style)*, chargé de le recevoir, lui dit en substance qu'il ne devait son élection qu'à ses bonnes mœurs, à son bon cœur, à la douceur de sa société, à l'amabilité de son caractère. Il affecta de ne point l'avoir lu et se contenta de phrases comme celles-ci : « Ceux qui connaissent vos ouvrages racontent..... Il paraît que vous avez écrit..... Voilà, m'a-t-on appris, ce que vous avez répandu dans des brochures amusantes, etc..... » Puis il lui fit un peu de morale. Ce discours ridicule fut accueilli comme il le méritait, par « de longs éclats de rire ». M. de Sens avait littéralement « assommé l'assemblée. »

Marivaux fut un académicien modèle, très assidu aux séances. Il composa, pour la compagnie, un grand nombre de dissertations savantes qu'il lisait à ses confrères et jamais ne se déroba aux charges, aux corvées multiples qui lui étaient imposées. Cela dura vingt ans (1).

André Foulon de Vaulx.

—

Un auteur à découvrir (XXXV, 333; XXXVI, 159). — L'auteur du *Roman de nos fredaines* est le comte de Caylus. Comment pourrait-il venir à l'idée que l'éditeur Henry Kistemaeckers, très lettré et très versé dans les livres du XVIIIe siècle, aurait confondu ce roman avec *Félicia* ou *Mes Fredaines* de Nerciat, dont il fit lui-même deux éditions, et qu'il fit brillamment acquitter en cour d'assises?

Que Barbier ne cite pas cet ouvrage, cela ne prouve rien. Il y en a bien d'autres dont il ne parle pas!

Ida.

—

Editorial (XXXV, 334, 683, 787). — Avec la signature A. de Ricaudy, l'*Echo du Public* du 24 juillet 1897 a donné le renseignement qui suit:

En Angleterre, on ne dit pas le directeur, mais l'éditeur d'un journal. En conséquence, l'*editorial* est, de l'autre côté de la Manche, l'article de la direction. C'est en le lisant qu'on connaît la ligne de conduite d'une feuille publique, c'est lui qui donne la note aux autres.

(1) Il mourut le 12 février 1763.

En passant dans notre langage, cet anglicisme a légèrement changé de sens; M. le commandant Blanc l'employa le premier, au journal *Le Matin*, pour désigner un entrefilet court et précis, sans titre ni signature, qu'il y faisait paraître quotidiennement en troisième page. Le mot passa aux articles du même genre que le regretté Magnard donnait tous les jours en tête des échos du *Figaro*. Depuis, il est resté au genre adopté par ces deux chroniqueurs, mais il paraît devoir se généraliser et prendre le véritable sens qu'il a chez nos voisins.

P. c. c. : T. Pavot.

—

Bel-Esbat (XXXV, 338, 690; XXXVI, 159). — Michel Hurault de l'Hopital, sieur de Bel-Esbat, eut deux fils :

1° Henri Hurault de l'Hopital, sieur de Bel-Esbat, qui fut conseiller au Parlement, en 1633, maître des requêtes, et mourut en 1684; il était si brun qu'on l'avait surnommé « le beau ténébreux ». Il avait épousé, en 1637, Renée de Flexelles, fille de Jean de Flexelles, seigneur de Bregy, qui mourut en 1707;

2° Paul Hurault de l'Hopital, prieur de Saint-Benoit-du-Sault, mort en 1691.

H. C.

—

Noms s'écrivant avec une ou deux lettres (XXXV, 525; XXXVI, 33). — A noter : Wa, agriculteur à Arnêke (Nord.

Vanvincq.

—

Frappe, mais écoute (XXXV, 570; XXXVI, 116). — Cette formule, si bien acceptée partout, est cependant une fausse traduction du texte grec. Thémistocle aurait dit : τύπτον ἄκουσας, ce qui est : « Frappe, ayant écouté ». Une telle réponse n'est donc point d'un stoïque acceptant les coups pourvu qu'ensuite, on le laisse parler; c'est, au contraire, celle d'un orateur convaincu qui doute qu'on puisse le frapper, après qu'il aura développé ses arguments. Les vers cités par M. Lenègre reproduisent exactement, il me semble, le vrai sens de la célèbre riposte : « Ecoute... avant de frapper ».

T. Pavot.

—

Marguerite de Grignan (XXXV, 577; XXXVI, 77). — Quelle est la date du mariage de Louis-François-Adhémar de Castellane, comte de Grignan, et de Jeanne d'Ancezune de Venejean, que le confrère A. C. dit être les père et mère de Marguerite de Castellane d'Adhémar de Grignan, mariée en 1630 à Ange de Pontevès, seigneur de Buous, baron de Saint-Martin ?

Un Abonné.

—

Le Syllabus (XXXV, 635; XXXVI, 80, 170). — Le *Syllabus* est le résumé des propositions, maximes ou autres assertions brièvement formulées sur divers sujets de théologie, de philosophie, de morale, de controverse, etc., condamnées par le pape Pie IX ou ses prédécesseurs. Ces propositions, dont un des rédacteurs fut le savant évêque de Poitiers, Mgr Pie, ont été annexées à la bulle célèbre publiée à Rome, le 8 décembre 1864, avec le titre : *Quanta Cura*. L'apparition de ce document et sa publication soulevèrent des protestations dans la presse libérale de l'époque et même l'intervention du gouvernement impérial contre certains évêques.

M. J. Cap pourra aisément se procurer ce document avec le texte latin et la traduction française en regard dans une brochure éditée à Paris (8, rue François Ier) maison de la bonne Presse, sous ce titre : *Lettres, encycliques brefs et lettres de Pie VII, Grégoire XVI et Pie IX*, au prix de 1 fr. 50.

Le nombre des propositions censurées ou nettement condamnées est de 80.

A. P.

—

Comte et comtesse de Saint-Vallier (XXXV, 667; XXXVI, 173, 259).— Prière au Jeune Chercheur de dire la date du mariage de Jacques de Sayve, président à mortier au Parlement de Bourgogne et père de la comtesse de Saint-Vallier, et si le nom de sa femme est bien Barbe Giroud. Quels étaient les père et mère de celle-ci ?

Un Abonné.

—

Paris (XXXV, 668; XXXVI, 174, 409).— C'est aller chercher bien loin l'origine du nom de Paris que de prétendre la trouver en Egypte. A cela il y a une objection qui me paraît péremptoire, c'est que le nom de Lutèce était *Lutetia Parisiorum ;* les Parisii étaient donc une nation gauloise comme les Lingones, les Mandubii, les Ædui, les Sequani, etc., et certainement leur nom ne venait pas d'Egypte. Il exis-

tait incontestablement longtemps avant que le culte d'Isis eut été introduit dans les Gaules.

Les *Nautæ Parisii* étaient une de ces puissantes compagnies de transport, comme il en existait sur les fleuves et rivières dans les Gaules, sur la Saône et le Rhône, notamment. Ils ont pris le nom de la nation et non de la petite ville perdue dans île, qu'était alors Lutèce.

Quant aux armes de Paris, rien de plus ordinaire que de voir une ville prendre pour emblème celui de l'industrie ou du commerce qui a fait sa fortune. J'ajoute que la forme de l'île de la Cité prêtait assez naturellement à l'assimilation avec un navire.

Pour ces raisons, je crois qu'il faut rejeter, si ingénieuse qu'elle soit, l'explication donnée par le collaborateur A. P. J'aimerais autant croire que France vient de Francion, fils d'Hector. H. C.

—

Pontevès Buous et du Puy Montbrun (XXXV, 668; XXXVI, 84, 302, 409). — Le confrère R. C. conseille de s'adresser à M. du Rocher de Labaume, dont la mère était née du Puy Montbrun, mais il faudrait d'abord indiquer comment cette dame appartenait à l'ancienne maison du Puy Montbrun, car j'ai connu et je suis encore en relation avec un grand nombre de descendants de Cornélie du Puy Montbrun, marquise de Pontevès Buous, fille et héritière de Jacques du Puy, marquis de Montbrun, et de Charlotte du Puy de Saint-André, sa cousine germaine, et qui considéraient la maison de leur bisaïeule comme absolument éteinte en sa personne et en celle de sa sœur; ils ne pouvaient s'expliquer comment Mme de Labaume pouvait s'y rattacher. Si l'*Intermédiaire* pouvait me fournir quelques preuves à l'égard des prétentions des familles de Labaume et de Cotton qui ont ajouté le nom du Puy Montbrun au leur, j'en serais reconnaissant. UN ABONNÉ.

—

Au sujet d'un quatrain (XXXV, 715). — 1° Les vers sont de Boileau dans les *Œuvres de Boileau Despréaux* avec commentaires par M. de Saint-Surin.

Tome deuxième, Paris 1821, page 533, à « Epigrammes nouvelles », ils sont ainsi désignés :

VERS
Pour mettre au bas du portrait
de M. Racine (1)

2° Donner la seconde manière dont le poète a tracé ce portrait.

Une page autographe de Boileau placée avec plusieurs autographes précieux dans une édition in-8°, *Œuvres de F. Racine*, et examinée avec soin, répond beaucoup mieux que la note de l'édition de Boileau de 1821.

Cette page contient en tête : Enigme, quatre vers. Au-dessus :

VERS
Pour mettre au bas du portrait
de M. Racine

Ces quatre vers, les premiers écrits par Boileau, sont raturés et les voici :

Du Théâtre français, l'honneur et la mer-[veille,
Il sçût ressusciter Sophocle dans ses vers,
Et, sans se perdre dans les airs,
S'élever aussi haut que Sénèque et Cor-[neille.

L'autographe, détaché de son onglet, a été confié à M. Charavay, archiviste-paléographe, 3, rue de Furstemberg.

M. Charavay, avec la science approfondie et l'extrême obligeance qu'il met au service des questionneurs, vient de déchiffrer ce dernier vers. Il l'a transcrit ainsi, en me rendant la page autographe de Boileau :

S'élever aussi haut que Sénèque et Cor-[neille.

Au bas de la page autographe de Boileau, qui contient l'Enigme, les quatre vers raturés figurent, enfin, avec quelques corrections, les quatre vers définitifs, cités dans l'*Intermédiaire*. Ces vers ont été quelquefois placés, dans certaines éditions des *Œuvres de F. Racine*, audessous de la gravure du portrait de Racine peint par Santerre.

NYCTICORAX.

(1) Note de l'éditeur. Ce vers était d'abord disposé de cette manière :

Balancer Euripide et surpasser Corneille.

L'auteur ne le changea, suivant Brossette, que pour ne point irriter les partisans outrés du dernier. « Je ne « serai point fâché, disoit-il, que, dans la suite des « temps, quelque critique se donne la licence de ré- « tablir mon vers de la manière que je l'avois fait. »

« Voici encore, dit l'éditeur de 1740, dans ses notes, « une autre manière que je tiens de M. Racine fils, et « qui est moins à l'avantage de Corneille :

Du Théâtre françois, l'honneur et la merveille,
J'ai su ressusciter Sophocle dans mes vers;
Sans me perdre dans les airs,
Voler aussi haut que Corneille. »

Jean-Baptiste Mac-Mahon (XXXV, 770; XXXVI, 315). — Je possède l'*Analyse raisonnée de la discussion du Code civil au Conseil d'Etat*, par Jacques de Maleville, « l'un des rédacteurs du Code civil, ex-« président de la section civile de la « Cour de Cassation, membre du Sénat-« Conservateur » qui, commentant l'article 234 du Code civil relatif à la compétence du tribunal du domicile des époux en matière de divorce, s'exprime ainsi :

La section civile que je préside a rendu le 30 pluviôse an 13, entre les sieur et dame de Mac-Mahon un arrêt qui déroge en un point à cette jurisprudence, mais il a été déterminé par des circonstanses particulières et doit être restreint dans son cas.

En 1789, le sieur de Mac-Mahon, irlandais d'origine, mais servant en France dans le régiment de Walch, aussi irlandais, épouse la demoiselle de Latour, française, et se soumet pour les conventions de ce mariage à la coutume de Paris. En 1792, il passe en Angleterre, y prend du service et devient major dans un régiment. En l'an 9, sa femme divorce pour cause d'absence, pendant cinq ans sans nouvelles. En vendémiaire an 11, Mac-Mahon revient à Paris, et il est autorisé par le gouvernement à y demeurer d'abord comme Irlandais et, ensuite, lorsque la guerre recommence, comme prsionnier de guerre.

Le 14 germinal an 11, il cite sa femme pour voir annuler le divorce, comme prononcé sur une cause fausse ; il prétend que c'est de l'aveu de celle-ci qu'il a passé en Angleterre. qu'elle a promis de venir l'y joindre et qu'il n'a cessé de correspondre avec elle.

Le 14 fructidor an 11, jugement du tribunal de première instance de la Seine qui qui déclare Mac-Mahon non recevable dans sa demande.

Appel par Mac-Mahon ; arrêt de Paris du 9 ventôse an 12 qui infime, déclare que la cause du divorce est fausse et enjoint à la dame de Mac-Mahon de rejoindre son mari.

Pourvoi en cassation de la part de la dame, motivé sur la violation de la loi du 28 germinal an 11.

Il faut observer que, dans l'intervalle et depuis l'arrêt attaqué, le Conseil d'Etat, prévoyant les troubles que les émigrés et absents rentrés pourraient porter dans les familles en attaquant les divorces faits par leurs épouses, pendant leur absence, avait donné, le 11 prairial an 12, un avis approuvé par l'Empereur et portant que l'intention du législateur dans les lois précédentes avait été que les émigrés et absents rentrés ne pussent attaquer les divorces faits par leurs épouses que relativement aux formes suivies pour leur prononciation et non pour le fond et pour la fausseté des causes.

En effet, la forme expéditive que l'article 17 § 2 de la loi du 20 septembre 1792 et celle du 24 vendémiaire an 3 donnent à ces divorces, et la défense que le sénatus-consulte du 6 floréal an 10 fait aux amnistiés de revenir contre tous actes passés dans leur absence, prêtent beaucoup à l'interprétation du Conseil d'Etat, que des vues supérieures d'intérêt public peuvent également légitimer.

C'est sur le fondement de ces lois et de ce sénatus-consulte expliqués par l'avis du Conseil d'Etat et appliqués seulement aux émigrés et absents rentrés que la Cour a cassé l'arrêt de Paris, elle a jugé que le sieur Mac-Mahon, quoique étranger et reconnu tel par le Gouvernement, était cependant un absent rentré relativement à son épouse, puisqu'il s'était marié en France et s'était soumis aux lois françaises et qu'il s'était ensuite retiré en Angleterre et était entré au service des Anglais ; qu'il était donc dans le cas des lois citées et par conséquent non recevable à contester la justice au fond du divorce obtenu par sa femme, mais la Cour n'a point du tout jugé que cette fin de non recevoir s'appliquât aux simples absents et la grande majorité est convenue au contraire que la loi du 26 germinal ne pouvait pas être ainsi entendue. Quelle apparence en effet que, si le législateur l'avait pensé, il ne l'eût pas dit ; et que, dans le temps qu'il prohibait tant de causes monstrueuses de divorce autorisées par les lois précédentes, il eût voulu rendre inattaquables les divorces même faits au mépris de ces lois et qui jusquelà avaient été constamment soumis à la censure des tribunaux ?

Ces renseignements précis, fournis par l'ouvrage de Jacques de Maleville, seront sans doute de quelque utilité à celui des Intermédiairistes qui s'occupe de la famille de Mac-Mahon.

LÉON BRUNSCHVICG.

—

Les prénoms Fiacre et Fulcrand (XXXV, 771 ; XXXVI, 316). — Sur le prénom Fiacre, je ne puis rien dire, n'étant pas documenté sur ce sujet.

Pour le mot Fulcrand, je dirai qu'il n'est point originaire de Montpellier, mais bien de Lodève. Saint Fulcrand était le trentième• évêque de Lodève et vivait en 949. Il mourut en 1006. Il appartenait à la famille de Substantion et était fils de Blitgarde ou Eustorgie, fille d'Ernest, comte de Maguelone de Substantion et de

Melguel, dernière descendante d'Algulfe, 1er comte de Maguelone. Les domaines dé Montpellier et de Montpellieret appartenaient aux deux sœurs de Fulcrand; lui-même était né au château de Merifons (aujourd'hui en ruines), près de Lodève, et hérita, à la mort de ses parents, de tout le Lodevois. Possédant de grandes richesses, il fut nommé évêque de Lodève à l'âge de 32 ans, et son règne épiscopal dura 59 ans.

Il bâtit, à Lodève, une fort belle église, qui porte son nom (monument historique). Cette église a été réparée l'année dernière, et possède une tour et une rosace remarquées des étrangers.

Le nom de Fulcramus ou Fucrand est très répandu dans le pays lodevois, à Agde, Béziers, Montpellier et Marseille. Tous les enfants du pays portent ce nom, et des familles en ont fait leur nom patronymique.

Saint Fulcrand est resté célèbre dans son pays par ses vertus, la manière dont il tira son peuple de la famine, le guérit de la peste et le délivra des vexations des seigneurs ses voisins. En mourant, il donna son bien aux pauvres, et l'hospice de Lodève possède une propriété dont le don lui est attribué. Son testament, signé et écrit de sa main, est conservé religieusement à Lodève.

Henri de Montmorency et sa femme Félicie des Ursins, vinrent en pèlerinage à son tombeau, conservé encore dans la cathédrale qui porte son nom. Ils firent don d'une châsse enrichie de pierreries, qui, malheureusement, fut brûlée pendant la Révolution.

Le tombeau de saint Fulcrand est encore un grand lieu de pèlerinage.

Au reste, la félibrée montpelliéraine, par son organe, la *Campana di Magalouna*, parle souvent de saint Fulcrand et offre bien des chants aux *fourcandous* ou *froucandounes*, dont le département de l'Hérault est rempli.

Il n'y a donc rien d'étonnant que M. A. G. ait trouvé ce nom comme appartenant à une famille de Montpellier aux XVIe et XVIIe siècles.

FULCRAND-HUBERT VITALIS.

***

— Saint Fiacre était révéré aux environs de Meaux et Fulcrand à Lodève. On trouve des villages portant le nom de saint Fiacre dans les Côtes-du-Nord, la Loire-Inférieure, le Loiret, le Morbihan, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise.

Un Pierre Fulcran de Rosset a composé un poème sur l'agriculture; il était né à Montpellier. J.-C. WIGG.

—

Metz. — Bibliothèque de M. Prost (XXXVI, 9, 274, 364). — M. Auguste Prost a laissé sa bibliothèque et ses manuscrits à la Bibliothèque Nationale. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* apprendront peut-être avec intérêt qu'il a donné 100,000 francs à la Société des antiquaires de France, pour la publication de ses manuscrits et une rente de 1,200 fr., annuelle, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour prix à décerner à un ouvrage sur Metz.

La bibliothèque et les manuscrits de M. Prost devront être réunis, à la Bibliothèque nationale, sous le titre de *Fonds Prost*. POGGIARIDO.

—

Armoiries de la Catalogne et du Roussillon (XXXVI, 13, 274, 365). — Cassagnac père accusait, vers 1835, l'ancien préfet des Pyrénées-Orientales, le pair de France, Maurice Duval, d'avoir vendu à des relieurs de Perpignan tous les parchemins des archives de la Préfecture et par là d'avoir détruit de sang-froid les sources pour étudier l'histoire du Roussillon et de la Cerdagne. L'EX-CAR.

—

Sceau secret (XXXVI, 41). — L'habituelle perspicacité de Dieuaide, pour une fois, l'aurait-elle trahi? Ses conjectures quant au rôle assigné au sceau secret, cette sorte de destination occulte qu'il lui prête, cet office louche qu'il lui départit, cette participation aux basses œuvres des grands, cette collaboration à leurs plus ténébreux desseins, simple boutade, n'est-ce pas?

Néanmoins, comme il n'en faut pas davantage pour accréditer une légende — et Dieu (aide) sait si, dans les régions moyen-âgeuses surtout, leur germination est prompte, — je répondrai à sa question tout comme s'il s'agissait d'éclaircir un problème des plus nébuleux.

Que ceux qui l'ignoraient apprennent donc que le sceau secret, à l'origine tout au moins, servait à clore les plis dont le destinataire, seul, était appelé à prendre connaissance, ou, si je puis m'exprimer

ainsi, à garder le secret des lettres privées (d'où son nom apparemment), tandis que le grand sceau, sceau commun, sceau ordinaire, etc., était appliqué au bas des diplômes, lettres patentes ou « lettres ouvertes », et ce pour l'édification du public (*universis hanc paginem inspecturis, — hoc presens publicum instrumentum.* — « Tos chians ki ches lettres, veront et oront »), et conjointement avec le petit sceau, contre-sceau, sous-sceau (dont l'empreinte était adossée à celle du sceau majeur), à titre de signature d'abord et comme attestation de la foi jurée, de l'engagement souscrit, du témoignage rendu (*in cujus rei testimonium,* — « en tesmoignaige de ceste chose, » — en témoignage de veriteit; ») ensuite, afin de parfaire la solennité de l'acte et rendre celui-ci définitif (*ad cujus rei conservationem,* — « por ke ches choses soent fermes et estables. »)

Cependant, peu à peu, le sceau secret fut détourné de son affectation primitive, et fréquemment on le voit concourir avec le contre-sceau à authentiquer les actes. Parfois même, en l'absence de matrice spéciale, il fut employé, isolément, au lieu et place du scel aux causes.

Parmi les formules les plus usitées qui occupent l'exergue de cette catégorie de sceaux, il convient de mentionner la suivante qui, selon qu'on s'en tienne au fragment de texte que l'on a sous les yeux ou qu'on en rétablisse mentalement la suite, peut faire allusion à chacune des fonctions remplies par ces sortes de cachets : *Secretum meum mihi* (1).

Claves sigilli, avec ses variantes, est une forme qui se rencontre également pour exprimer que, *mis sous clef* (2) ou protégés par cette empreinte, les secrets (petits ou grands) étaient également à l'abri de toute surprise.

JEAN D'EVE.

—

Antoine Pascal, peintre de fleurs (XXXVI, 44). — Le *Dictionnaire des artistes de l'Ecole française*, par Bellier de la Chavignerie, continué par Louis Auvray donne une liste assez longue des œuvres de ce peintre, exposées aux Salons de 1830 à 1860 et que je puis donner à l'intermédiairiste F. L. A. H. M.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Quelles étaient les attributions d'un secrétaire du Point d'honneur (XXXVI, 45). — Ce M. Troussel des Groues, dont s'inquiète mon confrère, M. Ulric R.-D., devait être, en 1762, le digne secrétaire du *Tribunal des Maréchaux de France*, qui jugeaient eux-mêmes et prononçaient, sans appel, sur toutes les contestations relatives au point d'honneur. Quand ils étaient prévenus à temps, ils faisaient comparaître devant eux les adversaires et les obligeaient à s'embrasser.

E. DE MÉNORVAL.

***

— En 1693, Louis XIV créa, en titre d'office, pour chaque bailliage et chaque sénéchaussée, des lieutenants des maréchaux de France, juges du point d'honneur. La mission de ces lieutenants consistait à juger, en dernier ressort, les querelles, les duels, à les autoriser ou à les interdire. De par le roi, cet officier se substituait à chacun dans les questions toutes puissantes de ce qu'on appelait le point d'honneur. Il représentait la souveraine juridiction que le connétable exerçait autrefois sur les jugements par champions, d'où son tribunal était aussi dit connétablie.

L'article 12 de l'édit de mars 1693 avait établi un office d'archer-garde de la connétablie dans chaque bailliage, à la nomination du lieutenant qui s'en servait pour faire porter ses citations et se faisait escorter par lui dans toute l'étendue de sa juridiction. Une autre ordonnance de 1704 créa une seconde charge d'archer-garde, sur la demande des lieutenants; le personnel, placé sous leurs ordres, était complété par un secrétaire-greffier.

C'est de cette charge qu'était pourvu M. Troussel des Groues.

Cf. *Les lieutenants des Maréchaux de France*, par le marquis de Belleval dans la *Revue historique nobiliaire et biographique*, XIV, 89, 190.

EFFEM.

—

Pontoise est-elle une cité normande? (XXXVI, 46). — Il ne me semble pas que

(1) A *finibus terrae laudes audivimus gloriam justi et dixi : « Secretum meum mihi, secretum meum mihi », vœ mihi : prævaricantes prævaricati sunt et prævaricatione transgressorum prævaricati sunt* (Isaïe, cap. XXIV, v. 16).

(2) Confier une chose « sous le sceau du secret »; cette locution est encore employée de nos jours.

Pontoise puisse être considérée comme une cité normande puisqu'elle a toujours fait partie du Vexin français.

La ligne de défense du Vexin normand qui séparait le Vexin français du Vexin normand, était l'Epte et, la défense principale, Gisors, avec ses fortifications, son château, la côte de l'Epte, de Trie à la Seine, avec les châteaux forts de Courcelles et de Château-sur-Epte.

C'est là que se sont battus constamment les Français et les Anglais. Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion et la ligne qui séparait les deux pays est encore indiquée par une borne sculptée (unique, je crois, dans son espèce) qui se trouve entre Gisors et Neauphle.

C[te] LE COUTEULX DE CANTELEU.

—

Adèle Page (XXXVI, 46). — Extrait du rapport de M. Eugène Garraud, à l'assemblée générale des artistes dramatique du lundi 26 juin 1882 :

Adèle Page, encore un nom cher au public et qui éveille le souvenir de bien des succès. Nous n'en citerons que quatre : *la Ferme de Primerose*, *la Vie de Bohême*, *Fanfan la Tulipe*, *la Belle Gabrielle;* mais les créations qu'elle fit, dans ces différents ouvrages, suffisent amplement pour justifier la sympathie qui ne cessa d'accompagner cette charmante actrice, depuis l'aurore jusqu'au crépuscule de sa carrière artistique. Adèle Page s'est éteinte, à Neuilly, dans une propriété qu'elle habitait depuis plusieurs années; beaucoup de comédiens et d'amis assistaient à ses obsèques, mais le nombre en eut été certainement plus considérable encore si elles se fussent faites à Paris. *P. c. c. :* G. I.

—

La Dame de Montsoreau (XXXVI, 47). — La *Dame de Montsoreau* drame en cinq actes et dix tableaux, précédé de l'Etang de Beaugé, prologue, par MM. Alexandre Dumas et Auguste Maquet. Représenté, à l'Ambigu-Comique, le 19 novembre 1860. Paris, Michel Lévy frères, 1860, 1 vol. in-12 de 196 pages. E. M.

***

— Le théâtre de l'Ambigu-Comique a représenté, pour la première fois, *la Dame de Montsoreau*, le 19 novembre 1860; l'acteur Antonin y jouait le rôle de Quélus.

La biographie des acteurs d'Emile Abraham publiée, en 1861, par les frères Michel Lévy, ne fait pas mention d'Antonin parmi les artistes de l'Ambigu.

G. H. G.

—

Alexandre Lenoble (XXXVI, 47). — Le nom de cet auteur, que je crois originaire d'Autun, s'écrivait Le Noble; je possède de lui l'ouvrage dont suit le titre :

Histoire du Sacre et du Couronnement des Rois et Reines de France, précédée d'une introduction dans laquelle l'auteur, après avoir considéré le Sacre sous ses rapports politiques et religieux, fait un tableau général du mode d'inauguration du souverain adopté chez les nations, tant anciennes que modernes, par Alexandre Le Noble, avocat à la Cour royale de Paris; membre de la section historique des Archives du royaume et de plusieurs sociétés savantes et littéraires.

Inveni David servum meum.
Oleo sancto meo unxi eum.
Manus cum mea auxiliabitur ei
Et brachium meum confortabit eum.
Psal. 88, vers. 21 et 22.

Paris, Imprimerie de Gaultier-Laguionie, hôtel des Fermes, MDCCCXXV, in-8° de XII-656 pages.

La couverture porte cette mention :

Paris, chez Pochet, éditeur, rue Sainte-Avoye, n° 50, 1825. EFFEM.

—

Mémoires de Louis XVIII (XXXVI, 47). — L'auteur des mémoires de Louis XVIII, recueillis et mis en ordre par M. le duc de D.... Paris, 1832-1833, 12 vol. in-8°, n'est autre que le baron de Lamothe-Langon.

Le questionneur trouvera, dans toutes les biographies, des renseignements suffisants sur ce singulier littérateur de Montpellier. A. DIEUAIDE.

***

De 1831 à 1833, on a publié une énorme compilation sous le titre de : *Mémoires de Louis XVIII*, recueillis et mis en ordre par M. le duc de D..., 12 vol. in-8°. Le prétendu éditeur, n'est autre que le baron de Lamothe-Langon à qui on doit la fabrication de plusieurs ouvrages de ce genre.

QUÉRARD. — *France Littéraire*, tome IV, p. 507, donne, sur cet auteur et sur l'ou-

vrage, de très longs détails que je puis faire tenir au collaborateur Philippe.

La duchesse de Berry disait, après les avoir lus « l'auteur a écouté aux portes. »

Talleyrand, qui s'y connaissait, disait de son côté : « Je les crois authentiques. »

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

La langue française est-elle une langue claire ? (XXXVI, 50). — Les étrangers le contestent, dit M. Marie qui, pour montrer qu'ils n'ont pas tort, analyse quelques termes français à significations diverses, parfois mêmes opposées. Il ne serait pas malaisé d'allonger sa liste, mais ce serait interminable, car la moitié de notre dictionnaire, pour le moins, devrait y passer. A lui seul, le verbe « faire » a, dans Littré, quatre-vingt-deux acceptions. De ce genre de protéisme on peut conclure que notre langue est plus riche d'idées que de mots, et que cette condition la rend, pour l'étranger — comme d'ailleurs pour nous-mêmes — difficile à bien posséder. Et, cependant, elle ne cesse pas d'être si claire qu'on l'a nommée la « langue diplomatique ». Je n'ai point qualité pour mettre tous ces points en lumière ; aussi, sur la naissance des mots, leurs changements de sens et les conséquences de ces variations, j'emprunte aux travaux de deux linguistes en renom les courts extraits suivants :

Il semblerait que le langage dût posséder autant de termes que d'idées simples, et créer un mot pour chacune d'elles, mais les ressources dont il dispose sont souvent insuffisantes pour rendre ainsi les nouvelles idées ; et d'ailleurs la mémoire serait écrasée sous le poids des mots. L'esprit recourt à un procédé plus simple, il donne à un même mot plusieurs significations... qui, chacune à part, s'approprient le son primitif et vivent ensuite de leur vie propre... L'idée spéciale évoque le mot dans sa fonction spéciale, parce que c'est de l'idée, non du mot, que part l'esprit quand il exprime sa pensée... (DARMESTETER).

Comment cette multiplicité de sens ne produit-elle ni obscurité ni confusion ? C'est que le mot arrive préparé par ce qui le précède et ce qui l'entoure, commenté par le temps et le lieu, déterminé par les personnages qui sont en scène. (BRÉAL.)

T. PAVOT.

*
* *

— C'est incontestable, et M. A. Marie ne peut raisonnablement alléguer les exemples qu'il apporte comme prouvant l'obscurité de notre langue, car le sens est parfaitement déterminé par les *adjuncta*. Le mot « louer », par lui-même reste indéterminé ; mais son sens devient très précis aussitôt que j'y ajoute son complément.

Il est plus vrai de dire que la langue française est pauvre, très pauvre même ; mais point obscure. Les preuves que l'on peut donner de cette assertion sont nombreuses. La première est que, pour éviter toute espèce d'amphibologie et d'équivoque, depuis le XVIIe siècle, le français a été choisi comme langue diplomatique. Le latin et d'autres langues très cultivées prêtent à l'équivoque. Les oracles païens, on le sait, excellaient à prononcer en langage énigmatique, telle la réponse à Pyrrhus : *Aio te Romanos Œacida vincere posse*, qui peut aussi bien signifier : que les Romains vaincraient Pyrrhus ou que Pyrrhus vaincrait les Romains, etc.

A. P.

—

Une ancienne construction dans le passage Delorme (XXXVI, 51). — Maison de l'« Imaige Notre-Dame », 1453-1700, bâtie sur un arpent de terre baillé à Raoullet Joye, le 22 septembre 1392. Il y existait une hôtellerie en 1634, et c'est sur son emplacement que le passage Delorme a été percé en 1808.

Extrait de : *Topographie historique du vieux Paris*, par Adolphe Berty (région du Louvre et des Tuileries, 1).

A. M.

—

Acte de naissance de Napoléon (Charles) (XXXVI, 51). — On lit dans le tome XXXVII de la *Bibliographie générale*, dirigée par le Dr Hoefer, et publiée par les frères Firmin Didot, à la page 447 (127), les lignes suivantes :

Bonaparte (Napoléon-Charles), né à Paris, le 10 octobre 1802, mort à La Haye, le 5 mai 1807. Héritier du trône de Hollande, il était destiné à être adopté par Napoléon Ier ; mais il mourut du croup, maladie alors peu étudiée. C. H. G.

*
* *

— La question de M. de la Benotte me fait penser à un document, d'une haute valeur également pour les fervents de l'épopée napoléonienne, qui m'a été offert

tout récemment en vente. Il s'agit d'une copie officielle de l'acte de mariage du général Bonaparte avec J.-L. de la Pagerie. La pièce est d'une authenticité incontestable et dûment revêtue de tous les cachets qu'elle comporte. C'est au dossier du divorce qu'elle a été...empruntée. Peut-être ma réponse, à côté de la question, intéressera-t-elle, néanmoins, mon honorable coassocié. JEAN D'EVE.

—

Dubois (du Haut-Rhin) (XXXVI, 89). — Dubois (François-Louis-Esprit) naquit à Colmar, le 22 avril 1758. La Révolution le trouva avocat en sa ville natale; successivement, il devint officier municipal (1790), membre de la Convention (1792). Lors de l'inique procès de Louis XVI, il vota pour la réclusion jusqu'à la paix. En l'an III, il fut envoyé en mission près des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. Elu député du Haut-Rhin au conseil des Cinq-Cents, le 21 vendémiaire an IV, il reçut, le 17 messidor suivant, la mission d'organiser les îles Ioniennes en trois départements : Corcyre, Ithaque, Mer-Egée. Les consuls le nommèrent substitut du commissaire général au tribunal de cassation (an VIII) et commissaire général de police à Lyon (an IX). En 1805, on le retrouve avoué près le tribunal d'appel de Colmar. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée à Paris en 1828, Dubois vécut dans l'obscurité.

Cf. *Dictionnaire des Parlementaires français*, Paris, 1889, gr. in-8°.

EFFEM.

***

— Dubois, qui vota « la détention de Louis pendant la guerre et son bannissement quand la sûreté publique le permettrait », fut nommé quelque temps après au conseil des Cinq-Cents. Il en sortit le 20 mai 1798. (*Biographie conventionnelle,* 1816.) VICOMTE GOD.

***

— Dans un dictionnaire des contemporains paru en 1834, il est dit que Dubois (François-Louis-Esprit), après avoir voté le procès de Louis XVI, entra au conseil des Cinq-Cents, en sortit à la fin de la session et fut nommé commissaire du gouvernement, près le Tribunal de cassation, en remplacement de Berlier. Il reçut quelque temps après la mission d'aller organiser l'administration des îles Ioniennes, et revint au bout de quelques mois sans avoir terminé cette opération. Il était en 1805 avoué près de la cour d'appel séant à Colmar. Depuis, il a entièrement été perdu de vue.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Ecole militaire d'Effiat (XXXVI, 89). — La fortune des écoles militaires a subi des fluctuations diverses.

En 1724, Paris-Duverney conçut le projet d'une école dans le genre de notre Ecole polytechnique. On devait y enseigner un peu de tout : la jurisprudence, voire même la théologie. Dans le rapport de ses programmes et de ses débouchés, notre première école militaire demeure aussi singulière que devait l'être sa devancière; n'impose-t-elle pas, en effet, les mêmes examens, ne donne-t-elle pas le même enseignement à ses élèves, qui seront, les uns, ingénieurs des mines, des tabacs, des télégraphes, des ponts et chaussées ou des constructions navales; les autres, officiers du génie ou de l'artillerie? L'apprentissage d'un notaire pourrait, aussi raisonnablement, s'identifier avec celui d'un médecin.

Le projet Duverney avorta. Ayant été repris, en 1750, par un frère de son primitif auteur, Mme de Pompadour s'y intéressa et le présenta à Louis XV en ces termes :

Sire, ce sera le berceau de la gloire, placé à côté de l'hôtel des Invalides, qui en est la retraite et le tombeau.

Le grand ministre d'Argenson sut en mener l'exécution à bien.

L'école militaire installée à Paris reçut 500 élèves (cadets-gentilshommes) dont on exigea quatre générations de noblesse de père. Une annexe au pensionnat préparatoire fut établi à La Flèche. A un moment, les bâtiments de l'Ecole devant être vendus, les élèves, dont le nombre avait été porté à 600, furent partagés entre divers collèges provinciaux. Le collège d'Effiat fut compris dans cette répartition (1776). Ces établissements, dénommés écoles militaires, envoyaient leurs élèves dans les régiments en qualité de cadets-gentilshommes. Les bâtiments de l'Ecole militaire de Paris, n'ayant pas été vendus, retournèrent à leur première destination. Des sujets

choisis dans les collèges, après examen, furent appelés annuellement à l'établissement de Paris qui, fermé de nouveau en 1787, renvoya ses 700 élèves dans les écoles militaires de province.

Un décret du 9 septembre 1793 supprima les écoles militaires; seul, un établissement de ce genre fut conservé à Saint-Cyr. Le 13 prairial an II (1er juin 1794), la Convention, sur la proposition de Barrère, créa l'Ecole de Mars. Cette école où devaient se former les défenseurs de la patrie, s'éveillait au son du canon, qui était aussi le signal de la prière, car l'usage de celle-ci, oublié ou proscrit ailleurs, y était établi. Elle se composait de l'hymne, mis en musique par Méhul, commençant par ce vers :

Père de l'Univers, suprême intelligence,

Les pupilles de la garde remplacèrent avec avantage l'Ecole de Mars, qui n'eut qu'une existence éphémère.

Un auteur (Carrion, 1824) qui s'est occupé de la question des écoles militaires, a émis l'opinion :

Qu'elles porteraient de meilleurs fruits, si on n'y envoyait que celui qui a servi un certain temps et qui a développé un commencement d'aptitude à servir, non comme devoir, ce qui appartient à tout le monde, mais comme science, ce qui appartient à un petit nombre.

Cette idée et cette proposition sont d'accord avec les formes de plusieurs écoles militaires de l'étranger. Il serait bon qu'en France aussi les jeunes gens d'un mérite reconnu dans les corps, où ils y auraient appris à connaître les hommes, fussent seuls envoyés aux écoles militaires, pour acquérir le complément d'instruction nécessaire à des officiers. On n'aurait pas l'étonnement de voir des collégiens, habillés en soldats, à peine échappés à la férule des magisters, être, du jour au lendemain, institués conducteurs d'hommes.

En en faisant la demande au ministre de la guerre, il est possible qu'on trouve aux archives administratives du ministère de la guerre des renseignements particuliers et précis sur l'école militaire d'Effiat et ses directeurs.

Capitaine Paimblant du Rouil.

—

Le dessinateur Gravelot (XXXVI, 95). — On sait qu'aux xviie et xviiie siècles deux frères prenaient souvent des noms ou surnoms différents; ainsi Jean-Baptiste Bourguignon, né en 1697, — c'est le célèbre géographe qui, je crois, n'était jamais sorti de Paris, — prit le nom de d'Anville, et son frère, Hubert-François, né en 1699, celui de Gravelot.

H. C.

*
* *

— Il y avait à Paris, au xviie siècle, un modeste tailleur d'habits qui s'appelait modestement Bourguignon, comme d'autres s'appellent Breton, Normand, Limousin, etc., lequel avait deux enfants qui ne voulurent pas se nommer Bourguignon tout court et qui probablement, pour cela, devinrent célèbres dans la suite. L'aîné, Jean-Baptiste, le géographe, choisit le nom de Danville et y ajouta, quand la mode fut venue, une apostrophe, ce qui fit d'Anville; ce mot, qui signifie : de la maison, est aussi noble que les suivants : du Mesnil (du hameau); du Plessis (du village); de la Vallée, du Tertre, du Mont, de la Rivière, de la Roche, etc., etc.

Le second, Hubert-François, prit le surnom de Gravelot, un synonyme fantaisiste de graveur.

A. Dieuaide.

—

Sur deux citations faites dans un récent premier-Paris (XXXVI, 96). — M. Ph. dit: Ce précepte : « Il ne faut pas frapper une femme, même avec une fleur », n'est-il pas plutôt indien?

Ce précepte n'est pas indien, mais persan. La paternité en appartient au poète Hafiz, qui a écrit lui-même: « Ne touchez jamais une femme, pas même avec une fleur ». Il se peut qu'on en ait attribué la paternité à un poète indien, mais il ne faut pas oublier que du temps des empereurs mogols, la cour de Delhi ou d'Agra, ne parlait que persan, que tout s'y faisait suivant le bon ton d'Ispahan et que les empereurs mogols étaient entourés d'une foule de grands personnages élevés en Perse. Au reste, ceux qui ont visité le nord de l'Inde et le Pendjâb en particulier, savent que toutes les inscriptions des palais ou des temples sont écrites en persan, et qu'à Delhi, par exemple, à la mosquée verte, à côté de la célèbre inscription : « Si le paradis est sur terre, c'est ici, c'est ici »; en regard, on peut lire l'inscription de Hafiz à côté d'une des plus belles sourates du poète.

Hubert-Vitalis.

Petit crevé (XXXVI, 100). — S'il faut en croire le journal *le Sport*, cité par le *Grand Dictionnaire Larousse*, le nom de « petit crevé » aurait été adopté, quelques années avant 1869, comme argot de métier par des chemisiers et des blanchisseuses pour désigner plusieurs de leurs pratiques qui se faisaient remarquer par le luxe habituel de la chemise, garnie de « petits crevés ». Ce fut à un « gentleman », dont la recherche luxueuse en ce genre était connue, que le sobriquet fut d'abord appliqué. Ses fournisseurs l'appelèrent longtemps le « monsieur aux petits crevés », puis « petit crevé » tout court. Ce nom passa naturellement à d'autres. Cette même expression, dit encore le journal *le Sport*, était, au reste, renouvelée de « gros crevé » par lequel, sous Louis XIII, on désignait les seigneurs dont le pourpoint avait ce genre d'ornement.

Si les petits-crevés, écrit à ce sujet le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* (15 octobre 1880), n'étaient réellement, comme le dit Littré, que des « jeunes gens livrés à toutes les futilités de la mode », j'accepterais volontiers cette explication; mais « petits-crevés » désignent des jeunes gens qui ont poussé la folie bien au-delà des raffinements de la toilette, car voici la description que Nestor Roqueplan a donnée d'eux dans *Parisine :*

A plusieurs époques, on a observé qu'une certaine partie de la jeunesse affectait des airs d'épuisement, s'efféminait dans le langage et le costume, et se livrait à la folie en toussant. Les petits crevés n'affectent rien; ils fléchissent un genou, symptôme d'alcoolisme par l'absinthe et le vermouth di Torino. Leur voix est nasillarde, leurs muqueuses sont pâles, signe de constitution épuisée et refaite par l'iode. Quant à leur existence, elle consiste en une lutte terrible et adroite contre la dépense. Riches ou pauvres, ils sont avares et ne songent qu'à maintenir l'équilibre entre la sordidité et le *chic*, but suprême. Paraître et ne pas payer, voilà le problème. Manger secrètement du bouilli et avoir des voitures; s'associer pour une petite proportion à des sportsmen spéculateurs qui font courir; être quart de cheval comme on est quart d'agent de change.

A l'âge de vingt-cinq ans, le petit crevé perd ses cheveux; l'hydrargyre en a dévoré les bulbes. Ne pas oublier qu'il est bête, qu'il parle argot; qu'il siffle des airs d'opérette ou de fanfares pour faire croire qu'il chasse à courre; que sa conversation ne vaut pas celle d'un domestique ordinaire.

Or, pour moi, dit le rédacteur du *Courrier de Vaugelas*, ce n'est point « crevé », terme de tailleur et de couturière qui a fait appeler « petits crevés » cette triste engeance humaine; son nom, en harmonie parfaite avec la ruine de son corps et de son âme, n'est autre que le participe du verbe « se crever », dans le sens populaire de se fatiguer en donnant dans tous les excès, s'éreinter de toutes les manières.

Maintenant, continue le *Courrier*, de quand date le néologisme « petit-crevé » que, dans son feuilleton (*Journal officiel*) du 2 mai 1870, Théophile Gautier attribue à Nestor Roqueplan lui-même ? On trouve dans *Parisine* que l'expression dont il s'agit vit le jour avant « crevette », le correspondant de « petit-crevé » dans ce qu'on est convenu d'appeler le beau sexe :

Le petit crevé une fois affirmé, il a fallu lui chercher sa femelle et à la femelle donner un nom...

Or, il paraît que « crevette », dans l'acception où il ne désigne plus un crustacé, existait dès le 2 mai 1840; car, dans le numéro du *Charivari* qui porte cette date, Gavarni a donné, avec la légende ci-dessous, un dessin représentant, sur le devant d'une loge, à l'Opéra, un débardeur debout entre deux femmes couchées et paraissant exténuées de fatigue :

En voulez-vous de la crevette?... Pas cher!

Cela peut parfaitement autoriser à conclure que si Roqueplan, à qui nous sommes déjà redevablee de « lorette », est aussi l'auteur de « petit crevé »; ce dernier dut paraître avant que le futur directeur de l'Opéra présidât à la scène des Variétés (1840).

Si l'attribution à Roqueplan du néologisme « petit crevé » est exacte, c'est à tort que le journal *la Liberté* (numéro du 10 juin 1867) a écrit :

On plaisante sur la génération issue de 1852; un mot cruel, sorti des colonnes du *Constitutionnel* a qualifié cette jeunesse de « petits crevés »,

Dans le journal *la République française* (numéro du 19 mai 1884), M. Maurice Guillemot paraît voir dans « petit crevé » une réminiscence du « gros crevé » du XVIIe siècle.

C'est surtout en 1867 que ce néologisme s'est le plus employé.

Si, maintenant l'« Intermédiairiste enragé » qui a provoqué cette réponse, me demande quelle est celle de ces diverses étymologies que je préfère, je lui dirai : j'adopte sans hésitation celle donnée par le *Courrier de Vaugelas*.

GUSTAVE FUSTIER.

* * *

Petit crevé se décollette avec grâce, épile son menton et cire sa moustache, son teint délicat connaît les douceurs de la poudre de riz et du blanc de perle.

(YRIARTE.)

C'est de ce visage blême qu'est venue, selon nous, l'expression de crevé, dit Lorédan Larchey, dans son *Dictionnaire historique d'argot.*

Un *Almanach des petits crevés* a paru en 1867.

Delvau (*Dictionnaire de la Langue verte*) dit au mot « Crevé » :

Homme maigre, pâle, ruiné de corps et d'âme, dans l'argot des typographes.

PIERRE DE CARNAC.

* * *

— « Petit crevé » : deux mots qui forment une sorte de substantif. Ils nous viennent de Nestor Roqueplan, qui, vers le milieu du second Empire, s'en servait pour désigner les rejetons de notre aristocratie, déjà très visiblement caduque à cette époque. L'humoriste en question, intrépide boulevardier, s'est trouvé d'accord en cela avec Grévin, le dessinateur, et avec Lambert Thiboust, l'auteur d'une pochade satirique, longtemps jouée avec succès au théâtre Déjazet, sous ce titre : *Les Chevaliers du pince-nez.*

Le « petit crevé » sera donc un type de la jeunesse dorée de 1857 à 1870. Il est grand sur pattes, pâle, émacié, chauve à vingt ans, l'œil ahuri, la figure immobile, glabre, mais très élégant dans sa mise et éternellement vissé à son binocle. Au surplus, à la longue, on lui a donné plusieurs autres noms, mais toujours dans la même gamme. Le « petit crevé » a été aussi un « daim », un « col-cassé », un « gommeux » ; aujourd'hui, c'est, ce semble, un « petit verni ».

Au même Nestor Roqueplan, on doit cet autre mot si usité sur la fin du règne de Louis-Philippe : la « lorette ».

PHILIBERT AUDEBRAND.

— Voir l'*Intermédiaire*, tomes V, VI, VII, X.

J. LT.

—

Le personnage de Trivellin, prince (XXXVI, 137). — D'après Larousse, Trivellin est un personnage de la comédie italienne ; à peu près le même type qu'Arlequin, avec quelque différence dans le costume.

T. PAVOT.

* * *

Trivelin, s. m., nom que l'on donne à tous les farceurs, baladins et bouffons qui se donnent en spectacle au public pour le divertir et le faire rire :

« Car en tout temps, ces petits Trivelins. »

(ROUSSEAU.)

Plusieurs trivelins se réjouissent en dansant (2e entr'acte de l'*Amour médecin*).

Ce nom vient du fameux Trivelin de la comédie italienne, qui se retira et fut enterré aux Grands-Augustins. C'était le plus grand farceur de son temps, et le fameux Dominique lui-même, ne lui servait que de second.

(Dictionnaire de Trévoux.)

Le même ouvrage donne *trivelinade*, pièce dans le goût de Trivelin.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Plain (XXXVI, 137). — Dans les noms de lieu étudiés par M. Peiffer, *Plain* signie plat. Ce mot aurait donc le même sens que ces autres appellations : pla, plan, plane, planèze, plagne, qui représentent le latin *planum*.

T. PAVOT.

* * *

— Notre collègue Effem demande pourquoi des localités sont dites du « Plain », au « Plain », c'est comme s'il nous demandait pourquoi des localités sont dites de la plaine, du mont, de la vallée, de la rivière, etc.

Plain et plaine sont des mots identiques, ainsi, du reste, que pla, plan, plagne, plane, planèze, plain.

Le *Grand Vocabulaire françois*, Paris, 1773, 30 vol. in-4°, dit au mot uni :

Différences relatives entre uni, plain :

Ce qui est « uni » n'est pas raboteux. Ce qui est « plain » n'a ni enfoncemens ni élévations.

Le marbre le plus uni est le plus beau. Un pays où il n'y a ni montagnes ni vallées est un pays plain.

A. DIEUAIDE.

Quel fut l'exécuteur de Louis XVI? (XXXVI, 185). — On lit dans l'*Eclair* du 8 septembre dernier :

Nous avions raison de penser que M. Georges Cain, le nouveau directeur du musée Carnavalet, ne se faisait aucune illusion sur la véracité des faits énoncés dans le billet entré dans sa collection privée.

« La seule réponse à faire à l'*Intermédiaire*, au sujet de l'exécution de Louis XVI, écrit-il, est bien celle que vous indiquez : c'est un tissu d'erreurs que cette note.

« Je ne l'avais acquise qu'à cause de sa curieuse absurdité et mon seul regret est de la voir reproduite. Elle n'en valait vraiment pas la peine.

« Elle prouve simplement qu'en 1838 les policiers volaient l'argent du gouvernement. Voilà tout.

GEORGES CAIN.

—

Un ambassadeur anglais en 1619 (XXXVI, 186). — L'ambassadeur d'Angleterre en France en 1619 était Edward Herbert (1583-1648); d'une grande famille, originaire du pays de Galles où elle s'établit au XIIIe siècle, se disant descendre d'un compagnon ce Guillaume-le-Conquérant, et qui a figuré et figure encore sous plusieurs titres parmi les pairs du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. Il perdit son père, Richard Herbert, lorsqu'il n'avait que quatorze ans, en 1596, l'année même où il entra à l'Université d'Oxford; après son mariage avec une parente éloignée, du même nom que le sien (1599), et, ses études terminées, il fut présenté à la cour de la reine Elisabeth (1600); il se rallia à Jacques Ier, son successeur, qui le fit chevalier du Bain (1603). Quand il n'avait que vingt ans (1605), il fut shériff du comté de Montgomery, et, en 1608, il fit son premier voyage en France où il se fit remarquer à la cour d'Henri IV, et se lia d'une grande intimité avec le duc de Montmorency. Rentré en Angleterre l'année suivante, il en repartit en 1610 pour faire campagne dans les Pays-Bas et assista au siège et à la prise de Juliers. Après un séjour de quelques années à la cour de Jacques Ier, il retourna, en 1614, sur le continent où il voyagea en Allemagne, en Italie et en France pendant plus de deux ans. Enfin, son ami Buckingham lui fit donner l'ambassade d'Angleterre en France en 1619, avec la mission de resserrer les liens d'amitié entre les deux pays.

Edward Herbert s'établit dans le faubourg Saint-Germain, à Paris, et y vécut dans un grand luxe, très répandu dans la plus haute société; ce fut lui qui, dès la première année de son ambassade, suggéra à Buckingham le projet de mariage entre Charles, prince de Galles, et Henriette-Marie de France, sœur de Louis XIII. Lors de la révolte des protestants du Midi, en 1621, il accompagna le roi et le connétable de Luynes et eut, avec celui-ci, une querelle fort vive à la suite de laquelle il le provoqua en duel. Sur une plainte formelle de la cour de France, Jacques Ier rappela Edward Herbert à Londres (juillet 1621), mais Luynes étant mort peu après, il l'y renvoya (février 1622).

Pendant la seconde partie de son ambassade, Herbert écrivit et publia, à Paris, un gros ouvrage de philosophie, intitulé *De Veritate*. Après l'insuccès du projet de mariage du prince de Galles avec une infante d'Espagne, il fut chargé de renouer les négociations, en vue du mamariage de ce prince, avec Henriette-Marie; Jacques Ier voulait faire une condition de cette union de l'intervention de Louis XIII, en Allemagne, en faveur de l'électeur-palatin, son gendre, et l'ambassadeur ayant exposé à son maître les répugnances de la cour de France pour cette combinaison, il fut subitement révoqué (avril 1624). A l'avénement de Charles Ier, il rentra en faveur, fut fait pair d'Angleterre sous titre de lord Herbert de Cherbury (7 mai 1629). Le reste de l'existence du nouveau lord fut surtout remplie par ses travaux littéraires. pendant la guerre civile, il eut une attitude assez indécise entre le roi Charles Ier et le Parlement, et se rallia, plus tard, à la cause de ce dernier en 1644, alla s'établir à Londres où il mourut le 20 août 1648. On peut consulter sur ce personnage, l'ouvrage de M. Charles de Rémusat : *Lord Herbert de Cherbury, sa vie et ses œuvres*, 1 vol. Paris, Didier, édit., 1874; et le *Dictionary of National Biography*, tome XXVI, Londres, 1891.

G. R.

—

Parodies récentes (XXXVI, 193). — Consulter dans l'*Intermédiaire* du 30 octobre 1893 un article de M. André Foulon de Vaulx (XXVIII, 476 et suiv.), intitulé : *Les Parodies célèbres*.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Lettre de Péllicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François Ier a Venise, a M. du Bellay, seigneur de Langey.

Venise, 26 août 1540.

Monsieur, j'ay receu vostre lettre du XVIIe de ce moys, ensemble ung pacquet du roy et deux aultres que aviez receuz de Lyon pour me faire tenyr et pareillement un petit livre que m'avez envoyé, dont de tout je vous mercye.

Pellicier revient alors sur la nouvelle de la mort du roi Jean Zapolya, qui peut occasionner « plusieurs mutacions et troubles de grant importance ». Le dernier courrier de Rincon, en date du 30 juillet, ne lui a rien appris « sinon que le Grant Seigneur ne voulloyt ratiffier la paix ».

... Monsieur, j'ay esté adverty que ung frère Léonard (1), observantin, natif de Pyémont et jadiz confesseur de l'extrême duchesse de Savoye (2), qui puys naguères est passé par icy pour aller à Romme avecques le général des Observantins qui est espagnol, s'est laissé entendre que peu de temps après qu'il sera arrivé là, s'en doibt aller en Pyémont pour tramer à leur accoustumée quelques traictemens. Et entendez aussi que aprez luy en vient ung aultre de la court de l'empereur et roy des Romains, duquel ne sçay le nom de ses aultres qualitez ou notes, qui doibt mettre avant plusieurs menées et faulces entreprinses, promesses et espoirs, pour à son povoir essayer de faire quelques esmotions ez pays de Piémont et Savoye, œuvres voirement de telle leur religion. Dont vous plaira en estre adverty et mesmement du frère Léonard, lequel, comme j'entendz de bien bon lieu, en la terrible saison que l'empereur entra en Prouvence (3), vint à ladicte duchesse environ la fin de juillet, luy annonceant cette à eulx piétable (4) nouvelle que avant que fust la feste Nostre-Dame de la my-aoust ensuyvant, il n'y auroyt de la stirpe du roy ne luy ne aulcuns de ses enfans survivens : ce que ladicte duchesse, pour sa bonne prudence et taciturnité, non seullement le creut voullentiers, mais en faist part à plusieurs qui l'eurent à plaisyr et les aulcuns à desplaisir, dont s'en ensuyvist la pitoyable et cruelle mort de feu Mgr le dauphin (5). Je désireroys, si Dieu le voulloyt, que ce beau père, qui a accoustumé confesser les aultres de telz cas, fust confessé de cestuy-cy pour adjouster, avecques celle du comte de Monte Cocullo, la sienne (6). Je verray entendre le nom et enseignes de cest aultre frère frappart qui doibt venyr de brief, et ne fauldray vous advertyr de tout ce que en entendray. Vous congnoissez mieulx leurs portées et combien il faut peu tenyr conte des menées, non seullement de ces deux icy, mais générallement de tous. Je vous ay escript par ma dernière dépesche comme le filz d'Aldo m'avoyt envoyé le livre *Ad Atticum* lequel, pour n'avoir eu le temps depuys de le povoir faire rellier, — et aussi, quant à la vérité, il estoyt trop fraiz pour battre, — j'ay remis à le vous mander par le messager que m'avez envoyé, que je détiens jusques ad ce qu'il me soyt venu occasion de faire une aultre dépesche (7).

PELLICIER.

P. c. c.: A. T. R.

---

(1) *Leonardo Publicio* remplit successivement les fonctions de gardien de la province de Gênes, vicaire général de l'ordre et commissaire général de la famille cismontane. (V. *Annales Minorum*, t. XVI, pp. 273 et 395).

(2) *Béatrix*, fille d'Emmanuel, roi de Portugal, et de sa seconde femme Marie d'Aragon. Née à Lisbonne le 31 décembre 1504, mariée à Charles III, duc de Savoie, le 26 mars 1521, elle était morte le 8 janvier 1538 au château de Nice. Son mari, versatile, hésitant sans cesse entre le parti de François Ier son neveu, et celui de Charles-Quint, son beau-frère, s'était vu dépouillé par eux d'une bonne partie de ses états.

(3) Charles-Quint avait passé la frontière, avec son avant-garde, le 25 juillet 1536.

(4) Pitoyable.

(5) *François*, dauphin de Viennois et duc de Bretagne, était mort à Tournon, le 10 août 1536, à l'âge de dix-huit ans, des suites d'un refroidissement, suivant les uns, empoisonné, selon les autres.

(6) Sebastiano, comte de Montecuculli, gentilhomme ferrarais, écuyer du dauphin, accusé d'avoir, à l'instigation de Charles-Quint, empoisonné son maître à Lyon, le 8 août 1536. Le procès eut un long retentissement; Montecuculli fut exécuté à Lyon le 7 octobre de la même année. Catherine de Médicis, belle-sœur du dauphin, passa également pour n'avoir pas été étrangère à ce crime.

(7) Cette pièce est exraite de la *Correspondance* de Pellicier avec la Cour de France, que M. A. Tausserat-Radel va faire paraître prochainement, sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques et avec le contrôle de M. Léopold Delisle, chez M. Félix Alcan, éditeur à Paris.

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Anciennes peintures de l'école de Bourgogne. — On a fait récemment, dans l'église de Moloy, village de la Côte-d'Or, une intéressante découverte. En procédant, dit le *Journal des Arts*, à l'enlèvement du badigeon épais dont on avait accumulé plusieurs couches sur les murs intérieurs de l'abside, on a mis au jour des peintures, des restes importants de peintures, pour mieux dire. Sur la paroi de gauche, sont un saint Michel terrassant Satan, et une figure en pied de saint Blaise. Les peintures du fond ont beaucoup souffert du côté de l'Evangile; on y voit un religieux tenant un gril, et, au-dessous, un sujet tout à fait méconnaissable. Sur la même face, du côté de l'Epître, on rencontre, bien conservés, un groupe de sainte Anne instruisant la Vierge, un autre groupe représentant saint Laurent avec deux donateurs agenouillés, le mari et la femme; enfin, au-dessous, un saint Joseph. En retour, du même côté, sont les figures en pied de saint Guillaume mitré, la croix en main, et tenant un livre ouvert, et un saint abbé crossé mais non mitré, d'un très beau caractère. Le dernier sujet est complètement inintelligible.

Les encadrements architecturaux appartiennent à l'art de la Renaissance; toutefois, le style et les inscriptions qu'on voit sur les banderoles sont encore gothiques. Les couleurs, conservées sous le badigeon, sont encore brillantes, et les ors ont gardé par endroits toute leur fraîcheur. L'exécution est inégale, sans être jamais mauvaise. Le groupe de sainte Anne instruisant la Vierge, le saint Guillaume, le saint Blaise, l'abbé inconnu sont très supérieurs au saint Michel, au saint Laurent, aux donateurs et au saint Joseph. Il est évident que ces peintures ne sont pas de la même main; sans doute, elles ont été exécutées par un groupe d'artistes voyageurs, — la vie errante était la loi générale pour les artistes au moyen-âge; — le maître se réservait naturellement l'exécution des morceaux principaux et se bornait à diriger ses élèves pour les autres parties de l'œuvre.

Il faut constater, à la louange des habitants de Moloy, que tout le monde, maire, curé, conseil municipal, conseil de fabrique, simples particuliers, attache un grand prix à ces peintures et souhaite de les voir sauvegarder autant que possible. Tout justement, le gouvernement vient d'accorder une subvention pour aider à la restauration, par M. Louis Yperman, de peintures trouvées dans une autre localité de la Côte-d'Or, à Chambolle-Musigny. Ne pourrait-on prêter la même assistance à Moloy? On serait d'autant mieux fondé à le faire que M. Yperman a donné maintes preuves de sa compétence et du respect qu'il porte aux restes de l'art d'autrefois : on n'aurait donc pas à craindre une de ces restaurations indiscrètes qui ressemblent à une réfection totale.

(*Journal des Débats* du 29 septembre.)

—

Une lettre de George Sand sur le Saint-Simonisme (XXXVI, 371). — A propos de cette lettre communiquée « comme inédite » par M. Nauroy, M. le vicomte de Spœlberch de Lovenjoul nous fait savoir que ce document a été imprimé dans la *Correspondance de George Sand*, t. I, page 341. R.

BIBLIOGRAPHIE

Un Banquier du Trésor royal au dix-huitième siècle, par M. Victor de Swarte. — Sevin, libraire, à Paris.

Sous ce titre, l'auteur qui avait déjà présenté à la Sorbonne et à l'Ecole des Beaux-Arts, deux études consacrées au financier Samuel Bernard, vient de faire paraître, d'après des documents depuis longtemps recueillis aux Archives nationales, une plaquette tirée à très peu d'exemplaires. Cette élégante publication est précédée d'une reproduction du beau portrait de Samuel Bernard, par Rigaud et a en quelque sorte pour préface un harmonieux sonnet d'Armand Silvestre. Cela n'empêche point cette courte étude d'être fortement documentée et d'intéresser ceux de nos lecteurs qui, dans ces derniers temps, se sont occupés de Samuel Bernard.

*La Direction de l'*INTERMÉDIAIRE *serait infiniment obligée à ses abonnés et collaborateurs de vouloir bien accompagner leurs communications, soit de leur carte de visite, soit de leurs nom et adresse lisiblement écrits.*

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Octobre 1897.*

XXXVIe Volume. — N° 777

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 29

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Les pays sans pluie. — Je lis dans le *Petit Caporal* du 27 mai 1895, que la zone qui va du Maroc jusqu'au Béloutchistan, à travers l'Afrique, l'Egypte et l'Arabie, ne connaît pas la pluie.

Le même journal ajoute :

En Amérique, au Guatemala, la pluie est une chimère.

En Australie, il ne pleut sérieusement, dit-on, que tous les douze ans.

Existerait-il des pays sans pluie?

A. DIEUAIDE.

—

Le premier traité de commerce. — On trouve dans le tome XXXIII du fonds Dupuy (*Affaires d'Angleterre et d'Ecosse*), folio 124, le texte d'un traité de commerce conclu, en 1606, entre Henri IV et Jacques Ier.

Existerait-il un autre traité de commerce plus ancien? A. DIEUAIDE.

—

Gall, amant de la Reine. — Quelque confrère pourrait-il me donner des renseignements sur ces vers à double sens?

Gall, amant de la Reine, alla tour magna-
[nime !
Galamment de l'Arène à la Tour Magne
[à Nîme.

VALENTIN.

—

Longévité monacale.— Connaît-on l'âge moyen qu'atteignent les religieux en France? Visitant le cimetière de Brixen, j'ai été frappé par un tableau indiquant l'âge des sœurs du tiers-ordre de Saint-François, décédées dans cette ville, de 1794 à 1896.

Sur 87, il y en a 44 qui n'ont pas atteint 40 ans. Le tableau semble avoir été rédigé avec une exactitude méticuleuse, car je trouve une sœur morte à 33 3/4 ans et une autre à 35 3/4 ans.

La vie moyenne des 87 nonnes est de 43,58 ans.

L'institution des Demoiselles anglaises (sœurs de charité Beatæ-Virginis Mariæ) est mieux partagée : 88 enterrées, de 1834 à 1896, donnant une vie moyenne de 50,03 ans.

Les capucins arrivent, à Brixen, à l'âge de 55,25 ans. V. M.

—

Comte de Sémainville. — Quelque confrère obligeant pourrait-il me donner des détails sur le comte de Sémainville, accompagnés de la liste de ses ouvrages avec la date de leur publication? Pourrait-il aussi m'indiquer où je pourrais me les procurer? L'INCONNU.

—

Triel. — Existe-t-il une notice sur l'église de Triel et ses admirables vitraux? A-t-on reproduit ou décrit ceux-ci quelque part? LÉO CLARETIE.

—

Sermon au sablier. — Lorsqu'un touriste se présente pour visiter la cathédrale de Berne, le sacristain, qui se tient à la porte, perçoit un droit d'entrée de vingt centimes et lui remet une notice imprimée contenant la description de l'édifice. Dans cette notice, on lit:

Comme Berne n'a jamais eu d'évêques, cette église n'est appelée cathédrale que parce qu'elle serait digne de l'être.

L'histoire du mobilier est fort bien rappelée, mais il n'est pas question dans cette notice d'un gros sablier tout moderne placé au bout d'une tige en fer, à

hauteur de la chaire, sous les yeux et à portée de la main du prédicateur. A quoi peut servir ce sablier qui attire l'œil du visiteur comme il doit attirer constamment celui du prédicateur et des auditeurs?

Comme j'ai vu bien des fois, en France, les prédicateurs tirer leur montre et la poser discrètement sur la chaire pour régler leur sermon en regardant de temps en temps le cadran, j'en conclus que ce sablier est là également pour leur permettre de mesurer la durée de leur sermon et aux assistants de contrôler s'ils dépassent le temps habituel. Suis-je dans la vérité?

S'il en est ainsi, je parie que certains tribunaux voudraient bien posséder un de ces sabliers pour limiter les plaidoiries de quelques avocats. Je me rappelle avoir assisté quelquefois, à Paris, à des audiences correctionnelles où certaines chambres du tribunal expédient, dans une après-midi, environ quatre-vingts affaires, et avoir entendu le président dire à l'avocat :

— M• X..., vous avez quinze minutes pour présenter la défense du prévenu.

Ce serait le cas d'avoir un sablier, moins fort que celui de la cathédrale de Berne, mais un peu plus gros néanmoins que celui dont se servent nos ménagères pour ne pas dépasser les trois minutes nécessaires pour la cuisson d'un œuf à la coque. YSEM.

—

Boycotter, boycottage. — D'où nous viennent donc ces mots que la presse quotidienne emploie couramment, comme s'ils avaient déjà leurs lettres de naturalisation? Quelle en est l'exacte signification? J. LT.

—

Au sujet d'une bague. — Il m'a été transmis, il y a quelques années, une bague dont voici la description :

C'est un jonc qui me paraît être en or jaune, avec un chaton carré et plat de même métal.

Le chaton est mobile, il tourne autour d'un axe parallèle à l'axe du doigt qui porte la bague.

Sur la face, qui semble normalement devoir être en évidence, est gravée en creux une croix ancrée; le mot « fidélité » se lit au-dessus de la croix, le mot « espérance » en dessous ; ces deux mots sont également gravés en creux, ils sont tracés en forme d'arcs de cercle dont le centre serait approximativement celui de la croix.

La seconde face du chaton représente, en relief cette fois, une tête d'homme tournée vers la droite.

Cette tête est vue de profil absolu, les cheveux en sont assez longs et la barbe courte. Je pense que ce profil pourrait être celui du comte de Chambord.

Je désirerais savoir :

Quelle est l'origine de cette bague et dans quel but elle a été créée ; quelle est son histoire, si elle en a une; quel est le personnage figuré sur le chaton et, en résumé, tous les renseignements la concernant. P. R. M.

—

Portraits de Dubufe. — On recherche six portraits réunis, en un seul cadre, de la même personne, jeune fille de dix à douze ans.

Ces portraits furent dessinés par Dubufe, il y a une soixantaine d'années, dans une institution, quai de Billy, installée dans une maison qui appartint à Mlle Mars. A R T

—

Prélat bibliophile à retouver. — Quel est le prélat bibliophile du XVIIIe siècle, inconnu à J. Guiguard et dont les armes sont : De.... à trois bandes de...., au chef de gueules. GREYBEARD.

—

Famille Aleman. — Peut-on me donner quelques renseignements sur la famille Aleman; armoiries et province originaire? Justine Aleman, nièce du cardinal de Tournon, d'après Moréri, fut-elle la seule femme de Charles du Puy-Montbrun, dit le brave Montbrun, exécuté en 1575? UN ABONNÉ.

—

Anciens bréviaires. — Je désirerais consulter d'anciens bréviaires des diocèses de Lombez, Béziers, Agde et Narbonne.

Prière de signaler ceux dont on aurait connaissance. BOYER.

—

La Chanson du mirliton. — Le *Larousse*, au mot « mirliton », rapporte l'anecdote suivante :

Un curé de village, scandalisé de la *Chanson du mirliton*, s'éleva fortement, dans un prône, contre ceux qui la chantaient. Le lendemain, une de ses paroissiennes lui demanda pourquoi le mirliton avait si fort allumé son zèle.

« Ce n'est, lui dit-elle, autre chose que la gaze que je porte sur la tête.

— Ma foi, dit le curé, je n'en savais rien; dimanche prochain, je réparerai cela. »

En effet, au prône suivant, il dit à ses paroissiens :

« Mes frères, je vous ai beaucoup gourmandés, dimanche dernier, sur le mirliton; mais, depuis que j'ai vu celui de Mlle Javotte, j'ai trouvé que c'était si peu de chose qu'en vérité, il ne valait pas la peine d'en parler. »

Qu'est-ce que cette « Chanson du mirliton » qui avait effarouché le brave homme de curé? Les paroles en sont-elles encore connues? LOUIS-ABEL.

—

Une phrase d'Edgar Quinet, au sujet de l'« Histoire du concile de Trente » de Sarpi. — Le *Larousse*, tome 14, article « sable », cite cette phrase d'Edgar Quinet :

Dans son *Histoire du concile de Trente*. Sarpi déchire le rideau du sanctuaire. De quel hasard dépend tel dogme, tel article de foi qui régit la société moderne? « D'un rhume qui courait alors » et qui donna la majorité à un certain côté.

De quel dogme s'agit-il? Et le fait est-il véritable? LOUIS-ABEL.

—

La « Mer libre ».—Sous ce titre, M. Jules Claretie a publié, il y a bien des années, dans le *Journal des Voyages*, un curieux et dramatique roman. Pourrais-je savoir s'il a paru en librairie, où et quand? Sinon, paraîtra-t-il? Ce roman est un des meilleurs de l'éminent académicien.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Lord Elvin. — Paul Adam, dans un numéro récent du *Journal*, parle d'un personnage de roman, un personnage célèbre, nommé lord Elvin. Dans quel roman figure ce personnage? Quel genre de personnage est-il?

LOUIS-ABEL.

—

Akëdysséril. — Le nom d'Akëdysséril, que porte l'héroïne d'un des plus beaux poèmes de Villiers de l'Isle-Adam, a-t-il une signification?

Ou fut-il déjà porté par des personnages asiatiques connus? Ou bien Villiers l'a-t-il imaginé?

LOUIS-ABEL.

—

L'île de Cadran. — Le général de division baron Rousseau atteste, sous le premier Empire, que le commandant d'artillerie Guépratte y a bien rempli les fonctions de sous-directeur d'artillerie, notamment dans l'armement de toutes les places et forts de l'île. Celle-ci dépendait de la direction de Dunkerque.

Où est-elle située? Rien dans les états et annuaires militaires.

L'EX-CAR.

—

Sur l'élection d'Edmond About à l'Académie française. — Elu en remplacement de Jules Sandeau à l'Académie, Edmond About mourut, dit-on, avant d'avoir prononcé le discours d'usage. Il fut remplacé par Léon Say qui, à son tour, fut remplacé par le comte Vandal.

Ce fait est-il unique dans les annales académiques?

Peut-on citer des faits précédents analogues?

Pourquoi l'Académie ne reçoit-elle pas plus vite ceux qu'elle élit?

Pourquoi attendre deux ans entre la réception et l'élection?

C'est exposer un écrivain à mourir avant d'avoir prononcé l'éloge de son prédécesseur?

Quel est l'académicien qui attendit le plus longtemps, étant élu, avant d'être reçu? Quel est celui qui attendit le moins?

A. C.

—

Quel est l'écrivain le plus fécond qui ait existé? — Le supplément du *Journal pour tous* publiait, l'information suivante, à la date du 11 août :

Fécondité de quelques écrivains :

Alexandre Hardy est l'auteur le plus fécond qui ait jamais travaillé en France pour le théâtre. Il a fait 600 pièces.

Ce n'est pourtant rien en comparaison des 1800 pièces en vers de Lope de Véga, qui a en outre composé 21 volumes in-4° de poèmes et de poésies diverses.

On conserve à la bibliothèque d'Oxford, 122 volumes in-folio écrits de la main de Dodsworth, antiquaire du XVIIe siècle.

L'Allemand Moser, compilateur du dernier siècle, a laissé 700 volumes, dont 71 in-folio, et dans ce nombre ne sont pas compris 84 volumes de réimpressions ou nouvelles éditions de ses ouvrages.

Un autre Allemand, Krunitz, mort en 1796, composa à lui seul une encyclopédie, qui, à l'époque de sa mort, formait 72 gros volumes in-8°.

L'auteur de *Manon Lescaut*, l'abbé Prévost, a écrit plus de 170 volumes.

Les principaux ouvrages de Retif de la Bretonne forment 146 volumes in-12.

Le journaliste Fréron est auteur de 250 volumes.

Le Catalogue des ouvrages de Gail forme 500 pages in-4°.

Les manuscrits du savant botaniste Adanson, sur l'histoire naturelle, se composent de 120 volumes et de 75,000 figures.

Dingé, écrivain français fort inconnu (mort en 1832), a laissé des manuscrits autographes qui pèsent 400 kilogrammes.

Les auteurs chinois n'ont pas été, à ce qu'il paraît, moins féconds que les nôtres. Au dernier siècle, l'empereur Kiang-Loung voulut faire un choix de chefs-d'œuvre de la littérature chinoise ; ce choix ne devait contenir que 180,000 volumes. Dans cette collection, on faisait figurer *trois* ouvrages écrits par des Européens.

Je demande si ces notes sont exactes et d'autres exemples de fécondité. Par la même occasion, je demande quel est l'écrivain célèbre ayant le moins produit et étant arrivé quand même à être connu (Arvers n'est célèbre que par ses sonnets, mais il a encore écrit pas mal). Hérédia a fort peu écrit, comme en général les gens de sa génération ; les romantiques beaucoup : Hugo, Dumas, Gautier, George Sand. A. C.

—

La capitulation de Metz. — Je viens d'étudier scrupuleusement l'in-quarto à trois colonnes de 804 pages qui a pour titre :

Affaire de la capitulation de Metz. Procès Bazaine, seul compte-rendu sténographique in-extenso des séances du premier Conseil de guerre de la première division militaire ayant siégé à Versailles (Trianon), du 6 octobre au 10 décembre 1873, sous la présidence de M. le général de division duc d'Aumale, décembre 1873 ; librairie du *Moniteur universel*, 13, quai Voltaire.

Neveu d'un des derniers députés de Metz, Louis Humbert, qui refusa de voter la paix de Francfort à Bordeaux, comme d'ailleurs tous les députés de l'Alsace-Lorraine, j'ai parcouru ce calvaire douloureux et je voudrais poser plusieurs questions aux officiers de l'*Intermédiaire*, dont un, le commandant de Rochas, administrateur de l'Ecole polytechnique, a déposé au procès (page 360).

Que pensent-ils de l'intelligence de Bazaine ? Avait-il les qualités d'un général en chef d'une grande armée, chargé de plus de commander à une autre armée, celle de Mac-Mahon ? Cette science des détails, ce don de veiller à l'exécution de ses ordres, qui sont nécessaires à un général, surtout dans ces conditions, les avait-il ? La question n'a pas été discutée au procès.

Que pensent-ils de ce passage de la déposition de Canrobert (page 428) :

Il y eut alors (26 août 1870) beaucoup de désordre. La partie logistique n'était pas ce qui brillait dans les ordres que nous avons reçus.

Que pensent-ils de ces passages de la déposition du général de Villenoisy :

Rien de ce qui s'est produit ne serait arrivé, si, par une incurie extraordinaire, le quartier impérial n'avait pas négligé de nous informer qu'il avait été prévenu, par l'ingénieur en chef du département, que des crues subites et très grosses (de la Moselle) étaient possibles (page 257) ?

J'ajoutai qu'il était bien pénible pour un officier de cœur de voir ce qui se passait et ce qui ne pouvait qu'aboutir à la ruine du pays et à la destruction de l'armée. Je vis une larme briller dans les yeux du général Jarras et il me dit : « Croyez bien que vous n'êtes pas le seul à souffrir d'une situation pareille ». Je m'aperçus alors que le général Jarras était encore plus convaincu du résultat fatal au-devant duquel on courait, et qu'il souffrait de son impuissance.

C'est le capitaine de Rochas qui a accompagné l'officier prussien qui s'est rendu à Metz pour la prolongation de cet armistice (après Borny).

M. le président : « Il sera assigné et entendu ultérieurement. »

Il ne l'a pas été. Pourquoi ?

Que pensent-ils de la déposition du lieutenant de vaisseau Noguès ?

Le 21 août, au soir, je fus appelé aux Tuileries par un de mes amis, officier d'ordonnance de l'Empereur, M. le lieutenant de vaisseau Conneau. Il me dit que M. le maréchal Bazaine était bloqué dans Metz et que, dans une quinzaine de jours, il serait obligé de rendre les armes, faute de vivres et de munitions (page 318).

Que pensent-ils de la déposition du commandant de Thionville, Turnier (page 342)?

J'ai été complètement abandonné et sans troupes (au début de la guerre)..... Je suis donc resté complètement abandonné..... Pendant plusieurs jours, je suis resté presque sans un homme à Thionville.

Le général Coffinières de Nordeck, dernier gouverneur de Metz, vit-il encore? Si non, quand est-il mort?

Le dernier préfet de la Moselle, M. Paul Odent, vit-il encore? Si non, quand est-il mort? En 1873, il demeurait près d'Evreux.

Que signifie ce passage de la déposition (page 627) de feu Albert Tachard?

M. Paul Odent fut très affirmatif dans ses attaques sur le défaut d'organisation, sur la mollesse de l'action et sur l'indignation universelle de la population messine... Il ne m'a jamais rien révélé des faits de détails; je n'ai pas insisté, car je pensais que c'était à lui à faire ces révélations.

Que faut-il penser d'un entrefilet du *Gaulois* du 12 août 1897 où on lit:

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer hier le lieutenant Eymard, qui faisait partie de l'état-major de Bazaine à Metz et qui, lors du procès de celui-ci, fut chargé de préparer les appartements du Grand-Trianon pour le duc d'Aumale et ceux de Trianon-sous-Bois pour l'accusé. A cette occasion, il fut en rapport incessant avec Lachaud et il a pu nous donner ainsi des détails inconnus sur le célèbre avocat pendant le procès historique. Bazaine était constamment en état de somnolence, et Lachaud prétendait que cet état, qui annihilait toutes les facultés de Bazaine, avait été l'une des causes essentielles de la reddition de Metz. Lachaud ne voulut pas faire cette déclaration dans sa plaidoirie, afin que nul ne songeât à rendre Napoléon III responsable du choix qu'il avait fait de ce somnolent général en chef de l'armée de Metz. NAUROY.

—

M. Léon Gautier. — Je possède un joli petit livre intitulé:

Mariage de M. Charles Baussan avec Mlle Cécile Gautier, 2 mars 1889, in-18, 59 pages, avec encadrements à la Curmer, titre rouge et noir, imprimé sur Japon par Alphonse Le Roy, à Rennes, pour M. Léon Gautier, membre de l'Institut. La couverture bleu et or porte les initiales C G.

Interrogé à ce sujet, M. Léon Gautier, qui vient de mourir, m'écrivit le 1er mai 1896:

En ce qui concerne mon petit livre, je n'ai pas le souvenir exact du chiffre de son tirage qui n'a pas dû dépasser une dizaine d'exemplaires. Mais je ne saurais préciser.

Les collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils me dire le chiffre du tirage et les noms des détenteurs de cet oiseau rare? NAUROY.

—

L'expression: Ni homme ni femme est-elle ancienne? — Nous connaissons tous cette phrase que nous attribuons aux Auvergnats:

Nous gétions ving-te-chiche à table, ni hommes ni femmes, tous Jauvergnats.

Je laisse de côté les légendes et les chansons.

Ovide, *Métamorphoses*, liv. IV, 378, dit:

Nec duo sunt, sed forma duplex, nec fæmina dici
Nec puer ut possint, neutrumque et utrumque
Videntur.

(Ils ne font plus deux corps, quoiqu'il y ait une double figure; on ne saurait les appeler ni hommes ni femmes, quoiqu'ils paraissent l'un et l'autre).

Le *Spectateur ou le Socrate moderne*, Amsterdam, 1720, tome IV, page 383, parle des dames qui vont à cheval équipées en hommes:

Un des fermiers de M. le chevalier de Coverly ayant rencontré madame la chevalière sur le grand chemin, qui lui demanda si c'étoit la maison de Coverly, le bonhomme, qui ne vit d'abord que la partie masculine de son ajustement, lui avoit répondu: Oui, monsieur; mais qu'ayant aperçu la jupe, il avoit répliqué: Non, madame.

J'ai observé déjà que nous avons pris cette belle coûtume des François, qui ont infecté toutes les nations de l'Europe de leurs airs badins.

Mes collègues qui ont tant soit peu voyagé en Bretagne, et surtout dans le pays des Bigoudens, n'ont-ils pas fait de semblables réflexions sur les hommes à jupons et les femmes fumant la pipe?

A. DIEUAIDE.

Une anecdote sur Le Kain à vérifier. — Le célèbre comédien Le Kain chassait sur les terres d'un très grand seigneur. Un garde le surprend et l'interpelle :

— De quel droit chassez-vous ici ?

Du droit qu'un esprit ferme et vaste en ses [desseins
A sur l'esprit grossier des vulgaires hu- [mains,

lui répond sans se troubler le tragédien braconnant.

— Dans ce cas, c'est différent, répond le garde en s'excusant, je vous demande pardon, je ne savais pas cela.

— Je le crois bien, réplique Le Kain.

Et il continua à exercer son droit.

Cette anecdote, rapportée par le *Journal*, est-elle authentique ? En tous cas, elle est plaisante.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Le graveur Melchior Kusell. — Je possède une pièce gravée représentant une allégorie et signée de cet artiste. D'un côté de la gravure sont représentés de nombreux membres de la famille Waltstein; en haut de la scène, on remarque un personnage à corps de lion, un ange présente une image de la Vierge, et à chaque figure allégorique on lit une devise, par exemple : *Districtus Bechinensis slanensis*, etc. Quelle est la signification ? Cet artiste a-t-il beaucoup produit ?

HUSSON.

—

Les Romains connaissaient-ils une poudre d'artifice ? — Je lis dans les *Œuvres complètes de Claudien*, traduites en français pour la première fois, Paris, an VI (1804), tome Ier, page 419 :

On verra s'abaisser une vaste machine abandonnée à son propre poids, la flamme promener des chœurs mobiles sur les contours élevés du théâtre, cent globes de feu, légers enfants de l'art, errer, d'un vol innocent et rapide, sur les planches qu'embellit un pinceau savant, envelopper sans péril et quitter sans retard la tête orgueilleuse des tours.

Si cette traduction des vers de Claudien est exacte, elle démontrerait que les Romains connaissaient une poudre d'artifice.

D'autres auteurs romains ont-ils causé de feux d'artifice ?

Pourquoi appelons-nous la fusée immobile qui lance successivement un certain nombre d'étoiles : chandelle romaine ?

A. DIEUAIDE.

—

Archives et arche. — Le Duchat dit qu'à Metz on appelle « arche » une archive, et que les notaires conservent les actes passés chez eux dans des lieux voûtés et bâtis en forme d'arcs, de peur du feu; ce qui lui a fait croire qu'archive pouvait bien avoir été formé d'*arcivus*, produit d'*arcus* ou d'*arca*, *arca*, *arciva*.

Monteil, dans son *Histoire des Français des divers États*, 4e édition, t. Ier, notes du t. Ier, XIVe siècle, parle de plusieurs titres de Lorraine du XIIIe et du XIVe siècles, où on lit : « Comme porte l'acte (original) renfermé dans l'arche ».

Laurière, au mot « Arche », (*Glossaire de droit*), dit à son tour :

On sait que le mot « archives » dérive de arche (*arca*), le coffre où les documents étaient conservés.

En laissant de côté les étymologies grecques et latines, je désirerais savoir si des étymologistes italiens, espagnols, allemands, anglais, etc., ont fait dériver archives du mot arche ?

A. DIEUAIDE.

—

La lame a usé le fourreau. — D'où vient cette expression ?

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Non domo dominus sed domus domino decoranda est. — J'ai lu cette inscription latine sur une vieille maison d'Orléans ?

En faisant la part de quelques solécismes possibles, j'ai pensé qu'elle signifiait ceci :

Ce n'est pas la maison qui fait l'ornement de son maître, mais le maître qui fait l'ornement de la maison.

Est-ce cela ? Ou y a-t-il là un rébus à sens caché qu'un intermédiairiste plus malin saura découvrir ?

P. TONNEL.

—

Pernet. — Quelle est la biographie de cet artiste, qui a peint à la gouache et à l'aquarelle des monuments en ruines, compositions dans le goût de Hubert



Robert et Panini. Les dictionnaires de Gabet et Portalis-Beraldi sont muets sur cet artiste. A-t-il peint à l'huile?

E. GANDOUIN.

—

François de Sales. — En quelle année ce saint a-t-il été canonisé?

E. GANDOUIN.

—

Chiffres à déterminer. — Sur une reliure qui me paraît être du commencement du XVIIe siècle, sont les lettres suivantes, enlacées ainsi :

Ces groupes de lettres sont séparés par une espèce de flamme à trois pointes, et leur placement sur la reliure est combiné de façon à faire une diagonale jusqu'à son point d'arrivée, près de la petite dentelle qui encadre les plats de cette reliure, dont le dos, qui n'a jamais eu de titre, est couvert des mêmes groupes de lettres.

E. GANDOUIN.

—

Putois. — L'élevage des putois (en anglais, *skunk;* en langage canadien populaire, bête puante), se fait sur une grande échelle dans les Etats-Unis, surtout dans les Etats du Sud. On fait ainsi l'élevage de ce petit quadrupède de la famille de la belette pour sa fourrure, qui se vend sur les marchés de Londres et de Saint-Pétersbourg, et que nous achetons, une fois employée, pour de la martre d'Alaska. J'aimerais à savoir si cette industrie se pratique en Europe; s'il existe quelque traité, soit français ou anglais, sur ce sujet, et où on se les procure? Je serais heureux de recevoir une réponse par l'entremise de l'*Intermédiaire*.

RAOUL RENAULT.

RÉPONSES

Mlle de Montpensier et le combat du faubourg Saint-Antoine (II, 512).— M.-C. Couderc vient de publier, sur ce fameux combat (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1897), une lettre inédite de Mlle de Montpensier, dont la Bibliothèque nationale a récemment fait l'acquisition. Il a établi, à cette occasion, que la plus lourde part de responsabilité des coups de canon qui furent tirés de la Bastille sur l'armée royale et l'arrêtèrent dans son succès retombe sur le duc d'Orléans. Ce n'est qu'après en avoir reçu de lui l'ordre écrit que le gouverneur de la forteresse consentit à tourner vers le faubourg Saint-Antoine, ses canons, qui étaient braqués sur Paris, et à faire feu sur les troupes de Turenne.

Mlle de Montpensier n'a que la responsabilité — très grande encore — d'avoir sollicité et obtenu cet ordre de son père, et d'avoir, ensuite, soigneusement veillé à son exécution.

R.

—

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581; XVIII, 19, 394, 426, 456; XXXIV, 243, 337, 628; XXXV, 11, 147, 341, 580; XXXVI, 15, 144, 293). — Dans le *Courrier du Soir* du 17 septembre, on attribue à Victor Cousin le mot de Royer-Collard répondant à de Vigny, candidat à l'Académie française : « Je ne lis pas, monsieur, je relis ».

Gustave Flaubert, dans *Madame Bovary*, écrit en tête du chapitre III :

Un matin, le père Rouault vint apporter à Charles le paiement de sa jambe remise : soixante-quinze francs en pièces de *quarante* sous et une dinde.

Le *Figaro* a dit à deux reprises que Murger n'avait publié qu'un roman dans la *Revue des Deux-Mondes*. Tous les romans de Murger, à partir d'*Adeline Protat*, ont figuré dans cette revue. La même erreur est reproduite dans l'*Echo de la Semaine* du 19 septembre.

ELDÈS.

—

J.-Baptiste Perronneau, peintre de portraits (IX, 229, 285, 401; XVII, 675, 725). — M. Maurice Tourneux demande des détails sur cet artiste. Il naquit à Paris vers 1715, fut élève de Nattier et Laurent Cars. Agréé comme pastelliste en 1746, reçu académicien en 1753. On croit qu'il mourut en 1783 à Amsterdam.

Ce peintre marchait autrefois sur les pas de Latour; on lui accorde de la force et de la fierté de pinceau. Il me semble qu'on en parle plus. (Diderot, *Salon de* 1763.)

Diderot, dans son *Salon de* 1765, dit de lui :

Parmi ces portraits, il y en avait un de femme qu'on pouvait regarder bien dessiné et mieux dessiné qu'il ne lui appartient. Il vivait et le fichu était à tromper.

Cette année-là, il avait au Salon quatre portraits à l'huile et trois au pastel. Quatre étaient des portraits de femmes. C'est à l'un d'eux que se rapporte l'éloge de Diderot et cela nous engage à donner les noms des quatre : Mlle Perronneau (à l'huile), Mlle de Bossy, Mlle Pinchinat et Mlle Miron (au pastel). Actuellement, la salle des pastels au Louvre en contient un délicieux de cet artiste. Est-ce un de ceux que je viens de citer ?...

M. Maurice Tourneux a pu voir, à la vente des objets d'art de Goncourt, rue Drouot, au mois d'avril, un pastel d'homme de Perronneau.

Les frères de Goncourt disent de lui, au tome Ier de leur *Art du XVIIIe siècle :*

En 1750 le Salon est pour Latour une victoire sur un rival que sa supériorité de dessinateur relégua d'un coup au second rang. Il y avait un agréé dont les pastels, depuis 1746, portaient ombrage à Latour.

« Il craignait, dit Diderot, que le public ne pût sentir que par une comparaison directe l'intervalle qui les séparait. »

Une idée d'assez vilaine malice vient à Latour : il propose son portrait à peindre à son rival. Celui-ci s'y refuse par modestie. Latour insiste, le presse, décide enfin, à force d'insistance, l'innocent artiste qui peint le maître en surtout noir. Pendant qu'il travaille, Latour se met sournoisement, de son côté, à se peindre. Arrive l'exposition, Perronneau (c'était l'agréé) expose un portrait du maître, un Latour en surtout noir, en gilet de brocart rose galonné d'or, la main posée dans le jabot de dentelle, un très beau et très fin portrait qui tient aujourd'hui vaillamment sa place au musée de Saint-Quentin, au milieu de tous les pastels de son grand rival. Latour cependant semble avoir malignement posé pour ce portrait, un lendemain de plaisir, relevant de fatigue; sa figure encore jeune, matoise et futée, se laisse voir là, usée et tirée, avec le teint et la paupière rougie d'un roué. Mais, au beau milieu de ce succès de Perronneau, voilà le portrait de Latour, par Latour, qui paraît. Latour s'est entendu avec Chardin pour le placer à côté du portrait en surtout noir. Et Perronneau est hué par le voisinage. Latour avait fait un tour de fourbe. Du reste, Perronneau s'en releva. Contrairement à l'assertion des biographes de Latour, son concurrent ne s'expatria pas en Danemark. Il resta en France, et les Salons de 1751, 1753, 1755, nous le montrent en réputation vivante. Il semble le peintre officiel des demoiselles de l'Opéra, des « demoisillons » à noms amoureux et vagues qui s'appellent au livret : Mlle Rosalie, Mlle Silvanie. En même temps, la princesse de Condé lui donne la préférence sur Latour. Enfin des académiciens comme Lemoyne, Oudry, Adam, continuent à demander à ses crayons leurs portraits ou ceux de leurs femmes. Et l'on aurait tort de faire, à côté de Latour, une si petite figure de son émule. Dans ce portrait qui nous reste de lui au Louvre d'un homme en habit gris, le ragoût des petites touches, le modelage dans le tapotage, du travail artiste, léger, spirituel, le verdâtre corrégien des demi-teintes d'où s'enlèvent des tons de santé et le rose du front, du nez, des pommettes, du menton, l'animation riante de toute la tête nous montrent un artiste que Latour a eu raison de redouter et qui, en marchant derrière lui, a souvent dû l'atteindre. Il est un coloriste supérieur à Latour. Il y a de la lumineuse école anglaise de Reynold dans son pastel, et je ne connais rien d'aussi franchement charmant que son portrait de garçonnet possédé par Groult.

Un Intermédiairiste enragé.

—

Hannetons confits (XIV, 357, 470, 533) :

... Sabine finit par donner à Calyste la même chère et meilleure, mais elle lui vit faire de nouvelles façons. — Que manque-t-il donc ?... demanda-t-elle. — Rien, répondit-il en cherchant sur la table un objet qui ne s'y trouvait pas. — Ah ! s'écria Sabine le lendemain en s'éveillant, Calyste voulait de ces « hannetons pilés », de ces ingrédiens anglais qui se servent dans des pharmacies, en forme d'huiliers ; Mme de Rochefide l'accoutume à toutes sortes de piments. Elle acheta l'huilier anglais et ses flacons ardents.

(Balzac : *Béatrix*, édition Houssiaux, 1870, IV, p. 41.

P. c. c. : Gustave Fustier.

—

Morts mystérieuses (XXIV, 900; XXV, 75, 218; XXXIV, 294, 443, 809). — Il y a aussi celle de la duchesse de Bourbon (1750-1822) que M. Nauroy devrait bien nous conter et nous éclaircir, comme M. Monval devrait éclaircir celle d'Adrienne Lecouvreur.

Henriette d'Angleterre, la duchesse de Bourgogne et Mme de Châteauroux sont aussi mortes bizarrement. Quelle est la version adoptée aujourd'hui? Sait-on les détails de leur fin? J. C.

—

Synonymes de trop boire (XXV, 617; XXVI, 234, 257; XXVIII, 373; XXXII, 408). — En Angleterre, Half-Seas-Over (à demi au-delà des mers) est la phrase

proverbiale usitée pour désigner l'état qui touche à l'ivresse.

EREUVAO.

—

Détail des anciens prix de denrées et marchandises (XXIX, 415, 698). — Voir, à la Bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris, les textes manuscrits des *Collections du Progrès*, série M, n° 90, 109, 110, 111, 112.

A. R.

—

Bouillons pointus (XXXIII, 201, 513; XXXIV, 106, 451, 546, 589; XXXV, 296, 353). — M. Georges de Dubor consacre, dans la *Nouvelle Revue*, du 1er août 1897, quelques pages à la dernière maladie de Son Altesse Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé (1643-1709), fils du vainqueur de Rocroy. J'y lis :

Les tisanes et les clystères adoucissants sont donnés avec une prodigalité qui eût réjoui maître Purgon.

15 mars 1709. — « Son clystère réitéré avec l'huile d'œuf; plus, pour Mgr le Prince, sa tisane réitérée (de corne de cerf); plus son eau de pavot réitérée; du même jour, un clystère adoucissant fait avec un jaune d'œuf au lieu d'huile, selon l'ordonnance de M. Helvétius; plus un pot de confection d'hyacinthe de 2 onces (avec, en note : pour fortifier le cœur et réparer les forces épuisées). »

16 mars 1709. — « Un pot d'opiat composé avec la conserve de kinnorhodon, le corail rouge préparé et la confection d'hyacinthe, selon l'ordonnance de MM. Finot, Hecquet et Morel (pour arrêter le dévoiement et fortifier); plus une once d'eau alumineuse pour resserrer et nottoyer; plus son clystère avec le jaune d'œuf réitéré, selon l'ordonnance; plus, pour Mgr le Prince, son eau de pavot réitérée; dudit jour, sa tisane de corne de cerf réitérée, etc., etc.

Décidément, Molière n'a rien exagéré.

J. E.

—

Amateurs de belles pensées (XXXIII, 202). — Voir à la Bibliothèque de la Chambre de Commerce de Paris les textes imprimés et manuscrits des *Collections du progrès*, et particulièrement la préface de l'*Histoire nouvelle des arts et des sciences*.

A. R.

—

Les femmes témoins aux actes de naissance (XXXV, 145, 413, 455, 503, 604; XXXVI, 204, 344). — On lit dans la *Lanterne* du 26 septembre dernier :

Voici un nouveau document intéressant sur cette curieuse question : c'est l'acte de naissance de la grand'mère de notre ami et collaborateur Millerand, député de Paris :

« *Extrait du registre des actes de naissance de la commune d'Argenteuil, arrondissement de Versailles, département de Seine-et-Oise :*

« Du seize fructidor de l'an neuf de la République française, acte de naissance de Anne-Geneviève, née aujourd'hui, à huit heures du matin, fille de Etienne-Henry Boucher, cultivateur, et de Marie-Anne Gagnon, son épouse, mariés en ce bourg. Le sexe de l'enfant a été reconnu féminin.

« Le premier témoin, Jean-Jacques Defresne, cultivateur, cousin de l'enfant;

« Le second témoin, *Marie-Geneviève Defresne*, femme Boucher, tante de l'enfant; tous deux majeurs, domiciliés en ce bourg.

« Sur la réquisition à moi faite par le père et ont les comparants signé :

« Ainsi, signé au registre : Etienne-Henry Boucher, J.-J. Defresne, G. Defresne.

« Constaté suivant la loi, par moi, Pierre Mesnil, adjoint à la mairie, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

« Ainsi signé au registre : MESNIL. »

—

Les œufs défendus en carême (XXXV, 763; XXXVI, 310). — Que mes confrères me pardonnent, mais les réponses données à cette question ne donnent pas la raison de cette défense. Il faut la chercher non dans l'arbitraire du législateur, mais dans l'origine animale de l'œuf. Dans les anciens règlements sur ce point, les œufs sont assimilés au lait et à ses transformations, beurre et fromage, en raison de leur provenance. L'Eglise, dit saint Thomas dans la *Somme théologique*, interdit pendant les temps de jeûne *carnes animalium in terra quiescentium et respirantium, et « quae ab eis procedunt », sicut lacticinia ex gressibilibus et ova ex avibus* (2a 2ae, *quaest* 147, art. 8).

Dans les pays où l'usage de l'huile est ordinaire, en Italie par exemple, les laitages et les œufs sont soumis aux mêmes règlements; ailleurs, comme en France, dans les régions surtout où l'huile est d'un usage plus rare, les laitages sont permis à certains jours où les œufs restent défendus.

ARCH. CAP.



— L'œuf contient en substance les trois éléments essentiels de l'alimentation : albumine, caséine, fibrine.

C'est une des raisons pour lesquelles l'Eglise interdit aux fidèles l'usage de cet aliment pendant les derniers jours de la semaine sainte, jours de grande pénitence. E. N.

—

Marmousets (La rue des) (XXXV, 765). — La *Bibliographie namuroise*, publiée par M. le chanoine Doyen (Namur, Ad. Wesmael, 1884), 1re partie, 1re livraison, n° 84, année 1615, mentionne une pièce très rare, écrite en langue flamande, contenant le récit des horribles méfaits de Pierre Cortbeke, aubergiste à Dinant, à l'enseigne de la *Porte d'Or*, et d'un pâtissier nommé Jacques de Koo, son voisin. Ces deux malfaiteurs avaient, y est-il raconté, assassiné successivement 332 personnes descendues à l'hôtellerie de la *Porte d'Or*, dans les mêmes conditions que celles rappelées par M. Edme de Laurme. La bibliothèque de l'Université de Gand possède un exemplaire de cette pièce, in-4° de 2 feuillets, imprimée en caractères gothiques.

ALFRED HENRI.

—

Mamelouk (XXXVI, 42, 368). — Le mot *mamelouk* est d'origine arabe ; c'est une sorte d'adjectif dérivé du verbe *malak* (il a possédé), et signifie esclave, chose possédée, etc.

Les mamelouks, milice égyptienne, d'origine étrangère (Circassie) passaient pour être dévoués corps et âme à leurs maîtres arabes, auxquels ils obéissaient aveuglément.

Les Français eurent occasion de les connaître et de les fréquenter pendant l'expédition d'Egypte. Il y eut même des mamelouks, au nombre de 3 à 400, qui suivirent les Français après l'évacuation d'Egypte, furent organisés militairement et formèrent un escadron de la garde impériale.

On sait que les survivants, internés à Marseille après les événements de 1814, furent massacrés par la population pendant la période qui suivit la deuxième abdication de l'Empereur (juillet 1815).

Le dévouement absolu du fameux domestique mamelouk Roustem envers Napoléon, qu'il suivit partout jusqu'en 1814, a été la cause de cette appellation et de cette allusion faite par les écrivains contemporains et publicistes, à un attachement fanatique et souvent peu raisonné, au pouvoir despotique. A. P.

—

M. de Tourreil et la religion fusionienne (XXXVI, 43, 369). — Si le collaborateur Topo habite Paris, et s'il veut prendre la peine de passer ou faire passer à la mairie du XIIe arrondissement, je me ferai un plaisir de lui prêter l'ouvrage de M. Tourreil, dont voici le titre tout au long :

Œuvres
de LOUIS-JEAN-BAPTISTE TOURREIL
Religion fusionnienne
ou doctrine de l'universalition réalisant
le vrai catholicisme.
Livre de la Connaissance
Première initiation
ayant pour objet de constituer l'homme
dans la vie,
par la connaissance de Dieu, de soi-même
et du Monde universel.
Cathéchisme raisonné.
—
Tours,
Impr. typographique et lithographique
de Juliot,
53, rue Royale, 53.
Même Maison, à Paris, rue Dombasle, 54.
—
1879.

Le verso du faux-titre porte cette mention imprimée :

Cet ouvrage n'est pas destiné au commerce.

Ce volume renferme XXVII-861 pages et deux planches, il est du format in-8° jésus.

A. MAJOU.

—

Le libraire A. Couard, l'un des naufragés de la « Méduse » (XXXVI, 45). — Il faudrait plusieurs colonnes de l'*Intermédiaire* pour répondre à la question sur le libraire « Couard ». Tachons de résumer :

Tout d'abord, ce libraire ne s'appelait pas Couard, mais bien Corréard. C'était l'ancien géographe de la *Méduse*, comme le médecin Savigny, qui fut son collaborateur dans la relation du naufrage, était le chirurgien de marine du bord.

Cette relation souleva, en Europe, un cri de réprobation que ne suffit pas à calmer la condamnation à trois ans de prison du commandant Duroys de Chaumareys.

Corréard présenta à la Chambre des députés un mémoire tendant à la mise en accusation de plusieurs officiers de l'expédition du Sénégal et de l'ex-ministre vicomte Dubouchage.

La Chambre passa à l'ordre du jour.

Corréard, devenu libraire, fut en butte à toutes les persécutions de l'administration. Quant à Savigny, il avait déjà dû, à la suite de la publication du naufrage, donner sa démission de chirurgien de marine et s'était fait médecin de campagne.

Corréard, dont le magasin portait pour enseigne : *Au naufragé de la Méduse*, publia successivement : *Questions à l'ordre du jour*, — *Attention*, — *Le Temps qui court*, — *Première quinzaine de Juin*, — *Pièces politiques*, etc.... Autant de brochures, autant de procès.

Quatre mois de prison et 1,000 francs d'amende pour la première ; quatre mois et 1,200 francs pour la seconde ; quatre mois et 500 francs pour la troisième ; trois mois et 400 francs pour la dernière.

Toutes les tentatives pour obtenir une réduction de sa peine ou de ses amendes furent inutiles.

Ceci se passait en 1816.

UN BIBLIOPHILE PÉRIGOURDIN.

—

Secrétaire du « Point d'honneur » (XXXVI, 45, 454). — M. Ulric R.-D. trouvera des détails précis sur la constitution du tribunal du Point d'honneur dans une grande feuille in-4°, publiée par la librairie H. Delalain, sur les institutions de la France à la fin du XVIIIe siècle. Cette étude, rédigée par M. Chevalier, professeur d'histoire, indique l'institution d'un tribunal spécial appelé du « Point d'honneur », présidé par un maréchal de France, gentilhomme, et qui avait pour but de juger les questions d'honneur entre les militaires et les gentilshommes.

***

— Dans un acte délivré à mon grand-père, en 1809, le maire de Montmartre, Finot, s'intitule « membre du premier collège électoral de Paris, doyen d'exercice des administrateurs de bienfaisance, électeur de 1789 et ex-officier juge du « Point d'honneur ». J.-C. WIGG.

—

Pontoise est-elle une cité normande ? (XXXVI, 46, 454). — Pontoise se qualifie encore de capitale du Vexin « français ». C'est, du reste, le nom que se donne, à Pontoise, la Société archéologique du Vexin « français », en opposition, à Gisors, capitale du Vexin « normand »,

A. M.

—

Mémoires de Louis XVIII (XXXVI, 47, 456). — Un ouvrage existe en plusieurs volumes, intitulé *Mémoires de Louis XVIII*, mais ils sont apocryphes, et Louis XVIII n'en a probablement pas écrit une ligne. Je tiens des contemporains de ce roi et des événements rapportés, qu'il y a beaucoup d'erreurs de fait et de jugement dans ces volumes. UN ABONNÉ.

—

Jules Simon (XXXVI, 47) :

Revue encyclopédique (1896, p. 421). — Les débuts politiques de Jules Simon, d'après une correspondance inédite, par Ch. Le Goffic.

Jules Simon à l'Ecole normale (1833-1834). — Lettres intimes de la 20e année, par M. A. Pron-Gaillard.

Le Correspondant, tome 125 (1896), p. 589.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Depuis quand fait-on des généalogies de chevaux (XXXVI, 48) ? — Les Arabes ont fait des généalogies de leurs chevaux depuis Mahomet, mais on ne peut avoir qu'une confiance très relative dans ces généalogies, et s'il fallait remonter à ces origines, cela serait impossible

Du reste, deux tribus seules de l'Arabie, les Anézeh et les Chamar, passent pour avoirmis le plus grand soin dans les acplements de leurs chevaux, tandis que les autres tribus de l'Arabie devenues les marchands de chevaux de l'Inde, comme les Mountefich, ne mettent pas le même soin et la même sévérité à conserver aussi pur le sang de leurs chevaux. — Les Chamar, chassés par les Anézeh, de l'Arabie, il y a environ deux siècles, sont fixés maintenant du côté du Soudan, après avoir passé par l'Egypte et la Lybie, et ils doivent, à ce que l'on m'a dit, conserver leur race pure avec le même soin ; mais, en somme, on ne peut compter sur les généalogies des chevaux arabes et les considérer comme certaines et exactes.

Maintenant, les chevaux de pur sang ont leurs généalogies conservées, dans le

Stud-book, avec soin, et remontant à Charles Ier d'Angleterre et même un peu plus haut, et, en somme, tout cheval de pur sang a sa généalogie, qu'il est facile de remonter jusqu'à l'époque de Charles Ier (moyennant les livres *ad hoc*, notamment l'excellent Dictionnaire de M. Du Hays, ancien agent supérieur des Haras).

On peut, en ce moment, compter, pour chaque cheval: de 250 à 300 ascendants. — Par conséquent, tous les chevaux de pur sang, en Angleterre, en France et dans toute l'Europe, dans les deux Amériques, l'Inde et l'Australie, et, en somme, dans le monde entier, partout où il s'en trouve, ont leurs généalogies, qu'il est facile de remonter jusqu'aux premières années du siècle dernier, et même un peu plus haut (1670).

Maintenant, les Américains ont fondé un Stud-book pour leurs chevaux de demi-sang trotteurs, remontant aux premières années de ce siècle.— Les premiers croisements avaient été faits avec des chevaux de pur sang, des juments du Norfolk et des bidettes du Canada venant de France, principalement de la Manche, qu'on exportait tous les ans au Canada par le port de Saint-Malo.

Les Russes ont également un Stud-book pour leurs trotteurs Orloff, dont on peut remonter la généalogie jusqu'au milieu du siècle dernier.

Enfin, en France, depuis quelques années, on a établi aussi un Stud-book pour les chevaux de demi-sang et ne peuvent courir sur les champs de course de trot, excepté pour quelques prix internationaux ou du même genre, que les chevaux inscrits au Stud-book.

Cmte Le Couteulx de Canteleu.

—

Les Eunuques peuvent-ils être prêtres (XXXVI, 48)? — Mon bon Dieuaide, vous avez bien passé le Déluge, mais cela ne suffit point. Encore un pas de plus, et vous laissez derrière vous l'ancienne loi, qui ne régit pas positivement la matière, pour arriver à la loi nouvelle, inaugurée par Jésus-Christ, les Apôtres, et, enfin, l'Eglise, leur interprête dans la suite des temps. Or, l'Eglise a une discipline ecclésiastique, résumée dans le premier Manuel venu de Droit canon, qui, très probablement, se trouve entre les mains de votre curé. C'est là qu'il faut chercher les règles en l'espèce; et abandonnons aux Juifs les prescriptions positives de l'Ancien Testament ou ancienne Loi.

Ceci posé, je vous dirai, un manuel de Droit canon en mains, que votre cas y est déterminé par un paragraphe spécial au chapitre intitulé : *De irregularitabus clericorum*, paragraphe renfermant implicitement la classe des eunuques. Pour vous éviter la peine de rechercher, soit votre curé, soit le manuel, je vous livre le sujet de ce paragraphe : *Incurritur irregularitas ob alicujus membri mutilationem....* Inutile donc de parler de dispense, ces sortes de mutilés étant exclus des ordres sacrés. Le Roseau.

***

— Aucune prescription canonique n'interdit d'ordonner les eunuques. Au point de vue physique, les seuls empêchements à l'ordination, à moins de dispense, sont :

1° Les difformités qui rendraient ridicules les ordonnés ou seraient pour les fidèles une cause de répulsion;

2° Les maladies ou infirmités qui s'opposeraient à ce que les ordonnés puissent célébrer la messe : *secure, rite decenter*. A. E.

***

— Je puis affirmer qu'un individu reconnu eunuque ne peut être ordonné prêtre catholique qu'après avoir obtenu une dispense. Ce défaut corporel constituerait une irrégularité qui ne peut être levée sans une autorisation spéciale et précise; le droit canonique est formel sur ce point. A. P.

—

Sur le mot mucre (XXXVI, 50).— Dans le patois du nord du département de la Manche, auquel le latin, la basse latinité ont fourni beaucoup de mots, *mucreûe*, *mucre*, *mucri* sont constamment employés pour « humidité, humide, devenir humide »; ces mots dont on ne se sert que très rarement, si même on s'en sert jamais, viennent évidemment de *mucor*, *mucrum*. On trouve *mucre* dans Rabelais, avec la même acception.

Henri Jouan.

—

— *Mucre* vient du latin *mucere*, être gâté, qui est devenu *moisir* après avoir été d'abord *muisir*. L'*u* s'est changé en *ui*, comme dans *buxus*, buis, *pertusus*, pertuis, etc.; puis en *oi*, comme dans

nucem, noix, *crucem*, croix, etc. Le *c* s'est changé en *s*, comme dans *aucellum*, oiseau, *placere*, plaisir, etc. Enfin, l'*e* long accentué s'est changé en *i*, comme dans *complere*, accomplir. *implere*, emplir, etc.

C'est ainsi que *mucere* a formé *moisir*. *Mucre*, qui a le même sens, s'éloigne à peine de la forme latine, car le *c* latin était le *x* grec, et *mucere* se prononçait *mukere*. PAUL ARGELÈS.

***

— Voir :

Lacombe, *Dictionnaire du vieux langage françois* : *Mucre*, corruption; *marciditas;* mucrir, rendre moite et doux. — Roquefort, *Glossaire de la langue romane : Mucre*, mauvaise odeur, corruption, *mucor; mucrir*, rendre doux, amoitir, *mucescere*. — Hécart, *Dictionnaire rouchi-français : Mutrie* (sentir l'), sentir le moisi, la moisissure. Du grec *mukês*, champignon. — Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française : Mucre*, adj., qui sent le relent. S'emploie encore substantif en Normandie pour dire moisi, et aussi maladie du palais, qu'on appelle aussi muguet :

Elle ouvrit les fenêtres par-dessous les persiennes rouillées et noircies par le temps, pour donner un peu d'air aux appartements, qui sentaient le *mucre*, disait-elle.

Le *mucre*, en patois normand, c'est le moisi qui résulte de l'humidité. (Barbey d'Aurevilly, *Histoire sans nom*, VIII.)

J. LT.

—

La langue française est-elle une langue claire (XXXV, 50, 457)? — Que les étrangers contestent la clarté de la langue française en la comparant à la leur, rien de plus naturel, on voit plus clair avec ses propres yeux, même quand ils sont mauvais, qu'avec ceux des autres. Mais, d'abord, de quelle langue française parle-t-on? Est-ce de la langue de Malherbe, de celle de Voltaire, de celle de Stéphane Mallarmé, de la langue littéraire, de la langue scientifique, de la langue philosophique, du langage des affaires, etc.? Une langue ne peut être rendue responsable de tous les écarts que la rapidité des rapports sociaux lui fait subir.

En affaires, l'essentiel est d'aller vite; chacun prend position et s'entend à demi-mot. Les longues phrases perdent du temps; on fait des verbes actifs avec des verbes neutres. On ne *s'acquitte* pas d'une dette, on *l'acquitte;* un créancier reconnaît que le débiteur s'est *acquitté;* il met sur la facture *pour acquit;* cela devient *acquitter une facture;* c'est une modification du sens primitif. On fait une opération d'*escompte* dans un sens ou dans l'autre, cela s'appelle *escompter;* où est la nécessité d'avoir deux mots? il est facile de savoir dans quel sens on opère. *Endosser* signifie « se mettre sur le dos » soit une chose matérielle, soit une chose morale.

On met une mention au dos d'un billet; le langage commercial prend le verbe *endosser* dans un sens autre que son sens naturel : faut-il en rendre responsable la langue qui n'en peut mais? *Louer* est pris dans les deux sens, mais dans aucun bail il n'est employé. Ainsi, on dit *donner à loyer, prendre à loyer*. Et puis, si c'est le propriétaire ou le locataire qui loue, on sait bien dans quel sens il le fait. On ne peut cependant vouloir trouver dans un mot une valeur absolue en dehors des termes qui l'accompagnent.

Au surplus, plus une langue avance dans son évolution plus elle perd dans la valeur propre de ses mots, ceux-ci prenant leur vraie signification dans leurs rapports avec les autres mots.

Quoiqu'il en soit, on ne prouve pas plus contre la clarté d'une langue en relevant contre elle quelques mots pouvant être pris en double sens que contre la beauté d'une femme en relevant contre elle quelque irrégularité de traits ou quelque tache de rousseur.

Ce qui fait la clarté de la langue française, c'est qu'elle se prête mieux qu'aucune autre, *quand elle est bien employée*, à la netteté et à la précision de l'expression de la pensée, ne laissant peut-être pas assez de sous-entendus et aboutissant presque continuellement à des conclusions formelles. Pour cette raison, elle est moins essentiellement poétique que d'autres, mais elle est plus claire.

PAUL ARGELÈS.

***

Acte de naissance de Napoléon (Charles) (XXXVI, 51, 458). — Louis Bonaparte, qui fut proclamé roi de Hollande le 9 juin 1806, avait épousé, à la mairie du 1er arrondt de Paris, le 14 nivôse an X (4 janvier 1802), Hortense-Eugénie Beauharnais, fille de la future impératrice

Joséphine. Louis Bonaparte demeurait alors cour de l'Orangerie, district des Tuileries.

De ce mariage sont issus trois fils :

L'aîné, Napoléon (Charles), celui visé dans la question, né dans les derniers mois de 1802, devenu prince royal de Hollande à l'avènement de son père, mourut du croup en 1807.

Le second, Napoléon-Louis, né en 1804, fut tué én 1831, à Forli, dans les troubles de la Romagne.

Le troisième, Charles-Louis-Napoléon, né en 1808, mort en 1873, a été l'empereur Napoléon III.

Un caveau pratiqué sous l'église de Saint-Leu-Taverny (Seine-et-Oise), contient les quatre tombes de : Charles Bonaparte, père de Napoléon Ier; de Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, et des deux fils aînés de ce dernier.

Il se peut que les inscriptions placées sur ces tombes indiquent les lieux de naissance de ceux qui y reposent et mettent ainsi M. C. de la Benotte sur la trace de l'acte de naissance de l'aîné des trois fils du roi de Hollande.

Cet enfant, d'après une curieuse brochure publiée à La Haye en 1847, par Henri-Jean Caan, avait été adopté par Napoléon Ier et proclamé son héritier impérial.

Si l'acte constatant sa naissance a été dressé à Paris, comme il y a tout lieu de le supposer, les deux originaux de cet acte auront disparu dans les incendies de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice, en 1871, et n'auront pas été reconstitués. C. H. G.

***

— M. de la Benotte aura chance de retrouver l'acte de Napoléon-Charles Bonaparte, fils du roi Louis et de la reine Hortense, aux archives de Paris, quai Henri IV, si toutefois ledit acte a été reconstitué depuis les incendies de la Commune. La Mailleraye.

—

Monsieur le major (XXXVI, 51). — On dit « Monsieur » en s'adressant aux officiers assimilés, tels que Monsieur le Contrôleur, Monsieur l'Intendant, Monsieur le Major, Monsieur l'Aide-Major, etc., parce que, d'après les règlements militaires, on ne peut les appeler par leur grade tout court.

Mais on dit « Major » en s'adressant au chef de bataillon remplissant les fonctions administratives de major.

Le Colonel.

***

— Dans l'ancienne armée, tout ce qui n'était pas sorti de Polytechnique, de Saint-Cyr, voire même du rang, n'était pas militaire. Le médecin n'étant sorti que du Val-de-Grâce, bien qu'il ait le rang d'officier, était resté un civil, un « monsieur. » Les officiers le regardaient à peine comme un camarade, et le tenaient un peu à l'écart.

Ajoutons que le mot de major s'appliquant à d'autres grades, pour éviter la confusion, on a peut-être ajouté à ce titre la qualification de « monsieur ».

Martellière.

—

Bonjour, bonsoir (XXXV, 51). — Le soir, en abordant une personne, on lui dit : « Bonsoir », comme on dit : « Bonjour », dans la journée.

En la quittant, on dit encore : « Bonsoir », dans le sens de : « Bonne nuit ».

Tandis que, dans la journée, en quittant une personne, on dit généralement : « Au revoir », dans l'espoir de revoir cette personne dans la journée.

Le Colonel.

—

Mazel-en-Vivarais (XXXVI, 52). — Mazel est une des nombreuses formes venues de *mas*, qui représente le bas-latin *mansus*, manse, ferme ou habitation rurale avec une quantité de terrain déterminée. A ce mot *mas* ainsi expliqué, M. Cocheris joint une quarantaine de noms de lieu, parmi lesquels : Maze (Lot), Mazet (Hérault), Mazeau (Lozère), Mazel (Gard).

Pour ce qui est de la possibilité d'un échange entre Z et Y, permettant de passer de Mazel à Mayol, il n'y faut pas songer le moins du monde. Mayol tient peut-être à may (arbre vert), terme à propos duquel M. Larchey cite ce nom de localité, Mey, en Lorraine.

T. Pavot.

—

Quelle édition des œuvres (fausses) de « Sapho » a paru au XVIIIe siècle (XXXVI, 52)? — Je possède une édition des poésies de *Sapho* conforme, par les titres spéciaux, à la traduction russe.

Mon exemplaire, en vers français, porte Londres comme lieu d'impression et 1810 comme date, sans nom d'auteur ni d'imprimeur ; la vie de Sapho comprend 14 pages, et les poésies 80 pages, format in-18. Le bas des pages a plusieurs annotations du genre de celle-ci :

Ode Ire : (Il ne nous reste de *Sapho* que des fragments). J'ai cru devoir réunir ceux qui me paraissaient avoir quelques rapports entre-eux. Cette première ode est composée de trois fragments.

Les odes indiquées dans la question portent les titres suivants :

II *Sur la Rose* (avec annotation).
IV *Le Songe* (avec annotation).
VII *Elle engage Athis à se couronner de fleurs, à l'exemple des victimes prêtes à être sacrifiées. Elle la loue aussi sur sa beauté.*
IX *Sur la mort de Philoxelle.*
X *Acléis, sa mèrre.*
XV *Dialogue entre Alcée et Sapho.*
XVII *Hymne à Vénus.*
XVIII — *à Phaon.*

C'est probablement les mêmes vers qui ont été traduits par Vogler, Leipzig, 1810; en italien, par Grainville, 1797; par Mœbius, Hanovre 1815; en anglais, par Egerton, 1814.

L'édition de Londres, 1810, est peut-être une réédition des poésies de *Sapho*, imprimées à Amsterdam, 1777; Londres, 1781 et 1792, etc., etc., par le poète sans fard (Gacon), imprimées, pour la première fois, à Rotterdam, 1722, in-8.

Ce serait toute une bibliographie à faire et le cadre de notre *Intermédiaire* ne nous permet pas d'en faire uniquement un catalogue. A. DIEUAIDE.

—

Les livres d'ordre (XXXVI, 90). — J'ai vu, dans les instructions relatives à la tenue des livres d'ordres, que ceux-ci sont brûlés à la fin de l'année à laquelle ils se rapportent. Un exemplaire est déposé dans les archives du corps, concurremment avec les documents du ministère de la guerre. Ces exemplaires, conservés au 131e de ligne, m'ont servi à écrire l'historique de ce régiment.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Louis XIII et Cinq-Mars (XXXVI, 90, 225, 416). — On lit dans les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, le mot attribué à Louis XIII. Tallemant le rend ainsi : Quand Monsieur le Grand (Cinq-Mars) fut condamné, il (Louis XIII) dit :

Je voudrais bien voir la grimace qu'il fait à cette heure sur cet échafaud.

POGGIARIDO.

***

— Il n'est pas exact de dire que l'anecdote a été ignorée des contemporains, puisqu'elle est rapportée par Tallemant des Réaux, édition Levavasseur, 1834, tome II, p. 67. Je sais bien qu'il faut lire avec quelque méfiance le trop amusant conteur, mais enfin c'est le témoignage d'un contemporain.

Seulement, il est difficile de comprendre comment Louis XIII a pu être si bien informé du jour et du moment de l'exécution. L'arrestation de Cinq-Mars est du 3 juillet 1642; le roi quitta le cardinal à Tarascon pour retourner à Paris, et Richelieu s'achemina lentement vers Lyon avec ses prisonniers; toutefois, dans un appareil un peu moins dramatique que ne l'ont représenté le roman d'Alfred de Vigny et le tableau popularisé par la gravure de Paul Delaroche. L'arrêt et l'exécution sont du 12 septembre, et le cardinal quitta Lyon aussitôt après le prononcé de la sentence.

Qu'un arrêt de mort fût certain, la chose ne pouvait faire doute; il n'y a pas de pays ni d'époque où l'acte de Cinq-Mars ne serait qualifié de haute trahison en ce qui concerne de Thou, on peut hésiter, mais dans la législation d'alors, le cas de non révélation était égalé à la complicité et puni comme le crime même. Mais Richelieu, plus de six semaines à l'avance, pouvait-il annoncer et le roi connaître le moment où tomberait la tête de l'ancien favori? J'avoue avoir peine à l'admettre. Si le roi a fait une allusion à la grimace de Monsieur le Grand sur l'échafaud, ce ne saurait donc être sous la forme traditionnelle. Je rappellerai, d'ailleurs, que Cinq-Mars ne fit aucune grimace et mourut avec une fermeté qui sauva sa mémoire d'une condamnation impitoyable. H. C.

***

— Le collègue Paul Gaulot me permettra-t-il de venir à la rescousse de Ph., sauf à lui à me répliquer ensuite.

Il existe de nombreuses variantes de la phrase attribuée à Louis XIII :

On dit que le roi Louis XIII tira sa montre de sa poche à l'heure de l'exécution et dit : « Je crois que ce cher ami fait à présent une vilaine mine ». (*Nouveau Dictionnaire historique*, Paris, 1772.)

On dit que Louis XIII, sachant à peu près l'heure de l'exécution, regardoit sa montre et qu'il disoit : « Dans une heure d'ici, M. le Grand Ecuyer passera mal son temps. (Landon et Delandine.)

« Dans un tel temps, M. le Grand passera mal son temps. » (Locution citée.)

« Je voudrois bien voir la grimace qu'il fait à cette heure sur cet échafaud. » *Historiettes de Tallemant*, édition in-12, tome III, page 58.

Dans le *Journal de l'Estoille*, édition de 1719, tome I, page 156, on lit qu'une phrase identique (première édition) est attribuée au duc d'Alençon, lorsqu'on vint lui apprendre que le comte de Saint-Aignan avait été tué le 17 janvier 1583 :

Je croy, dit-il, que quy eust pu prendre le loisir de contempler a cette heure-là Saint-Aignan, qu'on luy eust veu faire alors une plaisante grimace.

Paulin Paris a mis une note sur ce sujet dans les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, nouvelle édition, tome II, page 265.

Bazin, dans son *Histoire de Louis XIII*, tome IV, page 416, met en doute la phrase de Louis XIII :

Aucun témoin digne de foi ne garantit l'anecdote.

Rosset, dans ses *Histoires tragiques*, va plus loin ; il dit que Louis XIII ne pouvait savoir à quelle heure, ni même quel jour l'exécution de Cinq-Mars avait lieu, puisqu'elle avait tout à coup été retardée à cause du bourreau de Lyon, qui s'était cassé la jambe.

Il est probable que si le collègue Paul Gaulot avait cité les *Mémoires* du marquis de Montglat, Ph. n'aurait pas posé sa question et il est bien permis d'ignorer des anecdotes aussi fausses que celles qui ont trait à Louis XIII. (Voir Fournier : *L'Esprit dans l'histoire*.)

A. DIEUAIDE.

—

Guérison des écrouelles (XXXVI, 91). — Il est assez difficile de savoir quel est le premier de nos rois auquel Dieu voulut bien accorder le pouvoir de guérir des écrouelles soit en vertu du divin baume qui avait servi à leur consécration, soit comme récompense de leur foi en saint Marcoul. Marlot dans son *Théâtre d'honneur*; Mézerai dans son *Histoire de France;* de Lancre dans son *Traité de l'attouchement*, renvoient pour cette question aux Manuscrits de Saint-Remi. Or, ces derniers donnent, comme première guérison obtenue, celle de Lanicet, écuyer gentilhomme de Clovis et guéri par ce dernier.

Saint Thomas, également dans son *de Regimine principum* donne comme preuve de la sainteté de l'onction de la sainte Ampoule « les guérisons miraculeuses obtenues par les rois de France ». Néanmoins, nous ne croyons pas que l'on doive remonter plus haut que Robert-le-Pieux, fils de Hugues-Capet. Ce prince (c'est Guibert, abbé de Nogent, qui nous le dit dans ses *Lettres à Odon*, ne se contenta pas de toucher les écrouelles lors de son couronnement, mais bien une fois par semaine, comme devait le faire plus tard Louis XI. C'est, d'ailleurs, ce que nous lisons aussi dans Pierrot (*Histoire de France*, tome IV, p. 36), et dans l'*Histoire de l'Inauguration des Rois* de Charles Bévy (Paris, 1776, p. 167). Depuis cette époque, les malades accoururent de tous côtés, mais surtout d'Espagne (et c'est peut-être à cause de cela que les Espagnols avaient obtenu le privilège d'être touchés les premiers, ce qui n'était pas une faveur de peu d'importance, si l'on songe que parfois la cérémonie durait une journée entière, tant était considérable l'affluence des malades. Ces mêmes Espagnols avaient une si grande confiance en cette vertu, qu'ils se firent donner un doigt de saint Louis pour le faire toucher à leurs malades (d'après M. Salgues).

A propos de saint Louis nous voyons dans son procès de canonisation qu'il fut fait une distinction entre ses miracles proprement dits et les guérisons des écrouelles, ces dernières étant un privilège de tous les rois de France. (Guill. de Nangis).

D'après les historiens du temps, Philippe de Valois en guérit quatorze cents ; Charles VIII, durant ses expéditions en Italie, guérit de nombreux malades et « ceux des Italies, nous dit Monstrelet, voyant ce mystère, ne furent onques si émerveillés » ; de même pour François Ier, captif à Madrid ; de même pour Charles IX, à Bordeaux, pour Louis XI.

Quant à Louis XV ce fut le dernier de nos rois qui se rendit à Saint-Marcoul, prier devant la châsse du saint. Cette châsse se trouvait dans l'église du gros bourg de Corbeny à six lieues de Reims : c'est là que nos rois se rendaient deux ou trois jours après leur couronnement et après avoir fait une neuvaine. Pour n'en citer qu'un exemple, nous lisons dans le *Cérémonial de Godefroy* à l'article consacré à Henri II, que ce prince « trois jours après sa consécration, partit de Rheims, ainsi que ont eu de bonne et ancienne coutume ses prédécesseurs rois de France, pour aller à Saint-Marcoul », (page 338, édit. de 1619).

Louis XVI et ses successeurs firent apporter la châsse de Corbeny à Reims, comme nous le voyons par une lettre de cachet envoyée, à cet effet, par le premier aux religieuses de Corbeny. Au sacre de Charles X, un de ceux qui avaient été guéris par Louis XVI se présenta à l'hospice :

Je viens, dit-il, faire ma prière auprès des reliques de saint Marcoul. Voyez, dit-il aux sœurs, les cicatrices de mes plaies; j'ai eu le bonheur d'être touché par notre bon roi et depuis je n'ai pas éprouvé le plus léger retour du mal dont j'étais atteint.

(Précis hist. du Sacre de Charles X, notes p. 138).

Enfin, voici un certificat de 1825 donné par le médecin de l'hospice, M. Noël :

Je soussigné, docteur, chirurgien et médecin de l'hospice des scrofuleux, certifie avoir scrupuleusement examiné les plaies des nommés J.-B. Camus, Marie-Clarisse Faucheron, Suzanne Crévisseaux, Marie-Elisabeth Collin, Marie-Anne Mathieu, avant leur entrée à l'hospice et avoir reconnu et constaté par un certificat nécessaire pour leur admission qu'elles étaient toutes indubitablement de nature scrofuleuse; je certifie de plus que les plaies de ces cinq individus sont depuis deux ou trois mois guéries et qu'il n'a été employé pour leur guérison que le traitement habituellement en usage. J'atteste, en outre, qu'ils ont tous été touchés par Sa Majesté Charles X que j'ai accompagné et suivi de très près depuis le premier attouchement jusqu'au dernier.

Reims, ce 8 octobre 1825.
Signé : Noel.

L'original du procès-verbal dressé en même temps par les sœurs est encore aux archives de la maison.

Voilà donc une série de preuves prises à travers huit siècles de notre histoire; pendant ces huit siècles, des milliers de personnes, la France entière a cru au pouvoir de ses rois, pouvoir donné par Dieu. Pouvait-il paraître extraordinaire, alors, que Dieu accordât d'aussi grandes grâces à des hommes qui pouvaient à juste titre se dire les rois du peuple le plus croyant et faire suivre, avec un orgueil bien légitime, leur nom du qualificatif de Fils aîné de l'Eglise, c'est-à-dire de Dieu!

Quantum mutatus.....!

Vicomte G. de Leusse.

—

Sophie Rostopchine, comtesse de Ségur (XXXVI, 92, 226). — Mme de Ségur est bien connue par ses nombreux ouvrages pour les enfants. Le premier catalogue de la librairie Hachette (Bibliothèque rose) en donnera la liste.

Parmi ses fils, on compte Mgr Gaston de Ségur. Au point de vue spécial des renseignements que l'on demande sur Mme de Ségur, je dirai qu'il a tout justement écrit sur elle un petit volume de souvenirs, intitulé *Ma Mère* (librairie Tolra).

La comtesse de Ségur a eu sept enfants :

1° Le marquis Anatole de Ségur-d'Aguesseau, ancien conseiller d'Etat, auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'histoire religieuse ;

2° Le comte de Ségur-Lamoignon, ancien secrétaire d'ambassade ;

3° Sabine de Ségur ;

4° Mgr Gaston de Ségur ;

5° La baronne de Malaret ;

6° Mme Fresneau, femme du sénateur du Morbihan ;

7° La vicomtesse de Pitray, qui a écrit, elle aussi, un certain nombre de petits volumes pour la jeunesse et qui reçut de Louis Veuillot ces lettres, publiées au tome II de la *Correspondance* du grand écrivain qui peuvent passer pour les plus charmantes qu'il ait envoyées.

Goeffroy de Grandmaison.

∴

— On peut consulter :

Ma Mère, souvenir de sa vie et de sa sainte mort, par Mgr de Ségur, in-18, 1875.

Un jeune Chercheur.

—

Cartes de visite (XXXVI, 93).—L'usage des cartes de visite était, dit-on, répandu

dès la plus haute antiquité en Extrême-Orient, la dimension du vélin étant proportionnée au respect dû au destinataire.

Ce n'est qu'au XVIIe siècle que cet usage se propagea en Europe. On les appelait alors « billets de visite ».

Les Allemands, les Hollandais et les Italiens s'en servaient bien avant nous. En France, jusqu'à Louis XIV, on se contentait d'inscrire ou, le plus souvent, de faire inscrire par ses laquais, son nom « sur les registres crasseux déposés à cet effet chez les suisses ». Mais il nous faut attendre jusqu'à 1750 pour avoir la véritable carte; ce sont alors de vrais petits chefs-d'œuvre, relevés par des peintures vives, signées souvent d'un nom célèbre; on y voit de tout, des paysages, des colombes, des flèches, des bonnets phrygiens, puis des aigles impériales et les fleurs de lys. Enfin, en 1845, la papeterie de Paris nous dota de la carte actuelle; toutefois, à cette époque, on l'encadrait ordinairement d'un filet et l'on en arrachait un coin au lieu de le corner. Même on essaya d'en faire de noires avec le nom en blanc pour les cartes de deuil; mais, tout comme pour les cartes photographiques, l'essai ne réussit pas.

VICOMTE G. DE LEUSSE.

∴

— J'ai eu jadis en ma possession une carte de visite du format moyen actuel, sur papier non glacé, portant ces mots entourés d'une sorte de couronne de fleurs :

Monsieur et Madame de Saint-Vaast.
1735

EMILE TANDEL.

—

Jubé de Notre-Dame (XXXVI, 93). — Le jubé de Notre-Dame, œuvre admirable du XIIIe siècle, fut détruit avec l'ancien autel à colonnes de cuivre et la clôture à claire-voie du rond-point, lorsque Louis XIV exécuta le vœu de Louis XIII, c'est-à-dire à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe. C'est en ce temps-là que tombèrent les beaux jubés de nos cathédrales, dont plusieurs étaient des merveilles. Toutes les vues intérieures de Notre-Dame au XVIIIe siècle montrent la perspective sans jubé.

H. C.

Louis XVIII et le « Miroir » (XXXVI, 94). — Voir Hatin, *Bibliographie de la presse*, qui donne assez longuement la physionomie du procès. Le *Miroir des spectacles* et non simplement le *Miroir*, qui vécut du 11 floréal an IV au 30 thermidor an VII, fut poursuivi, non pour un délit, mais pour contravention aux lois de la censure. Le motif allégué par Lecnam n'est pas sérieux. LE ROSEAU.

—

Sur deux citations faites dans un récent Premier-Paris (XXXVI, 96, 462). — Voici l'extrait d'un ouvrage anglais sur la *Vie du duc de Cumberland*, qui pourra jeter de la lumière sur le sujet.

Si la lettre de lord Charles Hay (citée par Carlyle) est authentique (et l'autorité d'un écrivain comme Carlyle me porte à croire qu'elle doit l'être), cette lettre donne la version exacte de ce qui s'est passé du côté des Anglais.

Je cite maintenant l'ouvrage sur le duc de Cumberland, qui raconte d'abord la version généralement acceptée par l'histoire et accréditée par Voltaire; il ajoute :

Hayward, dans la seconde série de ses *Essais*, vol. I, continue, après avoir raconté l'anecdote des saluts échangés : « Malheureusement pour cette histoire, une lettre (mise à la lumière pour la première fois par M. Carlyle) de lord Charles Hay à son frère lord Tweeddale, écrite ou dictée moins de trois semaines après la bataille, a été conservée, dans laquelle il dit :
— C'est notre régiment qui attaqua les gardes françaises et, quand nous fûmes arrivés à vingt ou trente pas d'eux, je m'avançais en avant du régiment, bus à leur santé, et leur dis que nous étions les gardes anglaises, et que nous espérions qu'ils ne bougeraient pas jusqu'à ce que nous arrivions jusqu'à eux, et qu'ils ne passeraient pas l'Escaut à la nage, comme ils avaient traversé le Mein à Dettingen (1). Sur ce, je me tournai immédiatement vers notre régiment, leur fis un petit discours et leur fis crier : hourrah ! — ce qu'ils firent, sans me flatter, avec vigueur. Un officier (d'Anteroche) (*sic*) sortit des rangs et essaya de faire crier : hourrah ! à ses hommes; cependant, je ne crois pas qu'il y eut plus de trois ou quatre hommes dans leur brigade qui crièrent. »

(1) Allusion à la conduite des gardes françaises à Dettingen où leur retraite en désordre, à travers le Mein, leur avait valu à Paris le surnom de « Canards du Mein » (Voir Susane, *Infanterie française*, volume II, p. 84, édition Dumaine, 1876).

Tel est le passage de la lettre de lord Charles Hay.— Voici maintenant un passage d'un ouvrage sérieux, l'*Histoire des Grenadiers gardes*, par Hamilton (historique du 1er régiment des gardes à pied anglaises), vol. II, chap. xv :

Les troupes françaises, se tenant derrière la crête, étaient invisibles aux nôtres et, de leur côté, ne pouvaient pas voir les mouvements des Anglais; mais leur chef, observant les canons que l'on traînait sur les flancs, attira l'attention du colonel sur eux, et aussitôt les officiers des gardes françaises s'écrièrent : « Il faut aller prendre ces canons ! » et s'avancèrent avec leurs bataillons jusqu'à la crête de la colline; alors, les deux lignes adverses se virent tout à coup à moins de cinquante pas l'une de l'autre. Lord Charles Hay, lieutenant-colonel et capitaine commandant la compagnie du Roi dans le 1er régiment des gardes, sortant du rang, reconnut à l'instant quels étaient ses adversaires. Une pause s'ensuivit, occasionnée par cette rencontre inopinée. Hay, prenant son flacon de campagne, but à leur santé et les salua en même temps du chapeau. Il leur dit qu'il était suivi par les gardes anglaises, ajoutant, sur un ton de raillerie, qu'il espérait qu'ils attendraient jusqu'à ce que son régiment arrivât jusqu'à eux et qu'ils ne passeraient pas l'Escaut à la nage comme ils avaient passé le Mein à Dettingen. Alors, se retournant vers sa propre compagnie, il leur dit que leurs adversaires étaient les gardes françaises et qu'il savait qu'ils les battraient; sur ce, les soldats poussèrent un vigoureux hourrah ! Etonnés par cette étrange allocution, les officiers des gardes françaises s'étaient précipités en avant, avec le duc de Biron à leur tête, pour rendre le salut des gardes anglaises et d'Anteroche (*sic*), capitaine de la compagnie de grenadiers, cria à ses hommes de rendre les hourrah ! ce qu'ils firent. Les gardes françaises tirèrent alors, et Hay fut blessé au bras, blessure qu'il dissimula, jusqu'à un peu plus tard, dans la journée. Le 1er gardes répondit par une terrible salve, le 3e gardes tira ensuite, et, ensuite les coldstreams pendant, que le 1er rechargeait. Dix-neuf officiers et un grand nombre d'hommes des gardes françaises tombèrent à la première décharge; le premier rang était balayé, le second plia, la colonne anglaise poussa en avant et les Français furent repoussés.

Ce compte rendu (en laissant de côté la question des paroles échangées) est à peu près le même que celui du général Susane, avec cette différence que, d'après Susane, les Anglais tirèrent les premiers et que les gardes françaises, accablées par un terrible feu roulant, furent enfoncées sans avoir tiré une cartouche. Susane va même jusqu'à dire que la réputation des gardes françaises, déjà entamée après Dettingen, ne fut pas relevée par leur conduite à Fontenoy (Susane, II, 88).

S. Churchill.

⁂

— Dit-on « fleurter » ou « flirter » ? *Distinguo*. L'on écrit flirter (de l'anglais *flirt*, faire la coquette, flirter) et l'on prononce (suivant la prononciation anglaise) fleurter. Jean d'Eve.

⁂

— Question accessoire : Doit-on dire « fleurter » ou « flirter » ? En pays anglais, *flirt* se prononce *fleurt*, mais, s'il est admis dans notre vocabulaire, il doit s'énoncer comme il est écrit. Il en sera de même avec « flirter », de création toute française, et dont la voyelle *i* ne peut, dès lors, avoir le son de *eu*. Notons d'ailleurs, d'après M. Darmesteter, que « flirter » est un néologisme dont le premier sens est « railler » et qui n'a rien à voir avec l'ancien français « fleureter ». Il y a donc de bonnes raisons pour ne pas dire « fleurter » quand nous lisons « flirter ».

T. Pavot.

⁂

— Dit-on « fleurter » ou « flirter » ? L'ophélète Ph. pose la question, tout en citant en faveur de cette dernière orthographe un passage de Marcel Prévost. Or, cette manière d'écrire est évidemment vicieuse.

Cette assertion va faire croire que je n'ai nulle notion de la langue anglaise. Bien au contraire; et c'est précisément pour ce motif que je soutiens qu'écrire « flirter » est, pour le moins, regrettable.

Pendant la guerre de Cent ans, les Anglais ont fait en France un trop long séjour; il en est résulté que leur langue, jusque-là exclusivement germanique, s'est enrichie d'un nombre énorme de mots français, qui ont évolué de deux façons : les uns ont conservé leur orthographe, ou à peu près, mais leur prononciation s'est considérablement modifiée; les autres, moins nombreux, ont conservé leur prononciation, mais ont changé d'orthographe.

« Flirt » rentre dans cette dernière catégorie : ce mot, qui se prononce « fleurt »,

diffère à peine de « fleurette » ; « flirter », néologisme français, c'est « conter fleurette ». Si, pour désigner cet acte galant, un verbe est nécessaire, c'est donc « fleureter » qu'il faut dire. IATROS.

* * *

— J'avoue tout de suite que je ne viens pas répondre à la question de Ph, et que je n'ai nulle intention de parler de la bataille de Fontenoy. Je saisis seulement l'occasion qui se présente de protester contre une méchante légende. Une personne, qui me tient de bien près, était au bazar de la Charité quand l'incendie éclata. Elle eut sa robe, son chapeau et une partie de ses cheveux brûlés, et échappa comme miraculeusement au désastre. Elle m'a assuré qu'il n'y avait pas plus de trente ou quarante hommes au bazar, que les jeunes gens étaient en bien petit nombre et qu'elle n'avait été témoin d'aucune des scènes pour lesquelles l'auteur de l'article cité par Ph. a dépensé de si belle prose. POGGIARIDO.

—

Disputer la chape de l'évêque (XXXVI, 95). — Je lis dans le *Dictionnaire de Trévoux :*

On dit proverbialement se débattre de la chape de l'évêque, pour dire contester sur une chose où on n'a ni ne peut avoir d'intérêt. Ce proverbe est fort ancien et on dit en latin *de capa episcopi*. Ce proverbe est très ordinaire en Berry, où subsiste encore l'ancienne coutume qui apparemment lui a donné commencement. Lorsque l'archevêque de Bourges met, pour la première fois, le pied dans sa cathédrale, le peuple qui est à la porte se jette sur la chape dont le prélat est revêtu et qui ne tient que par un fil de soie et on la met en pièces, chacun se battant à qui en aura son morceau et à qui en emportera davantage.

Je croyais avoir lu dans le *Moyen de parvenir*, mais je me suis trompé, une anecdote expliquant singulièrement l'origine du proverbe et il me semble que Fortini a profité de ce vieux conte, je n'ai pas ici ses Nouvelles. Ce conte, on en retrouve quelque chose dans le *Cancionero de Obra de burlas*. Le grand développement qu'il y a subi est intitulé : *Esta obra es una que se dice Cleyto del manto* (p. 27). POGGIARIDO.

— Le proverbe est ainsi donné : « Disputer la chape à l'évêque », ce qui s'entend : se disputer une chose qui ne vous appartient pas. A ce sujet, M. Quitard rappelle une ancienne coutume du Berri. Lorsque l'archevêque de Bourges entrait, pour la première fois, dans la cathédrale, le peuple lui enlevait sa chape et la déchirait pour s'en disputer les lambeaux. Les premiers chrétiens détaillaient de même les vêtements des évêques décédés, et s'en distribuaient les morceaux comme de saintes reliques. T. PAVOT.

* * *

— C'est l'explication que donnent, de la locution, la plupart des parémiographes, entre autres de Méry, *Histoire générale des Proverbes ;* l'abbé Tuet, *Les Matinées sénonoises*, etc. Voir, d'ailleurs, l'*Intermédiaire* (III, 258, 368, 388, 445). J. LT.

—

La mort sans phrase (XXXVI, 100). — C'est Sieyès qui, a-t-on dit, employa cette formule de condamnation lors du procès de Louis XVI :

Un grand nombre de députés, dit Montgaillard, motivent une opinion ; quelques-uns prononcent des discours assez étendus. Sieyès affecte, au contraire, la brièveté en disant : « La mort sans phrases ». *(Revue chronologique de l'histoire de France, depuis la première convocation des notables*, page 140).

La *Biographie universelle* dit à ce sujet :

Tandis que la plupart des députés accompagnaient leur vote de motifs plus ou moins odieux, Sieyès vota, il est vrai, la mort *sans phrase*, mais ne prononça pas ces mots, comme on l'a dit à (Article Sieyès). POGGIARIDO.

—

Guerre de Portugal (1833-1834) (XXXVI, 138). — Le *Charivari*, de cette époque a publié de fort beaux portraits de don Miguel et de dona Maria, son heureuse rivale. Les journaux légitimistes, fort nombreux alors, ont dû donner de précieux renseignements sur cette guerre. Je me souviens que la *Gazette de Metz et de Lorraine* parlait souvent de don Miguel.

Je ne puis offrir qu'un détail sur l'armée de la fille de don Pedro : *Une visite à l'armée de Dona Maria*, extrait traduit de l'*United service's Journal* article de

Jos.-Edw. Alexandre, du 42e régiment de cavalerie (*Journal de l'Armée*, Paris, 1834, 250-252).

L'auteur assiste à une revue de la petite armée de la reine. Toute l'Europe était représentée dans les quelques régiments de volontaires, principalement les Anglais, les Belges et les Français. La variété des costumes était inouïe et les officiers anglais et français vivaient en très bonne intelligence.

On reprochait aux soldats français d'être des ravisseurs de filles et des grands amis de la rapine; du reste, ils avaient l'air martial ordinaire à leur nation.

A Villa-Nova, près Contano, dit Alexandre, ils volèrent les habitans et violèrent les femmes. J'en vis une presque mourante par suite du traitement qu'elle eut à souffrir après la bataille d'Almoster. Des jeunes filles restèrent, des nuits entières, cachées dans les campagnes pour éviter les poursuites et les outrages.

Le gouvernement de juillet était très mal disposé contre don Miguel. Il fit forcer l'embouchure du Tage, le 11 juillet 1841 et fit relâcher des prisonniers politiques. L'*Almanach de Gotha*, pour 1832, portait dona Maria comme reine et tout allait finir pour don Miguel qui n'avait plus que les armes pour espoir. L'ex-Car.

.˙.

— Les comptes rendus des débats du procès intenté au gouvernement portugais par les porteurs des titres de don Miguel contiennent quelques détails sur cette guerre. Ils ont été publiés par la *Gazette des Tribunaux* et également en brochure vers 1881.

La famille de Lardemelle a des représentants dans l'armée. La comtesse de Geslin, mère du général de Geslin, ancien commandant de la place de Paris, était née de Lardemelle. Elle était sœur de l'officier de ce nom dans l'armée de don Miguel. Robinet de Cléry.

—

Le peintre Charles Dervent (XXXVI, 140). — C'est bien de Claude Deruet dont on doit parler. Meaume avait déjà protesté; mais ce qui est imprimé est imprimé et C. W. attendra longtemps une rectification, s'il l'obtient. En voici un exemple. Le musée de Nancy possède une grandissime toile de Sacchi représentant le pape Alexandre VII porté sur la *sedia gestatoria* à la procession du *Corpus Domini* et les catalogues indiquent le pape Sixte-Quint. Or, les deux souverains pontifes se ressemblent, quant à la barbe, comme François Ier et Henri IV.

Voilà plus de cinquante ans que l'erreur est indiquée et rien n'y fait. Sixte-Quint reste toujours le maître de la toile de Sacchi et le premier catalogue désignait ses porteurs (*bussolanti*) sous le nom de sbires! C'était plus couleur locale.

L'ex-Car.

—

Sémantique (XXXVI, 195). — Ce mot était employé bien avant d'être « forgé et proposé » par M. Michel Bréal. M. Vanvincq a eu raison de relever l'allégation du *Journal des Débats* : elle est erronée.

En 1891, M. Carl Svedelius publiait une fort curieuse étude sur la sémantique (chez Josephson, à Upsala). Il la définit : « Science qui a pour objet l'étude des changements que subissent les mots quant à leurs divers sens. » Il cite l'ouvrage de Darmesteter, *la Vie des mots*, dont j'ignore la date. Geo.

.˙.

— En 1886, M. Darmesteter publia un petit livre de grand intérêt : *La Vie des mots étudiée dans leurs significations*. Presque en même temps paraissait, en Allemagne, la seconde édition des *Principes de linguistique*, de M. Hermann Paul. Ces deux ouvrages se complètent l'un l'autre. Ils appartiennent tous deux à une branche d'étude dont M. Bréal se dit fier d'avoir été le parrain (1886) et dont, à diverses reprises, il a esquissé quelques parties. « Ce sont des livres de sémantique. » Ce dernier mot est tiré du grec σημαίνω, signifier; le sémantique s'occupant des sens, comme la phonétique s'occupe des sons. T. Pavot.

.˙.

— Je suis un lecteur assidu du *Journal des Savants*, et j'y lis surtout avec une grande attention les articles, toujours si bien écrits et si pleins de choses, signé Michel Bréal. Je ne crois pas que l'éminent philologue y ait jamais employé le néologisme « sémantique ». Puisque M. L. Vanvincq a tant goûté l'article du 15 juin de la *Revue des Deux-Mondes*, je prends la liberté de lui recommander le volume in-8o que M. Bréal vient de publier chez Hachette, sous le titre de *Sémantique*. Je suis sûr que le volume lui semblera, comme à moi-même, beaucoup trop court. Ph.

Gardes d'honneur (XXXVI, 236). — Il m'est impossible de donner à notre collaborateur Montfauxel, des renseignements précis et documentés sur les gardes d'honneur ; je puis seulement le mettre sur la piste. A lui de compléter cette recherche, s'il y trouve quelque intérêt.

On sait que, sous le premier Empire, le droit au rachat du service militaire était en vigueur ; plusieurs fois néanmoins, Napoléon, cet effroyable consommateur d'hommes, rappela purement et simplement sous les drapeaux, les jeunes gens qui avaient usé de cette faculté. Un vieux parent, que j'ai connu, avait été ainsi plusieurs fois racheté, et la dernière fois, il avait coûté à son père la somme tout à fait exhorbitante, pour l'époque, de trente mille francs. Mais cela ne le sauva même pas complètement de l'incorporation. Dans les derniers mois de l'Empire, en 1813, l'empereur créa, à l'usage de ces riches réfractaires, quatre régiments dits des gardes d'honneur dont un alla tenir garnison à Versailles, et rendirent ainsi disponibles, autant de régiments de vrais soldats. Ce titre de gardes d'honneur était donc uniquement destiné à leur dorer la pilule ; mais comme le soupçonne notre collègue, ils n'eurent rien à garder du tout, et furent licenciés fort peu de temps après leur formation, à la chute de Napoléon.

Il va sans dire qu'aucun quartier de noblesse n'était exigé de ces tourlourous récalcitrants, et que l'ancien négociant de la rue de Saintonge, dont parle M. Montfauxel, avait été, ou s'était anobli et comtifié pour d'autres services que ceux qu'il avait rendus à la patrie comme garde d'honneur.

Si notre confrère est curieux de vérifier l'exactitude des renseignements que je lui donne ici, uniquement d'après les récits de mon vieux cousin, et s'il veut avoir le décret constitutif des gardes d'honneur, il n'a qu'à le chercher dans le *Moniteur* de l'époque, où il le trouvera très certainement. LE BESACIER.

* * *

— Les gardes d'honneur étaient une cavalerie d'élite, s'équipant à ses frais, instituée en 1813 ; les détails de son organisation se rencontrent partout, dans Thiers et dans toutes les histoires un peu développées de la Révolution et de l'Empire. H. C.

3 avril 1813 (*Officiel*).

Sénatus-consulte portant création de :

180,000 hommes pour augmenter les armées actives ;

10,000 hommes de gardes d'honneur à cheval ;

Il est créé quatre régiments de gardes d'honneur à cheval formant un complet de 10,000 hommes ;

Les hommes composant lesdits régiments devront s'habiller, s'équiper, se monter à leurs frais ;

Les membres de la Légion d'honneur, ou leurs fils, s'ils n'ont pas de fortune, pourront être équipés aux frais de la Légion.

Décret du 5 avril :

Ces quatre régiments seront habillés, équipés et armés à la hussarde ;

Les colonels seront pris parmi les généraux de division ;

Seront admis à faire parti de ces régiments, pourvus qu'ils soient Français, qu'ils aient l'âge de 19 à 30 ans inclusivement, qu'ils soient exempts d'infirmités. — Les membres de la Légion d'honneur et leurs fils. Les chevaliers, barons, comtes, ducs de l'Empire et leurs fils, etc. Les membres des collèges électoraux des départements, arrondissements, etc.

Les conseillers municipaux des bonnes villes, leurs fils et neveux.

Les 500 plus imposés des départements et leurs fils et neveux, les 100 plus imposés des villes et leurs fils et neveux.

Les employés de l'État, les militaires ayant déjà servi.

Nous avons abrégé tout le détail de la formation des régiments des gardes d'honneur.

Voir, pour plus amples renseignements :

Corps du Droit français, recueil complet, par C.-M. Galisset, tome second, 1829, édité par Malher, passage Dauphine, pages 1284 et 1288.

MADAME V. VINCENT.

* * *

— Puisque M. Montfauxel ignore les gardes d'honneur de 1813, les « Marie-Louise », comme on disait alors, qu'il consulte l'*Intermédiaire* (XXXI, 35, 143, 179, 255, 274, 375, 506) et il sera amplement renseigné. D. S.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Une lettre inédite de la duchesse d'ABRANTES au maréchal MACDONALD

La translation des cendres de Junot, opérée ces jours derniers, ne saurait manquer de donner un regain d'intérêt à la lettre suivante, adressée, dans un jour de détresse, par la veuve du duc d'Abrantès au maréchal Macdonald. Quelque humble que fut la supplique, le maréchal ne daigna point l'agréer.

L'original de la lettre, que nous reproduisons ci-dessous (et qui fait partie de la belle collection d'autographes de l'aimable et distingué sous-conservateur du Musée Carnavalet, M. Georges Cain), porte, en effet, cette mention significative : *Répondu négativement de Courcelles-le-Roi, 13 juin 1829*. Signé : Macdonald. Voici le document *in extenso :*

Pour le maréchal Macdonald lui seul.

Versailles, le 7 juin 1823.

Monsieur le Maréchal, l'infortuné duc d'Abrantès ne fut pas de vos amis les plus intimes, mais en qualité de chef des braves, de doyen de notre vieille armée, permettez à sa veuve de s'adresser aujourdhuy à vous, avec une noble confiance. J'invoque à la fois votre loyauté si connue et votre discrétion; c'est à l'honneur du maréchal Macdonald que je me confie, et l'infortune non méritée a le droit de se réclamer de lui.

Demeurée veuve à 29 ans avec quatre enfants, une fortune détruite, j'ai fait des efforts plus qu'humains pour sauver quelques débris d'un naufrage effrayant. J'y ai sacrifié une faible dot, mon écrin, et tous mes soins auraient eu quelque succès, si un misérable que Junot avait investi de toute sa confiance n'avait pas porté des coups trop certains pour qu'ils pussent être guéris. Néanmoins, les bontés du Roi, tous mes soins, amenèrent les choses à un point où je pus respirer et avoir le bonheur d'assurer non pas une fortune mais un sort à mes enfants. J'y étais presque parvenue lorsque deux procès survinrent. L'un dans la famille même de mon mari, comblée par lui de biens, mais je dois me taire là-dessus et l'autre plus important pour un majorat demeuré en France qui fut rendu à mes fils par le Roi. Ce majorat peu important pour une grande fortune l'est pour nous aujourdhuy. La manière dont il avait été donné celle dont il fut rendu prêta malheureusement matière à des discussions entre les créanciers de la succession. La chose était inique, indigne. Je plaidai. Je gagnai. On en appela. J'étais alors à la campagne, mourante, dans mon lit, et ne pouvant suivre une affaire dont les soins d'une mère pouvaient seuls assurer le succès contre de malheureux fripons. La Cour d'appel nous fit perdre. Indignée d'un tel jugement, je consultai et les premiers avocats de Paris me conseillèrent d'en appeler à la Cour de cassation. C'est ce que j'ai fait. Au premier apperçu la Cour a admis mon pourvoi et cela motivé sur ce que l'arrêt avait été aussi mal compris que mal rendu. Cette admission et le premier jugement m'assurent du succès. Mais depuis plusieurs années j'ai fait de grands sacrifices. Je n'ai qu'une pension fort ordinaire, et c'est dans une occasion aussi solennelle que celle dont peut dépendre le sort de mes fils que j'ai résolu d'avoir un courage réel. Je me suis retirée à la campagne depuis cinq ans. J'ai fait tous les sacrifices que l'honneur maternel m'imposaient. Maintenant, je ne rougis pas de l'avouer, ces sacrifices me sont difficiles parce qu'ils doivent avoir lieu à l'instant. En effet, si d'ici à très peu de jours je n'ai pas de pièces importantes que je ne puis avoir qu'en Bourgogne et avec de grands frais, tout ce que j'ai fait, tous mes soins sont perdus, j'en ai la triste assurance.

Dans cette position, j'ai calculé ce qu'il me fallait; j'ai des amis, me suis-je dit. Junot trouvera aussi, dans ce qui reste d'anciens braves, des frères qui me donneront le moyen

de réparer l'injustice du sort envers des enfants innocents. Ce n'est que pour peu de temps et avant la fin de l'année je prends l'engagement sur l'honneur de rembourser ce qui me sera avancé, que la perte ou le gain aient lieu. J'ai, en effet trouvé, Monsieur le Maréchal, dea amis, des frères d'armes qui ont conservé le souvenir d'un brave homme. J'en ai trouvé d'autres qui étaient mes débiteurs et les siens et qui ont méconnu leur dette, mais que leur nom soit dans l'oubli. Malgré tous mes soins, il manque une somme de deux mille francs pour des soins indispensables. Dans cette extrémité quand les jours me pressent, j'ai pris une résolution que j'ai communiquée à plusieurs de mes amis qui l'ont approuvée; quoique nullement connue de vous, Monsieur le Maréchal, j'ai pris le parti de m'adresser à vous dans ce cas. Une mère le peut sans rougir quelque extraordinaire que puisse paraître une demande de ce genre. C'est un service dont mes enfants porteront le souvenir car je ne leur laisserai pas ignorer et l'aînée de mes filles ayant 20 ans et son frère 16, ils peuvent apprécier un tel service. Les deux mille francs que je demande, et dont il est peut-être difficile à vous de vous dessaisir dans cet instant peuvent être réduits à la somme de mille francs. Je tâcherai de confectionner le reste, dans le peu de jours qui me reste, et je prendrai l'engagement de rendre cette somme avant la fin de cette année. Songez Monsieur le Maréchal que ce n'est ni pour alimenter ni le jeu ni la folie d'un luxe désordonné. Je suis retirée dans une solitude dont je ne sors que pour voir mes juges et mes avocats et mes procureurs. C'est avec le calme d'une conscience qui sent qu'elle a quelque droit à l'intérêt d'un honnête bon et brave homme tel que vous qu'une mère vient avec confiance à vous Monsieur le Maréchal. Pardonnez-moi ma longue lettre, mais ma démarche avait besoin d'être expliquée.

Recevez l'assurance de mes sentiments bien affectueux,

La duchesse d'ABRANTÈS.

Rue du Grand-Montreuil, n° 69,
à Versailles.

P. c. c.: Pont-Calé.

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'histoire locale des arrondissements de Paris (XXXVI, 423). — Comme nous l'avons annoncé, un groupe d'habitants de la rive gauche s'est constitué, pour créer le « musée du quartier Latin », en émulation avec le « musée du Vieux-Montmartre ».

Ce qui préoccupait le plus les organisateurs de ces collections, c'était le choix d'un local. Heureusement, l'appel qu'ils avaient adressé au Conseil municipal a été entendu.

La 4e commission municipale (enseignement, beaux-arts) a décidé, — et nul doute que sa résolution ne soit ratifiée par le Conseil et par l'administration, — de mettre à la disposition de la Société, « la Montagne-Sainte-Geneviève et ses abords », une grande salle dans les anciens bâtiments de l'Ecole de Médecine, rue de la Bûcherie, dans lesquels la ville de Paris installera, dans quelques mois, un musée du Livre ou un musée ethnographique parisien.

Le Conseil municipal a, d'ailleurs, il y a trois mois, voté un crédit de 600,000 fr. pour l'acquisition et la remise en état de cette construction qui, malgré le grand intérêt historique et archéologique qu'elle présente, allait être démolie.

.·.

Au cours du banquet annuel de la Société du « Vieux-Montmartre », qui a eu lieu ce mois-ci, M. Wiggishoff, maire du XVIIIe arrondissement, a annoncé que la commission, réunie à la préfecture de la Seine, a pris en considération le vœu tendant à conserver l'ancienne église Saint-Pierre et le chœur des Dames, une pure merveille. Il a été question également de réunir, dans les archives installées à la mairie toutes les affiches électorales du quartier.

*La Direction de l'*Intermédiaire *serait infiniment obligée à ses abonnés et collaborateurs de vouloir bien accompagner leurs communications, soit de leur carte de visite, soit de leurs nom et adresse lisiblement écrits.*

Administration et Gérance :
Madame la Générale A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Octobre 1897.*

XXXVIe Volume. — N° 778

Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider*

Cinquième Série. — 1re Année — N° 30

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Les reliquaires de Charlemagne. — On sait que Charlemagne ne cessa d'encourager les orfèvres, durant son règne, en leur faisant de fréquentes commandes. Il fit faire notamment une quantité, qu'on dit être assez considérable, de reliquaires en or ou en argent massif, qu'il répartit entre diverses abbayes.

On pouvait voir un de ces reliquaires, encore en ces dernières années, dans l'ancienne abbaye de Conques (Aveyron).

En connaît-on d'autres que celui-ci et pourrait-on en donner la description ?

P. C.

—

Thomas de la Marche (1318-23 à 1361). — 1° Connaît-on des documents inédits ou publiés sur Thomas de la Marche, chevalier et conseiller des rois Jean II et Charles V, fils adultérin de Philippe de Valois et de Blanche de Bourgogne, comtesse de la Marche, femme de Charles-le-Bel, d'après la démonstration et les preuves produites par M. Marcellin Boudet dans la *Revue historique* (sept.-oct. 1895); en dehors de ces preuves et des sources citées par MM. Kervyn de Lettenhose (*Œuvres de Froissart*), Siméon Luce (*Vie de Du Guesclin; Chronique des quatre premiers Valois*), Aug, Chassaing, (*Spicilegium Brivatense*), Molinier (*Chronique normande*); par Reynier (*Fœdera*), Le Baker de Swynebroke, Thomas Walsingham et les historiens anglais tels que Stow, Barnes et Georges James, tous témoignages figurant parmi ceux utilisés dans l'article précité de la *Revue historique?* Thomas de la Marche intéresse l'Ile-de-France, le Valois et petites provinces voisines; la Champagne, l'Artois, la Bretagne, la Franche-Comté, la Bourgogne, la Savoie, le Berry, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Velay, la Normandie, le Poitou, la Saintonge et autres districts d'Aquitaine, etc. Ses aventures ont eu aussi pour théâtre Chypre, l'Arménie, l'Italie, la Sicile, l'Allemagne (1343-1358).

2° Que sait-on de Blanche de Bourgogne après son arrestation de 1314 jusqu'à sa mort à l'abbaye de Maubuisson, en dehors de la collection des historiens de la France (D. Bouquet, etc.) et de ce qu'en dit le P. Anselme? De la date exacte de sa naissance?

3° L'érudition moderne a-t-elle découvert quelques compléments à ce que racontent ces historiens et chroniqueurs très connus, sur les aventures et le procès des princesses Marguerite, Jeanne et Blanche de Bourgogne et des frères d'Aulnay (1314-1315)?

4° A-t-il été publié quelque chose de particulier sur la légende de la Tour de Nesle en outre de la chronique de Robert Gaguin, soit avant, soit après?

B.

—

Sur le prénom de la comtesse de Gramont, amie d'Henri IV. — On lit dans une *Notice biographique sur Diane d'Andouins, comtesse de Gramont*, par le pasteur Ch.-L. Frossard (Bagnères, 1894, in-8°, page 14) :

C'est pour la première fois (au bas d'un accord fait à Hagetmau, le 30 mars 1581) que nous voyons paraître le nom de Corisande, si souvent répété depuis avec les variantes de Corizande, Corisandre et Corissandre. On dirait qu'il vient d'un conte de l'Heptameron ou de quelque roman ; il sonne comme un mot tiré du grec, si à la mode depuis la Renaissance, ou de l'espagnol ; le sens paraît douteux et peut exercer encore les étymologistes.

Nous ignorons le motif de ce changement de prénom,

Je viens, là-dessus, vous demander :

1° Si l'on ne trouve réellement pas, en Béarn, le nom de Corisande avant la date de 1581 ?

2° S'il est impossible de savoir pourquoi ce nom a été substitué à celui de Diane que portait M[lle] d'Andouins depuis sa naissance ?

3° S'il faut renoncer à connaître l'origine et la signification du nom, lesquelles doivent, ce me semble, être recherchées dans la langue béarnaise, car les explications populaires, jusqu'à ce jour, sont inacceptables, l'étymologie tirée de l'espagnol *coriza*, espèce de chaussure, *andar* (marcher) étant aussi mauvaise au moins que celle tirée du grec (χωρίς, νυδδύς) et dont M. le pasteur Frossard dit, en note, qu'on ne peut l'admettre, car « le sens en est répugnant ». PH.

—

Un mot du père Joseph. — « Il faut (disait l'Eminence grise, à propos du traité d'alliance avec la Bavière, signé en 1631), se servir de ces choses ainsi que du « venin, dont un peu sert de contre-poison et le trop tue ».

L'idée de prévenir les mauvais effets de la morsure des serpents par l'inoculation de leur venin atténué est toute nouvelle dans la science. Comment cette comparaison a-t-elle pu se présenter à l'esprit du P. Joseph ? L. VANVINCQ.

—

Sur un mot de Mirabeau contesté. — Quel est donc le mot de Mirabeau que biffe M. A. Loth dans un article du journal *La Vérité* du 15 juillet dernier ? Cet article appartient à une série consacrée aux « Légendes révolutionnaires ». Voudrait-on me dire ce qu'a été jusqu'à ce jour le travail de nettoyage du critique de la *Vérité* ; un beau titre pour un journal qui, comme nous ici, cultive avec amour la rectification historique? PH.

—

Titres étrangers donnés par Napoléon. — Dans ses très intéressants *Souvenirs*, récemment publiés par M. Stiegler, la maréchale Oudinot raconte que, sous la Restauration, « le nouvel ambassadeur d'Autriche, comte d'Apponyi, ouvrant ses salons, déclara ne vouloir y admettre les grands dignitaires de l'Empire que sous leur nom de famille, et leur supprimer d'autorité ceux des dotations étrangères établies dans les pays que nous avions conquis ». Le maréchal Oudinot, duc de Reggio, déclara que, dans ces conditions, il ne se rendrait pas à l'ambassade d'Autriche. Il fut approuvé par ses collègues, et même par la cour. Le public lui fit des ovations. Plus tard, le comte Apponyi déclara s'être trompé pour Oudinot, puisque son titre de Reggio provenait du Reggio de Calabre et non du Reggio autrichien — ce qui était vrai. Néanmoins, Oudinot continua, pour le principe, à ne pas vouloir mettre les pieds à l'ambassade d'Autriche.

On comprend la légitime susceptibilité du maréchal Oudinot, mais on comprend aussi les raisons de l'ambassadeur d'Autriche. Il est peu agréable pour des étrangers, de voir, une fois la paix conclue, le souvenir de leurs défaites, perpétué par le nom de certaines familles françaises.

Et, à ce propos, n'est-ce pas Napoléon qui a imaginé, le premier, de donner non seulement à ses généraux, mais même aux grands personnages civils qu'il voulait récompenser (Talleyrand, prince de Bénévent, etc.), des titres honorifiques et des noms de provinces ou de localités situées à l'étranger ? Ce droit que s'arrogeait le conquérant n'était-il pas abusif? N'existait-il pas, en Italie, une ancienne famille de Reggio, et la maréchale Oudinot elle-même ne s'est-elle pas rencontrée à la cour de France avec une dame de Reggio, venue à la suite de la duchesse de Berry? N'existait-il pas aussi une ancienne famille d'Abrantès, en Portugal?

Quoi qu'il en soit, l'exemple donné par Napoléon I[er] fut suivi par son neveu : Napoléon III a créé les ducs de Malakoff et de Magenta et le comte Palikao. Mais cet exemple a-t-il été suivi par des souverains étrangers? On raconte, à ce propos, qu'au lendemain de la guerre, l'empereur Guillaume I[er] avait offert le titre de duc de Sedan à son chancelier, mais que celui-ci préféra accoler seulement le titre de prince au nom de Bismarck. J. W.

—

Les femmes de la Révolution. — Nous faisons appel à l'érudition de nos collègues de l'*Intermédiaire* sur les femmes de la Révolution, particulièrement les faits concernant la hollandaise Palm Aelder, et l'anglaise miss Wolstonecraft.

Nous serons reconnaissante de tout ce qui nous sera communiqué concernant les femmes. Mme V. VINCENT.

—

Gilbert et Bernadotte. — On doit élever, à Fontenoy-le-Château, un monument à Gilbert. Le maire de cette ville s'est adressé au roi de Suède pour lui rappeler que Bernadotte, débutant dans la carrière militaire, s'était intimement lié avec le jeune poète. Je me suis beaucoup occupé de Gilbert, j'ai fait à son sujet bien des recherches, et ce n'est que dans les prétendus *Mémoires de la marquise de Créquy*, tome V, chapitre Ier, que j'ai trouvé trace de cette liaison. Si d'autres autorités plus sérieuses ne le confirment pas, il y a lieu de regarder cette assertion comme un conte inventé par M. de Courchamps. J'applaudis à la pensée d'honorer le courageux poète par une statue, mais il est un autre monument qui pourrait illustrer sa mémoire.

M. Alexandre Schmit, conservateur-adjoint de la Bibliothèqne nationale, avait préparé une édition des œuvres de Gilbert. Une souscription, ouverte à la librairie Plon, avait reçu de nombreuses adhésions, mais M. Schmit mourut, en 1879, et l'édition préparée, augmentée de beaucoup de morceaux inédits, a été envoyée à Nancy, à la Bibliothèque de la ville ou à l'Académie de Stanislas, je ne sais. C'est cette édition qu'il faudrait publier. POGGIARIDO.

—

L'assassinat de P.-L. Courier.— Dans le courant d'août 1894, MM. L. Desternes et G. Galland ont publié, à la troisième page du journal *le Figaro*, et sous ce titre : *L'assassinat de P.-L. Courier. Notes inédites*, une série d'articles très étudiés et pleins d'intérêt.

Ces articles ont-ils été, depuis lors, réunis et publiés à nouveau, intégralement, en un volume de librairie ? ULRIC R.-D.

—

La correspondance de Mme de Genlis avec Napoléon Ier est-elle publiée ? — Nous relevons dans les *Derniers Souvenirs du comte d'Estournel* (p. 341), ce passage suggestif :

Madame de Genlis était en correspondance avec Napoléon. Chaque semaine, elle lui écrivait, et ses curieuses lettres devaient se retrouver dans quelque rayon de la bibliothèque des Tuileries.

Cette correspondance a-t-elle été publiée? Pourrait-on nous apprendre entre quelles mains elle se trouve, à l'heure actuelle ? PONT-CALÉ.

—

Shakespeare se rattache-t-il à la Normandie par ses origines? — Quelles raisons a eues Chateaubriand d'écrire dans sa *Vie de Rancé*, que la Normandie a donné son poète (Shakespeare) à l'Angleterre, comme elle a donné Corneille à la France? UN NORMAND.

—

Une correspondance de Schiller à retrouver. — Vers 1855, on pouvait lire, dans une des revues littéraires les plus accréditées, l'*Athenæum français* ou la *Correspondance littéraire* de Lalanne, les lignes qui suivent :

La seule fille survivante de Schiller, qui a déjà publié, il y a quelques années, la correspondance de son illustre père avec sa famille, de 1778 à 1789, fait imprimer en ce moment la correspondance de sa mère, Mme Schiller, avec ses amis et les notabilités littéraires de son temps. Dans le nombre des lettres qu'elle n'a pas réunies encore, manquent surtout celles qui sont adressées à la comtesse Schimmelmann. Le dépositaire inconnu de ces lettres est prié, dans une annonce de la *Gazette d'Augsbourg*, de vouloir bien les communiquer.

A-t-on jamais répondu à cet appel ou les lettres auxquelles il est fait ici allusion sont-elles jalousement conservées dans une collection particulière ? PONT-CALÉ.

—

A-t-on élevé une statue à Nicot ? — Se douterait-on qu'on a eu le projet — a-t-il été réalisé, ce serait facile à vérifier — d'élever une statue à Jean Nicot, l'introducteur du tabac en France?

La statue devait être placée (vers 1845) dans la cour d'honneur de l'entrepôt des tabacs au Gros-Caillou.

A la rigueur, on aurait pu faire valoir comme titres à cet hommage posthume les titres littéraires de Nicot. Le *Grand Dictionnaire français* de Nicot est encore aujourd'hui, après bientôt trois siècles, un ouvrage très utile à consulter et qu'on ne consulte jamais, parce qu'il est rare

et peu connu. N'est-ce pas le sort habituel de ces livres excellents qu'on ne réimprimera jamais?

On aurait dû d'autant moins glorifier Nicot comme importateur du tabac que le véritable inventeur de la plante fut un marchand hollandais, un de ces pêcheurs de harengs, qui avaient alors pris à bail le commerce du monde.

Mais la statue a-t-elle été édifiée ?

PONT-CALÉ.

—

Le « bercement » de M. Thiers, d'après Timon. — La phrase célèbre dont l'acidité fut, pour l'amour-propre du tout-puissant ministre d'alors, d'une si cuisante piqûre, et qu'on lit à la première ligne du portrait de cet illustre homme d'Etat, tracé par Timon (vicomte Louis-Marie de Cormenin, 1788-1868), dans son *Livre des Orateurs* :

M. Thiers n'a pas été bercé, en venant au monde, sur les genoux d'une duchesse.

se trouve-t-elle imprimée, textuellement ainsi, dans la toute première édition originale de cet ouvrage?

Je la lis, ainsi libellée, dans le seconde édition (*Etudes sur les Orateurs parlementaires*, par Timon. Paris, Pagnerre, 1837, 1 vol. de 336 pages grand in-32, orné de 9 portraits lithographiés, imprimés hors texte), et aussi de même, dans la grande édition illustrée du *Livre des Orateurs* (Paris, Pagnerre, 1842, 11e édition, 1 vol. de 580 pages grand in-8°, orné de 27 beaux portraits, gravés sur acier).

Le texte original de la première impression de ce passage est-il absolument identique avec celui de toutes les autres éditions suivantes? ULRIC R.-D.

—

Le comte de Bongars. — Peut-on me donner quelques renseignements sur ce comte de Bongars, l'un des chauds partisans de « Naundorff », qui lui confia même, en février 1835, une mission en Allemagne? Faut-il voir dans ce comte de Bongars un descendant des Bongars anoblis par Charles IX et dont parle notre confrère intermédiairiste le comte Le Couteulx de Canteleu dans l'article : *Les quatre chiens du roi* (XXXVI, 352)?

Le comte de Bongars de 1835 a-t-il laissé des descendants?

OTTO FRIEDRICHS.

Un livre de G. Sand sur Jeanne d'Arc. — Dans une des lettres adressées par Barbès à G. Sand, et publiées, il y a quelques mois, dans la *Revue de Paris*, nous relevons ce curieux passage :

Intempérant comme ceux qui mènent un régime trop sévère, je viens sans honte vous dire encore une de mes rêveries. Je nourris depuis bien longtemps la pensée de vous demander de faire un livre sur Jeanne d'Arc. La France manque d'une épopée. C'est celle-là qu'il lui faudrait : le style de *Lélia* et de *Jacques* célébrant la sublimité de la vierge de Vaucouleurs qui, dans son cœur de prolétaire, retrouva le mot de patrie, et mourut pour nous plus sûrement que Régulus n'est mort pour Rome, et Jésus pour son idéal!

Vous la vengeriez des blasphèmes de Voltaire. Car, savez-vous? de par la scélératesse de cette œuvre maudite, on injurie encore dans nos campagnes les filles de conduite équivoque, en les appelant : Pucelle d'Orléans! J'ai entendu cette impiété dans ma jeunesse.

Pauvre infortunée héroïne, à qui les fils de ceux qu'elle a sauvés viennent apporter un fagot!

Outre son amour pour la France, il ressort de sa mission qu'elle était socialiste.....

Jeanne d'Arc, patronne du socialisme, on ne s'attendait pas à celle-là! Mais une biographie de Jeanne d'Arc, par l'auteur d'*Elle et Lui*, voilà qui est plus piquant encore, si le livre a jamais été écrit?

PONT-CALÉ.

—

L'art de vivre cent ans, par Léon XIII. — Je suis très intrigué, par ce titre d'un article de M. Boyer d'Agen, inséré dans le *Gaulois* du 7 juillet dernier. Quelque charitable lecteur de ce journal voudrait-il me dire ici, en quatre mots, ce qu'est cet « art de vivre cent ans », c'est bien tentant! — et comment le pape est mêlé à cette question de longévité. On me dira peut-être : Que ne vous abonnez-vous au *Gaulois ?* Mais peut-on s'abonner à tous les journaux? Et dans les temps si durs où nous vivons, ne faut-il pas être sobre d'abonnements, sauf pour l'*Intermédiaire*, sobre même de pain, puisque le prix du blé monte toujours?

Je reviens à l'article susdit pour avouer que ma curiosité est d'autant plus excitée que M. Boyer d'Agen a plus de verve spirituelle. Ne vous en étonnez pas... L'auteur de *La Jeunesse de Léon XIII* a le bonheur d'être à la fois Gascon et Parisien. PH.

Une anecdote sur le maréchal Narvaez. — Un des plus brillants rédacteurs du *Gaulois*, M. Georges Thiébaud, traçant, l'autre jour, un portrait des plus flatteurs, sinon des plus flattés, du ministre de la guerre, président du conseil des ministres de la reine d'Espagne, s'exprimait ainsi : « Le général Azcarraga est aussi peu culotte de peau que possible. Il est surtout un organisateur, un travailleur séduisant et plutôt modeste. Ce n'est pas pour lui qu'on rééditera l'anecdote du maréchal Narvaez. Exhorté à son lit de mort par son confesseur, qui l'excitait chrétiennement à pardonner à ses ennemis, le vieux maréchal se redressa soudain et dit :

« — Je n'ai pas d'ennemis. »

Et comme le prêtre insistait, insinuant qu'il n'y a pas, dans le monde, d'hommes supérieurs qui n'aient rencontré des adversaires :

« — Excusez, padre, reprit le maréchal, je les ai fait tous fusiller. »

L'anecdote est jolie, mais elle n'est pas neuve, car elle a été racontée plusieurs fois déjà avant la mort de Narvaez. Je prie mes collaborateurs doués de plus de mémoire que moi de préciser mes souvenirs un peu vagues, mais, en réalité, d'une certitude absolue. Ph.

—

La légende de Moltke.— Dans la *France militaire* du 1er juillet 1897, a été publié, sous ce titre sensationnel : *Une légende qui vient : la légende de Moltke*, un article dont je voudrais bien avoir l'analyse, ne fût-ce qu'en quelques lignes. Prière à un de nos collaborateurs d'avoir la bonté de résumer ici le travail de démolition entrepris par Bleiptrev. On le remercie d'avance au nom du patriotisme, comme au nom de la curiosité. Ph.

—

L'homme s'agite... — De qui la parodie — qui me semble heureusement trouvée — du beau mot de Fénelon, malheureusement attribué à Bossuet : « L'homme s'agite... et la femme le mène ». Ph.

—

Le paradis et l'enfer considérés comme allégories. — Le docteur Scott, dans le premier livre de sa *Vie chrétienne*, qui est le plus beau système de théologie qui soit écrit en anglais, a fait voir de quelle manière chaque vertu en particulier, formée en habitude, produit naturellement le ciel, ou un état de bonheur pour celui qui le possède; et, tout au contraire, que chaque vice deviendra, par une suite naturelle, l'enfer de celui qui en est l'esclave.

Existe-t-il d'autres allégories sur l'enfer et le paradis de l'homme ici-bas ?

A. Dieuaide.

—

Linges funèbres de Jésus-Christ. — Le R. P. Alcide (Carles) est l'auteur de l'ouvrage suivant :

Histoire du saint suaire de N. S. Jésus-Christ, conservé dans l'ancienne église abbatiale de Cadouin, en Périgord, et de tous les autres linges funèbres du Sauveur, Paris, Poussielgue, 18.., in-8°.

M. Brosset dans ses *Recherches sur l'histoire de Géorgie*, 3e partie, pages 23 à 74, parle d'un khiton (manteau) et autres effets du Sauveur conservés en Géorgie.

Dans un *Album illustré du littoral méditerranéen*, Paris et Nice, 1883-84, gr. in-4°, avec 3 plans et 20 pl. phototypiques, je lis page 116, que l'église du Saint-Suaire, à Nice, doit son nom à un suaire du Christ rapporté des croisades par Charles II de Savoie.

L'*Histoire des saints suaires* de Turin et de Besançon a été imprimée à Paris chez J.-B. Coignard, en 1682, in-12.

Le père Langelli, bénédictin, a fait l'*Histoire du Saint Suaire de Compiègne*, donné à l'abbaye de Saint-Corneille par l'empereur Charles le Chauve; il ne trouve pas surprenant qu'il se trouve un saint suaire en plusieurs villes.

Aix-la-Chapelle possède une ceinture de cuir; Cahors, un bonnet; Venise, des fragments de manteau; Rome, du linge; Trèves, une robe sans couture; Argenteuil, une tunique.

A titre de simple curiosité, l'*Intermédiaire* ne pourrait-il pas cataloguer les linges funèbres ou les effets de la garde-robe du Christ existant dans toutes les églises du monde ?

A. Dieuaide.

—

Tours d'églises anciennes ayant servi de phares. — Je lis dans un ouvrage anglais de Parker : *An introduction to the study of Gothic architecture*, 3e édition,

revue et corrigée. Oxford et Londres, 1867, in-12 (page 7) :

L'église, dans le château de Douvres, est en partie de construction romaine. La tour, à l'extrémité occidentale, appelée le Phare romain, a une arche romaine s'ouvrant du côté de l'église, mais paraît toujours en avoir été séparée à moitié de l'édifice, auquel elle ne se reliait que par un porche.

La tour de l'église du port de Ravenne relie à ce monument d'une façon analogue; elle servit probablement aussi de phare.

Mes collègues connaissent-ils, sur nos côtes, des clochers ou des tours d'églises anciennes ayant servi de phares?

A. Dieuaide.

—

Origine du mot banqueroute. — Voici d'abord l'explication que donne de ce mot, dans une des *Curiosités scientifiques* qu'il publiait jadis dans la *France*, M. Fulbert-Dumonteil :

Le mot *benqueroute* remonte tout bonnement au XVI[e] siècle. A cette époque, les changeurs italiens, qui remplissaient l'office de financiers, avaient l'habitude de s'installer sur les places publiques avec un banc assez élevé sur lequel ils étalaient leurs diverses monnaies.

C'est là où l'on venait faire les échanges et les trafics d'argent. Ces changeurs ambulants firent ensuite des opérations de prêt et de dépôt.

Lorsque l'un d'eux manquait à ses engagements, on avait coutume de le chasser après avoir brisé son banc, et partout où il se trouvait, on l'apostrophait en l'appelant l'Homme « au banc rompu » — *Banco Rotto* — d'où l'on fit plus tard *Banqueroute* (*banque rette*) pour désigner les financiers qui trompaient leurs clients.

Ne pourrait-on nous donner une étymologie plus satisfaisante?

Pont-Calé.

—

Un mot sur les congrès. — Quel est donc l'homme d'esprit qui, sceptique au sujet des bons résultats d'une réunion de diplomates, disait : « Je ne puis séparer l'idée de congrès de l'idée d'impuissance » ?

Ph.

—

Une définition du mari. — Pas toujours commode, le rôle de l'époux, si nous en croyons ces jolis vers, dont nous voudrions bien connaître l'auteur ?

Jaloux, il est dupé;
Crédule, il est raillé;
Despote, il est haï;
Faible, il est méprisé;
Trop expansif, il fatigue;
Indifférent, il froisse;
Passionné, il est ridicule;
Inconstant, il provoque les représailles.

Pont-Calé.

—

Folklore. — Que signifie ce mot? D'où vient-il? Depuis quand est-il employé?

Charlec.

—

Lieu et date de fabrication d'un papier. — On désire fixer le lieu et la date de fabrication d'un papier (problablement du XVII[e] siècle) dont le filigrane représente un petit arbre entre deux P majuscules d'imprimerie.

E. D. A.

RÉPONSES

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581; XVIII, 19, 394, 426, 456; XXXIV, 243, 337, 628; XXXV, 11, 147, 341, 580; XXXVI, 15, 144, 293). — Dans le *Figaro* du 27 août, nous lisons à propos de la réception de Péterhof :

Après le dîner, qui a été servi dans une fantastique *vaisselle plate en or*, etc. »

Nous avions toujours cru que « vaisselle plate » voulait dire vaisselle « d'argent. »

A. Mytav.

***

— M. James Gairdner est un historien anglais de marque; il fait autorité pour les règnes d'Edouard IV, de Richard III et d'Henri VII, le premier Tudor, et cependant, dans une note publiée par l'*English Historical Review* (juillet 1897, p. 521), à propos d'un traité inconnu entre Edouard IV et Louis XI, il écrit ce qui suit : « In 1476, Charles the Bold was killed to Granson... — En 1476, Charles-le-Téméraire fut tué à Granson ». Tout le monde sait pourtant que le dernier duc-souverain de Bourgogne, s'il fut battu à Granson par les Suisses, ne mourut que l'année suivante, en 1477, à la bataille de Nancy. Les plus savants d'ailleurs peuvent avoir de ces inadvertances.

Gamma.

***

— La rectification d'Eldès renferme deux erreurs :



Ce n'est pas à partir d'*Adeline Protat* que les œuvres de Murger ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, mais bien à partir de celle qui l'a précédée : *le Pays latin*.

Puis le *Sabot Rouge*, son dernier ouvrage, n'a pas été publié dans cette revue, mais dans le *Moniteur universel*. Son impression y commença dans le numéro du 23 septembre 1858?

Voici d'ailleurs la liste chronologique des œuvres de Murger données par lui, de 1851 à 1857, à la *Revue des Deux-Mondes :*

1851. *Le Pays Latin (Claude et Marianne).*
1852. *Le Dernier rendez-vous.*
1853. *Adeline Protat.*
1853-1854. *Les Buveurs d'eau.*
1859. *Les Vacances de Camille.*

CH. DE LOVENJOUL.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722 ; XXXIV, 248, 339, 385, 630 ; XXXV, 17, 151, 244, 293, 342, 437, 531, 581, 627, 812 ; XXXVI, 15, 53, 144, 247). — La *Vie à Paris* de Paul Féval contient-elle aussi des articles écrits au jour le jour, pareils à ceux si intéressants que Jules Claretie publie dans le *Temps?* Je possède de ce dernier deux volumes : 1895 et 1896. Dans la préface du premier, le savant directeur de la Comédie-Française dit qu'il reprenait la plume de journaliste après dix ans de silence. Ses articles antérieurs à 1895 sont-ils publiés en volume? Portent-ils le même titre?

V. M.

***

— Il y en a encore d'autres. Par exemple :

Les Epaves, poésies de Léonce de Larmandie (Ollendorff) et *Les Epaves*, poésies d'Auguste Lacaussade (Lemerre).
L'Enfant, par Gustave Droz (Ollendorff), et *L'Enfant*, par Jules Vallès (Charpentier).
Disparu, roman d'Albert Delpit (Ollendorff), et *Disparu*, comédie de Sylvane et Bisson, jouée au Gymnase.
Dans le train, par Gyp, et *Dans le train*, par Ange Bénigne (Ollendorff).
Le Club, par Félix Cohen (Ollendorff), et *Le Club*, d'Edouard Gondinet, comédie (Lévy).
La Bonne Aventure, par Philippe de Massa, comédie, et *La Bonne Aventure,* opéra-comique de Henri Bocage et Emile de Najac, musique d'Emile Jonas (Ollendorff).
Au Printemps, comédie en 1 acte en vers de Léopold Laluyé (Lévy), jouée au Théâtre-Français, et *Au Printemps,* poésie de Gésa Darsuzi (Ollendorff).
Amoureuse, de Edouard Ducret, et *Amoureuse*, de Georges de Porto-Riche (Ollendorff).
La Vie d'un Artiste, par Jules Breton (Lemerre), et *La Vie d'un Artiste,* par Auguste Lepage (Ollendorff).
Fiancée, par André Vaugenets (Ollendorff), et *Fiancée*, par Daniel Lesueur (Lemerre).
La Veuve, d'Octave Feuillet, de l'Académie française (Lévy), et *La Veuve,* de Meilhac et Halévy, de l'Académie française (Lévy).
L'Infidèle, de Catulle Mendès, et *L'Infidèle,* de Georges de Porto-Riche (Ollendorff).
Marianne, par Alexandre Picot, et *Marianne*, par Edouard Noël (Ollendorff),
La Revanche du Mari, par E. Grenet-Dancourt et Félix Cohen, comédie en 3 actes en prose, jouée au Théâtre-Déjazet (Ollendorff), et *La Revanche du Mari,* roman par M. André Theuriet, de l'Académie française (Ollendorff).
Roses de Noël, poésies de Théodore de Banville (Lemerre), et *Roses de Noël,* pensées par la marquise de Blocqueville (Ollendorff).
Famille, d'Auguste Germain, et *Une Famille*, de Henri Lavedan (Ollendorff).
Une Passion, par Mme Emile Lévy (Paria Korigan) (Ollendorff), et *Passion*, de Mme Carrette (Ollendorff).
Henriette, par Ernest Daudet (Dentu), et *Henriette*, par François Coppée, de l'Académie française (Lemerre).
Un Maître, par Félicien Champsaur (Ollendorff), et *Le Maître,* par Jean Jullien (Tresse et Stock).
Un Roman de femme, par Pierre Noël (Ollendorff), et *Roman de femmes*, par Marie-Anne de Bovet (Lemerre).
Libre, par Alfred Dumesnil (Lemerre), et *Libres,* par Georges de Peyrebrune (Lemerre).
Bas-Bleu, par Albin Valabrègue, comédie en 3 actes, jouée au Vaudeville, *Bas-Bleu*, roman de Henri Ardel (Plon) et *Le Roman d'un Bas-Bleu,* de Georges de Peyrebrune (Ollendorff).

Et soyez sûrs qu'il y en a encore bien d'autres.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Les descendants de Robespierre (XX, 483, 539, 570, 590, 625). — Un arrière-petit-neveu du trop célèbre convention-

nel, M. Eugène de Robespierre, né à Carvin (Pas-de-Calais), le 2 février 1842, est actuellement négociant en charbons, rue de la Fédération, à Grenoble. Il est sorti de l'Ecole des mines de Saint-Etienne et a été pendant longtemps ingénieur des mines de Cublac (Corrèze) et plus tard de Sincey-le-Rouvray (Côte-d'Or). Il a un fils âgé d'une vingtaine d'années ayant fait ses études au lycée Buffon, qui, avec lui, est le dernier descendant mâle des Robespierre.

La fille de la sœur du père de M. Eugène Robespierre a épousé M. Christian, magistrat dans le ressort de Paris, frère de M. Christian, ancien préfet, actuellement directeur de l'Imprimerie nationale. P. SONPIN.

—

Sources sacrées (XXXIII, 645; XXXIV, 174, 228, 358, 591, 734; XXXV, 60, 164, 298, 353, 492, 538, 594). — L'eau du puits, aujourd'hui comblé, de l'église Saint-Julien-le-Pauvre, rue Saint-Julien, à Paris, passait autrefois pour avoir des vertus curatives miraculeuses.

EFFEM.

—

Vierge noire (XXXIV, 193, 513, 640; XXXV, 65, 169, 251, 300, 356, 442, 495, 539, 633, 729, 813; XXXVI, 58, 151, 396).— La légende rapporte qu'en 1493, le feu s'étant communiqué à l'église collégiale de Murat, rien n'échappa à l'incendie qu'une image de la Vierge, laquelle resta intacte au milieu des flammes. La fumée seulement la noircit, et c'est pour cela qu'on la voit encore telle dans l'église de Murat, où on l'invoque sous le nom de « Notre-Dame-des-Oliviers ». C'est depuis lors, ajoute la tradition, que le tonnerre ne tomba plus sur la ville. (*Histoire des Villes de France*, VI, 198).

P. c. c.: EFFEM.

—

Départisse (XXXIV, 617, 831; XXXV, 100; XXXVI, 61). — La *Grammaire des Grammaires* donne sur les mots : départir et : se départir, les indications suivantes :

DÉPARTIR. Ce verbe, dans le sens de distribuer, partager, se conjugue sur partir.

SE DÉPARTIR. Dans le sens de s'écarter de son devoir, et dans celui de se désister, se conjugue de même ·

« Les états où la multitude gouverne se départent aussi facilement des lois que du culte de leurs pères. » (MASSILLON.)

« Elle s'est fait des règles dont elle ne se départ point. » (J.-J. ROUSSEAU.)

P. c. c.: PIETRO.

—

Ophélète (XXXIV, 627, 756; XXXV, 101, 305, 498). — Je suis, moi aussi, pour l'emploi de ce terme. En tout cas, qu'on l'adopte ici ou non, il faut à tout prix, coûte que coûte, supprimer l'affreux mot de « collabo ». Oh! que cela me chiffonne! Cette expression a quelque chose de relâché, d'abandonné, de familier qui est bien peu à sa place ici. Qu'on dise : confrère, collègue, abonné, collaborateur, ami, lecteur, intermédiairiste, ophélète, tout, mais pas « collabo ». Un journal sérieux comme le nôtre, ne doit plus recevoir ce mot dans ses colonnes; c'est hideux.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Poype (XXXIV, 762; XXXV, 127, 207). — Le *Dictionnaire de l'ancien langage françois*, de La Curne de Sainte-Palaye, donne cette définition : Colline sur laquelle est bâti un château.

Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, de Godefroy: Maison bâtie sur une hauteur et entourée de fossés.

Le *Glossaire de la langue romane*, de Roquefort : Montagne, colline, maison bâtie sur une hauteur; de *podium*.

J. LT.

—

Armes et famille du P. de La Chaise (XXXIV, 765; XXXV, 212, 775; XXXVI, 250).— Les armes qui figurent en tête de la dédicace de l'ouvrage du P. Cl.-Fr. Ménestrier : *Les divers caractères des ouvrages historiques*, Lyon, 1694, in-12, diffèrent quelque peu de la description qui en a été donnée dans les réponses précédentes. Autant qu'on peut s'en rendre compte, dans une vignette assez mal traitée au point de vue héraldique, elles se liraient :

D'azur à la bande échiquetée d'or (seul) chargée d'un lion de ...., étoilé de .... et accompagnée d'un soleil rayonnant d'or en chef.

J.-C. WIGG.

Samüel Bernard était-il d'origine juive? (XXXV, 144, 371, 545, 731; XXXVI, 203). — Depuis que, me basant sur un raisonnement soutenu, j'ai répondu le premier à cette question par la négative, d'autres réponses ont été faites dans le même sens.

Pour la première fois, l'*Intermédiaire* du 20 août publie une note contradictoire signée : H. C., mais qu'il me soit permis de le dire, elle me paraît peu concluante.

« L'air ne fait pas la chanson » pas plus que « l'habit ne fait le moine ». Et comme le dit le bon Lafontaine : « Il ne faut pas juger les gens sur l'apparence ».

Samüel Bernard, d'après ses portraits « a l'air juif », donc « il était juif », telle est, en résumé, toute la thèse de notre honorable correspondant H. C.

Je sais bien que, pour les besoins de sa cause, Drumont le donne, dans sa *France juive,* comme d'origine israélite, d'après un simple propos de Voltaire qu'il déclara lui-même avoir été prononcé dans un accès de basse rancune mercantile.

On connaît la devise de l'oracle de Ferney : « Mentez! Mentez! Calomniez! Calomniez! Il en restera toujours quelque chose ». Il ne mérite donc qu'une très médiocre confiance et Drumont, toujours dans sa *France juive*, nous dépeint Voltaire comme un menteur et un ignorant, qui se trompe toujours quand il ne ment pas. Je n'ai pas son ouvrage sous les yeux, je me contenterai de renvoyer à sa table très bien faite aux mots : Samüel Bernard et Voltaire.

Quant à l'air juif, que peut en conclure Drumont, l'antisémite par excellence ou du moins l'antisémite professionnel? Lui aussi a le type juif, il en convient lui-même et il en rit tout le premier.

Je pense que le raisonnement de M. H. C. n'aurait pas son approbation.

La Mailleraye.

***

— La question n'est pas neuve : elle fut posée, en particulier, en 1860, à propos du mariage de Mlle Amélie Mirès avec un Polignac — pour justifier cette alliance extra-catholique, on cita l'exemple du comte de Champlatreux, fils de Mathieu Molé, épousant la fille du banquier juif Samuel Bernard.

M. Ernest Alby, dans un article que je retrouve, à la page 370 du numéro du 9 juin 1860 du *Monde illustré,* rectifia cette erreur et prouva, textes en mains, que Samüel Bernard était non pas d'origine juive mais protestante.

Il produisit, à cet effet, trois pièces dont l'une établissait que le père de Samuel, Salomon Bernard, peintre graveur, membre de l'Académie de peinture, avait eu des démêlés avec la justice à cause de son titre de protestant; la seconde était le texte même de l'abjuration en date du 7 décembre 1685 dudit Samuel Bernard, de Madeline Clergeau, sa femme, et d'une sœur de celle-ci; la troisième une lettre des plus curieuses du major des gardes d'Artaignan prévenant Samuel Bernard qu'il était menacé de persécutions comme hérétique. De fait, on pilla, on saccagea chez l'abjurateur, malgré les protestations de son jardinier Robin, lequel écrivit pour défendre son maître et ses beaux arbres fruitiers; mais rien n'y fit pour le moment.

On aurait tort, du reste, de croire que les prénoms Samuel, Salomon indiquent une origine juive, ils appartiennent également aux protestants qui les prirent en abandonnant le catholicisme; c'est ainsi que je retrouve ceux de Daniel et d'Isaïe dans la famille d'un intendant du fameux chef des protestants Dupuy-Montbrun, dont l'antique seigneurie de La Nocle, de Ternant, etc., s'étale juste sous mes fenêtres et vient me rappeler tant de curieux souvenirs historiques. Ln G.

—

Troglodytes (XXXV, 144, 373, 413, 603, 732, 777; XXXVI, 22, 154). — Comment n'a-t-on pas cité Dieppe parmi les localités où une population assez nombreuse n'a d'autre domicile que les souterrains creusés dans toutes les falaises voisines. Ces cavités ont même un nom local : les « Gobes, » qui est presque officiel, et, en tout cas, le seul employé pour désigner ce genre de demeure.

Au reste, la Normandie possèderait, à son autre extrémité, des sauvages du même genre, à en croire un article intéressant (et tout récent) du journal *les Annales politiques et littéraires*.

Pietro.

—

La comtesse de Hatzfeldt (XXXVI, 283). — Je possède un volume avec l'ex-libris de la comtesse Max de Hatzfeldt.

C'est la *Notice historique et généalogique de la Maison de Chabot,* Paris, 1834.

Cet ex-libris est de petite dimension et consiste en une H majuscule ornée, surmontée d'une couronne comtale. Sur les jambages : Comtesse et Hatzfedt; sur la barre : Max de. JARNAC.

— M. Nauroy peut, pour la question qu'il a posée, s'adresser au baron de Haeckeren, à Soultz (Haute-Alsace), dont la mère était une Hatzfeldt.

SCRUTATOR.

—

Ida Saint-Elme (XXXV, 337, 688, 734; XXXVI, 71, 207, 252). — Sait-on que la fameuse Ida Saint-Elme, dont il a été si souvent parlé dans l'*Intermédiaire*, l'auteur apocryphe des *Mémoires d'une Contemporaine*, et que l'on a désignée aussi du nom peu charitable de « Veuve de la Grande-Armée, » vint finir ses jours à Bruxelles, où elle fut recueillie à l'hospice des Ursulines?

Il me souvient, étant tout jeune médecin, avoir reçu la visite de cette femme qui, pauvre, vieille, et, partant, abandonnée, allait sollicitant quelques souscriptions attardées à ses prétendues œuvres, tristes narrations de splendeurs passées!

Quoique accablée par les vicissitudes de la fortune, plus que par les ans, elle conservait encore, avec la mélancolique majesté d'une belle femme déchue, une certaine distinction de manières et un charme d'expressions qui évoquaient comme un ressouvenir des illustrations dont elle avait servi les plaisirs et dont elle ne recueillit que l'ingratitude. Dr V. D. C.

—

Existe-il des membres de l'Académie française qui se soient désignés dans leurs ouvrages comme membres de l'Institut? (XXXV, 383; XXXVI, 163). — On peut dire au confrère Jules C.:

Vous avez des rigueurs à nulle autre [pareilles.

Qelle est donc la définition que donne, du mot: académicien, le *Dictionnaire de l'Académie?*

La voici : « Membre d'une académie ».

Donc il n'y a nulle erreur à déclarer que M. Emile Picot est académicien. A la réclamation de notre trop exigeant collaborateur, on opposerait facilement de nombreux documents émanés des Quarante, où leurs confrères de l'Académie des sciences, des inscriptions, des beaux-arts, reçoivent, sans la moindre hésitation, l'appellation « académicien ». En résumé, rien n'est plus académique. PH.

—

Curiosités poétiques (XXXV, 386, 746). — Voici un quatrain de J.-B. Dumas, de l'Académie française, le chimiste célèbre :

A Eglé.

Vous me juriez, Eglé, d'être toujours fidèle;
Mais qu'elle a peu duré, cette amour éter- [nelle!
Où sont-ils aujourd'hui vos serments su- [perflus?
Où sont les hannetons des étés disparus.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Œuvres de Napoléon, imprimées par H. Balzac (XXXV, 427, 753; XXXVI, 256). — Notre très aimable confrère, M. Dieuaide, a eu le grand tort de n'avoir point, ici, suivi le précepte du sage, qui est de tourner sept fois sa plume dans sa main, avant d'écrire: il eût ainsi évité de nous gratifier d'une jolie erreur, en se laissant aller à nous donner, par suite d'une pure supposition de sa part, comme l'expression même de la vérité, ce qui n'est, en somme, que sa seule, toute seule opinion personnelle, sur la publication et le degré d'authenticité d'un livre que, d'ailleurs, il reconnaît lui-même n'avoir jamais vu.

Une bonne affirmation, en réalité, vaut encore mieux que toutes les suppositions possibles — quelque insuffisamment basées qu'elles puissent être :

Les trois élégants petits volumes de la *Nouvelle anthologie*, quoique datés de l'an de grâce 1828, sont bel et bien sortis, dates, titres, faux-titres et couvertures compris, de l'imprimerie de H. Balzac. Tout le prouve : le papier, de même unique qualité, même finesse de grain, même nuance et même satinage, identiquement, pour l'ouvrage entier ; les caractères qui sont les mêmes, pour les titres et les faux-titres, que ceux qui se retrouvent dans la composition générale, du reste des volumes ; l'encre, absolument du même ton pour le tout, ce qui a donné à l'ensemble du tirage un aspect d'homogénéité, indiscutable; les couvertures, enfin, les couvertures en papier saumon,

élégamment ornées d'un large encadrement typographique, enchevêtré, composé de pièces détachées dont la réunion forme un ensemble de dessin complet (genre habituel des couvertures des impressions de la maison H. Balzac).

Le nom de Balzac, au reste, ne s'y lit point, mis en vedette sur les titres. Eh! que fût-il, ici-là, venu dire, alors, à la foule, ce nom d'inconnu : aucune gloire ne lui était encore acquise. Il y est placé, comme il se voit toujours dans les livres provenant de ces presses, très modestement imprimé, en tout petits caractères, étagés sur deux courtes lignes rapprochées l'une de l'autre, avec l'adresse entière de l'établissement: « Rue des Marais-Saint-Germain, nº 17», tout au bas du *verso* du faux-titre, juste en regard du titre principal, donnant, lui, mais en bien plus grosses lettres, le nom et l'adresse des libraires-éditeurs.

Les couvertures des tomes II et III, au bas du *verso* de la dernière page, portent également cette indication, en minuscules caractères: « Imprimé par H. Balzac ». Ces volumes, lors de leur publication, cela saute aux yeux, furent « postdatés ». Et voilà tout le miracle!

Ce même usage, de nos jours, dans la librairie parisienne, s'est généralisé, jusque dans la publication quotidienne des petites feuilles populaires à cinq centimes.

Mais, ceux-ci, d'ailleurs, ne furent point les seuls, ainsi traités. Que M. Dieuaide veuille bien en demeurer, s'il lui plaît, absolument convaincu : J'ai, de cette même date de 1828, bien d'autres ouvrages, tout aussi élégamment, et aussi authentiquement surtout que l'*Anthologie* en question, imprimés par H. Balzac, et, comme elle, portant, tous, parfois sur leurs couvertures et toujours sur leurs faux-titres, son nom commercial avec son adresse, exactement disposés comme il a été expliqué plus haut :

1° *Tableaux poétiques*, par le comte J. de Rességuier. Paris, Urbain Canel, 1828, 255 pages in-8° (exempl. avec dédicace autographe signée de l'auteur à Charles Nodier, et les deux vignettes, hors texte, gravées sur acier par Ad. Godefroy, d'après les dessins du vicomte de Senonnes, tirées sur pap. de Chine remonté). Couverture imprimée, à large encadrement de rinceaux fleuronnés.

2° *Les Chants du Siècle*, par Adolphe Nicolas. Paris, Ponthieu, 1828, 194 pages in-8°. Couverture imprimée à large encadrement fleuronné.

3° *Annales romantiques*, *recueil de morceaux choisis de littérature contemporaine* (1827-1828). Paris, Urbain Canel, 1828, 1 vol. in-18. - Couverture imprimée. Frontispice gravé par Fontaine, d'après Desenne : *l'Esprit de Dieu*, sujet de l'ode de Lamartine, publiée dans ce volume.

Ce même petit recueil renferme deux pièces de vers de H. de Balzac, publiées là pour la première fois, 1° *A une Jeune Fille* et 2° *Vers écrits sur un Album*. Ces vers ont été reproduits, depuis, par Charles Asselineau, pages 103 et 105 de la seconde édition de sa *Bibliographie romantique*, Paris, Rouquette, in-8°, 1872, puis aussi par l'érudit vicomte Ch. de Lovenjoul, pages 96 et 97 de la seconde édition de son *Histoire des Œuvres de Balzac*, Paris, Calman-Lévy, grand in-8°, 1886.

4° *Odes et Poésies diverses*, par Léon Dusillet, Paris, chez Ladvocat, 1828, 1 vol. in-18. Couverture imprimée.

5° *La Jacquerie, scènes féodales, suivies de la Famille de Carvajal, drame*. Par l'auteur du *Théâtre de Clara Gazul* [Prosper Mérimée]. Paris, Brissot-Thivars, 1828, 1 vol. in-8° de VIII-422 pages et un feuillet, non paginé, pour la table. Couverture imprimée. — (Edition originale de cet ouvrage).

6° *Le Grison ou la Côte-aux-Fées, simple épisode des troubles de la Suisse en 1799*, par Henri Zschokke, traduit de l'allemand, par A. Loève-Veimars. Paris, Charles Gosselin, libr. de S. A. R. Mgr le Duc de Bordeaux, 1828, 2 vol. grand in-12, de chacun 225 pages. (Ces deux volumes forment les tomes XII et XIII des *Œuvres de Zschokke*, publiées en français par le même traducteur).

7° *Œuvres complètes de Boileau-Despréaux, revues, corrigées et augmentées, publiées avec commentaire* par M. Viollet-le-Duc. Paris, Desoër, édit., 1828, 4 vol. petit in-12. Portrait gravé de Boileau. Couvert. imprimées. Quelques exemplaires portent le nom du libraire Brissot-Thivars, sur de nouveaux titres ajoutés postérieurement.

8° *Le Gastronome français ou l'Art de bien vivre, par les anciens auteurs du Journal des Gourmands*, MM. G. D. L. R..., D.D..., Gasterman G..., etc. Ouvrage mis en ordre, accompagné de notes, de dissertations et d'observations par M. C., Paris, Charles Béchet, libr.-commiss., 1828, 1 vol. in-8° de 503 pages. Couvert. imprim.

9° *Manuel géographique, historique et statistique des départements de la France*,

etc., par Félix Lallement. Paris, Baudouin, édit., 1828, 1 vol. in-8°.

10° *Mémoires du Baron de Besenval, avec une notice sur sa vie, des notes et des éclaircissements historiques*, par MM. Berville et Barrière [œuvre posthume, originairement publiée par le vicomte A.-J. de Ségur]. Paris, Baudouin, 2 vol. in-8°, avec fig. Tome I, 1827, xxxiv-443 pages; tome II, 1828, iv-403 pages, Couvert. imprimées, etc.

Plusieurs autres ouvrages de la même *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, dont font partie ces deux volumes, proviennent également de la maison Balzac.

J'ai personnellement connu, dans mon extrême petite jeunesse, et bien souvent vu M. de Balzac, chez son amie, ma grand'tante par alliance, Mme Zulma Carraud, à Frapesle, près d'Issoudun, à deux pas de ma propre demeure.

Aussi, ai-je aujourd'hui conservé, pour tout ce qui provient de sa personne ou de son œuvre, un véritable culte de bibliophile.

Depuis plus de quarante ans, je me suis fait, tout spécialement, collectionneur d'autographes, de portraits et de volumes de choix des éditions originales, ornés de dédicaces autographes (*A Madame Récamier; A Madame Zulma Carraud; A Monsieur Étienne Arago; A Monsieur Cayx*, etc.) de l'illustre auteur de la *Comédie humaine*, puis aussi des ouvrages de librairie sortis des ateliers de l'imprimerie H. Balzac et marqués de son nom. Mon premier exemplaire a été recueilli par moi, et Dieu sait avec quelle émotion ! chez un bouquiniste du Pont-Marie, un dimanche de sortie, quand j'étais encore écolier à Paris, à Carnavalet.

Il m'est donc permis de croire, sans vanité, que, de ces livres, devenus aujourd'hui si précieux, plus encore par leur origine même que par leur extrême rareté, je puis présentement parler avec quelque connaissance de cause, sans trop de crainte de me tromper ni de tromper surtout, dans leurs recherches, les érudits et fervents Balzacophiles de l'*Intermédiaire*. ULRIC R.-D.

—

Une louve a-t-elle pu allaiter Romulus et Remus? (XXXV, 478, 825). — A propos de cette légende romaine, notre collaborateur T. Pavot demande si l'allaitement d'un enfant par une louve est possible? En théorie, oui, le lait de la louve étant assez nutritif pour alimenter un enfant; mais le cas ne peut guère se présenter en Europe. Dans l'Inde, il en est autrement, au dire des indigènes, et le docteur Labadie-Lagrave a résumé cette tradition courante dans ce pays :

L'allaitement d'un enfant par une louve est d'ailleurs le résultat d'un accident, pour ainsi dire, tout au moins d'une circonstance indépendante de la volonté de ladite louve. Il convient d'ajouter que les loups indiens sont moins féroces que leurs congénères des autres pays. Sur les 24,000 personnes qui, suivant la dernière statistique annuelle de l'empire, ont été tuées par des bêtes fauves ou des serpents, les loups n'ont fait que 218 victimes. Ils ne se réunissent presque jamais en troupeaux et ne dévorent guère que des enfants et dans les circonstances suivantes.

Après avoir découvert le point faible de l'une de ces palissades de chaume ou de bambou qui entourent les villages hindous, ils pénètrent dans la hutte, toujours ouverte, — le propriétaire n'ayant rien à cacher, — et choisissent leur victime. Pendant le séjour de M. Nillson dans l'Inde, une petite fille de dix-huit mois fut enlevée par un loup dans l'intérieur d'une cabane, à vingt mètres de la résidence du fonctionnaire européen.

Dès qu'une louve s'aperçoit que ses petits commencent à dépérir, qu'ils en ont assez du lait maternel, devenu d'ailleurs insuffisant, et qu'ils ont besoin d'une nourriture plus substantielle, elle part pendant la nuit pour la chasse, afin de leur procurer de la chair fraîche, et s'introduit dans un village pour s'emparer d'un jeune chevreau. Mais, au lieu du gibier attendu, elle découvre une femme endormie auprès de son enfant...

Elle enlève prestement l'innocent et est déjà loin lorsque la malheureuse mère, réveillée par les cris du nourrisson, s'aperçoit du rapt. C'est alors que la destinée de l'enfant se décide, au moment où la louve le jette en pâture à ses petits. Neuf fois sur dix, il est dévoré; mais il peut arriver que les louvetaux, déjà rassasiés de nourriture, au lieu de se précipiter sur la proie offerte à leur avidité, se contentent de flairer l'enfant et de lui lécher le visage.

Les femmes hindoues ont l'habitude d'enduire le corps de leurs petits garçons d'une huile végétale qui leur communique une odeur assez accentuée et est censée favoriser le développement des muscles pendant les premiers mois de la vie. Les enfants du sexe faible ne comptant pas aux yeux des indigènes, les petites filles sont exclues de ces soins maternels. Aussi,

ne cite-t-on aucun cas d'enfant du sexe féminin qui ait été élevé par des loups.

Les louveteaux n'ayant pas faim au moment où la louve leur apportait ce repas choisi, se sont donc contentés de lécher la peau de l'enfant, trouvant agréable le parfum de l'huile dont elle était imprégnée. Quand la louve, qui s'était éloignée pour chasser pour son propre compte, revient au liteau, elle trouve ses petits en train de jouer avec le nourrisson, qu'ils ont dédaigné comme nourriture. A son tour, elle flaire l'enfant qui, tourmenté par la faim, s'attache instinctivement à la mamelle qui vient d'effleurer sa bouche. — Et voilà un enfant de loup de plus. Dès lors, l'adoption est consommée, le nouveau nourrisson est sacré : il fait partie de la famille.

On remarquera, à ce propos, qu'il existe entre toutes les femelles des mammifères une sorte de solidarité dans l'accomplissement du devoir de l'allaitement, solidarité qui explique les adoptions les plus étranges, en dépit de haines de races invétérées : chattes allaitant des petits rats, etc., etc. L'animosité naturelle de certains êtres cède devant cet instinct supérieur destiné à empêcher des créatures vivantes, récemment venues au monde, de mourir de faim parce qu'elles ont perdu leur mère.

Il nous reste à examiner les conséquences qu'une éducation donnée par les loups peut avoir pour des êtres humains.

Les enfants adoptés de la sorte par une famille de louveteaux ne marchent jamais en se tenant debout. Ils préfèrent se traîner sur les genoux et sur les coudes, afin d'imiter autant que possible leurs frères d'adoption, dont ils partagent les premiers jeux et les instincts. Les enfants élevés d'ailleurs dans des conditions normales commencent à se traîner sur les genoux et sur les mains; l'éducation seule, c'est-à-dire l'intervention des grandes personnes, leur apprend à marcher debout. Les enfants élevés par des quadrupèdes se traînent naturellement sur les coudes, parce qu'il leur est plus facile ainsi, — comme de véritables quadrupèdes qu'ils sont eux-mêmes, — de regarder droit devant eux sans fatiguer les muscles de leur cou, et de pénétrer, en cas d'alerte, dans les fourrés et les tanières.

Ces pauvres petits êtres arrachés à la civilisation hindoue sont réfractaires à toute amélioration de leur sort, lorsque le hasard les rend à la société humaine dont ils ont été séparés. Ils ne consentent à se tenir debout qu'exceptionnellement, pour regarder autour d'eux. Ils ne veulent marcher que sur les genoux et les coudes, dont la peau a pris la consistance de la corne. On essaye en vain de leur faire manger les aliments dont se nourrissent les hommes; ils montrent une extrême répugnance pour les viandes cuites, leur préfèrent la viande crue, et prennent plaisir à ronger des os. Peut-être, si on leur offrait à manger leurs petits frères ou leurs petites sœurs de lait, se montreraient-ils moins accommodants qu'on ne l'a été pour eux.

Sauvages à l'excès, ces malheureux déshérités fuient la société des hommes et ne se laissent approcher que par des enfants, qu'ils s'empressent de mordre. Ils ne témoignent quelque bienveillance que pour les chiens et n'hésitent pas à partager leurs aliments avec des quadrupèdes leur rappelant leur ancienne famille. Leur cerveau est éteint; jamais aucun éclair d'intelligence ne brille dans leur regard ; jamais un sourire n'effleure leurs lèvres. On ne peut pas leur apprendre à parler, et c'est à peine si, à la longue, ils parviennent à faire quelques signes.

En général, ces enfants, qui ont impunément vécu pendant dix ou douze ans au milieu des loups, meurent au bout de très peu de mois et ne résistent jamais plus de deux ans à la société des hommes. Il faut convenir que ceux-ci les traitent comme de véritables bêtes fauves et les considèrent comme frappés d'une irrémédiable déchéance intellectuelle et morale. Les mauvais traitements achèvent ces petits hommes-loups, pour lesquels les humains n'ont pas l'instinctive pitié qu'ont eue les louves.

Voilà ce que l'on raconte dans l'Inde ; reste à savoir si ce n'est pas simplement du folk-lore. TOUTI-MIRZA.

—

Bourguignons salés (XXXV, 524, 833 ; XXXVI, 212). — Bien des explications de ce dicton ont été données dans l'*Intermédiaire ;* pourtant la suivante, de Fleury de Bellingen (*L'Etymologie ou explication des Proverbes françois ;* La Haye, 1656, in-12, page 209) n'est pas reproduite *in extenso* bien qu'il y soit fait allusion ; ce serait, pensons-nous, une fâcheuse lacune :

Quant à nous autres Bourguignons, on nous qualifie salez, non pas comme plusieurs estiment, parce que nous aymons plus que les autres à manger nos viandes salées, ny parce que les viandes salées sont plus communes parmy nous que parmy les autres nations; ny aussi parce que dans la Franche-Comté de Bourgoigne il y a des salines : car pour les mesmes raisons plusieurs autres devront avoir le mesme nom. On nous qualifie Bourguignons salez, depuis que les habitants d'Aigues-mortes secouèrent le joug de la domination du duc de Bourgogne. Jean de Chalons, prince d'Orange s'estoit saisy de cette place au nom de Philippe le Bon, duc

de Bourgogne, durant la confusion des affaires du Roy Charles septième, et avoit mis en garnison quelques compaignies de Bourguignons pour la seurté de la ville. Les Bourgeois qui ne souffroient ce joug qu'avec impatience, par le conseil et adresse du baron de Vauberbe, se ruèrent un jour sur la garnison et tuèrent les Bourguignons ; puis jetèrent leurs corps dans une grande cuve de pierre, qu'on y montre encore à présent, pour les conserver plus longtemps, comme un glorieux trophée de fidélité envers leur Roy légitime. Cela advint l'an mille quatre cents vingt deux. Depuis ce temps là et à cause de cela on nous a tousiours qualifié « Bourguignons salez. »

MM. Gaidoz et Sébillot, dans le *Blason populaire de la France* (Paris, Léopold Cerf, in-12, 1884, page 106) donnent diverses interprétationsdu dicton et ajoutent : « Tous ces essais d'explication de l'épithète « salé » montrent que le sens en est perdu.» J. Lt.

—

Marie Bashkirtseff (XXXV, 525, 834). — Dans le premier de ces articles, la personne qui portait ce nom est qualifiée de prodigieuse, il y est aussi question de ses admirateurs parisiens ! Où trouvet-on sa biographie ?

César Birotteau.

—

Meubles anciens vernis (XXX √, 528).— Je pense que M. Gandouin trouvera la réponse qu'il désire dans le volume que M. Bonnaffé a publié à la librairie de l'Art, sous le titre de : *le Meuble en France au XVIe siècle.* Valentin.

—

Le catalogue de la bibliothèque du duc d'Aumale (XXXV, 569 ; XXXVI, 113 — La réponse est donnée par M. Emile Picot lui-même, dans un bien intéressant article paru dans le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* du 15 juin 1897, sous ce titre : « Le duc d'Aumale et la Bibliothèque de Chantilly ». J'en extrais ces deux passages :

Le duc d'Aumale s'était réservé à luimême la rédaction du catalogue des manuscrits... Une longue préface, qui contient une histoire complète de la collection, est prête à être imprimée ; la plupart des notices sont complètes et demandent à peine quelques retouches. Nous savons qu'un des codicilles de l'illustre écrivain fixe une somme plus que suffisante pour la publication de ce catalogue.

Voici la fin de l'article ; il s'agit maintenant des imprimés :

Telle est, dans ses lignes principales, la collection que le duc d'Aumale a su former et qu'il a laissée à la France. Nous aurions voulu pouvoir en donner une idée plus complète, mais les notes que nous avons prises ne se rapportent qu'à certaines parties de la bibliothèque. Nous espérions, avec le temps, parvenir à en dresser le catalogue.C'est un espoir auquel il nous faut renoncer, et nous ne pénétrerons que le cœur serré dans ce sanctuaire, où nous ne verrons plus la belle figure qui vient de disparaître. J. Lt.

—

L'oculiste Daviel (XXXV, 623 ; XXXVI, 80, 167). — Je possède, à peu près complète, je crois, l'année 1736 d'un journal : *Le Courrier*, qui s'imprimait à Avignon. Il est souvent question de Daviel, dans des articles qui ont une odeur de réclame assez prononcée, décrivant ses opérations et l'itinéraire de son voyage en Espagne,en Portugal. Voir, notamment, les numéros des 18 et 19 mai, 31 juillet, 14 sep tembre.

Des Genevois me disent qu'au Grand-Saconnex, près de leur ville, on a élevé, dans le cimetière, un petit monument à Daviel. H. Morin Pons.

—

Pontevès Buous et du Puy Montbrun (XXXV, 668 ; XXXVI, 84, 302, 409, 447). — Il est de l'intérêt de la vérité historique et par conséquent de tout intermédiairiste que les confrères se rectifient les uns les autres, lorsqu'ils ont été induits en erreur. Qu'il me soit donc permis de dire que la généalogie de Pontevès Buous du Puy Montbrun donnée le 10 septembre dernier par l'*Intermédiaire* (XXXVI, 302), est inexacte en plusieurs points.

1° Nous y voyons que Charles du Puy, dit le brave Montbrun, fut blessé et pris au pont de Montereau. C'est sans doute une coquille ;

2° Louise - Alexandrine - Cornélie du Puy Montbrun, mariée en 1699, à Jean-François-Elzéar de Pontevès, marquis de Buous était, non pas la fille d'Alexandre du Puy, marquis de Saint-André et de Louise-Madeleine de Salins, mais leur petite-fille, par sa mère, Charlotte du Puy Montbrun qui avait épousé son cousin

germain Jacques du Puy, marquis de Montbrun. Il existe des preuves certaines de ce que j'avance;

3° Louise-Alexandrine-Cornélie du Puy Montbrun, marquise de Pontevès Buous a laissé entre autres enfants Louis-Alexandre de Pontevès, marquis de Buous, premier consul d'Aix en 1742 et décédé le 25 février 1762, et une fille mariée; mais la famille de Pontevès, actuellement existante en la personne de M. le duc de Sabran Pontevès et de ses frère et cousins, ignore totalement celle dont l'*Intermédiaire*, sans donner son nom, dit qu'elle aurait épousé Maximilien-Henri de la Baume-le-Blanc, comte de la Vallière. La famille ne connaît, en fait de fille mariée du marquis de Buous et de Louise-Alexandrine-Cornélie du Puy Montbrun, que Marie-Anne-Livie de Pontevès Buous, baptisée le 8 juillet 1711 et mariée, le 14 mars 1726, à messire Joseph-Henri de Monspey, chevalier, comte de Vallière.

L'acte de baptême et l'acte de naissance de ladite dame, comtesse de Monspey, existent encore à la mairie de Buoux (Vaucluse).

Il y a donc eu probablement une confusion de noms, faite par quelque auteur négligent et répétée peut-être par d'autres, cependant si l'on pouvait nous donner quelque preuve de l'existence d'une autre fille mariée du marquis de Buous et de L.-A. Cornélie du Puy Montbrun, nous en serions reconnaissant. A.

—

Chassavant (XXXV, 713; XXXVI, 218). — Le *Dictionnaire de Trévoux* donne : « Chasse-avant, *s. m.* C'est un homme préposé dans les grands ateliers pour hâter les manœuvres, hotteurs, et autres gens de journée. *Exactor operarum.* »

Littré : « Chasse-avant (avec l'indication que le mot n'est pas dans le *Dictionnaire de* l'*Académie*). *s. m.* Surveillant des ouvriers dans les grands ateliers. *Fig.* Celui qui excite les autres. *Au plur.* Des chasse-avant. » Et il cite, à l'historique, une phrase de d'Aubigné.

Tous les dictionnaires : *Boiste*, *Bescherelle*, *Laveaux*, *Larousse* donnent également le mot écrit « Chasse-avant ».

J. Lt.

—

Sergents de justice (XXXV, 770; XXXVI, 273, 312). — Dans sa note relative aux sergents de justice, M. d'Auffriques-Montigny prend soin d'attirer l'attention sur « l'habitude qui existait entre gens de la même seigneurie de nommer le « sergent-huissier » par pure et simple abréviation « l'officier ». Et il ajoute avec raison « qu'il ne faudrait pas se méprendre sur cette expression, usuelle, en lui prêtant un sens ou une valeur qu'elle n'avait pas. »

La remarque a son utilité, je rencontre en effet à ..... (paroisse de l'ancien Beauvaisis, aujourd'hui commune du canton de Maignelay (Oise), l'exemple d'un sergent-huissier, en exercice dès 1642 (et peut-être avant) qui dans un acte de baptême du 17 janvier 1647, où il paraît comme témoin, est qualifié « l'officier ».

Or, ceci a donné lieu à un historien d'imagination féconde, d'en faire un « officier de la Reine »!

Bien que l'erreur fût évidente, j'ai tenu à consulter l'*État des officiers domestiques de la reine Anne d'Autriche, de 1616 à 1665*, déposé à la Bibliothèque nationale (cabinet des titres, collection Clairembault, volume 837, f[os] 3,613 à 3,748), et j'ai constaté comme je m'y attendais, d'ailleurs, avant mon très minutieux contrôle, que le nom de l'huissier en question ne se trouvait inscrit nulle part sur cette liste exclusivement composée de gentilshommes, bien entendu (1).

Certes le talent de l'écrivain, dont je parle, est absolument incontestable, et son érudition profonde lui fera ouvrir un jour ou l'autre, je n'en doute pas, les portes de l'Académie française, auxquelles il a, du reste, frappé plusieurs fois déjà; mais tout ceci n'empêche que dans la circonstance il se soit amèrement trompé.

L'erreur lui eût été cependant facile à éviter, si, d'une part il avait réfléchi à la situation sociale des sergents-huissiers, et si, d'un autre côté, il s'était donné la peine de se reporter au document officiel que je viens d'invoquer et que tout le monde peut compulser.

Marquis de Riberpré.

—

Le prix de vente de la Louisiane (XXXVI, 1, 321). — Le docteur Philippe

(1) Le texte de l'ouvrage du comte de Sémainville (*Le Héraut d'armes*, t. II, p. 99), cité fort à propos par M. d'Auffriques-Montigny dans sa réponse au comte Etienne Le Charretier de Lieuvillers ne s'applique pas, on le comprend, aux « officiers domestiques » pas plus qu'aux « maîtres d'hôtel » du roi et de la reine, qui tous devaient être nobles et dont plusieurs étaient même de véritables grands seigneurs.

a raison : j'ai donné quelques renseignements précis sur cette affaire diplomatique dans l'*Ambassade française en Espagne pendant la Révolution* (Librairie Plon). Mais il est nécessaire de lire sur la question, pour posséder des détails précieux, le livre de Barbé Marbois, paru en 1829: *Histoire de la Louisiane et de la cession de cette colonie par la France aux Etats-Unis de l'Amérique septentrionale.*

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

—

Etudes de patois (XXXVI, 12). — J'indiquerai à M. Karl Flor, s'il ne le connaît, le *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin* (Corrèze), ouvrage posthume de Nicolas Bérome, prêtre, professeur émérite de rhétorique, né à Tulle en 1742. Il s'y trouve de nombreuses citations du dialecte bas-limousin, avec préface historique contenant des étymologies intéressantes de ce dialecte, encore employé dans nos campagnes, malgré les progrès du français. L'éloquent Mgr Bertheaud, de Tulle, que j'ai entendu souvent dès 1850, en faisait un usage en chaire parfois original et attrayant, et en désirait la conservation, le faisant remonter à la Tour de Babel originairement, opinion un peu discutable.

PAUL AUVARD.

—

Le libraire A. Couard, l'un des naufragés de la Méduse (XXXVI, 45,492).— Le collaborateur Ulric R.-D. doit avoir été victime d'une faute d'impression ; c'est Corréard et non Couard qu'il a dû écrire. Je possède en effet une plaquette dont voici le titre :

Mémoire du Parlement de Paris touchant l'origine des ducs et pairs, 1720. — *Discours chrétien et politique de la puissance des rois,* vers 1649. — *L'intérêt des provinces,* 1649, — *L'Etendart de la liberté publique,* 1649. Précédés *Du passé, du présent et de l'avenir par rapport aux circonstances actuelles.* Par J. Lavaud, Paris, *Au Naufragé de la Méduse,* Corréard, libraire, Palais-Royal, galerie de Bois, n° 258, 1819, in-8° de XXII-64 pages (De l'imprimerie de Denugon).

EFFEM.

—

Monsieur le major (XXXVI, 51, 499).— Un soldat s'adressant à son supérieur dit: mon lieutenant, mon colonel, sans savoir peut-être que « mon » est pour « monsieur le ». Dans son idée, « mon » est possessif, il établit un lien, comme lorsqu'un officier dit : mon escadron. Mais « major » n'est pas un grade, c'est un simple titre donné aux chefs de certains services qui, suivant le nombre de leurs galons, s'entendront appeler : mon commandant, mon capitaine, et non pas : mon major. Cependant, le mot s'emploie sous cette forme : « le » major, et désigne soit l'officier supérieur chargé de la comptabilité du régiment, soit le médecin. Et souvent alors, pour qu'il n'y ait pas confusion quand on parle d'eux, on dit du premier : Le gros major, et du second : monsieur le major. Notez que le médecin de troupes n'est pas essentiellement militaire; sa profession, il peut l'exercer au civil, et cette seule considération pourrait expliquer qu'on l'appelle Monsieur, même en uniforme.

T. PAVOT.

—

Notre-Dame de l'Epine (XXXVI, 89) :

Il existe encore, à l'heure actuelle, deux églises, l'une en Belgique, l'autre en France, où, lorsqu'on va prier devant une statue de la Vierge, le sort qui vous a lésé rebondit sur vous et va frapper l'adversaire... L'une de ces l'églises est à Tongres, à dix-huit kilomètres de Liége. et elle porte même le nom de Notre-Dame de Retour. L'autre est l'église de l'Epine, dans un petit village près de Châlons. Elle a été, autrefois, bâtie pour conjurer les vénéfices que l'on pratiquait à l'aide d'épines qui poussaient dans le pays et servaient à transpercer des images en forme de cœur (p. 334, *Là-bas*, par Huysmans).

D'après cela, on peut croire que la sorcellerie ne fut pas étrangère à la diffusion du culte rendu à N.-D. de l'Epine.

T. PAVOT.

*
* *

— M. J. de M. demande si l'on connaît d'autres sanctuaires rappelant Notre-Dame de l'Epine ?

Pas proprement dit un sanctuaire; mais pourtant un lieu de dévotion, ainsi que je l'ai rappelé dans l'*Histoire des Communes luxembourgeoises*, t. II, p. 534:

Sur la gauche de la route d'Arlon, vers Martelange, au sortir d'Attert, on voit une épine d'une grosseur rare et qui doit avoir un très grand âge. Sur le tronc est clouée une sorte de boîte dans laquelle est étendue une statuette grossièrement taillée, très ancienne aussi; du corps de la sta-

tuette sort une espèce de manivelle en fer extrayant les intestins.

Sur cette boîte l'inscription suivante :

H. Erasmus, Bischof und Martyrer, wurden die Doerm lebendig aus dem Leib gewonnen, im Jahr 303 (1).

Les passants s'arrêtent là pour faire leurs dévotions EMILE TANDEL.

—

Louis XIII et Cinq-Mars (XXXVI, 90, 225, 416, 501). — M. Ph. se méprend sur ma pensée. J'ai d'autant moins envie de l'empêcher « d'aimer des confrères aimables », que moi-même je les aime beaucoup, et que mon plus vif regret, dans l'incident qui m'est personnel, est d'avoir vu M. Ph. se départir à mon égard d'une courtoisie à laquelle m'avaient toujours habitué les collaborateurs de l'*Intermédiaire*. Mais je ne veux point éterniser cette petite querelle, et je préfère ne m'occuper que de la discussion historique.

La question s'est un peu déplacée : au début, M. Ph. m'accusait d'avoir reproduit un racontar, ignoré de tous les contemporains et inspiré par une pièce fausse due à l'imagination de quelque anecdotier.

J'ai montré que le racontar était une citation d'un contemporain, le marquis de Montglat.

C'est donc maintenant à Montglat que s'en prend M. Ph., et il en appelle contre lui, à la majorité des collaborateurs de l'*Intermédiaire* (je dis contre lui), car c'est évidemment par erreur que M. Ph. appelle « l'assertion de M. Gaulot, l'assertion de Montglat ».

Bien que je ne sois guère partisan du suffrage universel, surtout appliqué à la solution des difficultés historiques, je ne récuse point l'autorité invoquée ; elle peut être intéressante à connaître, à la condition toutefois de ne point prendre un vote pour un argument.

Je demande donc aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* la permission de leur exposer brièvement les raisons qui me font accorder confiance à la parole de Montglat.

(1) Cette inscription, en allemand corrompu, signifie : « En l'an 303, on arracha à saint Erasme, évêque et martyr, encore en vie, les intestins ».

Quel rapport y a-t-il entre cette extraction d'intestins a l'aide d'une manivelel et Notre-Dame de l'Epine ou simplement l'arbre-épine qui porte la boîte en question ! C'est ce que j'ignore. Toujours est-il que les passants de la campagne allaient prier devant cette rustique figuration pour se guérir de la piqûre d'une épine, piqûre souvent grave pour des travailleurs manuels.

Tout d'abord l'authenticité des Mémoires. Je sais que ces Mémoires n'ont été publiés qu'en 1727 ; mais rien ne porte à croire qu'ils aient été « modifiés ou enjolivés ». Les derniers éditeurs, Michaud et Poujoulat, ont pris soin d'insérer une note visant ce point :

> La Bibliothèque royale possède la plus grande partie du manuscrit dont on s'est servi pour l'édition de 1727. En comparant l'imprimé à ce qui reste de ce manuscrit, on reconnaît que le Père Bougeant (le premier éditeur) l'a collationné avec tant de soin qu'il n'a rien laissé à faire à un nouvel éditeur.

Donc, jusqu'à preuve contraire, le texte me paraît sincère et conforme à l'original.

Montglat était-il en situation de connaître les faits qu'il rapporte ? Evidemment, puisqu'il était grand-maître de la garde-robe du roi.

S'est-il montré partial ou inexact dans la généralité de ses Mémoires ? Nullement, et M. Ph. reconnaît qu'ils sont « excellents au point de vue militaire », il ne fait de réserves que pour le côté anecdotique. Pourquoi ? je n'en vois pas bien le motif, et, sur ce point encore, jusqu'à preuve contraire, je m'en tiens aux opinions exprimées dans l'avant-propos des derniers éditeurs, opinions qui résument fort bien l'impression produite par la lecture de ces Mémoires :

> Ce n'est pas pour se faire valoir que Montglat a pris la plume ; au contraire, il parle si peu de lui qu'on pourrait dire qu'il s'est complètement oublié. Spectateur désintéressé, il rapporte ce qu'il a vu, simplement, sans prétention, et ne déguise nullement la vérité. Aussi, son témoignage est-il préférable à celui de quelques auteurs contemporains, qui semblent n'avoir écrit des Mémoires que pour se mettre en scène.

Et plus loin :

> A peine en quatre volumes parle-t-il quatre fois de lui-même. Aussi, soit qu'il décrive les intrigues de la cour, soit qu'il détaille les intrigues de la guerre, d'un côté rien de moins passionné, rien de moins partial ; de l'autre, rien de plus clair, de plus net, de mieux ordonné.

L'anecdote qu'il raconte sur Louis XIII est-elle en contradiction avec le caractère connu de ce roi ? Je crois qu'il serait difficile de le soutenir : ce souverain, qui s'est toujours montré si dur pour sa mère ; qui a froidement préparé l'assas-

sinat de Concini; qui ne prenait des favoris que pour les abandonner (comme il arriva pour le connétable de Luynes, lequel mourut à temps pour ne pas voir les tristes retours de l'amitié royale), ce souverain était parfaitement capable de prononcer sur Cinq-Mars (qu'il avait aimé et à qui il pouvait pardonner comme il fit pour le duc de Bouillon, son complice), la parole cruelle rapportée par Montglat.

Je n'ai pas le loisir de développer ces considérations, qui sont plutôt des indications; mais j'espère qu'elles suffiront pour montrer à mes confrères de l'*Intermédiaire* que ma confiance dans Montglat n'est pas aussi dépourvue de base et de raison qu'on le dit.

PAUL GAULOT.

—

Sur deux citations faites dans un récent premier-Paris (XXXVI, 96, 462). — J'ai proposé récemment, en me basant sur des considérations étymologiques et philologiques, d'écrire *fleureter*, et non *flirter* ou *fleurter*, comme l'ont fait certains auteurs. Je ne me doutais pas alors que l'orthographe proposée par moi avait été déjà adoptée par André Theuriet. En lisant aujourd'hui (28 août) son nouveau roman de *Boisfleury* (17e édition), j'y trouve coup sur coup trois fois le verbe *fleureter*, avec l'orthographe chère à mon cœur :

Page 247 :

Ils se dédommageaient... en jasant et en *fleuretant*, loin de la surveillance des gens âgés.

Page 249 :

Dans l'intervalle des danses, des couples... *fleuretaient* tendrement...

Page 269 :

Maurice pourtant... marivaudait et *fleuretait* là-dessus avec un spirituel détachement de dilettante.

André Theuriet, en adoptant cette orthographe, a-t-il invoqué les raisons linguistiques que j'exposais dans mon précédent article, ou bien a-t-il simplement sacrifié à l'euphonie, qui est, à elle seule, une raison suffisante pour l'intercalation d'un *e* demi-muet entre les lettres *r* et *t*? Je l'ignore. En tout cas, la rencontre est heureuse et j'ai plaisir à me trouver d'accord sur ce point avec le maître écrivain.

IATROS.

Où et quand sont morts les deux marquis de Tourny, intendants de la généralité de Bordeaux? (XXXVI, 189). — La *Gazette de France* indique la nomination du sieur de Tourny à l'intendance de Limoges (2 septembre 1730), à celle de Bordeaux (20 juillet 1743), à une place de conseiller d'Etat (3 mai 1755).

Mort du sieur de Tourny, conseiller d'Etat (20 décembre 1760).

25 juin 1757 : Le sieur de Tourny fils. maître des requêtes, conseiller au grand Conseil, est nommé à l'intendance de Bordeaux.

Edouard Ferer a donc commis une erreur.

L'EX-CAR.

* * *

— Je ne connaissais qu'un seul marquis de Tourny, intendant de Limoges en 1731 et de Bordeaux en 1743, que toutes les biographies font mourir à Paris en 1761, tandis qu'il est mort à Suresnes, chez son père, M. Aubert, avocat au Parlement, le 14 septembre 1760.

Je retrouve dans mes notes l'extrait suivant relevé sur les registres de la paroisse de Suresnes :

16 septembre 1760. — Le corps de messire Claude-Louis Aubert de Tourny, chevalier, seigneur de Nezet et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de la généralité de Guyenne, conseiller d'honneur au grand Conseil et au parlement de Bordeaux, décédé le 14, est transporté de l'église de Suresnes dans celle de la communauté de Sainte-Aure, rue Neuve-Sainte-Geneviève, à Paris.

S'il y a un second marquis de Tourny intendant de Bordeaux, il n'est pas mort en 1760, puisque Larousse, à l'article « Bordeaux », parle d'un Tourny, intendant sous Louis XVI.

MEUNIER PONTHOT.

* * *

— Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny, intendant de Limoges (1730-1743), puis de Bordeaux (juillet 1743-juin 1757) mourut le 14 septembre 1760 à Suresnes.

Dans l'un des registres paroissiaux de cette localité se trouve, sous la date du 16 septembre 1760, une note relative à la translation des restes mortels de ce personnage dans l'église de la commu-

nauté de Sainte-Aure, rue Neuve-Sainte-Geneviève, à Paris.

A. Fray-Fournier.

—

Le boulevard du Crime (XXXVI, 191). — Théodore Faucheur : *Histoire du boulevard du Temple, depuis son origine jusqu'à sa démolition.* Paris, Dentu, 1863, in-12, page 30, donne bien la date approximative de l'appellation, mais ne dit point quel en fut le père.

De même que la Révolution commençait une ère nouvelle, de même le boulevard du Temple prenait une nouvelle face et devenait une spécialité par la réunion des théâtres qui s'y trouvaient. Le genre de pièces qui dominait alors lui fit donner le surnom de « Boulevard du Crime », justifié par les mélodrames.

Effem.

—

Lofki (XXXVI, 193). — Le mot *lofki* signifie : adroit. Je dois ce renseignement à un collègue russe. H. H.

—

Pensums bizarres (XXXVI, 193).—Ayant commis le crime de pénétrer dans un petit café et d'y boire (il faisait une chaleur de 32°) un verre d'orgeat avec quelques gouttes d'absinthe, je fus, comme rhétoricien, condamné à voir, pendant trois jours, le garçon de réfectoire pénétrer dans l'étude, vers onze heures, et annoncer d'une voix de héraut : L'absinthe de M. *** !!!

Ledit garçon déposait alors sur mon pupitre une bouteille de Pernod (vide, d'ailleurs) et un verre qu'il ne retirait qu'au coup de cloche de midi. Cet apéritif... *in partibus* ne m'a point donné l'envie ni l'habitude de l'absinthe, mais je veux être pendu si je fais, un jour, élever mes enfants chez les bons pères...

P. de S.

—

Le Dîner de l'homme qui bêche (XXXVI, 193). — Afin d'être à même de répondre aux questions posées, le 20 août, par M. J. C., j'ai demandé à mon ami Alphonse Lemerre de me fournir à ce sujet des indications précises. Voici celles qu'il m'a données :

Le « Dîner de l'homme qui bêche », ainsi dénommé par Leconte de Lisle, a été fondé, il y a vingt-cinq ans, par M. Lemerre, l'éditeur, pour être la représentation littéraire et poétique de sa maison. Au début, la réunion ne comprenait que des poètes; aujourd'hui des prosateurs-poètes, des stylistes en un mot, y sont admis. Nul ne peut en faire partie qu'autant qu'il est accepté par la totalité des convives présents à l'un des dîners.

Outre M. Alphonse Lemerre et son fils Désiré, les membres du « Dîner de l'homme qui bêche » sont actuellement : MM. François Coppée, Sully Prudhomme, José-Maria de Heredia, André Theuriet, Alphonse Daudet, Léon Daudet, Jules Breton, André Lemoyne, Marcel Prévost, Georges Lafenestre, le vicomte de Guerne, Léon Dierx, Jean Lahor, François Fabié, Auguste Dorchain, Paul Hervieu, Albert Mérat, Eugène Le Mouël, Philippe Gille, Charles de Pomairols, Adolphe Chenevière, Paul Mariéton, Emile Dodillon, Gabriel Marc, Paul Haag, Remy Saint-Maurice, André Foulon de Vaulx, André Rivoire.

Au nombre des principaux disparus figurent Leconte de Lisle, Théodore de Banville, Paul Arène et Armand Renaud.

Le « Dîner de l'homme qui bêche » a lieu, tous les mois, au restaurant Champeaux, place de la Bourse.

Al. Pic.

***

— L'ouvrage de M. Lepage (p. 341) : *Les Dîners artistiques et littéraires de Paris* donnera d'intéressants renseignements sur ce sujet.

Un Jeune Chercheur.

—

Famille de Maricourt (XXXVI, 193). — Il y a une famille de Maricourt à Villemétrie, près Senlis (Oise). B.

—

Habitudes saugrenues (XXXVI, 194). — Je répondrai à J. C. (qui n'est pas assurément M. Jules Claretie, dont les communications à l'*Intermédiaire* sont toujours signées Ego) que, n'ayant jamais considéré feu M. Empis, très honorable administrateur et auteur estimé, comme un « grand homme », j'ai cru pouvoir lui donner du « Monsieur ».

Ce qui me paraît « saugrenu » — pour employer le mot de J. C. — c'est d'éga-

ler M. Edouard Thierry à Piron, M. Paul Lacroix à Gresset, M. Edouard Fournier à Destouches et M. Victor Fournel à Rousseau.

Ces quatre regrettés moliéristes n'avaient pas d'eux-mêmes si haute opinion, ce qui ne m'a pas empêché — dans l'introduction de ma *Chronologie moliéresque* — de les appeler : « Ed. Thierry, P. Lacroix, Ed. Fournier et V. Fournel » tout court. GEORGES MONVAL.

***

J.C. dit qu'il est de règle de supprimer le mot « Monsieur » quand on parle d'un grand homme décédé et réprimande les auteurs qui disent : M. Arsène Houssaye, M. Paul Lacroix, M. Edouard Fournier, M. Victor Fournel, etc. Est-ce qu'il en fait, des grands hommes? Certes, il serait ridicule de dire M. de Châteaubriand, M. de Lamartine, M. Victor Hugo, mais pour d'autres personnages, non d'une telle célébrité, quoique connus cependant, on peut, ce me semble, employer le mot : Monsieur, fussent-ils morts. Un critique éminent, de beaucoup de goût, Sainte-Beuve, écrivant, en 1838, une notice sur Fontanes, décédé en 1821, l'appelle tantôt Fontanes, tantôt M. de Fontanes (*Portraits littéraires*, tome II, p. 209) ; les autres ouvrages de Sainte-Beuve offriraient bien d'autres exemples du même genre. L'emploi de « Monsieur » paraît donc très facultatif : c'est une affaire de tact et non une habitude saugrenue. Définition du mot saugrenu dans le *Dictionnaire de Littré* : « Saugrenu », terme familier, « absurde, ridicule. »

POGGIARIDO.

—

Le général Belliard (XXXVI, 194) :

Recherches historiques sur le général Belliard, de Fontenay-le-Comte, prises en France, en Italie, en Egypte, en Allemagne, en Espagne, en Russie et en Belgique, sur les documents officiels, par l'abbé A.-P. Staub, in-8°, 1887.

UN JEUNE CHERCHEUR.

***

— Ses mémoires ont paru; mais sont-ils de lui? Dans tous les cas, on n'y parle pas de son commandement, à Metz, en 1814. Le 14 juillet de cette année, il mandait au général Thomas, commandant à Sarrelouis, que le drapeau blanc avait été arboré le matin à Metz, et que le lendemain on prendrait la cocarde. Le catalogue d'autographes de Justin Lamoureux signale une très belle lettre de lui au duc de Dalmatie, Madrid, 3 juin 1811 (1855, n° 94). L'EX-CAR.

—

Gegenschein (XXXVI, 194). — *Gegen* veut dire en allemand : contre ; *Schein* se traduit par : lueur, ce qui fait « contre-lueur ».

Je crois qu'il s'agit dans le cas d'une seconde lueur qui aurait de l'analogie avec le second arc-en-ciel que l'on observe souvent.

M. Vanvincq-Renier voudra bien accepter ces éclaircissements que lui adresse un confrère non astronome.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Cyrano de Bergerac est-il Parisien? (XXXVI, 195). — Consulter le *Bulletin de la Société historique du Périgord*, (I, 220); on y verra que M. Jal, ancien archiviste de la municipalité parisienne, a découvert que tous les parents, père, mère, grand-père, grand-mère, frères, tante de Savinien de Cyrano étaient nés à Paris. Lui-même y naquit le 6 mars 1619, et son fief de Bergerac était une terre bretonne de la seigneurie de Mauvières appartenant au père de Savinien. Bien plus, ce fief avait un homonyme en Berry, près d'un autre village de Mauvières, qui appartenait aussi aux Cyrano (même *Bulletin*, VI, 364).

La révélation de Vitu n'avait donc rien de stupéfiant, et tout le monde de nos jours sait que Cyrano n'a rien de commun avec le Périgord.

LA COUSSIÈRE.

***

— Dans l'étude sur Cyrano de Bergerac, par Marc de Montifaud, mise en tête de l'édition des *Voyages fantastiques*, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1875, in-12, un Ami de Paris trouvera copie des documents sur lesquels est basée l'origine parisienne de Cyrano de Bergerac ; ils sont un peu longs pour être reproduits ici. YENATNOF.

***

— On ne se lassera donc jamais de faire de Cyrano un Périgourdin, comme

de transformer Mme Cottin en tonneinquaise? L'un et l'autre sont incontestablement nés à Paris. Il y a déjà bon nombre d'années que, dans un périodique très estimé, j'ai rappelé le formel témoignage des *Mémoires* de l'abbé de Marolles en faveur du « parisianisme » de son contemporain, confrère et ami. Aug. Vitu, vers 1873, n'a fait que constater ce qui était déjà bien connu, bien établi. Je fus jadis sur le point de devenir le martyr de mon opinion, tant je mis en colère un sculpteur qui voulait élever un monument à Cyrano sur une des places publiques de la ville de Bergerac, ce dernier nom étant un nom de famille, mais point de localité. Et dire que des savants indigènes ont cru à l'origine bergeracaise! Ils avaient sans doute négligé de consulter les registres de l'état civil!

Ph.

.·.

— J'ignore si la conférence d'Auguste Vitu sur Cyrano de Bergerac a été publiée. Quant à son affirmation que cet auteur était parisien et non pas périgourdin, elle est parfaitement fondée. Jal, dans son précieux *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire* (p. 463) en a donné la preuve indiscutable, en publiant l'acte de baptême du poète, tiré du registre de la paroisse Saint-Sauveur de Paris pour l'année 1619. En voici le texte :

Le sixieme mars mil six cens dix neuf, Savinien, fils d'Abel de Cyrano, escuier, sieur de Maunières, et de damoiselle Esperance Bellenger, le parrain noble homme Antoine Fanny, conseiler du Roy et auditeur en sa chambre des comptes, de cette paroisse, la marraine damoiselle Marie Fédeau, femme de noble homme Me Louis Perrot, conseiler et secretaire du Roy, maison et couronne de France de la paroisse de St-Germain l'Auxer.

Le nom de Bergerac que se donna Savinien de Cyrano fut-il pris pour se distinguer de ses frères, ou est-il un nom de fief auquel il avait réellement droit, c'est ce qui reste à établir.

Outre l'acte ci-dessus, signalons encore un assez grand nombre de documents relatifs à la famille Cyrano, réunis par Jal dans le même article, et qui pourront être consultés avec fruit par ceux qui voudront s'occuper de cette question.

Henri Masson.

— Même réponse : Effem.

Le feu, signe de bonheur (XXXVI, 195). — Je ne sais pourquoi Mme de Montespan croyait que d'avoir le feu chez soi, c'était signe de bonheur; c'est peut-être parce qu'il n'y a guère de bonne fête sans illumination, fusées, flammes de Bengale... En Russie, dit M. Joliet, dans ce pays de neige et de glace où l'hiver est de sept à huit mois, on doit aimer la couleur du feu; aussi « rouge » veut-il dire beau. Le « coq rouge », c'est l'incendie et une « fille rouge », c'est une jolie demoiselle

T. Pavot.

—

Vendre du vin à l'olus (XXXVI, 233). *Dictionnaire de Trévoux :* « Oluse », s. f. Vente de vin en fraude et sans payer les droits des aides. Vendre à « l'oluse », c'est-à-dire en cachette, en fraude. Du vin à « l'oluse ». Ce mot est bas. L'auteur d'un poème manuscrit sur la ville de Vertus en Champagne, grand partisan de l' « oluse », était si content de ce terme, qu'il a fait aussi « oluseur », qui vend en fraude :

Margouillat et Roguet, insignes oluseurs,
De l'oluse toujours seront les défenseurs.

Le *Dictionnaire du vieux langage françois*, de Lacombe, donne « Olusier » : Olusier, marchand qui vend du vin en fraude, qui ne paie point les droits.

J. Lt.

.·.

— Ce mot ne viendrait-il pas de *olla*, pot? En Languedoc « oulo », à Rennes « oulle » signifient pot, marmite. En France, plusieurs localités, notamment Saint-Bonnet (Loire), sont dits aux, des, les Oules : probablement à cause de leurs fabriques de poteries. A Paris, on dit vendre du vin au pot. N'y aurait-il pas quelque connexité avec vendre du vin à « l'oluse »?

Effem.

—

Saint-André-des-Arts (XXXVI, 234). — Bâtie sur un terrain dit « le Clos du Laas » l'église consacrée à un martyr du IIIe siècle fut nommée : Saint-Andéol-de-Laas. Cette appellation, par une série d'altérations souvent publiées, est devenue Saint-André-des-Arts. Existant encore pour une place et une rue, elle a été écourtée pour l'avenue créée en 1864, dont le nom officiel est : Boulevard Saint-André.

Pourquoi cette réduction? C'est, peut-être, parce que tous les autres noms des

saints donnés aux grandes avenues sont sans qualificatifs : Saint-Denis, Saint-Germain, Saint-Jacques, etc.

T. PAVOT.

—

Le voyageur Commerson (XXXVI, 235). — Consulter :

1° *Philibert Commerson (Étude biographique)*, par Paul-Antoine Cap (Paris, 1861), Victor Masson, libraire, place de l'Ecole-de-Médecine ;

2° Surtout : *Martyrologe et biographie de Commerson*, etc., par le Dr F.-B. de Montessus (Chalon-sur-Saône), typographie de L. Marceau, 1889.

TH. CZ.

⁂

— Philibert Commerson, médecin et naturaliste, a vécu au XVIIIe siècle. Il a été le collaborateur de Linné et a décrit pour lui les poissons. Il est mort à l'île de France où il s'était arrêté pour faire l'histoire naturelle de cette île. C'est à lui que l'on devrait l'hortensia, appelé d'abord « hydrangea » et qu'il dédia à Hortense, la femme de Lepaute, célèbre horloger de Paris, et non comme on le croit généralement, à la reine Hortense, née plus de dix ans après la mort de Commerson.

Le Muséum est en possession de ses dessins, de ses collections et de ses manuscrits. C'est là que notre collaborateur Neugierig pourra satisfaire sa « Neugierde ».

PAUL ARGELÈS.

⁂

On peut consulter :

LALANDE. *Éloge historique de Commerson, dans les observations sur la Physique et l'Histoire naturelle*, par l'abbé Rozier, année 1775.

G. CUVIER. *Histoire des Sciences naturelles*, ouvrage posthume publié par M. Magdeleine de Saint-Agy.

PAUL-ANTOINE CAP. — *Philibert Commerson, naturaliste voyageur*. Etudes biographique, 1861, in-8°.

Martyrologe et biographie de Commerson, médecin, botaniste et naturaliste du roi, par le Dr F.-B. de Montessus, 1890, in-8°.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Adrien Chabot (XXXVI, 235). — Adrien Chabot, littérateur et journaliste, né à Chatellerault (Vienne), en 1834.

La Chambaudière, in-12, 1883, signé du pseudonyme de Jacques d'Albray.

Mariette Thibaut, in-12, 1885.

Les Fiancés de Radegonde, 1889.

Le Maître à danser (nouvelles), 1887.

Promenade en Hollande. De Rouen au Helder, 1890.

L'Institutrice, 1891, in-12.

Les Fortunes de province, *Un Parvenu*, *Le marquis de Saint-Etienne*, 1892.

(Plusieurs de ces romans ont paru dans la *Revue des Deux Mondes*).

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Chevalier de la Barre (XXXVI, 285). — Gadeb pourra, je pense, trouver des indications dans les *Mémoires du chevalier de Mautort*, publiés chez Plon, il y a deux ans.

LAUGÈRES.

—

Edits, déclaration, etc. (XXXVI, 286). — Voyez Dalloz, v° *Lois*, ch. 2, art. 1, et surtout Merlin, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, aux mots susvisés.

JOIRE.

—

Gorle (XXXVI, 286). — Le mot *gorle*, en patois berrichon, signifie « un trou dans un arbre ». Exemples :

Une chouette qui ulule dans la *gorle*.

La chouette a fait son nid dans la *gorle* d'un noyer.

VICTOR DESÉGLISE.

⁂

— Voici ce qu'on lit dans le *Glossaire du centre de la France*, par le comte Jaubert.

GORLE, *s. f.* Trou dans un arbre : « La chouette fait souvent son nid dans les *gorles d'arbre* ».

L'auteur renvoie à *Grole* : trou, enfoncement, et à *Grelaud*, *Guerlaud*, *Gueurlaud :* creux, vide. « Grelot, dit-il, en en vient certainement ».

EFFEM.

— Mêmes réponses : MARTELLIÈRE ; T. PAVOT.

—

Bibliographie clérico-galante (XXXVI, 289). — Cet ouvrage, qu'il convient de consulter avec prudence, est dû au libraire-bouquiniste Laporte, rue des Saints-Pères, le même qui eut, voici sept ou huit mois, avec l'éditeur de M. Zola, un procès assez curieux.

LAUGÈRES.

— Mêmes réponses : G. I. ; Dr L. ; EFFEM.



LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LOUIS-AUGUSTE DE BOURBON, DUC DU MAINE
1670-1736

Lettre adressée au Cardinal de Fleury.

A Sceaux ce 9 Octobre 1729.

Quand j'importune V. Em^ce^ je la prie de croire que j'en suis plus peiné qu'elle, et que j'en évite le plus que je puis les occasions; mais dans le poste qu'elle occupe, il n'est pas possible de s'en déffendre.

L'objet de ma sollicitation est aujourd'huy une pension des gages du conseil que vient de faire vacquer la mort du Sr Denis du Riancay maistre des comptes; elle est de ces choses que le Roy ne retranche point et remplace toujours; ainsi, Monsieur je prends la liberté de vous la demander pour le Sr Hallot qui est aussi maistre des comptes, très honneste homme et pour lequel je m'interresse fort. L'ancienneté n'est point observée pour ces sortes de grâces et je puis avec vérité assurer à V. Em^ce^ qu'avant que Mr Dodun sortit de place, la première de ces pensions m'avoit été prommise pour la personne en faveur de la quelle je la sollicite; j'espère donc que V. Em^ce^ voudra bien me l'accorder et me donner en cela une marque de la bonté dont je me flate qu'elle m'honnore. C'est le dit Sr Hallot qui aura l'honneur de porter cette lettre à V. Em^ce^.

L. A. DE BOURBON.

P. c. c. : C. DE LA BENOTTE.

CLAUDE SANTERRE
1743-1808

Citoien Ministre

Vous m'avez envoyé une nomination faitte par vous du citoien Feurstein capitaine des canoniers des 15-20, homme zélé et très patriote ayant tout sacrifié pour la révolution, ayant été au Camp de Chalon où il fut réformé comme arrivé un des derniers. Cet homme mérite beaucoup. Veuillez, je vous prie, me faire remettre le double de la lettre que vous m'avez envoyé qui portait sa nomination par vous à une place laquelle je lui ai envoyé par la poste et qui fut perdu. Cet homme meurt de chagrin et croit que je di faux. Veuillez je vous prie me renvoyer de nouveau cette même nomination.

Je suis avec attachement

SANTERRE.

Le 13 décembre 1792.

P. c. c : C. DE LA BENOTTE.

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'histoire locale des arrondissements de Paris (XXXVI, 423, 519). — Après les sociétés d'histoire locale : Le *Vieux Montmartre*, la *Montagne Sainte-Geneviève*, le *Quartier Latin*, on nous annonce celle du *Faubourg Saint-Antoine*.

Nos collaborateurs, MM. H. Vial et G. Capon, qui préparent, depuis très longtemps, un travail sur cette région si intéressante, objet de leurs investigations consciencieuses, croient devoir prendre l'initiative de la formation d'une Société historique et d'un bulletin pour l'étude et la publication de documents inédits sur l'ancien territoire du faubourg Saint-Antoine, comprenant les anciennes agglomérations de Reuilly, Picpus, La Grand'-Pinte, Bercy, Charonne, La Roquette et Popincourt, XI° et XII° arrondissements actuels.

—

Une lettre de George Sand sur le Saint-Simonisme (XXXVI, 371, 472). — J'ai recouru à la *Correspondance de George Sand*, à la page indiquée par M. de Lovenjoul et j'y ai trouvé, en effet, un document analogue à la lettre en question, document qui ne figure pas à la table et, en tout cas, n'est pas la lettre adressée à Vinçard; elle n'en est qu'une transcription où le nom de Vinçard ne figure plus qu'à la troisième personne. Je pourrais en apprendre plus long à M. de Lovenjoul sur l'histoire de cette pièce et, à ce sujet, entrer dans quelques détails sur les lacunes des correspondances publiées dans les dernières années; ainsi, la *Correspondance* de Sainte-Beuve n'a pas recueilli la lettre concernant Victor Cousin, publiée dans le *Figaro* du 23 janvier 1867; la *Correspondance* d'Edgar Quinet a publié, à mon insu, une des cinq lettres que m'a adressées Quinet; pourquoi pas les quatre autres? NAUROY.

—

Un buste du duc Jean de Berry. — Le buste de Jean de Valois, duc de Berry (1340-1416), troisième fils de Jean le Bon, a été placé dernièrement à la Bibliothèque nationale.

Malgré sa vie extrêmement tourmentée et ses démêlés avec le peuple de Paris qui brûla son hôtel de Nesle et son château de Bicêtre, le duc Jean était un amateur éclairé et un puissant protecteur des lettres et des arts.

BIBLIOGRAPHIE

Une Loge maçonnique d'avant 1789 (la Loge des neuf sœurs), par Louis Amiable (1 vol. gr. in-8°. — Félix Alcan, éditeur).

Cette monographie n'est pas une œuvre de pure curiosité ; elle intéressera tous les hommes impartiaux désireux d'être renseignés sur la vie et le rôle des loges maçonniques.

Nul exemple plus curieux ne pouvait être choisi que la Loge des neuf sœurs (ou des neuf muses) qui reçut Voltaire quelques années avant sa mort et qui compta parmi ses adeptes la plupart des grands noms de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe. Parmi ces noms, nous citerons seulement: comme savants, Benjamin Franklin, Condorcet, Cabanis, Lacépède, Lalande; comme littérateurs, Delille, Chamfort, Lemierre, Florian, de l'Académie française; comme artistes, Joseph Vernet, Houdon, Piccini, Dalayrac; de Sèze, le défenseur de Louis XVI, et un grand nombre des hommes qui furent, au premier rang, les acteurs du grand drame révolutionnaire.

Fondée en 1776, cette loge disparut en 1792, se reforma en 1805 (sous Napoléon Ier) et, après diverses vicissitudes, s'éteignit définitivement en 1848.

A défaut de ses archives, qui ont été dispersées, M. Louis Amiable a pu retrouver dans celles du Grand-Orient et dans différents documents imprimés de l'époque, des renseignements qui lui ont permis de reconstituer l'histoire de la Loge des neuf sœurs. Les correspondances de Grimm et de Bachaumont lui ont également fourni d'utiles indications sur les travaux de ces hommes, la plupart illustres, qui, en élaborant des idées, en rendant l'opinion publique plus éclairée, plus sage et plus forte, se mêlèrent aux événements de l'époque et exercèrent sur eux une action décisive.

*La Direction de l'*INTERMÉDIAIRE *serait infiniment obligée à ses abonnés et collaborateurs de vouloir bien accompagner leurs communications, soit de leur carte de visite, soit de leurs nom et adresse lisiblement écrits. A l'avenir, les questions et réponses ne seront insérées qu'à cette condition.*

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux, Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Novembre 1897.*

XXXVIe Volume. — N° 779

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 31

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Le doge de Gênes à Versailles. — Je lisais dernièrement, dans un intéressant article du *Gaulois*, que la fameuse réponse du doge de Gênes à Louis XIV : « Ce qui m'étonne le plus à Versailles? C'est de m'y voir », serait apocryphe et aurait été inventée longtemps après.

Il me semble qu'on n'a jamais dit que ce fût Louis XIV lui-même — chose invraisemblable en effet — mais bien un personnage quelconque de la Cour qui aurait demandé au doge Imperiali Lescaro ce qui l'avait le plus frappé à Versailles. A quoi le doge aurait répondu : « C'est de m'y voir ».

L'anecdote ainsi rectifiée paraît plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, un de mes confrères de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire quel est l'auteur qui a cité le premier ce mot — ou ce prétendu mot — du doge de Gênes? J. W.

—

Les sobriquets aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Dans les deux derniers siècles, l'usage des sobriquets, qui a persisté de nos jours dans presque toutes les provinces de France, était fort à la mode dans le monde de la cour et parmi les littérateurs.

C'est ainsi que M. de Maurepas avait pour surnom « Faquinet », le comte d'Argenson « la Chèvre » ou plutôt « Cadet », à cause de son frère aîné (la reine ne lui écrivait jamais autrement); Mme de Flavacourt « la Poule. »

S'il faut en croire les lettres du chevalier de Boufflers et de celles Mme de Graffigny, la même mode régnait à la cour de Lunéville. Les sobriquets s'étendaient quelquefois à une société tout entière. On appelait les personnes de qualité qui composaient celle de la duchesse du Maine les « Oiseaux de Sceaux », et les « Bêtes » de Mme de Tencin étaient les gens de lettres qui se réunissaient chez elle.

M. de Maurepas avait mis aussi en grande vogue certaines inversions de noms : « Or farine » : d'Argenson; et Chauvelin : « Velu-Toile ».

La liste des sobriquets a-t-elle été faite pour les personnages de la cour de Louis XIV et de Louis XV?

LECNAM.

—

Les campagnes du roi de Prusse en 1742 et 1745. — Quel est l'auteur de l'ouvrage intitulé :

Les Campagnes du roi de Prusse (en 1742 et 1745), avec des réflexions sur les causes des événements (2 parties. Amsterdam MDCCLXIII, 229 p. in-12, 1 vol.).

Dans l'avertissement, il est dit que :

... ces lettres sont d'un officier, que son emploi à la cour du roi de Prusse mettait à même, ou de voir par ses propres yeux, ou d'apprendre par des voyes non suspectes tout ce qui se passait à l'armée.

LECNAM.

—

Passage de saint François de Sales à Dôle. — Au commencement du XVIIe siècle, l'archiduc Albert, souverain de la Franche-Comté, témoigna le désir d'acquérir des puits à muire (à sel) appartenant à l'hôpital Saint-Antoine, de Besançon. Comme il s'agissait d'un bien ecclésiastique, l'affaire fut portée devant le pape Paul V qui, par une bulle datée du 28 janvier 1608, délégua, pour l'examen de cette affaire, saint François de Sales, évêque de Genève, et Guillaume Rinck de Baldenstein, évêque de Bâle.

L'opinion commune en Franche-Comté, et surtout dans la ville de Dôle, est que saint François de Sales se rendit dans cette province en 1608 et qu'après avoir terminé cette négociation délicate, à Baume-les-Dames, lieu choisi pour la conférence, il s'arrêta, à son retour, dans la ville de Dôle où il prêcha le 1er novembre 1608 sur la prédestination. En mémoire de cet événement, la ville de Dôle fit graver sur une plaque de marbre, que l'on voit encore incrustée dans le mur où est adossé l'escalier de la chaire, dans l'église paroissiale, le passage de l'évêque de Genève. Toutefois, les registres de la ville de Dôle ne mentionnent point ce passage. D'autre part, la ville de Besançon reçut saint François de Sales en 1609 et la bulle de Paul V ne fut fulminée à Baume-les-Dames que le 14 novembre 1609.

Quelques-uns de nos collègues pourraient-ils, à l'aide des nombreuses Vies de saint François de Sales, dont plusieurs furent publiées dans le courant du XVIIe siècle et qui me sont inconnues, fixer la date exacte du passage de saint François de Sales à Dôle et me dire si sa négociation motiva plusieurs voyages de sa part en Franche-Comté ? Pourrait-on savoir, en outre, à quelle époque il se rendit à Faverney (Haute-Saône) pour y révérer les hosties miraculeuses qui, en 1608, avaient échappé à l'incendie de l'église de l'abbaye, car une autre tradition rapporte qu'il s'y rendit ; serait-ce à son retour de Dôle, ou fit-il un voyage spécial à Faverney ?

Les archives départementales du Doubs et du Jura ne renferment aucun document précis sur cette affaire. Peut-être, les archives du département du Nord, à Lille (chambre des Comptes) où doivent se trouver la plupart des papiers concernant le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle-Marie-Eugénie, pourraient-elles contenir quelques dossiers qui fixeraient tous les doutes.

Il y a peut-être à Porrentruy (Suisse), où se trouvent la plupart des papiers de l'ancien évêché de Bâle, quelques documents instructifs sur cette affaire.

SCRUTATOR.

—

La chanson de Marlborough. — Comment concilier l'histoire, d'après laquelle le célèbre John Churchill, duc de Marlborough, le vainqueur, en 1706, de Villeroy, à Ramillies, et du maréchal de Villars, à Malplaquet (Belgique), mourut de sa belle mort, par suite d'apoplexie, le 17 juin 1722, dans sa terre de Windsor-Lodge, laissant la bagatelle d'environ 1,500,000 livres tournois de rentes, —avec la fameuse complainte populaire, laquelle donne à supposer qu'il fut tué dans l'une des guerres qu'il ne prolongeait que dans le but intéressé de pressurer davantage les pays qu'exploitait son odieuse rapacité.

La monotone chanson qui berça notre enfance, comme celle de la plupart de mes compatriotes, prête, en effet, au beau page que Madame (de son nom : Anna Jennings) interrogeait du haut de sa tour, ces paroles légendaires :

Aux nouvell's que j'apporte,
Mironton, mironton, mirontaine,
Aux nouvell's que j'apporte,
Vos beaux yeux vont pleurer. (*ter*)
. . . .
Monsieur Malbrough est mort,
. . . .
Est mort et enterré. (*ter*)
J'l'ai vu porter en terre,
. . . .
Par quatre z'officiers. (*ter*)
L'un portait sa cuirasse,
. . . .
L'autre ne portait rien. (*ter*)
A l'entour de sa tombe,
. . . .
Romarins on planta. (*ter*)
On vit voler son âme
. . . .
A travers les lauriers. (*ter*)
Chacun mit ventre à terre
. . . .
Et puis se releva ! (*ter*)

Quelle fut l'origine de ce chant, qui paraît avoir été importé en France vers le milieu du siècle dernier, par des nourrices wallonnes ? Où prit-il naissance ?

Tout fait présumer que c'était bien moins un hymne en l'honneur du trop fameux guerrier, qu'une sorte de ballade ironique destinée à flétrir les hauts faits de ce héros, qui, au demeurant, fut plutôt un chef de bandes de soudards et de lansquenets qu'un chef d'armée régulière.

Marlborough, en effet, incendia et pilla, pendant les guerres d'Allemagne, en 1704, plus de 300 villes ou châteaux, en Bavière, et durant le trop long séjour qu'il fit dans les Pays-Bas, il commit des exactions sans nombre, rançonnant les monastères et mettant à sac églises et châteaux.

Je possède dans mes collections d'autographes plusieurs sommations comminatoires signées de John Churchill, par lesquelles il extorquait, tantôt des tableaux précieux, tantôt des sommes énormes, aux couvents et à la plupart des villes où il séjournait.

C'est de la sorte qu'il « acquit » son immense fortune et qu'il s'empara de tant d'œuvres d'art d'une valeur inestimable. qui, des Pays-Bas, passèrent dans les grands châteaux de l'Angleterre.

Il avait fait représenter, pour le service de sa table, par les plus habiles tisserands des Flandres, ses principales victoires en nappes et serviettes de fine toile damassée, dont je possède plusieurs exemplaires.

Il y a peu d'années, la Belgique dut racheter, à prix d'or, quelques-uns des tableaux dont les exactions du célèbre général anglais avaient enrichi ses collections de Blenheim.

Marlborough, après s'être montré ingrat envers Louis XIV, auprès duquel Charles II l'avait envoyé pour l'aider à conquérir les Pays-Bas, fut aussi plus tard un des premiers à déserter la cause de Jacques II, qui avait été son protecteur.

Convaincu de péculat, il encourut finalement la disgrâce de la reine Anne, qui l'avait comblé d'honneurs, et, bien que Georges I[er] l'eût rétabli, en 1715, dans ses anciens emplois à la Cour, et qu'à sa mort sa veuve eût consacré des sommes considérables à ses funérailles, Marlborough ne reçut pas les honneurs de Westminster.

De son côté également, Louis XIV ne se faisait point scrupule de dépouiller, à son profit, les riches cités des Flandres, qu'il conquit par surprise et presque sans combats, puisque Michel de Chamillart, qui remplissait les fonctions de ministre de la guerre sous le « grand Roy », écrivait, en juillet 1707, au duc de Vendôme, ce qui suit :

M. le maréchal de Villars — qui commandait en Flandres — ayme bien Madame sa femme et un peu l'argent ; je lui passerai le dernier de ces défauts, pourvu qu'il en fasse venir beaucoup (d'argent) au Roy, comme il donne lieu de l'espérer.

Indépendamment des instructives réponses que nous attendons, la morale à tirer de ces faits, c'est que, sous le couvert de l'honneur ou de raisons politiques, le motif le plus clair de la plupart des guerres a toujours été et sera, pour longtemps encore, simple affaire de finance, — lisez : de rapine, de brigandage ou de vol public organisé.

D[r] V. D. C.

—

Sur les béquilles du pape Sixte-Quint. — J'avais la naïveté de croire que, depuis longtemps, depuis surtout la publication de la magistrale *Histoire de Sixte-Quint* par le baron de Hübner, qui fut pendant plusieurs années le représentant de l'Autriche aux Tuileries, les béquilles du grand pape étaient reléguées, remisées dans ce magasin de fabuleux objets, aussi considérable que le sera le palais de notre Exposition universelle de 1900. Voici un article d'un journal — il est vrai que c'est un journal départemental, quelque chose comme cette personne dédaignée dont il est question dans le joli vers de Gresset :

Elle a d'assez beaux yeux pour des yeux [de province !

Voici, dis-je, un article de journal qui vient troubler ma quiétude et m'oblige à demander à mes collaborateurs si réellement on a eu raison d'admettre un peu partout la rectification de l'historien-diplomate :

Un Homme. — En 1884, le prince Victor Napoléon se trouvait un jour auprès du maréchal Canrobert :

— Hé bien, jeune homme ! lui dit le vieux soldat avec sa brusquerie toute militaire, vous voilà lancé dans la politique ! vous allez faire du bruit, du tapage !

— Non, monsieur le maréchal, répondit le Prince, je ne ferai pas de tapage, car je ne comprends l'éclat qu'au jour même de l'action.

— Très bien ! belle et bonne parole ! s'écria Canrobert. Rappelez-vous Sixte-Quint et ayez toujours son exemple présent à la pensée. Tant qu'il ne fut que cardinal, il se traînait avec des béquilles, parlait, d'une voix éteinte, de son âge et de sa fin prochaine. Mais, aussitôt qu'il fut proclamé pape, il jeta au loin ses bâtons, redressa son torse et d'une voix tonnante, s'écria : *Ego sum Papa !* Je suis le Pape ! Prince, rappelez-vous Sixte-Quint.

PH.

—

Fondation charitable à longue échéance. — Musées. — Invalides. — D'après le *Musée des Familles* de juin 1847 (page 288),

M. Lepage, ancien arquebusier du roi, avait fait don aux Musées d'artillerie et de la marine, par l'intermédiaire de M. le duc de Montpensier, de 18 armes ayant appartenu à de grands personnages et surtout à l'empereur Napoléon.

Le donateur demandait qu'au bout de cinquante ans ces armes précieuses fussent vendues aux enchères publiques et que le prix en servît de dot à six filles des plus vieux soldats qui se trouveraient alors aux Invalides.

Quelle suite a été donnée à ce vœu?

LOUIS MORIN.

—

Abbaye de Saint-Victor à Marseille. — Je lis dans les *Voyages historiques de l'Europe*, par de B. J. :

Il y a une chapelle de la Vierge dans l'église de Saint-Victor (à Marseille) où il n'est pas permis aux femmes d'y entrer.

Monteil, dans son *Histoire des Français des divers Etats*, Paris, Furne, 1842, reproduit la phrase ci-dessus et y ajoute : « Les jeunes filles y sont admises ».

Je demande pourquoi les femmes ne pouvaient entrer dans cette chapelle et de quoi s'est autorisé Monteil pour y admettre les jeunes filles?

EDME DE LAURME.

—

Postérité d'Honoré de Balzac. — Balzac a-t-il eu des enfants naturels? Que sont-ils devenus? FIRMIN.

—

Les documents de Me Lachaud sur Mme Lafarge. — L'héroïne du Glandier trouve-t-elle encore des défenseurs pour contester sa culpabilité? En quoi consistent les documents relatifs à cette dame que possédait Me Lachaud et dont l'éditeur des plaidoyers de ce grand avocat annonçait la publication?

FIRMIN.

—

Dictionnaire des autographes volés. — MM. Lalanne et Bordier ont publié, en 1852, un *Dictionnaire des pièces autographes volées aux bibliothèques publiques*. A-t-il paru depuis cette époque un autre ouvrage faisant suite à ce dictionnaire ou traitant la même question? Quelle importance les vols nouveaux peuvent-ils avoir? FIRMIN.

Les vols de Libri. — Quels ouvrages furent enlevés par Libri de nos bibliothèques publiques? Que sont devenus ces ouvrages? Quelles restitutions ou quels rachats ont été faits jusqu'à ces derniers temps? FIRMIN.

—

Papier mystérieux. — Le *Journal des Débats* signale une ingénieuse application des automates distributeurs. Dans les wagons allemands, tous munis, paraît-il, de cabinets de toilette, on trouve un automate qui, moyennant une pièce de 10 pfennig, fournit une petite boîte en carton contenant : deux savons, une petite serviette en toile, un papier d'un usage spécial et quelques serviettes hygiéniques.

Ce papier « d'un usage spécial » me rend rêveur; à quoi, diable, peut-il bien servir? Ceux de nos confrères qui ont voyagé sur les lignes allemandes pourraient sans doute me renseigner. POUTON.

—

Manuscrits de Voltaire volés par La Harpe. — Un grand journal parisien racontait dernièrement que la Faculté des lettres de Paris avait donné, comme composition aux candidats au baccalauréat, le discours de réception de La Harpe à l'Académie française, en remplacement de Colardeau. Après un éreintement en règle de cet écrivain méprisable, complètement oublié de nos jours, l'auteur de l'article prétend que, lors d'une visite que La Harpe fit au patriarche de Ferney, il lui vola plusieurs manuscrits. Sait-on ce qu'il y a de vrai dans cette accusation? PAUL PINSON.

—

Collections de gravures relatives à l'ensemble de l'histoire du progrès. — La bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers (292, rue Saint-Martin) et celle de l'Union des Arts Décoratifs (3, place des Vosges), possèdent cinq volumes de gravures, qui, avec trois autres, donneront une certaine idée de l'ensemble du progrès des arts et des sciences, en permettant de mesurer la plupart des changements survenus avec le temps dans les usages et les mœurs.

Il existe des collections du même genre, mais moins avancées, à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris (21, rue Notre-Dame-des-Victoires),

à la bibliothèque Mazarine, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à la bibliothèque de l'Arsenal, au Musée pédagogique de la rue Gay-Lussac, à l'Ecole normale des Instituteurs de la Seine et au Musée Léon-Alègre à Bagnols (Gard). Celle de la bibliothèque de la Chambre de commerce sera prochainement la plus développée de toutes.

Y en a-t-il encore d'autres, en France ou à l'étranger ?

Les établissements de France et de l'Algérie qui désireraient obtenir des dons de gravures pour former des collections analogues auraient à consulter le n° 189 des manuscrits des *Collections du Progrès* à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris ou à la bibliothèque de l'Arsenal. A. R.

—

Le colonel Ardant du Picq. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur la mort du colonel Ardant du Picq, tué devant Metz en 1870, et auteur d'un admirable livre intitulé : *Etudes sur le Combat*, un de ces ouvrages qui sont faits pour devenir classiques, un maître ouvrage qui intéresse non seulement les militaires mais tout homme qui pense.

EGO.

—

Jacques Gamelin. — Né à Carcassonne en 1738, Jacques Gamelin est mort dans la même ville en 1803. Grand prix de l'Académie royale de peinture de Toulouse, professeur de l'Académie de Saint-Luc à Rome, associé de l'Académie royale de peinture de Toulouse, directeur de la Société des Arts de Montpellier, attaché à l'armée des Pyrénées-Orientales, professeur à l'Ecole centrale de l'Aude.

Il n'y a pas d'étude biographique complète sur cet artiste méconnu. Des intermédiairistes obligeants voudraient-ils communiquer les documents quelconques qu'ils auraient le concernant ? Pourraient-ils signaler des tableaux de lui dans des musées autres que ceux de Carcassonne, Narbonne, Toulouse, Perpignan, Béziers, Montpellier, Bordeaux et Orléans ?

J'adresse un pressant appel aux personnes qui pourraient me faciliter dans la tâche à la fois de vulgarisation et de réhabilitation que j'ai entreprise.

ARTHUR LESŒUR.

Turmelin. — Cet artiste a très fermement gravé, en 1824, six petits paysages de Bonnington.

Pourrait-on me donner quelques renseignements sur l'œuvre de ce graveur, dont j'ignorais même le nom ? G. P.

—

Culte d'Aphrodite-Astarté. — Pierre Louys consacre un chapitre de son livre *Aphrodite* à la description du temple d'Aphrodite-Astarté ; où peut-on trouver des détails complémentaires sur le temple de cette déesse et sur le culte qui lui était rendu ? Quels ouvrages de quels auteurs ont traité spécialement du culte rendu à Vénus sous ses diverses appellations chez les différents peuples de l'antiquité ?

UN CURIEUX.

—

Les contes champenois. — Je possède un exemplaire sur papier teinté des *Contes champenois*, de F. Leroy, Epernay (1885), imprimerie Bonnedame et fils, avec des figures à la sanguine ; c'est un pendant aux *Contes rémois*, du comte de Chevigné. Deux autres exemplaires ont passé dans les ventes, aussi sur papier de couleur. Le *Journal de la Librairie* n'en parle pas, c'est une de ses nombreuses lacunes, ses tables même sont incomplètes, et la Bibliothèque nationale ne les possède pas. Pourrait-on me dire le chiffre du tirage ? NAUROY.

—

P... comme chausson. — Un de mes excellents confrères de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner l'origine de la locution populaire « p... comme chausson » appliquée fréquemment à une femme de mœurs ultra-légères ?

L'*Intermédiaire* en a dit bien d'autres, et puis il y a le latin. NIB.

—

La fortune pesonnelle de Napoléon Ier. — Quelle était la fortune personnelle de Napoléon Ier au moment de sa première abdication ?

Comment était-elle composée ? Quelle partie en était placée à l'étranger ? (Je lis, en effet, dans ses dernières lettres inédites, qu'il donne l'ordre de lui acheter pour un million de l'emprunt qu'allait émettre la Prusse pour payer, après Iéna, l'indemnité de guerre).

Cette fortune lui est-elle restée intacte pendant son séjour à l'île d'Elbe ? Napoléon avait-il une liste civile ? Quelle est sa progression de 1800 à 1815 ?

Au moment où, prisonnier de l'Europe, il fut envoyé à l'île de Sainte-Hélène, quelle était la fortune qui lui restait ? Y a-t-il eu des dispositions des puissances alliées à ce propos ? Où étaient placées les sommes considérables dont il a disposées dans son testament ? En a-t-il eu la disposition libre pendant sa détention à Sainte-Hélène ?

Existe-t-il un ouvrage qui répondra à toutes ces demandes ? Sinon, je prie mes savants collègues de l'*Intermédiaire* de nous communiquer les fruits de leurs recherches sur ce sujet si intéressant.

J. CAPONI.

—

Mme Delpech, éditeur de l' « Iconographie française ». — A-t-il été publié, dans un recueil d'art ou séparément, une notice biographique qui soit ornée de quelque portrait, sur Mme veuve Delpech, dont le nom reste attaché aux trois grandes collections de beaux portraits lithographiés, éditées par elle à Paris, avec des fac-simile d'autographes tirés à part, de 1828 à 1842, en 8 volumes grand in-folio : *Iconographie française*, portraits d'hommes et de femmes célèbres, depuis le règne de Charles VII jusqu'à la fin de celui de Louis XVI, 200 portraits, 3 vol. ; — *Iconographie des Contemporains*, depuis 1789 jusqu'en 1829, 3 vol. ; — *Célébrités contemporaines*, personnages de notre époque jusqu'en 1842, 2 vol. — Mêmes collections, reproductions des mêmes portraits, mais réduits, de format grand in-8° (avec le fac-simile, imprimé au-dessous de chaque portrait, de la seule signature des personnages représentés) ?

ULRIC R.-D.

—

Les « Fables de La Fontaine », illustrées par Karl Girardet. — Quand j'étais tout petit garçonnet, vers 1848, nous nous servions tous, mes camarades et moi, au petit collège d'Issoudun, sous le principalat du bon papa Dessiaux, d'un *La Fontaine*, petit in-12, élégamment imprimé sur papier vélin satiné, publié alors par la maison Mame, de Tours, et renfermé sous un petit cartonnage gris, illustré d'une gravure : le Loup et l'Agneau, si j'ai bonne mémoire. Chacune des fables, en outre, que contenait ce petit volume, était ornée d'une petite vignette, grande à peine comme deux fois l'ongle, et gravée sur bois assez soigneusement, d'après les dessins de Karl Girardet. Naturellement, sans plus de pitié que les autres gamins de « cet âge » décrié par le Bonhomme, je n'ai point, alors, respecté l'exemplaire qui m'appartenait.

J'ai souvent, depuis, mais inutilement, cherché à le remplacer pour ma bibliothèque.

Est-ce, pour qu'il soit, aujourd'hui, devenu si rare, que ce gentil petit classique d'autrefois n'aurait jamais eu qu'une seule édition, celle du temps de mon jeune âge ?

ULRIC R.-D.

—

Origine du mot « cul-de-lampe ». — On se sert continuellement du mot « cul-de-lampe » pour exprimer un fleuron, un petit cartouche, un pendentif, un encorbellement, une base de pyramide, un placard, une vignette.

Un graveur jadis, se sera imaginé que cet ornement ressemble à la base d'une lampe ; il l'aura nommé « cul-de-lampe » prur avoir plus tôt fait, et les amateurs auront répété ce mot après lui.

Je sais que les langues se forment sans le secours des académiciens et que ce sont les artistes et les artisans qui ont nommé leurs ouvrages et leurs instruments.

A. DIEUAIDE.

—

L'île Verte. — Où est située l'île Verte, que je n'ai pas trouvée dans les dictionnaires géographiques que j'ai consultés ?

A. H. J.

—

Lettres de Mérimée. — A qui sont adressées les lettres de Mérimée, publiées l'année dernière dans la *Revue des Deux-Mondes* ?

Dr LEJEUNE.

—

Sottes formules de correspondance. — Un intermédiairiste en villégiature voudrait-il m'expliquer l'énigme suivante :

Comment se fait-il, qu'après quatorze cents ans de civilisation, des centaines et centaines de Français libellent ainsi leur correspondance :

Je vous écris ces deux mots de lettre pour vous faire savoir de mes nouvelles ;

j'espère que la présente vous trouvera comme elle me quitte.

Bien des choses à tous ceux qui demanderont de mes nouvelles!

Cette formule est-elle particulière à une province, ou bien répandue dans toute la France?

Quel en est l'insipide inventeur?

UN IMPATIENTÉ.

—

L'or et l'argent en dissolution dans l'Océan. — Le *Petit Journal* du 8 août 1897, après nous avoir parlé de la Société : « The Argentaurum Company », fondée tout exprès pour exploiter l'invention du docteur Emmens, cite le procédé de M. Tiffereau de Grenelle, pour faire de l'or avec un mélange de la limaille de cuivre et de la limaille d'argent.

Le *Scientific American* (vol. XIX, n° 17, page 956) donne des conclusions d'un curieux mémoire sur l'or dans l'Océan, dont M. Richard a donné lecture devant l'assemblée des ingénieurs américains.

Le fait que l'Océan contient de l'or aurait été constaté en 1872 par Sonstadt. En 1851, Malaguti et Duroches ont relevé la présence de l'argent dans les eaux de l'Océan. Il résulterait des travaux de Munster qu'il y aurait environ cinq milligrammes d'or dans une tonne d'eau.

Pourrait-on m'éclairer sur cette question? A. DIEUAIDE.

—

La queue de cochon. — On lit, page 80 de la préface de *Cromwell*, par Souriau :

M. Lebois ayant à parler d'un outil dont il trouve le nom peu propice, le désigne en ces termes : « C'est, chers messieurs, la queue, excusez, de cochon. »

Quel est cet outil indiqué dans l'*Art du tour*, par M. Lebois? P.

RÉPONSES

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581; XVIII, 19, 594, 426, 456; XXXIV, 243, 337, 628; XXXV, 11, 147, 341, 580; XXXVI, 15, 144, 293, 486, 532). — D'Alfred Maury; (*L'Ancienne Académie des sciences*, Didier, 1864), page 14 :

L'établissement élargi et renouvelé porta ses fruits :

C'est là (au jardin du roy) que Vaillant comprit les erreurs de son maître (Pitton de Tournefort); c'est là que grandit la famille des Jussieu qui, pendant plus d'un siècle, personnifia chez nous la botanique et que « la nature avait placée parmi les végétaux » comme pour être le lien de ces « autres familles » végétales (!!!) dont l'un de ses membres, Bernard, nous révéla l'existence...

Page 128 :

Son « scalpel » délicat (à Littré) sut « décrire » avec une rare exactitude les glandes de l'urètre dont la « composition » (1) et le rôle physiologique étaient aussi l'objet des études de Méry et de Duverney.

Page 199 :

Legentil qui était resté l'Inde put reprendre des observations incomplètes faites lors du premier passage de Vénus. La « durée des passages obtenue » dans des lieux si distants, à Taïti, en Californie, à Cajaneborg, dans la Laponie suédoise, s'élevait à plus d'un quart d'heure et « cette différence de durée (!!) (2), que l'on put connaître à quelques secondes près, fournit le principal élément de la détermination de la distance des deux cordes d'arc d'où la parallaxe put ensuite se déduire par des moyens susceptibles d'une grande exactitude...

P. c. c. : L. VANVINCQ.

***

— M. Hugues Le Roux a beaucoup de talent, un profond sentiment du pittoresque, et un esprit curieux qui aime à battre les chemins où tout le monde ne passe pas : toutefois, il ne paraît pas savoir très bien l'arabe, encore qu'il se soit épris des Algériens indigènes. Je relève, par exemple, dans une jolie nouvelle, *La Petite esclave*, parue dans le *Journal* du 25 octobre, la phrase suivante :

J'avais toujours espéré que j'aurais de lui l'*oum-el-ouled*. (C'est le fils de l'esclave que le père adopte et qui donne à sa mère un rang d'honneur dans la maison). »

M. Hugues Le Roux me permettra de lui dire qu'*oum-el-ouled* ne signifie pas fils de l'esclave, mais bien la mère du garçon, de *oum* (mère) et d'*ouled* (gar-

(1) Pour « organisation ».

(2) Il s'agit, non d'une « différence de durée » du phénomène, mais d'une « différence de position » de l'astre pour chacun des observateurs. Maury était membre de l'Institut, professeur au Collège de France. On sait que son ouvrage : *Histoire des religions de la Grèce antique (1850-1857)*, travail très estimé, fait encore autorité aujourd'hui.

çon). Il aurait donc fallu écrire : « Que je serais pour lui l'*oum-el-ouled.* (C'est la mère du garçon que le père adopte, etc.). » Voilà ce que c'est que de se fier aux interprètes : le sens y est bien au fond, mais la forme est défectueuse.

TOUTI-MIRZA.

***

Erratum. — Lire : XXXVI, 533, ligne 19 : 1857, *Les vacances de Camille*, au lieu de 1859, etc., imprimé par erreur.

R.

—

Chevaux de Loraine (XXXV, 144, 412, 604, 784). — M. le marquis de Moy de Sons a fait paraître dans une revue, il y a environ cinq ou six ans, un article sur les chevaux de Lorraine qui, si mes souvenirs sont exacts, répondraient pleinement à la question posée.

Nos confrères retrouveraient, je le crois, assez facilement le nom de la revue et l'article que je signale.

LOUSTALICQ.

—

Élections académiques (XXXV, 193, 417, 463, 650, 748; XXXVI, 66, 163, 204, 441). — Ce curieux sujet est loin d'être épuisé et je ne puis que m'unir à ceux de nos collègues qui ont réclamé, à son endroit, des renseignements détaillés. L'histoire des candidatures académiques de nos grands écrivains mériterait assurément d'être écrite. Elle serait féconde en surprises pour ses auteurs et pour ses lecteurs. On y verrait un Pierre Corneille n'arrivant à l'Académie qu'après trois tentatives et se voyant préférer successivement un De Salon et un Du Ryer et menacé d'échouer encore si son concurrent Ballesdens ne se fut désisté au dernier moment. On y verrait un La Fontaine briguant, au témoignage de Furetière, l'Académie pendant sept ans, se voyant sacrifié, en 1682, à l'abbé de Dangeau (fauteuil de l'abbé Cotin) et tenu en échec en 1683 (fauteuil de Colbert) par un groupe d'académiciens, d'abord, qui s'obstinait à voter pour Boileau, bien que ce dernier ne se fut pas présenté contre son ami, — et par le Roi ensuite qui refusa d'approuver son élection et ne la ratifia qu'un an après, quand Boileau eut été nommé en remplacement de Bezons.

Je reviens encore sur cette question pour rappeler ici les diverses phases de la candidature académique de Voltaire. J'emprunte ces détails à l'ouvrage bien connu de Gustave Desnoiresterres : *Voltaire et la Société française au* XVIIIe *siècle.* L'auteur a, naguère, collaboré à notre recueil et ses collègues ne l'ont pas oublié.

Au mois de juillet 1736, deux fauteuils étaient vacants. Voltaire, né en 1694, avait alors exactement quarante-deux ans. Il songea évidemment à se présenter, mais n'en fit rien. « On m'a parlé, aujourd'hui, d'une place à l'Académie, écrit-il à La Chaussée, mais ni les circonstances où je me trouve (1), ni ma santé, ni la liberté que je préfère à tout ne me permettent d'oser y penser. » De son côté, l'abbé d'Olivet écrivait à Bouhier : « Il a grande envie d'une des deux places vacantes, mais il n'ose se mettre sur les rangs parce que M. le Garde des Seaux n'est pas encore tout à fait épuisé sur son sujet ». Le fauteuil de Mallet étant à l'évêque de Mirepoix et celui de Portail à La Chaussée. (Dès 1732, il avait, un instant, pensé à succéder à La Motte, mais ce ne fut qu'un projet, d'ailleurs vite écarté).

En 1743, deux nouvelles vacances se produisirent à la mort du cardinal Fleury et à celle de Morville. Voltaire souffrait énormément de ne pas être des quarante. Être de l'Académie : tel était son plus cher désir. Mais au lieu de se résigner à ses échecs en silence, il s'irritait et, par ses paroles comme par ses écrits, compromettait de plus en plus ses chances. Inutile de dire que le grand obstacle pour lui, c'était sa réputation d'irréligion et d'impiété. Voltaire protestait, publiait d'hypocrites professions de foi dans lesquelles il se disait « vrai catholique » (*sic*). Malgré tout, on n'en fut pas dupe et il se vit avec rage préférer l'évêque de Bayeux qui fut élu « tout d'une voix. » Son irritation augmentant, il injuria parce que MM. de Mirepoix et de Sens, s'étaient démenés pour leur collègue, déclarant qu'il se sentait trop au-dessus de cette « prêtraille » pour vouloir siéger avec eux et qu'il renonçait à l'Académie.

Nous avons passé sous silence sa bataille pour le fauteuil d'Houtteville contre Marivaux et dont Marivaux, grâce à Mme de Tencin sortit vainqueur, parce que nous avons dans un précédent arti-

(1) Allusion au récent procès de Jore et à l'effet désastreux qu'il avait produit sur le public.

cle, rappelé les faits, d'ailleurs bien connu (1).

En 1746, le président Bouhier mourut. Cette fois Voltaire, malgré son serment de renoncer à tout jamais à la lutte, se remit en campagne et remua terre et ciel. Il recommença ses professions de foi, ses lettres au clergé. Louis XV intervint en sa faveur. Il voulait arriver à l'unanimité. Il disait : « C'est peu de chose d'entrer dans une compagnie ; il faut y être reçu comme chez des amis. » Un mot de Montesquieu courait alors à ce sujet : « Voltaire n'est pas beau, il n'est que joli ; il serait honteux pour l'Académie que Voltaire en fut et il lui sera quelque jour honteux qu'il n'en ait pas été. » Ses ennemis agissent de leur côté, ressuscitant des opuscules de jeunesse, cherchant à le compromettre par l'exhibition de brochures oubliées. Tels ceux qui firent récemment tirer à part, pour les répandre dans les salons académiques, les passages les plus hardis des romans de M. Emile Zola. Parmi eux, le poète Roi, candidat perpétuel, toujours évincé, bileux, haineux, remuant, poète bâtonné plus tard par les gens du comte de Clermont, d'ailleurs loin d'être sans mérite. Malgré toutes ces sourdes menées, Voltaire fut élu le lundi 25 avril et il prononça son discours le lundi 9 mai suivant (2). On voit qu'à cette époque, la réception officielle suivait de près l'élection. Il trouva moyen, dans sa harangue, de prononcer l'éloge du roi de Prusse, ce qui était pour le moins inattendu. Voltaire, étant mort en 1778, appartint donc à l'Académie pendant trente-deux ans. ANDRÉ FOULON DE VAULX.

—

Un patron pour les bicyclistes (XXXV, 281, 511, 608 ; XXXVI, 23, 66, 106, 346). — L'année dernière, les photographes ayant voulu adopter pour patronne sainte Véronique, on s'est attaché à leur démontrer que cette sainte n'avait jamais existé. On emploie aujourd'hui la même manœuvre vis-à-vis des bicyclistes qui ont voulu se mettre sous le patronage de sainte Catherine d'Alexandrie. Sainte Catherine, prétend-on, n'a jamais existé.

Une antique tradition chrétienne veut cependant qu'il se soit trouvé sur le chemin du Calvaire une pieuse femme pour vouloir essuyer la face du Sauveur succombant. Quel était le nom véritable de cette femme ? Peu importe. On lui a donné celui de Véronique et il serait assez difficile de démontrer aujourd'hui que la tradition qui se rapporte à elle est entièrement fabuleuse.

Quant à sainte Catherine fêtée par l'Eglise, depuis de longs siècles, à la date du 25 novembre, on nous permettra d'attendre des preuves plus convaincantes qu'un passage de roman d'Anatole France pour affirmer que cette martyre vénérée n'a jamais existé. Au surplus, nos bicyclistes peuvent adopter hardiment, sans craindre de déchoir, une sainte choisie naguère comme patronne, par la faculté de philosophie de l'Université de Paris.

J. W.

—

Langueyeur de porcs (XXXV, 283, 553, 608, 785 ; XXXVI, 23). — Il existe encore des langueyeurs de porcs, mais, bien entendu, ils ne remplissent aucune mission officielle, ne sont titulaires d'aucune charge publique et ont cessé d'entrer au « Conseil du Roi. »

L'un d'eux, Casimir Rivière, âgé de dix-neuf ans, a été condamné, le 21 juillet dernier, aux travaux forcés à perpétuité par la cour d'assises du Tarn, pour avoir assassiné, afin de le voler, un vieillard de soixante-dix ans, nommé Alaux, dit Roumégas.

L'acte d'accusation donne à Rivière la qualification de langueyeur de porcs.

THOMAZIN.

—

Bronzes vernis et patinés (XXXV, 527). — J'ai donné, dans le *Journal des Arts* du 19 janvier, et dans la *Chronique des Arts* du 22 janvier 1889 de la même année, une note à ce sujet qui a été reproduite dans la *Construction moderne* du 9 mars suivant. Si M. Gandouin le désire, je lui communiquerai très volontiers cette notice. EDMOND BONNAFFÉ.

—

Mystificateurs (XXXV, 669 ; XXXVI, 84). — Sur Vivier, M. E. B. trouvera quelques pages amusantes dans les *Confessions* d'Arsène Houssaye, tome IV, p. 126 et seq. GUSTAVE FUSTIER.

(1) Gustave Desnoiresterres passa, d'ailleurs sous silence cet épisode.

(2) Il était alors âgé de cinquante-deux ans.

Bibliographie des caricatures anglaises napoléoniennes (XXXVI, 8, 364). — Laissez ! laissez ! ! le temps viendra. A mesure que s'écoule ce siècle, déjà l'image du martyr de Sainte-Hélène s'élève davantage et s'apothéose.

Ah ! tous les Gillray, les Rowlandson et les Cruikshank du Royaume-Uni, malgré la bave qui découle de leurs œuvres, auront eu beau faire : la pire, encore, de toutes les caricatures anglaises de l'époque du grand empereur, celle qui restera à jamais gravée, comme une ineffaçable souillure, sur le front de l'altière Albion, croyez-m'en, c'est toujours l'ignoble et louche face d'hyène malfaisante de ce bourreau choisi et soudoyé par elle, dont tous les traits suent la haine et la jalousie dans ce qu'elles ont de vil et de bas, et qui garde ce nom flagellé par l'histoire : Hudson Lowe !

ULRIC R.-D.

—

Sceau secret (XXXVI), 41, 367, 452). — En Luxembourg et dans les pays avoisinants, on désignait souvent le « contre-sceau » par « sceau secret. » Les lignes suivantes, qui se trouvent en bas d'une charte luxembourgeoise du XIIIe siècle, répondront mieux à la question du confrère Dieuaide, que ne le saurait ma modeste prose.

Archives de la ville de Luxembourg. Parchemin. Restent quatre sceaux sur neuf, le 1er, le 3e, le 4e et le 8e : *a*) du comte Henri, en cire brune, pendant à un cordon de soie brun, sceau rond de 74 m/m. Sceau équestre aux armes. Légende : + S'HEN (rici de Lu) CENBORG. COMITIS RUPENSIS. Le contre-sceau a un écu triangulaire au lion de Luxembourg. Légende : + S(IGI)LLÛ SECRE(TI) MEI, — du comte Waleram, en cire brune, pendant à un cordon de soie vert. Sceau rond de 72 m/m, etc., etc. Contre-sceau : écu triangulaire au lion : Légende : SIGILLUM SECRETI MEI, etc.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Gravure représentant Louis XVI et le duc d'Enghien (XXXVI, 43, 369). — Voici les noms des personnages de la gravure en question : princesse de Lamballe, Malesherbes, Cossé-Brissac, maréchal de Mouchy, Mme de Montmorency-Laval, dernière abbesse de Montmartre, messeigneurs Pierre-Louis et François-Joseph de Larochefoucault-Bayers, évêques de Saintes et de Beauvais, Durozoi, Cazotte, Delaporte, Larochejaquelein, Chabot, Chapt de Rastignac, Ville d'Avray, Laborde, Papillon de la Ferté, Berthier de Sauvigny, Foulon, de Launay, Mlles de Verdun, l'abbé Hébert, de Zimmermann, de Chamilly, de Nicolay, Loizerolles, Lavoisier, Varicourt.

Je ne sais s'il a été gravé au trait une légende avec les noms, mais par comparaison avec des portraits du temps, on pourra reconnaître toutes les têtes.

VILLEFREGON.

***

— Je possède dans ma collection une pièce allégorique, gravée au pointillé par Came, petit in-4° en largeur, ayant pour légende :

Le duc d'Enghien présenté à ses ancêtres par le grand Condé. Aux Champs-Elysées.

Sous quatre chênes, formant berceau, dix personnages sont représentés en pied, portant au bas de la gravure la classification suivante :

1. Henri IV.
2. Louis XIII.
3. Louis XIV.
4. Louis XV.
5. Louis XVI.
6. S. M. la Reine.
7. Monseigneur le Dauphin.
8. Madame Elisabeth.
9. Le grand Condé.
10. Le duc d'Enghien.

La reine Marie-Antoinette, seule, est assise. Le jeune dauphin, debout auprès d'elle, tend les bras vers le duc d'Enghien.

VICTOR DESÉGLISE.

—

Sur le mot mucre (XXXVI, 50, 496). — Mucre est un terme du vieux français qui se dit encore en Normandie. Il signifie : humide, moisi.

Furetière le définissait ainsi :

Vieux terme, qui signifioit autrefois le relent ou la corruption qui vient en quelque corps pour avoir été dans un lieu humide ou fermé.

Le dictionnaire de Trévoux qui donne la même définition, le fait venir du latin *mucidus*, moisi, gâté, et remarque qu'en Champagne on dit : *muche*, « ce qui cadre encore mieux avec l'étymologie ». Ménage le fait venir du latin *mucor*, moisissure.

Enfin dans son *Dictionnaire du patois normand*, Edelstand-Duméril, le fait

venir de *mucidus*, et ajoute cette réflexion assez étrange :

Malgré l'anglais *muck*, ce mot vient sans doute de *mucidus*, comme *âcre* de *acidus!*

Mucre peut très bien venir de *mucor*, comme sucre de *saccharum*, arbre de *arbor*, chantre de *cantor*.

MARTELLIÈRE.



— Mucre est un mot que je connais pour l'avoir entendu souvent, et toujours avec le sens que lui donne Gyp. Quant à le découvrir dans un dictionnaire français, j'y ai renoncé depuis longtemps. Ce n'est pas à dire, cependant, que je n'aie point quelque idée sur sa provenance. A mon avis, *mucre* représenterait *mucorem*, accusatif de *mucor*, qui est : Moisissure, Event du vin, du vinaigre.

T. PAVOT.

⁂

— Mucre vient du mot allemand *mucheln*, sentir le relent, le moisi.

LE COLONEL.



— Mucre vient de *mucor*, mauvaise odeur, corruption.

Mucré, moisi.

Mucrier, de *muscere*, rendre doux.

Voir le *Dictionnaire de langue romane*, de Roquefort, 2 vol., Paris, Warée, 1808.

BARABAN.

—

Notre-Dame-de-l'Epine (XXXVI, 89, 552). La belle église gothique d'Avioth (Meuse) a été construite sur l'emplacement où, d'après la légende, la sainte Vierge serait apparue à des bergers sur le tronc d'une blanche épine.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Guérison des écrouelles (XXXVI, 91, 503). — Avant de poser la question, M. C. de la Benotte aurait dû consulter : *Les Médecins*, d'Alfred Franklin, paru chez Plon il y a quelques années. L'auteur traite à fond la question, à laquelle il consacre un chapitre entier. J. C.

⁂

— On trouvera dans les *Mémoires* de d'Argenson que, celui-ci étant, si je ne me trompe, intendant de Flandre, un malade touché par le roi fut si bien guéri que d'Argenson fit connaître le fait à Paris en accompagnant son rapport de toutes les attestations imaginables. Il s'attendait à un bon remerciement, mais on se borna à lui répondre sèchement que l'on n'avait jamais mis en doute la vertu de l'attouchement royal. D'Argenson conte cela correctement, finement et bien. H. C.

—

Le dessinateur Gravelot (XXXVI, 95, 461). — La biographie de Firmin Didot donne : *Bourguignon Gravelot* (Hubert-François, frère du célèbre biographe d'Anville.

Et l'auteur de l'article biographique du dictionnaire termine avec la référence-notice, par son frère, dans le nécrologe de 1774, p. 129.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

La vache à Colas (XXXVI, 95). — Voir l'*Intermédiaire*, tomes I, II, III.

J. LT.

⁂

— On prétend qu'au village de Bionne, près Orléans, il y avait un prêche, qu'un jour la vache d'un nommé Colas Pannier y entra et fut tuée et mangée par les calvinistes. De là, procès et condamnation à payer le prix de la vache. L'aventure passa en dicton. Les catholiques et les protestants se l'appliquèrent. Mais, définitivement, les catholiques l'emportèrent dans le dicton et la vache à Colas est restée l'appellation des protestants.

Voyez le dictionnaire de Littré qui consacre une trentaine de lignes à cet article. PIERRE DE CARNAC.

—

Poésie culinaire (XXXVI, 98). — Méry, le poète marseillais, a publié une *Ode à l'ail*. Elle se trouve dans son livre intitulé : *Marseille et les Marseillais*, pp. 200-202, dont la deuxième édition a paru, en 1860, à la Librairie Nouvelle. Cette *Ode à l'ail* avait d'abord été publiée dans le journal *le Satan;* elle est dédiée à Constantin Joly, frère d'Anténor Joly.

D'autres poètes, depuis Horace, on écrit pour ou contre l'ail; je signalerai seulement un livre fort rare, aux pages 35 et 36 duquel on trouvera des vers sur l'ail. En voici le titre :

Les Plaisirs de la Vie, par César Pellene. A Aix, chez Jean Roize, imprimeur de l'Université, à la place des Prescheurs, 1655, petit in-8°.

La première édition de ce livre, dédié à « Monseigneur Honoré de Brancas de Forcalquier, baron de Villeneufve, Cereste, etc. », a paru chez le même libraire en 1654. TAILLEVENT.

***

— Dans les traditions du monde littéraire, il existe une *Ode à l'ail*, que j'ai lue, lorsque j'étais jeune, mais dont ma mémoire d'octogénaire n'a pas retenu le texte. Ce que je me rappelle pourtant, c'est qu'elle était très répandue sous les Bourbons de la branche aînée, et que la presse libérale d'alors l'a fortement blaguée, parce qu'elle avait une saveur royaliste très prononcée.

Si je ne me trompe, ce petit poème a eu pour auteur un *ultrà*, le comte de Marcellus, ami de Châteaubriand, et ancien secrétaire d'ambassade dans le Levant. Tout bien compté, le personnage n'était pas sans mérite. Il a laissé un livre curieux sur les *Chansons populaires de l'Archipel grec*. C'est au même lettré, du moins à ce qu'il nous a affirmé à nous-même, que la France doit la possession de la Vénus de Milo, le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre.

M. de Marcellus s'est longtemps présenté, sans succès, comme candidat à l'Académie française, et toujours en se fondant sur ce grand titre d'avoir conquis l'incomparable statue.

Ma Vénus n'a pas de bras, nous disait-il en 1857, mais ça ne l'empêchera pas de m'ouvrir, un de ces jours, les portes de l'Institut.

Ce vieil enfant est mort, toujours bercé par ce rêve.

PHILIBERT AUDEBRAND.

***

— A défaut de l'ode demandée, il nous souvient d'une fantaisie spirituelle signée Edouard Vicq, parue il y a trente ans :

Un jour, un Marseillais, accroupi sur sa [porte.
Gémissait à fendre le cœur,
Passe un ami : As-tu quelque malheur,
Ta chère femme est-elle morte?
Bagasse! s'il était ainsi,
Je ne geindrais pas de la sorte;
J'ai bien un tout autre souci.
Tu sais le beau mulet, qu'à la dernière foire
J'achetai pour deux cents écus,
Vrai mon bon, c'est à n'y pas croire!
J'ai beau crier, jurer, taper dessus
Jusqu'à lui fendre l'épiderme,
L'animal reste comme un terme,
Ne veut ni marcher ni courir!
Eh bien! mon bon, si tu veux le guérir,
Je t'offre un remède infaillible,
Il ferait trotter une cible;
Va chez un fruitier au détail,
Achète-lui deux gousses d'ail,
Et si ton mulet indocile
Fait le récalcitrant, la chose est bien facile,
Retrousse lui la queue, et tu mettras un [ail
Dans l'ouverture opposée au poitrail.
Alors, il partira comme un coup de ton- [nerre;
Vrai! comme il n'est qu'un Christ et une [Canebière!
Le Marseillais, à moitié consolé,
Court vite faire son emplette.
Deux jours après l'ami le rencontre es- [soufflé;
Eh bien! mon bon, et ma recette?
Merveilleuse, mon cher, tu le vois, je l'at- [tends.
Tu l'attends! Qui? — Mon mulet, il arrive.
Ton mulet! que je sois pendu si je com- [prends!...
Voici la chose, elle est simple et naïve :
J'achète donc de l'ail, mon mulet harnaché,
Je tape, je retape, immobile il demeure!
Attends, lui dis-je, tu verras tout à l'heure.
Je prends un ail fraîchement épluché,
Je lui fourre, alors, il file, il file!...
Comme l'éclair, je cours après, peine inu- [tile.
Il allait trois fois comme moi!
Je m'arrête, et me dis : je ne vois pas [pourquoi
Je ne ferais point l'essai de la chose;
Si l'ail le fait ainsi courir,
Je veux moi-même y recourir,
Et je m'en pose trois; trop forte était la [dose,
Car me voilà parti comme un train spécial,
Je rejoins bientôt l'animal,
Je veux m'arrêter, impossible!
J'avais cent diables dans le corps
Qui me poussaient comme autant de res- [sorts,
Avec une force terrible.
Je crie à mon mulet : je t'attends, en avant!
Il ne tardera pas, je pense,
J'ai tout au plus trois quarts d'heure [d'avance;
Ton remède est fort bon, mais il est trop [puissant,
Je ne me poserai qu'un ail dorénavant.

SENEX.

***

— Oui, certainement, il existe une *Ode à l'ail*, et, tout naturellement, c'est l'œuvre d'un Gascon. Le questionneur a bien

raison de croire que l'auteur était un propriétaire de l'Agenais.

C'était, en effet, le propriétaire de la terre de Marcellus (commune du même nom, canton de Milhan, arrondissement de Marmande), Louis-Marie-Auguste Demartin de Tyrac, comte de Marcellus, né au château de Marcellus en 1776, mort *ibidem* en 1841.

Ce fut sous la Restauration que le pair de France composa sa très piquante *Ode à l'ail*, où il considère ce condiment comme l'excitant de l'héroïsme. Ai-je besoin d'ajouter que c'était là une plaisanterie d'un homme d'esprit.

L'auteur des *Odes sacrées* a-t-il jamais fait imprimer sa bluette? Je ne la vois pas mentionnée dans la *Bibliographie générale de l'Agenais*. Peut-être a-t-elle seulement vu le jour dans quelque journal de Bordeaux? PH.

—

Plain (XXXVI, 137). — Il y a dans le département de la Haute-Saône, Corravillers-le-Plain. Comme ce pays est situé dans la montagne des Vosges, les habitants attribuent cette dénomination à la position du village, bâti dans la partie la plus plane ou plate du territoire. Ce serait d'ailleurs l'origine de bien des noms de lieux, tels que le Plaineau, le Planeau, etc.

Non loin de Corravillers, dans le département des Vosges, en montant de Saint-Maurice au Ballon d'Alsace, on trouve la maison forestière du Plein-du-Canon. L'orthographe diffère et le *Guide Conty* explique ainsi ce nom :

Du Plain-du-Canon on vous conduira, par une allée étroite, bordée d'épicéas et très pittoresque, à un pavillon rustique en branchages et écorces d'arbres. élevé par M. Mathieu, garde-forestier. En cet endroit, d'où vous jouissez d'une très jolie vue sur la vallée de Presle, le garde, à l'aide d'un petit mortier, vous donnera une idée de l'écho magique qui a donné son nom à l'habitation forestière.

Si cette origine est exacte, je me demande alors comment le *Guide Conty* expliquerait le nom d'une autre maison peu éloignée, nommée le Plein-des-Loges. YSEM.

—

Les enfants nés du mariage de Marie-Louise avec le comte de Neipperg (XXXVI, 139). — La descendance du comte de Neipperg et de Marie-Louise est à l'*Almanach de Gotha* (3ᵉ partie), au nom de Montenuovo.

M. de Bausset donne, dans ses *Mémoires*, d'intéressants détails sur le voyage fait en Suisse par Marie-Louise, en compagnie du comte de Neipperg, après l'abdication de Napoléon.

ROBINET DE CLÉRY.

—

Les peintres Cleef (XXXVI, 141). — Jean Van Cleef (1646-1716), élève de Gaspard de Crayer, s'assimila, de façon étonnante, la manière de son maître. Deux de ses œuvres, également remarquables par l'ordonnance de la composition, la noblesse des attitudes et le sentiment des expressions sont : *L'Enfant Jésus couronnant saint Joseph* (musée de Gand) et *Le Martyre de saint Crépin* (église Saint-Michel). M. Wauters (*La peinture flamande*, chez A. Quantin, éditeur) ne cite que ces deux tableaux, mais il renvoie, pour plus ample informé, à l'ouvrage de E. de Busscher : *Recherches sur les peintres et sculpteurs de Gand aux* XVIᵉ, XVIIᵉ *et* XXIIIᵉ *siècles*.

T. PAVOT.

—

Heimweh (XXXVI, 141). — Voici ce que j'ai trouvé dans la *Revue d'Alsace*, revue que dirige, depuis 1850, M. L. Liblin qui, à quatre-vingt-six ans conserve toute la vigueur de la jeunesse.

1892. *Questions du temps présent. Triple alliance et Alsace-Lorraine.* 2ᵉ édition, Paris, 253 pages. La première édition parut en 1889.

1894. *Questions du temps présent. L'Alsace-Lorraine et la Paix*, Paris, III-117 pages.

1895. Une brochure dont le titre n'est pas indiqué; elle a 111 pages.

1896. *Droits de conquête et Plébiscite*, Paris, A. Collin.

Nécessairement, je ne garantis pas que tout ce qu'a publié J. M. est cité ici.

L'EX-CAR.

***

— Deux ouvrages ont paru sous le nom du pseudonyme Heimweh : le livre cité et la *Question d'Alsace*, in-12, 1889, Hachette et Cⁱᵉ.

Je crois que Heimweh cache le nom d'un avocat du barreau de Nancy, J. Munier-Jolain.

On sait que le sénateur Henri-Louis Tolain, directeur politique du *Ralliement* (1876-77), a été nommé, en mars 1890, un des délégués à la conférence ouvrière de Berlin, la dédicace du *Régime des passe-ports* s'explique naturellement.

Munier est l'auteur des ouvrages suivants :

1° *Les époques de l'éloquence judiciaire en France*, Paris, Perrin et Cie, 1888, in-12;
2° *L'ancien régime*, etc, Paris, 1885, in-8°;
3° *L'instruction criminelle*, etc. Paris, 1880, in-12;
4° *Vieux Avocats, Vieux Procès*. Paris, 1879, in-12.

Deux fois le mot « régime » dans les titres d'ouvrages. A. DIEUAIDE.

—

Formule du mariage dans la liturgie anglicane (XXXVI, 142). — Bookworm s'est considérablement trompé dans sa traduction de la formule qu'il qualifie de fort jolie — ce qui ne l'empêche pas d'être jolie tout de même, mais dans un autre sens :

Je te prends depuis ce jour, que tu sois meilleure ou pire, plus rcihe ou plus pauvre, malade ou en santé, pour t'aimer et te chérir jusqu'à ce que la mort nous sépare. WAS.

—

Concierge (Étymologie du mot) (XXXVI, 143). — Littré indique seulement *consergius*, trouvé dans un texte de 1106, et qui représenterait un bas-latin *conservius*, tenant à *servire*. Mais cette étymologie lui semble défectueuse parce que concierge ne serait ainsi que serviteur, en général, tandis que ce domestique devait avoir des fonctions particulières. Adoptant cette idée et rattachant *cierge*, non plus à *servire*, mais à *cera*, cire, j'en vins facilement à me figurer que concierge, c'était l'homme chargé du luminaire. Alors, sur le terme énigmatique, je me suis hasardé, en 1891, à publier une note qui se terminait ainsi :

Les porte-falots du XVIIe siècle, avec leurs flambeaux de cire jaune, étaient, il me semble bien, des porte-cierges, attendant les pratiques avec des *cierges*, des *con-cierges*. Et, de nos jours encore, n'est-ce pas en compagnie de bougeoirs garnis que le portier — qui tient, sans savoir pourquoi, au titre de concierge — attend, le soir, *ses* locataires pour leur remettre, avec leur clef, leur *chandelle* allumée.

Voilà ce que je disais, mais, à mon hypothèse, *cum cerâ*, je préfère beaucoup *comes cerei*, et je fais des vœux pour que cette leçon ait vraiment existé — antérieurement à 1106. T. PAVOT.

—

Chanter plus haut que son luth (XXXVI, 143). — C'est la traduction, en langage de bonne compagnie, de l'antique locution bien gauloise que l'*Intermédiaire* — qui ne s'effarouche pas facilement — me permettra d'emprunter au *Dictionnaire comique*, de Le Roux :

P.... plus haut que le c... Manière de parler fort en usage dans le discours familier. Signifie s'élever au-dessus de sa condition, sortir de son état, vouloir aller de pair avec les personnes de qualité, faire figure ou de la dépense au-delà de ses moyens. J. LT.

—

Date et lieu de la mort de la comtesse de Boufflers (XXXVI, 185). — On lit dans le *Curieux* (I, 29, 294), articles intitulés : *Les Boufflers :*

Marie-Charlotte-Hippolyte de Campet de Sanjon, comtesse Edouard de Boufflers-Rouvrel, naquit en 1724, devint veuve en 1764. Après la mort du prince de Conti, elle hérita du Temple ; je ne saurais dire à quelle époque elle le vendit ; l'hôtel de Boufflers, enclos du Temple, n° 220, fut vendu plus tard par jugement du tribunal civil de la Seine du 23 mai 1812, 129,050 fr. (*Petites Affiches* du 7 novembre).

La comtesse émigra-t-elle ? Son émigration fut constatée le 22 septembre 1792 et le 8 juin 1793, sous le nom de « de Boufflers, ayant des biens à Rouvrel (Somme) » (*Liste générale des émigrés*, t. I), mais, comme beaucoup d'émigrés prétendus se cachèrent, je suis porté à croire qu'elle se cacha.

Puis je la retrouve à Auteuil vendant une maison faisant partie de l'enclos du Temple pour 23,000 francs (*Petites Affiches* du 13 brumaire an VIII), et une maison, à Paris, rue de Choiseul, n° 1, pour 19,200 francs (*Petites Affiches* du 2 frimaire an VIII). Elle survécut peu, car voici ce que j'ai trouvé sur les registres de l'état civil de Rouen : « Charlotte-Hipolite Decampet de Saujon, décédée à Rouen, rue Faucon, n° 6, le 7 frimaire an neuf (28 novembre 1800), fille de Charles-François Decampet de Saujon et de Marie-Louise-Angélique de Barberin de Reignac, veuve de Édouard de Boufflers ». « Elle mourut accablée de revers de toute sorte », dit Feuardent (*Histoire d'Auteuil*).

Son fils, Louis-Edouard, fut maréchal de camp et émigré; il épousa Amélie-Constance Puchot des Alleurs, leur divorce fut prononcé à Paris en 1793 (*Petites Affiches* du 17 février); elle a été l'objet d'une méprise singulière de la part de Paul Lacroix; voir, sur elle et son triste fils, le *Curieux* (I, 294).

NAUROY.

—

Sur le canonnier de la Revue des Deux-Mondes (XXXVI, 186). — Comme notre confrère Ph., je désire beaucoup être renseigné sur la personnalité de l'artilleur qui fit de son bras coupé un projectile, dont il chargea son canon.

D'une si étrange énergie, le fait n'est cependant pas unique. Je lui connais de dignes équivalents. En voici un :

Au milieu des plus vives souffrances, la gaîté française ne perd pas ses droits. Le 10 septembre 1792, voit-on dans les notes du général Championnet, David, sergent des grenadiers de Bressuire, retirant, avec son couteau, une balle qu'il avait dans les entrailles, disait à un camarade : « La voilà, je vais la leur rendre. » Et il en chargea son fusil.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Us et coutumes diplomatiques (XXXVI, 187). — C'était, en effet, une coutume de la Porte-Ottomane de faire emprisonner les agents des puissances avec lesquelles elle était en guerre. Les envoyés vénitiens, notamment aux XVIe et XVIIe siècles, furent souvent incarcérés au Château des Sept-Tours. Le droit des gens européen condamnait une pareille mesure; mais, la Turquie, Etat musulman et asiatique, ne tenait pas compte de cette réprobation. C'est à la fin du XVIIIe siècle qu'eut lieu le dernier acte de cette nature. A la nouvelle de l'occupation de l'Egypte par le général Bonaparte, le sultan, Sélim III, déclara la guerre à la France (1er septembre 1798), et M. Ruffin, chargé d'affaires de France à Constantinople, avec tout le personnel de l'ambassade, fut arrêté et conduit aux Sept-Tours. Dans toute l'étendue de l'Empire ottoman, on se saisit de tous les agents français, qui furent transportés et internés dans différentes forteresses des bords de la Mer-Noire, et ne furent délivrés qu'à la suite des préliminaires de Paris (9 octobre 1801).

Huit ans après, le 30 décembre 1806, sous le même Sélim III, la Porte déclara la guerre à la Russie qui venait d'envahir la Moldavie; mais la veille (29 décembre), l'ambassadeur d'Alexandre Ier avait librement quitté Constantinople, ainsi que tout son personnel et tous les sujets et protégés russes résidant dans cette ville. Depuis cette époque, l'inviolabilité du corps diplomatique a toujours été respectée en Turquie. G. R.

—

« A Béranger », poésie du collégien Henri de Rochefort (XXXVI, 188). — Il y aura bientôt vingt-cinq ans que l'*Intermédiaire* a publié dans sa troisième, partie, *Trouvailles et Curiosités*, la pièce de vers fort bien tournée dont R. V. D. demande la connaissance. Notre collaborateur n'a donc qu'à consulter la table. Je me souviens qu'un grincheux éleva une observation à propos de l'âge de Henri Rochefort, mal indiqué, à ce qu'il paraît, par le correspondant de la *Pomme de Pin*, journal créé en 1848 par des étudiants à Strasbourg et dont Charles Mehl a rendu compte dans la *Revue alsacienne*. Je ne trouve pas en ce moment mon exemplaire. L'EX-CAR.

—

Sur le mot extérioriser : (XXXVI, 189). — M. Ph. pourrait peut-être avoir d'importants renseignements sur l'emploi du mot : extériorisation, en s'adressant à M. A. de Rochas, qui a publié ces dernières années trois ouvrages où il emploie ce mot dans le titre des volumes :

L'Extériorisation de la motricité.
L'Extériorisation de la sensibilité.

UN JEUNE CHERCHEUR.

***

— Ce verbe, dont s'est servi M. Prévost dans le *Jardin Secret*, est un néologisme usité en philosophie, où il signifie : placer en dehors de soi-même (la cause des sensations, des phénomènes intérieurs).

Le mot existe aussi, depuis cinq ans, au moins, dans le vocabulaire des sciences occultes. La sensibilité d'un sujet en état d'hypnose peut, dit-on, être transportée hors de lui; par exemple, sur son image photographiée, ou, comme jadis, sur une statuette alors qu'on pratiquait l'envoûtement. C'est là ce que M. le colonel

de Rochas a exposé dans le journal *Le Temps* (27 mai 1892), sous ce titre : *Extériorisation de la sensibilité.*

T. PAVOT.

***

— D'après la question de notre collègue Ph., Marcel Prévost aurait employé le mot « extérioriser » dans son *Jardin secret*, page 130 :

A quoi me sert d'être tellement plus artiste, plus vibrante ! Elle comprend plus loin que moi, et elle sait « extérioriser » ses idées.

Pour Marcel Prévost, extérioriser les idées serait les rendre apparentes ; il a voulu écrire extériorer pour extérioriser qui ne s'explique pas.

Richard de Radonvilliers a dit dans son *Enrichissement de la langue française*, Paris, 1845, in-8° :

Quand le vice peut effrontément s'extériorer, il n'y a plus de bonnes mœurs publiques ; et alors les sociétés sont à une corruption qui provoque leur chute et leur entière dissolution.

Extérieur pourrait avoir quatre dérivés : extériorable, extérioration, extériore et extériorer — infiniment préférables à extériorisable, extériorisation, extériorisé et extérioriser.

A. DIEUAIDE.

—

Maison de Beaumarchais (XXXVI, 189). — Le logis de M. de Beaumarchais, dont il est question dans les *Œconomies Royales*, doit être l'hôtel de M. Vincent Bouhier, Sr de Beaumarchais, trésorier de l'épargne, qui existe encore, n° 14, quai des Célestins, contre l'hôtel de la Vieuville, qui était même quai, au coin de la rue Saint-Paul. M. de Beaumarchais était le beau-père de M. de la Vieuville.

Sully, se rendant au Louvre, en partant de l'Arsenal, devait nécessairement passer par le quai Saint-Paul et non par la Bastille et le boulevard.

Cte D'AUCOURT.

***

— Il est bien de chercher la vérité. Encore, pour la trouver, ne faut-il pas lui tourner le dos, et c'est ce que fait mon confrère, M. Adrien Marcel, en s'efforçant d'identifier les terrains que Beaumarchais acheta en 1787, au delà de la porte Saint-Antoine, et sur l'emplacement approximatif du Jardin des Arquebusiers, avec l'hôtel que possédait, en 1610, dans un tout autre endroit, le financier Vincent Bouhier de Beaumarchais.

Or, quel singulier chemin, Sully, voulant aller au Louvre s'enquérir de ce qui était arrivé au roi, aurait-il pris, s'il s'était dirigé vers le Jardin des Arquebusiers !... Il eût été obligé de sortir de Paris par la porte Saint-Antoine et de gagner l'entrée du faubourg, chemin qui mène à la Roquette, à Bel-Ebat, à Charonne, à Bagnolet, à Montreuil, partout... excepté au Louvre.

Les choses sont beaucoup plus simples et rien n'est plus clair que le texte des *Mémoires* de Sully. L'ami de Henri IV sort de l'Arsenal par la porte située sur le quai des Célestins, près de l'angle actuel de la rue du Petit-Musc ; cette porte si remarquable, par les sculptures de Jean Goujon et par le distique du poète Nicolas Bourbon :

Œtna hœc Henrico vulcania tela ministrat,
Tela giganteos debellatura furores.

Je voudrais avoir fait ces deux vers, s'écriait Santeul, quitte à être pendu ensuite !

La porte de l'Arsenal franchie, Sully suit le quai des Célestins, dans la direction du Louvre, accompagné par une escorte convenable à son rang, et qui « grossissant toujours, atteint déjà plus de cent chevaux devant qu'il fût près du logis de M. de Beaumarchais ».

Où donc ce logis ?

Mais ce n'est pas un grand mystère de topographie parisienne, puisqu'il existe toujours, très bien conservé dans ses parties les plus intéressantes, à l'angle du quai des Célestins et de la rue Saint-Paul.

C'est un démembrement de l'hôtel Saint-Paul, dont François Ier fit don à Galiot de Genouillac, grand-maître de l'artillerie, pour sa belle conduite à Marignan. Il passa depuis dans bien des mains, et, en 1610, il était habité par Vincent Bouhier de Beaumarchais, trésorier de l'épargne, et par son gendre, le marquis de Vieuville, plus tard duc, et surintendant des finances.

Vincent Bouhier, fier de ses écus, avait fort bien marié ses deux filles : Marie, à La Vieuville, et Lucrèce, à Vitry, qui fut fait maréchal de France, pour avoir assassiné le maréchal d'Ancre.

J'engage mon confrère, M. Adrien Marcel, à aller voir l'hôtel de la Vieuville, qui est toujours superbe dans son lamentable délabrement, et qui a conservé ses anciennes issues dans la rue Saint-Paul, la rue des Lions et le quai des Célestins. E. DE MÉNORVAL.

—

Famille de Maricourt (XXXVI, 193, 558). — La famille du nom de Maricourt signalée à Villemétrie, près Senlis, par notre confrère B..., n'a aucun rapport avec les Bois-l'Abbé de Maricourt sur lesquels le comte Robert-sous-Ricard demande des renseignements. Le nom patronymique des Maricourt établis dans l'Oise est du Mesnil. Cette famille du Mesnil de Maricourt, d'ailleurs très ancienne, n'est pas du pays. Mme la comtesse de Maricourt, née Hue, qui habite aujourd'hui Villemétrie, a plusieurs enfants mariés. Elle est la veuve du comte René du Mesnil de Maricourt, écrivain distingué, mort il y a deux ans, qui a laissé de nombreuses œuvres littéraires et historiques. LE BESACIER.

—

Lofki (XXXVI, 193, 557). — Ce n'est pas par Lofki avec un *f* et un seul *i* mais par Lovkiî qu'il faut exprimer le nom du chien du *tzar*.

Lovkiî, qu'on pourrait presque écrire avec des caractères grecs, veut dire : adroit. Ce mot provient de la racine *Lov* dont les dérivés signifient : prendre, saisir, attraper, chasser et par extension : adroit, commode.

Rien d'étonnant, dès lors, qu'on ait donné ce nom à un chien.

Puisque nous en sommes sur la langue russe, sait-on que *Copernic* (prononcez Sapernic) veut dire : rival et *karandache :* crayon? PAUL ARGELÈS.

—

Le général Belliard (XXXVI, 194, 559). — Le général Belliard étant mort, à Bruxelles, le 28 janvier 1832, c'est dans cette ville qu'ont dû s'imprimer les diverses notices écrites sur sa vie.

La *Revue militaire belge*, Bruxelles, 1832, a consacré de nombreux articles sur ce général.

On connaît l'ouvrage suivant :

Mémoires du comte Belliard, lieutenan-général, pair de France, écrits par lui-même (!), recueillis et mis en ordre par Vinet, l'un de ses aides de camp, 3 vol. in-8°, imprimerie de Terzuolo, à Paris. A Paris, chez Berquet et Pétion (avec le fac-simile).

Le même ouvrage a paru, à Bruxelles, en 1842. A. DIEUAIDE.

—

Famille Menon de l'ancienne élection d'Alençon (XXXVI, 198). — Je peux signaler à notre confrère deux membres de la famille de Menon qui figurent dans l'*Armorial* manuscrit de d'Hozier, élection de Mortagne, formé entre 1696 et 1701 et conservé à la Bibliothèque nationale. Ce sont :

Jeanne de Menon, veuve de Pierre de Raisnes, écuyer, seigneur de Grand Say qui portait :

D'or à un chardon fleuri soutenu d'un croissant de gueules.

Plus loin, d'autres armes lui sont attribuées :

De gueules à trois croissants d'argent, 2 et 1.

Feu N... Menon, comte de Turbilly et N..., sa veuve :

D'or à un château de gueules donjonné de trois tours de même, accolé d'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses de même.

Je n'ai pas en ce moment, sous la main, des documents plus complets sur cette famille, mais j'espère pouvoir renseigner quelque jour M. Pontis d'une façon précise, habitant le Perche, non loin de la Chapelle-Montligeon, située à deux lieues de Mortagne, et m'intéressant vivement aux généalogies de cette province.

H. TOURNOUER.

***

— Le *Dictionnaire de la Noblesse* de De la Chenaye Desbois donne comme armoiries :

D'or, à un bouton de rose de gueules feuillé et tigé de sinople et posé sur un croissant de gueules.

UN JEUNE CHERCHEUR.

***

— François de Ménon, sieur de Saint-Quentin, capitaine au régiment de Navarre, mari de Jacqueline de La Brière en 1695, demeura veuf et ayant perdu ses trois fils, se retira auprès des solitaires de Port-Royal. (Voy. *Dictionnaire*

historique et topographique de Maine-et-Loire, par M. Célestin Port-Verbo; Turbilly, p. 640 et 641.

Quant à François ou mieux François-Urbain de Menon, chevalier, seigneur de Turbilly, neveu du précédent et fils de Urbain de Menon, chevalier, seigneur de Turbilly et de Marie de Chabanay, il fut marié, en 1661, à Louise Pécher, dame de Semur, dont il eut trois enfants :

1° François-Henry de Menon, comte de Turbilly, capitaine au régiment de Saint-Pouange-Cavalerie, qui fut marié trois fois et ne laissa que des filles;

2° Une fille religieuse à La Flèche;

3° Louis-Philibert de Menon, dit le marquis de Turbilly, colonel d'un régiment de son nom, marié, en 1716, à Marie-Anne de Gouyn de Chapiseau qui le rendit père de Louis-François-Henri de Menon, marquis de Turbilly, né au château de Fontenailles, le 14 août 1717.

Le marquis de Turbilly fut d'abord capitaine au régiment de Roussillon-Cavalerie. Doué d'un goût prononcé pour les sciences et la philosophie, maître d'un domaine considérable dès l'âge de vingt-cinq ans, il s'adonna avec passion à l'étude des méthodes agronomiques et des pratiques agricoles, et se livra, sur ses propres terres, à des expériences qui attirèrent l'attention des agriculteurs et des savants de tous les pays. La guerre l'ayant rappelé sous les drapeaux, en 1742, il revint, en 1749, avec le grade de lieutenant-colonel et la croix de Saint-Louis, puis se maria, la même année, avec Marie-Félicité Midy. Il reprit alors sa tâche avec une nouvelle ardeur, mais, ayant voulu joindre à l'exploitation de ses terres plusieurs entreprises industrielles, il ne tarda pas à entamer son riche patrimoine et, en quelques années, sa ruine fut complète. Après sa mort, arrivée à Paris en 1776, le marquisat de Turbilly, avec ses dépendances, fut vendu.

Le marquis de Turbilly ne paraît pas avoir laissé de postérité.

Mais une branche de la famille de Menon, fixée en Dauphiné dès la fin du XVe siècle, s'est perpétuée jusqu'à nos jours et compte des représentants dans la vallée de Grenoble et à Paris. M. de Rivoire de La Botie (*Armorial du Dauphiné*, p. 403-404) remonte la filiation de cette branche à Zacharie Menon, secrétaire au Parlement de Grenoble, vivant en 1489. Il était fils de Honnête-Pierre Menon, bourgeois du lieu de Saint-Martin-la-Plaine en Lyonnais, anobli par le roi Louis XI au mois d'octobre 1478, et frère de Jean Menon, secrétaire du Roi, auquel dame Perrine d'Osdefert avait apporté en mariage, en 1481, la terre et seigneurie de Turbilly, paroisse de Vaulandry, en Anjou.

Armes :

D'or à un chardon tigé et feuillé de sinople, fleuri au naturel, ou de gueules soutenu d'un croissant de gueules *alias* d'argent. (Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. Dossier n° 11886.)

De Rivoire de La Botie blasonne ainsi :

D'or au chardon bénit de pourpre, feuillé et tigé de sinople, mouvant d'un croissant montant de gueules et cotoyé de 2 autres croissants de même, chacun rangé sur une des branches.

La Colombière leur donne un blason :

D'argent à 3 croissants de gueules au chardon marin mouvant ou sortant du croissant de la pointe.

Devise : *Ne deuil, ne joye.*

Dr O. DE V.

L'ode sur la mort du duc d'Enghien, d'Eugène Hugo (XXXVI, 197). — La *Mort du duc d'Enghien*, ode, qui a obtenu un « Souci réservé », par M. Eugène Hugo, résidant à Paris, né à Nancy, le 29 septembre 1800.

Cette ode figure, avec les indications ci-dessus, dans le *Recueil des Jeux Floraux* de 1818, dont elle occupe les pages I à VI. Elle se compose de vingt strophes. La première de huit vers et les dix-neuf autres de dix vers.

Chose bizarre, la table des matières du *Recueil* de 1818 et 1819, porte :

La Mort du duc d'Enghien, ode, qui a obtenu un Souci réservé, par M. Victor-Marie Hugo.

Le *Conservateur littéraire*, 9e livraison (juillet 1820), tome I, pp. 321-326, reproduit aussi cette ode sous le titre :

La Mort du duc d'Enghien, ode couronnée en 1818, par l'Académie des Jeux Floraux.

mais en vingt-et-une strophes de dix vers, signées : E. Hugo.

C'est la seconde qui est ici en plus, et dans la première les quatre premiers vers seuls sont semblables.

Enfin, l'avant-dernière strophe présente aussi de notables différences dans les trois derniers vers. J. D.

— Eugène Hugo est né à Nancy, le 16 septembre 1800. Son *Ode sur la Mort du duc d'Enghien* fut composée par lui à la pension Cordier, où il se préparait avec son frère Victor à l'Ecole polytechnique. La pièce, envoyée à l'Académie des Jeux Floraux, y obtint un « Souci réservé » dans la séance du 3 mai 1818.

Cette ode fut publiée dans le *Conservateur littéraire* (9e livraison, avril 1820). La 7e livraison de ce journal contenait l'*Ode sur la mort de S. A. R. Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berri, pair de France*, par V.-M. Hugo, lequel reçut à cette occasion, du roi Louis XVIII, une gratification de 500 francs.

Dans son ouvrage si documenté, *Victor Hugo avant 1830*, duquel j'ai extrait les renseignements qui précèdent, M. Edmond Biré cite une dizaine de vers de l'ode d'Eugène Hugo sur la mort du duc d'Enghien. PENGUILLOU.

—

Mort de personnages célèbres (XXXVI, 233). — Ainsi posée, la question est terriblement vaste : c'est un volume, des valumes, qu'il faudrait écrire pour y répondre, même succinctement.

Si le collègue J. C. veut bien préciser, nul doute qu'il ne récolte dans notre journal une ample moisson de documents.

Un médecin d'une haute érudition, le Dr Cabanès, a souvent traité ces sujets dans divers ouvrages (*Le Cabinet secret de l'Histoire*, t. I et t. II; *Marat inconnu*, etc.) et dans de remarquables articles publiés par la *Revue hebdomadaire*, la *Chronique médicale*, le *Journal de Médecine de Paris*, etc.

L. BAILLET.

—

Vendre du vin à l'olus (XXXVI, 233, 562).—« A l'olus » est une expression très répandue dans l'Argonne, partie des Ardennes et de la Meuse, pays mi-champenois et mi-lorrain. Ce terme appartient aussi bien à l'une qu'à l'autre des deux provinces de Champagne et de Lorraine.

Il correspond à notre mot usuel « à la sourdine », c'est-à-dire en cachette. Faire un coup « à l'olus », c'est le faire sournoisement ou du moins secrètement.

Donc vendre du vin « à l'olus », c'est le vendre en se dissimulant.

Il faut peut-être rechercher la racine de l' « olus » dans le verbe latin *oleo, olere*, qui signifie : répandre de l'odeur. *Olere maliciam*, dit Cicéron, pour : « sentir la malice ».

Les vendeurs de vin « à l'olus », ayant par eux-mêmes ce parfum de malice, n'en respiraient que de plus loin les astuces des « rats-de-cave » et s'arrangeaient pour passer sous leur nez en en trompant le flair. LA MAILLERAYE.

*
* *

— *Oluse*, s. f.; vente de vin en fraude et sans payer les droits des aides. *Vendre à l'oluse*, c'est-à-dire vendre en cachette, en fraude. Du vin à l' « oluse », ce mot est bas. L'auteur d'un poème manuscrit sur la ville de Vertus, en Champagne, grand partisan de l'oluse, était si partisan de ce terme, qu'il en a fait aussi *oluseur*, pour dire : qui vend en fraude :

Margouillat et Roguet, insignes oluseurs,
De l'oluse toujours seront les défenseurs.

(*Dictionnaire de Trévoux*).

P. c. c. : GUSTAVE FUSTIER.

—

Forme du serment des prêtres (XXXVI, 235). — Autrefois il était défendu aux prêtres de prêter aucun serment, en dehors des questions de foi. On lit dans les *Décrétales* de Gratien (II pars, causa II, quaest. V):

Authoritate pape Cornelii et Triburiensis concilii sacerdotes jurare prohibentur « nisi pro recta fide ».

Ce concile de Tribur (près de Mayence). réuni en 895, permet, en certains cas, de les interroger ou adjurer *per sanctam consecrationem*, et il en donne cette raison : « *Manus enim per quam corpus et sanguinem Christi conficitur juramento polluetur? Absit.*

Jurant donc uniquement sur leur consécration ou leur caractère sacerdotal, les prêtres, au lieu de mettre la main sur les Evangiles ou sur le crucifix, la plaçaient sur leur poitrine. De là cette formule que l'on retrouve souvent : *Tacto pectore more sacerdotali*. Je n'ai pu trouver aucun texte ancien établissant cet usage fort naturel en soi; tous les jours, en effet, nous voyons ceux qui répondent sur leur honneur, par exemple, porter la main à la poitrine. ARCH. CAP.

—

Gardes d'honneur (XXXVI, 236, 515). — Un décret impérial du 4 avril 1813, visant

un sénatus-consulte du 3, et inséré au *Moniteur universel* du 5 avril 1813, créa, à Versailles, Metz, Tours et Lyon quatre régiments de gardes d'honneur à cheval devant former un effectif de 10,000 hommes. Voici quelques lignes du rapport présenté au Sénat par le comte de Latour-Maubourg dans la séance du 3 avril :

Votre Commission envisage cette institution comme utile, puisqu'elle procure, sans augmentation de dépense pour le gouvernement, 10,000 cavaliers propriétaires, habillés, équipés, montés à leurs frais, ayant l'habitude du cheval et prêts à faire la guerre ; elle est avantageuse aux individus appelés à en faire partie, puisqu'après un an de service, ils auront le brevet de sous-lieutenant, et pourront, en se distinguant, être admis dans les compagnies de gardes-du-corps qui doivent être formées après la campagne. La formation d'une semblable garde, composée d'enfants de famille, de fils de fonctionnaires publics, de membres de la Légion d'honneur, convient à la dignité du trône impérial.

La Restauration conserva la garde d'honneur : j'ai sous les yeux une pièce imprimée décrivant la « tenue de rigueur de MM. les gardes d'honneur royaux à cheval, pour le 25 août 1814, anniversaire de la fête du roi ». Il falllait bien au moins changer la cocarde.

Sous la monarchie de Juillet, on continua, dans le public, à appeler gardes d'honneur les compagnies à cheval de la garde nationale ; mais l'appellation officielle était : garde à cheval. J. Lt.

***

— Des régiments de gardes d'honneur furent institués à la fin du règne de Napoléon Ier ; ils se recrutèrent parmi les jeunes gens de famille qui avaient échappé aux grandes conscriptions de l'époque, mais il ne paraît pas que des preuves quelconques de noblesse aient été exigées de leur part.

Ce qui paraît certain c'est que l'honneur de servir dans ce corps était peu recherché et que l'on fut obligé de procéder par réquisition pour la formation des régiments de gardes d'honneur.

Cela paraît, tout au moins, résulter des termes d'une lettre adressée par le maire de Joye-Tissonnière (Puy-de-Dôme), à un de ses administrés, pour s'excuser auprès de lui d' « avoir à remplir la pénible mission de lui annoncer que son fils a été désigné pour servir parmi les gardes d'honneur. » Dr O. de V.

— Après la campagne de Russie, Napoléon appela sous les drapeaux, en 1813, non seulement des jeunes gens ayant échappé à la conscription par leur numéro de tirage, mais encore d'autres, en général, et pour cause, de familles aisées, qui avaient déjà payé des remplaçants ; pour compenser cette injustice, on forma de ces derniers quatre régiments de cavalerie légère, auxquels on donna un élégant uniforme de hussard, et qu'on nomma les « gardes d'honneur ».

Un historique de ce corps existe-t-il, je ne sais, mais je voudrais tout particulièrement connaître ce que devinrent les gardes d'honneur qu'eut à fournir la Seine-Inférieure. Villefregon.

—

Croix hosannière (XXXVI, 237). — Dans l'œuvre posthume de M. Ledieu (*Etudes sur l'étymologie*, Amiens, 1880), il est dit que, le premier dimanche de carême, le clergé de chaque ville se rendait, en procession, à celle des portes de la cité qui regardait vers l'orient, vers Jérusalem. Là, il chantait l'antienne *Gloria laus* et les fidèles répondaient *Hosanna !* A Soissons, cette porte avait reçu le nom de « hosanne ».

D'après cela, je pense que la croix hosannière, ou hosanne, était celle qui servait, d'habitude, dans la susdite cérémonie. T. Pavot.

—

Les Ségur, amoiries, devise et chanson (XXXVI, 237). — Les armes du maréchal-marquis de Ségur, ministre de la guerre sous Louis XVI, étaient :

Ecartelé aux 1er et 4e de gueules au lion d'or, aux 2e et 3e d'argent plein.

C'est le blason conservé par sa descendance.

Le maréchal eut deux fils : l'aîné, Louis-Philippe, comte de Ségur, ambassadeur de Louis XVI auprès de la grande Catherine de Russie, puis grand-maître des cérémonies de Napoléon Ier et membre de l'Académie française, est le père commun des différents rameaux de Ségur subsistant actuellement en France, car il y a une branche cadette dite de Ségur-Cabanac, séparée depuis Louis XIII environ. Elle est fixée en Autriche depuis l'émigration.

Le second fils du maréchal, le spirituel vicomte de Ségur, qui s'intitulait « Ségur

sans cérémonie », pour se distinguer malicieusement de son frère aîné, lorsqu'il devint grand-maître des cérémonies de l'empereur, n'a eu qu'un fils, Alexandre, lequel n'a laissé lui-même qu'une fille, la duchesse douairière actuelle de l'Esparre, veuve du sympathique et regretté général de Gramont, duc de l'Esparre.

Ségur « cérémonie » ou Ségur aîné épousa une d'Aguesseau et ses premiers écrits sont signés Ségur d'Aguesseau. Il écartela un moment ses armes de celles d'Aguesseau. Il eut deux fils : 1° le comte Octave, qui épousa lui aussi une d'Aguesseau, fille d'une Lamoignon, sa cousine, dernière du nom d'Aguesseau, et 2° le comte Philippe, général de division, et, comme son père, membre de l'Académie française où ils siégèrent ensemble.

Le général Philippe de Ségur eut pour fils le comte Paul, longtemps député de Seine-et-Marne, père du comte Louis, député après lui (beau-frère de l'ex-président Casimir-Perier) et la duchesse douairière actuelle (de La Rochefoucauld) d'Estissac.

Ce rameau de Ségur, le plus cadet des Ségur restés en France, brise ses armes d'une orle.

Quant aux aînés, ils descendent du comte Octave ci-dessus, lequel laissa trois fils :

A. Le comte Eugène, marié à Mlle Rostopchine, l'écrivain des enfants, d'où trois fils également :

1° Le vénérable Mgr de Ségur, décédé ;

2° Le marquis actuel de Ségur (Anatole), chef de la famille ;

3° Le comte de Ségur-Lamoignon (Edgard) ;

Et plusieurs filles indiquées XXXVI-226 (réponse à la question : Sophie Rostopchine, comtesse de Ségur, même tome, 92).

B. Le comte Adolphe, qui épousa la dernière Lamoignon, fille du vicomte Christian de Lamoignon et d'une Molé, sa nièce. La pairie de son beau-père fut relevée en sa faveur sous le nom de Ségur-Lamoignon avec le titre de vicomte. Il écartelait aux 1er et 4e de Ségur, aux 2e et 3e d'Aguesseau et sur le tout de Lamoignon avec la fleur de lis en cœur accordée à Christian de Lamoignon par la Restauration. Il est mort sans enfant, adoptant son neveu, le comte Edgard susnommé, en faveur duquel le nom de Lamoignon fut enregistré à nouveau par suite de l'ascendance précédemment indiquée à l'occasion du mariage du comte Octave (voir plus haut).

Le comte Edgard de Ségur-Lamoignon ne porte qu'« écartelé de Ségur et de Lamoignon », laissant les armes d'Aguesseau à son oncle ci-après qui a relevé ce nom.

C. Le comte (Raymont) de Ségur-d'Aguesseau, sénateur de l'Empire, dont la descendance forme aujourd'hui le troisième rameau. Le premier étant formé par son neveu le marquis Anatole ; le deuxième par son autre neveu, le comte Edgard. La descendance du comte Paul, c'est-à-dire le comte Louis, forme le quatrième, il n'a pas d'enfants.

La Mailleraye.



— Armoiries : « Ecartelé de gueules au lion d'or et d'argent plein. « Mais il y a une variété de brisures ; ainsi le maréchal portait les lions sur fond d'azur, ainsi que le prouve une empreinte sur cire, que je possède. La branche de Cabanac brise encore son écu d'une bordure d'azur chargée de besans d'or.

Devise. Je ne crois pas que les Ségur en possèdent.

Chanson. J'aimerais aussi à la connaître. La Coussière.

— Même réponse : Effem.

—

La famille Say (XXXVI, 238). — Je les crois originaires des Cévennes, où ce nom se retrouve au XVIIIe siècle dans des familles protestantes, sous les formes : Saix, Sais, Say.

Henri Sais était, en 1751, comme grand-père, parrain d'un enfant de Jean Bonicel (c'est le nom de la mère de l'historien et homme d'Etat F. Guizot).

Des Saix et des Say existent encore à Alais.

Beaucoup d'autres familles protestantes notables ont quitté les Cévennes, et pour échapper aux persécutions, et pour se livrer, à Lyon, au commerce, seule carrière qui leur fut ouverte.

Je citerai, entre autres, les Pourtalès et les Greffulhe, autrefois Greffeuille.

O. de D.



— Georges-Léopold Say, chirurgien de la ville de Roanne, reçut au mois de février 1760 des lettres de naturalisation

datées de Versailles et enregistrées à la Chambre des Comptes de Paris le 16 avril même année (Archives nationales, P. 2596; f° 27, recto et 28, verso).

Il y est dit :

Natif de la ville de Montbelliard, en Allemagne, avoir servi dans les armées du Roi pendant 20 ans et s'être établi et marié à Roanne, où il a exercé sa profession depuis environ sept ans.

C'est tout ce que je sais sur l'origine de la famille du célèbre économiste.

Dr O. de V.

—

Anciennes traductions françaises et allemande de Don Quichotte (XXXVI, 240). — Si l'on accepte les chiffres que donne Bouillet, il n'y aurait eu de traduction française du *Don Quichotte* ni avant 1614, ni même à cette date. Il dit, en effet, que le célèbre roman fut publié, à Madrid, en deux parties, 1602 et 1615, et qu'il fut traduit, dès 1616, par César Oudin.

T. Pavot.

—

Cruzelle (XXXVI, 246). — D'après la définition même donnée dans la question, il me semble que *cruzelle* peut être rattaché à ces autres mots du patois du Tarn : *crussi*, croquer; *croustas*, croûte, et *croustil*, grignon, qui est le latin *crustula*, petite croûte, ou *crustulum*, petit gâteau, friandise.

T. Pavot.

—

Ce qui est bon à prendre est bon à garder (XXXVI, 246). — Cette façon de dire se trouve dans *Le Barbier de Séville*, acte IV, scène 1re.

Bazile. — Et puis, comme dit le proverbe : Ce qui est bon à prendre...
Bartholo. — J'entends, est bon...
Bazile. — A garder...
Bartholo, *surpris*. — Ah ! ah !
Bazile. — Oui. Jai arrangé comme cela plusieurs petits proverbes avec des variations.

La formule est donc de Beaumarchais, « qui avait la manie des variantes ». Quant au proverbe premier, il est clair, vu les paroles, puis la surprise de Bartholo, qu'il n'a été modifié que par le mot final « garder, » dont un antonyme est « rendre ». Il faut donc le rétablir ainsi : « Ce qui est bon à prendre est bon à rendre. (Voir Littré pour l'explication.)

T. Pavot.

— Même réponse. G. I.

Date de naissance de Brantôme (XXXVI, 290). — Pierre de Bourdeille, connu sous le nom de Brantosme, est né vers 1534 et mort en 1614 :

Maison de Bourdeille en Périgord, par M. le marquis de Bourdeille. Troyes, 1893, page 26.)

⁂

— La question a été posée de savoir laquelle des deux dates : 1527 ou 1540 est la plus exacte. Bien qu'on ne puisse former à cet égard que des conjectures, c'est la seconde de ces dates qui semble se rapprocher le plus de la réalité. Au commencement de l'article qui, dans la *Nouvelle Biographie universelle*, publiée par Firmin Didot, est relatif à Brantôme, il est dit que le célèbre historien est né vers 1540.

M. Ludovic Lalanne, qui a donné, pour la Société de l'Histoire de France, une édition complète des œuvres de Brantôme et a consacré tout un volume à sa vie et à ses écrits (volume paru en 1896), s'est aussi demandé quelle était la date de sa naissance. Voici comment il a exprimé son sentiment à ce sujet :

Dans une lettre du président Bouhier, il est dit que le marquis de Bourdeille l'avait assuré que Brantôme était mort en 1614, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, « comme il le paroissait par son épitaphe gravée en la chapelle du château de Richemont ». Ce chiffre de quatre-vingt-sept a été donné aussi par Saint-Simon (il le tenait probablement du marquis), dans une note inédite que M. de Boislisle a bien voulu me communiquer. Mort en 1614, à quatre-vingt-sept ans, Brantôme serait donc né en 1527, ce qui est inadmissible, comme il est facile de le démontrer.

D'abord, malgré l'affirmation du marquis de Bourdeille, l'épitaphe, qui subsiste encore, ne porte aucune indication d'âge. Mais Brantôme supplée à son silence. Il nous dit qu'il était fort jeune et de l'âge de sept ans quand il perdit son père (fragment de la *Vie de François de Bourdeille*). Or, celui-ci, qui testa le 28 janvier 1546 et mourut peut-être peu de temps après, était certainement mort avant le 9 avril 1549, puisque, à cette date, sa femme est qualifiée de veuve dans un contrat d'hommage. Brantôme serait donc né entre 1539 et 1542, et serait mort, non pas à quatre-vingt-sept ans, mais entre soixante-douze et soixante-quinze ans.

M. Ludovic Lalanne dit, ailleurs, que Brantôme est né probablement plus près de 1539 que de 1542.

Al. Pic.

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nos médailles nationales. — L'administration des Monnaies possède les coins et matrices d'un grand nombre de médailles anciennes et contemporaines dont elle frappe des exemplaires sur la demande et aux frais des particuliers; au prix où est l'argent aujourd'hui, ces frais ne sont pas considérables et on peut se procurer, sans grande dépense, de beaux spécimens de médailles, œuvres souvent exquises de nos graveurs français.

Ces médailles se divisent en deux catégories. Les unes appartiennent au ministère des beaux-arts, les autres à l'administration des Monnaies. Nous ne pouvons malheureusement publier les deux listes, beaucoup trop longues pour être reproduites ici. Les personnes désireuses de les connaître, ainsi que le prix de chaque objet, n'ont qu'à les demander par lettre aux Beaux-arts et à la Monnaie, ou bien encore à consulter le fascicule de la *Revue encyclopédique Larousse*, en date du 18 septembre 1897; qu'il nous suffise de rappeler que, dans la première de ces listes, figurent entre autres : la *Défense de Paris*, la *Visite de l'escadre russe à Toulon*, le *Sadi-Carnot*, de M. Chaplain; la *Jeunesse française à Chevreul*, l'*Enseignement des jeunes filles*, le *Gambetta*, de M. Roty; dans la seconde : la *Minerve*, le *Casimir-Perier*, le *Tsar Nicolas II et la Tsarine*, de M. Chaplain; l'admirable *Médaille de mariage*, de M. Roty; le *Souvenir*, de M. Mouchon, etc.

Pour se procurer les premières, il suffit d'adresser à M. le ministre des beaux-arts, 3, rue de Valois (affranchissement inutile) une lettre lui demandant l'autorisation de faire frapper, aux frais du signataire, un exemplaire de la ou des médailles qui figurent sur la liste I; cette autorisation obtenue, il n'y a plus qu'à procéder à la commande, qui doit être adressée à M. le directeur des Monnaies, 11, quai Conti, Paris. Pour les secondes, acune formalité préalable à la commande n'est nécessaire. Le délai, depuis l'instant de la commande jusqu'à celui de l'expédition, est de vingt à vingt-cinq jours environ. Les médailles sont expédiées hors de Paris contre remboursement, à moins que les intéressés n'en fassent parvenir le prix d'avance à l'administration en un mandat-poste, en billets de banque ou en chêques sur Paris. Les frais d'emballage, les timbres divers et le port sont à la charge du destinataire. L'expédition peut être faite par la poste ou par le service des colis postaux, à condition que le poids du colis et la valeur du remboursement ne dépassent pas les conditions réglementaires.

—

Les mégalithes à l'Exposition de 1900. — On a proposé de relever les morceaux du gigantesque menhir de Locmariaker et de le transporter à Paris, où il serait relevé pour l'Exposition de 1900. Nous avouons ne pas partager cette manière de voir : ce menhir est bien où il est, et nous redouterions pour son intégrité cette « restauration ». Si on veut le faire figurer à la prochaine Exposition, pourquoi ne pas en faire un moulage et installer celui-ci en fac-similé dans la section d'archéologie préhistorique?

La Commission chargée de la Direction des Beaux-Arts de la conservation des monuments mégalithiques s'est d'ailleurs mise en mesure de préparer des reproductions également en fac-similé des curieuses pierres gravées, plus nombreuses qu'on ne croit, qui existent sur les monuments mégalithiques : elle tient tout prêts les moulages des si curieuses statues néolithiques de l'Aveyron, de la pierre du grand dolmen, dit des Marchands, où l'on distingue la représentation d'un cheval, d'une hache emmanchée et d'autres signes intéressants.

La Commission pourra présenter un grand nombre de ces reproductions des plus anciennes sculptures de France, celle du menhir de Locmariaker, serait donc adjointe sans difficulté.

—

Peintures religieuses d'Abyssinie. — Les vieux maîtres peintres du moyen-âge et du commencement de la renaissance, soit dans leurs miniatures, soit dans leurs tableaux, représentaient les personnages qui figuraient dans les scènes tirées de l'histoire sainte sous les vêtements et avec tous les accessoires de leurs contemporains. Cette conception naïve de la

couleur locale existe encore en Ethiopie. Un voyageur anglais rapporte, d'après *The Antiquary* (octobre 1897, p. 293), que, dans la cathédrale de Gundet, en Abyssinie, il a vu une grande fresque moderne dont le sujet est le passage de la mer Rouge, où l'on voit Pharaon muni d'un revolver et tenant une jumelle de campagne à la main, tandis que l'armée égyptienne est toute entière armée de fusils Remington !!!

—

Le Congrès des Orientalistes. — Ce congrès, comme nous l'avons annoncé, a eu lieu, à Paris, du 5 au 11 septembre de cette année ; la séance d'ouverture a été présidée par M. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique. Près de 800 personnes avaient adhéré au congrès, dont les séances de sections ont été très suivies et où il a été fait de nombreuses communications d'un vif intérêt. La ville de Rome a été choisie pour siège du prochain congrès qui s'y réunira dans la première quinzaine d'octobre 1899. Le roi d'Italie en a accepté le patronage et le comité d'organisation, sous la présidence d'honneur du professeur Ascoli, sénateur, le célèbre linguiste de Milan, a mis à sa tête M. le comte Angelo de Gubernatis, sénateur, professeur de sanscrit à l'Université de Rome et président honoraire de la Société asiatique italienne.

—

L'origine d'une prétendue chanson populaire. — Il y a plus de trente ans, on publia comme chanson populaire vendéenne, les vers suivants :

Monsieur d'Charette a dit à ceux d'Ancenis :
« Mes amis,
Le roi va ramener les fleurs de lis,
Prends ton fusil, Grégoire,
Prends ta gourde pour boire,
Prends ta vierge d'ivoire :
Nos messieurs sont partis
Pour aller à Paris. »

Variante : « Pour chasser la perdrix »

Plus tard, on eut bien quelques doutes sur l'authenticité du morceau ; mais aujourd'hui il est certain que la pièce est apocryphe. *Le Cri de Paris*, publie, en effet, une lettre écrite le 26 décembre 1886, à M. Oscar de Poli, qui est concluante et que nous reproduisons ici.

Je suis votre collaborateur. *Que payez-vous?* comme on dit rue Marcadet. Le chouan qui vous a donné *Prends ton fusil, Grégoire !* est un farceur. C'est moi l'auteur de ce grand poème, et, malgré mon antiquité, je n'étais pourtant pas à la prise de Saumur.

J'avais une espèce de voix autrefois, et je chantais, au piano, des chants *originaux* (que je faisais), et dont quelques-uns ont bien couru la Bretagne, vers 1865-1866.

Prends ta gourde *pour boire* est un hugotisme.

Prends ta vierge d'*ivoire* procède du même Jupiter romantique, que le bon Cathelineau ne connaissait pas. C'était mal bâti ; mais l'air empoignait, et l'idée aussi. J'avais des succès formidables chez ma belle-mère avec ça.

PAUL FÉVAL.

NÉCROLOGIE

Un de nos plus fidèles collaborateurs, M. Eugène de La Goublaye de Ménorval, ancien conseiller municipal de Paris, vice-président de la Société des monuments parisiens, est décédé le 27 octobre dernier, dans sa 68e année. L'*Intermédiaire* perd en lui un ami des anciens jours, un érudit consommé et sûr dans l'élucidation des problèmes de l'histoire de Paris, à laquelle il s'était consacré depuis de longues années et qui avait écrit un livre sur ces questions, ouvrage dont l'autorité n'est pas contestable. Jusqu'à son dernier jour, M. de Ménorval s'était livré à ces études et le présent numéro contient encore plusieurs articles dus à sa plume. Nous avons tenu à mettre ici le témoignage ému de notre souvenir reconnaissant pour une précieuse et constante collaboration.

*La Direction de l'*INTERMÉDIAIRE *serait infiniment obligée à ses abonnés et collaborateurs de vouloir bien accompagner leurs communications, soit de leur carte de visite, soit de leurs nom et adresse lisiblement écrits. A l'avenir, les questions et réponses ne seront insérées qu'à cette condition.*

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux, Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Novembre 1897.*

XXXVIe Volume. — N° 780

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 32

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Officiers de l'ancienne armée royale devenus généraux de la République et de l'Empire. — Depuis environ sept ans je m'occupe de recherches biographiques sur les officiers de l'ancienne armée royale qui se trouvaient au service au moment de la Révolution et dont les noms sont portés sur l'*Etat militaire de France pour l'année 1789* par M. de Roussel. Sur environ 12 à 15,000 noms contenus dans cet annuaire et pour lesquels j'ai dû faire un *Index Alphabétique* qui manquait à l'ouvrage, j'ai pu réunir environ 5,000 notices biographiques à peu près complètes et j'ai retrouvé environ 400 officiers de l'ancienne armée (nobles ou officiers de fortune) qui sont devenus officiers-généraux des armées de la République et de l'Empire. Je compte d'ailleurs publier avant peu les résultats de mon travail.

Puis-je demander, par l'entremise de l'*Intermédiaire,* des renseignements sur le sujet ci-dessus ?

J'ai déjà consulté les dictionnaires biographiques principaux, *St-Allais*, le supplément de *d'Hozier*, *Laîné*, le *Dictiontionnaire des Généraux français* de Courcelles, *Waroquier* et de nombreux ouvrages sur la Révolution.

Je serais moi-même très heureux de fournir aux personnes qui m'en feront la demande les renseignements que je puis avoir sur les officiers qu'elles m'indiqueront. S. CHURCHILL.

—

Clans d'Ecosse. — Chacun sait, plus ou moins, ce que sont ces grandes familles écossaises qui comptent parmi leurs membres des lords et des bergers, portant le même nom, issus de la même souche, dont l'origine est, la plupart du temps, toute traditionnelle, mais à laquelle chaque homme du clan se rattache avec conviction.

Le chef du clan est toujours un grand seigneur, plus ou moins possessionné dans les Highlands, mais auquel tous ses sujets (?) féodaux doivent respect, sinon obéissance.

Je demande à nos collaborateurs, historiens ou simples lettrés, s'il existe, en anglais ou en tout autre dialecte, un livre sur les *Clans écossais*, donnant leurs noms: Douglas, Campbell, Lindsay, Stuart, Rob-Roy, Mac Gregor, Mac Lead, Forbes, etc. Je ne sais même pas leur nombre. Je voudrais connaître les armoiries de ces familles et surtout les couleurs (l'écossais) qui les distinguent entre eux. J'ai voyagé sur la Clyde avec un Mac Donald, l'oncle de la maréchale Canrobert; il portait, avec une superbe aisance, le costume national, avec tous ses accessoires et un grand faux-col empesé qui, avec ses jambes nues, formait un contraste remarquable. Du reste, charmant homme et fort secourable à un pauvre touriste comme moi.

Le chef du clan des Mac Donald est N. Mac Donald, plus connu sous le nom du lord des Isles, un des plus nobles seigneurs d'Angleterre, et qui descend du vieux Donald des Isles, qui prit le parti chevaleresque de Marie contre Elisabeth, alors que la belle infortunée était prisonnière de sa royale cousine.

Pour revenir à mon sujet, l'Ecosse pullule de Mac Donald et de Campbell, et de Douglas et de Forbes, etc. J'allais parler des Mac Farlane et des Mac Intosh, mais je veux être sérieux et ne pas confondre les clans écossais avec les familles irlandaises, qui, comme nos Mac-Mahon français et bien français, sont d'origine irlandaise. D'où cette dernière question :

y a-t-il des *clans* en Irlande, comme en Ecosse, et quelle différence se marque-t-elle entre les O'Connor et les Mac-XYZ issus de la verte Erin ? Cz.

—

Vieil usage. — On voit souvent dans les anciennes gravures un monsieur ayant une femme à son bras droit et une autre à son bras gauche. Cet usage semble avoir été très général. Etait-il, en effet, mis en pratique dans le monde élégant et aristocratique, ou bien le retrouvait-on surtout dans celui de la bourgeoisie ? A quelle époque les hommes commencèrent-ils à donner le bras aux femmes, au lieu de leur offrir la main et quand se contentèrent-ils d'une compagne au lieu de deux ? C. DE LA BENOTTE.

—

La Réserve à la Bibliothèque nationale. — Je consulte parfois des ouvrages à la Bibliothèque.

Or, on m'envoie souvent à la « Réserve » pour des livres très différents. Quelles sont donc les raisons qui font mettre un ouvrage à la « Réserve » ? Est-ce là le sort des livres de luxe, qui ne doivent être maniés qu'avec moult précautions ? Mais ils n'y sont pas tous. Exemple : dans la belle collection Boussod-Valadon, on fait figurer à la « Réserve » la *Reine des Bois*, d'A. Theuriet (de l'Académie française) et on n'y fait pas figurer la *Reine Marie-Antoinette*, de Pierre de Nolhac, qui est de la même série et qui serait plutôt plus luxueusement éditée encore. Ce dernier ouvrage est donné dans la salle.

Fait-on figurer à la « Réserve » les ouvrages scabreux ? Ici encore, il y a des contradictions. On distribue dans la salle tels livres bien plus libertins que ceux de la « Réserve ». Un Diderot complet est dans la salle, y compris les *Bijoux indiscrets*, œuvre bien plus osée que telle autre pour laquelle on vous déplace à la « Réserve ». Alors ??...

Et l' « Enfer » de la Bibliothèque ? Comment y entre-t-on ? Quels auteurs, quels livres y figurent ? Les romans naturalistes ? Mais il n'en est guère de plus « forts » que ceux de Méténier, Hepp, Maizeroy, Dubut de Laforêt, P. Alexis, qu'on donne couramment dans la salle. — Les romans du XVIIIe siècle ? Mais les *Bijoux* précités sont, de tous ces romans, le plus « raide ». — Des livres de médecine concernant certaines questions d'ordre intime ? Mais dans la salle, les dictionnaires de médecine abondent, et l'on vous donne tous les bulletins de l'Académie de médecine, toutes les gazettes médicales que vous demandez.

Je réitère donc ma question du début et remercie d'avance les *savantissimi doctores* de l'*Intermédiaire* des explications qu'ils voudront bien prendre la peine de me donner.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Longévité des parlementaires français. Dans quel journal ou dans quel recueil et à quelle époque a été publiée par M. Robert, un des deux auteurs du *Dictionnaire des Parlementaires français*, la statistique relative à la longévité moyenne des membres des diverses assemblées parlementaires depuis la Révolution de 1789 ? Plusieurs publicistes ont fait des commentaires d'après cet article, mais je désirerais connaître l'article original. THUILLIER.

—

Revolver. — Il existe au Musée national, à Munich, un revolver, parfaitement caractérisé et très bien conservé, que les conservateurs du Musée font dater de 1532. Connaît-on une arme du même genre plus ancienne, ou contemporaine ? Cet essai a-t-il été poursuivi jusqu'à la découverte du revolver moderne par Colt ?

FRANTZ DE ZELTNER.

—

Antoine Pascal, peintre des fleurs (1803-1863). — Prière à nos collaborateurs de vouloir bien nous indiquer des tableaux (peintures ou aquarelles) de Pascal, autres que ceux qu'il a exposés au Salon, et qui se trouvent probablement dans des musées ou des collections particulières.

F. L. A. H. M.

—

La Fin de Salins de la Nocle. — Quelle était cette famille, qui a dû être considérable ? Des notes, très anciennes, portent qu'elle était héritière de Vendôme (ancien) et tenait aux comtes de Boulogne. La Nocle se trouvait près de Bourbon-Lancy.

Je désire surtout savoir quels étaient les père et mère de Louise-Madeleine de

La Fin de Salins, dame de la Nocle, mariée à Alexandre du Puy Montbrun, marquis de Saint-André, généralissime de la république de Venise.

La Nocle a été, je crois, érigé en marquisat, et j'ai trouvé dans un acte que ce titre a été porté par un membre de la maison de Pontevès Buous, arrière-petit-fils de Louise-Madeleine de La Fin de Salins, marquise du Puy de Saint-André.

UN ABONNÉ.

—

Livres imaginaires. — *Nil novi sub sole.* Tous les bibliophiles connaissent la colossale mystification du Catalogue de la bibliothèque du comte de Fortsas, qui devait se vendre à Binche, le 10 août 1840, catalogue publié par le libraire Hoyois, de Mons, et attribué, malgré ses dénégations, à M. Munier-Chalon, le spirituel et éruditissime bibliophile et numismate belge, mort il y a peu d'années.

Parmi les innombrables pamphlets, mémoires satiriques, brochures et documents que la Révolution brabançonne de 1788-89 a vu naître et dont M. Gustave Leleu, bibliophile et libraire à Lille, prépare en ce moment, pour la mettre en vente, une collection de près de deux mille pièces, je viens de découvrir deux plaquettes rarissimes intitulées :

1° *Catalogue d'une belle et riche collection de Livres*, en plusieurs langues et facultés, contenant des livres curieux et rares, la plupart supérieurement conditionnés, délaissés par le feu comte Anti-Figuier, dont la vente se fera publiquement à la Grande Salle de la fameuse hôtellerie, nommée Het Schemenkel, à Gand, sous la direction de Poelman, P. de Goesin et Le Maire, et Compagnie. A Gand, chez P.-D. Vérité. imprimeur-libraire, 1790, 21 pp. in-8°.

2° *Tweede Cathalogue van verscheyden en raere Boeken*, curieus in het lesen en speculatief beset met aerdige Printen en Anecdoten, ten meesten deele wel geconditioneert achter gelaeten door wylent den Graeve Van Pottacheren, etc., etc... Tot Gend by D. Van der Waerheyd, drukker en Boek-Verkosper, 1790, 15 pp. in-8°.

Inutile d'ajouter que les 242 numéros dont se compose le premier catalogue et les 89 numéros du second ne mentionnent que des ouvrages imaginaires, apocryphes et surtout satiriques visant une personnalité ou un fait de l'époque, principalement gantois. Presque tous les titres sont en flamand, une trentaine environ en français, quelques-uns en latin macaronique.

Quelqu'intermédiairiste belge pourrait-il me renseigner sur ces catalogues, les personnages qui s'y trouvent mentionnés et le nom de l'auteur de ces pamphlets?

CH. DE PRINS.

—

Quand les parapluies ont-ils été inventés? — Cette question a été posée dans l'*Intermédiaire* (I, 281) et n'a reçu qu'un commencement de réponse (II, 556). Les autres collaborateurs (II, 655, 754; III, 17, 279, 373, 434) ont répondu... à côté : ils ont lâché la question principale pour se lancer dans l'accessoire : l'étymologie!

Revenons à nos moutons. Que sait-on de l'invention du parapluie? Quand devint-il un objet à la portée de tous?

EDME DE LAURME.

—

Mme Ulrich. — Qu'était-ce que cette dame qui a publié des *Œuvres posthumes* de Lafontaine, chez Thomas Amaulry, à Lyon, en 1696? J.-C. WIGG.

—

« Les Grimaces », d'Octave Mirbeau. — Un intermédiairiste pourrait-il nous faire connaître combien de numéros eut le pamphlet, publié sous la direction d'Octave Mirbeau et sous le titre : *Les Grimaces*?

Le n° 1 est de juillet 1883.

STUDIOSUS.

—

Imitation de Jésus-Christ (édition rare). — En 1692, l'abbé de Choisy fit paraître une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dédiée à Mme de Maintenon. Pour faire sa cour à cette dame, alors toute puissante, l'abbé fit graver à la tête de sa traduction une planche où l'on voyait Mme de Maintenon à genoux, au pied du crucifix, et au bas étaient écrites ces paroles tirées de David : *Audi, filia, Rex concupiscet decorem tuum.* Cette application causa un grand scandale, et l'abbé de Choisy fut obligé de retrancher cette image des exemplaires de son livre qu'il n'avait pas encore mis en vente ou offerts à ses amis.

Existe-t-il encore aujourd'hui, dans un dépôt quelconque, ou une collection

particulière, un ou des spécimens de la gravure de ce livre avec Mme de Maintenon? E. M.

—

Mme Alexandrine Jullemier. — Pourrait-on me donner quelques renseignements authentiques sur la femme qui publia, en 1835, chez Dumont, éditeur (Palais-Royal), 2 volumes intitulés : *Mémoires authentiques d'une sage-femme*, par Mme Alexandrine Jullemier, sage-femme de la faculté de Paris?

Mme Jullemier eut-elle, pour ces *Mémoires*, un collaborateur? Son nom, dans ce cas? EGO.

—

Collaboration de Boileau.—Dans quelles pièces de Racine et de Molière peut-on retrouver la trace de la collaboration de Boileau? Quelle a été l'étendue de cette collaboration? FIRMIN.

—

Lacordaire en croix. — Dans quelles circonstances, à quelle époque et de quelle façon Lacordaire se faisait-il crucifier à l'imitation de Jésus-Christ? Cette mortification mystique est-elle approuvée par l'Eglise catholique?

FIRMIN.

—

La liberté de la presse définie par Mgr Dupanloup. — Où donc Mgr Dupanloup, de batailleuse mémoire, a-t-il émis cet apophthegme : « La liberté de la presse est l'asservissement des esprits », que je trouve cité, au mot Presse, dans le *Dictionnaire de la Langue française*, de Poitevin, Paris, 1858, gr. in-8°?

ULRIC R.-D.

—

Les cheveux des perruques de nos pères. — Au siècle dernier, comme chacun sait, presque tout le monde portait perruque. D'où venaient les cheveux de ces perruques? LOUIS ABEL.

—

Honoré Bonhomme. — On voudrait des renseignements biographiques et bibliographiques complets sur cet érudit, aujourd'hui oublié, mais qui rendit de réels services et qu'on peut mettre hardiment sur le même rang que Gustave Desnoiresterres, Paul Lacroix, Edouard Fournier, Victor Fournel, Arthur Pougin, Adolphe Jullien, Jules Loiseleur et autres, Ses travaux font-ils autorité? Les documents qu'il a produits sont-ils d'authenticité sûre et indiscutable?

UN INTERMÉDIARISTE ENRAGÉ.

—

Un madrigal plaisant :

Oh! fallait-il que je vous visse!
Fallait-il que vous me plussiez,
Qu'ingénument je vous le disse
Qu'avec orgueil vous vous tussiez!
Fallait-il que je vous aimasse,
Que vous me désespérassiez,
Et qu'en vain je m'opiniâtrasse
Et que je vous idolâtrasse,
Pour que vous m'assassinassiez !!!

Quel est l'auteur? A qui fut-il adressé?

UN INTERMÉDIARISTE ENRAGÉ.

—

Les Contes de Villiers. — Chez qui ont-ils été édités? Quand? Sous quel titre?

UN INTERMÉDIARISTE ENRAGÉ.

—

Chanson à compléter. — Quelque confrère obligeant pourrait-il compléter la chanson suivante dont je n'ai retenu qu'un fragment dans ma jeunesse?

Le fils du Roi passa par là
Salua Mine,
Salua Guine,
Salua Guillemette et Claudine,
Salua sœur Hélène,
Embrassa la Du Maine.

VALENTIN.

—

La couleur jaune. — Pourquoi le jaune est-il la couleur de l'infidélité?

LOUIS ABEL.

—

Wechter. — Je possède une médaille en bronze remarquable représentant Voltaire avec cette légende : « Voltaire, né le XX février MDCXCIV) »; au dos sont des attributs avec ces mots : « *La Henriade* », et on lit : « Tiré d'après nature au château de Ferney. G.-C. Wechter. Gravé MDCCLXX ».

Qu'était ce Wechter qui travaillait si bien? Qu'a-t-il fait? NAUROY.

—

Corsage en chapelle. — Jean Lorrain, dans le *Journal* du 4 août, écrit :

« ... Ces belles filles d'Arles, d'une beauté presque monastique, avec leur corsage en chapelle et leurs lourds bandeaux noirs... »

Ni le Bescherelle, ni le grand Larousse ne mentionnent cette expression de « corsage en chapelle ». Comment sont faits ces corsages? LOUIS ABEL.

—

Mort de Robespierre. — M. V. de S., le savant numismate, dont j'ai déjà eu l'occasion d'entretenir les lecteurs de l'*Intermédiaire*, à propos des assignats Corset (question qui, pour le dire en passant, reste toujours pendante), possède une médaille très curieuse et inédite, car elle ne figure dans aucun traité, ni dans aucun catalogue de médailles. Je m'empresse de la faire connaître ici.

Ovale, en argent ou métal similaire, ton mat, 33 m/m sur 28 m/m, bords arrondis suivant la forme moderne. La partie supérieure, légèrement écrasée et déformée, avec un trou formant bélière.

A l'avers. Deux figures debout. Robespierre et un gendarme qui lui tire un coup de pistolet; Robespierre, chancelant, prêt à tomber. Entre les deux figures et dans le lointain, une guillotine, penchée, également prête à tomber.

Légendes : à gauche, *9 thermidor;* à droite : MERDA. — ROBESPIERRE, en caractères majuscules.

Au revers. Une palme droite à la gauche de la pièce, laissant un espace libre pour l'inscription. Derrière la palme, la légende en deux lignes :

A LA MÉMOIRE
DES VICTIMES DE LA TERREUR

A gauche, dans le champ, l'inscription suivante en neuf lignes: *Grata dies patriæ vivat, nam digna Tyranno terrorique simul, funera Merda dedit.*

Cette pièce, d'une exécution artistique très soignée, est absolument moderne. Elle ne doit pas dater de cinquante ans. L'histoire de la mort de Robespierre est bien connue, et la version du suicide démentie.

Voici ce que nous lisons dans l'*Histoire de France depuis la Révolution jusqu'à la chute du second Empire*, par Ernest Hamel. Première série : *Précis de l'Histoire de la Révolution, mai 1789-novembre 1795*, page 487. Paris (Furne) Jouvet et Cie 1883, 1 vol. :

Assis entre le Maire et l'Agent national, Robespierre se décidait enfin; mais trop tard, beaucoup trop tard, à signer l'appel à la section des Piques; déjà il avait tracé les deux premières lettres de son nom. quand Léonard Bourdon survint et le désigna à un gendarme de sa troupe nommé Merda. Celui-ci tira sur lui à bout portant et lui fracassa la mâchoire.

Dans l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, par Guizot et continuée par Mme de Witte, le même épisode se trouve rapporté; mais Mme de Witte donne au gendarme le nom de Meda.

Il serait très intéressant de connaître l'histoire de cette pièce remarquable. Il ne manque pas de numismates parmi les abonnés et les lecteurs de l'*Intermédiaire*, qui pourraient éclaircir ce point.

La pièce existe-t-elle dans les collections publiques de Paris, à la Monnaie, à la Bibliothèque nationale, au Musée Carnavalet ou ailleurs? A quelle époque a-t-elle été frappée, et quel en est le graveur ou l'éditeur? Est-elle connue des grands marchands de médailles?

KAREL VAN LEUVEN.

—

Andrieu. — Je possède une pièce de mariage remarquable, en argent, signée : « Andrieu f. Denon d. », et portant sur la tranche : « Elisabeth J. Sorbet A. Olphide Pemrier, unis le 29 février 1832 » ; au dos est une couronne de roses ; sur le plat une scène de l'antiquité ; un chien regarde les futurs, des vases antiques sont posés sur un mur, dont on peut compter les pierres, tant le travail est fini. Qu'était cet Andrieu, qui travaillait si bien? Qu'a-t-il fait? NAUROY.

—

Le comte de Thomassin (de Saint-Omer). — Un obligeant collaborateur voudrait-il me donner quelques renseignements sur la vie et les œuvres de ce chimiste. Le tome VIII des *Savants étrangers*, publié par l'Académie des sciences, en 1786, contient un mémoire de lui sur la fabrication du salpêtre. L. VANVINCQ.

—

Quels sont les grands hommes morts sans avoir aimé? — Quelques auteurs prétendent que si Boileau fut si dur pour les femmes, c'est qu'il ne connut jamais l'amour. De même La Bruyère, quoique certaines pensées de son chapitre *Du Cœur* semblent prouver qu'il connaissait

bien les femmes. Toujours est-il qu'on ne sait s'il y eut dans la vie de ces deux grands écrivains une femme ayant joué le rôle que joua Mme de La Fayette dans la vie de La Rochefoucauld, par exemple, de celui que jouèrent la Béjart dans la vie de Molière, Mme Sand dans celle de Musset, Mme Dorval dans celle de Vigny, Mmes Duparc et Champmeslé dans celle de Racine, Mme Du Chatelet dans celle de Voltaire, Mlle de Lespinasse dans celle de d'Alembert, Mme de Warens dans celle de J.-J. Rousseau, etc., etc.

D'autre part, Michelet prétend, dans son *Histoire de France*, que Godefroy de Bouillon mourut vierge à trente-huit ans, et que Frédéric de Souabe, fils de Frédéric Barberousse, était dans le même cas à sa mort.

Enfin, on sait que Beethoven ne connut jamais l'amour; des passionnettes éphémères, oui; mais non le grand amour heureux et partagé.

Je demande à nos confrères quels sont les grands hommes de toute nature morts sans avoir connu l'amour.

La question n'a jamais été traitée, que je sache, et étant donnée l'influence qu'a pu avoir sur leur œuvre cette absence de passion, il me semble que l'*Intermédiaire* peut faire là une enquête utile, nouvelle et intéressante.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Une anecdote sur Piron à vérifier. — Un jour, Piron va voir Voltaire, qu'il ne trouve pas. Furieux, il écrit sur un bout de papier ce mot : « Cochon ! » qu'il glisse sous la porte. A quelques jours de là, il rencontre Voltaire :

— Eh bien, lui dit-il, j'ai été vous voir l'autre jour ; vous étiez sorti.

— Oui, oui, je sais, répond Voltaire. Vous m'avez laissé votre carte, je l'ai trouvée sous ma porte.

Le fait est-il exact ?

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Tineul. — Le tineul était un gros bâton qui pouvait servir au besoin de levier ou de support horizontal. Les porteurs d'eau se servaient du tineul ou *tournot* pour porter les vases de terre ou de métal contenant un liquide. *Dixit* Viollet le Duc. Roquefort ajoute les formes *tinel* et *tinet*. Du Cange, au mot *tinellus* (?), donne même *tine à porter vin* et *tyneau* ou « baston de plain poing, de quoy on porte les ances au temps des vendanges ».

Comment appelle-t-on, en français moderne, le gros bâton de forme spéciale, dont se servent les brasseurs pour transporter leurs tonneaux ? Dans notre pays, on a conservé la vieille forme et on dit : un *tiné* (voyez Hécart, dictionnaire Rouchi); en dialecte liégeois, je crois qu'on dit : on *tinâ*, et à Valenciennes : un *tinet* ou *tenet*.

EDME DE LAURME.

—

Armoiries à retrouver. — Le soussigné serait heureux de savoir à quelle famille appartiennent les armes, décrites ci-après, qui figurent sur une reliure qu'il possède:

D'azur..... au chevron (d'or ?), accompagné de deux étoiles de.... en chef, et d'une merlette de.... en pointe.

BARON C.

—

Ouvrée, bicherée. — D'où viennent ces différentes appellations qui servent à désigner, suivant le pays, une certaine surface de terrain.

NEUGIERIG.

—

Pailles, rots, cavolets, brandons. — On désigne ainsi, suivant les localités, les feux qu'allument, au printemps, les cultivateurs, au milieu des champs et qui constituent de véritables fêtes.

Je serai bien reconnaissant aux intermédiairistes qui voudront bien me renseigner sur l'origine de ces diverses appellations.

NEUGIERIG.

—

Jemmapes ou Jemappes ? — Quelle est la vraie orthographe ?

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Passer le Rubicon. — Quelle est l'origine de cette expression appliquée à la passion ? « Il n'a pas passé le Rubicon » pour dire « il n'a jamais été amoureux » ?

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Aphorisme sur le péché et la foi (Luther ?). — Dans une brochure fort peu répandue, œuvre d'un membre du clergé

catholique, plutôt favorable aux protestants, je lis ces mots :

Le patriarche de la Réforme (Luther?) écrit : *Pecca fortiter sed crede fortius*, et ses disciples allaient répétant sa maxime et l'appuyant de leur exemple.

(*Les prieurs de Soudorgues*, par l'abbé G. Fresquet, Nîmes, Redot, 1888.)

Dans quel ouvrage du réformateur et à quel chapitre se trouve cet étonnant précepte, qui se traduit aussi par ces mots : « Péchez, afin que la grâce abonde » ?

Cz.

RÉPONSES

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581 ; XVIII, 19, 394, 426, 456 ; XXXIV, 243, 337, 628 ; XXXV, 11, 147, 341, 580 ; XXXVI, 15, 144, 293). — M. de Ravignac, dans le nº 2847 de l'*Illustration*, rapporte que les Orientalistes du dernier Congrès, après une vive discussion sur la date de l'exode d'Israël « se « seraient arrêtés à une hypothèse... » « Cela ne le surprend pas... » Selon cette « cette hypothèse vraisemblable (1), ce « serait sous Rhamsès II que la fuite en « Egypte aurait eu lieu.... »

Lire : la sortie d'Egypte. La fuite en Epypte, M. de Ravignac ne l'ignore point, est un épisode de la légende évangélique (2).

L. VANVINCQ.

***

— Si l'on consulte, à l'année 1483, la table chronologique des 10 premiers volumes des *Archives historiques de la Gironde* (tome XX de la collection), on y trouve l'étonnante indication qui suit :

1483 : Le tiers des *manchots* et des *bossus* périt cette année. Voilà qui est bien fait pour piquer la curiosité. Pourquoi une pareille mortalité parmi ces disgraciés de la nature? Que se produisit-il donc cette année-la? Si on ouvre, à la page 18, le volume indiqué par le renvoi (vol. XII), on se trouve dans la *Chronique de Blaye* et on y lit la phrase suivante :

« En l'an M IIII^c IIII^{xx} III, courut en si grande persecution de manchault et de bosse que bien le tiers du monde mourut.»

L'auteur de la table n'a pas hésité à traduire *manchault* et *bosse* par *manchots* et *bossus*. Mais tel n'est pas, évidemment, le sens de ces mots. *Manchault* est, d'abord, une mauvaise lecture pour *mau chault* (mal chaud), et *bosse* signifie bubon pestilentiel, *peste*. (V. Ducange au mot *bossia*.) Le mal chaud, c'est-à-dire la fièvre et la peste furent donc cause de la mortalité qui désola la ville de Blaye, en 1483 ; les « manchots » et les « bossus », qui ne sont pas, autant que nous puissions savoir, plus nombreux dans cette ville qu'ailleurs, ne furent pas, sans doute, plus frappés que leurs compatriotes valides.

C.

—

Enseigne peinte par Gérard (XVI, 70, 121), — E. G. P. prétend que ce n'est pas Gérard qui a peint le fameux cheval blanc du restaurateur Leduc, de Montmorency, mais bien Horace Vernet, et il ajoute que le fait est bien connu, et que c'est en citant de mémoire que Delord a fait erreur. Cependant je lui ferai remarquer que Delord n'est pas le seul qui ait attribué à Gérard la paternité de cette enseigne, car je lis dans un article intitulé : *Fragment d'une promenade à Montmorency*, publié dans le numéro du 20 octobre 1822 du journal *L'Album*, ce passage significatif en faveur de Gérard :

Il était nuit lorsque j'arrivai au village de Montmorency ; je descendis comme de coutume à l'auberge du Cheval blanc, dont une esquisse de notre bon et immortel Gérard, appendue en forme d'enseigne, commença la célébrité.

D'un autre côté et plus recemment, voici ce que rapporte Lafeuve dans son livre, *Le tour de la vallée* :

Le cheval blanc de Gérard a été refait par lui seul en 1815. Louis-Philippe, duc d'Orléans, a visité alors l'atelier du grand peintre, et il a demandé à soulever le rideau qui cachait une toile inédite ; Gérard s'est opposé à ce que le prince eût les prémisses de cette œuvre populaire.

— Ce tableau, monseigneur, dit-il, a été fait, il est vrai, pour un duc, pour celui de Montmorency.

— En ce cas, répond le prince avec la meilleure grâce du monde, j'assisterai chez Leduc à l'inauguration qui en sera faite.

Henri Leduc, le dernier restaurateur de la même souche, est le filleul de la baronne Gérard. Lorsqu'il a pris les rênes de la maison actuelle, il a acheté

(1) Peut-être pas plus vraisemblable que celles de Renan, Ledrain, etc.

(2) Mathieu, II, 13-15. Renan, *Histoire des Orig. du Christ.* V, 92-180, VI, 345 et note.

l'enseigne à la succession paternelle. On lui en a offert depuis, mais en vain, 12,000 francs.

Sait-on si cette enseigne existe encore?

P. NIPONS.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722; XXXIV, 248, 339, 385, 630; XXXV, 17, 151, 244, 293, 342, 437, 531, 581, 627, 812; XXXVI, 15, 53, 144, 247, 388, 533). — *La Muscadine*, par Henri Vié, Paris, Dentu, 1863, et *La Muscadine*, par Elie Berthet, même librairie, après 1877.

EFFEM.

—

Echo le plus merveilleux du monde (XX, 517, 603, 631, 657, 687, 723; XXI, 20; XXXII, 358). — A Troo, commune du canton de Montoire (Loir-et-Cher), place jadis forte, sur le plateau où s'élevait le château, s'ouvre un puits très profond qui répète, dit-on, nettement et clairement, des phrases entières. EFFEM.

—

Les origines de l'idée du progrès (XXI, 12; XXXV, 581). — Voir à la Bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris un volume de textes manuscrits relatifs à l'histoire de l'idée du progrès.

A. R.

—

La famille Sanson (XXIII, 101, 217). — Le journal la *Paix* publiait récemment cet écho :

Le 8 août 1897 est morte, à l'hospice des vieillards de la Tronche, près Grenoble, Joséphine Vermeille, la petite-fille de l'aide-bourreau de Sanson, exécuteur de la reine Marie-Antoinette.

L'existence de Joséphine Vermeille n'a été qu'un long supplice. Avant d'être reçue à l'hôpital de Grenoble, d'où on l'a transférée à l'hospice des vieillards, elle vivait misérablement d'une modique pension que lui faisait l'Etat comme fille et petite-fille d'exécuteurs. Elle est morte après de longues souffrances héroïquement supportées et en manifestant de vifs sentiments religieux.

Vermeille avait deux fils ; l'un est devenu bourreau à Lyon, et l'autre, bourreau à Grenoble.

Joséphine Vermeille était la fille de ce dernier. PONT-CALÉ.

Les voyages de Jacques Le Saige (XXIV, 71, 263, 309). — Je ferai connaître au collaborateur Bi que l'exemplaire des *Voyages de Jacques Le Saige* ayant appartenu à M. Bigant fut acquis par M. Chedeau, de Saumur, et passa ensuite entre les mains du savant libraire Potier à la vente duquel il fut adjugé au docteur Mangin, de Douai. M. Mangin ayant légué sa bibliothèque à sa ville natale, mais en laissant l'usufruit à sa veuve, le livre de Le Saige est conservé précieusement dans un tiroir fermant à clef, mesure qu'a dû prendre madame Mangin pour éviter les surprises dont elle a été victime lors de la prise de possession d'une partie de la bibliothèque du docteur, opérée sans droit par la municipalité douaisienne. L'exemplaire relié en maroquin rouge, par Bauzonnet est très beau malgré quelques raccommodages habilement faits.

P. IPSONN.

—

Amoiries de la France, en l'an de grâce de la République française 1897 (XXIX, 20). — J'ai eu la fortune de poser le premier, dans l'*Intermédiaire*, cette indiscrète question : « Quelles sont, sous le régime actuel, les armoiries de la France? » Beaucoup de réponses sont venues, aucune n'a été topique.

Depuis le voyage triomphal du président Félix Faure en Russie, la question a-t-elle fait un pas? — Le *Figaro* et d'autres journaux ont parlé des armoiries décorant les voitures ou livrées du Président, nul d'entre eux n'en a fixé la description héraldique.

Doit-on considérer les F croisées en sautoir comme le blason de la nation française? Non, assurément. Alors ?. réponse, s'il vous plaît, ou qu'on nous ramène aux fleurs de lys d'or en champ d'azur !

Question incidente : A quelle époque les armoiries ci-dessus (maison de Bourbon) devinrent-elles les armes de la France? Est-ce réellement en 1150, comme le dit Borel d'Hauterive dans l'*Annuaire de la Noblesse*, 1852 ? Et avant, quelles étaient-elles? Cz.

—

Anciennes forfanteries lors des sièges des villes (XXIX, 413, 679; XXX, 216; XXXV, 52, 295, 487, 628; XXXVI, 54). — Voici une variante du distique concernant Arras :

Quand les Français prendront Arras
Les souris mangeront les chats.

On prétend que les Espagnols l'avaient fait graver sur les portes de la ville, lors du siège de 1640, par les troupes de Louis XIII, et on ajoute qu'un Français, né malin, voulût que l'inscription demeurât à la seule condition d'ôter le P du premier vers. La paix des Pyrénées lui donna raison.

Le collaborateur Ereuvao place l'anecdote en 1414, il est plus probable qu'elle se rapporte au siège de 1640 ; dans le catalogue Leber, 1839, in-8°, t. III. page 201, n° 5975, on trouve une estampe intitulée : *La prise et deffaicte générale des chatz d'Espagne par les ratz français devant la ville et cité d'Arras.* Paris, Tollain (1640), gr. in-folio en travers, dans laquelle les chats et les rats, armés de lances et de mousquets, se battent sous les murs d'Arras, et deux rats énormes pendent le gouverneur à un arbre; on lit au bas les vers suivants :

C'est donc à cette foi que l'on voit accom-[plie,
Messieurs les habitants d'Arras,
Ce que tous vos ayeux tenoient pour pro-[phétie.
Vos chats étant vaincus par nos valeureux [rats.
A votre barbe enfin de cette forte place
Nous nous rendons les possesseurs.
Puisque nos rats françois, méprisant leur [grimace,
Des chats d'Espagne sont demeurés vain-[queurs.
Vous les voyez ici par leur force et cou-[rage;
Après un signalé combat,
Garotter ces matoux, qui frémissent de rage
De se voir prisonniers d'un simple petit rat.
En vain demandent-ils, ayant fait résis-[tance,
Qu'on leur fasse quelque quartier :
Ils se verront branchés tous à cette po-[tence,
Pour exemple récent à ceux de leur métier.

Il existe une autre estampe intitulée : *Le fort des chats assiégé par les rats et les souris, où il est mort du temps jadis plus de dix huit cent mille rats, dont les chats, commandés par Rominagrobis, ont remporté une grande victoire sur eux, leur ayant fait lever le siège, et les ayant contraint de ne plus paroitre.* Cette contre-partie est un petit in-folio sans date.

Une très ancienne version pourrait se rapporter au siège de 1414 et serait rendue par ce sixain gothique :

Quand les ratz mangeront les ras,
Le Roi sera seigneur d'Arras,
Quand la mer qui est grande et léé
Sera à la Saint-Jean gelée,
On verra par dessus la glace
Sortir ceux d'Arras de leur place.

Par analogie avec le distique sur Lille (siège de 1667) :

Quand le cheval ce foin mangé aura,
Par les François Lille prise sera.

J'ai lu quelque part celui-ci :

Quand les Français prendront Arras
Ce cheval maigre deviendra gras.

Les vers concernant Hesdin se trouvaient sur une enseigne, sculptée sur pierre, à Paris, rue du Marché-aux-Poirées, démolie en 1851 par suite de l'agrandissement des Halles :

Quand les François prendron Hesdin,
Ceste truy aura fillé son lin..... (1639)

Voir aussi une gravure historique faisant partie du *Recueil des proverbes* de J. Lagniet, intitulée : *La truye qui file devant Hesdin.* Catalogue Leber, t. 3, page 202, n° 5975, et au bas de laquelle se trouve le distique. JOIRE.

—

Les modèles de la Bastille fabriqués par Palloy (XXIX, 534, 697; XXX, 61, 290, 525; XXXI, 56 ; XXXV, 157). — Ce ne sont pas seulement des réductions de la prison d'Etat, et d'autres souvenirs plus ou moins portatifs, qu'a façonnés le démolisseur; avec les matériaux de la forteresse, il aurait construit une maison que signale le *Petit Journal* du 26 septembre 1897. Elle existe toujours, rue des Imbergères (rue Marat, à l'époque de la Révolution), à Sceaux, où Palloy mourut dans un état voisin de la misère. Il avait dû se défaire de cette demeure qui fut, pendant quelque temps, l'hôtel de la sous-préfecture. Dans le jardin de la maison est une table de pierre qui servait, dit-on, aux prisonniers de la Bastille.

T. PAVOT.

—

Calendrier républicain (XXIX, 693 ; XXXII, 325, 647 ; XXXIII, 692 ; XXXIV, 249, 493, 719 ; XXXV, 52, 151, 388 ; XXXVI, 341). — Dans la réforme du calendrier grégorien proposée par Rétif de la Bretonne, l'appellation particulière à chaque mois est plus rationnelle que celle

adoptée par l'usage actuel qui fait correspondre septembre, octobre, novembre, décembre aux neuvième, dixième, onzième et douzième divisions de l'année. Les radicaux indiqués par Rétif de la Bretonne sont exacts; ceux du calendrier actuel ne le sont pas. C'est une réaction contre ces erreurs qui fait que, pour la désignation d'un mois, on emploie souvent le nombre indiquant l'ordre réel de ce mois dans l'année. Exemple : 1er, 10, 1897, pour 1er octobre 1897; 5,12, 1897, pour 5 décembre 1897.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 650; XXXIII, 38, 300, 357, 694; XXXIV, 202, 301, 599, 816: XXXV. 158, 243, 388, 488, 584, 629, 813; XXXVI, 16, 54, 145, 342, 390). — Montgeron (Seine-et-Oise) possède la rue du C...-d'Argent. E. GANDOUIN.

— Nancy, rue des Tiercelins.

E. TANDEL.

—

Tutoiement et vouvoiement dans les armées (XXXII, 451, 732; XXXIV, 57, 503, 635; XXXV, 160; XXXVI, 18, 392). —On demande si ce mot « vouvoiement » est bien français. A Genève, j'ai toujours entendu dire: « vousoiement, vousoyer. »

C.

—

Les errata des grands dictionnaires (XXXIII, 83, 209, 275, 289, 548; XXXIV, 28; XXXV, 352; XXXVI, 18, 392).— A la suite de l'article de l'*Encyclopédie Lamirault*, tome XXI, page 206, Joseph « Bekhor-Skhor », M. J. Debré cite de Renan : *Les Rabbins français*, page 434. Cet ouvrage m'est inconnu. Je possède tout ce que l'auteur a publié chez Calmann-Lévy et n'y trouve rien de semblable. Peut-être est-ce un article de revue n'ayant été réimprimé nulle part?

L. VANVINCQ.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605; XXIV, 170, 548, 721; XXXV, 23, 163, 439, 632; XXXVI, 19, 297).—N'a-t-il pas existé un autre Vintimille, fils du Demi-Louis, qui aurait épousé une demoiselle de Lalive, que ne cite pas M. Nauroy, ou s'agit-il de Charles-Emmanuel-Marie-Madelon lui-même?

Un acte de mariage, à Méréville (Seine-et-Oise), du 5 juillet 1790, porte les signatures : Lalive de Vintimille; Vintimille. Ces personnages ne sont pas nommés dans le corps de l'acte.

Les contractants étaient des domestiques de M. de Laborde, ex-seigneur du lieu, qui avait épousé une demoiselle de Nettine, dont la sœur était la femme d'Ange-Laurent de Lalive, frère ou proche parent de Mme de Vintimille.

Dans les archives de la même commune, nous avons trouvé la déclaration de résidence qui suit :

Le 15 pluviôse an XI, s'est présenté à la maison commune, le citoyen Charles-René-Félix-Vintimille Duluc, ancien militaire, âgé de 37 ans, taille de 5 pieds 7 pouces 1/2, cheveux et sourcils châtains, visage ovale, nez aquilin, yeux noirs, menton rond, bouche moyenne, lequel nous a déclaré être dans l'intention de fixer son domicile dans cette commune, en la maison de Mme Delaborde, propriétaire.

On voit, par ce document, que Charles-Félix-René est né en 1765 ou 1766; or, M. Nauroy nous dit que son père se serait marié en 1770; ce dernier avait-il déjà contracté un premier mariage et était-il veuf avant 1770?

D'autre part, s'il s'agit de lui dans l'acte de mariage de 1790, était-il devenu veuf pour la deuxième fois et s'était-il remarié avec Mlle de Lalive?

CH. FORTEAU.

—

Définition de la beauté (XXXIV, 90, 592; XXXV, 728; XXXVI, 200, 396).—La beauté est affaire de sentiment, d'imagination, d'aspiration, et, comme telle, échappe à toute formule scientifique abstraite.

Que dans le pur domaine des choses de l'esprit, le beau soit la splendeur du vrai, ce n'est pas impossible, pourvu toutefois qu'on ne prenne pas la définition trop à la lettre.

Dans l'ordre physique, c'est une autre affaire. D'abord, il n'y a point ici de beau absolu; le beau est simplement relatif; la perfection n'est pas de ce monde. L'imagination ne saurait créer de toutes pièces, mais seulement grouper, coordonner, en observant la nature ou en faisant appel à la mémoire des beautés relatives antérieurement observées. C'est ainsi que la beauté humaine, par exemple, est différente pour l'homme et pour la femme, pour la race blanche et pour la race jaune

ou la race noire. Dans cet ordre d'idées, peut-être pourrait-on avancer qu'une personne ou une chose est réputée d'autant plus belle qu'elle est plus désirable ou enviable, qu'elle répond mieux aux aspirations de qui l'examine.

Une femme s'arrêtera rarement devant la *Vénus de Milo*, si ce n'est pour se demander en quoi les hommes la trouvent belle, à moins toutefois que ce soit pour ne pas paraître dépourvue de sens artistique, en passant indifférente devant ce qui est reconnu pour un chef-d'œuvre.

Le beau est à ce point relatif, qu'une chose ne saurait être réellement belle que placée, de fait ou en imagination, dans le cadre, le milieu qui lui convient. Elle choque si elle n'est en harmonie avec le milieu où elle est placée. Ce qui est inharmonique, ce qui est en opposition avec le but, avec la fin naturelle qui est sa raison d'être, ne saurait être beau.

Trop souvent, l'éducation fausse notre jugement sur ce point. C'est ainsi que la colonnade du Louvre, reconnue comme admirable, n'est telle que si, par l'imagition, on la suppose isolée de son cadre, ou mieux transportée en Grèce ou en Italie. A Paris, sous un ciel brumeux ou pluvieux, dans des conditions de lumière, de température pour lesquelles cette colonnade, cette galerie à ciel ouvert ne saurait convenir, qui tamise la lumière dans des appartements déjà trop sombres, est un non sens architectural. Un tel monument, dans un tel milieu, ne saurait être qualifié beau que par convention, que par l'hypothèse tacite, — trop souvent perdue de vue — qu'on le suppose placé sous d'autres cieux. C'est à l'habitude de voir là ce monument, de le voir admirer sans réserve, à cette fausse éducation de nos architectes, que l'on doit tant de monuments, de châteaux, d'habitations si peu en harmonie avec leur but, avec le milieu, le climat ; — cela peut être beau, en le supposant dans un autre cadre....; cela détone et ne saurait être beau où cela se trouve. — Le beau est relatif.

LOTUS-SAHIB.

—

Le théâtre d'Octave Feuillet (XXXIV, 665). — Tout en me joignant à notre collègue, pour obtenir enfin de l'éditeur Calmann-Lévy et de Mme Octave Feuillet la publication du septième volume de son *Théâtre*, qui doit contenir les pièces énumérées par l'*Intermédiaire*, je demande aujourd'hui à nos collaborateurs s'ils savent où Feuillet a composé ses principales œuvres, pièces ou romans ? Il est né à Saint-Lô et il a habité longtemps cette ville. Y travaillait-il ? Quand a-t-il cessé d'y habiter ? En quelle année ? Combien de temps y passait-il ? Combien de temps et où habitait-il à Paris ? N'a-t-il pas habité Versailles et Compiègne ? Est-il mort à Paris ? — Cela en vue d'une construction biographique sur lui. Si Mme O. Feuillet, dans ses deux ouvrages : *Quelques années de ma vie* et *Souvenirs et Correspondance*, a touché à ces divers points, on m'obligera en me citant ses allégations, car je ne puis, pour le moment, n'étant pas à Paris, consulter ces livres à la Bibliothèque. Merci d'avance.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Les camées pierre dure (XXXIV, 669). — Je possède un tirage à part, intitulé : *L'Exposition universelle de 1862*, par M. Michel Chevalier, 1862, in-8°, imprimerie Napoléon Chaix, avec cette dédicace autographe : « M. le docteur Barthe, son dévoué, Michel Chevalier. » On y lit, page 149, en note :

Pour quelques arts secondaires, tels que celui des camées, l'Italie est encore à un rang très élevé. (Voir le rapport de M. Fossin, tome VI, classe XXXIII, page 469.

Il s'agit du tome VI des *Rapports de la section française du jury international*, auxquels mon tirage à part sert d'introduction. Pourrait-on me donner ici l'extrait cité de M. Fossin sur les camées, sans préjudice d'une réponse à ma question posée le 30 novembre 1896 ?

NAUROY.

—

Elections académiques (XXXV, 193, 417, 464, 650, 748 ; XXXVI, 66, 163, 204, 441, 583). — Notre confrère A. C. fait erreur en disant que François Coppée fut admis à la deuxième fois qu'il se présentait. C'est à la troisième qu'il fut élu. La première fois, il se présenta au fauteuil de Duvergier de Hauranne contre Sully-Prudhomme et le vicomte de Bornier. Sully-Prudhomme fut élu. (Le vicomte de Bornier fut aussi élu, par la suite, en remplacement de X. Marmier.) La seconde fois, il se présenta au fauteuil de Sandeau contre About, qui fut élu ;

une troisième fois, enfin, il fut à son tour nommé en remplacement de Laprade. UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Le premier brevet (XXXV, 332, 786).— Voir à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris les textes imprimés des *Collections du progrès*, série A, n° 301. A. R.

—

Appareils et produits de laboratoire avant le XIXe siècle (XXXV, 335). — Voir à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris les textes manuscrits des *Collections du progrès*, série M, n° 90. A. R.

—

Un « lapsus calami » de Victor Hugo (XXXV, 430, 795 ; XXXVI, 210).—C'est d'un autre *lapsus calami* que je veux parler. A-t-on remarqué, dans les *Odes et Ballades*, les vers où Sarah la baigneuse bat de son pied timide « l'onde humide? » Que pense-t-on de cette onde humide? Comment ferait-elle pour n'être pas humide? C'est évidemment un des plus énormes *lapsus* qui puissent être reprochés à Victor Hugo, car, pour peu qu'il eût réfléchi, il n'eût jamais donné une telle rime à l'adjectif humide. Avec tout le respect dû à un aussi grand homme, je dirai que son « onde humide » fait penser à la proverbiale naïveté de Gribouille. PH.

***

Notre collaborateur Brispot m'a mis en demeure, dans le numéro du 20 août 1897, de lui justifier que Victor Hugo n'avait pas dit dans les *Rayons et les Ombres* :

Où toute soif s'*épanche*,
Où se lave toute aile.

J'avais trouvé dans l'édition Lemerre :

Où toute soif s'*étanche*,

M. Brispot invoquait les quatre premières éditions portant le prétendu *lapsus*.

Je me mis immédiatement en campagne, et M. Paul Meurice, administrateur des œuvres du grand poète, m'écrivit de Veules, le 5 septembre 1897, qu'il n'avait pas le manuscrit sous les yeux, mais qu'il « lui paraissait de toute évidence qu'il fallait lire *étanche* et non *épanche*. »

Ceci ne me suffisant pas (car je ne donnais pas satisfaction au collaborateur Brispot), je relançai M. Paul Meurice à son retour à Paris.

Fin octobre, il me répondit qu'il avait déposé, à la Bibliothèque nationale, le manuscrit en question, reconnaissant que l'édition originale de 1840 portait bien

Où toute soif s'*épanche*.

promettant de faire corriger cette faute évidente à la prochaine édition, et me priant de lui communiquer mes recherches à la Bibliothèque nationale. Je m'y rendis, mais, ô déconvenue ! la majeure partie des manuscrits de Victor Hugo s'y trouve, sauf les *Rayons et les Ombres* et les *Feuilles d'automne*. Tout autre qu'un Intermédiariste se serait découragé; je jetai un regard du côté de l'avenue de Wagram, et, réconforté, je n'hésitai pas à troubler encore la quiétude de Paul Meurice, ce qui me vaut, à la date d'aujourd'hui, 7 novembre, la réponse suivante que je renvoie au collaborateur Brispot et qui clôt le débat.

Monsieur et Cher Confrère,

Les manuscrits de Victor Hugo sont loin d'être au complet. Je me rappelle maintenant n'avoir pas livré à la bibliothèque les *Feuilles d'automne* et les *Rayons et les Ombres*, parce qu'il y manquait nombre de pièces que j'espérais retrouver plus tard. J'ai pu, en effet, reconstituer à peu près les *Feuilles d'automne;* mais je viens de vérifier qu'il y a encore force lacunes dans les *Rayons et les Ombres*, parmi lesquelles la pièce en litige. Mais l'essentiel n'était-il pas de signaler et de notifier la faute évidente. Il est clair qu'il faut *étancher* et non *épancher*.

La question de savoir si le *lapsus* se trouve dans le manuscrit de Victor Hugo me paraît d'ordre bien secondaire et ne vaut pas la peine que vous vous donnez.

Recevez l'assurance de mes meilleurs sentiments. PAUL MEURICE.

Tout en restant convaincu qu'avec ses habitudes d'ordre et d'exactitude le grand poète n'a pu laisser aller sous sa plume semblable erreur, mais qu'elle a pu lui échapper à la correction, je renvoie au collaborateur Brispot la dernière phrase de la lettre ci-dessus, qui me paraît parfaitement juste. PAUL ARGELÈS.

—

Deux héroïnes de Nattier (XXXV, 473; XXXVI, 211, 405). — M. A. C. demande des renseignements sur Henriette de Bourbon-Conti ; un Intermédiairiste enragé lui répond qu'il ne connaît pas

Henriette de Bourbon-Condé. Il faudrait s'entendre. Est-ce Conti? Est-ce Condé ? Si c'est Condé, j'ai parlé d'Henriette de Bourbon-Condé et de sa postérité dans le tome II du *Curieux*, page 271, article intitulé : *Une fille naturelle du duc de Bourbon.* NAUROY.

—

Familles Aimery et de Gouyon du Verger (XXXV, 483; XXXVI, 211). — La famille d'Aimery, d'Aimeries, d'Aymeries, d'Aumeries, etc., existe encore dans une de ces branches; un membre de cette famille possède les renseignements demandés et désire se mettre en rapport avec l'auteur de cette notice.

O. D'AUMERIE.

—

Prix des drogues et ustensiles de chimie au XVIIe siècle (XXXV, 481). — Voir à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris, les textes manuscrits des *Collections du progrès*, série M, nº 90.

A. R.

—

Meubles anciens vernis (XXXV, 528). — Voir à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris, les *Collections du progrès*, série P, nº 70-5 pour le vernis, et série A, nº 60, pour la marqueterie.

A. R.

—

Tableaux de Louis Boilly (XXXV, 526, 754; XXXVI, 34). — En avril 1883, la Société philanthropique ouvrit, à son profit, dans les salles de l'Ecole des Beaux-Arts, une Exposition de portraits du siècle (1783-1883). Dans le catalogue, je relève ce qui suit :

BOILLY (LOUIS-LÉOPOLD), 1761-1845 :

2. *Houdon sculptant le buste du Premier Consul*, haut., 0.56; larg., 0.46. (Collection de M. Burat).
4. *Madame Dufresnoy*, haut., 0.83; larg., 0.53. (Collection de M. Lafenestre).
5. *Inconnue*, haut., 0.21; larg., 0.18. (Collection du docteur Liouville).
6. *Pigaud-Lebrun* (1), haut., 0.22, larg., 0.17; 7. *Picard, auteur dramatique*, haut., 0.21, larg., 0.17; 8. *Alexandre Duval*, haut., 0.21, larg., 0.17. (Collection de la Comédie-Française).

(1) La 16 février 1884, Emile Augier m'écrivait : « Le président Pigault de Lépinoy (et non de Lépinay) était le père de mon aïeul Pigault-Lebrun. Lebrun était le pseudonyme que celui-ci avait pris quand il commença d'écrire et qu'il réunit plus tard à son nom véritable. »

9. *Le général Kléber*, haut., 0.57, larg., 0.38, 10. *Bouilly*, haut., 0.22, larg., 0.16. (Collection de M. Legouvé).
11. *Jeune femme et sa fille*, haut., 0.40, larg., 0.32. (Collection de M. Eugène Hecht).

320 *bis*. *Léthière*, haut., 0.21, larg., 0.16. (Collection de M. Maignan).

EFFEM.

—

Couleur de la reliure des livres (XXXV, 621; XXXVI, 128). — Voici ce que dit sur ce sujet un bibliophile genevois, M. Alfred Cartier :

On peut même pousser plus loin, croyons-nous, la préoccupation de l'harmonie à établir entre le livre lui-même et sa parure extérieure. N'existe-t-il pas, en effet, un rapport subtil et délicat entre les couleurs et le style de chaque écrivain? Il y a, n'est-il pas vrai, une gamme du style, comme il y en a une des sons et une des couleurs, et toutes trois ont entre elles des harmonies cachées mais certaines.

Cela étant, ne sentez-vous pas que le même maroquin ne saurait convenir au grand Corneille, par exemple, et au tendre Racine? Au créateur du *Cid*, à son vers héroïque, éclatant comme un appel de trompettes, tout frémissant du bruit des armes, des hautes pensées, des grandes ambitions, il faut le rouge, couleur royale, superbe, sonore et vibrante comme un coup de clairon. Au peintre incomparable des passions et des faiblesses du cœur, au chantre des larmes d'Andromaque et d'Iphigénie, doivent être réservés des tons moins éclatants, harmonieux et fondus comme une symphonie d'instruments à cordes.

Nous revêtirons d'un brun mordant le livre impitoyable de l'auteur des *Maximes*; nous sauverons par les gaietés et la franchise d'un maroquin orange ou citron les grivoiseries de La Fontaine ou le sottisier de Voltaire ; enfin les teintes les plus foncées, relevées tout au plus d'un filet d'or, pourront seules convenir aux oraisons funèbres de Bossuet ou aux sermons de Bourdaloue. (*De la Décoration extérieure des livres*, Genève, 1885). C.

—

Jolies pensées d'auteurs latins (XXXV, 575; XXXVI, 121, 353). — Il est dit (XXXVI, 353) que saint Augustin est l'auteur de la devise : *Nulla dies sine linea*. Comme c'est là une traduction, par Pline, des paroles du peintre grec Apelle, tout ce que l'on peut accorder à l'évêque d'Hippone, c'est d'avoir, pour son usage, converti en ligne d'écriture, le *linea* qui

out d'abord était un trait de pinceau. A ce sujet, voici ce que rapporte Saumaise, d'après Pline lui-même, liber XXXV, caput x :

Quod proverbium ex Apelle natum, cui perpetua consuetudo fuit nunquam tam occupatam diem agendi ut non lineam ducendo exerceret artem. T. PAVOT.

—

Barbès a-t-il tué l'officier Drouineau ? (XXXV, 767). — On lit dans les *Mémoires* du comte d'Alton-Shée :

Barbès est innocent du meurtre du lieutenant Drouineau !

Longtemps avant la journée du 12 mai (1839), mon ami Emmanuel Arago était lié avec Barbès et Martin Bernard ; appelé successivement auprès d'eux, il fut convenu que Barbès, revendiquant toute la responsabilité de la conspiration, il ne le défendrait que de l'accusation relative à la mort du lieutenant Drouineau, et s'adjoindrait Dupont de Bussac, afin de pouvoir présenter également la défense de Martin Bernard.

Interrogé par l'homme en qui il plaçait toute sa confiance, Barbès lui avait affirmé sur l'honneur n'avoir pas tiré sur Drouineau, et connaître, sans vouloir le nommer, l'auteur du meurtre.

— En ce cas, lui dit Arago, voici ce que je prévois : comme chef avoué de l'insurrection, votre condamnation à mort est inévitable ; mais si Dupont de Bussac et moi nous parvenons à vous disculper de l'accusation qualifiée d'assassinat, j'espère une commutation.

De là les efforts désespérés des deux avocats pour démontrer que sur ce point la condamnation de Barbès serait une erreur judiciaire.

Quoique moins affirmatifs que dans l'instruction, les témoins persistaient à constater la ressemblance de Barbès avec le meurtrier, quand, un matin, un homme dont le chapeau à larges bords était rabattu sur les yeux est introduit chez Arago qui, au premier abord, croit reconnaître Barbès.

— Vous vous trompez, lui dit l'inconnu ; mais ma ressemblance avec lui serait cause de sa condamnation. Ecoutez, je ne peux cependant pas laisser tomber sa tête à la place de la mienne. C'est moi qui ai tué Drouineau. J'ai hésité à me livrer ; c'était dur ; mais à présent, conduisez-moi devant les juges ; j'avouerai tout.

La position d'Arago était pleine d'angoisses ; car, en profitant de l'offre qui lui était faite, il sauvait peut-être la vie de son ami ; mais à coup sûr, il condamnait un homme à mort. Il réfléchit, prit le nom et l'adresse du coupable, exigea la promesse qu'il se présenterait à la première réquisition, et lui demanda de faire auprès de Dupont de Bussac la même démarche qu'il avait faite auprès de lui... Après la condamnation de Barbès, celui qui lui avait été fatal par sa ressemblance, fidèle à sa parole, se mettait à la disposition de Dupont de Bussac.

Pourrait-on me dire si les *Mémoires* inédits d'Emmanuel Arago contiennent quelque chose d'analogue et le publier ici ? NAUROY.

—

Chassavant (XXXV, 713 ; XXXVI, 218, 549).—Voici ce que je trouve dans le *Supplément au Dictionnaire œconomique* de M. Noël Thomel. — A Commercy, chez Henry Chomas, MDCCXLI, page 101 ;

CHASSE-AVANTS. — Ce sont ces surveillans et inspecteurs, qui sont établis et commis dans les ateliers des grands batimens, pour veiller et prendre garde que les ouvriers ne perdent point leur tems, ce qui arriveroit infailliblement par défaut de probité et conscience de ces gens qui ne cherchent, comme on dit, qu'à tuer le tems et gagner leur salaire sans beaucoup se fatiguer, s'ils le peuvent sans danger ; c'est pour cela que les maîtres établissent ces chasse-avants pour hâter et diligenter l'ouvrage ; et en fait de batiment, afin que les maçons et limosins soient servis à propos et diligemment par les manœuvres et goujats. Ce sont eux aussi qui, avec les hallebardiers conduisent et font avancer les charriots et les bars que portent ou traînent les bardeurs. VILLEROY.

—

Descendance des grands hommes de la Révolution (XXXV, 772 ; XXXVI, 318).— Barras n'a pas, « que je sache », laissé de postérité La restriction exprimée par ces mots : « que je sache », est patente. Le petit-fils de Barras, Jean-Claude-Louis, vicomte de Barras, est mort à Toulon, en 1880, laissant deux fils, pères eux-mêmes, l'aîné, de trois enfants, dont deux mâles ; le cadet, de deux filles, dont l'une s'est mariée, e 1886, à M. Lagariguez, minotier à Nîmes. Jean-Claude-Louis, vicomte de Barras, était le fils aîné de Charles, l'unique rejeton survivant du fameux Directeur.

Son père, ne lui ayant légué pour tout héritage que de nombreuses dettes, il se résigna, malgré son éducation à peu près libérale, au travail manuel. Il fut tour à tour, charpentier, plombier, terrassier.

Puis, en 1868, il obtint l'emploi de facteur des postes à Toulon. Maints Toulonnais l'ont connu, qui rendaient témoignage de la haute mine de demi-gentilhomme qu'il avait gardée. L'un d'eux, M. Louis Falquier, a publié, en 1887, sous ce titre : *Le petit-fils de Barras. Une race qui recommence* (Toulon, Lestriey, 1 vol. in-8°), une monographie de cet obscur descendant de l'amant de Joséphine. Plusieurs documents précis en soi, quelque mal développés soient-ils, font de ce volume une contribution précieuse pour l'éclaircissement des fins de jeux de l'his toire ou de l'historiette (comme il vous plaira); les deux sœurs, au demeurant, ne sont-elles pas inséparables ?

M. Schilt de Monclar.

—

Etudes de patois (XXXVI, 12, 365, 551). — On peut consulter le *Glossaire du Vendômois*, par P. Martellière. Orléans, Herluison, 1893. P. P.

***

— On trouvera d'utiles renseignements sur ces études à la Société d'Ethnographie nationale.

Georges Houssaye a publié récemment un intéressant article, pour faire connaître le *Bulletin des parlers du Calvados*, de Charles Guerlin de Guer. Très savante, en raison des connaissances approfondies de son auteur, cette revue s'adresse aussi bien aux savants qu'aux profanes désireux d'apprendre.

L'importance de l'étude des patois français est reconnue autant, sinon plus, à l'étranger qu'en France. Dans l'enseignement allemand, il existe, près de Leipzig, une chaire spécialement affectée à la connaissance du patois normand, qui est la base des vieux dialectes français au XIe siècle.

Capitaine Paimblant du Rouil.

—

Mamelouck (XXXVI, 42, 368, 491).—Le terme mamelouck fait penser à un homme d'un dévouement aveugle, prêt à toutes les besognes, pour le service de son maître. Roustan, auprès de Napoléon, semble la source de cette idée, que Sardou a mise à la scène dans *Madame Sans-Gêne.*

Le mot, d'origine turque ou corrompu de l'arabe, signifie esclave militaire et désigne une cavalerie célèbre de l'Orient. Ces esclaves formèrent la garde du sultan, dont ils devinrent bientôt les maîtres ; soldatesque féodale, en révolte contre leur souverain, ils tinrent longtemps l'Egypte sous un joug de fer.

Ces cavaliers aux costumes brillants, aux armes nombreuses, inspiraient la terreur. Ils avaient une grande bravoure, mais aucune discipline : c'était une cohue. Volney faisait des mameloucks de l'autre siècle un portrait peu à leur avantage :

Ignorants et superstitieux par éducation, ils deviennent farouches par les meurtres, séditieux par les tumultes, perfides par les cabales, lâches par dissimulation et corrompus par toute espèce de débauches.

Leur réputation d'invincibilité et leurs charges vinrent se briser sur les carrés français à la bataille des Pyramides.

La troupe de mameloucks, qui faisait partie de la garde impériale, rappelait l'expédition des Français en Egypte.

Capitaine Paimblant du Rouil.

—

Les cartes de visite (XXXVI, 93). — Les cartes de visite ne sont pas d'invention récente, ni même d'invention européenne. Elles existaient, en effet, en Chine il y a quelque douze cents ans, et leur usage ne s'est répandu en France qu'au siècle dernier. Mais les cartes de visite chinoises n'ont aucun rapport avec les petits rectangles de papier bristol que nous envoyons à l'approche du nouvel an.

En Chine, les cartes sont, la plupart du temps, des pancartes bariolées de dessins incohérents, ayant la prétention d'exprimer toutes sortes de souhaits pour celui à qui la chose est adressée. Un usage bizarre veut, en outre, que la grandeur de la carte soit proportionnée à l'estime et au respect que l'on a pour le destinataire. Au XVIIe siècle, un ambassadeur anglais, à Pékin, reçut du gouvernement chinois une carte de dix-huit pieds de long, portée par six hommes.

En Europe, ce n'est guère qu'au XVIIe siècle que l'usage des cartes de visite se propagea. On les appelait alors en France des « billets de visite ». M. le baron de Bourgoin et M. le docteur Piogey ont pu constituer, après de longues, patientes et coûteuses recherches,

des albums qui retracent l'histoire presque complète de ces billets de visite.

Les Allemands, les Hollandais et les Italiens faisaient usage de ces billets bien avant nous. C'est sous le règne de Lous XIV qu'ils passèrent dans les usages et dans les relations sociales. Jusque-là, les visiteurs s'étaient bornés à insérer, tant bien que mal, leurs noms sur des registres désignés à cet effet, dans les loges des suisses, gardiens des hôtels, ou bien les gens de marque se contentaient d'échanger leurs salutations par l'intermédiaire de leurs laquais, ce qui les livrait absolument à la discrétion et à la merci de ceux-ci.

En 1750, enfin, on se mit à glisser des cartes « pour visite » chez les portiers on dans les serrures, et les dessinateurs les plus en vogue, les maîtres même du plus grand mérite, tels que les Cochin, les Eisen, les Moreau, à cette époque où l'art décoratif français brilla d'un si vif éclat, ne regardaient pas comme indigne de leur immense talent d'illustrer ces cartes éphémères. Le nom du visiteur paraissait ainsi écrit à la main, au milieu des plus ingénieuses compositions, élégantes et légères guirlandes de fleurs, sujets allégoriques répondant au goût, à la profession ou à la résidence du déposant.

Plus tard, les goûts se modifiant, on versa dans le paysage classique, puis vinrent les ornements étrusques et romains; on en vint ensuite à faire défiler sur les cartes toute une armée de poupées au goût du jour : orfèvres, notaires, gardes françaises, tambours, musiciens, etc., suivant l'état du propriétaire de la carte.

La mode des cartes allégoriques se perpétua jusque sous le premier Empire. Mais vers 1845, l'usage des cartes devint universel et le vulgaire typograghe remplaça les illustrations et tout l'arsenal mythologique. Seul, le modèle des cartes varia suivant le caprice du jour. Elles furent d'abord carrées, encadrées d'un filet, puis elles devinrent oblongues. La suprême élégance fut un moment de les avoir très grandes. Aujourd'hui, au contraire, beaucoup les veulent fort petites. On les fit glacées, puis sur vélin, et, enfin, sur bristol.

NEUGIERIG.

—

Le dessinateur Gravelot (XXXVI, 95, 461, 590). — *Erratum* : XXXVI, 590, ligne 14, lire : frère du célèbre « géographe » d'Anville.

—

Rivarol duelliste (XXXVI, 187). — Je ne sais pas si Rivarol avait un frère qui se battait en duel pour lui, mais on connaît son mot : « Je fais les épigrammes et Champcenetz se bat. »

MARCELIN PELLET.

—

Le voyageur Commerson (XXXVI, 235, 563).— J'ai eu pour camarade de collège, à Ménestruel (Ain), un petit-fils ou petit-neveu du docteur Commerson, Jean-Baptiste Jauffred, né à Châtillon-sur-Chalaronne, plus tard pharmacien, archéologue et poète, mort extrêmement vieux, il y a quelques années. Il avait deux ans de moins que moi.

Au collège, il possédait une foule de manuscrits de son aïeul et il les donnait volontiers à qui en voulait. Un jour qu'il faisait ses distributions, je sollicitai comme les autres, mais je ne pus obtenir que la couverture d'un gros cahier avec des notes et la signature autographe du célèbre voyageur :

Dattes des jours de naissance et de baptême des enfants provenant du mariage de Me Georges-Marie Commerson, notaire royal à Chatillon et de dame-femme Marie Mazuyer, son épouse.

Fait double pour servir au soussigné.

(Signature autographe) : Commerson, D. N.

Je, Philibert Commerson, suis né le 18 novembre 1727, à onze heures et demie du matin, et j'ai été baptisé le même jour, en l'église de Saint-André, à Châtillon-les-Dombes, par le Sr Desronzier, doyen et curé dudit lieu, ayant eu pour parrain et marraine, comme mon frère aîné, Sr Philibert Mazuyer et D^e Marie Pernet, son épouse, mon ayeul et ayeule maternels.

NOTA : Je suis venu au monde dans la maison neuve de la rue Ferrachat, en la chambre qui est sur la cuisine.

Je crois ce document inédit et inconnu de tous les historiens.

Voir la famille Jauffred, à Châtillon-sur-Chalaronne. Elle doit avoir encore des papiers importants.

On peut consulter entre autres :

Testament singulier de M. Commerson, docteur en médecine, médecin, botaniste et naturaliste du Roi, fait les 14 et 15 décembre 1766. Paris, 1767, in-12, et 1774, in-12.

Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain, par Depery. Bourg, Bottier, 1835, in-8°, t. Ier.

Revue sébusienne. Nantua, Arène, 1839.

Philibert Commerson, par M. Antoine Cap. Paris, Victor Masson, 1861, in-8°.

Le Courrier de l'Ain, 10 janvier 1863, article du docteur Ebrard.

L'Abeille du Bugey, nos du 19 mars, 2 et 9 avril 1893, articles signés : Arène.

Philibert Commerson est mort à l'île de France le 13 mars 1773.

A. VINGT.

—

L'Académie de Metz (XXXVI, 242). — L'Académie de Metz, fondée par lettres patentes de juillet 1760, existe encore aujourd'hui. D'origine française, elle a beaucoup souffert de l'annexion. Elle distribue des prix de vertu et des prix académiques.

D'après son dernier compte rendu, pour le renouvellement de son bureau de l'année 1897-1898, il a été voté, au scrutin secret, conformément au règlement.

M. Ferrez a été nommé président;
M. Box, vice-président;
M. l'abbé Paulus, secrétaire.

La liste de ses membres n'est pas publiée, mais elle serait sans doute communiquée par son secrétaire.

ROBINET DE CLÉRY.

—

Le graveur Ulm (XXXVI, 244). — Ulm (je ne sais si c'est un pseudonyme) est mort à Paris il n'y a pas bien longtemps.

Le libraire Réné Pincebourde, 34, rue de Verneuil, pourra donner tous renseignements; il vient encore de lui faire faire quelques planches pour ses dernières publications. *La Clef de saint Pierre*, ouvrage paru ces jours-ci, édité par la *Plume*, contient des dessins de Ulm.

G. P.

—

Un Montaigne, avec « ex dono » autographe de l'auteur (XXXVI, 245). — Ce précieux volume, acquis pour 8,000 fr., est aujourd'hui en la possession d'un bibliophile bordelais bien connu, M. Henri B...

Un fac-similé de l'envoi autographe de Montaigne à Antoine Loisel a été donné par M. Ch. Porquet, libraire-expert, dans l'*Album* de la collection des livres du comte de Lignerolles. (Paris, 1894, n° 448.)

HENRI MASSON.

—

Peut-on dire la messe en huit ou neuf minutes? (XXXVI, 246). — Je signale à mon confrère Dieuaide qu'Alfred Delvau, dans son *Dictionnaire de la Langue verte* (2e édit., 1867), fait figurer l'expression « fesser la messe » comme équivalent à « la dire promptement », et cela, déclare-t-il, par analogie au peu de durée de la correction maternelle consistant en une fessée. A quelle époque remonte cette expression ? Je ne saurais l'indiquer, mais elle apparaît avec le sens de messe « expédiée » dans le passage suivant de Brantôme, tiré des *Grands capitaines françois* (édition de la Société de l'Histoire de France, tome IV, page 229) :

M. le cardinal de Lorraine estoit fort timide et poltron, mesmes il le disoit, et rien ne le fit partir ce coup là de la court que la poltronnerie, ayant eu pourtant un grand crève-cœur et despit quand, sortant de la ville, il oyoit crier parmi les rues, les boutiques et les fenestres : « Adieu M. le cardinal, la messe est fessée. »

Une autre expression : « fesser le bréviaire » est donnée par Oudin pour « dire promptement le bréviaire ».

AL. PIC.

—

Le cacique et les caïmans de l'École normale (XXXVI, 246). — C'est Taine qui fut le premier cacique. Voici dans quelles conditions ce nom lui fut donné : à la fin de l'année, les élèves de l'Ecole normale avaient l'habitude de se promener processionnellement, on dirait aujourd'hui en monôme, le premier de la promotion en tête. Taine avait conquis ce rang, mais comme il avait la vue faible, il portait ordinairement une visière verte; en cette occasion, il la releva sur son front en guise de diadème et l'orna d'une garniture de plumes d'oie, ce qui lui fit une grotesque coiffure de sauvage; les camarades le traitèrent de cacique et depuis lors ce nom est resté au premier de chaque promotion.

Quant aux caïmans, ou surveillants de l'Ecole, ils doivent cette appellation à l'un d'entre eux qui portait ses mains derrière le dos d'une façon si bizarre qu'on aurait dit les deux pattes postérieures d'un saurien; de là à lui donner

le sobriquet en question, ce ne fut l'affaire que d'un moment pour des jeunes gens assez moqueurs, et naturellement on l'appliqua ensuite à tous les surveillants. UN ANCIEN NORMALIEN.

—

Dieu et mon droit (XXXVI, 281). — Cette question se lie à la guerre de Cent-Ans. Bien des personnes mettent encore cette devise anti-française, sur des produits soi-disant anglais.

Quand, au milieu du XIVe siècle, Edouard III d'Angleterre disputa la couronne de France à Philippe VI de Valois, il fit mettre au bas de son écu (et ce fut peut-être après notre malheureuse défaite à Crécy), les armes de France et d'Angleterre écartelées, et cette fameuse devise, allusion à ses prétentions. Est-ce qu'il n'y a pas peu d'années que le souverain d'Angleterre ne s'intitule plus, chez lui, roi de France?

RAOUL JANVAL.

—

Les livres imprimés en or et les livres argentés sur tranche (XXXVI, 282). — Dans la bibliothèque de Jules Janin (voir le catalogue de sa vente) se trouvait un exemplaire de l'*Histoire de ma mort*, par Antonin Mulé, offert par l'auteur dans une reliure volontairement macabre, en maroquin noir; non seulement les tranches étaient argentées, mais le titre et les ornements, notamment des têtes de mort aux quatre coins des plats, l'étaient également.

Quant à l'impresion en or, on en citerait sans doute peu d'exemples pour des livres proprement dits, mais elle a été souvent employée pour des plaquettes d'hommage tirées à tout petit nombre à l'occasion de cérémonies. On en rencontre des spécimens sur des cartes et prix-courants de marchands de vins, sur des enveloppes de biscuits et des sacs à bonbons. G. I.

***

— Le *Manuel du Libraire* cite à l'article J. Brentius, un ouvrage de ce théologien, intitulé : *Auslegung der Evangelien*, Francfort, 1556, in-f°, dont un exemplaire, conservé à la bibliothèque royale de Dresde, a le premier mot du titre ainsi que plusieurs initiales du texte imprimés en or et d'autres en argent.

J.-C. WIGG.

Sur le mot : inouïsme (XXXVI, 283). — Il y a longtemps déjà que j'ai entendu cette expression : ruisselant d'inouïsme, elle a été imaginée par Philoxène Boyer, qui s'est amusé à en forger un certain nombre d'autres du même genre, telles que: étincelant de poluphosboiance, désopilant d'abracadabrance, etc.

J'ai connu aussi un vieux professeur qui, affectant de ne savoir plus distinguer le grec et le latin du français, disait qu'il avait rencontré « deux stratiotes qui s'entrepagnaient », ou encore que « l'escale de sa bibliothèque était obsidieuse ».

Ce que l'on ne comprend pas, c'est que, dans le but d'*épater le bourgeois*, certains auteurs prennent de pareilles plaisanteries au sérieux. Il est à noter, au surplus, que le *bourgeois ne s'épate* plus tant que cela et que le véritable *gogo* est celui qui se fait gravement le vulgarisateur de semblables niaiseries.

PAUL ARGELÈS.

***

— Je ne sais où est né « ruisselant d'inouïsme », mais il n'est déjà plus jeune : il y a bien un quart de siècle que je l'entends employer en forme de plaisanterie. J.-C. WIGG.

***

— Assurément, ce mot est un néologisme, mais il ne date pas d'hier. Il y a beau temps qu'il a été imprimé, et même en compagnie de *ruisselant*. Ouvrez le *101e Régiment* (paru en 1858 ou 1859), vous y verrez une *ma mie* Sapeur qui, pour amuser la petite fille de son colonel, invente des contes merveilleux. Et Noriac ajoute : « Ils sont *ruisselants d'inouïsme*, comme dit un bourgeois nommé Philoxène ». T. PAVOT.

***

— L'expression : ruisselant d'inouïsme est attribuée à Hégésippe Moreau.

BEATUS.

***

—L'expression : ruisselant d'inouïsme était courante dans l'argot du quartier latin vers 1875, à l'époque où j'étais étudiant. Je me rappelle fort bien l'avoir entendue pour la première fois d'un camarade qui avait fait ses humanités au lycée Charlemagne, à Paris ; j'arrivais de province, elle m'était inconnue et il me semble que mes camarades provinciaux

ne la connaissaient pas davantage. Il est probable qu'elle a pris naissance dans quelque lycée parisien, comme tant d'autres expressions fantasques, amusantes dans la bouche d'un écolier, mais qu'un écrivain, même décadent, devrait avoir la pudeur de ne pas employer.

IATROS.

***

— Je ne sais si l'expression : ruisselant d'inouïsme a été inventée par Henri Rochefort, mais je l'ai remarquée, pour la première fois, sous la plume de ce pamphlétaire, dans des articles de la *Lanterne* ou autres, remontant déjà à près de trente ans. J. W.

—

Une épopée inconnue : « La Louiseiziade (XXXVI, 284). — La question que me pose, dans l'*Intermédiaire*, un bienveillant collègue, me parvient à la campagne, en pleine forêt bourguignonne, où j'ai justement relégué, avec les livres à ne jamais relire, l'épopée en cause. Je puis donc satisfaire notre confrère. Je vais tirer de la poussière où il sommeillait cet ouvrage que je croyais bien ne devoir jamais rouvrir.

La Louiseiziade a pour auteur Guiot de Pontille. Voici, d'ailleurs, la transcription exacte du titre complet que porte mon exemplaire : *La Louiseiziade*, poème national en seize chants, de chacun trois cent trente vers, sur l'affranchissement de l'Amérique et la réunion des Etats-Généraux, par Charles Guiot de Pontille, professeur de dessin et peintre, membre de la Société des Beaux-Arts, précédé de la *Vie de l'Auteur* écrite par lui-même, pour servir l'intelligence des personnes qui verront ses œuvres artistiques et littéraires. (Je jure que je n'ai rien ajouté de mon cru).

La page porte en outre : 2e édition. Prix : 5 francs. Paris, chez Dentu, libraire-éditeur, Palais-Royal (Galerie d'Orléans), et chez Lambert, doreur et marchand de couleurs, 19, Cour du Commerce, 1853.

Et, comme épigraphe, ces deux vers :
Peuple, sachez qu'un roi, fût-il illégitime,
Ne peut être immolé que de la main du [crime,

La Vie de Charles Guiot de Pontille comprend vingt chapitres. Nous y lisons que l'auteur naquit le 30 mars 1796, ce qui me fait penser qu'on a omis, l'an dernier, de célébrer son centenaire. Il vit le jour à Pontille, lequel hameau est situé en Indre-et-Loire : Je rappelle cela à ceux qui ne savent pas leur géographie. Nos lecteurs comprendront que je ne leur résume pas, quel qu'en soit le puissant intérêt, la biographie du personnage.

Je me contenterai de leur donner quelques titres de chapitres qui leur permettront de suivre Guiot à travers ses diverses pérégrinations.

CHAPITRE II. — Je quitte la profession de pâtre et prends celle de terrassier.

CHAPITRE III. — J'apprends le métier de maréchal-ferrant.

CHAPITRE V. — Je suis blessé au bras droit à la bataille de Waterloo.

CHAPITRE VI. — Je renonce au métier de maréchal-ferrant et j'étudie la pharmacie.

CHAPITRE VII. — Je suis blessé dans un exercice du poligone.

CHAPITRE X. — Singulière rencontre de deux jésuites qui me font peindre des tableaux pour Saint-Acheul.

CHAPITRE XI. — Je fais une découverte ayant pour but la fixation des couleurs prismatiques.

CHAPITRE XIII. — Je compose ce poème.

CHAPITTE XIX. — Une intrigue orléano-bureaucratique me prive de tout secours de la part du gouvernement.

CHAPITRE XX. — Mon poème satiri-comique, *La Juryade*, déchaîne contre moi une nombreuse et puissante cabale artistique qui parvient à faire interdire à mes tableaux l'entrée du Salon.

Je ne puis à mon grand regret, — faute d'espace — m'étendre davantage sur la *Vie de Guiot*. Toutefois, avant d'aborder son poème, on me permettra de dire ici comment il se révéla poète. Je lui laisse la parole :

Ayant joué à pigeon-vole et donne un gage, Mlle de Ch..., jeune personne passionnée pour la poésie, ordonna pour le gage touché l'improvisation d'un distique. Ce gage était à moi, j'avais 35 ans et n'avais encore jamais fait de vers. Je le fis observer à Mlle Ermelinde de C..., mais mon observation fut inutile ; il me fallut rimer. La crainte de passer pour un homme sans usage aux yeux d'une société si polie et de manquer d'égards envers des personnes qui en avaient tant pour moi me fit accepter et j'improvisai ce distique :

Peuples, sachez qu'un roi, fût-il illégitime,
Ne peut être immolé que de la main du [crime.

L'auteur ajoute que cette improvisation fut accueillie avec bienveillance, ce qui l'incita à récidiver dans la suite et ce qui l'engagea à mettre ces deux premiers vers comme épigraphe à son livre. Il ajoute que le goût de l'improvisation lui vint alors et qu'il se livrait à de quotidiennes séances de quatre heures pendant lesquelles il alignait jusqu'à cinq cents vers. Diable !

Mais, conclut-il, depuis une terrible maladie de nerfs que je contractai, en 1835, en peignant un grand tableau d'histoire dans un lieu très humide, non seulement je ne puis plus improviser, mais il faut encore que je me donne bien de la peine pour faire des vers. Toutefois, j'ai recueilli mes différents impromptus en les classant par ordre d'improvisation, j'en ai fait un recueil de près de 200 pages.

C'est donc à Ermelinde de Ch... que nous devons la vocation poétique de Guiot. On comprendra que celui-ci n'ait pu résister aux charmes de celle qui le révélait ainsi à lui-même. Il en devint éperdument amoureux et comme il ne pouvait songer à l'épouser, il résolut dit-il, de se refaire pâtre « persuadé que cet état d'abjection me tenant comme séquestré de la belle société, j'oublierais plus facilement celle qui en faisait partie. » Avis aux intermédiairistes qui souffriraient d'un amour contrarié.

Je passe maintenant à l'œuvre.

La Louseiziade fut achevée en « moins de trois semaines » nous dit expressément Charles Guiot dans son chapitre : « *Je compose ce poème.* » Il nous avertit en outre qu'il a vaincu, dans cet ouvrage, « une difficulté des plus grandes et qu'aucun poète épique de l'antiquité ou des temps modernes n'a tenté de vaincre, celle de faire entrer dans chaque chant le même nombre de vers, sans un de plus ni de moins. » Il ajoute :

Si l'on me demande pourquoi je me suis imposé cette tâche, hérissée de tant de difficultés, je répondrai que ça été uniquement pour donner à mon poème un caractère d'originalité qui le distinguera de tous les poèmes épiques qui ont paru jusqu'à nos jours. En effet, je ne crains pas de le dire, il n'a jamais paru dans les temps antiques ni dans les temps modernes, pas plus dans la librairie française que dans la librairie étrangère, un poème épique de longue haleine dont tous les chants fussent, comme dans le mien, composés du même nombre de vers.

Autre nouveauté, autre originalité du poème : « Il est le seul qui ait paru de nos jours, où l'adjectif numérique soit lié au nom du héros. » C'est évidemment très hardi.

Voici « l'Invocation » de *La Louiseiziade :*

Sitôt que de Phébus les coursiers lumineux
Auront de l'horizon franchi le seuil om- [breux,
Et de que l'Ethérée une onde éblouissante
Couvrira de nos bois la feuille verdoyante.
Enfin, quand tu verras bergère et pas- [sereaux
Abandonnant les bois, fougère et verts [côteaux,
Conduire à petits pas au son de la mu- [sette
Le génisse au bercail et la chèvre indis- [crète,
Réunis aussitôt par son instinct flaireux
Le quadrupède altier qui bondil en ces [lieux,
Car de ce vert bocage où le jour nous ras- [semble,
Vers le toit du repos nous marcherons [ensemble.
Un geste dit assez que tu me comprends [bien.
Va donc, ami, va donc, obéis, va, bon [chien
Et quand tu reviendras, pour prix de ta [constance
Tu recevras le pain de ma reconnaissance.

Inutile d'aller plus loin, n'est-ce pas ? Si j'ai cité ces vers, c'est pour donner une idée du style de ce barde. Je n'ai pas besoin de dire que « le char de l'Aurore », que « du Destin les ondes fugitives », que « de Borée les soupirs printaniers », que « de la Victoire les ailes déployées » et que « Louis la naïve candeur » jouent dans ce poème un rôle considérable. Il va de soi également que le roi ne *dort* jamais, mais que « des pavots il respire la fleur. »

Un point qu'il importe de noter, c'est que l'auteur se contente parfois de rimes assonancées et qu'il n'hésite pas, par exemple à faire rimer *sagesse* et *disperse*, *transporte* et *révolte*, *révolte* et *escorte*. Ignorance ou hardiesse. Toujours est-il qu'il devance par là nos symbolistes d'aujourd'hui. C'est un titre de plus à notre attention. D'autre part, nombre de poèmes de la jeune école feront sans doute, à ceux qui les liront dans cin-

quante ans, l'effet que nous fait aujourd'hui *La Louiseiziade*. Il convient donc de ne pas se montrer trop sévère pour l'œuvre de Guiot de Pontille et d'avoir pour ce rimeur convaincu des sentiments de mansuétude et d'aménité.

ANDRÉ FOULON DE VAULX.

P. S. — En m'interpellant au sujet de *La Louiseiziade*, le lecteur de l'*Intermédiaire* auquel je réponds mentionnait aussi une *Cloviade* que j'avais en effet citée précédemment. *La Cloviade* est de Ligeret. Mais outre que ce second ouvrage paraît l'intriguer moins que le premier, je me sens incapable, par cette belle journée d'été, ayant passé deux heures sur une épopée, de repasser encore deux heures sur une autre. Ah! mon cher confrère, que vous ai-je donc fait?

Résumer *La Cloviade?* Mais, malheureux, vous ne le voudriez pas.

Car si du roi Clovis les augustes faits [d'armes
Vous faisaient de Morphée alors goûter [les charmes?

A. F. DE V.

—

La superstition dans l'antiquité (XXXVI, 284). — Il faudrait plus de place que l'*Intermédiaire* ne peut en accorder pour répondre à la question d'une façon satisfaisante.

Renseignements curieux dans Renan, *Histoire des origines du Christianisme*. Voyez l'*Index*, aux mots : *superstition*, *surnaturel*, *Ælien*, *Lucien*, etc. N'accepter qu'avec réserves ce qu'il dit de Juvénal, qui « seul continue dans la société romaine, jusqu'aux temps d'Adrien, l'*éxpression* d'une franche incrédulité ». Juvénal était prêtre du *divin Vespasianus* et fit élever, près d'Aquinum, un sanctuaire en l'honneur de Cérès-Helvina. Les satires contiennent en plusieurs endroits des allusions à cette divinité.

VANVINCQ-RENIEZ.

—

Un mot de Henri IV et les loches frites (XXXVI, 284). — Ce n'est pas l'ambassadeur d'Espagne qui a, si je ne me trompe, dit à Henri IV : « Votre Paris danserait dans notre Gand ». Ce doit être Charles-Quint qui a tenu le propos, soit à François Ier, soit à son ambassadeur.

E. TANDEL.

Chevalier de la Barre (XXXVI, 285, 564). — J'ai, dans mon arrondissement, sur la frontière française, près de Musson, un village du nom de Willancourt, mais jamais il ne s'y est trouvé d'abbaye.

E. TANDEL.

—

Mandement (division territoriale (XXXVI, 285). — Rien de surprenant à ce que le mot mandement ait été employé en Savoie pour désigner le canton. En effet, le canton porte précisément le nom de *mandamento* en Italie, tout au moins dans l'Italie du nord (Piémont, Lombardie, Ligurie).

IATROS.

—

Gorle (XXXVI, 286, 564). — *Gorle* doit être *gole*, comme nos paysans disent un *mêle* pour un merle. Les modifications du latin *gula* sont : *gorle*, *gourl*, *gourb*, *guerle*, goule, gueule, geule, gole, gule; mots signifiant : gorge; la partie de l'habillement qui joint le cou; bourse; gibecière; valise; renfoncement et passage étroit, d'où goulée, goulette, goulot

RAOUL JANVAL.

—

Papillonne (XXXVI, 288). — A propos de *La Papillonne*, comédie de V. Sardou, Larousse dit que le mot et la chose ont été empruntés à Fourier, qui en avait fait un thème important de son *Attraction passionnelle*.

Toussenel, dans l'introduction à l'*Esprit des bêtes*, donne du terme en question la définition suivante :

« Papillonne » ou « Alternante », passion du changement, soutien du charme et préservatif de l'ennui qui naît de l'uniformité.

T. PAVOT.

—

Mémoires d'une demoiselle de bonne famille (XXXVI, 289). — Cet ouvrage est bien porté dans le catalogue de la Librairie française de O. Lorenz, t. IX, p. 578, à Ernest Feydeau.

Il y eut une édition en 1877 à Londres et une à Bruxelles, chez Ch. Gilliet, en 1881.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Le docteur Hettinger (XXXVI, 290). — Frantz Hettinger, théologien catholique, né le 13 janvier 1819, à Aschaffenbaurg.

Etudiant en théologie à Wurtzbourg et au Collegium Germanicum, à Rome. Ordonné prêtre en 1843, vicaire à Alzcnau en 1845, assistant au séminaire de Wurtzbourg en 1852, sous-régeant en 1856. Professeur à Nurzbourg en 1856. Appelé, en 1868, à Rome, pour travailler aux préparatifs du Concile, avec les décisions duquel il se déclara de prime abord d'accord. Prélat de la maison papale. Mort en 1890, le 26 janvier.

Auteur d'un grand nombre d'ouvrages de théologie. Sa biographie a été publiée par Kaufmann, à Francfort-sur-le-Mein. (D'après l'*Encyclopédie* Brockhaus.)

D. DE LUXEMBOURG.

—

Un Provincial à Paris (XXXVI, 290). — Le *Dictionnaire* de Barbier, tome IV, 1879, colonne 881, donne le nom de l'auteur : A.-H. Dampmartin. Voyez aussi la *France littéraire*, tome II. D'ailleurs, l'auteur a signé, page 239 de son volume. Notre collaborateur n'a qu'à s'y reporter... à moins que l'édition qu'il cite ne contienne pas cette signature. Mais j'en serais étonné. M. Ulric R.-D. est-il sûr que son volume soit de format in-8° et ait bien VIII-259 pages? Les pontuseaux du papier ne sont-ils pas horizontaux, ce qui en ferait un in-12 ? Le volume n'a-t-il pas VIII-258 pages chiffrées et 1 feuillet non paginé pour les *errata ?*

Dans ma *Bibliographie parisienne* (1887, in-8°), n° 319, j'ai décrit et analysé deux éditions de cet intéressant opuscule. Je ne possède que l'édition in-12, mais j'ai pu y joindre une lettre de l'auteur, fort intéressante et entièrement relative à la publication du *Provincial à Paris*. Peut-être la publierai-je un jour? P. LBE.

***

— *Un Provincial à Paris pendant une partie de l'année* 1789. Strasbourg, imp. de la Société typographique, Paris, chez La Villette, libraire, hôtel de Bouthillers, rue des Poitevins, sans date. (1790), in-8° VII-258 pages et 1 f. d'*errata*. Bibliothèque nationale. Lk 76040. Carnet 2869.

Signé (page 239) A.-H. Dampmartin. Rédigé sous forme de lettres, qui sont au nombre de 37, cet ouvrage constitue un intéressant tableau des mœurs et habitudes parisiennes à la fin de 1789 ; on y rencontre par ci, par là, quelques appréciations politiques.

Au sujet de cet écrivain royaliste, on peut consulter : la *Biographie universelle des Contemporains*, la *Nouvelle Biographie générale* et la *France littéraire*.

Il y a une autre édition (c'est celle qui se trouve à Carnavalet ; elle a pour titre :

Le Provincial à Paris à l'époque de la Révolution de 1789. Avec des notes critiques. (Même épigraphe.) Paris, chez La Villette, 1790, petit in-4° VIII-272 pages.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Double-sept (XXXVI, 291). — A propos de la question de l'intermédiairiste Nauroy, Mlle G. Stapert, de la famille des anciens comtes et barons de Stapert, me communique qu'elle jouait autrefois avec sa grand' mère, il y a environ 35 ans, au jeu de dominos, en ivoire, et que ces dés contenaient aussi toute une série de sept, y compris le double-sept. Il n'y a donc relativement pas longtemps qu'on s'en servait encore en Hollande.

MATILE.

***

— Je possède un jeu de dominos en ivoire renfermé dans un coffret et datant du Directoire ou du Consulat.

Il contient le double sept, le double huit et le double neuf — et toutes leurs séries complètes.

Le couvercle et les tablettes d'ivoire séparant les séries sont couverts de sujets coloriés très licencieux et impossibles à décrire. JARNAC.

—

Opale (XXXVI, 291). — Longtemps regardée comme un porte-malheur, l'opale nous est maintenant présentée par M. Nauroy comme un talisman de premier ordre, ayant déjà fait ses preuves. Jadis, l'heureux possesseur de cette pierre précieuse vivait dans des transes continuelles ; mais, aujourd'hui, avec quelques opales, on n'a plus rien à redouter. Bien plus, on devient *jettatore*, et gare à qui vous déplaît ou simplement vous gêne ! la mort (une mort misérable), pourra seule expier de tels forfaits. — Ces histoires (l'ancienne et la nouvelle) sont bien jolies ; mais, pour y croire, il faudrait être ce que je ne suis plus : jeune, très jeune. T. PAVOT.

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Signalement de Thiers (Louis-Adolphe). — Ce signalement est en marge d'une demande de passeport pour la Suisse et l'Allemagne, datée du 27 septembre 1823, à Paris. (*Archives nationales*, F 7 6934, dossier 9944).

Agé de 26 ans 6 mois.
Taille 1m 55 centimètres.
Cheveux noirs.
Front large.
Sourcils noirs.
Yeux bruns.
Nez large.
Bouche grande.
Menton rond.
Barbe brune.
Visage ovale.
Teint brun.

Signé : A. THIERS.

—

Un renseignement à l'adresse de l'excellent M. de Lovenjoul, si fervent ami des Lettres. — Le petit livre d'Ulric Guttinguer, dont a parlé Sainte-Beuve, a paru sur la fin de 1847, à la veille de la Révolution de février. Il a pour titre : *Pensées d'un campagnard*, sans nom d'auteur. Je ne me rappelle plus par quel éditeur il a été publié. En général, il était composé de pages très fragmentées, très mélancoliques et même pessimistes. C'étaient des bouts de lettres, datées de Honfleur, où résidait l'ancien ami d'Alfred de Musset et de Victor Hugo. En vue de l'*Histoire des Girondins*, trop révolutionnaire au gré d'Ulric Guttinguer, Lamartine y est souvent pris à partie.

J'avais ce petit volume, don de l'auteur, mais il s'est perdu pendant un déménagement. PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Le 4e centenaire de Vasco de Gama. — Il y a aujourd'hui, 20 novembre, juste quatre cents ans que Vasco de Gama doubla le cap de Bonne-Espérance pour se rendre dans l'Inde, où il arriva vers le milieu de mai 1498. On doit célébrer ce centenaire à Lisbonne naturellement, mais Paris ne doit pas rester plus indifférent au souvenir de ce grand événement qu'il ne l'a été en 1892 à celui de la découverte de l'Amérique. A cet effet, un comité français a été constitué; en voici la liste des membres :

Mme Juliette Adam.

MM. Léon Bonnat, de l'Institut. — Bourgault-Ducoudray. — Bisseuil, sénateur. — Paul Bourget, de l'Académie française. — Xavier Charmes, de l'Institut. — Marquis Antoine de Castellane. — Marquis de Chasseloup-Laubat. — Emile Zola. — François Coppée, de l'Académie française. — H. Cordier, professeur à l'Ecole des langues orientales. — Alphonse Daudet. — Léopold Delisles, de l'Institut. Edouard Detaille, de l'Institut. — Girard de Rialle, ministre plénipotentiaire. — Baron Hulot, secrétaire général de la Société de géographie. — Le docteur Hamy, de l'Institut. — Louis Herbette, conseiller d'Etat, désigné comme l'un des vice-présidents. — Ed. Hervé, de l'Académie française. — Kergall, président des chemins de fer portugais — Amiral baron Lagé, président du Yacht-Club de France. — Jean-Paul Laurens, de l'Institut. — Lefebvre-Pontalis, de l'Institut. — E. Levasseur de l'Institut. — Pierre Loti, de l'Académie française. — G. Marcel, désigné comme l'un des vice-présidents. — De Marcère, sénateur, — Maspero, de l'Institut. — Marquis de Massa. — Massenet, de l'Institut. — E. Müntz, de l'Institut. — Frédéric Mistral. — Comte de Montesquiou-Fezensac. — Perrot, de l'Institut, directeur de l'Ecole normale. — Puvis de Chavannes, de l'Institut. — De Rodays, directeur du *Figaro*. — Baron de Ravisi. — Saint-Saëns, de l'Institut. — Schefer, de l'Institut, désigné comme président. — Sully-Prudhomme, de l'Académie française. — Vidal de la Blache, sous-directeur de l'Ecole normale.

Une première réunion de ce comité a eu lieu le jeudi 11 novembre dernier.

—

Les papiers du général de Vaudoncourt. — Mlle Sophie Friedericks, domiciliée à Kœnigstetten, sur les bords du Danube, décédée récemment, a légué par testament à l'Académie française les manuscrits du général de Vaudoncourt, un de ses proches parents, né en 1772 à Vienne, général sous Bonaparte, fait prisonnier en Russie en 1812, mort en 1845 à Passy-Paris.

Le général était en même temps un historien, et parmi ses manuscrits se trouve l'histoire anecdotique de deux campagnes de Napoléon Ier.

Mlle Sophie Friedericks était une amie personnelle de Napoléon III, qui esti-

mait beaucoup le général de Vaudoncourt et lui a même adressé du fort de Ham la lettre suivante :

Prison de Ham, 1844.

Je vous envoie mon portrait, mais c'est à moi de vous remercier, vous le vieux soldat, le fidèle serviteur de la patrie, de désirer le portrait d'un homme qui n'a pas encore eu l'occasion de faire quelque chose pour la France. NAPOLÉON.

—

La fin d'un navire historique. — Le vaisseau le *Foudroyant*, qui, après avoir porté le pavillon de l'amiral Horacio Nelson, au combat d'Aboukir. et donné dans nombre de batailles navales, avait été longtemps conservé par l'Amirauté comme une relique dans les docks de Portsmouth, près du *Victory*, sur lequel l'amiral fut mortellement frappé à Trafalgar. L'an dernier, on s'aperçut que le premier de ces bâtiments se conservait moins heureusement que l'autre, et l'Amirauté mit la relique en vente. Un directeur de café-concert l'acheta pour quelques centaines de francs et le fit remorquer le long de la côte pendant la saison des bains de mer. On pouvait visiter le *Foudroyant* pour 25 sous et dîner pour 5 francs par tête au son d'une fanfare. La relique était devenue gargotte et beuglant.

Vers la fin de la tournée, un accident vint empêcher le renouvellement de ces fructueuses promenades. Le *Foudroyant* s'échoua sur la côte de Blackpool et il fut impossible de le remettre à flot. Livré depuis plusieurs mois à tous les assauts de la marée, le vieux vaisseau amiral n'existe presque plus. Chaque coup de vague lui a enlevé un morceau de charpente et des pirates de la région ont pris l'habitude de venir en arracher les pièces nécessaires aux réparations des barques de pêche. Persuadé qu'il n'en pourrait plus rien tirer. le dernier propriétaire en a mis la coque aux enchères comme matériaux de démolition. Récemment, le *Foudroyant* a été adjugé à un marchand de vieilles ferrailles pour la modique somme de 250 francs.

—

Rapports entre la science et le logement. — Autrefois, les professeurs de l'Ecole polytechnique logeaient à l'intérieur de l'Ecole.

Le 18 germinal an X, le chimiste Thénard réclamait auprès du directeur de l'Ecole, parce qu'on lui affectait le logement du mathématicien Poisson, devenu vacant :

J'ai l'honneur de vous représenter que le logement d'un mathématicien n'est pas assez grand pour un chimiste ; les mathématiques exigent peu d'espace ; la chimie en exige beaucoup. Je vous prie donc de vouloir bien changer à mon égard la disposition de votre place en me donnant un appartement plus commode... (*Archives de l'Ecole polytechnique.*)

BIBLIOGRAPHIE

Guerre de 1870-1871. — Paris, le bombardement et Buzenval (1er-22 janvier 1871), par Alfred Duquet, 1 vol. in-12, Paris. 1898. Bibliothèque Charpentier.

M. Alfred Duquet poursuit avec courage son éminente histoire de la guerre de 1870-1871, dont les mérites, en plus du succès qu'elle obtient auprès du public, ont été, cette année, consacrés par l'Académie française qui lui a accordé le prix Berger. Cette fois, c'est le triste début de l'année 1871, à Paris, que nous conte le patriote historien : le jour de l'an lugubre, le commencement de la famine, l'inutile, barbare et criminel bombardement de la rive gauche de ses hôpitaux, de ses écoles, de ses églises, de ses établissements scientifiques, de ses habitations privées ; puis la bataille du 19 janvier, dite de Buzenval, vain et dernier effort de la défense de Paris, et, enfin, la coupable émeute du 22 janvier; trois douloureuses semaines qui revivent dans ces pages écrites avec une dramatique sincérité ; car, M. Duquet, malgré les vingt-sept ans écoulés, est encore tout vibrant d'une passion que comprennent ceux qui ont assisté à ces événements ; ses jugements, ses appréciations sur les hommes et les choses ne sont pas ceux d'un impossible ; plus tard, peut-être, la critique historique en réformera quelques-uns ; les générations nouvelles envisageront ces faits d'un œil plus calme. Mais tous les témoins de cette guerre fatale n'ont pas encore disparu et ils peuvent certifier la bonne foi de l'auteur. Ils peuvent dire aussi qu'au point de vue psychologique, ce livre restera et devra toujours être consulté par les historiens de l'avenir.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Novembre 1897.*

XXXVIe Volume. — N° 781

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 33

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Le grand-vizir Ahmet Kupruli. — Le grand-vizir Ahmet Kupruli, fils de Mohamet Kupruli, un des plus grands hommes d'Etat de la Turquie, et qui, sous le règne de Mohamet IV, a tenu tête, à différentes reprises, aux ambassadeurs de Louis XIV, appartenait-il à une famille originaire de France ou d'Italie? M. de Lamartine a écrit :

On disait que sa famille était originaire de France; rien ne le confirme ni ne le dément. (*Histoire de la Turquie*, tome VI).

LECNAM.

—

Mme Palm Aelder, miss Mary Wolstonecraft et les femmes de la Révolution.— Nous serions reconnaissant aux chercheurs de l'*Intermédiaire* de nous donner des détails sur les femmes de la Révolution et sur la hollandaise, Mme Palm Aelder, connue par ses discours, et un travail sur l'Assistance publique, sur l'anglaise, miss Mary Wolstonecraft, connue par ses écrits pendant la période révolutionnaire à Paris.

Dans quels mémoires et écrits du temps pourrait-on retrouver leurs traces?

V. VINCENT.

—

Sur le portrait de Cazenove de Pradines. — J'ai entendu dire que le comte Gustave de Baguenault de Puchesse avait vainement cherché un bon portrait du glorieux mutilé de Loigny pour le reproduire en tête de sa remarquable notice sur *Edouard Cazenove de Pradines, membre de l'Assemblée nationale de 1871, député de la Loire-Inférieure*, 1838-1896 (Paris, imprimerie de Soye, 1897, grand in-8°).

Est-il donc aussi difficile que cela de se procurer un portrait ressemblant d'un homme qui fut un des plus beaux de son temps, comme il en fut un des plus chevaleresques ?

PH.

—

Henri IV et ses compagnons de chambre. — Un grand et célèbre journal racontait, dans un *premier-Paris* de la fin de septembre, que le roi Henri IV couchait familièrement dans la même chambre que d'Aubigné et Crillon, et que, fatigué par leurs discours, il s'écria : « Dites de moi tout le mal que vous voudrez, mais dites-le plus doucement, afin de ne pas m'empêcher de dormir. »

L'apostrophe est-elle authentique? Je ne le pense pas, et ce n'est, je crois, qu'une interpolation dans les *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné. En tout cas, l'interlocuteur de d'Aubigné n'eut pas été Crillon, mais bien Caumont-la-Force.

PH.

—

Le vicomte de Senonnes. — Dans la réponse intitulée : *Œuvres de Napoléon, imprimées par M. Balzac* (XXXVI, 540), je trouve, parmi les ouvrages sortis des presses du grand romancier, l'indication suivante :

Tableaux poétiques, par le comte de Rességuier, Paris, Urbain Canel, 1828, avec dédicace. et les deux vignettes hors texte gravées sur acier par Ad. Godefroy, d'après les dessins du vicomte de Senonnes, tirées sur papier de Chine, etc.

Le vicomte de Senonnes, le même sans doute qui fut maître des requêtes et secrétaire général du ministère de la maison du Roi, sous Louis XVIII, avait-il un talent reconnu? Quelles ont été ses œuvres ?

Tous les détails que mes confrères pourront me donner, sur le vicomte de Senonnes et sa famille, seront reçus par moi avec reconnaissance. On voudra bien me dire également si ce nom est éteint et, en cas contraire, qui le porte aujourd'hui. C. DE LA BENOTTE.

—

L'art dentaire sous le premier Empire. — L'impératrice Joséphine et ses enfants avaient, paraît-il, de très vilaines et mauvaises dents, ce qui déparait considérablement leurs visages.

Les dentistes de ce temps-là étaient-ils donc impuissants à dissimuler cette quasi infirmité ? Quand commença-t-on à remédier artificiellement à ces disgrâces de la nature ? Autrement dit : à quelle époque vit-on apparaître les fausses dents ? Sait-on quelles sont les personnes qui, les premières, en firent usage ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Robespierre et Rousseau. — Quelqu'un peut-il nous renseigner sur la question suivante : Robespierre a-t-il eu une ou plusieurs entrevues avec Jean-Jacques Rousseau ? Existe-t-il des documents à ce sujet ? HIPPOLYTE BUFFENOIR.

—

Nombre privilégié. — L'*Intermédiaire* veut-il demander à ses fidèles quel est le nombre, parmi l'infinité, qui réunit le plus de suffrages pour la prédilection ? Est-ce le nombre 7 ?

Pourquoi ?

Pourquoi n'est-ce pas 1 ?

Si l'on demande à brûle-pourpoint à quelqu'un un nombre entre 1 à 9, la majorité, prendra 7, la majorité des autres dira un chiffre quelconque, et l'infime minorité, inférieure de beaucoup au 1/9, dira 1 ! Et cependant tous les nombres dépendent de l'unité !

UN INGÉNIEUR NON POLYTECHNICIEN.

—

Le « Musée Jeanne-d'Arc » d'Orléans. — Tous les amateurs d'art, et ils sont nombreux, qui connaissent Orléans, ont visité son curieux et si intéressant Musée Jeanne d'Arc.

Comment, par ce temps de belles publications de luxe pour bibliophiles, la pensée n'est-elle pas encore venue à quelque riche érudit orléanais de faire éditer un superbe ouvrage portant simplement ce titre : *Le Musée Jeanne d'Arc, d'Orléans*, illustré d'exactes et nombreuses reproductions, imprimées en noir et en couleurs et photogravées d'après les originaux même de ce Musée.

C'est un hommage public à la Pucelle que la ville d'Orléans, qui a la reconnaissance du cœur, se doit encore à elle-même. ULRIC R.-D.

—

Un ballet de Gardel. — Je voudrais des renseignements sur le célèbre danseur Gardel, de l'Opéra, et sur certain ballet de lui : *L'Amour vengé*, qui dut être donné le 1er décembre 1783 et qui fut supprimé sous prétexte de platitude.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Marie-Antoinette sifflée par Louis XVI. — Est-il bien exact que Louis XVI ait sifflé Marie-Antoinette au théâtre de Trianon, parce qu'elle jouait et chantait royalement mal ?

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Popincourt. — Mon point d'interrogation sur Bel-Esbat m'a valu des réponses intéressantes et, par surcroît, la généalogie de deux branches de la famille Hurault, celle de l'Hôpital et celle de Cheverny. Les questions généalogiques sont généralement traitées à l'*Intermédiaire* d'une façon très érudite et très satisfaisante. Je profiterai de cette heureuse circonstance pour demander à nos savants collaborateurs quelques notes sur la famille de Popincourt dont le nom est encore porté par l'un des vingt arrondissements de Paris.

Jean de Popincourt fut le premier président du Parlement de Paris, depuis 1403 jusqu'à l'époque de sa mort, en 1413 ; il construisit dans la banlieue parisienne un manoir autour duquel se forma un hameau qui a été, en quelque sorte, l'embryon du susdit arrondissement.

Je trouve aussi dans le *Journal de Maupoint* un « Jehan de Poupaincourt, licencié en loix et en droit, seigneur de Sarcellez, advocat au Parlement », lequel fut l'un des négociateurs de la trêve de Calais en 1465 et reçut de Louis XI la

charge de grand président de la Chambre des comptes (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, 1877, t. IV, p. 101).

Il se forma, à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe, non loin de l'ancien hameau de Popincourt, entre le chemin du Mesnil-Montant (rue Oberkampf) et la rue des Trois-Bornes, une agglomération qui reçut le nom de Haute-Borne, parce qu'il y avait en cet endroit (d'après Jaillot, je crois) une borne qui indiquait la limite de la censive du roi et de celle du sire de Popincourt. Je serais donc désireux de connaître : 1° la suite généalogique de ces sires de Popincourt ; 2° les limites de leur censive.
ADRIEN MARCEL.

—

Comédie bourgeoise de Popincourt. — Le duc de Fronsac, fils du maréchal de Richelieu, possédait rue Popincourt, à Paris, sous Louis XV, une « petite maison » dans laquelle se trouvait une salle de spectacle qu'on appelait la *Comédie bourgeoise de Popincourt*. (Voyez Lefeuve, *Les anciennes maisons de Paris* : *Histoire de Paris, rue par rue, maison par maison ;* 5e édition, 1875, t. IV, p. 285-286.) La troupe qui y jouait comptait, parmi ses artistes, les comtes de Sabran, de Gouffier et de Loménie, la marquise de Folleville et sa sœur, etc.; mais l'âme de la Comédie de Popincourt, c'était Albouis, secrétaire du maréchal de Richelieu ; c'est lui qui l'avait créée, organisée, et il y débuta, vers 1770, dans le Crispin des *Folies amoureuses*. On sait que cet Albouis devint le célèbre d'Azincourt du Théâtre-Français.

Le spectacle de Popincourt, ouvert aux approches de 1770, est encore mentionné en 1782 (*Mémoires secrets* dits de Bachaumont, t. XXI, p. 214).

A-t-on quelques autres renseignements sur cette Comédie bourgeoise ? Sait-on quelles pièces y furent jouées ? Peut-on grossir la liste des comédiens de haute volée qui s'y sont produits? Quelle fut la durée précise de son existence ? Que devint le local où elle était installée ? etc.
ADRIEN MARCEL.

—

L' « amiral » Cafarelli et l'orthographe de son nom. — Notre distingué collaborateur Capitaine Paimblant du Rouil dit, dans l'avant-dernier paragraphe de sa réponse à la question : « Colonel au bras droit fracturé », insérée au n° 775 de l'*Intermédiaire* (XXXVI, 398) :

> Parmi les frères du général, on compte encore un évêque et un amiral.

En ma qualité de marin, je serais particulièrement reconnaissant au capitaine Paimblant du Rouil, de vouloir bien me fournir quelques renseignements sur la carrière maritime de l' « amiral » Cafarelli, dont j'ignorais l'existence jusqu'à l'indication, reproduite ci-dessus, de notre collègue.

Ne faut-il pas écrire avec deux *f* le nom de famille de cet amiral, inconnu de tous les marins de ma connaissance ?
FRÉGATON.

—

Les corsaires sous l'ancien régime. — A l'occasion du corsaire Thurot, notre collaborateur F. L. A. H. M. a parlé d'un ouvrage de E. Ducéré, ayant pour titre : *Les corsaires sous l'ancien régime*, 1 vol., petit in-4°.

Je serais heureux d'avoir des renseignements plus complets sur cette publication. Nom de l'éditeur, année de la mise en circulation, etc.
E. M.

—

Noblesse de cloche. — Dans ses *Mémoires* (t. I, p. 170. Edition Jannet, 1857), le marquis d'Argenson dit que sa grand'mère était une héritière d'Angoumois, d'une « ancienne noblesse de cloche ». Est-ce simplement une curieuse faute d'impression ? Je ne connais que la noblesse de robe. Pour la première fois, je rencontre la noblesse de cloche !
EREUVAO.

—

Traductions cocasses. — On connaît les traductions fantaisistes suivantes :

Cæsar petivit Galliam inter veteres in summa diligentia.
Cæsar gagna la gale parmi les vétérinaires, sur l'impériale d'une diligence.
Apparent rari nantes in gurgite vasto.
Il paraît qu'à Nantes les rats rient à gorge déployée.

Ne pourrait-on continuer la série ?
CHARLEC.

—

Décaniller. — En style vulgaire, nous avons encore le vieux mot « décaniller »

pour exprimer l'idée de fuir, de jouer des jambes. Il y a grande apparence que ce verbe nous vient de l'espagnol *canilla* employé pour désigner le tibia et le péroné et par extension la jambe. Mais avant d'en arriver à « décaniller » il semblerait assez rationnel que nos pères aient employé le verbe « caniller » pour dire marcher, aller de l'avant. Les vieux dictionnaires indiquent-ils cette expression ? LECNAM.

—

Un portrait de Watteau à retrouver. — Parmi les quelques rares portraits du peintre des fêtes galantes, peints ou dessinés d'après nature, il en est un, et non le moins précieux, dont la trace paraît être perdue, et il n'a pas dû être gravé. C'est celui peint au pastel en 1720 ou 1721, c'est-à-dire très peu de temps avant sa mort, par la Rosalba, cette grande artiste, dont Cochin disait « qu'elle avait porté à un si haut degré l'art du pastel et de la miniature, que les hommes les plus célèbres dans ces genres, ne l'ont point surpassée ; ses portraits, outre le mérite de la parfaite ressemblance, ont une finesse de touche, une légèreté surprenante et une grâce particulière ».

Ce portrait, nous le trouvons signalé d'abord, dans un ouvrage intitulé :

Dictionnaire pittoresque et historique, ou *Description d'architecture*, *peinture*, *sculpture*, *gravure*, etc., par Hebert, amateur. Paris, 1766, 2 vol. in-12.

Ce dictionnaire, qui donne (tome I, page 123), la description des richesses artistiques qui se trouvent dans les principaux cabinets des amateurs de l'époque, indique ce pastel comme faisant partie du cabinet de M. de La Live de Jully, introducteur des ambassadeurs.

Puis les frères de Goncourt, dans l'*Art au XVIIIe siècle*, disent :

Crozat écrivait, le 11 août 1721, à la Rosalba : « Nous avons perdu ce pauvre Watteau, qui a fini ses jours le pinceau à la main; ses amis, qui doivent écrire un discours sur sa vie et son rare mérite, ne manqueront pas de rendre hommage au portrait que vous lui avez fait à Paris, quelque temps avant sa mort, etc.

Et ils ajoutent :

Ce portrait fut vendu, en 1769, à la vente de La Live de Jully, 123 livres.

Il s'agirait donc de savoir si ce portrait existe encore et quel en est l'heureux possesseur; si l'*Intermédiaire*, par ses relations étendues, pouvait retrouver la piste de cette œuvre importante, les admirateurs de Watteau lui en auraient un gré infini.

Le même *Dictionnaire historique*, de M. Hebert, indique comme faisant partie du cabinet de M. Blondel de Gagny : « une *Vierge* et l'*Enfant Jésus*, pastiche de Watteau, qui a imité Van Dyck à s'y tromper (tome I, page 61). » Les lecteurs de l'*Intermédiaire* pouraient-ils nous renseigner également sur le sort de cette toile intéressante ?

UN VALENCIENNOIS.

—

Les portraits de Paul et d'Alfred de Musset, enfants, du Musée Carnavalet. — Ces deux charmants petits portraits, réunis, de grandeur naturelle, peints en buste, sur la même toile, que j'ai vus autrefois, appendus sur le mur, dans le cabinet du directeur d'alors. M. Jules Cousin, et qui furent offerts à Carnavalet par la propre sœur des deux célèbres frères, Mme Lardin de Musset, ont-ils, que l'on sache, été reproduits par quelque artiste de talent, ou popularisés par les procédés modernes de la photogravure, de l'héliogravure ou de la photolithogravure ? ULRIC R.-D.

—

Les reliques de la Passion. — A-t-on jamais fait l'inventaire des reliques de la Passion ? Où sont-elles éparpillées ? Ne serait-il pas intéressant de les énumérer et de les comparer, laissant volontairement de côté toute discussion au sujet de leur authenticité. J'ouvre aujourd'hui la liste de celles qu'il m'a été donné de voir, laissant à mes aimables confrères le soin de la compléter au fur et à mesure de leurs découvertes :

Le saint-suaire de la cathédrale de Turin.
L'escalier de la maison de Ponce-Pilate, en face la basilique de Saint-Jean-de-Latran, à Rome.
Le pilier de la flagellation, dans une église de Rome.
Un clou (absolument apocryphe) de la croix, dans l'intérieur de la couronne de fer — qui est en or — à Monza.
Le linge dont Jésus fut entouré sur la croix, à Aix-la-Chapelle (le Dôme).
La ceinture en cuir de Jésus, à Aix-la-Chapelle (le Dôme).

Un morceau de la corde de la flagellation, à Aix-la-Chapelle (le Dôme).
Un morceau de l'éponge, à Aix-la-Chapelle (le Dôme).
Une parcelle de la croix, à Aix-la-Chapelle (le Dôme).
Un autre morceau de la même, à Aix-la-Chapelle (le Dôme).
La pointe d'un clou, a Aix-la-Chapelle (le Dôme).
Un morceau du suaire, à Aix-la-Chapelle (et Turin?).
Un morceau du roseau, à Aix-la-Chapelle (le Dôme).
Une relique de la vraie croix que Henri II, empereur d'Allemagne, portait continuellement sur lui.
Deux autres petits morceaux de l'éponge.

Ces dernières reliques, dans l'église Saint-Adalbert, à Aix-la-Chapelle.

Dans l'église de Sainte-Thérèse, à Aix-la-Chapelle :

Une partie de la toile qui couvrait le visage de Jésus dans la maison du prêtre Caïphe.

Dans l'église de Saint-Jean-Baptiste ancienne abbaye de Saint-Bernard, à Aix-la-Chapelle :

Deux parcelles de la croix, une parcelle de la colonne, une parcelle du fouet, une parcelle de pourpre, une autre parcelle de la croix.

A Cornelimunster, à deux lieues d'Aix-la-Chapelle :

Le linge dont Jésus se servit pour laver les pieds de ses disciples ;
L'un des linges dans lequel le corps de Jésus fut transporté au tombeau ;
La plus grande partie du suaire. (Et Turin ? qui prétend l'avoir entier.)

A Bruges :

Le saint sang.

(*A continuer.*) H. LYONNET.

—

Ostensoir. — Tel était le nom donné, dans certains procès-verbaux d'une société populaire de grande ville de province pendant la Révolution, à un tableau sur lequel étaient inscrits les noms des candidats à l'affiliation ou des membres soumis au scrutin épuratoire.

Ce mot ne figure pas avec cette acception dans *Littré* ni dans *Larousse*.

Je l'ai cependant entendu prononcer naguère par un conseiller de Cour d'appel pendant une « conférence » pour le placement des affaires à plaider. Comme l'un des avoués s'inquiétait de ce qu'une affaire n'était pas placée, le conseiller le rassurait en lui disant :

— Soyez tranquille, Me X..., votre affaire ne sera pas oubliée à la prochaine conférence : elle est à l'« ostensoir ».

La Société des Jacobins de Paris se servait-elle de cette expression lors des affiliations et des épurations ? M. Aulard en parle-t-il dans son recueil de documents concernant cette célèbre Société ?

Connaît-on ailleurs l'usage de ce mot dans ce sens ?

N'était-il pas employé de même dans les sociétés de francs-maçons avant la Révolution et ne l'est-il pas encore aujourd'hui ? F.-C. H.

—

Les cheveux d'Eléonore. — Quelle est l'origine de cette locution : « C'est comme les cheveux d'Eléonore, plus on en trouve, plus il y en a ? » Cette Eléonore est-elle de roman, de légende ou de chanson ?

THUILLIER.

—

Mme de Lafayette. — L'amour de cette dame pour La Rochefoucauld a-t-il été purement platonique ? Qu'en pensaient les contemporains ? FIRMIN.

—

Auteur d'un quatrain à retrouver. — Je serais fort obligé à celui ou ceux de nos collaborateurs qui pourraient me faire connaître l'auteur du quatrain suivant :

Rien ne manque à Vénus, ni les lys, ni les roses,
Ni cet ensemble exquis des plus aimables choses,
Ni ce charme secret dont l'œil est enchanté
Ni la grâce, plus belle encor que la beauté.

A. HT.

—

« Promptuaire des médecines simples » par Lespleigney. — Quelles sont les bibliothèques publiques et privées qui possèdent la première édition de ce petit livre imprimée à Tours par Mathieu Chercelé, en 1537, avec la date de 1538 sur le titre ?

Qu'est devenu l'exemplaire de cette édition princeps, inscrit sous le numéro 1443 au Catalogue de la vente Taschereau (avril 1875) et acheté par M. Gustave Lévy, de Lyon ?

Dr DORVEAUX.

Les journaux de Marat. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me dire ce que sont devenus les journaux publiés du vivant de Marat par ce tribun lui-même ou placés, après sa mort, sous l'invocation de son nom ?

Ce sont, sauf erreur de ma part : *L'Ami du Peuple*, *Le Journal de la République française* et *Le Publiciste*.

Trouve-t-on à en acheter des exemplaires et à quel prix ? W.

—

Un livre d'Aimée de Coigny. — J'écris en ce moment la biographie d'Aimée de Coigny, duchesse de Fleury (la jeune captive d'André Chénier).

Aimée de Coigny n'eut pas que des amoureux, de Lauzun à Etienne de Jouy. Un instant elle se piqua de lettres. Un petit roman d'elle, nommé *Alvar*, a été publié à 25 exemplaires (Barbier). Il n'existe pas à la Bibliothèque nationale.

Un chercheur connaîtrait-il l'existence de ce livre et pourrait-il m'indiquer où je le trouverais ? MAURICE F.

—

Grisettes. — De quelle date au juste est leur avènement ? Quand disparaissent-elles ? En cite-t-on de célèbres ? La question est d'actualité, au moment où la *Vie de Bohême* triomphe glorieusement au Théâtre-Français, auquel elle fait encaisser les plus grosses recettes de l'année.

H.

—

Deux tableaux classiques. — Dans ma jeunesse, on faisait, parmi le monde bohème des ateliers de peintres, la classique plaisanterie suivante : Deux tableaux se trouvaient accrochés au mur. L'un était tout noir : *Combat et mêlée de nègres pendant la nuit*. L'autre tout blanc : *Passage de la mer Rouge* (les Hébreux sont passés ; les Egyptiens ne sont pas arrivés ; la mer est retirée). Pourrai-je retrouver l'origine de cette charge et savoir à quel H. Murger ou à quel H. Monnier il convient de l'attribuer ? H.

—

Suivre le bateau de sel. — Je rencontre dans Saint-Simon le passage suivant :

On ne comptait de gens à portée d'en avoir (des actions de la banque Law) tant qu'ils en auraient voulu, que le chancelier, les maréchaux de Villeroy et de Villars, et les ducs de Villeroy, de La Rochefoucauld et moi qui eussent constamment refusé d'en recevoir quoique ce fut. Ces deux maréchaux et La Rochefoucauld étaient frondeurs de projet et d'effet, et le duc de Villeroy suivait le bateau de sel.

J'entends à peu près le sens de cette dernière expression, mais quelle en est l'origine et que signifie-t-elle exactement ? H.

—

L'Eglise et la peine de mort. — Je désirerais savoir si la religion catholique est pour ou contre la peine capitale. Je n'ai lu nulle part son opinion sur cette grave question. CHARLEC.

—

Avoir un tuyau. — D'où vient cette expression si à la mode ? CHARLEC.

—

Famille de L'Aubespine. — Je serais très reconnaissant à mes aimables confrères de l'*Intermédiaire* de me faire connaître, si possible, ce qu'il est advenu des descendants du comte Charles-François de L'Aubespine qui, en 1743, épousa Madeleine-Henriette-Maximilienne de Béthune-Sully, et devint ainsi propriétaire du château de Courville (Eure-et-Loir), aujourd'hui démoli, et du château de Villebon, qui appartient actuellement à M. le marquis de Pontoi-Poncarré. Ce comte de L'Aubespine mourut vers 1820, absolument ruiné, et je sais que M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, désireux de retrouver les descendants de cette famille, fut conduit à l'échoppe d'un charron. « C'était là, dit Le Bas, qu'à titre d'orphelins recueillis les derniers descendants des L'Aubespine et des Sully acceptaient de la pitié d'un artisan, l'éducation et le salaire d'apprentis menuisiers. »

Outre ces « apprentis », je crois savoir qu'il y avait des filles. Au résumé, je désire savoir combien d'enfants laissa ce comte de L'Aubespine ; ce qu'ils sont devenus et s'il existe encore des représentants de cette famille ?

GEORGES DARNEY.

—

Sur le mot « villégiaturer ». — Je lis dans un journal du 23 septembre dernier,

qu'un grand personnage « villégiaturera » pendant quelque temps à R... Depuis quand ce verbe audacieux a-t-il été mis en circulation? Ne doit-on pas l'arrêter dans sa marche, comme on arrête un vagabond sans aveu? HH.

—

A propos de chiens. — « Un temps de chien, rompre les chiens, nom d'un chien, d'autres chiens ou chats à fouetter... » D'où viennent ces expressions?

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

La beauté du diable. — D'où vient cette expression?

UN INTERMÉDIAIRISTE.

RÉPONSES

Théodore de Neuhoff et l'ordre de la Délivrance (XVIII, 451; XXXI, 409; XXXV, 378, 703; XXXI, 25, 109, 163).— « Pour l'ordre de la Délivrance, fondé par le roi Théodore en 1736, voir Galetti : *Histoire illustrée de la Corse*, page 448 », disait mon ami F. M., le 20 avril 1895. Je viens compléter le renseignement :

Le bijou de l'ordre était une étoile d'or, à 14 rais, portant au centre un médaillon sur lequel est figuré un homme, « vêtu » d'une ceinture, le pied droit posé sur un oiseau (un coq peut-être), la main droite armée d'une épée et, de la gauche, tenant une balance. Au revers, le médaillon est : parti, de sable, à deux chaînons et deux demis, qui est de Neuhoff, et d'argent, à la tête de nègre tortillée du champ, qui est de Corse. La décoration se portait suspendue à un ruban vert (Voir aussi Steenacker, *Ordres de chevalerie.*)

L'ouvrage de Galetti contient un portrait du roi Théodore. EFFEM.

—

Analogies des titres de livres (XVIII, 616, 722; XXXIV, 248, 339, 385, 630; XXXV, 17, 151, 244, 293, 342, 437, 531, 581, 627, 812; XXXVI, 15, 53, 144, 247, 294, 388, 533, 631).

De Léon Duvauchel, à la librairie Lemerre : *Chez nous* (*paysages de France*), un volume de prose et de vers alternés; à la même librairie, paru quelques mois après, d'Achille Millien : *Chez nous*, un volume de vers.

Dans l'un, il s'agit surtout de la Picardie; dans l'autre, il est question du Nivernais, qu'a si bien célébré le poète folkloriste. Les deux auteurs ne se sont pas intentés de procès!... De la Somme à la Nièvre, ils se sont tendu la main, heureux de se rencontrer sur un même terrain : le sol de la France!

J. DE St-J.

—

Les sociétaires de la Comédie-Française aux XVIIe et XVIIIe siècles (XXVIII, 90; XXXVI, 297). — C'est une liste, non pas de 200 noms, mais de 355, que demande A. C.

Qu'il veuille bien patienter encore.

Le travail est fait. Mais il est question de graver sur tables de marbre ce livre d'or des sociétaires qui commence à Molière, et il est juste que la Comédie-Française en ait la primeur.

En attendant, A. C. peut consulter Lemazurier, de Manne et Ménétrier, et surtout la liste donnée par P. Regnier, dans *Patria* (1846). G. MONVAL.

—

Comptes d'apothicaires (XXX, 480, 652; XXXI, 328, 502, 575). — M'occupant en ce moment de recherches sur la famille de Montredon, je trouve le document suivant dont je donne des extraits, car il serait trop long pour être copié en entier. C'est un compte d'apothicaire (1645-1658) trouvé à Carcassonne dans la pharmacie Patau, communiqué par M. E. W... à M. G. Monval qui l'inséra dans le *Moliériste* du 1er janvier 1880.

M. Parra de Montredon doit :

Du 30 août 1645, un clistère laxatif pour la servante Jeanne, 0 l. 15 s.

Plus, du 1er septembre pour avoir réitéré le dit clistère, 0 l. 15 s.

Plus, du 5, un autre clistère.

Plus, du 3 décembre 1649, pour sa sœur, un clistère laxatif, 15 s.

Plus du 8 du dict mois pour avoir réitéré le dict clistère, 15 s.

Plus, du 23 féburier 1652 pour sa petite fille, un clistère laxatif, 15 s.

Plus, pour son fils aîné, un autre clistère laxatif, 15 s.

Plus, du 12 mars, pour son dict fils, un clistère laxatif, 15 s.

Plus du 28, pour avoir réitéré le dict clistère à sa dicte fille, 15 s.

Plus, du 14 avril 1654, un clistère laxatif, 15 s.

Plus, du 17 du dict mois, un clistère laxatif, 15 s.
Plus, du 20 du dict mois, un autre clistère laxatif, 15 s.
Plus, du 30 may, un clistère laxatif comme dessus, 15 s.
Plus, du 27 octobre, pour Mlle sa femme, un clistère laxatif, 15 s.
Plus, du 28 du dict mois, un clistère laxatif, 15 s.
Plus, du dernier jour du dict mois, un autre clistère laxatif, 15 s.
Plus, du 2 novembre, clistère laxatif, 15 s.
Plus, du 4 décembre, un clistère laxatif avec un voyage du serviteur, 1 l. 10 s.
Plus, du 24 mars 1656, pour Mlle sa fille aynée, un clistère laxatif, 15 s.
Plus, du 11 féburier 1657, pour sa fille Margot, un clistère laxatif et contre vermes, 15 s.
Plus, du 13, un clistère laxatif avec catholicum fin, par ordonnance, 1 l. 4.
Plus, du 14, pour avoir réitéré le dict clistère, 1 l. 4 s.
Plus, le 16, pour avoir réitéré le dict clistère, 1 l. 4 s.
Plus du 14 apuril, un clistère laxatif et contre vermes, 15 s.
Plus, du 19 novembre 1658, pour luymême, un clistère laxatif, 15 s.
Plus, du 24 du dict mois, un clistère laxatif et contre vermes, pour son petitfils, 15 s.

Je m'arrête; cette note est monotone et je ne voudrais pas prendre trop d'espace et lasser nos collègues. Toutefois, j'ai tenu à donner ces extraits, d'abord pour répondre à une question à laquelle on n'avait pour ainsi dire pas répondu (et il ne faut pas qu'à l'*Intermédiaire*, on ait laissé passer une demande sans y répondre); puis parce que cela sent son XVIIe siècle; c'est bien une chose d'époque que nous ne connaissons plus de nos jours; ensuite parce que ce document prouve que Molière n'a rien exagéré, quoiqu'on l'en ait accusé; enfin parce que c'est une occasion de citer ici *Le Moliériste* dont on ne peut que regretter la disparition et louer une fois de plus le zèle érudit de M. Monval.

H.

P. S.—Que veut dire *contre-vermes* ???

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 76, 231, 258, 339, 362, 487, 653; XXXIII, 133, 260, 457, 505; XXXIV, 25, 303, 543, 633, 721, 773; XXXV, 488; XXXVI, 17). — Décidément c'est la géographie qui tient le record. Voici une pièce intitulée: *Légende des départements et de leurs chefs-lieux ; Rimaillerie pouvant être chantée sur l'air : Cadet-Roussel est bon enfant*, publiée vers 1856 ou 1857 à Vic, imprimerie Ancillon.

Je ne puis vous en donner qu'un extrait :

Dans le *Calvados* rien n'égale
La superbe ville de *Caen*;
Dire qu'une autre est sa rivale,
Ce serait un fameux cancan.

Refrain
Ce, ce, ce serait un
Ce serait un fameux cancan.

De la *Meuse*, la préfecture,
C'est *Bar-le-Duc*, assurément;
On y fait de la confiture,
Oh! quel heureux département.

Refrain
Oh! oh! oh! Quel heureux
Oh! quel heureux département,

Camarade, on dit que tu loges,
A *Besançon*, chez le Préfet.
Le *Doubs* est un pays d'horloges,
Ecris-moi donc l'heure qu'il est.

Refrain
Ecris, écris-moi donc,
Ecris-moi donc l'heure qu'il est.

Lons-le-Saulnier tient la bannière
Dans les salines du *Jura*;
Son drapeau, c'est une salière,
Un salinier me le jura.

Refrain
Un sa, un salinier,
Un salinier me le jura.

La *Haute-Saône* vous convie
A goûter son kirsch à *Vesoul*;
Prenez garde à cette eau-de-vie,
Quand on en boit trop, on est .. ..

Refrain
Quand on, quand on en boit
Quand on en boit trop, on est ....

CH. DE PRINS.

—

Plaques de cheminée (XXXIII, 291, 629; XXXIV, 111; XXXV, 536, 773; XXXVI, 100, 150, 393). — En réponse à la question incidente posée par notre collaborateur D. de Luxembourg: Quels sont les musées qui ont réuni des collections de ces plaques? Je citerai la collection toute parisienne du musée Carnavalet. Il est peu de musées de province qui n'en possèdent également quelques-unes, de leur région.

PIETRO.

Autour de Louis XV (XXXIII, 605; XXXIV, 170, 548, 721; XXXV, 23, 163, 439, 632,727; XXXVI, 19, 297, 635). — De Marie-Anne Martin, qui avait épousé, à Paris (Saint-Jacques et Saint-Christophe de la Villette Saint-Lazare), le 5 juin 1749, Jean Ribes, bourgeois de Toulouse, Louis XV a eu un fils dont voici l'acte de naissance (Archives nationales) :

Extrait des registres de la paroisse Saint-Jean en Grève, à Paris.

L'an mil sept cent cinquante le lundy trente unième jour du mois d'août a été baptisé Jean né ledit jour, fils de s[r] Jean Ribes banquier et d'Anne Martin son épouse dem[t] rue Bardubecq de cette p[sse]; le parrain s[r] Jean Salles Duferq banquier dem[t] d[e] rue et p[sse] représenté par Laurent Cancanard bg[s] de Paris; la marreine D[e] Magdeleine Campanon veuve de feu s[r] Ribes nég[t] habitants de la ville de Meze en Languedoc représentée par Marie Anne Verdant épouse du représentant lesquels ont signé.

Le fils de Louis XV fut reçu avocat au Parlement de Paris; il fut nommé « directeur de la Monoye et receveur des finances » de Perpignan, le 13 septembre 1780 (Archives nationales).

Je le vois acheter, le 14 novembre 1782, devant M[e] Serra, notaire à Perpignan, une vigne au terroir de Saint-Mamet (Archives nationales).

Puis, les *Archives parlementaires* (1[re] série, XIII, 241) portent la mention suivante :

Au sieur Ribes, receveur général des finances de Languedoc, pour ses taxations, à raison de 3 deniers pour livre sur 821 679 livres 4 sols 9 deniers qui lui avaient été fournis par le Trésor royal, pour l'acquit des charges de la recette générale de ladite province, pendant l'année 1783; ordonnance du 13 novembre 1785... 10270 livres 19 s. 10 d.

Le 13 mai 1789, Ribes est nommé receveur général à Orléans (Archives nationales) ; « il sacrifie la plus grande partie de sa fortune à la fuite de Louis XVI, son neveu » (*Gaulois* du 7 janvier 1889); puis il émigre. A la date du 20 janvier 1797, il demeure à Paris, galerie du Palais-Royal, hôtel de Vauban (Archives nationales); sous la Restauration, il porte le titre de comte de Ribes, qui lui fut conféré en 1818; il vivait encore en 1827 (*Recueil de l'indemnité des émigrés*, 3[e] compte). Il demeure alors pendant quelques années à Auteuil, dans une maison qui était la mairie d'Auteuil en 1855 (Feuardent, *Histoire d'Auteuil*, 139); il a dû peu survivre à 1827. Il avait épousé Charlotte Julien, d'où deux enfants, dont voici les actes de naissance :

Extrait des registres de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois pour 1786.

L'an mil sept cent quatre vingt six le seize août fut baptisée Anne Charlotte née le même jour, fille de Jean Deribes (*sic*) l'aîné et de Charlotte Julien. Le parrain Charles Rufin Priolet et la marraine Geneviève Santerre veuve Richard, le père absent.

Paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Extrait du registre des actes de naissance de l'an 1787, f° 120.

L'an mil sept cent quatre vingt sept le samedi vingt neuf septembre a été baptisé Auguste Jean Benoist né la veille rue de l'arbre sec, fils de Jean *de* Ribes (*sic*) l'aîné receveur général des finances et de Charlotte Julien son épouse. Le parrein François Joseph Paris bourgeois de Paris, la marreine Geneviève Santerre, veuve de Jean Richard, bourgeois... le père absent.

Il sera question du fils plus loin; la fille habita, à Auteuil, la maison de M[me] Helvetius (Feuardent, 107). Puis elle épousa Jean-Nicolas Quentin, rentier, qui mourut à Paris (5[e]) le 10 mai 1829, d'où Victoire-Amélina, née à Louvres (Seine-et-Oise), le 10 juin 1813, morte à Paris (3[e]), le 5 avril 1843; mariée à Paris (7[e]), le 23 mars 1831, à Edouard Lefebure de Saint-Maur, né à Neuilly, le 8 vendémiaire an 11 (30 septembre 1802), notaire à Paris, rue Neuve-Saint-Eustache, n° 45, fils naturel de Jean-Baptiste Lefebure de Saint-Maur, notaire, mort à Paris le 27 avril 1819, et de Cécile Potron, morte à Paris, le 30 septembre 1827. Edouard Lefebure de Saint-Maur s'est remarié à Paris (2[e]), le 3 mai 1847, à Louise-Adélaïde-Léonie Geoffroy, née à Saint-Omer, le 29 mai 1826; il a cessé ses fonctions de notaire le 28 février 1862 et fut remplacé par Auguste-Alfred-Ernest Lefebure de Saint-Maur, jusqu'au 23 octobre 1874; celui-ci a épousé Aglaé-Charlotte-Adélaïde Lebreton, d'où Albert-Edouard, marié à Paris (18[e]), le 29 décembre 1877, à Jeanne-Marie-Valentine de Mauret.

Auguste-Jean-Benoît, comte de Ribes, paraît s'être marié en 1816 dans le canton de Dijon, à Antoinette-Denise-Aglaé Lebreton, née à Paris, morte à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 45, le

1er août 1830; l'acte de décès appelle son mari « Deribes, négociant »; il meurt lui-même à Paris, rue des Francs-Bourgeois, n° 15, le 14 novembre 1843. Il avait eu de sa femme :

1° Charles-Edouard, comte de Ribes, maire de Belle-Eglise (Oise), né à Paris (7e), le 26 février 1824, mort au château de Saint-Just (Oise), en octobre 1896 (*Gaulois* du 6), marié à Paris (1er), le 23 avril 1853, à Anne-Gabrielle d'Artigues, née à Paris, le 26 janvier 1833, d'où Marthe-Marie-Anne, née à Paris (1er), le 18 mars 1857, morte à Paris en janvier 1889; mariée le 2 juillet 1881, à Marie-Antoine-Henri-Roger de Robin de Barbentane, et Charles-Aimé-Auguste, comte de Ribes, né à Paris (1er), le 25 novembre 1858, marié, en 1892, à Marie du Puget; une branche de la famille du Puget descend d'un Condé, le comte de Charolais (*Curieux*, II, 163).

2° Adélaïde-Athalie, née à Paris, le 10 mars 1828; mariée en 1846, dans le canton de Senlis, à Anatole-Marie-Théodore, comte Ruty, pair de France (*Curieux*, I, 296), morte à Paris, rue de Verneuil, n° 55, en août 1885 (*Petites Affiches* du 20); laissant de son mari Lucile et Raynold.

3° Charlotte-Arsène, née à Paris, le 23 juillet 1830, mariée à Paris (3e), le 30 juin 1851, à François-Henri-Antoine de Tirury de Corcelle, cousin du député de ce nom, né à Corcelle (Rhône), le 9 juin 1825.

(*A suivre.*) NAUROY.

***

— Les anciens du Charollais et du Lyonnais signalent encore, entre autres enfants de Louis XV, une fille du Parc-aux Cerfs, mariée à M. d'Arau ou d'Arod, marquis de Montmelas en Beaujolais.

Pour moi, qui suis étranger à ces provinces, je ne puis rien affirmer que la généralité de cette croyance parmi les habitants, mais peut-être s'agit-il du mariage de la mère d'une fille de Louis XV, laquelle serait née sous le couvert du marquis de Montmelas.

UN ABONNÉ.

—

Singulières figures admises dans les églises (XXXIV, 333, 611; XXXV, 172, 495, 594, 720, 813; XXXVI, 249, 441). — Tout près du Tréport, en un des coins les plus ravissants de la Normandie, se trouve le petit village de Saint-Martin-le-Gaillard, dont l'église, qui doit être bien ancienne, n'est pas sans intérêt. De loin, le clocher, restauré au siècle dernier, ne dit pas grand'chose; mais si l'on pénètre à l'intérieur, on y peut voir quelque chose de peu banal.

Tout d'abord, de très vieux fonts baptismaux gothiques en pierre, une merveille. Puis, première colonne de gauche, sur le chapiteau, une scène fort suggestive : une femme courbée en avant, le torse nu, d'un vigoureux effort pousse au derrière d'un homme, également courbé — son mari évidemment — dont la tête et les épaules sont déjà enfouies dans une énorme coquille de limaçon.

La légende se devine d'elle-même.

Le malheur est qu'une autorité sacrilège, trouvant sans doute le monument bien noir et bien sale, l'a sans vergogne fait gratter en entier et... remettre à neuf!

Dans un ordre d'idées quelque peu différent :

Une des sculptures de l'église de l'église de Conches (Eure), XIVe ou XVe siècle, représente la montée du Calvaire, avec ce détail piquant : sur le bras droit de la croix, un homme, un juif bien entendu, suspendu, les pieds et les mains réunis, pèse de tout son poids, dans l'intention évidente d'accroître encore les souffrances du Christ, tandis que par contre, Marie-Madeleine soutient l'autre bras pour alléger le fardeau.

Je désirerais bien savoir si cette scène se trouve répétée ailleurs qu'à Conches. Quoi qu'il en soit, elle me paraît curieuse et nullement déplacée sous la rubrique qui nous occupe. L. BAILLET.

—

Colonel au bras droit fracturé (XXXIV, 478, 746; XXXV, 176, 303, 443, 497, 540, 770; XXXVI, 398). — M. le comte Caffarelli, descendant du général au bras droit manquant, peut trancher la question; il habite le château de Leschelle (Aisne) et a été député de la 2e circonscription de Vervins (Aisne). RIOMET.

***

— M. Lavalley dit, dans son roman *Le Brigadier Foison* : Est-il devenu capitaine ?

S'il était simplement brigadier et retraité comme tel, prière de me donner son prénom. A. H. J.

Les anciens seigneurs de Raineval en Picardie (XXXIV, 480, 748; XXXV, 77, 196). — Quelqu'un de vos collaborateurs serait-il assez aimable pour me faire connaître ce qu'il y a dans les manuscrits de dom Grenier (paquet 24) concernant les seigneurs de Raineval? Je présume que ces manuscrits sont à la Bibliothèque nationale.

P. Roger, dans *La noblesse de France aux Croisades*, p. 215, mentionne comme étant à la troisième croisade « Jean de Raineval, Picardie (dom Grenier) » et de Beauvillé, dans ses *Documents concernant la Picardie*, dit : « On lit dans les manuscrits de dom Grenier, paquet 24 : Jean de Préaux, seigneur de Raineval, est enterré dans la chapelle de la Sainte-Trinité de Beaupré ».

En échange, je me ferais un plaisir de communiquer tous les extraits sur cette question des manuscrits anglais du British Museum.

Je serais heureux d'avoir des renseignements sur les points suivants :

Qu'était-ce que Pouvillon? Le Carpentier (*Histoire de Cambrai*, tome II, p. 926) dit que, « selon les remarques de Pouvillon », Raoul, seigneur de Raineval, chevalier, fut enterré dans l'abbaye de Saint-Aubert, en 1198. Mais je n'ai pu mettre la main sur aucun livre d'un auteur de ce nom.

Qu'était-ce aussi que Gelée? Le Carpentier (tome II, p. 656) dit que, d'après cet auteur, les Raineval provenaient de la maison de Hangest. Connaît-on quelque chose de cette descendance? Raoul de Préaux, seigneur de Raineval, acquit le fief de Hangest en Santerre, de son frère Jean de Préaux, seigneur de Bernâtre, avril 1273; ce qui indiquerait quelque rapport entre les deux familles.

Enfin, Roger, dans sa liste de la noblesse de France à la première croisade (p. 187), cite « le sire de Raineval (manuscrits de la Bibliothèque royale) ». Qu'est-ce que ce manuscrit de la Bibliothèque royale? Comme je n'ai pas à ma disposition les catalogues de la Bibliothèque nationale, je serais très reconnaissant de tous renseignements sur ces divers points.

MARQUIS DE RUVIGNY ET DE RAINEVAL.

—

Paternité de deux mots célèbres (XXXIV, 668). — Dans le *Matin* (16 novembre dernier), M. Ranc répond aux questions posées, il y a un an, par M. Paul d'Estrée. Nous reproduisons ici les parties essentielles de l'article de l'honorable sénateur de la Seine :

Il y a quelque temps, l'*Intermédiaire des Chercheurs* posait la question suivante : « On attribue à M. Ranc deux mots qui ont fait fortune sous l'Empire : « Rendez l'encrier ! » et « Bourbeau manque de prestige. » Est-ce exact? »

J'ai alors négligé de répondre; mais, aujourd'hui, je vais le faire, puisque la direction du *Matin* veut bien accueillir ces petits mémoires et que quelques lecteurs semblent s'y intéresser. . . . . . .

C'est, en effet, à la *Cloche*, dont Louis Ulbach était rédacteur en chef, que la scie de l'encrier prit naissance, et voici à quelle occasion, dans quelles circonstances : A la suite d'un échec électoral de M. Laboulaye dans la première circonscription du Bas-Rhin, les dames républicaines de Strasbourg lui avaient offert en guise de consolation un superbe encrier. L'objet fut porté à M. Laboulaye par Jules Ferry et par mon vieil ami Antonin Lafont, depuis adjoint à la mairie de Montmartre pendant le siège, ensuite député du dix-huitième arrondissement.

Vint, en 1870, le plébiscite. M. Laboulaye écrivit une lettre où il donnait à l'opération d'Emile Ollivier sa complète adhésion.

Le candidat indépendant de Strasbourg se faisait plébiscitaire! Le scandale fut grand, et vive l'irritation dans le monde républicain et libéral.

On daubait fort sur Laboulaye. Antonin Lafont ne décolérait pas. Un soir, à la *Cloche*, où il venait souvent, il exhala sa fureur. « Quand je pense, disait-il, que ce monsieur s'est peut-être servi de mon encrier pour rédiger sa sale lettre! J'ai bien envie de lui écrire pour le lui réclamer! » Je l'arrêtai court. « Pas un mot de plus, Lafont! Voilà l'article à faire! » A l'instant, j'écrivis un entrefilet où nous annoncions très sérieusement qu'une délégation de patriotes strasbourgeois était arrivée à Paris avec mission de sommer M. Laboulaye d'avoir à restituer le précieux bronze. Le filet avait pour titre : *Rendez l'encrier*, et il parut sous la signature du secrétaire de la rédaction, Gaston Pérodeaud, plus connu, depuis, sous le nom de Gaston Vassy.

Toute la presse, le lendemain, reproduisit l'information. Ce fut une des gaietés du moment. Au quartier Latin, on chantait : « Rendez l'encrier », et aussi dans les réunions publiques. Telle est l'histoire vraie de la légende de l'encrier.

Le mot sur Bourbeau, bombardé ministre de l'instruction publique, « Bourbeau manque de prestige », charbonné sur tous les

murs de Paris. a pris son vol du *Journal de Paris*, dirigé par J.-J. Weiss et Édouard Hervé . . . .

C'était en juillet 1869. Bourbeau, député de Poitiers, venait d'être nommé ministre de l'instruction publique et était fort inconnu. Peu de gens savaient qu'il avait été représentant du peuple en 1848 et qu'à cette époque, après l'insurrection de juin, lorsque le général Cavaignac sacrifia Carnot aux passions réactionnaires des républicains honnêtes et modérés, Bourbeau avait failli entrer dans le ministère. De tous les côtés, on demandait des renseignements sur Bourbeau ; de tous les côtés, on disait : « Bourbeau, qu'est-ce que c'est que ça ? *Quès aco*, Bourbeau ? »

Deux ou trois jours après sa nomination, j'entrai dans la salle de rédaction du *Journal de Paris*. Il y avait pas mal de monde, et Bourbeau était sur le tapis. En m'apercevant, J.-J. Weiss s'écria : « Ah ! voici Ranc, qui est de Poitiers, comme Bourbeau ! Il va nous dire la vérité sur Bourbeau. » Et tout le monde de crier : « Bourbeau, qu'est-ce que c'est que ça ? *Quès aco*, Bourbeau ? »

Ainsi mis en demeure, je pris la parole et j'esquissai une biographie de Bourbeau. Je dis ensuite que c'était un avocat fort distingué, un plaideur subtil, que toutes les opinions lui étaient indifférentes, qu'il serait aussi bien le ministre de la République que le ministre de l'Empire, bref, qu'il ne serait pas inférieur à ses collègues et qu'il ne déparerait pas le ministère, qu'il y ferait bonne figure... Puis j'ajoutai : « Mais, avec tout ça, pour le moment, il manque de prestige ! » Et tout le monde, après Weiss, de répéter en chœur : « Bourbeau manque de prestige ! »

Le mot courut, le soir même, les bureaux de rédaction. Le lendemain, il était imprimé, et le pauvre Bourbeau en resta assommé.

Voilà, pour aujourd'hui, ma contribution aux miettes de la petite histoire.

RANC.

—

Les femmes témoins aux actes de naissance (XXXV, 145, 413, 455, 503, 604 ; XXXVI, 65, 204, 344, 490). — Cet article porterait plus justement le titre : « Orthographe du nom de Velpeau ». C'est, en effet, ce sujet que je compte traiter brièvement, en réponse à une remarque de l'ophélète H. T. (XXXVI, 344), qui prétend que Velpeau aurait modifié l'orthographe de son nom, lequel se serait d'abord écrit Velpot.

Cette opinion est inexacte. L'orthographe primitive était Veilpeau. Le père du célèbre chirurgien a supprimé l'*i*, mais son frère l'a conservé. D'où deux branches dictinctes dans la famille. Il existe encore des Veilpeau au Mans et à Saint-Denis-d'Orge. La branche des Velpeau est représentée actuellement par deux personnes : M. Velpeau, propriétaire à Saint-Pierre-de-Chevillé (Sarthe) et Mme veuve Jules Rouillier, propriétaire à Saint-Christophe (Indre-et-Loire). Un abbé Velpeau, frère de ces deux personnes, que j'ai connu tout aussi bien que je les connais elles-mêmes, a été longtemps curé de Dissay-sous-Courcillon (Sarthe) ; c'est dans ce poste qu'il a dû mourir. Ces trois Velpeau sont les enfants du frère du chirurgien, par conséquent les neveux directs de celui-ci.

Le nom de Velpeau s'éteindra avec M. Velpeau, de Saint-Pierre-de-Chevillé, qui n'a pas eu de fils.

C'est donc à une simple erreur de scribe (l'acte de naissance cité par l'ophélète H. T. en renferme bien d'autres), qu'il faut attribuer l'orthographe Velpot.

Ajouterai-je, pour donner plus de poids à cette petite dissertation, que le soussigné est apparenté à la famille Velpeau et que, le 26 septembre dernier, il faisait visite à M. Velpeau, à Saint-Pierre-de-Chevillé, et vérifiait auprès de lui l'exactitude de ce qui précède ? IATROS.

—

Localités à découvrir (XXXV, 235, 508). — Plusieurs réponses ont été données et l'auteur de la question a sans doute trouvé depuis longtemps ce qu'il cherchait. Il est bon, cependant, que l'*Intermédiaire* enregistre les titres des recueils qui peuvent être utiles pour des recherches analogues. Or, parmi les ouvrages signalés, je ne vois pas citer celui que j'ai sous la main et qui me paraît très complet. C'est l'*Ortslexicon* (dictionnaire géographique) pour l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, de H. Rudolph (Weimar). Il contient tous les noms des localités en question ; elles paraissent être pour la plupart en Silésie.

A. C.

—

Calcul des générations successives (XXXV, 329, 655 ; XXXVI, 156, 251). — Comme notre confrère, le comte S. P., je connais une famille qui prouve, par titres authentiques, sa descendance directe de Charlemagne : la génération

actuelle est au 34e degré. Par la même alliance, cette famille descend également de Hugues Capet au 27e degré.

Le comte S. P. trouve entre 37 et 39 degrés pour la descendance de Charlemagne.

Suivant un autre confrère, M. J. Navoit (XXXV, 647), Nicolas II Alexandrowitch, czar, né en 1868, descend au 29e degré d'Anne Jaroslawna, reine de France par son mariage avec Henri Ier; Hugues Capet, aïeul d'Henri Ier, serait par conséquent, son ancêtre au 31e degré.

En rassemblant ces divers éléments (dont les variations proviennent de la différence de l'âge moyen du mariage dans chaque famille), on arrive à une moyenne de trente et un ans et demi par génération ou degré, et l'on peut, dès lors, tenir pour bien fondée la quantité, déjà admise généralement, de trois générations par siècle, avec une variation en plus ou en moins, suivant les familles, d'une génération par quatre ou cinq siècles.

L'intéressante hypothèse de M. Faraguet, reprise par M. H. T. (XXXVI, 156), n'est admissible que pour des personnes contemporaines, mais non parentes, et ne peut être basée que sur une série d'« existences » et non de « générations » successives. En effet, si l'on calcule la durée moyenne de l'existence, de père en fils sur une longue suite de générations, on trouve que cette moyenne est comprise entre les limites extrêmes de 50 à 65 ans (suivant la longévité particulière à chaque famille) et n'atteint jamais 80 ans.

Soixante générations environ, et non vingt-deux, nous sépareraient donc de la naissance du Christ.

F. de Mallevoue.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV (XXXV, 429, 793; XXXVI, 210). — L'anecdote suivante, rapportée par Jean Racine, historiographe de Louis XIV, dans ses *Fragments historiques*, semblerait infirmer l'allégation d'un de nos abonnés qui déclarait que Louis XIV ne se lavait jamais :

Le roi se nettoyait les pieds. Un valet de chambre, qui tenait la bougie, lui laissa tomber sur le pied de la cire toute brûlante. Il dit froidement : « Tu aurais aussi bien fait de la laisser tomber à terre ».

Dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai 1876, je trouve dans un article de Charles Louandre ces lignes :

Au début du règne de Louis XIV, l'usage des bains était complètement périmé. On remplaçait l'eau par des essences, les grandes dames elles-mêmes passaient huit jours sans se laver les mains. C'était un véritable méphitisme; le grand roi, qui s'en ressentait comme tout le monde, fut forcé d'aviser, il donna l'ordre d'ouvrir des bains publics et tout Paris y courut. La nation prit l'habitude de se tenir propre, et cette habitude en entraîna d'autres.

Il faut donc en finir avec la légende de la saleté universelle sous Louis XIV : encore une que l'*Intermédiaire* aura détruite! Reste à savoir ce qu'on faisait sous Louis XV.

Un Intermédiairiste.

—

Pontevès-Buous et du Puy-Montbrun (XXXV, 668; XXXVI, 84, 302, 409, 447, 548). — Il y a quelques années, M. l'abbé Crozat, ancien aumônier militaire, actuellement curé-archiprêtre du Touvet (Isère), publia une série d'articles ou de brochures sur les grands guerriers du Dauphiné, dont il a tout particulièrement étudié l'histoire.

L'une de ces brochures, consacrée à Charles du Puy-Montbrun, a paru, en partie, dans le *Spectateur mititaire* (avril 1890) et se termine ainsi :

Charles du Puy-Montbrun, en mourant, laissa un fils qui se nommait Jean et qui fut lieutenant-général des Protestants de France. C'est en sa faveur que la terre de Montbrun fut érigée en marquisat (février 1620).

Jean eut deux fils.

L'aîné, Alexandre du Puy-Montbrun, qui naquit à Montbrun en 1600, eût une carrière militaire des plus brillantes. Il fut général en chef des armées de la république de Venise, et il servit ensuite glorieusement en Suède, avec son frère, le marquis de Villefranche. Il renonça au maréchalat plutôt que de renoncer au calvinisme. Il n'a laissé que deux filles.

Le second, Charles-René du Puy-Montbrun, marquis de Villefranche, dont nous venons de parler, épousa Diane de Caumont de la Force. Il eut un fils et une fille. La fille épousa son cousin, Pierre de Champoléon, gouverneur d'Embrun, dont la postérité est aujourd'hui représentée dans l'armée par le lieutenant-colonel

de Rochas d'Aiglun (1). Le nom et la race du fils s'éteignirent en François du Puy, marquis de Montbrun, chambellan du duc d'Orléans, qui mourut à Paris le 8 décembre 1841.

Les du Puy-Montbrun, qui ont continué à fournir à l'armée française tant d'officiers distingués, sont donc, croyons-nous, tous de branches collatérales ou de familles qui ont été autorisées à prendre le nom glorieux du Mardochée protestant.

Jean du Puy-Montbrun avait eu, outre les deux fils dont il vient d'être question, six filles. C'est du moins ce qui résulte du passage suivant de la notice de Sainte-Beuve sur Mlle Aïssé.

Cette demoiselle (Mlle de Villefranche), plus célèbre par sa beauté que par la régularité de sa conduite, était une des six filles de Jean Dupuy de Montbrun, chevalier, marquis de Villefranche et de Marguerite de Frizen. Un vaudeville satirique du temps accuse cette dernière d'avoir favorisé les désordres de sa fille et de l'avoir livrée au comte de Toulouse. Il n'y a là malheureusement pas que de la médisance. La copie de l'acte de baptême d'un fils de Jean Dupuy de Montbrun porte en marge cette note autographe de d'Hozier : « C'est le frère de la belle mademoiselle de Villefranche, dont la mère s'aide ici pour leur existence commune; c'est à quoi M. le comte de Toulouse ne nuit pas.

En juin 1705, le maréchal de Vauban, alors âgé de soixante-douze ans, perdit sa femme qui avait passé toute sa vie au château de Bazoches, en Nivernais, et qu'il avait eu fort peu de temps de connaître, à cause des voyages perpétuels auxquels l'astreignaient ses fonctions d'ingénieur sur les frontières et à la Cour.

On songea aussitôt à le remarier, et à le remarier avec une parisienne qui était précisément Mlle de Villefranche.

Voici en effet ce qu'écrivait, le 10 novembre 1705, le lieutenant-général de police d'Argenson au chancelier de Pontchartrain, qui tenait à être au courant des faits et gestes de toutes les jolies femmes de Paris.

(1) Pierre de Martin de Champoléon eût, d'Alexandrine du Puy Montbrun, Justine de Martin, qui épousa Paul de Bonniot d'Ambel, dont une fil e, Marie-Magdeleine de Bonniot, qui épousa André de Durand de Lamolinière. André de Durand eut pour fils Claude-Josué de Durand de Lamolinière, baron de Logester, qui épousa Marguerite Rigot de Montjouse. Leur fille, Catherine Durand, se maria à François-Joseph de Rochas d'Aiglun, grand-père du colonel de Rochas.

M. le maréchal de Vauban n'a point encore rendu de visite en forme à Mlle de Villefranche qui en est assez faschée; mais il la voit, presque tous les jours, chez la duchesse de Saint-Pierre, où l'on prend grand soin de lui plaire, d'applaudir à tous ses discours et de donner à la politesse de son esprit et à la douceur de sa conversation des louanges qu'il mérite infiniment par des qualités plus éminentes et par des vertus beaucoup plus solides. On dit cependant chez lui que l'entreprise de Mme la duchesse de Saint-Pierre ne réussira pas et que leur maître en fait quelquefois des railleries; mais la demoiselle, accoutumée à gagner les cœurs les plus difficiles, se flatte toujours que celui-ci ne lui résistera pas et que l'habitude de la voir produira nécessairement une passion violente dont elle saura faire usage.

Bien que le maréchal eût conservé un cœur très jeune, ainsi que le prouve sa correspondance en 1701, avec la belle Angélique, femme de M. de Ferriol, trésorier-général du Dauphiné et sœur de la célèbre Mme de Tencin, mère de d'Alembert, l'intrigue ourdie par la duchesse de Saint-Pierre n'eût pas de suite; car il mourut, veuf, deux ans après.

A. DE R.

—

Mucha (XXXV, 767; XXXVI, 412). — Alphonse-Marie Mucha est né en 1860, à Ivancice, en Moravie. C'est à Brünn qu'il fit ses études, complétées par deux années de séjour à l'Académie de Munich.

Puis il parcourut le Tyrol, l'Allemagne, l'Italie, peignant et dessinant d'après nature et dans les musées, et séjourna une année entière au château du comte de Khuen où, en une trentaine de compositions, il résume l'histoire des jeux et des sports. Son dernier panneau signé, il part pour Vienne, où il avait l'intention de se fixer, mais qu'il a quitté, en 1888, pour venir habiter Paris.

Mucha a son atelier rue de la Grande Chaumière : Comme illustrateur, il s'est déjà placé à coté de Vierge, J.-P. Laurens, Rochegrosse. A signaler, la *France à travers les âges*, les *Poésies* d'Eugène Manuel, les *Contes* de Xavier Marmier, les *Mémoires d'un Eléphant blanc* de Judith Gautier, édités par A. Colin, auquel on doit les *Scènes et Episodes de l'Histoire d'Allemagne*, de Charles Seignobos, ouvrage où Mucha s'est surpassé, donnant, suivant le sujet à traiter, lavis à l'encre de Chine, peintures à l'huile, gouaches et aquarelles.

Depuis longtemps, l'artiste prépare une série de panneaux symbolisant les *Sept péchés capitaux ;* on lui doit aussi les *Saisons*, des affiches, et il a, pour Sarah Bernhardt, dessiné les costumes et esquissé les maquettes des décors de la *Princesse lointaine ;* son talent est donc simple et multiple et il n'a pas dit son dernier mot. (Extrait d'un article du *Soleil du Dimanche*, de 1892 — sans doute — signé Charles Masson, et orné d'un portrait inédit de Mucha lui-même).

ORMESSON.

—

Mme de Marchais (XXXVI, 2, 358). — Voici le portrait qu'en trace M. Victor du Bled dans son ouvrage : *La comédie de société au* XVIIIe *siècle* (C. Lévy, in-12) :

Toute petite et mignonne, beaucoup de physionomie, une taille et un pied de poupée avec une tête énorme et de magnifiques cheveux cendrés, aucun de ses traits n'était celui que le pinceau aurait choisi, mais tous ensemble offraient un agrément que le pinceau n'aurait pu rendre. De l'entregent, un esprit subtil et nuancé, l'intelligence très cultivée, un penchant décidé vers les problèmes économiques dont elle savait parler avec grâce, tenant tête aux savants et catéchisant sans pédanterie les ignorants, l'art du silence, le mot propre à la chose, au moment, à la personne, tant de dons lui servirent à instituer un salon où grands seigneurs et femmes de qualité ne fréquentaient pas autant qu'elle eût voulu, où dominaient plutôt, avec Quesnay, les économistes et gens de lettres : c'était le salon du produit net. Lisant beaucoup, elle était la première à railler son goût afin de ne pas laisser aux autres le temps de se moquer : « Je lis tout ce qui paraît, bon ou mauvais, comme cet homme qui disait : Qu'importe que je m'ennuie pourvu que je m'amuse ? (1) » Telle qu'elle est, elle paraît délicieuse par elle-même et belle de la beauté des autres, car il y a des femmes qui savent tirer parti des avantages physiques de leurs amies, de même qu'il y a des beautés d'intelligence, des beautés d'âme et une beauté sociale faite de tous les agréments que procurent une table bien servie, d'élégantes toilettes, une position élevée et des équipages de prix. Ajoutez-y le besoin de plaire, de charmer, une obligeance un peu voulue peut-être, mais effective, une conversation caressante où n'éclatent jamais de ces boutades familières à Mmes du Deffand, de Chaulnes, de Luxembourg ; jamais, par exemple, elle n'eût dit d'une femme dont la crainte de se trouver devant elle paralysait l'esprit : Cette crainte-là est la conscience des sots. Elle est plutôt de l'école de Mmes de Tencin et Geoffrin. Beaucoup de personnes subirent l'attrait de cette volonté de séduction. Mme Necker, qui entretint avec elle un tendre commerce d'amitié, la regardait comme une de ces fées enchanteresses qui réunissent à la fois tous les dons de la nature et de la magie. Dans cette prose un peu guindée qui n'exclut pas la finesse et que Voltaire écrasa d'un mot : le *galithomas*, Thomas la présente comme le modèle de la femme aimable telle que la comprit ce siècle. De la femme aimable, oui, mais non de la femme honnête, à moins de se contenter pour celle-ci de cette définition : celle qui n'a eu qu'un amant, ou du moins qu'un amant à la fois.

Femme d'un des premiers valets de chambre du roi, situation qui était alors une sorte de charge de cour, Pomme (ainsi l'appellent ses contemporains, à cause des superbes corbeilles de fruits de ses jardins dont elle ornait sa table et celle de ses amis) demeura pendant quinze ans l'*amie décente* du comte d'Angivilliers, menin du dauphin, puis directeur général des bâtiments civils. Et, piquante antithèse, on vit l'*Ange Gabriel* (surnom du comte d'Angivilliers) réaliser, tant que vécut Mme de Marchais, le type de l'amant malheureux, troublé lorsqu'elle lui adressait la parole, balbutiant ses réponses, lui dont la conversation, en son absence, avait de l'enjouement, de la chaleur, dont le caractère respirait la fierté; puis lorsqu'elle l'eut épousé, changement complet, toute l'autorité passant à l'époux, la maîtresse d'hier devenant aux yeux de tous pleine de déférence et de respect, jusqu'à la Révolution, s'entend, car à cette époque, elle ne voulut point quitter la France et le laissa fort bien émigrer tout seul. Ce qui permet de supposer que le public, toujours esclave des apparences, prit un jeu savant : le décor de la soumission, pour la soumission elle-même. Laisser au mari tous les dehors de l'autorité, le conduire aveuglément en lui persuadant qu'il demeure maître absolu, ne jamais confesser à personne, pas même aux amis intimes, qu'on garde la direction occulte de toutes choses, n'est-ce pas le premier principe de la diplomatie féminine ?

P. c. c. : UN INTERMÉDIAIRISTE.

(1) Sait-on, par parenthèses, l'auteur de ce mot ?

—

Priolo (Benjamin) (XXXVI, 3, 274, 359). — M. A. Claude dit : « Priolo a laissé de nombreux écrits, parmi lesquels sa propre histoire et l'*Histoire de la Fronde*, très lue par ses contemporains. »

Je lui serai particulièrement obligé de me donner ici une note bibliographique qui me permît de trouver ce livre dans une bibliothèque publique. Remerciements. J. DE St-J.

—

Le bossu d'Arras. La belle cordelière. (XXXVI, 4). — La belle cordelière me semble être Louise Labé (1526-1566) femme poëte d'une beauté remarquable, surnommée « la Belle cordelière » parce qu'elle épousa un riche cordier de Lyon.

« Le bossu d'Arras » est Adam de la Halle, trouvère du XIIIe siècle.

CHARLEC.

—

Sceau secret (XXXVI, 41, 367, 452, 587). — Monteil dans son *Traité de matériaux manuscrits*. Paris, 1836, 2 vol. in-8°, parle (tome 1er, page 145), d'un recueil de pièces originales, comptables, concernant les dépenses de la cour du comte de Provence, Monsieur, depuis Louis XVIII à Gros-Bois et à Brunoy (1775-1776) et cite:

Un grand sceau pour servir de sceau secret, 250 livres. Je me fais cette question : Comment un sceau peut-il être secret ?

Sur cette remarque, j'ai questionné mes collègues sur l'emploi du sceau secret du comte de Provence, on m'a répondu par une histoire ancienne du scel du secret, ou scel secret du Roi, d'après les traditions du moyen-âge.

Les explications les plus simples se trouvent souvent dans un dictionnaire, on peut en juger par ce qui suit, extrait du *Grand Vocabulaire*, Paris 1773, tome XXVI, mot « sceau », page 47 :

On appelle scel du secret ou scel secret du Roi, le petit sceau ou cachet du Roi. M. de Laurière croit que le scel secret était la même chose que le scel privé ou particulier, et que le scel secret du Prince, qui était beaucoup plus petit que le grand sceau, est le même qu'on a appelé depuis « contre-scel ».

Le sceau secret du comte de Provence n'était qu'un contre-scel ; le mot secret ne signifierait rien. A. DIEUAIDE.

—

Sur le mot mucre. (XXXVI, 50, 496, 588). — Le mot s'emploie couramment en Bretagne et en Normandie dans le sens de: moite, moisi, humide. On le trouve dans *Trévoux* et *Bescherelle*.

Il vient du latin *mucidus* (moisi, mouillé). CHARLEC.

—

La langue française est-elle une langue claire ? (XXXVI, 50, 457). — Le mot « louer », dit notre confrère A. P., par lui-même reste indéterminé ; mais son sens devient très-précis, aussitôt que j'y ajoute son complément. ..

Immédiatement, j'ai mis en œuvre le moyen préconisé. Ex.: « Jean loue une maison. »

Jean est-il locataire ou propriétaire ? Je ne trouve cela précisé en rien.

X.

—

Guérison des écrouelles (XXXVI, 91, 503, 589). — Saint-Marcou, qui fut (au VIe siècle) abbé de Nanteuil (diocèse de Coutances), était invoqué contre les écrouelles. Au Xe siècle, on transporta ses reliques à Corbigny (diocèse de Laon) et — suivant la tradition — le saint accorda aux rois de France, dans la personne de Robert-le-Pieux (996-1031) le privilège de guérir les scrofuleux. Depuis le XIe siècle, les successeurs de Robert II, y compris Louis XIV, joignant la parole au geste, ont dit à des légions de malades : « Je te touche, Dieu te guérit (ou te guérisse) » mais, que cette pratique ait réussi quelquefois, je n'en puis trouver nulle part une preuve authentique. Et, d'ailleurs, Saint-Marcou lui-même a-t-il fait des cures ? Il peut n'avoir dû qu'à son nom, naïvement interprêté, de recevoir des prières contre un mal dont les victimes sont marquées au cou. Pareille aventure est arrivée à plus d'un saint. T. PAVOT.

—

Les poches des capucins (XXXVI, 98, 226). — Chabot n'a-t-il pas emprunté ce détail des seize poches que comportait l'habit des disciples de Saint-François, plutôt aux *Amusemens des Eaux de Spa* qu'à la brochure anonyme citée par « le Capucin intermédiairiste « ?

Les dits *Amusemens* datent, en effet, de 1734, tandis que le pamphlet indiqué leur est postérieur de huit années.

La liste des seize poches et leur description figurent au tome Ier des *Amusemens*, p. 368 à 374. ALBIN BODY.

—

Le dîner de l'Homme qui bêche (XXXVI, 193, 557). — Il s'agit, non d'un dîner offert(!)

par l'éditeur de qui la vignette de Braquemond orne les volumes, mais d'un pique-nique, de dates et d'endroits variables, je crois, que s'offrent certains « nourrissons des Muses » dont les œuvres se vendent passage Choiseul.

Puisque M. J. C. prépare des notes sur les dîners littéraires et artistiques, le soussigné aurait plaisir à lui indiquer quelqu'un qui peut, mieux que quiconque, lui fournir des documents sur les *Parisiens de Paris* et lui faire feuilleter un dossier intéressant remontant à la fondation (15 janvier 1880).

J. DE St-J.

—

Gegenschein (XXXVI, 194, 560). — Voici les renseignements qu'a bien voulu me donner, dans le *Bulletin de la Société belge d'astronomie* (n° d'octobre 1897), M. P.-S. Giovannozzi, directeur de l'Observatoire Ximénien de Florence :

Le *Gegenschein* (de l'allemand, *lumière d'opposition*) est une faible clarté très difficile à reconnaître, qui s'observe dans la région du ciel opposée à celle occupée par le Soleil. Voir SERPIERI, *La Luce Zodiacale*, dans l'*Appendice alle Memorie della Società degli Spettroscopisti Italiani*, Palermo, 1876 et plusieurs Mémoires du même Serpieri dans les *Rendiconti del R. Istituto Lombardo di scienze e lettere*, Milano, 1872, 1873, 1876, 1877, 1881. Il traite plusieurs fois, en passant, ce sujet du *Gegenschein*.

P. c. c.: L. VANVINCQ RENIEZ.

—

Habitudes saugrenues (XXXVI, 194, 558). — Comme M. J. C., avec lequel je n'étais pas d'accord l'autre jour, avec lequel je suis heureux d'être d'accord aujourd'hui, je dirai : jusques à quand cela va-t-il durer (*quousque tandem*)? N'a-t-on pas assez ri de ce pauvre Louis Veuillot invoquant l'autorité de M. Rymer (*sic*) dans son livre sur le *Droit du seigneur*, écrit d'ailleurs avec une verve si spirituelle? Evitons tous d'aussi grotesques rajeunissements, dignes du solennel M. Prudhomme! C'est, en outre, le moyen de laisser un peu plus d'espace aux choses utiles et curieuses. Il n'y a pas de petites économies. Je suis comme le légendaire Auvergnat qui estimait que le plus grand inconvénient d'un vieux soulier trouvé dans sa soupe, c'est que « cha tenait de la plache ».

PH.

Gardes d'honneur (XXXVI, 236, 515, 606). — La garde impériale de Napoléon Ier comprit quatre régiments de « gardes d'honneur » créés en 1813.

Chacun d'eux, outre un état-major, était formé de dix escadrons, et son effectif total était prévu à 2,505 cavaliers et officiers.

Ces corps étaient exclusivement composés de fils de famille, de jeunes gens bien apparentés, sans conditions d'admission nettement réglementées d'ailleurs; ils étaient tenus à s'habiller et à s'équiper à leurs frais. — L'empereur espérait par là se rattacher un certain nombre de familles tenant à l'ancienne noblesse et aux notabilités qui pouvaient jusque-là lui avoir tenu rigueur.

Les garnisons éventuelles devaient être à la paix, en suivant l'ordre des numéros des régiments : 1er Versailles, 2e Metz, 3e Tours, 4e Lyon. L'uniforme était le suivant : dolman vert foncé à collet et parements écarlate; pelisse verte à tresses blanches et doublure rouge; culotte hongroise rouge, à tresses blanches; colback pour les officiers; shako écarlate bordé de blanc et plumet vert pour la troupe; armement et harnachement des hussards.

LOTUS-SAHIB.

***

— M. Auguste Cramer a raconté dans la *Bibliothèque universelle* (février 1856), les « Souvenirs d'un garde d'honneur » :

Nos uniformes, dit-il, se composaient d'une pelisse vert foncé, bordée de peau noire, d'un dolman vert doublé de rouge, avec collet et parements écarlates : la culotte hongroise était en drap rouge, avec tresses blanches, la ceinture cramoisie, le shako rouge.

M. Cramer fut enrôlé à dix-sept ans, le 1er juin 1813, dans le régiment de Lyon. Le 4 août, son escadron était à Mayence, le 30 à Dresde. La garde se trouvait en octobre sur le champ de bataille de Leipzig.

C.

***

— Les gardes d'honneur, créés à la fin de l'Empire (1813), avaient un recrutement particulièrement aristocrate. Ils devaient s'équiper et s'entretenir à leurs frais. Ils auraient mérité l'appellation moderne de « fils à papa ». C'était en effet la fortune et la situation sociale de leurs parents qui décidaient de leur

recrutement. Leur formation fut un appel à la vanité et réunit ce qu'on peut appeler « les gommeux » de l'armée impériale. L'existence de ces cavaliers de parade fut éphémère ; elle ne dura même pas jusqu'à la chute du régime. On a dit, qu'en les instituant, Napoléon avait l'intention de créer une sorte de troupe d'otages comme garantie contre la conduite politique des familles riches et influentes et que ces cavaliers privilégiés lui auraient servi aussi de gardes du corps.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Les Ségur : armoiries, devise et chanson (XXXVI,237,608).—Je viens de consulter les

Œuvres diverses du vicomte J.-A. de Ségur, contenant ses Morceaux de Littérature, ses Poésies fugitives ; la Correspondance secrète entre Ninon de Lenclos, le marquis de Villarceaux et Mme de Maintenon. Précédées d'une notice sur la vie de l'auteur. Paris, Dalibon, libraire, Palais-Royal, 1819, in-8°.

Les poésies comprennent 48 chansons ; malheureusement les couplets des *Dragons* ne s'y trouvent pas. Il faudrait chercher dans les « recueils de chansons du temps ».

Les Ségur portent : Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or ; aux 2 et 3 d'argent.

Je ne connais pas leur devise.

L'histoire de la maison de Ségur, dit Milleville, présente une singularité remarquable. Plusieurs familles historiques des plus illustres de France ont fini par des alliances avec elle ; et, par suite, les noms de Montaigne, de Lamoignon, de d'Aguesseau, ont été relevés par divers de ses membres, et ajoutés par eux à celui de Ségur.

Dans le volume sus-visé, se trouve une fantaisie spirituelle qui reproduit la phraséologie de l'époque. La voici :

Harangue impromptue à un souper chez le baron de Besenval (1789).

Sire, vos enfants... le peuple... la nation... vous êtes son père... la Constitution... la puissance exécutrice dans vos mains... la puissance législative... l'équilibre des finances... la gloire de votre règne... l'amour de votre peuple... Sire, le crédit... les fondements de la monarchie ébranlée... tout concourt... tout rassure... et votre équité... les yeux de l'Europe étonnée... l'esprit de sédition détruit... les larmes de vos peuples... la postérité... abondance... gloire... patriotisme... abus du pouvoir... clergé... noblesse... tiers-état... sublime effort... vertu... confiance... le siècle éclairé... l'administration... l'éclat du trône... la bienfaisance si rare... les siècles à venir... sagesse... prospérité... voilà les vœux de votre royaume... puissante réunion d'une nation importante... époque à jamais mémorable... éclat de votre couronne et bénédictions... les vertus de Louis XII, la bonté d'Henri IV... Sire, 12 et 4 font 16.

EFFEM.

—

Les jeunes filles d'autrefois (XXXVI, 241). — Le *Journal d'une élève de Port-Royal* est de deux jeunes auteurs qui prennent pour pseudonymes Jacques Roland et Marcel Dhanys. Les *Souvenirs d'une Bleue, élève à Saint-Cyr*, sont de Marcel Dhanys. Ces deux recueils sont donc apocryphes, mais ce sont, le second surtout, des pastiches si bien réussis, si bien documentés, que beaucoup de lecteurs s'y sont laissé prendre, et que le soupçon ne m'est venu qu'à la suite de la découverte de deux ou trois tournures ce phrases postérieures à l'époque à laquelle se rapportent lesdits mémoires.

A. MYTAY.

—

Dessins de Granet à retouver (XXXVI, 244). — Le chevalier Khrom, capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, à qui Granet avait fait don d'un dessin représentant l'incendie de l'arsenal de Toulon et de la flotte française en 1793, est mort en 1823 à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure) Il possédait des propriétés dans cet arrondissement. M. Z. Y. X. pourrait-il, en dirigeant ses recherches de ce côté, arriver à retrouver la trace du dessin qui l'intéresse.

Je possède quelques papiers provenant du chevalier Khrom, mais je viens d'y chercher inutilement une mention quelconque relative aux objets qu'il a pu laisser à son décès.

A. V.

—

Le graveur E. Ulm (XXXVI,244,649).—Je ne puis donner à M. Ulric R.-D. aucun renseignement sur la personnalité du graveur Ulm, mais comme il demande qu'on lui indique les œuvres de cet artiste, je lui signale un autre volume de cette même « bibliothèque originale ». M. René Pincebourde, lui aussi, illustré d'une eau-forte d'Ulm. Il est intitulé : *Petrus Borel le Lycanthrope* est l'œuvre de notre éminent confrère M. Jules Claretie.

J'ai la bonne fortune d'avoir ajouté à mon exemplaire le dessin original de Ulm, lavé à l'encre de Chine, rehaussé de traits de plume, fort habilement traité et différant en plusieurs points de la planche placée en tête de tous les exemplaires.

Au temps de ma jeunesse, alors que je fréquentais assidûment la boutique de la rue de Richelieu, où Pincebourde tenait ses assises romantiques, je reçus de lui-même ce joli dessin qui porte, écrit de la main de son auteur, la dédicace suivante : « A Monsieur René Pincebourde, hommage affectueux, E. Ulm.

A. Y.

—

Bibliographie clérico-galante (XXXVI, 289, 564). — « L'apôtre » est l'anagramme du nom de l'auteur, A. Laporte, qui a publié, sous le même pseudonyme :

La *Bibliographie jaune, précédée d'une dédicace à tous aulcuns qui ne sont pas jaunes, d'un prologue d'Alcofribas et d'une étude historique et littéraire sur le jaune... conjugal, depuis sa découverte jusqu'à nos jours.* A Cocupolis et à Paris, 43 *ter*, rue des Saints-Pères, 1880, in-8° de XVIII-103 p., plus un feuillet non paginé contenant une *Post-face rose après dédicace jaune*, signée J.-J. Cornutus.

L'ouvrage a été tiré à 520 exemplaires. C'est un répertoire des ouvrages bizarres et singuliers relatifs aux mésaventures conjugales : imprimé sur papier jaune tendre, couverture illustrée. Sur le titre, une vignette représentant la « porte » entr'ouverte d'une vitrine remplie de livres, au milieu de laquelle on lit le monogramme A L ; au-dessus : *Ubi liber, ibi liber*, et autour sur les quatre côtés : *A la porte, — qui mesprise — les vieilz — livres.*

La couverture indique, en outre, les ouvrages suivants du même auteur, en vente à la même librairie :

Bibliographie contemporaine, manuel de l'amateur de livres rares et curieux, etc. (L'ouvrage devait paraître les 15 et 30 du mois et former 3 volumes). 1 franc la livraison.

Le R. P. Cornutus à tous les cocus, sermon prononcé devant la très antique et très universelle confrérie des trop bien mariés, etc. A Corneville, 1879, in-16, 80 p. ; 2 francs.

Histoire d'une bibliographie clérico-galante, etc. Paris, 1879, in-8°, papier teinté, 1 franc.

La Cuisinière assiégée, ou l'art de vivre en temps de siège, par une femme de ménage. Paris, 1871, in-18, 36 p., 1 fr. 50.

J. Lt.

***

— L'Apôtre est l'anagramme de Laporte, bibliographe et libraire-bouquiniste sur le quai Saint-Michel, lequel a quelques autres productions bibliographiques à son actif, parmi lesquelles une réponse un peu verte, et bien méritée d'ailleurs, aux *Bouquineurs et Bouquinistes* du bibliophile moderniste Octave Uzanne.

J. C. Wicocq.

***

— L'auteur de la *Bibliographie clérico-galante* est le bibliophile et bibliographe Laporte, assez connu désormais par le retentissant procès qu'il a gagné contre Émile Zola. M. E. Laporte publia ce recueil en 1880, qui est l'année même où il se résigna au métier de bouquiniste sur parapets. Il habitait alors rue de Seine, 18, et vendait lui-même son opuscule, dont il a fait depuis (1888) une seconde édition très augmentée et heureusement modifiée, car il avait introduit d'abord, abusivement, dans sa liste, comme étant œuvres érotiques, des manuels ou traités de théologie morale et casuistique, tels que le *Traité de la confession* du cardinal Gousset et les *Cas de conscience* de Sury. M. Laporte, familier des flâneurs et chercheurs du quai Voltaire, tient, à cette heure, riche boutique, rue des Saints-Pères, 29.

M. Schilt de Montclar.

—

Un emploi du mot : contre (XXXVI, 290). — Au préalable, la question nous semble mal posée. L'expression : paiement comptant « contre » escompte de tant pour cent n'équivaut pas à cet autre : paiement comptant « avec » escompte de tant pour cent, mais bien à celle-ci : paiement comptant « en retour » de l'escompte de tant pour cent.

Le cas indiqué est, d'ailleurs, plus général. « Contre », en effet, est employé sans cesse dans le langage populaire, voire dans la conversation entre lettrés, pour : au lieu de ... en échange de ...

L'origine de ce double usage est très ancienne. Elle remonte aux commencements mêmes de la langue romane écrite. Les grammairiens de la basse latinité,

après avoir confondu couramment « *adversus* avec *pro*, c'est-à-dire « contre » ou « à l'égard de » avec « pour », ne tardèrent pas, dès le IIIe siècle (V. la *Grammatica nova* de Justinien le jeune, édition de Gharpp, 1875, 3 vol.), à confondre aussi *contra* qui, en haut latin, signifiait à la fois : en face de..., à l'opposite de... et « contre », suivant le contexte, avec en représentation : ou en échange de ... C'est l'un des accidents accoutumés que cause à la logique le passage du sens physique ou concret au sens abstrait ou moral.

Il faut consulter, à ce sujet, le *Glossaire de la basse et moyenne latinité* de Ducange; le *Dictionnaire* de Richelet; celui de Furetières; la première édition (1696) de celui de l'Académie.

Du reste, de Vaugelas à d'Olivet et jusqu'à nos jours, ce double usage ou plutôt ce second usage poussé jusqu'à l'abus, puisqu'il aboutit à un quiproquo, a été constamment condamné.

M. SCHILT DE MONTCLAR.

***

— Locution mauvaise. Ici je suis encore *doctus cum libro*, c'est-à-dire avec Littré.

Voir au mot « contre ». Littré ajoute l'opinion de Voltaire, qui dit de « ne transporter cette locution hors du langage commercial, dans aucun style ». En effet, elle est contraire au sens du mot contre. Il vaut mieux dire : Paiement avec escompte.

RAOUL JANVAL.

***

— Littré, sur le mot : contre, indique que dans le langage commercial il est employé comme synonyme de : en compensation.

Même en dehors du langage commercial, la proposition : « contre » est employée dans ce sens.

C'est ainsi que Benjamin Constant, dans sa traduction du *Wallenstein* de Schiller, a pu dire :

Mansfeld eût échangé sans un destin fatal
Le casque du guerrier *contre* un bandeau [royal.

Béranger a dit dans le *Grenier :*

J'échangerais ce qu'il me reste à vivre
Contre un des mois qu'ici Dieu m'a [comptés.

Boileau a dit dans sa *Satire XII :*

Sans simonie on put *contre* un bien [temporel
Hardiment échanger un bien spirituel.

Guiraud, dans les *Macchabées*, a dit cependant :

Echanger la tiare *avec* un diadème.

Et Pascal, dans les *Provinciales :*

Ils échangent le sacrifice *pour* de l'argent.

Il résulte de toutes ces autorités qu'on peut dire aussi bien : paiement comptant *contre* escompte de tant pour cent, que : *avec* escompte de tant pour cent.

Le sens est le même avec nuance dans la définition de l'opération.

Avec indique que le paiement comptant est accompagné de l'escompte.

Contre indique qu'en échange de la renonciation aux délais d'usage on reçoit une remise sur la somme payée.

C'est, au surplus, le terme courant.

Quant à l'expression de Pascal elle ne s'emploie guère. On pourrait cependant dire : j'ai accepté le paiement comptant *pour* un escompte de...

PAUL ARGELÈS.

—

Dictionnaire de Bescherelle (XXXVI, 290). — D'après Brunet :

Dictionnaire national ou *Dictionnaire universel de la langue française*. 8e édition (lisez tirage). Paris, les frères Garnier, 1860, 2 vol. gr. in-4° à 4 col.

Ce dictionnaire s'est publié par livraisons à partir de 1844 et n'a été achevé que beaucoup plus tard. On y a plusieurs fois changé le titre, mais il n'y a qu'une seule édition. 54 f.

Nouveau Dicionnaire national (Ancien *Dictionnaire de Bescherelle* entièrement refondu), 4 vol. gr. in-4°, 1886-1887.

L'ouvrage a été publié en 180 livraisons à 50 centimes.

Lorenz indique une édition publiée en 1843-1846, en 2 vol. in-4°.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Ne pas valoir les quatre fers d'un chien (XXXVI, 290). — C'est ce que l'on dit de tout ce qui est sans valeur, ou plutôt de ce qui est moins que rien, car, les quatre fers d'un chien, c'est égal à zéro. L'expression n'est point particulière à telle ou

telle région de la France; je l'ai rencontrée sur des points assez nombreux pour croire qu'elle court tout le pays.

T. PAVOT.

*
* *

— Voyez : IX, 450, 508.

EDME DE LAURME.

*
* *

— L'usage en aucun pays n'étant de ferrer les toutous de toutes races, le fer d'un chien équivaut à une valeur égale à zéro. Estimer la valeur morale d'une personne à quatre zéros, cela veut dire en tous pays qu'elle vaut quatre fois moins que rien. L'expression est, du reste, en usage dans beaucoup de localités et non confinée dans l'Orléanais. Cz.

—

Littérateur et écrivain (XXXVI, 290). — Consulter avant tout Littré. Les exemples qu'il donne sont très précis. Remarquer aussi dans Littré la différence entre auteur et écrivain.

RAOUL JANVAL.

—

Un fils naturel d'Helvétius (XXXVI, 291). — La nombreuse postérité légitime d'Helvétius, dont je me suis occupé dans le *Curieux* et dans *Révolutionnaires*, pourrait répondre à la question.

NAUROY.

—

Double-sept (XXXVI, 291, 660). — Le double-sept et même le double-huit existent encore dans les jeux de dominos, si non en France, du moins en Allemagne et en Suède où j'en ai vu tout récemment.

THOMAZIN.

*
* *

— Pour composer ou résoudre des problèmes, un de mes amis se sert d'un jeu de dominos très ancien, dont la plus forte pièce est le double-dix. Il dispose ainsi de soixante-six dominos, tandis que la série actuellement en usage n'est que de vingt-huit. T. PAVOT.

—

Livre sur les Conventionnels (XXXVI, 292). — Le livre de Robert a paru en 1814, à Paris; c'est dire qu'il ne faut plus le demander qu'à des librairies d'occasion. Il ne se cote généralement pas cher, mais toujours plus qu'il vaut. Quérard, dans la *France littéraire*, donne entre guillemets, ce jugement : « Scandaleuse et lâche compilation, dont tous les honnêtes gens ont fait justice en la repoussant avec mépris ». C'est, dans tous les cas, un factum de circonstance qui ne peut pas apporter à M. La Coussière le secours qu'il paraît en attendre pour des recherches historiques sérieuses.

G. I.

*
* *

— Voici le texte exact de ce volume :

Vie politique de tous les députés à la Convention nationale pendant et après la Révolution. Ouvrage dans lequel on trouve la preuve que dans le procès de Louis XVI la peine de mort avait été rejetée à une majorité de six voix, par M. R.... A Paris, chez L. Saint-Michel, libraire, quai des Augustins, n° 49, 1814, in-8°

Ouvrage dédié à Mgr le duc de Pienne, premier gentilhomme de la chambre du Roi. L'auteur s'occupe des conventionnels jusqu'au moment où il fit paraître son ouvrage.

UN JEUNE CHERCHEUR.

*
* *

— Une seule édition paraît avoir été donnée de l'ouvrage suivant :

Vie politique de tous les députés à la Convention nationale pendant et après la Révolution, par Robert, avocat. A Paris, chez L. Saint-Michel, libraire, quai des Augustins, 49; 1814, in-8° de XVI et 439 pages.

Indépendamment des votes émis sur les questions importantes, cet ouvrage indique les charges ou fonctions remplies par un certain nombre de conventionnels postérieurement à la Révolution.

A. FRAY-FOURRIER.

—

Scatologie (XXXVI, 292). — On croirait, vraiment, d'après la position de la question, que ce mot est un inconnu; il est cependant facile à trouver dans le dictionnaire de Larousse ou dans celui de Littré. Il est composé avec σκατος, génitif de σκῶρ (ordure), qui a donné le latin *scoria*, scorie, écume de métal.

T. PAVOT.

*
* *

— Etym. Σκατός, génitif de σκῶρ, excrément, et λογος, discours, d'après Littré. (*Supplément*, p. 308, 2e col.)

Je ne l'ai pas trouvé mentionné dans différentes éditions du *Dictionnaire de l'Académie française.*

Bibliothèque scatologique : on trouvera le titre de cet ouvrage et d'utiles renseignements bibliographiques en consultant :

BARBIER. *Dictionnaire des Anonymes*, édition 1872, tome I, p. 409, lettre F.

QUÉRARD. *Supercheries littéraires*, édition 1870, tome III, p. 857, lettres C D.

L'article renvoie à d'autres publications pour compte rendu bibliographique. UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Le cadran de vingt-quatre heures (XXXVI, 293). — Je possède une montre de l'époque Louis XVI à double face; l'un des cadrans est de douze heures, l'autre de vingt-quatre; le mouvement est signé Buchène et compagnie. Si M. Ch. de Prins désire la voir, je suis tout à sa disposition. E. GANDOUIN.

—

Académie politique (XXXVI, 329). — Ecole ayant pour but de former des jeunes gens destinés à la diplomatie. Elle fut fondée en 1710, par M. de Torcy, et établie au Louvre, où était le dépôt des archives du ministère des affaires étrangères.

Il n'y eut d'abord que six élèves; le nombre en fut porté à douze en 1713; mais cette Ecole déclina peu à peu, et, en 1725, elle avait cessé d'exister.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé (XXVI, 333). — Le grand ouvrage de M. le duc d'Aumale : *Histoire des princes de Condé*, donnera de précieux renseignements sur ce personnage.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Cercueils (XXXVI, 335). — Larousse dit que les Egyptiens avaient de larges cercueils faits de cèdre et de sycomore. Les premiers chrétiens usaient de la pierre, et cette coutume dura probable ment jusqu'au XIe siècle, à partir duquel le bois fut employé chez tous les peuples civilisés. T. PAVOT.

Armoiries des familles belges non titrées (XXXVI, 338). — Il est impossible de répondre d'une manière précise et concise à la question, telle qu'elle est posée, à cause de la confusion qui y est faite entre la noblesse, les titres et les armoiries.

L'Almanach royal officiel de Belgique (Guyot frères, éditeurs, Bruxelles), publie chaque année la liste des nobles.

Ce sont les seules personnes dont la noblesse soit reconnue et dont les titres, le cas échéant, puissent être pris dans un acte public.

Contrairement à ce que semble croire l'auteur de la question, sur un millier de noms environ que comprend cette liste, il en est un bon nombre qui ne portent pas de titre et d'autres pas de particule.

Quant aux armoiries, pour les personnes portées sur la liste, la reconnaissance des armoiries s'est faite en même temps que celle de la noblesse.

D'autres personnes peuvent encore obtenir du conseil héraldique des certificats de possession et d'usage d'armoiries, indépendamment de reconnaissance de noblesse.

Mais, indépendamment de ces deux catégories officiellement reconnues, il existe un grand nombre de familles non nobles dans lesquelles des armoiries se sont transmises par tradition de famille à défaut de parchemins authentiques.

Dans la bourgeoisie des grandes villes, notamment, l'usage d'armoiries était généralement en vigueur et elles se retrouvent dans des actes anciens, sur des monuments funéraires, des cloches offertes aux églises, etc.

Je ne pense pas qu'il existe de recueil pouvant faire autorité à cet égard et je n'en vois du reste pas l'intérêt : le port d'armoiries sur des voitures, des livrées ou du papier à lettres n'est pas un délit, pas plus qu'il n'est une présomption nécessaire de noblesse.

En résumé, l'unique source officielle à laquelle votre correspondant puisse s'adresser est la liste officielle des familles nobles de Belgique; il y trouvera, comme il le demande, la liste des familles non titrées appartenant à la noblesse.

Quant à la liste des familles non titrées et usant d'armoiries, le champ de ses recherches est vaste, mais je ne me charge pas de lui fournir un guide sûr.

UN LECTEUR DE L'INTERMÉDIAIRE.

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Louis XVII mort au Temple. Comment les portes étaient gardées. — Parmi les erreurs propagées par les partisans de la délivrance de Louis XVII, nous croyons devoir en signaler une, qui était de nature à produire une vive impression sur le lecteur.

La prison du Temple était si mal fermée et si mal gardée, ont-ils dit, que, pour sortir de la cour, il suffisait de frapper une porte, avec une pierre déposée à côté, pour la faire ouvrir et pour sortir de la prison. Il y a là une confusion manifeste : l'examen du plan du palais du Temple la ferait facilement disparaître.

La tour du Temple se trouvait isolée de toutes les constructions ; elle était élevée au milieu d'un préau, formant un carré régulier d'une superficie de 6,000 mètres, planté d'arbres, et entourée de murs de vingt pieds de hauteur, construits, depuis l'arrestation de Louis XVI, par Palloy, le même entrepreneur qui avait fait démolir le château de la Bastille.

Pour sortir de la tour, il fallait traverser le préau, qui n'avait d'autre issue qu'une porte charretière, entourée constamment par les hommes de garde, dont le poste était contigu et placé en face de l'entrée des tours ; cette porte ouvrait sur une avenue d'une longueur de plus de cent mètres, conduisant à la rue du Temple, sur laquelle se trouvait l'entrée principale du palais, fermée par une porte monumentale. Il n'y avait donc, autour de ce préau, ni porte libre, ni pierre destinée à la frapper, pour la faire ouvrir.

La tour, servant de prison aux enfants de Louis XVI, a toujours été gardée d'une manière exceptionnelle par des hommes, armés de sabres et de fusils, placés en sentinelles dans les cours, au rez-de-chaussée, dans les escaliers et à tous les étages. Ces hommes, fournis alternativement par toutes les sections de Paris, étaient renouvelés chaque jour, afin de déjouer tous plans de délivrance ou d'enlèvement des prisonniers.

La prison n'avait donc pas d'autre issue que cette porte, qui était gardée par 194 hommes de la garde nationale et par 14 autres de l'artillerie parisienne, accompagnés de cinq ou six gendarmes d'ordonnance, indépendamment d'un commissaire civil de l'une des quarante-huit sections de Paris, lequel était renouvelé aussi chaque jour et des deux gardiens spéciaux, nommés par le comité de sûreté générale. Il était certainement bien difficile de forcer, de séduire ou de corrompre une telle quantité d'hommes, ayant une origine et des intérêts différents, sans éveiller les soupçons des membres de la commune de Paris, ni ceux des agents de la police des comités de sûreté générale et de salut public, dont les visites étaient fréquentes. La défiance et la dénonciation n'ont jamais cessé, pendant cette détention, d'être à l'ordre du jour et elles étaient largement récompensées ; les arrestations des suspects les conduisaient le plus souvent à l'échafaud. Tison, pour avoir paru suspect à Hébert, avait été enfermé dans l'une des tours du Temple, le 21 septembre 1793, et Guérin a déclaré qu'il y était encore lors de la mort de Louis XVII, le 8 juin 1795, sans avoir été jugé ni condamné.

D'ailleurs, si nous recherchons l'origine de ce reproche sur le défaut de fermeture, nous trouvons qu'à la date du 30 prairial an 2, environ une année avant la mort de Louis XVII, Lelièvre, économe du Temple, avait déclaré, devant le conseil de surveillance du Temple, que la belle-mère du citoyen Gagnié, chef de cuisine, la citoyenne Simon et d'autres personnes qui résidaient provisoirement dans les anciens logements du palais du Temple ou dans ses dépendances, sortaient dans l'enclos du Temple, occupé par des locataires, en se faisant ouvrir une porte, qui se trouvait sur la gauche de la cour des écuries, en entrant par la grande porte de la rue du Temple. Le concierge Piquet reconnaissait que le fait était exact, mais il prétendait qu'il n'avait point reçu d'ordres pour empêcher les habitants de sortir par ce passage.

Ces déclarations ont été reproduites par M. de Beauchesne, et l'original de la constatation se trouve aux Archives nationales, dans le carton 4791 de la série F7.

Cette facilité de sortir, à cette date, des bâtiments du Temple, indépendants de la prison, ne pouvait être d'aucune

utilité pour l'enlèvement de Louis XVII, et il n'y avait pas lieu d'y attacher d'importance ; d'ailleurs, cette dénonciation avait permis de prendre sans doute de nouvelles précautions, si cela eût paru nécessaire, et certainement bien avant les dates indiquées successivement par les prétendants, comme étant celle de la délivrance du jeune prisonnier.

ALF. BÉGIS.

—

Le centenaire de l'expédition d'Egypte. — En 1898, il y aura cent ans que Bonaparte s'embarqua, à Toulon, pour cette étonnante conquête de l'Egypte, qui, si elle n'eut pas de résultats politiques durables, donna naissance à une admirable publication qui fut le point de départ des découvertes égyptologiques de Champollion, de Mariette et de Maspéro, qui ont révélé toute l'histoire de l'ancien empire des Pharaons. Pour célébrer cet anniversaire, le ministre de l'instruction publique a chargé M. Hamy, membre de l'Institut, professeur au Muséum, de publier la correspondance, encore inédite, du célèbre naturaliste, Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire, qui fut membre de la mission d'Egypte. On ne pouvait mieux choisir, et nous sommes assurés, grâce la science et à la compétence de M. Hamy, d'avoir bientôt une publication de premier ordre. Mais ne pourrait-on, à cette occasion, ajouter d'autres documents inédits ? Nous ne serions pas surpris, si parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire* il ne s'en trouvait quelques-uns qui puissent fournir làdessus de précieuses indications.

—

Un buste de Napoléon par Rude. — La *Flandre libérale* annonce une précieuse découverte : Un grand buste à mi-corps, représentant *Napoléon premier consul*, drapé dans un ample manteau, se trouvait plus ou moins en souffrance dans le corridor du rez-de-chaussée de l'Académie de dessin, à Gand. Personne n'en connaissait la provenance ni l'auteur. Un jour, le conservateur, M. Maeterlinck, croyant reconnaître dans cette belle œuvre le faire de Rude, la signala à son savant collègue du musée des estampes de Bruxelles, M. Hymans, qui confirma l'attribution. A sa demande, des photographies du buste furent envoyées à Dijon, ville natale du sculpteur, où l'on a réuni ses principales œuvres en un musée. Le comité dijonnais a déclaré unanimement, à la vue des photographies, que le buste était de Rude et qu'il datait de la meilleure période de la vie du maître ; il a fait de pressantes instances pour en obtenir une reproduction. La commission du musée gantois a décidé que l'œuvre de Rude aurait une place d'honneur dans ses galeries.

—

Aqueducs de Carthage.— M. Ollivier, contrôleur civil suppléant, à Tunis, avait remarqué la présence d'une grande quantité d'eau à la Sokra, à 6 kilomètres de cette ville. Des fouilles furent entreprises sur ses indications, et on vient de découvrir deux aqueducs ou canaux souterrains voûtés se dirigeant vers les ruines de Carthage. Il y a encore beaucoup à faire pour dégager l'œuvre entière, mais on a déjà pu pénétrer dans des salles ornées de niches qui ont dû contenir des statues ; on descendait dans ces salles par de grands escaliers de marbre rouge, qui existent encore. Le débit actuel de l'eau est assez important, quoi qu'on ait lieu de penser que les sources non reconnues encore sont ensablées. On a dit que ces travaux d'art n'étaient pas l'œuvre des Romains ; on les a prétendus plus anciens et exécutés pour amener de l'eau à la Carthage punique. Cette opinion, cependant, est à contrôler, et la description, trop sommaire, qu'on en vient de voir, tendrait plutôt à faire attribuer ces aqueducs souterrains à des ingénieurs romains fort habiles, comme on sait, dans l'art de l'adduction des eaux.

AVIS

A partir de janvier 1898, les numéros du 10 de chaque mois contiendront huit pages, soit seize colonnes, de plus. L'Administration de l'*Intermédiaire* s'empresse de faire part de cette amélioration à ses abonnés et lecteurs qui pourront ainsi voir insérer questions et réponses plus promptement qu'en ce moment, où l'abondance des matières est l'unique cause de la lenteur avec laquelle paraissent leurs communications.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Décembre 1897.*

XXXVIe Volume. — N° 782

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — **1re Année** — N° 34

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Anna Vadori. — Cette dame, d'origine vénitienne, se trouvait à Paris à la fin du dernier siècle. Dans les premiers temps du Consulat, elle voyait les principaux personnages de l'époque et était même reçue chez Mme Letizia Bonaparte, mère de Napoléon. Après l'attentat de la rue Saint-Nicaise (24 décembre 1800), elle fut cependant mise en état d'arrestation et ensuite expulsée du territoire français. Il semble que cette mesure de haute police fut due à l'animadversion de quelqu'un de très puissant et qu'on profita de l'occasion pour la chasser de France. Les nombreux dossiers relatifs à l'affaire de la machine infernale conservés aux Archives nationales, ne contiennent rien sur Mme Vadori. Peut-être fut-elle plutôt compromise dans la conspiration de Merville, Ceracchi et Arena. On demande où l'on pourrait trouver des documents la concernant. Bi.

—

Portrait du comte Serge-Séménovitch Ouvaroff (1785-1855). — Existe-t-il un portrait authentique, peint, dessiné gravé ou lithographié, du comte Serge Ouvaroff, l'auteur (suivant Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*, édition de 1873, et Oettinger, *Bibliographie biographique universelle*, in-4°, 1866), de l'*Eloge funèbre du général Moreau*, plaquette publiée, d'origine, à Saint-Pétersbourg, sans nom d'auteur, en 1813, en un volume petit in-4° de II-44 pages, imprimerie de Pluchart, et dont je possède, dans mes dossiers sur le général Victor Moreau, cinq autres exemplaires, tous d'éditions différentes, mais également anonymes.

1° *Eloge funèbre de Moreau.* Epigraphe : *Intaminatis fulget honoribus.* Saint-Pétersbourg, de l'imprimerie de Pluchart et Cie, 1813, II-43 pages in-8°. Beau papier vergé fort. (Bien qu'elle soit sans spécification d'édition, cette brochure doit être, vraisemblablement, de la seconde édition originale effective.)

2° Même titre. Publié à Saint-Pétersbourg, 1813. 42 pages in-8°, papier vélin fort. Au verso de la dernière page : Imprimé à Basle, chez Guillaume Haas, 1814. — Portrait du général Moreau, buste, de face. Gérard pinx. Gravé [au pointillé], par J.-J von Mechel.

3° Même titre. Saint-Pétersbourg, de l'imprimerie de Pluchart et Cie, 1813. Réimprimé à Londres, par Henry Hay et Cie, n° 11, Newcastle street, Strand, 1814, 48 pages in-8° raisin. Papier vélin collé.

4° Reproduction (tronquée) du même ouvrage, pages 422 à 455 de la *Vie politique, militaire et privée du général Moreau*, par Alphonse de Beauchamp. Paris. Le Prieur, 1814, IV-459 pages in-8°, avec portrait-gravé.

5° Traduction allemande du même *Eloge*, par Gaarlib-Helwig Merkel. Riga, 1814, in-8°.

N. B. — On trouvera des notices biographiques sur le comte Serge-Séménovitch-Ouvaroff dans la *Biographie universelle* de Michaud, édition de Mme Desplaces, et dans la *Biographie universelle et portative des contemporains* de Rabbe et V. Boisgolin, 1836.

Ulric R.-D.

—

Mme Edmond B. de Saint-Sauveur. — Je possède une aquarelle de cette dame représentant un vase bleu d'où émergent des roses et autres fleurs; c'est remarquable. Pourrait-on me dire si cette dame a produit autre chose et quoi ? Elle faisait

partie d'une société qui se réunissait chez le comte et la comtesse de Silly vers 1833 et qui a illustré un album magnifique, relié à la cathédrale, pour le plus grand plaisir de la dame de la maison et pour le mien ; il y a là nombre de pièces remarquables; parmi les signataires figure le comte Drouet d'Erlon et même un joli dessin à la plume d'Edward Newman. Est-ce le futur cardinal ? Je note aussi un plan, dessiné à la plume, de Versailles en 1832, par le baron Dastier de la Vigerie, pièce unique et délicate.

NAUROY.

—

Les Mémoires authentiques du cardinal de Retz.— La notice qui précède les *Mémoires du cardinal de Retz*, édition collationnée sur les manuscrits authentiques de la Bibliothèque nationale (avec les fragments restitués), Paris, 1842, 4 vol. in-12, indique l'existence de trois manuscrits authentiques et différents de ces mémoires; l'un confié à un abbé, un autre à des religieuses (lesquels auraient été remplis par eux de ratures) et le troisième conservé actuellement à la Bibliothèque nationale.

Le cardinal de Retz a-t-il écrit trois manuscrits différents ? Ce serait, pour un écrivain, un exemple peut-être unique dans l'histoire.

Au bas de la page 73 de l'édition collationnée, on dit que la reine Anne d'Autriche aurait agréé la galanterie de M. de Montmorency.

A la page suivante, chose peu croyable, Mme de Chevreuse, amie intime d'Anne d'Autriche, raconte cyniquement au cardinal que la reine avait donné rendez-vous au duc de Buckingham, la nuit, dans le petit jardin du Louvre, qu'elle était seule avec elle et que, s'étant éloignée, elle avait entendu du bruit comme de deux personnes qui se battaient; que, s'étant approchée de la reine, elle la trouva fort émue, et M. de Buckingham à genoux devant elle; que la reine, qui s'était contentée le soir de lui dire en remontant dans son appartement que tous les hommes étaient brutaux et insolents, lui avait commandé le lendemain au matin de demander à M. de Buckingham s'il était bien assuré qu'elle ne fut pas en danger d'être grosse.

Ce racontar naïf et banal qu'aurait hésité à rapporter le plus vulgaire écrivain, fait-il partie d'un fragment restitué aux manuscrits en question? Mes collègues seraient bien aimables de s'en assurer et d'en donner le fac-similé dans notre *Intermédiaire*.

Je possède cinq manuscrits in-4° des *Mémoires du cardinal de Retz*, belle écriture du XVIIe siècle; sur les plats se trouvent des armoiries et cette indication en exergue : « Bibliothèque de M^r et de M^d de May (?).

En collationnant les textes, je remarque :

1° Que la reine avait agréé la galanterie de M. de Montcornet et non celle de M. de Montmorency, comme il est dit plus haut;

2° Que le racontar ne s'y trouve pas, qu'il existe un blanc, et cette remarque d'une écriture semblable au texte :

« Il y manque une demie page. »

Le copiste ne parle pas de ratures, mais d'une demi-page, probablement enlevée sur les manuscrits authentiques.

A. DIEUAIDE.

—

Muscadet nantais. — On trouve dans la région nantaise un raisin blanc dit muscadet; pourrait-on me dire l'origine du plant et du nom?

Le *Dictionnaire de l'Académie* dit que le muscadet est une sorte de vin qui a quelque goût de vin muscat.

Nos immortels ont copié cette définition sans dégustation préalable.

Richelet, dans son *Vobabulaire* de 1690, indique que le mucadet est une sorte de gros raisin blanc assez bon (un petit muscadet, un gros muscadet).

Le *moscatello* ou *moscadello* italien a-t-il le goût du muscadet?

Rabelais ne dit pas muscadet, mais muscadeau.

On m'affirme que le plant du muscadet nantais serait identique avec le « melon », improprement appelé « gamet blanc » en Bourgogne.

A. DIEUAIDE.

—

Jurements dans les patois. — Mes collègues ont-ils remarqué que, dans les divers jargons et patois qui se partagent le sol gaulois, il manque des jurements et invectives et que les indigènes qui s'en servent sont obligés de faire usage de toutes les saletés de notre langue, quand ils éprouvent le besoin de se dire des injures.

A-t-on cherché dans les académies celtiques, des jeux floraux et autres, à traduire en patois les riches turpitudes de notre langue française de manière à satisfaire les indigènes, grossiers de tous crûs en leur procurant le moyen d'évaporer leur bile entr'eux, sans que le public étranger en eût les oreilles souillées? A. DIEUAIDE.

—

Pourquoi écrit-on les noms de vaisseaux sans article? — Pour les érudits de l'*Intermédiaire*, écrire des titres ou des dignités sans article passe pour un barbarisme.

Nous connaissons les noms de nos cuirassés de mer : *Océan*, *Marengo*, *Friedland*, *Suffren*, *Courbet*, *Vauban*, etc.; pourquoi ne les a-t-on pas désignés avec l'article : *l'Océan*, *le Marengo*, *le Friedland*, etc.

Jadis des frégates portaient les noms de *Diane*, *Junon*, *Cybèle*, en retranchant l'article. On avait l'air de parler des déesses de l'Opéra ou des chiennes de chasse.

Un amiral rendant compte d'un combat naval pourra dire : « J'ordonnais à *Océan* d'escorter le convoi ; je fis signal à *Courbet* d'attaquer ». Ce langage n'est-il pas aussi ridicule que de dire : « J'ai vu marquis de C...; j'ai écrit à comte de V... »? A. DIEUAIDE.

—

Paris port de mer. — Connaît-on l'origine de la question de Paris port de mer? A quelle époque a-t-on commencé à parler de ce projet? Quel est le premier qui en ait eu l'idée? Où pourrais-je trouver des renseignements sur l'auteur et sur son projet?

Pourrait-on me résumer l'historique de cette question, — que je suppose ancienne, — depuis son origine jusqu'à nos jours? Merci d'avance aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui voudront bien m'indiquer les ouvrages nécessaires pour compléter les renseignements que je les prie de me donner. E. B.

—

Les Annales romantiques de 1828. — Dans les manuscrits autographes d'Alexandre Pouchkine, célèbre poète russe, conservés au musée public de Moscou, il existe une traduction d'une pièce d'André Chénier, qui a été insérée dans les *Annales romantiques* (recueil de morceaux choisis de littérature contemporaine, 1827-1828), Paris, Urbain Canel, 1828, p. 370, sous le titre « Vers inédits d'André Chénier » :

Près des bords où Venise est reine des mers,
Etc., etc.

Cette traduction est datée dans le manuscrit très lisiblement le 17 septembre 1827. Comme il est probable que le volume susmentionné des *Annales* n'a paru qa'au commencement de 1828, ou à la fin de 1827, on ne comprend guère comment Pouchkine aurait pu en avoir connaissance en septembre 1827. Pour expliquer la chose, ne serait-il pas possible de préciser la date de la mise en vente du volume des *Annales de 1828*, en recherchant dans les journaux du temps quelque annonce sur cette publication? M.

—

Henri IV poète. — En 1827, le célèbre imprimeur-libraire Panckouke a publié à 200 exemplaires dans le format grand in-folio, sur papier vélin, en caractères semblables à ceux employés par Pierre Didot dans ses fameuses éditions de Racine, de La Fontaine et de Virgile, trois chansons attribuées au roi Henri IV, adressées à ses maîtresses Gabrielle d'Estrées, Jacqueline du Beuil et Henriette de Balzac d'Entragues. Le roi vert-galant en est-il vraiment l'auteur? PAUL PINSON.

—

Les bévues des municipalités au sujet des plaques commémoratives. — Au mois de juillet 1896, la ville de Douai a élevé une statue à Marceline Desbordes-Valmore, la douce et touchante muse. Antérieurement, c'est-à-dire une dizaine d'années auparavant, le sénateur maire de Douai, M. Charles Merlin, avait fait poser une plaque commémorative sur la façade de la soi-disant maison où elle naquit, s'en rapportant, lui étranger à Douai, aux lumières des lettrés de l'Athènes du Nord, notamment au bibliothécaire de la ville, bien placé pour éclairer la municipalité en pareil cas. Mais grâce à leur ignorance ils lui ont fait commettre une bévue ridicule, car la plaque est posée sur la maison portant le numéro 32 de la rue de Valenciennes, alors qu'elle devrait être placée au numéro 36.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'on

ne s'est aperçu de l'erreur qu'après l'inauguration de la statue, et il a fallu la signaler au bibliothécaire, qui l'avait propagée dans la notice biographique placée en tête de la correspondance intime de Marceline Desbordes publiée trois mois auparavant, pour qu'il en fasse l'aveu.

Malgré des preuves irrécusables de l'erreur commise par M. Merlin, la municipalité actuelle, qui a à sa tête un Douaisien qui se pique de connaître l'histoire locale, ne croit pas devoir faire enlever la plaque du numéro 32 pour la placer au numéro 36.

Connaît-on des bévues de ce genre commises dans d'autres villes ?

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

Le sculpteur Simon Mazière. — Le graveur Simon Thomassin, dans son *Recueil des statues, groupes, fontaines, etc,, du château et parc de Versailles*, signale ce statuaire comme auteur du *Faune de Borghèse*, figure de marbre copiée d'après l'antique. Cet artiste, qui serait né à Pontoise, est si peu connu que les historiens de cette ville n'en parlent pas. Connaît-on d'autres statues faites par ce Pontoisien ? PAUL PINSON.

—

Coppé ou Coppée. — Dans l'immense *Répertoire de Bio-bibliographie bretonne*, de M. Kerviler, dont j'ai sous les yeux une feuille d'épreuves, je lis sous le numéro qui lui est consacré :

Nom de famille de Haute-Bretagne, dont je rencontre un recteur de Retiers en 1625, mort en 1648 (*Pouillé de Rennes*, v, 672) ; — et de nos jours un cafetier à Saint-Brieuc (*Tablettes des Côtes-du-Nord* pour 1885, p. 141). Le poète académicien François Coppée, né à Paris, descendrait-il d'immigrés bretons ?

La réponse est livrée à l'*Intermédiaire*. LE ROSEAU.

—

Sur le dernier mot du général Hoche. — Le héros de Paul Déroulède a-t-il dit en mourant :

Ne me délivrera-t-on pas de cette tunique de Nessus ?

J'avoue que je me méfie beaucoup des *novissima verba* en général, des métaphores funèbres en particulier.

PH.

Henry Spencer Ashbee. — Larousse le fait naître à Londres le 21 avril 1834. Il déclare qu'en 1880-1881 il fit le tour du monde et qu'il voyagea beaucoup avant et après, partageant sa vie entre le commerce et les voyages, et faisant, à ses moments perdus, de la littérature. Trois livres de lui sont connus : *A ride in Peking* (1881, London) ; *The Metropolis of the Manchers* (1882), et *A Sunday at Coney Island* (1882). Il était membre de trois Sociétés anglaises : *Antiquaires*, *Royale géographique* et *Royale historique*. Je voudrais des détails sur lui. J. C.

—

Quand est mort Constant Piton ? — L'*Intermédiaire* a déjà parlé (XIV, 254, 309) de la *Biographie des dames de la cour et du faubourg Saint-Germain, par un valet de chambre congédié*, 1826, in-32, chez les marchands de nouveautés, Palais-Royal, dont j'ai reproduit, sur mon exemplaire, dans *Les derniers Bourbons*, page 150, le chapitre consacré à Mme Princeteau, qu'il appelle Princetot.

La *Gazette des Tribunaux* du 25 août 1826 publie le jugement de la 6e chambre du tribunal de police correctionnelle de Paris, en date de la veille ; on y lit :

En ce qui touche Constant Piton, attendu qu'il reconnaît être l'auteur de l'ouvrage ayant pour titre : *Biographie des dames de la cour et du faubourg Saint-Germain*, qu'il résulte de l'instruction et des débats que cet écrit offre dans son ensemble et notamment aux pages 26, 30, 39, 62, 76, 77, 80, 84, 85, 94, 95, 103, 104, 105, 111, 112, 119, 121, les caractères d'outrage à la morale publique, par les anecdotes licencieuses et les équivoques grossières qu'il présente...

Condamne Piton à deux mois de prison et 50 francs d'amende.

En appel, les débats eurent lieu à huis clos et Piton encaissa un an de prison et 500 francs d'amende.

Pourrait-on me dire quand est mort Constant Piton, qu'ont oublié les dictionnaires et les biographes ? NAUROY.

—

Les soldats de Napoléon Ier en Russie. — L'orthographe des localités parcourues par les armées de Napoléon en Silésie, en Pologne, en Russie, orthographe presque toujours estropiée par ceux qui ont pris part à cette campagne, devient singulièrement difficile à fixer. Ainsi, met-

tant au clair le *Journal* d'un officier qui note ses étapes au jour le jour, je vois que mon héros a couché (je respecte son écriture) :

Le 17 avril 1812, à Goldberg, sur les rives de la Katzbach ;
Le 2 mai, à Liegnitz ;
Le 11 mai, à Parchevitz ;
Le 13 mai, à Glogau ;
Le 20 mai, à Kalisz ;
Le 23 mai, à Kalminiech ;
Le 24 mai, à Malonowa ;
Le 25 mai, à Rusnia ;
Le 26 mai, à Kolo ;
Le 27 mai, à Klodowa ;
Le 29 mai, à Kolendri, etc.

Il y est question de la rivière le Prosna et des jardins d'Orzechowschi.

Inutile de prolonger ces citations à l'infini, mais je demande sur quelles bases on peut s'appuyer pour écrire correctement le nom de ces localités dans un ouvrage de publication moderne et quelles sont les cartes que l'on peut utilement consulter ?

H. LYONNET.

—

Une parodie de Zaïre. — Notre collègue J. Lt peut-il me dire où je pourrais trouver la parodie de *Zaïre*, qu'il citait ici même l'an dernier et m'en donner le titre et l'auteur ? ERNEST J.

—

Mme d'Alvimare. — Pourrait-on me fournir des détails sur sa vie ? Notre cher *Intermédiaire* l'a citée jadis par la plume de E. V. T., mais sans s'y arrêter autrement. ERNEST J.

—

Doyens des parlementaires. — Le Morbihan possède deux représentants de l'Assemblée de 1848 : M. de Pioger et M. Audren de Kerdrel, ce dernier encore sénateur.

Pourrait-on m'aider à dresser la liste des membres actuellement vivants des Chambres de 1842, 1846 et des Assemblées de 1848 et 1849 ?

PENGUILLOU.

—

Auteur à retrouver. — En 1876, Clément-Janin a publié une *Description de l'Eglise et de la Cure d'Arc-sur-Tille en 1819* ; il soupçonnait le curé de Remilly-sur-Tille d'en être l'auteur.

Pourrait-on savoir : 1°, quel est l'auteur de cette description en vers et 2°, si l'on connaît le manuscrit original de cette pièce de vers ? F. L. A. H. M.

—

Légende numismatique à expliquer. — A quel fait se rapportent les caractères suivants relevés sur une grande médaille de bronze ?

Face : le roi assis — LVDOVIC. 13. IVST. FRANC. E NAVA. REX. E IVSTITIÆ. THALAMVS IMMORTALIS. +

Revers : Armes de France et de Bretagne sous la couronne royale et entourées des ordres Saint-Michel et Saint-Louis. — + LVD. 13. REGN. HÆC FVND. IAC. FVE. 10. SEPTEMB. ANNO. 1. 6. 1. 8.

Cette médaille, dont le diamètre est de 145 m/m, me paraît absolument intéressante. Remerciements à nos érudits collaborateurs. E. GANDOUIN.

—

Weiss, dessinateur du XVIIe siècle. — Cet artiste est l'auteur des dessins représentant le voyage du roi Louis XV à Strasbourg.

Pourrait-on donner des renseignements biographiques sur lui, sur ses œuvres et dire où sont les dessins des fêtes données pour la visite du roi ? E. GANDOUIN.

—

Ouvrages condamnés par la congrégation de l'Index. — Quel est le titre exact du catalogue des ouvrages condamnés par la congrégation de l'Index et où peut-on s'en procurer la plus récente édition ? A.

—

« Le général Custine à Spire » :

Le général Custine à Spire, fait historique, en deux actes, à grand spectacle, mêlé de chants et de danses, par les citoyens D... D.... Représenté sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, pour la première fois, dans le mois de novembre 1792, l'an premier de la République française.

A Paris, se vend au spectacle de l'Ambigu-Comique. [Point de nom d'éditeur]. Prix, 15 sols, 1792, 28 pages in-8°. (Tout au bas de la dernière page : Limodin, imprimeur de la Section des Lombards, rue Saint-Martin, n° 250).

Pourrait-on m'indiquer exactement les noms des citoyens D. et D., auteurs de

cette rarissime petite plaquette non mentionnée dans Barbier ni dans De Manne ?

ULRIC R.-D.

—

Poésies d'Omer Talon (1595-1652). — On lit dans l'introduction des *Mémoires* d'Omer Talon (collection Michaud et Poujoulat, tome XXX, page iv) :

On connaît encore d'Omer Talon des pièces de poésie manuscrites restées inédites jusqu'à ce jour, et qu'il ne pouvait convenir à notre collection de recueillir et publier.

On serait reconnaissant d'être mis sur la trace de ces poésies que l'on a en vain recherchées.

DEBAYE.

—

Bachet de Méziriac. — Ce poète érudit, qui est né à Bourges en 1581, a été, paraît-il, un homme célèbre. Je prierai les obligeants collaborateurs de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me fournir quelques renseignements sur sa vie et me citer au besoin quelques anecdotes. Bachet de Méziriac est l'auteur d'un certain nombre de problèmes plaisants. Je serai heureux d'en connaître quelques-uns et de savoir s'il existe un recueil de ces problèmes avec leurs solutions.

NEUGIERIG.

—

Renoul (François). — Je désirerais quelques renseignements sur cet avocat, né à Dol (Ille-et-Vilaine) en 1742. A l'âge de seize ans, il aurait composé un poème sur la descente des Anglais à Cancale. Connaît-on cet ouvrage ?

CHARLEC.

—

Parra de Montredon. — J'aurais au plus vite besoin de renseignements sur ce personnage carcassonnais du XVIIe siècle et sur ses descendants.

H.

—

Famille Michaut ou Michaut-Fouchy. — Connaît-on des renseignements généalogiques sur cette famille, vivant au siècle dernier à Mercy (Yonne) ?

RIOMET.

—

Famille Renouard. — Quelque obligeant collaborateur pourrait-il me donner quelques indications généalogiques sur la famille Renouard ? Ne descend-elle pas de Guillaume Renouard, chevalier de la première croisade, cité dans l'*Histoire du Languedoc*, par dom Vaissète et Claude de Vic ?

X***

—

Famille des Vignolles-Saint-Bonnet. — Originaire des Cévennes, cette famille embrassa de bonne heure la religion réformée. Les Vignolles étaient titulaires de la baronnie de Salendenque (canton de Lasalle, Gard).

Où trouver des renseignements sur cette baronnie, sur la descendance actuelle de cette famille, qui paraît éteinte en France, mais dont une branche existe en Angleterre, depuis la révocation de l'Edit de Nantes. On connaît tous les renseignements que peuvent fournir l'*Histoire du Languedoc*, des Doms Vie et Vaisette, les *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais et le *Nobiliaire du Languedoc* de Louis de la Roque. Leurs armes se blasonnent :

Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent à la tour de sable, aux 2 et 3, de sable à la vigne d'argent fruitée d'or.

GZ.

—

Le hasard. — C'est l'homme d'affaires du bon Dieu, dit Murger dans sa *Vie de Bohème*, ce chef-d'œuvre. C'est le pseudonyme de Dieu quand il ne veut pas signer, dit Th. Gautier dans... au fait, dans quoi ?

Qu'ont dit du hasard d'autres écrivains célèbres ?

H.

—

Le bonhomme Noël. — De quand date l'usage de représenter Noël sous la forme d'un gros homme à barbe blanche, chargé de joujoux ?

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

La mère Gigogne et le père Fouettard. — D'où viennent ces deux personnages dont on menace les enfants indociles ? Qui les inventa ?

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Sérénades aux écoliers couronnés. — Dans certaines villes du littoral de la Manche il est d'usage que les tambours et clairons des pompiers aillent, après la

distribution des prix (aux écoliers mâles), donner une sérénade aux élèves couronnés. Cette coutume existe-t-elle dans d'autres régions? CHARLEC.

—

Hurler avec les loups. — D'où vient ce dicton?

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Linguistique et philologie. — Quelle différence entre ces deux mots?

CHARLEC.

—

Se renfermer dans sa tour d'ivoire. — Que veut dire cette expression et d'où vient-elle? CHARLEC.

—

Casser l'encensoir sur le nez. — Se dit lorsqu'on fait des louanges outrées d'une personne. Quelle peut être l'origine de cette expression? NEUGIERIG.

—

Reproduction chez les escargots, les limaçons. — Quelque aimable collaborateur (et ils le sont tous à l'*Intermédiaire*), voudrait-il me fournir quelques renseignements sur le mode de reproduction chez ces animaux-là et chez les invertébrés en général? NEUGIERIG.

RÉPONSES

Réforme de l'enseignement de l'histoire (XVI, 611). — Consulter, à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris, les textes manuscrits des *Collections du Progrès*, série M, n° 155 (De la nécessité d'une rénovation des sciences historiques). A. R.

—

Le père de Montaigne peut-il être considéré comme l'inventeur des affiches? (XXIV, 390, 549, 726). — Pour l'histoire des affiches dans l'antiquité, il convient de consulter un article de l'*Intermédiaire* de 1882 (XV, 503), reproduit dans les *Collections du Progrès*, série P, n° 41-2, à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris. A. R.

—

Morts mystérieuses (XXIV, 900; XXV, 75, 218; XXXIV, 294, 443, 809; XXXVI, 488). — En mai 1885, j'écrivais dans le *Curieux :*

Jusqu'en 1871, la préfecture de police a possédé le dossier de l'affaire Poinsot-Jud. Sous la Commune, Vermorel l'en a extrait et ne l'a pas réintégré; je serais très reconnaissant aux personnes qui pourraient m'éclairer sur le détenteur actuel. Il résultait de ce dossier que le président Poinsot avait séduit la fille de son fermier et que le frère de celle-ci s'était vengé en le tuant. Quant au fameux Jud, il n'aurait jamais existé; on l'aurait inventé pour étouffer l'affaire.

Je puis ajouter aujourd'hui que Vermorel devait faire passer le dossier en Belgique et que ma note de 1885 n'est que la reproduction d'une conversation entre Vermorel et cet étrange Billault de Gérainville qui vient de mourir sur la voie publique de la rupture d'un anévrisme. Pourrait-on m'éclairer sur la destinée du dossier? NAUROY.

***

— L'*Intermédiaire* pourrait-il nous résumer les conclusions de M. Brentano, dans la *Revue encyclopédique*, au sujet d'Henriette d'Angleterre comme G. R. l'a fait pour la mort de Hoche? A. C.

—

Objets et meubles de toilette (XXIV, 493; XXXIV, 344). — Dans l'*État des meubles de la maison de Mlle Guimard* et dans l'*État des meubles, linge et vaisselle d'argent de Mlle Desmares,* deux inappréciables documents qui nous donnent l'intérieur de deux célèbres actrices du siècle dernier, il n'en est pas question. *Les Comédiens du Roi de la troupe française*, par Emile Campardon (Champion, 1879, in-8°). Cela est pour le moins assez étonnant et je serais presque tenté de croire qu'au XVIIIe siècle ces meubles furent propres à Mmes de Pompadour et du Barry, et que dans la bourgeoisie ils étaient inconnus. Je suis persuadé qu'à cette époque ils n'étaient employés qu'à la cour et qu'on n'en saurait trouver trace nulle part ailleurs. A. C.

—

L'origine des éperons (XXV, 470; XXVI, 137). — Voir à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris les textes imprimés des *Collections du Progrès*, série P, n° 15-2 et n° 26-7 (textes de Quinte-Curce et de Xénophon, sur les éperons des Macédoniens et des Grecs).

A. R.

Objets et meubles de toilette. Eponge (XXVI, 493).— Voir à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris les textes imprimés des *Collections du Progrès*, série A, n° 39 (histoire de l'hygiène, temps d'Ulysse et d'Homère).

A. R.

—

La boussole et la navigation chez les anciens (XXV, 586; XXVI, 220). — Voir à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris les textes imprimés des *Collections du Progrès*, série A, n°s 89 et 91 (au sujet de l'usage des aimants en Chine plusieurs siècles avant l'ère chrétienne).

A: R.

—

Le droit d'extradition est-il moderne? (XXVI, 11, 305).—Voir à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris les textes imprimés des *Collections du Progrès*, série P, n° 98-6 (texte de Lomonossow sur un traité d'extradition conclu en 912 entre les Russes et les Grecs).

A. R.

—

L'origine de la loi de Lynch (XXVI, 166, 391). — Voir à la Bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris les textes imprimés des *Collections du Progrès*, série P, n° 98-6 (texte de Lomonossow sur le droit russe du xe siècle). A. R.

—

Liste des tombes des soldats français à l'étranger (XXVI, 206; XXVII, 135, 194; XXXIV, 135, 194, 854; XXXVI, 200). — Je puis citer à Pachuca (Mexique) celle du docteur Louis-Auguste Guéneau, médecin aide-major aux ambulances du corps expéditionnaire, enlevé par le typhus, le 7 novembre 1863. — Près de cette tombe se trouve celles de l'aide-major Sieyès, enlevé le même jour et de celles d'un grand nombre de nos pauvres soldats que le dévouement de ces deux héroïques victimes ne parvint pas à arracher à la mort.

On a dit déjà, si je ne me trompe, car je n'ai pas sous la main mon *Intermédiaire*, qu'à Magdebourg se trouvait un monument élevé par les soins du Comité de secours des prisonniers de guerre dont faisait alors partie votre collaborateur, aux dix-huit cent et quelques malheureux camarades que la nostalgie, la variole, le typhus, etc., nous enlevèrent pendant ces douloureux jours de captivité. Puissent les jeunes ne rien oublier de ces souvenirs. Ln G.

—

Le premier thermomètre à mercure (XXVI, 445, 674). — Voir à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris les textes imprimés des *Collections du Progrès*, série A, n° 80 (au sujet d'un thermomètre à mercure de Fahrenheit, de 1714).

A.R.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 650; XXXIII, 38, 300, 357, 694; XXXIV, 202, 301, 399, 816; XXXV, 158, 244, 388, 458, 584, 629; XXXVI, 16, 54, 145, 342). — Qu'était-ce donc qu'un haha? C'était et c'est encore, en fortification, un étroit sentier, sans rampe, qui descend dans le fossé d'un ouvrage, et est généralement interrompu vers le milieu de son parcours par un palier mobile.

Pour les étourdis, ou dans l'obscurité, c'est en somme un casse-cou, comme le trou de loup insoupçonné au bout de l'allée d'un parc, dont parle le confrère V. G. Lotus-Sahib.

***

— L'enquête poursuivie par l'*Intermédiaire* depuis si longtemps et surtout de points divers, est assurément des plus intéressantes; mais les résultats en seraient cent fois plus curieux, si au lieu d'une nomenclature pure et simple, on donnait les origines de ces appellations bizarres ou facétieuses, quelquefois trop facétieuses pour être expliquées en bonne compagnie. Ainsi, je soupçonne l'origine de certaine rue de Blois citée par M. E. Gandoin, d'une gauloiserie par trop intensive. Beaucoup de ces noms se rapportent à des évènements locaux, à des noms propres, à des enseignes drôlatiques, on sait qu'avant l'invention du numérotage, chaque maison était désignée par un signe extérieur. Les hôtelleries cherchaient tout particulièrement à attirer les clients par des sculptures ou des peintures propres à égayer les badauds; enfin on aimait fort les « équivoques », c'est-à-dire ce que nous appelons les rébus et les calembours.

Il ne faut pas oublier que beaucoup de noms ont été dénaturés par suite de mau-

vaises prononciations successives, au point qu'une appellation fort intelligible à l'origine est devenue avec le temps parfaitement incompréhensible. Le peuple transforme tout aussitôt un mot qu'il ne comprend pas en un autre qu'il comprend et d'assonance voisine. On sait, par exemple, ce que deviennent dans la bouche des matelots les noms mythologiques et historiques des batiments de guerre.

L'œuvre sera longue, mais l'*Intermédiaire* a bonne vie. Puis, franchement, cette enquête étymologique ne serait-elle pas plus intéressante que les éternelles dissertations sur le fouet comme instrument d'éducation, même avec les savantes et, paraît-il, si importantes distinctions entre le fouet et la fessée, fussent-elles formulées par un professeur d'un lycée parisien. H. C.

—

Tutoiement et vouvoiement dans les armées (XXXII, 451, 732; XXXIV, 54, 503, 635; XXXV, 160; XXXVI, 18, 392). — Dans la correspondance, les officiers de pareil grade se traitent d'ordinaire, même sans se connaître, de « Mon cher camarade » (sauf de rares corps où l'on emploie la formule plus cérémonieuse : « Monsieur »; on trouve semblable usage chez les chefs, s'adressant à leurs inférieurs, — officiers et quelques fois même sous-officiers. — Cette appellation ne s'applique plus dans les rapports de supérieurs à soldats.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

***

— Appeler le soldat camarade un jour de bataille, c'est accepter sa part du danger commun; c'est descendre au rang de soldat; c'est élever le soldat au rang de chef. Ce ne peut être que le mot d'un homme brave. Un lâche n'oserait pas le dire ou le dirait mal. C'est le mot de Catilina : *Vel imperatore, vel milite, me utimini.*

(DIDEROT. *Principes de politique des souverains*, 219).

P. c. c. : PENGUILLOU.

—

Armoiries et devise des Riomet de Dorette (XXXIII, 290, 628; XXXIV, 410; XXXV, 438, 631; XXXVI, 150). — 1° Quel est le lien qui rattache François Riomet, seigneur de Dorette avant 1670 et Daniel Riomet vivant avant 1580 à Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme).

2° Lien de parenté entre les Riomet vivants en 1650 et avant à Saint-Vert (Haute-Loire). Saint-Vert possède des registres de l'état-civil remontant presque à 1500.

Au grenier de la cour d'appel de Riom, se trouvent les anciens registres paroissiaux de Saint-Vert, de Saint-Germain-l'Herm, de Foyet-Rounaye, de Brevat; on y trouverait les matériaux pour faire la généalogie de la vieille famille auvergnate des Riomet; où s'adresser?

Possède-t-on une photographie du château de Dorette? RIOMET.

—

Statue de Napoléon Ier, par Canova (XXXIV, 330, 609; XXXV, 68, 252, 678). — Un souvenir de l'appropriation, quelque peu illicite, à son profit surtout, par le duc de Wellington, dans les galeries du Louvre, de la statue colossale de Napoléon Ier, de Canova, est resté à la fois dessiné et imprimé dans une petite brochure anonyme, toute de circonstance, publiée en janvier 1820, à Paris, chez tous les libraires du Palais-Royal, sous ce titre :

Chronique française, par un Anglais. Epigraphe : *Et tyranni ridiculi ejus erunt.* (Habac., proph. Ch. I, v. 10), in-8° de IV-108 pages.

L'Anglais en question, si l'on s'en rapporte à Barbier, *Dictionnaire des anonymies*, édition de 1872, et à Quérard, *Supercheries littéraires dévoilées*, 1869 t. I, col. 354, n'était autre que Victor-Donatien de Musset, connu sous le nom de Musset-Pathay, c'est-à-dire le propre père des deux célèbres frères : Paul et Alfred de Musset.

Le frontispice de cette brochurette, une petite lithographie anonyme, du commencement de la lithographie, mais fort spirituellement traitée, représente, sous ce titre : *Le Duc de Wellington au Musée*, ce général, maigre, roide et pincé, avec le type si foncièrement britannique que vous lui connaissez, juché de la pointe extrême de ses longs pieds sur un escabeau, et s'efforçant, mais vainement, de sa main tendue, d'enlever le voile qui recouvrait, alors, pour l'entrée des alliés, sans doute, la statue colossale de Napoléon.

Dans le bas de la planche se lit, imprimée, cette légende :

In vanum labor averunt
(Leurs efforts sont (*sic*) inutiles.)

Ajouterai-je qu'on trouvera une représentation exacte, gravée au trait, de cette même colossale statue, et aussi de celle de *la Mère de Napoléon*, en pied, assise, dans *l'Œuvre de Canova*, recueil de gravures d'après ses statues et ses bas-reliefs, exécutées par Réveil, accompagné d'un texte explicatif et d'un *Essai sur la vie et l'œuvre de Canova*, par H. de Latouche. Paris, Audot, 1825. 1 fort vol. grand in-8°, et encore aussi, dans la seconde édition, abrégée, du même ouvrage : *L'Œuvre choisi de Canova*, 45 planches avec texte explicatif, par H. de Latouche. Paris, Audot 1829, grand in-8° également.

Dans le premier de ces deux ouvrages, l'éditeur, H. de Latouche, à la table chronologique des œuvres de Canova, a pris le soin d'indiquer le nom et l'adresse des divers possesseurs de ces œuvres, à la date de 1825, époque de l'apparition du volume. Latouche cite parfaitement le nom de Wellington, pour le Napoléon :

1803. — *Napoléon*, statue colossale, exécutée deux fois. La première en marbre. Londres, Wellington. La seconde en bronze, Milan, Palais des Arts.

1805. — *La Mère de Napoléon*, statue assise. Londres, duc de Devonshire.

Ulric R.-D.

—

Le prénom Tanneguy (XXXV, 139, 371; XXXVI, 64, 344). — Je ne puis que reconnaître l'effroyable anachonisme que j'ai commis dans l'étymologie que j'ai donnée du nom de Tanneguy, étymologie que je n'ai donnée, du reste, qu'à titre de pure curiosité et sans en discuter la valeur. J'ai employé le mot croisade, dans le sens que lui donnent bien souvent les conteurs bretons, sans penser un instant à vérifier; mais le véritable sens à lui attribuer est celui de guerre sainte, guerre sacrée. Dans le cas particulier qui nous occupe, il s'agit non pas, évidemment, des croisades véritables, mais bien des opérations de guerre engagées par Budic; roi de Bretagne, contre le roi franc Clovis. Le monarque franc, ayant fait assassiner Budic en l'an 509, la lutte contre lui devint, dès lors, une véritable guerre sainte pour les partisans du roi armoricain. La légende de saint Tanneguy ou Tanguy est un des épisodes de la lutte de Hoël Ier, successeur de Budic, contre la monarchie franque. Hoël ayant régné de 509 à 545, vivait donc bien à la même époque que le premier évêque de Léon. Or, c'est également au VIe siècle, que l'on fait remonter la fondation de l'abbaye de Saint-Mathieu (en Plougonvelin), par saint Tanguy, abbaye occupée plus tard par des religieux de l'ordre de saint Benoît. Il me reste à m'excuser auprès des lecteurs de l'*Intermédiaire* du malheureux mot de croisade qui a amené une confusion; ce que je fais en toute humilité.

Quant à la similitude qui existe entre Tanguy et Tanneguy, elle est telle, n'en déplaise au collaborateur T. Pavot, que les deux noms sont constamment employés l'un pour l'autre. C'est ainsi que le nom du célèbre homme d'Etat, connu dans la lutte entre Armagnacs et Bourguignons, est orthographié tantôt Tanguy, tantôt Tanneguy; or, la légende veut que précisément le nom de Tanneguy ou Tanguy fût ajouté au nom de cette famille en mémoire de l'événement que j'ai relaté. Que cette hypothèse soit vraie ou fausse, il est au moins bien connu que la famille Tanneguy Duchâtel était d'origine bretonne (le fait est indiqué dans le *Larousse*.)

Reste à trouver le sens du mot *Guy*; mes connaissances en langue celtique étant des plus bornées, je me contenterai d'avoir recours aux philologues de l'*Intermédiaire*, pour leur demander cette explication.

De P.

—

Boutet, directeur-artiste à la manufacture d'armes de Versailles (XXXV, 186). — Dans la *Biographie des hommes remarquables de Seine-et-Oise*, par Daniel, 1832, in-8°, on lit, page 105, la notice biographique suivante sur cet artiste :

Boutet (Noël-Nicolas), né à Versailles, le 30 septembre 1762. D'habile arquebusier, il devint directeur de la manufaeture d'armes de Versailles, qui fut, sans contredit, la plus remarquable de la France et peut-être de l'Europe. L'un des premiers armuriers du pays, M. Boutet ne négligea rien pour faire florir l'établissement qui lui était confié par le gouvernement. Il porta surtout les armes de luxe au dernier degré d'achèvement; leur excellente trempe les rend aujourd'hui très recherchées. Ses nombreux ateliers, qui avaient excité la jalousie des étrangers, furent pillés par eux en 1814. Cette catastrophe ruina

M. Boutet. Quelque temps après, le bruit des cantiques y remplaça le bruit de l'enclume.

A cette notice, nous pouvons ajouter : Noël-Nicolas Boutet descend peut-être de l'une des familles Boutet qui vivaient à Dourdan et à Etampes au XVIe siècle, où elles occupaient un rang distingué dans la magistrature. Ces familles faisaient partie de la « Franchise » ou des privilégiés de Chalo-Saint-Mard, et portaient pour armes un écu écartelé de Jérusalem et deChalo, c'est-à-dire :

Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent à une croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes de même qui est de Jérusalem ; aux 2 et 3 de gueules bordé d'or à un écu d'argent en abîme, chargé d'une feuille de chêne de sinople, qui est de Chalo.

Consulter à ce sujet :

Chalo-Saint-Mard, poëme suivi de l'*Histoire du pèlerin Eudes-le-Maire, dit Chalo-Saint-Mard,* par Léon Marquis. Etampes, Humbert-Droz, impr édr, 1897, in-8°, pp. 31 et 52.

Ajoutons enfin que, pour des détails sur la fondation de la manufacture d'armes en 1793 et sa suppression en 1815, on peut consulter l'ouvrage suivant : *Histoire de Versailles,* par Leroy, 2e éd., t. 1, pp. 191, 192, et t. 2, pp. 153 à 155.

L. M.

—

Bel-Esbat (XXXV, 338, 690 ; XXXVI, 159, 445). — Une branche de la famille des Hurault possédait la seigneurie de Belesbat. Robert Hurault, seigneur de Belesbat(1), épousa la fille du chancelier Michel de l'Hopital, Madeleine de l'Hopital, qui lui apporta en dot les seigneuries du Bus, de Vignay, de Valgrand, d'Auneux et du Fay. Le chancelier mourut à Belébat ou Bellébat (Seine-et-Oise), en 1573 ; suivant une disposition testamentaire, il voulut que ses petits-enfants héritassent de son titre : le premier né, Charles Hurault de Belesbat et de l'Hopital fut tué en 1591 ; le deuxième, Michel Huraut de Belesbat et de l'Hopital, seigneur du Fay, est celui que citait ici M. H. C.; les six autres enfants qui naquirent de cette union prirent le nom de leur aïeul ; ce furent les Hurault de l'Hopital.

(1) Chancelier de Marguerite de France, duchesse de Savoie.

Le gendre de l'Hopital, Robert Hurault, seigneur de Belesbat, n'habita jamais la maison de la Roquette désignée par les mémorialistes sous le nom de Bel-Esbat; nous l'avons dit, elle était dans la possession de Philippe Hurault de Cheverny (2), à qui elle avait été donnée par Henri III, le 13 août 1575 (3).

La dénomination de Bel-Esbat fut donnée improprement à la demeure des Cheverny, les contemporains confondant ainsi les deux chanceliers, dont l'origine ancestrale était commune.

Dans la liste des propriétaires de la Roquette, il convient d'ajouter la duchesse de Mercœur, veuve de Philippe-Emmanuel de Lorraine; elle acheta la maison le 27 janvier 1599 et la garda jusqu'en 1611, époque de la revente aux héritiers de Cheverny, suivant l'ordre que nous avons indiqué dans une précédente communication.

H. VIAL et G. CAPON.

Errata. — Lire (tome XXXVI, p. 159) « Jeanne Cauchon » au lieu de « Jeanne Bauchon », épouse en premières noces d'Antoine d'Aumont, dans la première communication sur Bel-Esbat.

—

Théodore de Neuhof (XXXV, 378, 703 ; XXXVI, 25, 109, 163, 209, 401). — Je trouve dans le dernier catalogue de Paul Cheronnet (octobre 1897, n° 4598) :

Histoire des révolutions de l'Ile de Corse et de l'élévation de Théodore Ier sur le trône de cet Etat. La Haye, 1738, in-12. (Aux armes du marquis de Mirabeau.)

EFFEM.

—

Comte et comtesse de Saint-Vallier (XXXV, 667; XXXVI, 173, 259, 446). — Benoît Giroux, conseiller, puis président au Parlement de Bourgogne, né en 1569, épouse : 1° Jeanne Oudot et 2° Madeleine Beillet. Du second mariage naquirent :

1° Philippe Giroux, président au Parlement, marié à Marie Legoux de la Berchère, qui fut, en 1643, condamné à mort et à « faire amende honorable, la torche au

(2) Chancelier de Henri III jusqu'en 1588, sa conduite suspecte l'ayant fait disgracier à cette époque.

(3) *Mémoires du chancelier de Cheverny* — à l'occasion du baptême de son fils, Henri Huraut, le roi lui donne sa maison de la Roquette. — Nous avons trouvé cette indication depuis notre communication à l'*Intermédiaire* sur cette question.

poing », pour avoir assassiné son cousin, le président Beillet, dont il convoitait la femme.

2° Barbe Giroux, qui épouse le président Jacques Sayve (et non de Sayve). Marie Giroux, mariée à Etienne Bouhier, conseiller au Parlement de Dijon.

Jacques Sayve était fils de Nicolas Sayve, sieur d'Echigey, conseiller au grand conseil, et de Marie Guyotat.

Aucune des familles précitées n'est aujourd'hui représentée par des descendants de son nom, à l'exception de la famille Guyotat. S. C.

—

Paris (XXXV, 668; XXXVI, 409). — Chercher à Paris une étymologie directe, c'est se livrer à la plus pure fantaisie. N'allons donc pas en Egypte ni à la baie des Trépassés pour nous laisser illusionner par des rapprochements de mots. Consultons l'histoire. Contrairement à ce qu'il arrive ordinairement, ce n'est pas la ville ici qui a donné le nom à ses habitants, ce sont les habitants qui ont donné leur nom à la ville. Le plus ancien monument où se trouve le nom de Paris est la lettre synodale du concile qui s'y assembla en 360; on y voit paraître, pour la première fois, les mots: *Parisea civitas*. Jusque-là et même après cette époque, Paris est toujours appelé *Lutetia*, forme latine du celtique *Loutouhezi* (habitation au milieu des eaux).

Julien l'Apostat dit, dans le *Misopogon*, contemporain du concile précité :

Ego olim eram in hibernis apud caram Lutetiam (*sic enim Galli Parisiorum oppidum appellant*) quæ insula est non magna, in fluvio sita, qui eam omni ex parte cingit. — Julien, *Misop*, p. 60.

Paris signifie donc : ville des Parisiens.

Mais quelle est l'étymologie de *Parisii*, nom de ce petit peuple de la Gaule ? C'est le mot celtique *Pas-ri*, qui signifie : gens du passage de la rivière.

Pas-ri devient ainsi l'étymologie indirecte de Paris. Paul Argelès.

—

L'ordre de l'Ecu vert à la Dame Blanche (XXXV, 721; XXXVI, 263). — Il fut fondé par Boucicaut, maréchal de France, le 11 avril 1399; il ne comprenait que treize chevaliers d'élite : Charles d'Albret, le marichal Boucicaut, Le Meingre de Boucicaut, son frère, François d'Aubérdricourt, Jean de Lignières, Chambrillac, Castelbayac, Jean de Gaucourt, Jean de Châteaumorand, Betas, Bonnebaut, Colleville et Jean de Torsay. On trouvera les statuts de l'association et les raisons de son établissement dans le *Livre des faits de Jean Bouciquaut*, 1re partie, chap. xxxvii et xxxviii. Cet ordre « moult notable et très honnorable à chevalier » fut institué spécialement pour protéger les femmes nobles dans leurs justes querelles, et défendre leur honneur. Les statuts, scellés du sceau des treize chevaliers fondateurs, furent publiés « en toutes parts du royaume de France, afin que toutes dames ou damoiselles en ouyssent parler, et que elles sceussent où se traire si besoing en avoient ». — L'ordre l'« Escu verd » a donné à Brès l'idée d'un roman historique bien oublié :

La Dame Blanche, chronique des chevaliers à l'écusson vert, Paris, sans date, vol. petit in-12, de l'imprimerie Firmin Didot. Rre.

—

Descendance des grands hommes de la Révolution (XXXV, 772; XXXVI, 318, 414). — Le 30 thermidor an II, le comité de sûreté générale ordonne de mettre en liberté sur le champ la mère de Pache ; cet ordre a été publié dans la *Petite Revue documentaire*, qui n'a eu que trois numéros, août 1895, page 22. Le gendre de Pache, Xavier Audouin, député de Seine-et-Oise à la Convention, demeurait, en 1793, rue de Tournon, 4, à Paris ; en 1827, il demeurait rue Marivaux, n° 2. Il a eu deux fils :

1° Nicolas-Léonard-Xavier, qui est qualifié « employé, âgé de vingt-quatre ans, demeurant rue Jacob, n° 7 », dans l'acte de décès de sa mère, Marie-Silvie Pache (*Curieux*, II, 118), avec laquelle il demeurait ;

2° Maurice-Ernest, qui s'est fait appeler Audouin de Géronval (Guyot de Fère, I, 86 ; II, 306), né à Paris en 1802, auteur d'un *Manuel de l'imprimerie*, 1826, in-18; 2e édition, vers 1835, et de beaucoup d'ouvrages oubliés.

Le fils de Pache, lieutenant-colonel d'artillerie, demeurait rue de l'Université, n° 46, en 1820, comme je l'ai dit dans le *Curieux ;* il avait été créé baron par Charles X. Pache, qui survécut à ses deux enfants, publia, en 1844, *Introduction à la philosophie*, in-8°, imprimerie

Panckouke, 503 pages et 1 page de table (Bibliothèque nationale R 45569) « tiré à 150, ne se vend pas », dit le *Journal de la librairie*, n° 1460.

J'ai parlé de la postérité de Mercier dans le *Curieux*, I, 32, 318. L'auteur du *Tableau de Paris* demeurait, en 1790, « rue Saint-Germain-l'Auxerrois, maison de M. Devert » (Chuquet, *Paris en 1790*, 1896, in-8°, 351); rue Saint-Jacques, près Saint-Etienne-des-Grés, n° 103, en 1793; rue Jacob, maison de Danemark, n° 33, en 1796; rue Benoît, près celle Jacob, en l'an VIII; enfin, rue de Seine, n° 12, hôtel de La Rochefoucauld, depuis 1801 jusqu'à sa mort.

Sur la postérité de Carnot, voir mon livre : *Révolutionnaires*.

Une sœur de Santerre épousa Panis, de la commune de Paris, en 1777 (*Curieux*, II, 110) et non en 1787, comme le veut la *Biographie Didot*, XXXIX, 138.

Sur Lafayette, voir Charlemagne Tower, *The marquis de La Fayette in the american revolution*, Philadelphia, 1895, 2 vol. in-8° (Bibliothèque nationale Ln 27/43535).

Cavaignac demeurait rue de Chartres, hôtel de Nantes, n° 13, en 1793; pour sa postérité, voir le *Curieux*.

Thibaudeau demeurait rue de Beaune, n° 630, en 1793; pour sa postérité, voir le *Curieux*.

La veuve de Danton eut de son second mari, le baron Dupin, depuis conseiller maître à la Cour des comptes, qui demeurait rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n° 18, en 1827, et rue de Lille, n° 36, en 1841. La petite-fille de Danton, Sophie Danton, veuve Menuel, est vivante à Arcis-sur-Aube.

L'*Intermédiaire* du 10 mai 1888, 268-9, a parlé de Fabre d'Eglantine; voir sur lui et sa postérité, Victor Fournel, *Fabre d'Eglantine*, article de la *Revue des questions historiques* du 1er juillet 1893, et le *Curieux*, II, 78. Son petit-fils, Théodore Fabre d'Eglantine, commis principal au ministère de la marine, est mort à Paris, rue du Dragon, n° 21, le 17 janvier 1888, à 68 ans. L'un des frères de Fabre d'Eglantine, général connu sous le nom de Fabrefond, a eu un petit-fils, mort restaurateur à Moscou, laissant un fils, du nom de Fabre, dont on peut lire la lamentable odyssée dans les *Débats* du 2 février 1889.

Merlin de Thionville demeurait à Paris, rue des Tournelles, n° 60, en 1827. Son fils, le baron Eugène Merlin, maréchal de camp, fut mêlé à la conspiration Caron-Nantil, sur laquelle on peut lire Vielcastel, *Histoire de la Restauration*, IX, 66-92, 373-386; X, 112-136; les pièces saisies chez lui, lui furent rendues le 2 août 1821, ce qui explique comment je n'ai pu les retrouver aux Archives nationales. « Il est bien démontré que ce sont MM. d'Argenson, Kœchlin et autres qui ont dirigé ce complot », écrit le préfet du Haut-Rhin, comte de Puymaigre, au ministre de l'intérieur, en date de Colmar le 4 janvier 1822 (Archives nationales).

Le procureur général de Colmar, dans la lettre au préfet du 10, parle aussi de « M. Voyer d'Argenton et M. Kœchlin, tous deux députés, se trouvant, par le résultat de l'instruction, fortement prévenus d'avoir dirigé le complot qui a éclaté le 1er décembre » (*Ibidem*).

NAUROY.

—

Etudes de patois (XXVXI, 12, 365, 551, 645). — Très recommandé le très remarquable ouvrage de M. Jean Fleury, recteur en littérature française à l'Université impériale de Saint-Pétersbourg :

Essai sur le patois normand de La Hague, 1886, in-8°, 368 pages (dont 102 pour la grammaire et le reste pour le glossaire étymologique), chez Maisonneuve frères et Ch. Leclerc, Paris.

La Hague comprend le canton de Beaumont-Hague qui forme l'extrémité nord-ouest du département de la Manche.

HENRI JOUAN.

***

— Pour le patois du haut pays d'Auvergne, *vulgo* Cantal, Cf. *La Grammaire et les poètes patois* d'Aug. Bancharel.

DAUVERGNE.

—

Le libraire A. Couard, l'un des naufagés de la « Méduse » (XXXVI, 45, 492, 551).— Mille remerciements à M. Effem pour son aimable obligeance. La faute d'impression : « Couard » pour « Corréard », existe parfaitement, mais ne provient nullement de mon fait; elle s'étale, ainsi libellée, en toutes lettres, au bas du titre même de la petite plaquette de la *Pancharis*, traduite en vers français par F. Tissot, publié par le dit Corréard, en 1818, précédemment citée.

Cet été, pendant l'exécrable saison que j'ai passée au bord de la mer, j'ai pu, par

moi-même, me rendre compte de mon involontaire méprise, en dépistant chez un honnête marchand de bric-à-brac de Bretagne, le curieux et intéressant gros volume suivant :

Naufrage de la frégate la « Méduse », faisant partie de l'expédition du Sénégal, en 1816, par A. Corréard, Ingénieur-géographe (Libraire) et H. Savigny, chirurgien de marine (Médecin), 5e édition, ornée de 8 gravures, par M. Géricault et autres artistes (gr. à la manière noire, imprim. hors texte) A Paris, chez A. Corréard, libraire. Palais-Royal, galerie de bois, 258. Imprim. de P. Dupont 1821, 1 vol. in-8° de 508 pages.

Ulric R.-D.

—

Les livres imprimés en or et les livres argentés sur tranche (XXXVI, 281) :

26808. *Paris (Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de).* — Exercices polyglottes. — Thèmes anglais, par D. Jost. Paris, 1840, in-8° de 16 p., cart. 25 fr.

Exemplaire unique, imprimé en lettres d'or, et offert au comte de Paris, avec cette dédicace imprimée sur le plat : « *Thèmes anglais présentés à S. A. R. Mgr le Comte de Paris, prince de Paix.* » Cette curieuse plaquette ayant changé de main, son nouveau propriétaire l'offrit, en 1884, au comte de Paris, ainsi qu'en témoigne une lettre écrite au nom du Prince, laquelle a été jointe à l'exemplaire. Mais le détenteur ayant montré sans doute des prétentions excessives, la plaquette resta entre ses mains jusqu'à sa mort, qui amena la dispersion de sa bibliothèque.

26809. *Paris (Le Comte de) et son droit.* Paris, 1884, in-16, pap. vergé, br. 1 fr. 50.

(Extrait du dernier Catalogue Voirin, rue Mazarine). G. P.

—

Dieu et mon droit (XXXVI, 281). — Ce fut vers l'an 1340 que le roi Edouard III, voulant faire valoir ses prétentions sur le royaume de France, mit au bas de son écu, sous les armes de France et d'Angleterre écartelées, ce cri que l'on y voit encore, pour exprimer sa confiance en Dieu et en la justice de sa cause.

Un Jeune Chercheur.

***

— La couronne royale d'Angleterre, dit M. G. de Genouillac, a ses quatre demi-cercles ou diadèmes posés alternativement sur des croix pattées et sur des fleurs de lis pour marquer les prétentions que les monarques anglais ont longtemps conservées sur le royaume de France. Hélas! oui, il fut un temps où le blason royal anglais portait : « Écartelé, aux 1 et 4 de France, aux 2 et 3 d'Angleterre ». Cette note est accompagnée d'un spécimen de l'écu anglais aux XIVe et XVe siècles, et l'on y peut lire, en français, deux devises : « Dieu et mon droit », puis : « Honni soit qui mal y pense ».

T. Pavot.

***

— Le français a été la langue officielle, la langue de la cour, en Angleterre, depuis la conquête normande jusqu'à l'époque de la guerre de Cent-Ans. Il est donc naturel que cette devise soit en français, de même que le fameux : *Honni soit qui mal y pense.* J. W.

—

Mensur (XXXVI, 289). — Au point de vue de l'étymologie, le mot *Mensur*, qui appartient à l'argot des Universités allemandes, correspond exactement à l'expression française : mesure, dans le sens qu'on y rattache dans l'art de l'escrime. Mais pour bien saisir la signification du mot allemand *Mensur*, on doit connaître la coutume de certaines associations d'étudiants, qui se nomment dans leur argot *Corpsstudenten*, de se battre entre eux avec une espèce de rapière qu'ils appellent *Schlaeger*. Dans ces assauts très fréquents, pour ne pas dire journaliers, les précautions sont tellement prises qu'une blessure grave ne peut être que le résultat d'un hasard tout à fait extraordinaire ; la *Mensur* finit généralement par une de ces entailles dans les joues qui ornent, en Allemagne, si souvent la figure des plus graves personnages, voire même de ministres, et qu'on nomme *Schmisse*. Il me paraît trop long et, au fond, trop peu intéressant de donner ici une explication complète du mot *Mensur* ainsi que de tous les usages compliqués qui s'y rattachent et que l'argot des Universités allemandes désigne par le mot *Comment*. Ceux de nos confrères que ce sujet intéresse peuvent trouver une notice suffisante dans la dernière édition du *Conversations-Lexicon*, publié par la maison Brockhaus, de Leipzig, le *Larousse* allemand, qui possède l'avantage inappréciable d'être d'un quart de siècle plus jeune que son

congénère français. Constatons cependant que notre collaborateur Habel aurait pu trouver le mot mesure dans le sens de l'escrime et du mot *Mensur* dans *Larousse* (tome XI, p. 121), si l'idée lui était venue de chercher préalablement dans un dictionnaire allemand-français, par exemple dans celui de Th. Fix (Paris, Hachette), la signification en français du mot *Mensur*. BERGGRUEN.

***

— *Mensur* (la mesure) désigne la distance qui sépare deux duellistes. On distingue entre *Enge Mensur* (Mensur à court écart), Mensur à écart moyen et Mensur à fort écart, selon l'espace qui sépare les combattants.

En outre, on distingue par Mensur fixe le combat où le pied qui se trouve en arrière doit rester en place durant le combat, et par Mensur mobile le duel où il est permis de changer de place, etc.

Les étudiants allemands désignent particulièrement par *Mensur* le duel aux rapières (genre latte) munies de gardes en coquille. D. DE LUXEMBOURG.

***

— Les étudiants allemands désignent sous le nom de *Mensur* les pseudo-duels qu'ils se livrent sous les prétextes les plus futiles. Hâtons-nous de dire qu'ils sont parfaitement inoffensifs; il est en effet impossible de toucher son adversaire ailleurs qu'à la joue; tout le corps, le cou, la tête, les yeux, etc., étant soigneusement garantis. L'arme en usage est la rapière, sorte de longue épée plate sans pointe et à large coquille rappelant l'ancienne colichemarde. Les étudiants tirent vanité des balafres qu'ils reçoivent, et qui sont souvent aussi hideuses que peu dangereuses. Certaines associations d'étudiants, partant de considérations religieuses, ne font pas de Mensur.

FRANZ DE ZELTNER.

***

— *Mensur*, qui, littéralement, signifie « mesure », est un terme d'escrime servant à désigner la place marquée à chacun des combattants.

Ce mot est fréquemment usité dans les célèbres duels d'étudiants en Allemagne, duels que le senior, ou le prévot qui dirige le combat, commande par ces mots : *Auf die mensur! — Binde die klnigin! — Loss!* — ce qui veut : Alignez-vous ! — en mesure ! — croisez les fers ! — Allez !

De là aussi l'expression : *Auf die mensur gehen* (aller sur le terrain).

Dr V. D. G.

—

Scatologie (XXXVI, 292). — Je suis très étonné de voir poser cette question par un intermédiairiste qui a donné ici même plus d'une preuve d'érudition. En effet, tous les bibliophiles connaissent le mot et son application. Quant aux dictionnaires, presque tous sont muets. Un seul, le *Dictionnaire des termes techniques de la science*, par Alfred Souviron, donne une définition qui est loin d'être correcte. Bescherelle donne scatophage-scatophile et les autres termes d'entomologie.

Puisque l'Intermédiairiste enragé tient à l'étomologie : σκατος, excrément; λογος, discours.

Et je me borne à citer les deux ouvrages suivants :

Bibliotheca scatologica ou Catalogue raisonné des livres traitant des vertus, faits et gestes, de très noble, très ingénieux messire Luc (à rebours), seigneur de la Chaise et autres lieux, etc., etc., par trois savants en *us*. Scatopolis (Paris). chez les marchands d'Aniterges (1850), un vol. in-8°, figg. s. bois.

Anthologie scatologique, recueillie et annotée par un bibliophile de Cabinet. Paris, ehez le libraire qui n'est pas triste (J. Gay) 1000800602 (1862) un vol in-8°.

Je crois que c'est assez entretenir mes chers collaborateurs de cette matière.

MON ONCLE CHARLES.

—

J.-A. de Castellane, évêque de Mende (XXXVI, 329). — Pompée de Castellane, fils cadet de Pierre Ier de Castellane, seigneur d'Esparron, Biosc, Regusse, Novezan et Saint-Julien-le-Montanier, chevalier de l'ordre, et de Gabrielle de Glandeves, sa première femme, eut la seigneurie de Novezan dans le Bas-Dauphiné, et épousa, le 9 octobre 1580, Lucrèce Artaud de Montauban.

Jean de Castellane, fils de Pompée, fut seigneur de Novezan, de Ricobel et de Chirac, et premier écuyer de la reine Marie de Médicis; il épousa, le 31 décembre 1614, Marie de Forest, fille de Jean de Vaize-Forest, coseigneur de Grignan et de Claude de Jarente, dame de Montjoux.

Scipion, marquis de Castellane, seigneur de Novezan, de Ricobel et de Chirac, épousa en secondes noces, le 24 juin 1662, Marguerite de Beauvoir du Roure, fille de Jacques de Beauvoir du Roure, seigneur de Saint-Florent et de Bernardine de Farol (?), de Saint-Privat, sa seconde femme.

Jean-François, marquis de Castellane, seigneur de Novezan, etc., etc., capitaine de cavalerie dans le régiment de Grignan, épousa, le 19 juillet 1695, Suzanne de Chapuis, fille d'Esprit-François Chapuis, seigneur de Charitas, et de Marie de Deshem (?).

Michel-Ange, comte de Castellane, seigneur de Novezan, etc., etc., second fils du précédent, gouverneur de Niort en 1738, ambassadeur en Turquie de 1740 à 1746, brigadier des armées du roi, etc., etc., épousa, le 5 octobre 1729, Catherine de la Treille, fille d'Antoine de la Treille, seigneur de Sorbes (?), (l'acte cité dans l'*Intermédiaire* dit « de Sobs »), et d'Anne de Vissec de Fontès.

Jean Arnaud (ou Amand) de Castellane, fils cadet du précédent, né au mois de novembre 1733, aumônier du roi, grand vicaire de Reims, fut sacré évêque de Mende le 14 février 1768, et émigra en 1791.

Nota. — Son frère aîné, Esprit-François-Henri, marquis de Castellane, capitaine des gendarmes anglais, épousa, le 12 octobre 1750, Louise-Charlotte Charron de Menars, et continua la filiation; c'est de lui qu'était fils Boniface-Louis-André de Castellane, époux d'Alexandrine-Charlotte-Sophie de Rohan-Chabot, pair de France en 1815, lieutenant-général, mort en 1837, dont, entre autres enfants :

Esprit-Victor-Elisabeth-Boniface, comte de Castellane, maréchal de France, né le 21 mars 1788. marié avec Mlle de Greffulhe, et mort à Lyon en 1862, laissant plusieurs enfants.

J'ai marqué d'un point d'interrogation les noms dont je ne suis pas absolument sûr, le manuscrit que j'ai contenant quelques fautes de copiste. ROZIÈRE.

—

Un mot de Sully renouvelé... des Grecs. XXXVI, 331). — L'historiette recherchée par notre collaborateur a été racontée par Plutarque, dans sa vie de *Démétrius Poliorcita.* En voici le texte, d'après la traduction de M. Alexis Pierron :

Un jour, ayant appris que Démétrius était malade, Antigonus alla le voir. En arrivant, il trouva à la porte de son appartement un beau jeune homme qui sortait. Il entra, s'assit près du lit de son fils, et lui tâta le pouls. Démétrius lui dit que la fièvre venait de le quitter.

— Je le sais, mon fils, dit Antigonus ; je l'ai trouvée à la porte, qui sortait.

C'est ainsi qu'Antigonus supportait avec douceur les vices de son fils, par égard pour les services qu'il tirait de lui...

E. M.

***

— J'ai reproduit dans la *Chronique Médicale* (n° du 1er mars 1897) une anecdote à peu près semblable et qui a pour héros... les deux Dumas.

Alexandre Dumas fils arrive un matin chez son père et s'en va tout droit frapper à la porte de la chambre à coucher.

On n'ouvre pas ; mais l'auteur d'*Antony* répond — de l'intérieur :

— Mon cher, je suis couché avec une jolie fièvre !...

— Bon ; je repasserai tout à l'heure.

L'auteur de la *Dame aux Camélias* revient effectivement un peu plus tard.

Il trouve son père en train de travailler.

— Alors, tu vas mieux ?

— Oui, la fièvre vient de me quitter.

— Parbleu ! je l'ai rencontrée dans l'escalier avec une robe de moire et un tartan écossais ! Dr CABANÈS.

—

Le comte Dumas, intendant de la Grande-Armée (1812) (XXXVI, 333). — L'officier général qui commanda l'intendance de la Grande-Armée, en 1812, lors de l'occupation de Moscou, fut le général Mathieu Dumas, comte de l'Empire. Il était d'une famille noble du Midi, qui n'était pas alliée à celle du général du même nom, de la même époque, qui fut père et grand-père des deux écrivains de notre siècle qui ont rendu ce nom célèbre.

La vie de ce général Mathieu Dumas, a été longue, active et tourmentée. A titre d'aide de camp de Rochambeau, il assista aux luttes de la guerre d'Amérique. De retour en France Louis XVI l'envoya en Orient pour surveiller les intrigues de la Grande Catherine qui convoitait la Turquie. La Révolution de 1789 le trouva parmi les libéraux de cette époque. Diverses missions lui furent

confiées et entre autres celle de protéger la vie de Louis XVI quand ce roi fut arrêté à Varennes. Il quitta la France au moment de l'abominable Terreur pour n'y rentrer qu'après Thermidor, mais étant du parti des modérés, il fut proscrit au 18 fructidor. Bonaparte l'employa dans la seconde campagne d'Italie, puis il ne quitta plus l'armée et assista aux journées d'Austerlitz, d'Essling, de Wagram. Quand la guerre de Russie fut décidée, l'empereur le plaça à la tête de l'administration générale de la Grande-Armée. Il fut le témoin de la lugubre retraite. La chute de l'Empire le trouva en pleine disgrâce, car il s'était permis de conseiller la paix à l'empereur.

Sous la Restauration, quoique déjà âgé, il s'occupa activement des choses de l'administration de la guerre et des questions politiques. Il prit une grande part aux luttes de cette époque troublée. Ami de Lafayette, de Rémusat, de Laffite, de Casimir-Périer, il contribua avec eux à établir la royauté de Juillet. Au musée de Versailles, dans un beau tableau de Court, document historique s'il en fût, il figure parmi les personnages politiques, assistant à un conseil présidé par Louis-Philippe, alors lieutenant-général du royaume, dès le lendemain des trois glorieuses. Il est représenté portant une visière verte, car il était myope. Il avait alors 77 ans.

Ce héros, bien oublié aujourd'hui, mourût à l'âge de 84 ans. Il a laissé des *Mémoires* bien écrits et très intéressants.

A. C.

***

— M. Henry Houssaye a fait erreur. Le général Dumas, père d'Alexandre, qui, le 23 février avait encore essayé de monter à cheval, rendit le dernier soupir entre les bras de sa femme, à Villers-Cotterets, le 26 février 1806 (et non 1807). Une voisine, Mme Darcourt, et un prêtre, l'abbé Grégoire, l'assistèrent dans ses derniers moments. Quant au petit Alexandre, on l'avait confié aux soins et à la garde de sa cousine, Marianne Fortier, fille d'un serrurier et on lui avait improvisé un lit dans la chambre à coucher de la maison Fortier.

E. M.

***

— *Vanitas vanitatum*. Ayez donc un nom célèbre parmi les écrivains militaires de notre époque ; soyez proclamé tel par un appréciateur des choses militaires comme Napoléon ; jouez un rôle militaire prépondérant, un rôle politique marquant jusqu'en 1830 ; ayez votre nom gravé sur l'Arc-de-Triomphe, pour que 67 ans après, la gloire immortelle dont vous êtes paré soit à ce point effacée, qu'un journal d'érudits, comme est ou devrait être l'*Intermédiaire*, vienne demander sans honte, à l'instar du portier d'en face : « Quel était donc ce comte Dumas ? » — Demander le catalogue des *Œuvres de Mathieu Dumas*, chez Baudoin, Berger-Levrault, dans n'importe quelle bibliothèque digne de ce nom. Consulter au moins Larousse, ce *refugium*... avant de s'adresser à l'*Intermédiaire*.

LOTUS SAHIB.

***

— C'est le général comte Mathieu Dumas, né à Montpellier en 1753, mort à Paris en 1837 ; auteur de : *Précis des événements militaires* de 1798 à 1807, 19 volumes in-8° et de *Souvenirs* publiés après la mort de l'auteur, par son fils, le général C. Dumas.

EFFEM.

***

— Même réponse. P. DU GUÉ.

—

Mlle Doligny (XXXVI, 334). — Extrait du registre des baptêmes de Saint-Germain-l'Auxerrois :

Du mardi 1er novembre 1746, fut baptisée Louise-Adélaïde, fille de Pierre Berton de Maisonneuve, marchand orfèvre joaillier, et de Louise-Marguerite Mielle, sa femme, place du Vieux-Louvre, le parrain, Jean-Martin Pelletier, sculpteur du roy, la marraine, Jeanne-Catherine Gossein, fille d'Antoine Gossein, officier chez le roy. L'enfant est née dimanche dernier, et ont signé avec nous à la minute. — Délivré conforme à l'original, par moy soussigné, prêtre bachelier de Sorbonne, et curé de ladite église, à Paris, le 14 mai 1774, signé : Chapeau.

Arch. Nles (Campardon : *Les Comédiens du Roy*.)

Mlle d'Oligny débuta le 3 mai 1763 dans le rôle d'Angélique, de la *Gouvernante*, agée de 16 ans 1/2 ; les critiques furent unanimes à constater son succès :

Elle débuta de la façon la plus brillante, son emploi était les rôles de premières amoureuses, que jouait Mlle Gaussin, qui s'est retirée depuis deux ans. Il faut que cette jeune fille ait bien du talent pour avoir fait dire à tout Paris, après trois ou

quatre rôles qu'elle a joués seulement, qu'elle iroit loin, plus loin que cette inimitable artiste que nous regrettons encore. Je l'ai vue, et, en effet, elle promet beaucoup, elle a un joli talent, mais il faut qu'elle travaille, le cultive et l'étende. Sans être jolie, elle a une physionomie intéressante, sa voix est nette sans être forte, elle a une belle prononciation, pas un ton faux, pas un geste faux, des grâces mêmes. Elle est très bien faite, elle a de la naïveté et de la chaleur; il ne s'agit plus que d'avoir de l'ensemble et c'est ce que l'habitude seule du théâtre peut donner. En un mot, il m'a paru qu'elle avait tous les dons de la nature et les perfections que l'art et l'expérience peuvent et doivent faire acquérir bien vite pour peu qu'on étudie son métier. Je n'ai point vu de début aussi brillant depuis celui d'Armand.

Journal de Collé (mai 1763).

Le 14 juin 1764.

On a remis à la Comédie-Française la *Magie de l'Amour*, comédie en un acte, en vers libres, avec divertissement. Cette pièce qui a eu du succès en 1775, comporte un rôle très propre à Mlle Doligny; cette actrice, fort agréable au public, a cependant le défaut de pécher par l'organe et elle donne des inflexions de voix sourdes qui font perdre une partie de ce qu'elle dit. (*Mémoires secrets*.)

Le 8 juillet 1765.

Les comédiens français exigent de Mlle Doligny, cette actrice aimable, si chère au public pour la candeur de ses rôles encore plus que de ses mœurs, qu'elle essaye ses talents dans le tragique.

L'actrice voulut se soustraire à cette obligation; elle devait, paraît-il, débuter dans le rôle de Junie, de *Britannicus*:

On sait que l'envie élève une forte cabale contre elle. Mlle Hus ameute de toute part ses créatures.

(*Mémoires secrets*).

Nous trouvons dans la *Correspondance* de Grimm (février 1765) :

Mlle Doligny, qui a été reçue, il y a deux ans, pour jouer les rôles tendres et ingénus, est devenue l'idole du public, je ne voudrais pas parier que cet enthousiasme durât longtemps. Je crains que son teint ne se flétrisse promptement et alors adieu les applaudissements, malgré le talent; il me semble qu'elle est un peu monotone et chante un peu; mais sans être jolie, elle a cet air de jeunesse, une figure si intéressante, un son de voix si touchant, je ne sais quoi de si noble dans sa manière de prononcer et de parler qu'elle séduit et enchante. Il n'y a que ses rivales qui n'en soient point enchantées. Mlle Doligny a encore sur elles le tort d'être sage et de n'avoir voulu écouter jusqu'à présent aucune proposition de fortune au prix de son innocence.

26 janvier 1766.

Mlle Doligny continue à donner des exemples d'une sagesse et d'une vertu rares. M. le marquis de Gouffier, éperduement amoureux d'elle, lui a d'abord fait les offres les plus avantageuses. Il a poussé la folie au point de la demander en mariage et de lui envoyer le contrat prêt à signer. Elle a répondu prudemment qu'elle s'estimait trop pour être sa maîtresse et trop peu pour être sa femme.

24 mars 1766.

Mlle Préville, actrice de la Comédie-Française, d'un talent noble et distingué dans le haut comique, de mœurs assez honnêtes pour une comédienne, vivait depuis longtemps avec Molé, autre acteur dont elle était éprise. Celui-ci, jeune et ardent, ne s'en est pas tenu à elle; il a porté ses vœux ailleurs, et l'on parle même de son mariage avec Mlle Doligny.

(*Mémoires secrets*).

L'actrice avait un adorateur respectueux dans la personne d'un ex-oratorien, le marquis Du Doyer; la vertueuse Doligny, qui tenait beaucoup à sa réputation de sagesse acceptait ses hommages, mais par sa conduite n'offrait aucune prise à la médisance. Fréron s'extasie sur des qualités, rares chez ses rivales.

Dans une lettre du 18 août 1767, nous voyons une certaine Mlle Dangui répondre à Mlle Content, sa sœur, qui veut l'arracher au théâtre en lui remontrant combien le préjugé d'infamie est attaché à la profession de comédienne.

Au reste, Mlle Doligny, à la Comédie-Française, nous venge bien! Trouvez, si vous pouvez, dans toute votre bourgeoisie une vertu plus éprouvée, plus nette, plus reconnue.

— La passion de Du Doyer se manifesta le 24 mai 1768 de la façon suivante :

M. Gastel Du Doyer, adorateur, depuis plusieurs années, de la demoiselle Doligny, que ses camarades admirent beaucoup sans être assez sottes pour l'imiter, a échauffé sa verve auprès de cette angélique beauté, et ne pouvant s'évaporer autrement, elle s'est condensée en un petit drame composé exprès pour faire briller notre héroïne; le sujet est tiré d'un conte de Marmontel, intitulé *Laurette* On attend avec impatience la représentation de ce

drame, véritable production de l'amour le plus pur.

Grimm fait un plaisant compte rendu de cette pièce, sous la forme d'une déposition judiciaire; elle n'eut, du reste, que peu de succès, malgré le talent déployé par Molé dans le principal rôle (1).

Cet amour platonique paraissait suspect aux contemporains; la calomnie devait avoir beau jeu avec une femme de sens aussi calmes, ce manque de tempérament fut naturellement mis sur le compte du vice, elle passa pour faire partie du clan des lesbiennes. Le venimeux Thevenot de Morande, dans son *Gazetier cuirassé*, dit :

Mlle Clairon donne très souvent à souper à Mme la duchesse de Vel... et à Mme la duchesse de Beau..., ainsi qu'à la première Présidente et à Mme de Sart..., qui ont la bonté d'admettre Mlle D'Oligny et Mlle Dervieux, ainsi que quelques autres « princesses amphibies. »

Ces méchancetés sont-elles fondées? Nous ne le croyons pas; une chanson licencieuse revient, en 1779, sur cette accusation (*Mémoires secrets*), 1er novembre 1779). Grimm rend justice à la vertu de l'actrice :

Elle plut si fort au public qu'elle fut reçue l'année d'après sa présentation, sans que sa vertu ait été obligée de payer à MM. les gentilshommes de la Chambre aucun des droits d'usage. Cette vertu s'est conservée pure, dit-on, au milieu de toutes les séductions de la jeunesse et du théâtre.

Le 15 juillet 1780, Du Doyer donna au Théârte-Français une pièce intitulée : *Adélaïde ou l'Antipathie pour l'amour*. On lit dans le journal de Métra :

L'Antipathie pour l'amour a réussi pleinement. Cette pièce est de M. Dudoyer de Gastel, homme à révolutions; il servoit à quinze ans dans le régiment d'Aunis, il en sortit pour se faire oratorien; il resta sept ans à l'Oratoire et devint janséniste, et quitta la communauté avec des sentiments qui le firent bien venir des encyclopédistes. Il s'en dégoûta et se jeta dans les bras de Fréron; Dorat le fit connaître à la comédienne d'Oligny, dont la vertu fondée sur une figure très peu propre au vice, s'humanisoit avec les beaux esprits. Il l'aima, l'épousa, dit-on, la quitta et la reprit, il vit encore avec elle dans une intimité clandestine.

Cette supposition tombe d'elle-même, puisque Du Doyer se maria avec l'actrice en 1795; d'autres documents prouvent qu'ils ne vivaient pas dans une si étroite intimité. *Adélaïde ou l'Antipathie* était, comme *Laurette* une invitation à l'amour, Doligny ne voulut pas comprendre; elle ne jugeait pas que le temps était arrivé pour elle de devenir marquise.

En 1782, elle songea à la retraite; dans les *Adieux des Français aux Tuileries*, nous voyons les vers satiriques qui suivent :

Doligni dit d'un ton naïf :
Adieu la comédie,
Je veux faire un plaisir très vif,
Et je me congédie.
Mon air de candeur
M'a fait trop d'honneur,
Car ma vertu me pèse,
Je mettrais du moins
Tout le monde à son aise.
(*Mémoires secrets*, 9 juin, tome XX).

Le *Journal de Paris* publie à la date du 3 mai 1783, l'article suivant :

Mlle D'Oligny vient de se retirer de ce théâtre; elle a débuté le 3 mai 1763 par les rôles d'Angélique et de Zeneïde, et a paru pour la dernière fois, le jour de la clôture de cette année, dans le rôle de Betty de la *Jeune Indienne*; le succès de la première représentation a été le même que celui de sa dernière, et pendant le cours de vingt années, le public constant à la chérir et à la protéger ne s'est jamais démenti. On l'a vu rendre avec le même degré d'intelligence et de sensibilité les rôles d'amante ingénue, d'épouse tendre, de femme aimable; Victorine, Eugénie, Rosine du *Mariage de Figaro*, Mme Beverley, la marquise dans la *Feinte par amour*, Cateau dans la *Partie de chasse*, la comtesse dans les *Amans généreux*, Emilie dans le *Tuteur dupé*, et beaucoup d'autres rôles prouvent la variété et l'étendue de son talent. Les applaudissements donnés à la personne de Mlle d'Oligny, dans le rôle d'Adélaïde, de l'*Antipathie pour l'amour*, ont été le plus beau triomphe de cette actrice et prouvent que le public est de notre avis.

Deux jours plus tard, on lit dans les *Mémoires secrets*, 5 mai 1783 :

Jusqu'à présent, la seule retraite qu'on annonce au Théâtre-Français, c'est celle de Mlle Doligny; on en voit dans le *Journal de Paris*, un éloge si emphatique qu'on ne

(1) Doyer de Gastéls (Gérard, marquis du), littérateur français, né à Champhol (Eure-et-Loir), le 29 avril 1732, mort à Paris, le 10 avril 1798. On connaît de lui diverses poésies dans l'*Almanach des Muses*, *Laurette*, en 1768, *Le Vindicatif*, drame en cinq actes, 1774, et *Adélaïde ou l'antipathie pour l'amour*, 1780.
MAURICE TOURNEUX, *Grande Encyclopédie*.

peut l'attribuer qu'à M. Dudoyer, son chevalier depuis vingt ans. On les prétend mariés depuis longtemps, ce qui ne peut se présumer : « il n'en serait pas resté si aveuglement épris et rougirait de ce qu'il en dit » .Mlle Doligny est laide (1), couperosée, malpropre et dégoûtante, quant au physique (!!!) — Mlle Doligny se sentant déplacée par sa façon de vivre, de penser et de sentir, au sein de la corruption et de l'infamie, aspirait depuis longtemps au terme de sa retraite fixée à vingt ans de service. Il y a un an qu'elle prévint MM. les gentilhommes de la chambre qui ont tout tenté pour l'engager à continuer ses services ; enfin, convaincus que des raisons de santé s'y opposaient formellement, ils n'ont pu lui refuser sa liberté.

Elle ne dépensait guère plus de 2,000 écus par an, avec les présents qu'elle a reçus et l'argent qu'elle économisait sur sa part, on assure qu'elle s'est ménagée environ 15,000 livres de rentes.

Son rare mérite et l'honnêteté de sa conduite, lui avaient valu une pension royale.

Brevet d'une pension de 1,000 livres en faveur de la demoiselle Louise-Adélaïde de Berthon de Maisonneuve d'Oligny, née le 30 octobre 1746, baptisée le 1er novembre suivant, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, comédienne ordinaire du roy. Cette pension composée des objets ci-après, savoir : Une pension de 500 liv., sans retenue, lui a été accordée sur les dépenses extraordinaires des menus-plaisirs, en considération de ses services, par déclaration du 1er janvier 1779. Cette pension de 500 livres net portée dans un précédent brevet du 1er juin 1780, timbré de janvier, a été payée au Trésor royal jusqu'au 1er janvier 1783. Une pension de 500 livres, sans retenue lui a été accordée sur le Trésor royal, à titre de retraite, par décision de ce jour, 6 avril 1783, avec jouissance du 1er du même mois. (Arch. Natles, O¹688, Campardon, *Les Comédiens du Roi.*)

Quels motifs secrets contraignirent Doligny à n'épouser le fidèle Du Doyer que le 3 février 1795, âgée de quarante-sept ans ? Le ménage d'amoureux quadragénaires vint s'installer dans le calme de Picpus ; mais cette union si tardive devait être d'une courte durée ; en effet, le 10 avril 1798, le marquis Dudoyer rendait le dernier soupir. Poullain de Sainte-Foix, dans ses *Essais sur Paris*, dit à l'article « rue de Picpus » :

(1) Ce portrait peu flatteur est exagéré, sans doute, une actrice aussi répugnante n'aurait pas eu le succès de Doligny.

Dans cette rue, s'est retirée depuis longtemps une actrice célèbre par son talent et ses mœurs, Mlle Doligny, aujourd'hui Mme Dudoyer.

Cet auteur, ainsi que M. Maurice Tourneux, dans ses *Notes de la correspondance de Grimm* et dans la *Grande Encyclopédie* font mourir cette actrice en 1803 ; elle avait encore vingt années à vivre puisqu'elle s'éteignit en réalité le 14 mai 1823, ainsi que le prouve son acte de décès qu'il nous a paru intéressant de rechercher :

Mairie du VIe arrondissement. — Extrait des registres de décès de l'an 1823.

Du 15 mai mil huit cent vingt-trois, neuf heures du matin, acte de décès de Louise-Adélaïde Berthon Maisonneuve, décédée le 14 de ce mois, à trois heures du matin, en son domicile, rue Meslée (1), 38' âgée de soixante-dix-sept ans six mois, née à Paris, veuve en premières noces de Gérard Dudoyer, et en secondes noces de Joseph-Charles Leverrier.

Sur la déclaration à nous faite par les sieurs Pierre-Henri-Jean de Saint-Gilles, chevalier des ordres royaux de Saint-Michel et de la Légion d'honneur, membre du Conseil d'administration des hospices civils de Paris et du Mont-de-Piété, notaire honoraire du roy, âgé de soixante-trois ans, quai Malaquais, n° 9, et Louis-Joseph Guichard, musicien du roy, âgé de soixante-dix ans, rue Notre-Dame-de-Recouvrance, n° 4, tous deux amis, ont signé avec nous le tout après lecture faite, ainsi signé : Jean de Saint-Gilles, Guichard, et baron de Vaux, maire.

Cet acte nous apprend, détail tout à fait inconnu, que la marquise Du Doyer s'était consolée de la perte de son premier époux en épousant le sieur Leverrier, qu'elle enterra également, elle sut compenser par ses mariages tardifs le long stage qu'elle avait fait dans l'état de vieille fille.

H. VIAL ET G. CAPON.

—

A propos de Mlle Sainval (XXXVI, 334). — Ces accidents malencontreux et fort naturels étaient apparemment des grossesses ayant une terminaison prématurée avec complications. Ce genre d'accident tient souvent à un défaut de conformation de la mère, tel que l'étroitesse du bassin. Quand un semblable défaut de conformation se montre chez une femme,

(1) Rue Meslay.

il n'est pas rare que ce soit un vice de naissance, et il n'est pas étonnant qu'il se retrouve chez les sœurs de la personne en question. Tel nous paraît être ce mystérieux accident se reproduisant chez les deux sœurs. LOTUS SAHIB.

—

Le peintre Augustin Dussauce (XXXVI, 334). — Dussauce (Auguste), peintre décorateur, né à Beaune (Côte-d'Or), le 7 décembre 1802, mort à Paris en 1877, élève de Matisa Deroche.

Salon 1827 : *Fruits.* — 1831 : *Fruits ; lièvres et fruits.* — 1833 : *Fruits ; Vue du quai des Orfèvres* (effet de lune) ; *Vue de la Tour de l'Horloge du Palais de Justice* (effet de lune). — 1835 : *Fruits.* — 1840 : *Nature morte.* — 1841 : *Fleurs et fruits* (peinture à la cire). — 1844 : *Portrait du roi Louis-Philippe* (peinture à la cire). — 1845 : *Vue prise près du Bois de Boulogne; Vue d'une partie du Pont-Neuf et du quai de la Vallée* (effet de lune). — 1852 : *Fruits.* — 1859 : *Fruits dans un paysage; Fleurs,*

Le musée de Valenciennes possède de ce peintre *Le Génie de l'Abondance.*

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Statues des guerriers illustres de la France (XXXVI, 335). — J'ai publié dans la *Grande Revue de Paris et de Saint-Pétersbourg* l'histoire de ces statues, les premières faites en vertu d'un décret de Napoléon, les secondes en vertu d'une ordonnance de Louis XVIII.

Cet article avait pour titre : « Statues décapitées du pont de la Concorde » parceque quatre d'entre elles, décapitées par ordre de Louis-Philippe, ont été placées, sous d'autres noms et avec d'autres têtes, dans la cour d'honneur de Versailles.

ROBINET DE CLÉRY.

***

— Les statues de guerriers illustres, qui ornaient le pont de la Concorde, imposaient à celui-ci une charge trop considérable. Elles ont été transportées dans la cour d'honneur du palais de Versailles, où il est aisé de se procurer leur nomenclature et les noms des artistes à qui elles sont dues. D'une façon générale, la valeur artistique de ces statues est médiocre.

A l'occasion de l'Exposition de 1900, il y a lieu de mieux faire. Le général Lambert a heureusement formulé ce désir. Le Comité du monument de La Tour d'Auvergne fait des efforts pour arriver à l'érection de la statue du brave, sur la place du Carrousel, le 29 juin 1900, jour du centenaire de la mort du « premier grenadier des Armées de la République ».

On pourrait compléter la décoration de cette place, où figure déjà Gambetta, personnifiant la Défense nationale, par la grandiose évocation des gloires héroïques de la France : Vercingétorix, Bayard, Du Guesclin, Jeanne d'Arc... La Tour d'Auvergne serait une des plus nobles figures parmi ces patriotiques statues.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

L'épée, et non le fleuret, en usage dans les duels (XXXVI, 338). — Dans l'infanterie, pour les duels, on emploie d'ordinaire le fleuret démoucheté et non l'épée.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

***

— Les épées sont des armes en acier ; les fleurets sont des joujoux en fer mou, pour n'être pas trop cassants — donc absolument impropres pour combat.

LOTUS-SAHIB.

—

Catulle Mendès (Le nom de) (XXXVI, 338). — Je ne connais pas l'acte de naissance de M. Catulle Mendès, mais je sais par des membres de sa famille qu'il est le fils de feu Tibulle Mendès, que j'ai connu, et de Mme *** ; sa sœur, Mme Jeanne Debar, mercière à Bordeaux il y a vingt ans, est issue des mêmes parents. NAUROY.

—

Signature double (Question de préséance dans une) (XXXVI, 339). — Dans les signatures d'un document, celle du président occupe d'ordinaire la droite. Dans l'armée (pièces signées par les membres du conseil d'administration), il en est toujours ainsi. De même, dans les pièces gouvernementales, c'est la signature du Président de la République, qui occupe la droite ; à gauche est celle du Président du Conseil. Souvent la signature de gauche est placée un peu plus bas que l'autre et imprimée en caractères plus petits.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

Louis XV et la Pompadour (XXXVI, 377). — Le mot cruel qu'aurait prononcé Louis XV à la mort de son amie : « La marquise n'aura pas beau temps pour son voyage » répété jusqu'ici par tous les historiens, peut être considéré comme controuvé, depuis la publication des *Mémoires de Dufort de Cheverny* (Plon, 1886)

Louis XV garde un silence religieux, voit le convoi enfiler l'avenue et malgré le mauvais temps et l'injure de l'air, auxquels il paraissait insensible, il le suit des yeux jusqu'à ce qu'il perde de vue l'enterrement. Il rentre alors dans l'appartement, deux grosses larmes coulaient encore le long de ses joues, et il ne dit à Champlost, son premier valet de chambre, que ce peu de mots : « Voilà les seuls devoirs que j'ai pu lui rendre. *Mémoires*, t. I, p. 324.

Ce récit qui paraît présenter les caractères de l'authencité a été reproduit pour la première fois par M. Armand Baschet dans le *Cabinet historique de décembre 1880*. Il y a joint des lettres inédites de Louis XV au duc de Parme, lettres qui attestent le chagrin causé au roi par la mort de la favorite. La parole retenue par Champlost et répétée à son parent Cheverny est donc beaucoup plus vraisemblable que le mot cruel qu'on prête depuis si longtemps à Louis XV.

MAURICE F.

—

Le « Pentamerône » de Gian-Battista Basile (XXXVI, 387). — La première traduction en italien du *Pentamerone* a paru au siècle dernier, à Naples, sous ce titte : *Il conto dei conti, trattenimento à fanciulli*, avec gravures, 1754, chez Cristoforo Migliaccio ; une deuxième édition a paru encore à Naples, en 1784, chez Gennaro Migliaccio, et une troisième, en 1863, chez Gennaro Cimmaruta.

Des contes détachés et un peu réduits ont été publiés en italien, à Rome, dans le *Giornale dei Bambini* (1888-1889), puis en volume, sous le titre : *Fate benefiche*, chez le libraire Paggi, Florence, 1889 ; l'auteur de cette traduction est M. G.-L. Ferri.

En 1742, à Bologne, parut une traduction du *Pentamerone*, en dialecte bolonais, par MMmes Teresa et Maddalena Manfredi, sous ce titre : *La chiagliradla, Banzola, o per dir mis, fol divers tradutt dal parlar napoletan in lengua bulugnesa per rimedi innucent dla sonn e dla malincunij, dedica al merit singular del nobilissim dam d' Bulugna.*

J'ai moi-même traduit le conte de *Vardiello* dans *Florilegio della novellina popolare*, ajouté à mon volume : *Storia della novellina popolare*, paru chez Hoepli, à Milan, il y a treize ans.

Vittorio Imbriani a traduit en italien cinq contes de Basile, dans son recueil : *XII Conti pomiglianesi*. Le même regretté folkloriste avait publié dans le *Giornale Napoletano* (1872) un remarquable essai intitulé : *Il Gran Basile*, biographie et bibliographie.

Enfin, il se publiait récemment à Naples, sous le nom de *Gian Battista Basile*, une sorte de revue de folklore napolitain, tant est populaire encore cet intéressant conteur.

ANGELO DE GUBERNATIS.

*
* *

La seule édition italienne dont j'ai connaissance est la suivante :

BASILE G.-B. — *Il conto dei conti, trattenimenta ai fanciulli, trasportato dalla napoletana all' italiana favella con incisioni in legno*. Napoli, M. Pelle, 1754, in-12. Edizione rarissima. 40 fr. (Milan à la librairie Hoepli.)

Je regrette vivement de ne pas pouvoir indiquer une édition plus récente. Si, plus tard, je puis avoir d'autres renseignements, je vous les transmettrai.

LE CHEVALIER E. PORTAL.

—

La chapelle Saint-Yves (XXXVI, 426). — Je réponds, très facilement, à la demande signée P. du Gué, relative aux sépultures que contenait la chapelle Saint-Yves (de la rue Saint-Jacques) : que notre confrère de l'Ecole des chartes feu M. Hippolyte Cocheris, dans la nouvelle édition qu'il a publiée de l'*Histoire de l ville et du diocèse de Paris* (1865), t. II, notes et additions p. 118, a donné, d'après Millin (*Antiquités nationales*, t. IV, art. xxxvii) le relevé des épitaphes qui avaient été conservées jusqu'à sa démolition, qui eut lieu en 1796. Millin a même illustré son article sur cette ancienne chapelle de quelques planches intéressantes. J'ajouterai que notre collègue intermédiairiste trouvera une notice sur la Chapelle Saint-Yves dans le tome Ier (1895-96) du *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords* (Comité d'Etudes hist., archéol. et artist. des Ve et XIIIe arrondissements de Paris).

J. PÉRIN.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Lettre du Comte de COURCHAMP (1)

A Madame,

Madame la Comtesse Curial,

En son château de Mouchy, par Compiègne.

27 Décembre (1834. timbre de la poste).

Vous m'avez écrit, Madame, la plus charmante et la plus aimable lettre du monde. Charmante pour tous, aimable pour moi, c'est là ce que j'en aime le plus, mais si spirituellement et gracieusement bien tournée que Mme de Sévigné *n'y feroit œuvre.* J'aurois eu l'honneur de vous en remercier plutôt (*sic*) mais on disoit, à votre porte, que vous arriveriez à Paris pour le 20 décembre et c'est par M. Roger que j'ai su le contraire. Je vous assure que ses notices ont de l'agrément et du succès. C'est bien écrit, dans le style tempéré ; il y a de l'esprit, il y a de la bienveillance pour tout le monde, chose que j'admire et je ne comprends pas quand il est question d'un Orléaniste tel que M. Villemain et d'un Buonapartiste tel que M. Maret de Bassano. J'aime mieux des trous que des taches à mes habits ; j'aime mieux les républicains que les orléanistes ; je ne vous parlerai pas des Buonapartistes et vous sentirez la délicatesse de mon procédé...

Point de nouvelles que vous n'ayez dans les journaux, si ce n'est la chronique médicale de M. de Talleyrand dont voici l'historique : Mlle Adélaïde l'avoit fait venir aux Tuileries pour le chapitrer sur son refus de retourner à Londres et pour tâcher d'en triompher, ce dont elle se flattoit vaniteusement, car elle est très confiante en elle, attendu qu'elle est une sotte. Refus persistant, débat opiniâtre et paroles fâcheuses de Mademoiselle, en ayant l'air de tourner la plainte en prévision de traîtrise. Le diplomate a voulu se lever pour s'en aller et n'a plus trouvé ses jambes. On a été forcé de le faire porter dans sa voiture et Mme de Dino l'a fait mettre au lit, (on n'a pas dit que ce fût dans le sien !) l'excès de la colère lui a donné la fièvre, ce qui ne l'a pas empêché de vouloir aller dîner chez la duchesse de Montmorency qui donnoit un banquet superbe à son intention. La nièce, en femme prudente, est restée chez elle et, dans la seconde antichambre, en arrivant, l'oncle est tombé, patatras ! sur le nez, sa canne d'un côté, son chapeau de l'autre et le bas du visage enfoncé dans sa cravate au point de n'y rien voir en se relevant. Mme de Valençay en a pris une attaque de nerf ce qu'on a trouvé de fort bon goût. Son mari s'étoit esquivé, ce qui n'est pas approuvé, généralement du moins ; on a couché M. de Talleyrand sur un canapé du salon ; la duchesse de Montmorency ne s'est pas mise à table et tout le monde a mangé du bout des dents. Charmant dîner dont les Beauffremont disent des merveilles. A présent, Madame, vous croyez peut-être que M. de Talleyrand n'en relèvera pas ? et moi je vous assure qu'il n'y paroit plus. Dieu nous le conserve ! (il veut absolument aller à Vienne...).

Je désire et j'espère que vous ne tarderez pas à revenir à Paris, Madame, et si vous avez à Mouchy autant d'humidité qu'il en fait à Paris, je m'en afflige pour vous. Je crois que si vous vous teniez dans votre chambre à coucher votre nouvel appartement vous sembleroit plus agréable, car cette pièce est tout à fait *satisfaisante*, mais je comprends bien le désapointement (*sic*) qu'on doit éprouver en quittant des lieux où l'on a aimé et souffert : « Aimer, c'est être inquiet » dit Saint-Augustin.

Bonjour, bon an, Madame.

(Sans signature).

P. c. c. : C. de la Benotte.

(1) Pseudonyme de Cousen, de Saint-Malo, et auteur des *Souvenirs de la Marquise de Créquy.*

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Conférence de M. Gayet sur les fouilles d'Antinoé. — La seconde conférence annuelle, consacrée, le 16 novembre dernier, aux fouilles entreprises à Antinoé par le musée Guimet, a porté sur l'ensemble des travaux effectués par le service d'exploration, au cours de l'hiver dernier. Les fouilles ont dégagé cinq monuments différents :

1° Un oratoire remontant au règne d'Aménophis IV (Khou-n-Aten), le roi schismatique de la XVIIIe dynastie ;

2° Un temple romain, dédié à Isis-Déméter ;

3° Un temple romain dédié à Séraphis ;

4° Le « Champ des offrandes », où les pélerinages institués vers la tombe d'Antinoüs venaient déposer l'offrande funèbre ;

5° La nécropole d'Antinoë.

Après avoir exposé les résultats des quatre premières fouilles, le conférencier s'est attaché surtout à l'exploration de la nécropole ; quatre quartiers de celle-ci ont été fouillés. Le premier semble réservé aux Egyptiens de religion et de race, le deuxième aux sépultures de la population gréco-romaine, le troisième aux Byzantins, le quatrième, enfin, aux Byzantins chrétiens. De ces quatre divisions, la greco-byzantine est de beaucoup la plus intéressante. Dans les caveaux, les corps reposent admirablement conservés, et les morts sont revêtus du costume qu'ils portaient de leur vivant. Les vêtements des femmes sont particulièrement remarquables. Ils se composent d'une chemise de lin, avec empiècement brodé de fleurettes, d'une robe de laine de couleur éclatante et d'un manteau de drap orné de bandes de soieries brochées et de galons. La coiffure consiste en une sorte de résille perlée ou de turban, et les pieds sont chaussés de bas noirs et de mules de cuir ciselé et doré.

Toute une collection de soieries brochées, de lins brodés, de galons et de passementeries, recueillie dans ces tombes, a été rapportée au Musée, ainsi que quelques spécimens de costumes, coiffures, chaussures, un coussin de tapisserie romaine, des serviettes teintes de pourpre et de safran, des masques de plâtre, des terres cuites, des vases de cuivre, d'étain et d'ivoire, un miroir à verre convexe sur étain (le plus ancien que l'on connaisse), des lampes funéraires, des flacons à parfums, des boîtes pour les fards, des pots à collyres, des amulettes, un fragment de statue représentant l'Isis romaine, des verreries, des bois ouvrés, des poteries et quantité d'autres objets.

—

Louvois et les chevaux de bois. — Louvois écrivait, le 15 juillet 1691, la veille de sa mort, à l'ingénieur Valory :

L'on m'a dit qu'il y a à Menin une espèce de tourniquet sur lesquelles des gens se mettant courent la bague en tournant. Je vous prie de m'expliquer, par des plans et profils, ce que c'est que cette machine et de la grosseur et qualité des bois. (*Archives de la guerre*, vol. 1033.)

BIBLIOGRAPHIE

Les Végétaux et les Milieux cosmiques, (*Adaptation — Evolution*), par J. Constantin, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure, 4 vol. in-8° de la Bibliothèque scientifique internationale, avec 171 gravures dans le texte, cart. à l'anglaise, 6 fr. — Félix Alcan, éditeur.

Dans cet ouvrage, l'auteur montre le vif intérêt qu'offre l'étude des végétaux au point de vue de la théorie de l'évolution, elle lui permet, en effet, de donner des arguments nouveaux et décisifs en faveur des conceptions transformistes depuis si longtemps discutées. Guidé par les idées profondes de Gœthe, M. Constantin nous fait assister aux variations incessantrs des êtres qu'on observe partout daux la uature; il établit, en outre, comment les caractères nouveaux ainsi produits se fixent peu à peu et deviennent héréditaires. Il élucide par des arguments probants le point capital et si ardemment débattu, dans ces dernières années, de la fixation des caractères acquis. La portée des quesiions ainsi discutées n'échappera pas à tous les esprits qu'intéresse la science et la philosophie.

Prière à nos lecteurs de lire la Petite Correspondance, qui est à la cinquième page de la couverture.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Décembre 1897.*

XXXVIe Volume.

N° 783

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série.

1re Année

N° 35

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

AVIS IMPORTANT

Nous prions nos Abonnés, ainsi que les Bibliothécaires et Directeurs de Cercles, de vouloir bien nous envoyer leurs souscriptions à LA TABLE GÉNÉRALE en même temps que le renouvellement de leur abonnement pour 1898, avant le 30 décembre, afin de jouir de la réduction de prix annoncée.

Nous recommandons à nouveau cette Table, qui aura le plus grand intérêt pour tous les lecteurs, puisqu'elle leur indiquera toutes les questions déjà traitées et leur donnera la facilité d'avoir les réponses faites que nous possédons dans nos collections.

QUESTIONS

Bourbon - Leblanc. — Guyot de Fère parle, en 1834, du « vicomte Gab. Bourbon-Busset dit Bourbon-Leblanc, rue Saint-Dominique, 90, à Paris », auteur de nombreux ouvrages tous oubliés aujourd'hui.

Pourrait-on dire quand il est mort et par quels liens il tenait à la famille Bourbon-Busset? Dussieux ne parle pas de lui dans sa *Maison de Bourbon*.

NAUROY.

—

Fourier a-t-il été devancé par le Talmud? — Est-il vrai qu'une des plus extravagantes conceptions de Fourier n'ait pas même le mérite de la nouveauté? Je veux parler de la queue phénoménale dont l'espèce humaine doit être, un jour, enrichie, sinon ornée? J'ai lu quelque part, peut être dans les *Evangiles apocryphes*, de feu Gustave Brunet, que, dans le Talmud, Adam est représenté avec le merveilleux appendice caudal attribué par le célèbre socialiste à l'humanité perfectionnée.

Quelque lecteur du Talmud pourrait-il nous dire si réellement il y a là le prototype du singulier développement en question? PH.

Date du combat de Culloden. — Beaucoup d'historiens anglais et français placent au 16 avril 1746 le combat de Culloden, livré par le duc de Cumberland, le vaincu de Fontenoy, et fils de Georges de Hanovre, roi d'Angleterre, aux forces du prétendant Charles-Edouard.

Le chevalier de Power, dans son *Tableau de la guerre de la Pragmatique Sanction en Allemagne et en Italie, avec une relation originale de l'expédition du prince Charles-Édouard*, etc., 1784, ainsi que plusieurs autres historiens, adoptent pour ce combat, dont le résultat anéantit pour jamais les dernières espérances des Stuarts, la date du 27 avril.

Comment cette question de date doit-elle être tranchée? MATAOPANI.

—

Sur un mot de Châteaubriand. — A la fin de l'introduction de son livre *Goethe et Diderot*, Barbey d'Aurévilly rapporte que Châteaubriand a dit en parlant d'un homme plus grand que Goethe qu'il a jugé :

Je ne veux pas être une sotte grue et tomber du haut mal de l'admiration.

Je demande :

1° Où et de qui Châteaubriand a ainsi parlé?

2° Si les grues tombent du haut mal?

PENGUILLOU.

L'Ulysse des rois. — M. A. Laugel, dans son bel article de la *Revue de Paris* sur le *duc d'Aumale*, rappelle que Louis-Philippe fut surnommé l'Ulysse des rois.

Qui donc donna ce surnom « prix de sagesse», au père du duc d'Aumale ?

PH.

—

Sur le nerf de la guerre. — On a prétendu que Mme de Sévigné a, la première, employé la pittoresque expression : le nerf de la guerre? N'avait-on pas, avant elle, caractérisé ainsi la toute puissance de l'argent ? PH.

—

Lettres de part. — Peut-on savoir vers quelle époque les lettres de part (deuil, mariage, naissance) ont fait leur apparition, puis se sont généralisées ?

LOQUAX.

—

Famille de Barolet de Proligny. — Serait-il possible d'avoir des renseignements détaillés (au point de vue alliances, ilustrations, ancienneté), sur la famille de Barolet de Proligny, originaire, je crois, de la Bourgogne, dont un membre fut gouverneur de la Réunion, etc., et qui existe encore dans différentes parties de la France. LOQUAX.

—

Alexandre Dufaï. — Pourrait-on me donner des détails biographiques sur la vie et les œuvres de Gabriel-Alexandre Dufaï, ancien bibliothécaire à Sainte-Geneviève, né à Etampes en 1807. Je connais de lui deux brochures intitulées : *Agnès de Méranie et les Drames de Victor Hugo; Lélila ou la Femme socialiste*, poème. Je sais également qu'il a collaboré à plusieurs journaux de Paris, notamment à l'*Artiste*, à la *Revue de Paris*, au *Journal de l'Instruction publique*, au *Corsaire* et à l'*Illustration*. Je désirerais connaître autant que possible les articles les plus saillants publiés dans ces journaux. Quelle est la date de sa mort ?

P. PONSIN.

—

Le sculpteur Gaspard de Marcy. — Je possède un opuscule en vers qui est très rare, signé de la Gravette, intitulé :

Le beau et admirable jardin de Versailles, embely de nouveau des quatre saisons de l'année. Représentées admirablement par quatre des plus habiles sculpteurs de ce tems. Sans lieu ni date, in-4° de 12 pages.

Les groupes des quatre saisons servent d'ornement à quatre fontaines parallèles. La statue du *Printemps* est du sculpteur Baptiste Tuby, celle de l'*Eté* est de Thomas Regnaudin, Gaspard de Marcy est l'auteur de l'*Automne* et la statue de l'*Hiver* est de Girardon. Les premier, deuxième et quatrième de ces statuaires me sont connus ; mais j'ai cherché vainement le nom du troisième dans les recueils biographiques qui sont en ma passession. Le sculpteur de Marcy, qui a beaucoup travaillé pour le château de Versailles, a-t-il laissé d'autres œuvres qui le sortent de l'oubli ?

Sait-on ce qu'était M. de la Gravette ?

PAUL PINSON.

—

Chamfort. — On sait que Chamfort, enfant naturel, s'appelait simplement Roch-Sébastien Nicolas. Or, je trouve dans les *Petites Affiches* du 29 brumaire an XIII:

Nicolas (Roch-Sébastien), bijoutier, mort à Paris, rue Guérin-Boisseau, n° 34, du 11 au 20 brumaire an XIII, à 25 ans.

L'identité complète des noms porterait à croire que ce serait un fils de Chamfort. Connaît-on quelque fait qui confirme ou infirme cette hypothèse ? D'où veuait ce nom de Chamfort ? Un Chamfort était notaire à Vincennes sous le premier Empire. Cf. *Intermédiaire*, XIII, 95. NAUROY.

—

La peine de la patoche. — Quelle était-elle ? A. C.

—

Les intermédiairistes célèbres. — Quels sont les intermédiairistes, depuis l'origine de notre recueil, qui se sont fait un nom dans les lettres ? Il y en a peut-être plus qu'on ne croit. Quelques intermédiairistes sont académiciens : MM. Anatole France, Jules Claretie, V. Sardou.

D'autres, comme le regretté Edmond de Goncourt, ont fondé une Académie.

D'autres, sans avoir jamais été académiciens, sont des hommes de lettres estimés : Edouard Fournier, Victor Fournel, Paul Lacroix, Charles Nauroy,

Germain Bapst, le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, Georges Monval, Fernand Engerand, Paul Gaulot.

D'autres sont des jeunes gens qui ont de l'avenir : Léo Claretie.

Enfin, quelques intermédiairistes sont exclusivement rédacteurs de l'*Intermédiaire*, et sans avoir publié de livres, ont tant écrit ici que la curiosité et la science leur doivent beaucoup.

Y a-t-il des intermédiairistes poètes, auteurs dramatiques, romanciers?

Lesquels? A. C.

—

Actrice à retrouver. — On lit dans la *Petite Chronique de Paris*, par Surry et Sauvan, à la date du 3 juin 1816 :

Une des plus jolies artistes du Théâtre-François et qui, à l'exemple d'Isabelle des *Plaideurs*, est dans le « bel âge pour plaider », a comparu vendredi dernier, à la Ve chambre du Tribunal de première instance. La partie adverse de la jeune princesse était un apothicaire qui, peu accoutum,é, comme l'a dit Molière, à parler à d'aussi jolis visages, lui faisait depuis longtemps d'inciviles poursuites au sujet d'une somme de 100 écus, dette, suivant lui, fort ancienne. Aux termes de la loi, le serment a été déféré à l'aimable actrice, qui a juré, avec beaucoup de grâce, ne rien devoir à l'apothicaire. En conséquence, les parties ont été renvoyées dos à dos. Un auteur des Variétés, qui suit assidûment les séances des tribunaux pour y noter des sujets de pièces, a prétendu (mais on sait comme ces messieurs sont croyables!) que la jeune élève de Melpomène, qui par distraction chante toujours un peu, fredonnait en allant reprendre sa voiture :
«J'ai bien souvent juré d'être fidèle», etc.

Quelle est cette tragédienne?

M. G. Monval qui est de nature si serviable et obligeante peut-il me dire quelles femmes jouaient à la Comédie-Française en 1816 la tragédie et étaient à la fois jolies, fredonnantes et dans le bel âge pour plaider ? S'il croit avoir trouvé l'actrice en question, je lui serais reconnaissant de compléter sa réponse par quelques détails biographiques. A. C.

—

Jenny Lind. — Je possède une grande médaille en bronze représentant au droit Jenny Lind avec ces mots : « C. G. Ovarnström inv. P. H. Lundgren fec. » Le revers, qui est d'une grande délicatesse, représente une muse jouant de la cithare et assise sur un piédestal, à droite duquel une autre muse debout tient un enfant et à gauche duquel la gloire debout tient une tablette où figurent de couronnes; sur le piédestal, une autre muse accroupie écrit : « 3 déc. 1847, D 12 avril 1848 ». Au bas, on lit : « Minnesgärd af tonkonstens vänner I Stockholm ». Le tout est bordé par un cercle où figurent tour à tour des lyres et les noms suivants : « Norma, Lucie, Agatha, Amina, Susanna, Alice, Marie, Adina ». Pourrait-on me dire si les artistes signataires de cette belle pièce ont fait autre chose et quoi ? NAUROY.

—

Correspondance de Mme Gourdan. — Je voudrais des renseignements sur cette femme et sur ce livre, mentionné ici même par notre confrère H. Boulet. Si, du fond de sa province, il veut bien m'envoyer une note à cet endroit, avec mention du passage qu'il citait, je lui en serai reconnaissant. H.

—

Le pet-en-l'air. — Ce vêtement ridicule date-t-il du XIXe siècle ? Qui employa le premier ce nom ? Etait-il propre au sexe laid ? H.

—

Mots à sens opposés. — Certains mots ont deux sens diamétralement opposés. Ainsi « louer » signifie à la fois donner et prendre à bail; « hôte » s'entend indifféremment de la personne qui reçoit et de celle qui est reçue. Connaît-on d'autres mots ayant ainsi deux sens ?

CHARLEC.

—

Une Imitation rarissime. — J'ai mis dix-sept ans à trouver un exemplaire et je n'en connais pas d'autre, du *De imitatione libri quatuor*, Lugduni, 1829, in-32, sumptibus Petri Beuf, via reginœ, nº 38, imprimerie de Firmin Didot, imprimeur du roi, rue Jacob, nº 24, III et 288 pages, impression microscopique.

M. Vingtrinier, qui connaît bien les publications lyonnaises, pourrait-il m'indiquer le chiffre du tirage? NAUROY.

—

Origine du mot Picardie. — Après la bataille de Bouvines, Philippe-Auguste au-

rait dit à ses soldats : « Vous êtes de bons piqueurs, de braves « picards ». Ce mot picard aurait-il donné naissance au mot Picardie? NEUGIERIG.

—

Boire en Suisse. — Au régiment, on dit du soldat qui va seul à la cantine, qu'il boit en Suisse. Pourquoi? Est-ce l'usage en Helvétie? CHARLEC.

—

Immorior studiis et senesco amore sciendi. — De qui cette phrase ? CHARLEC.

—

Filer d'un six. — C'est partir, filer à l'anglaise, abandonner une personne. D'où vient cette expression en usage sur les bords de la Manche et correspondant aux termes d'argot : « se tirer des pattes » et « poser un lapin »? CHARLEC.

—

Gabelle (girouette). — Pourquoi, en Bretagne, appelle-t-on « gabelle » une girouette placée sur un toit ? CHARLEC.

—

Sens-dessus-dessous ou sans-dessus-dessous. — L'Académie française écrit : Sens-dessus-dessous. Pourquoi ?

Ne serait-il pas préférable d'écrire : cette boîte est sans-dessus-dessous; renverser un objet sans-dessus-dessous.

Là, *sans* est proposition ; la locution marque le désordre, et annonce des choses tellement mêlées qu'elles n'offrent plus ni dessus ni dessous. A. DIEUAIDE.

—

« Les Eaux d'Ems », leur auteur? — M. T. Pavot, l'un de nos plus fidèles amis, pourrait-il me résumer l'opuscule qu'il citait récemment ici sous ce titre, ainsi que les deux autres qu'il lui adjoignait? Il obligerait ainsi un confrère de plus. JULES C.

—

Un mystérieux ouvrage anglais. — Se trouve-t-il à l'*Intermédiaire* quelqu'un qui puisse me renseigner sur un opuscule d'outre-Manche, intitulé mystérieusement : *Le Bouquet de Birchen* (*The Birchen's Bouquet*), et me dire l'auteur, la date, le contenu, les divisions, avec, si possible, citations à l'appui? Je serais surpris qu'ici, où l'on n'ignore rien, on ne connût pas ce livre.

Merci d'avance, chers amis.

JULES C.

—

« La Peau de chagrin », exemplaire de Louis Boulanger. — Il y a quarante ans, l'un des bouquinistes les plus achalandés et les mieux assortis des quais, était un excellent homme pouvant alors friser la soixantaine et dont l'étalage, assez nombreux, s'alignait sur le parapet, à gauche du pont des Arts, en venant de l'Institut.

Devant ses boîtes, pourtant bien pacifiques d'habitude, le propre jour de la cérémonie de réception d'Emile Augier à l'Académie française, — je précise : le 28 janvier 1858, — je commis, là, une impardonnable étourderie de jeune follet, dont aujourd'hui, dans mon âge mûr, quand un hasard m'y fait penser, je ne me sens pas encore bien nettement consolé.

En longeant le quai, bras dessus bras dessous, avec un de mes bons amis, mon ancien camarade d'enfance, Jules Pinard, — alors élève à l'Ecole normale supérieure et mort depuis, en pleine jeunesse, professeur d'histoire au lycée Bonaparte et chevalier de la Légion d'honneur, — pour me rendre, en sa compagnie, à cette solennelle séance de l'Institut, j'entrevis, d'un coup d'œil, dans la boîte où l'étalagiste plaçait d'ordinaire, en vedette, ses nouveautés de choix, deux volumes de Balzac brochés et agrémentés, vers le milieu de leurs couvertures, imprimées sur papier violet tendre, d'une sorte d'énigmatique petit serpentin noir.

A près d'un demi-siècle de distance, je les revois d'ici, tout battant neufs, ces deux tomes : j'étais déjà, dans ce temps-là, *Balzacophile*. Aussi, eus-je vite fait d'y porter la main.

C'était un exemplaire, irréprochable dans sa virginité, de la *Peau de chagrin*, ce maître livre, en édition originale, deux volumes in-8°, Paris, 1831, avec ses deux charmantes vignettes de Tony Johannot, gravées sur bois par Porret, tirées hors texte comme frontispices, sur papier de chine volant, mais un exemplaire, — notez bien, je vous prie, ce point-ci, — orné, sur le faux-titre du premier volume, d'une superbe dédicace, de trois ou quatre lignes, autographe, signé de l'auteur, à son ami Louis Boulanger, le

peintre de l'Ecole romantique (le même qui, par la suite, à deux reprises, devait s'inspirer des traits de H. de Balzac : dans ce petit buste, de face, ébauché à la sépia et si crânement enlevé, que possède actuellement le Musée de Tours et que phototypa C. Peigné, puis, dans ce grand portrait, dessiné en pied, revêtu de la blanche robe de moine du travailleur, de face, la tête nue, les bras croisés sur la poitrine et que grava, pour l'*Artiste*, Paul Chenay).

Comme nous étions un peu en retard, Jules et moi, pour notre séance académique, j'eus l'imprudence de ne point, sur le champ, me charger de ces deux volumes — cotés deux francs ! Quarante sous ! !

Ce qui fit que la cérémonie de réception d'Emile Augier, toute belle et imposante qu'elle eût été, se tourna, hélas ! pour moi, en une inénarrable déception, à la sortie.

Car, ai-je besoin de vous l'avouer? quand j'allai retrouver mon brocanteur, ses deux volumes, tout justement, venaient de lui être enlevés, et par une main inconnue, encore !

Donc, depuis, je ne les revis... que dans mes rêves !

Saurait-on me dire, aujourd'hui, si cet exemplaire de Louis Boulanger existe encore, — si, dans ce cas, il appartient, présentement, à quelque grande bibliothèque connue, — ou si, encore, pendant ces quarante années écoulées depuis l'an de si peu de grâce 1858, il est de nouveau passé, à Paris ou à l'étranger, dans quelque vente de livres aux enchères publiques ? ULRIC R.-D.

—

Les « Quatre Saisons », tableaux de Louis Boulanger. — Sait-on ce que sont, aujourd'hui, devenus quatre très grands tableaux, en hauteur, de Louis Boulanger, représentant, sous les traits de femmes en pied, munies, chacune, de ses attributs respectifs : les *Quatre Saisons*, tableaux que j'ai vus, dans ma jeunesse, dans une grande et haute salle à manger dépendant de l'hôtel du comte de Lariboisière, rue de Bondy, avant l'expropriation et la démolition de ce vaste hôtel et de ses jardins, par la voirie parisienne, pour le percement d'une rue nouvelle.

Le dernier possesseur de ces *Saisons*, de Louis Boulanger, en son vivant, bien plus grand appréciateur de gros cigares que d'œuvres d'art, les laissa intelligemment en place, lors de son déménagement, comme lui-même innocemment me le conta, sous ce joli prétexte que ces quatre toiles étaient d'une bien trop grande élévation pour être logées, aux Champs-Elysées, dans son nouvel appartement.

Les maçons, démolisseurs de l'hôtel de Lariboisière, furent-ils, par la suite, à leur égard, un peu plus clairvoyants ?

ULRIC R. D.

—

Le Musée de Paris. — La Tour d'Auvergne ajoutait à sa qualité de capitaine au 80e régiment d'infanterie, en 1790 : « Membre de l'Académie de Madrid et du Musée de Paris ».

Qu'était-ce que le Musée de Paris?

E. S.

—

Portrait du maréchal d'Estrées. — Où se trouve actuellement le portrait, peint par Michel Vanloo, de Louis-César Letellier, duc d'Estrées, maréchal de France, mort le 2 janvier 1771.

UN INTÉRESSÉ.

—

Traité de dressage pour les chevaux. — Je serais très reconnaissant à celui de mes confrères de l'*Intermédiaire* qui pourrait m'indiquer un bon traité moderne et pratique de dressage en haute école pour les chevaux.

SAINT-LAMBERT.

—

Pithou de Loinville. — Les premiers écrits que l'on connaisse avec certitude de Louis-Ange Pitou, sont deux brochures pour la justification du marquis de Favras ; l'une d'elles est signée Pithou de Valenville. Le futur chanteur des rues avait, en effet, la marotte de vouloir se rattacher à la famille des légistes champenois ; il était né à Valeinville, près de Châteaudun. Mais il y avait dans le même temps un autre Pithou, auteur de divers écrits sur Mirabeau, et aussi presque sûrement d'un *Manifeste de la loyauté française* (1790), d'un *Discours sur la seconde fête fédérative* (1791), etc. Quérard l'appelle Pithou tout court, sans une indication de plus ; la table du catalogue de l'Histoire de

France de la Bibliothèque nationale l'appelle J. Pithou de Loinville. Quérard lui donne le *Plaisir prolongé*)1791), in-8°, la Bibliothèque nationale lui donne : *Fripons, rendez-nous nos culottes*, l'*Enfant sans qualités* (1792), écrits que j'ai vu parfois citer dans des énumérations d'œuvres d'Ange Pitou. Le triage est donc assez délicat. Mais qui pourrait donner des renseignements sur l'identité, l'origine, la carrière de ce Pithou de Loinville, ignoré de tous les répertoires biographiques que j'ai pu consulter? Loinville ne m'aide pas, car le *Dictionnaire des Postes* ne connaît de ce nom qu'un hameau de la commune de Champseru (Eure-et-Loir), et si notre homme y était né, je serais d'autant plus surpris de n'avoir pas entendu parler de lui. G. I.

—

Deux brochures posthumes de Barbey d'Aurévilly. — On a publié cette année deux brochures de Barbey d'Aurévilly : *Rhythmes* et *Poussières*. Les *Rhythmes* sont en prose et les *Poussières* en vers.

Est-ce que les titres n'ont pas été intervertis? P.

—

Procès de 618 ans. — En 1210, un procès fut entamé entre le comte de Nevers et la communauté des habitants de Donzy, pour la propriété de la forêt de Bellefane; l'arrêt ne fut rendu qu'en 1848.

Connaît-on d'autres procès ayant duré aussi longtemps? EFFEM.

—

Où mourut le connétable Olivier de Clisson? — Les uns le font mourir au château de Blain, les autres au château de Clisson. Le *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne* (25me fascicule, 1897) laisse la question indécise. Ne sera-t-il donc pas possible d'établir quel fut le lieu de décès d'un aussi grand personnage? PH.

—

Quel est le genre de commerce ou d'industrie plus spécialement exercé dans chacun des vingt arrondissements de Paris ? — Je suis presque certain que ce renseignement peut être trouvé dans une statistique d'un annuaire de commerce quelconque ; mais où découvrir cet annuaire ? A. R.

RÉPONSES

Conspiration de l'Epingle noire en 1816 (IV, 105, 181, 220). — Pourquoi M. Paul Gaulot, ayant retracé son histoire, l'a-t-il appelée l'Epingle verte? (Ollendorff, 1896). A. C.

—

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581 ; XVIII, 19, 394, 426, 456 ; XXXIV, 243, 337, 628 ; XXXV, 11, 147, 341, 580 ; XXXVI. 15, 144, 293, 486, 532, 581, 629). — D'Anatole France, dans le *Mannequin d'osier :*

... Tu vois la République nager parmi les puissances comme une pintade dans une compagnie de goélands.

Une pintade qui nage !

FR. DE ZELTNER.

***

— Rochefort a reproché à plusieurs reprises à Emile Zola d'avoir placé Saïgon au Japon et dans la *Faute de l'abbé Mouret* d'avoir fait pondre des œufs à un lézard.

Ces inadvertances s'appellent des « gaffes ». L'un des auteurs qui en a le plus commis est un romancier mort il y a quelques années et dont le nom était Stapleaux.

Voici un échantillon de ses inadvertances :

Il portait un veston et un gilet à carreaux avec un pantalon de même couleur.

Il avait soixante-dix ans et paraissait le double de son âge.

On connaît cette phrase de Valentine dans *Les Huguenots :*

Ses jours sont menacés, je saurai l'y soustraire.

Faut-il mettre celle-là sur le dos de Scribe ?

Legouvé prétend que toutes les fois qu'on trouve un mauvais vers dans un opéra, il ne faut pas l'attribuer au poète mais au musicien et pourtant ce n'est pas Gounod mais bien d'Ennery qui a écrit dans le *Tribut de Zamora*, en parlant du soleil, cet octomètre étonnant :

Sa pourpre il l'a bue en passant.

PAUL ARGELÈS.

grec du tombeau de la source et de tous les revenus y afférents ».

P. c. c. : D. S.

—

Définitions de la beauté (XXXIV, 90, 592; XXXVI, 200, 396, 636).— Un ouvrage en l'honneur de Jeanne d'Aragon paru à Rome en 1531, porte pour titre : *De l'Amour et de la Beauté*, l'auteur s'appelait Agostino Nifo, philosophe, naturaliste, astronome, médecin, jurisconsulte.

Le caractère primordial de la beauté est l'exquise proportion des membres; c'était un principe que la distance qui sépare deux parties du corps eut pour mesure la dimension précise d'une troisième partie. L'intervalle des yeux devait être égal à la grandeur de l'œil lui-même, il fallait que la longueur du nez se trouva trois fois dans la hauteur du visage, que la tête fut la huitième fraction du corps. L'auteur vante Jeanne d'Aragon. Ses mains, dit-il, ont pour juste dimension la hauteur de la face; la largeur des épaules est dans le rapport le plus parfait avec la grandeur des autres membres; la cuisse, la jambe et le bras sont pour le diamètre dans la juste proportion sesquialtère, c'est-à-dire que la cuisse est une fois plus forte que la jambe, la jambe une fois et demie plus forte que le bras. Avec l'émotion d'un artiste, l'auteur décrit la chair pulpeuse et rosée de la princesse, ses tissus fermes et modelés, son buste large, dont les plans unis ne laissent apparaître aucun os, sa gorge en fleur, ses membres souples, lisses et rebondis, sous la plume de Nifo, se formule l'idéal que la Renaissance se faisait de la beauté corporelle et qui n'est à certains égards que l'idéal antique.

Pendant tout le moyen-âge, l'art avait atténué les formes jusqu'à la maigreur et appauvri les types; la tête était petite, le visage pâle et maladif, le regard mélancolique et voilé, les bras trop longs, la poitrine étroite, la gorge menue, les hanches minces, les jambes grêles, les pieds longs. Mme V. VINCENT.

—

Plaques de cheminées (Recueil illustré d'anciennes) XXXIII, 291, 629; XXXIV, 111; XXXV, 536, 773; XXXVI, 100, 150, 393, 680).— M. Emile Tandel me semble donner à tort le nom de « taques » aux plaques de cheminées : la « taque » est un coffre en tôle forte qui communique avec la cheminée de la cuisine, elle remplace le poêle dans une pièce voisine où il n'y a pas de cheminée; elle est placée dans un vide ménagé dans le mur, au niveau du foyer et dissimulée dans un placard dont on ouvre les battants quand on veut chauffer la pièce. Dans la plaque de la cheminée est ménagée une ouverture coïncidant avec une ouverture semblable de la taque; l'ouverture de la plaque est fermée par un rideau qu'on lève pour laisser pénétrer le feu dans la taque.

Les parois de la taque étant unis ne présentent donc aucun intérêt artistique.

UN CURIEUX.

—

La femme de Lamartine (XXXIV, 574, 823; XXXV, 200, 497; XXXVI, 61, 152).— Pour compléter les renseignements de M. Nauroy, je puis ajouter que l'intéressant ouvrage de M. Charles Alexandre a paru chez Dentu en 1887.

CHARLEC.

—

L'Intermédiaire (XXXV, 10, 312, 361, 500, 544, 801).—M. Jules Brivois (col. 806, note 1) demande s'il faut conserver les couvertures des livraisons de notre cher *Intermédiaire*, et s'il faut le faire relier, les numéros encartés dans leurs couvertures ou bien les couvertures réunies à la fin du volume ?

Je possède l'exemplaire de Renier Chalon, l'auteur de la spirituelle fumisterie bibliographique connue sous le nom de « vente Fortras » et dont Chalon rédigea si savamment l'imaginaire catalogue. Or, Renier-Chalon, bibliophile de mérite et d'expérience, réunissait toutes les couvertures à la fin de chaque volume.

OTTO FRIEDRICHS.

—

Victor Hugo et Charles Lafont (XXXV, 42, 363, 599; XXXVI, 63, 400). — Victor Hugo n'avait pas pour habitude de rien prendre aux autres, ce qui ne l'empêchait pas de faire quelquefois aux autres des emprunts. Il a été dit dans l'*Intermédiaire* (je ne puis en ce moment retrouver le volume) qu'il avait emprunté la fameuse image :

L'astre roi se couchait...

à un poète persan; que la pièce Aymerillot, de la *Légende des siècles*, était la

traduction en vers d'un fabliau du moyen-âge, publié par Achille Jubinal, dans le *Musée des Familles :*

Charlemagne, empereur à la barbe fleurie,
Revient d'Espagne...

Voici que M. Gaston Deschamps, étudiant, dans le *Temps*, les débuts du grand poète, nous le montre copiant sans façon le chantre d'*Atala et René*. L'article, bien que très intéressant, est trop long pour être ici reproduit tout entier. En voici simplement un extrait :

Châteaubriant exerça sur lui une grande influence et l'une de ses premières odes, la *Vendée*, est presque un plagiat des pages consacrées au même sujet par l'auteur des *Martyrs*.

Les premiers vers ne sont même qu'une transposition d'une phrase :

Quel Français, avait dit Châteaubriant, quel Français ignore aujourd'hui les cantiques funèbres ? Qui de nous n'a mené le deuil autour d'un tombeau, n'a fait retentir le cri des funérailles ?

Victor Hugo reprend :

Qui de nous, en posant une urne cinéraire,
N'a trouvé quelque ami, pleurant sur un [cercueil ?
Autour du froid tombeau d'une épouse ou [d'un frère,
Qui de nous n'a mené le deuil ?

Et les strophes suivantes sont des traductions versifiées de la prose où l'auteur de la *Notice sur la Vendée* avait dépensé tant de colère et de talent. On dirait la répercussion d'une grande voix par un écho sonore... EFFEM.

—

Voyage en Suisse en 1789 (XXXV, 95). — Voir le *Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté depuis la Révolution* (1790), qui est attribué à Mme Gauthier (Quérard, F. 83) et dont des extraits ont été reproduits dans les manuscrits des *Collections du progrès* (série M, n° 175, à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris). A. R.

—

L'U latin (XXXV, 196, 467, 549 ; XXXVI, 22, 346). — Ce serait une grave erreur de croire que l'italien, tel qu'il se parle, représente la prononciation latine. Il paraît certain que le *c* latin devant une voyelle faible comme *e* et *i* ne se prononçait pas *tch* comme en italien.

Le fait que les prêtres italiens disent *Dominous vobiscoum* n'établit pas par lui-même que les Romains prononçaient ainsi ces deux mots.

Les savantes études de Michel Bréal ont prouvé que l'alphabet étrusque a été, pendant un certain temps, dominant en Italie, et que les idiômes d'origine indo-européenne, comme le latin, l'ombrien et l'osque, se sont servis de cet alphabet. Or, cet alphabet ne possédant pas la voyelle *o*, la prononciation étrusque ne séparait pas ce son de celui représenté par l'*u* qui existait dans ledit alphabet, car il n'est pas admissible que le son *o* puisse manquer à une langue.

Et, bien que les langages italiotes aient fait la distinction, l'*u* paraît avoir conservé les deux prononciations *ou* pour *u* long, *o* pour *u* bref.

On trouve sur des monnaies, par exemple, *probom* pour *probum*, et des inscriptions offrent des exemples du même genre.

Il n'y avait pas de raison, au surplus, pour que les accusatifs grecs en ογ passant en latin avec la forme *um* se prononçassent *oum* ; la voyelle conservait sa prononciation et *m* ne représentait qu'une assonance nasale, ce que prouve l'élision de la voyelle précédant cet *m* dans la versification.

Etant établi que l'*u* long se prononçait *ou* et l'*u* bref *o*, la prononciation grecque a dû être conservée pour les mots d'importation grecque ; ainsi, par exemple, *sub*, qui paraît venir de ὑπό, devait se prononcer comme nous le prononçons en français. Il est donc probable que les Romains prononçaient *sub tuum* : *Sub touom*, et non *sub tououm*, ce qui devient invraisemblable. *U*, bien que bref dans *tuum*, devait, comme portant l'accent tonique, prendre la prononciation de l'*u* long. PAUL ARGELÈS.

—

L'affaire Rivoire (XXXV, 200, 540). — L'enseigne de vaisseau Rivoire (Jean-Pierre), né à Lyon, le 13 mars 1774, avait formé le projet de livrer aux Anglais le port de Brest et les vaisseaux mouillés sur rade. Aussitôt après son admission comme aspirant dans la marine, le 30 mars 1792, il avait commencé à rechercher les moyens de satisfaire son insatiable besoin d'intrigues. S'étant attaché à la cause des Bourbons, il s'était fait leur agent, avait servi à Toulon dans les rangs des

royalistes, lorsque cette ville s'était livrée aux Anglais, était parvenu à s'en échapper lorsqu'elle avait été reprise, et s'était ainsi soustrait à la peine capitale prononcée contre lui par une Commission militaire. Il avait employé les six années suivantes à faire des voyages de France en Angleterre et d'Angleterre en France. Ayant réussi à se faire réintégrer dans la marine, avec le dessein, avoué par lui, de trahir plus facilement la République, il avait combiné, avec le comte d'Artois et son entourage, le projet de livrer le port de Brest aux Anglais. Ce projet ayant été découvert, il fut arrêté et traduit devant la cour martiale du port de Brest, qui l'acquitta en le déclarant « coupable », mais non « criminel ». Condamné ensuite à la déportation par la cour martiale de Rochefort, il fut détenu dans diverses forteresses jusqu'en 1814, époque où la Restauration lui rendit la liberté.

Je renvoie au tome II, 2e série, p. 122 à 161, du *Bulletin de la Société académique de Brest,* ceux de nos collègues qui voudraient connaître en détail les diverses péripéties du procès et de la vie aventureuse de ce conspirateur maritime.

MATAOPANI.

—

Un « lapsus calami » de Victor Hugo (XXXV, 430, 795 ; XXXVI, 210, 639). — Si Ph. veut ouvrir un dictionnaire, il verra qu'au propre il y a non-seulement l'onde humide et l'onde amère, mais qu'en physique il y a aussi des ondes sonores et des ondes lumineuses. Il pourrait même lire dans les *Actes et Paroles* du grand poète :

Parler, écrire, imprimer, publier, ce sont là, au point de vue du droit, des identités ; ce sont là des cercles, s'élargissant sans cesse, de l'intelligence en action ; ce sont là les ondes sonores de la pensée.

Victor Hugo n'a pas fait de *lapsus calami.*

MALABAR.

—

Quel est le père du hannetonage? (XXXV, 425, 750 ; XXXVI, 209, 404). — On lit dans la *Stastistique des lettres et des sciences,* de Guyot de Fère, 1834-35, II, 340 ; I, 417 :

Romieux, collaborateur de M. Raisson, pour le *Code de la politesse*, le *Code de la conversation*, le *Code gourmand*, le *Code des gens honnêtes*. En 1823 (alias 1827), il a publié des *Proverbes dramatiques;* en 1833, le *Mousse*, roman, sous le pseudonyme de A. Karnoc. Il est un des auteurs des *Scènes contemporaines*, 1828, in-8°.

NAUROY.

—

Le graveur Debucourt (XXXV, 479, 826 ; XXXVI, 31). — A l'Exposition rétrospective qui eut lieu en 1882, au Palais de l'Industrie, par les soins de l'Union centrale des arts décoratifs, on voyait, de Debucourt, les gravures suivantes :

Les Deux baisers (1786); *le Jardin du Palais-Royal* (1787) ; *la Galerie du Palais-Royal* (1787) (deux exemplaires, dont un appartenant à M. V. Sardou); *l'Escalade ou les Adieux du matin* (1787) ; *Heur et malheur* (1787) ; *le Compliment* (1787) ; *les Bouquets* (1788) ; *le Menuet de la mariée* (1788) ; *la Noce au château* (1788) ; *la Main* (1788) ; *la Rose* (1788) ; *Annette et Lubin* (1789); *Jouis, tendre mère ; Calendrier de 1791 ; la Promenade publique* (1792); *la Rose mal défendue ; la Croisée, les Visites; l'Orange; Modes et Nouveau* (?); *la Manie de la Danse* (1809) ; *les Courses du matin* (1805) ; *Frascati.* EFFEM.

—

De l'âge du général de Grammont quand il fit voter la loi protectrice des animaux domestiques (XXXV, 522). — Le général Jacques-Philippe Delmas de Grammont, né à la Sauvetat-du-Drot (Lot-et-Garonne), le 13 juillet 1796, est mort à son château de Bouillaguet, le 14 juin 1862, âgé, par conséquent, de 66 ans. Son projet de loi pour la protection des animaux domestiques fut déposé le 7 janvier 1850 et adopté définitivement, en seconde lecture, le 13 juin de la même année. Le général avait donc alors 54 ans.

On vient de lui élever une statue à Miramont (Lot-et-Garonne), le 3 octobre 1897. T. PAVOT.

—

Sacher (XXXV, 522 ; XXXVI, 32, 350). — *Sacher* n'existe pas en effet et cependant le verbe savoir fait *sache* au subjonctif et *sachant* au participe. La raison se trouve dans la prononciation de l'*i* des mots latins originaires *sapiam, sapiens,* d'où viennent *sache* et *sachant*, comme *savoir* vient de *sapere*, devenu successivement *sapire* et *savire.*

Chez les Romains, l'*i* et le *j* n'avaient à l'origine qu'un seul son. Ce n'est même, pour le français, qu'en 1750 que l'Aca-

démie a adopté le *j* comme une lettre nouvelle.

L'*i* latin est donc devenu dans certains cas *j* en français et même *ch* ou *g* doux, qui sont dès lettres équivalentes. C'est ainsi que *Hierosolyma*, qui se prononçait *Hjerosolyma*, est devenu Jérusalem; *simia*, qui se prononçait *simja*, est devenu singe; *propius*, qui se prononçait *propjus*, est devenu proche; *sapiam* et *sapiens*, se prononçant *sapjam* et *sapjens*, sont devenus *sache* et *sachant*, la première consonne tombant comme dans *abbreviare*, *abbrevjare*, abrégé.

Sache et *sachant* appartiennent donc bien au verbe *savoir*, et il n'y a pas de verbe *sacher* ni *sachoir*. « Je ne sache pas » est une forme contractée, ayant pour effet de faire du verbe d'une proposition parenthétique, celui de la proposition principale, en supprimant ainsi celle-là au profit de celle-ci, qui prend par là même plus de force et de vivacité.

L'emploi de l'indicatif ne rendrait pas la même idée : mais j'avoue que, s'il fallait étendre l'idiotisme, je préfèrerais encore *sachons* à *sachions*.

PAUL ARGELÈS.

—

Les prénoms Fiacre et Fulcrand (XXXV, 771; XXXVI, 316, 410, 450). — Saint Fiacre était le patron de la Brie; voici l'oraison, en son honneur, qui se récitait dans toutes les paroisses de la province :

Saint Fiacre, patron de la Brye,
Seul de ce nom, je te prye
Que envers Dieu le créateur
Tu soyes mon médiateur.
Glorieux saint d'Ecosse né,
Certain suis que Dieu t'a donné
Pouvoir sur hommes et sur femmes,
Et par toy leurs corps et leurs âmes
De grands dangiers sont boutez hors;
Quant à la partye des corps,
Par toi sont garis langoureux,
Plains de fiebures, chancreux, ficqueux.
Des rompus et plains de gravelle,
Qui est maladie mortelle,
Polipeux plains de pourriture,
De broches, de ficques et d'ordure,
Qui dedans le corps humain entre,
Du flux de sang, de cours de ventre,
De flux menstrueux et de vers,
Et aussi d'autres maulx divers
Dont médecin ne peut guérir,
Saint Fiacre te peut secourir
Si le supplye dévotement,
Que à mon âme premièrement
Impétrer la gloire éternelle,
Et au corps temporellement
Me donner santé corporelle.
Amen.

(*Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne*, t. I, année 1865.)

P. c. c. : EFFEM.

—

Marguerite de Grignan (XXXV, 577; XXXVI, 77, 445). — Louis-François Adhémar, comte de Grignan, épousa en 1595 (je n'ai pas le temps de rechercher le mois) Jeanne d'Ancezune, fille de Louis Cadart d'Ancezune, seigneur de Venejean, et de Louise de Sassenage; il en eut onze enfants, dont Marguerite, femme d'Ange de Pontevès. A. C.

—

Bonjour, bonsoir (XXXVI, 51, 500). — Lorsque Casimir Bonjour se présentait à l'Académie, on avait coutume, en l'évinçant, de dire : « Bonjour? Bonsoir! » On l'appela Casimir Bonsoir, d'où, peut-être, une origine de cette expression. A. C.

—

Sophie Rostopchine, comtesse de Ségur (XXXVI, 92, 226, 506). — Consulter :

Ma mère (souvenirs de sa vie et de sa sainte mort), par Mgr de Ségur. (Paris, Tolra, 1875.)

Ma chère maman (comtesse de Ségur, née Rostopchine), souvenirs intimes et familiers, par sa fille Olga, vicomtesse de Simard de Pitray. (Paris, Gaume, 1891.)

Mon bon Gaston (Mgr Gaston de Ségur), souvenirs intimes et familiers, par sa sœur Olga, vicomtesse de Simard de Pitray, née de Ségur. (Paris, Gaume, 1887.)

Biographie nouvelle de Mgr de Ségur, suivie de la Biographie de la comtesse de Ségur, sa mère, par le marquis de Ségur. (Paris, Bloud et Barral, 1885.)

Sabine de Ségur, en religion sœur Jeanne-Françoise, par le marquis de Ségur, conseiller d'État. (Paris, Tolra.)

A. C.

—

Chanter plus haut que son luth (XXXVI, 143, 596). — « Chanter plus haut que sa lyre » fut appliqué pour la première fois, sauf erreur, par M. Henry Fouquier, à un bas-bleu célèbre. *Inde iræ*. UVA.

—

L'Ode sur la mort du duc d'Enghien, d'Eugène Hugo (XXXVI, 197, 604). — Cette

ode, qui obtint un souci réservé au concours des Jeux floraux en 1818, se trouve imprimée en tête du *Recueil* de cette académie pour la dite année. Si Ulric R. D. désire en avoir copie intégrale, je suis à ses ordres.

Eugène Hugo était né à Nancy, le 29 septembre 1800. EFFEM.

—

Le cacique et les caïmans de l'Ecole normale (XXXVI, 246, 650). — Extrait du lexique des termes techniques de l'ouvrage : *Les Normaliens peints par eux-mêmes*, Paris, Chamerot et Renouard, 1895 :

Caïman, subtantif. Surveillant. Un monsieur qui complote une thèse de géographie ou d'archéologie.

Caïman général. Surveillant général. Un monsieur qui fait quelquefois de l'esprit. Ordinairement entrepreneur de centenaires.

Le mot *caïman* a été, je crois, appliqué par M. de Saulcy, au candidat qui guette une place à l'Institut.

MALABAR.

—

Opale (XXXVI, 291, 660). — Question traitée. Voyez : XIX, 193, 247, 332, 650.

EDME DE LAURME.

—

Les cœurs célèbres (XXXVI, 292). — Note prise dans : *Hygiène pour tous*, du Dr Brémond : « Le 6 mai 1821, le Dr Antomarchi, assisté de M. Thomas Carswel, procède à l'autopsie de Napoléon Ier, à Longwood. La nuit les surprend et l'opération est interrompue. Quand elle est reprise, nos médecins constatent que le cœur de l'empereur a été mangé par les rats ; ils le remplacent par un viscère extrait du thorax d'un doux animal bêlant. Et voilà comment il se fait, — dit Ch. Flor O'squar, — que, depuis 1840, un cœur de mouton repose sous le dôme des Invalides dans la poitrine du vainqueur d'Austerlitz ». T. PAVOT.

—

Le cadran de 24 heures (XXXVI, 293, 707) — M. Ch. de Prins pourrait consulter à ce sujet une brochure de M. Tilmant, intitulée :

Nouvelle mesure du temps et du cercle. Division décimale de l'heure et du degré. (Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie de Lille*, avril et mai 1897).

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

L'abbé de Grandmaison (XXXVI, 330). — L'abbé Dubin de Grandmaison était un Blaisois.

Voyez : *L'Abbé Louis Jouanneau*, un vol. in-8°, Blois, 1893. R. P.

—

Vélites (XXXVI, 335). — Un décret du 31 nivôse an XII, créa deux corps de vélites, chacun de 800 hommes, attachés, l'un aux grenadiers à pied, l'autre aux chasseurs à pied de la garde, et on les établit à Saint-Germain-en-Laye, puis à Ecouen et à Fontainebleau. On leur apprenait l'écriture, l'arithmétique, le dessin et la gymnastique. En sortant des vélites, les plus instruits étaient généralement nommés sous-lieutenants dans les troupes d'infanterie ; mais pour y être admis il fallait justifier d'un revenu assuré de 800 francs, payés sous forme de pension, par trimestre et d'avance.

En l'an XIII, on en créa deux autres corps de 800 hommes pour les grenadiers et les chasseurs à cheval de la garde, qui furent admis aux mêmes conditions et jouirent des mêmes avantages que les vélites à pied. En 1806, chaque arme de la garde eut ses vélites, et les vélites de l'infanterie furent enrégimentés et formèrent le 2e régiment de fusiliers (grenadiers).

Le 24 mars 1809, on créa le bataillon des vélites de Florence pour faire le service auprès de la grande-duchesse de Toscane. La même année, Napoléon organisa un bataillon de vélites de Turin pour la garde du prince Camille Borghèse, gouverneur de l'Italie septentrionale.

UN JEUNE CHERCHEUR.

***

— Voir au moins Larousse avant de poser des questions semblables.

C'étaient des troupes légères d'élite.

La garde consulaire comprenait un bataillon de vélites attaché à chaque régiment d'infanterie.

La garde impériale comprit, le 9 pluviôse an XIII, un corps de vélites à cheval de 8 compagnies à 119 cavaliers.

10 brumaire an XIII : création de 2 bataillons de vélites à pied de 800 hommes.

5 avril 1806 : 1 bataillon de vélites est attaché à chaque corps d'infanterie, un escadron de vélites à chaque corps de cavalerie.

24 mars 1809 : création des 2 bataillons de vélites de Florence et de Turin.

Il est à peine croyable que l'armée impériale soit à ce point ignorée des Français érudits, avant la fin du siècle qui vit naître et mourir cette homérique épopée ! LOTUS-SAHIB.

***

— Le nom de vélites donné par les Romains à des soldats armés à la légère, semble dérivé de *velitare*, escarmoucher. Leurs mouvements étaient rapides : *velites dicuntur*, rapporte Festus, *quasi volantes*. Salluste dit, en effet, qu'ils engageaient le combat par des escarmouches et harcelaient l'ennemi en retraite.

Des formations analogues ont été créées dans les armées françaises de la Révolution et de l'Empire. On saurait exactement à quoi s'en tenir sur leur nature, en consultant les décrets de création du 30 nivôse, an XII, du 3ᵉ complémentaire an XIII et du 11 juin 1806.

Les corps de vélites comprenaient des hommes d'élite, auxquels on donnait une instruction militaire perfectionnée et aussi des maîtres d'écriture, d'arithmétique, de dessin et de gymnastique. Le 15 décembre 1806, les vélites de l'infanterie formèrent le 2ᵉ régiment de fusiliers (grenadiers). En 1814, le 14ᵉ de ligne reçut aussi un grand nombre de vélites.

Après trois ans de services ou de campagnes, les plus instruits étaient d'ordinaire promus sous-lieutenants. Les hommes incorporés dans le corps des vélites devaient justifier d'un certain revenu.

La confusion peut exister dans l'esprit sur la qualification du terme « vélite » dans les troupes modernes. En Italie, il y a eu un corps de vélites qui formait, à Florence, la garde de la grande-duchesse de Toscane et un autre, à Turin, attaché au même titre, à la personne du prince Camille Borghèse.

En Hollande, à l'époque de la royauté de Louis Bonaparte, il existait deux bataillons de jeunes gens nommés les vélites royaux. Lorsque la Hollande fut rattachée à la France, les vélites et les grenadiers à pied hollandais formèrent le 3ᵉ régiment de la garde impériale. Les jeunes gens furent ensuite versés (le 11 février 1812) dans les pupilles de la garde impériale.

Avant l'entrée des vélites hollandais dans l'armée française, le havre-sac de nos soldats était sphérique ; les divers objets d'habillement et d'entretien s'y entassaient sans ordre, à la volonté de chacun. La manière du Nord de ranger méthodiquement les effets dans un sac rigide, de forme plate et carrée, fut adoptée en France, où elle est toujours en usage.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

***

— Chez les Romains, les vélites servaient à l'avant-garde et dans les escarmouches, gardaient les retranchements du camp et veillaient, la nuit, au dehors en sentinelles avancées. Dans le même but, Napoléon Iᵉʳ avait établi des corps d'infanterie légère, également nommés vélites. Il y en avait un bataillon attaché à chaque régiment de la garde impériale, et huit compagnies à cheval pour chaque régiment de cavalerie. T. PAVOT.

—

Cercueils (XXXVI, 335). — Voici un document assez curieux qui se rapporte à la question posée et que les intermédiairistes seront heureux de lire :

Motion faite par le citoyen Bellechasse, vice-président de la Société populaire montagnarde de Lille, en sa séance du 27 pluviôse, 2ᵉ année de la République, une et indivisible.

Citoyens,

Ce n'est point une dénonciation vague que je viens vous faire ici ! L'abus que je vous dénonce coûte plus de 10,000 francs par jour à la République. J'invoque, sur cette assertion, le témoignage du citoyen ordonnateur des guerres Ollivier, citoyen qui s'acquitte avec autant de zèle que d'intelligence des fonctions de sa place.

Je parle, citoyens, de l'article des bières ou cercueils qui sont accordés par le ministre de la guerre à chacun des défenseurs de la patrie qui viennent à mourir.

Cette mesure, citoyens, a été provoquée par le maire de Compiègne (homme fin), pays dans lequel il y a beaucoup de bois ; en sorte qu'on peut dire avec raison que cette mesure a été dictée par un intérêt local et absolument étranger à toute la République, excepté à ce petit coin de terre nommé Compiègne.

Eh ! dans quel moment encore, citoyens, ces mesures sont-elles adoptées ? Dans un moment où nous manquons de bois, dans un moment où ils sont tous en réquisition, et pour toute sorte de service.

Dans quel moment encore !

Dans un moment où toutes les communications avec les puissances étrangères sont interceptées. La Suède, le Danemarck, la Russie, pays d'où nous fesions de grandes extractions de bois.

Je vous dirai, citoyens, qu'il n'y a qu'un esprit de vertige et de dilapidation qui ait pu dicter une mesure aussi désastreuse pour la République, surtout dans la circonstance présente, En vain se fonde-t-on sur l'égalité !

L'égalité de la nature, et il n'en existe point d'autre, c'est de venir au monde tout nuds et de s'en aller de même ! Une méchante serpillière même est de trop ou suffit du moins.

Laissons, citoyens, laissons à l'ancien régime ces vaines distinctions. Un homme aisé avait une bière, et le riche, le riche, lui, un corbillard accompagné d'autres futiles distinctions, toutes plus vaines les unes que les autres. La mort, enfin, citoyens, offrait aux riches, même au sein de la pourriture, encore un triomphe pour l'orgueil.

L'on prodigue le bois dans un moment où toutes les administrations mêmes sont en travail pour s'en procurer.

On réclame l'égalité, citoyens; eh! qui plus que moi en fut jamais le partisan ? Demandons donc que le pauvre, ainsi que le riche : nul.., nul... ne puisse avoir dorénavant un cercueil. Soyons assez philosophes pour rendre à la terre ce qui vient de la terre; n'ayons qu'un cri, qu'un seul cri : l'égalité, la liberté ! et, en la léguant à nos enfants, n'aurons-nous donc pas assez vécu ? N'aurons-nous donc pas été ensevelis assez honorablement ?

Eh ! que deviennent, citoyens, des milliers de nos frères sur un champ de bataille ? Ils sont morts sur le champ d'honneur, ceux-là ! Et cependant, ils sont jetés à la hâte, tout nuds, sans aucuns apprêts et par milliers, pêle-mêle les uns sur les autres, dans le premier trou qui se présente.

Tandis que l'homme qui meurt dans son lit, après avoir été bien soigné et à grands frais par la République, dans nos hôpitaux (citoyens, entendez-moi, je ne prétends pas déprécier les services qu'ils ont rendus à la patrie, c'est pour elle qu'ils sont morts, c'est pour elle qu'ils se sont sacrifiés), mais je me récrierai toujours sur ce qu'il en coûte 3,650,000 francs par an à la République, en frais absolument inutiles. Ah ! ne troublons point leur cendre, ce n'est point aux morts que je m'en prends : ce sont les vivants que j'accuse, ceux qui ont pris une mesure aussi désastreuse pour la République.

Je me résume, citoyens, et je demande qu'il soit écrit au nom de la Société par votre Comité de correspondance, tant au ministre de la guerre qu'au Comité de salut public, pour lui faire sentir l'abus et le ridicule ou coupable prodigalité de la consommation d'une production d'autant plus précieuse qu'elle ne régénère qu'après des siècles. *P. c. c.* : JOIRE.

—

Beau (XXXVI, 336). — Dans le sens de jeune élégant à mise recherchée, à manières affectées, Saint-Simon a dit : « Ce Saumery avait un cadet qui faisait le beau fils et l'homme à bonnes fortunes ». EREUVAO.

—

Bousculeur ou bousculateur? (XXXVI, 336). — Est-ce qu'il est bien nécessaire de créer l'un ou l'autre de ces deux mots, qu'aucun dictionnaire, que je sache, n'a jusqu'ici accueillis ? J'en doute, pour ma part; mais s'il faut s'y résigner,

. . . . choisis, si tu l'oses.

J. LT.

—

Baroscope (XXXVI, 337). — Inventé par Otto de Guéricke, le baroscope est un petit instrument qui sert à démontrer le principe d'Archimède, appliqué aux fluides élastiques. Aux extrémités d'un fléau de balance sont attachées deux boules de volume inégal, mais de même poids. Dans l'air, ces globes se font équilibre; dans le vide, le fléau penche vers le plus gros. — On a aussi donné le nom de baroscope à un baromètre très sensible, et maintenant, pour quelques physiciens, baroscope et baromètre sont termes synonymes. T. PAVOT.

***

— M. Gandouin trouvera le nom de l'inventeur et la description du baroscope dans la *Grande Encyclopédie* de Ladmirault, tome V, page 462.

UN JEUNE CHERCHEUR.

***

— Littré définit ce terme : « Instrument servant à démontrer la poussée verticale de l'air et le principe d'Archimède appliqué aux fluides élastiques. » — Cet instrument se compose d'un fléau de balance portant à ses deux extrémités deux bou-

les, l'une petite et pleine, l'autre grosse et creuse, qui se font équilibre quand l'appareil est dans l'air. Mais si on le met sous la cloche d'une machine pneumatique et qu'on fasse le vide, l'équilibre est troublé; la petite boule monte, la grande descend, parce que la poussée atmosphérique, qui tendait à soulever celle-ci plus que l'autre, a cessé d'intervenir.

D'autre part, il existe, sous le nom de « baroscope », des instruments destinés à faire prévoir le temps qu'il fera. Je possède, depuis 18 à 20 ans, un instrument de l'espèce, portant l'indication : Loiseau fils, à Paris. L'instrument consiste en un tube de verre appliqué sur une planchette; ce tube, fermé à un bout, bouché et cacheté à l'autre, contient un liquide qui semble être une dissolution saline et qui cristallise en partie. Une légende, inscrite sur la planchette, décrit les apparences que prend la cristallisation selon qu'il se prépare du beau temps, du vent, un temps variable, de l'orage, de la tempête, du froid, une grande pluie ou un tremblement de terre. Le titre inscrit sur la planchette est : « Baroscope ou Baromètre chimique (suspendre le baroscope en dehors et à l'ombre).»—L'instrument en question ressemble à celui que Victor Hugo décrit sous le nom de *storm-glass* dans les *Travailleurs de la Mer*. V. A. T.

—

Tant il y a que ... (XXXVI, 337). — L'expression « il y a » forme un hiatus assez désagréable et les poètes, ainsi que les orateurs, préfèrent dans tous les cas « il est » à « il y a ». Ces deux expressions offrent cependant quelque différence. « Il est », semble exprimer quelque chose de plus général, et « il y a », quelque chose de plus particulier, de plus applicable à une circonstance particulière.

Je n'ignore pas que, dans la conversation on met indifféremment « il y a » ou « il n'y a » dans les cas où le sens général exigerait « il est » ou « il n'est »; mais jamais, soit en écrivant, soit en parlant il ne faut admettre le « tant y a » du critique dramatique du *Journal des Débats*. E. M.

—

Deux mots semblables dans un nom de lieu (XXXVI, 337). — J'ai précisément reçu ces jours derniers une lettre de part de mariage d'un aimable confrère, M. le Dr Lefèvre-Lefèvre, et j'ai, comme M. Dieuaide, été fort intrigué par cette répétition de nom; à moins que celle-ci ne s'explique, tout naturellement, par un mariage consanguin? PONT-CALÉ.

—

La singularité du nom de bâtonnier des avocats (XXXVI, 337). — Où donc notre collaborateur Dieuaide a-t-il pu voir que le barreau de Rouen avait remplacé le titre de bâtonnier par celui de syndic? Depuis de longues années tous les tableaux des ordres des avocats près les Cours d'appel passent dans mes mains. Il n'en est pas un — pas même celui de Rouen — dans lequel on ne voie le chef de l'ordre désigné sous le titre de bâtonnier. Il est même un barreau qui a conservé l'insigne de la fonction, le bâton. A Poitiers, le bâtonnier nouvellement élu reçoit de son prédécesseur un bâton en ivoire surmonté d'une main de justice et le conserve jusqu'au moment où ses fonctions prennent fin.

J'ignore, du reste, s'il en est de même ailleurs. A. Y.

—

Louis XV et la Pompadour (XXXVI, 377, 753). — Je ne sais si le mot prêté à Louis XV est authentique et m'en soucie assez peu; nous avons peu dechoses à apprendre sur l'indifférence et l'égoïsme qui paralysèrent tant de facultés distinguées. Mais il ne suffit pas de le trouver, avec Edouard Fournier, macabre inconvenant et indigne d'un gentilhomme, pour le déclarer faux. Tous les contemporains sont d'accord, en effet, pour reconnaître que Louis XV aimait précisément les plaisanteries macabres; il s'amusait fort à faire aux gens des remarques sur leur mauvaise mine, à leur parler de la mort, voire même de leur mort. Il y avait de l'hypocondriaque chez ce roi qui s'est trop amusé, et cela se rencontre trop souvent chez les voluptueux.

H. C.

—

Les frères de la Rose-Croix (XXXVI, 377). — Il y a une différence à ne pas divulguer aux profanes — *vulgum pecus* — les mystères de la science acquise par action et par tradition, et à communiquer à un autre, soit à un initié, les découvertes qu'a accumulées l'esprit humain au cours des âges.

Lorsque le mage Hermès-Toth composa aux temps obscurs des premières dynasties égyptiennes, son fameux livre aux 78 lames d'or, couvertes de nombres et de symboles, l'art de dévoiler leurs arcanes se transmit, en secret. par la parole, dans les mystères d'Isis en Egypte, d'Ormuz chez les Indiens, de Salomon chez les Hébreux, de Cérès chez les Grecs, des druides chez les Gaulois. Les initiés, soumis à des épreuves redoutables, étaient punis d'une mort terrible et inévitable, où qu'ils fussent, s'ils violaient les arcanes sacrés et les divulguaient au vulgaire.

Ce sont là les principes et les règles sommaires de la secte des « Rose-Croix » dont le sar Peladan est un des sujets les plus en vue. Cz.

—

Cour des Miracles (XXXVI, 377). — M. G. Fustier trouvera dans un numéro de la *Revue britannique* de mai ou juin 1895 une étude très documentée de M. Victor Fournel sous le titre de : « La Cour des Miracles ». V. Vincent.

—

Place Louis-le-Grand (XXXVI, 378). — Je possède deux exemplaires de la médaille en question, grande comme une pièce de 50 centimes environ. Elle a été gravée par Barre et frappée à l'occasion de l'érection de la statue de Louis XIV, en 1825, à Lyon, sur la place Bellecour, appelée alors place Louis-le-Grand. J'ai divers documents inédits, entre autres une belle lettre de Victor de Laprade, de l'Académie française, sur la superbe statue de Lemot, « chef d'œuvre du citoyen Lemot » selon l'inscription qui, en 1848, où la statue équestre a failli être renversée (elle avait déjà la corde au cou) remplaça celle que j'ai conservée. Je la publierai quelque jour — si je vis longtemps — avec les notes curieuses que j'ai colligées à son sujet. Cette statue avait remplacé celle du grand roi, qui fut renversée, en 1793, par les sans-culottes lyonnais. Cz.

—

L'abbé Surrugues (XXXVI, 379). — Curé de la paroisse catholique de Saint-Louis à Moscou.

Lettres sur la prise de Moscou en 1812, Paris, Didot, 1821, in-8° de 44 p. Tiré à 25 exemplaires en papier vélin, 5 en papier ordinaire. Au nombre de 2, adressées au P. Bouvet, jésuite.

Une seconde édition, 1823, 48 pages. Cette deuxième édition a été faite par l'apparition de l'écrit du comte Rostopchine : *La Vérité sur l'incendie de Moscou*, 1823.

Un Jeune Chercheur.

—

Guastatori (XXXVI, 379). — La *Cronique du roi François Ier*, éditée par Georges Guiffrey (Paris, Renouard, 1860, in-8°, p. 221), signalant les nombreux équipages de l'armée française à son départ pour la campagne de Piémont, en 1537, dit que :

Pour mener et conduire son artillerie, le prince ordonna que chascune élection de son royaulme fornirait dix charrettes, à chascune desquelles il y aurait dix chevaulx pour la tirer, et soixante hommes de pied habillez de livrée qu'on nomma *castadoux*, et chascun avait une pelle et ung pic de fer...

Le mot *gastadours*, et non *castadoux*, en italien *guastatori*, et en espagnol *gastadores*, viendrait du latin *vastatores :*

C'étaient, dit fort justement M. G. Guiffrey, primitivement les sapeurs des armées féodales, chargés de dévaster le pays et d'incendier les habitations sur leur passage. Plus tard, quand la discipline vint succéder peu à peu aux habitudes de pillage, on employa ces hommes à faire les tranchées et à construire les ponts.

Ces gastadours, troupes auxiliaires souvent recrutées sur le parcours des armées, parmi les populations indigènes, pour les travaux du génie, servaient de sapeurs et de pionniers, déblayant le terrain, frayant des routes, assurant les communications par terre et par eau ; on les trouve mentionnés dans la plupart des mémoires et correspondances du xvie siècle, cette appellation paraissant avoir été mise en usage chez les Italiens et les Espagnols pendant les guerres de Lombardie. A. T.-R.

***

— Cette expression, en italien, s'applique à des gens qui détruisent, des « dévastateurs ». Je ne l'ai jamais connue comme appellation militaire. Tout au plus a-t-on pu l'employer ironiquement.

Comte Emich de Linange.

— L'italien *guastatore* est l'homme qui gâte, qui détruit; et aussi le pionnier, le sapeur. Mais comme il y a, pour sapeur un terme spécial *zappatore*, je pense que *guastatori* ne peut désigner que les pionniers, les travailleurs qui, dans l'armée, aplanissent les chemins.

T. PAVOT.

***

— Dans le vieux langage militaire, on trouve souvent le mot *gastadour* ou *guastadour* aujourd'hui tombé en désuétude.

Les gastadours étaient, en France, des soldats d'un ordre peu considéré, des terrassiers, qui, en raison du mépris attaché à leur personne, étaient exposés aux premiers coups de l'ennemi, les troupes meilleures ne donnaient qu'ensuite quand le bras des gens d'armes du parti opposé s'était fatigué à frapper sur les gastadours.

En italien, *guastatore* est usité dans le le sens de pionnier; il provient du latin *vastator*, destructeur. Les gastadours étaient des sapeurs préposés aux ravages. Ils étaient armés de haches, de pics, de pioches et avaient pour fonctions de couper les arbres, de détruire vignes et moissons, de rompre les ponts, d'incendier les habitations. Plus tard, spécialisé dans la confection des tranchées et des ouvrages de fortification, ce furent des pionniers.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Peine de mort (XXXVI, 379). — Dans la République de Saint-Marin, la peine de mort est abolie depuis 1859. (*Illustration* du 25 septembre 1897).

T. PAVOT.

***

— Je ne saurais répondre à la question entière ; je puis seulement dire qu'elle contient une erreur : la peine de mort n'est pas légalement abolie en Belgique; elle a seulement cessé d'être appliquée, de par la volonté du roi Léopold II, qui gracie et qui a gracié, depuis le commencement de son règne, tous les condamnés à mort.

Les cours d'assises belges n'en continuent pas moins de prononcer la peine capitale ; récemment le jury de Bruxelles l'a appliquée au policier assassin Courtois et, il y a quelques années, celui d'Anvers à une célèbre empoisonneuse.

C'est, dit-on, pour obéir à un vœu de sa mère, la reine Louise, fille de Louis-Philippe, que Léopold II a pris le parti de gracier tous les condamnés à mort. Sous Léopold Ier, on aurait exécuté un innocent ou un condamné dont la culpabilité parut trop tard au moins douteuse. La reine en conçut un tel chagrin qu'elle fit jurer à son fils de ne jamais autoriser une exécution capitale.

Quelque confrère de Belgique pourrait-il nous dire si cette anecdote est fondée ?

En Suède, le bourreau se sert encore de la hache. THOMAZIN.

—

Mme de Carignan (XXXVI, 380). — Mme de Carignan, née Charlotte-Albertine de Saxe-Courlande, était la mère du roi Charles-Albert. On trouve des renseignements très exacts et très intéressants sur cette princesse dans les premiers chapitres du livre du marquis Costa de Beauregard, intitulé : *La Jeunesse du roi Charles-Albert*.

ROBINET DE CLÉRY.

—

Whist (XXXVI, 380). — L'excellent écrivain qui, sous le pseudonyme de Whist, écrit dans le *Figaro* des articles remplis de sagesse de d'expérience sur la politique extérieure est M. Jules Valfrey, également rédacteur au *Moniteur universel*. M. J. Valfrey est né le 11 février 1838 et fut nommé sous-directeur à la direction des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères le 15 février 1877; il donna sa démission le 30 octobre 1879, mais il est toujours membre de la commission des archives de ce ministère. Il a publié plusieurs très bons ouvrages d'histoire diplomatique et est officier de la Légion d'honneur. G. R.

***

— Même réponse : THOMAZIN ; NIB.

—

Les artistes Historical (XXXVI, 380). — Taurel (Jean-Baptiste-François), peintre de marine, né à Toulon en 1757, mort à Paris le 30 novembre 1832, à l'âge de 75 ans.

On peut consulter :

SIRET. *Dictionnaire des peintres de toutes les Ecoles*. Edition en 2 volumes.

Pour l'Ecole française :

BELLIER DE LA CHAVIGNERIE. *Dictionnaire général des Artistes de l'Ecole française* (Résumé par Louis Auvry, Paris, 1885, 2 vol. et 1 vol. de supplément).

La *Bibliographie des Bibliographies,* de L. Vallée, indiquera aussi un certain nombre de recueils biographiques étrangers utiles à consulter.

UN JEUNE CHERCHEUR.

***

— N'est-il pas permis de penser que ces noms bizarres ont été estropiés dans l'impression du catalogue en question? Ainsi, ne faut-il pas lire : Baléchou, le célèbre graveur, au lieu de Balerchon? Del Ryo pour Del Rio, peintre peu connu du reste ? Historical me paraît le fait d'avoir pris « le nom d'un port pour un nom d'homme ».

Je n'ai pas ici le *Dictionnaine des peintres, sculpteurs,* etc., d'Ad. Siret, dernière édition, Bruxelles, ce qui m'empêche de rechercher les noms d'artistes que cachent ceux de Lienne, Taurel, etc. Mais je gage qu'Historical ne s'y trouve pas, même approximativement. Cz.

***

— Les noms de ces artistes, comme dans nombre de cas analogues, sont mal orthographiés. Historical me paraît un mot anglais et non un nom d'artiste Lienne me paraît être le nom d'un hollandais qui se prononce *linne*. Del Ryo est un nom de peintre que j'ai déjà rencontré. Quant à la Tempête, c'est le nom du graveur Balechou, qui est fort mal traduit. Taurel est un artiste qui vivait encore en 1810, environ. Un des dictionnaires les plus complets sur la peinture est celui de Siret. GANDOUIN.

—

La cathédrale de Strasbourg (XXXVI, 381). — L'auteur de la notice est Ch. Schmidt, fils d'un des deux éditeurs. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer le texte avec celui de la *Notice sur la ville de Srasbourg,* Strasbourg, 1842, in-18, due à C. Schmidt, professeur au séminaire protestant et publiée à l'occasion de la dixième session du Congrès scientifique de France.

C'est à tort que Noiriel, dans son *Catalogue d'alsatique,* 1892, l'attribue à Strobel, un instituteur qui ne savait ni le français, ni le latin.

Cette notice sur la cathédrale a été oubliée dans la *Bibliographie des œuvres de Schmidt* qui précède son *Dictionnaire du patois strasbourgeois* (en allemand). Strasbourg, Heitz, 1895, in-8°.

RISTELHUBER.

—

D'un livre sur Henri IV (XXXVI, 381). — Par Just-Jean-Etienne Roy, littérateur français, né à Beaumotte-lez-Pin (Haute-Savoie) en 1794, mort en 1871.

Il se livra à l'enseignement et professa dans divers établissements, notamment au collège Rollin, à Paris, et au collège de Pontlevoy.

Roy a publié, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de Ed. Gervais, Just Girard, Théodore Ménard, Stéphanie Ory, etc.. un nombre considérable de petits ouvrages, pour la plupart in-12, destinés aux maisons d'éducation, pieuse et dépourvus de toute critique.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Schultze et Müller (XXXVI, 382). — Ces deux types berlinois répondent assez bien aux types londonniens, bien connus dans la collection du *Punch,* de Smith et Jones, et, chez nous, à ceux de Prudhomme et Dumanet, le civil et le militaire, incarnant les caractères généraux et les ridicules spéciaux des bourgeois et des soldats. Dans la collection du *Kladderadatsch,* le *Punch* et le *Charivari* de Berlin, Schultze et Müller personnifient la société berlinoise dans ses agissements les plus fréquents et les plus populaires, dans l'ordre politique, intellectuel et moral. Cz.

***

— Le *Kladderadatsch,* journal politico-satirique illustré (analogue au *Punch* anglais et à notre ancien *Triboulet*), est publié à Berlin. Il donne dans chacun de ses numéros, un court dialogue en dialecte berlinois, entre deux bourgeois, les dénommés Schultze et Müller ; en France, nous dirions : entre Dupont et Durand. Ce dialogue résume et apprécie d'une façon plaisante, souvent spirituelle, l'événement principal de la semaine écoulée, mais il n'est guère compréhensible que pour les gens du crû et pour les rares étrangers qui savent à

fond la langue allemande et le dialecte de Berlin.

Ces noms de Schultze et de Müller ne sout pas choisis au hasard : ils sont au nombre des noms de famille les plus répandus en Allemagne. Les deux personnages que le *Kladderadatsch* met en scène représentent donc la masse du peuple, avec son gros bon sens instinctif, ses naïvetés et ses préventions.

A propos de ces deux noms, si fréquents outre-Rhin, on raconte ce qui suit :

Quand Dieu eut créé les hommes et les eût répartis entre plusieurs nations, il s'avisa un beau jour de dénommer les Allemands; il s'y prit de grand matin, car leur pays était vaste et très peuplé. Il distribua les noms les plus variés à ceux qui défilèrent devant lui; mais la nuit approchait et la besogne était à peine à moitié faite. Pour en finir, Dieu s'écria, se tournant vers la foule de ceux qui n'avaient pas encore été dénommés : « Quant à vous, vous porterez le nom de Müller ou de Schultze. » IATROS.

—

Sur une boutade de Maupassant (XXXVI, 382). — J'ai beaucoup connu l'illustre conteur-romancier. Je ne sais si la boutade en question a été dite. Tout ce que je sais, c'est que si l'un de ses romans : *Notre cœur*, a paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, il regretta par la suite sa faiblesse. Il avait la flagornerie en exécration et les courbettes à faire pour entrer dans la maison lui répugnaient. Il disait d'un critique en renom qui collaborait alors mensuellement à la *Revue* et que je ne nommerai pas : « Ce cuistre serait méchant s'il n'était sot ». Le mot fit le tour du monde littéraire d'alors.

Il mourut sans être décoré, ni académicien. Comme je lui disais un jour : « Bah ! vous êtes bien entré à la *Revue*, vous entrerez bien à l'Académie, et nous en serons tous profondément heureux », Il me répondit ? « Moi, à l'Académie ! Vous voyez ce qu'on fait à Fabre, n'est-ce pas? Quand il se présente, il a deux voix. Pourquoi? Parce que c'est un modeste, un fier, un indépendant, un silencieux qui cache sa vie. Eh bien, moi, si j'avais six voix ce serait le bout du monde. On me préfèrerait X... Ah! comme je comprends Daudet ! mais si Daudet se présentait demain, on lui préfèrerait Y... ou Z... ! De plus en plus, les élections académiques se font en dehors de la littérature » (1).

Il avait les critiques en horreur. Il prétendait que leur mauvaise humeur vient de ce qu'ils se sentent inaptes à créer et jalousent les créateurs, même minuscules. « Ainsi, tenez, me disait-il, les critiques d'aujourd'hui qui font soit du roman, soit du théâtre, sont bien plus gentils que ceux qui font de la critique pure. France et Lemaître sont toujours de bonne humeur. Brunetière et Faguet sont toujours grincheux ».

Je livre ces citations authentiques à ses futurs biographes. F. L.

***

— Je ne sais à qui ce propos fut tenu, mais il le fut certainement. Si je n'ai pas connu personnellement le maître écrivain, j'ai du moins connu des amis à lui, et ce que je sais de lui est de nature à me faire croire à l'authenticité de la boutade. Bien entendu, Maupassant ne voulait pas dire que les titres d'académicien, de décoré et de rédacteur à la *Revue des Deux-Mondes* fussent un déshonneur : il ne parlait que de ce qu'il faut faire pour obtenir ces titres et ce qui, d'après lui, déshonore vraiment un noble caractère, ce sont les flatteries, les bassesses nécessaires pour les gagner. Mais, hélas ! les « nobles caractères » deviennent de plus en plus rares et quelques bassesses de plus ne sont pas pour effrayer des gens qui ne font plus de l'art que par métier ou par profession et qui remplacent la sincérité par le truc et le ficelage. Maupassant, qui était un fier et véritable artiste, ne trouva donc ni un ministre pour le décorer, ni des académiciens pour l'élire, et si la *Revue* en question accueillit son dernier et plus mauvais roman, c'est que les journaux s'égayaient de l'hostilité de la *Revue* à l'égard du maître et qu'au surplus, le nombre des abonnés en diminuant, il fallait un roman croustillant pour garder ceux qui restaient fidèles.

(1) Je me souviens qu'en 1890, après la bataille des onze candidats au fauteuil d'Augier, il me dit en riant : « Quatre hommes sont désignés par le talent pour occuper un fauteuil : Zola, Fabre, Loti, Theuriet. On s'attend à ce que la lutte entre eux soit chaude. Qui des quatre va l'emporter ? Ah ! vous ne connaissez pas l'Académie : chacun de ces hommes de valeur aura une ou deux voix et la lutte est entre Henri Houssaye, Lavisse et Thureau-Dangin.

Qu'on ne dise pas que Maupassant mourut trop jeune pour être décoré : beaucoup l'ont été avant son âge, et quant à l'Académie, lorsqu'elle a un professeur ou un homme du monde à nommer, elle sait lui faire signe à temps. L'*Intermédiaire* a récemment mentionné les académiciens élus les plus jeunes; je juge inutile d'en redire ici les noms et je renvoie nos collègues à ces listes, auxquelles j'ajouterai seulement le vicomte E.-M. de Vogüé qui fut élu, il y a dix ans, ayant à peine quarante ans et n'ayant à son actif que deux ou trois volumes où il avait réuni des articles de revues et de journaux. H.

—

Jules Sandeau paresseux (XXXVI, 382). — Le fait n'est pas si rare que le croit notre confrère. Trois académiciens actuels : MM. André Theuriet, Jules Lemaître et Anatole France ont suivi l'exemple de Jules Sandeau. F. L.

—

Gyp (XXXVI, 382). — Le *Journal d'un philosophe*, qui a eu un grand succès il y a quelques années, passe pour un roman à clé des plus transparents.

R. C.

***

— Gyp a peint, dans le *Journal d'un philosophe*, M. Ephrussi, la comtesse d'Haussonville et quelques autres. Je ne cite que ces deux noms. Les autres personnages ont des rôles odieux et on ne peut en donner les clefs qu'à voix basse. L'*Intermédiaire* n'est pas un journal à cancans. F. L.

***

— J'ai entendu dire que « Paulette », l'une des héroïnes bien connues des premiers ouvrages de Mme la comtesse de Martel, n'était autre que Mme la duchesse de Sesto. GUSTAVE FUSTIER.

—

Les incorrections de M. Zola (XXXVI, 384). — L'éditeur Lavauzelle a publié, avec une préface de notre regretté général Iung, un livre intitulé : *Les erreurs de la Débâcle*, par un capitaine de l'armée de Metz :

On ne « naturalise » pas, on ne « romantise » pas, disait le général Iung, le drame le plus effroyable, le plus grand qui puisse se passer pour une nation, celui de la guerre, surtout quand celle-ci se termine par l'amputation de deux provinces.

Chez Zola, on doit regretter que les qualités du moraliste et du patriote ne soient pas au même rang que celles du styliste.

J'écris un livre : *Sous-off' et Soldats de France*, où je m'efforce justement de protester contre certaines productions littéraires qui montrent les seules horreurs de la guerre, omettant de parler des dévouements qu'elle suscite, voilant les gloires auxquelles elle donne l'essor. Certains auteurs procèdent comme ceux qui iraient dans un bagne pour écrire l'histoire du pays. Procédé faux et injuste : on trouve là des échantillons variés du vice; on n'a pas pour cela le droit de dire que le pays ne compte que des assassins et des voleurs. Le mal coupable de cette littérature, c'est de généraliser les exceptions. Un témoin doit dire toute la vérité, non une seule partie de la vérité; montrer le bien et le mal en d'exactes proportions. Si on met en lumière les seules turpitudes, on n'incitera guère aux généreux élans.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Termes singuliers à expliquer (XXXVI, 384). — Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, de Godefroy, donne la plupart de ces mots appuyés d'exemples de Froissart, d'après l'édition de M. Siméon Luce :

Tuffe, terme de mépris appliqué à un soldat de pied.

Givelier (au lieu de *guielier*), terme de mépris.

Bomule, nom donné à une catégorie de mauvais soldats.

Termulon, nom donné à une catégorie de soldats.

Tacrier, terme d'argot (?).

Craffeur, nom donné à une catégorie de soldats.

Cratinar, sorte de soldat.

Loubas, ancien terme d'argot exprimant l'idée de vaurien.

Marrados (et non *manados*), terme d'argot désignant une espèce de soldat.

Le *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, de La Curne de Sainte-Palaye, donne : *Petaulx*, paysans enrégimentés : « sans les petaulx, tuffes et guieliers », dans Froissart, III, p. 221.

Les manuscrits qui contiennent ces mots sont très postérieurs à Froissart; ce sont des additions du xv° siècle. J. Lt.

—

Une phrase de Théophile Gautier (XXXVI, 385). — Cette phrase n'a pas été écrite par lui en 1860. Je viens de repasser toute sa production de cette année-là sans l'y découvrir. Si l'année véritable pouvait être précisée, je pourrais probablement retrouver le passage demandé. C'est sans doute par suite d'une faute d'impression que l'année est inexactement indiquée dans la biographie en question.

Charles de Lovenjoul.

*
* *

— Il me semble que la phrase est très claire, et doit se trouver ainsi ponctuée dans les *Salons de Paris*, publiés par Michel Lévy, dans sa collection à 1 fr. 25.

Le grand maître de la couleur a plus de mirage et de variété que Turner : le génie radieux de la lumière et de la forme enveloppée, font des toiles de Ziem, etc.

Je profite de l'occasion pour annoncer au monde intermédiairiste que j'ai trouvé dans un livre du gendre de Théo, Emile Bergerat, l'auteur bien connu de *Caliban*, livre intitulé : *L'Impeccable Théophile Gautier*, — je crois ? car je n'ai pas cette plaquette sous la main, — le fameux « sonnet du bleu », que j'ai demandé à tous les échos de l'*Intermédiaire*, il y a dix ou quinze ans. Cz.

—

Légendes et traditions des châteaux de France (XXXVI, 387). — Il y a toute une bibliographie à fournir comme réponse à cette question. En parcourant les rayons de ma bibliothèque, je trouve :

Léon Gozlan. — *Les châteaux de France*, 2 vol. in-12, devenus rares.

Destrem et de Saint-Christol. — *Chroniques du Languedoc. La Reine Blanche*, 1 vol. in-12, 1 vol. in-8°.

Aug. Vitu. — *Ombres et vieux murs*, 1 vol. in-12 (rare).

Pitre-Chevalier. — *La Bretagne ancienne et moderne*, in-8°.

Je m'arrête : j'ai au moins vingt-cinq ouvrages divers, qui traitent directement ou indirectement de l'histoire des vieux châteaux de France et de leurs légendes, et le temps me manque pour les relever tous. Je me permets d'engager M. Edme de Laurme à consulter des ouvrages spéciaux de bibliographie ancienne et moderne. Cz.

—

Se monter le coup (XXXVI, 386). — Quand M. Sarcey, croyant que les félibres se font illusion, dit qu'ils se montent le *cou*, il reconnaît qu'il fait un emprunt à l'argot. Eh bien, il n'a pas copié exactement les vocabulaires spéciaux, car MM. Larchey et Delvau écrivent *coup* et présentent ce mot très clairement : monter un coup, c'est préparer un vol, et aussi inventer un prétexte, tendre un piège, tromper. Et par suite, se monter le coup, c'est s'illusionner, se tromper soi-même. T. Pavot.

*
* *

— On doit écrire, si tant est que cette expression doive s'employer : « monter le coup », « se monter le coup », et non « le cou ».

On dit, dans le bas langage, d'une vilaine action à accomplir. qu'il y a un « coup » à faire, à « monter ». De là l'expression argotique : « monter le coup », tromper, mentir.

« Se monter le coup », c'est donc se mentir à soi-même, s'illusionner.

Gustave Fustier.

—

La légende de Domfront (XXXVI, 387). — M. Emile Travers, dans un curieux travail sur les « Proverbes normands » (*Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 3° série, t. X, 1889), cite le dicton :

Domfront, ville de malheur,
Arrivé à midi, pendu à une heure.

Il ajoute qu'il date vraisemblablement des guerres de religion. M. Travers mentionne une variante qui, dit-il, semble assigner une autre origine :

Domfront, ville de malheur,
Arrivé à midi, pendu à une heure,
Quoi donc qu'il avait fait ? — Il avait volé [un licou.
— Il n'avait fait qu'ça ? — La vaque était [au bout.

On connaît à Beaumont, petite ville de Belgique, le même dicton :

Ville de Beaumont, ville de malheur !
Arrivé à midi, pendu à une heure !

qui s'explique, dit-on, par la légende de *Charles-Quint et les trois Auvergnats.* Trois Auvergnats partirent de Chimay pour Beaumont. En route, ils s'enivrèrent au point de ne plus pouvoir, malgré leurs efforts, charger leurs ballots sur leurs épaules. Un homme les observait d'un œil narquois. Furieux, les trois Auvergnats obligèrent l'homme à porter toute la charge qu'à eux trois ils avaient peine à soulever. Mais, arrivés à Beaumont, grande fut leur terreur, quand ils virent les autorités de la ville, le gouverneur tout le premier, saluer, avec les marques du plus profond respect, l'homme dont ils avaient fait leur jouet. Cet homme, c'était l'empereur Charles-Quint qui, dans sa colère, fit pendre immédiatement les trois Auvergnats.

EMILE DE BERTAIMONT.

***

— « Domfront, ville de malheur ; arrivé à midi, pendu à une heure. » Paroles de Lehéricé, chef protestant, pris par le maréchal de Matignon, jugé comme rebelle, et mené à la potence moins d'une heure après (1574). A ces mots, on ajoute quelquefois : « Pas seulement le temps de dîner. » Cette coda est née, sans doute, en Normandie, le pays des mangeurs infatigables pour qui un repas d'une heure n'est qu'une simple collation ou un apéritif. T. PAVOT.

***

— Le lieutenant-général en Basse-Normandie, le brave et généreux Matignon, celui qui refusa de faire exécuter les ordres de Charles IX à Saint-Lô et à Alençon (où il accourut de son château de Lonrai), lors des massacres de la Saint-Barthélemy, assiégea, en 1574, Domfront au pouvoir des protestants et réussit à s'en emparer. On sait qu'il y fit prisonnier le célèbre Montgommery, et qu'il tenta vainement d'adoucir la reine régente, Catherine de Médicis, à l'égard du plus redouté chef des protestants.

Au nombre des prisonniers se trouvait, dit-on, un nommé Jean Barbotte, meunier de Lonlay. Avec une bande de gens sans aveu, Barbotte, une sorte de voleur lui-même (selon la légende), était chargé de faire diversion au-dehors en harcelant, de nuit, les assiégeants. Il commit, avec sa bande, des crimes inutiles à la cause des protestants. Quelques heures ayant d'être jugé et pendu, il réussit à s'évader ; mais, un an après, il commit l'imprudence, ou eut l'audace de rentrer à Domfront, déguisé en paysan et affublé d'un bonnet rouge. C'était un jour de marché. Seul un de ses juges le reconnut et le fit arrêter. On lui lu le jugement de l'année précédente et on le pendit sur-le-champ. Voyant que tout était perdu, il dit d'un ton ferme ces paroles qui ont fait le tour de France :

Domfront, ville de malheur,
Arrivé à midi, pendu à une heure.
Pas le temps de dîner.

***

— Le confrère Truth a peut-être entendu dire à Ecouché : « Les Juifs d'Ecouché », ou « La Judée d'Ecouché ». Ce sont les habitants d'Argentan qui, il y a bien, bien longtemps, les appelèrent ainsi pour se venger de ce que « ceux » d'Ecouché s'étaient moqué de « ceux » d'Argentan qui avaient mieux aimé, je ne sais dans quelle circonstance, ouvrir leurs portes que de se défendre et auraient dit à l'ennemi : « Ne tirez pas, nous nous rendons ! »

M. Truth a peut-être entendu dire : « Les sèches de Coutances » (bien qu'on ne le dise presque plus), à cause du grand nombre de sèches qne l'on prenait sur les rivages voisins. RAOUL JANVAL.

—

Généalogie de la famille de Rocquart (XXXVI, 388). — Cette famille est originaire du comté Venaissin, et habitait de temps immémorial la ville de Bollène ; la généalogie se trouve dans l'*Histoire de la Noblesse du comté Venaissin,* tome III, p. 124 et suivantes ; il y a aussi quelques détails dans l'*Armorial du Dauphiné*, par M. de Rivoire de la Batie.

La branche aînée de cette famille s'est éteinte à Bollène en 1617. La branche cadette, établie au XVI[e] siècle en Angoumois, est donnée par Pithon-Curt (Nobiliaire du comté Venaissin), jusqu'à l'année 1740, époque à laquelle elle avait plusieurs représentants.

M. M. S. pourrait avoir tous les renseignements désirables sur la branche aînée de cette famille Rocquart, en s'adressant à M. Paul de Faucher, à Bollène (Vaucluse) ; de mon côté, je serais très désireux de connaître les derniers degrés de la branche cadette établie en Angoumois. ROZIÈRE.

— La famille de Roquard «de gueules au pairle et au chevron entrelacés d'or » est originaire de la ville de Boulène, en Comté-Venaissin, actuellement Bollène (Vaucluse). Elle y apparut dans les commencements du xve siècle, venant d'Espagne, d'après une tradition.

Elle détacha une branche en Angoumois, dont les chefs ont porté le titre de comtes de Pressac.

La généalogie de cette famille a été publiée, entre autres, par Pithon-Curt, dans son *Armorial du Comté-Venaissin*, jusqu'en 1740.

Après avoir fourni de nombreuses et brillantes illustrations, elle s'est éteinte, en ce siècle, à Bollène, en la personne de M. l'amiral de Roquard de Saint-Michel, décédé, en 1817, non marié, et en celle de Mme Marie-Céleste de Roquard, mariée en 1791 à Jean-Claude-Joseph de Saint-Priest, comte d'Urgel, brigadier aux gardes du corps du roi, chef de la dernière descendance des Saint-Priest du Forez (branche de Saint-Priest-la-Fouilheuse).

Mme de Saint-Priest est morte dans le milieu de ce siècle, laissant un fils dont la postérité existe encore.

Je me tiens volontiers à la disposition de mon collègue s'il désirait d'autres renseignements sur cette famille — sauf pour la branche d'Angoumois.

S. P.

—

L'odeur des pierres d'évier (XXXVI, 388). — L'un des meilleurs désinfectants d'éviers, d'écuries, de water-closets et de tous lieux mal fleurants, est le sulfate de fer en neige, ou couperose verte, en poudre pulvérulente. On peut encore employer l'essence de térébenthine ou même le pétrole, que l'on trouve partout.

Enfin, si rien ne réussit, l'emploi de l'acide sulfurique fumant est radical.

Cz.

—

Définition du mot religion (XXXVI, 426) :

La religion est le commerce positif et efficace de l'homme avec Dieu.

LACORDAIRE.

La religion est tout ensemble une passion et une vertu, la plus grande passion et la plus grande vertu de l'humanité.

LACORDAIRE.

La religion est dans le cœur de l'homme le sommet des devoirs, des pensées et des affections. Elle est la justice à son plus haut degré, la lumière dans toute sa splendeur, l'amour dans son plus pur et son plus ardent foyer. LACORDAIRE.

Satisfaction donnée aux plus mystérieux besoins de l'âme, objet de toutes les facultés sublimes que ne saurait limiter une demeure d'un jour entre le berceau et la tombe ; la religion est, dans sa notion complète, l'expression des rapports qui unissent la créature au créateur, notre vie présente à notre vie future, le monde des choses visibles à un ordre de faits surnaturels. LOUIS DE CARNÉ.

Toute religion implique un culte, et tout culte une série indéfectible de rapports personnels entre l'homme et Dieu, une réciprocité incessante de prières, de bienfaits et d'actions de grâces.

DUC DE BROGLIE.

P. c. c. : SEDANIANA.

—

Diadoque (XXXVI, 426). — ὁ Διαδοχοσ (l'héritier, le successeur) :

Les diadoques : « les héritiers, successeurs » d'Alexandre. (Droysen, II.)

Lors des derniers événements, les télégraphistes, pour abréger, employaient ce mot, désignant le « prince héritier ».

VANVINCQ.

***

— Même réponse : LECNAM, HACHEL, P. TONNEL, PAUL ARGELÈS, V. M. et T. PAVOT.

—

Un éditeur d'anthologie (XXXVI, 427). — Le recueil des poésies révolutionnaires et contre-révolutionnaires a été imprimé par Hœner, à Nancy, et porte comme faux-titre :

Collection des pièces importantes relatives à la Révolution française, par les hommes qui, comme fondateurs de la République ou comme défenseurs des principes monarchiques, en ont été les auteurs ou les victimes.

Je trouve cette indication sur mes fiches :

« Chassériaux, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire du Dépôt bibliographique, (?), rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 5.

La *Bibliographie de la France*, année 1823, indique, sous le n° 736, une brochure :

A mes juges et au public (*Mémoire*), par A. Chassériau, libraire, membre de la Légion d'honneur. A. DIEUAIDE.

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Une publication de l'université de Paris. — L'université de Paris vient de faire paraître le tome IV de la publication la plus importante qu'elle ait entreprise : le *Chartularium universatatis Pariensis*. Ce volume contient les documents de l'histoire de l'antique Université de 1394 à 1452. Il ne reste plus que trois tomes à paraître ; on espère que le tome V sera publié en 1899 ou 1900 et les tomes VI et VII, les derniers, trois ou quatre ans plus tard.

L'œuvre qui, commencée en 1887, recevra son achèvement vers 1903, au plus tôt, comptera parmi les grands monuments historiques de notre pays. Elle rappelle les travaux fameux des bénédictins et fera un grand honneur à ses auteurs, le Père Denifle et M. Chatelain. Il suffit d'ajouter, pour justifier cet éloge, qu'elle renferme tous les documents utiles pour l'histoire de l'ancienne université de Paris, conservés dans les bibliothèques publiques ou privées et dans les archives de Rome, Paris, Londres et autres villes. Voici quelques détails qui donneront une idée de l'abondance des richesses que renferme le *Chartularium :*

Le tome Ier a paru en 1889. Pour une période de quatre-vingt-six ans — des origines de l'Université, vers l'an 1200, jusqu'en 1286 — il renferme 530 pièces. Parmi les pièces nouvellement connues, sont de nombreuses lettres papales et les premiers statuts de la Sorbonne. Le tome II a paru en 1895. Il comprend les années 1286 à 1358. Les plus importantes de ses six cent soixante pièces sont les anciens statuts de la Faculté de médecine ou concernent la pratique illégale de la médecine, l'affaire des Templiers, les « libraires » de l'Université. En 1894 parut le tome suivant; il renferme cinq cents documents, qui vont de 1350 à 1394. Des pièces, jusqu'ici demeurées inconnues, nous font connaître le « jeu épiscopal », pratiqué par les étudiants le jour de la Saint-Nicolas, nous fournissent des dates importantes pour l'histoire littéraire, nous donnent le vrai nom de Nicolas *Poillevillain* de Clamenges, nous content le procès de l'Université contre le chancelier Blanchart, accusé de corruption. Ce volume renferme, de plus, les statuts d'Urbain V, qui servirent, jusqu'à la réforme de 1452, aux quatre facultés et un résumé de quatre-vingt-dix articles de l'histoire du grand schisme, jusqu'à la mort de Clément VII.

Le volume qui vient d'être publié est plus riche encore que les précédents. Il va jusqu'à cette date de 1452, où le cardinal d'Estouteville rédigea la réforme de l'Université et qui a été fixé comme le terme de la publication présente. Pour la première fois, nous trouvons ici une vue d'ensemble sur le personnel universitaire des XIVe et XVe siècles. Ces rôles, présentés en 1403 au pape Benoît XIII, pour demander des bénéfices, font connaître environ 2,100 « suppôts » gradés de l'Université. Non moins curieux sont les documents relatifs aux poursuites exercées contre une femme, Perrette Petonne qui, sans être approuvée par le corps médical, exerçait, vers 141, les professions de médecin et de chirurgien; relatifs au procès de Jeanne d'Arc, grâce auxquels on a pu préciser le rôle joué par les membres de l'Université et rectifier des erreurs; relatifs enfin aux mille affaires politiques, auxquelles se mêla, dans cette première moitié du XVe siècle et jusqu'au jour où Charles VII la soumit au Parlement, la puissante Université de Paris.

Si multiples ont été ces affaires qu'il a paru sage aux auteurs de la publication de modifier le plan primitif des tomes IV et V. Au lieu de publier dans le tome IV les documents de la période 1394-1420 et dans le tome V ceux de la période 1420-1452, on a réuni dans le premier tous ceux qui concernent le personnel et le rôle politique de l'Université, dans le second tous ceux qui concernent les affaires ecclésiastiques. C'est ainsi que le prochain volume sera consacré au grand schisme, aux conciles généraux ou provinciaux, aux hérésies de Viclef, de Jean Huss. Les derniers tomes, VI et VII, renfermeront les pièces relatives aux collèges séculiers de Paris.

La publication, que la jeune Université de Paris mène à sa fin, et qui sera le témoignage le plus probant de sa renaissance et de sa vitalité nouvelle, outre les services qu'elle rend aux historiens, aux-

quels elle offrira, groupés dans un même volume, les documents les plus divers relatifs à la même question, ne laissera pas indifférents — on en peut juger par cette rapide analyse — les simples « honnestes gens », curieux de l'histoire ; et c'est pourquoi il était bon de la signaler ici.

—

Un manuscrit de Brunetto Latini. — On a récemment découvert, dans les archives de l'abbaye de Westminster, une série de pièces assez curieuses ; ce sont des actes notariés, au nombre de plus de quatre-vingts, qui remontent au temps de Henri III et d'Edouard Ier, et qui se rapportent à des transactions financières entre l'abbaye et les banques de Sienne et de Florence. Dans ce dossier jusqu'alors inconnu, sir Edward-J.-L. Scott a retrouvé un document écrit de la main même de Brunetto Latini, le maître de Dante et de Guido Cavalcanti, l'homme universel qui fut successivement notaire, secrétaire et prieur de la République de Florence, et qui, tour à tour, se révéla homme d'Etat, orateur, théologien, linguiste, poète et philosophe. On savait qu'après la victoire des Gibelins sur les Guelfes, Brunetto Latini s'était réfugié en France, y avait vécu plusieurs années et y avait écrit ses principaux ouvrages, notamment son *Trésor*, publié en français et qui constitue la véritable encyclopédie du XIIIe siècle. Mais on ignorait jusqu'ici le lieu de sa retraite ; on supposait seulement, d'après un passage de Boccace, qu'il avait dû s'établir à Paris. Cette hypothèse était inexacte. Le document autographe découvert par sir Edward Scott porte, en effet, la mention suivante : *Apud Barrim super Albam, in anno dominicæ incarnationis millesimo ducentesimo sexagesimo quarto, indictione septima, die quarta decima exeunte Aprili.* C'est donc à Bar-sur-Aube que Brunetto exilé avait cherché un refuge et c'est là sans doute qu'il écrivit son *Trésor*, dont la date de publication coïncide à peu près avec celle de l'acte notarié. Le manuscrit de celui-ci, fait sur parchemin de 15 pouces de longueur sur 11 de large, est un modèle de calligraphie. Au bas du document, se voit encore le sceau de Latini avec la suscription suivante : *Et ego Brunettus Latinus de Florentiâ Notarius predicta coram me acta rogatus publice scripsi.*

Exposition Baric. — Une nouvelle salle d'exposition vient de s'ouvrir à Paris. Le foyer du Nouveau-Cirque (ancien Chien Noir) devient une succursale du salon des Cent. La première exposition du 15 décembre au 15 janvier est consacrée au maître caricaturiste des Paysans, J. Baric.

BIBLIOGRAPHIE

Études et leçons sur la Révolution Française (deuxième série), par F.-A. Aulard, professeur à la Sorbonne (1 vol. in-12, de la Bibliothèque d'Histoire contemporaine. — Félix Alcan, éditeur).

Cette seconde série d'études et leçons est formée, comme la première, de chapitres d'histoire rédigés d'après les documents originaux. Les jugements d'Auguste Comte sur la Révolution y sont, pour la première fois critiqués. Le rôle de Danton, dans les massacres de Septembre, les causes du 18 Brumaire, les débuts du Consulat, le caractère de Bonaparte avant l'Empire, y sont retracés d'après les principes de la méthode historique actuelle. On trouvera aussi dans ce volume la polémique de M. Aulard avec M. le duc de Broglie sur l'authenticité des Mémoires de Talleyrand, polémique qui fit grand bruit il y a quelques années.

AVIS

Nos abonnés de l'étranger trouveront, encartée dans le présent numéro, la Table des matières du « Musée de la Conversation » de M. Alexandre Roger, dont les exemplaires, annoncés dans celui du 10 décembre, nous avaient fait défaut.

A partir de janvier 1898, les numéros du 10 de chaque mois contiendront huit pages, soit seize colonnes, de plus. L'Administration de l'*Intermédiaire* s'empresse de faire part de cette amélioration à ses abonnés et lecteurs qui pourront ainsi voir insérer questions et réponses plus promptement qu'en ce moment, où l'abondance des matières est l'unique cause de la lenteur avec laquelle paraissent leurs communications.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Décembre 1897.*

XXXVIe Volume. — N° 784

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 36

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

AVIS IMPORTANT

Nous prions nos Abonnés, ainsi que les Bibliothécaires et Directeurs de Cercles, de vouloir bien nous envoyer leurs souscriptions à LA TABLE GÉNÉRALE en même temps que le renouvellement de leur abonnement pour 1898, avant le 30 décembre, afin de jouir de la réduction de prix annoncée.

Nous recommandons à nouveau cette Table, qui aura le plus grand intérêt pour tous les lecteurs, puisqu'elle leur indiquera toutes les questions déjà traitées et leur donnera la facilité d'avoir les réponses faites que nous possédons dans nos collections.

Nous serions reconnaissants à nos Abonnés qui n'ont pas encore payé le montant de leur abonnement pour 1898, de vouloir bien nous l'envoyer par mandat, afin de s'éviter les frais des recouvrements par la poste.

RÉPONSES

Les tombes de Voltaire et de Rousseau ont-elles été violées en 1814? (I, 7, 25, 42, 57, 65, 71, 81, 97, 161; IX, 388; XI, 162; XIV, 321; XXIII, 453). — Le samedi 18 décembre dernier, dit le *Petit Temps* du 19 décembre, les membres de la commission nommée par le ministre de l'Instruction publique pour présider à l'ouverture des tombeaux de Rousseau et de Voltaire : MM. Hamel, sénateur, Berger, député, Pascal, inspecteur général des Beaux-Arts, Deschault, architecte du Panthéon, John Grand-Carteret, se sont réunis à deux heures de l'après-midi, au Panthéon. M. Roujon, directeur des beaux-arts, représentait le ministre de l'instruction publique. Etaient également présents : MM. Lardy, ministre de Suisse, Berthelot, Jules Claretie, etc., etc.

Les assistants se sont dirigés d'abord vers le caveau qui renferme le sarcophage de Voltaire.

En ce moment, M. Berthelot, commissaire de police du quartier, qui n'avait pas été prévenu, demande à M. Hamel si la commission est pourvue des autorisations nécessaires.

— Je prends tout sur moi, répond le sénateur. Je représente ici le gouverne- et j'ai pleins pouvoirs...

Après cet incident, les membres de la commission pénètrent dans le caveau, tandis que les représentants de la presse s'écrasent dans le couloir, derrière une haie d'agents de police.

Le sarcophage, en bois décoré, a été soulevé sur un côté et repose contre le mur. Il recouvrait une caisse de bois de hêtre, rectangulaire, de 2 mètres sur 50 centimètres. On voit sur les bords supérieurs les restes de cachets de cire rouge; des fleurs de lys s'y distinguent encore; mais les scellés ont disparu. Cette caisse est fermée par deux bandes de fer; elle repose sur trois traverses de bois, posées simplement sur le sol. M. Hamel constate que c'est bien la caisse décrite dans les procès-verbaux de 1821 et de 1830. Un ouvrier, avec un ciseau, enlève les bandes de fer et détache la planche supérieure.

On aperçoit alors un cercueil en bois presque pourri, deux minces bandes de

fer rouillé le fermaient ; mais elles sont à demi rompues et l'ouvrier, sans grand effort, fait sauter le couvercle.

Les ossements de Voltaire apparaissent alors : le crâne, scié en deux parties par une section horizontale au-dessus des yeux, les vertèbres, le bassin très bien conservé, les tibias, les os des pieds.

Ces ossements reposent sur une planche posée dans le fond du cercueil ; tout autour sont des brindilles. Dans le crâne, la boîte stomacale, le bassin se trouve une substance, qui présente toutes les apparences du bois pourri.

Le docteur Charles Monod et M. Berthelot l'examinent et ne peuvent se prononcer sur sa nature. « C'est une matière singulière », dit M. Berthelot.

M. Hamel incline à penser que le cercueil avait été rempli de sciure de bois, et que c'est cette sciure, coagulée par les liquides du corps, au moment de l'inhumation en pleine décomposition, qui a formé cette substance.

Il ne semble point douteux, d'ailleurs, que le cadavre n'ait été dérangé depuis la mise en bière primitive ; M. Berthelot pense que la planche sur laquelle il se trouve est le seul reste de cette bière, et que le corps, pour ainsi dire, a été « transvasé ».

Surtout, il apparaît hors de doute que le squelette qu'on a sous les yeux ne soit celui de Voltaire.

Le docteur Charles Monod affirme que ce squelette est celui d'un homme de taille moyenne ; M. Berthelot réunit les deux parties du crâne — un tout petit crâne — et le maxillaire inférieur, qui avait été détaché.

La ressemblance est frappante entre les représentations de la figure de Voltaire vieilli — figure, on le sait, maigre, décharnée et déjà presque celle d'un squelette — et ce crâne blanchi.

— C'est tout à fait le *Voltaire* de Pigalle, à l'Institut, dit M. Jules Claretie.

Maintenant, les invités défilent lentement devant le cercueil ouvert, se penchent, regardent longuement ces quelques petits os, les restes d'un grand homme... et quelques-uns par un acte de dévotion exagérée, prennent dans leur main une vertèbre et vont la garder comme une relique. On est obligé de les avertir qu'on ne peut rien emporter.

Les mêmes opérations ont eu lieu dans le caveau qui renferme le sarcophage de Jean-Jacques Rousseau.

Ce sarcophage en bois a été soulevé de la même façon que celui de Voltaire. Il renferme une grande caisse en plomb, posée sur un tréteau à six pieds. Sur cette caisse, ces mots sont gravés :

Hic Jacent ossa Johanni Jacobi Rousseau,
Ci-gît Rousseau,
Anno 1778.

Cette caisse est ouverte ; un cercueil en bois apparaît, puis, un second cercueil en plomb. Ce dernier est, à son tour, ouvert et voici le squelette, admirablement conservé, de Jean-Jacques Rousseau. Les os des bras sont encore croisés sur la poitrine ; ceux des jambes, dans la position où ils ont été placés.

M. Berthelot prend dans ses mains le crâne scié en deux parties comme celui de Voltaire, pour l'autopsie. On sait qu'une légende s'est établie, qui voudrait que Rousseau se fût tué d'une balle dans la tête. Or, le crâne ne porte aucune marque, qui donnerait quelque fondement à cette légende.

M. Hamel résume les résultats obtenus par cette enquête désormais historique :

On a dit que les ossements de Voltaire n'avaient jamais été apportés au Panthéon : c'était une erreur. On a dit que ceux de Rousseau étaient demeurés à Ermenonville : c'était une erreur. On a dit que Rousseau s'était tué d'un coup de pistolet : c'était une troisième erreur. Nous sommes, ce soir, définitivement fixés sur ces trois points.

Nous allons demander maintenant que les restes des deux grands hommes soient laissés dans les cercueils qui les ont renfermés jusqu'à ce jour, mais que ces cercueils soient désormais recouverts par des monuments dignes de l'endroit. Les sarcophages de bois qui les recouvrent ne sont que des maquettes : pourquoi ne point les exécuter en marbre ? C'est le projet que je veux soumettre au gouvernement.

***

Le mardi suivant, 20 décembre, à l'Académie des Sciences, M. Berthelot a donné quelques intéressants détails sur l'exhumation des restes de Voltaire et de Rousseau, à laquelle il a pris part :

Quand on eut ouvert le sarcophage de Voltaire et le cercueil en chêne qu'il contenait, on se trouva en présence d'une troisième enveloppe intérieure, à moitié pourrie. C'était le cercueil primitif, formé de planches grossières. Pourquoi cette simplicité, ce cercueil de pauvre ? C'est que l'inhumation s'était faite

en toute hâte, sur les instances d'un prieur, parent de Voltaire. Peu de temps après, en effet, arrivait l'interdiction d'inhumer faite par l'évêque suffragant de Troyes.

A l'intérieur de ce cercueil, on trouva le squelette, relativement bien conservé et complètement dépouillé de toute partie molle. Lorsque l'on eut remis en place la calotte cranienne, qui avait été sciée pour les fins d'autopsie, et le maxillaire, qui s'était détaché, la ressemblance apparut frappante avec la figure, déjà presque squelettique, du *Voltaire* de Pigalle, à l'Institut.

Dans le cercueil de Rousseau, on ne trouva plus, non plus, trace de chair ou de tissus mous. La dépouille du grand homme avait été, cependant, enfermée dans une enveloppe en plomb. Mais des fentes s'étaient produites, et, avec elles le travail ordinaire de décomposition organique.

Le crâne examiné minutieusement, ne présentait aucune lésion, ce qui permet de faire justice de la légende du suicide de Rousseau.

En ce qui concerne les restes de Voltaire, il est absolument indispensable, si on tient à les préserver des atteintes des rats et des infiniments petits, qui ont déjà commencé leur œuvre de destruction, il est absolument indispensable de les mettre dans un nouveau cercueil donnant toutes garanties d'occlusion hermétique. A ce point de vue comme à bien d'autres, la cérémonie d'exhumation aura eu son utilité.

Les études craniométriques et la mensuration des squelettes ont été confiées au docteur Charles Monod, qui en publiera prochainement les résultats.

Enfin, le 21 décembre, à la suite d'une question posée au ministre de l'Instruction publique et après que celui-ci eût ratifié l'œuvre de la Commission, M. Hamel a déposé le projet de résolution suivant, dont l'urgence a été votée par 203 voix sur 29 :

Le Sénat, considérant que la commission désignée par le gouvernement pour rechercher si les restes de Voltaire et de Rousseau existaient bien encore au Panthéon, contrairement à une légende accréditée depuis plus de quatre-vingts ans, a constaté que ces restes précieux étaient toujours dans les cercueils où ils avaient été renfermés en 1778 ;

Considérant que les sarcophages en bois peint, véritables maquettes, qui attendent leur réalisation en marbre, et sous lesquelles ils reposent, l'un depuis 1791 l'autre depuis 1794, sont dans un trist état de délabrement.

Invite le gouvernement de la République à faire exécuter en marbre ces deux sarcophages provisoires et à donner ainsi une sanction définitive aux décrets de l'Assemblée constituante et de la Convention nationale qui ont décerné à Voltaire et à Jean-Jacques Rousseau les honneurs du Panthéon.

—

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581 ; XVIII, 19, 394, 426, 456 ; XXXIV, 243, 337, 628 ; XXXV, 11, 147, 341, 580 ; XXXVI, 15, 144, 293, 486, 532, 581, 629, 772). — De M. F. Brunetière dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er décembre 1887, *passim :*
« On peut à la rigueur supprimer l'œuvre de Th. Gautier de la poésie française. » Cependant il ajoute qu'il n'est pas sans avoir droit à une place dans la littérature française du siècle.

ENEST L.

***

— Dans sa Revue des sciences (*Journal des Débats* du 4 novembre 1897), M. Henri de Parville écrit qu'« on remarque sur des monuments de l'ancienne Egypte des représentations de Vichnou avec de petites flammes à l'extrémité des doigts. »

Jusqu'à présent on avait cru que Vichnou était un dieu de l'Inde et non de l'Egypte. M. de Parville, aussi fort en mythologie que Sganarelle en anatomie, aura changé tout cela. PACHT.

—

Le comte Dumas (XXXVI, 333, 744). — Dumas (Mathieu, comte), général, né à Montpellier, le 23 novembre 1753, mort à Paris, le 16 octobre 1837. Il fit la campagne d'Amérique avec Rochembeau et fut, à son tour, chargé de diverses missions en Orient et dans les Pays-Bas. Envoyé à l'Assemblée législative, il y siégea à la droite, émigra, rentra, après le 9 thermidor, fut envoyé au Conseil des Anciens, proscrit au 18 fructidor et émigra de nouveau. Général de brigade sous le Consulat, puis ministre de la guerre à Naples, sous Joseph Bonaparte, il fit la

campagne de Russie et fut fait prisonnier à Dresde, en 1813. Il servit la première Restauration, et Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, l'appela au Conseil d'Etat (1815); destitué en 1822, il devint député de Paris (1828). Après la Révolution de Juillet, il rentra au Conseil d'Etat et fut élevé à la pairie.

Un jeune Chercheur.

***

— Dumas (Mathieu), pair de France, né à Montpellier (1753), mort en 1839, fut un des meilleurs organisateurs et administrateurs militaires. Général de brigade à la Grande-Armée, il y remplit les importantes fonctions d'intendant général pendant la guerre de Russie (1812). Voir *Larousse*. T. Pavot.

—

Le peintre Augustin Dussauce (XXXVI, 334, 753).— D'après le *Dictionnaire général des Artistes de l'École française*, par Bellier de la Chavignerie et Auvray, Dussauce (Auguste), peintre décorateur, né à Beaune (Côte-d'Or), le 17 décembre 1802, mort à Paris en 1877, élève de Matis et Deroche, décoré en 1855, a exposé au Salon de 1827 à 1859. Suit l'énumération d'un certain nombre de tableaux, dont un : *Le Génie de l'Abondance*, se trouve au musée de Valenciennes. J. Lt.

—

Cercueils (XXXVI,335,784).— Homère raconte l'enterrement de Télaïre, femme de Pyrrhus, et expose qu'avant la crémation, « le corps, placé dans un cercueil de cyprès, fut mis dans un chariot, pour être conduit au bûcher ». Le cyprès est un arbre qui ne repousse jamais quand il a été coupé, ce qui symbolisait la mort. A Rome, devant la porte du défunt, on plantait un cyprès.

Guillaume-le-Conquérant fut enseveli dans l'église de Saint-Etienne, à Caen, sans cercueil, et revêtu de ses habits royaux. Joire.

—

Mariage de Jean des Vignes (XXXVI, 425). — Dans le *Dictionnaire des Proverbes français*, par M. de La Mésangère, de la Société royale des Antiquaires de France, 3e édition, publié chez Treuttel et Würtz, libraires, Paris, rue de Bourbon, 16, 1825, in-8°, on lit à la page 653 :

Vignes (Mariage de Jean des). — Tant tenu, tant payé.

Les petites alliances que forment les vendangeurs, allances ou sociétés qui ne durent que jusqu'à la fin de la vendange, ont donné lieu à cette façon de parler.

Le Duchat, *(Remarques sur le Dictionnaire des Proverbes)*, par de Backer, trouve un autre sens qu'il tire de l'équivoque de Jean à gens. « Entre jeunes gens, dit-il, garçons et filles, qui travaillent ensemble aux vignes, il se passe bien des fredaines. » Enfin par mariage de Jean des Vignes, on entend un concubinage couvert de l'apparence du mariage.

Mariage de Jean des Vignes,
On en a mal aux eschines.

(Proverbes en rimes ou *Rimes en proverbes)*. E.

***

— Voici l'explication de cette expression proverbiale d'après l'*Etymologie ou explication des proverbes françois*, de Fleury de Bellingen, liv. I, chap. xvii :

Simplician disant que, pour apaiser la chambrière irritée, Paquys lui proposerait de se marier avec elle, et « luy demanderoit si elle veut faire avec luy le mariage de Jean des Vignes, » Cosnac lui répond : « Je croys qu'elle adoucirait plustost l'humeur frénétique de cette furieuse bacchante par souplesse et par l'humilité, ou qu'à luy parler d'amour, ou qu'à luy demander de faire avec elle le mariage des gens des vignes tant tenu tant payé (car c'est ainsi qu'il faut parler), parce que ceux et celles qui travaillent à la vendange, rejouys et regaillardis par les agréables fumées du moust font ordinairement des alliances familières, qui ne durent qu'autant que la vendenge dure, et se rompent lorsque la vendenge finit; parce que ayans receu leur salaire, selon temps qu'ils ont servy, chacun reprend la route du lieu de sa demeure; aussi ces mariages des vendenges sont dissous par la séparation des alliez de moust... C'est la raison qu'on donne de ces mariages. Je ne sçay pas pourquoy on en voudroit rapporter la source à un certain seigneur de France qui se nommoit autrefois Jean des Vignes, la race duquel est tombée en quenouïlle. La Ferté, tilhomme de la province du Nivernois, se dit sorty de luy par femmes.

J. Lt.

***

— Même réponse : T. Pavot.

***

— C'est tout simplement le concubinage, ce que le peuple nomme aujour-

d'hui le « ménage à la colle ». Pourquoi « mariage de Jean des Vignes » ? Sans doute à cause des facilités que fournissaient les vignes aux amoureux. On lit dans *Trévoux :*

On dit encore : c'est le mariage de Jean des Vignes, tant tenu, tant payé. Ce proverbe s'est fait par corruption des gens des vignes, parce que les vendangeurs qui se ramassent ensemble de plusieurs endroits, font ordinairement de petites alliances qui ne durent qu'autant que la vendange dure, et se rompent lorsqu'elle finit. Quelques-uns, mais mal à propos, l'on attribué à un certain Jean des Vignes, gentilhomme dont la famille subsiste encore au pays de Nivernois.

Littré (sous *Jean, 9*) donne également l'expression, mais sans explications.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Pièces de cinq francs frappées par la Commune (XXXVI, 427). — Ces pièces ne se distinguent absolument des autres écus frappés à Paris en 1871 qu'en ce que, au bas du revers à gauche, l'abeille, différend ou marque du directeur attitré, M. de Bussierre, est remplacée par un petit trident, différend du citoyen Camélinat, préposé à la Monnaie par la Commune. Il a été frappé, sous la Commune, pour 1.280.000 francs d'écus ; mais, le plus grand nombre en ayant été refondu après l'entrée des troupes, ceux qui restent sont devenus assez rares. On en trouve souvent dans les catalogues de monnaies à prix marqué, au prix de 8 à 10 franes.

PAUL.

***

— Le signe distinctif de ces pièces est nn trident qui se voit, au revers, à gauche de la lettre d'atelier A.

L'avers est le coin de Dupré aux trois figures.

Si le confrère Th. Cz. le désire, je puis lui faire connaître les différents types des pièces de 5 francs frappées, tant à Paris qu'à Bordeaux, en 1870 et 1871.

QUIDONC.

—

Préfets (XXXVI, 429). — Les détails donnés par le capitaine Paimblant du Rouil sur le préfet-chanoine Cafarelli, sont une réponse à la demande du chercheur Omer Taillebois. (Voir article « Colonel au bras droit fracturé », XXXVI, 398).

***

— Le confrère Omer Taillebois trouvera les renseignements demandés, en ce qui concerne les préfets du département du Puy-de-Dôme, dans l'ouvrage de Georges Bonnefoy : *L'Histoire de l'administration civile en Auvergne et dans le département du Puy-de-Dôme.*

LE SIRAMS.

***

— Le 22 février 1848, deux jours avant la Révolution, la Chambre des pairs publiait son *Annuaire de la Chambre des pairs pour la session 1848*, in-18, imprimerie Crapelet, 272 pages ; de toute l'édition, il ne paraît avoir surnagé que deux exemplaires, celui de feu Borel d'Hauterive et le mien ; on y lit, page 249 : « Nomination du 10 novembre 1838. 660. Le vicomte de Jessaint (Claude-Laurent-Bourgeois), né le 26 avril 1764. » Dans mon travail sur les pairs de France, publié par le *Curieux*, j'ai complété ainsi son article : « Mort le 8 janvier 1853, préfet de la Marne du 12 mars 1800 au 25 novembre 1838 ; c'était un préfet exceptionnel. » Il avait refusé la préfecture du Nord en 1814.

Sur le préfet Hausmann, dont la puissance de travail était remarquable, consulter l'article du *Curieux*, intitulé : « Ce pauvre Gragnon. »

M. de Tracy a laissé, à Bordeaux, un souvenir bizarre : le dessinateur Gilbert Martin, dont le vrai nom est, je crois, Guilbert Martin, s'arrangea de façon à se faire saisir, sous l'ordre moral, un stock de son *Don Quichotte*, enveloppant un clysopompe. On cria : A bas Tracy !

L'avant-dernier préfet de la Gironde, sous le second Empire, le comte de Bouville, devenu simple député de la Gironde, sous la troisième République, a été l'objet d'une singulière mésaventure il disparut pendant un certain temps, pendant lequel sa femme, alors en instance contre lui, le fit condamner à la prison ; puis il reparut.

NAUROY.

—

Altruisme (XXXVI, 431). — C'est, sans constestation, Auguste Comte qui a créé le mot. Voir le *Dictionnaire de Littré*, le *Dictionnaire de Hatzfeld, Darmesteter* et

Thomas, et la *Grande Encyclopédie* (*Lamirault*). L'Académie, dans la prochaine édition de son dictionnaire, ne lui donnera-t-elle pas ses lettres de naturalisation ? J. Lt.

***

Même réponse : T. Pavot, Gustave Finster et Paul Argelès.

—

Biographie des 750 représentants de l'Assemblée législative, élus le 13 mai 1849, par deux journalistes (XXXVI, 432). — Dans le numéro du 10 octobre, Nauroy demande relativement à Jules Leroux, ancien représentant du peuple en 1848, la description bibliographique d'un mémoire, dit-il, signé George Sand et Pierre Leroux.

Cet ouvrage est intitulé :

La Vérité sur un procès où l'on examine les théories qui outragent la nature sur le droit maternel et sur le mariage, grand in-8° édité par Ad. Dubois, libraire à Paris, 1845. Un volume de 568 pages.

Cet ouvrage est écrit par mon père, Pierre Leroux. J'en possède un exemplaire ; le seul, je crois, qui existe ; vu que le clergé et l'empire se sont occupés après le coup d'Etat de 1851, à détruire avec acharnement les livres du fondateur de la doctrine du socialisme et de la solidarité.

Je serais étonné qu'on en trouvât un exemplaire à la Bibliothèque nationale. On a tout détruit sous l'Empire. On a passé l'éponge.

Nauroy pose une deuxième question relativement à la loi électorale de 1849 qui interdit la dignité de représentant du peuple aux hommes condamnés pour adultère. Il n'a qu'à consulter le *Moniteur* de l'époque. La loi s'appelle « loi Pierre Leroux. »

C'est un bien mince acquit, qui ne compte pas, dans cette existence de l'homme qui a émis tant d'idées que, selon l'expression d'un de ses critiques, « le monde vit en ce jour de sa pensée. »

Si Nauroy me donne son adresse, je lui enverrai d'autres détails supplémentaires. Pierre Leroux.

—

Un peuple n'a que le gouvernement qu'il mérite (XXXVI, 435). — L'auteur est Joseph de Maistre. Sedaniana.

— Daunou a dit : « Les peuples n'ont que les gouvernements qu'ils méritent ». On a dit aussi : « En France, il n'y a que le provisoire qui dure ». Nauroy.

—

Pavage des rues (XXXVI, 435). — D'après une tradition rapportée par Isidore de Séville, c'est aux Carthaginois qu'on doit l'usage de paver les rues. Les Romains l'adoptèrent plus tard, mais ne l'appliquèrent qu'aux villes principales, et seulement pour les voies les plus importantes de chacune d'elles. Au reste, le pavage des villes a été, pendant tout le moyen-âge, une chose de grande rareté. Paris ne le connaissait pas encore lorsque, en 1185, Philippe-Auguste entreprit de l'en doter.

En 1832, en creusant l'égout de la rue Saint-Denis, on a retrouvé des restes de ce premier travail ; c'était un revêtement en dalles de grès de 17 centimètres d'épaisseur sur 1m17 de large. Le pavage n'est devenu général que du xve au xvie siècle. (*Dictionnaire classique des inventions et découvertes.*) T. Pavot.

***

— Cordoue, en Espagne, fut la première ville pavée (ixe siècle). Ce ne fut qu'en 1185 que Paris eut sa première rue pavée. Toutefois le pavage des villes ne devint général que vers les xve et xvie siècles.

Quant au pavage en bois, il a été (d'après Maigne) employé pour la première fois à Saint-Pétersbourg en 1834. Charlec.

—

Les pays sans pluie (XXXVI, 473). — Une localité où il ne pleut que très rarement, à peine une fois tous les sept ou huit ans, c'est Payta, à la côte du Pérou. Du sable, des galets, encore du sable, voilà le paysage qu'on a sous les yeux. A peine quelques rares brins d'herbes arénicoles. Les individus nés dans la ville, qui ne l'ont jamais quittée, ne connaissent pas d'autres arbres que ceux qui sont peints en bleu sur les murs du cimetière, à l'intérieur. Les chiens, les roquets, qui encombrent les ruelles de la ville, presque autant que dans les villes turques, se réunissent par bandes, dans la matinée et dans le haut de l'après-midi, pour aller, de compagnie, boire à un petit cours d'eau, à une lieue, plus

ou moins, de là. Cela n'empêche pas Payta d'être un excellent port de ravitaillement à cause de la profusion de fruits, de légumes, de volailles, etc., qu'on y apporte de l'intérieur.

Mais quand il y pleut, il y pleut bien, et le pays change tout à fait d'aspect. A ma connaissance, il y a quelque chose comme quarante-cinq ans, un de nos grands bâtiments de guerre qui avait à se repeindre, à visiter à fond son gréement, travaux qui exigent un beau temps sec, était venu à Payta, confiant dans la réputation de sécheresse du pays : dix ou douze jours de pluie torrentielle, un vrai déluge; pas de chance!

En général, il ne pleut que très peu sur la côte du Pérou; la pluie y est remplacée par de la brume et de très fortes rosées.

Une localité où il ne pleut guère non plus, c'est Aden. On peut, d'ailleurs, en dire autant de tout le littoral de la mer Rouge. HENRI JOUAN.

—

Boycotter, boycottage (XXXVI, 475). — Ces mots nous sont venus d'Irlande, il y a peut-être une vingtaine d'années (je ne saurais dire au juste, mes souvenirs sont un peu confus). Ils ont pour origine ce qui arriva à un propriétaire irlandais, le capitaine (?) Boycott qui, s'étant attiré la haine de ses tenanciers, avait été mis en interdit par eux.

Je crois même qu'on avait fait « chanter le coq rouge » sur sa maison, autrement dit, qu'on y avait mis le feu.

HENRI JOUAN.

***

— Le boycottage n'est autre chose que la systématisation de ce que nous appelons en France la mise à l'index. Si le mot boycottage tend à s'introduire chez nous, c'est qu'il apporte avec lui une idée plus révolutionnaire que celle attribuée jusqu'ici au mot mise à l'index.

Le boycottage, en effet, est d'origine et d'essence révolutionnaire. Ses origines sont connues : en Irlande, le régisseur des immenses domaines de lord Erne, dans le comté de Mayo, le capitaine Boycott s'était tellement rendu antipathique par des mesures de rigueur envers les paysans que ceux-ci le mirent à l'index : lors de la moisson de 1879, Boycott ne put trouver un seul ouvrier pour enlever et rentrer ses récoltes...

(*Père Peinard*, n° du 3 octobre 1897).
P. c. c : GUSTAVE FUSTIER.

La « Chanson du Mirliton » (XXXVI, 476). — Eclose, si je ne trompe, sous le dernier Empire, pour fêter un retour de la foire de Saint-Cloud. Elle a eu son heure de célébrité populaire. J'ai perdu le souvenir des paroles; l'air seul m'est resté en mémoire.

Quant au curé, c'est celui de bien d'autres chansons et le *Larousse* eût été très embarrassé pour citer son village. Un peu moins de naïveté à « gober » ce qui s'imprime au compte ou mieux sur le dos des braves curés, ne siérait pas mal ici, à moins qu'il ne s'agisse de s'égayer un brin, ce qui est légitime dans les colonnes de l'*Intermédiaire*.

LE ROSEAU.

***

— Se trouve dans les recueils du XVIIIe siècle, notamment dans l'édition Cazin des *Chansons françaises*. Elle est assez libre, en voici le premier couplet :

Certain jour dame Cythère,
Avec Junon et Pallas,
Se lavaient dans la rivière,
Les pieds, la tête et les bras,
Et le mirliton, mirliton, mirlitaine;
Et le mirliton, don don!

Si cet échantillon met en goût le collaborateur Louis-Abel, je m'empresserai de lui faire parvenir le texte complet et la musique avec.

C'est gentil au dessert, mais un peu 1830. VILLEFRÉGON.

***

— La *Chanson du Mirliton* ou le *Jugement de Paris* (Piron n'en serait-il pas l'auteur ?) date sans doute du siècle dernier, époque où l'on aimait assez à chanter la gaudriole. Est-elle connue des jeunes de ce temps-ci? Je ne saurais le dire, mais il y a encore, par ci, par là, des vieux qui la connaissent bien. Comme elle n'a pas moins de onze couplets, il serait difficile de la reproduire ici, sans compter qu'elle effaroucherait, à coup sûr, quelques-uns des lecteurs de l'*Intermédiaire*.

Ma grand'mère, si elle était encore de ce monde, — elle n'aurait pas bien loin de 180 ans, — qui, sur ses vieux jours, ne dédaignait pas les histoires un peu grasses racontait l'histoire de cette chanson à peu près comme le *Larousse*, seulement elle se passait dans le pays. Le curé d'une paroisse limitrophe de Cherbourg avait été averti que, depuis quelques jours, ses paroissiens chantaient la *Chan-*

son du Mirliton qui était tout simplement l'abomination de la désolation; aussi, au prône, le dimanche suivant, ne manqua-t-il pas de tonner contre les chanteurs.

Quelques jours après, il était en visite chez une noble dame de ses paroissiennes qu'il trouve occupée à filer au rouet. Il ne pouvait se souvenir du nom du petit cylindre en buis qui est à l'extrémité de la broche et par lequel passe le fil?

— Mais c'est le « mirliton » lui répondit Mme de C...

— Ce n'est que cela, le « Mirliton »?

— Mais oui!

Le dimanche suivant, le curé monte en chaire, explique à ses ouailles que « c'étaient certainement des malveillants qui lui avaient fait de faux rapports, si, même, ils ne s'étaient pas moqués de lui, car depuis qu'il avait vu, touché, tâté, examiné dans tous les sens, le « mirliton » de Mme de C..., il ne pouvait pas imaginer quel mal on pouvait déduire de ce petit instrument; qu'on pouvait donc chanter le *Mirliton* tant qu'on voudrait. »

Bien entendu que, pour peu que le questionneur Louis-Abel y tienne, je puis lui procurer cette vieille chanson.

HENRI JOUAN.

—

L'île de Cadran (XXXVI, 478). — C'est l'île de Cadzan ou de Cadzand qu'il faut lire. Elle est située à l'embouchure occidentale de l'Escaut, en face Flessingue. Voir Thiers, *Histoire de l'Empire*, livre XVIII, et carte n° 51. GIVRE.

*
* *

Dans le rapport de Cochon, séance du 15 thermidor an II (Convention nationale), il est question de la conquête de la Hollande et notamment de la prise de l'île de Cadsan, où les satellites du despote de la Haye (*sic*), nous ont laissé 70 pièces de canon en bronze.

On aura écrit Cadran au lieu de Cadsan.

Le *Dictionnaire géographique universel*, Bruxelles, 1839, 14 vol. in-4°, dit Cadsant ou Cassandria pour indiquer une île des Pays-Bas, province de Zélande, arrondissement de Middelbourg, canton d'Oostbourg. A. DIEUAIDE.

—

La capitulation de Metz (XXXVI, 479). — La réponse à cette question demanderait des volumes. On peut consulter utilement les deux livres d'Alfred Duquet: *Les Grandes batailles de Metz*, *Les Derniers jours de l'armée du Rhin*, et un article récent du général Cosseron de Villenoisy dans l'*Almanach d'Alsace-Lorraine de 1898*. J'ai donné mon opinion personnelle dans un article intitulé « Bazaine » que la *Grande Revue de Paris et Saint-Pétersbourg* a publié le 15 février 1888. ROBINET DE CLÉRY.

*
* *

— Je tiens que l'histoire a homologué l'arrêt du conseil de guerre et, en ce sens. le beau roman publié récemment dans la *Revue des Deux-Mondes*: *Le Désastre*, par MM. Paul et Victor Margueritte, ne fait que mettre en tableaux, d'une vérité émouvante, le terrible drame de 1870. Mais ici se pose une question, celle de la valeur intellectuelle de Bazaine; je ne parle pas, et pour cause, de sa valeur morale. Eh bien! voici sur celui qui fut imposé par l'opinion publique comme commandant en chef de l'admirable armée dite du Rhin, une anecdote peu connue et dont je certifie l'absolue authenticité.

Quelques semaines après l'arrêt, Me Lachaud plaidait devant la cour d'assises d'une ville de l'Est et les avocats de l'endroit lui offrirent le banquet de rigueur. Au cigare, on parla naturellement du grand procès et on assaillit l'avocat de questions pressantes. Lachaud s'étendit volontiers sur l'écrasante difficulté de son rôle:

— Habitué à suivre leur pensée dans le regard, dit-il, les moindres jeux de physionomie des jurés, ayant besoin de me sentir en communication morale avec des hommes impressionnables et qui le laissent voir même quand ils le croient le moins, je me sentais, pour la première fois, mal à l'aise en présence de ces impassibles et rigides figures de soldats.

Puis, ajouta le grand avocat, dont je traduis brièvement les paroles:

— Il y avait une chose que je ne pouvais pas dire...

— Laquelle, laquelle, supplièrent les auditeurs haletants de curiosité, s'attendant à une révélation politique foudroyante!

— Eh bien! conclut Lachaud après un instant de silence, de ces silences d'orateur et d'avocat qui, pour qu'ils portent mieux. suspendent et font désirer le mot vainqueur, je leur aurais dit... que le maréchal était une f... bête. H. C.

TABLE DES MATIERES

N. B.

* Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

** Ce signe indique les articles insérés sous les rubriques : ***Lettres et documents inédits, Trouvailles, Curiosités*** et ***Bibliographie.***

Les autres titres sont des questions posées dans ce volume. Celles qui sont suivies d'***un seul chiffre de renvoi*** n'ont pas encore reçu de réponse.

A

C

D

E

H

I

J

K

L



M

O

P

Q

R

S

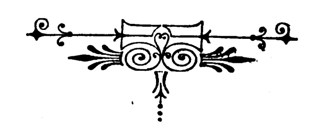
T

U

V

W

Z

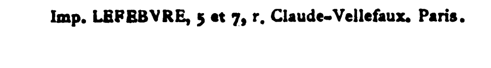


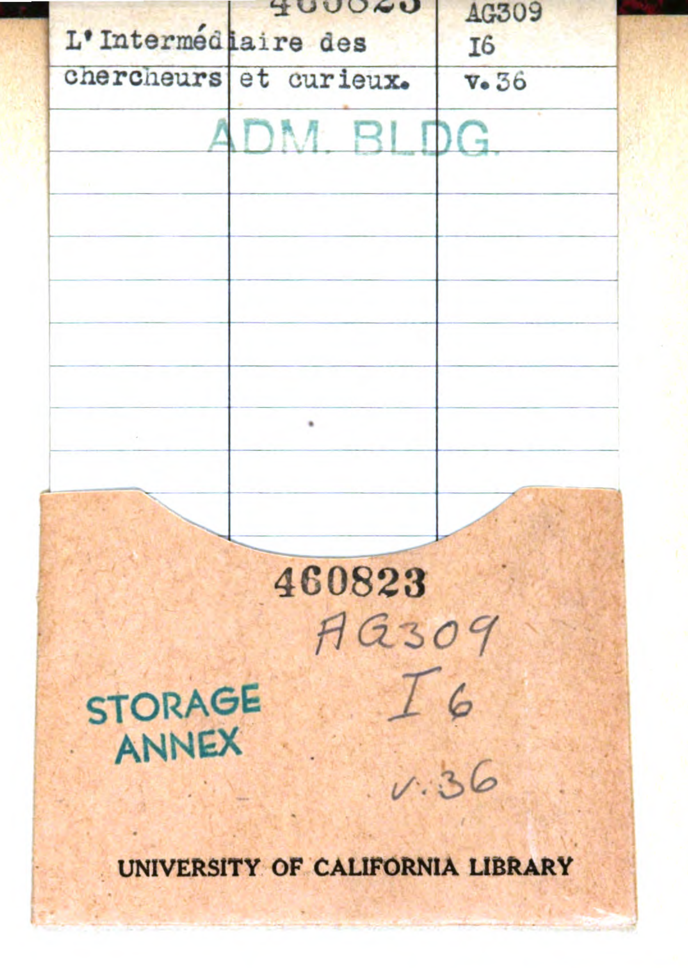
ERRATA ET CORRIGENDA

col.	ligne				
7	49	*lire :*	inconcussum	*au lieu de :*	in concussum.
8	1	—	Bibamus	—	bibimus.
8	9	—	pessima	—	pessimo.
15	13	—	les du Chemin de Belleau	—	les duchés de Belleau.
43	47	—	François Fabié	—	Fabre.
128	4	—	1650	—	1632.
160	47	—	Nicolas Poulain	—	Nicolas Poussin.
199	5	—	le comte de Lisle	—	Leconte de Lisle.
236	5	—	célèbre	—	si libre.
302	27	—	De Kérautret	—	De Kerautem.
315	21	—	exactions	—	actions.
435	34	—	Proudhon[1]	—	Prudhon.
442	49	—	Romans	—	sermons.
443	57	—	Mme du Deffand	—	Mme du Diffand.
535	4	—	Grenelle	—	Grenoble.
549	24	—	l'acte de baptême et l'acte de mariage	—	et l'acte de naissance.
621	19	—	Renier Chalon	—	Munier Chalon.
628	27	—	Failles, rots, etc	—	Pailles, rots, etc,
632	9 et 15	—	Maugin	—	Mangin.
645	41	—	XIIe siècle	—	XIe siècle.
656	16	—	Bergères et pastoureaux	—	bergères et passereaux.
664	44	—	Impassible	—	impossible.
700	46	—	Signature A. Y	—	A. V.
700	53	—	« bibliothèque originale » *de...*	—	bibl. originale.
734	42	—	Baillet	—	Beillet.
735	2	—	Baillet	—	Beillet.
773	1, 2 et 3		A supprimer.		



Administration et Gérance : Mme la Générale IUNG. Imp. LEFEBVRE, 5 et 7, r. Claude-Vellefaux. Paris.




460823
L'Intermédiaire des chercheurs et curieux.
AG309
I6
v.36
ADM. BLDG.
460823
AG309
I6
v.36
STORAGE ANNEX
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY


U. C. BERKELEY LIBRARIES
C051109022



